WALLONIA

XXe ANNÉE

PROGRAMME

Wallonia, revue mensuelle fondée en 1893 et qui paraît régulièrement depuis lors, est une publication à la fois historique, artistique et littéraire, strictement wallonne.

Ses vues sont essentiellement patriotiques. Elle cherche, en exaltant les œuvres, en honorant les hommes de Wallonie, à donner à cette partie de la Belgique une meilleure conscience de son originalité, de sa valeur et de sa force. Elle combat la Lutte des races mais elle prône l'Émulation des Wallons et des Flamands dans l'étude de leur passé, l'estime de leur présent et l'espoir en leur commun avenir. Elle est d'avis que le patriotisme idéologique est dangereux, et que seul est légitime celui qui s'appuie sur un sentiment éclairé et bienveillant.

Elle condamne donc les exagérations flamingantes. Mais, avant tout, elle cherche à éclairer le Sentiment wallon par l'étude de ce qui, dans le présent et le passé de notre race, est de nature à mieux faire connaître, et donc mieux aimer, notre douce Wallonie, ses grands hommes et leurs grandes œuvres.

Sans s'abstraire de son pays politique, elle est *particulariste* en ce qu'elle favorise l'efflorescence des originalités provinciales, elle est *décentralisatrice* en faveur du réveil des anciennes capitales et centres, autrefois si riches en intellectualité.

Pour réaliser ce programme, elle fait appel aux hommes de science et aux artistes conscients de leur nationalité. Elle les unit dans un même effort désintéressé, en faveur de la Renaissance « ethnique » de la Wallonie, seule capable de doter à nouveau ce pays d'une vie propre et de le défendre contre les envahissements intellectuels contraires à son développement normal.

Wallonia est au reste absolument indépendante de toute politique, de toute philosophie particulière, de tout groupement organisé, de toute association quelconque. (1)

Elle vit de ses propres ressources : œuvre spontanée et libre, elle attribue son succès au caractère général du Mouvement wallon qui s'affirme désormais dans toutes les classes de la Société, — et qu'elle entend servir, sans avoir la prétention de le diriger.

(Extrait d'une circulaire d'Avril 1901.)

---

(1) [**Depuis le 4 février 1912, Wallonia est l'organe de la Société des *Amis de l'Art Wallon*, fondée à cette date par M. Jules Destrée.**]

WALLONIA

ARCHIVES WALLONNES

de jadis, de naguère et d'à présent

RECUEIL MENSUEL ILLUSTRÉ

FONDÉ EN DÉCEMBRE 1892 PAR

O. COLSON, Jos. DEFRECHEUX & G. WILLAME

ET DIRIGÉ PAR

OSCAR COLSON.

XXE ANNÉE

1912

LIÉGE

Bureaux : 142, rue Fond Pirette

IMPRIMERIE H. VAILLANT CARMANNE, S. A.


WALLONIA 1893



Les Amis de l'Art Wallon

PAR

M. JULES DESTRÉE.

L'Exposition des Beaux-Arts de Charleroi en 1911 avait réuni une série merveilleuse de trésors artistiques dus à des artistes wallons. De son côté, vers le même temps, Tournay célébrait glorieusement ses métiers d'art et, dans ces dernières années, les Expositions d'art ancien à Liège et à Dinant avaient à leur tour manifesté l'abondance de la production esthétique de nos provinces méridionales.

Malheureusement, ces entreprises restent éphémères. Les compétences et les bonnes volontés à qui est due leur organisation, se trouvent, aussitôt l'Exposition fermée, dispersées et séparées, sans aucun lieu commun. Et pourtant que de besogne à faire encore dans ces directions ! Que de recherches nécessaires ! Que d'œuvres insuffisamment ou mal connues ! Tout le passé wallon est à découvrir encore.

Il a donc semblé salutaire, au lendemain des expositions dont nous venons de parler, de constituer un organisme permanent destiné à fortifier et à encourager le mouvement d'idées qui fit leur succès.

Les *Amis de l'Art wallon* se proposent de continuer l'œuvre commencée à Dinant, Liège, Charleroi et Tournay. L'objet principal de leurs efforts sera l'art ancien ; mais fatalement, par

voie de conséquence, la glorification des artistes et des artisans d'autrefois en Wallonie, amènera l'Association à s'occuper utilement des producteurs d'aujourd'hui. Elle n'est donc pas exclusivement une société d'artistes professionnels ; son activité est infiniment plus large, elle fait appel non seulement aux artistes, mais à tous ceux que l'art, l'histoire et le régionalisme intéressent ; d'autre part, elle ne se bornera pas aux beaux-arts proprement dits, mais se consacrera encore à l'étude des expressions littéraires, musicales, etc.

C'est donc une vaste enquête permanente sur notre évolution esthétique tout entière que l'Association compte instituer. En faisant mieux connaître notre passé, en signalant à la curiosité et à la sympathie publiques ce que nos régions renferment de remarquable, en excitant davantage l'attention bienveillante de la masse à l'égard des productions artistiques, l'*Association des Amis de l'Art Wallon* pourra contribuer puissamment à la culture générale du peuple, à la formation du goût public.

L'utilité d'un pareil effort ne sera pas contestée ; elle est particulièrement incontestable en ce qui concerne la Wallonie dont on connaît mal les trésors d'art, dont les artistes ont été souvent injustement oubliés ou confondus dans la gloire flamande. Nul ne songe, bien entendu, à diminuer celle-ci ; mais en montrant que les provinces du Sud ont apporté, au patrimoine esthétique national, une contribution comparable à celle des provinces du Nord, nous ne faisons qu'accroître l'importance du rôle joué par la Belgique dans l'histoire de l'art et de la civilisation.

L'Association se composera de groupes locaux, désignant chacun leur comité propre et jouissant de leur autonomie. Les groupes locaux s'étendront à toute la Wallonie, c'est-à-dire à toute la partie de la Belgique, Bruxelles compris, dont le français est la langue usuelle, aux Prussiens du Rhin qui se trouvent dans le même cas, aux Français du Nord, de Lille à Nancy, qui ont avec les Wallons de Belgique tant d'affinités ethniques et intellectuelles. Ce ne sera pas un des moindres avantages de l'Association que de resserrer, par dessus les frontières politiques, les liens nécessaires entre les gens de même race, de mêmes traditions et de même sensibilité. Valenciennes, par exemple, a toujours été, est encore un foyer d'art d'une admirable fécondité ; ses artistes furent autrefois mêlés à ceux de Mons et de Tournay ; les cités sont proches de quelques lieues, et pourtant ces villes sœurs n'ont plus aujourd'hui que des contacts rares et insignifiants.

Tous ces groupes seront reliés entre eux par l'action du Comité central et par la publication d'un bulletin périodique. Chaque groupe désignera son délégué au Comité central.

D'autre part, les membres de l'Association pourront, selon le gré de leur compétence ou de leur goût, s'inscrire dans une ou plusieurs sections spécialisées. Il y aura ainsi une section de littérature ancienne, une autre de littérature moderne, une autre de littérature dialectale, car nos patois et leurs pittoresques richesses ne doivent pas être oubliés ; il y aura une section de peinture ancienne, une autre de peinture moderne ; il y aura des sections d'archéologie, de musique, de folklore, etc. Chaque section constituée sera représentée au sein du Comité général par un délégué qui y apportera le concours précieux de sa spécialisation. Dès maintenant, les personnalités les plus qualifiées ont bien voulu promettre leur collaboration.

Enfin les diverses sociétés d'art et d'histoire existant en Wallonie auront aussi droit à une représentation au Comité général.

Ce Comité composera ainsi une assemblée d'élite qui sera chargée de coordonner l'activité de l'Association. Cette activité pourra revêtir les formes les plus diverses. Les principales seront : la publication d'un bulletin, l'organisation de conférences. Chaque année, une série de conférences relatives à l'art wallon, sera combinée de façon à constituer un enseignement complet et ces conférences auront lieu successivement dans les diverses villes de la Wallonie.

Pour l'année 1912, la série comptera les quatre conférences que voici :

1. Jules Destrée. — *Les arts anciens de la Wallonie.*
2. Maurice Wilmotte. — *Les Lettres wallonnes.*
3. H. Fierens-Gevaert. – *Les Beaux-arts en Wallonie.*
4. L. Hennebicq. — *Les Arts décoratifs et industriels wallons.*

Ces conférences auront lieu, pour la première fois, en mars prochain à Bruxelles, sous les auspices du Touring Club.

Les ressources de l'Association seront, d'une part les cotisations de ses membres, d'autre part les subsides des pouvoirs publics. On compte les réclamer en effet, mais on voudrait offrir en échange une collaboration utile et efficace. On peut espérer rendre aux Provinces et aux Communes qui nous aideront des services équivalents.

Tel est, dans ses grandes lignes, le projet. Il a déjà reçu des adhésions si nombreuses et si autorisées qu'on peut avoir en sa réalisation le plus ferme espoir. L'Association ainsi soutenue pourra donner des preuves de sa vitalité et sa force s'accroîtra à mesure qu'elle agira.

Jules DESTRÉE.





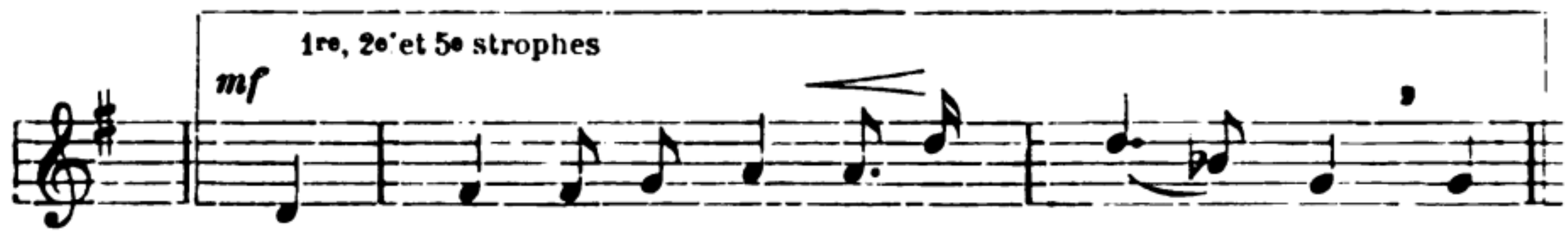
Le Chant de la Wallonie (1)

Paroles et musique d'Albert MOCKEL.

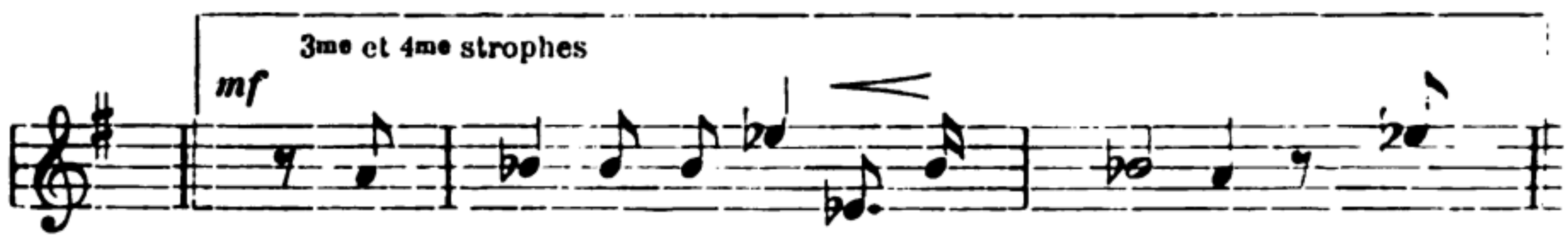


(1) Toutes les strophes peuvent se chanter sur la musique de la 1re. Mais la variante indiquée pour les 3e et 4e est mieux adaptée aux paroles.

[*N.-B. — Le* Chant de la Wallonie *sera prochainement édité par l'éditeur Muraille, à Liége : version pour 1 voix avec accompagnement de piano et transcription pour 4 voix égales. — N. D. L. R.*]



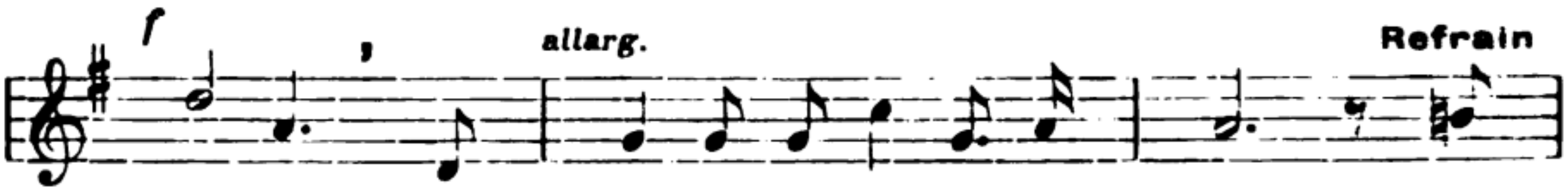
1. Aux jours de dé- tresse et de gloi - - re, Tes
2. O chants de Je- map- pes su- bli - - mes, Chant
3. . . . .
4. . . . .
5. Le Temps ouvre et fer- me son ai - - le, Por-



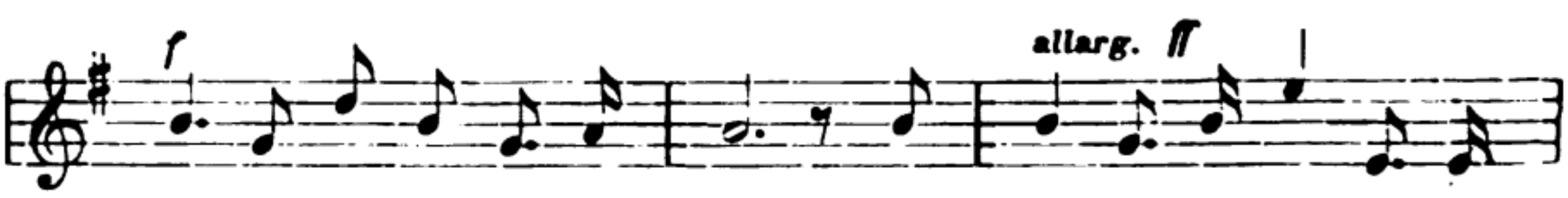
1. . . . .
2. . . . .
3. La Fran- ce partout as- sail- li- e, On
4. On veut im- po- ser à ta bou- che Des
5. . . . .



1. fils, en ar- mes, tous pour toi, For- geaient les fas- tes de l'His-
2. rude et fier de Fran- chimont ! La mort n'é- treint pas ses vic-
3. vit le grand vol d'or trembler... Mais toi, tu ne l'as pas tra-
4. mots bar- ba- res que tu hais. . Or donc, re- dres- se toi, fa-
5. tant l'amour, por- tant la mort... La gloi- re seule est im- mor-



1. toi- re ; Et nul ne fut traître à sa foi ! Sur-
2. ti- mes : Un chant é- ter- nel vous ré- pond !
3. hi- e, Au jour où ton sang dut cou- ler !
4. rou- che : Ton chant, c'est le chant des Fran- çais !
5. tel- le, Qu'il porte au plus fier, au plus fort !



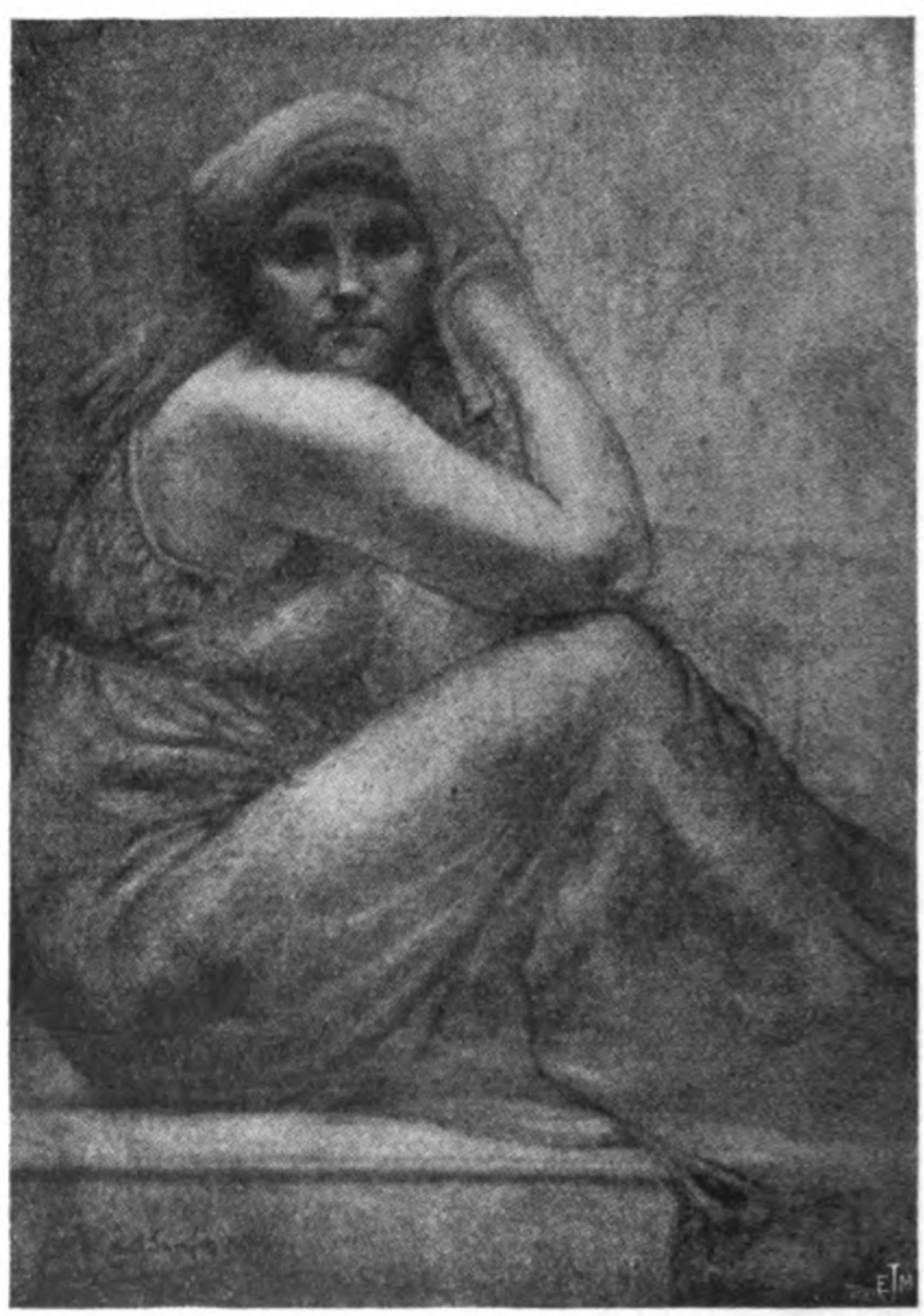
1. gis, grand peuple fré- mis- sant ! De- bout sur la ter- re meur-
5. (Dernière strophe) Pour l'œu- vre de force et de



4me strophe : Variante pour **voix de femme**







La Wallonie, dessin décoratif
par Armand Rassenfosse.
(Appartient à l'Etat Français.)

Le Chant de la Wallonie.

I.

O terre où les âmes sont libres,
Sol ferme et fort des francs Wallons,
Rochers, forêts, légers sillons
Où l'air rayonne et vibre...
Aux jours de détresse et de gloire
Tes fils en armes, tous pour toi
Forgeaient les fastes de l'Histoire ;
Et nul ne fut traître à sa foi !

REFRAIN

Surgis, grand peuple frémissant,
Debout sur la terre meurtrie !
Douce terre, Wallonie,
Oh ! notre rêve éblouissant !
A toi notre âme, à toi notre sang,
A toi notre cœur, ô Patrie.

2.

Wallon, fils d'un peuple héroïque
Ton rire affronte la douleur ;
Tu vas chantant d'un large cœur,
Bravant le sort tragique.
O chants de Jemappes sublimes,
Chant rude et fier de Franchimont,
La mort n'étreint pas ses victimes :
Un chant éternel vous répond !

(*Refrain*)

3.

Jadis, sur la terre de France
La liberté prit son essor,
Et tu suivis son aile d'or
Pareille à l'espérance...
La France partout assaillie
On vit le grand vol d'or trembler...
Mais toi, tu ne l'as pas trahie
Au jour où ton sang dut couler !

(*Refrain*)

4.

Enfant, dès l'aurore première
Dès l'aube du matin vermeil,
Des chansons d'or et de soleil
Te dirent la lumière...
On veut imposer à ta bouche
Des mots barbares que tu hais...
Or donc, redresse-toi, farouche :
Ton chant, c'est le chant des Français !

(*Refrain*)

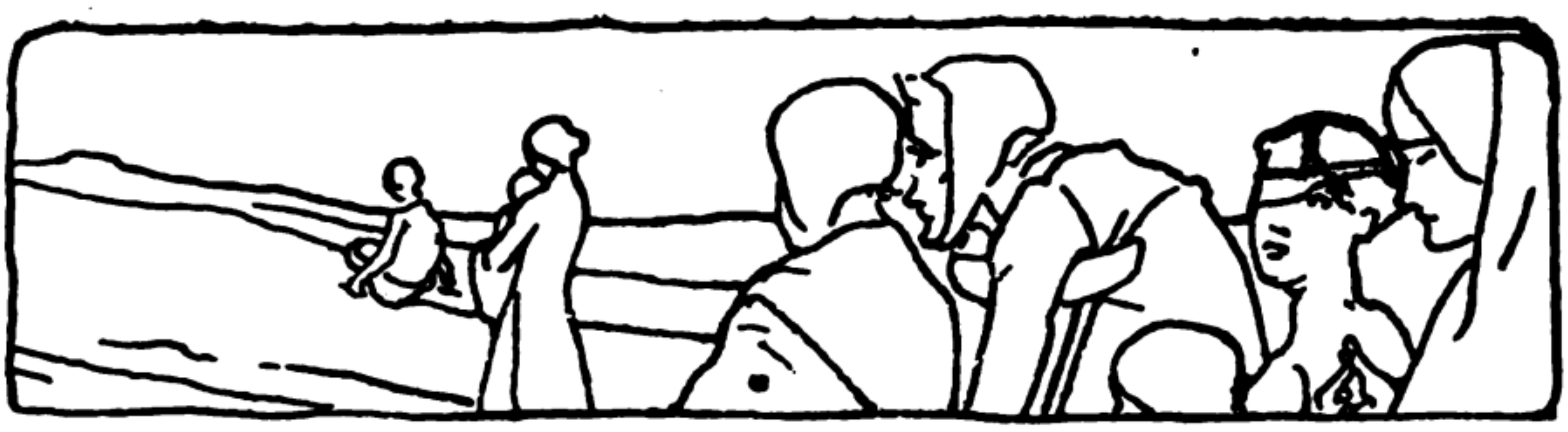
5.

O fils de la terre wallonne
Qui vit grandir la Liberté,
A l'œuvre ardente de beauté
Que notre cœur se donne !
Le temps ouvre et ferme son aile,
Portant l'amour, portant la mort...
La gloire seule est immortelle
Qu'il porte au plus fier, au plus fort !

REFRAIN

Surgis, grand peuple frémissant,
Pour l'œuvre de force et de vie !
Noble terre, Wallonie,
Oh ! notre rêve éblouissant !
A toi notre âme, à toi notre sang,
A toi notre cœur, ô patrie !

ALBERT MOCKEL.



Saint Agrapau (1)

PAR

M. JULES DEWERT,

Archiviste de la Ville d'Ath.

Dans sa monographie de Corroy-le-Grand (2), WAUTERS écrit : « Il existe dans la paroisse un pèlerinage à **saint Agapet** que l'on invoque contre les convulsions ». Saint Agapet n'est connu dans le village que sous le nom de **saint Agrapau**, que lui donnait déjà en 1707 le curé JAMIN inscrivant dans son registre une messe dite « à l'honneur **S. Agrappo** ». Le martyr de celui-ci est représenté en un tableau horrifique devant lequel on apporte les enfants souffrant de coliques, de convulsions.

WAUTERS (3) trouve à Corbais, village voisin de Corroy, un bois **Agrappeau** (1686). Peut-être ce bois appartenait-il à l'église de Corroy à qui il avait été donné comme marque de reconnaissance envers le saint.

Je ne connais absolument pas à Chastre-Villeroux-Blanmont de pèlerinage en l'honneur de *saint Agrapau.* Il y a apparemment confusion avec le village voisin, Walhain-Saint-Paul. Sur le territoire de cette commune, en quittant, près de la borne 37, la chaussée de Bruxelles à Namur, pour se rendre au centre du village, on arrive bientôt à un carrefour où se trouve une chapelle

---

(1) Les quelques notes qui suivent n'étaient pas encore destinées à la publicité. La publication du *Vocabulaire-questionnaire du Dictionnaire de la Langue wallonne* (8e cahier, *1re liste AG*), où il est question d'*Agapit*, *Agrafâ,* etc , me porte à les mettre au jour, complétées par les notes recueillies sur le même sujet, extraites des dossiers de la Revue. J'espère ainsi être utile à la fois aux folkloristes et aux wallonisants. — J. Dw.

(2) *Géographie et histoire des communes belges ; arrondissement de Nivelles ; canton de Wavre ; Corroy-le-Grand* P. 281, col. *a*.

(3) *Idem, canton de Perwez ; Corbais.* P. 81, col. *a*.

dont Wauters dit : « chapelle **saint Agapit**, près de laquelle se trouvait un antique tilleul que la commune a vendu en 1861 à cause de sa vétusté et du dommage qu'il causait » (1). Lorsque je la vis en septembre 1899, c'était un bâtiment carré de 3 m. 50 environ de côté, en roches schisteuses du pays, surmonté d'un toit en pyramide. La porte en chêne était garnie de gros clous. Elle était ombragée de trois ormes, un de chaque côté de l'entrée, le troisième du côté opposé. La chapelle était complètement vide et abandonnée. Cependant il y venait encore des Flamands, pour les convulsions des enfants, et l'on voyait dans la poussière du pavement des ceintures en linge blanc ayant entouré le ventre des pauvrets.

Décrivant l'antique collégiale de Notre-Dame à Namur, A. Deschamps écrit : « A peine avons-nous franchi la porte dite du pont de Sambre, et monté quelques marches sous le porche, qu'un tableau peint à l'huile se présente devant nous, c'est le *Martyre de* **St Agrapeau.** Cette toile ancienne, d'un maître inconnu, était réputée bonne et ornait l'autel dédié à saint Materne à droite de la porte d'entrée » (2). L'église a été démolie en 1809. Qu'est devenu le tableau ?

J'ai vu dans l'église de Bouillon, une statue de **St Agrapeau** représentant un guerrier romain tenant la palme du martyre.

A Jandrain, on se rend en pèlerinage pour invoquer **St Erasme**, martyr, contre les coliques qui accablent les enfants (3).

Si nous interrogeons Reinsberg, voici ce qu'il nous apprendra : « 2 juin **S. Erasme**, vulgairement appelé **saint Agrappo**, à cause de son martyre, est très honoré dans l'église de Saint-Georges, à Leffe, près de Dinant, où viennent presque tous les jours de nombreux pèlerins invoquer son intercession contre les coliques ». « Le 20 septembre, à Vliermael, grande paroisse du doyenné de Looz dans le diocèse de Liége, on célèbre la fête de **saint Agapite**, patron de l'église » (4).

De son côté Hock rapporte qu'au village de Momalle, les paysans s'adressent à **saint Agrafâ** pour les maux de ventre (5).

---

(1) *Canton de Perwez ; Walhain*. P. 20, col. *a*.

(2) *Annales de la Société archéologique de Namur*, XIII, p. 78.

(3) Wauters : *Op. cit.*, *Jodoigne*, p. 309.

(4) Reinsberg-Duringsfeld. *Calendrier belge* (*Traditions et légendes de la Belgique*). Brux. 1870. — T. I, 376, 2 juin ; t. II, : 177, 20 septembre.

(5) Hock : *Croyances et remèdes populaires*, 3e col. p. 127.

Et DEJARDIN signale qu'on le prie, dans la même intention, à Momale et à Bodegnée ; DEJARDIN ajoute (en wallon) : c'était un sorcier qui a écrit un gros livre (1) : en effet *li lîve agrafå* est célèbre dans les traditions liégeoises (2) et il y a ici confusion voulue, comme il y a confusion involontaire chez le peuple, entre le nom wallon du saint et le nom wallon de Henri-Corneille Agrippa (3).

Saint Agrafå a encore sa statue à la chapelle de La Gleixhe près Horion-Hozémont ; son nom est inscrit sur le socle de la statue ; on l'invoque contre les coliques (*grafmints d'vinte*) (4). Il en est de même à Borlez (5).

A la collégiale de Huy, dans la nef de gauche, se trouve une statue mitrée, avec une grande barbe. Le socle de la statue porte le nom du saint : **Agrappat**, que le peuple prononce *agrapâ*. Ce bienheureux est invoqué contre les maux de ventre. A Huy encore, en l'église de Saint-Remy, on va prier **Saint Erasme** pour être préservé du « miséréré » (6). On sait que la maladie dite *miséréré* ou *des boyès noukîs* « des boyaux noués » consiste, dans l'esprit du peuple, comme l'indique ce dernier nom, en une affection terrible où les intestins se noueraient : les médecins d'à présent l'identifient avec l'appendicite et les anciens noms tendent à tomber en désuétude (7).

Chose curieuse, en Bretagne, le saint dont le ventre ouvert laisse sortir les entrailles est **saint Mamert** ; l'invocation et le pèlerinage de ce saint sont souverains contre les coliques et en général les affections du ventre. Son sanctuaire le plus réputé est à N.-D. du Haut en Trédaniel, canton de Moncontour.

Dans la vieille église romane de Waha, près de Marche-en Famenne, on invoque **saint Agrapeau**, fêté le 3 juillet. Le mar-

---

(1) DEJARDIN : *Armanac wallon* en tête de l'*Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne*, au 21 août.

(2) Sur ce livre de sorcier, voy. *Wallonia* IX (1901) p. 191-193.

(3) [On peut rapprocher le nom du *live ågrafå* des *agrafes* ou *agrapes* (on dit les deux à Liège) qui ferment les grimoires dont se servaient les devins et sorciers. Entre *agrapes* ou *agrafes* et *Agrippa*, dit aussi *Agrifå*, il n'y a pas si grande différence pour le peuple, que le son des mots suggestionne si souvent en dépit du bon sens. — O. C.]

(4) Communication de M. FONTAINE, instituteur à Liège.

(5) Communication de M. Emile JACQUES, instituteur à Ampsin.

(6) Communication de M. Winand GORRISSEN.

(7) Note de M. O. COLSON.

tyre du saint se trouve représenté dans l'église, à gauche de la nef principale, dans un groupe sculpté : le saint est couché sur le dos, on lui enlève les entrailles en les enroulant sur un treuil. Il est invoqué pour le carreau (1), les coliques et les convulsions. On dit cette représentation très ancienne, et provenant de l'antique église de St-Martin. Suivant l'autorité ecclésiastique locale, on ne possède point à Waha de documents officiels sur le saint, mais il s'agit bien de « St Erasme, dit aussi Agrapeau » (2).

Les habitants des Ardennes vont à Givet invoquer **saint Agrippo** pour la guérison des enfants pleurards ; trois saints de ce nom, notamment un évêque d'Autun, figurent dans le martyrologe (3).

Saint Agapit est encore invoqué à Namoussart, dépendance de Hamipré, doyenné de Neufchâteau, où un pèlerinage traditionnel, très couru, a lieu chaque année le 16 août, lendemain de « la grande Notre-Dame ». A cette occasion les journaux (4) annoncent en temps utile sous la rubrique *Pèlerinage Saint Agapit* le programme de la solennité : grand'messe à 10 h. ; vêpres à 2 h. 1/2, procession et sermon ; à 3 1/4 salut et bénédiction des enfants.

M. Louis Delattre écrit : « Le 18 août, les femmes de mon village conduisent devant **St Agapit** les enfants qui pleurent trop ; et sa vue rend l'âme des petits affligés gaie de nouveau et pour toujours. » (5).

En l'église de St-Nicolas en Havré, à Mons, il y a un autel **St Agapite.** Devant l'autel, se trouve un tableau mystique où le saint portant la palme du martyre occupe la place d'honneur. Des femmes lui offrent leur enfant. Ce saint est invoqué « pour les enfants qui pleurent ». (6)

Il existait un ermitage de **Saint Agapitte,** entre Beaufort, Louvroil et Forest, dans le bois de Saint Agapite (7).

---

(1) Carreau : affection tuberculeuse des ganglions mésentériques avec gonflement et durcissement du ventre.

(2) Communication de M. Henri Renkin, de Marche.

(3) Abbé Michel Renard : *L'Argayon*, p. 118.

(4) *L'Avenir du Luxembourg*.

(5) Louis Delattre [né à Fontaine-l'Evêque] : *Les Marionnettes rustiques*, p. 48.

(6) C'est du moins ce qu'on a dit à M. Louis Darras, auteur de cette communication, lequel renvoie à Félix Hachez : *Mémoire sur la paroisse et l'église de St Nicolas en Havré*, p. 41.

(7) R. Minon : *La vie dans le Nord de la France*, p. 382.

On signale encore une **sainte Agrapate**, vénérée à Horrues-lez-Soignies et l'on pense qu'il y a là une corruption de Agapite [1]. Nous avons à ce sujet le témoignage autorisé d'un de nos aimables confrères, qui nous écrit en ces termes : « Sainte Agrapate, d'Horrues, est bien sainte Agapite. Nul doute à ce sujet ». Et, comme nous le questionnions aussi sur le culte dont cette sainte pouvait être l'objet, notre correspondant ajoute : « Il ne s'agit pas d'un culte ou même d'une vénération marquante. Sur le coin d'une terre, en bordure de route, se trouve une petite chapelle votive, ombragée par 4 arbres plantés aux quatre coins (des ifs, si ma mémoire m'est fidèle). Dans la niche, une petite statuette de Sainte Agapite, et c'est tout. Les femmes de la région vont y dire quelques patenôtres et y brûler un petit cierge pour préserver leurs nourrissons et leurs bébés des maux de dents. Le nom de sainte Agapite est inconnu ; C'est Sainte Agrapate et le champ porte le nom de Sainte Agrapate. Notez bien que je dis le champ et non la terre. C'est donc un lieu-dit » [2].

* * *

Bref, pour ce qui concerne notre pays, il existe un nombre remarquable de localités où l'on va prier saint Erasme ou saint Agapit, pour guérir les coliques, les convulsions, les maux de ventre. Mais nous le répéterons après Hock et Reinsberg-Duringsfeld, ces saints bienfaisants ne sont guère connus que sous les noms vulgaires d'*Agrappo*, *Agrapeau*, *Agrapå* et même *Agrafå*.

Le *Martyrologium romanum* (Anvers, Plantin, 1690) cite plusieurs *Agapitus* qui en français se nomment : Agapet, Agapit ou Agapite.

Le 24 mars (cf. Reinsberg, I, 184), on commémore le martyre de Saint Agapit, évêque. Il eut lieu à Synmade, en Phrygie. Le même jour est consacré à Agapius et d'autres martyrisés à Césarée, en Palestine, sous l'empereur Dioclétien.

Le 6 août est le jour de la mort du diacre Agapit, martyrisé avec Xystus et Félicissimus.

Le 20 septembre, Agapitus fut mis à mort, sous Adrien, en 120. avec son père, Eustache, sa mère, Théopista et Theopistus, son frère (cf. Reinsberg, II, 177).

---

[1] *Bulletin du Dictionnaire général de la Langue wallonne*, loc. cit.
[2] Communication de M. Amé Demeuldre.

Le Saint-Agapit que l'on fête le 18 août (notamment à Fontaine-l'Evêque) est celui dont le supplice rappelle le plus celui d'Erasme et c'est par confusion, que les autres Agapit sont invoqués comme lui contre les maux de ventre.

Ce jeune homme de Préneste, âgé de quinze ans, fut arrêté par l'ordre de l'empereur Aurélien, vers 275. Il fut battu avec des nerfs de bœuf, laissé quatre jours sans nourriture, fouetté de nouveau. Puis les bourreaux le prirent nu comme il était, l'attachèrent les pieds en haut et la tête en bas et allumèrent du feu dans lequel ils jetèrent plusieurs ordures, afin que la puanteur de la fumée qui lui donnait au visage le fit souffrir davantage. Ensuite « fervens aqua in ejus ventrem effusa est », de l'eau bouillante fut versée sur son ventre. On lui brisa les machoires, on l'exposa en vain aux bêtes fauves et l'on finit par lui trancher la tête.

C'est cette suspension par les pieds, la tête en bas, qui a dû faire assimiler son supplice à celui d'Erasme et c'est le détail de l'eau bouillante répandue sur son ventre qui a pu pousser à l'invoquer contre les douleurs d'entrailles.

Saint Erasme, que l'on invoque le 2 juin, qui fut évêque de Formies, en Campanie, fut martyrisé sous Dioclétien et Maximien, vers 304. On le fouetta avec des cordes plombées, on l'arrosa de résine, de soufre, de plomb, de poix, de cire et d'huile bouillante. Ensuite on le mena à Formies, vers Maximien, qui fit encore éprouver sur lui tout ce que l'ingénieuse cruauté peut inventer de supplices.

Un tableau du Poussin, au Vatican, le montre renversé sur un escabeau, les mains liées sous la tête, l'estomac et le ventre ouverts ; un des bourreaux arrache ses entrailles sanglantes qu'un autre enroule autour d'un cylindre en bois.

Chose curieuse, mais dont nous ne pouvons tirer de conclusion, Agapet et Erasme signifient tous deux, en grec : chéri, aimé ou aimable (de **agapê**, amour et de **eraô**, j'aime).

Quant au Saint Mamert, invoqué en Bretagne, il ne faut pas le confondre avec l'évêque de Vienne, en Dauphiné, honoré le 11 mai et qui institua les Rogations. Il s'agit de **Saint Mammez**, dont la fête a lieu le 17 août. Il fut supplicié à Césarée, en Cappadoce, sous Aurélien et le président Alexandre.

« Enfin Alexandre ne sachant plus que faire, commanda au bourreau d'enfoncer une fourche dans le ventre du martyr ; ce qui l'ayant crevé, il prit généreusement ses intestins dans ses mains, et sans que personne osât l'empêcher, il se retira à deux

stades de la ville, où étant invité par une voie du ciel à venir jouir de la récompense de ses supplices, il rendit heureusement son âme à Dieu ».

C'est à la nature de leur supplice que ces martyrs doivent d'être invoqués pour les maux de ventre. Mais le peuple leur a donné un nom qui, mieux qu'Erasme ou Agapit, lui rappelait ce martyre. Les termes *agripper* ou *agriffer*, *agrapper* ou *agrafer*, qui existent encore en français, étaient surtout usités dans le vieux français et le wallon. Ils signifient : saisir vivement et avec force, au moyen d'un crochet, d'un crampon ou d'un grappin. C'est à eux que le populaire a eu recours pour désigner l'action de retirer les entrailles du ventre avec un crochet, et les saints Erasme et Agapit sont devenus Agrapa ou Agrapå, Agrapau...

Jules DEWERT.





PAGES DE CHEZ NOUS

Images fraternelles

par

M. CHARLES DELCHEVALERIE

La Guenon

A la foire de la petite ville, nous étions entrés au « Palais des Singes » pour nous divertir des grimaces et des cabrioles de ses habitants. Dans la vaste loge aux parois de toile, de hautes cages s'alignaient, contenant chacune deux ou trois pensionnaires.

Les uns momentanément calmes et flegmatiques, voire méditatifs, les autres agités par une frénésie de mouvement, ils accueillaient les visiteurs de leur regard scrutateur et effronté de petits vieillards sceptiques. Une malice désabusée semblait animer leurs yeux brillants et minuscules où s'allumait parfois, chez tel d'entre eux, une colère puérile, quand il voyait un voisin plus adroit s'emparer du fruit qu'un spectateur avait lancé entre les barreaux.

Gris ou bruns de poil, leurs petits corps agiles, un instant immobiles, s'activaient bientôt, souplement tordus dans une sarabande fantaisiste, et nous cherchions à deviner au passage l'expression comique de leurs têtes rases de paysans madrés, de notaires fûtés, de vieux diplomates retors. Ils offraient dans leurs trépidantes poursuites et leurs brefs repos, la caricature d'une humanité finaude, gourmande et cynique, et l'on surprenait dans leurs ébats un mystérieux esprit de ruse aiguë et sans cesse en éveil. Il éclatait, par exemple, dans la joie d'avoir conquis une noisette et d'aller en trois bonds, à six pieds au-dessus

du niveau des humains, la croquer d'un coup — la mâchoire penchée — puis la décortiquer à menus doigts prestes, avec un regard noir, sourcilleux et direct pour remercier le donateur, avant de lui lancer les épluchures à la tête. On pensait, en les voyant, à de tout petits hommes sauvages, positifs, avides et cruels...

Mais, dans une des cages de gauche, il y avait, plus haut que nos têtes, un groupe que nos avances ne purent distraire. Sur le plancher d'un perchoir exigu, trois singes formaient un ensemble dont l'intensité expressive eût tenté un artiste. C'était une mère avec ses deux enfants. L'un valide, tranquille, paraissait simplement s'associer, par son détachement du monde extérieur, à la tristesse de ses voisins ; quant à la maman guenon, elle tenait entre ses bras minces son autre rejeton chétif et fiévreux, et l'on imaginerait difficilement chose plus humainement émouvante que le geste enlaçant dont ils s'enveloppaient réciproquement.

Le petit, maigrichon, souffreteux, grelottant, se blottissait contre la poitrine maternelle avec un air de douloureuse sécurité dans la détresse qui rendait plus poignante son étreinte si totalement filiale. Sa mère le serrait contre son sein avec une ferveur tutélaire qui la rendait indifférente à tout ce qui se passait autour d'elle. Et l'on avait beau leur jeter des fruits de choix : ni l'un ni l'autre ne se souciaient des présents offerts, et dans leurs petits yeux inquiets, se lisait le trouble que leur causait une infortune qu'ils ne pouvaient comprendre A côté du chaos furieux et burlesque des autres cages, de la gymnastique effrénée des sauts et des balancements, cette image statique saisissait par sa simple et inattendue puissance pathétique.

Une mère guenon tragiquement immobile et muette, couvant son fils condamné d'un regard dont la déchirante tendresse traduisait aussi la vaine protection du bras qui entourait le corps frissonnant ; un petit singe poitrinaire, prostré dans une attitude d'abandon désespéré, pelotonné contre sa mère comme s'il sentait qu'en cette chaleur familière est le meilleur refuge où l'on puisse mourir ou trouver la force de renaître, c'était, recréé dans l'énigmatique animalité, le drame éternel de la race frappée dans sa sève et qui veut essayer de durer, le drame qui a inspiré tant de chefs-d'œuvre pour évoquer le destin qui pèse sur les enfants des hommes.

Cette douleur silencieuse qui, dans son humilité, rappelait le souvenir des *Pietas* célèbres, cette douleur qui ne se souciait pas de nous qu'elle avait si brusquement captivés, montrait, mieux

que toutes les analogies physiologiques, le lien qui rassemble les êtres en proie à la vie, et les unit d'autant plus étroitement que leur conscience est plus éveillée. Et, sous l'empire de cette solidarité occulte, nous nous surprenions à contempler le petit singe mourant dans les bras de sa mère, avec une pitié lancinante, une émotion muette et profonde, où s'affirmait le respect instinctif par lequel on se doit de reconnaître tout ce qu'il y a de fraternel et d'honorer tout ce qu'il y a de sacré dans la souffrance universelle.

L'achat

Comme nous passions, ce matin, par une vieille rue d'un quartier qui ne m'est pas familier, mon ami Pierre qui y est né, lui, m'a conté un souvenir. L'histoire n'a assurément pas le moindre intérêt romanesque, et néanmoins elle me poursuit tout de même. Laissez-moi vous la narrer :

C'est là, me dit Pierre, en me montrant un magasin de « confections pour hommes et enfants » à l'enseigne désuète du *Petit Bénéfice*, c'est là que ma mère me conduisit vers ma dixième année, pour faire certain achat. Et je garde une gratitude secrète à cette vétuste boutique d'où je suis sorti meilleur que je n'y étais entré.

Il s'agissait de rendre quelque prestige à ma garde-robe délabrée, car la distribution des prix était proche. Or, nous étions pauvres, notre maigre budget alimenté exclusivement par l'opiniâtre labeur de mon père, était fort limité, et ma mère qui, par des prodiges d'économie et d'activité, parvenait à donner à la maisonnée un aspect d'aisance et à notre vie commune une allure confortable, n'avait pas son égale pour tirer d'une pièce de cent sous son maximum d'utilité domestique... Je me rends compte maintenant des efforts auxquels cette diligente ouvrière de bonheur s'astreignait allègrement, avec un courageux sourire, pour donner aux siens l'illusion du bien être...

Nous étions donc entrés pour choisir un costume et, tout de suite, j'avais été séduit par l'élégance d'un «complet» de drap bleu avantageusement étalé sur un mannequin de ma taille. Empressé, le marchand s'était mis à vanter les mérites de sa coupe et de ses étoffes. Mais ma mère, en femme qui sait ce qu'elle veut, arrêta, de prime abord, le verbeux tentateur en notifiant ce qu'elle désirait et le prix qu'elle n'entendait pas dépasser.

Le vendeur nous conduisit alors dans un coin de la salle, où il exhiba à ma mère divers costumes pouvant convenir à des galopins de mon calibre. L'excellente femme les examinait un à un, soigneusement : il fallait qu'ils fussent de bon usage et seyants sans excéder les possibilités de ses ressources. Je la vois encore palpant les tissus, les soupesant, éprouvant leur résistance. Un pli au front, elle se livrait à de muets calculs. Cependant, j'avais, moi aussi, mon idée d'instant en instant plus absorbante. De tous les vètements qui nous étaient proposés, aucun ne me plaisait, et ma vanité puérile se sentait irrésistiblement attirée vers celui qui m'avait séduit à l'entrée. Aussi, je suivais d'un regard plutôt déçu la joûte engagée entre ma mère et le tailleur et dont le résultat devait être de me rhabiller congrument pour le moins d'argent possible.

A un moment donné, ma mère ayant voulu, avant l'essayage, connaître mes préférences à propos des teintes de plusieurs costumes de prix identiques, remarqua ma longue figure.

— Qu'est-ce que tu as ? demanda-t-elle. Est-ce que ça ne te plaît pas ?

A la maison, nous étions accoutumés à obéir, mais aussi à parler franchement. L'occasion était inespérée :

— Oh ! maman, dis-je avec soulagement, il y a là, à l'entrée, un costume bien plus beau ! et je désignai du doigt l'objet de mes convoitises.

Le marchand, aussitôt, insinua :

— Le jeune homme a bon goût, Madame, et le costume, en effet, semble avoir été fait pour lui...

Ma mère s'enquit du prix, et se récria aussitôt : il excédait de vingt francs la somme qu'elle avait affectée à son achat. Vingt francs ! ce fut, tout d'abord, une stupeur. Mais malgré mes habitudes de soumission, je fus, dès ce moment, intenable et je n'eus de cesse qu'on ne m'eût permis d'essayer le « complet » séducteur. Et, alors, ce fut pis encore. Pensez donc : il m'allait à merveille. Avec la spontanéité de mon âge, je le considérais déjà comme ma chose, et la perspective de devoir y renoncer me devint intolérable.

— Maman, suppliai-je, puisque j'ai bien travaillé au collège, tu peux bien y mettre un peu plus, dis...

La bataille fut longue. Rougissante, ma mère s'évertuait à me faire entendre raison. Pense, me disait-elle à mi voix, avec la gêne de devoir parler de sa situation médiocre devant un étranger, qu'il me faut faire bien d'autres emplettes, acheter du linge pour

ton père, des chaussures pour ton frère... Et puis, s'il ne s'agissait que d'une petite différence ; mais vingt francs, où veux-tu que j'aille les chercher ?

Peine perdue, je ne voulais rien entendre. Je me surprenais moi-même, car jamais je ne m'étais senti aussi tenace et aussi audacieux. Je m'acharnais d'autant plus que je devinais, avec mon instinct d'enfant, combien, à travers les résistances de sa raison, ma mère avait le désir de me satisfaire. Elle aussi voyait que mon choix était heureux, et, n'eût été cette satanée différence, elle se fût bientôt décidée. Finalement, je vis que je l'emportais. Cédant au caprice de mon égoïsme, elle me dit, avec cet air mi-souriant, mi-soucieux que je lui avais déjà vu au chevet des malades :

— Ça te ferait donc bien plaisir ? Eh bien, c'est entendu, petit, nous allons le prendre pour te contenter. Et pour le prix, ajouta-t-elle, comme si elle se parlait à elle-même, je vais tâcher de m'arranger...

Je triomphais !... Comment se fait-il donc que, dès que ma mère eut soldé son achat, avant même que nous fussions sortis de la sombre boutique où sur les comptoirs lisses se posait une subtile poussière d'étoffes remuées, je sentis ma joie qui tombait ? J'étais secrètement honteux maintenant. La phrase surprise me hantait : « Je vais tâcher de m'arranger... » Elle me revenait sans cesse, tandis que, suivant ma mère, j'aurais presque aussi volontiers rebroussé chemin et rapporté au magasin le précieux vêtement que je portais sans fierté, soigneusement ficelé dans son emballage.

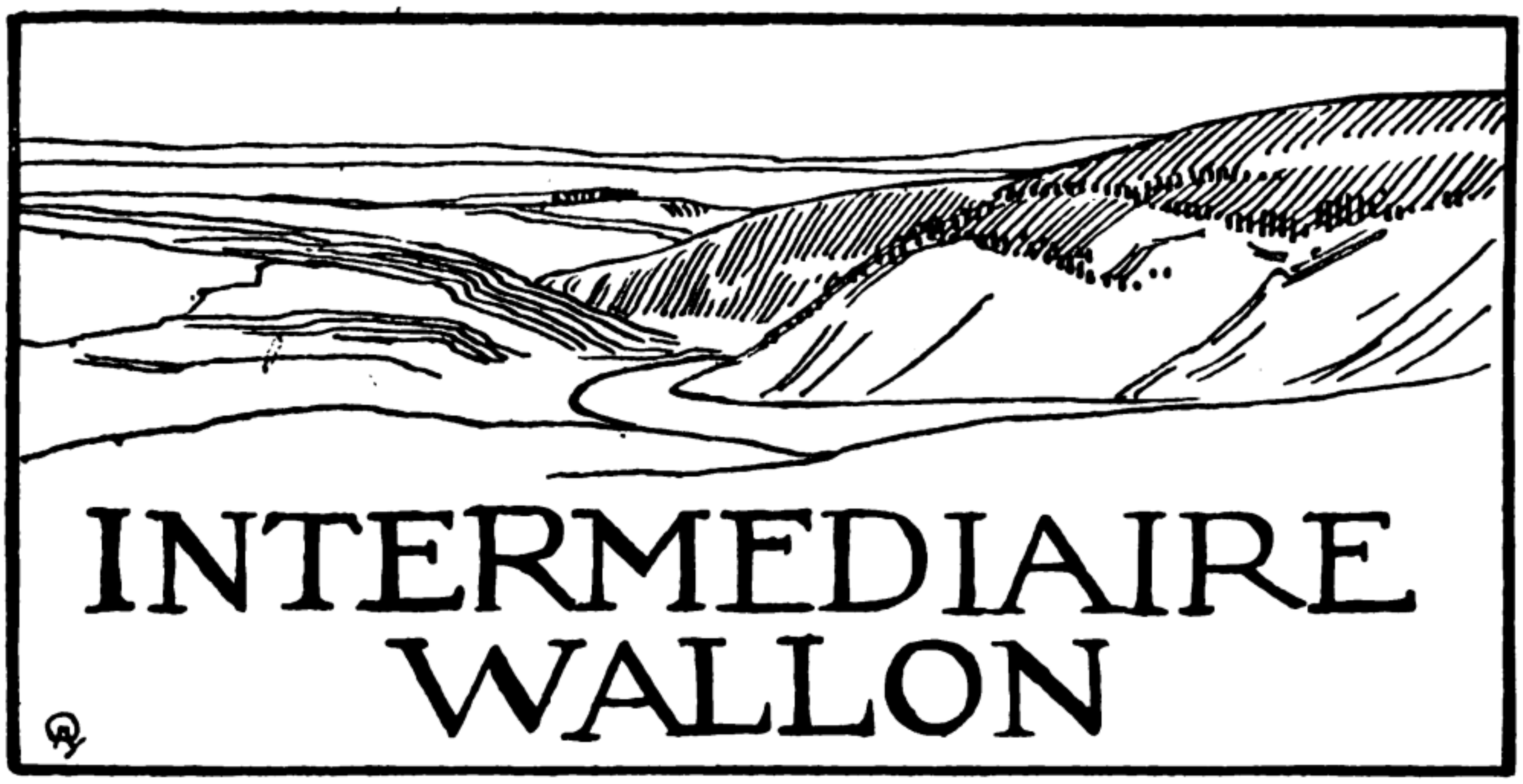
Je vais tâcher de m'arranger... Cela me rappelait ce à quoi j'aurais dû penser plus tôt : la vie de désintéressement joyeux, de sacrifice quotidien, de permanent oubli de soi que ma mère avait faite sienne, et je pensais avec une confusion intime aux privations et aux fatigues qu'elle avait certainement déjà résolu de s'imposer pour regagner les vingt francs du débours imprévu, sans que personne — sauf elle — eût à en pâtir dans la maison. Les ai-je regrettés, ces vingt francs, chaque fois que j'endossais le fameux costume dont l'achat avait déterminé cette tragédie secrète !

Aujourd'hui, disait mon ami Pierre, en contemplant d'un regard mouillé la vétuste boutique, je ne les regrette certes plus, car ils m'ont fait comprendre et aimer encore davantage l'admirable femme qui m'a donné la vie et qui s'est usée à vivre pour la seule joie des siens. Et je ne puis revoir sans émoi le magasin pous-

siéreux où, de la voir si attentive à concilier avec les exigences de mon inconscience puérile les rigueurs d'un sort médiocre, je connus qu'il faut savoir se borner et que tout désir réalisé perd sa saveur si l'on s'aperçoit qu'il se fonde sur la souffrance des autres.

CHARLES DELCHEVALERIE.





Dessin inédit d'Aug. DONNAY.

.... Quant à *n'avoir pas le droit d'ignorer* certaines choses, c'est une proposition à laquelle je ne me rallierai que lorsque la perfection absolue sera de ce monde. L'INTERMÉDIAIRE a pour devise : *il se faut entr'aider* ; s'il la remplaçait par celle-ci : *on n'a pas le droit d'ignorer*, il n'aurait plus qu'à disparaître.

(L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX, LVII (30 décembre 1908), col. 989.

Questions

Nous rappelons à nos lecteurs les questions qui ont été posées précédemment. Il est de la nature des recherches historiques, que leur documentation peut toujours s'accroître, se compléter ou se préciser. Sauf des cas exceptionnels, les enquêtes de notre Intermédiaire *doivent donc être considérées comme permanentes.*

Le mal de Saint Marcoul. — L'article suivant du compte communal de Mons de 1600-1601, donnant l'analyse d'une requête adressée aux échevins de cette ville, caractérise la mentalité du pétitionnaire et de son entourage :

Sur requeste presentée à messieurs eschevins par Thomas Cousturier, filz de feu Jean Cousturier à son vivant huissier aux eschevins, comme il seroit entaché au visaige du mal de Monsieur saint Marcoul où que par deux fois il avoit faict le voyaige sans avoir encore trouvé aucune gharison, et, comme il estoit intentionné faire autre voyaige en Bourgoigne, emprès St-Claude, où qu'il avoit entendu y avoir une dame vierge et martire qui garissoit de diverses sortes de maladies, il avoit prié d'estre adsisté de quelque chose des biens de ceste ville, pour adsister à la despence qu'il luy conviendroit faire audit voyaige, auquel avoit esté ordonnet que payez par ordonnance et quictance la somme de. . . . . . xx l.

Quelle était la maladie pour laquelle on invoquait saint Marcoul ? quels étaient les lieux de pèlerinage où l'on allait réclamer la guérison ?

E. MATTHIEU.

Croyances et dictons populaires sur les œufs. — Le *Journal des Débats* du 26 septembre a publié, sous la signature de M. G. Dupont-Ferrier, un intéressant article sur les œufs brisés et la place qu'ils occupent dans les songes et la tradition populaire dans diverses rég ons de France. Nous y remarquons les lignes suivantes :

....On devine bien que la vertu des œufs brisés ne se borne pas là. Les Bretonnes le savent aussi bien que les Girondines ou les Wallonnes. Certaines nuits, comme celles de la Saint-Jean et de Noël, sont entre toutes révélatrices des secrets d'amour. Pour connaitre le métier de l'élu qui doit fixer leur cœur, elles cassent un œuf frais dans l'eau d'un verre : le lendemain le blanc de l'œuf coagulé dessinera le métier du mari futur. L'amoureux déniché, c'est l'œuf qui peut aider encore à l'enflammer tout à fait.

A Herstal, la jeune fille subtilise au jeune homme, pour peu que la calvitie ne l'ait pas prématurément dépouillé, trois cheveux ou sept. Ces cheveux sont glissés dans un œuf, et l'œuf est enterré sous une éminence. A mesure que l'œuf se décompose, l'amour grandit. Et quand l'œuf achève de se fondre avec la terre maternelle, l'amour devient incoercible.

Il doit, en effet, exister en Wallonie, à côté de croyances populaires, d'assez nombreux dictons où l'œuf intervient. Quelles sont ces croyances, quels sont ces dictons ?

Félicien LEURIDANT.

Réponses

Les femmes wallonnes : ce qu'on en a dit (XVIII; XIX, 34, 194, 231, 312). — Les pages les plus savoureuses, consacrées au caractère laborieux de la femme wallonne, sont peut-être celles où Joseph GRANDGAGNAGE parle de la vieille botresse Ida. Elles se trouvent dans ces *Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas,* qui firent la joie de nos pères et que les Wallons d'aujourd'hui ont un peu trop oubliés.

C'est le chapitre intitulé : *Rencontre de la vieille Ida, la botresse, qui en apprend long à M. Nicolas.* Je le copie textuellement :

Comme M. Alfred Nicolas et Gaspard cheminaient en faisant la *causette,* ils aperçurent au loin un grand et gros objet de forme carrée qui se mouvait lentement. En s'approchant davantage, Gaspard distingua que c'était une botresse portant un meuble au-dessus de son bot. En s'approchant encore, il reconnut la vieille Ida qui marchait à pas comptés, faisant le gros dos sous sa lourde charge, la tête en avant, avec un mouvement d'aller et de venir à chaque pas qu'elle faisait. Elle était coiffée du *sac* obligé, c'est-à-dire d'une pièce de toile blanche qui lui serrait le front, avec une pointe au sommet, et terminée à la nuque par une large bande de la même étoffe qui retombait sur toute la longueur de l'échine pour amortir la compression du bot. Comme toutes ses consœurs, elle portait la jupe de laine à grandes raies, le mouchoir rouge croisé sur la poitrine et le bâton à la main. Arrivée au pied d'une colline, elle s'arrêta pour reprendre haleine ; et passant légèrement son bâton derrière elle, elle y appuya son bot en écartant les jambes pour prendre un large point d'appui.

— Bon, bon, dit Gaspard ; la voilà qui fait le trépied. Nous allons la rejoindre. Va-t-elle nous en conter !

En effet c'était la vieille Ida. Elle portait sur le dos, outre ses soixante-cinq ans, une grande et massive commode. C'était un Anglais qui avait

loué dans les environs une maison de campagne, et qui, l'ayant garnie de quelques meubles, était partit un beau matin en oubliant de payer ; car il voyageait par économie. Le propriétaire faisait transporter à la ville ce qu'il avait laissé.

Gaspard, qui était d'un bon naturel, et qui avait autant d'égards pour les vieilles femmes qu'il avait de sentiment pour les jeunes, voulut décharger Ida qui sourit et le laissa faire ; et il endossa le fardeau. Mais non habitué au maniement du bot, tout ce que put faire cet honnête garçon malgré sa jeunesse et sa force, ce fut d'atteindre le sommet de la colline, où il arriva tout en eau, et où la vieille botresse se rechargea en se moquant beaucoup du vigoureux jeune homme.

— Ah ! *binamé*, lui dit-elle (c'est la dénomination que les botresses emploient en s'adressant à quelqu'un, et qui se traduit bien-aimé), ne te marie jamais avec une femme de Montegnée ou d'Ans ; tu n'as pas d'assez bons reins pour cela. Tonnerre de Dieu ! j'en mettrais treize comme toi dans mon bot..... et ailleurs. Pauvre enfant, tout suant, tout soufflant, pour une minute qu'il monte !

Gaspard ne manquait pas d'une certaine vivacité d'esprit ; il riposta de son mieux. *Asticotée* par une vive réplique, la vieille Ida lâcha beaucoup de choses piquantes, excellentes, comme les botresses l'ont accoutumé. Je voudrais en régaler mon lecteur ; mais impossible de rendre en mon langage ces expressions énergiques, pittoresques, ces chaudes bourrasques et ce débit animé, qui feraient envie aux quatre évangélistes de la jeune et forte littérature.

M. Nicolas mit fin à une lutte qui devenait un peu trop grivoise, en en adjugeant le prix à la mère Ida ; et dérivant le torrent sur un sol un peu plus solide, il s'informa de la vie des botresses.

La vieille Ida était native de Montegnée, noir pays de houillères. Encore treize fois (pour m'exprimer comme elle, car il paraît que les botresses affectionnent le numéro treize), encore treize fois elle avait été à Cologne. Dès l'âge de dix-huit ans, vers l'année 1787, elle partit avec sa mère pour la grande Allemagne ; et tout en allant de ville en ville, portant à l'une les marchandises de l'autre, spéculant sur le change de la petite monnaie, elles arrivèrent ainsi jusqu'à Vienne, et revinrent par la France. Mais la révolution française, qui fit tant de mal aux nobles et aux prêtres fit aussi beaucoup de mal aux botresses. On ouvrit de nouvelles routes. Les diligences s'établirent partout. Les communications se multiplièrent et devinrent plus faciles, plus rapides. Alors les expéditions de long cours furent interdites à ces fortes femmes ; et pour peu que les chemins de fer, qui doivent faire de l'Europe une grande ville, viennent à s'exécuter, il n'y aura plus moyen pour elles de vivre à voyager. Elles ne font plus guère maintenant que des courses d'intérieur. Dans l'enceinte des villes elles gagnent leur pain à porter des fardeaux, à faire des boulets (non pas de canon, mais de houille), à transporter les effets des voyageurs qu'elles envahissent, se disputent et s'arrachent à l'arrivée des barques. Mais elles tiennent rancune aux diligences, et ne paraissent jamais à l'hôtel des messageries. Tous les printemps, à l'époque où l'on voit les oiseaux passer du midi vers le nord, on voit aussi des botresses s'expatrier par famille entière, homme, femme et enfants, pour aller faire des briques sur les bords du Rhin. Il en est d'autres, et ce ne sont pas les plus tendres, qui se tiennent aux rivages de la Meuse, et qui, la corde au cou, traînent les bateaux à la remorque comme de vrais chevaux. Liége est l'enfer des femmes; pas de dicton plus vrai. On en voit encore, et souvent par troupes assez nombreuses, parlant, jasant, chantant et agaçant les passants, traverser les prairies du Limbourg ou franchir les hautes bruyères de Beaufays et de Theux, portant à Spa, à Verviers, à Stavelot, des légumes, des fruits, de la viande fraiche et d'autres provisions. On les rencontre également par les chemins du Condroz et de la Hesbaye, messagères fidèles, portant lettres, gazettes et paquets, tout ce qui peut faire entrer dans leur

poche un sou bien pénible. Les plus heureuses, les plus huppées d'entre elles, sont, comme elles disent, les botresses de château. C'est une vraie fête que leur arrivée à l'office. On les régale de café et de beaucoup de bonnes choses ; car elle apportent les nouvelles de la ville, les billets doux de la cuisinière et de la femme de chambre, ou bien la cornette impatiemment attendue pour la prochaine grand'messe. Ne croyez pas que ces intrépides marcheuses suivent toutes ces routes nouvelles qui parcourent de plain-pied les sinuosités des vallées. Non, non ; la vraie botresse prend les vieilles routes de nos pères, qui percent la montagne et vont droit à leur but à travers les collines, les bois et les bruyères. Aussi plusieurs chemins sont-ils encore appelés *le chemin des botresses*. Soyez sûr que c'est le plus court, sinon le plus facile.

Ida parla beaucoup de son Allemagne de 1787, que l'on retrouve encore aujourd'hui, et de sa France de la même année, dont il n'est resté que le sol et le nom. Mais ce fut surtout à notre bon pays que la vieille Ida consacra les trésors de sa rustique éloquence. Elle avait, dit-elle, souvent traversé les riches campagnes de la Hesbaye et du Brabant où l'on boit d'excellente bière blanche, où l'on sème tant de bons grains, où les hommes sont épais et forts, les corbeaux par centaines et le pain pareil à du gâteau. Elle avait parcouru maintes fois le pays montagneux des Ardennes, où l'on trouve de petits hommes alertes, enragément rusés, où l'on boit le *pequet* à gogo, et où l'on mange des truites, du chevreuil, des bécasses et des écrevisses, comme ailleurs du lard et de la soupe aux herbes. Elle avait passé à différentes reprises dans le comté de Namur, magnifiquement garni de vallons et de bois, de jardins, de moissons et de riantes prairies. Elle dit aussi qu'elle avait été *dans les Flamands*, au plat pays de Dixmude et de Gand, où les villes, les villages et les hameaux sont serrés les uns à côté des autres comme les poils d'une brosse, où les campagnes sont noires de soutanes, et où la cour criminelle siège durant toute l'année. Elle avait enfin visité le beau pays de Hainaut, et tenait à grande admiration les hauts châteaux de Solres, de Croy, de Chimai, de Belœil et d'Enghien. Durant les affaires de M. Robespierre, elle avait porté plusieurs lettres importantes au grand château d'Havré, où le vieux duc lui caressa le menton et se prit d'un grand éclat de rire, quand Ida (couleur locale) lui *péta au nez* le juron favori, le vrai juron du terroir, après lequel tous les jurons du monde, les cazzo d'Italie, les carajo d'Espagne, les goddam, les goddum, ne sont que parodie.

— Oui, oui, dit la vieille Ida en terminant son récit, j'ai vu bien du pays en Allemagne et en France ; mais de tous les pays que j'ai vus, je n'ai vu nulle part un aussi beau pays que le nôtre. N'est-il pas vrai, monsieur ? Qu'en pensez-vous, monsieur ?

(Extrait de : *Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique*, par JUSTIN ***. Brux. Leroux, 1835. T. I, chap. V, p. 99 à 107).

R.

Les Varin (XIX, 79). — M. Albin BODY, écrit à propos de la mort récente du graveur Eugène-Napoléon Varin, qu'il ne serait peut-être pas malaisé de rétablir la généalogie des Varin, à partir de Jean-Varin de Liège, le célèbre graveur, mort à Paris en 1672.

Cette généalogie se trouve établie comme suit dans *les Graveurs du XIXe siècle* de BERALDI, d'après les recherches faites par la famille :

1°) *Jean Varin* (1604-1672) eut pour fils :

2°) *François* qui lui succéda comme tailleur général des monnaies de France et mourut en 1682, et *Pierre Varin*, graveur.

3°) *Joseph Varin*, fils du précédent, vécut à Châlons s/Marne (1682-1751) et fut potier d'étain.

4°) *Jean-Baptiste Varin*, fils du précédent, né et mort à Châlons (1714-1795) fut potier d'étain et graveur sur métaux.

5°) *Charles-Nicolas Varin*, fils du précédent, né à Châlons et mort à Paris, (1741-1812) exerça le métier de graveur à Paris. Il dessina des portraits, composa des gravures originales et des ex-libris et reproduisit des gravures d'après Boucher et Leprince. Son frère Joseph, mort à Paris en 1800, grava des illustrations pour les livres de l'abbé de Saint-Non, reproduisit des gravures d'après les dessins de Moreau et fit un grand nombre de vues de ville.

6°) *Joseph Varin*, fils de Charles-Nicolas, né à Châlons en 1796, mort en 1843, engagé aux pupilles de la Garde, fut blessé à Waterloo, devint inspecteur du passage Colbert à Paris, puis fut professeur de dessin à Châlons en 1821 et à Epernay.

7°) Joseph Varin laissa trois fils qui furent des graveurs distingués :

Amédée, né à Châlons en 1818, mort à Crouttes en 1883, dessinateur et graveur, grava d'abord des dessins de mode et de l'imagerie religieuse, puis composa les illustrations de l'*Empire des légumes* et des *Papillons, métamorphoses des peuples de l'air*, deux ouvrages très recherchés par les bibliophiles. Il devint le graveur attitré de la maison Goupil pour la reproduction de tableaux en vogue.

Adolphe, né à Châlons en 1821, mort en 1897, a considérablement produit et a publié sur des graveurs anciens et modernes une remarquable série d'articles dans différentes revues d'art. Son œuvre capitale se compose des 72 planches qu'il exécuta pour l'*Art Industriel*. Il a fait également une suite de portraits de graveurs de l'école liégeoise.

Eugène Napoléon, né à Epernay en 1831, mort en 1911, collaborateur d'Amédée Varin, travailla avec lui pour la maison Goupil. Après avoir obtenu une médaille au salon de 1865 et une de 2e classe au salon de 1879, il fut nommé sociétaire H-C de la Société des Artistes français. On lui doit la fameuse gravure : *Enfin seuls*, que l'étalage des marchands d'estampes a popularisée.

8°) *Henri Varin*, fils d'Amédée, né à Crouttes, peintre et graveur, expose au salon des Artistes français.

Nous notons également dans la liste des artistes français modernes :

Achille Varin, peintre sociétaire de la Société des Artistes français, qui obtint une mention honorable au Salon de 1896.

Raoul Varin, graveur, né à Reims, qui obtint une mention honorable au salon de 1892.

Ces deux artistes font-ils partie de la célèbre famille ? La chose nous semble très probable et mérite d'être vérifiée.

Telle serait cette généalogie, très curieuse assurément, puisqu'elle donne une liste ininterrompue d'artistes de talent, se succédant de père en fils, pendant plus de trois siècles. Exemple unique, croyons nous. Mais il reste à démontrer la filiation de Pierre Varin, pour lequel nous n'avons pas l'indication des dates de naissance et de décès, avec Jean Varin. Pierre fut-il vraiment le fils de Jean, ou seulement son parent ?

Quoi qu'il en soit, nous avons là huit générations d'une dynastie artistique d'origine wallonne, tout-à-fait extraordinaire. Et cette dynastie n'est pas près de s'éteindre ! Au contraire, elle paraît disposée à continuer à se transmettre de génération en génération le flambeau de l'Art. Il serait intéressant de faire sa biographie détaillée et de cataloguer ses œuvres. En réunissant un choix de médailles, de vases, de gravures de reproduction et de gravures originales, de livres illustrés, de dessins, d'aquarelles et et de peintures dus à la production des nombreux Varin, on aurait les éléments d'une exposition très variée et très originale, montrant l'évolution de l'art dans une seule famille, depuis Louis XIII jusqu'à nos jours. C'est une idée que je soumets à l'une ou l'autre des sociétés artistiques de notre Ville.

NEUVILLE.





Dessin inédit d'Aug. Donnay

HISTOIRE

R. Dubois : **Les Rues de Huy**. (Ouvrage publié par les soins du *Cercle hutois des Sciences et des Arts*) Huy, Mignolet, 1910. Un vol. gr. in 8° de 766 pages, orné de 12 illustrations.

Après Liège, la ville de Huy, la seconde capitale de la principauté, trouve enfin l'historien à la fois enthousiaste et documenté de ses rues. Assurément Huy mérite cet honneur, à cause de son passé glorieux et à cause de son aspect si pittoresque d'aujourd'hui. Aucune cité n'a en effet aussi bien conservé, en plein XXe siècle, sa physionomie médiévale, avec ses rues étroites, tortueuses, massées autour de la belle collégiale gothique. La partie primitive de Huy n'a guère été transformée, parce qu'on n'y a pas démoli, comme dans tant d'autres localités, les vieux quartiers par souci d'hygiène ou pour établir de nouvelles rues ou boulevards. Elle nous étale toujours le même réseau de rues ou de « rualles », non tirées au cordeau, présentant des angles, des retraits, des courbes attestant leur lointaine origine.

Ce livre a été écrit sans aucune prétention, pour faire connaître aux Hutois les annales de leur terre natale. Nous ne pouvons mieux le résumer qu'en reproduisant cette partie de l'avant-propos de l'auteur : « Les rues, a très bien dit M. Th. Gobert, sont comme les pages d'un livre où l'histoire de la ville, divisée en nombreux chapitres, est exposée aux regards de tous les passants. Mais quelle indifférence chez ceux-ci ! C'est pour la combattre, c'est pour les engager à lire dans ce livre ouvert continuellement sous leurs yeux que nous publions ce travail. Nous nous sommes attachés à rechercher l'origine des diverses rues de Huy, anciennes et actuelles ; à montrer, autant que possible, les transformations subies par la topographie et l'aspect de la ville ; à faire, en passant, l'historique des monuments et des édifices disparus ou existant encore,

offrant un intérêt quelconque pour les curieux, les esthètes, les amoureux des choses du passé ; à résumer la vie des hommes illustres ou remarquables dont Huy peut s'honorer et qui ont donné ou auraient pu donner légitimement leur nom à des rues ; à rappeler les institutions abolies, les industries anciennement florissantes ; à faire aussi au moyen de détails sur les mœurs, les coutumes, les habitudes, voire même d'anecdotes locales, un peu la physionomie qu'avaient jadis notre cité et ses habitants. »

Tout ce programme a été admirablement réalisé et l'œuvre de M. Dubois nous apparait comme le travail d'histoire le meilleur et le plus complet, écrit en l'honneur de la vieille cité mosane. Une excellente table onomastique permet aux lecteurs de grouper d'une façon systématique les renseignements de nature si variée accumulés par l'auteur au hasard de l'ordre alphabétique des rues.

M. Dubois est trop modeste lorsqu'il écrit que seuls ses concitoyens trouveront quelque plaisir ou quelque profit à lire son bel ouvrage. Les érudits, les historiens, les philologues et les toponymistes y feront aussi une riche moisson. L'auteur était du reste admirablement préparé pour écrire ces *Rues de Huy*, et par ses fonctions, et par son affection filiale pour les vestiges et les pittoresques débris retrouvés dans sa chère cité, et par sa vaste et sûre érudition. Depuis vingt ans, il remue avec une ardeur inlassable toutes les archives et toutes les chroniques qui rappellent le passé de Huy ; il a su les analyser et les commenter avec un sens critique très averti qu'on trouvera rarement en défaut. Ce beau livre reproduit les principales notices historiques déjà publiées par M. Dubois et consacre définitivement la réputation scientifique de son auteur. Comme l'œuvre similaire de M. Th. Gobert, qu'il a prise comme guide, on la donnera désormais en exemple. Puissent ces autres villes liégeoises partager bientôt l'heureuse fortune de Huy.

Em. Fairon.

H. Obreen et H. Van der Linden : **Album historique de la Belgique.** Brux. Van Oest. — In-4°, 104 p. et 235 reprod. en planches. Prix : br. 21 fr.; relié, 25 fr.

Ce volume dont l'éditeur d'art et d'histoire Van Oest vient de terminer la publication, se recommande par la concision de son texte et l'abondance de son illustration ; il réduit au strict minimum la part d'intérêt due aux faits historiques, dans la juste pensée qu'on peut connaître plus parfaitement l'originalité d'une race et les caractères d'une époque en observant les mœurs quotidiennes de ceux qui y participèrent qu'en se remémorant le nom des batailles qu'ils gagnèrent ou des échecs militaires qu'ils eurent à essuyer. — C'est donc plutôt de la mode, des mœurs, des travaux, des occupations, des monuments, des œuvres d'art caractéristiques d'un temps qu'on pourra se rendre compte en feuilletant l'ouvrage de MM. Obreen et Van der Linden. — Il faut les féliciter en outre d'avoir rompu avec la tradition des faiseurs de manuels illustrés qui déroutaient trop aisément

leurs lecteurs par une imagerie assurément patriotique, mais aussi d'une outrageante fantaisie et d'une absence totale de vérité scientifique. Enfin, nous devons leur savoir gré d'avoir choisi, de préférence aux tableaux, sculptures ou monuments depuis longtemps célèbres ou connus, des documents moins répandus, parfois plus humbles — mais souvent plus révélateurs et toujours, en tout cas, plus intéressants. Leurs planches se rélèvent ainsi d'un bel attrait d'inédit. — Notre pays et notre art wallons leur ont fourni maintes illustrations : notons, en feuilletant le volume, les belles églises romanes de Saint-Séverin en Condroz et de Waha ; la chasse de Saint-Remacle de l'église de Stavelot, admirable travail d'orfèvrerie mosane ; les miniatures liégeoises du XIIIe siècle ; le rétable de Liessier en Hainaut français ; le lutrin d'Andenne ; la chaire de vérité de Saint Bavon par Laurent Delvaux (1).

Cet ouvrage, qui intéressera les plus lettrés, pourra surtout être de la plus grande utilité à la jeunesse des écoles. Il la rapprochera des sources véritables de la science historique et l'amènera à un amour plus éclairé du passé belge.

R. D.

Memento. — Dans LEODIUM de janvier : *Notes sur Herck-la-Ville*, par C. vander Straeten, d'après une chronique écrite en 1678 par le curé de cette paroisse. *Les curés de Xhignesse*, par D. Guilleaume : notes sur divers prêtres de cette ancienne paroisse.

La CHRONIQUE ARCHÉOL. du PAYS DE LIÉGE, de janvier, continue la publication de l'Inventaire archéologique de l'ancien Pays de Liége par une note illustrée de M. Florent Pholien sur la *Verrerie liégeoise*, au sujet des verres dits *frèsés*, torsinés et à jambe à filigrane. *Nos collections* : accroissement du musée liégeois. *Nos conférences*, causeries populaires sur l'archéologie et l'histoire du Pays de Liège ; au programme de cette année, notamment : L'organisme humain dans les œuvres artistiques de la Wallonie, par le Dr Jorissenne ; L'ancienne cathédrale Saint-Lambert par M. Gustave Ruhl ; L'œuvre de Lambert Lombard, par M. François Colley.

LA REVUE TOURNAISIENNE (janvier) : *La Franc-Maçonnerie à Tournai au XVIIIe siècle*, par Ernest MATHIEU. *Les médaillés de Sainte-Hélène à Tournai*, par Justin MAREISAL. *Notes héraldiques, généalogiques*, etc. (suite), par le comte P.-A. DU CHASTEL. Dans les chroniques, note sur deux chefs d'œuvres de Rogier dele Pastur à Laudes, peu connus jusqu'ici.

---

(1) Qu'il est peut-être un peu téméraire de faire naître à Gand. Voir à ce sujet le Catal. de l'Exp. des B. A. de Charleroi, p. 195.

LETTRES WALLONNES

ADOLPHE WATTIEZ : **Roses et Cardeons**, Tournai, 1911. — Wattiez incarne le mouvement wallon à Tournai. Une préface en patois d'Ernest Ponceau, président du *Cabaret wallon*, nous fait connaître les titres de Wattiez comme auteur dramatique revuïste et chansonnier, comme fondateur et boute-en-train de maintes sociétés joyeuses. Dans ce petit livre de cinquante pages sont réunies des œuvrettres françaises et wallonnes ; vers français de circonstance, d'album et de fêtes, où l'on trouvera plus de jeux de mots que de pensées sublimes, où la métrique et l'orthographe semblent avoir bu trop de champagne et mis leur barrette de travers ; vers wallons qui sont mieux dans la tournure d'esprit, le ton, le caractère et les préoccupations de l'auteur. Sans doute, dans ce recueil, les pièces françaises sont les « chardons » et les pièces wallonnes sont les « roses ». Vivent donc les chansons en bon patois tournaisien, comme *canchon dormoire* (berceuse), les *couconbaques* (les crêpes), les *otieux* (les outils), *Batisse sans ouvrache*, *Chantecler* (relation d'une représentation de la pièce de Rostand), et autres fantaisies désopilantes plus rabelaisiennes que lamartiniennes, comme la chanson dirigée contre ce congrès de médecins qui se plaignent que la natalité diminue...

Jules Feller.

L'Inradjî. — Sous ce titre, (nom de l'un des trois vieux canons de la Ville), Nivelles a vu naître récemment un nouveau journal wallon, rédigé par un groupe de jeunes gens dont M. Paul COLLET est le chef de file. « Gazette aclote *illustrée* », dit le sous-titre, et en effet, on y voit de pittoresques croquis, très adroitement découpés sur ces plaques d'argile dont les typographes ingénieux font maintenant un si fréquent usage. La « gazette » est rédigée, partie en français, partie en patois ; c'est la prudente tradition de l'ancien *Aclot* que l'on reprend ainsi. Les articles en wallon sont verveux et soigneusement rédigés, en langue pure et drue. Et voici que, fidèle toujours à la tradition, *l'Inradjî* ouvre un concours littéraire ! Il nous informe en même temps qu'un nouveau cercle dramatique wallon s'est fondé en ville. C'est le troisième, paraît-il. On a marché depuis l'*Aclot !* Souhaitons à *l'Inradjî* le succès et la vitalité de son devancier qui, on s'en souvient, périt un jour, non pas d'inanité, mais... de la rupture d'un anévrisme !...

O. C.

BULLETINS ET ANNALES

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXVIII. 1909 (1).

(pp. 1-158). DD. Brouwers : *Les fêtes publiques à Dinant du XVe au XVIIIe siècle*. [Voir le compte-rendu donné par M. Fairon, dans *Wallonia*, XVIIe année, pp 254-255].

(pp. 159-184). A. Tichon : *La châsse de Saint Perpète de Dinant*. Dans le trésor de l'antique collégiale de Dinant, qui dès le XIIe siècle était désigné sous le patronat de Sainte-Marie et de Saint-Perpète, l'on conservait jadis plusieurs reliques de ce dernier saint, qui étaient enfermées dans trois reliquaires en orfèvrerie. Il ne reste aujourd'hui que le buste et l'avant-bras qui ont figuré a plusieurs Expositions d'Art ancien. Quant à la châsse, elle a disparu lors des troubles de la fin du XVIIIe siècle; M. A. T. en a recherché les traces dans les archives de la Collégiale et avec quelques rares documents qu'il y a retrouvés, essaie d'en établir une description. Par l'étude d'un tableau du XVIe siècle, conservé au Musée de Chantilly, il en arrive à cette conclusion que la châsse qui est représentée, serait celle de Saint-Perpète qui fut transférée de Dinant à Bouvignes, au moment du fameux sac de la ville des copères, en 1466. Une belle reproduction de ce tableau et quelques documents accompagnent cette étude qui, si elle ne convainc pas, a au moins le mérite d'être fort bien présentée.

(pp. 185-195). A. Bequet : *Les cimetières belgo-romains d'Arbre et de Treigne*. — Nouvelle contribution à l'étude de cette période si intéressante de notre histoire qui comprend le IIe et le IIIe siècle de notre ère et qui fut marquée par un essor remarquable de l'industrie et de l'agriculture, surtout dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Parmi les poteries, les urnes, les fibules et autres objets analogues à ceux que l'on découvre habituellement dans des nécropoles de ce genre, les tombes de Treigne, particulièrement nombreuses — on en a fouillé 175 — ont fourni une urne en terre blanche, revêtue complètement d'une couverte blanche d'aspect vitreux, et un large poignard, un *pugio*; M. B. en a conclu que la tombe où fut découverte cette arme, renfermait les cendres d'un vétéran romain, probablement originaire de ce pays.

(pp. 197-800). C.-G. Roland : *Les prés Saint-Jean, étude historico-juridique*. – S'il est une étude intéressante au plus haut point et qui a suscité déjà de multiples recherches, c'est la question des biens-communaux et de leur origine. M. R. a voulu apporter sa collaboration

---

(1) Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont empêché de continuer à tenir les lecteurs de *Wallonia* au courant des publications de la *Société archéologique de Namur*, depuis 1909. Voir : *Wallonia*, XVIIe annee, p. 261 et suiv.). Nous allons réparer cet oubli. — DD. Br.

à la solution de cette question qui soulève encore tant de débats de nos jours, dans le monde judiciaire comme chez les historiens. Cet auteur s'est attaché à l'étude d'une catégorie de biens qui se rencontrent fréquemment dans notre pays wallon : Ces *prés Saint-Jean* sont des prairies où le propriétaire ne jouit que du foin pour laisser la seconde herbe et la pâture à l'usage de la communauté ; ces prés deviennent publics depuis la St-Jean (24 Juin) jusqu'au mois de mars de l'année suivante. Le savant chanoine a retrouvé des traces de ces usages dans nombre de localités des provinces du Hainaut et de Namur ; les archives des diverses communes établies sur la Sambre lui ont fourni de nombreux documents qu'il analyse complètement dans la première partie de son travail. Les habitants des unes ont conservé ces usages, d'autres ont transformé ces prés en *épargne*, d'autres encore ont aliéné complètement leurs droits pour se créer des ressources. Et ce dernier point amène M. R. à l'étude de l'origine de ces coutumes : Comme les droits d'usage des bois et des eaux, les prés Saint-Jean remontent à une haute antiquité ; l'auteur en fait l'histoire à l'époque gauloise, sous les Romains et après les invasions franques. Lorsque le régime féodal s'établit, ces usages se maintinrent : à côté du manse seigneurial, et d'autres propriétés particulières assujetties à diverses redevances, il y eut des biens-communaux, et aussi des prairies qui appartinrent à un habitant pendant une partie de l'année et à la communauté après la récolte du foin. Il est absolument superflu de rechercher un titre constitutif ou conventionnel établissant ces coutumes ; ce droit collectif d'origine primitive est fondé sur un usage immémorial ; les documents qui les réglementent, ne sont que des reconnaissances de droit et de fait. C'est ce qui a induit en erreur nos législateurs et nos magistrats à plusieurs reprises. M. R. expose, dans la dernière partie de son très intéressant travail, les conflits que soulevèrent ces usages ; il critique très sûrement les jugements qui furent rendus dans le cours du XIX[e] siècle, et conclut à la nécessité de modifier radicalement les dispositions du code rural qui a méconnu le caractère de propriété commune de ces Prés Saint-Jean.

(pp. 301-343). F. Courtoy : *Les projets d'embellissement de Namur sous la domination française, 1797 à 1813* — Histoire des transformations de la ville au début du XIX[e] siècle : percement de nouvelles rues, création de promenades autour de la ville, destruction de quelques vieux remparts inutiles, etc. L'auteur expose les négociations de l'édilité namuroise, les difficultés qui suscitèrent ses projets ; à l'occasion de la naissance du roi de Rome, en 1811, il fut question d'édifier un arc de triomphe. Mais la chute du gouvernement impérial amena l'abandon de tout un programme d'embellissement de Namur, et il fallut attendre de nombreuses années avant de voir reprendre et réaliser les projets élaborés pendant le régime français !

(pp. 345-355). *Table onomastique.* *DD. Brouwers.*

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, tome XL (1[er] fascicule), 1910.

L. Renard : *Rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1909.* (pp. 1 à 8). Eug. Polain : *Deux bibliographies liégeoises à rectifier : Philippe Ferincx et Thomas de Ryc*, médecins du prince Ernest de Bavière. L'auteur prouve, au moyen d'actes découverts dans le protocole du notaire Hadin et dans les Archives de la Chambre des Comptes de Liège, que Philippe de Gerincx, mourut non pas le 30 novembre 1604, mais avant 1592 et que Thomas de Ryc devint médecin du prince Ernest de Bavière, entre 1583 et 1592 et que c'est dans cet intervalle de temps qu'il dut épouser la veuve de son prédécesseur.

(p. 9 à 18). M. De Puydt : *Notice sur la station néolithique de Sainte-Gertrude (Limbourg néerlandais), sur les ateliers néolithiques de Sainte-Gertrude et de Rijckholt.* — Cette station constitue, à cause de la grande masse des produits caractéristiques, le gisement le plus important parmi les stations néolithiques de la vallée de la Meuse, entre la frontière française et la ville de Maestricht.

(p. 19 à 34). F. Tihon : *Notes sur les perons.* — La question de l'origine des « perons » est un de ces problèmes autour duquel les érudits bataillent et se disputent depuis longtemps sans arriver à un accord unanime. Après l'abbé Louis, F. Henaux. Jos. Demarteau, le baron de Chestret, le comte Goblet d'Alviella, Vanderkindere, L. Naveau et God. Kurth, M. Tihon nous expose son opinion sur ce sujet si intéressant parce qu'il met en question l'origine de nos libertés municipales et de la patrie liégeoise elle-même. M. Tihon a le grand mérite d'avoir dirigé ses recherches d'une manière moins exclusive que ses prédécesseurs et d'examiner, non seulement le « perron » liégeois, mais aussi tous les perrons étrangers qu'il a retrouvés en dehors de la principauté. Il a ainsi accumulé beaucoup de notes intéressantes et nouvelles. Malheureusement l'abondance de celles-ci nuit un peu à la clarté de sa démonstration. Hâtons-nous d'ajouter que ses conclusions nous apparaissent tout à fait vraies et de nature à clore enfin l'interminable controverse. Pour les uns, le perron a dès l'origine un emblème civil des libertés municipales, ou le symbole de la franchise accordée sur les marchés. La croix qui surmonte le perron n'est qu'une addition postérieure qui peut être supprimée sans défigurer la colonne symbolique [1]. Pour d'autres, au contraire, le perron n'est qu'une croix surhaussée, dressée sur quelques marchés et il n'y eut jamais de vrais perrons sans une croix. Placée sur ce terrain, la polémique devait fatalement dévoyer dans les querelles de partis et les érudits se sont, en effet, prononcés en interprétant les documents d'une manière conforme à leurs opinons politiques. Ils ont pu de bonne foi invoquer en leur faveur les sources les plus anciennes, parce qu'il y a au fond dans l'une et l'autre thèse une part de vérité, comme le démontre l'opuscule du docteur Tihon.

---

[1] Voyez *Wallonia*, t. XI (1903), p. 15.

Il existe en dehors du pays de Liège des perrons sans croix, tel celui de Namur, qui ont la même signification que le perron de notre marché. Ces perrons ne sont rien d'autre que des emblèmes de juridiction que l'on retrouve à l'époque antérieure au Christ sous la forme de mégalithes ou grosses pierres. Beaucoup de ces mégalithes furent consacrés à l'époque chrétienne et transformés ou rehaussés d'une croix, de même que beaucoup de petits temples païens furent convertis en chapelles vouées à quelque saint. Plus tard, les souverains temporels firent imposer aux perrons leurs propres emblèmes. Or, dans le pays de Liége, le souverain temporel était l'évêque. Il est donc certain que le perron liégeois portait la croix dès l'origine de la principauté. Supprimez celle-ci, il reste encore un perron, mais ce n'est plus le perron liégeois. Le perron n'est donc à l'origine qu'un signe de juridiction et comme celle-ci appartenait tout entière au prince-évêque et à ses échevins, le monument servit d'abord à la publication des volontés princières et des sentences scabinales : le « cri du perron » était alors l'équivalent de ce que serait aujourd'hui l'insertion au Journal officiel. Mais bientôt l'autonomie urbaine s'affirme en face de l'autorité princière et peu à peu le perron change de signification : il devient un organe de publicité municipale et un symbole de la liberté communale. Cette évolution est achevée dès le XIV[e] siècle et dès lors le perron se répandit dans les autres villes de la principauté toujours avec le même caractère symbolique.

(p. 35 à 40), Jean SERVAIS : *Découverte d'un cimetière franc à Herstal.* — Le cimetière a été retrouvé dans un jardin de la rue Sous-la-Chapelle à Herstal. Il renfermait plusieurs tombes ; l'auteur en indique les dimensions et décrit scrupuleusement leur mobilier funéraire.

(p. 41 à 46). G. YERNAUX : *Sur un tronçon de voie ancienne entre Sprimont et Hamoir.* — L'auteur détermine la partie de route qui reliait au moyen âge et probablement à l'époque belgo-romaine le plateau de Sprimont et le pays de Liège à l'Ourthe supérieure, depuis Damrée jusqu'à Ville, en passant par Florzé, Aywaille, Awan, Xhoris, Ferrières. Cette route joua un rôle économique très important jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, parce qu'elle reliait le pays de Liège et la vallée de la Vesdre avec le pays de Ferrières très riche en minerais de fer.

(p. 47 à 64). E. FAIRON : *Notice sur la fabrication des canons à Liége au XVI[e] siècle.* — C'est surtout au XVI[e] siècle que se développa à Liége, l'industrie des armes à feu. Les fonderies de fer établies dans notre banlieue fabriquaient une quantité considérable de canons et de boulets en fer. Cette notice reproduit deux contrats passés par un industriel liégeois, nommé Gauthier Godefroid, avec le gouvernement espagnol des Pays-Bas, en 1575, pour la fourniture de 576 milliers de boulets de fonte et 300 canons de différents calibres. Les canons en fer avaient la préférence des chefs d'armée parce qu'ils étaient plus rapidement fabriqués et qu'ils coûtaient beaucoup moins cher ; les canons de bronze étant beaucoup plus résistants et restaient préférés pour

les grosses pièces de siège. Mais l'industrie du laiton n'existait pas à Liège et l'artillerie en bronze devait être achetée à l'étranger. C'est ainsi que nous voyons les États de Liège, passer un contrat avec les fondeurs Emondts de Maestricht, pour remplacer les batteries empruntées à la Cité et gravement endommagées au siège de Huy, en 1595.

(p. 65 à 97). G. PETY DE THOZÉE : *Le Crésus liégeois Jean Curtuis, seigneur d'Oupeye, et sa famille (1200-1851).*

(p. 99 à 115). A. MICHA : *La fondation Darchis.* — Lambert Darchis, né à Liège, le 31 juillet 1625, avait fondé à Rome un hospice destiné à loger ses compatriotes séjournant dans la Ville Éternelle. Cet hospice fut transformé en Collège douze ans après la mort du fondateur. M. Micha fait l'histoire de cette institution si bienfaisante pour les artistes liégeois. Pendant longtemps les revenus de la fondation furent employés au seul profit des étudiants en théologie, et les autorités civiles durent batailler longtemps pour faire rendre aux élèves de nos Académies la part à laquelle ils avaient droit dans les revenus de cette fondation.

(p. 117 à 130) L. RENARD. – *Jean-Remy-Marie-Jules, baron de Chestret de Haneffe* (1833-1902). Notice biographique.

Émile Fairon.

REVUES ET JOURNAUX

Un album de dessins attribués à Joachim Patenier, par Pierre BAUTIER (*Bulletin des Musées royaux,* janvier). — En possession de M. Paul Errera, il appartint à Adolphe Dillens, qui l'avait découvert dans un château du Brabant hollandais. Le filigrane du papier en établit l'authentique provenance. Il contient 84 feuillets de croquis, qu'on attribue à Patenier ou à l'un de ses disciples immédiats, en raison d'une frappante analogie technique avec un dessin de l'Albertina considéré traditionnellement comme de la main du maitre. L'auteur donne une analyse minutieuse du contenu, avec reproductions. Le paysage y apparait absorbant et complet, le paysage de verdure y domine ; la vie rurale, microscopique, s'y meut en un décor précis ; les personnages y sont rares ; on rencontre sur plusieurs feuillets de fort intéressantes caravelles ; l'album contient, subsidiairement, des études d'autre sorte, à seule fin, dirait on, de démontrer que le paysage ne pouvait être alors traité en genre spécial mais encadrait nécessairement des scènes religieuses.

Francis Nautet, par Gustave VAN ZYPE (*L'Éventail,* 5 février). — Il y a seize ans qu'il a disparu. Certes on ne l'a pas oublié. Et personne, jamais, n'a pu tracer, même sommairement, l'histoire de notre mouvement littéraire, sans évoquer son souvenir, sans rappeler son nom et son œuvre. On s'occupe dans sa ville natale, à Verviers, de lui rendre un hommage, de perpétuer sa mémoire. Il y aura là une réparation nécessaire.

Depuis quelques années les écrivains belges, sans jouir du grand succès que connaissent leurs confrères d'autres pays, ont graduellement conquis l'attention du public. Si on ne les lit pas beaucoup, du moins on leur accorde quelque déférence, et l'on ne conteste plus l'utilité de leur tenace effort. Et les nouveaux venus, tant de raison qu'ils aient encore de se plaindre, ne se représentent pas bien pourtant ce que fut la situation de leurs aînés. C'est à l'époque où une indifférence systématique environnait les écrivains artistes que « Nautet choisit la tâche la plus ingrate : celle du critique, du critique littéraire. Alors qu'on ne voulait pas lire les romans, il eut cette audace presque paradoxale de publier des livres d'analyse et de commentaire, de ces livres qui s'adressent, dans les pays où on lit beaucoup, à l'élite des lecteurs. Il consacrait, dans ses « Notes sur la Littérature moderne », des études savantes, sagaces et subtiles, à Taine ou à Tolstoy, à des tendances littéraires, à des mouvements d'idées, ou même aux œuvres de ces Belges que personnes ne lisait. Et il entreprenait dans l'« Histoire des Lettres belges d'expression française », de déterminer les origines et les caractères de cette littérature sans lecteurs. Pour faire cela, il fallait une confiance, une ferveur et un désintéressement touchant à la candeur.

» Et c'était bien cela. Cet homme souriant et qui, dans la conversation, pouvait, par la tournure hardie de l'esprit, paraître sceptique, était un candide : il avait gardé la fraîcheur et l'enthousiasme du collégien exalté par l'idée pure et qui croit tous les hommes acquis au même culte. Seuls ceux qui gardent cette foi absurde et noble peuvent conserver la force d'œuvrer malgré leur temps. Chez Nautet, elle était intacte. Intacte, ou à peu près : peut-être était-elle depuis longtemps atteinte ; mais il la défendait contre sa propre clairvoyance, et sans doute était-ce de ce combat intérieur que son sourire avait souvent quelque chose d'attristé, d'attendri. Nautet, l'analyste sagace, avait un peu de pitié pour sa propre candeur passionnément sauvegardée.

» Chez la plupart de ses contemporains, il y eut le même état d'esprit. Il fallut, à ceux qui furent, il y a vingt-cinq ou trente ans, ses compagnons d'armes dans cette lutte pleine de défis d'où devait sortir la littérature de chez nous, cette candeur volontaire, têtue, pour ne pas céder au découragement. Ses compagnons eurent du moins la joie de connaître les heures de victoire. S'ils ont péniblement ouvert les chemins, du moins ont-ils pu y marcher un jour avec la joie de mesurer la route parcourue. Cette joie-là, Nautet ne l'a pas connue. Il est mort avant que vînt cette heure, par lui préparée. Et l'on peut même se demander s'il a jamais sérieusement espéré la voir venir, s'il n'a pas travaillé avec cette pensée — elle était un peu dans son sourire indulgent et volontaire — qu'il fallait croire, qu'il fallait espérer, uniquement parce que la beauté est dans l'espoir et dans le labeur, et parce qu'il est noble d'être dupe d'un grand dessein.

» On ne rendra jamais aux hommes de cette période héroïque de de notre littérature un assez éclatant hommage. Jamais on ne parera

d'assez de fleurs le souvenir de Francis Nautet, qui, comme Max Waller, mourut en pleine bataille, souriant malgré l'amertume de ne point voir arriver la victoire ».

Gérard de Nerval à Liège, par Alfred DUCHESNE (*La Meuse* du soir, 4 février). — Il a passé autrefois dans nos murs et il a consigné ses impression dans un livre intitulé *Lorely, scènes de la vie allemande*, paru en 1853. Revenant d'Allemagne, arrivé à Liége « il courut d'abord au plus pressé, c'est-à-dire au plus beau, c'est-à-dire à la cour du palais des princes-évêques. Il en admira surtout les magnifiques galeries aux colonnes de granit sculpté, ainsi que les voûtes et les murs en brique rouge, sur laquelle se détache la colonnade noire. Il ne décrit pas les merveilles de cet édifice qui, avec le Zwinger de Dresde et l'hôtel-de-ville de Bruxelles, est une des œuvres architecturales les plus justement célèbres de l'Europe du Nord. Il craignait de rivaliser avec les écrivains et particulièrement avec Hugo et Dumas qui célébrèrent dans les termes admiratifs que l'on sait la splendeur grave et variée de notre vénérable palais. On ne peut que regretter cette timidité. Quelle description n'eût-il pas faite notamment de la seconde cour dont le souvenir nostalgique obsède tous ceux dont la mélancolie y rêva parmi les pierres armoriées et les débris de statues ? »

Gérard de Nerval admira beaucoup nos nombreuses églises, peu remarquables extérieurement, mais dont trois ou quatre offrent, à son avis, des intérieurs merveilleux. Il ne manqua pas d'aller jusqu'à la citadelle, d'où il contempla le superbe panorama de la vallée. Il descendit vers le centre et se promena dans le dédale des rues étroites qui entourent les halles, puis il se dirigea vers le pont des Arches : « Du milieu de » ce pont, dit-il, la vue est magnifique de tous les côtés : les hauteurs de la » citadelle et les coteaux qui fuient vers le Midi, parés des dernières verdu- » res de la saison, la Meuse qui se perd dans les noires Ardennes, les tours » et les clochers de briques que le soleil rougit encore ; le faubourg d'Outre- » Meuse coupé par une autre rivière, l'Ourthe qui y trace de joyeux îlots ; » puis, sur le quai de la rive gauche, un vaste emplacement où se tient la » foire, où se presse la foule bariolée autour des étalages, des cirques et » des bateleurs.

» Il revint ensuite vers le centre, et s'arrêta à la place du Marché où il remarqua les trois fontaines construites en forme de pavillon comme celle des Innocents et l'Hôtel-de-Ville, « le seul, du reste en Belgique, qui ne soit pas un chef-d'œuvre d'architecture gothique. »

Il signale enfin le Théâtre, grand et lourd, bâti sur le modèle de l'Odéon et dont Mlle Mars a posé la première pierre en 1818, les rues brillantes qui l'avoisinent, la cathédrale, et « les bâtiments et les jardins de la » Sauvenière, riante abbaye aux tours de brique rouge et aux clochers » d'étain effilés ; une petite rivière, bordée de peupliers et de longs » berceaux de feuillage, entoure ce quartier paisible dont la physionomie » appartient encore à la ville gothique. »

« Quant aux mœurs de notre ville, Gérard de Nerval nous donne sur ce point des détails curieux. Il rappelle tout d'abord la rancune que les Liégeois gardèrent à Dumas. L'intrépide romancier avait, en effet, prétendu qu'on ne peut trouver à dîner à Liège qu'à une certaine heure du milieu de la journée ; que le pain y est inconnu et qu'on n'y mange que du gâteau et du pain d'épice ; que les Wallons ne peuvent supporter les Flamands et enfin, que les draps de lit sont étroits comme des serviettes et qu'un Français ne peut demeurer couvert dix minutes dans un lit liégeois. Ces critiques étaient bien innocentes. Gérard de Nerval crut pourtant devoir y apporter une restriction. A son sens, Dumas aurait pu généraliser son observation à la plus grande partie de la Belgique et ménager ces braves Wallons — notez qu'il ne nous considère pas comme des Flamands, ainsi que le fit Hugo. — en qui il voit des compatriotes. A ce propos il nous adresse un compliment qui sera apprécié de tous les Wallons qui se piquent de bien parler et d'écrire correctement le français : « C'est une » chose qui frappe vivement le voyageur, qu'à sept ou huit lieues de la » frontière prussienne on rencontre toute une province *où le français se » parle beaucoup mieux que dans la plupart des nôtres* ; le patois wallon » n'est lui-même qu'un français corrompu qui ressemble au picard, tandis » que le flamand est une langue de souche germanique. » Voilà qui nous vengera de bien des critiques et de bien des moqueries. Il importe toutefois de relever dans ces paroles l'erreur grossière que tant de nôtres partagent et qui consiste à dire que le wallon n'est qu'un français corrompu. Le wallon est un parler roman au même titre que le français, l'italien et l'espagnol, et il n'est pas plus du français corrompu que le néerlandais n'est de l'allemand déformé. »

Origine wallonne des peintres Teniers, par Jules DEWERT. (*Bull. de la Commission roy. d'Histoire de Belgique*, t. 80, 1911). — L'attention a été ramenée sur l'origine de ces artistes par un article de M. de Pauw, dans le même Bulletin, posant la question de savoir si Teniers II ne pouvait pas se targuer de descendre d'un homme illustre, Jean Taisnier. La parenté de ce dernier avec les peintres anversois n'était pas établie et du reste l'article contenait des erreurs. C'est un ancien archiviste d'Ath, Emmanuel Fourdin, qui, dans une note succincte, a le premier signalé l'origine athoise des Teniers. Dès 1857, cette origine se trouvait affirmée et publiée, mais avec des obscurités, que M. Dewert prend à tâche de dissiper. Dans ce but, il reprend la question tout entière, étudiant minutieusement les actes et documents. Il parvient à les rattacher et à établir l'histoire de la famille depuis le plus ancien ancêtre athois connu, Nicolas, qui était *vieswarier*, c'est-à-dire fripier (1460) jusqu'à Jean-Ferdinand Taisnier (né le 11 nov. 1707). Il montre la famille essaimant à Anvers et donnant naissance aux peintres illustres dont le nom d'origine se trouve par le fait transformé à la flamande et annexé. La thèse de Fourdin, reprise par de Pauw, se trouve, par ce savant mémoire, entièrement établie pour la première fois et en même temps amplement démontrée.

Les Portraits de Grétry, par Henri STEIN (*Bulletin de la Société de l'Histoire du Théâtre*, Paris, nov.-déc.). — Le plus connu des portraits de Grétry est celui qu'à peint Mme Vigée-Le Brun en 1785. « Le musicien y apparaît bien tel qu'il était, modeste et timide, l'air un peu maladif, les yeux langoureux et vagues, d'une bonhomie pleine de charme et de finesse : c'était alors un homme de 44 ans. » L'auteur énumère les divers portraits peints, gravés, sculptés. La Ville de Liège commanda un buste de Grétry destiné au foyer de son Théâtre : l'inauguration eut lieu le 23 septembre 1780 et donna lieu à divers écrits. Au théâtre actuel de la Ville, aucune trace de cet ouvrage, mais au musée local, on peut voir un buste en plâtre de Grétry attribué à Evrard : peut-on l'identifier avec celui-là ? D'autre part, au Salon de 1781 parut un buste signé Pajou, signalé par le catalogue comme étant destiné au théâtre de cette ville. L'auteur a retrouvé l'original, en plâtre. Il est de grandeur naturelle et signé (1). L'auteur compare le buste du Musée de Liège que la tradition attribue à Evrard, avec l'œuvre de Pajou, et ne peut que constater une identité à peu près absolue.

Memento. — POURQUOI PAS, 18 janvier : *Auguste Donnay* ; 25 janvier : *Adolphe Greiner* ; 1er février : *Esther Deltenre*, née à Lessines. Portraits de Ochs. — LA BELGIQUE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE, janvier : *Sur la vie des champs*, par Benoit Bouché, charmante étude psychologique, pleine de notations pittoresques et justes, sur le paysan dans un coin de la Wallonie, entre Enghien et Ath.

PIERRE DELTAWE.

LA DEFENSE WALLONNE (2)

La Vindicte. — M. Albrecht, major de la garde civique, à Anvers est promu chevalier de la Couronne.

M. Henderickx, député de la « Métropole », homme à la longue mémoire, pose aussitôt au Ministre une question qui prend une colonne

(1) Nous devons à l'aimable obligeance de notre confrère M. Frédet, administrateur de cette savante revue (86, boul. Rochechouard, Paris) la jouissance du cliché qui reproduit le buste de Pajou.

(2) Nous croyons utile à nos nouveaux lecteurs de reproduire la note que notre collaborateur M. F MALLIEUX a publiée naguère comme introduction à ses chroniques de *Défense wallonne* (nº de mai 1911) :

« L'enquête de Wallonia sur la néerlandisation de l'Université gantoise a démontré la préoccupation des esprits les plus calmes, la crainte d'un envahissement progressif de nos provinces par les adversaires de notre race et l'écrasement en Flandre de ceux qui veulent d'une culture émancipatrice par la langue française.

» Après l'insouciance, c'est un retour à la sagesse.

» Mais nulle œuvre sociale ne subsiste, qui se borne à l'effort, si grand soit-il, d'un moment. L'enquête doit être perpétuelle.

» Prophétiques et à longue portée sont les conclusions de nos correspondants les plus éminents.

» Tandis qu'elles demeureront vraies, chaque jour apportera des faits nouveaux dont la poussée, peu à peu, changera les positions des agresseurs,



dans l'*Analytique* du 5 décembre 1911, pour rappeler que cet officier de valeur emploie trop souvent la langue française en commandant ses hommes.

Peut-on décorer un Anversois qui parle le français à des gardes civiques ?

Au rapport de M. Henderickx, M. Albrecht se serait créé maintes difficultés pour s'adresser à ses hommes dans une langue que ceux-ci comprennent.

Et avec les journaux flamingants et je ne sais quels obscurs députés, l'excellent M. Henderickx s'indigne.

M. le Ministre de l'Intérieur a répondu que le major Albrecht était un officier des plus brillants. Mais cela n'a point apaisé la colère des mécontents.

*** Le plus fier de nos officiers de lettres, Camille Lemonnier, a entendu les mêmes récriminations.

L'Opéra flamand, se prépare à jouer un drame lyrique, l'*Ile Vierge*, tiré du roman de notre connétable et mis en musique par Léon Du Bois, directeur de l'Ecole de musique de Louvain.

Ah ! quel émoi chez les purs !

C'est, dit le *Verbond der Vlaamsche Maatschappijen*, « un soufflet donné à toute la population anversoise ». Car, « il serait inimaginable qu'on représentât à l'Opéra flamand une pièce de Camille Lemonnier,

---

et leurs mouvements souples et persistants, stratégie de conquête, s'accompliraient sans surveillance, sous nos yeux fermés ou distraits ?

» Ne faisons point la partie trop belle à ceux qui avancent contre nous : tâchons donc à rédiger au jour la journée une chronique de leurs prétentions et de leurs gestes, afin d'éviter les surprises et les revers d'une guérilla.

» Labeur ingrat, qui requiert de la patience et de multiples collaborations. Nous en assumons les ennuis. Que chacun veuille bien être notre collaborateur, nous pourrons un jour nous déclarer satisfaits de l'œuvre. Pour faire utile besogne, il faut à l'entreprise le concours de multiples volontés : nous voudrions dans chaque ville de Flandre, en toute bourgade wallonne, un correspondant qui nous communiquât les faits intéressants, brochures, articles, livres, manifestes, conférences, que sais-je ? tout ce qui se dit et se fait dans cet esprit sectaire, baptisé du vilain mot de flamingantisme. Peu nous importe la langue du document : nous savons traduire. Ce que nous réclamons, c'est le document.

» Tous les amis de la liberté ont en cela un devoir à remplir, qu'ils soient Wallons ou Flamands; et à ceux dont la culture française est le rêve préféré, ce devoir s'impose à l'heure actuelle, pressant, inéluctable.

» Choisir entre l'écrasement et la délivrance : la formule est simple et ne correspond que trop, malheureusement, à une réalité.

» Pour conserver et reconquérir notre liberté atteinte et nous préserver d'une emprise ennemie, nos amis et nos lecteurs sont instamment priés de nous transmettre ce qu'ils posséderont de documentation, petits faits ou grandes nouvelles — tout vient à profit à l'enquêteur.

» Ils sont assurés de la reconnaissance la plus vive de tous ceux qu'enflamment en Belgique, le sentiment de la liberté et l'amour d'une civilisation admirable. »

qui n'a laissé échapper aucune occasion de faire preuve, par des paroles et des écrits, de son mépris pour notre peuple et notre langue... »

Le musicien sera emporté dans le désastre puisqu'il a médité sur l'œuvre de ce grand coupable.

On oublie qu'il s'agit d'une œuvre d'art, et non d'un homme, d'une chose belle et non d'une opinion sur les Flamingants.

On oublie les hommages répétés que rendit à la Flandre cet écrivain de sensibilité flamande, et récemment à Cyriel Buysse.

Mais on se souvient de la page superbe donnée par le vieux lutteur à *Wallonia*, et l'on injurie.

O maître ! en êtes-vous à compter les mesquines injures ?

A Anvers même, disons-le, le bon sens a protesté. On l'a vu dans le *Nouveau Précurseur*, le *Méphisto* et autres champions de la liberté.

Conférences. — *La Ligue de l'Enseignement* s'est prise d'un beau zèle pour les lettres flamandes : elle a organisé une série de conférences sur cette littérature. Les conférences se feront en français. Elles ont pour but de dissiper les préventions des Wallons contre la langue flamande et de la leur faire étudier. Sans une exception, les conférenciers sont tous, non flamands, mais flamingants. La conclusion sera donnée, en une dernière causerie, par M. Buls. Excellent bourgmestre, bon citoyen, homme politique intègre, M. Buls est un esprit faux et partial dès qu'il touche à cette question.

Les Wallons rendent hommage aux beautés du néerlandais. La raison que la *Ligue* donne pour justifier son initiative est injurieuse pour eux. Mais ils protestent contre l'envahissement du flamand, contre les tracasseries et les vexations, contre l'ostracisme et la haine du français.

Que la *Ligue* organise donc quelques conférences flamandes pour démontrer aux peuples de l'Escaut que l'étude du français ouvrira dans leur logis une large fenêtre sur des horizons libres, elle fera un enseignement plus utile que celui auquel elle se livre aujourd'hui un peu à la légère.

*** Les conférences du *Journal des Tribunaux* sont achevées. Après trois Wallons et trois Flamands, les organisateurs avaient convié à la tribune trois « belges » : les historiens Pirenne et Kurth, Mre Picard.

— Je suis impartial, s'est écrié M. Kurth, puisque je ne suis ni wallon, ni flamand, mais arlonnais, et d'origine germanique.

— Je suis impartial, a plaidé Mre Picard, puisque mon père était wallon, ma mère hollandaise.

Il est vrai que les deux conférenciers possèdent ce signe extérieur de l'impartialité.

Mais l'impartialité de M. Kurth, de par ailleurs homme remarquable, est d'essence et d'idéal germaniques.

Et pour symboliser la science, le grand avocat avait revêtu la robe : il parlait pour elle en plaideur ; il plaidait pour l'âme belge, demanderesse, réclamant un état-civil contesté.

M. Pirenne, lui, prétendait faire de l'histoire, ce qui est autre chose. Il ne croit pas à l âme wallonne, il croit à l'âme belge. Il existe assez de traits communs entre Anversois et Hennuyers pour que l'on puisse parler de leur âme commune. Il en existe trop peu entre Hennuyers pour que l'on puisse parler d'âme wallonne... La philosophie de l'histoire offre de ces mystères.

Un géologue disait à un riche oisif :

— Ne construisez pas votre villa sur cette plage : la côte s'enfonce.

— Vraiment, fit l'autre, effrayé ; elle va disparaître ?

-- Oh ! pas tout de suite, répliqua l'homme des livres : un centimètre par siècle.

Ainsi le langage des savants n'est pas toujours le nôtre, ni leur point de vue.

Faut-il donc qu'il y ait une *âme belge* pour que les Belges s'entendent ? ne peuvent-ils défendre en commun l'héritage de leurs libertés sans avoir la même âme ?

Ame belge ! inutile invention. Patriotisme suffit. Intérêt bien compris, également. *Ame belge !* ne serait-ce pas un instrument d'oppression ?

Enseignement. — Au Sénat, le 4 Août, M. de Bast reproche au Ministre de la Justice d'avoir nommé à l'école de Ruysseleede quatre fonctionnaires wallons ; il parle surtout d'un instituteur wallon nommé premier commis et faisant fonctions de sous-directeur. (*Analytique,* p. 272).

M. Carton de Wiart répond : « Il y a à Ruysseleede 270 enfants des provinces wallonnes sur une population de *600* âmes. Sur un personnel de plus de *100* employés, il y a *4 wallons. Le nombre des surveillants flamands ignorant le français est beaucoup plus considérable. Tout le personnel enseignant sait le flamand* ».

Aucun sénateur wallon ne trouvera-t-il qu'il y a là une *légère* inégalité au profit des Flamands ?

M. De Bast a persisté dans ses réclamations et M. Carton de Wiart a promis d'examiner.

Dans la réponse écrite qui n'empêcha point la discussion, le Ministre avait déclaré au surplus que des quatre fonctionnaires wallons, deux n'ont aucun rapport avec la population de l'établissement et que le nouveau commis devrait apprendre le flamand.

⁂ *Chambre des Représentants.* Séance du 28 novembre 1911 :

Question en flamand de MM. Van Cauwelaert, Huysbauwer et Hendrickx du 24 novembre :

Bon nombre d'études et de congrès scientifiques ont signalé, dans les derniers temps, que nos horticulteurs flamands ont, de leur métier, une connaissance scientifique et technique fort insuffisante. Cette situation, qui est de nature à inspirer de vives appréhensions pour l'avenir de notre horticulture, est due surtout au fait que l'enseignement professionnel donné à nos horticulteurs l'est presque exclusivement en langue française, ce qui empêche les jeunes gens flamands de suivre cet enseignement avec fruit. Dans ces conditions, M. le ministre n'estime-t-il pas qu'il serait opportun de *transformer l'Ecole d'horticulture de l'Etat, à Gand, en une école flamande ?*

Réponse : D'après les instructions que j'ai données il y a quelque temps, le conseil de perfectionnement de l'Ecole d'horticulture de l'Etat de Gand a délibéré et émis un avis favorable au sujet de l'emploi de la *langue flamande comme langue véhiculaire* pour les cours de culture de cet établissement. Je me rallie à cette délibération. Les mesures d'exécution à prendre par mon département sont à l'étude et pourront être appliquées dès la prochaine année scolaire.

⁂ Même séance.

M. Henderickx signale au ministre que le cours de langue de la littérature néerlandaise à l'Ecole normale de l'Etat, établie à Bruxelles, rue de Malines, est fait par une demoiselle qui connaît mal le néerlandais.

Elle a été bientôt déchargée de ce cours, mais elle ne fait plus que 12 heures de leçons par semaine, au lieu de 13 qu'elle aurait si elle continuait à enseigner le néerlandais.

Je cite *textuellement*, pour sa férocité, la conclusion de M. Henderickx, et je donne la réponse ministérielle :

M. le ministre n'estime-t-il pas qu'il y a là une injustice et qu'il y a lieu de *déplacer* et de *remplacer* l'institutrice incapable de donner l'enseignement pour lequel elle a été nommée ?

Réponse : Il résulte du rapport de l'inspection que les faits dénoncés ont été notablement exagérés.

La personne que vise la question n'avait d'ailleurs été chargée qu'*à titre provisoire* de l'enseignement de la langue et de la littérature flamandes. *Elle a subi avec la plus grande distinction l'examen approfondi sur la langue flamande.*

La répartition des branches d'enseignement entre les membres du corps professoral est subordonnée aux besoins du service.

Les faits avaient été exagérés, soit. Mais si les personnes qui passent avec la plus grande distinction des examens approfondis sur la langue flamande s'exposent à pareilles mésaventures, à quoi sert-il d'apprendre le flamand ?

⁂ Même en Flandre, tout le monde ne veut pas métamorphoser l'Université de Gand.

Il paraissait que la transformation était réclamée surtout pour les ingénieurs, en contact perpétuel avec les ouvriers.

Or, il existe une Association des ingénieurs sortis des Ecoles spéciales de Gand ; le Comité vient de demander aux membres s'il y avait lieu d'envoyer aux Chambres le vœu de voir le français ne plus être considéré comme langue d'enseignement dans les Ecoles spéciales de Gand.

Sur les 350 votants, 320 se sont prononcés en faveur du maintien du français comme langue d'enseignement ; 30 seulement se sont prononcés contre, c'est-à-dire en faveur de la « flamandisation ».

De son côté, M. Waffelaerts, évêque de Bruges, émet un avis sur la question dans une lettre pastorale : il combat la « néerlandisation » de l'Université, et recommande à son clergé de défendre la cause du français.

Par contre, au congrès des libéraux flamands, dont nous parlerons dans une prochaine chronique, des vœux furent votés en faveur de l'Université flamande.

L'étrange aventure !

On a pu dire que la parti catholique favorisait les menées flamingantes.

Voici qu'un prélat repousse certaines prétentions dont il sent le danger, à l'heure où des libéraux les acceptent.

Le premier voit que l'attaque dépasse la mesure et va tout compromettre, les seconds, à contre-cœur, suivent pour se faire de la popularité : qu'ils craignent donc le minotaure !

Les méprises. — *Deux Liégeois devenus Belges.* — Lisez cet entrefilet de la *Gazette* (8 janvier 1912) : « Le ministre des Sciences et des Arts a pensé sans doute, il y a quelque temps, qu'il y avait lieu de récompenser pour vingt-cinq ans de fonctions officielles l'un des savants dont Liège s'honore le plus, l'illustre chimiste, M. Walthère Spring ; et dimanche son nom se trouvait au *Moniteur* parmi ceux des Belges à qui était décernée la croix civique. Or, M. Spring est mort le 17 juillet dernier, et on parla longuement à cette occasion de sa carrière et de ses découvertes fameuses. Il semble que le ministre et son secrétaire général, tous deux Liégeois, aient été les seuls à ignorer la grande perte que fit la science. »

⁂ M. Carnegie, créant en Belgique un fonds de 200.000 dollars pour des œuvres pacifiques, expose ses motifs dans une lettre adressée au gouvernement belge. Cette lettre, publiée au *Moniteur*, forme l'exposé des motifs. Le philanthrope y écrit, et le gouvernement belge imprime ceci : *la Belgique, pays des flamands* (Pasinomie, 1911, p. 208, n. 212).

Menées pangermanistes. — M. Bolland, professeur de philosophie en Hollande, vient de faire dans la salle académique de l'Université de Gand, une conférence pour la néerlandisation de cette université. Il a engagé nos compatriotes, lui étranger, à faire une campagne violente pour obtenir cette réforme. Il a déclaré que, grâce au néerlandais, il se sentait de loin supérieur à tout philosophe de France, sa langue lui permettant mieux que la nôtre de comprendre logique, morale et psychologie. Sans la moindre modération, il a injurié le français, la France et les Belges wallons.

Apparemment, le néerlandais de M. Bolland, merveilleux pour la métaphysique, ne possède pas d'égales supériorités pour les leçons de courtoisie et de bon goût !

Lire sur cette conférence, l'excellent article de M. Van Wetter, le très bon professeur de droit romain à Gand, dans l'*Anti-flamingant*.

On aura noté que les autorités académiques avaient libéralement prêté les locaux universitaires à ce véhément orateur, — étranger et pangermaniste.

Elles les refusent à l'*Association flamande pour la vulgarisation de la langue française* — composée de Belges flamands : régime de la liberté et de l'égalité. Bien plus : cette société n'a pu obtenir à Gand *aucun* local officiel.

Revenons-en aux commentaires des étrangers. Que ceux-ci s'intéressent à nos affaires, nous ne pouvons que nous en féliciter. Qu'ils viennent chez nous gourmander les uns, encenser les autres, c'est moins désirable.

J'admire sans réserve le bel article que M. Herriot, maire de Lyon a publié dans le *Journal* de Paris.

Mais il est permis de trouver moins bien inspirées d'autres interventions.

M. Rolland, consul de France à Bruxelles, exposait naguère dans la *Dépêche de Toulouse* ses idées sur le *flamingantisme*. Et il s'inspirait visiblement d'idées germaniques. Ne supposerait-on pas qu'il songeait à se concilier des ennemis déclarés, sûr qu'il était de rester l'ami de ces bons Wallons, malgré tout frères de la France ?

Un éditeur bruxellois, allemand ou alsacien, a publié dans une revue allemande une étude sur notre problème des langues. Le « *Mémorial de la Librairie française* » l'a traduite (14, 21, 28 déc. 1911). Et bien, M. Thron, s'il nous révèle ou confirme des faits curieux, comme celui que la revue *Germania* de M. de Ziegesaer, professeur à Bruxelles et candidat aux élections législatives de 1908, est subsidiée par un comité pangermaniste, comme l'insuccès à Bruxelles et à Gand de deux librairies flamandes, la Vlaamsche Boekhandel de Krijn et la succursale de la librairie néerlandaise d'Anvers, M. Thron dissimule mal des tendances germaniques ; il parle des *violences* wallonnes répondant aux revendications flamingantes et finit en disant qu'au point de vue *social*, le mouvement flamingant mérite toutes les sympathies. A côté de cela, il y a des mots aimables pour la culture française; mais le plus clair de l'article est que M. Thron admet le rôle du pangermanisme dans les manœuvres de nos bons frères de Flandre. Et par là, il mécontentera aussi les flamingants.

A cet article rattachons la protestation véhémente, éloquente qu'un libraire liégeois, M. George, a fait entendre dans des notes que reproduit avec éloges le *Journal des Libraires*, où il expose cette vérité commerciale que la librairie française se doit de défendre en Belgique un large marché. La culture française se doit aussi à la même tâche, avec tout le tact qu'il convient d'apporter à ces interventions morales et esthétiques.

Statistique. — Empruntons à un journal liégeois (*l'Express*, 7 oct. 1911) ces notes tirées de l'Annuaire statistique. L'auteur a considéré les quatre provinces du Nord comme flamandes, les quatre provinces du Sud comme wallonnes, et il n'a pas tenu compte du Brabant, pour lequel le calcul était très compliqué.

Au 31 décembre 1909, la moyenne d'accroissement de la population a été de 15 pour cent plus élevée dans les provinces wallonnes que dans les provinces flamandes.

La moyenne des lettrés était, pour la partie flamande, de 65 p. c. ; en Wallonie, de 74 p. c.

En 1909, on a compté 77 mariages par 10.000 habitants en région wallonne et 74 en région flamande.

La partie flamande comptait 2.580 écoles primaires soumises à l'inspection de l'Etat (communales et adoptées), et la partie wallonne 3.787. La partie flamande comptait 1.852 écoles d'adultes et la partie wallonne 2.261.

Il y avait en pays flamand 313 bibliothèques communales et 430 en pays wallon. En 1909, il y a eu en région flamande 4.588 naissances illégitimes et en région wallonne 3.436. Dans la première, il y a eu 669 enfants naturels légitimés et dans la seconde 1.999.

Ces quelques comparaisons sont, on le voit, à l'avantage des Wallons.

Les Ministères. — Dans notre dernière chronique, nous demandions à notre sœur, la *Lutte wallonne*, si vraiment il faut considérer MM. Renkin et Carton de Wiart comme flamingants....

Nous sommes heureux d'avoir provoqué la réponse. M. Hector Chainaye démontre que ces deux ministres, et avec eux, la plupart des députés bruxellois, ont voté les lois flamingantes les plus exagérées.

A peine faut-il excepter MM. L monnier, Janson et Féron. M. Cocq paraît le plus ferme de tous.

Disons, puisque nous venons de parler de M. H. Chainaye, qu'il a été récemment fêté par les sociétés wallonnes de l'agglomération bruxelloise et que son portrait, peint par M. Nouillet, lui a été offert en reconnaissant hommage.

Détournement des Grands Express. -- Trois de nos amis, MM. Bronne, Jennissen et Jean Roger ont commencé dans la région liégeoise une campagne de conférences contre l'accomplissement de cette mesure, qui ruinerait l'avenir de notre pays. La presse liégeoise, cette fois vigilante, s'est émue. Au Parlement, M. de Broqueville a promis de tenir compte des intérêts engagés, mais il l'a fait en des termes assez généraux pour que l'espérance ne nous soit pas permise.

Un député flamand a émis le vœu que les express fussent détournés de Liège : Gand en profiterait, paraît-il, car il s'agit de faire passer chez nous les voyageurs anglais ; or le détournement des express faisant gagner les cinq ou six minutes nécessaires pour résister à la concurrence, le meurtre de Liège s'impose donc.

Vers la fin de la session parlementaire 1911, les Wallons furent servis à souhait.

M. Buyl réclame le détournement des grands express loin de Liége. Il appuye un mémoire rédigé par la Chambre de commerce d'Ostende.

Au Sénat, M. Verbeke ne se montre pas plus favorable à nos intérêts. L'*Analytique* (p. 247) rapporte en ces termes les paroles qu'il prononça à la séance du 2 août :

Nous n'avons cessé d'appeler l'attention du gouvernement sur les progrès réalisés, avec une vigilance toujours en éveil, par les lignes hollandaises. Au point de vue du trafic de transit, notamment, *il importe de prendre sans tarder des mesures radicales, dont la principale consiste dans l'adoption, entre Ostende et Cologne-Dusseldorf. d'un itinéraire autre que celui que les trains internationaux suivent aujourd'hui par Gand, Bruxelles, Liège et Verviers*, et qui dépasse de 90 kilomètres la distance à vol d'oiseau entre Ostende et Dusseldorf. Le trajet actuel est trop long ; *la nature accidentée du terrain entre Ans et Aix-la-Chapelle ne permet pas aux trains de développer une allure suffisamment rapide*, d'où une perte de temps notable ; enfin *d'inévitables retards résultent encore de la surcharge du tronçon Bruxelles-Liége.*

Il y aurait à réaliser un gain de deux heures et demie à trois heures et

davantage sur la durée des voyages, pour une vitesse tout à fait normale de 60 kilomètres à l'heure.

Dans cette assemblée même, notre honorable collègue, *M. de Lanier*, exprimait le 7 mars dernier, cette même manière de voir.

Le trajet de Berlin à Londres comporte actuellement : par Flessingue, 20 h. 30 m. ; par Liége-Erquelinnes-Calais, 21 h. 25 m. ; par Ostende 25 heures.

Or, par le trajet qui est préconisé depuis des années, et que rappelle la brochure de *M. Buyl*, la durée du voyage ne serait plus que de 19 heures 30 minutes. Et comme le disait, avec raison, *M. Verhaegen* : « la Belgique, au lieu d'assister à la ruine de sa ligne internationale, serait à même de battre tous ses concurrents ».

Il appartient au gouvernement *d'agir promptement* pour que ne se consomme pas la décadence de notre ligne actuelle et de ne point attendre que la concurrence « ait sorti tous ses effets ».

Ainsi, Buyl, Verhaegen, de Lanier, Verbeke... Ostende souffrirait : ruinons Liége.

Peut-être bien, répond le ministre. Mais il ajoute, « Vous avez droit à tout cela, mais à une seule condition : c'est que les intérêts généraux du pays n'en souffrent pas, et *qu'ils se concilient avec les intérêts de différents centres* ».

Dans le discours prononcé le 28 novembre à la Chambre par M. Van Marcke, signalons une observation intéressante pour notre enquête.

Le raccordement des lignes allemandes avec Stavelot facilite singulièrement l'invasion. Le même traité avec Berlin accorde la construction d'une ligne de Bruxelles à Welkenraedt, en passant en aval de Liège : « La capitale de la Wallonie sera ainsi véritablement encerclée par les troupes envahissantes, sans que nous puissions nous défendre efficacement et même sans que nous nous apercevions de l'entrée des troupes allemandes » (*Analytique*, p. 42).

Annonçons que la Ligue antiflamingante de Liège, dont M. Jean Roger, conseiller provincial, est président, poursuit sa campagne avec ardeur.

Canalisation de la Meuse. — Les journaux bruxellois qui en parlent ignorent totalement l'intérêt que ces travaux présenteraient pour Liège.

La Hollande a fait savoir à notre gouvernement que chaque pays devrait faire à ses frais, sur son territoire, les travaux nécessaires.

Et les journaux bruxellois de trouver que la Meuse n'est point une voie de communication naturelle, et que sa canalisation ferait tort au port d'Anvers....

Qu'importent Liège et les Wallons ?

Faut-il commenter ?

(Cf. *Gazette*, 8 j. 1912, citant et approuvant le *Bien public*).

Lisez encore ces lignes dans *la Gazette* du 8 janvier :

L'extension vers les Flandres des eaux de l'agglomération bruxelloise est autorisée officiellement.

Un immense aqueduc sera conduit allant d'Uccle à Gand et qui fournira d'eau potable les villes et communes suivantes : Gand, Bruges, Ostende,

Blankenberghe, Assche, Alost, Termonde, Saint-Gilles, Lebbeke et Saint-Nicolas.
C'est un progrès important.

Or, ces eaux viennent totalement des sources d'Ardenne. Précisons : de Modave.

Notez : 1°) la disette absolue d'eau dont ont souffert l'été dernier de multiples villages ardennais. 2°) aux portes de Liége des localités populeuses comme Grivegnée sont presque totalement privées d'eau.

Concluez.

Les inscriptions flamandes. — Au mois de novembre dernier un voyageur signale à Marbehan, dans la salle des pas perdus de la gare, un tableau indiquant l'emplacement et l'horaire des trains. Le texte flamand précède le français — absolument comme si l'on se trouvait en Flandre. Mais peut-être est-on là en pays conquis ?

⁂ Dans le même goût :

On sait que le facteur des postes inscrit sur la quittance dont il n'a pu opérer le recouvrement, les mots : payera au bureau.

Un fonctionnaire zélé vient d'imaginer une bandelette bilingue qui dira la même chose en flamand. Son emploi sera obligatoire en Wallonie.

Les petites vexations. — Extrait du journal *Le Soir* du 12 nov. :

L'ordre de service suivant vient d'être distribué au personnel des postes :

La plupart des boites aux lettres qu'on accroche aux trains vicinaux et aux malles-poste circulant dans la région flamande du pays portent l'inscription : « Boite aux lettres. — Brievenbus », au lieu de « Brievenbus — Boite aux lettres », contrairement aux règles tracées en matière d'emploi des langues. Les bureaux que la chose concerne feront repeindre immédiatement celles de ces boites dont le texte bilingue est disposé de la sorte.

Des plaques émaillées « Brievenbus. — Boite aux lettres » seront substituées aux écritaux « Boite aux lettres. — Brievenbus » qui sont apposés sur beaucoup de boites ordinaires, en bois, installées en pays flamand ».

⁂ Veut-on lire ce joli récit de *la Chronique* (14 janvier 1912), pris sur le vif ?

Dernièrement une superbe automobile, conduite par un monsieur ne parlant pas flamand (retenez bien ce détail), passait à une vive allure dans les rues d'une commune classée officiellement parmi les localités flamandes — bien que tout le monde y parle français.

Un agent de police (politie-agent) constata l'excès de vitesse et fit rapport à son commissaire, lequel se mit à élaborer un procès-verbal. — en flamand naturellement.

— Automobile ?... comment dites vous cela en flamand, Magloire ? (« Magloire », c'est le nom de l'agent).

— Automobiel, mynheer de commissaris.

— Ce n'est pas du flamand officiel, cela... Voyons le dictionnaire.

Et, après de patientes recherches littéraires, le commissaire édifia un mot néerlandais de vingt-sept lettres signifiant : « Machine à roues transportant un homme sans le secours de chevaux, et par le seul effet de rouages mus par la vapeur ou l'électricité ».

La suite de l'instruction se fit en français, à la demande de l'inculpé.

Or, il arriva que le magistrat du parquet mis en présence du mot créé par l'ingénieux commissaire crut devoir le traduire par « motocyclette ».

De là une joyeuse confusion à l'audience. L'agent Magloire dépose que « l'automobile » de M. X... allait à vive allure.

— On ne vous parle pas d'automobile, mais de motocyclette, fait observer le président.

— Il n'y avait pas de motocyclette.

— Alors, le corps du délit fait défaut : qu'en pensez-vous, monsieur le substitut ?

— Je m'en réfère à la sagesse du tribunal.

L'avocat de l'inculpé se garda bien de donner la clef du quiproquo.

M. X... fut acquitté et, pour comble de chance, une poursuite rectifiée devient impossible, la prescription étant acquise.

Par reconnaissance, il s'est abonné au « Laatste Nieuws ».

Cette histoire a le mérite d'être absolument authentique.

Wallonia a lancé des cartes postales enrichies de légendes (0,75 fr. le cent, franco).

Voici le texte des deux premières :

La question des Langues.

La Belgique n'est pas un pays bilingue, car pas un Wallon n'a adopté la langue flamande. Seul, le pays flamand est bilingue puisque près d'un million de Flamands y ont adopté le français.

C'est pourquoi un régime uniquement français peut seul convenir à la Wallonie, tandis qu'en pays flamand un régime bilingue s'impose.

Vouloir rendre la Wallonie bilingue et la Flandre exclusivement flamande est la double iniquité que poursuit le flamingantisme et contre laquelle doivent s'élever les Wallons — et aussi les Flamands de bonne foi.

Comment on tue une Ville.

Liège a dû son développement autrefois à la Meuse, qui lui ouvrait la France et la Hollande, jusqu'à la Mer. Plus tard, elle le dut aux grands express d'Allemagne et de Paris qui s'y rencontrent.

Aujourd'hui la Meuse n'est plus navigable. Le chemin naturel qui relie la Wallonie à l'Océan doit rester fermé au profit d'Anvers.

Demain les Flamingants nous enlèveront, au profit du Limbourg, la grande ligne d'Ostende-Vienne ; et après demain, par la jonction de Bruxelles, la ligne Liège-Paris.

Les anciens Liégeois, à différentes époques, ont manifesté leur énergique patriotisme pour moins que cela.

Peu de mots, mais qui portent. Ils sont lourds de faits et d'idées. Félicitons l'ami anonyme qui rédigea ces formules condensées.

Subsides — La littérature dramatique flamande est comblée de subsides.

Un spirituel ami nous communique le programme de représentations données au Théâtre flamand de Bruxelles — programme pris au hasard :

Gazette, 14 octobre : « Dimanche soir, première de « De Pianomeesteres » (« La maîtresse de piano »), pièce en cinq actes et six tableaux de MM. F. DUQUESNEL et André BARDE ; cette pièce fut interprétée plus de deux cents fois à Paris. Lundi, mercredi et jeudi, même spectacle. Mercredi 25 octobre prochain, première représentation de la troupe d'opérette de Nederlandsch Tooneel de Gand (Directeur : Arth. Hendrikx , « Het lustige Weeuwtje » (« *La Veuve Joyeuse* »), opérette en trois actes de V. Léon et Léo STEIN, musique de Franz Lehar.

Ibid. 22 octobre. — Aujourd'hui dimanche, en matinée à prix réduits, « De Pianomeesteres », comédie en cinq actes de F. DUQUESNEL et A. BARDE ;

le soir et demain lundi, deux représentations de « Genoveva van Brabant », drame en cinq actes et neuf tableaux, d'après Schmid et Wouters.

Chronique, 29 octobre. — Dimanche, grande matinée populaire à prix réduits, « Genoveva van Brabant », drame en cinq actes et neuf tableaux.

Le soir, première à Bruxelles de « Robinson Crusoé », drame à grand spectacle en sept actes de Pierre DECOURCELLE, auteur des « Deux Gosses ».

Lundi, représentation organisée par la société Réunion chorale, de Schaerbeek, « De Millioenen van Santino », drame en neuf tableaux de A. MOREL.

Mercredi, à 2 heures, à l'occasion de la Toussaint, deuxième matinée populaire à prix réduits « Genoveva van Brabant ».

Le soir et mercredi « Robinson Crusoé ».

∴ Un arrêt du 10 juin 1911 autorise la fondation par M. Auguste Beernaert, ministre d'Etat, d'un prix de littérature flamande (Pasinomie, p. 185).

Pauvre académie flamande !

Et l'on n'a point démenti cette information du *Pourquoi Pas* :

Naguère, le gouvernement acquit pour y loger le Ministre des Colonies, l'hôtel de M. le prince de Croy, et une partie de l'ameublement ancien qui le garnissait. L'hôtel fut transformé dans le goût moderne. Le mobilier jurant avec le modern-style des appartements, il fallut le remplacer. Meubles et bibelots évalués 200.000 francs viennent de quitter l'hôtel ministériel. Et M. le Ministre Poullet en a fait don à l'Académie flamande.

Par contre, le même ministre refuse 10.000 francs à la Société de Littérature wallonne pour éditer l'admirable dictionnaire des dialectes wallons-français dont nous avons vu les premières feuilles, qui fera époque dans la philologie romane et qui est l'une des entreprises scientifiques les plus considérables qu'on ait encore faites en Belgique.

∴ L'académie flamande est une belle institution.

Elle nous envoie le 14 novembre 1911, une liste des prix qu'elle propose en concours pour 1912 et les années suivantes, nous priant de signaler leur existence à nos lecteurs. La brochure est adressée « *den Heer Hoofdopsteller Wallonia L. Mignonstraat, Luik* », lequel est supposé connaître le flamand.

Un avis signé du secrétaire, M. Edouard Gailliard, prie les membres de l'académie ou les particuliers d'envoyer à l'académie, tous les livres, brochures, publications relatives à la lutte pour la langue flamande, et de lui faire parvenir aussi toutes les affiches, placards, affichettes, billets à coller, etc, intéressant le combat pour le flamand.

« Pour les archives de notre Institution Royale », dit M. Gailliard.

Et c'est nous qui payons.

∴ Question de M. Jules Destrée, en date du 1er décembre, publiée le 5, avec la réponse du Ministre :

« On a institué pour les serre-freins de Châtelineau un cours de flamand à Charleroi ; 3 agents sur 40 se sont fait inscrire On leur a donné les services les plus faciles, au détriment des autres, pour leur permettre de suivre ce cours. M. le Ministre ne pourrait-il pas rétablir l'ancien roulement ? »

En répondant, le Ministre reconnaît que les gardes privilégiés font moins de services de nuit ; il allègue qu'ils ont moins de jours de repos, — ce qui est naturel — et il ne promet pas de rétablir l'égalité.

Wallons flamingants. — M. Fernand DAUMONT est un nouveau converti. Son érudition, toute fraîche, s'est déversée d'un jet dans les deux volumes d'un livre intitulé : le *Mouvement Flamand en Belgique* (fr. 7.50 ; Société belge de librairie, r. Royale, 15, Bruxelles), consacré à la défense de ce mouvement.

WALLONIA en fera-t-elle le compte-rendu ? Oui, si l'ouvrage en vaut la peine. Mais ce ne sera pas du gré de l'auteur. M. Daumont a déclaré, en effet, au directeur de Wallonia, qu'il ne se souciait point de voir son livre critiqué de parti pris, et qu'il ne l'enverrait à la revue que si elle lui promettait une analyse tout-à-fait objective ; il la définit : ou favorable, ou nue de critiques... M. Daumont n'a pas confiance en nos collaborateurs. Il les suppose incapables de se rendre à de bonnes raisons. Il n'espère pas que ses raisons convainquent de braves gens. Il ne les trouve pas assez bonnes pour cela. Ce n'est pas aux Wallons qu'il s'adresse : ils ont trop mauvaise tête ; c'est aux Flamands, aux Flamingants, par qui il espère n'être pas contredit. Ce sera le grand succès de sa carrière. Il évitera le chagrin d'entendre la voix de l'adversaire, d'entendre une réfutation. Et n'écoutant que la voix de ses amis, il conservera la foi du charbonnier. Il dira : *credo quia germanicum*. C'est un credo, sans doute...

Les Amis. — Dès ce mois, WALLONIA consacre une chronique spéciale aux *Amis de l'Art Wallon*. Il n'est pas utile que je dise, ici, ce que les lecteurs trouveront en tournant la page.

Félicitons-nous de ce qu'un généreux et grand wallon, Jules Destrée, ait songé à rendre vivante une pensée caressée par des milliers d'hommes, à perpétuer par une œuvre d'action le souvenir éblouissant de l'Exposition d'art wallon ancien qui fut réunie à Charleroi.

De l'action et de l'âme ! Donnons sans compter. Il y va de nous.

Il s'est constitué aussi une Fédération des Artistes wallons dont nous aurons à reparler.

Enfin, les étudiants de l'Université de Liège ont formé une ligue antiflamingante dont la jeune activité s'est manifestée déjà par une série de conférences.

F. Mallieux.

Faits divers

HUY. — **Création d'un Musée communal.** La ville se préoccupe depuis quelques années de réunir les documents artistiques et historiques relatifs à son passé. Le don important d'une centaine de tableaux, que lui a fait récemment M. Emile van Keerberghen a fait avancer le projet de créer un musée. En vue de loger ces collections, la ville vient d'acheter, au prix de 50.000 francs, un vaste immeuble excellement situé, et qui présente un spécimen très ample de l'architecture du XVIe siècle. Il sied de féliciter l'édilité hutoise pour cette initiative infiniment louable. En sauvant de la destruction un coin du vieux Huy, et en y disposant les premiers et notables éléments de son musée artistique et historique, elle contribuera fortement à entretenir et développer dans la population le goût de l'art et de l'archéologie, l'amour et le respect du passé.

TOURNAI. — **Le dégagement de la Cathédrale.** La Commission chargée d'examiner cette question vient de déposer son rapport, élaboré par M. le député permanent Heupgen. Mue par une série de considérations tant esthétiques qu'utilitaires, elle émet unanimement l'avis qu'il y a lieu de faire disparaître le rideau de maisons qui enveloppe encore le chœur de la cathédrale du côté Sud, et de conserver, en les consolidant et en les restaurant, la salle capitulaire et les sacristies qui s'élèvent en cet endroit, accolées au monument. Ces conclusions vont être soumises au Conseil communal qui aura à décréter le principe des travaux; après quoi, l'intervention de l'État et celle de la Province seront sollicitées. Il s'agit d'une dépense d'environ six cent mille francs, grâce à laquelle sera définitivement mis en pleine valeur un des monuments les plus justement admirés de notre pays.

LIÈGE. — **Distinctions.** M. MAURICE JASPAR vient d'être nommé professeur au Conservatoire de Liège en remplacement de M. Ghymers, décédé. Cette nouvelle réjouira tous ceux qui apprécient le talent, le dévouement à l'art et le désintéressement de l'excellent artiste, qui depuis vingt ans se dépense généreusement pour répandre le goût musical et faire aimer les œuvres les plus belles des maîtres classiques et modernes.

Notre collaborateur M. PAUL MAGNETTE vient de recevoir à l'Université de Leipzig le diplôme de docteur en sciences naturelles. Il voit ainsi couronner officiellement un labeur accompli avec autant de goût que de persévérance. Toutes nos félicitations à ce jeune savant, qui est aussi un partisan enthousiaste et convaincu de la bonne cause wallonne.

Le Portrait de Napoléon par Ingres. — C'est la perle de notre musée. Cette œuvre admirable, donnée par Bonaparte, figurait à la rétros-

pective d'Ingres, organisée à Paris, galerie G. Petit, au printemps dernier. Voici qu'elle est demandée, maintenant, pour une Exposition du portrait français qui doit avoir lieu à Saint-Pétersbourg.

Dans quelles conditions ce tableau fut-il exécuté ? C'est ce que *Comœdia* nous raconte :

Greuze traînait lamentablement la fin d'une existence qui avait été brillante et heureuse ; on lui obtint la commande d'un portrait du Premier Consul. Un autre peintre, âgé de vingt-deux ans seulement, avait sollicité la même faveur. Il s'appelait Ingres.

Le futur empereur n'avait ni le temps ni la patience de poser ; il donna ordre que les deux postulants se tinssent dans une galerie de Saint-Cloud, qu'il devait traverser ; ils pourraient ainsi avoir de lui une vision rapide, retenir une impression qui leur servirait pour leur travail. Parmi les courtisans, les officiers, les peintres sont là, attendant anxieux. Leur modèle arrive, passe, s'approche, est étonné du regard fouilleur et attentif d'Ingres : « Il est bien jeune ! » dit-il, et voyant le pauvre Greuze en costume démodé de l'ancien régime : « Il est bien vieux, celui-là ! »

Le portrait par Greuze est à Versaille ; l'œuvre d'Ingres appartient, répétons-le, au Musée de Liège.

Exposition Louis Loncin. — Comme la plupart de nos peintres wallons, M. Louis Loncin se plaît à l'interprétation des paysages d'Ardenne. Il y réussit souvent avec bonheur. Sa couleur, dont la finesse s'affirme de plus en plus, dénote un tempérament bien équilibré, une âme sensible à la beauté de nos sites, et beaucoup de ses toiles chantent doucement nos ciels tourmentés, nos belles rivières capricieuses, la poésie de nos atmosphères changeantes. S'il est vrai qu'on pourrait reprocher au peintre de s'être parfois laissé entraîner vers une précision nuisible à l'impression de certains de ses tableaux et d'avoir campé dans nombre de ses toiles des personnages dont nous ne voyons pas l'utilité, sa sincérité ne peut être mise en doute. Cette honnêteté, alliée à d'excellentes qualités de composition et de dessin, à la poésie essentiellement wallonne dont il sait envelopper ses paysages, font de lui l'un de nos interprètes des décors du terroir dont nous suivons avec plaisir l'effort et les progrès. Parmi les morceaux réunis récemment au Cercle des Beaux-Arts, nous avons particulièrement remarqué : *Brouillard*, page où s'affirment intensément les dons expressifs de l'artiste ; *Les Bruyères*, œuvre harmonieuse dans ses délicates tonalités ; plusieurs bons effets de neige ; et encore *Temps de Pluie*, *Contre jour en Août*, *Au Verger*, *Chaumières*, *Les Meules*, *Vers le Soir*. Ces œuvres sincères marquent une réelle tendance vers la synthèse et l'interprétation du sentiment sans lequel, malgré toutes les virtuosités de coloriste et tous les procédés, nous ne voyons pas d'art significatif et vrai *Claude Genval.*

Pour les Marionnettes. — *Wallonia*, dans son numéro de décembre, nous a apporté une bien triste nouvelle : nos antiques théâtres de marionnettes, où s'est maintenu jusqu'à nos jours un répertoire datant du moyen-âge, voient pâlir leur étoile et semblent bien près du déclin.

C'est au « Cinéma » et au « Music-Hall », — ces deux malfaiteurs ! — qu'on devrait cette décadence inattendue. La crise de nos théâtricules serait due aux mêmes causes que celle de nos théâtres d'opéra et d'opérette...

Petits Liégeois, comme vous avez tort, après être restés si longtemps fidèles à Roland, à Oger le Danois, aux Quatre Fils Aymon et à tant d'autres héros, de les délaisser pour Nick Carter, Zigomar et Rigadin !

Aussi bien, n'êtes-vous pas les seuls coupables : nous, les grands, nous vous avons donné l'exemple de l'indifférence. Nous n'estimons pas assez ces petits théâtres naïfs et touchants où, de temps immémorial, les gosses liégeois vibrèrent aux aventures de Charlemagne et s'esclaffèrent aux boutades énormes de Tchantchèt. Et nous ne devrions pas oublier que ces modestes fantoches, par l'impression profonde qu'ils firent sur d'innombrables petits enfants de chez nous, n'ont peut-être pas été étrangers à la formation du tempérament wallon — chevaleresque et frondeur...

L'Echevin des Beaux-Arts de la ville de Liège, – qui s'occupe aussi de l'instruction publique, — n'aurait-il pas une belle et bonne œuvre à accomplir en essayant de rendre un peu de vie à cette vieille chose d'ici qui semble vouloir mourir ? Tous les artistes lui en seraient reconnaissants car il n'est pas douteux qu'en ces humbles théâtres vit un art très réel et très sincère s'apparentant, comme le remarque M. Deitz, à celui des primitifs.

La ville de Paris n'a pas hésité à installer aux Champs-Elysées plusieurs guignols — lyonnais pourtant. Tout récemment elle confiait à l'un de ses architectes l'érection d'un nouveau et somptueux théâtre de ce genre, qui sera pourvu de toute la machinerie perfectionnée d'une grande scène.

Nos pantins liégeois ne valent-ils pas au moins ceux du Guignol ? Et n'ont-ils pas pour nous l'inappréciable mérite d'être foncièrement liégeois ? Dès lors pourquoi la ville de Liége ne leur élèverait-elle pas aussi une petite scène en quelque endroit fréquenté des enfants aux jours de congé, « sur Avroy » par exemple ?

Ce serait si peu coûteux et si simple : il suffirait de veiller à ce que la naïveté du joueur reste intacte pour garder toute leur saveur aux bonshommes que Rassenfosse, Donnay, Henrion, Dupuis, Ochs, d'autres encore, ont « portraiturés » avec amour...

Dira-t-on que le charme sera rompu dès que nos marionnettes n'auront plus leur cadre de *Djus-d'là*, leurs ruelles tortueuses, leurs petites salles basses, leurs quinquets fumeux ? Il faudrait n'avoir jamais vu les guignols de Paris pour douter du succès de ces petits théâtres en plein air, où éclatent sans cesse les rires d'enfants sous l'œil amusé des grands qui, comme jadis Nodier, se sont arrêtés derrière les cordes.

Et si, les jours de pluie et de froid, on permettait aux marionnettes et à leur jeune public de se réfugier dans la salle vitrée du Trinck-Hall, peut-être s'accorderait-on à trouver louable cette utilisation d'un local

où, pour l'instant, ne s'exhibent que des affiches-réclames invitant les étrangers de passage à gagner au plus vite la Suisse, l'Angleterre et autres lieux... *J.-M. R.*

CHARLEROI. — **La commémoration Navez.** Il n'est pas trop tard pour parler de cette cérémonie par laquelle le Comité des Beaux-Arts de l'Exposition de Charleroi a répondu au vif sentiment d'admiration des visiteurs du Salon pour un peintre trop oublié et méconnu. Le médaillon commémoratif, œuvre de Paul DU BOIS, porte l'inscription suivante : « Dans cette maison est né le 16 novembre 1787 le peintre Jean-François Navez. » A gauche le millésime de 1911. Il fut inauguré le 24 décembre, en présence d'une assemblée, à la fois choisie et nombreuse, d'artistes, d'hommes de lettres, d'amis des arts.

C'est M. JULES DESTRÉE, président du Comité organisateur qui a fait à la Ville, en la personne du bourgmestre de Charleroi M. DEVREUX, la remise du Mémorial Navez.

M. DESTRÉE s'est exprimé en ces termes :

Au nom du Groupe des Beaux-Arts de l'Exposition de 1911, je remets aujourd'hui à la Ville de Charleroi, l'œuvre du sculpteur Paul Du Bois par laquelle sera célébrée la mémoire du peintre J.-F. Navez.

C'est ici qu'il naquit, il y a plus d'un siècle. Le hasard de sa destinée, les heureux dons de sa nature, devaient faire de lui la plus haute figure dont Charleroi puisse, dans le domaine des beaux-arts, s'enorgueillir.

Lorsque l'on songea, à l'occasion de cette manifestation solennelle des activités régionales que devait être l'Exposition de Charleroi en 1911, à rassembler les trésors artistiques de notre passé, l'idée d'un hommage éclatant à rendre à Navez fut l'une des premières qui s'imposa à notre attention.

Vous avez vu, Messieurs, comment, dans ce salon révélateur des arts anciens du Hainaut, toute une salle fut consacrée au vieux peintre carolorégien, et vous vous rappelez encore les admirations unanimes que provoquèrent ses superbes portraits. L'on put se demander alors si la cité de Charleroi avait bien fait tout ce qu'elle devait à une telle mémoire, et l'on nous exprima de toutes parts le vœu que quelque manifestation durable perpétuât le souvenir du grand homme disparu.

C'est pour répondre à ce vœu, que l'Exposition — avec le concours de la Ville et de l'État, — appose aujourd'hui sur la façade de cette demeure, la plaque de bronze qui, chaque jour, aux passants affairés, aux enfants se rendant à l'école, aux visiteurs de notre pays, pourra parler de l'ancêtre.

C'est le dernier acte de notre long effort. Il s'étendit, de Liège à Tournai, à toutes les cités de Wallonie. Le hasard veut qu'il expire en ce jour en un suprême hommage de piété patriale. Une volonté réfléchie eût-elle ordonné les péripéties de notre œuvre, qu'elle n'eût pu mieux la couronner, et mieux indiquer combien la ferveur pour le sol natal fut, par excellence, l'idée directrice de l'entreprise et la raison de son succès.

Nous avons voulu honorer chez nous nos morts ; nous avons voulu, par l'exemple du passé, donner confiance chez nous aux possibilités du présent et stimuler les énergies productrices de l'avenir. Et nous voici, chargés de ces souvenirs et de ces espérances, ramenés, pour finir, vers celui qui de tous est le plus rapproché de nous, vers un enfant de notre cité, vers un artiste issu de notre sol, et n'ayant jamais cessé d'être profondément attaché aux lieux de sa naissance.

Charleroi, la ville moderne de l'industrie, la ville sans traditions historiques et sans gloire, salue en cet instant la haute figure qui atteste sa contribution à l'étonnante production artistique des pays belges. Navez nous

donne un peu de cet éclat qui nous manquait, et sa personnalité, à elle seule, y suffit, car elle est de celles qui comptent dans les fastes esthétiques d'une nation.

L'enfant avait treize ans quand le dix-neuvième siècle commença pour le monde. J'aime à me l'imaginer, sortant de la maison où nous sommes, pour courir jouer avec d'autres gamins de son âge sous les tilleuls de la place, alors prairie. Le voyez-vous, achetant pour quelques centimes de sucreries à la vieille marchande de bonbons établie près du pont, l'ancêtre de la mère Tâtiche? Le voilà maintenant courant vers les remparts, roulant sur les pentes gazonnées, se cachant dans les fortifications, faisant voguer des bateaux de papier sur les ruisseaux du fond des ravins.

La ville alors était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Pauvre bourgade enserrée dans ses murs, elle s'animait à peine aux jours de foire et de marché. Ceux qui connaissent la tristesse minable de Maubeuge pourront se figurer ce qu'était le Charleroi où grandissait le jeune Navez Un artiste dans un pareil milieu apparait comme un phénomène singulier, car la vie intellectuelle du temps, dans cette torpide place forte, ne semble pas avoir possédé aucune des excitations propices à l'éveil d'un talent.

Une seule circonstance favorable pourtant : Charleroi est, à cette époque, rattachée à la France. Par l'amitié française et leur propre énergie — ai-je dit ailleurs — les Wallons d'aujourd'hui voudront vivre leur vie! Comme l'exemple de Navez illustre à souhait mon conseil! C'est la patrie française qui attire le jeune Navez dans la grande capitale — Paris — où la vie est exceptionnellement intense à l'aurore du siècle. Il s'y trouve de suite à l'aise, chez lui, par la vertu de la langue qu'il parle, par la communauté de race. Il s'y acclimate, il y réussit, il est sauvé. Il entre dans l'atelier de David, qui le prend en affection et lui enseigne la valeur du dessin, la beauté de la ligne et les compositions bien ordonnées, la mesure et l'harmonie : les qualités maitresses de l'âme latine. Navez, par la grâce de ses origines wallonnes, s'impose sans effort cet idéal. Il subit, en outre, l'esprit du temps. Il est peut-être parmi ces jeunes sauvages qui, au nom des principes austères du néo-classicisme, criblaient de boulettes de papier mâché le chef-d'œuvre de Watteau. Il méprise autant que les autres les frivolités du siècle précédent, les bergeries faciles et conventionnelles, la peinture légère qui chante les charmes des femmes. Il s'imprègne du dogmatisme froid et raisonneur de son maître; il s'astreint à la discipline sévère du travail méthodique et scrupuleux ; il tient ses comptes avec une curieuse méticulosité.

Mais il revient à Charleroi et à Bruxelles en pleine possession de son talent. Sa situation est aussitôt considérable. Ce Wallon relève le flambeau tombé de la peinture flamande. A cause de lui, et bientôt contre lui, Bruxelles redevient un centre d'art. Il y ouvre un atelier, de traditions libérales, où les meilleurs se sont venus former.

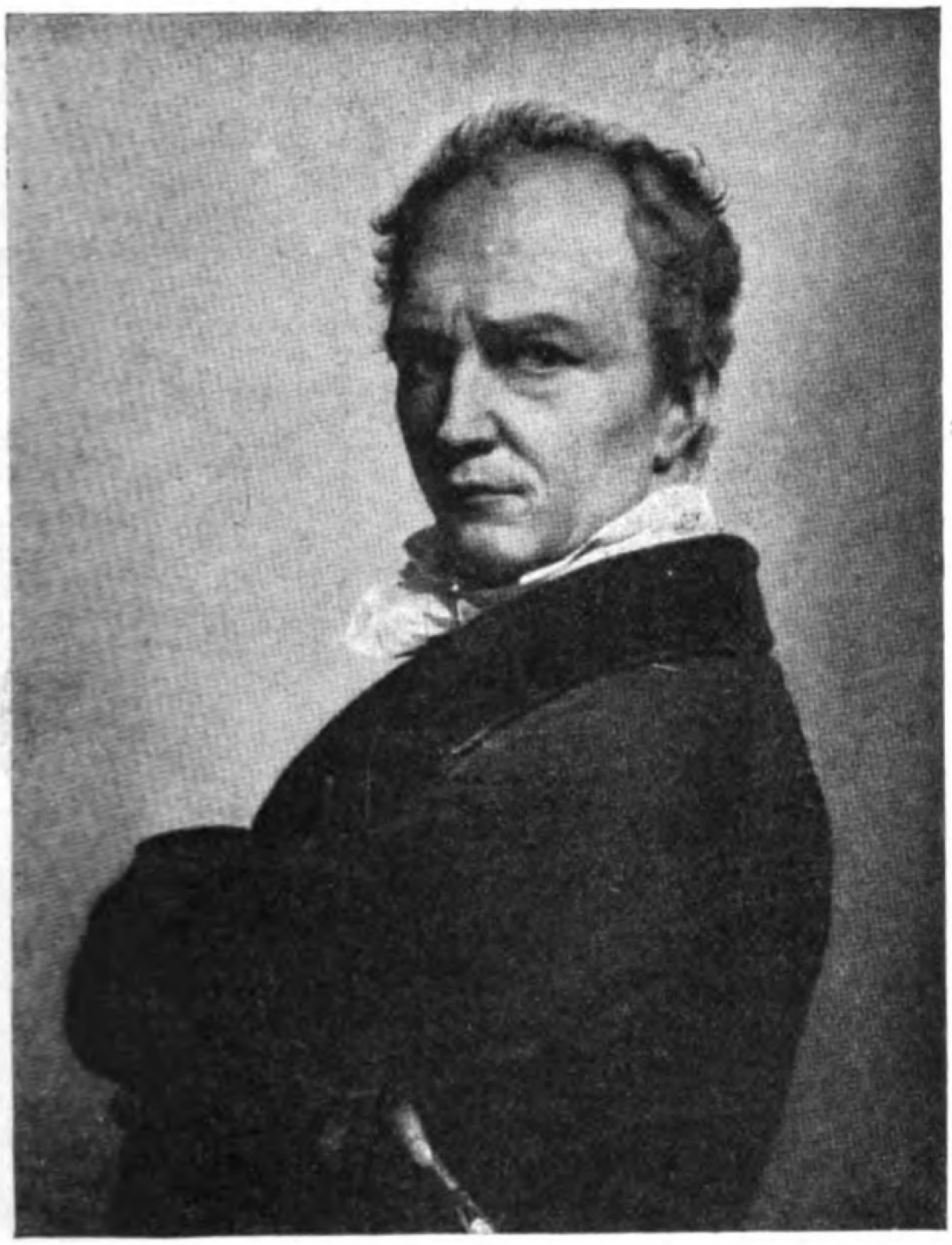
Je ne puis retracer ici la vie du maitre et analyser ses œuvres. A l'exposition même, MM. Gustave Van Zype et Richard Dupierreux, l'ont fait en termes excellents. Leur parole s'éclairait du voisinage immédiat des œuvres commentées. Dans la salle bouton d'or à la cheminée d'onyx garni de cuivre, Navez était représenté par un remarquable ensemble d'œuvres, faible partie de sa production considérable, mais suffisante pour indiquer les genres dans lesquels il s'était appliqué.

Sa peinture religieuse, un peu théâtrale, sans grand sentiment, mais si consciencieusement travaillée, ses études d'Italie, d'un pittoresque trop sage, sentant l'effort voulu dans l'atelier, plutôt que l'impression émue devant la vie, ses dessins corrects et patients étaient rappelés par de savoureux spécimens.

Mais il y avait là surtout une magnifique série de portraits : celui du peintre par lui-même, celui de son maitre David, celui de la famille de Hemptinne, celui de Huart-Chapel, ce bourgmestre éclairé qui fut son protecteur constant et qui est, à d'autres égards, l'une des figures les plus

marquantes du vieux Charleroi, celui de Marinecia enfin, l'énigmatique romaine aux yeux aigus, avec le mystérieux souvenir de ses lèvres pincées; et tant d'autres que nous n'oublierons plus.

Dans sa peinture d'histoire et de genre, Navez a les défauts de son temps, et un effort nous est nécessaire pour lui rendre justice; cet art placé est si loin de notre sensibilité précédente! Mais dans ses portraits, il a les qualités des grands maitres de tous les temps, et notre admiration s'élance vers lui en toute spontanéité.



F. J. NAVEZ. — Portrait de l'artiste.
(Musée de Bruxelles.)

Nous nous étonnons alors que son génie ait pu connaitre un total discrédit. C'est mal comprendre le caprice changeant de l'évolution artistique. Les écoles se succèdent, également injustes pour leurs devancières. Il faut attendre la pacifiante action du temps pour que tout rentre à son plan. De même que les classiques avaient méconnu le charme lyrique des maitres du XVIIIe siècle, ils devaient à leur tour être la proie des fureurs romantiques. La fougue des gesticulations éperdues, l'accent dramatique, les outrances de la couleur, l'émotion inspirée, le désordre érigé en règle, Navez ne pouvait admettre ces nouveautés subversives. Il prit vaillamment parti contre les révolutionnaires et fut la cible de leur colère et de leurs sarcasmes. Il

apparut pompier et démodé. Ses dernières années furent tristes. Il était à demi oublié avant de disparaitre.

Mais l'injustice ne pouvait durer. Les solides qualités de ses portraits devaient redevenir sensibles après la tourmente. Quand les romantiques subirent à leur tour le destin commun, on revint à Navez. Il y a vingt ans déjà, à Charleroi des hommes de goût dont nous sommes fiers de continuer l'œuvre, indiquèrent cette réaction équitable et essayerent de provoquer, en faveur du maitre, un mouvement de sympathie.

Aujourd'hui, les temps sont enfin venus. Nul, parmi les critiques et les amateurs d'art, ne s'est étonné de voir ouvrir le fastueux cortège de nos artistes du XIXe siècle par une place d'honneur au vieux peintre carolorégien: tous, au contraire, l'ont considérée comme une consécration opportune, comme une réparation nécessaire.

Il convenait qu'après ces heures-là, la reconnaissance de ses concitoyens s'attestât pour Navez en un signe durable, mêlé désormais à notre vie de tous les jours. Il convenait que ceux qui avaient travaillé à la réhabilitation de Navez indiquassent au passant le berceau de cette gloire. C'est pourquoi, Monsieur le Bourgmestre, nous vous prions d'accepter ce bronze, nous vous prions, Messieurs, de saluer, avec respect et ferveur, un des grands peintres de Belgique, un grand artiste wallon.

Prenant ensuite la parole à un titre non moins officiel, le bourgmestre de Charleroi, M. Devreux, prononça le très remarquable, très courageux et très éloquent discours dont nous sommes heureux de pouvoir reproduire intégralement le texte :

Monsieur le Président, Messieurs, au nom de la Ville de Charleroi, je suis heureux de recevoir la belle œuvre de Paul Du Bois, honorant la mémoire de Navez.

En son nom, je vous remercie de la délicate pensée que vous avez eue de couronner en quelque sorte vos nobles travaux de cette année en rendant un hommage durable à un artiste dont le nom ne périra pas, et restera une des plus pures gloires de la cité.

François-Joseph Navez est, dans toute l'acception de ce terme, un enfant de Charleroi, et sa famille est demeurée fidèle au vieux terroir de ses pères. Né le 16 novembre 1787, sa vocation se révéla très précoce et il manifesta tout jeune un goût très vif pour le dessin. Dès l'âge de 15 ans, il fréquenta l'atelier d'Isidore François, frère de Joseph François, peintres dont la notoriété fut assez grande au début du XIXe siècle, et tous deux également carolorégiens d'origine. J'ajoute ce petit détail d'histoire locale : une des petites filles de ce Joseph François épousa Louis Cador, frère d'Auguste Cador, l'ancien architecte de la Ville.

Dans son discours, qui est à la fois une page de littérature et de belle critique artistique, M. Jules Destrée a très exactement, avec autant d'équité que de clairvoyance, jugé l'art de Navez. Il en a dit les qualités de mesure, de sobriété, d'harmonie. Et ces qualités sont bien celles de sa race, de notre race gauloise, abreuvée aux sources, que rien ne pourra tarir jamais, du clair génie gréco-latin. Il ne nous a pas non plus dissimulé ses défauts, qui furent ceux de son temps, en pleine réaction contre l'art aimable et léger du crépuscule exquis d'une dynastie et d'un monde.

C'est évidemment à ces défauts communs aux artistes de sa génération, qu'il faut attribuer les vicissitudes que connut sa gloire. Vicissitudes qui, du reste, ne sont pas épargnées aux plus grands. Chaque époque a sa sensibilité particulière, sa façon personnelle de comprendre et de voir. Navez a été victime de ces fluctuations, comme tant d'autres, qu'elles avaient cru ensevelir dans un oubli définitif. Aujourd'hui, nous lui rendons pleine justice, sans indulgence et sans faiblesse, — il n'en a d'ailleurs nul besoin, — et nous lui accordons la place que son œuvre, si importante, méritait de lui conférer. Cela tient, incontestablement pour une bonne part, à ce que nous-

mêmes éprouvons une tendance au retour vers la forme classique, mais un classicisme bien vivant et moderne qui est, en somme, une reprise volontaire, rationnelle et raisonnée, des meilleures traditions de notre race et de notre culture.

MESSIEURS, la manifestation de ce jour clôture dignement l'admirable labeur que vous avez fourni au cours de cette année d'Exposition.

Pendant que d'autres, fidèles à leur rôle, s'attachaient à grandir encore le renom universel de nos industries, de nos industriels, ingénieurs, techniciens, ouvriers, vous consacriez vos talents, votre érudition, votre dévouement, à nous rappeler et à apprendre au monde entier que, sur cette terre d'âpre travail, avait fleuri, et fleurissait toujours, un art sur lequel notre propre attention n'était peut-être pas assez attirée.

Votre œuvre fut grande. Soyez convaincus qu'elle sera féconde. Vous nous avez, très à propos, rappelé que l'activité et la richesse matérielles ne suffisent point pour assurer le bonheur d'un peuple et immortaliser sa gloire. Un peuple peut être opulent, savant même, et néanmoins rester barbare. Ce qui l'affine et l'ennoblit, c'est la Beauté, sous ses formes les plus multiples.

Pieusement, au prix d'efforts que rien n'a rebuté, vous avez recueilli et assemblé les trésors de nos vieux maitres. Avouons-le, sans faux orgueil : pour nous tous, ce fut une révélation. Et, joyeusement surpris, nous avons éprouvé une fierté profonde à cette évocation somptueuse d'un passé que nous ignorions trop.

Certes, on pourrait trouver parfois ailleurs des œuvres plus éclatantes et plus prestigieuses. Nulle part, nous n'en découvririons qui nous parleraient aussi doucement au cœur. Cet art est de chez nous. Il est nôtre. Il y a en lui le parfum spirituel de nos plaines et de nos collines. Il est l'âme de nos aïeux transmise à travers les siècles. Et comme nous l'avons facilement comprise ! Cette foi ardente et paisible en même temps, grave à la fois et souriante, nous avons senti qu'elle vibrait tout entière encore en nous, si, pour beaucoup, l'objet en a changé. Nous avons alors, en un frémissement qui ne s'effacera plus, entendu la voix de nos pères nous dire des choses que nous n'oublierons jamais.

Ces choses, vous les savez, M. Destrée nous les a souventes fois exprimées mieux que nous ne pourrions le faire. La patrie wallonne est en danger. D'aucuns, appartenant à une race qui partage avec nous le territoire national, ne cachent point leur espoir de nous dominer, par la force brutale du plus grand nombre. On combat, ouvertement ou sournoisement, notre langue incomparablement supérieure à celle dont on voudrait nous imposer la connaissance. Jusqu'aux portes de Charleroi, le vandalisme malfaisant de quelques fonctionnaires défigure, en inscriptions ridiculement bilingues, les noms si franchement wallons de nos cités. Sous prétexte de créer artificiellement une âme hermaphrodite, en invoquant un patriotisme fallacieux qui n'a rien à voir en l'affaire, on nous demande d'abandonner ce que nous avons en nous de plus sacré : le sentiment de notre race, le culte de notre langue, l'amour de notre passé.

Et bien, la voix de nos pères nous dit : « Gardez intact votre héritage. Aimer sa race, ce n'est point haïr une autre race. N'attaquez pas, mais défendez-vous. Et proclamez fièrement que la grandeur même de la Belgique est irréductiblement subordonnée à celle d'une Wallonie participant plus que jamais à la merveilleuse civilisation latine et française ».

Au moment de prendre, au nom de Charleroi, possession de l'œuvre que vous confiez à sa garde, laissez-moi surtout féliciter et remercier M. Jules Destrée, votre président, qui, en ressuscitant le passé de notre Wallonie, a su dicter nos devoirs présents pour le salut et la splendeur de notre avenir. Laissez-moi ajouter une part de ces félicitations à l'artiste Paul Du Bois, qui, avec un désintéressement auquel nous rendons hommage, s'est chargé d'immortaliser les traits de notre grand peintre. Il a droit aussi à une bonne part de nos éloges et de notre gratitude.

Que le pays de Charleroi ait l'honneur de donner encore des Navez et des Destrée à la Patrie et à la Beauté. C'est là, Messieurs, mon vœu le plus sincère, en mon nom, au nom de tous les Carolorégiens.

Ce discours du premier magistrat communal a été vigoureusement applaudi et M. Destrée s'avançant vers l'orateur lui a serré chaleureusement les mains en ajoutant : Merci, Monsieur le Bourgmestre, pour ce que vous venez de dire pour moi et pour la Wallonie.

Mémorial René Dethier. — On a inauguré le mois dernier à Marcinelle, une plaque commémorative de René Dethier. Placée sur la maison de ses parents, elle porte une simple inscription « *à René Dethier, directeur de la Jeune Wallonie, ses confrères, ses vrais amis reconnaissants* » et s'orne d'un médaillon de bronze, œuvre du sculpteur I. Van Hamme, reproduisant romantiquement les traits de ce charmant écrivain, si précocement enlevé à ses destinées. Nous qui nous souvenons de sa devise : Pour l'art et la terre wallonne, nous n'avons point cessé de garder avec émotion la mémoire de ce jeune homme impétueux et entreprenant, si bellement doué, si tôt et si cruellement disparu.

BRUXELLES. — **Conférences.** Les *Amis de la littérature* ont organisé cette année une série de conférences pleines d'intérêt. Nous y avons entendu avec joie MM. Louis Delattre et Maurice des Ombiaux analyser avec beaucoup de perspicacité l'apport d'inspiration populaire chez nos conteurs et chez nos poètes. — Est-il besoin de signaler que chacun des conférenciers insista surtout sur notre littérature wallonne qui s'alimente aux sources vives de la tradition populaire et qui a su tirer un si remarquable parti des trésors de notre folklore ?

M. Pierre Marcel a fait à l'Université Nouvelle de Bruxelles les mardis 16 et 23 janvier, deux conférences très applaudies sur *Les dessins de Watteau et de Boucher.*

Exposition Charles Houben. — Cet artiste a fait, en février, au Cercle artistique de Bruxelles, une exposition de ses travaux de l'an dernier. D'un séjour à Montigny-sur-Loing, il a rapporté une série de paysages d'une facture solide et rigoureuse et d'un joli sentiment. La forêt de Fontainebleau était proche et venait d'être incendiée; les aspects pittoresques de cette dévastation ont tenté l'artiste et ont formé dans son exposition une autre série particulièrement impressionnante. Enfin, une suite de notations aimables et justes du pays d'Entre Sambre et Meuse complétaient un ensemble qui a obtenu un succès très mérité et atteste à nouveau les progrès constants de l'artiste.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ LES AMIS DE L'ART WALLON

ASSEMBLEE GENERALE DU 4 FEVRIER 1912

La séance est ouverte à 3 h. 15 sous la présidence de M. Jules Destrée, dans un des salons du Cercle artistique et littéraire à Bruxelles, mis obligeamment à la disposition des organisateurs.

Présents : Mme Destrée-Danse ; MM. Wilmotte, Daxhelet, Rouvez, Hérain, Sturbelle Crespin, Du Bois, Pérée, Delsaux W., Houben, Oleffe, Van Oest, Norga, de Ponthière, Marcette, Bonnetain, Paulus P., Dehy, Duriau, Bodart, de Miomandre, Closson, Colson, Vandervest, Delattre, Louis Piérard, Robert Sand, Delaite, Sonneville, Carl Smulders, etc., etc...

Excusés : Mlle Jenny Lorrain, de Bruxelles ; MM. Dupierreux, Fierens-Gevaert, Jos. François, Charles Gheude, Marcel Laurent, de Bruxelles ; MM. F. Mallieux, de Buggenoms, Emile Digneffe, Olympe Gilbart, H. Hubert, A. Lobet, Jean Servais, Louis Boumal, Paul Jaspar, Maurice Jaspar, Ch. Delchevalerie, Isi Collin, Oscar Thiry, Jos.-M. Remouchamps, de Liège ; MM. Niffle-Anciaux, Adrien Oger, de Namur ; MM. Lambilliotte, Mosselman, de Mons, ; MM. Dagnelies, Lenders, Pastur, Max Rasquin, de Charleroi ; dom Bruno Destrée, de Louvain ; M. l'abbé Moret, de Velroux ; MM. Simon, de Trazegnies ; M. Devillers, maire de Valenciennes ; M. Ach. Segard, de Paris ; M. Aug. Donnay, de Méry ; M. Jules Feller, de Verviers ; M. Soil de Moriamé, de Tournay.

M. **Jules Destrée** donne connaissance des lettres et télégrammes d'excuses. Il expose succinctement les raisons, la genèse et le but de la nouvelle association. Il lui apporte le reliquat de la souscription ouverte en son honneur à l'occasion de la manifestation du 1er Novembre dernier.

Faisant allusion à la « Fédération des Artistes wallons », il montre qu'aucune rivalité ne peut exister entre cette Société et les Amis de l'Art wallon. Les deux associations font appel à des publics différents et doivent avoir des activités différentes ; au lieu de s'opposer, elles sont au contraire destinées à se prêter un appui mutuel.

M. Destrée expose enfin le plan d'organisation territoriale et scienti-

fique de l'association, et donne quelques indications sur ce que pourraient être ses moyens d'action et de propagande.

Les statuts sont mis en discussion. M. **Smulders** insiste pour que les groupes locaux aient au Comité central un nombre de délégués proportionnel au nombre de leurs adhérents. Après discussion, cette proposition est écartée.

A l'article 10, M. **J. Delaite** demande si, outre les Sociétés d'art et d'histoire, il ne sera pas fait aussi appel aux Ligues wallonnes qui se sont, elles aussi, occupées d'art et d'histoire. M. Destrée dit que la même question se pose pour les Universités populaires, les Amitiés françaises, et d'autres groupes existant en Wallonie ; que les Amis de l'Art wallon seront toujours très heureux d'accueillir les adhésions individuelles des membres de ces groupes, mais qu'afin d'éviter toute confusion et toute équivoque, il a paru prudent de se limiter pour les adhésions collectives aux Sociétés d'art et d'histoire. Après un échange de vues, auquel prennènt part MM. **Sand** et **Wilmotte**, l'article est adopté définitivement dans sa rédaction primitive.

M. **Colson** désire que l'assemblée annuelle fasse de l'élection du Président une élection spéciale. Cette proposition est adoptée.

Les statuts sont ensuite approuvés à l'unanimité, dans la forme ci-après.

L'assemblée procède ensuite, par acclamations, aux nominations suivantes pour le Comité central :

A. — Dix membres élus par l'assemblée générale, savoir : *Président* : M. Jules Destrée ; *Secrétaire général* : M. Robert Sand ; *Membres* : MM. François André, Mons ; abbé Crooy, Bruxelles ; Richard Dupierreux, Bruxelles ; Albert Mockel, Paris ; Niffle-Anciaux, Namur ; Pillion, Valenciennes ; Soil de Moriamé, Tournai ; abbé Tichon, Dinant.

B. — Délégués des sections constituées à ce jour : MM. Aug. Donnay, peinture moderne ; Fierens-Gevaert, peinture ancienne ; Victor Rousseau, sculpture moderne ; Henry Rousseau, sculpture ancienne ; Auguste Danse, gravure moderne ; R. Van Bastelaer, gravure ancienne ; Hennebicq, arts industriels modernes ; abbé Puissant, arts industriels anciens ; Marcel Laurent, architecture ; Erasme Raway, musique moderne ; Ernest Closson, musique ancienne ; Fernand Séverin, littérature moderne ; Maurice Wilmotte, littérature ancienne ; Jules Feller, littérature dialectale ; O. Colson, folklore ; Dom Bruno Destrée, art religieux.

Au fur et à mesure que de nouvelles sections seront constituées, elles désigneront leurs délégués au Comité central.

C. — Délégués des groupes régionaux : Ces groupes sont actuellement en formation. Ils auront à choisir leurs délégués au Comité central aussitôt leur constitution définitive.

Dès à présent, les adhésions de MM. Stiénon du Pré, bourgmestre de Tournai ; Lescarts, bourgmestre de Mons ; Devreux. bourgmestre

de Charleroi ; DE LALIEUX, bourgmestre de Nivelles; PROCÈS, bourgmestre de Namur ; KLEYER, bourgmestre de Liège et DEVILLERS, maire de Valenciennes, nous sont acquises.

D. — Délégués des Sociétés d'art et d'histoire: à désigner par les Sociétés adhérentes.

M. **Destrée** annonce qu'une entente est intervenue entre *Wallonia* et le Comité organisateur, pour faire de l'excellente revue liégeoise le bulletin périodique de l'Association. Cet accord est ratifié à l'unanimité par l'assemblée.

M. **Colson** remercie de l'hommage rendu à ses efforts et formule en termes heureux des vœux pour la réussite de l'œuvre des Amis de l'Art wallon.

La séance est levée à 4 h. 40.

Le Secrétaire général,
ROBERT SAND.

Le President,
JULES DESTRÉE.

∴

STATUTS DE LA SOCIETE

1. *Les Amis de l'Art Wallon* se proposent de soutenir et de fortifier, par le groupement des compétences et des bonnes volontés, les recherches sur l'histoire de l'Art dans la Wallonie.

Ils s'efforceront de faire mieux connaître et apprécier, non seulement les trésors d'art du passé, mais aussi les productions des artistes modernes wallons.

2. Leur activité s'étendra à toute la partie de la Belgique, Bruxelles compris, et de la Prusse, où l'on parle français, ainsi qu'au Nord de la France de Lille à Nancy.

3. Elle comprendra toutes les manifestations artistiques au sens le plus large : Archéologie et Folklore, Beaux-Arts, Art industriel, Littérature, Musique, etc.

4. Les moyens d'action de la Société seront : 1° la publication d'un bulletin périodique destiné à servir de lien entre toutes les personnes s'intéressant aux mêmes efforts ; 2° la publication de certains travaux relatifs à l'objet de la Société ; 3° l'organisation de conférences à faire successivement dans les principales villes de la région ; 4° des expositions rétrospectives et modernes ; 5° des auditions de musique wallonne ; 6° des commémorations d'artistes d'autrefois ; 7° des concours ou distinctions pour les artistes modernes; et, en général, toutes les manifestations qui paraîtront utiles au Comité pour le but poursuivi.

5. *Les Amis de l'Art wallon* s'interdisent expressément toute intervention dans les domaines controversés de la politique et des croyances religieuses et philosophiques.

6. Les ressources de l'Association se composent : 1° du reliquat de la

manifestation Destrée ; 2° des cotisations des membres ; 3° des dons ou legs ; 4° des subventions des Pouvoirs publics.

7. Les membres fixent à leur gré leur cotisation annuelle, sans que celle-ci puisse être inférieure à cinq francs. Ils reçoivent le bulletin périodique et ont le droit d'assister gratuitement à toutes les fêtes, conférences, expositions, etc., organisées par l'Association.

Les membres dont la cotisation est de vingt francs au moins reçoivent en outre toutes les publications de l'Association.

Les cotisations sont récupérables le 1er février de chaque année, et pour la première fois le 25 février 1912, sur quittance émanant du trésorier général.

8. *Les Amis de l'Art Wallon* s'efforceront d'être utiles aux Pouvoirs publics et aux organismes déjà existants. L'Association se tiendra à leur disposition, notamment pour toute consultation ou recherche relative à l'art en Wallonie, pour attirer l'attention des voyageurs et des étrangers sur les curiosités de la région, etc.

9. Les membres de l'Association sont groupés territorialement ; chaque groupe jouit de son autonomie et peut, d'accord avec le Comité central, prendre telles initiatives qu'il juge utiles.

Les membres pourront, en dehors de leur groupe régional, selon la spécialité de leur compétence ou de leur goût, s'inscrire dans les diverses sections consacrées à l'archéologie, les lettres, la musique, l'architecture, les arts décoratifs, la peinture ancienne et moderne, la sculpture ancienne et moderne, la gravure, etc.

10. La Société est administrée par un Comité central composé de dix membres élus par l'assemblée générale annuelle. Font en outre partie de droit du Comité, les délégués désignés par chaque groupe ou chaque section constituée, ainsi que ceux des sociétés d'art et d'histoire existant en Wallonie qui voudront collaborer à l'œuvre de l'Association.

11. Le Comité se réunit chaque fois que sa convocation est demandée par trois de ses membres ; il peut déléguer ses pouvoirs à un Bureau permanent de cinq membres désignés annuellement. Comité et Bureau délibèrent valablement, quel que soit le nombre des présents, pourvu que la convocation, portant l'ordre du jour, ait été adressée cinq jours au moins avant la date de la séance.

12. *Les Amis de l'Art Wallon* se réunissent chaque année en un congrès annuel, dans une ville de la Wallonie. Cette assemblée générale porte à son ordre du jour une communication intéressant la ville où siège le congrès ; le rapport sur l'activité de l'année écoulée ; le compte rendu financier ; la désignation du Président et des membres du Comité, etc.

13. Le siège de la Société est à Bruxelles, mais les réunions de l'Association, de son Comité ou du Bureau pourront avoir lieu dans n'importe quelle ville de la Wallonie.

14. En cas de dissolution de l'Association, son actif sera attribué à une

institution d'utilité publique, à déterminer par l'assemblée générale. L'assemblée générale ayant à son ordre du jour la dissolution de la Société devra être convoquée au moins quinze jours d'avance et réunir au moins les deux tiers des membres inscrits ; au cas où le nombre de présents serait insuffisant, l'assemblée s'ajournera à quinzaine pour délibérer valablement, quel que soit alors le nombre des membres présents.

SECTION LIEGEOISE

La Section liégeoise des Amis de l'Art wallon a tenu sa réunion préparatoire le 19 janvier, convoquée par MM. O. Colson, directeur de *Wallonia*, Isi Collin, Charles Delchevalerie et Olympe Gilbart, critiques d'art, Paul Jaspar, architecte, Maurice Jaspar, artiste musicien, Émile Berchmans et Auguste Donnay, artistes peintres, Oscar Berchmans, sculpteur, Oscar Thiry, homme de lettres.

L'assemblée, très nombreuse, était réunie pour discuter de l'utilité d'une section locale. Elle fut présidée par M. **Oscar Colson**, qui expliqua le but et la nécessité d'un groupement des Amis de l'Art wallon.

Rappelant que le mouvement flamand est dirigé par des intellectuels et puise dans cette caractéristique une force particulière il a fait remarquer que les intellectuels de chez nous qui connaissent les traditions et les vertus de notre race, qui croient à l'originalité et à la vigueur de la conscience wallonne, ont le devoir de la justifier et de l'élucider. Les Expositions si démonstratives de Liège, de Dinant, de Charleroi, de Tournai ont, en prouvant la richesse de nos arts régionaux dans le passé et le présent, révélé chez leurs organisateurs des énergies qu'il était nécessaire de seconder. L'effort qu'ils ont fourni, tous ceux qui aiment nos arts s'honoreront en le continuant d'une manière permanente et systématique.

Nous possédons déjà des organismes qui poursuivent dans leur spécialité une œuvre hautement utile et intéressante, et trop peu connue. L'organisme nouveau aura pour but de multiplier, de solidariser et de faire connaître les efforts qui, dans tous les sens, peuvent servir l'Art wallon. Il faut songer aussi, du reste, aux régions moins riches en travailleurs et ne pas oublier que les glorieuses initiatives wallonnes qui ont fait donner à notre ville le nom de capitale wallonne n'ont jamais été particularistes, et qu'effectivement elles ont eu dans toute la Wallonie un puissant rayonnement.

Aux applaudissements de tous, M. Colson propose de nommer membre d'honneur M. **Albert Mockel** en raison du rôle de bienfaisant initiateur et d'éveilleur qu'il a jadis joué chez nous au temps où il fonda la revue littéraire *La Wallonie*, qui groupa parmi ses collaborateurs MM. de Régnier, l'académicien d'hier, Ernest Mahaim, Georges Garnir, Fernand Séverin et bien d'autres. Il est entendu que le titre de membre d'honneur

sera également offert au bourgmestre de Liège et à l'échevin des Beaux-Arts.

L'assemblée ayant approuvé le principe de la fondation d'une section liégeoise de la Société générale, lecture est donnée des statuts proposés par le fondateur M. Jules Destrée, auquel un hommage particulier est rendu aux applaudissements de tous les assistants.

Sollicitée de constituer un Comité provisoire, l'assemblée adjoint aux promoteurs de la réunion MM. de Buggenoms, abbé Moret, Henri Simon, Fernand Mallieux, Alfred Lobet, Carl Smulders et Louis Boumal.

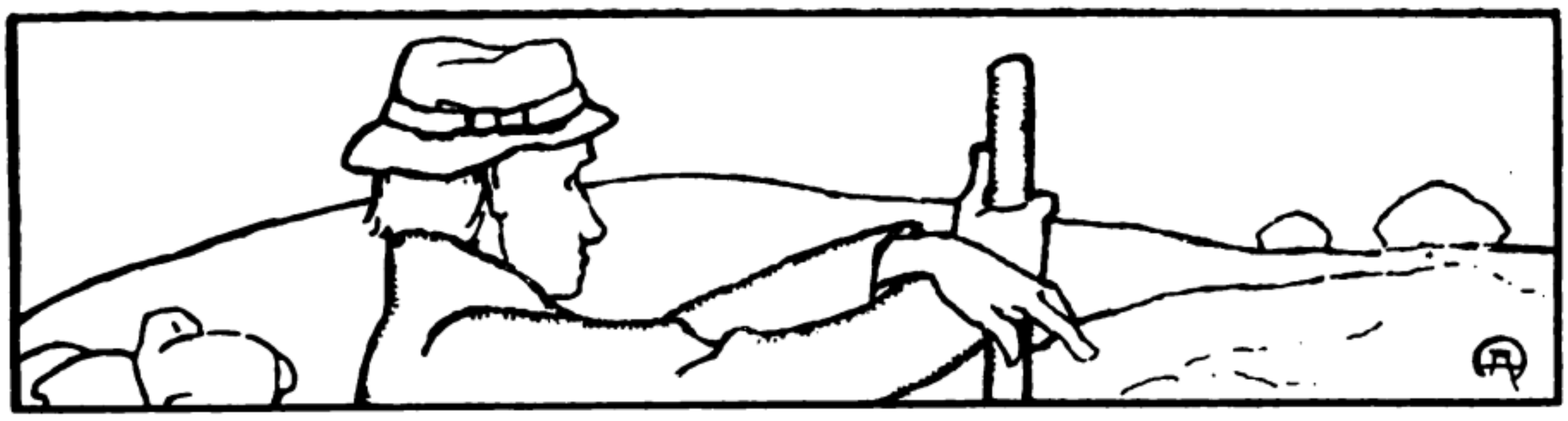
L'assemblée s'ajourne ensuite jusqu'après la constitution définitive de la Société.

Le Secrétaire ff.,
OSCAR THIRY.

INFORMATIONS

L'Art Wallon. — La Société des *Amis de l'Art Wallon* a racheté à l'Exposition de Charleroi les quelques exemplaires restants du volume des conférences et du catalogue général. Rappelons que les deux ouvrages constituent le manuel le plus complet et le plus récent des questions touchant à l'histoire de l'art wallon. Publiés par l'éditeur van Oest, dans une couverture de M[lle] La Bruyère, ils sont copieusement illustrés. Le volume des Conférences compte 444 pages ; le Catalogue général avec de nombreuses notices dues aux personnalités les plus autorisées, en compte 560. Le prix de ces deux volumes reste fixé pour le public à 2 et à 3 frs : mais pour les Amis de l'art Wallon, il sera abaissé à 2 frs par exemplaire. Envoi franco contre un bon postal adressé à M. Jules Destrée à Charleroi.

Avis important. — Nous prions instamment les membres de la Société et en général les lecteurs de la Revue de tenir note que toutes les communications relatives à la Société doivent être adressées directement à son Président, M. JULES DESTRÉE, député, à Marcinelle (Charleroi).



Emile Dupont

Quel est donc cet avocat, haut et large de taille, souriant, qui traverse les corridors du Palais?

Vous allez l'entendre. Il dépose un lourd dossier sur la barre de la seconde Chambre, à la Cour, et ce sera une plaidoirie habile, savante, persuasive, juvénile même... Il plaidera toute l'audience: voyez-le, il se redresse déjà ; il parle...

Et le Maître déroulait la chaîne des arguments.

La veille, il s'était levé au Sénat pour réclamer du ministre une promesse formelle de ne pas sacrifier la région de Liège en reliant Bruxelles à l'Allemagne par le pays flamand.

Préoccupé de problèmes politiques, de questions industrielles, de grands procès à plaider, harcelé de toute part, il suffit à la tâche, souriant, accueillant, tranquille, toujours bien renseigné, toujours en quête de la formule conciliatrice.

Et l'homme qui accomplit une telle besogne a dépassé la soixante-dix-septième année. Il est si droit dans sa verdeur que les plaideurs, ses amis politiques et la Wallonie fondent sur lui des espérances infinies.

Un refroidissement, une pneumonie, et cinq jours après avoir plaidé une cause difficile, dix jours après son intervention au Sénat, il mourait.

Emile Dupont parcourut une admirable carrière. Né à Liège, le 23 juin 1834, il vient d'y mourir ce 12 mars 1912. Il fit ses études à l'Athénée royal et à l'Université de Liège. En 1858, il fut inscrit au tableau de l'Ordre des avocats. Bientôt, il passa pour l'un des plus savants et des plus habiles, et avec sa carrière de jurisconsulte s'ouvrit pour lui la carrière politique et même la carrière industrielle.

Avocat, il devint le conseil des grosses sociétés industrielles et commerciales, il plaida tous les procès civils compliqués, il fut

tous les jours à la barre, prenant des notes, ajoutant au manuscrit de sa plaidoirie des observations venues à la dernière heure, rédigeant encore tandis que parlait son adversaire, plaidant sans lassitude toute la théorie du droit et tout le menu des faits, et gagnant bien plus de procès qu'il n'en perdait. Jamais un contradicteur ne le trouva en défaut et personne ne se vanta d'avoir songé à un argument, un moyen qu'il n'eût pas prévu. Du droit, doctrine et jurisprudence, il savait tout ce qu'un homme peut savoir. Aucun, parmi le barreau belge, n'en a connu plus que lui. Et il possédait, sur les savants, cet avantage immense de connaître la vie et de voir ce que signifient, introduites dans l'existence, les règles abstraites et vides dont leur érudition étudie la genèse et les conséquences. Personne ne songe à humilier le travail des académiciens sur l'esprit et la déraison des lois. Mais il faut convenir que le droit ne se réalise pleinement, n'est le droit, n'est lui-même que dans ses applications. En dehors de la réalisation concrète où il régit les hommes, le droit n'est que grammaire. Quelque chose donc, mais assurément pas tout.

Emile Dupont qui avait vécu tant de conflits économiques, tant de drames, assouplissait à merveille les textes pour les plier, sous la grande loi de la justice, aux nécessités de l'industrie, du commerce, de l'existence commune.

Ce ne fut point un avocat d'assises, son éloquence ne le portait aucunement à ces débats de véhémence et de passion. Son esprit était sage, ses nerfs calmes et résistants : je prie le contradicteur de me nommer celui qui le vit en colère ?

Mais il étonnait par une habileté merveilleuse. Pas d'élégance, pas de beauté, peu d'élan. Mais un agencement des faits tel qu'une irrésistible conviction naissait : tout l'utile était dit, et dans le meilleur ordre, celui qui grandit les arguments par une sorte de perspective morale, celui qui amène l'auditoire de concessions en concessions à prendre la place du défenseur pour achever la démonstration ; et il va sans dire, rien de forcé, rien que de plausible, de naturel, de bon sens. Pas un mot imprudent: pas un argument à double tranchant, pas une phrase qui pût mettre sur une voie interdite, aucune allusion à la moindre idée qui fut défavorable à la cause, et vous qui n'avez point plaidé, sachez que cet art du silence est le plus difficile à acquérir pour l'homme qui essaie de convaincre.

Quel psychologue ! et quel homme aux mille et une ressources !

En 1880, en 1890, en 1900, en 1907, il fut élu bâtonnier. C'était l'honneur suprême de sa carrière. Il y voyait la récompense donnée par ses pairs à un fidèle serviteur du droit. Lorsque, à l'heure où pour la dernière fois il résiliait les honneurs du bâtonnat, le barreau de Liège et avec lui le barreau belge célébrèrent sa cinquantaine professionnelle, il ne cacha point un légitime orgueil ; son talent et son labeur le justifiaient assez. Il reçut avec joie des hommages admiratifs et sincères, et prononça un discours qui compte parmi les plus émus de sa carrière. Le ton, la forme de son verbe se haussaient dès qu'il parlait de sa profession. Et on le voyait aux manifestations et aux banquets, lui, septuagénaire, s'asseoir à côté de confrères béjaunes, si grand, si familier, toujours avec une pointe de malice dans ses yeux bleus.



A peine s'est-il passé deux ans, Fernand Labori, aujourd'hui bâtonnier du barreau parisien, avait fait une conférence au Jeune barreau. Nous « banquetions ». Il était dix heures. Un mouvement de curiosité, Emile Dupont arrivait. L'heure des toasts venue, il se leva, s'excusant de son retard : il avait été retenu au Sénat, mais il tenait à saluer un confrère qui représentait si bien le droit de la défense... Il exprimait cela avec calme, d'un air pénétré.

Il aimait le Barreau : dette de reconnaissance.

Cette profession choyée lui avait ouvert des avenues.

L'industrie même lui était accueillante. Hautement apprécié, ses qualités de jurisconsulte l'avaient désigné pour l'administration des grandes usines. Il y avait acquis de nouvelles connaissances ; il eût fait un excellent industriel. Son nom offrait une garantie d'honorabilité. Et il étudiait sans cesse, il étudiait sans fin les mille problèmes qu'elle offrait à son activité.

Sans prendre de repos, il quittait son cabinet, ou l'usine, pour de plus larges combats. La politique, qui est à la vie d'une nation ce que la gymnastique et l'exercice sont à la santé du corps, l'attira, le prit, le retint, et après en avoir fait à ses débuts un conseiller provincial modèle, puis un député savant, mais dépourvu d'enthousiasme, elle suscita en lui un sénateur parfait.

De 1862 à 1864, Emile Dupont siégea au Conseil provincial, et remplit les fonctions de secrétaire. Pendant vingt-six années, jusqu'en 1890, il représenta à la Chambre, l'arrondissement de Liège ; à cette époque, il entra au Sénat, et il devint bientôt vice-président de la haute assemblée (1892).

C'est là qu'il donna sa mesure. Ses collègues appréciaient en lui une puissance de travail, une érudition exceptionnelles. Ils apprécièrent dès lors un parlementaire accompli, souple, avisé, toujours à la tâche, toujours armé, dialecticien habile, adversaire courtois et tolérant. Il y prit une place prépondérante, il devint un chef ; il fut même le chef. Son autorité s'accroissait avec les années. A son pupitre, on le voyait entouré de feuilles écrites ; sa haute carrure inspirait une sécurité. Il prenait des notes et il écoutait. Parfois il levait son visage rasé, plein, souriant, malicieux, puis il demandait la parole. Et d'une voix posée, sans hâte, comme s'il causait avec un ami, il présentait une observation si pertinente que chacun croyait l'avoir faite déjà à part soi : personne du reste ne l'avait formulée. Il continuait, sans geste, d'une voix moyenne, presque terne, par des développements très simples, très enchaînés au point de départ et qui conduisaient l'adversaire où il ne voulait pas : sans une attaque, presque toujours sans une pointe ; on aurait dit un auditeur impartial résumant le débat. Ses adversaires élevaient la voix — pas le ton — faisaient des gestes plus larges... Emile Dupont souriait avec bienveillance et susurrait deux mots à son voisin : la réfutation.

De même que l'on prête aux seuls riches, on n'impose du travail qu'aux laborieux. Le député et le vice-président du Sénat furent de toutes les commissions. Il fit les rapports législatifs sur les lois

les plus importantes ; à l'élaboration de chacune d'elles, il prit une part active : nous sommes tous plus ou moins régis par ses lois, peut-on dire... La loi sur les sociétés, la loi sur la lettre de change, la loi sur le contrat de transport, la loi sur les mines lui fournirent l'occasion de travaux incomparables. Et j'en passe. Les titres en diraient peu de chose au lecteur de *Wallonia*. Qu'il sache au moins que, de ces lois dont il vient de lire le nom, la plupart effrayent l'étudiant sérieux par la complexité de leurs problèmes juridiques.

Fils du libéralisme modéré, né sous le règne de la doctrine manchestérienne, qualifié de doctrinaire par ses cousins de gauche, Emile Dupont, subtil observateur des réalités, avait évolué, s'était adapté, avait fait des concessions à l'interventionnisme et au suffrage universel. Vis-à-vis de la religion, il se proclamait religieux lui-même et catholique sincère, mais défenseur convaincu du libre-examen et de la prédominance du pouvoir civil.

A ce citoyen dévoué, les distinctions ne manquèrent pas. En 1908, le roi le nomma ministre d'Etat. Il était grand-officier de l'Ordre de Léopold et de la Légion d'Honneur, que sais-je enfin et que faut-il ajouter encore ?

Si occupé qu'il fut, il ne sacrifiait point sa vie familiale. Il aimait les siens, vivant de leur existence, et leur donnant la sienne sans compter. Modèle de vertus domestiques.

Le calme était en lui, avec la sûreté du bonheur au foyer. De la richesse, des honneurs, du travail : il était heureux.

Mais heureux sans ostentation. Heureux avec des lueurs de gaieté, de malice, d'espièglerie au milieu des montagnes noires que formaient les dossiers, les rapports administratifs, les documents parlementaires.

Car, parfois, s'abandonnant, après de graves méditations, il souriait et lançait, tel un gamin, une plaisanterie sans méchanceté. Il n'avait pas la morgue. Il se montrait accueillant.

Et ces qualités du Wallon, il les aimait dans la race. Il aimait la Wallonie avec ardeur. Ses paroles les plus pathétiques, les plus éloquentes, il les tira de son amour pour notre terre, notre race et notre langue. Ce fut au Parlement — que Messieurs les Députés et Sénateurs me pardonnent — le plus persévérant et le plus autorisé défenseur de ce qui est nous, de notre âme, de notre idéal. Oh ! en lui, pas la moindre animosité contre ces énergiques et lyriques flamands, rien qu'un esprit de justice — et que

demande-t-on de plus aux démagogues irrités de la Campine et des Flandres ? — Surtout, la conscience qu'il défendait un patrimoine nécessaire, un patrimoine de vie intérieure, de conscience, sans lequel le ressort d'énergie en nous est brisé. Le premier, il répondit à l'enquête de *Wallonia* ; et partout et toujours, il était le premier. A soixante-seize ans, il présidait des meetings, il parlait avec tant d'ardeur que les jeunes en éprouvaient un réconfort et se disaient : c'est l'espoir de la Wallonie ! Le premier et le seul au Parlement, lorsque le Sénat vota pour les greffiers des Conseils de prud'hommes en pays wallon l'obligation de connaître le flamand, il s'écria, pour une fois l'impatience l'emportant en lui sur la réserve : « Vive la séparation administrative ! » — Le mot qu'avec sa grande autorité de vieux parlementaire, de conseiller du roi, il reprenait ainsi aux parlottes de wallonisants presqu'imberbes, fit fortune et lui créa soudain une popularité toute neuve pour lui — car s'il avait une sorte de gloire, il était moins populaire, subissant le sort des hommes savants. — Plus tard, il atténua quelque peu, par sagesse politique, cette exclamation fameuse : elle eut du moins pour résultat de faire tomber en définitive lecture le malencontreux article. Mais, s'il parut dans une prudente mesure se raviser, il n'en resta pas moins jusqu'à la dernière heure un Wallon fervent, Wallon d'œuvres, non point de paroles. Je le rappelais, je crois bien, au début de cet article : une quinzaine avant cette fin que sa verdeur de grand chêne nous oblige à dire prématurée, il s'insurgeait au Sénat contre le dessein arrêté d'enlever à Liège ses express internationaux ; et quelle insistance il y mettait !

Un confrère rapporte une anecdote qui le caractérise. Il ne le connaissait que pour un plaideur savant et habile, lorsqu'il le vit au banquet terminant un congrès hollando-belge. Dupont avait prononcé quelques mots, phrases banales imposées au personnage officiel. L'orchestre entonne le « *Valeureux Liégeois* ». Le vieillard se relève et parle, avec quelle netteté, en paroles si simples ! mais avec une émotion telle que la salle fut saisie et que les acclamations éclatèrent : le cœur du Wallon avait vibré.

Le voilà couché dans le grand repos, les yeux clos pour les grands rêves.

Le cœur de la Wallonie s'est ému.

Le barreau, l'industrie, la politique le regretteront. La Wallonie le regrettera plus encore.

Emile Dupont fut un de ses enfants, bien de son sol, et un de ses défenseurs les plus fermes, les plus justes.

Que d'autres, en politique, en matière sociale ou littéraire, s'efforcent à voir ce qu'il ne fut pas....

Il suffit de considérer l'homme et l'œuvre, de voir la place maintenant vide, pour mesurer sa valeur.

Que d'autres, hommes d'Etat, grands plaideurs, jurisconsultes éminents, l'estiment, c'est chose naturelle et révérence due. Mais par dessus tous, la Wallonie l'aimera.

F. MALLIEUX.





Un grand artiste wallon oublié

Jacques du Brœucq, de Mons

I.

Préface de l'édition française de l'ouvrage de M. Hedicke.

Voici enfin le livre que nous attendions depuis longtemps. Il était humiliant, vraiment, que la mémoire de Jacques du Brœucq, l'un des plus purs artistes que nous ayons eus, ne fut pas mieux honorée chez nous. Des érudits montois, soucieux des choses du passé, avaient depuis longtemps songé à réparer cette injustice, mais ils se sentirent si isolés dans un milieu indifférent qu'ils ne purent pas réaliser leurs louables projets. Il a fallu un étranger pour nous donner la leçon nécessaire : c'est un savant allemand, M. Hedicke, qui nous a révélé le Maître que ses compatriotes oublieux avaient méconnu.

Le livre de M. Hedicke fut publié, il y a quelques années, en Allemagne. Nous y retrouverons la minutieuse conscience, la méthode claire et scientifique, le souci d'une documentation raisonnée et complète, l'érudition avertie qui caractérisent si souvent les travaux des critiques allemands. L'ouvrage étant parfait, il ne restait plus qu'une chose à faire : le traduire. C'est à quoi M. Dony s'est appliqué avec bonheur, et il convient de l'en féliciter vivement.

Mais il reste néanmoins, de l'aventure, cette conclusion bizarre et douloureuse : que nous sommes — que nous avons été, tout au moins, — incapables de rendre par nous-mêmes, aux meilleurs d'entre nous, l'hommage qu'ils méritaient. Faut-il voir, dans cette

abstention, dans cette timidité de nos écrivains d'art, le résultat de cette déprimante erreur de l'opinion courante, proclamant la grandeur exclusive de l'école flamande, au point de faire dédaigner



Jacques du Brœucq. — *Dieu le Père.*
(Provient des collections Raoul Warocqué).

et méconnaître les œuvres des artistes des provinces méridionales de la Belgique ? Peut-être bien. Chanter la gloire de du Brœucq, c'était chanter dans le désert et personne n'était là pour entendre

et écouter. Insuffisamment encouragés, ceux qui en eurent la velléité ne se sont point risqués à cette entreprise téméraire.

Les temps sont changés, heureusement. Les artistes wallons réapparaissent à la lumière. Successivement les expositions rétrospectives de Liège, de Charleroi et de Tournay ont attesté la splendeur et la variété des expressions esthétiques wallonnes. A Charleroi, Jacques du Brœucq se voyait dédier toute une salle et l'attention était violemment appelée sur son œuvre. Quelque incomplète qu'en fut la présentation, elle surgissait comme une révélation inattendue, provoquant un long cri d'admiration. La sympathie que le vieux maître avait excitée chez quelques rares connaisseurs gagnait la foule ; aux visiteurs de notre pays, aux Wallons, aux Montois eux-mêmes, du Brœucq se montrait en sa réalité comme l'une de nos plus nobles gloires, et la curiosité publique s'éveillait au milieu d'un unanime concert de louanges.

Pour répondre à cette curiosité, le livre de MM. Hedicke et Dony arrive à son heure. Il répond, sinon à toutes les questions, du moins à la plupart de celles que notre esprit se posait. Il nous apporte tous les renseignements que les plus scrupuleuses recherches ont permis de réunir.

Sur une assise admirablement ordonnée de faits et de documents, tellement systématique et patiemment édifiée qu'il ne semble guère possible d'y ajouter encore, l'œuvre s'érige et situe l'artiste et son labeur dans l'histoire de l'art, à un degré éminent au point de vue absolu, à un degré plus éminent encore, si l'on tient compte du milieu et du temps.

Nous savons peu de chose sur les mérites de du Brœucq architecte, mais les témoignages des contemporains nous prouvent que cette part de son activité ne fut pas la moindre. Même pour le fameux jubé de Sainte-Waudru, nous ne pouvons pas nous rendre compte de la valeur architecturale par laquelle il pouvait se distinguer, et la précise évocation de M. Hedicke, quelque savante qu'elle soit, ne vaudra jamais une reconstitution que nous appelons de tous nos vœux.

Nous ne pouvons donc admirer en du Brœucq, à l'heure actuelle, que le sculpteur. Celui-ci reste prodigieux. La beauté de ses albâtres est souveraine. Rien ne peut leur être comparé, en Belgique, pour l'élégance harmonieuse des formes, la noblesse calme des attitudes, la sérénité exquise du sentiment. Jamais notre sculpture n'avait produit des œuvres d'un rythme plus parfait ; et depuis le XVIe siècle, il faut attendre l'art d'un Victor Rousseau pour retrouver les accents d'une pareille pureté.

C'est toute la Renaissance italienne, à son aurore, c'est Sansovino, c'est Michel-Ange jeune, qui se transposent dans les lignes et les reliefs d'un du Brœucq. Il sculpte les marbres en nos



DU BRŒUCQ. — *La Tempérance.*
(Église Sainte-Waudru, à Mons).

pays du Nord comme on les sculpte dans les pays de lumière. L'incroyable pondération des formes qui fit la gloire de l'art grec, la distinction suprême et mesurée qui distingua la Renaissance italienne, ont leur écho inattendu dans les œuvres du sculpteur montois.

Inattendu, surtout pour ceux qui, suivant les idées répandues, acceptées superficiellement sans réflexion ni contrôle, s'obstinent à croire que les Pays-Bas n'ont produit que des peintres et que les Flamands, maîtres des couleurs, sont nos seuls artistes. Mais attendu, au contraire, et combien significatif, pour ceux qui, attentifs à démêler l'apport de chaque race dans la dualité nationale, essayent d'expliquer les formations esthétiques en tenant compte, entre autres facteurs, du facteur ethnique trop négligé.

Comme il paraît logique à ceux-là que le grand sculpteur dont nous parlons soit né à Mons, au cœur même de cette Wallonie, région extrême des âmes latines. La Grèce et l'Italie parlent des langues fraternelles, et tout s'explique. Quand M. Hedicke veut trouver à Jacques du Brœucq des parentés artistiques, c'est avec raison qu'il cite le Français Jean Goujon et le Lorrain Liguier Richier. Ames latines aussi en des pays du Nord ; âmes éprises de mesure et d'harmonie, amoureuses de la ligne expressive et calme.

Confrontez avec ce groupe d'œuvres-là, les productions du moyen âge et de la renaissance germanique. Vous n'y trouverez plus les mêmes qualités. D'autres aspects de la nature et de la beauté sollicitent la sensibilité des artistes, c'est le pittoresque, le caractère, l'individualisme réaliste, que sais-je ! l'antithèse est totale.

A cet égard, la personnalité de Jacques du Brœucq est donc particulièrement démonstrative. Elle nous permet, mieux que bien d'autres, de déterminer les signes distinctifs de l'impressionnabilité wallonne. Et si l'on veut accepter notre manière de voir, on en pourra déduire une satisfaisante explication de ce problème dont M. Hedicke, faute d'éléments historiques, ne s'est point préoccupé : celui des origines. Nous voyons bien, sans doute, que l'influence italienne a été décisive pour l'éducation de du Brœucq, mais un point reste obscur : comment le « Flamand » a-t-il pu pareillement recevoir et comprendre la leçon de l'Italie? Comment, de quels maîtres a-t-il reçu ses premières leçons ? Qui a guidé ses premiers pas, de façon à faire mûrir son génie en même temps que celui de la Renaissance italienne ?

Nous ne savons rien, à ce propos, de façon certaine. Aucune œuvre de du Brœucq antérieure à son voyage d'Italie ne nous est parvenue. Nous ignorons, et nous ignorerons sans doute toujours dans quel atelier il fit son apprentissage.

Mais nous pouvons supposer, avec quelque vraisemblance, que

ce furent des imagiers de Mons ou de Tournay qui lui apprirent à manier le ciseau et l'ébauchoir. C'étaient de modestes artisans qui, pour la plupart, suivirent docilement la mode gothique. Toutefois, dans certains bas-reliefs funéraires, il y a déjà des soucis d'expression et d'harmonie où un observateur attentif peut deviner le génie latin. Il apparaît magistralement, aux siècles



DU BRŒUCQ. — *La Flagellation.*

antérieurs, dans l'œuvre d'un Beauneveu. Ainsi se reconstituerait logiquement la filiation de nos sculpteurs.

Ce n'est qu'une hypothèse, assurément. Mais toute l'histoire de notre art wallon, dont on s'est si peu occupé, est encore à faire et nous en sommes réduits, à l'heure présente, aux conjectures. Je crois qu'il vaut mieux rattacher du Brœucq à la sensibilité wallonne que d'y voir une sorte de fleur italienne, éclose isolément et comme par miracle dans les contrées du Nord.

Quoi qu'il en soit, on peut espérer que l'ouvrage de M. Hedicke, enfin connu en Belgique, grâce à M. Dony, contribuera puissamment à faire comprendre et honorer ainsi qu'il le mérite, le vieux maître montois et facilitera la réalisation de l'œuvre souhaitée par tous les visiteurs des *Arts anciens du Hainaut* : la reconstitution, dans la mesure du possible, dans l'église de Sainte-Waudru, du jubé qui est son plus haut titre de gloire. On peut s'indigner contre le vandalisme qui le fit détruire ; on avouera toutefois que l'indifférence qui en laissa à l'abandon les fragments sur les pavements des caves et des sacristies de la collégiale est aussi barbare. Il y a là, pour tous les amis de l'Art wallon, un scandale qui n'a que trop duré. Remercions M. Dony de nous avoir donné l'occasion de le dénoncer.

JULES DESTRÉE.

II.

Compte-rendu.

R. HEDICKE : **Jacques du Brœucq**. Traduit de l'allemand par ÉMILE DONY, préface de JULES DESTRÉE. Bruxelles, van Oest. — 1 vol. de texte avec planches et 1 Album. Prix 35 fr. Le vol. seul 15 fr.

Ce livre, écrit depuis 1904 par un érudit allemand sur un des artistes les plus intéressants de la Renaissance septentrionale, vient seulement d'être traduit en français. Il y a, dans ce simple fait, tout un enseignement : on y trouve la preuve de l'indifférence des gens d'ici pour leurs plus remarquables ancêtres, en même temps qu'on y découvre la promesse d'un avenir plus bienveillant et le symptôme d'un réveil. Nous n'en dirons pas plus long sur la signification de cette traduction, au point de vue de l'évolution des esprits dans notre pays : Jules Destrée l'a fait à souhait dans sa préface. Nous laisserons aussi de côté la majeure partie du livre, consacrée au jubé de Mons : il est parlé avec autorité, ci-après, de ce long et minutieux travail de reconstitution auquel ont présidé la plus sûre des méthodes et les plus louables scrupules d'exactitude scientifique [1]. Nous nous bornerons à examiner la

---

[1] Voy. ci-après le rapport de M. Henry ROUSSEAU.

seule partie du volume qui s'attache à éclairer la personnalité du maître et qui porte sur ses ouvrages différents jugements.

La biographie de du Brœucq est entourée encore de certaines obscurités. M. HEDICKE tâche à les dissiper. Les premières années



DU BRŒUCQ. — *Le Portement de Croix.*
(Partie centrale).

de la vie du sculpteur sont mal connues. Le lieu et la date de sa naissance eux-mêmes sont controversés. Mais il paraît assez difficile d'admettre la version de GUICHARDIN : « nato vicino a S. Omero, gentiluomo ». Les encouragements que prodigua la

ville de Mons à l'auteur du jubé lui auraient-ils été si généreusement accordés s'il ne se fut point agi d'un Montois? M. Hedicke a quelque raison de ne pas le croire. Il est aussi fort logique de considérer la dénomination de « gentiluomo » comme une simple fleur de rhétorique, la profession de tailleur d'images étant dédaignée des gens de condition.

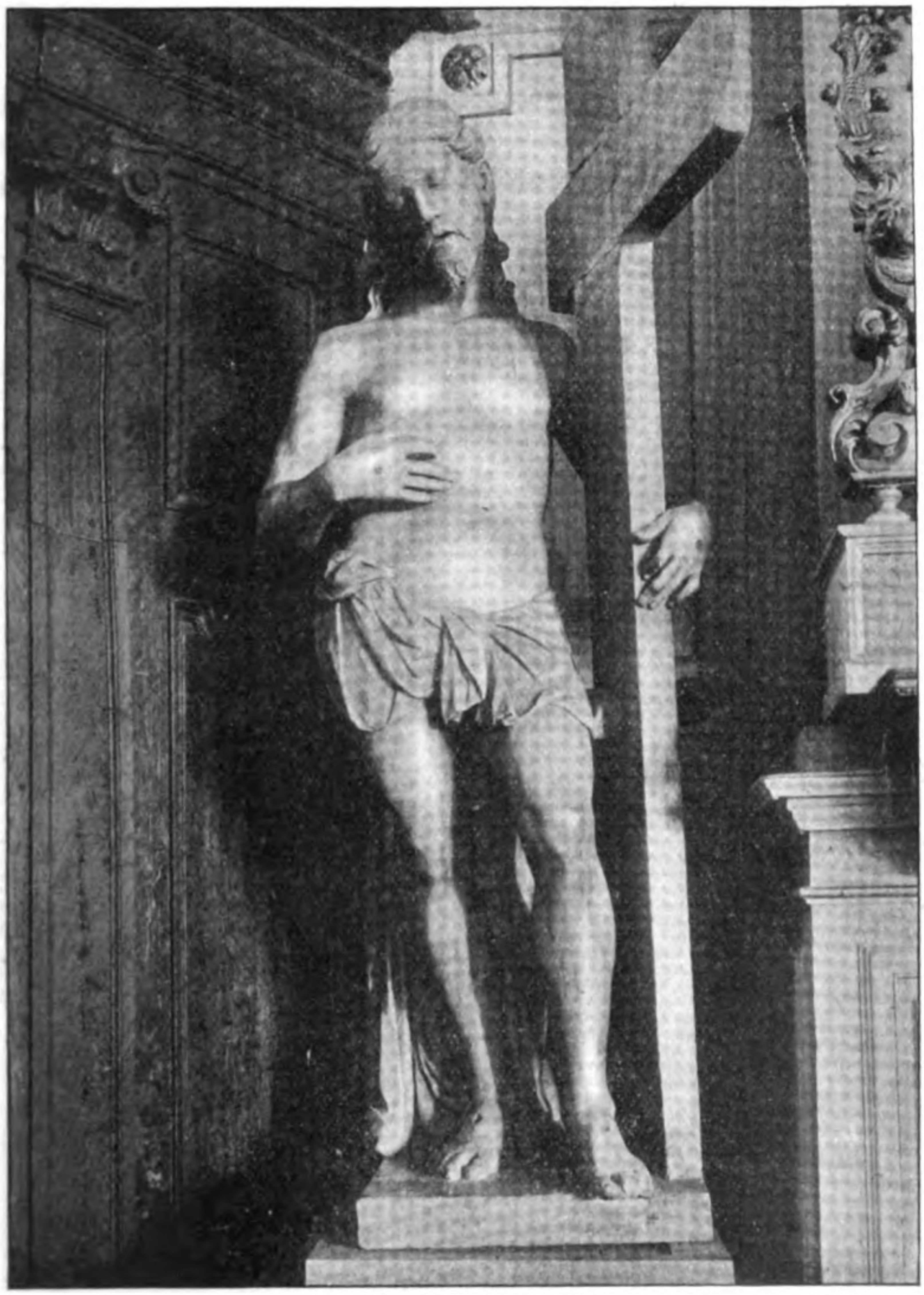
La naissance de du Brœucq doit se placer entre 1500 et 1510. Il semble qu'il étudia chez un tailleur d'images et qu'il fut élevé dans le culte du réalisme vétilleux qui régnait alors dans les Pays-Bas.

Sa véritable éducation ne commence, cependant, qu'après son séjour à Rome, qui dut se terminer vers 1535. C'est là qu'il s'ouvre aux lumières de la Renaissance et qu'il prend conscience de la nécessité d'un principe esthétique dominant la nature. Parmi ses contemporains, comme Martin Van Heemskerk et Lambert Lombard, qui séjournèrent en Italie en même temps que lui, c'est du Brœucq qui s'adapta le plus heureusement l'idéal artistique et les formes du moment. Il semble qu'il n'ait étudié qu'à Rome, où ses maîtres favoris furent Michel-Ange, Sansovino et surtout Raphaël dont il s'avère surtout le disciple.

Il fut rappelé de Rome par le chapitre de Sainte-Waudru qui lui commanda un jubé. Après 1535, date de son retour, du Brœucq ne quitta plus la ville de Mons. Aussi bien, les commandes ne tardèrent pas à affluer ; en 1538, il faisait, pour la cathédrale de Saint-Omer, le mausolée d'Eustache de Croy, évêque d'Arras ; c'est à peu de temps de là et pour Saint-Omer encore qu'il acheva son Christ de Saint-Denis ; en 1539, on lui demande d'exécuter les plans pour la réédification du château de Boussu ; en même temps, il surveille l'édification du grand jubé de Sainte-Waudru, qui ne fut terminé qu'en 1548 ; en 1544, il s'établit dans cette maison proche de l'hôpital des Sœurs grises, dont il orna la façade des cinq statues de la Foi, l'Espérance, la Charité, la Justice et la Force, qui valurent sans doute plus tard à cette rue d'être baptisée « rue des Cinq-Visages » ; l'année suivante, il épousait Jacqueline Le Roy, dont il n'eut pas d'enfant ; le du Brœucq jeune dont parle Milizi n'a jamais existé que dans l'imagination de l'écrivain.

Désormais du Brœucq vécut la vie d'un bourgeois fortuné, comblé des faveurs des grands : Marie de Hongrie le commet à la construction des châteaux de Binche et de Mariemont ; Charles V lui confie l'exécution des plans de deux châteaux à ériger, l'un au quartier Saint-Bavon, à Gand, l'autre à la Cour de Bruxelles.

On ne peut guère, cependant, juger de la science de l'architecte, comme on juge du goût du sculpteur : de ses travaux, les uns ne



DU BRŒUCQ. — *Le Christ de Saint-Denis.*
(Église Saint-Denis, à Saint-Omer).

furent pas exécutés, les autres furent incendiés par l'invasion française de 1554; l'atelier du maître, le plus réputé des Pays-Bas, est fréquenté par maints élèves ; le plus illustre d'entre eux fut

Jean Bologne de Douai, qui semble y avoir travaillé entre 1545 et 1550 et auquel l'Italie devait réserver un sort glorieux.

La dernière partie de la vie de du Brœucq fut agitée par le rôle qu'il joua dans les factions politiques : en 1573, Louis de Nassau s'était emparé de la ville de Mons. L'armée du duc d'Albe vint l'y assiéger. du Brœucq coopéra-t-il aux travaux de défense organisés contre le gouverneur ? On ne sait. Toujours est-il que, la ville reprise, le sculpteur voulut en vain échapper par la fuite aux poursuites judiciaires. Il fut emprisonné et dut sans doute à ses hautes relations d'en être quitte pour une abjuration et une statue de saint Barthélemy !

Dans ses dernières années, peu de travaux importants lui furent commandés. Il travailla pour la ville d'Ath et un peu pour l'église Saint-Germain, à Mons. Il mourut le 3 octobre 1584.

Telle est la biographie du maître sculpteur. M. HEDICKE appuie ses dires d'une documentation sérieuse, éprouvée par une minutieuse discussion des sources auxquelles il a puisé. C'est une parfaite conscience d'historien.

Quand cet historien se fait critique d'art, il s'arme d'une férule sévère pour le vieux maître. Il lui dénie l'instinct créateur ; il lui refuse toute originalité ; la qualité qu'il lui accorde d'abord est peut-être la plus cruelle de ses critiques. C'est un intelligent, affirme-t-il, qui a compris mieux que tout autre le sens d'inspiration dans lequel se dirigeait la Renaissance italienne, et l'a suivie avec le plus d'habileté. C'est tout. « C'est un réceptif » plutôt qu'un artiste personnel.., mais il lui manqua la puissance créatrice... il ne disposait pas de ces dons de nature, tout exceptionnels, qui font les artistes de génie. » Le critique revient à diverses reprises sur ce jugement, et le renouvelle quand, abandonnant le sculpteur, il juge l'architecte qui vit aussi dans cet *homo duplex*.

Cette sévérité est peut-être excessive : lorsque M. HEDICKE veut plus exactement situer du Brœucq, il fait appel au parallèle et met le maître en rapport avec deux de ses contemporains, Jean Goujon et Corneille Floris. Il invoque comme caractère distinctif de leur talent l'élément racique. « Jean Goujon est bien de sa race. Même dans ses œuvres les moins expressives, il se trouve toujours l'une ou l'autre donnée, tel ou tel élément portant la marque française, révélant le tempérament national ». Mais il ne continue pas ce parallèle : pour être convaincant, il eût été bon qu'il considérât du Brœucq au point de vue de sa race, comme il considère Goujon : peut-être en s'engageant dans cette voie, eût-il découvert certaines originalités qui lui ont échappé.

Il nous plaîrait, quant à nous, que quelqu'un s'y essayât. Celui-là, sans qu'on puisse l'accuser de chauvinisme intempestif, remar-



DU BREUCQ. — *Les Hébreux recueillant la manne.* (Fragments).

querait dans l'art sculptural wallon, la ligne d'une inspiration unitaire, visible sous le leurre des influences successives : il en indiquerait le printemps chez de Kely, Genoix, Beauneveu ou

Renier de Huy, disant que les ymaigiers tournaisiens et les tombiers mosans confèrent au marbre des dalles tumulaires, des bas-reliefs votifs et des statues gisantes l'harmonie d'une même beauté spirituelle ; par delà le naturalisme précis de l'anatomie et la belle ordonnance du drapé, il sentirait la palpitation d'un rêve idéaliste, à jamais enclos dans l'accord des lignes. Ce rêve, il le verrait s'épanouir, au plein été de la Renaissance, dans les albâtres de du Brœucq ; Rousseau, pour y avoir mêlé un peu de l'inquiétude moderne en serait le délicat automne. Partout, il trouverait sous la vêture différente que leur donnèrent les âges, de subtils émotifs, plutôt en quête des nuances fragiles de l'esprit que d'une opulente matière ou de la somptuosité des formes.

En du Brœucq, ai-je dit, ces caractères s'exaltent, grâce aux faveurs du temps. Sa jeunesse fut toute pénétrée de la moelle du XVIe siècle italien dans lequel il vécut; son art s'est fécondé de la leçon classique. Il y a puisé les plus solides de ses qualités : la mesure de son inspiration, l'équilibre de sa composition, la grâce disciplinée de son expression. Les figures et les gestes concourent à une même gravité : aucune attitude ne s'exagère, aucun sourire, aucun rictus ne s'outrancie. Cette *Modération* dont il a sculpté l'imposant symbole est la norme profonde de son génie ; c'est d'elle que dérive la science des ensembles qui, par l'harmonieuse symétrie des masses figuratives, la mise en lumière habile des valeurs du décor et de l'émotion, l'effacement ou la simplification des architectures, empreint ses bas-reliefs d'une si véritable noblesse. Cet art réservé, livré à des influences auxquelles d'autres ne résistèrent pas, n'est cependant jamais ni froid, ni compassé. Une psychologie émue l'immunise contre le premier de ces défauts : les études de têtes de la *Flagellation* en témoignent. — Un naturisme vigoureux, en qui semble se continuer la sève des ymaigiers gothiques, le préserve du second. J'évoque ici la luxuriante vision d'éden où, dans le libre jeu des plantes que peuple la faune biblique familière et merveilleuse, la *Création* fait surgir le corps désirable et flexible de la femme.

Le livre de M. Hedicke est un livre de savant. Il en reste un autre à écrire. Ce serait, celui-ci, un livre d'artiste : l'intuition ardente de la beauté y participerait plutôt que la raison glacée. Le cœur y travaillerait plus que le cerveau. Mais comme il faut que la terre soit labourée avant d'être semée, il faut que l'érudit remue le sol que doit féconder l'artiste.

Richard DUPIERREUX.

III.

La reconstitution du Jubé de Jacques du Brœucq.

Rapport présenté à la Société *Les Amis de l'Art wallon.*

Le projet de reconstituer, dans l'église Sainte-Waudru, à Mons, le jubé construit par Jacques du Brœucq au cours du second quart du XVIe siècle, démoli en 1797, soulève trois questions principales :

1° Cette reconstitution est-elle désirable ?

2° Est-elle possible ?

3° L'effet produit sera-t-il heureux ?

La première question nous semble appeler, sans hésitation possible, une réponse affirmative.

Jacques du Brœucq, de Mons, fut un artiste de réelle valeur; l'un des premiers, il introduisit dans nos contrées le style de la Renaissance italienne, dont il avait pénétré le génie; et l'on constate avec un pénible étonnement l'espèce d'indifférence que l'on a témoignée pendant tant d'années à l'égard de ses œuvres, alors que des statuaires d'un mérite bien inférieur au sien arrivaient à la célébrité. Le tardif hommage que l'on projette de lui rendre sera d'autant plus mérité qu'il se sera fait attendre plus longtemps. Il aura pour effet de mettre à son rang un artiste dont l'œuvre marque une évolution, inscrit une date dans l'Histoire de l'Art en Belgique; en même temps, il nous rendra un monument d'un intérêt considérable et d'un type dont il n'existe plus guère, chez nous, qu'un seul spécimen : le jubé de la Cathédrale de Tournay.

A tous égards donc, la reconstitution est à désirer.

Or, la première condition à exiger d'une reconstitution est la sincérité; elle doit rétablir l'œuvre d'art dans son état primitif, indiqué par des faits matériels, par des témoignages précis et indiscutables; elle ne doit rien admettre d'hypothétique, rien non plus qui marque l'œuvre personnelle du restaurateur.

Cette condition *sine qua non* est-elle possible à remplir en l'occurrence? Ici encore, nous n'hésitons pas à répondre affirmativement.

En effet, quels éléments possède-t-on, qui puissent garantir la sincérité de la reconstitution ?

1° La presque totalité des sculptures originales dont Jacques du Brœucq avait orné le jubé;

2° Le plan sur parchemin, que l'on a toutes les raisons de croire l'original dessiné par du Brœucq lui-même ; (1)

3° Des quittances données par l'artiste qui indiquent la place que chaque sculpture occupait dans l'ensemble de l'œuvre (les quittances relatives aux pièces fournies avant 1544 font, toutefois, défaut).

La face vers la nef — la seule qui serait reconstituée — comportait sept grandes statues; on les possède toutes.

Des six grands bas-reliefs placés sous la balustrade supérieure, il n'en subsiste que trois : l'Ecce Homo, la Condamnation de Jésus et la Cène (la quittance relative à cette dernière composition fait défaut ; M. Hedicke pense qu'elle décorait la face vers le chœur; mais elle est de la même dimension que les deux premières). Nous émettons le vœu que la place des compositions manquantes reste vide, ou soit occupée par une table de marbre unie; car il nous paraîtrait inadmissible d'ajouter aux sculptures de du Brœucq des œuvres d'un de nos statuaires modernes — quel que soit, d'ailleurs, son talent.

Si la partie sculpturale est à peu près conservée, il ne reste, par contre, rien ou presque rien de l'architecture; mais ici, le dessin original fournit des indications d'autant plus précieuses et complètes qu'il montre le jubé en perspective, ce qui permet de calculer très approximativement les saillies et les profondeurs. En exécutant la partie architecturale telle que la montre ce dessin on ne ferait rien qui ne soit, en réalité, la conception du Maître.

Nous sommes donc fondés à dire que la reconstitution *sincère* est possible et que l'on a en mains les éléments nécessaires pour n'avoir rien à baser sur l'hypothèse.

Maintenant, quel effet produira cette reconstitution, étant donné que, suivant le projet élaboré par M. Dufour, elle ne s'élèvera pas à l'entrée du chœur de l'église, mais dans l'un des bras du transept?

La réponse à cette question pourrait être moins satisfaisante.

Nous ignorons si le jubé reconstruit (ou plutôt la face reconstruite) doit s'appliquer au mur du fond du transept, ou bien en être

(1) On sait que la reproduction de ce plan, — respectueusement retouché par M. L. Greuze — vient d'être publiée par l'*Institut archéologique de Mons*.

séparé par un intervalle suffisant pour que les grandes baies forment portails — ce qui serait plus logique et produirait un plus



DU BRŒUCQ. — *Chapiteaux.*
(1. Collection Edm. Puissant. 2. Collection R. Warocqué).

heureux coup d'œil. Quoi qu'il en soit, il va sans dire que l'éclairage sera tout autre que jadis : au lieu de se dresser librement dans l'es-

pace, baignée de la pleine lumière de la grande nef, l'œuvre de du Brœucq se détachera sur un fond de pierre bleue et ne recevra qu'un jour fort amoindri; elle perdra beaucoup de son importance de sa légèreté, c'est à prévoir; mais cette circonstance, pour regrettable qu'elle soit, n'est pas de nature à faire abandonner le projet; de ce que l'œuvre ne puisse pas atteindre à la perfection, il ne s'ensuit pas que l'on doive renoncer à l'entreprendre.

Dès 1898, la Section artistique de la Commission Royale des Échanges internationaux a rendu un premier hommage sérieux à Jacques du Brœucq et contribué puissamment à vulgariser son œuvre en faisant mouler, et exposer aux Musées du Cinquantenaire, une série de statues et de bas-reliefs provenant de la décoration du jubé; les nombreux visiteurs de l'Exposition de l'Art ancien à Charleroi ont vu, à côté de quelques-uns de ces moulages, plusieurs des sculptures originales. Tout récemment M. Dony a publié une excellente traduction de l'étude si consciencieuse de M. Hedicke — ouvrage précieux qui, écrit en allemand, est resté trop longtemps inconnu chez nous. Au moment où, grâce à tous ces travaux, justice va enfin être rendue au grand statuaire montois, serait-il admissible que les fragments de sa principale œuvre demeurassent dispersés, *membra disjecta*, en cent endroits de l'église dont le talent de l'artiste a rehaussé la splendeur?

La reconstitution du jubé de Sainte-Waudru sera d'un enseignement précieux; elle est hautement désirable au point de vue de l'art; elle s'impose comme un hommage au statuaire qui, en initiant ses contemporains aux beautés de la Renaissance italienne, exerça une influence profonde sur l'expression artistique de son époque.

Nous espérons que les « Amis de l'Art Wallon », partageront cet avis et auront à cœur de l'affirmer par un vœu unanime.

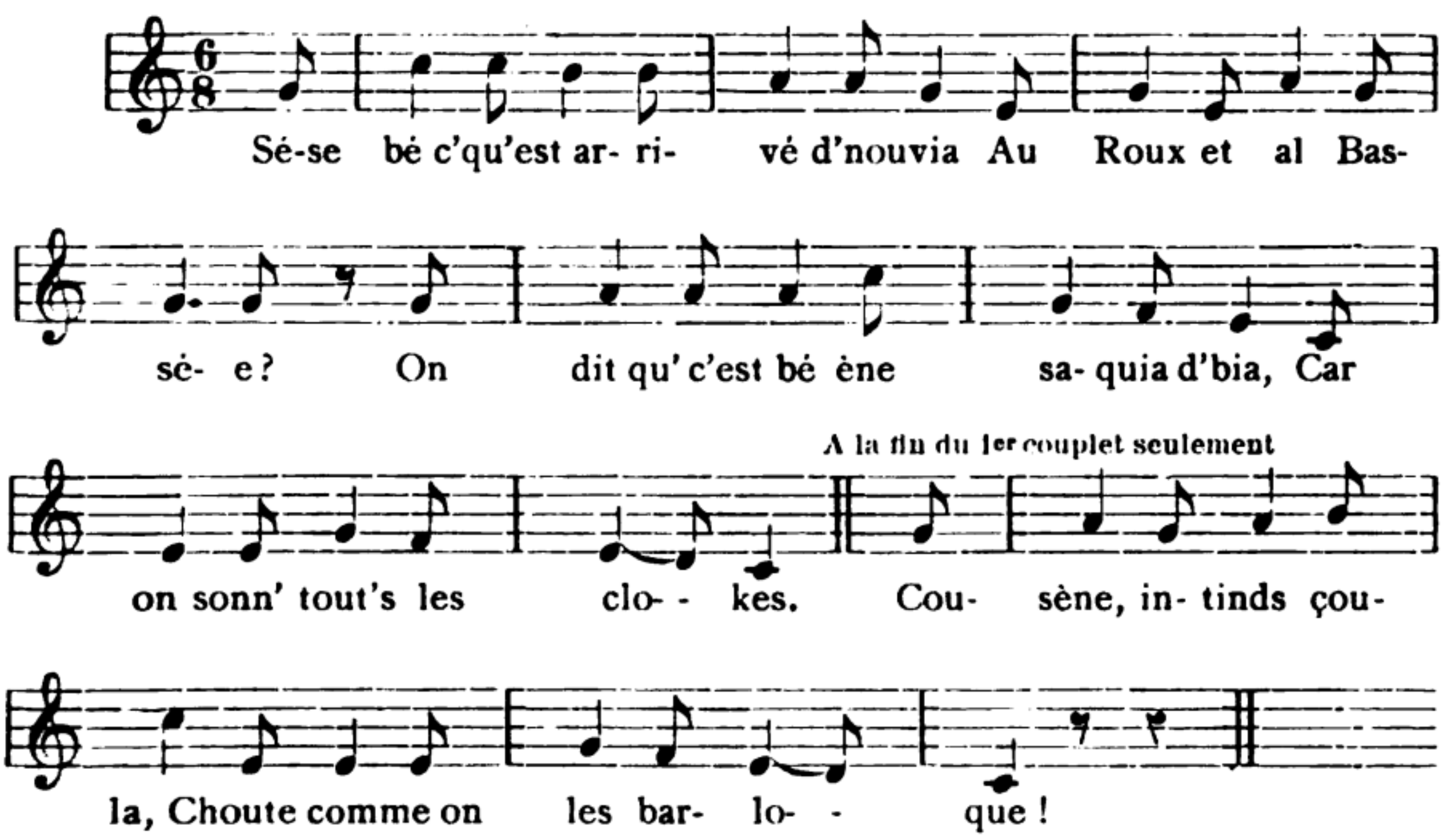
Henry ROUSSEAU.





Trois chansons populaires

1. Chanson politique



1.

Sé-se bé c'qu'est arrivé d'nouvia
Au Roux et al Bassée ?
On dit qu' c'est bé ène saquia d'bia
Car on sonne toutes les clokes.
REFR. *Cousène, intinds çoula,*
Choute, comme on les barloque !

Chanson politique. — 1. Sais-tu bien ce qui est arrivé de nouveau | Au Roux et à la Bassée [hameau de Jumet] ? | On dit que c'est bien une chose belle, | Car on sonne toutes les cloches. | REFR. Cousine, entends cela, | Ecoute, comme on les branle !

2.

Bonaparte avou l'impéreur
Son bé d'acord échenne ;
On dit qu'ça fera nosse boneur
Tout ira bé, mè l'chène.

3.

El café va iesse bon martchi
(Nos l'f'rons sins tchicorée !)
El suc' candi et l'gris aussi :
Nos mindj'rons 'ne bonne trtlée !

Chantée par Mme X***, octogénaire, Jumet ; œuvre d'un ouvrier confectionneur de bas au métier. [Sans doute BOIRON. Cf. *Wallonia*, I, 70.]

2. La mau mariée



2. Bonaparte avec l'Empereur | Sont bien d'accord ensemble ; | On dit que cela fera notre bonheur. | Tout ira bien, me le semble.

3. Le café va être bon marché | (Nous le ferons sans chicorée !), | Le sucre candi et le gris aussi : | Nous mangerons une bonne *trtlée* [soupe à la bière avec mastelles et sucre] !

1.

Dispu chis s'mènes qui d'sus mariée,
— Vos l'savez bé, cousène Sabia, —
Dju su, ma friche ! bén atrapée
D'awé épousé c't ivrogne-là.
Faut-i né avé du maleûr ?
Cousène et cousène, dj'ê l' coup au cœur !

2.

Vos l' savez bé, cousène, vos-même,
Qué dj' n'ai ré iu v'nant de c'costé,
Qu'eune vi payasse di paye d'avwênc
Un vi tchaudron, un satch trawé.
Avé ça i dit qu' c'est à li
Cousène et cousène, tout c' qu'i-ny-a ci.

3.

Ç'a sti dimègn, li djoûr del fiesse,
Qu'il est r' vènu do cabaret.
Il a sté sou tout comme one biesse
Il a r' naudé pa tous costés.
M'a falu ramoner tout ça.
Cousène et cousène, ah ! qué pourtcha !

4.

— Cousène, i vos faut prinde paciince
El bon Dieu mètra 'ne fin à ça.
I n' viqu'ra né longtimps djè l' pinse,
S'i continue à fé c' train-la.
— Ah ! que n'est-i dèdja crèvé
Cousène et cousène, l'ivrogne qu'il est !

Même source. Le cynisme réaliste de l'idée et la crudité de l'expression manifestent une origine essentiellement populaire.

La mau mariée. — 1. Depuis six semaines que je suis mariée, | Vous le savez bien, cousine Isabeau, | Je suis, ma foi ! bien attrapée | D'avoir épousé cet ivrogne-là. | Faut-il pas avoir du malheur, | Cousine et cousine, j'ai le coup au cœur !

2. Vous le savez bien, cousine, vous-même | Que je n'ai rien eu [pour m'établir], venant de son côté [du côté de mon mari] | Qu'un vieux chaudron, un sac troué. | Avec cela, il dit que c'est à lui | Cousine et cousine, tout ce qui se trouve ici.

3. Ce fut dimanche, le jour de la fête, | Qu'il est revenu du cabaret. | Il était ivre tout comme une bête, | Il a renaudé [vomi] partout. | Il m'a fallu balayer tout cela, | Cousine et cousine, ah ! quel pourceau !

4. — Cousine, il vous faut prendre patience, | Le bon Dieu mettra une fin à cela. | Il [le mari] ne vivra pas longtemps, je pense, | S'il continue à faire ce train-là. | — Ah ! que n'est-il déjà crevé, | Cousine et cousine, l'ivrogne qu'il est !

3. Chanson militaire



I.

J'avais vingt ans de servic' militaire.
Me réclamant pour défend' son drapeau,
J'ai dû quitter tout' ma famille entière,

Deuxièm' Chasseurs je m' fus incorporer.
Ce fut bientôt ma dernière heure,
A la caserne on va bientôt sonner.
Prenez, sergent, c'est pour toi que je meure. } *bis*
Soyez maudit, car vous m'avez trahi.

II.

Ma premièr' lett', c'est pour ma bonne mère,
En lui d' mandant pardon si je m' tuais ;
Si ell' savait combien j'ai d' la misère,
Pour un seul homm', celui qu'il me cherchait.
J'avais pourtant deux très bons capitaines,
J'étais-t-aimé de tous mes officiers.
Pardon, pardon, ma bonne mère, Hélène, } *bis*
Dans un instant je me serai tué.

III.

Comm' milicien, j'étais monté-z-en grade,
Et caporal je fus bientôt nommé.
J'étais-t-aimé de tous mes camarades,
Car ils savaient bien tous me respecter
Dans ma cassett' je voyais des cartouches.
Pris un paquet, de suite j'en prenais deux
Et j'pris l'canon du fusil dans la bouche, } *bis*
Mes chers parents et camarad's, adieu !

IV.

L'appel sonna pour l'exercice,
De suite un coup de feu il éclata.
Le caporal venant d'avoir fait l'injustice,
En se tuant il *écriva* cela :
« Je *disorme* [déshonore ?] l'uniform' militaire,
C'est pour les femm's le servic' militaire, } *bis*
Que j'n'ai pas eu mon dernier testament. »

V.

Le commandant vient de r' cevoir sa lettre,
De suite à la caserne il arriva
Pour empêcher de ce crim' se commettre :
Le caporal était d' jà mort et froid.
On l' transporte à l'hôpital militaire,
En envoyant un' dépêche aux parents.
Ah ! quell' douleur, pour une pauvre mère,
De voir mourir son fils au régiment !
Ah ! quell' douleur, pour une pauvre mère,
De voir mourir son fils sur un lit d' camp !

Chantée par Hélène K***, seize ans, hameau de Cœrcq, près Hennuyères (Hainaut).

La mélodie de cette chanson est bien connue. Dite « de la Jarretiere » et datant approximativement de la Restauration, elle a servi de timbre à de nombreuses chansons narratives françaises, wallonnes et flamandes (voir par exemple dans BOLS, *Ondert oude vlaamsche liederen*, « De Zoon van Napoléon » [le fils de Napoléon], chanson recueillie à Alsemberg). La version ci-dessus nous a cependant paru digne d'être notée comme un exemple typique des déformations auxquelles sont soumis les timbres livrés à la tradition populaire : asymétrie rythmique, perversion mélodique (voir le passage « Ce fut bientôt ma dernière heure »), allongement occasionnel d'une période, par dédoublement des notes, pour faire place à un vers plus long (coupl. IV, vers 3, sans doute originairement « Le caporal venait d' se fair' justice »). L'incohérence du texte, défiguré, tronqué — et pourtant chanté avec une grande assurance et avec le pathos habituel au peuple dans l'interprétation des chansons narratives — offre un témoignage amusant du peu de prix que le chanteur populaire attache au sens du poème, du moment qu'il y trouve des mots rares et des formules sonores dont l'emploi le flatte vis-à-vis de lui-même.

ERNEST CLOSSON





PAGES DE CHEZ NOUS.

Dimanches

PAR

M. L. JEANCLAIR.

Dimanche des Rameaux.

N'est-ce pas délicieusement évocateur, au bord du printemps?...

Je songe aux petits courtils paysans étroits et prosaïques et pourtant d'une poésie si profonde et qui s'ignore — la poésie de la vie, tout simplement — que l'approche de la semaine sainte et l'espoir du printemps rendent mystiques un peu...

Douces couleurs du premier printemps : quelques touffes d'oreille d'ours et de crocus, tout au plus; c'est l'idéal de bon aloi, l'inutilité permise; l'espalier devient rose et réjouit le cœur du vieux grand-père qui se risque au premier soleil; quelques pyramides de buis, à point pour les Rameaux; autour de l'enclos une haie violette, et au-delà, au-delà, tout autour, les labours, les bois immenses, toute la vallée, toute la campagne, et un ciel sans fin lavé par un long hiver de pluie et de neige...

Comme l'air est pur! Comme les cloches sonnent! Et comme elle est jolie et grave à la fois, la fête des Rameaux dans la vieille église! A la tradition chrétienne semble se mêler comme un parfum léger des vieux temps païens, embrumés dans le passé. Car, par dessus l'infini des siècles morts, n'y a-t il pas une lointaine fraternité entre le gui sacré et le buis bénit, ces deux fétiches impuissants auxquels se sont raccrochés tant de désespoirs humains?...

Mais les Rameaux ne sont-ils pas aussi à nos yeux, le « brin d'olivier » de l'Arche? N'annoncent-ils pas la fin de l'épreuve, la mort de l'hiver? Ne sont-ils pas le cri de délivrance de la nature emprisonnée, le renouveau qu'attendent toutes ces humbles vies paysannes?

Un rayon de soleil traverse le simple vitrail naïf et vient bénir la promesse de printemps. Le prêtre, dans sa belle robe blanche et or, donne à chacun sa branche bénite. Et dans le silence recueilli de la petite église, on sent planer des choses mystérieuses — et l'on songe...

« Toi, la petite vieille en *gamette* blanche qui tends ta main crevassée, ne devines-tu pas qu'il va servir à asperger d'eau bénite ton vieux corps endormi, le joli rameau vert!... Et toi, la petite jeunesse blonde, qu'espères-tu lui faire bénir, à ton buis? tes rêves et tes prières de jeune fille, tes fiançailles au coin de l'âtre? Et toi, cette autre? tes yeux brillant d'une joie assurée, accueillent la brindille verte comme un infaillible porte-bonheur. Ne vois-tu pas au-delà cette pauvre amulette sans réponse devant ton cœur désolé!...

Voici le rameau qu'une main de mère enverra à l'enfant prodigue pour lui parler du foyer. Voici celui qui n'arrêtera pas l'orage et l'incendie. Celui-ci, plus propice, saura retenir une âme fruste en tentation. Et puis cet autre encore : on va le suspendre à la bercelonnette d'un petit, pas encore arrivé, qui aura sa vie aussi — et que sa maman aime déjà... Cet autre encore, cet autre là-bas, à l'ombre menue desquels peines et joies ignorées se noueront intimement, espoirs qui renaissent, espoirs qui sombrent, beautés perdues, douleurs sans voix, avenirs incertains toujours inattendus et qui tisseront lentement la longue chaîne d'inconnu et feront la face du monde telle qu'elle sera demain. .

Le prêtre, dans sa belle robe blanche et or, tend à chacun sa branche bénite, et son geste dispensateur et symbolique semble entr'ouvrir l'avenir insondable... Ce tas de branches coupées, de branches vertes m'apparaît presque, au matin des Rameaux, comme l'emblème d'une chose immense, mystérieuse, implacable : le destin.

Maintenant, un rameau vert à la main, les bonnes gens s'épandent doucement par les sentiers bordés de violettes.

Doucement, sans penser plus loin, sous un tiède soleil prometteur...

Dimanche d'Eté.

Ah! — être celle-là qui, tantôt debout sur le seuil de sa chaumière nous regardait passer sans nous connaître, nous regardait de ses yeux clairs et calmes, reflétant l'assoupissement doré du dimanche après-midi...

Être née là, au hameau. Vivre dans cette immuable et tranquille confiance... N'est-ce pas elle seule qui a raison, cette petite d'un village?

Elle est gentille, simple et fraîche, un cœur naïf qui restera tel. Puis, sans secousse, elle deviendra cette femme laborieuse et obscure. Puis

enfin, plus tard, cette très vieille résignée qui attend la mort sans angoisse, comme la jeune fille attendait la vie, debout sur son seuil...

S'il y a autre chose que le labeur de la semaine et le repos mérité du dimanche, elle l'ignore. S'il y a des mondes au-delà de cette pinède chaude et odorante qui borne l'horizon, il ne lui importe pas : elle trouve le monde vaste, connaissant trois villages en plus du sien.

Où nous entraîne dans sa fuite folle le surprenant auto dont elle se défie? A peine si elle se le demande.

Ah! oui, être celle-là, ou cette autre, au fond des Ardennes...

C'est l'été, c'est le dimanche; le travail double du samedi est terminé. Quelle conscience légère chante en elle!... Pour la grand'messe, la petite se fera belle et passant devant la fontaine claire, elle se penchera un peu pour s'admirer. Quel cœur d'alouette elle a quand les cloches sonnent dans le dimanche matin! Elle prie comme elle croit, sans penser, comme elle croit et comme elle aime.

Car on aime. Voici l'ami. On est jeune et pas pressée, consciente de ce que valent deux bras de travailleuse qui servent un cœur vaillant. Mais il est permis pourtant de rentrer à deux entre les champs qui mûrissent, par le sentier grillé, fleuri d'aromates.

Lui dit : « Ce sera bientôt le temps des moissons... » Puis, un peu plus loin. » Le seigle est jaune, mais les épeautres sont en retard... » Elle dit, soupirant d'aise à cause du dimanche, et de souci, à cette perspective de travail. « Ah!... qu'il fera chaud!... » Et comme le grillon chante dans l'ourlet de thym, ils se taisent sans plus réfléchir.

Mais le souci quotidien, *la raison d'être* ne s'endort pas : il faut préparer le dîner pour les hommes qui vont rentrer du jeu de quilles, ôter ses beaux atours et soigner la vache.

L'ami est parti. Ce sont les heures chaudes et les abeilles bourdonnent. Le dimanche, ne sent-on pas mieux que les autres jours toutes les forces immuables rôder autour du logis silencieux? Le mystère de la vie prend la voix de l'horloge lente, du coquemar qui chante et le soleil darde et puis s'apaise sur le courtil en fleurs. Dans le silence de la chambre ombreuse, les femmes pensent à leurs morts qui dorment au cimetière...

Etre celle-là, celle qui n'a pas d'angoisse ni de doute, que l'amour et la mort ne torturent pas!... Celle dont le souci est de préparer le café à son heure, de mener les vaches à l'abreuvoir ou d'étendre le linge blanc sous les pommiers en fleurs... Celle qui sait se réjouir d'une belle *dorée*, et songe longuement à la prochaine fête du village ; pour qui la vie est la vie et non une poignante énigme; celle à qui les étangs assoupis ne donnent pas la nostalgie de dormir et d'oublier, celle qui peut penser à la mort sans le désespoir de l'inconnu ; celle qui, assise sur le banc de pierre, devant la maison auprès de son ami, croit que les étoiles sont les

cierges du Paradis, celle à qui le curé, montant le sentier, paraît la moitié du bon Dieu. Pour celle-là, ah ! certes la sagesse très sûre est encore aux Mères grand...

Les saisons passent, la vie est immuable, fatale et acceptée. On ne comprend rien aux joies et aux soucis des châtelains là-bas et l'on sait que les villes sont la perdition. Le vent qui court la nuit autour de la maison, avec une voix profonde et l'ébranle, c'est le vent et rien de plus, une chose qui doit être, comme la faim, le travail et le pain, l'amour et la mort.

Si un jour, petite que je voudrais être, le mystère auguste de la forêt silencieuse étreint ton jeune cœur et te fait frissonner du frisson sacré, ce ne sera que durant un fugitif instant, failli de l'amour et du bonheur.

Et ta simple vie confiante sera la réponse, l'équilibre, la vérité.

Tu n'auras crainte des soirs lunaires sur la lande : le dimanche matin n'en sait-il pas toujours dissiper l'inquiétude?...

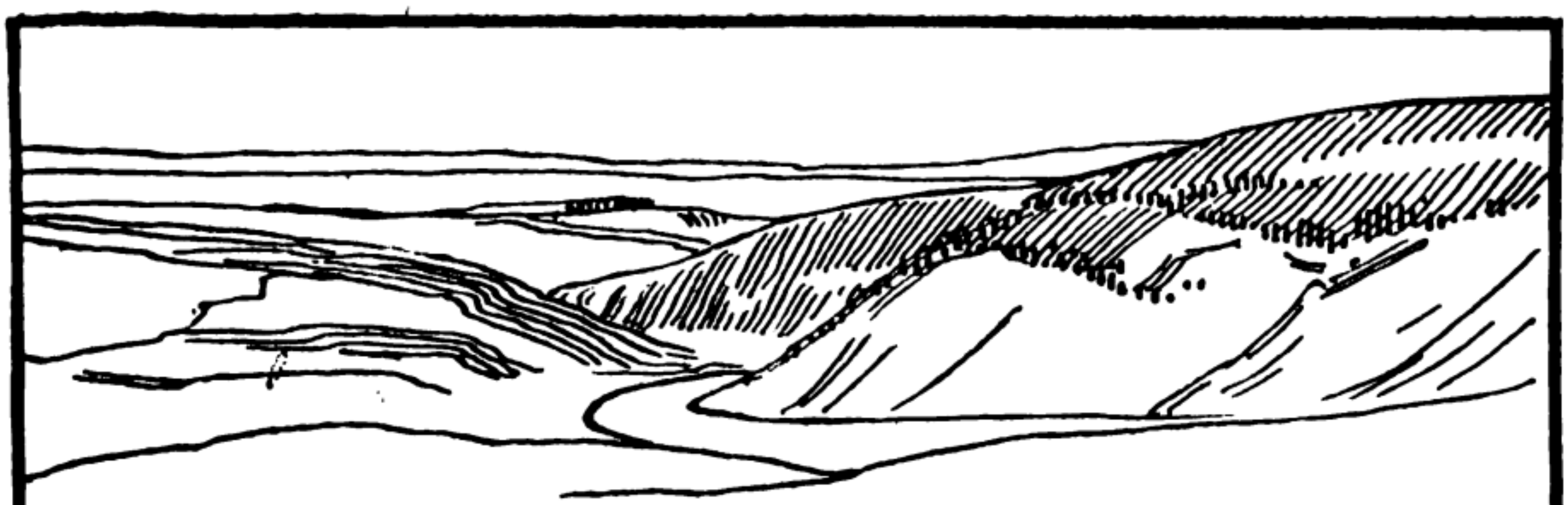
L'église t'opposera la magie de ses cloches et de sa paix, l'espoir de sa croix.

Ah!... être celle-là qui travaille de ses mains pour le pain, de l'aube à la nuit tous les jours de sa vie et jusqu'à la mort, sans penser, sans savoir, parceque c'est ainsi, tout simplement...

Etre celle-là, qui debout sur le seuil de sa chaumière, nous regardait passer sans nous connaître, nous regardait de ses yeux clairs et calmes, reflétant l'assoupissement doré du dimanche après-midi.

L. JEANCLAIR.





INTERMEDIAIRE WALLON

Questions.

Deux frères émigrés de la Révolution, suicidés à Liège. — Les quotidiens de Paris nous ont annoncé récemment l'apparition d'un livre qui ne peut manquer de piquer la curiosité des liseurs. Il s'agit du *Journal d'émigration du Comte d'Espinchal publié d'après les manuscrits originaux*, par ERNEST D'HAUTERIVE, 1 vol. in 8°.

Nulle époque n'a été plus féconde en mémoires intéressants, en relations imprévues sur ces temps troublés où la noblesse, éparpillée à la frontière, vécut dans l'espoir des jours apaisés, et comptait rentrer dans ses foyers, pour y reprendre sa vie habituelle.

« Quelle bagarre ! nous dit le narrateur. Il pleut sans cesse, les vivres » manquent, les chemins sont impraticables... On fuit devant la horde » républicaine. On s'enfuit jusqu'à Arlon, jusqu'à Liége, jusqu'à Aix-la- » Chapelle, jusqu'à Cologne...

» Chacun s'en va à la débandade, désespéré, mourant de faim, mendiant » aux portes. On voit de vieux militaires, des chevaliers de Saint-Louis, » se cacher dans des granges, chez des paysans, et y gagner leur nourriture » en travaillant aux champs.

» On raconte même que deux frères, l'un servant dans l'armée des » princes, l'autre dans l'armée des Bourbons, se retrouvant sur le pont de » Liége et sans moyen de subsister, se sont embrassés et précipités » ensemble dans la Meuse... »

A-t-on pu identifier le nom de ces malheureux ? Y aurait-il quelque chance de les préciser et de lever le voile qui recouvre ces victimes ignorées ?

Albin BODY.

La houille dans la métallurgie. — Le Dr de Limbourg, de Theux, au XVIIIe siècle, a fait d'importantes recherches sur la possibilité et les

moyens d'employer, dans les hauts-fourneaux, la houille au lieu du charbon de bois.

N'existe-t-il pas, dans les archives de charbonnages, et surtout dans les journaux de l'époque et les correspondances privées, des traces de ces recherches ou d'autres entreprises de même but ?

Les lecteurs qui auraient connaissance de documents à ce sujet rendraient, en les signalant ici, le plus grand service à un travailleur qui s'intéresse vivement à la question. O. C.

Bibliographie liégeoise par de Theux. — Y a-t-il une édition plus récente de cet ouvrage publié à Bruxelles, chez Olivier, en 1867 ? Ou a-t-il paru un supplément ? Cam. PELKUS.

Réponses.

Les hièrcheuses : un article de Jean Reynaud (XIX, 310.) — M. V. DWELSHAUVERS-DERY, professeur émérite à l'Université de Liège, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

« A première vue, la relation de Jean Reynaud paraît, en effet, empreinte d'exagération. Je n'habite Liège que depuis 1857 et ce n'est que vers 1860 que j'ai donné mon attention à la machinerie des houillères. J'ai fait appel à la mémoire d'un vieil ami de 77 ans, né à Liège, et qui s'est beaucoup occupé des houillères. Il m'a affirmé que l'article est d'une exactitude absolue.

« En 1855, élève à l'Ecole des Mines, il a été chargé de faire un rapport sur un de nos grands charbonnages. A l'une de ses premières visites, il a été frappé aussi d'une odeur effroyable et inoubliable, se répandant au loin dans la mine. C'était celle d'un atelier de six femmes sales et hideuses, couvertes de sueur malodorante, mais plus vêtues que ne le dit Jean Reynaud : un vêtement en toile cachait leur sein et leurs épaules.

« Ces femmes manœuvraient à six un treuil dans un puits d'une quarantaine de mètres, qui donnait communication directe avec un étage inférieur.

« A cet ouvrage qui ne requérait que de la force physique, on attachait des femmes parce qu'elles se contentaient d'un minime salaire.

V. DWELSHAUVERS-DERY. »

Faire boire Saint Vincent (XVIII, 387 ; XIX, 313) — A propos des beuveries de la St Vincent, il n'est pas sans intérêt de découper cet extrait de la *Meuse* (n° du matin, 21 janvier) relatif aux coutumes liégeoises de ce jour :

« Aux temps déjà lointains où la culture de la vigne était en grand honneur sur les coteaux du Thier-à-Liège, de Vivegnis et même de Hors-Château, les vignerons du quartier du Nord ou des *châssèyes*, d'après

l'expression qui avait cours, fêtaient la Saint-Vincent avec un réel entrain. A cette occasion, des bals, et des guindailles pantagruéliques étaient organisés.

» Les vieux Liégeois n'ont pas oublié qu'il y a moins d'un demi-siècle, on allait encore chez Lambrecht, à la Comète, chez Chaumont et à la villa Libert-Darimont où dans les jardins aux fraîches et vertes tonnelles, on savourait le « chambertin » de Vivegnis à un franc le flacon.

» Que cette réminiscence doit faire naître de mélancolie dans l'âme de beaucoup de nos concitoyens et de nos concitoyennes aux cheveux aujourd'hui poudrés par la neige des ans !

» Ajoutons que, sous nos princes-évêques, les vignerons formaient l'un des 32 corps de métiers de la cité liégeoise. C'était l'une des plus marquantes de ces fières corporations, si jalouses de leurs droits et de leurs privilèges.

» La Halle des vignerons était située à l'angle des rues du Pont et Féronstrée. »

P. c. c. CIZETTE.

Coutumes pascales (XVII, 129, 173). — A Monceau-sur-Sambre, c'est le curé qui distribue le buis bénit, le jour des Rameaux, à la sortie de la grand'messe. On en attache des branchettes aux christs et aux bénitiers. Pendant l'orage, au moyen d'une branche de buis, on asperge d'eau bénite les fenêtres.

Cette eau bénite se distribue au fond de l'église, le Samedi-saint, après la messe du matin. Les enfants, munis des récipients les plus disparates, vont offrir de l'eau aux habitants, moyennant quelques sous, pour leur consommation de l'année. Les mécréants prétendent que si les provisions sont épuisées, l'avisé commerçant a tôt fait de remplir ses brocs à quelque borne-fontaine.

Ar. CARLIER.





LETTRES FRANÇAISES

PAUL BAY : *Poèmes pernicieux*. Mons, Edition de la « Société Nouvelle » (3 fr. 5o).

SYLVAIN BONMARIAGE : *Le Cœur et la Vie*. Paris, Figuière (3 fr. 5o).

JOSEPH CHOT : *Albert du Bois*. Paris, Sansot (3 fr. 5o).

HERMAN FRENAY-CID : *Grimaces et Fantaisies*. Paris, Edition du « Beffroi » (3 fr. 5o).

GRÉGOIRE LE ROY : *La Couronne des Soirs*. Bruxelles, Editions du « Masque », Lamertin.

GASTON PULINGS : *Le Pèlerinage intérieur*. Bruxelles, Dickinson.

JULES SOTTIAUX : *La Wallonie héroïque*, Edition de la « Belgique artistique et littéraire ». Bruxelles (3 fr. 5o)

LOUIS VILLARCEAU : *Latiniste*. Paris, Edition de « l'Œuvre d'Auteuil » (3 fr. 5o).

Le titre seul du livre de M. Paul BAY, **Poèmes pernicieux**, devait lui valoir des protestations indignées ; on lui a reproché une recherche trop évidente de sensualités faisandées, de notations maladivement obsédées du même souci qui inspire *Les Fleurs du mal*, et il y a un peu de vrai dans ce reproche d'exagération. M. Paul BAY a mis dans ses *Poèmes pernicieux* une débauche d'imaginations sensuelles et de détails d'un naturalisme baudelairien. Mais il n'en reste pas moins vrai que Paul BAY est un poète, un vrai poète, impressionnable et sensible sous son scepticisme railleur ; et, de temps en temps, naissent sous sa plume des vers d'un beau lyrisme, comme ceux-ci, extraits du « *Soir* » :

> Par la nuit qui descend
> Voici que doucement
> Ta féminité rayonne.
> Et sur mon cœur frémissant
> Voici que ta main vient peser lourdement
> Comme le pied griffu d'une ardente lionne.
>
> « Les hautbois sont cachés dessous le cerisier »
> Comme un gabier rêveur égaré dans la hune,
> Sur ce rameau voisin que découpe la lune
> Regarde un rossignol qui gonfle son gosier.
> « Une brise mourante effeuille les rosiers. »

Ce que chante Paul BAY dans ses « *Poèmes pernicieux* », c'est d abord la gloire des beaux corps féminins, les Aphrodites voluptueuses, toutes les ivresses charnelles... Mais il y chante aussi des joies très pures et des impressions d'une mélancolie doucement sentimentale, comme dans ce beau poème « *S'il vous plaît ?* ».

Charretiers aux fouets bruyants, varlets aux cris sauvages,
Halte là ! Un instant étouffez ce tapage
Que vos lourds percherons traînent sur le chemin.
Voici pour vous un broc que je comble de vin
Si vous abandonnez ces paisibles parages.

Holà, bon savetier qui cognes sans répit
De l'aube à la vesprée en ton antre tapi !
Suspends de ton marteau l'ennuyeuse cadence
Va-t-en chez les pinsons muser, dans les taillis !
Ce neuf et large écu fera ta récompense.

Et vous, fripons moineaux, querellez-vous ailleurs.
Revenez au couchant goûter un fruit meilleur
Dans mon jardin propice à la gloutonnerie.
Allez dans les meulons gratter en orpailleurs
Le grain chu par hasard de la gerbe qui plie.

Oh ! Dis, compagne abeille, évite mon logis !
Vois donc chez le voisin ce mur déjà fleuri,
La glycine s'y mêle à la rose entr'ouverte.
Que de pesants butins en ce tiède fouillis !
Va bourdonner ailleurs qu'en nos chambres désertes.

Et vous, cirons, et toi, grillon, jeteur des sorts,
Mettez une sourdine à vos frêles guitares.
Et toi, silence aux pas feutrés, aux gestes rares,
Suspends autour de nous tes lins ramagés d'or :
« Ma mère, auprès de l'âtre, en son fauteuil, s'endort... »

Ce dernier vers n'est-il pas exquis, et d'une touchante et presque enfantine tendresse ? A lui seul il rachèterait toutes les « horreurs » semées à profusion dans le reste du livre — qui est au demeurant un livre intéressant et d'une belle tenue littéraire.

Un volume bien curieux est celui que vient de publier M. Louis VILLARCEAU, Wallon établi depuis de nombreuses années dans l'Ile-de-France et qui, avec son **Latiniste**, évoque toute son enfance et toute sa jeunesse vécues au pays de Wallonie, en même temps qu'il y traite un sujet d'actualité : la question du latin et des humanités que l'on agite depuis quelque temps. Mais pourtant son livre n'est pas un ouvrage pédagogique. C'est une vivante et pittoresque évocation de la vie dans un collège du Hainaut, au temps où l'auteur y faisait ses humanités, c'est-à-dire il y a vingt-cinq ans. Quiconque lit ce livre revit lui-même ses années d'études et sent surgir du fond de sa mémoire mille souvenirs qui y sommeillaient : ce qui fait que cet ouvrage, plein d'humour et souvent d'une ironie très fine, laisse le lecteur doucement attendri.

Et l'on voit s'éveiller doucement aux beautés littéraires des chefs-

d'œuvre classiques, puis s'enthousiasmer pour eux d'une juvénile ardeur compréhensive, les jeunes intelligences des petits héros du livre.

Nous devons savoir gré à M. Louis VILLARCEAU de ne pas avoir oublié, dans son existence laborieuse, la Terre wallonne qui l'a vu naitre et qui a assuré sa vocation, et de lui dédier, en la pleine maturité de son esprit, ce livre français : c'est son plus bel éloge...

M. JULES SOTTIAUX, qui nous a donné des poèmes à la gloire de la **Wallonie héroïque**, est un Wallon fervent. Depuis vingt ans, en de petites revues, en des poèmes, en des livres de prose — on se rappelle son *Illustre Bézuquet en Wallonie*, — il a chanté la Terre Noire, les poèmes de la houillère, les confins boisés, l'effort du sol natal, l'âme des nôtres ; il a tâché de définir l'originalité wallonne. Son dernier livre proclame la grandeur de notre histoire, de nos aïeux qui furent les Boduognat et les Ambiorix défiant César, les Charlemagne au globe impérial, les héros de Franchimont ; la gloire de nos artistes, de Roger de la Pasture à Félicien Rops — et il chante les paysages wallons où planent les souvenirs des journées gigantesques.

« Les ancêtres s'en vont, mais la langue demeure. » Et il clôt son livre par un poème qui fut publié ici même il y a un an, hymne à la langue wallonne que nos aïeux parlaient au feu des combats, à Fleurus, à Jemappes, au Mont-St-Jean, et que nous parlerons toujours :

« Mais tu ne mourras pas, langue de Wallonie !
Au chaud de notre amour tu vivras, rajeunie ;
Et nos fils garderont, comme un précieux trésor,
Le grelot clair de tes mots d'or ! ».

M. SYLVAIN BONMARIAGE fait beaucoup parler de lui et de son dernier livre, **Le Cœur et la Vie**, à propos duquel on lui a reproché d'avoir bu dans un verre autre que le sien. Molière disait : « Je prends mon bien où je le trouve ». Quoi qu'il en soit, il y a dans ce roman du jeune arriviste qu'est Sylvain BONMARIAGE des pages curieuses d'analyse sentimentale et psychologique, et qui sont bien de l'auteur. Il étudie dans ce livre les aventures amoureuses d'un jeune homme tôt livré à lui-même, et dit comment le cœur et la vie s'y mêlent étroitement.

Dans **Le Pèlerinage intérieur**, M. GASTON PULINGS, non seulement fait un pèlerinage dans l'intérieur de son cœur d'artiste et de poète, et nous en rapporte de fines et subtiles et souvent mélancoliques notations d'âme, mais encore, il dit avec une sûreté d'analyse et de mots transparents, l'impression que produisent sur lui certaines manifestations de la vie moderne, ardente et trépidante, comme le départ d'un train :

Voici le train bondé d'espoirs comme un vieux rêve,
Marchant à l'horizon à coups de blanche haleine,
Droit au soleil, il vient buter sans trêve
Ses tenaces ardeurs aux étapes prochaines.
Tumultueux, il passe,
Il est géant, ridicule et sauvage,
Et du paysage au loin, casse
Les plans dressés aux cours des âges.

Ce modernisme dans la poésie lyrique, c'est bien un signe des temps, et cela confère une originalité caractéristique à l'œuvre qui s'en inspire.

Dans un essai critique extrêmement intéressant, M. JOSEPH CHOT étudie l'œuvre et la vie du comte **Albert du Bois**. Il nous le fait connaître comme romancier, comme poète, comme dramaturge ; il recherche les influences qu'il a subies, les tendances de son œuvre, et il cite souvent des extraits qui nous le font mieux apprécier. Ainsi, dans le chapitre où il l'étudie comme poète, le biographe nous répète ces très beaux vers :

> Ecoute, mon amour, c'est pour Toi que j'écris !
> Pour Toi, que j'aurais tant voulu nommer ma femme,
> Ma chair, mon sang, mon cœur, mon génie et mon âme !
> Ensemble, nous eussions, dans le jardin discret,
> Que garde un chérubin, cherché le grand secret.
> Nous nous fussions aimés, dans l'Aube et dans le Rêve,
> Moi, naïf comme Adam, et Toi, jeune comme Eve,
> Oubliant le passé, les siècles, les chemins
> Que depuis six mille ans foulent des pas humains...

A lire le livre de M. Joseph CHOT, écrit dans une langue correcte et pure, on souhaite mieux connaître le comte Albert DU BOIS, son œuvre et la signification de son œuvre, qui mérite d'attirer et de retenir l'attention des lettrés, et que M. Joseph CHOT a su parfaitement apprécier.

Préfacé par M. J.-J. VAN DOOREN, voici un livre de vers d'un jeune « poète wallon d'origine espagnole », M. HERMAN FRENAY-CID. Cela s'intitule : **« Grimaces et Fantaisies »**, et, dit M. VAN DOOREN, « c'est comme un lied de Debussy, une mélodie verlainienne, une chanson simplement dolente qui se continue, sans interruption, d'un bout du livre à l'autre. Et c'est très harmonieux, d'une musique très coulante, très « d'automne », on dirait que cela ne fait qu'une grande chanson ».

On sent évidemment dans ce livre diverses influences, comme celles de Verlaine et de Baudelaire; mais quels sont les jeunes poètes d'aujourd'hui qui ne sont pas tout imprégnés des *Fleurs du mal* et de *Sagesse* ?

Voici un sonnet des *Grimaces et Fantaisies* :

DE PROFUNDIS.

> Les feuilles tombent, ma jolie,
> Et leur dictame de douleur
> Résonne dans mon pauvre cœur
> Comme un air de mélancolie.
>
> Entends-tu ce lugubre chœur
> De tristesse et de rêverie,
> De larmes et de nostalgie.
> De lourds chagrins et de rancœur ?
>
> Hélas ! déjà le triste automne
> Pleure... et mon âme qui s'étonne
> Regrette les beaux jours d'antan.
>
> Ecoute, mon aimée, un chant :
> Comme un glas dans les branches coule
> C'est mon doux rêve qui s'écroule.

Nous avons gardé pour la fin ce morceau de choix, ce livre qui a droit dans notre chronique à une place à part, **La Couronne des Soirs**.

M. Grégoire Le Roy n'est pas prodigue de ses livres; depuis les temps fabuleux où l'héroïque phalange des Jeunes-Belgiques essayait de mettre en honneur, chez nous, les belles-lettres et les arts, cet écrivain exquis ne nous a guère donné que trois volumes de poèmes : *La Chanson d'un Soir*, *Mon cœur pleure d'autrefois*, et *La Chanson du Pauvre* ; et depuis longtemps il se taisait. Ces deux dernières années, on revit avec joie son nom aux sommaires des revues, à ceux du *Masque* en particulier. Voici à présent *La Couronne des Soirs*.

M. Grégoire Le Roy est un poète essentiellement sincère et sobre. Dans son dernier volume, une mélancolie infinie semble pleurer tout le long des vers; mélancolie des soirs d'automne, des été finissants, des feuilles mortes, — des espoirs taris; mélancolie de la vieillesse qu'on sent venir, sans que la vie ait réalisé les espoirs fous des vingt ans enthousiastes :

> Je suis encor, je suis toujours
> Le Pauvre qui attend son tour
> Devant la maison de la vie.
>
> Lorsque tant d'autres sont entrés,
> Et, de leurs gros souliers ferrés,
> Ont foulé marbres et tapis ;
>
> Quand je les sais joyeux, assis
> Autour de tables bien servies,
> Le dos au feu, sous les lumières ;
>
> Devant la maison de la Vie,
> Dont je vois les fenêtres claires,
> Je suis encor, je suis toujours
>
> Le Pauvre qui attend son tour.

Et c'est aussi l'apaisement des passions tumultueuses, la tranquillité bienfaisante, mais amèrement significative, du temps qui passe, d'un cœur que les années ont assagi ; *Sagesse* est une des plus émouvantes pages de ce très beau recueil :

> Mon cœur était jadis comme un jeune animal,
> Ardent, vif et fougueux, prêt à toute folie,
> Bondissant dans l'espace, ivre de plus de vie.
> Et rien ne l'arrêtait, ni le bien ni le mal.
>
> Mais mon cœur a vieilli. L'ardente et folle bête
> Qui mordait au hasard, même une main d'enfant,
> Interroge la vie et devine à présent
> L'ordre silencieux de la raison, son maître.
>
> Chien fidèle et qui veille, il garde la maison,
> Sachant que tout est là dans la maison qu'il garde ;
> S'il détourne la tête, il sent que la raison,
> Avec des yeux de doux reproche, le regarde.

Et quand, parfois, la nuit, il se rappelle encore,
En des songes nerveux, ses courses dans la plaine,
Soudain il est debout, car le bruit de sa chaine
L'a réveillé de l'ombre.... Il aboie au voleur !

Tout le volume est écrit dans cette note grave, émue, sincère, mélancoliquement suggestive. Il n'y a rien de mièvre, de factice; aucune sentimentalité vague ni aucune influence étrangère ne gâtent l'œuvre virile, hautement consciente d'elle-même, et triste d'une tristesse résignée et belle.

Memento. — Nous avons reçu des poèmes de M. ACHILLE MISSON, *Le cœur qui souffre* ; des poèmes encore de M. JEAN DE MACAR, *La Voix qui chante* ; un roman de M. FERNAND NAVAUX, *Etreintes* ; des vers de M. GASTON ROBERT, *Après la Retraite* ; des vers encore, d'une femme cette fois, M[lle] ESTELLE CANTILLON, *Les Feux follets* ; un « roman bref » de M. LÉON-MARIE THYLIENNE, *La maîtresse mécanique* — et enfin une anthologie de *Contes du Pays*, éditée par M. EDOUARD NED, et que peut-être on eût pu mieux composer pour caractériser plus sûrement les écrivains chez qui on les prenait. Il y a du meilleur GARNIR que celui qu'on nous propose ici ; et puis, on est étonné de trouver certains noms dans ce volume, alors qu'on s'attendait certes à en lire d'autres, qu'on ne rencontre pas.

Oscar Thiry.

o o o

LÉON HENNEBICQ : **Pro Juventute.** *Seize années de harangues, de 1895 à 1911.* Bruxelles, Larcier.

L'esprit de M. Léon Hennebicq est un des très sympathiques que je connais : les plus hauts titres de sympathie que puisse revendiquer un esprit ne sont-ils pas l'indépendance, l'audace, l'originalité, vertueuse trinité qui ne forme, en somme, qu'une seule vertu ?. Il les possède surabondamment — et quelques autres encore de moindre importance, mais qui parfont à souhait le blason de sa noblesse intellectuelle. Il n'en est guère comme lui — si ce n'est Edmond Picard, dont il s'enorgueillit d'avoir suivi la leçon — qui, chez nous, aient échappé au joug amoindrissant des politiciens et qui aient acquis le droit de juger les choses humaines en se dégageant des rubriques dans lequelles, le plus souvent, sont étreints les hommes.

A ces esprits hardiment solitaires, il faut l'axe d'une conviction, l'assise d'une idée, l'essieu d'une synthèse. L'esprit de M. Hennebicq est réaliste : en d'autres siècles, il eut été un mystique ardent ou un grave philosophe. Il n'a que faire, aujourd'hui, des théologies ou des métaphysiques. C'est un radical de la pensée. Il a besoin d'un but immédiat, tangible : il le trouve dans la Patrie belge. Quand on a saisi cette clef, l'activité de M. Hennebicq n'a plus de secret : économie, histoire, droit, militarisme, enseignement, ce sont les fleuves qui se jettent dans

la même mer : la Patrie belge ! Qu'on n'aille point croire à une perpétuelle brabançonne, cependant. S'il va, fifrant l'expansion belge, le commerce belge et d'autres choses belges, il sait aussi siffler opportunément. Sa parole a de la noblesse ; parfois grandiloquente, elle est toujours décorative ; elle connait la sorcellerie des périodes habilement déroulées, la magie des prosopopées bien en place, tous les secrets d'une rhétorique un peu artificielle par endroits, mais émouvante, enthousiasmante, le plus souvent ; il est varié dans ses effets, et sait fleurir d'une image fraîche, d'un mot artiste, le domaine un peu aride des idées générales.

Nous aurions plaisir à suivre dans son cours et son décours cette pensée si vive, si alerte. Mais nous sortirions de la compétence de cette revue. Parmi toutes ces harangues, deux surtout nous intéressent : l'une fut prononcée à l'Exposition de Charleroi, l'an passé ; elle a pour sujet : « Les Arts industriels du Hainaut » ; chacun l'ayant lue, nos commentaires seraient oiseux ; l'autre est la plaidoirie en réplique de l'affaire Niellon, plaidée en juin 1903. Nous nous y attarderons un instant. L'objet de cette affaire était une brochure, stupidement diffamatoire, lancée par Josson, flamingant notoire, francophobe furieux, contre le général français Niellon, qui avait généreusement soutenu la Révolution belge et dont les seuls crimes résidaient en ce qu'il avait été la victime d'une erreur judiciaire, réparée après coup, et que l'exil l'avait forcé à donner des leçons de diction ! — Il n'y avait, au fond de cette agression, qu'une haine non déguisée de la France. — C'est donc la France que M. Hennebicq se devait de défendre tout d'abord :

« Au cri de « Vive la Nation ! » poussé par les volontaires de Valmy, devait répondre, dans un prodigieux écho, par delà les frontières, sur l'univers entier, le même cri de liberté. Sous les plis du drapeu tricolore, dans le sillage éperdument triomphateur des aigles, accouraient des idées, des idées, encore des idées. — C'étaient nos Libertés, la Déclaration des droits, les Codes, tout le régime moderne, tout ce que nous sommes, en un mot.

D'où vient notre Constitution de 1830, qu'on disait la plus libérale de toutes ? Des idées libérales de la Révolution. D'où vient notre indépendance, la notion contemporaine du droit des peuples et le principe des nationalités ? D'où viennent ce tribunal, ces juges qui nous écoutent, ces règles de procédure que nous observons ? D'où venons nous, nous autres Avocats, né en 1810, au moment où l'astre impérial était à son déclin ? Où avez vous pris le droit de plaider et de vous tenir à cette barre, mes honorés confrères ? En vérité, cela, c'est la Révolution — et tout cela est français, toujours français ! »

Après avoir prouvé l'inanité des diverses accusations lancées par Josson contre le général Niellon, M. Léon HENNEBICQ détruit le prétendu patriotisme derrière lequel il se gare.

« Le patriotisme de M. Josson, dit-il, équivaut à l'annexion de la Belgique aux Pays-Bas, à la rupture de l'équilibre consacré par la Révolution de 1830, à la prédominance numérique, décisive, des provinces du Nord et du parler flamand. On peut même soupçonner qu'il a une étendue plus vaste et des ramifications plus lointaines. A voir la sympathie avec laquelle il parle du pangermanisme, il est permis de supposer que le patriotisme de M. Josson irait, sans doute, jusqu'à nous absorber dans une patrie allemande qui n'existe que dans son imagination faussée, patrie qui peut être belle et louable au delà du Rhin, mais qui n'a aucun sens chez nous »

Il conclut en constatant combien est fausse et néfaste la campagne du flamingantisme : un équilibre parfait des masses qui composent la Belgique contemporaine, une égalité dans l'Union des flamands et des wallons, peuvent seuls garantir la prospérité du pays.

Ce sont là de fortes paroles qu'il est bon d'entendre dire par un homme que la politique n'a pas atteint.

Elles fortifient la conscience collective et élargissent le domaine de l'équité. *R. D.*

BULLETINS ET ANNALES

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXIX (1910)

(P. 1-55.) J. Dardenne : *L'Eglise collégiale d'Andenne.* Historique de la construction de la collégiale actuelle dont la première pierre fut posée le 23 Juillet 1764. M. D. donne des détails sur la construction, le choix des matériaux, l'ameublement, etc. qui furent faits sous la direction de l'architecte Dewez.

(P. 57-72) DD. Brouwers : *Les Tours des Merciers de Walcourt et de Ciney.* Etude de deux corporations qui, à l'imitation de leurs sœurs de France, comprenaient des marchands établis dans un domaine très étendu : tandis que celui des merciers de Walcourt comprenait toute l'Entre-Sambre-et-Meuse depuis Namur jusque Revin d'une part et jusqu'Avesne dans le département du Nord d'autre part, le Tour des Merciers de Ciney correspondait à tout le Condroz depuis Beauraing et Revin jusqu'à Seraing. L'auteur publie en annexe les privilèges accordés à ces derniers par le prince-évêque de Liège Erard de la Marck, en 1520 : ce document renferme des détails intéressants au point de vue de l'organisation intérieure de ces corporations, tels que l'élection du *roi* des merciers, l'admission et les droits des membres, etc. C'est malheureusement l'unique document qui nous soit parvenu à leur sujet.

(P. 73-80.) F. Courtoy : *Le quartier d'Entre-Sambre-et-Meuse en 1656. Note démographique.* Les bandes de soudards du duc de Lorraine vinrent dévaster notre pays wallon à plusieurs reprises de 1635 à 1653. Rien ne peut mieux marquer le désastre que le document publié par M. C. : c'est une déclaration d'un collecteur des impôts qui fait constater par un notaire les résultats de sa recette dans le baillage de Bouvignes en 1656. Comparée avec ce qu'elle devait être d'après le terrier de Namur de 1602, la perception a été pitoyable et le procès-verbal qui en fut dressé, montre la ruine et la dépopulation de ce pays, jadis si prospère.

(P. 81-96). C.-G. Roland : *La Meuse de Revin à Andenne.* Etude intéressante de toponymie et de géographie historique. Par la reconstitution des anciennes paroisses établies le long de la Meuse, M. R. détermine les limites des anciens domaines francs et conclut de là que le fleuve ne servait pas de limite entre le pays de Lomme d'un côté, le Condroz et la Famenne de l'autre, mais était plutôt compris dans le *Comitatus Lommensis.*

(P. 97-104.) C.-G. ROLAND : *Ham in comitatu Namucenci*. Un diplome de Conrad II de 1031 mentionne parmi les donations faites par le comte Hermann à l'abbaye Saint-Vanne de Verdun l'église de *Ham in comitatu Namucenci*. M. R. réfute l'opinion qui avait identifié ce nom avec Ham-sur-Sambre, et prouve qu'il s'agit de Ham-sur-Meuse, en face d'Aubrives (département des Ardennes), qui est également cité dans l'acte de 1031.

(P. 105-110) C. G. ROLAND : *Les plus anciens avoués de Fosses*. L'avouerie de Fosses était liée à la possession du château de Loverval, qui entra dans la famille de Morialmé au XIIe siècle.

(P. 111-114.) LE MÊME : *Georges de Niverlée*. Interprétation de l'épitaphe de ce chevalier mort le 3 mai 1262 et enterré à Niverlée. Les moines de Saint-Gérard l'inscrivirent dans leur nécrologe sous le nom de Gérard, mais son vrai nom que l'on rencontre dans les actes du XIIIe siècle, est Jorard, Joyrar, qui est une forme romane de Georgius.

(P. 115-132.) LE MÊME : *Chronique namuroise*. Extraits intéressants surtout pour la ville de Namur, de 1662 à 1709, d'une chronique rédigée par un avocat qui vivait au début du XVIIIe siècle.

(P. 133-136.) LE MÊME : *L'an quarante*. L'auteur attribue l'origine de l'expression « je m'en moque comme de l'an quarante » aux calamités de toute espèce qui marquèrent l'année 1740. Nous ne pouvons nous rallier à son avis, pas plus qu'à l'opinion présentée par M. DARRAS (Cf. *Wallonia*, oct. 1910) ; nous préférons nous en tenir à l'explication traditionnelle, reprise par M. Ant. THOMAS qui pense que cette locution est une altération de *alcoran* (DARMESTETER-HATZFELD ET THOMAS : *Diction naire général de la langue française*, t. I, page 91).

(P. 137-152.) A. MAHIEU : *Ruines belgo-romaines mises à jour dans la province de Namur*. Description détaillée des substructions fouillées à Graux, Le Roux, Senzeilles et Matagne-la-Petite.

(P. 153-235.) Cte Ch. DE VILLERMONT : *Les procès de sorcellerie dans la baronnie de Vierves au XVIIe siècle*. Voilà un article dont nous recommandons la lecture aux amis de *Wallonia*, qui a déjà apporté sa belle gerbe à la documentation du futur historien de la sorcellerie dans notre pays. L'Entre Sambre et Meuse, qui relevait des princes-évêques de Liège, nous offre également une belle moisson de documents qui peu à peu sortent de la poussière des archives. Ce sont ceux qu'il a découverts à Vierves, que l'auteur de cet article nous expose dans un style alerte ; M. de V. raconte dans tous leurs détails, parfois très angoissants, les poursuites intentées en 1624, en 1644 et en 1660 pardevant la cour de justice de Vierves contre des personnes, la plupart de sexe féminin, agées de 50 à 80 ans ; la peine de mort et le bannissement, telles sont les peines qui sont prononcées contre tous les inculpés.

(P. 237-248. E. J. DARDENNE : *Les Faïences d'Andenne*. Supplément au catalogue des faïences d'Andenne publié en 1908 dans ces mêmes *Annales*.

(P. 249-296.) DD. BROUWERS : *Une petite « bonne Ville » du pays de Liège au XVIIIe siècle*. — [Voir ci-après le compte rendu de cet article.]

(P. 297-338.) F. COURTOY : *La Bienfaisance publique à Namur et dans la banlieue en 1772.* A la demande du gouvernement de Marie-Thérèse, le magistrat de Namur fit faire une enquête et envoya un rapport détaillé contenant des notes historiques et économiques sur les divers établissements de bienfaisance situés dans son ressor. De son côté, le procureur général de Namur fit parvenir un mémoire sur la situation de trois institutions de bienfaisance, situées à Namur et gérées par des particuliers. L'un et l'autre document — que M. C. publie — constate que ces établissements ne sont pas dans un état fort prospère et que, par suite, le gouvernement ne peut espérer en tirer grand profit pour l'entretien des femmes et des enfants, de ses soldats infirmes, comme il l'avait espéré. L'auteur a eu soin d'éclairer par de copieuses notes le texte de ces deux rapports qui jettent un singulier jour sur la stagnation économique du Namurois dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

(P. 329-342.) *Table onomastique.* *DD. Brouwers.*

(P. 249-296). DD. BROUWERS : *Une petite « bonne Ville » du pays de Liège au XVIII[e] siècle.* Ce travail nous dépeind avec exactitude la vie politique et administrative de la petite ville de Ciney pendant le dernier siècle de l'existence de la principauté de Liège. Ce bourg rural n'a jamais joué un rôle bien marquant dans l'histoire de cette principauté. Il n'avait qu'un commerce régional purement agricole et c'est la situation topographique et stratégique, au milieu du grand plateau qui s'étend entre la Meuse et l'Ourthe, entre les frontières du comté de Namur et du duché de Luxembourg, qui favorisa son développement politique Ciney occupe la cinquième place, après Liège, Tongres, Huy et Dinant dans la liste des bonne villes liégeoises composant le Tiers Etat. Les foires, qui aujourd'hui encore font l'unique réputation de Ciney, étaient déjà au XVI[e] siècle la caractéristique de cette petite ville. Il se tenait alors chaque année cinq foires franches qui avaient lieu, le lundi avant Pâques, le lendemain de l'Ascension, le lundi qui suivait le 24 juin, le premier et le 29 octobre.

Lorsque Maximilien-Henri de Bavière eut mâté par le règlement de 1684, l'ardeur républicaine de la cité de Liège, l'autonomie communale fut également fort réduite dans les bonnes villes de province. M. Brouwers résume en quelques pages l'histoire administrative de Ciney, évalue la population du bourg, énumère les privilèges des bourgeois, les attributions des bourgmestres, du conseil et de principaux fonctionnaires municipaux, nous fait connaître quelles étaient alors les recettes et les dépenses de la ville.

Un tableau récapitulatif reproduit à l'annexe V du travail donne un diagramme fidèle de la situation financière de Ciney qui était trop souvent bien loin d'être prospère. M. Brouwers parle un peu plus longuement de deux questions qui préoccupèrent plus particulièrement à cette époque le magistrat cinacien : à savoir l'établissement d'une distribution d'eau vers 1758 et celui du collège d'humanités dont la direction fut confiée aux Récollets. L'étude se termine par le récit des incidents qui survinrent à Ciney lors de la révolution de 1789. *E. Fairon.*

REVUES ET JOURNAUX

La Révolution [de 1789] **et la musique**, par le Dr DWELSHAUVERS (*L'Amicale*, de Liége, 1er mars). — Traitant ce sujet très neuf à l'Université populaire de l'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole moyenne, l'orateur en vient à dire quelle situation créa le monument révolutionnaire aux musiciens, notamment à Liège.

Les musiciens tiraient le plus souvent leur revenus des églises, et ils en furent privés brusquement lors de la suppression des cultes. A Liège seul, 300 musiciens de talent se trouvèrent tout d'un coup acculés à la misère. On comptait parmi eux le chamoine Hamal et Henri Moreau, l'ancien maître de Grétry, c'est-à-dire les deux personnalités les plus marquantes de la ville. Les temps furent terribles pour les pauvres musiciens privés de leur gagne-pain. Ils se trouvèrent réduits, s'ils n'avaient pas d'autre emploi rémunérateur, à quelques rares leçons, car les préoccupations du moment n'étaient pas favorables à l'enseignement d'un art d'agrément.

C'est alors que Hamal tenta la fondation d'un conservatoire qui eût fourni à nombre d'hommes de valeur un gagne-pain. Ses démarches furent tout à fait désintéressées du reste. Ayant perdu sa situation de maître de chapelle à la cathédrale Saint-Lambert, il avait été nommé, vu ses connaissances variées et sérieuses, secrétaire du jury d'instruction publique installé près l'administration du Département de l' « Ourte ». Il y siégeait à côté de Villette, le savant mathématicien, et de Symons-Pirnéa.

A l'initiative du chanoine Hamal, désolé de voir la misère de ses confrères d'antan, le jury adressa le 19 nivôse au VI, une requête écrite à l'administration centrale du département de l'Ourthe, requête à laquelle cette administration donna suite en s'adressant an ministère de l'Intérieur.

La copie de cette requête a été découverte dans le manuscrit de Terry (farde 4, cahier 57, document n° 5). Elle exposait la situation malheureuse des musiciens de Liège à la suite dc la suppression du culte, vantait la valeur de ces musiciens qui avaient fait leurs études en Italie, le danger de les voir s'expatrier faute de ressources, et la nécessité de la création à Liège d'une Ecole de musique qui ne réparerait pas toutes les pertes et ne fournirait pas la subsistance à tous les artistes, mais ferait le plus grand bien aux jeunes gens qui avaient commencé des études, et apporterait à plusieurs pères de famille, excellents musiciens, un modeste appointement pour l'enseignement de leur art à la jeunesse.

La lettre par laquelle l'administration centrale du département de l'Ourthe transmettait la requête au ministère de l'Intérieur contient diverses considérations appuyant les arguments de la requête elle-même et démontrant la nécessité de fixer à Liège l'établissement du conservatoire dont il s'agit. Au reste, Hamal appuya personnellement ces démarches officielles auprès de son ami Grétry. Le local devait être le couvent des Dominicains avec le dôme (rue du Pont-d'Ile et rue des Dominicains);

les dépenses premières à faire s'élevaient à 10,000 frs. et les dépenses fixes annuelles étaient prévues à 20,000 frs.

Malgré tous les efforts, le projet échoua. Le gouvernement républicain était trop préoccupé, trop centralisateur aussi, pour écouter longtemps les doléances des départements éloignés et conquis. Chose singulière, c'est sous le gouvernement hollandais seulement que fut créé le conservatoire de Liège.

Les Wallons et la réforme du calendrier (*Bulletin de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège*). — La question de la réforme du calendrier continue à préoccuper, à juste titre, les Chambres de commerce et les Associations commerciales du monde entier. Au Congrès qui s'est tenu à Londres, vingt-cinq gouvernements et plus de deux cents Chambres et Associations étaient représentés.

Jusqu'alors, le projet le plus intéressant de réforme avait été présenté par M. GROSCLAUDE, de Genève. L'année se composerait de quatre trimestres répartis en trois mois ayant respectivement 30, 30 et 31 jours. Chaque trimestre commencerait par un lundi et finirait par un dimanche. Le 365ᵉ jour serait hors série, sans nom de mois ni de jour, et placé entre le 31 décembre et le 1ᵉʳ janvier. L'année se composant ainsi de cinquante-deux semaines et d'un jour spécial, le calendrier serait perpétuel, c'est-à-dire que la même date tomberait toutes les années le même jour de la semaine.

M. ZECH-LEVIE, de Braine-le-Comte, a présenté un projet différent, qui modifierait peu les habitudes et amènerait une assez bonne disposition des fêtes fixes sur les dimanches ou des lundis.

M. Armand BAAR, de Liège, est parvenu à remédier aux inconvénients résultant de l'inégalité des mois, en assurant une meilleure disposition des fêtes.

Les divisions de l'année seraient celles proposées par M. Grosclaude, mais chaque trimestre commencerait par un samedi et finirait par un vendredi, au lieu d'aller du lundi au dimanche.

Les fêtes fixes seraient ainsi disposées de façon à ce que le monde travailleur pût en profiter sans nuire à l'organisation du travail et des affaires. C'est ainsi que le 15 août et la Toussaint seraient des lundis, et que la Noël tomberait un samedi. On aurait donc plusieurs fois par an deux jours de congé consécutifs, sans compter les lundis de Pâques et de la Pentecôte. Pâques serait invariablement fixé au dimanche 9 avril. La Sainte-Barbe, fête importante en Wallonie, tomberait très bien le samedi 4 décembre. De même les fêtes nationales française et belge, les 14 et 21 juillet, seraient des vendredis. Les festivités publiques accoutumées se placeraient donc à la fin d'une semaine.

Le jour de l'An resterait fixé au 1ᵉʳ janvier, un samedi, et donnerait donc lieu à un répit de deux jours. Quant au jour hors cadre, M. BAAR en ferait le Jour du Travail, fête légale et générale, glorifiant le travail journalier de chacun, et placée à la bonne saison, entre avril et mai, à l'imitation de ce que Ruskin aurait désiré établir dans toute l'Angleterre.

Le 30 avril étant un dimanche, on aurait encore une fois deux jours de congé consécutifs.

Le 366e jour des années bissextiles serait placé entre le dimanche 14 août et le lundi 15 août, fête légale. Une fois tous les quatre ans, on aurait ainsi trois jours de congé successifs à une époque très importante au point de vue des vacances.

Comme on peut le voir, le projet de M. Baar est pratique et mérite une attention particulière. Il est assurément le plus intéressant, parmi les nombreux projets imaginés pour remédier aux multiples défauts du calendrier actuel.

MEMENTO

Leodium, Liège (février). — E. Schoolmeesters : *Aineffe et Haneffe*, historique de ces deux paroisses. Jean Paquay : *Les prévôts et la collégiale de Tongres,* liste nominative avec renseignements historiques sur les titulaires. E. Schoolmeesters : *Les actes de Rodulphe de Zaehringen*, supplément à la 2e édition de leur publication.

S. I. M. (février). — Comptes rendus d'exécutions musicales à Paris, Bruxelles et Liège, où réapparaît fréquemment le nom de notre grand César Franck ; annonce d'œuvres de Mathieu Crickboom, Lucien Mawet, Charles Mélant.

Bulletin officiel du Touring-Club de Belgique (15 janvier, 1er et 15 février). — *Laroche et le Hérou*, par A. Boterdaele.

Revue de la Mutualité, Bruxelles (15 février). — *La charte des cordonniers dans le Luxembourg,* par N. Bastnach, texte rajeuni d'une charte du 14 novembre 1573, accordée aux cordonniers de la ville d'Arlon, visant les droits des sujets pratiquant ce métier. La source du document n'est pas citée.

L'Ingénieur-Conseil, Liége (15 février). — *Brevets d'inventeurs belges célèbres*. Publie le brevet belge accordé le 3 février 1860 à J. J. E. Lenoir (né le 12 janvier 1822 à Mussy-la-ville près Virton), inventeur du premier moteur à gaz industriel.

Les Arts, Paris (février). — M. Th. Vitry, du Louvre, consacre tout le numéro de cette importante revue à étudier les expositions rétrospectives de Tournay, de Malines et de Charleroi en 1911. Son commentaire, magnifiquement illustré, reconnait, tout en repoussant l'idée d'une école wallonne, l'abondance et le mérite des articles wallons trop souvent confondus dans la gloire flamande, et signale l'intérêt qu'il y a à mieux préciser l'apport de chaque race et à continuer les recherches sur l'art wallon, encore mal connu. De la part de M. Vitry, dont on sait l'autorité, pareilles déclarations sont précieuses pour nous.

Les cheonq Clotiers, Tournai (17 février). — *Rapport sur l'activité de la Ligue wallonne du Tournaisis en 1911* ; en supplément, la réduction en couleur d'une jolie affiche de René ROUSSEL, *Tournai ville d'Art.*

La Vie intellectuelle (février). — A lire un beau poème de FERNAND SÉVERIN *à Charles van Lerbergue*. Fin de la nouvelle de GRÉGOIRE LE ROY : *L'étrange aventure de l'abbé Levrai.* — Dans le n° de mars : La conférence de M. DES OMBIAUX aux Amis de la Littérature sur *l'Inspiration populaire chez nos poètes* ; un curieux article d'Oscar Thiry sur des *Poèmes de circonstance* à propos du centenaire de Goffin (catastrophe du charbonnage de Beaujonc en 1812).

Revue Tournaisienne (février). — *Tournai sous le gouvernement des évêques* par A. DUTRON : Histoire de la ville après 898, date du célèbre diplôme de Charles le Simple à l'église de Tournai, son organisation sous le régime épiscopal. *Cloches et carillon du Beffroi,* par F. DESMON (à suivre). Suite à suivre des *Notes généalogiques* du comte DU CHASTEL. *Chronique,* donnant entre autres, une note de M. HOCQUET, sur *Une œuvre perdue du peintre Sauvage* (1744-1818) avec deux lettres inédites. *Pierre Deltawe.*

EXPOSITIONS, CONFERENCES ET SPECTACLES

A Liège. — 1. EXPOSITION ERNEST MARNEFFE. On pourrait écrire longuement sur l'exposition de M. Marneffe. Ici point de sacrifice à la mesquinerie des amateurs d'art truqué. Au contraire, recherche du nouveau et désintéressement dans l'effort.

Voici des qualités qui se font de plus en plus rares en peinture. Il faut en savoir gré à l'artiste dont les hardiesses et l'indépendance sont dignes d'une sincère estime.

Et que peint M. Marneffe ? Des femmes, ou pour mieux dire, un type de femme. Ce type synthétise ici l'habituée de bar, dont le peintre ne nous présente pas précisément les spécimens les plus raffinés.

Filles blafardes aux joues creusées, aux attitudes passives et voluptueuses. Fleurs de vice aux yeux de haine et de nostalgie, aux chairs fatiguées.

Ce modèle de décadence moderne paraît avoir hanté avec despotisme, l'esprit de l'artiste, tout au moins en ce qui concerne une bonne partie de sa production récente. Et même lorsqu'il évoque, comme dans la si gracieuse étude de nu qu'il intitule *Jeunesse,* les apparences de la fraîcheur virginale, il lui arrive, par une contradiction singulière, de donner au visage de son modèle une expression dont la juvénilité a vraiment cessé d'être ingénue.

Il y a pas mal de littérature dans tout cela. Mais dans le domaine qu'il a choisi, hâtons-nous de le dire, M. Marneffe a introduit une espèce d'élégance expressive, qui pourrait, en quelque sorte, passer pour l'aristocratie de la vulgarité.

M. Marneffe est amoureux de psychologie féminine. Il aime à trouer les fronts, à fouiller dans les âmes. On le sent tourmenté par un besoin d'analyse et de démonstration pittoresque. S'il ne donne pas toujours une interprétation exacte du caractère, et s'il tombe parfois dans la monotonie, il ne manque jamais de donner à ses personnages la chose essentielle : la vie.

Il y arrive par la fraîcheur d'une couleur vibrante, par une répartition heureuse de la lumière, par la solidité d'un dessin souvent impeccable. Sous les étoffes légères aux chatoyantes tonalités, on sent le modèle des corps, la grâce et l'harmonie du mouvement. Ce modelé se retrouve dans ses nus aux chairs épanouies et sensuellement expressives.

Quand l'artiste ne s'est pas tenu à l'exploitation esthétique d'un monde équivoque, il nous a donné quelques morceaux, où s'affirment sa vision claire et ses dons réels de coloriste.

Citons dans cette note : *Jeune Fille aux Fleurs*, *Dans la clairière*, *Au temps des cerises*, *Marinette*, tableautin d'un charme intense et d'une distinction tout-à-fait captivante.

Nous avons encore admiré : *Conchita*, *Baigneuse*, *l'Apéritif*, *Les deux Amies*, *Music-hall*, *Lendemain de Carnaval*.

Que conclure ? Au point de vue wallon où nous nous plaçons dans cette rubrique, nous pourrions souhaiter que l'artiste s'inspirât davantage des types et des décors du terroir, d'après lesquels il a peint maintes fois des choses intéressantes.... Mais laissons toute liberté à l'inspiration, et constatons le bel effort que représente un contingent d'œuvres marquantes dans la maturité d'un talent sincère et courageux.

2. Exposition Albert Lemaitre. L'impressionnisme de M. Albert Lemaître n'a rien d'exagéré et s'affirme avec équilibre et distinction. Ses atmosphères épurées et sereines caressent les yeux, sa chaude et saine couleur s'étale hardiment en poétiques et vivantes synthèses.

Le jeune et laborieux artiste a rapporté de son séjour en Italie nombre de pages étincelantes où il a su cristalliser le meilleur de sa fine sensibilité. Vous avez vu ces eaux frémissantes de reflets brisés ? Ne vous ont-elles pas fait songer à la puissante facture d'un Gilsoul ? M. Lemaître possède une vision dont nous pourrons attendre des merveilles quand il aura acquis l'assurance qui lui manque encore un peu. Dès maintenant, il faut admirer sans réserve des toiles telles que : *Canal Sestrino*, *La place St-Marc*, *Calle del Frutte*, *Piazza St-Angelo*. Elles dénotent un luministe ardent et probe, soucieux des valeurs et de la perspective, elles promettent une belle et fructueuse carrière.

Attendons la palette de l'artiste dans l'interprétation de ce qui nous est familier, et souhaitons de trouver dans son effort, les raisons de lui consacrer bientôt une étude complète.

3. Exposition Jules Tasquin. En dépit d'une sécheresse parfois rébarbative, les œuvres de M. Jules Tasquin retiennent l'attention. On y sent la recherche consciencieuse de la couleur. Nous avons remarqué au Cercle

des Beaux-Arts, différents morceaux d'une belle harmonie de tons et des tableautins — certaines marines entre autres — d'une expression délicate et charmante. *Claude Genval.*

Conférence sur Jules Sottiaux. — A la section politique et littéraire de l'Union des Etudiants catholiques, M. Louis Boumal a parlé du poète carolorégien, révélant un artiste inquiet de son seul art et de la terre wallonne où il est né et qu'il aime passionnément. Comme sa maîtrise n'impose pas, la besogne est facile qui le voue au silence. Toute une branche de la critique, d'ailleurs, entend sans grande bienveillance ses poèmes catholiques. Louis Boumal définit alors l'art de ce bon poète : exaltation de la terre wallonne, chansons d'optimisme et d'idéal chrétien. (*Les Poèmes des Houillères*, 1896 ; *La Wallonie héroïque*, 1911 ; *La Beauté triomphante*, 1908). L'essentiel de cette œuvre est de participer à l'école qui ne veut voir au plus dans l'industrie qu'une « harmonie dérangée » suivant l'économie nouvelle de Gerald Stanley Lee, dont l'orateur nous lit quelques pages significatives. Il lui trouve une place dans le mouvement inauguré chez nous dans les Beaux-Arts par Meunier, repris avec ardeur par un Victor Rousseau, illustré par des jeunes de mérite, un Paulus, un Masson. Non pas que l'œuvre de Sottiaux soit impeccable. Le conférencier découvre impartialement les faiblesses. Mais sa tendance inaccoutumée fixe son importance dans une histoire de notre littérature. *Fernand Pieltain.*

A Anvers. — LES ARTISTES WALLONS AU SALON DE L'ART CONTEMPORAIN. Pour être numériquement assez effacée, la participation des Wallons au Salon de l'Art contemporain d'Anvers n'en est pas moins très remarquée. Ils apportent au milieu des grâces légères de la peinture française et des robustesses violentes de la couleur flamande une note de spiritualité, d'intimité et de poésie très particulière.

Le délicat paysagiste Auguste Donnay traduit avec un naturisme plein de rêverie, le charme des vallées harmonieuses, des sous-bois pénombreux, des clairières solitaires. Il semble qu'une gracieuse légende habite, cachée, en chacun des sites dont il se fait le sensible interprète.

Rassenfosse, dont les œuvres pâtissent d'être, sans raison aucune, mêlées à celles d'Auguste Donnay envoie une très belle série d'études de nu, scrupuleusement fouillés, et quelques types d'ouvrières d'une grâce et d'une distinction si prenantes, qu'on pourrait quasi lui faire un grief de cette idéalisation poétique.

Pierre Paulus expose une grande *Maternité*, toile toute récente, qui pourrait bien être son chef-d'œuvre, à l'heure qu'il est : il se hausse à une pathétique expression de la misère ; en même temps, sa palette plus brillante anime le paysage attristé des usines et des rivages, de touches presque somptueuses. Le *Pays noir sous la neige* note à merveille une heure d'hiver blafard glissant sur la blancheur salie du paysage. A côté de ces impressions de tristesse et d'angoisse, chantent quelques tableaux de

fleurs ou des natures mortes ; ici, impétueux coloriste, là, en quête de tonalités subtiles et fondues, Paulus avère une personnalité diverse, puissante et toujours en progrès sur elle-même.

L'Arlonnais Camille Lambert, avec un emportement peut-être un peu trop désordonné, s'attache à rendre l'animation d'une troupe amusée de baigneuses. Moins heureux dans son *Groupe d'Artistes*, il ne semble pas encore posséder sa véritable voie, mais il révèle, comme toujours, un tempérament original et spontané.

La sculpture n'est représentée que par le très grand nom du maître Victor Rousseau. Deux petites œuvres, dont un prestigieux *Masque de tristesse* soutiennent sa gloire et rappellent son pur génie.

Fabry donne à la Section de l'Art décoratif, une admirable série d'œuvres de grande allure. *R. D.*

Musique. — M. FERNAND LEBORNE a donné récemment, avec le plus vif et le plus légitime succès, à Paris, au Théâtre Lyrique dirigé par les frères Isola, son bel opéra *Les Girondins*.

Il n'est pas inutile pour nous d'enregistrer ce succès, puisque M. Leborne est né au cœur du pays wallon, à Charleroi même.

On annonce à Liège un nouveau Festival wallon, consacré à Grétry, Vieuxtemps et César Franck, Sylvain Dupuis, Erasme Raway et Théo Ysaye. Il aura lieu, comme les précédents, avec le concours de l'Association symphonique, sous la direction de M. Jules Debefve, au sujet de qui un critique disait récemment, avec juste raison : « Quand on écrira l'histoire de l'actuel mouvement wallon, qui n'est encore qu'à l'état naissant, M. Jules Debefve aura sa place marquée parmi les ouvriers de la première heure. Et ce sera un juste hommage rendu à l'ardente conviction, à l'inlassable dévouement dont il fit preuve en des temps difficiles. »

FAITS DIVERS

BRUXELLES. — **Fondation Pirenne.** Un Comité s'est constitué dans le but d'organiser une manifestation en l'honneur de M. H. Pirenne, l'éminent historien, à l'occasion du XXV[e] anniversaire de son entrée dans le haut enseignement. Afin que de cette manifestation il reste un souvenir durable, le Comité voudrait qu'une *Fondation Pirenne* pût être instituée aux fins de créer une bourse permanente de missions historiques à l'étranger. Ces missions seraient confiées à de jeunes savants belges qu'on indemniserait à l'aide des revenus du capital souscrit. Dans ce but un appel de souscription est fait à tous les amis, élèves ou anciens élèves du savant professeur. Les intentions du Comité ne peuvent laisser indifférents les érudits wallons. Les adhésions doivent être adressées au secrétaire, notre collaborateur M. Léo Verriest, 173, avenue Marie-José, Bruxelles. Le chiffre de la souscription est parfaitement libre.

La Fédération des Artistes wallons s'est constituée dans une Assemblée générale, tenue sous la présidence de M. des Ombiaux. Celui-ci exposa avec une chaude conviction la nécessité pour les artistes wallons de se grouper, de constituer une association générale en vue d'assurer le respect de leurs droits trop longtemps méconnus. La Fédération veut apprendre aux artistes wallons à se connaître davantage, à se serrer les coudes, à défendre leurs intérêts ; elle travaillera à les faire représenter équitablement dans les jurys officiels ; elle organisera des expositions dans les principaux centres de la Wallonie.

L'assemblée, approuvant pleinement ce programme, a procédé sans retard à la constitution du comité général. M. des Ombriaux a été acclamé président. M. Sterpin lui a été adjoint en qualité de secrétaire. Furent élus ensuite MM. Fabry, Lambert et Motte, peintres ; Rousseau et Du Bois, sculpteurs ; Aug. Danse, graveur ; Bochoms, architecte ; René Lyr, musicien. Les régions de Brabant, Hainaut, Liège, Namur et Luxembourg sont invitées à adjoindre leurs délégués au Comité central.

La section liégeoise, constituée à l'initiative de MM. Gilbart, élu président, et D'hont, secrétaire-trésorier, a complété son bureau par la nomination de MM. Paul Comblen et Collin, architectes, Derchain, Masson et Watrin, peintres, Petit, statuaire.

Les artistes hennuyers se sont également groupés. Au cours de deux assemblées tenues à Mons, ils ont établi leur section et élu un comité composé de MM. François André, président, Casy, secrétaire, et Chaltin, trésorier. M. des Ombiaux a fait connaître que, dans la pensée du Comité fédéral, la première manifestation de l'activité de l'association devrait être une exposition générale, groupant tous les artistes fédérés, et qui pourrait être organisée à Mons cette année même, d'accord avec la Société des Amis de l'Art wallon, à laquelle la Fédération s'est ralliée.

Ajoutons que les sections de Liège et de Mons ont délégué, de commun accord, au sein du jury du Salon de Liège, M. Emile Motte, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Mons.

DOTTIGNIES. — **Une curieuse croix d'église.** La croix en fer forgé qui vient d'être posée sur la nouvelle église, à une hauteur de 73 m., mesure 7 m. 25 de hauteur et pèse 500 kg. Mais ce n'est point là le plus curieux. Sur la pointe de cette croix sera posée, dans quelques jours, une main symbolique en métal, longue de 70 centimètres et large de 30 centimètres. Elle pèse 15 kilos. Cette main, qui remplace le coq traditionnel, est une marque de réconciliation entre les partis au moment de la Révolution. C'était vers 1793 ; les révolutionnaires qui se faisaient remarquer par des exactions de toutes sortes, non seulement en France, mais aussi en Belgique, pénétrèrent, à Dottignies, notamment, où ils essayèrent de terroriser la population ; déjà ils avaient brisé les cloches de l'église et menaçaient de l'incendier, lorsqu'un notable habitant de la commune, Nicolas Liagre, intervint et parvint à éloigner les révolutionnaires après leur avoir donné une rançon de cent couronnes. C'est pour

rappeler cette heureuse transaction qu'une main réconciliatrice fut alors posée à l'extrémité de la croix de l'église paroissiale. On a tenu à renouveler ce symbole pour la nouvelle église, — et l'on a bien fait.

Ch. Pont d'Avis.

GOSSELIES. — Notre mouvement gagne les U. P. Elles sont nombreuses dans les régions de Charleroi. Voici l'annonce d'une séance organisée à Gosselies qui sera sans doute réitérée dans les autres U. P. des environs :

« Le Comité de notre Université Populaire a voulu clôturer sa saison par un aperçu de notre littérature, de notre musique et de notre art dramatique wallons. Le 24 mars, à 4 h., aura donc lieu, au salon de la Philharmonie, une conférence-concert-représentation, avec le concours de Mme J. Baujot, des théâtres de Charleroi, de MM. Paulin Marchand et Arille Carlier, ainsi que du Cercle « L'Union Dramatique » de Gosselies.

Au programme : 1. Interprétation d'œuvres de M. Paulin Marchand, avec le concours de MM. D Cambier (hautbois), Legrand (cor), A. Cambier (basson), O. Lefèvre (clarinette) et H. Souris, ténor, directeur de l'Orphéon de Marchiennes. 2. Conférence par M. Arille Carlier, avocat et homme de lettres ; sujet : « La Littérature Wallonne ». 3. Représentation de « Pierre Cayau », drame wallon en un acte, de M. Eloi Boncher, par Mme J. Baujot et le Cercle « L'Union Dramatique » de Gosselies.

LIÈGE. — **Une nouvelle Exposition.** *Liège-Exposition*, qui fut l'organe officiel de la première Exposition de Liège, vient de faire sa réapparition, en publiant un utile plaidoyer en faveur du projet d'organiser à Liège une nouvelle Exposition universelle et internationale. Notre confrère expose le travail accompli par le Comité promoteur, constitué le 21 juin 1910, sous la présidence de M. le bourgmestre Kleyer. Le Comité a confié à une commission technique la question de l'emplacement. Cette commission est prête à déposer son rapport : elle préconise de choisir les plaines de Droixhe. Notre confrère adjure les Liégeois de prendre date et exprime le vœu de voir le Comité promoteur se prononcer formellement en faveur de l'année 1917, où notre Université célébrera le centenaire de sa fondation.

Les théâtres. Deux théâtres liégeois, le Royal et le Pavillon de Flore, ont cette année conduit leurs directeurs à la déconfiture. Le théâtre du Gymnase lui-même a passé de vilains jours. La cause est attribuée aux cinémas, aux music-halls, qui pullulent ici comme partout. La crise du théâtre n'est point particulière à notre ville. Mais, notons qu'elle n'y est pas générale puisque le *Théâtre communal wallon* continue à faire florès et, chose étonnante, refuse du monde à presque toutes ses représentations. On a dit que le music-hall attire surtout le peuple et la petite bourgeoisie. Ce ne sont pourtant pas les aristocrates qui se passionnent pour la littérature dialectale au point de faire un sort brillant

au théâtre dirigé par M. Jacques Schroeder. Il y a là un curieux phénomène, qui méritait d'être signalé, — et qui n'est pas unique, puisque un autre théâtre wallon régulier, entreprise privée fonctionnant également à Liège, se soutient avec le même succès, à la fois brillant et constant.

Jubilé wallon. L'Association des auteurs dramatiques et chansonniers wallons fêtera en Août prochain, le 30e anniversaire de sa fondation. A cette occasion, elle organise un grand concours dramatique wallon qui comprendra plusieurs catégories : 1° Sociétés de campagne ; 2° Sociétés de la ville et Sociétés de campagne primées aux concours précédents ; 3° Excellence, et 4° Honneur. Pour chaque catégorie, les sociétés devront interpréter une pièce en un acte de leur choix. De plus, une pièce (celle qui sera classée première au concours littéraire) sera imposée pour la catégorie d'honneur. De nombreux prix en espèces et objets d'art seront affectés à chaque catégorie. Une innovation : les prix personnels sont supprimés. Pour tous renseignements s'adresser à M. J. Closset, 5, rue des Ecoles, à Liège, ou à M. J.-A. Borguet, secrétaire du concours, 12, rue Royale, à Liège.

Pour la protection des Sites. Sur l'initiative de M. Emile Digneffe, s'est fondée une association pour la protection des beautés pittoresques et des monuments en Pays de Liège. Très favorablement accueillie par la presse et le public, elle s'est assuré de nombreuses adhésions. Dans une séance préparatoire, le vaillant Jean d'Ardenne, toujours jeune, vibrant et éloquent, a brillamment exposé la nécessité de ce groupement, le programme qu'on pouvait établir, les moyens d'action qu'on devait s'assurer. Un comité provisoire a été nommé, sous la présidence de M. Digneffe, pour élaborer un projet de règlement et établir un ordre de travaux. Attendons avec confiance le résultat des initiatives de la jeune société qui aura sans doute à cœur de donner bientôt des preuves de sa vitalité.

CHRONIQVE DE LA SOCIÉTÉ LES AMIS DE L'ART WALLON

CIRCULAIRE

AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que le projet auquel vous avez bien voulu donner une adhésion dont nous vous sommes profondément reconnaissants, est aujourd'hui en voie de réalisation. La Société *Les Amis de l'Art Wallon* s'est définitivement constituée à Bruxelles le 4 février dernier. Le nombre et la qualité des adhésions recueillies à ce jour font bien augurer du succès.

L'Association a décidé de choisir comme organe l'excellente revue *Wallonia,* qui depuis de longues années poursuit avec vaillance un effort analogue au nôtre. Cette publication, à partir de son 1er nº de 1912 sera adressée régulièrement à tous nos adhérents. Vous y trouverez, dans une chronique officielle, toutes les communications de la Société, ainsi que le procès-verbal de ses séances et le compte rendu de ses travaux.

Nous avons fait parvenir la carte de membre à ceux de nos collègues qui ont bien voulu nous envoyer leur cotisation. Nous prions les adhérents nouveaux de réserver bon accueil à la quittance qui leur sera prochainement adressée par la poste.

Il nous paraît très important de vous signaler que nous attendons de vous autre chose qu'une contribution financière.

Vous pouvez nous aider: 1º en recrutant à l'Association de nouveaux membres. (Nous vous enverrons, si vous le désirez, des circulaires ou des bulletins d'adhésion, ou nous les enverrons aux personnes dont vous voudrez bien nous donner l'adresse); 2º en veillant à la constitution définitive de votre groupe local et en vous associant à ses travaux; 3º en usant de votre influence pour faire accueillir favorablement les demandes de subsides que nous adresserons sous peu aux autorités provinciales et communales de Wallonie; 4º en examinant la possibilité d'organiser en votre ville, soit sous le patronage des *Amis de l'Art Wallon,* soit avec le concours d'une société locale, les conférences de notre Association; 5º enfin, en nous signalant, pour notre Bulletin, tous les faits intéressant notre domaine: publications, expositions, découvertes, concerts, conférences, projets ayant trait à l'art en Wallonie.

Notre Association ne rendra vraiment les services qu'elle paraît appelée à rendre, que si elle constitue un organisme vivant, objet constant de la sympathie attentive de chacun de ses membres. Nous insistons donc particulièrement sur votre collaboration et nous vous prions d'agréer l'assurance de nos sentiments dévoués.

POUR LE COMITÉ :

Le Secrétaire, Robert SAND.

Le Président, Jules DESTRÉE.

SECTION LIÉGEOISE

Assemblée générale du 7 Mars

La séance est ouverte à 4 h. 1/2 sous la présidence de M. O. Colson assisté des autres membres du comité provisoire.

Correspondance. — Le secrétaire M. **Oscar Thiry** communique d'abord les réponses de MM. Gustave Kleyer, bourgmestre ; Maurice Falloise, échevin des Beaux-Arts et de M. Albert Mockel, acceptant la distinction de membres d'honneur qui leur avait été offerte lors de la première assemblée.

Election du Président. — M. **Colson** présente, pour la présidence effective de la Section, M. Xavier Neujean fils, avocat, conseiller communal et provincial. Il rappelle le mouvement de 1880, l'époque de *La Wallonie* et de son Cercle. M. Xavier Neujean affirmait alors déjà son amour pour notre art. Depuis lors, il fut dans toute son activité un passionné de toutes les manifestations de la pensée et de l'art wallons. La réflexion et l'âge n'ont point attiédi un enthousiasme et une ferveur qui se sont fréquemment traduites par d'excellentes initiatives. Telles sont les raisons supérieures qui ont dicté le choix du Comité.

M. **Paul Jaspar** appuie chaleureusement ces paroles. Le Président est élu par acclamations.

M. **Xavier Neujean**, prenant place au bureau, fait, dans un bref discours dont on applaudit la forme et le sentiment, une très noble et belle profession de foi wallonne. Il définit avec finesse et simplicité ce par quoi se distingue la sensibilité de notre race, faite de charme, de nuance, de souplesse enveloppante et de caressante mélancolie. Il termine en acceptant de grand cœur la tâche de défendre le Beau, et surtout le Beau wallon.

Comité. — Après avoir applaudi cette courte et éloquente allocution, l'assemblée a élu aux fonctions de vice-présidents MM. Paul Jaspar et Oscar Colson, et à celles de secrétaire et de trésorier MM. Oscar Thiry et Théodore Hoven.

Ont été également désignés pour faire partie du Comité : MM. Armand Rassenfosse, Aug. Donnay, Emile et Oscar Berchmans, abbé Moret, Carl Smulders, Georges Petit, Maurice Jaspar, Jean Servais, Paul

Comblen, Delaite, Boumal, Fernand Mallieux, Isi Collin, Olympe Gilbart et Charles Delchevalerie.

Sont adjoints au Comité M. Paul de Bonnier, rédacteur à la « Gazette de Liége » ; M. de Buggenoms, délégué de l'Institut archéologique ; M. Alfred Lobet, délégué de l'Association des Anciens élèves de l'Académie ; M. Joseph-M. Remouchamps, délégué de la Société de Littérature wallonne.

Délégation. — M. Xavier Neujean est désigné comme délégué de la Section au Comité général. Suppléant, M. Paul Jaspar.

Programme des travaux. — L'assemblée arrête ensuite l'ordre de ses travaux en choisissant divers projets qui feront ultérieurement l'objet des études de son Comité : Mémorial Edouard Remouchamps, Exposition rétrospective des œuvres du décorateur Carpay, monument César Franck, congrès des Amis de l'Art wallon à Liège.

Propagande. — M. **Paul Magnette** propose de faire appel aux Wallons qui sont à l'étranger. Il signale l'existence d'une colonie wallonne très intéressante à Berlin. Ces renseignements seront transmis au Comité général qui fera le nécessaire.

La séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire,
Oscar Thiry.

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 10 Mars.

La réunion à lieu dans les salons du Cercle Artistique et Littéraire de Bruxelles.

La séance est ouverte à 3 h. 10 sous la présidence de M. Jules Destrée.

Présents : MM. Jules Destrée, abbé Crooy, Léon Hennebicq, de Ponthière, Marcel Laurent, Maurice des Ombiaux, Fernand Séverin, Oscar Colson, Richard Dupierreux, René Goffin, Tamines, René Van Bastelaer, Niffle-Anciaux, abbé Tichon, Fierens-Gevaert, Ernest Closson, Maurice Wilmotte et Robert Sand, secrétaire.

Excusés : MM. Soil de Moriamé, Hocquet, Devillers, Lescarts, André, Lambilliotte, Stiénon du Pré, dom Bruno Destrée, Henry Rousseau, Vierset et Neujean.

Organisation. — M. Destrée communique au Comité quelques renseignements relatifs à l'Association, qui compte à ce jour 446 adhérents, et à l'organisation de sections nouvelles.

Sections spécialisées : outre les sections déjà créées, on décide de créer une Section d'*archives et d'héraldique* sous la direction de M. Hocquet, de Tournai, une Section d'*Archéologie* et une Section de *Théâtre*. A ce sujet, M. Colson fait remarquer qu'il existe plusieurs fédérations régionales de sociétés littéraires et dramatiques wallonnes ; il lui semble que M. Feller serait qualifié pour s'occuper de cette section. Le projet est mis à l'étude.

Sections locales : Liège. — La section est constituée. Elle a pour Président M Xavier Neujean, fils; pour vice-présidents MM. Paul Jaspar et Oscar Colson; la section compte environ cinquante adhérents et espère en grouper bien davantage. Elle s'est assuré déjà le concours de tous les journaux locaux et a fait des démarches auprès des diverses sociétés d'art et d'histoire pour obtenir leur adhésion collective. La Société de Littérature wallonne, l'Institut archéologique, l'Association des Anciens élèves de l'Académie ont donné leur adhésion.

Nivelles. — La section n'est pas encore officiellement constituée, mais M. le bourgmestre de Lalieux s'en est déjà activement occupé. Un Comité provisoire a été constitué sous sa présidence, et M. le juge René Goffin a bien voulu accepter les fonctions de Secrétaire.

Charleroi. — L'absence de M. le bourgmestre Devreux n'a pas permis de constituer officiellement la section, mais les adhésions recueillies sont très nombreuses, et elles comprennent celles de la Société archéologique locale et du cercle d'art : « Entre-Nous ».

Namur. — M. Niffle-Anciaux a constitué un Comité provisoire Celui-ci organisera prochainement une conférence afin de faire connaître l'association et d'obtenir des adhésions.

Mons. — Sous la présidence de M. Lescarts, bourgmestre, un groupe local sera incessamment constitué.

Tournai. — M. Soil de Moriamé et M. le bourgmestre Stiénon du Pré s'occupent de grouper les bonnes volontés.

Enfin, des groupes sont en formation à Valenciennes, à Huy, à Arlon, à Verviers et à Paris.

Congrès annuel. — Sur la proposition de la Section liégeoise, le Comité décide que le Congrès annuel prochain aura lieu à Liége. La date du 13 Octobre est provisoirement choisie. Le Congrès sera organisé par le Bureau permanent, d'accord avec la Section liégeoise.

Appel aux Pouvoirs publics. — Le Comité décide d'adresser un appel aux autorités provinciales et communales de Wallonie. La lettre-circulaire sera signée par tous les membres du Comité, avec indication de leurs qualités.

Programme de travaux. — Le Comité décide de mettre à l'étude les projets suivants. Chacun d'eux fera l'objet d'un rapport succinct qui sera publié dans le plus bref délai possible dans le bulletin de la Société :

1\. — Érection à Charleroi du Monument au Travail de Constantin Meunier. Rapporteur : M. Jules Destrée;

2\. — Reconstitution à Mons du Jubé de Jacques Dubrœucq dans l'église de Sainte-Waudru. Rapporteur : Henry Rousseau ;

3\. — Manifestation à Nivelles pour rappeler l'œuvre de Delvaux. Rapporteur : M. Tamines;

4\. — Décoration à exécuter dans l'église d'Hastières par M. Auguste Donnay (La Légende de saint Walhère). Rapporteur : dom Bruno Destrée ;

5\. — Un mémorial funèbre en l'honneur de Rogier dele Pasture dans l'église Sainte-Gudule à Bruxelles. Rapporteur : M. Fierens-Gevaert ;

6. — Organisation à Verviers d'une manifestation rappelant l'activité littéraire de Francis Nautet. MM. Wilmotte et Colson font remarquer qu'il est à craindre qu'on n'obtienne point à Verviers d'appuis officiels. La question est provisoirement ajournée mais il reste décidé que si la manifestation Nautet paraît pouvoir réussir, l'association y participera;

7. — Démarches auprès de la Commission du Musée de Bruxelles pour que le portraitiste montois Nicolas Neuchâtel (Lucidel) soit représenté par une œuvre caractéristique aussitôt que l'occasion s'en présentera. Rapporteur : M. Louis Piérard;

8. — Manifestation à Chimay en l'honneur de Froissart. Rapporteur : M. Maurice Wilmotte;

9. — Mesures à prendre pour favoriser la renaissance des grès de Bouffioulx. Étude de la tentative de M. Delsaux. Rapporteur : M. René Van Bastelaer;

10. — Répétition à Namur de l'hommage funèbre à Félicien Rops, afin d'obtenir un monument au cimetière. Rapporteur : M. Robert Sand;

11. — Publication d'antologies des écrivains français de Wallonie. M. Wilmotte préconise la publication d'une série d'antologies consacrées chacune à un groupe d'écrivains, et précédées d'une étude générale. M. Séverin annonce qu'il prépare un ouvrage sur les poètes belges de langue française de 1830 à 1880. M. Destrée signale que les volumes doivent être conçus avant tout en vue des distributions des prix. Le Comité décide de confier à MM. Séverin, Wilmotte et Dupierreux le soin de lui présenter un programme d'ensemble;

12. — Manifestation en l'honneur de César Franck. M. Colson, au nom de la Section liégeoise, annonce que ce projet a déjà fait, dans cette ville, l'objet d'études préparatoires. Un concert Franck pourrait avoir lieu au moment du Congrès annuel. M. Ernest Closson est nommé rapporteur;

13. — Manifestation en l'honneur d'Édouard Remouchamps, l'auteur de *Tåtî l'Pèriquî*, à l'occasion de la publication imminente d'une édition classique de son œuvre. Plaque commémorative. Projet à l'étude par la Section liégeoise;

14. — Rappel de l'activité artistique du décorateur Carpay. Projet à l'étude par la Section liégeoise;

15. — Commémoration de l'œuvre de l'orfèvre hutois Godefroid de Claire. Rapporteur : Marcel Laurent.

16. — Organisation à Mons, dans les locaux du nouveau Musée, d'une exposition d'art wallon moderne. Ce projet est mis à l'étude, annonce M. des Ombiaux, par la Fédération des Artistes wallons qui saisira en temps utile le Comité d'un programme précis et détaillé.

Bulletin. — M. Colson expose le plan de la publication de *Wallonia*. M. le Président insiste auprès de tous les membres du Comité pour qu'ils fournissent tous, au point de vue information, une collaboration régulière et active. Il importe que la revue signale toutes les manifestations intellectuelles esthétiques de la Wallonie. Ces informations doivent être

sommaires et objectives. Si quelques collaborateurs désirent traiter de façon spéciale un sujet déterminé, le bulletin s'efforcera de l'illustrer, et si l'étude est importante, elle pourra faire l'objet d'une publication séparée.

Toutes les notes entrant dans la catégorie « informations » devront être envoyées à M. le Président avant la fin de chaque mois, pour paraître dans le numéro du mois suivant.

Le prochain bulletin contiendra la liste des membres de l'Association.

Conférences. — La série des quatre conférences organisées pour 1912 a commencé à Bruxelles, sous les auspices du Touring Club. Elle se poursuivra tous les jeudis de Mars à 8 ½ h. du soir à la salle Patria. Tous les membres de l'Association ont le droit d'y assister.

Le Comité décide en principe de payer des honoraires aux conférenciers, et fixe ceux-ci à cent cinquante francs, lesquels seront payés par le Trésorier de l'Association, tandis que les rétributions à recevoir des sociétés organisant des conférences entreront dans la caisse de l'Association.

Une collection de clichés pour projections lumineuses sera constituée pour illustrer les conférences sur l'Art wallon. Ces clichés seront mis à la disposition des Universités Populaires et autres sociétés d'éducation, moyennant une location minime.

Le Bureau est chargé d'étudier le programme des conférences pour l'année 1912-1913.

Bureau permanent. — Le Comité élit à l'unanimité, comme membres du bureau permanent : MM. Jules Destrée, président ; Robert Sand, secrétaire-général ; Oscar Colson, directeur de *Wallonia* ; Richard Dupierreux et Marcel Laurent.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire général,	*Le Président,*
Robert SAND.	Jules DESTRÉE.

BUREAU PERMANENT

Réunion du 21 mars, à Bruxelles

Présents : MM. Jules Destrée, Robert Sand, Oscar Colson, Richard Dupierreux. Excusé M. Marcel Laurent.

Le Bureau, interprète du désir exprimé par les dernières réunions de manifester spécialement à M. Soil de Moriamé sa reconnaissance pour l'organisation de l'Exposition de Tournay, désigne M. Soil de Moriamé pour la vice-présidence de l'association.

Il arrête le texte de la circulaire à envoyer aux autorités provinciales et communales de Wallonie. Le premier appel sera provisoirement limité à la Belgique.

Il décide d'appuyer auprès du gouvernement : 1° une demande d'une distinction honorifique pour M. Hedicke, le savant allemand à qui l'on doit le volume sur Du Brœucq que vient de traduire M. Dony ; 2° une demande de subside formée par la Société archéologique de Charleroi.

Il ajoute au programme des travaux arrêté par le Comité général, l'objet suivant : Recueillir et publier les chansons populaires de Wallonie, et désigne comme rapporteurs : MM. Ernest Closson, Oscar Colson et Louis Piérard.

Il examine divers moyens de faire mieux connaître et apprécier les richesses artistiques ou pittoresques de Wallonie. Il décide en principe d'instituer sur ce point une enquête et d'établir un questionnaire à envoyer aux membres de l'association.

Il arrête certaines mesures pour assurer le service des informations de *Wallonia*, organe de l'association. Les diverses chroniques mensuelles instituées dans cette publication ont pour but la documentation de l'activité intellectuelle wallonne en Wallonie et hors Wallonie. Il importe que cette documentation soit aussi complète que possible : Livres, expositions, concerts, conférences, etc. Toutefois, les lecteurs seront avertis qu'ils ne doivent pas chercher dans *Wallonia* des comptes rendus rédigés au point de vue général, qui viendraient s'ajouter à tous ceux que publient déjà les journaux et les revues de littérature et d'art ; les nôtres seront toujours inspirés du point de vue spécial qui est notre raison d'être et celui de la Revue.

Il est décidé que la Revue paraîtra chaque mois, sauf en août et septembre.

Le Secrétaire,
Robert SAND.

Le Président,
Jules DESTRÉE.

INFORMATIONS

Rapports. — On trouvera dans le présent numéro (p. 95) le rapport de M. Henry Rousseau sur la réédification du Jubé de Du Broeucq.

Conférences. — Les quatres conférences sur l'Art wallon organisées par l'Association sous le patronage du Touring Club ont eu lieu à Bruxelles, les lundis de Mars. On en lira les comptes rendus dans notre prochain numéro.

La conférence de M. Jules Destrée, à Namur, sur les Arts anciens de Wallonie aura lieu le Lundi 1er avril à 8 heures du soir à l'hôtel de ville.

Livres sur l'Art Wallon. — La Société a racheté à l'Exposition de Charleroi les quelques exemplaires restants du volume des conférences et du catalogue général. Rappelons que les deux ouvrages constituent le manuel le plus complet et le plus récent des questions touchant à l'histoire de l'art wallon. Publiés par l'éditeur van Oest, dans une couverture de Mlle La Bruyère, ils sont copieusement illustrés. Le

volume dès Conférences compte 444 pages ; le Catalogue général avec de nombreuses notices dues aux personnalités les plus autorisées, en compte 560. Le prix de ces deux volumes reste fixé pour le public à 2 et à 3 frs ; mais pour les Amis de l'art Wallon, il sera abaissé à UN fr. par exemplaire. Envoi franco contre un bon postal adressé à M. Jules Destrée.

Avis important. — Nous prions instamment les Amis de l'Art wallon et en général les lecteurs de la Revue de tenir note que toutes les communications relatives à la Société doivent être adressées directement à son Président, M. JULES DESTRÉE, député, à Marcinelle (Charleroi).

LISTE DES MEMBRES

Adhésions reçues au 25 Mars 1912

A

M. F. Alexandre, rue Habard, Marcinelle.
M. Artus Alsène, pharmacien, Wasmes.
M. François André, avocat, Mons.
M. Paul Antin, artiste peintre, 29, rue de Brach, Bordeaux.
M. Jos. Aubecq, Industriel, Gosselies.

B

M. Raphaël Bauduin, artiste peintre, 4, rue Prunieau, Charleroi.
M. Elie Baussart, homme de lettres, Couillet.
M. Clément Benoît, 7, rue Ferrer, Mons.
M. Emile Berchmans, artiste peintre, rue de la Paix, Liége.
M. Oscar Berchmans, sculpteur, quai St-Léonard, Liége.
M. Geo Bernier, artiste peintre, 4, rue de la Réforme, Bruxelles.
M. Achille Bertiaux, ingénieur au Corps des mines, 4, rue Gillieaux, Charleroi.
M. Ad. Biarent, 9, avenue Gillieaux, Charleroi.
M. Aug. Biernaux, avocat, Jumet-Heigne.
M. F. Biernaux, 29, rue Derbèque, Jumet.
M. Aug. Blavier, secrétaire communal, Marcinelle.
Mlle Anna Boch, artiste peintre, 36, rue de l'Abbaye, Bruxelles.
M. Henri Bodart, artiste peintre, 62, rue des Bas-Prés, Namur.
M. Albin Body, homme de lettres, Spa.
M. Boël, père, place Rogier, Bruxelles.
M. Pol Boël, 36, boulevard du Régent, Bruxelles.
M. Edouard Boisdenghien, professeur, 48, rue d'Acoz, Châtelet.
M. Armand Bonnetain, 21, rue de l'Ecuyer, Bruxelles.
M. Louis Boumal, étudiant, 2, rue de l'Official, Liége.
M. Jean Bouré, 16, avenue Nouvelle, Etterbeek.
MM. Bourge & Chardon, marbriers-sculpteurs, Rance.
M. Brasseur-Demol, Jumet.

M. Breuer, docteur, 15, rue Providence, Marchienne-au-Pont.
M. Abel Brisack, rue de Philippeville, Marcinelle.
M. Léon Brisack, 109, chaussée de Philippeville, Marcinelle.
M. Paulin Brogneaux, homme de lettres, Morlanwelz.
M. Jules Bufquin des Essarts, Mont-sur-Marchienne.
M. Emile Buisset, avocat, député, rue de Montigny, Charleroi.
M. Omer Buyse, directeur de l'Université du travail, Charleroi.

C

M. Alfred Cahen, artiste peintre, rue de Verviers, Bruxelles.
M. Cambier-Dupret, industriel, rue des Francs, Marcinelle.
M. Maurice Cambier, avocat, 51, boulevard Audent, Charleroi.
M. Ch.-Léon Cardon, membre de la Commission des musées royaux, 63, quai du Bois-à-Brûler, Bruxelles.
M. Arille Carlier, avocat, rue Traversière, Monceau-s Sambre.
M. Gust. Carlier, artiste peintre, 20, avenue Stéphanie, Bruxelles.
M. H. Carton de Wiart, ministre de la Justice, Bruxelles.
M. Charles Caty, 11, boulevard de la Prison, Mons.
M. Maurice Chaltin, peintre, 13, chaussée de Bruxelles, Mons.
M. Amand Charles, avoué, rue de Montigny, Charleroi.
Mlle Alix Charlier, 23, boulevard Pierre Mayence, Charleroi.
M. Guillaume Charlier, 16, avenue des Arts, Bruxelles.
M. René Charlier, 3, avenue Matignon, Paris.
M. Léon Chevron, ameublements d'art, 14, rue Fond-St-Servais, Liége.
M. Ch. Chomé, rédacteur en chef de la *Gazette de Charleroi*.
Mlle Julia Choulet, 2, rue St-Médard, Dinant.
M. Arthur Claus, artiste peintre, 4, avenue de Nimy, Mons.
M. Robert Clément, avoué, rue de Montigny, Charleroi.
M. Achille Clercx, notaire, Gilly.
M. Ernest Closson, 47, avenue Ducpétiaux, Bruxelles.
M. Hector Colard, 77, rue du Trone, Bruxelles.
M. A.-Victor Colbrant, artiste peintre, 61, rue du Fish-Club, Mons.
M. Eug. Colignon, artiste peintre, Beez (Namur).
M. Marcel Colin, architecte, 21, rue Dossin, Liége.
Mme Dine Colson, 142, rue Fond-Pirette, Liége.
M. Arthur Colson, littérateur, 11, rue Félix Chaumont, Herstal.
M. Oscar Colson, directeur de *Wallonia*, 142, rue Fond-Pirette, Liége.
M. Gisbert Combaz, artiste peintre, 21, rue Seutin, Bruxelles.
M. le major Paul Combaz, 70, rue de l'Ermitage, Bruxelles.
M. Paul Comblen, architecte, rue des Augustins, Liége.
M. Armand Coppine, 49, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles.
M. Clovis Coppée, avocat, Couillet.
M. Cornil, notaire, 66, boulevard Audent, Charleroi.
M. Cornu, ingénieur, 15, rue Castillon, Arlon.
M. Albert Couture, artiste peintre, Prayon-Trooz.
M. l'abbé Crooy, 11, rue de la Ruche, Bruxelles.
M. Georges Croquet, avocat, Charleroi.

D

M. Mathieu Dagnelies, Charleroi.
M. Aug. Danse, artiste graveur, 28, rue J.-B. Labarre, Uccle.
Mme Louise Danse, 71 a, rue de la Victoire, Bruxelles.
M. Em. Dardenne, 7, rue Despretz, Andenne.
M. Max-G. Dartois, architecte-décorateur, 25, quai de l'Abattoir, Liége.
M. Daublain, Chimay.
M. Louis Daubresse, 44, rue du Parc, Mons.
M. Robert Davaux, artiste peintre, 36, rue St-Sulpice, Paris.
M. Léon David, architecte, 64, avenue Louis Lepoutre, Ixelles.
M. Arthur Daxhelet, 105, rue des Echevins, Bruxelles.
M. René de Baugnies, artiste peintre, 70, avenue des Gloires Nationales, Bruxelles
M. Jean de Bonnefon, 34, rue de Seine, Paris (VIe).
M. Aug. Debray, docteur, 45, boulevard Audent, Charleroi.
M. Eug. de Bremaeker, 162, rue de Laeken, Bruxelles.
M. de Buggenoms, avocat, 40, rue Courtois, Liége.
Baron Paul de Chestret de Haneffe, artiste peintre, Ouhar, par Anthisnes.
M. Ides. Defontaine, avocat, 31, rue de l'Epinette, Tournai.
M. Clément Deforeit, rédacteur à la *Gazette de Charleroi*.
M. François Dehaspe, artiste peintre, Eprave (Namur).
M. Julien Delaite, 50, rue Hors-Château, Liége.
M. de Lalieux, bourgmestre, Nivelles.
M. Emile Delbruyère, avocat, 11, quai de Sambre, Charleroi.
M. Georges Delbruyère, brasseur, Châtelet.
M. Charles Delchevalerie, homme de lettres, 5, place Verte, Liége.
M. Louis Delcorde, 23, rue Froissard, Bruxelles.
M. Delecourt-Wincqz, 21, rue Bréderode, Bruxelles.
M. Jérémie Delsaux, 45, rue de Kinkempois, Liége.
M. Wilhem Delsaux, rue du Marais, Bouffioulx.
M. Louis Delune, compositeur de musique, 4, rue Rennequin, Paris.
M. N.-J. Delvaux, directeur de l'Usine à gaz, St-Nicolas-Waes.
M. Georges Delwasse, professeur, Athénée du Centre, Morlanwelz.
M. Henri de Nimal, avocat, 103, route de Bruxelles, Dampremy.
Mme Gabrielle Denis-Rault, artiste peintre, 60, rue de Rennes, Paris.
M. Georges Denis-Rault, homme de lettres, 60, rue de Rennes, Paris.
M. Albert de Neuville, 23, rue Bassenge, Liége.
M. Ed. de Ponthière, 43, boulevard Audent, Charleroi.
Mme Marie Derboven, 28, rue de la Limite, Bruxelles.
M. J. Descamps, 38, rue Juste Lipse, Bruxelles.
M. des Cressonnières, avocat, rue de l'Union, 23, Bruxelles.
M. Jules Deschamps, 5, rue du Curé du Château, Tournai.
M. Maurice des Ombiaux, 28, rue du Lac, Bruxelles.
Mme la vicomtesse de Sousberghe, 108, rue Belliard, Bruxelles.
M. Fernand Dessent, instituteur, chaussée de Gilly, Jumet.
Dom Bruno Destrée, de l'Ordre de Saint Benoît, abbaye du Mont-César, Louvain.
M. Joseph Destrée, conservateur aux Musées du Cinquantenaire, Bruxelles.
Mme Marie Destrée-Danse, Les Hauchies, Marcinelle.

M. Jules Destrée, député, Marcinelle.
Mme Berthe-René Dethier, 67, rue des Glacières, Marcinelle.
M. Arthur Detrain, négociant, chaussée de Châtelet, Gilly.
Mme la comtesse Henriette de Villermont, château de St-Roch, Couvin.
M. Devillers, maire de Valenciennes.
M. Emile Devreux, bourgmestre, Charleroi.
M. Gabriel Devreux, architecte, Charleroi.
M. Edmond Dewandre, 22, rue Puissant, Charleroi.
M. Franz Dewandre, avocat, quai de Brabant, Charleroi.
M. Paul Dewandre, 8, quai de Flandre, Charleroi.
M. Adrien de Witte, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, Liége.
M. Alph. De Witte, 55, rue du Trône, Bruxelles.
MM. Dietrich & Co, éditeurs d'art, Bruxelles.
M. Victor Dieu, artiste peintre, 99 bis, rue du Rivage, Quaregnon.
M. Emile Digneffe, avocat, 3, rue Paul Devaux, Liége.
M. Félix Dochain-Defer, industriel, Couillet.
M. Aug. Donnay, artiste peintre, à Méry-Tilff (Ourthe).
M. C. Dohy, juge de paix, Chimay.
M. Franz Dohy, Chimay.
Mme la comtesse John d'Oultremont, 29, rue Bréderode, Bruxelles.
M. Edmond Doumont, artiste peintre, Châtelet.
M. Gustave Drèze, rue de Campine, Liége.
M. Maxime Dryon, rue Dagnelies, Charleroi.
M. René Dubois, artiste peintre, rue du Gouvernement, Mons.
M. Paul Du Bois, 57, avenue de Longchamps, Bruxelles.
M. Georges Duby, 64, rue des Glacières, Marcinelle.
M. Georges Ducrocq, 84, rue de Vaugirard, Paris.
M. Alph. Dufour, architecte, boulevard Lalaing, Tournai.
M. Louis Dufrane, 284, rue Guillaume Duden, Forest.
M. Gustave Dulait, 34, rue de Montigny, Charleroi.
M. Maurice Dulait, 38, rue de Loverval, Châtelet.
M. Julien Dulait, rue Prunieau, Charleroi.
M. Arnold Du Monceau, 18, avenue des Germains, Bruxelles.
M. Dumont, capitaine commandant au 10e de ligne, Arlon.
M. F. Duperroy, agent de change, Fontaine-l'Evêque.
M. Emile du Pierreux, colonel honoraire de la Garde-Civique, La Ste-Croix, Namur.
M. Remi Dupierreux, 10, rue du Basson, Marcinelle.
M. Richard Dupierreux, 73, rue Goffart, Bruxelles.
M. Dupont-Lafontaine, Thuin.
M. Henry Dupont, préfet des études, Athénée du Centre, Morlanwelz.
M. Sylvain Dupuis, directeur du Conservatoire Royal de Liége.
M. Hector Duquesne, rue des Glacières, Marcinelle.
M. Alfred Duriau, artiste graveur, 6, rue Terre du Prince, Mons

E

M. le baron Empain, 33, rue du Congrès, Bruxelles.
M. Ensch-Tesch, bourgmestre, Arlon.
Mlle Paula Evrard, artiste peintre, 35, avenue Gillieaux, Charleroi

F

M. Fabry, artiste peintre, rue St-Michel, Bruxelles (Cinquantenaire).
M. Jules Falleur, 184, chaussée de Philippeville, Marcinelle.
M. Maurice Falloise, échevin des Beaux-Arts, 96, boulevard de la Sauvenière, Liége.
M. Faust, place de l'Université, Liége.
M. Fernand Faux, 170, chaussée de Charleroi, Mont-sur-Marchienne.
M. Henri Feldmann, avocat, 13, rue du Ravin, Charleroi.
M. Jules Feller, professeur, 3, rue Bidaut, Verviers.
M. Fierens-Gevaert, 99, rue Souveraine, Bruxelles.
Mlle Clémentine Fiévez, 125, rue de la Station, Uccle-Bruxelles.
M. le général Gustave Fivé, 55, rue des Anglais, Liége.
M. Alexis Fivet, peintre et sculpteur, 111, rue de Visé, Jupille.
M. Julien Flament, 74, rue Maghin, Liége.
M. Jules Florent, curé, Estinnes-au-Mont.
M. Léon Foulon, Landelies.
M. Jules Fonson, 51, rue des Fabriques, Bruxelles.
Mme Paul Fontaine-Briart, La Hestre.
M. Victor Francis, artiste peintre, rue de Jupille, Bressoux.
M. Albert François, avocat, Rance.
M. Joseph François, 94, rue Verbist, Bruxelles.
M. Vital Françoisse, ingénieur, 24, boulevard Audent, Charleroi.
M. Paul Franeau, 67, boulevard Dolez, Mons.
M. Charles Frérichs, ingénieur, Châtelet.
M. Marc Frison, avocat, 18, rue Hôpital N. D., Tournai.
M. Léon Furnémont, député, 50, rue du Remblai, Bruxelles.

G

M. Marcel Gailly, artiste peintre, villa Phidias, 24, rue Rouge, Uccle.
M. Gaucet, 5, rue Potagère, Bruxelles.
M. Abel Gehu, secrétaire communal, Dampremy.
M. Léon Gendebien, député, Marbaix-la-Tour.
M. Claude Genval, littérateur, 50, rue du St-Esprit, Liége.
M. Fernand Georges, banquier, 41, rue de Montigny, Charleroi.
M. Paul Gérard, avocat, 21, rue de Montigny, Charleroi.
M. Octave Germain, professeur à l'Athénée du Centre, Morlanwelz.
M. Charles Gheude, avocat, 6, rue de Florence, Bruxelles.
M. Léon Ghion, banquier, Morlanwelz.
M. Olympe Gilbart, homme de lettres, 77, rue Fond-Pirette, Liége.
M. Lucien Gillain, négociant en vins, Joncret par Charleroi.
M. Léon Gobert, statuaire, square de la Prison, Mons.
M. Arnold Goffin, homme de lettres, 21, rue du Portugal, St-Gilles, Bruxelles.
M. Auguste Goffin, banquier, Charleroi.
M. Goossens, agent de change, 67, rue Gilon, Bruxelles.
M. Jean Grafé, vins, à Namur.
M. Ad. Greiner, directeur général de la Société Cockerill, Seraing.
M. Louis Greuze, 1, rue du Gaillardmont, Mons.

M. Raphaëi Gugenheim, négociant, rue Charles II, Charleroi.
M. Guyot, rédacteur au *Journal de Charleroi*.
M. Ferd. Gysen, statuaire, 68, avenue Le Grand, Bruxelles.

H

M. Oscar Halle, artiste peintre, 41 A, rue Wellington, Ostende.
Mme Clémence Hanappe, artiste peintre, La Hestre.
M. Gérard Harry, homme de lettres, 52, rue de Bellevue, Bruxelles.
M. Jules Henin, industriel, Farciennes.
M. Emile Henin, banquier, Square Marie-Louise, 49, Bruxelles.
M. Emile Henin, au *Journal de Charleroi*.
M. José Hennebicq, juge au Tribunal de 1re instance, Bruxelles.
M. Léon Hennebicq, avocat, 1, rue de Lausanne, Bruxelles.
M. Henraut, directeur d'école, Lodelinsart.
M. Jules Henriette, artiste peintre, 37, place du Baquet, Châtelet.
M. Franz Hens, artiste peintre, 10, rue Coquilhat, Anvers.
M. Léon Henvaux, 8, rue Ch. Dupret, Charleroi.
M. Jean Hérain, 29, rue Paul Lauters, Ixelles.
M. Eugène Herman, 75, rue des Glacières, Marcinelle.
M. Louis Heuvelmans, 226, rue Royale, Bruxelles.
M. Gabriel Hicguet, bourgmestre, St-Servais, Namur.
M. Ad. Hocquet, 26, rue Rogier, Tournay.
M. Charles Houben, artiste peintre, 152, rue d'Irlande, Bruxelles.
M. Edouard Houtart, avocat, château de et à Monceau-s-Sambre.
M. Houzeau de Lehaie, sénateur, Mons-Ermitage.
M. Théodore Hoven, chef de bureau à l'Administration communale, 1 rue Fond-Pirette, Liége.
M. Albert Huart, professeur à l'Athénée du Centre, Morlanwelz.
M. J. Hubaux, 27, rue de Beaumont, Marcinelle.
M. Hubert, notaire, Arlon.
M. Georges Hubert, Chimay.
M. Herman Hubert, professeur à l'Université, 7, rue de Sélys, Liége.
M. Hubin, député, Huy.
M. Léon Huygens, 182, rue Rogier, Bruxelles.
M. Paul Hymans, député, Bruxelles.

I

M. Georges Ista, 3, rue Bourdaloue, Paris (IXe).

J

M. Jacquart, Révérend curé-doyen, Chimay.
M. Amand Jacques, 81, chaussée de Châtelet, Gilly.
M. Armand Jamar, artiste peintre, 74, rue de la Consolation, Bruxelles
Mlle E. Jamar, Hasselbrouck, par Rosoux-Goyer.
M. Paul Jaspar, 149, boulevard de la Sauvenière, Liége.
M. Emile Jennissen, avocat, 77, rue de l'Ouest, Liége.

Mlle **Léo Jo,** artiste peintre, 15, avenue Dietrich, Bruxelles.
M. Adolphe Jomouton, 10, rue de l'Arsenal, Namur.
M. Frédéric Jomouton, artiste peintre, 18, rue du Grand Cerf, Bruxelles.
M. Nestor Jonet, artiste peintre, 3, avenue des Rogations, Bruxelles.
M. Joset, rédacteur à l'*Avenir du Luxembourg*, Arlon.
M. Lucien Jottrand, artiste peintre, 69, rue Paul Lauters, Bruxelles.
M. Anatole Jouniaux, ingénieur, rue de la Station, Trazegnies.
M. Aug. Joye, avocat, 20, rue des Drapiers, Bruxelles.

K

M. Gustave Kleyer, bourgmestre de la Ville, rue Fabry, Liége.

L

M. Labiwez, rédacteur de l'*Echo du Luxembourg*, Arlon.
Mlle Adèle Laborne, institutrice, faubourg de Neffe, Dinant.
M. Félix Lacanne, ingénieur, Marchienne-au-Pont.
M. Ch. Lagasse-de Locht, 167, chaussée de Wavre, Bruxelles.
M. Alphonse Lambert, 58, rue du Pot d'Or, Liége.
M. Camille Lambert, artiste peintre, 29, avenue des Rogations, Bruxelles.
M. Max Lambert, ingénieur, 2, quai de Namur, Charleroi.
M. Alph. Lambilliotte, au Festinois, Ghlin-lez-Mons.
M. Langelez, docteur, Marcinelle.
M. Langlois, 38, boulevard Dolez, Mons.
M. Henry Lannoy, Charleroi.
M. Louis Latteur, médecin, Binche.
M. Marcel Laurent, 19, rue Le Titien, Bruxelles.
Mlle Mary Lardinois, 49, rue de la Tourelle, Bruxelles.
M. Albert Laviolette, ingénieur, 17, rue des Bans, Marcinelle.
M. Lucien Lebeau, avocat, rue Bethléem, Charleroi.
M. Edmond Leblanc, peintre, 35, place du Baquet, Châtelet.
M. Henry Le Bœuf, 181, avenue Molière, Bruxelles.
M. Edmond Leclercq, 72, rue de Couillet, Marcinelle.
M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, 12, rue Mabillon, Paris.
M. E. Ledoux, substitut du procureur du Roi, Jumet.
M. Paul Leduc, artiste peintre, rue Léopold Courouble, 16, Bruxelles.
M. Fernand Legrand, professeur à l'Athénée du Centre, Morlanwelz
M. Jules Lemoine, directeur des Ecoles, Marcinelle.
M. Richard Lenders, 20, rue du Pont-Neuf, Charleroi.
M. Lenger, avocat, rue du Luxembourg, Arlon.
M. Lenger, conservateur des hypothèques, Arlon.
M. Henri Le Roux, 31, avenue d'Auderghem, Bruxelles.
M. Jules Leroux, Chimay.
M. Jean Lescarts, avocat et bourgmestre, Mons.
M. Michel Levie, ministre des Finances, Bruxelles.
M. Raoul Livin, professeur à l'Athénée du Centre, Morlanwelz.
M. Alfred Lobet, architecte, 224, rue des Vennes, Liége.
M. Louis Loncin, artiste peintre, Durbuy.

M. L. Longfils, bourgmestre, Ransart.
M. H. Lorent, 7, rue Prunieau, Charleroi.
Mlle Jenny Lorrain, artiste peintre, 57, rue Thiéfry, Bruxelles.
M. Léon Losseau, avocat, rue de Nimy, Mons.
M. Henry Louis, docteur en médecine, 7, rue de Couillet, Châtelet.

M

M. Léon Mabille, bourgmestre, Rœulx.
M. Charles Magnette, sénateur, rue Sœurs-de-Hasque, Liége.
M. Paul Magnette, docteur en sciences musicales, Randstadter Steinweg 29 II, Leipzig.
M. Fernand Mallieux, avocat, 24, rue Hemricourt, Liége.
M. Léon Manouvrier, artiste peintre, 21, rue de Kinkempois, Liége.
M. Léon Mallié, homme de lettres, 7, rue Tête d'Or, Tournai.
M. Alex. Marcette, 63, avenue de Tervueren, Bruxelles.
M. Paulin Marchand, compositeur de musique, Montigny-le-Tilleul.
M. Georges Martin, professeur à l'Athénée du Centre, Morlanwelz.
M. Fulgence Masson, avocat-député, Mons.
M. Masson, artiste peintre, 16, rue Fond-St-Servais, Liége.
M. Alph. Materne, 13, rue Prunieau, Charleroi.
M. Octave Maus, directeur de la *Libre Esthétique*, Bruxelles.
M. Paul Mélotte, avocat, rue Ste-Marie, Liége.
M. Florent Menet, artiste peintre, 72, avenue Walckiers, Auderghem-Bruxelles
M. Désiré Merny, artiste peintre, 7, rue des Champs-Elysées, Namur.
M. Marc-Henry Meunier, 13, rue de la Levure, Ixelles.
M. Jules Micha, architecte, avenue de l'Exposition, Liége.
M. Michel, Chimay.
M. Albert Mockel, littérateur, 109, avenue de Paris, Rueil (Seine et Oise)
M. Aug. Molitor, 27, rue Goffart, Ixelles.
M. Mommen, 37, rue de la Charité, Bruxelles.
M. Camille Moreau, médecin, Charleroi.
Abbé Justin Moret, curé de Velroux, par Voroux-Goreux.
Mme Léonie Mottard van Marcke, artiste peintre, 22, rue Courtois, Liége.
M. Emile Motte, artiste peintre, 152, avenue des Sept-Bonniers, Forest.
M. Mouton, agent du trésor, Arlon.
M. Paul Mussche, homme de lettres, 46, rue de Neufchâtel, Bruxelles

N

M. Xavier Neujean fils, avocat, 2, avenue Rogier, Liége.
Mme Laure Nicolas, 4, rue du Palais, Charleroi.
M. Niffle-Anciaux, docteur en droit, Namur.
M. Gustave Norga, 56, rue t'Kint, Bruxelles.

O

M. Adrien Oger, conservateur du Musée archéologique, Namur.
M. Aug. Oleffe, artiste peintre, 809, chaussée de Wavre, Auderghem.

M. Frans Olyff, éditeur, 19, rue Haute, Hasselt.
M. André Oppermann, ingénieur, 14, rue du Basson, Marcinelle.
M. Ots, ingénieur, rue Allard, Marcinelle.
M. Nestor Outer, artiste peintre, Virton.

P

M. Jules Paindavaine, rue du Commerce, 52, Monceau-s/Sambre.
M. Albert Paquet, artiste peintre, 28, rue Léopold, Charleroi.
M. Alix Pasquier, avocat, 45, rue Ten Bosch, Bruxelles.
M. Paul Pastur, avocat, député permanent, Marcinelle-Villette.
M. Pater, rédacteur à la *Gazette de Charleroi*.
M. Eugène Paulus, 10, rue des Jardins, Châtelet.
M. Pierre Paulus, artiste peintre, 4, rue de Louvain, Bruxelles.
M. Sylvain Paulus, 10, rue des Jardins, Châtelet.
Mlle Hélène Payaux, artiste peintre, 32, rue Emile Banning, Bruxelles.
M. Edmond Peny, ingénieur, Morlanwelz.
M. José Perée, homme de lettres, 23, rue de Tongres, Bruxelles.
M. Sylvain Perin, ingénieur, Marcinelle-Villette.
M. Georges Petit, sculpteur, 22, rue des Vergers, Liége.
M. Emile Philippe, artiste peintre, Florennes.
M. Edmond Picard, avocat, rue Ducale, 51, Bruxelles.
M. Louis Piérard, 121, rue du Tyrol, St-Gilles, Bruxelles.
M. Pillion, conservateur du Musée des Beaux-Arts, Valenciennes.
M. Pirard, député, Verviers.
M. Ed. Piret-Goblet, sénateur, Châtelet.
M. H. Pirenne, 126, rue Neuve St-Pierre, Gand.
M. Pirenne-Keppenne, 29, rue du Jardin Botanique, Liége.
M. Alexandre Pirotte, chef de bureau à l'Administration communale, rue Naimette, Liége.
M. Florent Platel, docteur, Couillet.
M. Jean Plomdeur, fabriquant, rue Fond-Pirette, Liége.
M. Pierre Pohl, ingénieur, 4, rue de Tournai, St-Ghislain, lez-Mons.
M. Jules Postel, artiste peintre, rue de Houdain, Mons.
M. Léon Provins, 16, rue Ernest Cambier, Ath.
M. Arthur Procès, avocat et bourgmestre, 94, boulevard d'Omalius, Namur.
M. l'abbé Puissant, Herchies-Mons.
Mlle Marguerite Putsage, artiste peintre, rue Terre-du-Prince, Mons.

R

M. le Dr S. Randaxhe, 38, rue Courtois, Liége.
Mme F. Ransy-Putzeys, artiste peintre, 11, cour des Minimes, Liége.
M. Max Rasquin, ingénieur agronome de l'Etat, Marcinelle.
M. Armand Rassenfosse, 366, rue St-Gilles, Liége.
M. Ernest Raway, artiste musicien, Bruxelles.
M. Emile Regniers, père, 26, quai de Brabant, Charleroi.
M. Emile Regnier, professeur à l'Athénée, 38, rue de Mersch, Arlon.
M. J.-M. Remouchamps, 280, boulevard d'Avroy, Liége.

M. **Emile Remouchamps,** architecte provincial, rue Simonon, Liége.
M. **Marius Renard,** 23, rue Rossini, Bruxelles.
M. **Reuter,** avocat, échevin de l'instruction, Arlon.
M. **Victor Reuter,** architecte, 44, rue Darchis, Liége.
M. **René Revelard,** 66, rue Potagère, Bruxelles.
M. **Jean Roger,** industriel, 155, rue de Fragnée, Liége.
Mlle **Flore Rogister,** artiste peintre, 37, rue Jonruelle, Liége.
Mme **Mariette Romiée,** artiste peintre, rue Raikem, Liége.
M. **G. Roosen,** 20, rue Neuve, Bruxelles.
M. **Paul Rops,** château de Thozée par Mettet.
M. **Henry Rousseau,** conservateur aux Musées du Cinquantenaire, à Mousty
M. **Victor Rousseau,** avenue Van Volxem, 187, Bruxelles.
M. **A.-Th. Rouvez,** 48, rue de Venise, Bruxelles.
M. **Emile Royer,** avocat, 12, place Loix, Bruxelles.

S

M. **René Sand,** docteur, 45, rue des Minimes, Bruxelles.
M. **Robert Sand,** 71 A, rue de la Victoire, St-Gilles, Bruxelles.
Mlle **Germaine Schellinx,** 114, rue de la Brasserie, Ixelles.
M. **Schoenfeld,** avocat, 7, rue de la Bonté, Bruxelles.
M. **Achille Segard,** 150, avenue Victor Hugo, Paris.
M. **Jean Servais,** conservateur du Musée archéologique Curtius, rue Joseph Demoulin, Liége.
M. **Fernand Séverin,** 67, rue de la Concorde, Gand.
M. **Alex. Simon,** architecte, Trazegnies.
Mme **Hélène Simon-Schockaert,** 44, rue de Neufchâtel, Bruxelles.
M. **Marcel Simon,** ingénieur-architecte, Trazegnies.
M. **Frédéric Simon,** sculpteur, 58, avenue Michel-Ange, Bruxelles.
M. **Godefroid Simonis,** 44, rue du Belvédère, Namur.
M. **Jacob Smits,** artiste peintre, Achterbosch-Moll.
M. **Carl Smulders,** professeur au Conservatoire, 51, quai de Longdoz, Liége.
M. **Arthur Snyers,** architecte, 62, rue Louvrex, Liége.
M. **Soil de Moriamé,** 45, rue Royale, Tournai.
M. **Jules Sottiaux,** homme de lettres, Montigny-le-Tilleul.
M. **Charles Soubre,** architecte, 17, rue Raikem, Liége.
M. **Léon Souguenet,** homme de lettres, Mont-Panisel, Mons.
Mlle **Jenny Spée,** artiste peintre, 17, rue de l'Abdication, Bruxelles.
M. **Constant Sonneville,** architecte, 15, rue Childéric, Tournai.
M. **Gustave-Max Stevens,** 89, boulevard de la Cambre, Bruxelles.
M. **le baron Stiénon du Pré,** bourgmestre, Tournai.
M. **Henri Stranard,** avocat, Gosselies.
M. **C. Sturbelle,** sculpteur, 14, rue Fraikin, Schaerbeek.

T

M. **L. Tamine,** avoué, Nivelles (Brabant).
M. **Louis Taverne,** artiste peintre, 20, rue Jean Stas, Bruxelles
M. **Terwagne,** député, Anvers.

M. Paul Thémon, artiste peintre, 28, rue Rogier, Namur.
M. Alfred Theys, à Lodelinsart.
M. Mathieu Thirionet, artiste peintre, 106, rue Léanne, Namur.
M. Oscar Thiry, littérateur et publiciste, 54, rue du Pot d'Or, Liége.
M. Mathieu Thone, imprimeur, rue de la Commune, Liége.
M. Léon Thumilaire, 52, rue de Constantinople, Bruxelles.
M. l'abbé Tichon, rue en Rhée, Dinant.
Mme Thouvenot-Cordebar, 30, rue du Grand Verger, Nancy.
M. Tombu, président du *Cercle Artistique*, rue de la Motte, Huy.
M. Théo Tonglet, 5, rue Borgnet, Namur.

V

M. H. Vaillant-Carmanne, imprimeur, 8, rue St-Adalbert, Liége.
M. René van Bastelaer, conservateur du Cabinet des estampes, Bibliothèque Royale, 22, rue Darwin, Bruxelles.
Mme Henriette van den Boorn-Coclet, professeur au Conservatoire, 13, rue Hors-Château, Liége.
M. Achille Vandenbroecke, 47, place du Nord, Charleroi.
M. Léon Vandenhouten, artiste peintre, 30, rue Petites Patures, Mont-s/Marchienne.
M. Georges Vandervest, 91, rue de Châtelet, Couillet.
M. van Dooren, professeur à l'Athénée Royal, Arlon.
M. Ferd. van Herreweghe, 23, rue des Sept Actions, Gilly.
M. Emile Vanhay, instituteur communal en chef et publiciste, Forêt-Trooz.
M. G. van Oest, éditeur, 16, place du Musée, Bruxelles.
M. J.-H. van Zanten, à Marcinelle.
M. Fern. Verhaegen, artiste peintre, 190, chaussée de Wavre, Ixelles.
M. Félix Verhoeven, directeur de la *Gazette de Charleroi*.
M. Désiré Verset, architecte provincial, Mont-s/Marchienne.
M. Victor Vilain, bourgmestre, Thuin.
M. Richard Viandier, artiste peintre, Hoeylaert.
M. Jos. Vrancken, ingénieur, Villette-Marcinelle.

W

M. Wansart, 156, rue des Carmelites, Uccle.
M. G. Warnotte, rédacteur à la *Gazette de Charleroi*.
M. Raoul Warocqué, député, château de Mariemont.
M. Henri Wauters, 39, rue Adolphe, Bruxelles.
M. Maurice Wilmotte, 40, rue de Pavie, Bruxelles.
M. Philippe Wolfers, 4, square Marie-Louise, Bruxelles.

Adhésions collectives

Ville de Charleroi.
Ville de Mons.
Ville de Namur.
Ville de Tournai.

Association des anciens élèves de l'Académie des Beaux-Arts: M. Alfred Lobet, délégué, 224, rue des Vennes, Liége.

Bon Vouloir, cercle artistique, Hôtel J. Carlier, boulevard Dolez, Mons.

Cercle archéologique de Mons: M. le Comte d'Auxy de Launois, président, 15, rue du Mont-de-Piété, Mons.

Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts: M. Emile Vierset, 11, rue Rioul, Huy.

Entre Nous, cercle d'art, 4, rue de Dampremy, Charleroi.

Fédération des Artistes wallons. Délégué: M. Maurice des Ombiaux.

Institut Archéologique Liégeois (secrétariat: 14, rue Fabry) Liége.

Ligue wallonne de Liége, 1, rue Vivi-Houet, Liége-Bressoux.

Société archéologique de Nivelles (Brabant).

Société de Littérature wallonne, à l'Université de Liége.

Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi, Charleroi.

Université populaire de Binche: M. Derycke, 4, rue de Merbes, Binche.

Université populaire de Couillet.

L'influence de la Wallonie sur la Pologne

PAR

M. FÉLICIEN LEURIDANT.

GUIZOT a pu dire que la France a été le centre, le foyer de la civilisation en Europe, et des historiens ont étudié l'influence française dans le développement des autres nations.

Avec moins de vigueur, certes, mais dans un rayon non moins vaste la race wallonne a exercé son action. Il y a là sans doute, une importante étude dont un côté a déjà été envisagé ici même (Voir *Wallonia*, XVI, 1908, p. 369 : « Les Wallons colonisateurs ».)

En ce qui concerne particulièrement la Pologne, il peut paraître excessif à première vue d'écrire que la Wallonie eut sa part d'influence sur la civilisation de ce pays. Et cependant, la question n'est pas nouvelle et un écrivain polonais M. Antoine Marylski nous déclarait encore récemment, avec une conviction qui nous semble justifiée, que « l'influence civilisatrice des Wallons en Pologne a été réellement très considérable ». C'est incidemment que M. Marylski avait été amené à faire cette constatation : dans l'ouvrage qu'il vient de consacrer à l'histoire des paysans polonais, la colonisation et l'influence wallonne n'interviennent en effet que d'une façon épisodique ; elles jouent un rôle secondaire dans l'arrangement des rapports économiques et sociaux.

Mais cette action avait déjà attiré l'attention des érudits, sinon pour la Pologne proprement dite, du moins pour les régions voisines. Nous n'avons pas la prétention de donner, en ces quelques pages, un tableau complet de cette question aussi complexe qu'intéressante, mais simplement quelques menus détails, relevés

rapidement et qui peuvent jeter une certaine lumière sur l'intimité des rapports qui unissaient la Pologne avec la Wallonie avant la fin du XIIe siècle.

***

En réponse à une question posée par la classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique pour le concours de l'année 1864, M. le baron de Borchgrave soumit une savante étude sur la colonisation belge en Allemagne (*Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers* in 4° tome XXXII) [1].

L'auteur y recherche les causes diverses qui amenèrent pendant les XIIe et XIIIe siècles l'établissement de colonies belges en Allemagne et dans quelques pays limitrophes, et, après avoir exposé l'organisation de ces colonies, il montre l'influence qu'elles ont exercé sur les institutions politiques et civiles, ainsi que sur les mœurs et les usages des régions où elles furent fondées.

L'importante étude du baron de Borchgrave déterminait, en 1867, le docteur Colmar Grünhägen, archiviste royal, professeur d'histoire à l'Université de Breslau, à publier un travail sur *Les Colonies wallonnes en Silésie, particulièrement à Breslau* [2], dans lequel il écrivait :

« Ces vestiges d'une colonisation de la race romane sont d'une certaine importance ; ils nous apprennent, non sans intérêt, qu'elle a aussi concouru à l'œuvre dans laquelle les Germains ont excellé: la civilisation de la Slavonie orientale. Les seules [?] traces de ces efforts peu apparents se rencontrent seulement en Silésie et concernent des Wallons de Flandre. Elles suffisent pour constater le fait, remarquable en tout cas, que les Wallons ont été les premiers colons étrangers qui atteignirent le sol de notre contrée. Nous voyons spécialement que, dans la capitale de la Silésie, à Breslau, les sons de la langue romane ont été écoutés plutôt que ceux de la langue allemande, prédestinée à y obtenir une domination exclusive. »

---

[1] M. de Borchgrave a également publié dans le tome XXXVI (1871) du même recueil un *Essai historique sur les colonies belges qui s'établirent en Hongrie et en Transylvanie pendant les XIe, XIIe et XIIIe siècles*, dans lequel on trouve de curieuses indications sur les Wallons de Hongrie, dont la situation offre tant de ressemblance et d'affinités avec ceux de la Silésie polonaise.

[2] Dans les Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique in-4°, tome XXXIII, 21 pages.

Les *Regesten zur Schlesische Geschichte* du même auteur et l'ouvrage de Tzschoppe et Stenzel *Urkundensammlung zur Geschichte der Ursprungs der Städte...* apportent aussi leur contribution à l'étude de la colonisation wallonne en Silésie.

L'autorité de Grünhägen a été ébranlée notamment par le Dr Ketrzynski (1), et par Schulte Wilhelm, dans son livre *Die Anfängen des St Marien Stiffts der Augustiner-Chorherrn auf dem Breslauer sande*. (Gross. Strehlitz, 1906.), qui attaquent l'authenticité de documents de première importance dans l'argumentation de l'archiviste de Breslau. Cependant Schulte commet aussi des erreurs, ainsi que l'a constaté la critique polonaise et il en résulte qu'apparemment une nouvelle édition des *Regesten* serait nécessaire.

La publication du nécrologe de l'abbaye bénédictine de Lubin, faite en 1896 par l'Académie des sciences de Cracovie, attira l'attention de Dom Ursmer Berlière qui traita à diverses reprises (2) la question des rapports de Liége avec la Pologne et émit le vœu que « des recherches ultérieures jettent un peu de lumière sur l'action réelle ou présumée des missionnaires belges en Pologne au XIIe siècle. »

***

La Pologne était connue de bonne heure en Wallonie. Nous trouvons dans la vie de Saint-Théodoric à Lambie (M. G. S. S. XII), en l'an 1077, une mention de la Vistule (*Viscla*).

Dom Ursmer Berlière a relevé dans la correspondance de Guilbert de Gembloux (XIIe siècle) un trait de mœurs assez curieux pour son époque. Guilbert reprend et veut ramener à la raison un étudiant de ses amis, nommé Arnoul, qui ne recevant pas de ses parents l'argent nécessaire pour ses études se fâchait et voulait quitter le pays pour se rendre en Pologne.

Il faut croire qu'en Brabant et en pays de Liége la Pologne n'était pas précisément un pays inconnu. Les marchands de Cologne y avaient d'ailleurs des rapports fréquents au commencement du XIIe siècle.

---

(1) Mémoires de l'Académie de Cracovie : Rozpravy (histoire-philologie), série II, tome 1, (1891) pp. 201-319 : *Studyja nad documentami XII-go wieku.*

(2) *Une colonie de moines liégeois en Pologne au XIIe siècle* (REVUE BÉNÉDICTINE, 1891, pp. 112-116); — *Bénédictins liégeois en Pologne au XIIe siècle*, (IBID., 1896, pp. 112-117); — Compte rendu d'un ouvrage de Gumplowicz, (IBID., 1902, 305-307.); — Cf. aussi ARCHIVES BELGES, 1901, pp. 146-147.

Les alliances des princesses de l'Ouest avec les princes slaves n'étaient pas dédaignées. Au XIIe siècle, la fille du comte Godefroid de Louvain, épouse un duc polonais.

Signalons aussi que Jean d'Outremeuse mentionne que l'évêque de Liége Eracle était le fils d'un prince polonais et d'une princesse saxonne. C'est là un fait inexact, comme tant d'autres rapportés par le trop ingénieux chroniqueur, mais il vaut ici pour montrer que la Pologne était bien connue dans la tradition populaire wallonne.

***

La Pologne était le seul état qui depuis le commencement de son avènement sur l'horizon historique menait une lutte sans trève avec l'élément germanique. C'est contre les armures des défenseurs polonais que la progression triomphale des Allemands vers l'Est a été arrêtée. La résistance nécessaire avait uni les diverses principautés polonaises.

Le règne des deux premiers princes chrétiens de la famille de Piast n'est rien d'autre qu'une continuelle guerre diplomatique et armée avec l'Empire Allemand. Les rois de Pologne évitaient autant que possible l'influence allemande, surtout dans l'organisation religieuse et cherchaient un point d'appui à l'ouest et au sud lointain. On a fait venir les premiers bénédictins de l'Italie, puis les monarques polonais ont tourné les yeux vers le sud de la Flandre, le Hainaut, le sud de la Basse-Lorraine, c'est-à-dire vers le pays wallon et la France.

Les Wallons ne vinrent pas, vraisemblablement, dans ce pays éloigné sans avoir obtenu la promesse d'avantages considérables.

Les travaux de Grünhägen ont démontré l'existence d'une noblesse au milieu de la colonie wallonne de Breslau et lui ont fait supposer que ce furent quelques familles nobles qui, suivies d'une quantité de servants ou dépendants, effectuèrent cette colonisation.

La distance était trop grande, le nombre des colonies wallonnes trop petit, pour présumer que cette immigration se soit faite à de multiples reprises. Tout ce qu'il y eût de colonisation wallonne en cette contrée provient sans doute d'une seule impulsion. A quel moment cette impulsion fut-elle donnée ?

Les Augustins d'Arrovaise, précisément à cause de la distance, n'ont pas du entretenir des relations très suivies avec leur patrie et on doit admettre que c'est dans le début, qu'ils invitèrent des

compatriotes à venir les retrouver. En effet, ils ont du s'acclimater de bonne heure et d'après les nécrologes, ils semblent s'être recrutés exclusivement dans leur nouvelle patrie. C'est donc avant la fin du XIIe siècle, car aux XIIIe et XIVe siècles, alors que les Mongols dévastent le pays, les émigrés allemands s'installent en foule dans les villes polonaises, la Silésie se germanise.

***

L'influence wallonne fut surtout remarquable au point de vue religieux : c'est dans les couvents wallons que les colonies wallonnes eurent un point d'appui.

Le palatin polonais Pierre Wlast, fils de Wladimir, résidant à Breslau, y fit construire un couvent à l'Eglise Notre-Dame des Sables (*in arena*), sur la rive droite de l'Oder, pour des moines Augustins jusque là installés au mont Sobótka (*Mons Silentii*), aujourd'hui en allemand Zobten.

D'autres Augustins vinrent alors de l'Abbaye d'Arrovaise, en Artois, à la frontière de la Flandre wallonne pour remplacer leur frères : ceci est un fait absolument certain. Une lettre papale de 1193 les appelle encore *patres de Aruasia*.

Grünhägen rapporte (d'après Stenzel : *Scriptores rer. Siles.* II, 163) deux versions pour expliquer la curieuse idée d'amener des moines d'une contrée si éloignée. L'une et l'autre hypothèses attribuent cette colonisation à l'intervention de l'épouse d'un prince polonais qui aurait été la fille d'un duc de France. Si la première version n'est pas admissible, la seconde, dit Grünhägen, ne doit pas être rejetée, car il est probable que le comte Pierre ait été marié deux fois et que sa première épouse, autrement inconnue, ait été cette princesse de France.

Le comte Pierre a d'ailleurs été en relation avec les pays occidentaux. Il a invité Saint-Bernard à venir en Pologne et nous le trouvons à la Cour de l'Empereur romain.

Tout ce que nous savons sur les colonies wallonnes en Silésie (Breslau, Jankau, Würben, Kreidel), dit Grünhägen, nous les montre en relations avec les Augustins et un village assez mystérieux que (dans une charte citée par Stenzel), l'évêque Thomas II, en 1271, appelle *villa nostra Prevacovich Gallicorum*. On n'a pas pu déterminer avec précision ce dernier endroit. Il s'agit vraisemblablement de *Wallendorf* (village des *Wales* c'est-à-dire des Wallons) et dont le nom polonais est *Wlochy*.

Il y aurait quelque intérêt à rechercher ce qu'il faut entendre ici par *Walch*. Etaient ils belges ou appartenaient ils au nord de la France actuelle? Les documents publiés ne jettent aucune lumière sur la question. Un auteur allemand, Hülmann (cité par M. le baron de Borchgrave) dit « que les expressions *Gallus* et *Walch* avaient au Moyen Age la même signification et qu'il faut entendre par là les pays de Liége et de Brabant où le wallon était parlé. Un même individu est tantôt appelé *Latinus*, tantôt *Walch*.» L'Eglise de Würben fut appelée jadis la wallonne (*gallicalis*).

Il est aussi fort possible que les couvents de Norbertins qui se sont établis en Pologne, près de Kalisz, Rizesk, Strzelno, provenaient directement de Prémontré, district de Laon. Il faut noter que l'évêque Walter (mort en 1169) a introduit dans la cathédrale de Breslau, l' « *officium Laudunense cum cantu* » c'est-à-dire l'office adopté à Laon.

***

Un dépouillement minutieux des chartes des couvents wallons, publiées par l'Académie de Cracovie, peut fournir encore de précieux indices.

Mais en fait, c'est le diocèse de Liége qui a joué le rôle le plus important, comme centre de l'influence wallonne sur l'Eglise catholique de Pologne.

Kasimir Ier (né en 1016, mort en 1058), fait venir à Tyniec des bénédictins du couvent de Liége (*Monumenta Poloniae historica, V*).

Saint-Lambert était le patron de Liége et nous voyons le culte de ce saint très répandu en Pologne. Le fils du premier prince chrétien polonais Mieszko Ier, né après 981, s'appelle Lambert et le troisième roi règnant, le fils de Boleslas le Valeureux, Mieszko II, né en 990, porte comme second prénom celui de Lambert. Ce prénom a été également porté par trois évêques polonais dont l'un est mort en 1030 et par deux évêques de Cracovie.

Des bénédictins vinrent s'installer à Lubin, dans la Grande Pologne, sur le fleuve Obra. La présence de deux noms liégeois dans le nécrologe de cette abbaye, ceux de l'évêque Baldéric et de l'abbé Albert (de Gembloux ou de Saint-Jacques de Liège) avait déterminé l'éditeur à croire que les premiers moines de Lubin venaient de Gembloux, mais, comme l'a pertinemment démontré Dom Ursmer Berlière, il n'y avait pas plus de motifs de se prononcer en faveur de Gembloux que de Saint-Jacques de Liége.

Le Dr Max Gumplowicz dans une étude consacrée au premier chroniqueur latin de Pologne, (1) examine de nouveau le problème de l'origine des premiers moines de Lubin, mais ne nous donne pas encore une solution acceptable.

Retenons seulement à propos de l'auteur du *Chronicon Polonorum*, un point qui nous intéresse directement, à savoir que ce chroniqueur, dont le nom ne se trouve nulle part dans son œuvre, et dont la personnalité a soulevé de multiples conjectures, fut réellement d'origine romane. La manière d'écrire *Walo, vastandiones, vastaldiones*, trahit plutôt le wallon que l'italien ou le français. Les tournures rappellent celles du célèbre chroniqueur tchèque Cosmos qui étudia sous la direction de Franck, pendant la période la plus florissante de l'Ecole de Liége.

Notons enfin que les deux frères Alexandre et Walter, originaires du pays de Malonne, ancien diocèse de Liége, devinrent évêques de Plock et de Breslau vers le milieu du XIIe siècle. Le fait n'était pas exceptionnel. Leuduin, évêque de Grosswardein, en Hongrie, au XIe siècle, était aussi du diocèse de Liége. (Cf. Berlière : *Monasticon belge*).

Ce qui reste de l'ancienne cathédrale romane de Cracovie, c'est-à-dire la crypte souterraine, porte le nom de Saint-Léonard, qui était honoré à Liège.

On voit, par ces notes rapides, que c'est sans témérité que l'on peut avancer, que l'influence civilisatrice des Wallons en Pologne ne fut pas d'une importance négligeable.

FÉLICIEN LEURIDANT.

---

(1) *Bischof Balduin Gallus von Kruswica : Polens eerster lateinischer Chronist* (Sitz. Ak. Vienne. Hist. Kl. Bd. C. XXXII, 1895, IX 36 p.)



Un poème wallon de « Jambe de Bois »

PAR

M. OSCAR GROJEAN.

Il y a quelque temps, lorsqu'il préparait la publication des *Mémoires et documents inédits sur la Révolution belge*, M. le baron Camille BUFFIN voulut bien me communiquer un curieux document qu'il fait connaître dans la seconde partie de son intéressant ouvrage, paru tout récemment ([1]).

C'est un feuillet in-4° de 28.5 centimètres sur 20.5, trouvé dans les papiers de Charles Rogier. Il porte dix couplets de quatre vers wallons, huit couplets sur deux colonnes au recto, deux au verso, et, au verso également, dans le sens de la hauteur, une écriture différente de celle du poème, probablement l'écriture de Rogier lui-même, a noté : « *Jambe de bois, son rapport en vers, singulier.* »

Nous avons à faire à une œuvre du canonnier liégeois, Jean-Joseph Charlier dit « Jambe de Bois ». On sait quel rôle Charlier joua dans les combats qui se livrèrent à Bruxelles : il a pris la peine de nous l'exposer lui-même, en 1853, dans son « mémoire » sur les journées de septembre 1830 ([2]). A la différence de ce dernier rédigé plus de vingt ans après les événements qu'il rappelle, notre poème est un « rapport » écrit sous l'impression immédiate

([1]) *Mémoires et documents inédits sur la Révolution belge et la Campagne de dix jours* (*1830- 1831*), recueillis et annotés par le baron Camille BUFFIN, avocat. Bruxelles, Kiessling et C[ie]. 1912, 2 vol. in-8° (Commission royale d'histoire).

([2]) Charlier, né à Liége, le 4 avril 1794, y est décédé le 31 mars 1866. Lorsqu'éclata la Révolution, « Jambe de Bois » se mit courageusement à la tête d'un groupe de volontaires et il partit avec eux au secours des

des faits et, pour ainsi dire, dans la fièvre de la victoire. Et assurément, les rapports militaires n'ont pas souvent cette verve guerrière et lyrique.

Rapport du combat de Bruxelles, par le canonnier Jambe de Bois.

Texte original.	*Transcription.*
1.	1.
Ji creu ke diale m'arege	Dji creû' qui l'Diâle m'arèdje,
que j'en a bin toé six cint	qui d'j'ènn' a bin touwé six cints,
quine si frotteront pu le poege	qui n'si froteront pus lès poyèdjes
qu'o j'el a rasé jusqu'a dint.	ca dj'èls-a rasés djusqu'âs dints.
Jambe di bois s' n'est nin d'[o]hay	Djambe di Bwès, ç' n'èst nin d'ohè (1)
ces six cint la n'aront pu le moixnay	cès six cints là n'âront pus li [mwèh'nè (2).
2.	2.
Le diale m'arege cusin Jhan	L'Diâle m'arèdje (3), cusin Dj'han,
ji n'a pu stou al fiesse	dji n'a pus stu al fièsse
po mi de verti ostan	po mi d'vèrti ostant
qu'a l'sy spii leu tiesse,	qu'a l'zi spiyi leû tièsse.
Jambe de bois s' n'est nin d'ohay	Djambe di Bwès, c' n'èst nin d'ohè :
ces six cint la n'aron pu le moixnay	cès six cints là n'âront pus li [mwèh'nè.
3.	3.
Li diale m'arege, j'o roudi,	Li Diâle m'arèdje, dj'ò roudi (4) :
j'ajustaie mes canons	dj'adjustèye mès canons
et ji les chege d'im mi	èt dji lès tchèdje di m' mis
po ratinte ces capons	po ratinde cès capons.
Jambe de bois	Djambe di Bwès...
4.	4.
Li diale m'arege, ji veux les Hollan- [dais	Li Diâle m'arèdje, dji veûs les Hol- [landais
qui vni tot dreu sor my	qui v'nit tot dreût sor mi.
ji dis a nos Ligois	Dji dis à nos Lidjwès :
cachive lei les vni.	« Catchiz-ve ; lèyiz-lès v'ni. »
Jambe de bois	Djambe di Bwès...

---

insurgés bruxellois. Il devint légendaire parmi les patriotes. Voyez : *Les journées de septembre 1830, ou mémoire de Jean-Joseph Charlier dit la Jambe de Bois, capitaine d'artillerie en retraite* (Liége, J.-G. Carmanne, 1853, 12°, 106 p.). Si Charlier n'est pas l'auteur de cet ouvrage, encore est-il qu'il semble l'avoir inspiré.

(1) Formulette en usage dans certains jeux des enfants. Voy. J. Defrecheux, *les Enfantines liégeoises* (*Bull. Soc. liég. Littér. wall.*, 2e série, t. XI, p. 160). Charlier fait allusion à son infirmité.

(2) Les vers de Charlier étaient vraisemblablement adaptés à un « air », mais nous ignorons lequel. Je lis : qui ne *si* (se) froteront, de préférence à qui ne *s'i* (s'y), et *li* (le) mwèh'nè plutôt que *lès* (les) mwèh'nès.

(3) On remarquera cette répétition au commencement de chaque couplet ; peut-être s'agit-il d'un juron familier à « Jambe de Bois ».

(4) roudi, rondi, bourdonner, murmurer. Cf. GRANDGAGNAGE, *Dict. étym.*, II, p. 327.

5.

Li diale m'arege in voli nin
ji fout obligi d'im mavlé
pot qu'y se cachahi bin
et qu'im leahi fé.
Jambe di bois

5.

Li Diâle m'arèdje, i n'volit nin !
Dji fou-t oblidji di m'màvler
po qu'i s'catchahit bin
et qu'i m'lèyahit fé.
Djambe di Bwès...

6.

Li diale m'arege ji fait feu
y tomi tirto al terre
comme mes sodar di quarjeu
quand j'esteu sol ho d'im mère.
Jambe de bois ;

6.

L' Diàle m'arèdje, dji fais feû ;
i toumit turtos à l'tére,
comme mès sòdards di cwàrdjeû
qwand dj'esteû so l'hò di m' mére
Djambe di Bwès...

7.

Le diale m'arege il alef si bin
qui ji chergive sin cesse
et que sin songi a rin
y toumi so leu fesses.
Jambe de bois

7.

L' Diàle m'arèdje, il aléve si bin
qui dji tchèrdjive sins cèsse
èt qu'sins sondji à rin,
i toumit so leûs fesses.
Djambe di Bwès...

8.

Le diale m'arege on vinf mi dire
qui mes boulets d'crehy
qui j'n'aveu rin a dire
qu'i falef les spargni

8.

Li Diàle m'arèdje, on vinve mi dire
qui mès boulèts d'crèhit.
qui dj' n'aveûs rin à dire,
qu'i faléve lès spârgni.

Verso.

9.

Mais le diable m'arege j'aveu si bon
qui fate di tot ote choi
j'euhe chergi mes canons
avou des pire et me jambe di boi
Jambe de bois,

9.

Mins l'Diàle m'arèdje, dj'aveûs si [bon
qui, fàte di tot aute tchwès,
dj'eûhe tchèrdji mès canons
avou des pîres èt m' djambe di bwès !
Djambe di Bwès...

10.

Li diale m'arege vive les Ligois
ce sont des fils sodars
Vive les Bruxellois
y s'on battou comme des pindars
Jambe di Bois

10.

Li Diàle m'arèdje, vivent les Lid- [jwès :
ci sont des fis sòdârs.
Vivent les Brussèlwès :
i s'ont batou comme des pindârds.
Djambe di Bwès...

Traduction :

1. — Je crois, diable m'emporte, — que j'en ai bien tué six cents. — qui ne se frotteront plus les poils — car, je les ai rasés jusqu'aux dents.

Jambe de bois n'est pas en os ; — ces six cents-là n'auront plus de rhume de cerveau.

2. — Le Diable m'emporte, cousin Jean : — je n'ai plus été à la fête — pour me divertir autant — qu'à leur casser la tête. Jambe de bois...

3 — Le Diable m'emporte, j'entends murmurer, — j'ajuste mes canons — et je les charge de mon mieux — pour attendre ces capons.

4. — Le Diable m'emporte, je vois les Hollandais — qui venaient tout droit sur moi. — Je dis à nos Liégeois — : « Cachez-vous, laissez-les venir. »

5. — Le Diable m'emporte, ils ne voulaient pas ! — Je fus obligé de me fâcher — pour qu'ils se cachassent bien — et qu'ils me laissassent faire.

6. — Le Diable m'emporte, je fais feu. — Ils tombèrent tous par terre — comme mes soldats de cartes, — quand j'étais sur les genoux (le giron) de ma mère.

7. — Le Diable m'emporte, il (mon canon) allait si bien — que je chargeais sans cesse — et que, sans songer à rien, — ils tombaient sur leurs fesses.

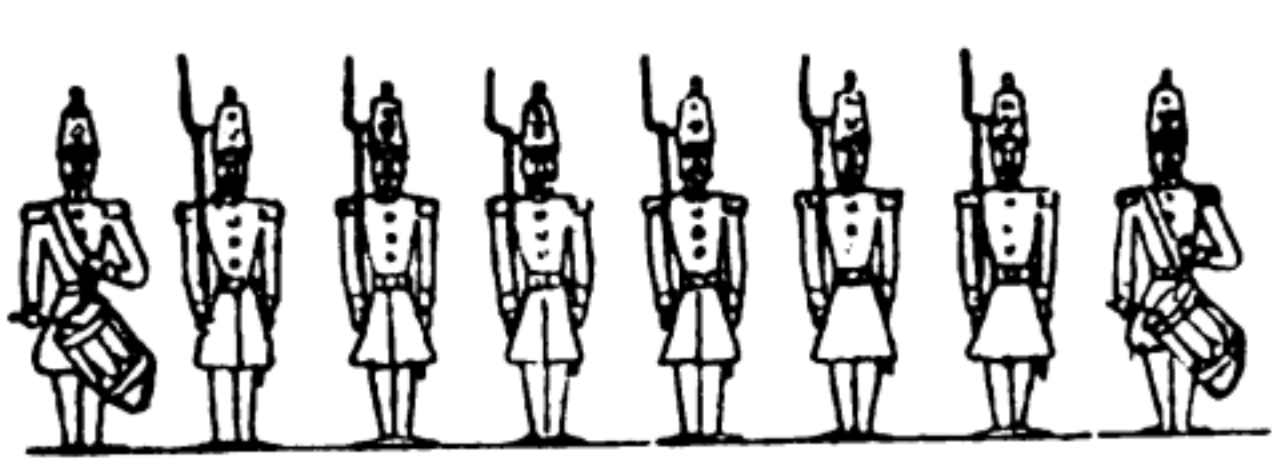
8. — Le Diable m'emporte, on vint me dire — que mes boulets décroissaient, - que je n'avais rien à dire, — qu'il fallait les épargner.

9. — Mais, le Diable m'emporte, j'avais si bon (tant de plaisir)— que, faute de toute autre chose, — j'eusse chargé mes canons — avec des pierres et ma jambe de bois !

10. — Le Diable m'emporte, vivent les Liégeois : — ce sont des soldats accomplis ; — vivent les Bruxellois : — ils se sont battus comme des pendards !

Tels sont les vers de Charlier. Il les a rédigés dans son liégeois qui lui était plus familier que le français, et ainsi, il a enrichi la poésie wallonne d'un genre peu commun : le reportage héroïque. L'orthographe a beau être approximative, la versification inégale, ces vers ne manquent pas d'allure : ils respirent une énergie soldatesque, un mâle patriotisme, l'ivresse de la bataille, la fierté du triomphe. Ce canonnier wallon, qui boitait comme Tyrtée, avait, comme l'Ancien, une âme de poète.

OSCAR GROJEAN.





La pierre de honte pour femmes querelleuses

PAR

M. Louis DARRAS.

La revue « *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux* », vient de rappeler l'existence à l'usage des femmes querelleuses, de deux singuliers spécimens d'instruments de punition, qu'on peut voir encore, l'un, au musée historique d'Orléans, l'autre, à l'hôtel-de-ville de Mulhouse. Il s'agit de lourdes pierres que devait porter à titre de châtiment la femme querelleuse, suivie de la plaignante, armée d'un aiguillon.

La honte, considérée comme une peine, est un débris des mœurs germaniques. Ce châtiment usité et connu au moyen âge, dans la plupart des pays, sous le nom de « harmescar » recevait de multiples et différentes applications. Pour le noble, l'instrument de supplice à porter était un chien ; pour le chevalier, c'était une selle, et pour le serf, un soc de charrue. (1)

Nous retrouvons aussi le port de pierres dans notre pays, prinpalement dans le Brabant, le Namurois, et à Liége. On n'a pas conservé ces pierres, mais certaines chartes les rappellent. (2)

Récemment le hasard m'a mis sous les yeux la mention de cette coutume judiciaire consignée dans la charte de Gosselies, restée inédite. Il est stipulé que, quand deux femmes se querellaient et

---

(1) Bonvalot, *Le tiers état d'après la charte de Beaumont*, p. 492 - 98.

(2) Grandgagnage, *Coutumes de Namur*, p. 236 ; L. Lahaye, *Cartulaire de Walcourt*, p. XCV, note 2 : *Messager des sciences historiques*, année 1857, p. 94 ; Wauters, *Les libertés communales, preuves* p.p. 85-89 ; F. Cattier, *Evolution du droit pénal germanique en Hainaut jusqu'au XVe siècle*, p. 66 ; A. Giry, *Les Etablissements de Rouen*, t. I, p. 22, E. Poullet, *Mémoires sur le droit pénal*.

s'il y avait des coups portés, le maire devait faire une enquête. La femme qui avait frappé la première, devait porter la pierre ; l'autre la suivait, en la harcelant d'un aiguillon. En cas de refus de se soumettre à cette humiliation, la récalcitrante était condamnée à payer une amende de 5 sous de vieille monnaie.

Comme les habitants du village ne se faisaient pas faute d'assister à pareil spectacle, — ailleurs, comme à Trazegnies, c'était une obligation, sous peine d'amende, — on devine aisément quelle débauche devait être faite à cette occasion, de quolibets et de plaisanteries.

La charte de Morialmé, qui remonte au XIVe siècle, est encore inédite [1]. Un de ses chapitres que nous analysons d'abord et qu'ensuite nous publierons sous le titre de « Usage de bataille de femmes », décrit tout au long la procédure à suivre en pareille circonstance.

Le texte de ces « usages » est assez défectueux, car il n'en reste plus qu'une copie du XVIIIe siècle.

Notre charte stipule, à l'article qui concerne les querelles de femmes, que, quand deux femmes s'injurient vilainement, le maïeur, s'il obtient le témoignage de deux bourgeois ou bourgeoises, peut condamner la femme qui a insulté l'autre, à porter les pierres de justice, tandis que celle-ci la poindra sur tout le parcours. S'il est établi que les deux femmes ont proféré chacune à l'adresse de l'autre les mêmes injures, elles porteront la pierre et se poindront chacune à son tour. Ce châtiment pourra être racheté par une amende de 20 sous au profit du seigneur de Morialmé.

Si ce sont des femmes étrangères à la franchise, le maïeur peut recevoir le témoignage par serment de tous autres gens non bourgeois qui habitent la franchise.

L'enquête terminée et les témoignages recueillis, le maïeur fait comparaître les deux femmes par-devant la cour de justice, qui fixe le jour où elles auront, l'une à porter les pierres, l'autre à poindre, dans le cas où l'amende ne serait pas payée. A l'heure dite, le maïeur accompagné des échevins, fait apporter les pierres et le bâton armé d'un fer d'un pouce de longueur ; puis il enjoint à la femme coupable de porter ces pierres sur son épaule, sans se

---

[1] Nous possédons cet intéressant et précieux document, qui trouvera sa place un jour aux Archives de l'Etat, à Namur.

reposer, jusqu'au lieu dit « *Croisette al Savenière* », tandis que l'autre, ayant reçu l'aiguillon des mains du maïeur, suivra la première pour la piquer chaque fois qu'elle lui paraîtra s'avancer trop lentement.

Suivie du maïeur, des échevins et, on peut le présumer, d'une bonne partie de la population, la coupable avait le droit de s'arrêter au lieu dit « *le Staire* ». Puis, de rechef, le maïeur lui ayant donné le temps de souffler, lui enjoint de faire volte-face et de rapporter les pierres de justice jusqu'à « *la Halle* », toujours suivie de l'autre femme qui la pique, à moins que les torts étant réciproques, les rôles ne soient intervertis au retour.

Usaige de bataille de femmes.

Si femmes se débattent l'une ou l'autre, en tenchant (1) des paroles vilaines et desordinées ou iniquement, comme elles se clamment en tenchant ribaulde, ribauder ou aultres mots semblables et équivalents, comme horires (2), vifflaces (?), pusteresse, fouteresse a celles qui sont mariées et tous aultres vilains laideurs de vilains mots et laids dits mots touchant au ribaudige ou a putaige ou sorcellerie comme bourdelieres, putain, sorcière, lainesse (3), curie (4) et tous aultres vilains mots, et son (si on) dit de laid dits, mais qu'il touche au ribaudie, si li mair en puet avoir deux vérités de bourgeois (5), tant que a femme de franquize (6), c'est a entendre femme de bourgeois, fille de bourgeois qui sont en li main dou pere et del mere, franche bourgeoise, celle qui laid dit (7) a l'autre doit porter les pierres et celle a qui on a le laid dit, doit poindre.

---

(1) *Tencher*, tancer, reprocher.

(2) *Horires*, cfr. hurier, débauché, libertin. De l'allemand huri, maison de débauche.

Les épithètes suivantes ont le même sens.

(3) *Lainesse*, probablement larnesse (ou lères), voleuse. Cfr. larron.

(4) *Curie*, femme dégoûtante. V. fr. *corie* lat. corium (cuir) ; qui ne vaut que le cuir. A Liége, *cureie*, charogne. Le latin *scortum* signifie à la fois peau et prostituée.

(5) *Deux vérités de bourgeois* : deux bourgeois dignes de vérité (testes veridici ou vericonjurati). Cfr. *Annales de la société archéologique de Namur*. t. V. p. 281.

(6) *Franquize* ou *franchise*, ville ou commune jouissant des privilèges réservés aux bourgeois.

(7) *Dire laid* ou *dire un laid dit*, insulter. Cfr. *laidanger* ou *delaidangier*, outrager. On disait aussi *vilonner*, dire de vilaines paroles. Mauvais, équivalent de traitre, était aussi une injure. Cfr. L. Wodon, *Le droit de vengeance au pays de Namur*, p. 12, (charte d'Oret et de Biesmes).

Et s'il avenoit que toutes deux se clamassent de laid dit aux deux porteroient les pierres, mais celle qui avoit commenchiet les porteroit premiere, et l'aultre poinderoit [1] et puis celle qui avoit commenchiet a poindre les porteroit, et celle qui les avoit portées poinderoit, mais si alcune ne voloit porter les pierres qui avoit dit ces laids dits, elle seroit pour ses laids dits d'amende au signeur a vingt sols monnaye courante en la ville.

Aultre femme qui ne sont point de franquize, si elles se tenchent de vilaines parolles desseur devisées [2], li mair li puet montrer par tous aultres gens non bourgeois jurants en saint, comme manant, servant, gens de douzaines [3], clers, gens afforains [4], femmes et hommes jeunes et vielles, mais quil ait laige de discretion, mais ils doient jurer solemnellement par devant les eschevins le saint touchiet, et ossi que se soient bonnes gens dignes de foy et teils apres lesqueils li eschevins puissent jugier sainement et deux témoins dou moins qui se siewent [5] l'un l'autre. Quand li mair a fait enquette et renonchiet aux veriteis, il fait adjourner suffisamment les deux femmes qui se sont debattues et faire jugier les eschevins et si celle qui a dit le laid dit se tient et enlist [6] pour porter les pierres. li mair leur puet et doit asseir [7] journée par l'enseignement [8] des eschevins a celle qui a dit le laid de porter et a celle qui [9] on a dit le laid de poindre. Et quand li heure serat que les dittes femmes seront pour efferter [10] de faire al enseignement des eschevins, li mair ferat porter les pierres au passaige de l'autre et arat les eschevins avec luy et ossy portera en ses mains ou fera porter le baston, et la enjoindra et commanderat li mair al femme qui arat dit le laid mot qu'elle porte ces pierres sur son espalle sans se reposer, de la jusqu'al Croisette al Saveniere, et a celly a cuy on arat dit le laid, doit livrer li baston dont li ewillons [11] serat de fier aghuz [12] devant, al maniere d'une

---

(1) ***Poindre***, piquer.

(2) ***Desseur devisées***, **rappelées plus haut.**

(3) ***Gens de douzaines*** : **les descendants d'affranchis qui paient le droit annuel de 12 deniers au prince ou au seigneur, à titre de reconnaissance du rachat de servage ou de servitude.**

(4) ***Les afforains***, **ceux qui n'habitaient pas la franchise ou commune.**

(5) ***Se siewent*** **l'un l'autre, se suivent, concordent entre eux.**

(6) ***Enlist***, **choisit (préfère de porter les pierres plutôt que de payer l'amende).**

(7) ***Asseir*** **ou** ***assener***, **assigner, fixer.**

(8) ***Enseignement***, **délibération.**

(9) ***Qui***, **à qui.**

(10) ***Efferter***, **mot probablement mal transcrit.**

(11) ***Ewillon***, **aiguillon.**

(12) ***Fier aghuz***, **fer aigu ou pointu.**

ewillon que on met a un stomble [1] et n'en doit avoir four [2] dou baston que un poch [3] de long aigus devant pour poindre, et puis doit on mettre les pierres par le boutillon [4] ou par aultre sur l'ispalle de celli qui arat dit le laid dit, dou commandement dou mayeur, sur liquelle des espalles que li femme qui doit porter les pierres vorat [5] sans rien mettre dessous fours [6] les draps qu'il arat vestis et qui vont sur l'espalle, et se mettre par le mayeur en la warde [7] des eschevins, et a celli a cui on arat dit le laid, doit li mair enjoindre d'y recommander qu'elle suiewe de si baston que ly mair ly arat livré en si mains, et qu'elle le pointe s'il veut et il li semble qu'elle vat lentement, et a mettre en la warde des eschevins, et les doient li mair et li eschevins et la justice siewre les deux femmes jusqu'au Staire [8], et la si doient et puellent reposer tant que il souffirat au mayeur, puis doit de rechief commander li mair et enjoindre al femme qui dit a le laid dit qu'elle reporte ses pierres en arrier jusqu'en li halle et l'autre qui point qu'elle le suewe comme a venant et mettre en warde des eschevins comme dit est devant, et les doit li justice siewe jusqu'en li halle, insy faire de chacune qui jugiée est a porter les pierres.

Et est assavoir que li femme qui porte les pierres ne doit avoir vestis que si chemise et trois doubles de laine au plus, moins si elle veut.

Et celle qui point ne puet ne (ni) ne doit poindre four qu'entre li coroie [9] et les genoulx et parmy cette amende est paix entre elles et amendisse [10] fait, ainsy que on la useit anchiennement.

Louis DARRAS.

---

(1) ***Stomble*** ou ***estomble***, perche armée d'une pointe pour piquer les bœufs.

(2) ***Four***, hors.

(3) ***Poch***, pouce.

(4) ***Boutillon***, sergent de la cour de justice.

(5) ***Vorat***, voudra.

(6) ***Fours***, hors, sauf, si ce n'est.

(7) ***Mettre en warde***, faire constater.

(8) ***Le Staire***, lieu dit.

(9) ***Coroie***, courroie, ceinture.

(10) ***Amendisse***, satisfaction, réparation.



PAGES DE CHEZ NOUS

Poèmes

I

Je déserte le rêve et descends vers la vie,
car le plus fier poème est vivre et non rêver :
pour que l'arome naisse en les roses fleuries,
il leur faut le désir, l'amour et le baiser.

Mon aile qui dormait, à peine éclose encore
n'a jamais vu l'essor qu'à travers le sommeil.
Mais maintenant, voici que s'éveille l'aurore
et librement, je vais rejoindre le soleil ! —

Mes yeux, qui n'ont brillé qu'au clair des lunes blêmes
verront surgir l'éclat des ardeurs et du jour
car mon cœur plus puissant désire ce qu'il aime
et veut combattre enfin pour la vie et l'amour.

Mes yeux, mon cœur, ma chair brûlent de vie intense
car le matin jaillit, de lumière éclatant !
Tout l'amour prend mon cœur et ma chair qui s'élancent
et se sont embrasés à son baiser ardent.

II

Mon cher enfant, vivant trésor, heureux mystère,
tu n'es, au firmament, qu'un astre encor lointain ;
et pourtant, je voudrais te mener sur la terre
comme, dans son royaume, un prince au sang divin.

Je voudrais te conduire à travers la lumière,
parmi l'air embaumé de ton matin d'azur,
emplir ton sein d'amour, tes yeux de beautés claires,
et donner à tes jours le bonheur le plus sûr :

le grand bonheur fervent de chérir cette vie
comme le seul trésor qui nous soit accordé,
d'avoir l'âme toujours amoureuse et ravie,
les bras ouverts, les yeux souriants, exaltés;

de marcher sur le monde, ainsi qu'un beau navire
s'élance avec fierté sur les flots émouvants,
sans craindre les écueils, la tempête en délire,
mais dont l'unique rêve est d'aller en avant.

O mon enfant, je chanterais à ta jeune âme,
combien le jour est beau, combien l'amour est grand.
Je te crierais : « Sois plein d'ardeur, sois une flamme
dont la beauté réchauffe et grandit sous les vents. »

Je te dirais encor : « La vie est une fièvre,
un rêve plein de feu, de joie et de douleur ;
ne la dédaigne pas, ouvre tes belles lèvres,
aspires en le suc jusqu'au fond de ton cœur.

Il faut qu'autour de toi, partout, tes regards plongent
pour voir vibrer la terre au sein de la clarté.
Il ne faut pas, surtout qu'un seul et vain mensonge
vienne souiller ton cœur aux chastes voluptés !

Il faut remplir tes yeux, il faut gonfler ton être
du grand frisson humain, fugitif et divers.
Le but de notre vie est de la bien connaître
de se sentir le dieu de son propre univers.

Il faut gravir la vie comme une vaste cime
d'où l'on peut découvrir son domaine vermeil ;
puis, descendre le soir vers la paix de l'abîme,
calme et majestueux, comme fait le soleil.

Georges GUÉRIN.



INTERMEDIAIRE WALLON

Questions

Un dicton normand en Wallonie. — Il existe dans le pays d'Ath un dicton, qui se perd depuis quelque temps déjà, et que les personnes de soixante-dix ans et même plus, interrogées par nous, se rappellent très bien connaître depuis leurs premières années.

A l'encontre de tant d'autres expressions d'une idée populaire, ce dicton ne se prononce pas dans le dialecte de la région : quand on l'emploie encore dans une conversation en patois, c'est toujours en français que l'on dit : « Beaumont ! Beaumont ! Ville de malheur ! Arrivé à midi, pendu à une heure sans avoir dîné ! ». Et on comprend que ceux qui le disent, attachent une importance particulière, dont personnellement ils ne se rendent pas compte, à prononcer ces mots en délaissant l'accent du terroir. Il y a là un indice sérieux de l'origine française de ce dicton.

Mais connaît-on dans l'histoire de Beaumont quelque fait qui puisse expliquer le ressouvenir passé en exclamation typique dans la langue du peuple ? Connaît-on même ce dicton à Beaumont ? Le connaît-on (peut-être avec un autre nom de ville), dans d'autres régions de la Wallonie ?

Nous estimons qu'il y a sans doute lieu de croire que, l'assonance aidant, on a simplement employé le nom de *Beaumont*, ville connue dans le pays, au lieu d'un autre nom de ville à désinence analogue et qui était inconnu.

Il existe en effet, en Normandie, un dicton sur la ville de Domfront (département de l'Orne) : « *Domfront ! ville de malheu ! Arrivé à midi, pendu è un heu ! S'ment point l' temps d' denner !* »

Pour la ville normande nous trouvons l'explication dans un fait historique. C'est un souvenir du jugement et de l'exécution très rapide de Jehan Barbotte, convaincu du crime d'incendie volontaire du prieuré de Notre-Dame et de l'abbaye de Lonlay, d'espionnage et de trahison, pendu haut et court à Domfront le 27 mai 1574.

Félicien Leuridant.

Réponses

Coutumes pascales (XVII ; XX, 111). — Jadis, à Romerée, le Samedi-Saint après la messe, les enfants de chœur et les autres enfants allaient « chasser le Carême ». Certains manœuvraient des crécelles, d'autres avaient un petit marteau de bois dont ils frappaient les bancs et les chaises ; ceux qui ne possédaient aucun engin spécial se contentaient de bousculer les chaises ; tous s'ingéniaient à faire le plus de bruit possible dans l'église.

Quand cette cérémonie était finie dans le temple, les enfants de chœur se rendaient dans les maisons particulières et allaient également « chasser le Carême ».

Depuis une quarantaine d'années environ, cette coutume n'a plus lieu à l'église, mais les enfants la renouvellent encore dans certaines maisons, après avoir obtenu l'autorisation des habitants.

Jules VANDEREUSE.

Bibliographie liégeoise, par de Theux (XX, 110). — Le chevalier DE THEUX a donné, en 1885, une deuxième édition de sa *Bibliographie liégeoise*, volumineux in-4° à 3 colonnes, imprimé à Bruges, chez Desclée, de Brouwer et Cie, comportent 1713 colonnes. L'ouvrage coûte assez cher, je crois.

Toute œuvre considérable a ses anecdotes. Celle-ci ne fait pas exception à la règle. Il est de la nature des bibliographies rétrospectives qu'elles requièrent des collaborations. Il est impossible à un chercheur, quelque persévérant, quelque heureux qu'il puisse être, de recueillir tout seul la matière d'une bibliographie aussi complète que celle du Pays de Liège.

Parmi les collaborateurs de de Theux, pour la seconde édition dont il est question, on doit citer notre érudit collaborateur M. ALBIN BODY, grand et heureux chercheur lui-même, qui a remis à de Theux nombre de fiches bibliographiques relatives, notamment, à des éditions figurant dans une bibliothèque privée, remarquablement ancienne, et où M. BODY avait pu, par faveur, avoir heureusement accès. Or, l'auteur de la *Bibliographie liégeoise* a tout-à-fait omis d'indiquer cette collaboration et de rendre hommage à l'obligeance et au désintéressement de M. BODY.

Ce sont des choses qui arrivent. Je sais celle-ci par indiscrétion. Que M. BODY me pardonne ! Il sait très bien que les indiscrétions sont le piment de l'histoire, et il est assez galant homme pour ne point faire le reproche de bavardage à ... une fille d'ève !

LÉGIA.

François Robert, conventionnel liégeois (XVII, 251). — J'ignore si l'on a conservé à Liège quelque souvenir de François Robert. Mais il y a au moins un Wallon qui a découpé un intéressant article intitulé *Un conventionnel liégeois*, paru dans le supplément du journa

l'Express de Liège, en date du 8 mai 1904, sous la signature de M. Georges Lorand. Voici cet article, que Wallonia fera bien de reproduire pour attirer à nouveau l'attention sur ce Liégeois oublié.

« Vous ne vous doutez sans doute pas que l'un des fondateurs de la République en France, un de ceux qui étaient déjà républicains avant que Robespierre et même Camille Desmoulins ne le fussent, un des hommes qui contribuèrent le plus à faire adopter par la France révolutionnaire la forme républicaine, un des députés de Paris à la Convention nationale, et l'un des plus influents parmi les dirigeants du Club des Jacobins, fut un avocat liégeois, nommé François Robert, dont le rôle considérable dans les événements gigantesques d'alors avait passé jusqu'ici complètement inaperçu, et vient seulement d'être mis en lumière par la remarquable *Histoire politique de la Révolution Française* de M. Aulard.

» Je ne crois pas que Ferdinand Henaux, dans son attachante et instructive *Histoire du Pays de Liége* — que les pédants affectent de dédaigner, mais qui est certainement le meilleur ouvrage qui ait été fait sur cet objet — fasse mention de François Robert qui, sans doute, était allé s'installer à Paris avant la révolution liégeoise, et semble n'avoir pris aucune part aux événements qui bouleversèrent, à cette époque, son pays d'origine.

» Comme beaucoup d'autres Liégeois établis à Paris, Robert s'était, sans doute, rapidement et complètement francisé. C'est ce que constate d'ailleurs M. Aulard, le révélateur du rôle de François Robert, qui dit de lui : « C'était un avocat liégeois, devenu français et très français, bon garçon, au teint coloré, à l'âme chaude, au talent médiocre peut-être, mais loyal et franc, ardent révolutionnaire, membre du Club des Jacobins et Cordeliers, et qui, plus tard, représenta le département de Paris à la Convention. Il avait épousé la fille du chevalier de Guignement de Peralio, professeur à l'Ecole militaire, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rédacteur du *Journal* des *Savants*.

» A l'exemple de sa mère, qui fut une femme auteur, elle publia des
» romans, des livres d'histoire, des traductions.

» Elle avait 33 ans quand elle épousa François Robert. Mme Roland qui
» n'aimait pas Mme Robert et se moquait de sa toilette, avoue dans ses
» Mémoires que c'était une petite femme spirituelle, adroite et fine.

» Patriote en 1790, comme on disait alors, mais patriote démocrate,
» quand tant d'autres se contentaient du régime bourgeois établi en 1789,
» et patriote républicaine quand Mme Roland soutenait encore le régime
» monarchique, elle semble avoir été la fondatrice du parti républicain. »

« M. Aulard, que je tiens à citer textuellement pour ne pas avoir l'air d'exagérer, par chauvinisme, le rôle de notre compatriote Robert dans la fondation de la république française, constate, en tout cas, que c'est dans le salon de Mme Robert que surgit, à la fin de l'année 1790, le premier noyau du parti républicain français. Et François Robert ne se contenta pas d'être le mari de Mme Robert ; il jouait, au contraire, un rôle très actif et très personnel ; dès octobre 1790, il publiait un journal

intitulé : *Mercure National et Révolutions de l'Europe,* journal démocratique, rédigé par Mme Robert-Peralio, de l'Académie d'Arras ; Félix Guignement, des Inscriptions et belles-lettres ; Tournon, Hugou et François Robert, professeur de droit public, tous membres de la « Société des Amis de la Constitution » qui devint plus tard le C.ub des Jacobins.

» En avril 1791, ce journal devint le *Mercure National et Etranger*, rédigé par Louise Robert, François Robert et Lebrun, le futur ministre des affaires étrangères. C'est dans ce journal que notre avocat liégeois annonça, le 2 novembre 1790, qu'il allait publier un ouvrage qui montrerait les dangers imminents de la royauté et les avantages sans nombre de l'institution républicaine. Le 16 novembre, il écrivait : « Effaçons de notre mémoire et de notre Constitution jusqu'au nom de roi. Si nous le conservons, je ne réponds pas que nous puissions être libres pendant deux ans. » C'est la première manifestation de ce genre qui eut lieu en France, alors que tout le monde, même Robespierre, s'y proclamait encore monarchiste. L'influence du journal de Robert s'étendit au loin. Les Jacobins de Long-le-Saulnier le lurent et se sentirent républicains. Le N° du 14 décembre contient un amusant extrait d'une lettre qu'ils adressèrent à Mme Robert : « Les républicains du Jura sont les vrais amants de l'ennemie des rois, d'une franco-romaine qui, etc... Nous vous envoyons, vertueuse citoyenne, un arrêté de notre Société. Recevez les assurances vraies de l'estime de huit cents patriotes du Jura, dont ces signatures sont les emblèmes ».

» L'ouvrage annoncé par Robert parut en décembre 1790, sous le titre : *Le Républicanisme adapté à la France.* L'auteur y reconnaît que l'opinion n'est pas républicaine, mais il veut quand même établir la république, parce qu'elle est seule compatible avec la liberté, parce qu'elle est la démocratie.

» Les modérés s'en émurent et leurs journaux en firent une réfutation en règle. Les patriotes avancés, ou se turent, ou firent à Robert des objections d'opportunité. Le *Patriote français,* dans un article qui est probablement de Brissot, déclara qu'il n'était pas douteux que la république ne fût préférable à la monarchie (ce que ce journal s'était bien gardé de dire jusqu'alors), mais demanda que l'on attendit, pour changer la forme du gouvernement, le règne de Louis XVII ou de Louis XVIII.

« Cette république, dit M. Aulard, dont personne ne parlait quelques
» mois plus tôt, la voilà qui est à l'ordre du jour de l'opinion. En
» décembre 1790, il y a un parti républicain. Il n'est point sorti des
» faubourgs et des ateliers ; ses origines n'ont rien de populaire. Cette
» république qu'on commence à prêcher est d'origine bourgeoise, à
» demi-aristocratique, et les premiers républicains, ce sont quelques
» raffinés, une femme de lettres, un académicien noble, un avocat lié-
» geois, des pamphlétaires aventureux, une élite si peu nombreuse, que,
» comme les futurs doctrinaires, elle aurait pu tenir presque tout entière
» sur un canapé : celui de Mme Robert ».

» Ces premiers républicains étaient aussi d'ardents démocrates; les époux

Robert furent parmi les premiers promoteurs des sociétés fraternelles des deux sexes qui jouèrent un rôle important dans l'élaboration de la démocratie et de la république, et créèrent un mouvement démocratique antibourgeois.

» Le Club des Jacobins était alors une société bourgeoise. Celui des Cordeliers, dont le nom officiel était Société des Droits de l'homme et du citoyen, était vraiment populaire : il admettait les exclus du régime censitaire et les femmes ; c'est sous ses auspices que se fondèrent les sociétés fraternelles pour l'éducation du peuple. François Robert présida celle qui siégeait aux Jacobins ; Mme Robert en faisait partie ; Mme Roland commença par s'en moquer, puis s'y fit inscrire ; on y préparait les mœurs républicaines ; on y adopta le tutoiement et la substitution des mots frère et sœur à ceux de monsieur et madame. Madame Robert s'appela sœur Louise Robert ; elle fit admettre dans cette société ses domestiques « pour les élever par sa fraternité à la dignité d'homme », mais on n'y était pas socialiste, et ce qu'on avait surtout en vue, c'était l'avènement du suffrage universel. En mai 1791, partit du salon de Mme Robert une tentative pour fédérer toutes les Sociétés populaires de Paris. Trente de ces Sociétés formèrent un Comité central qui fut présidé par Robert et se réunit chez lui. Le gouvernement s'inquiéta ; les Jacobins, restés bourgeois, repoussèrent les Sociétés populaires ; mais ils furent obligés de tenir compte de ce mouvement, qui leur força la main et les rallia peu à peu au suffrage universel. Notons que les Cordeliers, en réclamant l'abolition du régime censitaire, demandèrent aussi que « toutes les lois soient à l'avenir soumises à la ratification du peuple. » Le Comité central, présidé par Robert, adressa à l'Assemblée constituante une pétition qui fit grand bruit et où il était dit, notamment :

« Ceux qui obéissent à des lois qu'ils n'ont pas faites ou sanctionnées
» sont des esclaves. Vous avez déclaré que la loi ne pouvait être que
» l'expression de la volonté générale, et la majorité est composée de
» citoyens étrangement appelés passifs. Si vous ne fixez le jour de la
» sanction universelle de la loi par la totalité absolue des citoyens, la
» patrie est en danger ».

« On voit que le Liégeois Robert fut un des premiers et des principaux promoteurs du suffrage universel, en même temps que de la république ; et qu'il entendait par suffrage universel, non seulement l'élection des législateurs par tous les citoyens, mais aussi la sanction des lois par le vote général, le referendum. C'est ce qu'exprimait également Danton, chargé de la rédaction de la pétition des citoyens de la section du Théâtre Français, et qui disait :

« Ordonner que des citoyens obéissent à des lois qu'ils n'ont pas faites
» ni sanctionnées, c'est condamner à l'esclavage ceux-là mêmes qui ont
» renversé le despotisme ; les Français ne le souffriront pas. Que la
» totalité absolue sanctionne vos décrets, ou il n'y a ni Constitution ni
» liberté ».

« Danton, on le voit, paraphrasait Robert. L'Assemblée nationale refusa à la pétition les honneurs de la lecture.

» Nous retrouvons les époux Robert dans tous les mouvements qui préparent l'établissement de la république après la fuite et l'arrestation de Louis XVI à Varennes ; la propagande républicaine, naturellent s'accentua. Mme Roland, Condorcet se rallièrent à l'idée républicaine, Robespierre et les Jacobins restèrent hésitants, Marat demandait un dictateur; le 22 juin, Robert fit adopter par les Cordeliers la première pétition à l'assemblée nationale pour demander l'établissement de la république en France, ou tout au moins la consultation des assemblées primaires, le referendum. Ce fut Robert qui porta cette pétition aux Jacobins ; il fut même arrêté en route, brutalisé par les officiers de la garde nationale, puis relaché ; mais il reçut aux Jacobins un très mauvais accueil ; un cinquième des membres à peine appuyèrent la pétition.

» La France semblait épouvantée à l'idée d'être sans roi. Les républicains continuèrent cependant leur propagande et commencèrent une guerre de pamphlets. Celui de Robert était intitulé : *Avantage de la fuite de Louis XVI et nécessité d'un nouveau gouvernement.* Condorcet, influencé, dit-on, par sa femme, fit au Cercle social une puissante apologie de la république, démontrant qu'elle seule pourrait donner à la France l'ordre avec la liberté et finissant par ces paroles remarquables : « C'est parce que nous ne pouvons pas être un peuple-roi que nous resterons un peuple libre ». Et M. Aulard est d'avis, qu'en effet, si l'on avait écouté alors Condorcet et Robert, si la république avait été établie à ce moment, elle eût peut-ère évité la guerre, la Terreur, et fondé en France une démocratie libérale et pacifique.

» Mais la bourgeoisie rétablit la monarchie, aggrava le régime censitaire et pour couper court à l'agitation républicaine, fit le massacre du Champ-de-Mars du 17 juillet 1791.

» L'original de la pétition, dont le dépôt sur l'autel de la patrie fut le prétexte de cette sanglante application de la loi martiale, était écrit de la main de Robert qui fut poursuivi en même temps que Danton et Camille Desmoulins, et trouva asile chez Mme Roland.

» Aussi, quand un an plus tard les fédérés et notamment les Marseillais firent à Paris la révolution du 10 août, qui a établi la république, le retrouve-t-on à la tête du mouvement, injuriant Louis XVI, réclamant sa déchéance, le suffrage universel et le referendum. Au 10 août, il était à la tête des organisateurs de l'insurrection. C'était même, dit M. Aulard, le seul homme connu parmi les premiers commissaires élus par les sections de Paris pour former la célèbre Commune du 10 août.

» Danton étant devenu ministre de la justice et chef du gouvernement, il devint son secrétaire. Dès le 11 août, il adjurait les Assemblées primaires, qui allaient élire les députés à la Convention, de leur donner pour mandat impératif l'abolition de la royauté.

» Aussi fut-il un des premiers élus de Paris. Il obtint plus de voix que Robespierre. C'est lui qui présidait l'assemblée électorale qui, sans attendre les résolutions de la future Convention, proclama par avance la République et en informa les quatre-ving-trois départements.

» Notre conventionnel liégeois n'a d'ailleurs pas joué un rôle marquant dans cette célèbre assemblée ; il fit cependant partie du Comité de Constitution dont Condorcet fut le rapporteur ; il vota naturellement la mort de Louis XVI. Il fut chargé par les Jacobins de rédiger le mémoire justificatif des massacres de septembre, — puis il disparaît à peu près complètement de l'histoire de la Révolution.

» Il a eu la chance d'échapper à la proscription des dantonistes, ses amis, et fut envoyé en mission à Liége, où il vint avec sa femme en 1795 ; il en fut rappelé par la Convention, désormais réactionnaire. Il eut d'ailleurs une mésaventure qui semble l'avoir discrédité : il s'était intéressé dans un commerce d'épicerie, fut dénoncé comme accapareur et l'on trouva dans ses magasins huit tonneaux de rhum, ce qui lui a valu le sobriquet de Robert-rhum. Il continua, pendant le Directoire et l'Empire, à s'occuper de fournitures et acquit, paraît-il, une fortune considérable, pendant que Mme Robert continuait à publier des romans et de nombreuses traductions de l'anglais. Il revint sans doute à cette époque en Belgique, car s'il ne fut pas, pendant les Cent-Jours, sous-préfet de Rocroi, comme le disent certains dictionnaires géographiques (on l'a confondu avec un autre ancien conventionnel du même nom, élu par le département des Ardennes), il vivait à Bruxelles après Waterloo et y mourut en 1826. Sa fille avait épousé le musicographe Fétis et est morte en 1866, à Boitsfort. C'était la mère du conservateur actuel de notre bibliothèque royale, qui possède peut-être d'autres renseignements intéressants sur son grand-père, dont le rôle politique a été, on le voit, de toute première importance et était resté à peu près insoupçonné jusqu'à la publication du dernier livre de M. Aulard. »

— Il est bien étonnant qu'après la publication, en 1904, de cet article de M. Lorand, aucun Liégeois ne se soit enquis auprès du vénérable M. Fétis des souvenirs que celui-ci avait pu garder de François Robert. Le journal où l'article parut est surtout politique et de nuance radicale. Mais n'y a-t-il donc à Liège que les anti-révolutionnaires qui soient patriotes et s'intéressent aux hommes remarquables du passé ?

Midas.





LA DEFENSE WALLONNE

Enseignement des langues. — *La Ligue de l'Enseignement* s'occupe de la querelle des langues ; plutôt : son Conseil général, composé presqu'entièrement de Bruxellois, s'en occupe et publie des vœux et des conclusions que personne n'a ratifiés. Alors qu'elle doit tout au pays wallon, elle fait délibérément pencher la balance vers le flamingantisme.

Voici les conclusions, tirées j'ignore par qui et je ne sais de quel débat, que son Conseil général vient de nous faire connaître :

Au sujet de la question des langues dans l'enseignement, le Conseil général de la Ligue de l'Enseignement a voté les conclusions suivantes :

1. Droit pour les chefs de famille de choisir la langue scolaire de culture primaire, moyenne, supérieure ou technique ;

2. Fondation, partout où le besoin existe, de sections françaises et de sections néerlandaises, dans les établissements d'enseignement public ;

3. Fondation d'une Université de langue néerlandaise ;

4. Vœu qu'une active propagande soit faite pour convaincre les parents de l'utilité : 1° de la culture intégrale en langue maternelle ; 2° de l'étude d'une ou de plusieurs autres langues modernes ;

5. *a*) Dans les écoles primaires et écoles moyennes (sections préparatoires) : enseignement d'une seconde langue par la méthode directe ou maternelle, avec un nombre d'heures suffisant par semaine, dans toutes les localités où l'organisation de ces écoles est suffisamment complète ;

b) Dans les écoles moyennes (sections moyennes) et les athénées : enseignement da la seconde langue nationale, avec un nombre d'heures suffisant par semaine, avec exercices de langage en seconde langue pouvant servir de répétition pour certaines autres matières du programme ;

c) Dans les établissements d'enseignement supérieur : cours suivi de littérature et enseignement du langage technique en seconde langue.

Que signifie ce vœu qu'une active propagande doit amener les pères de famille à faire donner l'enseignement intégral à leurs fils dans la langue maternelle ?

Est-ce à dire qu'en Flandre l'enseignement *entier* (c'est le sens de *intégral,*

me semble-t-il) doive être flamand ? alors transformation des athénées et de l'Université ?

Enseignement d'une seconde langue dès l'école primaire ! croit-on que nos marmots parlent si bien le français qu'ils aient du temps de reste pour étudier encore l'allemand ou le néerlandais? Folle prétention! Et ces mots: « avec un nombre d'heures *suffisant* ». On veut donc *beaucoup* d'heures enlevées chez nous au français ?

Et dans les écoles moyennes et athénées, on semble demander l'enseignement obligatoire du flamand, assez développé pour qu'une partie des cours se fassent dans cette langue, même chez nous....

Pour les Universités.... je laisse, car le phrase n'est pas claire; j'ignore ce qu'il faut entendre par un cours *suivi* de littérature : un cours régulier, complet, ou un cours obligatoire ?

C'est là du flamingantisme en formules douces ; du flaminganisme par surprise.

*** Dans *La Chronique* du 18 février, MARC GRÉGOIRE rapporte qu'à Anvers « l'œuvre de la vulgarisation de la langue française est en pleine prospérité. Il y a deux cents élèves inscrits que l'on ne peut accueillir pour le moment, faute de place. A Gand, où siège une administration libérale-socialiste et flamande, la ville met ses locaux d'école chauffés et éclairés à la disposition des organisateurs. A Anvers, on leur refuse tout : ni local, ni subside. L'administration de M. De Vos traite cette affaire, si intéressante au point de vue humanitaire et social, en ennemie. Ce sont des dévouements particuliers qui contribuent à la maintenir. »

*** Sur la proposition de M. EMILE VAN DE PUTTE, le Conseil communal de Reckem a décidé de développer l'enseignement du français à l'école primaire. Dans la classe supérieure, les leçons se feront entièrement en français. Cette nouvelle, écrit-on, est accueillie favorablement par la classe ouvrière.

A Dampremy, le Comité décide de supprimer, à partir du 1er août prochain, dans les écoles primaires, le cours de flamand.

Suppression de l'Université française. — Par 13 voix contre 7, le Conseil communal de Courtrai a refusé d'émettre un vœu en faveur de la néerlandisation de l'Université de Gand.

Le Conseil communal d'Ixelles a discuté la même question et a repoussé le projet flamingant.

Il en va de même à Koekelberg.

Le Conseil communal d'Ostende se prononce dans le même sens.

A l'Association libérale d'Anvers, M. le député Delvaux se déclare adversaire du projet des Alamans, — je veux dire des idées de MM. Franck et Devèze sur l'Université de Gand.

Les coups d'épingle. — A Namur, place de la Monnaie, une affiche annonçant l'exposition universelle de Gand, en 1913 : elle est en flamand.

A Lannaye, commune *entièrement wallonne*, de nombreux contribuables ont cette année reçu des feuilles d'imposition *entièrement flamandes*.

Intolérance ou ignorance au Ministère, inaction ou complicité à Lanaye, lequel choisir ?

Les Cheonq Clotiers nous apprennent qu'à Tournai sévit la manie administrative de placer aux murs des affiches flamandes-françaises, dont le texte présente le flamand comme langue principale. A Tournai ! Il s'agit à vrai dire de la recommandation faite par une de nos *Ligues* de traiter avec douceur les animaux : le texte flamand est symbolique, écrit en souriant notre confrère. Un lecteur lui en signale d'autres : rue du Limousin, placette aux Oignons, coin de la rue Delplanque....

Deux hauts magistrats de Gand demandent à la gare de Beernem un billet pour Aeltre-Ste-Marie. Cette gare n'existe pas ! leur répond l'employé. Insistance d'une part, entêtement de l'autre. Enfin, le distributeur de coupons, le fonctionnaire public, déclare qu'il n'y a ni ville, ni village d'Aeltre-Ste-Marie, mais que l'on veut peut-être lui parler de Maria-Aeltre....

Moedertaal. — La prétention du beau langage est partout répandue en Belgique. — Nous parlons le français mieux qu'en France, disent tant de Wallons (les malheureux !). Nous parlons le néerlandais mieux qu'en Hollande, disent les Flamingants. Et de fait, ils refusent de s'exprimer en hollandais. Ils considèrent cette langue comme dégénérée par l'introduction de mots français. N'écrit-on pas à La Haye : *Koninklijke Bibliotheek ?* Nos flamingants voudraient dire : *boekerij*.... qui ne se dit pas en hollandais.

On cite tel document diplomatique traduit en flamand par notre Ministre des Affaires étrangères et dont le gouvernement hollandais réclame le texte français ; telle traduction flamande de nos lois et arrêtés sur la falsification des denrées alimentaires, que nos voisins du nord ne sont pas sûrs de comprendre : ils réclament le texte français ; nos cahiers des charges, nos tarifs dont ils ne veulent pas en flamand : ils les réclament en français.... Malgré vingt-neuf congrès néerlandais, qui les condamnent, nos flamingants s'obstinent : ils savent qu'ils parlent la vraie langue — celle que l'on ne comprend pas, la langue des dieux puisque ce n'est pas celle des hommes.

Les nuances du tact. — A la Chambre, le 20 février, M. HELLEBAUT, ministre de la guerre, dit à un interpellateur flamand : « Je ne répondrai » pas en flamand à M. Van Cauwelaert (*très bien ! répétés à gauche*) » parce que si je comprends fort bien le flamand, je n'ai jamais prononcé de discours dans cette langue et parce que dans cette Chambre, » à de rares exceptions près tous comprennent le français et non pas le » flamand. (*Nouveaux très bien !*)

Même attitude de M. DE BROQUEVILLE et pour des motifs semblables à la séance du 26 mars (interpellation de MM. Seghers, Hamman, Franck, Augusteyns).

∴ Est-ce une manœuvre de flamingantime ? L'Université de Liège s'en persuade.

Les Etudiants anti-flamingants, le Cercle athlétique des Etudiants protestent.

Voici l'ordre du jour voté par les premiers :

« La Ligue Estudiantine Anti-flamingante, réunie en assemblée générale le 22 février 1912, considérant comme une atteinte au prestige de l'Université de Liège le fait de désigner Louvain comme lieu de réunion des fêtes sportives interuniversitaires, alors que Liège devrait venir avant elle, selon les promesses du Comité organisateur, et en considération de la renommée de cette Université, de l'importance de la ville de Liège ;

Considérant cette mesure comme une manœuvre du Flamingantisne, qui, par tous les moyens possibles, cherche à abaisser les Wallons ;

Proteste contre la décision du Comité organisateur, invite les autres groupements universitaires, ainsi que les Sociétés sportives de la ville, à se rallier à la cause du Cercle des Etudiants Liégeois, et passe à l'ordre du jour.»

Les esprits profonds. — Pourquoi Bruxelles ne se développe pas????

L'Antiflamingant nous traduit une lettre que publie une feuille flamande d'Anvers :

« Bruxelles ne progresse pas. Pourquoi ? Parce que l'école y est et y » reste francisée jusqu'à la moelle. Les parents flamands ont toutes les » peines du monde à chasser, de l'esprit de leurs enfants, le dualisme » néfaste à l'intelligence....»

L'art wallon. — L'Exposition de Charleroi nous a révélé une splendeur inconnue d'artistes wallons.

Force fut aux érudits flamands de le reconnaître.

Mais, après avoir un siècle durant nié la fécondité de notre race, ils nient aujourd'hui qu'elle aît une âme et un art : soit, écrivent ces gens, les Wallons eurent des artistes ; il n'y eut pourtant pas d'art wallon.

La preuve moulée de cette mauvaise volonté, je la trouve dans les *Annales de la Société d'Emulation* (quelle triste émulation !) de Bruges (août-nov. 1911, bibliographie, pp. 92, 93, n[os] 542, 543, 545, 546). C'est trois fois l'affirmation : « il découle de cette exposition, qu'il n'y a pas d'école de peinture wallonne, distincte de l'école flamande » ; « il n'y a pas d'école wallonne de peinture » ; « à Charleroi, aucun maître n'a fait ressortir des caractères ethniques wallons à opposer aux flamands ».

Tout ceci, en analysant des travaux qui concluent en sens contraire.

En attendant, M. Jules DEWERT établit l'origine wallonne, athoise, des Teniers

Liège et ses faubourgs.— Nous annonçons toujours comme étant de 170.000 habitants la population de Liège. Les Bruxellois disent que leur ville avec ses faubourgs compte 700.000 âmes. Mais Ixelles, Saint-Josse... sont des communes indépendantes. Au même sens que les gens de notre capitale, nous devrions attribuer à Liège 400.000 citoyens. Un exemple de l'effet que produisent des chiffres nous est fourni par un ami.

Dans les écoles primaires de Versailles, et je suppose dans beaucoup de primaires françaises, on emploie un *Cours de géographie méthodique* par

LANIER, ROGEAUX et LABORDE. Cours du certificat d'études primaires. **100e édition**, Paris, Belin.

La connaissance du résumé est seule exigée pour le certificat d'études, entendez : fin d'études, diplôme. Et ce texte ne cite pas Liège. Le voici :

La capitale est Bruxelles (530.000 h. avec les faubourgs) au centre de campagnes peuplées et industrieuses. Gand (164.000) est une ville de filatures et d'établissements horticoles. Anvers (314.000) est le plus grand port de la Belgique, près de l'embouchure de l'Escaut.

Liège ? pas la peine d'en parler....

Un de nos amis, qui habite Leipzig, imprime sur ses cartes une inscription allemande que je traduis :

« Liège, avec ses faubourgs, 400.000 h.; la belle ville de la Meuse, » capitale de la Wallonie, pittoresque, artistique, industrielle. Vues » merveilleuses. 4 1/2 h. de Paris. Renseignements gratuits: Pavillon de la » ville, Square d'Avroy. »

Défense nationale. — Un général belge qui signe O. DAX, publie une brochure sur l'attitude à prendre par nos troupes en cas de guerre franco-allemande. Il est approuvé par le *Journal de Bruxelles*.

Sa thèse est simple. Les hostilités éclatant, la Belgique doit se mettre du côté du plus fort. Ce plus fort, c'est l'Allemagne.

Opinion qui a inspiré a M. CLEMENCEAU, au Sénat français, des paroles inquiètes.

Réponse à ce général a été faite par CHRISTIAN BECK, (*Droits de l'homme*, n° du 31 mars 1912) : impossible, mon général, de savoir d'avance qui se révèlera le plus fort ; impossible aussi d'oublier de parti pris les services que nous rendit la France.

Ajoutons qu'en fin de compte, ceux contre qui nous devrons nous défendre, ce seront les violateurs de notre territoire, fussent-ils aussi germains que le général O. DAX.

Forts de la Meuse. — Tâchons de résumer un excellent article de la *Meuse rose* (26 février).

Le spécialiste qui l'a écrit rappelle d'abord la nécessité de faire défendre nos forts par des enfants du pays : ils seront mobilisés en une ou deux heures de temps; ils connaissent admirablement la région et font d'excellents « *observateurs* » ; on sait que les observateurs sont placés en dehors du fort, reliés au poste par télégraphe ou téléphone et surveillent le tir dont ils font connaître les résultats au chef de batterie. Je passe sur les avantages moraux.

Jusqu'à ces derniers temps, les Liégeois formaient, en majorité, la garnison de nos coupoles.

Depuis cinq ou six ans, la proportion des Flamands a augmenté et *quatre forts qui se suivent sur notre ligne* ne sont défendus que par des Flamands.

Braves soldats, nous n'en doutons pas. Mais que l'on ne pourra

mobiliser en temps utile contre des troupes décidées à tenter un coup de main, à toute époque massées sur pied de guerre presqu'au voisinage de Liège, et jetées dans notre province par des automobiles.

Braves soldats, répétons-le. Mais, parce qu'ils ne sont pas du pays, mauvais *observateurs*, incapables de rectifier le tir des pièces.

Braves soldats, la chose est certaine. Mais qui ne comprendront pas l'habitant, et qui, d'ici la guerre, placés seuls dans les forts, s'ennuyent et perdent toute occasion d'apprendre le français.

Et ainsi, nous offrons à l'ennemi une ligne ininterrompue de quatre forts : une large trouée, de quoi faire passer des corps entiers.

Veut-on parvenir à chasser de ces forts même les sous-officiers wallons? Ce serait la Flandre contre la Patrie.... Je ne peux tout de même pas y croire !

Travaux publics. — *Rectification de la Meuse.* La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maestricht a transmis à la Commission hollando-belge, une requête concluant à la nécessité de canaliser la Meuse en aval de Liège.

Elle rappelle que le conseil communal de Maestricht et les Etats provinciaux du Limbourg ont plusieurs fois réclamé ces travaux : sans eux, ajoute-t-elle, le bien-être économique d'une province hollandaise et de deux provinces belges est arrêté.

Notez cette phrase :

« La Meuse est la seule rivière internationale en Europe qui, sur tout » son parcours, ne soit pas continuellement navigable ».

Eaux. C'est donc une affaire réglée que la destinée des eaux de Modave. Après l'argent de la Wallonie, ses richesses naturelles sont enlevées au profit des Flandres. Les travaux sont commencés : captage à Modave ; distribution à Gand, Bruges, Ostende, Blankenberghe, St-Nicolas, Termonde, St-Gilles-lez-Termonde, Lebbeke, Alost, Assche... « toute la Flandre ».

Peu de chose au surplus : 307 kilomètres de conduites à placer, 4 années de travaux, 26 millions à dépenser.

Des centaines de villages ardennais manquent d'eau; Liège est menacée.

Drainez, bons ouvriers flamingants; drainez !

Les Grands Express. Le syndicat d'initiative (pour le pays de Liège) publie une carte montrant le tracé des lignes nouvelles, et qui parle aux yeux.

Deux lignes de la légende montreront la valeur du document :

« **Conséquences désastreuses du projet :**

On détourne les deux grands express : { Ostende-Vienne et Nord-Express } du bassin de Liège.

La ligne : Paris-Charleroi-Aix-la-Chapelle disparaîtra d'elle-même.

Des 5 grands arrondissements de la Belgique, deux, Liège et Charleroi, ne seront plus sur le passage des trains internationaux.

7 chefs-lieux d'arrondissements wallons sont frappés du même coup : Thuin, Charleroi, Namur, Huy, Liège, Verviers et Waremme.

Etat comparé des forces motrices employées dans la province sacrifiée et la province favorisée :

Limbourg, 6.000 chevaux-vapeur.
Liège, 170.000 chevaux-vapeur.

Contributions payées annuellement :

Limbourg : 2.772.000 francs,
Liège : 18.970.000 francs. »

En résumé, ***on fera avec notre argent les travaux qui nous ruinent.***

Erratum. Page 53 de notre dernière chronique, lire « le journal *La Librairie* » au lieu de « le *Journal des Libraires* ».

F. MALLIEUX.

31 mars 1912.

LES LIVRES

L'art mosan (t. II), par Jules HELBIG et Jos. BRASSINNE.
Essai sur la mainferme dans le Hainaut, par Marcel LECOMPTE.
L'Ame des Humbles (t. II), par Louis BANNEUX.
Les contes de Jacques Misère, par Léopold SURIN.

Jules HELBIG : **L'Art Mosan.** Tome II, achevé et publié par J. BRASSINNE. Bruxelles, van Oest. In-4°, VII + 192 p., 25 planches hors texte et 67 illustrations.

Jules HELBIG, qui avait entrepris à quatre-vingt trois ans d'écrire l'histoire générale de l'art mosan, dont il avait étudié en de sérieuses monographies les manifestations spéciales, est mort sans terminer son œuvre : un chapitre du tome premier a été composé par Marcel LAURENT, le tome II a été achevé par Joseph BRASSINNE, premier sous-bibliothécaire à l'Université de Liége et collaborateur du vieil archéologue.

Ce fut assurément un noble spectacle que cette verdeur et cette espérance dans un corps guetté par de sournoises années. Mais si le triomphe du caractère fut complet et admirable, le corps succomba et l'aide dut assembler les matériaux, rédiger, ajouter des notes.

Le volume du reste se présente bien. Les opinions de l'auteur, ses idées directrices ont été respectées. La rédaction même semble celle de HELBIG. Et il faut rendre cette justice au secrétaire qu'il n'a songé qu'à s'effacer devant l'auteur.

On sait l'importance du livre : raconter l'histoire de l'art dans le pays traversé par la Meuse. Un fleuve est un instrument de civilisation. Il donne son caractère à un pays. Il doit donner son caractère aux artistes et à leurs inspirations. Idée ingénieuse. En partie vraie. Intéressante en tous cas.

Mais, à lire les études successives composées par HELBIG sur l'art né aux bords meusiens, on croit s'apercevoir qu'il ne s'y est pas tenu jusqu'en ses derniers temps et qu'il a, inspiré par une pensée sage, concentré son attention de plus en plus sur les artistes wallons du pays liégeois. De tous ces livres, le volume qui vient de paraître est le plus familial. Encore n'est-ce point l'étude franche de notre art. Faut-il voir dans cette évolution, l'influence d'un collaborateur — celui-ci s'en défend — ou l'évolution normale d'une pensée ?

De l'avènement d'Erard de la Marck, en 1505, à la fin du XVIIIe siècle, la matière était belle, peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, orfèvres, la floraison fut ardente et continue. Il ne peut s'agir ici d'énumérer des noms... ce serait un vain palmarès. Ni d'étudier par le menu les conclusions du livre : la tâche serait longue...

Personne ne méconnaîtra le service rendu à nos curiosités, au culte de nos traditions, par ce volume. C'est un ouvrage admirablement présenté : format imposant, caractère d'une lecture facile et agréable, illustrations nombreuses, reproductions de choix, pièces peu connues dévoilées par l'image, de très belles planches hors texte. Avec cela une rédaction simple, sans pédanterie, sans emphase. Trop souvent, il suffit qu'un chercheur patient écrive sur un problème d'art pour qu'il se croie tenu de rechercher un style harmonieux qui sera dépourvu d'aisance et d'originalité, ou encore pour qu'il déploie la plus écrasante érudition. La langue de l'auteur, — faut-il écrire : des auteurs ? — est nette, un peu sèche, d'une compréhension facile. Et ils connaissent le sujet.

Quel que soit leur souci de spectateurs impartiaux, parfois cependant les rédacteurs du tome II se rappellent leurs opinions politiques pour juger sans aménité les erreurs d'autrefois : qui n'a point commis d'erreurs et de multiples et de grosses erreurs ? La démocratie liégeoise fut-elle si coupable vraiment de conquérir sa liberté ? Faut-il lui faire grief de ce que nous n'eûmes point cent Lombart ou vingt Lairesse ? La principauté jamais ne fut riche, sans que l'on puisse voir dans sa médiocrité argentée l'effet du mouvement populaire, et cela fut pour quelque chose aussi dans le développement des arts.

Laissons plutôt ces querelles pour considérer le livre de lecture facile qui nous est offert, la science dont il témoigne, ses belles et abondantes illustrations et réjouissons-nous.

F. Mallieux.

Marcel LECOMPTE : **Essai sur la mainferme dans le Hainaut.** Lille, Camille Robbe. In-8°, 305 p.

L'auteur de ce travail est docteur en droit, c'est dire qu'il a traité le sujet plus en juriste qu'en historien : le texte des coutumes et les recueils de jurisprudence l'ont beaucoup plus intéressé que les pièces d'archives qui lui auraient montré l'application à la vie réelle des théories contenues dans la législation.

La mainferme est l'une des trois tenures du sol en Hainaut, durant la

période féodale. Elle apparaît, à côté de l'alleu et du fief, avec les mêmes caractères que la censive en France et diffère de celle-ci, en ce que les tenanciers de biens de mainferme sont tenus au service d'échevinage, service auquel n'était pas astreint le tenancier d'une censive. L'origine habituelle de la mainferme est le démembrement d'un alleu ou d'un fief, démembrement opéré par l'alleutier ou le fieffé lui-même dans le but de mettre ses terres en valeur et d'accroître aussi ses revenus. Certains alleutiers transformaient leur alleu en mainferme pour se placer sous la protection d'un puissant seigneur. Les fiefs amortis au profit des établissements religieux étaient souvent transformés en mainferme.

Les tenanciers de mainferme, de même que les occupants de censive en France, étaient astreints au paiement d'un cens annuel consistant soit en une redevance pécuniaire soit en une prestation en nature, l'une et l'autre étant modiques par rapport au produit du bien occupé. Au point de vue juridique le cens est portable (le tenancier doit se rendre auprès du seigneur pour s'acquitter), irrédimible et imprescriptible ; de plus il n'est pas sujet à compensation (le tenancier qui se trouve créancier de son seigneur ne peut opérer la compensation entre sa créance et le cens) ni à remise en cas de force majeure.

Le cens est dû par le tenancier, son usufruitier ou ses héritiers ; il est payable au seigneur ou à son ayant droit à un jour déterminé. Le défaut de paiement expose à l'excommunication (pour les biens tenus d'abbayes et d'hôpitaux, avant le XIVe siècle), à l'amende, à l'exécution des biens du tenancier. Cette exécution est opérée soit par la saisie des produits du fonds concédé, soit par la main-mise par le seigneur sur le fonds même; à partir du XVe siècle, il faut l'intervention de la justice pour opérer ces saisies. En cas de refus de paiement du cens, le tenancier doit faire la preuve, s'il se prétend libéré de ce paiement; si au contraire, le tenancier conteste le droit du seigneur sur son bien, c'est au seigneur à établir son droit.

Les mainfermes se transmettent soit par succession soit par aliénation entre vifs. Cette transmission ne peut se faire sans le consentement du seigneur, donne lieu au paiement d'un droit de mutation et à l'accomplissement d'une œuvre de loi, c'est-à-dire à l'enregistrement par les échevins de la seigneurie. Le droit successoral, en ce qui concerne les mainfermes, est fort développé : ses dispositions règlent les successions testamentaires et les successions *ab intestat*.

Les coutumes ne sont point identiques pour tout le Hainaut : les deux plus remarquables sont celle du chef-lieu de Mons, suivie dans la partie du Hainaut qui devint plus tard autrichienne et celle du chef-lieu de Valenciennes, observée dans la partie qui fut annexée à la France. D'autres coutumes n'étaient appliquées que dans des territoires assez restreints, telles que celles de Binche, de Chimay, d'Enghien, de Lessines. Le pouvoir d'hériter n'est pas le même pour le serf que pour l'homme libre, pour le bâtard que pour l'enfant légitime. La puissance de disposer de ses mainfermes diffère selon que les dites mainfermes sont des biens

patrimoniaux ou des acquêts. Dans la coutume de Valenciennes, le plus jeune des enfants a droit à une part d'héritage plus grande que celle de ses aînés. Dans la coutume de Mons, l'aliénation des mainfermes est soumise au retrait lignager : les parents et les héritiers ont le droit de rentrer en possession du bien cédé en désintéressant l'acquéreur.

Les occupants de mainfermes sont obligés de siéger à l'échevinage de la seigneurie, tout comme les possesseurs de fief à la cour féodale et les propriétaires d'alleu à la cour allodiale. L'échevinage se compose d'un mayeur, qui est le représentant du seigneur et d'échevins. Ceux-ci seuls sont juges ; le mayeur est le magistrat qui pose la question litigieuse à juger : jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les provinces belgiques ont conservé la séparation entre le magistrat et le juge. Le mayeur et les échevins sont nommés par le seigneur, qui peut les démettre de leurs fonctions. La présence de quatre échevins est requise pour que le tribunal puisse valablement délibérer. Comme la connaissance du droit est peu développée, surtout dans les échevinages ruraux, on voit se développer peu à peu, jusqu'à devenir nécessaire, la charge d'enquête, c'est àdire le recours aux échevins du chef-lieu (Mons, Valenciennes, Binche, Chimay, etc.) pour en obtenir la solution des litiges. La solution indiquée dans ce cas, n'est pas seulement un avis ; elle devient obligatoire pour les échevins qui l'ont sollicitée.

Ce travail est une étude très fouillée de l'organisation de la propriété foncière en Hainaut, car ainsi que l'a dit Jehan Boutillier, la mainferme était un fief rural. L'auteur a mis en évidence cette idée que l'obligation au service de justice, imposée au propriétaire féodal, obligation sans nul doute de source germanique, est l'origine des échevinages de campagne.

A. Carlot.

Louis BANNEUX : **L'Ame des Humbles**, t. II, illustré par Aug. Donnay et F. Gailliard. Bruxelles, Lebègue. Prix : fr. 3.50.

La seconde série de l'*Ame des Humbles*, de M. Louis Banneux continue dignement la première. L'auteur prend ses types tantôt en Flandre, tantôt en plein Bruxelles, le plus souvent en Ardenne. Et ceux-ci me paraissent les plus délicieusement croqués. Est-ce parce que je les connais mieux ? Voici, pour la ville, le marchand de fleurs, le commissionnaire, le rémouleur, le marchand de coco, le rempailleur de chaises, le poissonnier ambulant, le vendeur de *croustillons, gozettes* et beignets, les chevaliers du fouet ; voici, pour la campagne, le messager avec son antique diligence, l'écorceur de chêne, le braconnier, le rétameur, et, pour clore la série, l'ancien instituteur de village ; tout cela plein de croquis descriptifs, de conversations réelles, de contes de sorcières, de couplets et de musique, plein aussi de chiffres et de bonnes statistiques. En se jouant, Louis Banneux prépare des documents très curieux, très sérieux, pour le futur historien sur les gagne-petit de la génération précédente, dont le bariolage pittoresque, la naïveté, la libre

allure de demi-romanichels détonnent comme des survivances dans la génération d'aujourd'hui, tant le monde s'embourgeoise vite. Louis Banneux fait de la poésie réaliste et de l'économie politique sur la même page avec la même bonne humeur et la même désinvolture. Je puis confirmer la véracité de ses récits ardennais, ayant vécu des années au centre de l'Ardenne.

Dans un n° de la *Gazette de Charleroi*, un critique s'est montré offusqué de ce que l'auteur a placé l'instituteur dans cette galerie d'originaux. Il s'agit évidemment là du maître d'école ancien système, que les paysans estimaient un peu moins que le *herdier* et le porcher de la commune.

J'ai connu l'école ardennaise avant la guerre de 1870, dans un village dont je tairai le nom pour avoir le droit de déposer ici. Il y avait là un bourgmestre qui ne savait ni *a* ni *b*. Toute son occupation était de conduire ses vaches aux champs. Je le vois encore coiffé de sa *bonnette* blanche à floche retombant derrière le dos sur son long sarrau bleu, une demi botte de paille dans chacun de ses lourds sabots, dont les brindilles jaunes traînaient à un demi-mètre derrière lui. L'instituteur cumulait les fonctions de marguillier et de secrétaire communal avec celles de maître d'école. Le matin il allait dépouiller la correspondance de M. le Bourgmestre, il répondait aux lettres, tenait les registres de la communauté. Et nous les moutards, au lieu d'entrer à l'école à huit heures, nous attendions parfois devant la porte close jusqu'à dix ou onze heures. Mais l'école était mixte : les vauriens se réchauffaient en poursuivant les filles — et en pugilats variés...

Enfin le maître s'amenait : les petits comptaient des boules pendant que nous, les grands, nous labourions notre cahier d'une enfantine analyse. On savait trouver « nom commun, masculin singulier »! Jamais je n'ai pu aller au-delà, bien que le maître, au moment de vérifier l'ouvrage, s'égosillât à crier « la fonction ? la fonction ? ». Comme il n'avait jamais expliqué ce mot mystérieux, nous comprenions que c'était une grosse injure et nous n'approfondissions pas.

D'ailleurs on passait bientôt à la récitation du catéchisme et la classe était finie.

Aussi je ne me faisais aucun scrupule d'aller buissonner. J'avais trouvé pour ami un grand diable, qui doit exercer maintenant, s'il vit encore, la noble profession de braconnier : il m'avait appris à dénicher les lacets, à récolter des branches sèches et des ételles, à couper, scier sur place et ramener dans ma charrette traînée par un énorme chien des troncs de chênes respectables morts sur pied. Un nabot fournissait la maison de bois pour l'hiver ! Qu'il était beau, le grand livre de la forêt ! et insuffisant le livre de M. JJ. secrétaire de M. FF. ! Mais ce brave instituteur devait être un maître d'école à trois cents francs par an : il en donnait aux galopins de sa commune pour l'argent que leurs pères déboursaient si généreusement. Et ces pères ne demandaient pas que leurs fils pussent distinguer un participe d'un infinitif. Coupons ici l'anecdote. Je m'aper-

çois que conter excite à conter. Mais je n'ai pas trouvé de meilleure glose pour prouver la sincérité parfaite du beau livre documentaire — si délicieusement illustré — de M. Louis BANNEUX.

J. Feller.

Léopold SURIN : **Les Contes de Jacques Misère.** Namur, Chantraine, 1911.

M. Arille CARLIER a eu la pieuse attention de recueillir, *in memoriam*, quelques-uns des contes wallons de SURIN, qui est mort à Charleroi, le 4 janvier 1911, à l'âge de 41 ans, après une vie de rêves et de privations. Il a fait mieux : il nous a retracé en dix pages la physionomie et la vie cahotée de Surin. Tour à tour sous-officier, reporter, libraire, éditeur de jeunes écrivains français et wallons du terroir, fondateur du journal *li Créquion* qu'il compose presque seul, imprimeur, auteur dramatique, mais toujours et parallèlement bohème et libertaire invétéré, naïf et hableur, croyant fidèle, mais pas assez doué de vertus bourgeoises pour vivre, avec sa femme et ses enfants, de quelque bonne entreprise de librairie menée avec esprit de suite, et de son très réel talent. Ainsi de ruine en ruine, plus nourri d'illusion que de bonne viande, trimant jour et nuit, le ventre creux, sur des œuvres sans avenir, il est allé finir son calvaire de misères à l'hôpital. On songe à Rimbaud, on songe à Verlaine.

La biographie précieuse de M. Carlier est suivie de cinq contes wallons de Surin, tristes et charmants, évocateurs de souffrances humaines, chrétiens et sans un cri de révolte, et d'autant plus douloureux. Ils sont bien dénommés *les Contes de Jacques Misère*.

J. Feller.

BULLETINS ET ANNALES

Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire. XIe vol., 1910.

(pp. 3 à 21.) Jean LEJEAR : *Jean Renier (1818-1907), notice biographique.* Dès son enfance, Jean Renier manifeste de vives dispositions pour le dessin. Ce goût décida de sa vocation. Il se distingua à l'Académie des Beaux-Arts de Liège, alla se perfectionner à l'Ecole royale des Beaux-Arts de Paris, et finalement, boursier de la fondation d'Archis, séjourna en Italie pendant 5 ans. A son retour, la ville de Verviers et l'Etat lui confièrent les cours de dessin dans leurs établissements respectifs. C'était pour Jean Renier la vie matérielle assurée. Aussi put-il dès lors s'adonner à l'histoire et à l'archéologie, auxquelles il avait voué un culte profond. Il le prouva, d'abord en faisant revivre dans des ouvrages estimables les destins de Verviers, d'Andrimont, de Jalhay, du Val-Dieu, ensuite en recueillant avec une ardeur patiente des meubles, des pein-

tures, des sculptures, des monnaies, bref tous les souvenirs du passé artistique et archéologique de Verviers et des environs. Il fit don de sa collection à sa ville natale et il fut ainsi le fondateur du musée communal qui porte son nom. La biographie de Jean Renier ne pouvait être faite que par un historien, épris lui aussi des choses d'autrefois : M. Lejear l'a écrite avec précision et avec le respect dû à l'homme qui consacra sa vie à la science historique.

(pp. 25-58.) Henri POETGENS : *Souvenirs de Verviers ancien* (suite). La seconde moitié du XIX[e] siècle a été pour Verviers une période de transformation et d'embellissement. Prospère par son industrie, la ville s'est trouvée à l'étroit dans ses anciennes limites et elle a assis en pleins champs des quartiers rapidement devenus populeux. De la vallée où elle s'étale, elle a escaladé des collines, et bientôt s'est développé cet ensemble de rues bourgeoises et paisibles qui aboutissent aux « Boulevards ». Ceux-ci sont la parure de la ville avec leurs larges avenues où fuit la perspective de deux rangées de beaux arbres. En même temps qu'elle s'étendait, la vieille cité s'aérait et se modernisait. M. Poetgens en a vu disparaître les anciens vestiges, de même qu'il y a vu s'éteindre ces usages qui réflétaient une aimable simplicité de mœurs. C'est avec humour qu'il décrit les mariages sans cérémonial où mariés et témoins allaient déguster dans un petit café des liqueurs familières, hasselt et *pastille* ; les retours de baptême où le parrain était assailli par le cri quémandeur des gamins : « *ô çant, pàrain* » ; les collectes des jeunes *hélieus* à la fête des trois Rois ; la coutume de faire annoncer aux habitants, par le garde-champêtre, les objets perdus (*ruhilter*) ; les amusements et excentricités de la fête annuelle ; le marché dominical sur la Grand'Place. Son récit est une vivante tranche de folklore.

(pp. 61 à 72.) Jean LEJEAR : *Henri de Sonkeux et ses mémoires*. Henri de Sonkeux, fils de Jean Wathelet, originaire du hameau de Sonkeux (Mélen), naquit et se maria à Verviers où il passa presque toute sa vie. Il a laissé des *Mémoires* dont une partie traite de faits locaux ou particuliers à la famille de l'auteur, et l'autre, des campagnes de Louis XIV dans les Pays-Bas et la Principauté de Liège. Ces *Mémoires* ont été recopiés plusieurs fois et l'une de ces copies a été considérée un temps comme l'original. M. Lejear a retracé l'histoire de ces manuscrits et a déterminé avec sagacité celui qui doit être regardé comme l'archétype.

(pp. 75 à 111.) Jules FELLER : *Le Chat volant de Verviers, satire en dialecte verviétois de 1641 : textes, introduction et notes*. Le sujet de cette satire est assez plaisant. Les Stembertains s'étaient jadis attiré les railleries de leurs voisins, les Verviétois, parce qu'ils avaient enterré, vivante, une taupe pour la punir de ses méfaits. Mais leur sottise va s'effacer devant le ridicule qui couvrira désormais les Verviétois : ceux-ci ont, en effet, voulu faire voler un chat. L'acte est d'autant plus burlesque que les magistrats y ont pris part. C'est le bourgmestre Louvegnez qui a médité cette merveille ; le notaire Malempré lui a prêté son concours. Au jour fixé, on attache deux vessies à l'arrière-train du chat ; le notaire

Malempré monte au clocher, lance le chat dans l'espace : la bête tombe et s'enfuit. Si on la rattrape, termine ironiquement l'auteur, on remplacera les vessies par des coqs.

Cette pasquille de 130 vers est la plus ancienne œuvre connue en dialecte verviétois. Elle avait déjà été éditée en 1880, mais défectueusement, par Jules Mathieu, d'après une copie du XVIII[e] siècle. Une heureuse trouvaille ayant mis M. Feller en possession d'une seconde copie également du XVIII[e] siècle, la comparaison lui a permis de se faire une idée plus précise de l'original. C'est donc une édition critique qu'il présente aujourd'hui, et il est presque superflu de dire avec quelle méthode sûre et quelle science ingénieuse la leçon du manuscrit a été faite.

(pp. 115 à 160.) Emile FAIRON. *L'affaire Blanjean, un épisode d'histoire religieuse et diplomatique en 1633-1634.* Pierre Blanjean, dit Cachot, était marchand drapier de Verviers et avait adhéré avec d'autres Verviétois à la foi calviniste. Comment les doctrines dissidentes avaient-elles pu s'introduire à nouveau dans la Principauté et en particulier dans le le ban de Verviers? Il faut en voir la cause dans ce fait que les Hollandais s'étaient emparés de Limbourg, le 8 sept. 1632, et avaient dès lors favorisé ouvertement la pénétration de leur culte dans la région verviétoise. Leur propagande obtint un succès tel que le Chapitre cathédral s'en alarma et résolut d'agir avec vigueur pour protéger la foi catholique. Un édit du 18 avril 1633 interdit les assemblées où l'on enseignerait toute doctrine contraire à la religion catholique et ordonna aux dissidents qui n'abjureraient pas leur foi de quitter le pays endéans 15 jours. A la suite de cet édit, une enquête fut ouverte à Verviers, et le 28 sept. 1633, les échevins de Verviers condamnaient 36 surcéants au bannissement et décrétaient l'arrestation de 4 bourgeois, dont Pierre Blanjean. Cette arrestation n'eut lieu qu'un mois plus tard et ce délai permit à Blanjean de réclamer la protection des Hollandais installés à Limbourg. Sur leurs conseils, il s'enrôla le 24 octobre parmi les soldats de la garnison, ce qui ne l'empêcha pas, le lendemain, d'être mis en prison à Verviers. Les Hollandais qui s'étaient déclarés à maintes reprises les protecteurs des réformés du pays de Liège, s'élevèrent avec violence, par l'organe du commandant de Limbourg, de Ferens, contre cet acte qu'ils prétendaient être une violation de la neutralité et une atteinte au droit des gens. Blanjean n'était-il pas en effet sujet hollandais depuis son enrôlement ? Par représailles, de Ferens fait arrêter à Dolhain des marchands verviétois qui se rendaient en Allemagne. Aussitôt le Chapitre ordonne la mobilisation des milices du marquisat de Franchimont, pendant que les députés des Etats protestent auprès des Etats Généraux de Hollande. Mais ceux-ci font la sourde oreille et les marchands verviétois restent en captivité. Le Chapitre envoie de nouvelles plaintes à La Haye, et en même temps ordonne l'application rigoureuse des mandements contre les hérétiques. Les Hollandais irrités mandent à leurs troupes de s'emparer de certains notables liégeois. Malgré ces menaces, forts des encouragements que leur

envoyait le pape Urbain VIII, le Chapitre et les bourgmestres de la Cité persistent dans leur intention de réprimer l'hérésie. Pendant que de Ferens se rend en Hollande pour obtenir la justification de ses actes, un envoyé liégeois réclame la médiation de l'ambassadeur français à La Haye. Après une accalmie qui semble présager une heureuse issue des négociations, les hostilités sont soudain rouvertes ; les Etats-Généraux lancent un second édit de représailles. Leur colère est d'autant plus grande qu'ils viennent d'apprendre que les Liégeois se disposent à procéder au jugement de Blanjean, alors qu'ils n'avaient cessé d'en réclamer l'élargissement. Pendant cet envoi de notes comminatoires, Blanjean comparaît devant ses juges pour qui il fait montre du plus parfait dédain : il savait que les ôtages toujours emprisonnés à Limbourg répondaient de son sort. Son attitude, au cours du procès, est telle que l'on requiert contre lui l'application de la torture. Mais on n'osa pas prononcer une peine aussi grave ; Blanjean ne fut condamné qu'au bannissement perpétuel. Finalement pour calmer la colère de la garnison de Limbourg, qui aurait voulu que Blanjean fût relâché sans jugement, deux jurisconsultes de Liège furent envoyés à de Ferens, porteurs de propositions de paix. Quant aux Etats-Généraux dont le mécontentement s'était accru par la tournure donnée au procès, il fallut des prodiges de diplomatie pour les amener à manifester des dispositions plus conciliantes. Ce ne fut qu'en mars 1634 que le représentant liégeois à La Haye put annoncer l'heureuse issue des négociations.

Cette affaire Blanjean avait provoqué un grave conflit diplomatique avec les Provinces-Unies et mis en péril momentanément l'indépendance et la neutralité de la Principauté.

(pp. 163 à 243.) Emile Fairon : *Recueil de documents des XVe et XVIe siècles, relatifs à l'église paroissiale primitive du ban de Verviers*. La rareté des sources de l'histoire de Verviers au moyen âge rend plus grand l'intérêt de la publication de ces documents. Les uns concernent des fondations d'autels, d'autres détaillent les revenus de la cure constitués par des ceus, des rentes d'anniversaires et principalement par la dîme. Les textes relatifs à la dîme sont intéressants à des titres divers. C'est ainsi que dans l'un d'eux, le tableau des fermages du tiers de la grosse dîme de Verviers appartenant à l'abbaye du Val-Benoît, M. Fairon a indiqué, pour une période de près de trois siècles, les fluctuations de la valeur du muid d'avoine. Plusieurs abondent en détails toponymiques sur Verviers et les communes du ban. Mais surtout, leur étude a permis à M. Fairon d'élucider le point important de l'ancienneté de la paroisse primitive de Verviers qui serait en réalité antérieure au IXe siècle : 1) cette paroisse était en effet une paroisse entière, payant le maximum de la taxe due à l'évêque et à l'archidiacre ; 2) le curé continua à percevoir la dîme dans des villages qui furent détachés de sa paroisse, ce qui prouve que cette dernière existait lorsque fut appliqué le capitulaire de 813, qui interdisait d'enlever à toute église-mère une partie de ses dîmes quand une nouvelle paroisse en était détachée ; 3) enfin la dîme de l'église de

Verviers était répartie en trois parts, division qui était la seule usitée avant le début du IXe siècle.

(pp. 247 à 321.) Jules FELLER : *Le suffixe toponymique -han*. Le suffixe *-han*, qui apparaît dans beaucoup de noms de lieux, a été l'objet d'explications diverses. On lui attribuait le sens de *pacage, pré, enclos*, — de *trou* — ou on l'identifiait avec *-heim* (demeure). D'autre part, M. Kurth, s'autorisant d'une forme du VIIe siècle, *Chambo* (Grand-Han ou Petit-Han sur l'Ourthe) déclarait que *-han*, ayant eu cette forme, n'est pas un *-heim*.

Quel est donc le sens de ce mystérieux suffixe ?

M. J. Feller a d'abord constaté que la plupart des localités qui portent ce nom ou un composé de ce nom sont situées à des courbes de rivières. Tel est le cas par exemple pour Marbehan, Mortehan, Dohan, Morsehan... sur la Semois ; pour Han-sur-Lesse ; pour Grand-Han et Petit-Han sur l'Ourthe, etc. Mais si réellement *-han* a servi à désigner l'accident de terrain, sa signification resterait encore imprécise. Dénomme-t-il le phénomène de la courbure, ou la concavité, ou la convexité, la presqu'île entourée par la rivière ? Des formes anciennes du mot *-han* fourniraient peut-être une précision ; mais, à part la graphie *Chambo*, celles que donnent les cartulaires ne contiennent aucun élément de preuve. M. Feller a donc dû recourir à la comparaison. On trouve en allemand un mot *hamme*, flamand *ham*, qui signifie : pli du genou, jambon de derrière, dos d'une faux. — Le vocable *hamen* s'applique : à un filet de pêche avec cercle de fer, à une tonnelle, au crochet de l'hameçon. De ces exemples et d'autres, on dégage donc une racine *ham* à laquelle on peut assigner le sens général de *courbure*, de *chose arrondie*. Au *ham* germanique correspond une racine latine *cam* qui, si elle existe en celtique, doit se retrouver sous cette forme ; car à l'*h* initial germanique correspond le *c* en grec, en latin et en celtique. Or, les dialectes celtiques contiennent des formes telles que *camm, cam, kamm*, qui permettent de restituer un adjectif *cambos*, fém. *camba*, neutre *cambon*, traduit par courbe, recourbé. La forme *camba* a donné au latin *gamba*, français *jambe*, qui signifie avant tout la courbure du membre. La racine celtique *camb* est l'élément constitutif d'une foule de noms de localités et accidents de terrain dans lesquels apparaît l'idée de courbe, de sinuosité. Il n'est donc pas téméraire de penser que *Chambo* se rattache à cette racine indo-européenne qui en celtique est *camb, camm, cam*, en langue germanique *hamm* ou *ham*. Si les noms en *han* se réclament des langues germaniques par leur *h* initial aspiré, il est possible que *Chambo* ne doive son *ch* d'apparence celtique qu'à la difficulté de nos chroniqueurs de représenter la rude aspiration initiale des noms germaniques, ex. *Chlodovicus* pour *Hlodovec*. Il n'y aurait donc pas de discordance entre cette forme et les autres noms en *han*. Mais quel peuple a fondé les villages en *han* de la Semois et d'ailleurs ? Leurs noms, d'après M. Feller, remontent au plus tard à des Germains qui ont colonisé les bords de la Semois ; au plus tôt à des Gaulois qui ont été remplacés par des

Germains. Il est donc possible que ces noms existaient sous la forme *camb* ou *cam* avant l'arrivée des Germains, que cette forme est devenue *ham* dans la bouche des Germains qui avaient cette racine en commun avec les Celtes.

Telle est la principale conclusion de la solide démonstration de M. Feller, qui d'ailleurs a la certitude que les beaux méandres de la Semois n'ont pas attendu l'invasion germanique pour recevoir des habitants et des noms.

G. Hennen.

REVUES ET JOURNAUX

De la médiocrité intellectuelle en Belgique, par LÉON PASCHAL (*Le Thyrse*, mars). — L'auteur ayant été sollicité, comme tant d'écrivains belges, de dire pourquoi, à son avis, la littérature dramatique ne s'est pas développée davantage en notre pays, fait à ce propos un parallèle entre les Pays-Bas et la Belgique. Il écarte d'abord, comme cause, la concurrence due aux pièces importées de Paris : cette concurrence existe en Hollande, elle s'y complique des pièces allemandes et anglaises, et nonobstant la production autochtone y est abondante et jouit du succès. Du reste, les raisons pour lesquelles le théâtre belge a végété jusqu'à ce jour sont les mêmes qui, malgré de brillants écrivains et de belles œuvres, ont entravé la littérature belge : manque d'originalité ethnique assez robuste et d'un esprit national s'appuyant sur une assez longue tradition. Mais aussi manque de public. L'auteur insiste sur ce dernier point, et il recherche les causes de la situation.

Phénomène sans doute unique en Europe, la littérature belge est une littérature sans public. Cette clientèle ne pourrait se constituer que « d'une classe de gens joignant à une certaine aisance, laquelle seule procure des loisirs, une culture approfondie et surtout désintéressée de l'esprit ». Cette élite existe peut-être au point de vue économique, mais elle ne trouverait point dans les universités, l'enseignement nécessaire pour qu'elle se forme, ce haut enseignement étant chez nous essentiellement utilitaire et non culturel, et trop souvent aux mains de « professeurs qui n'ont été pourvus d'une chaire que pour des raisons étrangères à leur mérite ».

Pourquoi serait-ce, sinon pour ces raisons, que la Belgique n'occupe aucun rang dans l'Europe intellectuelle ? On excuse sa médiocrité en invoquant son esprit d'entreprise industrielle. Mais il n'existe pas de pays où, autant qu'en Hollande, l'esprit de lucre et de négoce soit répandu au point d'être passé en proverbe. Or, il n'y a pas de pays non plus où le rayonnement intellectuel soit plus puissant. On y constate une littérature abondante, un théâtre prospère, des lecteurs partout répandus, des éditeurs établis jusque dans les plus petites villes. La concomitance de ces signes est édifiante. Ils se ramènent à une source

commune : les universités versent d'en haut dans le peuple le goût de l'étude pour l'étude ; la littérature n'est pas considérée comme une amusoire mais comme une activité sœur de la science et participant de la même dignité.

L'absence d'art théâtral en Belgique est un symptôme très particulier d'une débilité mentale qui, elle, est générale. Il y a le choix entre un remède et des palliatifs. Les palliatifs, ce sont les subsides : ils ne créent que des zèles factices et stériles. Le maître d'école fit, prétend-on, la Prusse de soixante-dix ; le professeur d'université a fait la Hollande telle qu'elle est.

Pour les Marionnettes (*Journal de Liége*, 20 mars). — M. G. I. (Georges Ista) reprend l'idée exposée ici même, de faire, pour les marionnettes liégeoises, ce qu'a fait pour Guignol la ville de Paris, qui construisit aux Champs-Elysées un théâtre somptueux. « C'est bien, c'est indispensable, mais ce n'est pas assez. Il faut que les artistes s'émeuvent et travaillent. Il faut que Donnay et Rassenfosse donnent les maquettes des décors, que Koister et Ochs dessinent les costumes de Charlemagne et de Tchanchet, que Rulot et Petit sculptent avec toute la simplicité, toute la raideur voulue, la tête et les mains de ces messieurs, il faut que nos écrivains, nos journalistes, nos auteurs wallons composent des pièces où se retrouve toute la naïveté de celles d'autrefois.

« Nous avons fait joujou, nous les grands, avec l'amusement des petits. Maintenant, le jouet est cassé, ou peu s'en faut, et c'est en grande partie notre faute. C'est notre devoir de le réparer, pendant qu'il en est temps encore.

« Cela ne demanderait ni grand effort, ni beaucoup d'argent. Et la première œuvre de bienfaisance venue peut organiser cela, créer un théâtre durable dont les frais seraient couverts, en laissant encore de jolis bénéfices, par les seules recettes d'une séance d'inauguration.

« Ce théâtre deviendrait — il faudrait y veiller, — la Comédie Française de nos marionnettes, le conservatoire des plus rigoureuses traditions. Par ce moyen, on peut sauver encore une institution si caractéristique, si bien liégeoise. Si l'on compte sur les théâtres eux-mêmes, c'est fini, le dernier aura disparu avant dix ans. »

Le Folklore qui nait (*Revue de la Ligue maritime belge*, Bruxelles mars). — Une curieuse coutume est en train de s'établir à Charleroi. Le pont sur le canal à la chaussée de Mons est de hauteur si faible qu'une péniche ne peut y passer à vide. Que font alors les bateliers ? Ils appellent tous les gamins du quartier, et on sait qu'ils pullulent dans ces parages populaires. Ces gamins sont mis à fond de cale et, avec ce lest, le « sabot » de 70 tonnes franchit le pont. Le pont passé, la marmaille apparait et débarque. Tout le monde est content : les gosses, qui ont fait une promenade en bateau à l'œil ; et le batelier qui a embarqué et débarqué son lest les mains dans les poches.

La musique de Grétry séditieuse, par H. DE CURZON (*Le Guide musical*, 21 avril). — C'était en l'an V (1796). Certain artiste du théâtre de Lorient, chanteur ou comédien on ne sait, et l'on ne sait pas son nom davantage, donc certain artiste, qui ne voyait qu'avec peine la proscription dont souffrait depuis longtemps *Richard Cœur de Lion*, le chef-d'œuvre trop royaliste de Grétry, conçut un jour le dessein de lui restituer, par quelques remaniements adroits, le *civisme* qui lui manquait pour être encore joué.

Rendons justice à cet inconnu. Son but était louable et son arrangement discret, quoique radical sur les points essentiels. Il se bornait à faire du roi Richard un malheureux particulier séquestré par de lâches ennemis et délivré par l'adresse de son ami Blondel. Les diverses allusions de loyalisme dont le texte de Sedaine est émaillé étaient naturellement coupées, mais sans que la suite et le piquant du dialogue, à plus forte raison sans que la musique en souffrît le moins du monde. Seul, le fameux air de Blondel : « O Richard, ô mon roi ! » était entièrement nouveau comme paroles :

> O des dieux doux présent,
> Amitié, dans mon âme
> Tu fais naître, dans cet instant,
> Ton feu sacré, ta douce flamme.... etc.

C'est cet air cependant qui devait tout perdre. Dès le début, et son travail achevé, notre arrangeur avait cru bonnement, en sa naïveté, que les noms de Richard et de Blondel, en eux-mêmes, et même la qualité de « cœur de lion », ne pouvaient offusquer personne. On le pria cependant de les changer. Il en fit Saint-Fard et Dorbel, et l'œuvre de Grétry reçut comme titre : *Saint-Fard et Dorbel ou Tout pour l'amitié.*

Mais ceci n'était rien. Lorsque l'administration de Lorient fut saisie de la demande, elle trouva une autre objection à faire, et bien plus forte. Changer les paroles, la donnée, les noms, c'était bien. Mais il restait la musique !... oui ! La musique, à elle seule, était un danger : on la connaissait trop. « L'ariette de *Richard ô mon roi* (dit le rapport officiel) se fait trop apercevoir dans ce qui la remplace ; l'air est trop expressive (*sic*) en faveur des rois, pour ne pas craindre qu'il ne rappelle, à certains des regrets, et à d'autres des motifs de haine, trop marqués, qui pourraient altérer la tranquillité publique. »

L'arrangeur crut, en réclamant, trouver des juges moins absurdes. Il demanda à l'administration cantonale de Lorient de porter sa cause auprès de l'administration départementale du Morbihan. Comme on lui voulait du bien, en somme, et qu' « il ne faut pas décourager les citoyens qui se livrent à ce genre de travail » (dit encore le rapport), on le fit volontiers. Seulement l'administration du département, moins bornée peut-être, mais tout aussi timide, en référa à Paris, au ministre même de la Police générale de la République, et celui-ci approuva le canton, ce qui arrêta net toute tentative d'un nouvel arrangement de l'opéra incriminé.

« Je pense, répondit le ministre, qu'alors même que l'ariette substituée à celle *O Richard, ô mon roi !...* ne serait pas conçue dans un sens susceptible de rappeler le souvenir de ces paroles proscrites, je pense, dis-je, qu'il serait encore dangereux que le chant qu'on en a conservé ne fournît aux malveillants quelques prétextes à une insidieuse parodie ou à des rapprochements perfides, et qu'il ne résultât de là des atteintes à l'ordre public. » Bien plus, l'administrtion de Lorient ayant opposé seulement un refus *provisoire*, le ministre exigea qu'il fût *définitif*, et même que cette administration en fît « la règle de sa conduite ultérieure », recommandant au surplus « l'usage des mesures, soit de surveillance, soit d'action, capables de prévenir toute espèce de trouble à la tranquillité publique, dans un département où le maintien du calme et de la paix se trouve plus impérieusement sollicité par le souvenir de ses longues et pénibles agitations. »

Et voilà comme la musique de Grétry, par sa popularité même, a pu devenir un danger public !

« Le cas, au surplus, ne dut pas être isolé. J'en trouve une preuve la même année, mais à Orléans cette fois, où l'administration reconnut *Richard Cœur de Lion* sous le déguisement fallacieux d'un certain *Nestor de Beffroy*, déjà joué, sans encombre, dans d'autres départements. Suspension provisoire, rapport au ministre, interdiction absolue de celui-ci, s'ensuivirent exactement. Vive la liberté ! »

CUEILLETTE.

Annales de la Société d'Emulation de Bruges (février). — H. DE SAGHER : *Un charte inédite de 1362 concernant la cloche des tisserands à Comines*, charte en français, du roi de France. L'article signale l'existence, aux Archives de l'État à Gand, d'un important fait sur Comines. — W. H. J. Weale : *Peintres apocryphes*. Parle notamment d'un prétendu Joseph de Bromère, pris pour le nom d'un peintre, comme inscrit sur le vêtement d'un personnage sur l'un des tableaux ayant appartenu à la collection d'Aerschot, attribué à Rogier de Pasture, passé en vente en 1870 à Paris. avec un autre de la même série (cf. Gazette des Beaux Arts, III, 105).

L'Oasis, Falisolle (février) : Publie un très beau conte philosophique de notre collaborateur L. JEANCLAIR, ainsi que des vers de divers auteurs, et notamment de MM. Georges Rodenbach et Léon Dierx. On nous assure que *l'Oasis* vient de s'assurer la collaboration de MM. Paul Verlaine et Victor Hugo. Preuve d'un éclectisme hautement honorable pour la revue qui, du reste, ne recule devant aucun sacrifice.

Bulletin des musées royaux. (février) : M. E. DE PRELLE étudie un *Fragment de pierre tombale du XIVe siècle :* c'est une importante partie de la pierre tumulaire de Jean de Faux, qui provient de l'église de Thynes, province de Namur ; ce morceau constitue un excellent document, car les parties principales de l'effigie du chevalier ont heureuse-

ment été sauvées de la destruction. L'épitaphe a en partie disparu, mais elle a pu être lue en entier par le chanoine ROLAND, qui en a reproduit le texte dans les *Annales de la Soc. archéol de Namur*, t. XXIV, p. 392.

Les Marches de l'Est (février) : De Charles BOUSSARD, une courte étude sur *Max Elskamp*, où le sentiment très délicat de ce noble artiste est finement annalysé. — Dans le n° de mars : *Rimbaud dans les Ardennes*, par Jean-Marc BERNARD. Le « *Cœur bleu* », nouvelle hesbignonne, par D.-J. DEBOUCK.

Chronique archéologique du Pays de Liége, (février) : De Jos. BRASSINNE, la description de *Supports de bouteilles à eau de Spa, du 17e-18e siècle*.

Dans le n° de mars : Description d'une *Ancienne enseigne liégeoise* (le Chariot d'or, 1767), par Eug. POLAIN. *Une lettre inédite de Nicolas Bassenge à Henkart*, par F. MAGNETTE. *Menues inscriptions du musée de Liége*, par L. RENARD-GRENSON.

L'art à l'Ecole et au Foyer, Louvain. (mars) Em. DONY : *Le Portement de croix* de *Jacques Dubrœucq, de Mons*, reproduction en photogravure, commentaire esthétique détaillé avec courte notice biographique sur Dubrœucq.

Le Pays Lorrain et le Pays Messin, Nancy (mars) : Numéro copieux, comme toujours, et bien illustré, contenant des études historiques, publication de textes, pages littéraires et la chronique du mois. Il faudrait tout citer.

Revue bibliographique belge, Bruxelles (janvier à mars) : *Fernand Séverin*, notice bio-bibliographique, avec portrait, par Stanislas VRONSKI.

Les Tendances nouvelles, Paris (n° 53) : plusieurs bois originaux de Robert DAVAUX, de Charleroi.

La Vie intellectuelle, Bruxelles (mars) : *L'inspiration populaire chez nos Poètes*, par Maurice DES OMBIAUX. — *A propos d'un centenaire*, (celui de la catastrophe du charbonnage de Beaujonc, près de Liége, en 1815, et du dévouement héroïque de Hubert Goffin), notre collaborateur Oscar THIRY donne une amusante analyse des poèmes de circonstance publiés à cette occasion. Apprenons à notre ami que Jacques-Joseph Velez, jurisconsulte, auteur d'un poème français assez rococo dont il cite des passages, est aussi l'auteur de la célèbre chanson wallonne *Save bin çou qu'c'est on Prûssien*, extraordinaire de verve mordante, encore populaire à Liége à l'heure qu'il est.

Bulletin officiel du Touring Club, Bruxelles (1er avril) : *Le Hoyoux*, par C. L. *Bois-Seigeur-Isaac*, par H. V. M. — Dans le n° du 15 : *Mont-Saint-Guibert et ses environs*, par E. BOURGUIGNON.

Revue d'Ardenne et d'Argonne, Sedan (janvier-février) : M. le prof. J. WASLET donne la suite de son vocabulaire wallon-français du dialecte de Sedan, de *afîlè* à *azardè*.

Leodium, Liége (mars) : De M. E. SCHOOLMEESTERS, l'historique de *La paroisse de Tilesse*, aujourd'hui dépendance d'Abée-Seny, dont l'érection est certainement antérieure à l'année 1215 ; la chapelle possédait une

belle statue miraculeuse de Notre-Dame, datant du XIIIe siècle, remplacée en 1815 et que l'on a heureusement descendue du grenier. — G. SIMENON : L'origine des Béguines, compte rendu de l'ouvrage de GREVEN, *Die Anfänge der Beginen*, Munster i/W., in-8°. — C. DE BORMAN : *Les Surlets, Chanoines de St-Lambert*, notes biographiques, rectifications à DE THEUX. — A SIMENON : *Les examens pour l'admission aux cures de l'ancien diocèse de Liége*, suite, à suivre.

Revue du Nord, Lille (mars) : *Auguste Angellier, son œuvre poétique*, par L. CLÉMENT. *Les derniers jours d'une forteresse* (Abbeville 1870-71), par E. GAVELLE.

Le Thyrse (mars). — En tête du n° la nouvelle d'une souscription de S. M. le Roi au monument Max Waller : joli geste qu'il convient de souligner. Le Comité du Monument peut disposer ainsi d'une somme de 8000 francs.

La Belgique (mars) : Aug. VIERSET publie le texte intégral d'une piquante comédie, *le Coffret* ; de MAURICE GAUCHEZ, une étude documentée sur la *Poésie féminine* ; de Mme CECILE CAUDIÈRE un conte délicat et subtil, *le Reflet*.

La Lutte wallonne, Bruxelles (17 mars) : publie un bel *Hommage à Emile Dupont* par Hector CHAINAYE.

Archives belges, Liége (mars) : excellent article de L. VAN DER ESSEN, avec bibliographie, sur la vie et l'œuvre du R. P. *Albert Poncelet*, bollandiste, né à Liège. Article également remarquable de V. BRANDTS sur *Gustave de Molinari*, économiste français, né à Liège en 1819.

Gazette de Charleroi. — Ce journal doit à la collaboration de M. ARILLE CARLIER, une infinité de petites notes curieuses et de nombreux articles intéressant les études wallonnes. Signalons, dans les derniers numéros, une note (16 mars) sur *Saint Agrapau*, où il est dit que « Saint Agapit est invoqué dans le pays de Charleroi, à Fontaine-l'Evèque et à Courcelles, sous le nom non moins curieux de *Saint-Brèyârd* ou *Saint-Brèyaud* : on l'invoque pour obtenir la guérison des enfants qui pleurent continuellement ; à Courcelles, il joue même le rôle de Croquemitaine. Quant un enfant pleure, on le menace de le conduire à la chapelle de Saint-Brèyaud ; et cela suffit à le faire taire. »

Dans le n° du 18 mars, la traduction d'un article donné par M. TITO ZANARDELLI à l'« Avenire d'Italia » sur la *Littérature wallonne en Belgique*, article incomplètement informé, mais favorable et même enthousiaste.

Monatshefte für Kunstwissenchaft. — Il n'est pas trop tard de signaler à l'attention de nos historiens d'art, dans le n° de septembre 1911 de cette revue, un article du Docteur Peltzer sur les Dinanderies dans les tableaux du XVe siècle. L'auteur cite de nombreux exemples curieux et explique l'abondance de ces accessoires dans la peinture « flamande » par dissémination autour du principal foyer de production Dinant sur Meuse. Ils ne se rencontrent pas chez les Allemands primitifs, sauf chez les peintres du Bas-Rhin.

Pierre Deltawe.

LES CONFERENCES

Les Arts anciens de la Wallonie, par Jules Destrée (Bruxelles, Salle Patria, 7 Mars : 1e conférence des *Amis de l'Art wallon*). — Cette conférence était en quelque sorte une préface aux études particulières de nos activités régionales que se proposent de faire les conférenciers des Amis de l'Art Wallon.

L'orateur s'est d'abord attaché à esquisser un tableau des différentes phases de notre évolution artistique et à prouver, par de brèves comparaisons que rarement et en peu de domaines, notre art se montra inférieur à celui de nos voisins qui ont cependant accaparé tout le rayonnement de la gloire nationale.

A l'époque préhistorique déjà, alors que la Flandre se trouvait encore submergée par les flots de la mer, une activité, rudimentaire peut-être mais déjà artistique, s'éveillait dans les cavernes de la Lesse et du Borinage, à Furfooz et à Spiennes. Les civilisations postérieures ne nous trouvèrent pas indifférents. A l'époque carolingienne, une éclosion d'art intense se manifeste dans les abbayes de la Sambre. A Oignies, un frère Hugo réalise dans la splendeur d'une fine orfèvrerie tout l'élan de son rêve pieux ; sur la Meuse et dans le Tournaisis, aux XIVe et XVe siècles les tombiers, ymaigiers, tailleurs de pierre commencent l'ère de la grande sculpture qui devait atteindre son plus vif éclat, pendant la Renaissance avec Jacques du Brœucq de Mons, dont les albâtres ont la force gracieuse et pondérée des œuvres d'un Michel-Ange jeune. Mais à Tournay, une école florissante apparaît analogue dans la peinture à celle des tombiers en sculpture. Elle nait avec Campin pour s'épanouir avec Roger de le Pasture, le maître pathétique des Sept sacrements, comparable aux plus illustres des Flamands.

Pendant le XVe et le XVIe siècles, c'est sur toute la Wallonie un superbe essor d'art : Prévost à Mons, Bellegambe à Douai (car Douai est hennuyère comme Valenciennes), ailleurs deux peintres merveilleux peignent ces paysages aux fonds bleutés ou diaprés à la façon des Italiens. Un fleuve s'y déroule imposant et sinueux. C'est la Meuse et c'est Patenir et c'est Blès, l'un de Dinant, l'autre de Bouvignes. Puis c'est Gossart qui, lui, est de Maubeuge : encore comté de Hainaut. Un inconnu, ou presque, dans l'histoire de l'art, Lucidel de Mons, peint ces portraits d'un art parfois égal à celui d'un Holbein plus heureux. Il va mourir à Nuremberg. En faut-il plus pour l'incorporer (et comment ?) à l'école allemande ?

Alors c'est le grand XVIIe siècle. La gloire de Rubens, de Van Dyck et de leur école subjugue tout art. Nous devons nous incliner. Ce n'est pas que nous n'ayons point de peintres. Toute une pléiade travaille à Liège avec Lairesse. Mais la grande gloire flamande emporte tout et il faut l'avouer, nous n'avons rien de comparable à lui opposer.

Mais par contre au XVIIIe nous l'emportons franchement. A Valenciennes sont nés Pater et le grand Watteau, peintre exquis des fêtes galantes.

Enfin ce sont les temps modernes : Navez et ses portraits somptueux à la façon de David ; Fourmois Wierty, Gallait, nos peintres romantiques.

L'école d'art se réveille en Belgique avec l'école de Tervueren et ce sont encore des Wallons, Boulanger, Baron, qui sont au premier rang de ce mouvement. Voilà Rops le maître corrosif de la gravure, Bourlard un peu dépaysé, Meunier et son interprétation tragique du travail, Verdyen avec lequel on sent poindre les premières pousses de l'impressionnisme et le beau mouvement moderne dont le conférencier ne veut point parler et qui marche dans le sens commun de la race, sens d'harmonie et de poésie que l'on retrouve intact chez un Rousseau, chez un Donnay.

Franz Dohy.

Les lettres wallonnes, par MAURICE WILMOTTE (Bruxelles, salle Patria, 4 Mars : 2e conférence des *Amis de l'Art Wallon*). — Il fallait toute la science et le discernement de l'éminent orateur pour traiter ce sujet. Comme il l'a dit, l'histoire de nos lettres ne fut jamais faite et la raison en réside simple et claire, dans la difficulté de ce travail. A l'origine, on ne connaît point d'œuvres, sinon le *Poème moral* et cette délicieuse chose qu'est l'histoire des amours d'*Aucassin et Nicolette*. L'anonymat, qui était de règle à cette époque, crée de nombreuses difficultés à l'historien. Enfin il n'y a pas « *une* Wallonie » mais « *des* Wallonies » C'est là une situation désavantageuse au regard de la Flandre. Quand on dit Flandre on voit un seul pays, qui a un territoire homogène et de là une histoire commune. Chez nous, il y a le pays de Liège, le Hainaut, le Luxembourg, le Namurois ; et les relations qui unissent ces régions sont peu nombreuses. Il ne faudrait point en déduire que chaque terre était étrangère à sa voisine. Jean Lebel, liégeois, était au service de Jean de Hainaut et composa ses chroniques au château de Beaumont.

Ce fut une erreur de négliger notre Wallonie dans l'histoire des lettres. Elle est d'autant plus grande que la littérature fut brillante dans notre pays. Si M. Destrée n'a point osé prétendre que notre art fût supérieur à l'art flamand, ici cette prétention n'est point hors de lieu, car les grands courants ne sont pas moins bien tracés chez nous qu'en France même.

Nous pouvons remonter très haut dans le temps, même à l'époque des invasions barbares. Les hordes germaines apportèrent avec leurs mœurs la grande mythologie allemande. C'est ici qu'elle s'est reposée pour la première fois et s'est stabilisée C'est sur les bords du Neblon que s'établit la légende de Siegfried et Hagen, d'Etzel et Krienhild. Plus tard, où sont nées les légendes mérovingiennes et carolovingiennes ? Là où étaient les chefs, où était la cour, en Austrasie, près de Pepin de Herstal, près de Charles Martel et surtout près de Charlemagne : il est né à Liège ou presque, il y a vécu : et n'est-il pas le centre de la grande épopée française ?

Les croisades, elles aussi, furent un thème lyrique. Dit-on parfois dans nos écoles que Godefroid de Bouillon et Bauduin de Constantinople parlaient wallon ?

Quand le moyen âge commença à se stabiliser, quand le calme fut acquis, plus que partout ailleurs poussèrent de notre sol les cloîtres et

les abbayes. Nous eûmes notre part de la littérature qu'ils abritèrent : nous avons des Vies de saints. Le premier texte écrit, la *Cantilène d'Eulalie*, fut fait en Wallonie. Puis deux poèmes. Vers l'an 1150, les vers du *Jugement* : ce sont les descriptions des supplices de l'enfer. Vers 1200, le *Poème moral*, qui décrit les mêmes visions avec une ampleur agrandie, comparable à celle du Dante. Nous découvrons un courant : celui de la hantise de la mort. Il a constamment inspiré le Wallon : au XIVe siècle, chez Gilles de Tournay, au XVIIe chez Denis Coppée ; et enfin à présent il se prolonge dans les *Nuits* de Gilkin. Il ne faudrait point en déduire un caractère macabre chez nos populations. Le rire n'est point exclu et il crée un courant de joie et d'amour. Il nous vaudra un des plus délicieux monuments de la littérature médiévale : l'exquise aventure d'amour d'*Aucassin et Nicolette*, si wallonne par ses qualités de délicatesse et d'harmonie.

Dans l'histoire, c'est Jean Lebel qui ouvre la voie à son génial élève Froissard de Valenciennes qui écrivit aux Estines et à Chimay ses colorées et savoureuses *Chroniques* qui nous éclairent toute l'époque.

Peut-on dire que nous n'ayons poins l'instinct théâtral ? Les deux milles pièces wallonnes, les théâtres des marionnettes, les fêtes de la passion à Namur sont là pour nous répondre.

La littérature a brillé chez nous dans tous domaines et non moins glorieusement que chez nos voisins du nord plus étudiés, plus connus.

F. D.

Les Beaux-Arts en Wallonie, par H. FIERENS-GEVAERT (Bruxelles, salle Patria, 21 mars : 3e conférence des *Amis de l'Art wallon*.) — Jules Destrée nous avait parlé des arts anciens d'une façon générale, il avait donné le coup d'œil d'ensemble. Il appartenait à la conférence de M. Fierens-Gevaert, d'entrer dans le détail des œuvres, de les prendre une à une avec ferveur pour nous les faire admirer. Chaque peintre et chaque sculpteur étaient représentés par leurs œuvres maîtresses. L'orateur a fait jaillir pour nous leurs beautés visibles ou cachées, tout en nous documentant sur leur attributions.

Il serait fastidieux de reproduire la sèche nomenclature de toutes ces œuvres : à moins de renouveler intégralement la conférence, il n'en faudrait donner que cette énumération en laissant de côté ce qui en était le charme et vraie raison, les gloses et commentaires. Ce serait, du reste, citer encore ces maîtres dont M. Destrée nous a déjà parlé.

Le moyen âge apparaît représenté par Godefroid de Claire, Hugo d'Oignies, Pepin de Huy. Puis ce fut l'école de Tournay : Roger dele Pasture et le mystère du Maître de Mérode. Est-ce Robert Campin ou Jacques Daret ou d'autres ? On ne sait, on dispute. Mais l'on sait que *l'Annonciation*, avec son atmosphère de réalisme, est un chef-d'œuvre. Je ne citerai point les œuvres de Marmion, Jean Bellegambe de Douai, Jean Prévost de Mons, Lucidel, du Brœucq et combien d'autres.

Le public fut frappé d'étonnement quand vinrent les conclusions. M. Destrée s'était demandé, sans oser résoudre la question, si l'on pouvait

parler d'une école wallonne. Son sentiment disait oui, la raison n'osait point encore. M. Fierens a tranché le litige selon sa race et sa vue personnelle : Non, il n'y a point d'école wallonne. Il n'y a qu'une école belge !

Cette conclusion était inattendue. Et il est remarquable que dans un mouvement comme le nôtre, où le dogmatisme serait presque de mise (peut-il l'être jamais ?), toutes les opinions, si divergentes soient-elles, peuvent être défendues officiellement et publiquement. C'est un exemple que seul le Wallon, peuple de critique et de bon sens, pouvait donner. Cela fait sa beauté, — mais aussi sa faiblesse. *F. D.*

Les Arts industriels en Wallonie par LÉON HENNEBICQ (Bruxelles, salle Patria, 28 mars : 4e conférence des *Amis de l'Art wallon*). — Ce sujet, déjà traité par l'orateur à l'Exposition de Charleroi, fut ici présenté avec de nouveaux arguments.

L'orateur en nous promenant à travers les siècles, nous a fait découvrir, sous des aspects souvent cachés, que la Wallonie n'est point inférieure en cette section secondaire du grand domaine de l'art. La première vue est trompeuse. Qu'ils le voulussent ou non, les historiens de notre pays furent éblouis par la gloire flamande. Ils oublièrent tout à fait d'apercevoir notre rôle dans la civilisation de la Belgique.

Quand on voit la Flandre couverte de merveilleux monuments qui éternisent sa gloire, on ne pense point que la pierre dont on les construisit, descendent des collines de Wallonie. Ceux qui la travaillaient, tous ces artistes admirables et inconnus, n'étaient-ce point les carriers wallons ?

Les dentelles de Flandre sont universellement connues. On oublie alors celles de Valenciennes. La Flandre est le pays du tissage des draps. On oublie que c'est chez nous qu'a fleuri d'abord cette riche industrie, que le lin poussa d'abord sur nos collines avec lesquelles il s'appariait si bien. Les tapisseries de Flandre sont célèbres sous le nom d'arrazi. On oublie celles de Tournai. Depuis Hugo d'Oignies jusqu'aux batteurs dinantais, on constate l'efflorescence de notre terre. Mais c'est alors qu'éclatent les grandes querelles de religion, les persécutions espagnoles. C'est la révolution. Elle fut dirigée par Guillaume d'Orange, soit, mais il ne faut pas lui en laisser tout le rôle et tout l'honneur. Nous en eûmes notre part ; des documents intéressants prouvent notre collaboration.

Plus tard, le pays est encore désolé par les guerres et pourtant naissent des industries somptueuses : l'orfèvrerie de Beghin, la porcelaine de Tournay.

Avec le XIXe siècle apparaît le machinisme et c'est le réveil de l'industrie wallonne. C'est du gros œuvre. Mais la matière est prête pour la forme. L'art peut renaître pour sauver notre industrie de la concurrence étrangère. *F. D.*

LES EXPOSITIONS

Willem Delsaux (Charleroi, salle de la Bourse). — M. W. Delsaux expose une série de ses grès de Bouffioulx. C'est là le résultat d'une année d'efforts qui intéressent particulièrement les Amis de l'Art Wallon. — On sait, en effet, qu'ils visent à reconstituer une industrie d'art dont les éléments se sont perdus au cours des temps et dont la gloire, jadis éclatante, s'est à présent ternie. Les grès de Bouffioulx eurent dès les XV[e] et XVI[e] siècles, une réputation qui dépassa bientôt les limites locales. Elle ne fit que s'accroître pendant le siècle suivant, et l'on n'est pas peu étonné de retrouver dans les œuvres des maîtres flamands de cette époque, les lignes élégantes et les vives couleurs des pichets wallons. Plus tard, leur renommée fut vaincue par celle des grès flamands et allemands et si l'industrie ne s'éteignit pas entièrement à Bouffioulx, le caractère d'art en disparut tout à fait.

L'an passé, M. Willem Delsaux s'est établi dans la vallée de la Biesme et a pris à cœur de retrouver les procédés des vieux potiers. On devine ce que cette tâche avait d'ardu et l'on doit d'autant plus se réjouir de la persévérance de l'artiste que les résultats qu'il obtient méritent tous éloges : ses reconstitutions de grès anciens sont très réussies ; dans les vernis lisses et les vitrifications, il a su enclore des lueurs de gemmes. Mais il ne s'est pas borné à ce travail de résurrection : il a créé des séries de vases originaux, destinés à la décoration ou à l'usage quotidien, qui sont du plus bel effet. Il est à souhaiter que la faveur des particuliers et des autorités permette à cet intéressant artiste de poursuivre des recherches si bien commencées.

L'exposition des grès de Bouffioulx se corse d'une collection de tableaux à l'huile et au pastel et de fusains, représentant des vues du vieux Bruxelles, des sites hollandais et des coins d'Entre Sambre et Meuse, qui révèlent en M. Delsaux un excellent paysagiste.

Richard Dupierreux.

M. Hagemans (Charleroi). — Cet artite vient de faire l'exposition d'environ cent cinquante aquarelles : sites de Meuse et coins de Flandre, matins vaporeux et crépuscules rougeoyants, selon sa formule un peu monotone mais toujours extrêmement habile. Il y a obtenu un succès mérité. On eut pu craindre qu'après l'exposition de l'an dernier, les amateurs de la région eussent épuisé leurs disponibilités ; c'est le contraire qu'on a pu constater : il semble que l'exposition a contribué à éveiller, dans notre pays, une curiosité des choses d'art qui y manquait par trop et le bon accueil réservé à M. Hagemans par la presse locale et les acheteurs a prouvé que le goût de la peinture commençait à se répandre ici.

R. D.

Mmes du Monceau et Pirenne (Liège : Cercle des Beaux Arts). — Mmes du Monceau et Pirenne-Keppenne viennent de réunir au cercle des Beaux Arts leurs œuvres récentes. Il faut aimer l'effort

de ces artistes sincères et enthousiastes qui savent regarder franchement la nature.

Mme du Monceau a peint en Zélande de lumineux paysages, et chez nous, des vues de notre ville, pleines de vie mouvementée. De Mme Pirenne-Keppenne nous avons admiré des impressions d'Italie, de fraîches esquisses et des tableaux où dans une note décorative, l'artiste a mis son âme ardente et sa belle sentimentalité. En résumé exposition significative et riche en promesses. *Claude Genval.*

Jacques Ochs (Paris: *Les Humoristes*) — Jacques Ochs, le dessinateur liégeois, expose une douzaine de ses œuvres au Salon des Humoristes qui s'est ouvert récemment, galerie de la Boëtie, à Paris.

Il est inutile de commenter, pour les Wallons, un talent qu'ils apprécient depuis longtemps. Ce qu'il importe de constater, en telle occurrence, c'est le résultat de la comparaison, souvent fort dangereuse, qui s'impose dans une exposition parisienne. Paris, formidable aimant d'espoir, de gloire et de fortune, Paris, centre tentaculaire et dévorant, attire à lui tous les talents, toutes les idées de toutes les provinces et de tous les pays ; il s'enrichit de tout ce qu'il y a de meilleur dans tant de régions, des floraisons les plus variées de tant de terroirs. Car l'art parisien, les régionalistes ne sauraient trop le répéter, le démontrer, n'est pas le produit de l'influence parisienne, souvent déprimante en elle-même. Ce qui fait sa force, sa richesse, c'est la sève du Nord, c'est le suc du Midi, ce qui fait sa variété, sa complexité, ce sont les influences si diverses de toutes les provinces, de tous les terroirs. Le talent de George Delaw doit tout à l'Ardenne, rien à Paris ; un portrait-charge de Léandre, que ce soit la reine d'Angleterre ou le shah de Perse, donne des éclaircissements merveilleux sur le caractère normand ; et les artistes les plus fortement originaux sont, presque toujours, ceux en qui Paris ne put effacer l'empreinte marquée, dès leurs jeunes ans, par la province natale.

Cet enrichissement continuel de Paris a pour conséquence fatale l'appauvrissement des provinces. Et celà explique souvent, si cela ne l'excuse pas toujours, le dédain infini des Parisiens pour les renommées locales.

Les bwègnes sont rwès à payis des aveûles, dit le vieux spot wallon. Le proverbe se vérifie souvent, il faut bien le dire, quand un artiste, parfois très apprécié dans sa province, se risque à la redoutable épreuve d'une grande exposition parisienne. Hâtons-nous de le dire, il n'en est rien dans le cas qui nous occupe. Les œuvres de Jacques Ochs tiennent le coup, comme on dit en argot d'atelier. Elles le tiennent même fort bien, et la comparaison ne diminue en rien leur valeur : elle affirme au contraire leur personnelle et savoureuse originalité.

Les dessins de Jacques Ochs ont ces qualités précieuses entre toutes : une allure particulière, une arabesque spéciale, une tache bien à eux, qui les font reconnaître à toute distance, dès qu'on connaît la manière de l'artiste. Leur facture sommaire, mais substantielle et incisive, dit tout ce qu'il faut dire, omet tout ce qui est inutile. Le trait, large et simple,

affirme les linéaments caractéristiques, les met en valeur par une légère exagération, sans tomber dans la déformation facile et trop souvent conventionnelle du portrait-charge. Tout celà est très banal à dire, ce n'est rien d'autre, en somme, que l'application de principes cent fois rabâchés. Pourtant, si on fait le tour du Salon des Humoristes, on constate que parmi tant de maîtres, tant d'artistes de talent, ces principes si simples sont appliqués de cent façons différentes, mais que pas une ne peut se confondre avec la manière de Jacques Ochs. Là où tant d'autres ne ressembleraient plus à rien, à force de ressembler à tout le monde, il reste lui-même, il garde, dans le moindre bout de croquis, cette conception particulière du sujet, cette facture personnelle qui fait dire aussitôt à ceux qui ne le connaissent pas : « Tiens, de qui est-ce ? » — à ceux qui le connaissent déjà : « Tiens, c'est de Jacques Ochs. »

Il en est résulté que, si les Liégeois de Paris ont retrouvé avec plaisir le dessinateur de *Tatène* et du *Journal de Liège*, les journalistes parisiens ont signalé, pour la plupart, l'apparition d'un nom nouveau qu'il importe de retenir, d'un artiste qui pourrait bien devenir un jour « très parisien », et qui le devra sans doute, comme tant d'autres, à ce qu'il aura subi profondément l'influence d'une province. *Georges Ista.*

LA MUSIQUE

Le Festival wallon du 30 mars à Liége. — Que l'on compare les symphonies de César Franck et de Joseph Jongen aux symphonies allemandes ; *Fidélaine* d'Albert Dupuis et *l'Ile heureuse* de Léon du Bois aux opéras du répertoire courant ; les *Sonates* de Guillaume Lekeu et de Mme Van den Boorn-Coclet aux sonates classiques — et l'on comprendra tout de suite pourquoi les chefs d'orchestre appréhendent de porter une œuvre wallonne au programme de leurs concerts. C'est que la musique wallonne, telle que la conçoivent les maîtres des deux dernières générations, est extraordinairement complexe, et que sa compréhension exige un effort d'attention qu'on ne peut escompter que de la part d'un auditoire de choix.

Quel remède préconiser ? Faut-il conseiller aux musiciens wallons de mettre leur idéal un peu moins haut, de s'écarter moins résolument des sentiers battus, de renoncer à leur polyphonie touffue, à leurs harmonies savoureuses ? Ou convient-il d'initier, d'habituer le public à la musique wallonne par des exécutions plus fréquentes soigneusement préparées ?

M. Jules Debefve s'est arrêté à cette dernière alternative, et c'est pourquoi il organise annuellement des festivals wallons. Je crois bien que MM. Debefve et Maurice Jaspar — un autre protagoniste de la musique indigène — sont les seuls Liégeois qui aient donné des concerts exclusivement wallons. Hommage soit rendu à ces deux musiciens d'élite, sincères amis de l'art wallon !

Et cependant, le festival du 30 mars est un argument probant en

faveur de cette sorte de concerts. Avec quelle religieuse attention le public a écouté la musique de chez nous ! Avec quel enthousiame il l'a applaudie !

Il est vrai que la divine *Sonate* de Franck fut divinement jouée par MM. ARTHUR DE GREEF et CHARLES HERMAN ; que le *Concerto pour piano* de THÉO YSAYE, qu'interprétait M. de Greef — un des virtuoses les plus complets de l'époque — est une œuvre de toute beauté, et que M. HERMAN fit preuve d'un talent de premier ordre dans le grandiose *Concerto en ré* de Vieuxtemps. Il est vrai encore que les compositions orchestrales, la spirituelle Ouverture de l'*Epreuve villageoise*, de GRÉTRY, la brillante *Ouverture* de SYLVAIN DUPUIS, le pétillant *Scherzo-Caprice* d'ERASME RAWAY, furent interprétés con amore par le jeune et vibrant orchestre de l' « Association des grands concerts symphoniques », que M. Debefve dirige avec une maestria peu commune.

Puisse cet exemple enhardir les chefs d'orchestre ! Qu'à Liége, la capitale de la Wallonie, on ne donne plus de concert sans que la musique wallonne y soit représentée par un de ses maîtres !

Carl Smulders.

A Bruxelles. — Dans l'intensité toujours croissante du mouvement musical qui s'est manifesté depuis le début de l'année, l'art wallon n'a pas été sacrifié. Par un heureux effet de décentralisation, on l'a même vu fleurir en plein pays flamand, à Anvers. C'est en effet au *Lyrisch vlaamsche Schouwburg* que fut donnée la première d'*Edénie*, pièce tirée par CAMILLE LEMONNIER de son roman l'*Ile vierge* et musiquée par M. LÉON DUBOIS. Ce dernier fut déjà le collaborateur inspiré du grand écrivain, en soulignant au moyen de mélodrames bien appropriés les angoissantes péripéties du *Mort*. Sa nouvelle partition (concernant laquelle il nous fut agréable de recueillir le jugement chaleureux du maître flamand M. Jan Blockx) se recommande par des qualités analogues. On ne peut dire que la muse de M. Dubois soit très personnelle, l'influence wagnérienne — toujours Lui ! — y est manifeste ; mais sa musique est extrêmement lyrique, l'action y est suivie pas à pas, le commentaire musical extrêmement serré est d'une expression toujours juste. La forme est celle du récitatif libre moderne, avec quelques passages de caractère lyrique; la polyphonie savante est pleine d'intérêt, l'orchestration d'une jolie couleur. Bien défendu par MM. Villiers, Taeymans, Collignon, De Vos, Mmes Cuypers, Smets, Van Dyck, encadré de jolis décors, l'ouvrage recueillit un franc et légitime succès, et ce malgré les protestations de quelques braillards, scandalisés de ces représentations d'une pièce « wallonne » au Lyrique flamand — lequel, notez-le bien, vit en majeure partie d'adaptations, tout comme le *Vlaamsche Schouwburg* de Bruxelles.

Au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, en attendant *Oudelette* de M. CH. RADOUX, on a représenté *S'Arka*, « mimodrame » de M. JOSEPH JONGEN. L'œuvre n'a pas été appréciée comme elle le méritait ; c'est jeu de dupe que s'amuser à couler de très bonne musique dans la forme du

ballet (même baptisé « mimodrame »), où les yeux, si j'ose dire, bouchent les oreilles. M. JONGEN est le chef de ce que je voudrais appeler la branche « indigène » de l'école du César Franck. Son art a tous les attributs de celui du maître, la technique à la fois savante et légère, l'harmonisation fleurie, la souplesse modulatoire, la logique constructive, la suprême distinction, — et avec cela, ce quelque chose de chaleureux qui est le propre de Franck et de Lekeu, à l'exclusion des disciples français de l'école. La partition de *S' Arka*, poétique et colorée, comptera parmi les meilleurs ouvrages de ce maître musicien, qui jusqu'à présent ne s'était distingué que dans les formes sévères de la musique pure.

CÉSAR FRANCK lui-même n'a pas été oublié cet hiver : *Rédemption* a été interprété au quatrième concert du Conservatoire dans des conditions excellentes, — quoi qu'en disent les dénigreurs quand même, — faisant d'autant plus d'honneur à M. Tinel que l'esthétique personnelle du musicien flamand est plus éloignée de celle du chantre des *Béatitudes*. *Rédemption* n'est peut-être pas la meilleure œuvre de Franck, mais on y retrouve le caractère éthéré, les aspirations idéales, le pureté d'accent de celui que l'on nomma justement le « docteur angélique de la musique ».

Quelques œuvres wallonnes aussi aux séances de musique nouvelle organisées par M. Maus au salon de la *Libre Esthétique* et aux concerts de l'*Association des compositeurs belges*. Ce furent, aux premières, la *Seconde sonate pour violon* de JONGEN, œuvre attachante, qui ne nous paraît toutefois pas valoir son aînée; deux intéressantes pièces pour violon, *Andante et Caprice*, de M. SYLVAIN DUPUIS, un *Poème pour violon*, de M. V. BUFFIN (de Tournai), — un amateur qui n'en est pas moins un musicien ferré et de bon goût.

La Société nationale des compositeurs belges a organisé deux séances dans lesquelles on entendit, à côté d'œuvres de musique flamande, quelques ouvrages de compositeurs wallons, dont une *Oraison* pour chant, de M. LÉON DUBOIS, les belles *Variations* trop peu connues, de CÉSAR FRANCK, pour harmonium et piano, enfin des *Sonates* pour violon et piano, une de M. V. VREULS et une de M. CRICKBOOM. Ces deux dernières relèvent de l'abondante littérature de sonates de violon qui a germé en France autour des pages impérissables de Franck et de Lekeu. Toutes deux se recommandent par cette noble tenue stylistique qui est la marque la plus apparente de l'école. La première a plus de grandeur et d'envolée, mais l'harmonie en est aussi d'un éclat où l'on craint de voir plus de recherche que de spontanéité. Dans la sonate de M. Crickboom nous avons surtout apprécié une poétique *Andante*.

Ernest Closson.

Un disparu

Le dessinateur Mars

Un accident a été la cause de la mort prématurée de MARS, le dessinateur mondain, de son vrai nom MAURICE BONVOISIN, né à Verviers en 1849.

« Le sort a voulu, dit le *Journal amusant*, que ce piéton infatigable — car Mars était un intrépide marcheur — périsse d'un accident de voiture ! Les années ne comptaient pas pour lui ; personne, sauf le dictionnaire, ne pouvait lui donner son âge. Mars était jeune, vraiment jeune, éternellement jeune. Toujours à l'affût de croquis à prendre sur le vif, on voyait Mars dans une salle de première à Paris, et, dans la même semaine, il crayonnait à Nice, à Cannes, sur la Côte d'azur qu'il adorait, en Belgique, en Algérie, en Italie, Mars était « partout ». Il avait fait à pied toutes les routes de France ; sa santé égalait sa belle humeur. Mars semblait avoir toujours vingt ans. »

« Le goût du dessin lui était venu tout jeune, dit M. G. ANDELBROUCK dans l'*Union libérale*, et c'est de Verviers même, il n'y a pas loin de quarante ans, qu'il envoyait au *Charivari*, au *Journal Amusant*, au *Graphic* des dessins vivement enlevés. Il avait un crayon bien à lui, il saisissait dans son ampleur, il exprimait dans sa sveltesse et son élégance le galbe arrondi de la femme. Librement exécutées, ses compositions cependant n'avaient rien de grivois. Elles restaient de bon ton, élégantes et comme mondaines, même quand celles qui les remplissaient ne l'étaient qu'à demi.

« Il avait commencé, il avait poursuivi sa carrière par des dessins très parisiens fignolés en province. A Paris, il varia et renouvela sa manière, au hasard des voyages. Il dessina de jolis albums où il exprima heureusement le charme spécial des grandes villégiatures mondaines : Spa, Ostende, Nice, Monaco, le littoral méditerranéen. Dans ces recueils de dessins, il y avait toujours des pages consacrées aux tous petits, nos chéris, comme il les appelait et l'un de ses albums porte ce titre. Il les observait avec minutie et tendresse, l'œil à la fois humide et charmé — en père de famille. Il rendait à merveille le sérieux ingénu de leurs petites occupations, le gai tumulte de leurs gentillesses.

« Il regardait la vie avec une bonhomie souriante. Ses légendes qui étaient très spirituelles n'égratignaient jamais, elles étaient narquoises, simplement, et son art ignora toujours cette chose à la mode faite de

bassesse et de lâcheté dans la drôlerie: la rosserie. Il se contenta d'être l'art d'un homme d'esprit et d'un gentlemen. »

M. Vaudoyer, dans *Excelsior*, rappelle la vogue durable des dessins de Mars, qui était resté, notamment, collaborateur attitré du *Journal amusant*. Il loue son talent « élégant, fait de grâce facile et de paisible



Types de Liégeoises du peuple
(*Journal amusant*, n° du 20 mai 1905.)

bonne humeur ». Il constate toutefois, avec quelque sévérité, que « Mars a dessiné la femme, par malchance, à une époque où la mode n'était pas bien jolie : il a connu d'abord le « pouf » et ensuite la « manche à gigot ». Il lui est arrivé ce qui arrive à tout artiste qui n'est point doué d'un génie très personnel : peintre de mœurs, il n'a pas su résister à la « manière », et, lorsque les modes ont changé, sa main était habituée à

tracer des silhouettes qu'il ne voyait plus qu'avec les yeux de la « mémoire.

« Pendant un temps, il fut très exactement et très fidèlement l'illustrateur des romans de Gyp, non que jamais, croyons-nous, un livre de ce subtil et vivant écrivain ait paru accompagné de dessins de Mars, mais les personnages des premiers romans de Gyp repassent, nous semble-t-il, dans les albums de Mars, de même que les scènes du Maupassant mondain ont pour décor les tableaux de Stevens « deuxième manière » et ceux de Duez. »

Quoi qu'il en soit « Mars restera surtout comme le peintre de la jeune fille de son temps : celle pour laquelle M. Marcel Prévost a inventé un terme excellent : l'oie blanche ; jeune filles dont la sottise est apparente et tient plutôt à une éducation sommaire qu'à une faiblesse d'esprit ».

Le critique aurait pu ajouter que Mars sut aussi fixer le type de la femme frivole et de l'homme galant, ne songeant jamais, l'un et l'autre, qu'à faire de l'esprit, et de l'esprit de mots, à propos de toute chose. C'est là aussi un type, et un type qui est encore de notre temps, un type qui, sous des dehors d'un relâchement élégant, cache une parfaite incapacité intellectuelle, une complète sécheresse de cœur. Ce type, Mars a su le croquer à souhait. Et s'il n'a point varié sa manière, il faut croire que c'était la bonne pour ce public même auquel il s'adressait. Il dessinait invariablement la même femme, comme Bertall, du reste, et Grévin, Morin, Edouard de Beaumont, et comme tant de modernes, qui ne dureront pas aussi longtemps, parce qu'il leur manque le don précieux de la mesure et du tact, et, disons-le, celui du sourire.

O. C.



FAITS DIVERS ET INFORMATIONS

NAMUR. — **Tourisme.** Un projet est en voie d'étude. Il concerne le tourisme. On se propose d'englober dans une association les communes de la province de Namur et des Ardennes belges et françaises offrant quelque intérêt aux touristes. L'initiative part de Namur. Le premier acte de réalisation consiste à recueillir en principe l'adhésion de ces communes à ce projet. Leur participation pécuniaire et proportionnelle viendra ensuite.

Namur a fait déjà de grands efforts et de grands sacrifices pour attirer et retenir l'étranger chez elle. Mais les initiateurs de ce nouveau projet trouvent, non sans raison, que Namur seule et quelques autres communes voisines, remarquables par leurs sites, ne composent pas un coin assez étendu, un milieu suffisamment grand pour servir, durant très longtemps, la curiosité des touristes. Et leur intention est de fédérer les communes attractives de la vallée de la Meuse et des Ardennes, pour une puissante réclame commune, où chacune d'elles trouvera sa place et recueillera le bénéfice d'une large publicité.

Il est certain qu'une telle association bien dirigée serait de nature à mettre en lumière cette contrée si remarquable par son pittoresque, ses richesses archéologiques, minérales et florales.

Le concours de toutes les communes intéressées, augmenté de la participation individuelle, et sans compter l'économie d'une réclame faite à frais communs, constituerait une force capable d'obtenir des pouvoirs publics les facilités nécessaires à la pratique du tourisme dans ce milieu et spécialement aboutirait à la multiplication des moyens de transport, à l'amélioration des routes, à la conservation des sites, etc. Tous les points intéressants de cette contrée étant ainsi soudés par une réclame intense, par des efforts partant de toutes parts, il n'est pas douteux que le tourisme trouverait là un champ de curiosité et d'attraits suffisamment vaste pour l'y retenir longtemps.

CHARLEROI. — **Nos artistes à Paris.** La Société nationale des Beaux-Arts, à Paris, vient d'admettre à son exposition, deux bois originaux de M. Robert Davaux. Notre jeune concitoyen n'en est d'ailleurs pas à son premier succès dans la Ville-Lumière : à plusieurs reprises, la revue *Les tendances nouvelles* qui groupe tous les chercheurs d'art neuf, a publié des gravures originales de Davaux.

Ainsi prend vigueur de jour en jour la jeune école wallonne qui veut conquérir sa place au soleil. On ne pourrait suivre ses efforts avec trop d'intérêt.

Un musée communal. Sur le rapport fait par M. le Conseiller Duquesne, au nom de la Section des Beaux-Arts, le Conseil communal a décidé la création d'un Musée communal. On possède déjà les collections

offertes par le Dr Haelewijck, qui ont figuré à l'Exposition de l'an dernier, et dont le propriétaire a fait don à la Ville. Avec ces collections, on peut dire que c'est l'histoire de Charleroi qui commence à se fixer, non pas par des écrits dans lesquels le tempérament, le caractère de l'écrivain se révèlent parfois bien plus que la réalité des faits mêmes, mais par une documentation matérielle et artistique en elle-même définitive. Une fois le musée établi, il sera un point de concentration pour les documents épars, et la bonne volonté des habitants, la générosité des collectionneurs comme celle de l'Administration ne lui feront certainement pas défaut.

Les édiles de Charleroi méritent les plus vives félicitations. Leur geste prouve que, depuis l'Exposition de Charleroi, il y a décidément quelque chose de changé dans notre région industrielle.

Veut-on savoir, à ce propos, comment les choses se passent ailleurs ? Voici :

Le Conseil municipal de Clermont-Ferrand vient de voter une somme de 220.000 francs pour l'achat de vieilles maisons où sera installé un musée d'art populaire. En outre, 60.000 francs sont alloués par l'État. C'est d'un bel exemple. Ces musées se multiplient d'ailleurs. M. van Gennep annonce, dans le *Mercure de France*, la création d'un musée dauphinois à Grenoble. Il déplore qu'en France, ces musées disposent de ressources dérisoires. Alors que le musée de Zurich dispose d'un crédit de 228.125 francs, celui de Grenoble n'a que 1000 francs. Il existe un musée populaire lorrain, auquel le musée historique lorrain consacre une grosse part de son subside.

Un musée entretenu par un autre, c'est assez joli. Mais il y a mieux.

Dans une grande ville qui n'est pas en Chine, on a créé dans ces derniers temps deux musées. Pour cela on a acheté ou aménagé, moyennant d'assez grosses subventions, de vieilles et robustes maisons. Dans l'une on a installé un Musée archéologique, dans l'autre d'inestimables collections de gravures. Ce dernier n'a pas de conservateur. C'est le conservateur du musée archéologique qui remplit les fonctions. Et comme il est payé d'une façon ridicule pour ses fonctions principales, on a trouvé tout à fait logique de lui accorder celles-là à titre accessoires, — et sans indemnité, bien entendu.

C'est ainsi que dans une ville qui n'est pas en Chine, on exploite les intellectuels.

Conférences. — Le 4 Février, à l'U. P. de Montignies-sur-Sambre ; le 10 Mars, à la Bourse, à Charleroi, notre collaborateur, M. Arille Carlier a conférencié sur les *Peintres galants du XVIIIe siècle*. Il a heureusement caractérisé l'art de cette époque de décadence, où, dans un crépuscule éblouissant, se mourait une société raffinée ; de jolies projections lumineuses ont montré l'art exquis de Watteau, sa grâce et son élégance, sa poésie et sa délicate sentimentalité. Pater, Lancret imitèrent le maître et peignirent des fêtes galantes. Puis vinrent les pastorales et les mythologies de Boucher, et l'œuvre spirituelle et charmante de Fra-

gonard, l'ultime épanouissement de la peinture d'amour. Inutile d'ajouter que M. Carlier a rappelé en terminant les origines wallonnes de Watteau et de Pater, nés tous deux à Valenciennes et dont certaines œuvres figurèrent à notre Salon des Beaux-Arts.

LIÈGE. — **Expositions.** Une intéressante exposition des vues de Liège organisée en la salle Wittert (bibliothèque de l'Université, place Cockerill) sera accessible au public tous les dimanches jusqu'au 28 juin inclusivement, de 9 heures et demie à 13 heures.

Cette exposition comporte un choix de plans et de vues générales de la ville, ainsi que des séries de vues relatives à divers édifices : Palais, Hôtel de Ville, Université, ancienne Cathédrale Saint-Lambert, églises, etc. Ces vues s'étendant du milieu du XVI[e] siècle jusque vers 1890 font revivre la physionomie de notre vieille cité. Tous les Liégeois auront à cœur de visiter cette curieuse exposition.

L'exposition des Beaux-Arts, au Palais de la Boverie, ouvrira ses portes le 4 mai. Le 6, M. Jules Destrée y fera la première conférence, au sujet de la vie artistique en Belgique. Nous reparlerons de cette exposition dans nos prochains numéros.

Une manifestation. — C'est le dimanche 12 mai que les Wallons, protestant contre le détournement des chemins de fer internationaux de nos grands centres industriels, se réuniront à Liège pour manifester leur ferme volonté de ne point laisser l'État Belge consommer le méfait économique qui atteindrait indiciblement les intérêts de la Wallonie.

Plus de cinq cents sociétés du pays entier ont répondu à l'appel du Comité. Le cortège se mettra en marche à 2 h. $^1/_2$. Le rendez-vous est fixé à 2 h aux boulevards. Après avoir parcouru les rues du centre de la ville, le cortège se massera place Saint-Lambert, pendant que les délégués des manifestants iront remettre au Gouverneur de la Province une adresse au Roi.

Le bureau du Comité organisateur est composé de MM. Jean Roger, conseiller provincial, président; général Fivé et Oscar Colson, vice-présidents; Jules Bérard et Paul Stasse, secrétaires; Henri Mug, trésorier. Font aussi partie du comité MM. Julien Delaite et Emile Jennissen, MM. Falloise et Fraigneux, échevins de la ville, et de nombreuses personnalités notoires du monde industriel et commercial du pays wallon, du barreau, de l'enseignement, des sciences et des arts. La délégation qui se rendra auprès du Gouverneur de la Province, comprendra les bourgmestres des villes wallonnes, les sénateurs et députés, les présidents des ligues wallonnes et des sociétés antiflamingantes.

BRUXELLES. — **Une exposition d'Art religieux moderne,** sous les auspices de la Société royale des Beaux-Arts, sera ouverte du 4 mai au 16 juin prochain, à l'occasion du Salon de printemps, au Palais du Cinquantenaire, aile gauche.

La vie nationale. Tel est le titre d'une revue mensuelle illustrée qui

vient de paraître, sous la direction de M. Jean Bary. Parmi les collaborateurs, nombre des nôtres : Maurice Ansiaux, L. Hennebicq, Edm. Cattier, Gérard Harry, Georges Garnir, G. Rency, Louis Piérard, Frans Olyff. Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau confrère.

Oeuvres musicales du XVIe siècle. L'on ignore généralement que les compositions des nombreux maîtres belges qui ont illustré l'art musical aux XVIe et XVIIe siècles, sont aujourd'hui disséminées dans quelques anciennes bibliothèques de l'étranger ; la Bibliothèque Royale de Munich et la Bibliothèque Palatine à Vienne renferment à elles seules la presque totalité des impressions musicales sorties des presses des Phalèse, Bellère, Plantin, etc., tandis que nos grandes bibliothèques du pays ne contiennent qu'un nombre tout à fait infime d'impressions de cette brillante époque musicale.

A plusieurs reprises, le gouvernement a bien voulu autoriser la Bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles à acquérir au moyen de subsides spéciaux l'un ou l'autre spécimen rarissime des œuvres des anciens musiciens belges.

Il se présente aujourd'hui une occasion unique d'enrichir le patrimoine national d'une série d'œuvres musicales de provenance belge emportées en Espagne sous Philippe II et retrouvées il y a quelque temps chez un vieux maître de chapelle de la cathédrale de Burgos. Il s'agit de quatre recueils manuscrits de compositions religieuses dues à des maîtres du XVIe siècle (entre autres Philippe de Mons et Roland de Lattre) et d'un volume imprimé à Anvers en 1578 contenant huit messes de Georges de la Hèle, qui fut maître de chapelle de la cathédrale de Tournai et dont aucune bibliothèque belge ne possède une œuvre.

Le secrétaire-bibliothécaire du Conservatoire, M. Wotquenne, ouvre une souscription en vue de faire l'acquisition de ces précieux documents et espère trouver parmi ceux qu'intéresse la gloire de notre art national, l'appui nécessaire pour réaliser cette œuvre patriotique. Déjà un certain nombre d'adhésions lui sont promises. Il recevra avec reconnaissance celles que voudront lui accorder nos lecteurs.

Le Syndicat des Auteurs dramatiques. Une quarantaine d'auteurs et compositeurs réunis à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, ont procédé à la constitution définitive d'un syndicat appelé à défendre en toutes circonstances les intérêts « professionnels » des auteurs dramatiques belges de langue française, flamande ou *wallonne*. Le but de cet organisme n'est en aucune façon de se substituer à la Société française des auteurs et compositeurs, dont la plupart de nos écrivains font, du reste, partie. L'assemblée a élaboré et adopté les statuts du Syndicat et a élu sous la présidence de M. van Zype, un Comité définitif composé notamment de MM. Paul André, Louis Delattre et Auguste Vierset, et où Berthalor (Albert Robert, l'auteur de *Por on paraplui* et de tant d'œuvres charmantes) représente dignement la littérature de langue wallonne.

La vente Cardon. Les 24-25 avril, a eu lieu à Bruxelles, à la galerie

Leroy, la vente des tableaux et objets d'art dépendant de la succession de Madame Cardon, la mère de l'amateur bruxellois bien connu. Nous avons reçu le catalogue de cette vente, l'une des plus importantes qu'on ait eues à Bruxelles depuis longtemps. Le volume, superbement illustré, contient des reproductions de la plupart des œuvres mises en vente. Notons, à notre point de vue spécial, des œuvres de Gallait, Fourmois, De Groux, Baron, d'anciennes verreries liégeoises, etc.

MONS. — On n'a pas oublié l'émouvante manifestation dont furent l'objet en septembre dernier MM. Paul Pastur et Longlois et qui se traduisit artistiquement par une plaque de Victor Rousseau scellée dans le mur de l'Université du Travail à Charleroi et une médaille de Paul Dubois. Le reliquat des souscriptions a servi à fonder la *Ligue hennuyère pour l'expansion de l'enseignement technique*. Cette œuvre nouvelle viendra seconder les efforts de la province de Hainaut. S'adresser pour tous renseignements, adhésions, etc., à M. Hannevart, trésorier, avenue du Tir, 71, à Mons.

PARIS. — **La Belgique au théâtre**. Au Nouveau Cirque, dans *la Grande Revue*, costumes de Pascaud, décors et accessoires de Muller, machinerie de Heuzé, — revue composée, disent les journaux, d'une vingtaine de scènes bien venues et fort amusantes, ensemble joyeux, élégant et bon enfant à la fois, plein d'actualités défilant sur la piste avec une verve comique et une bonne humeur inaltérable, — on a vu « le Retour de Mlle Beulemans à Bruxelles et le Crâmignon liégeois, danse très pittoresque, exécutée à souhait ». *Figaro* dixit.

LAON. — **Un syndicat d'initiative** local vient de se constituer à Laon, avec le concours des principales notabilités de la ville. Il a inauguré ses travaux par une conférence de M. Gaston Legrand, avocat et conseiller général, à Laon, qui a indiqué tout l'attrait que présente cette vieille cité au point de vue historique, artistique et pittoresque.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ LES AMIS DE L'ART WALLON

CIRCULAIRE

La circulaire suivante a été envoyée aux Communes wallonnes de Belgique. Nous prions nos amis — chacun dans la sphère de ses influences — de faire ce qu'ils pourront pour qu'elle soit favorablement accueillie.

MESSIEURS LES BOURGMESTRE ET ECHEVINS,

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint une notice sur l'association qui vient de se constituer. Nos osons espérer qu'elle vous intéressera et que nous pouvons compter sur votre adhésion officielle.

Nous vous prions de bien vouloir nous indiquer le chiffre de votre cotisation annuelle. La cotisation minimum de cinq francs vous donnera le droit de recevoir notre Revue *Wallonia* ; celle de vingt francs vous assurera la réception de toutes nos publications.

Mais nous espérons que, si l'état de vos finances vous le permet, vous voudrez bien nous honorer d'une cotisation supérieure. A titre d'indication. nous nous permettons de vous signaler que les municipalités qui ont bien voulu nous promettre déjà leur appui, ont pris pour base le demi-centime par habitant. Elles ont considéré que ce sacrifice minuscule n'était pas trop pour la protection et la défense des intérêts supérieurs de l'art et de l'histoire en notre Wallonie.

Qu'il nous soit permis de vous faire remarquer combien ces intérêts vitaux, qui ne peuvent laisser indifférent aucun homme cultivé, sont habituellement négligés dans nos petites communes et parfois même dans les grandes. Qu'il nous soit permis encore de vous rappeler que les activités esthétiques de la Wallonie ont été trop souvent méconnues et découragées. Qu'il nous soit permis enfin de vous indiquer que les questions d'histoire ou d'art se rattachent dans bien des cas par des liens indirects, mais nécessaires, à la prospérité matérielle même de la cité.

Aussi, tout en vous demandant votre cotisation, nous vous offrons en échange nos bons offices chaque fois que vous voudrez bien les réclamer. Notre association groupant toutes les compétences de cet ordre spécial, vous donnera.

à propos des questions d'art et d'histoire, les renseignements et les conseils les plus autorisés.

Elle secondera volontiers les efforts que vous ferez pour faire connaître les sites et œuvres dignes d'intérêt existant dans votre région et pour y attirer ainsi les visiteurs et les touristes.

Enfin, nous vous serions particulièrement reconnaissants de vouloir bien nous désigner l'un des vôtres, ou une personne notable de votre commune, qui pourrait être notre correspondant officiel en vue d'une collaboration constante et plus étroite pour les informations de notre Revue et les enquêtes que nous comptons instituer.

Veuillez agréer, avec nos remerciements anticipés, les assurances de notre parfaite considération.

MM. Jules DESTRÉE, membre de la Chambre des Représentants, à Marcinelle, président du Groupe des Beaux-Arts à l'Exposition de Charleroi en 1911, ***président***;

Soil DE MORIAMÉ, président du Tribunal de première instance à Tournay, président de l'Exposition de Tournay en 1911, ***vice-président***;

Oscar COLSON, directeur de ***Wallonia***, Liége;

Marcel LAURENT, professeur à l'Université de Liége, à Bruxelles;

Robert SAND, secrétaire du Groupe des Beaux-Arts à l'Exposition de Charleroi, directeur des Expositions de ***L'Estampe***, à Bruxelles, ***secrétaire général***;

Richard DUPIERREUX, homme de lettres, à Bruxelles, ***secrétaire-adjoint***;

François ANDRÉ, avocat, Mons;

Abbé CROOY, professeur, Bruxelles;

Albert MOCKEL, homme de lettres, Paris;

NIFFLE-ANCIAUX, vice-président de la Société d'Art Chrétien, Namur;

PILLION, conservateur du Musée de et à Valenciennes;

Abbé TICHON, directeur de l'Ecole de Dinanderie, Dinant;

Délégués des Sections spécialisées:

MM. Auguste DONNAY, artiste peintre, Méry s/Ourthe (***Peinture moderne***);

H. FIERENS-GEVAERT, secrétaire de la Commission des Musées royaux de Bruxelles, chargé de cours à l'Université de Liége, Bruxelles (***Peinture ancienne***);

Victor ROUSSEAU, artiste statuaire, Bruxelles (***Sculpture moderne***);

Henry ROUSSEAU, conservateur aux Musées du Cinquantenaire, Mousty (***Sculpture ancienne***);

Auguste DANSE, artiste graveur, Uccle (***Gravure moderne***);

R. VAN BASTELAER, conservateur du Cabinet des Estampes à la Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles (***Gravure ancienne***);

Léon HENNEBICQ, avocat, à Bruxelles (***Arts industriels modernes***);

Abbé PUISSANT, professeur, Herchies (***Arts industriels anciens***);

Erasme RAWAY, compositeur de musique, Bruxelles (***Musique moderne***);

Ernest CLOSSON, conservateur du Musée du Conservatoire, Bruxelles (***Musique ancienne***);

Fernand SEVERIN, homme de lettres, professeur à l'Université de Gand (*Littérature moderne*);
Maurice WILMOTTE, professeur à l'Université de Liége (*Littérature ancienne*);
Jules FELLER, professeur à Verviers (*Littérature dialectale*);
Dom Bruno DESTRÉE, de l'ordre des RR. PP. Bénédictins, Louvain (*Art religieux*);
HOCQUET, archiviste, Tournay (*Archives et Héraldique*);

Délégués des groupes régionaux :

MM. DE LALIEUX, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre, Nivelles;
DEVILLERS, maire, Valenciennes;
DEVREUX, bourgmestre, Charleroi;
LESCARTS, bourgmestre, Mons;
NEUJEAN fils, avocat, Liége.
STIÉNON DU PRÉ, sénateur, bourgmestre, Tournay;

Délégués des Sociétés d'art et d'histoire:

MM. Comte D'AUXY DE LAUNOIS (*Cercle Archéologique*, Mons);
Paul COLLET, Nivelles (*Cercle d'art « L'Eveil »*, Nivelles);
DE BUGGENOMS, Liége (*Institut Archéologique Liégeois*);
M. DES OMBIAUX, homme de lettres, Bruxelles (*Fédération des Artistes wallons*);
Ed. DE PONTHIÈRE, Charleroi (*Société d'Archéologie*, Charleroi);
Alfred LOBET, Liége (*Association des Anciens Elèves de l'Académie des Beaux-Arts*, Liége);
Jules POLCHET, Charleroi (*Cercle d'art « Entre Nous »*, Charleroi);
J.-M. REMOUCHAMPS, Liége (*Société de Littérature wallonne*);
Léon TAMINE, avocat-avoué, Nivelles (*Société d'Archéologie de Nivelles*);
Emile VIERSET, avocat, Huy (*Cercle des Sciences et Beaux-Arts*).

INFORMATIONS

Conférences. — On trouvera dans le présent numéro (p. 198) le compte-rendu des conférences de la Société, données pour la première fois, à Bruxelles, en mars. L'abondance des matières a empêché de publier à la suite le compte-rendu de la conférence donnée par M. Destrée à Namur, le 1er avril. Ce sera pour le prochain numéro.

Coopération. — Le Bureau permanent de la Société rappelle à tous les Membres que le Comité général attend d'eux autre chose qu'une contribution financière.

Ils peuvent nous aider: 1° en recrutant à l'Association de nouveaux membres. (Nous enverrons, si on le désire, des circulaires ou des bulletins d'adhé-

sion, ou nous les enverrons aux personnes dont on voudra bien nous donuer l'adresse); 2° en veillant à la constitution définitive d'un groupe local et en s'associant à ses travaux; 3° en usant de toute influence propice pour faire accueillir favorablement les demandes de subsides que nous adresserons sous peu aux autorités provinciales et communales de Wallonie; 4° en examinant la possibilité d'organiser en votre ville, soit sous le patronage des *Amis de l'Art Wallon*, soit avec le concours d'une société locale, les conférences de notre Association; 5° enfin, en nous signalant, pour notre Bulletin, tous les faits intéressant notre domaine: publications, expositions, découvertes, concerts, conférences, projets ayant trait à l'art en Wallonie.

Notre Association ne rendra vraiment les services qu'elle paraît appelée à rendre, que si elle constitue un organisme vivant, objet constant de la sympathie attentive de chacun de ses membres.

Livres sur l'Art Wallon. — La Société a racheté à l'Exposition de Charleroi les quelques exemplaires restants du volume des conférences et du catalogue général. Rappelons que les deux ouvrages constituent le manuel le plus complet et le plus récent des questions touchant à l'histoire de l'art wallon. Publiés par l'éditeur van Oest, dans une couverture de Mlle La Bruyère, ils sont copieusement illustrés. Le volume des Conférences compte 444 pages; le Catalogue général avec de nombreuses notices dues aux personnalités les plus autorisées, en compte 560. Le prix de ces deux volumes reste fixé pour le public à 2 et à 3 francs; mais pour les *Amis de l'Art Wallon*, il sera abaissé à un franc par exemplaire. Envoi franco contre un bon postal adressé à M. Jules Destrée.

Avis important. — Nous prions instamment les *Amis de l'Art Wallon* et en général les lecteurs de la Revue de tenir note que toutes les communications relatives à la Société doivent être adressées directement à son Président, M. JULES DESTRÉE, député, à Marcinelle (Charleroi).

Quelques précisions au sujet de Roger de le Pasture à propos d'un livre récent [1]

PAR

M. AD. HOCQUET.

Les événements politiques ont toujours exercé une répercussion sur l'évolution de l'art. Le 10 septembre 1419, Jean sans Peur, duc de Bourgogne, meurt assassiné sur le pont de Montereau. Ce crime eut des conséquences énormes. Il amena la rupture de la branche aînée de France, héritière de la couronne royale, d'avec la branche cadette, titulaire, si nous pouvons dire, de la Flandre et de la Bourgogne, et fut indirectement la cause efficiente de l'orientation nouvelle de l'art dans les Pays-Bas.

Paris qui attirait tous les vrais artistes nés dans la région comprise entre l'Escaut et le Rhin, Paris cessa dès lors d'être l'objectif rêvé par eux. Nos peintres, nos sculpteurs n'abandonnent plus, pour aller s'établir dans la grande ville des rives de la Seine, nos cités wallonnes et flamandes, que les ducs de Bourgogne font riches, prospères, orgueilleuses. Dès lors aussi naît cette glorieuse Ecole nationale de peinture dont les Van Eyck, Roger de le Pasture, dit van der Weyden, le maître de Flémalle et Memling sont pour le XV[e] siècle, les principaux représentants.

---

[1] PAUL LAFOND : *Roger van der Weyden*. Bruxelles, van Oest (collection des grands artistes des Pays-Bas). — 1 vol. petit in-8°. Broché fr. 3.50 ; relié fr. 4.50.

[Les clichés qui illustrent cet article sont empruntés à cet ouvrage. Nous en devons la communication à la très aimable obligeance de l'éditeur M. van Oest. — N. D. L. R.]

Quoique profitant des résultats acquis, des leçons des miniaturistes qui les préfacent, ces maîtres délaissent tout naturellement les méthodes antérieurement pratiquées ; ils regardent de plus près ce qui se passe autour d'eux, traduisent avec une science et un charme sans pareils la vie qui les entoure, jettent par une fenêtre ouverte ou un portique largement espacé un coup d'œil sur la nature qui verdoie ou la vie urbaine qui frémit et créent d'admirables coins de cité ou de merveilleuses échappées de campagne baignées de lumière et de poésie.

Les peintres voient autre chose que du mysticisme, des mythes et des symboles ; oh ! ils sont et restent presque exclusivement religieux ; leurs compositions sont de vrais actes de foi, mais ils y mettent une note vibrante de réalité que n'avaient point fait résonner les artistes précédents. Les pleurs, les lamentations, les cris, la douleur, la souffrance, ils les y exprimeront avec une force et une vérité qui n'ont plus été atteintes après eux.

Telles sont les idées justes que développe en très bons termes M. Paul Lafond, avant d'aborder le véritable sujet de son livre : la vie et l'œuvre de Roger de le Pasture.

La première œuvre attribuée à Roger — et l'on sait combien parfois il entre de fantaisies dans ces attributions — est le célèbre *Retable de la Vierge* (Musée de Berlin), « qui passe pour avoir été donné par le pape Martin V au roi Jean II de Castille et dont celui-ci fit cadeau à son tour, en 1445, à la Chartreuse de Miraflores qu'il venait de fonder aux portes de Burgos ». M. Lafond ne se charge point d'expliquer de quelle façon le pape était devenu propriétaire de cette peinture ; il émet même un doute au sujet de la réalité de cette donation papale. La question vaut la peine d'être examinée ; nous y reviendrons tantôt.

Quoi qu'il en soit, le *Retable de la Vierge* est divisé en trois parties : à droite la *Nativité*, au centre, le *Christ sur les genoux de sa mère* et à gauche, *l'Apparition de Jésus à sa mère*.

Les scènes se passent sous des arcatures gothiques ornées de sculptures ; le coloris est métallique et froid, mais est-on en présence d'un original ou d'une copie ? En tout cas les conservateurs du Musée de Berlin ont aujourd'hui la pleine certitude qu'ils ne possèdent qu'une réplique, l'original serait en Espagne. Où ?

Le *Triptyque de Saint-Jean*, également au Musée de Berlin,

serait de la même époque ; il est divisé en trois scènes qu'encadrent encore des arcs ogivaux ornés de sculptures. Même



ROGER DE LE PASTURE

Triptyque de la Vierge (panneau central)
Le Christ mort sur les genoux de sa Mère.
(Musée de Berlin.)

ordonnance, plus de liberté dans le dessin, plus de richesse, de chaleur, d'harmonie dans le coloris. Mais ce retable est-il de Roger ? Des critiques espagnols en doutent ; un d'eux l'attribue même à un Juan Flamenco qui l'aurait peint de 1496 à 1499 et à qui il aurait été payé 26.735 maravédis. M. Lafond ne prend pas parti ; il expose simplement ce qu'il a retenu de ses lectures ; mais il nous donne là des renseignements aussi précis que troublants qui montrent combien il est imprudent de se livrer, avec les Primitifs, au petit jeu des attributions quand un document inattaquable n'en fait point la preuve.

Devenu peintre de la ville de Bruxelles, « portrater der stad van Brussel », Roger eut à s'occuper de la décoration de l'Hôtel-de-ville. Il peignit dans ce but, quatre grands tableaux à l'huile, la *Légende d'Herkenbald*, l'*Histoire de Trajan* ; ils furent détruits lors du bombardement de Bruxelles par les Français, en 1695. Il n'en existe aucune réplique ; on peut toutefois s'en faire une idée, parce qu'ils ont servi de modèles pour les célèbres tapisseries confectionnées à Bruxelles, actuellement au Musée de Berne, après avoir orné longtemps la cathédrale de Lausanne à laquelle elles avaient été données par l'évêque Georges de Saluces. Elles ne proviendraient nullement, aux dires de Mgr. Stammler, ancien curé de Berne, aujourd'hui évêque de Soleure, qui en a fait une étude spéciale, du butin de guerre fait par les Suisses à Granson sur Charles le Téméraire, ainsi que l'affirme M. Lafond, après d'autres du reste.

Les œuvres de de le Pasture, d'ailleurs, inspirèrent plus d'une tapisserie ; celles de Berne et d'autres décèlent les traces de leur origine et s'apparentent à l'admirable *Descente de croix*, de l'Escurial.

Cette œuvre capitale du maître orna tout d'abord l'église de Notre-Dame-hors-les-Murs, de Louvain, et appartint aux Arbalétriers de cette ville qui la cédèrent à Marguerite de Hongrie. Une copie, par Michel Coxie, prit la place de l'original.

M. Lafond décrit avec clarté et conscience cette *pieta*, comme toutes les œuvres peintes ou attribuées à R. de le Pasture, mentionne l'existence des répliques que peuvent posséder musées, églises ou maisons conventuelles et en discute les mérites.

Il place en 1443-1452, l'exécution du *Jugement dernier*, de Beaune, sujet que Roger vit dans sa jeunesse maintes fois traité avec un art profond, un grand souci de réalisme, des

anatomies mieux venues, des raccourcis audacieux par les imagiers de sa ville natale (bas-relief funéraire du chanoine de Bleckère, entre autres, 1423) ; il détaille cette œuvre importante, profondément religieuse, commandée au maître de Tournai par le chancelier de Bourgogne, Nicolas Rollin, et ne craint point affirmer qu'elle constitue avec le *Triomphe de l'Agneau* des frères Van Eyck, le plus important ouvrage du XVe siècle.

En 1450, cependant, Roger interrompit son travail ; il se rendit à Rome ; *Rogerius Gallicus insignis pictor*, ainsi que le dénomment les annalistes italiens, visita la basilique de Saint-Jean de Latran et y admira les œuvres aujourd'hui perdues de Gentile da Fabriano. On suppose que durant son séjour dans la péninsule, le maître exécuta la gracieuse *Madone avec quatre saints* de l'Institut Staedel, de Francfort. Mais il semble que l'Italie n'exerça sur lui aucune influence ; Roger de le Pasture « resta toujours un irréductible homme du Nord, héritier de la mentalité de ses ancêtres ». En revanche, son passage laissa des traces dans l'art de peintres italiens.

Le 16 juin 1455, Jean Robert, abbé de Saint-Aubert, de Cambrai, commanda « à maître Roger de le Pasture », un retable de certaines dimensions. L'œuvre fut achevée quatre ans après ; et tandis que certains la déclarent aujourd'hui perdue, d'autres, au contraire, — et M. Lafond en est — croient la reconnaître dans une *Crucifixion* du Musée du Prado. Aucun doute n'est possible pour l'un des chefs-d'œuvre du Musée d'Anvers, les *Sept Sacrements*, que tous attribuent à Roger.

Mais faut-il poursuivre l'énumération des autres œuvres ? Disons que M. Lafond caractérise consciencieusement la *Nativité*, du Musée de Berlin, le *Triptyque* de Valence, comme les *Rois Mages* et *Saint-Luc* — qu'on dit être représenté par Roger lui-même — *peignant la Vierge* ; disons encore qu'il consacre les deux chapitres terminaux, l'un aux compositions diverses du peintre, aux groupes de la *Vierge avec l'enfant Jésus* et aux portraits ; l'autre à l'activité de ses disciples et imitateurs et particulièrement à Zanetto Bugatto, de Milan, qui vint à Bruxelles se perfectionner dans l'atelier de Roger de le Pasture [1].

---

[1] Remarquons, en passant, que M. Lafond, semble toujours croire que le *triptyque* de Bruxelles représente le duc François Sforza, sa femme Bianca Visconti et leur fils Galéas, alors qu'il est prouvé aujourd'hui que les donateurs de ce triptyque ne sont pas les Sforza, et que le blason n'a rien de sforzesque. (Revue des deux mondes, 1911. T. V, p. 343).

ordonnance, plus de
chaleur, d'harmonie
Roger ? Des critique
bue même à un Ju
1499 et à qui il au
ne prend pas part
de ses lectures ;
aussi précis que
prudent de se livr
butions quand un
preuve.

Devenu peintre
van Brussel », Ro
de-ville. Il peig
l'huile, la *Légend*
détruits lors du
en 1695. Il n'en
faire une idée,
lèbres tapisseri
Musée de Bern
Lausanne à la
Georges de Sa
dires de Mgr. S
que de Soleur
guerre fait par
ainsi que l'affi

Les œuvres
d'une tapisser
de leur origi
croix, de l'Es

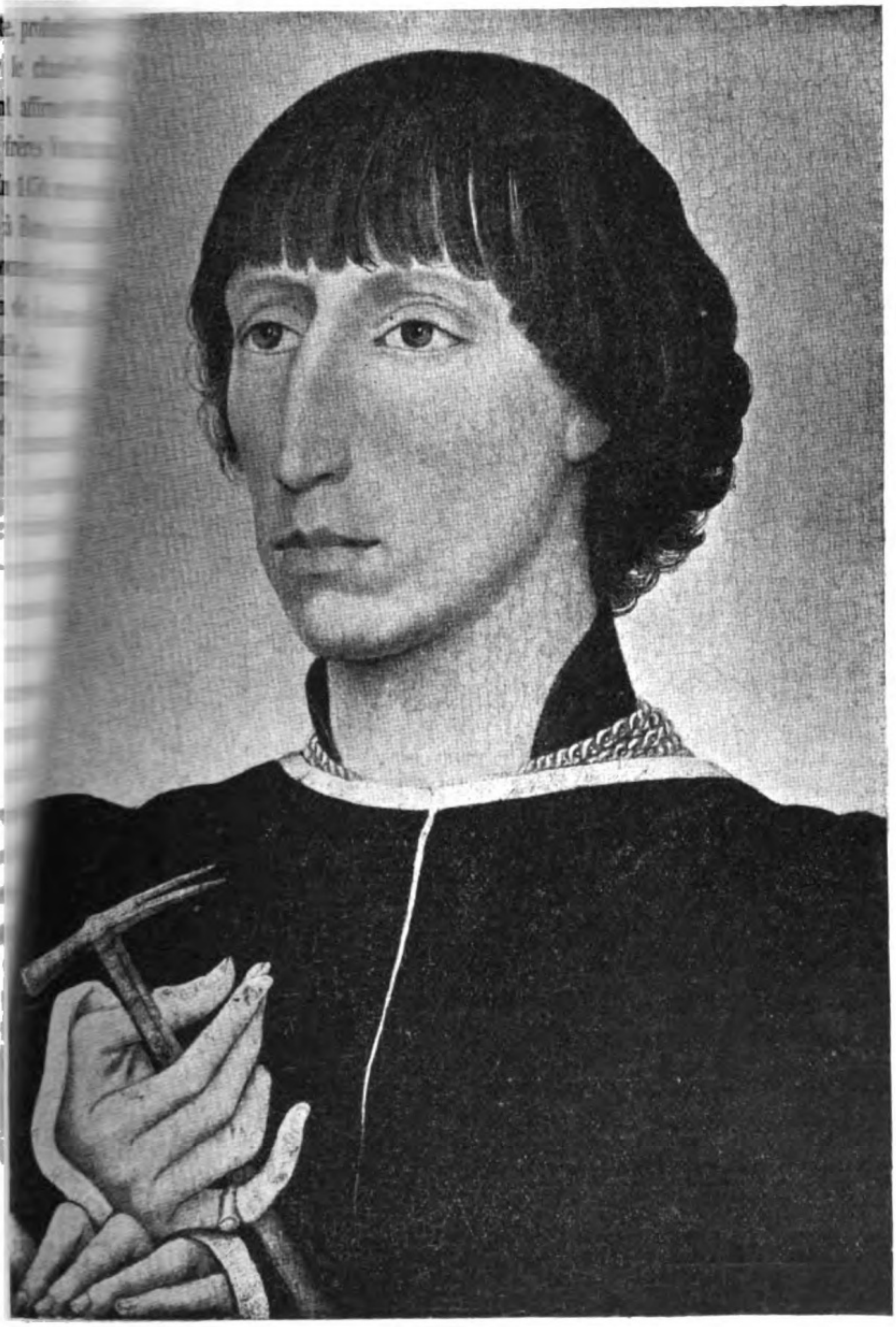
Cette œuvre
Notre-Dame-
létriers de ce

Une copie,

M. Lafond
toutes les
tionne
église

Il
Bea
trai

jet est fort excusable. Il s'est abreuvé aux sources
il a suivi les travaux de ses devanciers et particu-



Roger de le Pasture

Portrait du Marquis Lionel d'Este

(Collection Edgar Speyer, Londres.)

« Les primitifs de Flandre ont été les plus grands peintres du monde », a écrit K. Huysmans, « et Roger de le Pasture, écrasé entre le renom de Van Eyck et de Memling, est, suivant moi, supérieur à ces peintres ».

Considérons de le Pasture comme l'égal des Van Eyck ; cela suffira à la réputation et à la gloire d'un artiste qui le premier et mieux qu'aucun autre a exprimé avec son âme de Wallon affiné par des siècles de civilisation atavique, l'émotion pathétique. « Ses Christ succombent douloureux et résignés, écrit M. Lafond, ses Vierges pleurent et sanglotent, ses martyrs souffrent, meurent et exultent ». C'est là une vérité que personne n'oserait contredire.

Le *Roger van der Weyden* de M. Lafond est un livre utile ; il est surtout remarquable par la grande clarté et le réel souci d'exactitude dans la description des peintures analysées ; c'est un ouvrage d'une véritable valeur documentaire qu'augmente encore la reproduction d'œuvres peu connues du grand public ; il n'est point d'un artiste, mais d'un érudit, richement documenté, d'un historien averti — sa bibliographie renferme cependant quelques omissions regrettables (1) — et, mis à part certains détails auxquels nous avons fait allusion plus haut, il ne nous révèle rien de neuf, rien qui n'ait été dit. L'auteur s'en excuse d'ailleurs, page 12. Mais ce livre constitue un excellent catalogue des œuvres du maître wallon et à ce point de vue, c'est un guide que nous voudrions voir entre les mains de tous ceux que passionne l'évolution de la peinture au commencement du XVe siècle dans les Pays-Bas.

* * *

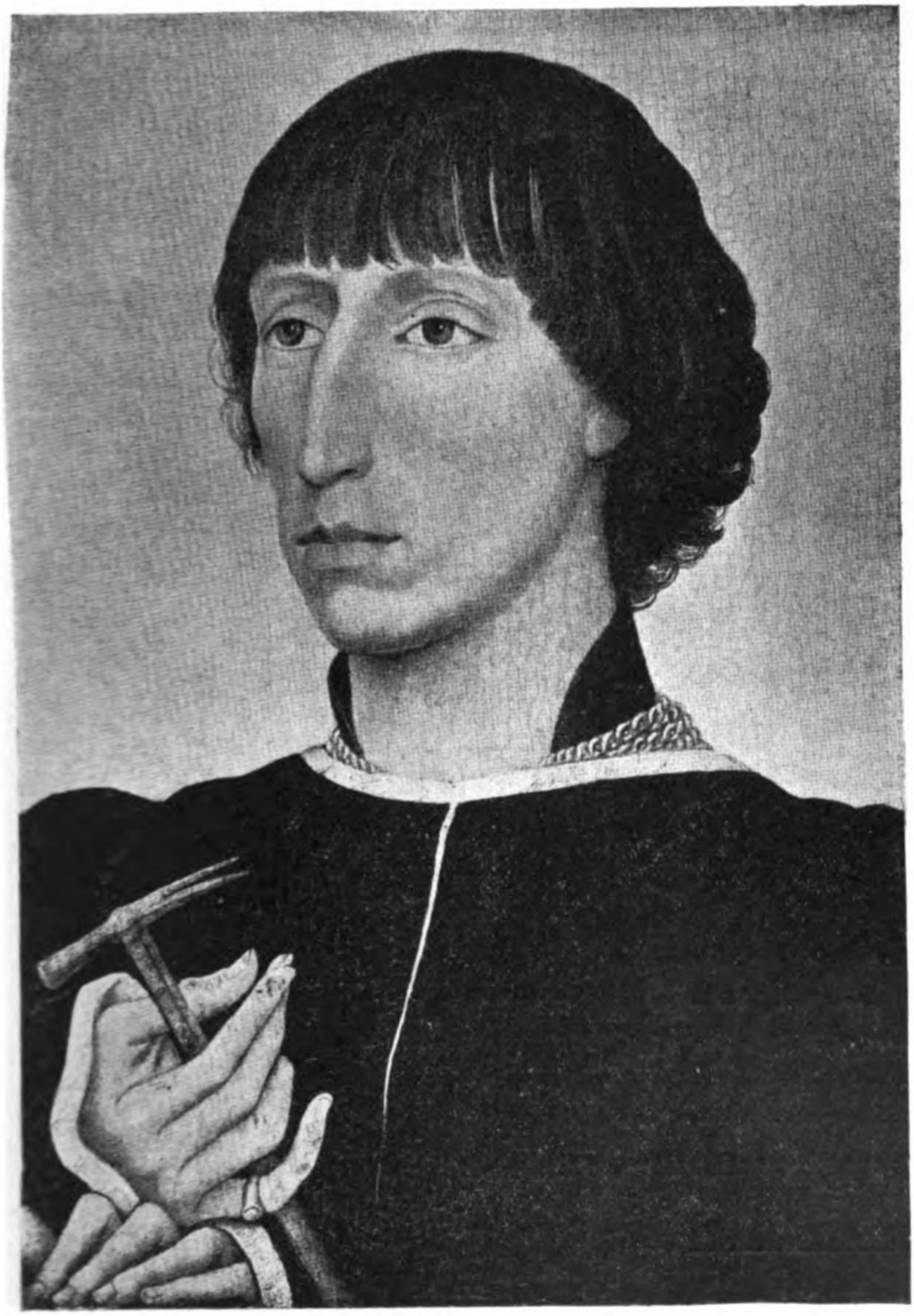
Abordons enfin la question des origines, de la naissance et de la formation technique de Roger de le Pasture, détails que nous avons négligés à dessein jusqu'ici, pour les examiner dans une vue d'ensemble, d'une seule venue.

Hâtons-nous de reconnaître que M. Lafond dans ce qu'il

---

(1) M. Lafond nous parait ne pas connaître, entre autres, l'étude que M. Fierens-Gevaert a publiée sous le titre *La peinture wallonne à propos de l'Exposition de Charleroi* dans la *Revue des deux mondes* du 15 Septembre 1911, pas plus que celle de M. A. J. Wauters, *Etude sur la peinture aux Pays-Bas aux XVe et XVIe siècles*. L'Ecole de Tournai.

dit à ce sujet est fort excusable. Il s'est abreuvé aux sources livresques, il a suivi les travaux de ses devanciers et particu-



ROGER DE LE PASTURE

Portrait du Marquis Lionel d'Este

(Collection Edgar Speyer, Londres.)

lièrement ceux de MM. A. J. Wauters et Fierens-Gevaert (1) dont il a répété, sans contrôle personnel, les affirmations erronées. Au surplus, la chose ne présentait pas pour lui, qui vit sur les bords du gave de Pau, le même intérêt passionnant que pour nous. Aussi derrière M. Lafond, nous voyons MM. Fierens-Gevaert et A.-J. Wauters ; c'est à eux que s'adresseront avant tout nos critiques.

«On a justement noté, écrit M. Fierens-Gevaert (2), qu'il existe deux histoires de l'art flamand pour les XVe et XVIe siècles, l'une qui peut se lire dans les archives et l'autre qui est racontée par les œuvres. Et l'on a pu, hélas ! ajouter que les points de contact entre les deux histoires sont extrêmement rares, n'existent pour ainsi dire pas. Et ce qui est vrai pour nos *primitifs* en général, est vrai en particulier pour la première en date des écoles wallonnes de peinture : l'école de Tournai... ».

Essayons donc de déchiffrer telle qu'elle peut se lire dans les parchemins poudreux, l'histoire du « plus grand représentant de l'école tournaisienne qui devint le fondateur de l'école bruxelloise » ! Les documents abondent.

Roger van der Weyden, écrit M. Lafond, *naquit à Tournai entre 1397 et 1400*. L'année de la naissance peut être fixée plus rigoureusement ; elle le fut d'ailleurs déjà dans la *Revue Tournaisienne* (3) où on lit :

« L'âge de Roger fut constaté en deux circonstances où il importait de le connaître avec précision, puisqu'il s'agissait de constituer des rentes viagères au profit de notre peintre. En avril 1435, il déclara trente-cinq ans et en mars 1442, on lui en attribua quarante-trois. D'après la première de ces indications, il serait né en avril 1399 au plus tôt et, d'après la seconde, en mars de la même année au plus tard. Entre les deux, il y a une divergence qui s'explique fort bien par le fait que les naissances n'étaient pas, en ce temps-là, consignées

---

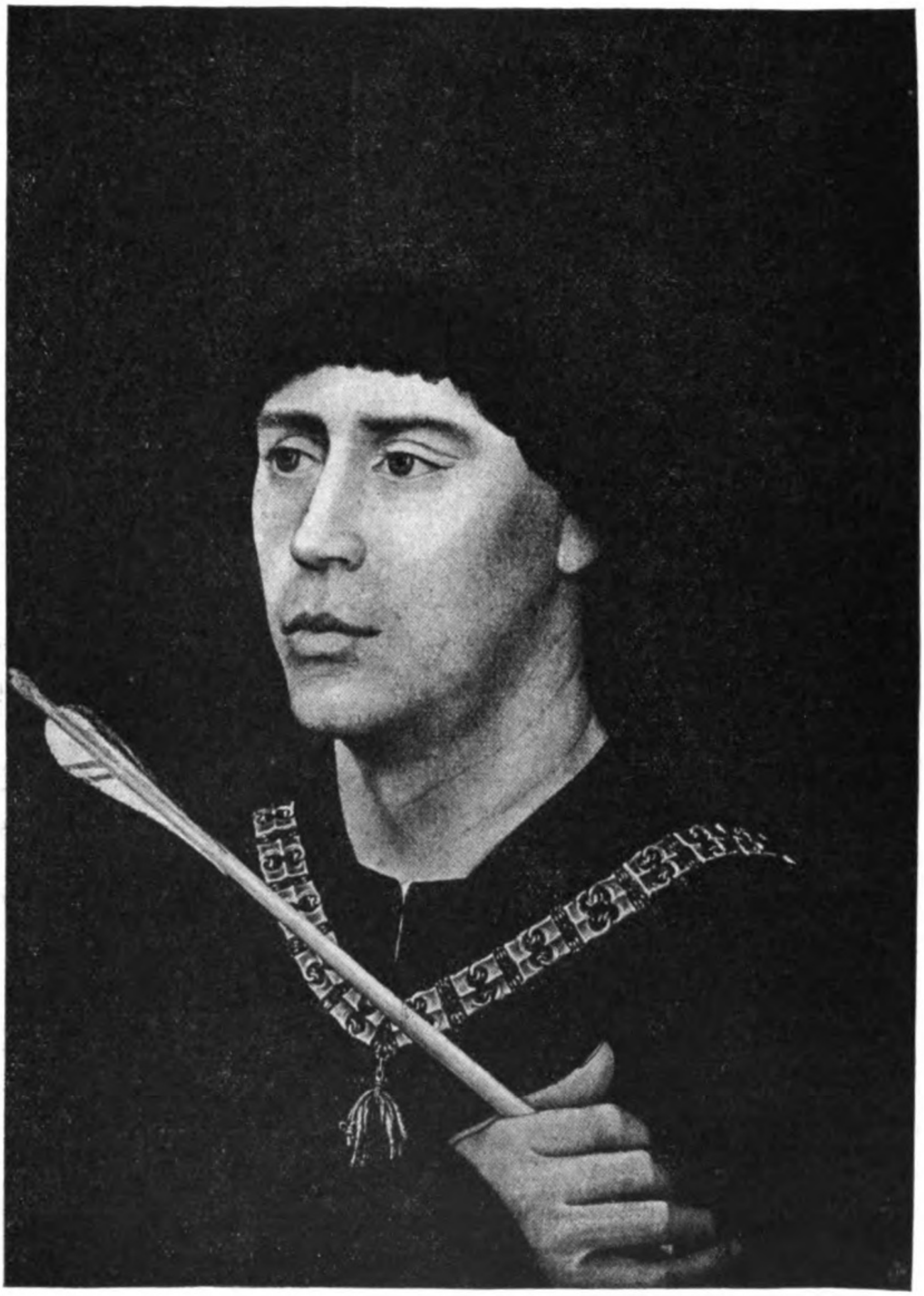
(1) FIERENS-GEVAERT : *La Peinture en Belgique. Les Primitifs flamands*, fascicule II, pp. 33 à 54.

A. J. WAUTERS. *Roger Van der Weyden. Un nouveau document.*

(2) FIERENS-GEVAERT : *La peinture wallonne*, in « Revue des deux mondes », 1911, t. V. p. 333.

(3) MAURICE HOUTART : *Roger de le Pasture*, in « *Revue Tournaisienne* », mars 1911, p. 33.

dans des documents officiels. L'écart est d'ailleurs assez faible pour que la date de 1399 puisse être adoptée ».



ROGER DE LE PASTURE.

Le Chevalier à la Flèche

(Musée de Bruxelles.)

Roger, si l'on en croit M. Lafond, aurait eu pour « *père un sculpteur originaire de Louvain et par conséquent brabançon* ». Voici comment est née cette... fantaisie !

Le père de Roger de le Pasture avait pour prénom *Henri*. Deux documents le prouvent : un compte de rentes créées à Tournai en 1435 (1) et un compte bruxellois portant sur les années 1436-37 (2). L'un nous fournit ce texte :

Maistre Rogier de le Pasture, pointre, fils de feu Henry, demorant à Brouxielle...,

et l'autre celui-ci :

Rogier van der Weyden, zoen was Heinricx...

Sur le prénom du père pas de discussion possible. Mais il se fait qu'en 1424, un « *Henrich van den Wyden* » ou « *van den Wyen* », car les deux orthographes se rencontrent, exécuta de conserve avec Henri Baerts les sculptures du palais du duc de Brabant, à Louvain. Et l'on a fait de cet *Henrich* le père de notre peintre (3), en prenant pour argument que quelques œuvres du commencement de la carrière de Roger de le Pasture présentent un aspect sculptural de bas-relief.

Théorie insoutenable ! A cette simple mention de compte de Bruxelles, les Archives de Tournai opposent des documents inattaquables, décisifs.

Par un acte sur parchemin du 28 janvier 1407, il a déjà été prouvé qu'un Henri de le Pasture était propriétaire d'un bien sis rue Roc-St-Nicaise, à Tournai :

Une maison... séans en le Roque Saint-Nicaise, tenant à l'héritage Henry de le Pasture d'une part... (4).

Tenions-nous le père de de le Pasture ? Plus prudent que M. L. Maeterlinck, le savant conservateur du Musée de Gand qui veut *per fas et nefas*, trouver une ascendance flamande à Roger, nous n'osions l'affirmer. Nous l'affirmons catégoriquement aujourd'hui, grâce à un document qui vient d'être découvert aux Archives de Tournai. Le baron Maurice Houtart en tirera pro-

---

(1) *Archives de Tournai*, Reg. n° 2841, fol. 1 r°.

(2) *Archives du Royaume*, Chambre des Comptes, Reg. n° 4173 ; d'après PINCHART : *Roger de la Pasture dit van der Weyden*.

(3) L. MAETERLINCK : *L'origine flamande de Roger van der Weyden*.

(4) Voir HOCQUET, *Roger de le Pasture*, pag. 12, note 1.

chainement toutes les conséquences qui s'imposent au sujet de l'origine wallonne du peintre.

Quant à nous, nous ne le ferons servir qu'aux fins que nous entendons établir.

Cet immeuble de la rue Roc St-Nicaise fut mis en vente en mars 1426, suivant notre manière de dater. L'acte constatant cette vente constitue notre trouvaille.

La maison paternelle de Roger fut achetée, coïncidence extraordinaire ou pur hasard peut-être, par Ernoul Caudiauwe, celui qui devint plus tard le mari de Jeanne de le Pasture et le beau-frère de Roger. C'est de l'enfant issue de ce mariage, Hennette ou Jeannette Caudiauwe, que Roger de le Pasture fut, en 1441, institué le tuteur [1]. Avec le prénom du père de l'artiste c'était tout ce que nous connaissions de la famille de le Pasture ; nous savions bien qu'elle occupait un certain rang social, mais c'était tout. Nous sommes à l'heure actuelle, mieux renseigné.

La découverte qui vient d'être faite lève un coin du voile ; elle nous révèle la composition même de cette famille :

Angniès de Wattrelos, vaive de feu Henry de le Pasture, Colart Le Ducq, marit et espeux de Angniès de le Pasture et Jehenne de le Pasture, seur d'icelle Angniès, filles de la dicte demoiselle Angniès qu'elle eubt du dit feu Henry de le Pasture qui fu son mary... Ce fu fait le XVIII[e] jour de mars l'an mil IIII[c] XXV [2].

Acte décisif qui ne permettra plus d'émettre la moindre réticence sur l'ascendance wallonne de Roger. Wallon, Roger l'est de par sa mère, une de Wattrelos ; wallon, il l'est de par son père, un de le Pasture, familles dont il faut placer l'origine dans les environs de Tournai, dans la région comprise entre Baisieux (Nord) et Blandain. Acte décisif encore, car il établit une identité indiscutable entre le Henri de le Pasture, propriétaire tournaisien en 1407, et celui qui en 1426, est dit avoir été le mari d'Agnès de Wattrelos. La piste de Louvain s'effondre lamentablement. L'homonymie a de ces dangers et joue parfois de ces vilains tours. En résumé donc, ce document nouveau nous apprend : 1° que le père de Roger *était mort avant le 18 mars 1426* ; 2° que la mère du peintre se nommait *Agnès de Wat-*

---

[1] Voir A. HOCQUET, *Roger de le Pasture*, page 14-15.

[2] *Archives de Tournai.* — Echevinage de la Cité, layette de 1425, original sur parchemin.

trelos ; 3° que Roger avait deux sœurs : *Agnès, épouse de Colart Leduc,* inconnue jusqu'ici, et *Jeanne*, plus tard l'épouse d'Ernoul Caudiauwe, que nous connaissions très bien.

Roger n'est donc pas le fils d'un sculpteur, fût-il même brabançon, et l'explication que tente de donner M. Lafond, page 14, de l'apprentissage tardif de notre peintre tombe d'elle-même.

D'ailleurs nous voici arrivé à cette fameuse question de l'apprentissage.

« Rogelet de le Pasture, natif de Tournay, commencha son appresure, le cinquième jour de mars (1) l'an mil CCCC vingt-six et fust son maistre Robert Campin. »

Ce texte a donné lieu à de nombreuses controverses et l'on en est arrivé à faire de Rogelet de le Pasture et de Roger van der Weyden deux *personnages distincts* -- procédé commode que ce dédoublement — en s'étonnant de ce diminutif de *Rogelet* et de l'apprentissage tardif, alors que Roger « avait atteint ses vingt-six ans, était marié depuis deux ans au moins et père de famille depuis un an » (2).

Il a été déjà répondu victorieusement à tout cela dans la *Revue Tournaisienne* (3).

Les critiques d'art qui ne sont pas d'habitude des historiens n'ont généralement qu'une connaissance superficielle de l'organisation du travail au moyen âge. Ils la jugent en la comparant à ce qui se passe actuellement sous leurs yeux et en cela gît la source de fausses appréciations et de conclusions hasardeuses. Résumons donc derechef l'argumentation puisque la vérité met plus de temps à s'imposer que l'erreur à se répandre.

Pour éclaircir ce point qui semble si mystérieux, il faut tout bonnement faire une distinction essentielle entre l'*apprentissage* proprement dit et le *grade corporatif d'apprenti*.

---

(1) Le nom du mois a été omis par Fierens-Gevaert et conséquemment par M. Lafond.

(2) Je cite M. Lafond, page 14, qui ne fait que résumer les arguments de M. Fierens-Gevaert (*Les Primitifs flamands*, fasc. II, pp. 33 et seq.), de M. A. J. Wauters (*Roger van der Weyden. Un nouveau document*, in « Fédération artistique », mai, 1907, p. 258. Voir aussi, du même M. A. J. Wauters, *l'Ecole de Tournai*, in « Revue de Belgique », novembre, 1907, p. 213 et seq). Voir de même M. A. J. Wauters.

(3) Maurice Houtart, *Roger de la Pasture*, in « Revue Tournaisienne », mars 1911.

L'*apprentissage*, c'est-à-dire l'éducation professionnelle nous est connu par de nombreux contrats qui tous concernent des



ROGER DE LE PASTURE.

Saint Luc peignant le portrait de la Vierge

(Pinacothèque de Munich.)

enfants. Ces apprentis, ces manœuvres, ces varlets si nous pouvons dire, n'étaient point inscrits dans les registres corporatifs.

Le *grade d'apprenti*, au contraire, commandait l'inscription dans ces registres, obligeait à une cotisation et menait, automatiquement, après un certain laps de temps, à la maîtrise. Dans ce sens l'apprenti était au-dessus du varlet, du compagnon et directement en-dessous du maître.

Mais la surproduction survint, causée par le grand nombre de *maîtres*. Comment y parer ? On trouva d'abord l'obligation du chef-d'œuvre, puis l'un entraînant l'autre, la limitation du nombre des maîtres par la limitation du nombre des apprentis : un ou deux. Aussi arriva-t-il maintes fois que des hommes de vingt à trente ans, mariés, furent inscrits comme apprentis (1), et autre conséquence, l'apprenti devint dans un atelier l'ouvrier d'élite qui bientôt allait passer maître (2).

Donc pour en revenir à Roger, son inscription comme apprenti en 1427, n'implique point qu'alors seulement il ait commencé son éducation professionnelle.

Le diminutif Rogelet. — Pourquoi ce prénom ? Pourquoi appeler « petit Roger », « jeune Roger » un homme de vingt-huit ans ? La tradition est constante à Tournai ; l'emploi d'un diminutif du prénom est général ; on ne trouve inscrits comme apprentis que des Willemet, des Mahienet, des Engueramnet. C'est ainsi que Jacques Daret, un autre célèbre peintre tournaisien formé par Campin, figure au *Registre de Saint Luc* de Tournai, sous cette mention :

Jacquelotte Daret... commencha son apreture, etc.

Il avait cependant au moment de l'inscription, cela est prouvé sans conteste, vingt-cinq ans au moins.

« *Des écrivains*, écrit M. Lafond, *s'expliquent encore moins que* » *l'année indiquée pour son entrée en apprentissage, la ville qui*

(1) Nous ne voulons pas allonger outre mesure cet article ; autrement nous publierions certains extraits du *Registre de la Corporation des peintres*, de Tournai, qui prouvent cette affirmation.

(2) M. Fierens-Gevaert semble admettre à présent cette thèse tout au moins pour Jacques Daret (Voir « Revue des deux Mondes », 1911, t. V, p. 336).

» *l'a vu naître lui eût offert huit lots de vins, cadeau des plus*
» *honorifiques... et encore Jean van Eyck visitant Tournai n'en*
» *reçut-il que quatre lots!*

En effet, le 17 novembre 1426 — donc cinq mois avant l'inscription à l'apprentissage de Roger — la ville de Tournai fit offrir huit lots de vin à «maistre Rogier de le Pasture».

Cédons la parole à la *Revue Tournaisienne*: «Il faut savoir que, à cette époque, l'usage était de gratifier de cette manière une foule de gens, tant nationaux qu'étrangers: princes, ambassadeurs, voyageurs de marque, nouveaux docteurs, fonctionnaires communaux, corporations, etc. Tout présent de ce genre avait un motif particulier. J'ignore la raison de celui-ci — achèvement d'une œuvre, retour de voyage, mariage? — mais il prouve que Roger s'était mis dès lors en évidence.

» D'autre part, une difficulté d'interprétation résulte de ce que l'on appelle «Maître» celui qui allait s'inscrire, quelques mois plus tard, comme apprenti dans le registre de Saint-Luc. N'est-ce pas une contradiction et ne faut-il pas croire que ces textes se rapportent à deux personnages différents?

» Nullement. Le qualificatif de «Maître» qui était marque d'honneur, n'a rien de commun avec la maîtrise corporative, simple titre de capacité commerciale. On ne le trouve jamais accolé au nom d'un maître-boulanger, d'un maître-boucher, d'un maître-tisserand, celui-ci fût-il doyen de son métier. Dans la langue du Moyen Age, il était réservé aux docteurs et, par extension, à ceux qu'on appelle de nos jours les intellectuels: clercs, maîtres d'école, ouvriers d'art. D'ailleurs les scribes en usaient souvent à leur fantaisie, et l'on trouve un même nom parfois accompagné, parfois dépourvu de cet ornement. Quant aux peintres, un examen attentif du registre de Saint-Luc donne à penser qu'on le réservait chez eux aux artistes, par opposition aux simples artisans. Parmi ceux que l'on y inscrivit durant le XVe siècle, dix seulement furent décorés de ce titre. Ce sont Me Houdain, André Damien (inconnus du début du siècle), Henri Lechien, Robert Campin, Roger de le Pasture, Jacques Daret, Simon Marmion, Louis Leduc (le Louys de Tournai de la *Couronne Margaritique*) et Jacques Lombard. Nous sommes assez renseigné pour reconnaître en eux la catégorie supérieure du métier, les artistes.

» Artistes, ils le furent bien avant leur accession à la maîtrise corporative. Daret, par exemple, qualifié «Maître Jacques

Daret», et fait prévôt de Saint-Luc dès le jour de sa réception comme maître-peintre, avait dû faire ses preuves auparavant. Et mieux encore Roger. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si les scribes lui donnent le titre de «Maître» quand il n'était pas encore chef d'atelier (1) ».

« *Roger van der Weyden*, continue M. Lafond, *marié avec une » certaine Elisabeth Goffaerts, d'origine bruxelloise, environ deux » ans avant l'époque où il sortit de l'atelier de Robert Campin » à Tournai, c'est-à-dire vers 1429* (2), *alla sans doute en- » suite se fixer à Bruxelles* ».

S'il fut un temps durant lequel notre peintre ne quitta point Tournai, c'est bien certainement celui qui s'écoula depuis le 5 mars 1427 jusqu'au 1er août 1432 ; la règle des apprentis le retenait auprès de son maître, Robert Campin. Or on prétend qu'il était installé à Bruxelles dès 1426, au plus tard. Cette assertion d'Alphonse Wauters, réfutée déjà par Pinchart, a survécu ; elle reparaît dans la plupart des biographies de Roger comme un point indiscutable.

Examinons-la ! Roger, dit-on, s'est marié en 1426, au plus tard ; sa femme s'appelait Goffaerts ; son fils aîné naquit à Bruxelles en 1427 ; donc lui-même devait y habiter à ces dates.

Sur quoi s'appuie-t-on ? Sur le nom de Goffaerts et la mention «de Bruxella» jointe au nom de Corneille de le Pasture dans des documents de la seconde moitié du XVe siècle.

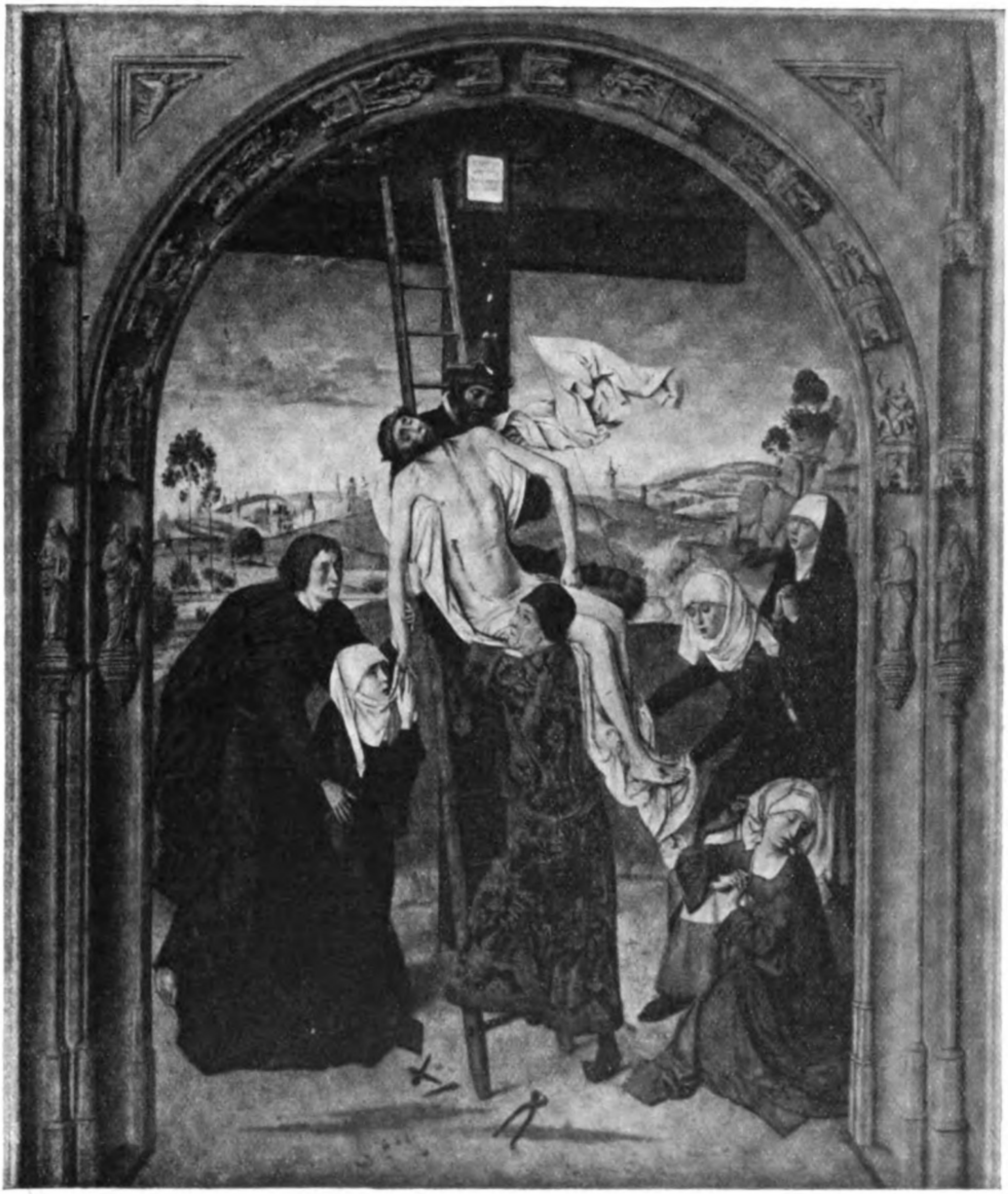
1°) *Le nom de Goffaerts*. En effet, l'on écrivit ainsi le nom de la veuve de Roger dans les documents bruxellois de 1464-1477. «Tout le monde reconnaîtra dans Goffaerts, dit la *Revue Tournaisienne*, le nom wallon de Goffart muni d'une désinence flamande. Car c'est bien un nom wallon, connu d'un bout à l'autre de la Wallonie et qui signifie Godefroid. Certains des plus anciens documents qui mentionnent l'épouse de Roger accentuent la tournure wallonne de son nom en l'appelant *Isabelle Goffault*. Et, si l'on trouve des Goffaerts à Bruxelles, nous pou-

---

(1) MAURICE HOUTART : *Roger de le Pasture*, in « Revue Tournaisienne », mars 1911, p. 35.

(2) Il faudrait cependant que M. LAFOND mit en concordance les pages 13 et 27 de son livre. D'une part il dit Roger de le Pasture « marié depuis deux ans au moins en 1427 » et, d'autre part, il le fait prendre femme en 1429.

vons offrir à foison des Goffart et des Goffaut tournaisiens ; tel ce Jacquemart Goffault, qui fit son testament en 1441 et ha-



ROGER DE LE PASTURE.

Triptyque du Collège du Patriarche (panneau central)
Le Christ descendu de la croix
(Collège du Patriarche, Valence, Espagne.)

bitait dans la paroisse de Sainte-Marguerite (le quartier des de le Pasture). Ce premier argument n'a donc aucune valeur.

2°) *Cornelius de Pascua, de Bruxella.* Ce texte, emprunté à une chronique de la Chartreuse d'Hérinnes près d'Enghien et à l'obituaire du même monastère, a été traduit par « Corneille van der Weyden, natif de Bruxelles ». C'est plus qu'une traduction libre, c'est une interprétation arbitraire des termes. « Un tel de telle ville » est-ce à dire qu'il y est né ? Oui, parfois ; mais souvent aussi cela veut dire tout simplement qu'il y habite. Ainsi, dans les comptes de la ville de Tournai, l'on a écrit parfois « Roger de le Pasture demeurant à Bruxelles » et parfois « Roger de le Pasture de Bruxelles » ; l'on savait pourtant à quoi s'en tenir sur la naissance du personnage.

Corneille de le Pasture, fils de Roger, accomplit ses huit ans avant le 21 avril 1435 (1). Dès lors il habitait avec ses parents à Bruxelles, où il passa son enfance et sa jeunesse. Il est donc tout naturel que, dans les registres de la faculté des arts de Louvain et dans les mémoriaux de la Chartreuse d'Hérinnes, on le dise « de Bruxelles ». Prétendre que cette expression ne peut s'appliquer qu'à la naissance, c'est en forcer le sens.

Et pour conclure, il n'y a aucune raison de croire que Roger de le Pasture s'est marié à Bruxelles. Cet acte important de sa vie s'accomplit, selon toute apparence, dans sa ville natale.

Peu de temps après qu'il eut acquis la maîtrise à Tournai (août 1432), Roger devint « portraiteur » de la ville de Bruxelles. Les deux plus anciens documents qui établissent ce fait sont datés du 21 avril 1435 et du 2 mai 1436. Ce dernier relate une décision de la municipalité bruxelloise, suivant laquelle, après la mort de Roger, la ville ne devait plus prendre de peintre à ses gages. On a dit que cette décision devait être assez éloignée de l'époque où Roger reçut son titre officiel : nous y voyons plutôt une sorte d'acte de non-préjudice, qui suivit de près la nomination, puisqu'il s'agissait d'ôter à celle-

(1) Cela résulte d'une prise de rente : « *Octobre 1435* ; à Cornille de le Pasture et Margueritte, se suer, enffans du dit maistre Rogier qu'il a de la dicte demisielle Ysabiel, sa femme, le dit Cornille éagié de VIII ans et la dicte Margueritte de III ans... C. sous ». (Archives de Tournai, compte de rentes de 1435).

ci le caractère d'un précédent. L'exode de notre peintre s'opéra donc entre le mois d'août 1432 et le mois d'avril 1435 (1).



Portrait de Roger de le Pasture
d'après un dessin du *Recueil d'Arras*.

---

(1) Maurice Houtart, *Op. cit.* p. 37.

Nous pourrions, au sujet de cet exode, donner le jour à certaines hypothèses très soutenables ; expliquer l'abandon de la ville natale par l'état de prospérité croissante des villes bourguignonnes tandis que Tournai était en pleine période d'effervescence démocratique ; l'expliquer encore par la parenté certaine, étroite qui existait entre les *de le Pasture*, de Tournai et les *de Bruxelles*, dont un membre, Jehan de Bruxelles, orfèvre à Bruxelles, acquit pendant la première moitié du XVe siècle, des rentes viagères sur la ville de Tournai en faveur de Pierre et de Jean de le Pasture, fils du peintre, tandis qu'Agnès de le Pasture, sœur de Roger, morte à Tournai en 1466, faisait par testament une donation à Agnès de Bruxelles [1]. Nous pourrions aussi toucher à la question de l'influence que les frères Van Eyck auraient prétendûment exercée sur la formation de notre grand artiste ; mais il ne faut point rechercher la cause de toutes choses. C'est assez dit.

Nous regrettons qu'un ouvrage figurant dans la belle et riche collection consacrée à nos artistes nationaux soit, au point de vue biographique, déparé par des inexactitudes qu'un simple contrôle eût fait éviter. Nous ne chicanerons point M. Lafond au sujet du nom qu'il affecte de donner à notre peintre. Une seule fois, abstraction faite des citations de texte, il le dénomme *Roger de la Pasture*. C'est peu ! Oh ! nous connaissons l'antienne : « *la traduction flamande du nom s'est imposée à l'usage et a répandu la gloire de Roger en pays germaniques* » [2], etc., etc. Mais il nous paraît que l'auteur eût été mieux inspiré en insistant davantage sur le véritable nom de famille du peintre wallon, ne l'eût-il fait que dans le titre de l'ouvrage, que nous aurions voulu voir libeller ainsi : *Roger de le Pasture dit Van der Weyden*. Chacun y eût trouvé son compte.

* * *

Une dernière remarque. MM. A. J. Wauters [3] et Fierens-Gevaert [4] ont tiré argument de la *prétendue donation* du

---

[1] Tous ces faits sont prouvés par des documents authentiques des Archives de Tournai.

[2] FIERENS-GEVAERT, *Primitifs*, fasc. II. p. 34.

[3] A. J. WAUTERS, *L'Ecole de Tournai*, in « Revue de Belgique », novembre 1907, p. 215 ; « Fédération artistique », 26 mai 1907, p. 208, col. 1.

[4] FIERENS-GEVAERT, *Primitifs*, fasc. II, p. 35.

Retable de la Vierge, du Musée de Berlin, faite par le pape Martin V, *mort en 1431*, contre l'apprentissage de Roger de le Pasture en 1427 et contre l'obtention de sa maîtrise en 1432. M. Lafond se charge de leur donner tort. La fameuse inscription à laquelle ils se réfèrent, ne cite nullement le pape, elle n'y fait aucune allusion : « *anno M.CCCCXLV donavit predictus Rex pretiosum et devotum oratorium, tres hostorias habens... Hoc oratorium a Magistro Rogel, magno et famoso Flandresco fuit depictum* ».

« Il ne faut pas oublier, ajoute M. Lafond, qu'il n'est en aucune façon question de Martin V dans le *Libro Becerro*, qu'on n'en trouve mention pour la première fois que dans le *Viage de Espâna* de Ponz, écrit dans les toutes dernières années du XVIIIe siècle, et que celui-ci ne parle encore du prétendu cadeau du Pape au roi de Castille que comme d'une tradition ».

Comme valeur documentaire et force probante, c'est plutôt faible, et nous considérons que cet ancien argument que l'on invoquait en faveur du dédoublement de la personnalité de Roger, est devenu caduc. Mais, de grâce, qu'on ne nous fasse pas dire que nous refusons de reconnaître la paternité du *Triptyque* à Roger.

« La veuve du maître lui survécut douze ou treize ans et mourut en 1477 ou 1478... le second fils, Pierre, peintre comme son père, vécut au moins jusqu'en 1511 », voilà, entre autres, ce que l'on peut encore lire page 112. Nous aurions voulu plus de précision : Elisabeth Goffart est morte entre le 28 novembre et le 10 décembre 1477 et plus vraisemblablement le 10 décembre 1477. Quant à son fils Pierre, des textes contemporains le font s'éteindre le 5 mars 1510 [1], et nous les croyons, car nous sommes parmi ceux qui accordent une certaine foi aux documents. Nous leur reconnaissons même un peu plus de valeur qu'à certaines attributions hasardeuses qui généralement ne reposent sur rien d'autre que les dispositions, les fantaisies ou les besoins du moment de critiques imaginatifs et que les faits détruisent impitoyablement le lendemain de leur éclosion.

ADOLPHE HOCQUET.

---

[1] *Archives de Tournai*, 2e cartulaire de rentes fol. 291.



La manifestation en l'honneur de M. Jules FELLER

Une manifestation profondément émouvante a eu lieu à Verviers, le 11 avril, en l'honneur de notre éminent collaborateur, Jules Feller, professeur de rhétorique à l'Athénée royal de Verviers, membre titulaire de la Société de Littérature wallonne, ancien président de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire, membre du Comité général de la Société des Amis de l'Art wallon.

L'an dernier, quelques-uns des anciens élèves de M. Jules Feller proposèrent de fêter sa 25e année de professorat. La Société d'Archéologie et d'Histoire se chargea de réaliser l'idée et d'accord avec Verviers-Athénée, association d'anciens élèves, prit l'initiative de réunir et de publier les travaux qui ont mis Jules Feller au premier rang des romanistes belges. Le projet recueillit en quelques semaines plus de trois cents adhésions.

C'est la remise de ce volume — dont *Wallonia* rendra compte ultérieurement — qui a été l'occasion de la manifestation à laquelle M. le sénateur Peltzer de Clermont a bien voulu accorder le haut prestige de sa présidence.

Le Gouvernement, saisissant l'occasion de ce jubilé, avait décerné à M. Jules Feller, la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold, méritée à tant de titres.

A l'heure du rendez-vous, la grande salle des Beaux-Arts était comble, réunissant M. Mullendorff, bourgmestre de Verviers et les notabilités locales, des personnalités du monde littéraire et artistique wallon et du professorat, une foule d'anciens élèves et d'amis.

M. le sénateur Peltzer de Clermont présidait, ayant à sa droite M. Feller, accompagné de Madame et de Mesdemoiselles Feller.

Une dizaine de discours ont été prononcés, qui formèrent

un vrai régal littéraire. Peu de rhétorique, beaucoup de sympathie et d'émotion, de sincérité et de chaleur, — et les applaudissements sans fin de la foule enthousiaste.

M. Peltzer de Clermont prend le premier la parole, au nom du Comité organisateur.

Il dit en termes heureux quels sentiments de vive reconnaissance et de sincère admiration ont réuni les manifestants autour de celui dont ils célèbrent l'amour du travail.



Normalien, dit-il, et professeur à l'Athénée Royal d'Arlon, c'est avec joie, je pense, qu'il est revenu, en 1886, à Verviers sa ville d'adoption, pour y enseigner à l'Athénée également le latin et la rhétorique.

Heureuses sont les générations de Verviétois qui ont le bonheur de le compter parmi leurs maîtres.

Il ne pouvait malheureusement leur donner un cours de philologie wallonne pour laquelle il a une prédilection toute marquée.

Les beautés de notre vieux langage wallon n'ont pas de plus fervent adorateur et c'est en partie grâce aux écrits de M. Jules Feller que des professeurs d'Université ont créé en Allemagne et en France des cours de philologie wallonne, alors

que notre Université de Liége, la capitale de la Wallonie, est encore à l'attendre. Espérons que cette lacune sera bientôt comblée.

Cela s'impose plus que jamais devant les inadmissibles exigences d'une partie de nos compatriotes qui affectent le dédain le plus profond pour notre bel et cher idiome régional. (*Vifs applaudissements*).

Mais là ne se borne pas l'activité de celui que nous fêtons aujourd'hui.

Sa plume alerte et élégante s'est aussi exercée dans d'excellents travaux de folklore, de critique littéraire, de littérature, de philologie classique, de toponymie et d'histoire.

Il fut parmi les fondateurs du Cercle Verviétois d'archéologie et d'histoire dont à deux reprises il a été le distingué président.

En réunissant en un seul recueil ses principaux travaux de philologie wallonne, les promoteurs de cette idée ont voulu donner à tous les Wallons cultivés et au monde savant étranger les moyens d'apprécier dans son ensemble une œuvre que l'auteur avait jusqu'ici généreusement dispersée dans les revues différentes dont quelques-unes n'ont qu'un tirage assez restreint.

Les amis, les collègues, les anciens élèves ont répondu nombreux (plus de 300) à l'appel du Comité organisateur ; les pouvoirs publics et tout particulièrement le gouvernement, la ville de Verviers et la ville de Liége ont généreusement encouragé cette heureuse initiative.

S. M. le Roi en le nommant récemment chevalier de l'Ordre de Léopold, s'est pour ainsi dire associé avant la lettre à cette manifestation qui honore autant le professeur d'Athénée que le savant et l'homme de lettres (*Applaudissements*).

Au nom de tous les souscripteurs, nous faisons hommage à l'auteur du premier exemplaire des « Notes de philologie wallonne » en y joignant nos félicitations les plus chaleureuses et les plus cordiales (*Longue salve d'applaudissements*).

Joignant le geste à la parole, M. Peltzer de Clermont remet à M. Feller, aux acclamations de l'assemblée, un exemplaire de luxe, spécialement relié à son nom, des *Notes de philologie wallonne*.

M. Victor Chauvin, professeur à l'Université de Liége, vice-président de la Société de Littérature wallonne, prend ensuite la parole en ces termes :

CHER COLLÈGUE,

Empêché, à son très vif regret, de prendre part à cette belle manifestation, notre président me laisse et l'honneur et le plaisir de vous présenter les félicitations de la *Société de Littérature wallonne*, ainsi que ses remerciements pour tout ce que vous avez fait pour elle. Cet honneur est grand et ce plaisir serait sans mélange si la tâche n'était bien difficile. Comment, en effet, dans les quelques minutes dont je dispose, retracer convenablement cette inlassable activité que vous avez mise au service de notre société depuis plus de dix-sept ans? Toujours prêt à accepter de nouvelles missions, vous avez jugé maint concours et apprécié des œuvres littéraires dans des rapports plus littéraires encore; ou, s'il s'agissait de folklore ou de toponymie, vous avez enrichi ces matières difficiles de tout l'apport de votre science profonde et originale. Fallait-il, d'aventure, retracer la vie de quelque collègue, c'est en homme de cœur que vous saviez apprécier l'homme de cœur, par exemple, que fut Jean Stecher. Et c'est vous encore qui, le premier, avez établi une prosodie wallonne puissamment raisonnée; c'est vous qui avez conçu l'idée de ce grand dictionnaire wallon, qui sera la gloire de notre compagnie et des romanistes belges; mais, ici, je n'ai pas besoin d'insister, parce que l'un de vos collaborateurs s'est réservé de nous donner son appréciation compétente.

Et, avec cette énumération de tant de travaux, si j'ai beaucoup dit, je n'ai pas encore dit le service le plus éminent que vous nous avez rendu : c'est vous qui avez fixé les règles de notre orthographe, nous sauvant de maint danger et permettant au wallon de prendre enfin dans le monde de la science la place qui lui revient.

Car, il ne servirait à rien de le dissimuler, dès les premiers jours la question de l'orthographe a menacé l'existence de notre société et, au cours du temps, lui a préparé plus d'une difficulté. N'est-ce pas elle qui a amené notre premier président, Forir, à donner sa démission, qui, périodiquement, a soulevé des tempêtes où nous avons failli sombrer? C'est que le problème est de ceux qui passionnent ceux qui s'en occupent, surtout chez nous où tant de Wallons tiennent outre mesure à leur sens personnel et aux solutions de leur incompétence ou mieux, comme vous l'avez dit un jour, de leur inconscience et de leur indifférence au souci des faits grammaticaux.

Mais, eussions-nous même péri, d'autres auraient pu reprendre notre tâche. Ces autres, toutefois, se seraient retrouvés devant la même difficulté : l'anarchie, l'anarchie qui les eût bien gênés dans toute œuvre scientifique.

Cette anarchie, vous l'avez vaincue et, désormais, nous avons une orthographe rationnelle, phonétique surtout, représentant aussi exactement que possible les sons de la langue parlée, tout en respectant la parenté qui unit les dialectes wallons au français, les différences et les analogies dialectales, les lois bien constatées de la formation et de l'évolution des sons et des mots dans les langues romanes.

Votre œuvre, profonde et lumineuse, ne pouvait manquer de s'imposer par sa propre vertu et s'il s'est produit d'abord des résistances ou sérieuses ou puériles, il y a beau temps qu'elles ont cessé. Et plus rien ne peut nous empêcher de nous associer au labeur des romanistes de toute langue; si, ailleurs, on sait orthographier, nous aussi, grâce à vous, nous savons revêtir notre parler de formes qui répondent aux légitimes exigences de la science et sans lesquelles l'œuvre du dictionnaire eût été à jamais impossible.

Et voilà bien des raisons de vous être reconnaissant. Mais ce n'est pas une reconnaissance qui nous pèse. C'est que si, dans tous vos travaux, vous avez toujours, comme il convient, la méthode, vous avez autre chose encore : et c'est la manière. Car il y a manière à tout ; et quand tel savant nous effraie par sa science rébarbative, tel autre sait présenter ses œuvres avec un sourire, les revêtir de toutes les grâces de l'esprit et du cœur et, même pour les sujets les plus rebattus, donner libre carrière à son originalité et à ce jugement personnel et indépendant qui permet de tout renouveler et de tout enrichir. Et ceux qui ont ce don, si on les écoute avec profit, on les écoute surtout avec une cordiale sympathie, parce que, dans le savant, on découvre aussi un homme.

Agréez donc, cher Collègue, l'expression de notre admiration reconnaissante et, chose qui, comme je vous connais, vous sera plus sensible, de notre très sincère affection.

M. Auguste Doutrepont, professeur de philologie romane à l'Université de Liége, apporte ensuite le salut des collaborateurs du Dictionnaire wallon.

Je vous apporte le salut du *Dictionnaire wallon*. Tout faible et tout jeune qu'il semble encore, il osera faire entendre sa voix dans l'allégresse de ce jour.

Ceux qui veillent avec vous sur son berceau viennent donc vous dire leur joie, leurs sympathies, et rendre hommage aux labeurs que vous consacrez depuis si longtemps à l'œuvre commune.

On pourrait croire que cette participation apparaît tout entière dans ce beau livre que votre modestie vous a fait intituler *Notes de philologie wallonne*. Apparence trompeuse, car vous n'avez mis là que de rares fragments du grand œuvre élaboré par de lents et longs efforts.

Nombre de nos amis, qui pimentent volontiers leur sympathie d'un soupçon d'ironie wallonne, nous demandent parfois : « Et votre fameux dictionnaire, quand paraîtra-t-il enfin ? » Nous aimons à leur répondre qu'il est un peu comme la Revanche et que, si nous n'en parlons guère, nous y pensons toujours, et sans cesse nous y travaillons.

Les profanes s'imaginent facilement qu'un dictionnaire, wallon surtout, s'improvise au courant de la plume et sur un coin de table, comme un article de journal ou des vers de mirliton. Ils ne songent pas aux rudes travaux d'approche, comme nous avons coutume de dire, aux questionnaires qu'il faut d'abord établir, expédier et dépouiller, aux multiples ouvrages, vieux grimoires rébarbatifs ou même délicates impressions modernes, qu'il faut déchiffrer une plume diligente à la main, aux mille questions qu'il faut poser, aux enquêtes variées qu'il faut aller faire aux quatre coins de la Wallonie, l'oreille attentive à la nuance d'une voyelle, l'esprit dérouté par l'étrangeté d'une forme, la curiosité éveillée par la nouveauté d'une signification.

Ils ne soupçonnent pas les tourments de l'incertitude, des contradictions à résoudre, des définitions claires et précises et complètes à trouver, de l'orthographe à fixer sans trop déplaire à l'amour-propre des prédécesseurs, traditionnalistes ou novateurs excessifs ; des monceaux de fiches à

manier, des nuances de sens à ordonner, des étymologies à débrouiller avec une docte et laborieuse lenteur.

Ah, l'étymologie! vierge folle, fallacieuse sirène qui attire tant de profanes dans les abimes de la fantaisie et du ridicule, pauvre sœur de l'archéologie, du folklore, de la sociologie, de la politique et autres sciences où tant d'amateurs sévissent avec inconscience et sérénité, persuadés que la bonne volonté y tient lieu d'initiation; l'étymologie, bourreau du philologue, qui sait combien son palais enchanteur est plein de réduits ténébreux, d'impasses et de chausse-trapes, mais aussi de salles lumineuses et féeriques qui tantôt s'ouvrent tout à coup sous la pression d'un bouton habilement découvert, tantôt ne livrent leur entrée qu'aux sollicitations énergiques d'un levier persévérant.

C'est la douce joie de la découverte après les tourments de la recherche; c'est le rayon lumineux dans la nuit du doute et de l'incertitude; c'est la poésie de la science; c'est le salaire idéal du travailleur désintéressé.

Ce palais symbolique, cher confrère, est un peu votre domaine, et le nôtre; vous y passez de longues heures, toutes celles que vous pouvez soustraire à vos absorbantes fonctions professionnelles, pourtant remplies avec une ponctualité, une conscience et un succès que nous célébrons plus particulièrement en ce jour. Vous y trouvez, et nous y trouvons à côté de vous, les joies austères de la recherche scientifique; nous y étudions sous leurs multiples aspects ces savoureux et pittoresques dialectes wallons, si divers dans la musique de leurs voyelles, dans l'abondance de leur vocabulaire, dans les nuances de leurs mots, dans la philosophie de leurs proverbes; images si fidèles, si expressives et si belles de la vie d'autrefois et même encore d'aujourd'hui; douces chaînes qui nous rattachent au passé de la race, en qui nous sentons toujours si nettement les fortes vibrations de l'âme ancestrale; conscience permanente de la Wallonie à travers les siècles et les espaces.

Et c'est ce que nous voudrions que l'on retrouvât et que l'on sentit, aujourd'hui et surtout plus tard, quand l'inéluctable sera consommé, sous la lettre inerte de notre Dictionnaire et malgré la rigidité de l'ordre alphabétique. Nous y voudrions enfermer l'âme wallonne à jamais vibrante et vivante; nous voudrions la transmettre toute palpitante à ceux qui nous suivront et pour qui nos chers patois éteints seront une relique précieuse et curieuse. Nous voudrions qu'en tournant les pages de ce grand livre de la Wallonie, il s'en échappât comme un écho de notre voix, comme un parfum de l'atmosphère que nos aïeux ont imprégnée de leur souffle.

Et voilà, mon cher Feller, pourquoi vous faites, pourquoi nous faisons le *Dictionnaire général de la langue wallonne;* voilà pourquoi il se fait, doit se faire et se fera, tôt ou tard, vite ou lentement, mais sûrement, même si l'on persiste à nous marchander les encouragements officiels, même si l'on continue à trouver là-bas, à Bruxelles en Flandre, que les Wallons sont trop petits garçons et que les Jules Feller de par ici ne méritent pas les honneurs et les avantages d'une Académie, même si l'on s'obstine à sacrifier la trop modeste science wallonne, pauvre Cendrillon, devant l'arrogance officielle et académique de l'érudition néerlandaise.

Malgré tout, le *Dictionnaire général de la langue wallonne* se fera parce que vous le voulez, parce que nous le voulons, parce que tous les Wallons le veulent!..

M. Wittmann, au nom de la Fédération des professeurs de l'enseignement moyen, dit le rôle exceptionnel tenu par M. Feller aux Congrès de cette Fédération. Il félicite celui qui illustre l'enseignement moyen par la noblesse de sa vie privée, toute de sacrifices aux siens et à la science, par la haute conscience de sa mission. L'orateur salue respectueusement la digne et dévouée compagne du jubilaire, à qui une superbe gerbe de fleurs est offerte.

M. Mathieu Hennen, avec une chaleur et une émotion communicatives, associe à la fête les Anciens Normaliens et docteurs en philosophie et lettres de l'Université de Liége. Il retrace la vie de travail, de dévouement, de désintéressement rare et de dignité du héros de la manifestation. Il dit l'étendue et la variété de ses connaissances, son sens artiste, la belle tenue et la saveur de ses écrits. Il définit ainsi la méthode professorale de M. Feller : c'est, dit-il, un excitateur des facultés de l'élève. La séance d'aujourd'hui, ajoute-t-il, est une récompense ce n'est pas un couronnement, et elle impose cette pensée : Un gouvernement s'honore en plaçant là où ils doivent être les hommes qui y peuvent rendre service au pays.

M. Emile Gens, ancien collègue de M. Feller, met en lumière la finesse, l'art de l'analyse, cette subtilité exquise qui font le philologue émérite. Il vante la touchante modestie de l'homme. Il rappelle les amertumes de la carrière professorale : si M. Feller y a échappé, c'est que, retiré au milieu de ses chers livres, il travaille pour l'œuvre et non pour le le succès.

M. Cleykens, l'un des vétérans qui inaugurèrent l'Athénée de Verviers, se joint à ceux qui ont voulu fêter le bon maître, le collègue aimé, le vaillant étudiant et le distingué interprête de la pensée et de l'âme wallonne.

M. Pirenne félicite M. Feller au nom de la Commission de la Bibliothèque publique dont il fait partie et le remercie chaleureusement pour les éminents et incessants services qu'il rend à cette institution.

M. Emile Fairon, président de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire, prend la parole en ces termes :

CHER COLLÈGUE,

Lorsque, au début de l'année dernière, un groupe d'amis et d'anciens élèves sollicita le concours de la *Société verviétoise d'archéologie et d'histoire* pour organiser cette manifestation, notre association encouragea vivement cette initiative et s'empressa d'apporter son concours le plus actif pour réaliser l'œuvre scientifique dont nous faisons aujourd'hui hommage à son membre le plus méritant et le plus dévoué.

Notre cercle, qui va bientôt fêter son XVe anniversaire, doit à Jules Feller une bonne partie de son renom et de sa prospérité. Lorsqu'il fut constitué, en 1898, nombreux étaient ceux qui doutaient de sa vitalité. Ils objectaient que notre coin de province ne recélait pas assez d'éléments pour constituer une société d'histoire et d'archéologie et ne renfermait pas assez d'objets d'étude. Les progrès rapides de notre Société vinrent aussitôt démentir cette prétendue stérilité du ban franchimontois. Ce succès est sans doute l'œuvre commune de nos regrettés précurseurs J. S. Renier et P. Hahn, de nos dévoués collègues Weber, Lejear, Brouwers, Tourneur et des travailleurs qui vinrent dans la suite se grouper autour des premiers fondateurs. Mais, la plus large part doit en être attribuée à Jules Feller. Il participa très activement à la fondation de notre cercle. Son enseignement, son autorité, ses amitiés, son prestige furent le centre d'attraction qui assurèrent à notre association un noyau sans cesse renouvelé et toujours plus important de collaborateurs. Grâce à lui la jeune société évita l'un des plus redoutables écueils qui puissent faire dévoyer ce que l'on appelle « les Sociétés savantes de province »: je veux dire l'abus de l'érudition locale, la recherche, poussée jusqu'à la manie des faits les plus menus du passé, un certain chauvinisme un peu naïf et belliqueux engendré par le culte trop exclusif rendu en l'honneur du clocher.

« L'esprit scientifique est rare, écriviez-vous dans la préface de notre premier Bulletin, bien plus rare que l'érudition ». Grâce à vous, notre Société eut la chance de ne pas en être complètement dépourvue. Votre action, votre exemple, fut comme un aimant qui orienta dans la bonne voie tous ceux qui collaborèrent à nos publications ou à nos conférences. Voilà le grand, l'immense mérite, peu apparent d'abord, mais que le recul du temps permet déjà de mieux mesurer, que nous aimons avant tout à faire connaître.

Cet esprit scientifique, vous nous l'avez démontré en toute occasion. Et d'abord dans les discussions des communications produites à nos séances bimensuelles, que vous avez présidées avec un tact, un à-propos inimitable pendant six années.

Cet esprit, nous le retrouvons encore dans vos propres causeries. Le plus souvent, celles-ci étaient des incursions dans le domaine favori de vos études; vous nous exposiez l'origine de notre vieux langage wallon, comment il s'est formé du latin, vous nous expliquiez les étymologies de vieux noms de lieu verviétois ou de quelques vocables pittoresques de la langue du terroir, vous faisiez la critique de nos anciens dictionnaires wallons ou vous nous racontiez la vie et les travaux de l'ancien lexicographe verviétois Hansay. Mais, vous n'étiez pas l'esclave de votre spécialité et vous nous avez développé avec la même compétence les théories historiques de K. Lamprecht, les théories de Pirenne sur la formation des villes, l'utilité du folklore; vous nous avez disséqué, avec votre critique serrée, le récit de la conquête de la Gaule Belgique de J. César. Dans cet ordre d'idées votre communication sur l'inscription de la

Vierge de Walcourt, restera certainement comme une de vos meilleures leçons de méthode.

Cet esprit scientifique se déploie dans toute sa plénitude dans les travaux publiés dans notre Bulletin et que nous sommes fiers de voir reproduire dans le recueil de vos œuvres. C'est le Bethléem verviétois, jolie description de folklore; c'est une impeccable édition du *Chat volant*, texte wallon le plus ancien du dialecte de notre région; ce sont surtout vos belles études sur les noms de lieu en Ster et les noms de lieu en Han. Ce que nous apprécions avant tout dans ces deux dernières, ce n'est pas tant la vérité irréfutable de la thèse, mais la démonstration elle-même, la leçon de méthode que nous ne relirons jamais assez, où vous maniez en maître les procédés d'induction aussi indispensables en histoire et en linguistique que dans les sciences naturelles.

Cet esprit scientifique vous l'avez enfin largement répandu par la critique des travaux qui furent soumis à votre examen. Comme nos collègues de la *Société de littérature wallonne*, nous avons dans ce domaine usé et abusé de votre inépuisable amitié. Peut-être ce côté insoupçonné de votre labeur mérite-t-il plus d'éloges encore que tout le reste car ici vous vous êtes dépensé avec le plus complet désintéressement. Il n'est personne parmi nos écrivains qui n'aient reçu de vous, pour le fond ou pour la forme, les conseils les plus judicieux.

Mon cher Feller, en évoquant ainsi votre activité à notre Société, j'ai le droit de proclamer combien votre action y est bienfaisante et décisive. Aussi avez-vous gagné parmi nous de solides amitiés et il nous fut doux de constater qu'avec vos collègues des Athénées, ce sont les membres de notre Cercle qui nous ont apporté les plus nombreuses souscriptions.

Nous avons pour vous l'ambition que votre modestie vous fait écarter avec obstination. Par ces *Notes de philologie wallonne* nous avons présenté au monde savant un homme qui relève et honore la Wallonie, qui a fait pour sa race, en ce qui concerne sa langue, ce que d'autres ont fait pour les arts, pour son passé. Ce n'était là que le premier échelon des honneurs. Le Gouvernement du Roi vient de vous élever au second en vous accordant, à notre vive allégresse, la décoration de Chevalier de l'Ordre de Léopold, que vous méritez doublement et comme professeur et comme savant. Mais nous comptons bien que l'ascension n'est pas finie!

Aussi bien, en souhaitant votre gloire, la *Société verviétoise d'archéologie et d'histoire* obéit un peu à des calculs égoïstes et travaille aussi pour elle-même. Elle s'enorgueillit déjà de vous compter parmi ses plus fidèles soutiens; elle profitera largement de la réputation de son ancien président qu'elle se flatte de revoir encore à sa tête dans un avenir prochain.

M. Göbbels, au nom de *Verviers-Athénée*, remercie M. Feller qui fut un des premiers à encourager les fondateurs de cette association d'anciens élèves, et qui, en particulier, favorisa puissamment la création de l'œuvre des bourses d'études en faveur des jeunes gens embarrassés d'entreprendre ou de poursuivre leurs études.

M. Chandelle, au nom des élèves de M. Feller, fait avec une émotion communicative, l'éloge du professeur et vante en termes délicats, le caractère paternel du bon maître.

M. Oscar Colson parle au nom de la *Société des Amis de l'Art wallon*. Il excuse le président, M. Jules Destrée, et rappelle que lors de son récent passage à Verviers, celui-ci a tenu à saluer M. Feller qu'il tient en particulière estime. Après avoir exprimé ses remerciements pour la brillante collaboration qu'il doit à M. Feller, M. Colson dit qu'en appelant au Comité général de la Société, M. Jules Feller, les Amis de l'Art wallon ont rendu hommage à la science wallonne dont le jubilaire d'aujourd'hui est un des plus brillants représentants. Cet hommage est particulièrement bien placé en cet érudit qui, malgré tant de labeur professionnel, s'est élevé si haut sans le secours immédiat des grandes bibliothèques et l'excitation des grands milieux intellectuels. En M. Feller, on doit saluer le type idéal de ces travailleurs provinciaux dont le dévouement à la science va parfois jusqu'au sacrifice.

Ce qui fait la très rare valeur de l'œuvre de Jules Feller, c'est qu'à toutes les sciences auxquelles il s'est intéressé, et notamment au folklore, à la philologie, à la toponymie, à l'archéologie, il a apporté autre chose et mieux qu'une documentation variée et sûre : les clartés et le secours définitif d'une méthode singulièrement révélatrice. C'est précisément cette méthode qui assure à son érudition une influence aussi profonde qu'étendue, aussi durable qu'excellente.

M. Oscar Grojean, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale, parle au nom des anciens élèves de M. Feller. Il s'exprime en ces termes :

Mon cher ami,

En ces instants consacrés au souvenir, permettez-moi de rappeler à quelques-uns de ceux qui sont ici une soirée de l'été de 1910. C'était par une belle fin de jour, au bord de la mer retentissante. Un hasard avait rassemblé momentanément un petit nombre de vos élèves que la vie avait séparés depuis longtemps. Ils se retrouvaient, et dans le tiède crépuscule, ils causaient; ils faisaient ce qu'aiment à faire de vieux amis qui se retrouvent pour peu de temps à la même halte; ils parlaient de leur adolescence, des joies, des rêves, des émois, et des ambitions communes à leurs seize ans. Etonnerai-je personne en disant qu'ils pensaient à vous? Vous étiez entre eux un lien. Ils vous évoquaient tel qu'ils vous avaient connu autrefois et tel que vous viviez entre eux, et ils disaient leur unanime gratitude. Ils eussent voulu vous la témoigner, cette gratitude. Et voilà qu'aujourd'hui, par un concours de circonstances heureuses et par un concert touchant de bonnes volontés, il leur est donné de réaliser le vœu de leur cœur. Une occasion est née; vos élèves, vos amis, vos confrères se sont groupés; grâce à « Verviers-Athénée », à la « Société d'archéologie

et d'histoire », grâce à l'initiative d'un Henri Göbbels, au labeur discret et patient d'un Emile Fairon, à l'énergie alerte et toujours surprenante d'un Armand Wéber, une manifestation nous réunit à laquelle des savants estimés apportent le prestige de leur patronage, à laquelle a voulu présider un homme dont le nom même est, à Verviers, tout un symbole.

Je ne referai pas, mon cher ami, l'éloge dont se sont si bien acquittés ceux qui ont loué vos activités si variées. Ils ont payé au pédagogue, au savant, à l'archéologue, à l'historien, au philologue un tribut mérité. C'est de vos anciens élèves que je voudrais me faire brièvement l'interprète. De vos anciens! Car je suis déjà parvenu à ce point de la vie dont parle mélancoliquement le poète, « nel mezzo del camin di nostra vita », et c'est le sentiment des aînés que je voudrais essayer de traduire.

Je me revois, je nous revois, jeunes provinciaux un peu sauvages, adolescents timides et tardifs, rhétoriciens sérieux, confiants et avides. Dans ce vieux collège, sur ces bancs qu'avaient polis des générations d'étudiants, nous nous initiions à la vie de l'esprit. Nous avions apprécié l'enthousiasme généreux d'un Eugène Gillet, la solidité nourrie et cependant ornée d'un Louis Cloots, la verve spirituelle et la finesse aiguisée d'un Victor Wittmann. Nous arrivions chez vous, déjà mûris par le commerce de ces maîtres excellents. Sûrs de nous, ou croyant l'être, avec cette illusion imprudente de la jeunesse, pénétrés de notre dignité nouvelle de rhétoriciens, naïfs, candides et pleins de rêves, nous « les grands »!

Vous nous expliquiez du Platon, vous nous traduisiez de l'Homère, vous nous ouvriez toutes grandes les portes de l'idéalisme et de la poésie antique. Vous nous promeniez sous les portiques, au chant des cigales. Nous buvions avidement aux sources pures vers lesquelles vous nous conduisiez. Jeunes barbares des forêts septentrionales, vous nous meniez vers les pays de clarté, vers la lumière!

> La « Pallas aux yeux gris, protectrice d'Athènes,
> Mère des oliviers, fileuse aux doigts savants »

qui

> « Dans les cerveaux obscurs, sous des cieux affligés,
> Avec sa grâce fière et ses gestes légers,
> Fait survivre en pensée la lumineuse Athènes »,

cette Pallas impérieuse, vous nous l'avez fait connaître ; vous nous avez révélé la beauté grecque: quelle dette n'avons-nous pas contractée envers vous!

Une âme de dix-huit ans est travaillée de nobles fièvres. Nous nous passionnions pour les idées. Les humanités, les humanités classiques, en même temps qu'elles affinent l'esprit, si j'ose ainsi dire, le dépouillent. Elles sont humaines. Elles s'adressent à l'homme, à l'homme pur. Si elles ont un vice, c'est bien sans doute l'excès de leur idéalisme, l'excès de leur rationalisme. Nous subissions leur influence. Nous nous exaltions pour de graves problèmes. Nous nous laissions facilement prendre au pipeau des antinomies, attirer aux séductions des idées. Indécis, rebelles, nihilistes révoltés et pourtant assoiffés de certitude, nous cherchions le devoir; nous appellions un impératif. Philologue, rompu aux méthodes minutieuses, précises et exactes, réaliste par tempérament, observateur et intuitif, vous avez discipliné nos curiosités inquiètes. C'est une matière admirable et molle que l'esprit de

jeunes hommes épris de science et de vérité, et l'on échappe peu aux suggestions de l'admiration, de l'âge et du respect! Vous avez proposé des directions à nos énergies intellectuelles. Vous avez délivré nos âmes, lourdes d'un idéal.

Souvenez-vous. C'était aux environs de 1895. Le symbolisme épanouissait ses fleurs étranges. Vielé-Griffin, Henri de Régnier, Verhaeren nous enthousiasmaient. Nous publiions des revues qui avaient moins de lecteurs que d'abonnés — et ceux-ci étaient rares. Nous admirions les héros volontaires d'Ibsen. Toute cette esthétique anarchique nous séduisait.

C'est alors que vous nous avez parlé du wallon, de la langue qui chantait aux lèvres de nos mères, du passé de notre ville, de notre pays et de notre race. Nous allions nous égarer peut-être dans la brume. Vous nous avez ramenés dans les sentes ancestrales. Aux idéalistes forcenés que nous devenions, vous avez appris la réalité coutumière et vivante. Nous étions de jeunes plantes déracinées. Vous les avez replantées dans le terreau propice; vous nous avez rendu notre terre maternelle. Comme un bon jardinier, vous avez créé pour plusieurs d'entre nous l'atmosphère où ils pouvaient le mieux vivre, le climat intellectuel et moral où ils pouvaient se développer pleinement. Et ce climat, vous l'avez réchauffé de votre sympathie, d'un chaud rayon d'affection, d'amitié.

C'est de cela qu'avaient conscience, mon cher ami, ces Wallons qui égrenaient leurs souvenirs un soir d'été, sur un coin de la côte flamande.

J'ai essayé de dire, bien imparfaitement, ce qu'ils sentaient. Je remplis en leur nom un pieux devoir. Et j'ai écrit ces quelques mots de peur qu'une émotion que je prévoyais devoir me gagner et contre quoi je ne tente pas de me défendre, m'empêchât d'aller jusqu'au bout.

M. Jules Feller se lève alors et c'est un vrai tonnerre d'applaudissements qui, une fois de plus, éclate aussitôt.

Quand les acclamations ont enfin cessé, M. Feller prend la parole, en proie à une émotion profonde dont les signes, à différentes reprises, ne peuvent échapper à l'assemblée.

M. Feller s'exprime comme suit :

M. le Président, Mesdames, Messieurs; Mes chers Elèves et Mes chers Collègues: et je devrais ajouter pour quelques-uns de vous, Mes chers Maitres, car je vois ici M. Charles Michel dont j'ai suivi jadis les leçons à l'Université de Liége, et je ne puis oublier M. Nicolas Lequarré, que l'état de sa vue tient éloigné de nous ; et je résumerai en disant pour tous Chers Amis;

Que ma première phrase soit une parole de remercîment. Merci, à tous merci. Vous m'avez trop violemment ému pour que je puisse vous remercier longuement, mais, en commençant ainsi, si l'émotion m'empêche de poursuivre, du moins, en restant court, j'aurai dit le principal.

Ce qui me charme le plus dans cette fête, c'est la conviction, la sincérité, l'entrain, la ferveur que vous y mettez. Sans doute vous savez combien le froid officiel m'enrhume vite et vous y avez mis toute la chaleur de vos cœurs excellents. J'admire aussi la constance que les organisateurs ont dépensée depuis quinze à dix-huit mois pour mener à bonne fin leur entreprise. Ah!

sans doute, si j'avais su ce que vous vouliez faire et combien d'efforts un *non* de ma part vous aurait épargnés, jamais, jamais je n'aurais consenti. J'avais d'abord rejeté bien loin l'idée de cette manifestation, par une crainte instinctive d'être mis en avant: deux mois après, vous m'avez écrit que vous aviez constitué un Comité de patronage et un Comité d'exécution; que vous vouliez par une innovation ingénieuse, me forcer à recueillir en un volume des articles disséminés au jour le jour, que mon insouciance laisserait vraisemblablement éparpillés; que je ne pouvais plus désavouer ce qui avait été fait. Votre avocat avait trouvé les bons moyens: vaincre ma répugnance par la crainte de vous désobliger, par les appas d'un travail à fournir, par l'assurance que cela se ferait simplement, sans bruit, dans le cadre de *Verviers-Athénée* et de notre *Société d'archéologie*. Ce qui acheva ma déroute, ce fut cette réponse d'une personne à qui je demandai conseil alors: « Les fleurs de reconnaissance et d'amitié sont des fleurs rares, dont il ne faut jamais entraver l'épanouissement. Laissez donc vos amis arranger cette petite manifestation: elle leur fera autant et plus d'honneur, autant et plus de plaisir qu'à vous-même ». (*Appl.*). Ce mot est vrai, et c'est pourquoi, chers amis, promoteurs de cette fête que j'eusse désirée petite et que vous avez rendue grande, je ne me repens point de mon adhésion, parce que cette fête montre que vous avez d'autres sentiments dans le cœur que des sentiments égoïstes; ce qu'elle manifeste surtout, c'est votre haute valeur morale d'attachement et de dévouement; elle fait voir à tous que vous avez reçu et cultivé dans vos cœurs autre chose encore que la maigre phonétique et les arguties grammaticales.

Quant à vos éloges, ce serait bien naïf à moi si j'en remboursais la dixième partie. Depuis deux heures vous me prenez pour cible en me lançant des projectiles de fleurs. Si j'ai pu vous écouter jusqu'ici, c'est grâce à une faculté de dédoublement dont le littérateur est presque toujours doué. Il y a en moi un petit paysan ardennais, prompt à s'émouvoir, fait de nerfs et de sensibilité. Pendant que vous parliez, je regardais comment lui, le petit ardennais, soutiendrait le choc. Je l'ai empêché de défaillir sous les compliments, que vous lui lanciez à l'étouffer, en lui soufflant des réflexions comme celles-ci: « Grand nigaud, tu n'as qu'à penser que tu viens recevoir ton dernier *prix*, comme autrefois à la fin de l'année scolaire... Ce n'est pas plus tragique!... Et puis, il n'y a pas lieu d'être si fier. On loue ta persévérance au travail, non pas des qualités de cheval fringant et primesautier, mais des qualités de bœuf de labour... Enfin, tu dois te raidir, parce que tu n'es pas ici seulement pour humer de l'encens, mais pour faire ton *devoir*, qui est de remercier dignement ces messieurs ». Du moment qu'on lui parle du devoir, mon petit ardennais se redresse, et, dès lors, nous faisons bonne contenance. Lui, qui aurait souhaité être une souris et découvrir quelque fissure du plancher où se fondre et disparaître, il a subi l'assaut avec le désir de se justifier et de vous remercier.

Nous sommes si loin de considérer vos éloges comme mérités, que nous avons bien plutôt envie de demander pardon à dix générations d'élèves, et à notre ami Grojean en particulier, des insuffisances de notre enseignement. Malgré l'excellente discipline de l'*Ecole normale des Humanités*, doublée de l'enseignement de l'Université de Liége, j'ai toujours passé ma vie à recommencer mes études, et je n'ai pu les recommencer toutes à la fois. Notre bagage philosophique était mince; il se bornait à des définitions de psychologie, à des théories pédagogiques, à la logique d'avant Port-Royal. Notre bagage philologique avait un fond substantiel et indestructible: l'étude des

auteurs français, grecs et latins, mais comme science propre du langage, nous ne connaissions que la *Grammaire générale* de Burggraff, nullement comparative, presque toute en définitions et analyses de la terminologie, et, pour le français, la *Grammaire historique* de Chassang. Pendant mes premières années de professorat, courant au plus pressé, je me suis mis à étudier l'histoire des systèmes philosophiques; j'ai voulu comprendre la physique du monde, l'anatomie comparée, les grandes théories sur la sélection naturelle et l'évolution; bref, j'ai complété les notions de l'Ecole par l'étude d'une philosophie basée sur l'observation scientifique. Or, pendant que je lisais Zeller, Darwin, Hartmann, Stuart-Mill et Bain, j'ai naturellement dû vivre du fonds philologique de l'Ecole normale. C'était beaucoup et ce n'était pas assez, parce qu'on ne sait bien et que l'on n'est capable de professer même les doctrines traditionnelles que quand elles ont été assimilées et fécondées par un travail personnel. Aussi je m'excuse sans honte devant mes plus anciens élèves, qui, plus rapprochés de moi par l'âge et par la profession ou l'affinité des travaux, sont devenus mes amis, de ne pas leur avoir donné tout ce que je ne pouvais acquérir que par l'expérience et l'étude.

Chose étrange, c'est par des voies très indirectes, c'est par le folklore et la phonétique wallonne que j'ai réussi à posséder le mieux le sentiment réel de l'évolution en art, en littérature, en philosophie, et, notamment, le sentiment des évolutions linguistiques et des phénomènes du langage. C'est par l'étude des survivances superstitieuses que j'ai le mieux compris le mécanisme des mentalités; c'est par l'étude de la philologie romane appliquée aux dialectes wallons que j'ai le mieux compris, et que j'ai pu montrer sous leur vrai jour à mes élèves les phénomènes divers des langues anciennes et du français. Il y a certainement d'autres voies, mais telle a été la mienne.

Peut-être ferais-je prudemment aussi de m'excuser d'avoir osé, moi, chargé d'enseigner du grec, du latin et de la littérature française, consacré mes loisirs à des objets vulgaires: du folklore, du wallon. Hélas! c'est de propos délibéré que je n'ai pas voulu augmenter le nombre des manuels scolaires. J'étais un réaliste, qui ne pouvait, sans doute, prendre pied que dans le fumier de la race... Ces pauvres études, on me les a parfois reprochées, et j'ai souvent dû m'en cacher. Nos chefs, aujourd'hui, comprennent, presque tous, que les études d'un professeur, quelles qu'elles soient, élargissent son intelligence, et que, dans quelque domaine qu'elles s'exercent, elles impriment un cachet d'originalité à son enseignement. Jadis le professeur devenait facilement suspect de se consacrer à des ἀλλότρια.

Pour ma part, je n'ai jamais pu admettre cette conception étroite, que, pour bien faire sa leçon, un professeur devait l'apprendre la veille et en savoir les détails par cœur. Au contraire, le professeur doit en savoir vingt fois plus, et dominer de haut la matière, et embrasser un plus large horizon. La préparation immédiate se réduit à quelques détails d'arrangement, quand on possède de plus loin son sujet, quand on l'a vécu réellement, quand les notions à enseigner peuvent être éclairées et fécondées par la comparaison. J'affirme que rien de ce que j'ai étudié des choses en apparences les plus étrangères à mes cours, n'a été inutile à mon enseignement. Tout m'a servi à le rendre plus vivant, plus scientifique, à simplifier les grammaires au lieu de les compliquer, à projeter une lumière plus neuve sur les phénomènes des langues anciennes; — et c'est en quoi je prie mes premières classes d'élèves de me

pardonner de n'avoir pu leur insuffler assez souvent la sensation que les langues appelées mortes, loin d'être mortes, sont des portions vivantes de l'évolution de l'humanité et du langage humain.

Je voudrais vous parler aussi de ce livre. J'ai obéi au désir très sage et très judicieux des membres du Comité, qui, tout en fêtant le professeur, ont voulu créer un souvenir de son activité plus accessible que les articles de nos revues. Je me suis réjoui qu'ils aient voulu donner un caractère d'unité à ce recueil, et qu'ils aient choisi le wallon comme sujet, et qu'ils aient donné à l'ouvrage un titre modeste. Tout cela est très bien, à condition qu'on explique, à ceux des souscripteurs qui n'y trouveront pas leur gibier, que vous avez dû laisser à la *Revue de l'Instruction publique*, à *Wallonia* et à d'autres périodiques, des pages qui leur eussent semblé plus amusantes, plus lisibles, moins rébarbatives et moins uniformes. C'est pour y suppléer qu'on a mis à l'entrée du livre cette bibliographie méticuleuse. Quant au livre lui-même, il a été composé de façon à montrer comme centre d'activité ce *Dictionnaire wallon* qui est, depuis si longtemps, pour la *Société wallonne*, pour Auguste Doutrepont, Jean Haust et moi, la grande œuvre à réaliser. Celui qui feuillettera ce livre verra que notre travail, — je parle de la Commission du Dictionnaire wallon, — n'a pas été uniquement un travail de cabinet, de la philologie en pantoufles et en calotte de soie, mais un travail d'organisation, de vulgarisation, de consultation linguistique, d'unification aussi par la réforme orthographique. Nous espérons aussi secrètement que le hasard fera pénétrer ce livre dans quelque milieu où nos revues ne pénètrent point, et qu'il contribuera à révéler aux Belges et aux étrangers qu'il existe une philologie wallonne, destinée à rendre un jour d'importants services à l'ensemble de la philologie romane. Autrefois, en effet, on étudiait la philologie romane par quatre ou cinq langues littéraires, sans se préoccuper des dialectes populaires. C'est comme si, en botanique, on prétendait expliquer les organes et les caractères génétiques des plantes en se bornant à l'examen de la rose double, du dahlia double, de variétés cultivées et forcées de zinnias et de quarantaines. Les petites plantes des champs ont une autre importance! Placé entre les dialectes germaniques et les dialectes de France, le wallon fournira l'explication de bien des phénomènes, établira l'état-civil de bien des mots français dont les grands dictionnaires récents déclarent ignorer l'origine. Enfin, si j'ose le dire, mon ambition serait satisfaite si ce livre pouvait avancer un peu la réalisation matérielle du *Dictionnaire wallon*. Qui sait, le salut peut venir d'un instrument inhabile et de science hésitante comme celui-ci.

Mais c'est trop longtemps m'égarer dans des justifications que vous ne demandez pas. Il est temps que j'en revienne au vrai sujet, qui est de vous remercier de cette journée inoubliable. Par où commencer? Je ne connais pas tous mes bienfaiteurs ni le détail de leurs bienfaits. Il faudra que je parle souvent en général. Merci donc aux deux sociétés verviétoises qui ont conspiré si aimablement contre mon repos pour me faire publier ce recueil, *Verviers-Athénée* et la *Société Verviétoise d'archéologie et d'histoire*; merci à tous ceux qui ont souscrit à cette manifestation; à tous ceux qui sont accourus ici en ce jour, d'Anvers, de Bruxelles, de Liége, de Namur, de Charleroi et d'ailleurs; à mes vieux condisciples et amis de collège, Guillaume Crutzen, Mathieu Hennen, dont la présence ici est pour moi le plus chaud réconfort; à celui qui, absent de corps, est uni de cœur avec vous, Henri Pirenne, qui m'a

écrit de Rome pour cette journée une lettre si charmante et si cordiale; à mes anciens élèves et amis Oscar Grojean, Dieudonné Brouwers, Emile Fairon et d'autres, qui m'ont caché le mieux possible la part active qu'ils ont prise à la préparation de cette fête. Je remercie la ***Société de Littérature wallonne***, que représentent ici MM. Chauvin, Michel, Haust, Doutrepont, Pecqueur, Colson, qui sont venus apporter leur témoignage si éloquent et si sympathique. Je remercie mes vieux collègues aimés de l'Athénée de Verviers, Gens, Cleykens, Alphonse Lequarré, Tourneur, Lucien Foulon, René Sluse. Mais comment ferai-je et que dirai-je pour montrer ma reconnaissance à ceux qui ont assumé pendant dix-huit mois les travaux et les charges de cette journée? M. le Sénateur Peltzer de Clermont, qui, sans doute en souvenir du collège, m'a toujours témoigné tant d'intérêt, a bien voulu en accepter la présidence. Il s'est soustrait aux graves questions d'économie sociale qui le préoccupent d'ordinaire pour venir diriger cette séance et fraterniser avec nous. Joignez-vous à moi, Messieurs, pour le remercier d'avoir apporté l'élégance de sa parole et le relief de son autorité à cette réunion. (*Appl.*). Combien d'autres ont été à la tâche! MM. Jaeghers, Göbbels, Foulon, Weber, Grojean, Fairon, Hennen ont assuré, par leurs initiatives, par leurs démarches, par leur travail, le succès de cette manifestation. Mais surtout je ne puis passer sous silence, — car ce serait de l'ingratitude, — le labeur de MM. Emile Fairon et Guillaume Hennen, qui sont les vrais éditeurs de ce livre. Il n'y a pas une seule de ces vingt-huit feuilles d'impression qu'ils n'aient vue et revue plutôt trois fois qu'une. Ils ont dépensé en corrections d'épreuves et en démarches un temps que je n'ose évaluer sans honte. Toutes ces marques d'amitié et de dévouement, sans lesquelles rien n'était possible, qui donc a le devoir de les dire, Messieurs, sinon celui qui en est le bénéficiaire et qui en tire tout son orgueil?

Non, je n'ai pas mérité tout cela. J'ai contracté une dette énorme auprès de vous tous. Cette dette, il me serait impossible de l'acquitter; il faudra que je fasse comme les gouvernements modernes, me contenter d'en solder les intérêts. J'essayerai donc de vous en payer à l'avenir les intérêts par un redoublement de vigilance dans ma carrière professorale et par un redoublement d'activité scientifique. Ce sera, n'est-ce pas, la meilleure reconnaissance, celle qui sera le plus à votre gré et le plus selon mon cœur.

* * *

Parmi les personnes empêchées d'assister à la manifestation, signalons MM. Louis Pirard, député, Francis Grün et Léon Lobet, conseillers communaux ; les professeurs Discailles, Lonchay, Léon Parmentier, M. Wilmotte. M. H. Pirenne, professeur à l'Université de Gand, ancien condisciple et ami de M. Feller, écrivait de Rome :

MON CHER FELLER,

Je viens d'apprendre ici la nouvelle de ta décoration, dont je te félicite de tout cœur. et que la manifestation dont tu es le héros a lieu le 14 avril.

Je n'ai pas besoin de te dire avec quel empressement j'y aurais assisté si je n'étais retenu ici jusqu'à la fin du mois.

Quoique l'un de tes plus anciens amis et le plus vieux peut-être, de tes compagnons d'étude, je vais me voir privé du grand plaisir de participer, autrement qu'en esprit, à l'hommage qui va t'être rendu à si juste titre et à tant de titres.

A notre âge, il n'est rien de plus réconfortant que de s'arrêter un instant avec un ami sur une des cimes du chemin qu'il a parcouru et d'en apprécier l'étendue. Nous sommes encore assez jeunes l'un et l'autre pour espérer encore quelques années de marche et de labeur, et je me plais à croire que je retrouverai quelque jour l'occasion que je manque aujourd'hui. Pensons au Dictionnaire wallon!

Crois, mon cher Feller, que personne, le 14 avril, ne s'associera plus cordialement à la fête que ton tout dévoué et affectionné,

H. PIRENNE.

Citons encore les lettres et télégrammes d'excuses de Mme Dewez, de Bruxelles ; de M. l'abbé S. Balau, membre de la Commission royale d'histoire, de M. Albin Body, archiviste de Spa : de la famille Justine, de MM. Charlier, Hullen, Duckerts, Massart, des six frères Muller de Welkenraedt, anciens élèves de M. Feller. De M. Simon Sasserath, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles : du poète Albert Bonjean, de l'auteur wallon Joseph Hens, de MM. N. Ponthier, A. Grégoire, professeur à l'Athénée de Liége. Emile Dony, id. à Mons, Arthur Drumeaux, ancien préfet des études, de M. l'abbé Bastin, de M. Olympe Gilbart, Eug. Monseur, Ph. Derchain, Jules Cerexhe, Georges Peltzer, etc., etc..

Le soir, à un souper intime, organisé dans les salons de la Société d'Harmonie, la plupart des assistants se retrouvèrent.

Présidé par M. Peltzer de Clermont, cet épilogue de l'inoubliable fête s'est achevé dans une atmosphère de chaude cordialité. Au dessert, M. le Bourgmestre Mullendorff porta en termes éloquents la santé du jubilaire. Parmi les hommages qui lui furent ensuite portés de toutes parts, il serait impardonnable de ne pas signaler ce joli sonnet du bon poète liégeois Joseph Vrindts :

A. M. Jules Feller.

Awè, po grusiner s' tchanson
Li rescompinse est foû londjinne :
Vos dîriz 'ne mariêye ènocinne
Qu'a pawou d'abîmer s' djerson !

Ci n'est nin la qu'elle seûy hâtinne,
Nèni. Mins po prinde si hiyon
Et mète â djusse si côp d'èrson,
Elle ni deût nint esse èmètrinne.

A c' ste heûre qui s' vwès fait hiyî l'air,
On hoûte di bon coûr, — on s' rapinse
Li savant professeûr Feller.

Por lu, po l' fiestî, qui t' loquince
Faisse resdondi les pus bês airs,
Mamêye tchanson del rèscompinse !





Saint Oremus de Herstal

PAR

M. Oscar COLSON.

L'article de M. Jules Dewert sur *Saint-Agrapau* (¹), montre comment le peuple a confondu saint Erasme et saint Agapite à la faveur de leur culte et de leur histoire ou légende.

L'histoire de saint Oremus de Herstal fera voir qu'au moins dans un cas, la substitution a été de bonne grâce acceptée ou à dessein réalisée par les surveillants du culte.

Le premier auteur, à notre connaissance, qui ait signalé saint Oremus de Herstal est le professeur Henri Forir, en 1861, dans une note de sa curieuse étude en langue wallonne sur les écoles élémentaires du temps de son enfance (²). Voici cette note :

Le mot *Oremus* est une corruption du latin *Erasmus* (Erasme), en wallon *Râss* ou *Râskin*. On remarquait dans cette chapelle (³) un tableau représentant le martyre de saint Erasme, lequel consistait en un treuil tourné par ses bourreaux , sur ce treuil s'enroulaient les intestins de la victime, couchée par terre, les mains liées au dos. Les pauvres mères y déposaient d'ordinaire des bandelettes de toile (*bindes di botroûle*) en guise d'offrande (⁴), pour invoquer l'intervention du saint en

---

(¹) Ci-dessus p. 15. — Saint Oremus, comme on va le voir, fut autrefois considéré comme correspondant à St-Erasme. Plus tard, il devint St-Agapite. Il appartenait donc à la série dont s'est occupé M. Dewert. Notre collaborateur a bien voulu se désintéresser du saint de Herstal et me céder la parole. Je le remercie vivement. — O. C.

(²) In *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, t. 4 (1861), Mélanges, p. 66-78. Et à part.

(³) *Li tchapelle di Saint-z-Orémus*. Ibid. p. 70.

(⁴) [Ces *binnes di botroûle* « bandes de nombril » sont les bandelettes dont on ceint les poupons pour protéger et maintenir le nombril en attendant qu'il se cicatrise, et qu'on continue à leur faire porter, de crainte que le ventre, mal suspendu, ne cède et ne descende quand on les tient debout.]

faveur de leurs enfants atteints de coliques ou d'autres maux analogues. Mes parents étaient gardiens des clefs, et en rémunération de ce que j'y servais la messe tous les jours, ils étaient autorisés à s'emparer de ces ligatures, qui étaient ensuite livrées gratis aux habitants du lieu, pour le pansement d'une plaie, la pratique d'une saignée, etc. Aujourd'hui cette chapelle, avantageusement remplacée par la nouvelle église de St-Lambert, a cessé d'être livrée au culte ; elle fait partie intégrante de la belle propriété de M. Masset, bourgmestre d'Herstal. Il paraît que le tableau dont je viens de faire mention a péri de vétusté (1).

Après FORIR, Auguste HOCK a parlé de saint Oremus de Herstal, guérisseur des maux de ventre. Il ajoute que le saint guérissait aussi ces transpirations enfantines de la tête qui, marquant un rond sur l'oreiller, ont donné lieu au peuple d'imaginer une maladie, *li rondê* (2). HOCK dit encore que la petite chapelle de saint Oremus « était depuis très longtemps transformée en écurie, qu'on venait encore y prier et y déposer de l'argent, dans un reste de la niche où la statue avait été placée » (3). Nous ne savons à quelle époque HOCK rapporte l'existence d'une statue dans une niche et la transformation de la chapelle en écurie. Et quant à la guérison du *rondê*, nous ignorons à quel saint elle est actuellement attribuée, mais nous savons qu'elle n'appartient pas ou plus à saint Oremus. Les gardiens actuels de la chapelle ignorent *li rondê*.

Dans son *Årmanac lidjwès* (4), JOS. DEJARDIN a repris les renseignements de HOCK, en y ajoutant que saint Oremus guérit aussi les convulsions. Ce renseignement ne m'a pas non plus été confirmé.

La chapelle illustrée par ce culte existe encore. Elle appartient à présent à la commune et se trouve sur un tertre près de la Maison communale, rue Hayeneux. Alors que la rue s'appelle vulgairement *ès Håyneû*, le lieu-dit, la Place communale, est toujours appelé en wallon, *Al tchapèle*.

L'origine de cette chapelle est rapportée par une légende locale à l'année même de la mort de saint Lambert, évêque, en

---

(1) Loc. cit. p. 76.

(2) HOCK : *Croyances et remèdes populaires au Pays de Liége*. 3e éd., 1888. Page 202. — Les petits vers amusants que HOCK publie p. 203 à ce sujet, sont de lui et n'appartiennent point, comme on l'a cru, à l'une ou l'autre complainte.

(3) *Loc. cit.*

(4) *Armanac lidjwès* dans l'*Annuaire* 9 (1884) et suiv. de la Société de Littérature wallonne, au 16 (ou 15) avril.

696 ; la voile du batelet portant le corps du saint martyr, aurait été enlevée par le vent, et, après avoir plané quelque temps, serait venue se poser sur un tertre ; on aurait conclu de ce fait extraordinaire, que saint Lambert demandait un temple en ce lieu même. Ainsi la vieille chapelle de Hayeneux serait le premier temple érigé en l'honneur du saint évêque et martyr (1).

Les murs de la petite église sont en grès houiller. Un archéologue y a constaté « des traces de portes et fenêtres romanes au ceintre primitif et d'une irrégularité presque sauvage, des appareils de pierre en épis, des œils-de-bœuf au pied de la tour, couverte d'un toit à quatre pans, portés sur un brisis vertical, enfin, une simplicité saisissante à l'extérieur et surtout à l'intérieur du temple ». Tous ces indices portaient cet auteur à y voir un édifice contemporain de saint Lambert (2).

L'archéologie religieuse officielle professe une autre opinion. La chapelle castrale de Hayeneux aurait été érigée en 1483 ; elle faisait autrefois partie de la paroisse Sainte-Foi. On ajoute qu'elle possédait un bénéfice simple dédié à la Sainte Trinité, à la Sainte Vierge et à Saint Erasme (3). Actuellement, elle est rattachée à la paroisse de Saint Lambert, créée il y a moins d'un siècle.

Comme elle est à peu près à l'intersection des paroisses de Licour, de Saint-Lambert et de la Préalle, un vicaire de St-Lambert y vient dire chaque dimanche, à 8 heures, une messe fréquentée par les habitants les plus proches.

On y accède par un chemin malaisé et encombré. Elle est très mal entretenue. En dehors du temps des offices, les clés sont confiées à une voisine, bonne femme très obligeante, qui accompagne avec empressement les visiteurs et les renseigne de bonne foi et sans restriction.

Dans l'église du côté du chœur se trouvent les statues des saints Hubert, Lambert et Hadelin.

Dès l'entrée on est en présence d'une autre statue, polychromée, moderne, représentant un évêque debout. A ses pieds et à gauche du spectateur, on voit un treuil sur lequel s'enroule une corde (véritable). Le treuil est tout petit, mais il frappe nécessairement la vue de tout fidèle qui s'agenouille devant la statue. Sur le piédestal et sur le socle il est écrit deux fois : *St-Oremus*.

---

(1) *Wallonia*, IV (1896), p. 175.

(2) *Ibid.*

(3) *Leodium*, VIII (1909), p. 99.

On invoque le saint uniquement contre les coliques des enfants, des grandes personnes et aussi des chevaux. Le pèlerinage est encore très pratiqué ; il y vient journellement des fidèles, paysans et bourgeois, du pays et de l'étranger, les uns à pied ou par le tramway qui a un arrêt sur la place, certains en voiture ou même en automobile.

Jamais le prêtre n'intervient et il n'y a pas de cérémonie particulière. Les fidèles font la prière, touchent dévotement le treuil ou le pied de la statue et se signent ensuite. Ordinairement, quand ils viennent pour des maladies infantiles, ils sont porteurs de quelque bande ou linge qui a enveloppé le malade et qu'ils suspendent à la statue ou déposent en ex-voto, soit pour le rappel de la maladie dont ils demandent la guérison, soit en signe de remerciement. La concierge a traditionnellement le droit d'enlever ces ex-votos quand ils deviennent trop nombreux.

Dans le porche, à gauche, tout près de la statue, est suspendue une pancarte imprimée et encadrée où on lit ce qui suit :

L'an 1868, sous la direction de M. Bertrand, curé de la paroisse [de St-Lambert] et par le zèle de Messieurs les Maîtres et Collecteurs de la chapelle, cette antique maison de Dieu, bâtie au 8e siècle, a été ornée des statues de St-Lambert, de St-Hubert et de St-Agapitus connu sous le nom de St-Oremus.

Ce saint, dont on célèbre la fête le 29 avril à Cirtha en Numidie, était évêque. Après avoir converti à la foi de Jésus-Christ un grand nombre de païens, il fut exilé de sa ville épiscopale par l'empereur Valérien. Enfin il termina sa carrière par un heureux martyre au 3e siècle.

Dans les plus anciens tableaux et dans les anciennes sculptures, on représente son supplice. Il fut condamné à être étendu sur le chevalet et au moyen d'une poulie on lui arracha du ventre tous les boyaux pour le laisser mourir dans cet horrible tourment.

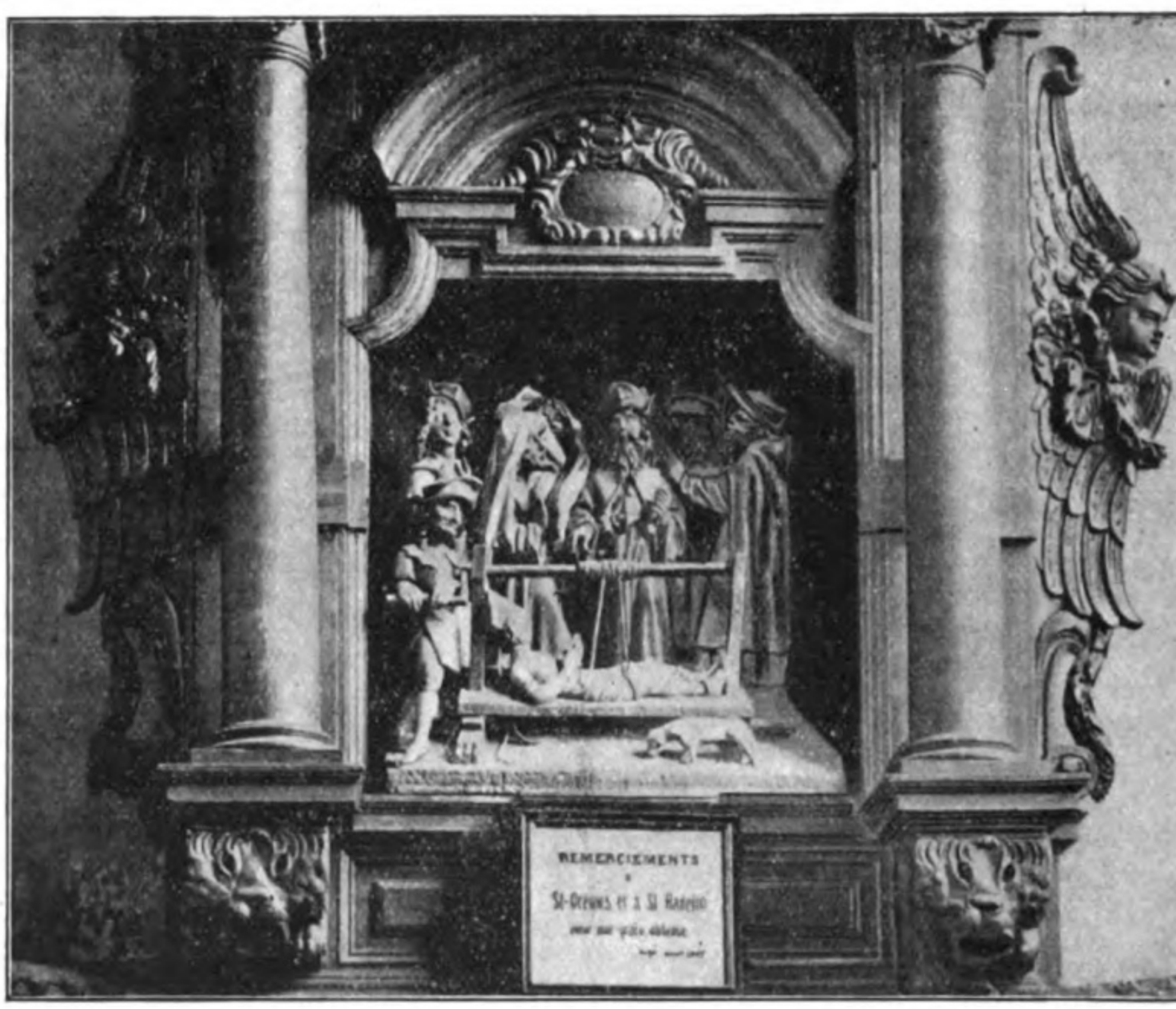
De là s'est introduit l'usage d'un pèlerinage dans cette chapelle où l'on n'invoque jamais en vain le patronage de St-Oremus.

Il est de notoriété publique à Herstal que « le grand, le vrai saint Oremus » n'est pas la statue dont il vient d'être question ; et que la figure authentique a été déplacée il y a une cinquantaine d'années pour être transportée en l'église Notre-Dame, place de la Licour. On donne pour motif que l'image était trop effrayante. D'autres disent qu'il y eut un conflit de juridiction lors de la création de l'église St-Lambert et que, pour contenter l'un et l'autre curé, on donna la chapelle à la paroisse de St-Lambert, et on laissa la sculpture à l'église N.-D. dans laquelle elle

avait été d'abord indûment transportée. Nous ignorons quel fondement peuvent avoir ces racontars.

Dans l'église Notre-Dame, en effet, se trouve une sculpture dont on a la photographie ci-dessous, publiée pour la première fois.

La sculpture dont il s'agit est dressée sur un autel particulier. On y voit un treuil sous lequel est disposée longitudinalement une planche. Sur la planche, mains jointes, le saint dont la tête mitrée est légèrement tournée vers le spectateur. Il a le ventre ouvert ; son intestin fortement tendu vient s'enrouler sur le rouleau du treuil dont un bourreau sarcastique, à gauche, tourne



Phot. Ernest Sente, Liège.

la manivelle. Au premier plan, un chien lèche le sang qui dégoutte. Au dernier plan, une série de six personnages : au milieu l'ordonnateur, en robe et chapeau rouges ; de part et d'autre un personnage tâchant de le dissuader ; au fond trois autres personnages assistant à la scène.

Les différences que l'on remarque entre cette représentation actuelle et celle que décrit Forir ne doivent pas étonner. Le martyre de saint Erasme a été souvent traité par les artistes. Il

nous suffira de rappeler le célèbre triptyque de Thierry Bouts dans l'église St-Pierre à Louvain, dont le panneau central représente aussi le martyre de saint Erasme. Le saint y est représenté sur une table de torture à laquelle il est lié par les poignets et par les pieds ; deux bourreaux qui ont fendu la peau du ventre, dévident les intestins à l'aide d'un tourniquet ; la tête du saint repose sur sa robe ; sa mître se trouve à terre, au premier plan à droite ; au second plan, le juge préside au supplice. L'œuvre de Thierry Bouts a été peinte vers 1465 (1).

Le saint Oremus de la Licour, comme celui de Hayeneux, est invoqué contre les affections abdominales des enfants et des grandes personnes, peut-être aussi des chevaux. Le culte est fort peu florissant. Les ex-votos qu'on y dépose sont enlevés à mesure. On ne voit qu'un tableau portant l'inscription imprimée : « Remerciements à St-Oremus et à St-Hadelin pour une grâce obtenue. Visé, août 1907. »

Saint Hadelin est particulièrement honoré à Visé, où il a sa statue, et où on l'invoque contre les convulsions des enfants. Il est possible que certains cas de convulsions infantiles soient considérés par le peuple comme une affection abdominale, et donc alors confondus parmi les « maux de ventre ». Ainsi s'expliquerait la coïncidence, dans cette inscription, du nom des saints Hadelin et Oremus. Mais il faut aussi tenir compte que saint Hadelin a une statue à la chapelle de Hayeneux ; peut-être même cette statue actuelle remplace-t-elle une figuration plus ancienne. Ainsi se comprendrait l'erreur, si c'en est une, commise par certains auteurs qui attribuent à saint Oremus, entre autres spécialités, la guérison des convulsions infantiles, dont il n'est pas ou plus question dans le culte actuel.

O. COLSON.

---

(1) Communication de M. H. Fierens-Gevaert.



PAGES DE CHEZ NOUS

"Les p'titès sottes,,

(Nivelles.)

Lorsque, les soirs d'hiver, je rentrais du Collège par les ruelles, des âmes d'autrefois, que je ne perçois plus, à présent, voletaient dans l'ombre autour de moi. Leur vie mystérieuse peuplait d'apparitions de songe les premières ténèbres. Elles devaient se chuchoter, sur mon passage, des propos narquois et me guetter, je le savais et je n'en étais pas sûr, derrière les jambes de force étançonnant les terres surélevées des jardins. Elles sautillaient, bavardes, en quelque sabbat, dans ce sinistre *pré* Moreau, que je croyais ainsi dénommé à cause des herbes qui poussaient alors et qui continuent de pousser entre ses énormes pavés inégaux.

Par la plus tranquille des ignorances, celle qui s'ignore, je ne pensais ni aux juifs parqués au moyen âge, dans ce sombre quartier de Nivelles, tout proche du rempart ; ni aux pestiférés ensevelis, l'an 1581, dans l'église voisine, dédiée à saint Maurice et peu après affectée « à usage prophane » ; ni aux religieuses annonciades, qui s'y étaient venues établir et dont je n'avais pas connu le scapulaire rouge sur la robe bleu de ciel.

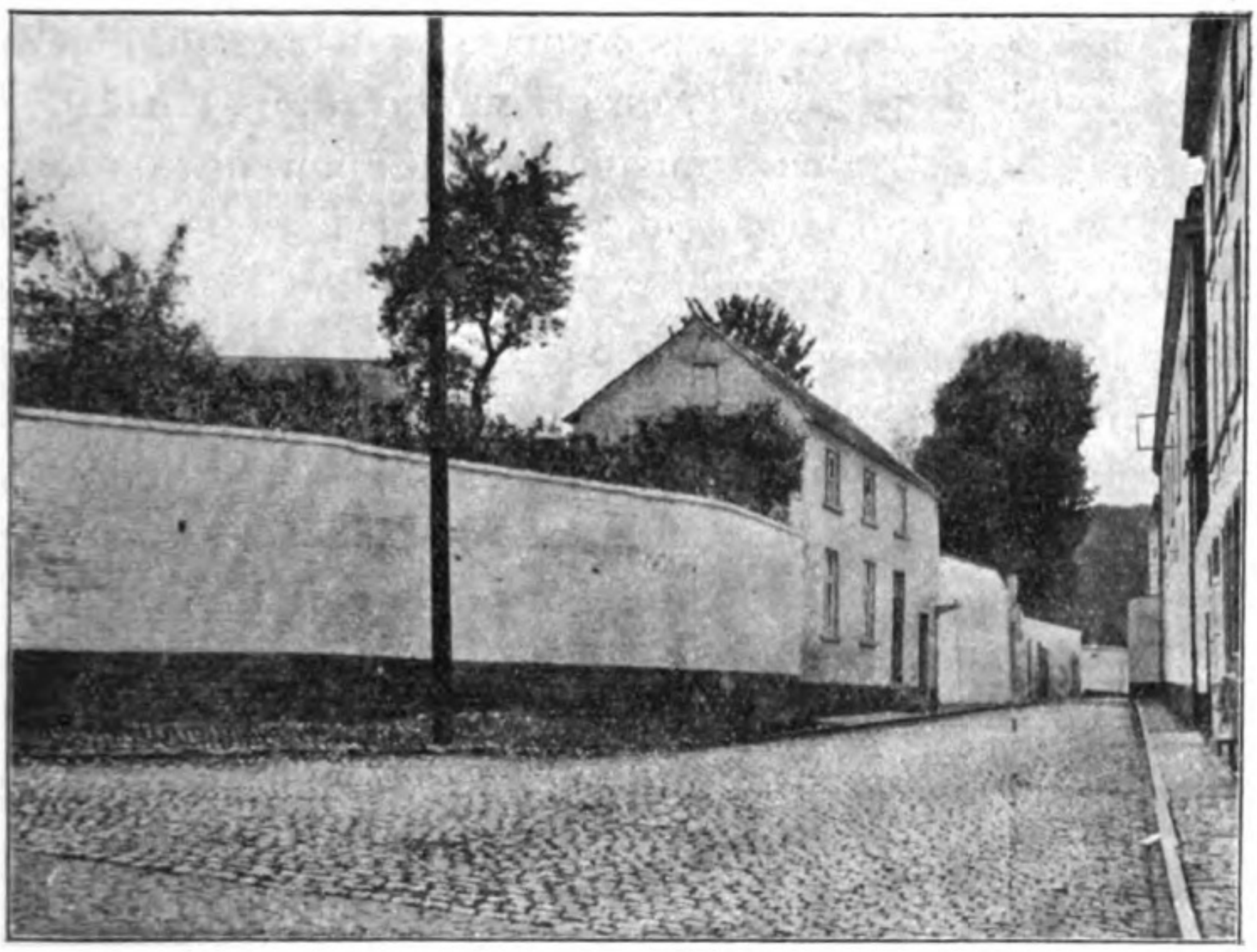
Ce qui me retenait, l'oreille tendue et le souffle court, au tournant de la rue des Juifs, puis précipitait ma course, la terreur me galopant, jusqu'au fond du petit Saint-Jacques, c'était de sentir « l'homme à pelisse » sur mes talons. Je ne l'ai jamais vu, mais on me citait des jeunes filles qui l'avaient trouvé devant elles, surgi de l'ombre, inoffensif et simplement taquin, mais énorme, formidable sous la mante violette que les femmes du peuple n'avaient pas encore abandonnée et que, de mon temps, les bourgeoises jetaient sur leurs épaules pour aller au marché.

Je devais passer aussi devant la maison d'un avocat dont les funérailles civiles avaient enfiévré, dix ans auparavant, les des-

cendants des sujets de l'abbesse, et si la flamme du réverbère du coin projetait de grandes ombres agitées, il n'en fallait pas accuser les gamins, bien connus de moi, qui avaient brisé à coups de pierres tous les carreaux de la lanterne, mais c'était le signe de la colère divine, encore inapaisée ; et touchant du doigt, dans ma course, le bord de mon béret écossais, dont les rubans bondissaient derrière moi, je murmurais, près de la maison maudite : « Seigneur, donnez-lui tout de même le repos éternel, s'il vous plaît » !

Surtout, j'évitais de tourner la tête vers *le tienne des p'titès sottes*, impasse montant jadis au rempart, où vivaient une vieille femme et ses trois filles, simples d'esprit comme elle.

Sur le père, mort jeune et obscur sans laisser de sobriquet, jamais personne ne put rien m'apprendre, pas même les vieux en



Nivelles. — Rue des Juifs. Partie dite Pré Moreau.

sarrau que j'interrogeais entre deux cents de piquet et qui me répondaient, la pipe aux gencives, qu'ils ne se souvenaient pas de lui.

De la mère, je me rappelle une tignasse grise et des joues terreuses, coupées, tout du long, de rides profondes et sales. On ne la voyait que dans l'entrebâillement de la porte, qu'elle s'efforçait de refermer sur notre poussée. Car je dois un aveu, que j'accueillerais d'un front attristé s'il m'était fait par mon petit garçon : il m'est arrivé d'aller, avec des gamins de mon âge, « faire tour-

menter les p'titès sottes » dans cette maison noire, percée d'une fenêtre crasseuse et où des poules et des lapins circulaient dans l'unique pièce du rez-de-chaussée.

Si la porte était close, nous allumions une fusée, que le plus osé glissait dans la serrure, et nos rires de petits sauvages répondaient aux cris des pauvres femmes épouvantées.

Parfois, une sentinelle nous avertissait : « Gare, v'là Casante »!... Mais Casante n'avait plus de redoutable que son képi d'agent de police : nos jeunes visages étaient inconnus de ses yeux usés ; nous savions qu'il lui fallait, pour faire un pas, l'aide du bâton dont son geste engourdi nous menaçait, et nos jarrets tout neufs méprisaient ses vieilles jambes ankylosées.

Cette protection ne délivrait pas les malheureuses d'une terreur qui, en plein jour, sur la Grand'Place, les faisait marcher de côté, se retournant à chaque pas, prêtes à se garer. Car l'expérience leur avait appris à tout redouter : une tape sournoise, un trognon de pomme, une boule de neige, un cri violent dans l'oreille.

Elles ne sortaient jamais ensemble, et bien que se rendant toutes trois à la grand'messe et aux vêpres — à Saint-Nicolas, leur paroisse —, chacune y allait seule : d'abord Trinette, toute ronde et toute vive, qui trottinait parée d'une confection, un peu ample, venant d'une vieille rentière, et d'un des chapeaux démodés de la sœur du commissaire d'arrondissement. Car Trinette était la plus coquette et la plus hardie, au point d'oser se présenter à la porte de ces vastes maisons de bourgeois où la sonnette, dans le porche, vibre et frémit longtemps comme une cloche, et d'y demander, poliment et sans honte, des chaussures et des vêtements, qu'elle appelait avec grâce les déchéances ou les démises de Madame.

La plus jeune, Clara, qui venait ensuite, n'eût pas eu de ces audaces : elle penchait sur l'épaule gauche une tête énorme, dont la face exsangue paraissait porter des empreintes de doigts pétrisseurs et, sous leurs larges sourcils noirs, ses yeux inquiets de chien transissant demandaient qu'on ne la vît pas ou qu'on la laissât passer en paix. Elle rasait les maisons et ne quittait le trottoir que pour traverser la rue en courant d'un pas saccadé, le bras droit tressaillant tout contre le corps.

Françoise, l'aînée, sortait la dernière. Elle s'inclinait, après ses sœurs, devant la Vierge vêtue de bleu et couronnée d'or, qui se tient, sérieuse et indifférente au petit Jésus juché sur ses bras, dans une cage vitrée, adossée à une muraille de la rue des Juifs.

Françoise était vieille à trente ans. Ses cheveux, emmêlés sous un petit bonnet noir jeté de côté, grisonnaient déjà. Elle allait, la tête en avant, affaissée, d'une démarche molle, paraissant compter les pavés, souriant au passant et lui laissant voir un peu de joie au fond de ses yeux bruns.

Elle faisait les courses du ménage et, sauf les dimanches, on ne la rencontrait jamais les mains vides : elle rapportait, du grand hôpital, des ballots de déchets ; le samedi matin, à la fin du marché, elle passait, nonchalante, devant les maraîchères et ramassait d'une main furtive tout ce qui traînait sous leurs bancs : des verts de carotte dentelés, des débris de salades frisées, les côtes fibreuses des choux-fleurs, des feuilles pâles de scaroles et



Nivelles. — Impasse Coquerne, dite « Impasse des P'titès sottes ».

le foin des revendeurs d'œufs, tout sec, odorant et qui pour elle n'évoquait pas l'émail des prairies de juin, mais les premières flammes enfumées, le matin, de son poêle de Louvain, dont le pot tombait en pièces.

C'est elle qui guettait le laitier, un quart d'heure avant son passage ; et quand il arrivait dans la rue Coquerne, au milieu de la pente, là où des murs de jardin, badigeonnés de jaune, s'allongent des deux côtés, elle courait lui acheter une pinte de lait, un poêlon sous son tablier, afin de cacher aux voisins cette dépense somptuaire.

Mais bien que Françoise fut, dans ce milieu misérable, la ménagère, la femme forte, le chef, elle y gardait une âme sentimentale, peut-être pour avoir entrevu l'amour : car elle disait que si elle n'avait pas épousé, vers ses quinze ans, un Anglais — pas un ouvrier, un homme comme il faut, portant une casquette grise et des bottines à élastiques, un Anglais enfin —, qui s'occupait de la construction du chemin de fer de Manage à Wavre, c'est qu'elle n'avait pas voulu quitter sa mère. Elle ne regrettait rien, mais elle n'avait plus rencontré personne d'aussi belles manières ni qui parlât de la sorte.

Tandis qu'elle promenait ses souvenirs par la maison, Trinette et Clara tricotaient pour les boutiques et pour les gens. Elles tricotèrent ainsi, toute la journée : au coin du feu, en hiver ; sur le seuil, l'été, pendant les heures de classe, jusqu'à ce qu'un sorcier, plus méchant encore que malin, eût inventé la machine à tricoter. Alors, Clara ne fit plus rien. Elle aurait pu chercher au dehors, comme Trinette, qui faisait les courses d'un chapelier. Mais Françoise, pour avoir côtoyé l'abîme, en gardait le vertige et prédisait à Trinette qu'elle bercerait un jour ; et elle veillait sur Clara, dont les hommes se seraient ensorcelés, si pareille beauté avait circulé parmi eux. Les yeux noirs de Clara, débordant de leurs paupières, s'avivaient de sa pâleur, et sa tête inclinée de côté lui donnait un air de douceur et de grâce qui devait attirer. Françoise le pensait et le disait, comme aussi qu'elle avait elle-même gardé son beau teint — et sa main frôlait ses joues grises — parce que, dans sa jeunesse, elle n'avait pas couru les fêtes, le soir, aux lumières vives.

Cette jeunesse, qui ne finissait d'ailleurs pas, puisqu'elles répondaient toujours : « Vingt ans, le mois prochain » aux gens malicieux qui, pour les voir fuir, leur demandaient leur âge, toutes trois l'avaient vécue dans cette impasse retirée.

Trinette, pourtant, voyageait deux fois l'an : elle accompagnait le pèlerinage d'été à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes à Lillois et, le premier dimanche de la fête, elle suivait le char de Sainte-Gertrude dans la campagne, autour de la ville. On la voyait accourir au faubourg de Mons, en retard, essoufflée, tenant des deux mains sa cotte troussée jusqu'à la ceinture et son chapelet ballottant devant elle, le chapeau de travers, soulevé par la course, embarrassée du bâton tricolore de Sainte-Gertrude, passé sous son bras, et d'un paquet de tartines prises par précaution, pour le cas où sa taille de naine l'empêcherait, au

déjeûner du Chêne, d'attraper au vol un des petits pains lancés par le vicaire.

Françoise pardonnait ces fugues à Trinette et les lui suggérait même, pour les bénédictions que la famille en devait recevoir. Elle écoutait, dans son coin, les instructions pastorales du dimanche, et lors du dernier jubilé du Pape Léon XIII, c'est par ses soins qu'une vieille canne, portant un tout petit bout d'étoffe jaune, fut pendue à la lucarne du toit.

Quand la mère mourut, le vide fut à peine ressenti : après une journée d'émoi, la civière de l'hôpital s'arrêta devant le seuil ; des hommes, l'air dégoûté, emportèrent la vieille ; l'impasse et la maison en devinrent pour nous encore plus lugubres, mais les trois femmes y poursuivirent, comme devant, dans l'abandon et la saleté, une vie pourtant ordonnée.

La mort y revint bientôt. Un soir, après souper, Clara s'endormit sur sa chaise, et comme elle cessa presque aussitôt de respirer et que de pâle qu'on la voyait toujours elle était devenue blême, avec une expression de visage calme, étrange et redoutable, Françoise et Trinette prirent la lampe en silence et s'allèrent coucher. Elles dormirent mal dans leur lit, trop large pour elles deux sans Clara, et il y plut toute la nuit, entre les tuiles disjointes du toit et au travers d'un parapluie usé qui ne les garantissait guère.

La civière, elle aussi, revint encore, peu après, pour Françoise, qui, sans mot dire, l'avait regardée se refermant sur Clara, tandis que Trinette, plus sociable et bavarde malgré sa bouche en retrait qui semble garder un secret, s'avançait jusqu'au seuil et disait aux porteurs :

— Vous l'emmenez : bon ! surtout, ne la rapportez pas....

Françoise disparue, une voisine compatissante nettoya la maison, où Trinette continua de vivre, seule, sans regret, libre, heureuse.

Les Sœurs de l'Enfant Jésus l'employaient toute la journée. D'abord à peler les pommes de terre. Mais un jour, là aussi une machine, brillante, grasse, silencieuse, rapide et coupante, vint la remplacer, sauf pour enlever les yeux, qu'elle faisait sauter de la pointe d'un petit couteau ébréché. Alors, elle cira les chaussures des pensionnaires, et parfois quelques-unes de ces demoiselles venaient babiller avec elle dans le coin d'office où l'on savait la trouver sur son escabeau. Avant de remonter, l'une ou l'autre lui glissait deux sous. Trinette, transportée, bondissait sur ses

pieds, et sentant que dans cette immense maison, reluisante et disciplinée, l'autorité régnait partout, elle s'adressait à la religieuse présente et s'écriait, ses petits bras arrondis au-dessus de sa tête : « Marie Madeleine, que vous êtes bonne » !

Mais l'an dernier, un mauvais catarrhe la retint chez elle, et la civière maudite, portée, lui parut-il dans sa fièvre, par les mêmes hommes insouciants et durs, vint la prendre comme elle avait pris les trois autres et l'emmena par des rues familières qu'elle ne voyait pas, dans ce vaste hôpital, clair et abhorré, où huit jours de soins la guérirent.

Une sœur à cornette blanche lui offrit alors de la faire admettre parmi les dames bleues : elle vivrait dans leur compagnie, bien chauffée, bien nourrie, libre encore ou à peu près ; aux enterrements de gros bourgeois, elle marcherait dans le cortège, avec un petit bonnet tuyauté et, sur la robe bleue, un châle de coton blanc sans une tache....

Ces splendeurs ne tentèrent pas Trinette. Il lui fallait sa maison, et elle reprit, un peu moins alerte, sa course quotidienne vers la colline d'où le pensionnat de l'Enfant Jésus domine la ville.

L'autre semaine, sur les anciens fossés des archers, je l'ai rencontrée, le visage rétréci, mais plus souriante et familière qu'il y a quarante ans, et j'ai reconnu sur ses épaules de petite vieille la mantille noire que les pensionnaires portaient autrefois, quand je les remarquais au passage, et qu'aujourd'hui, m'assure-t-on, elles ne portent plus.

GEORGES WILLAME.





INTERMEDIAIRE WALLON

Questions.

La « Revue blanche ». — Il y a quelques années, les journaux, à propos de Thadée Natanson, s'occupèrent de cette *Revue* paraissant à Paris, et qui eut son heure de très grande vogue.

A ce propos, il fut rappelé que c'est à Liège que la *Revue blanche* parut pour la première fois. Elle avait alors pour directeur un jeune Liégeois, M. Jeunehomme, aujourd'hui avocat bien connu, toujours très lettré, très original et très spirituel au surplus.

Les premiers rédacteurs, qui présidèrent à sa fondation, furent Charles Leclercq, les deux Natanson, L.L. Klotz, depuis député, Lefébure, aujourd'hui haut fonctionnaire en France, et de Saint-Maurice.

Ce sont les noms que l'on retrouve sur les premiers numéros de la *Revue blanche*. Les mêmes fondaient quelque temps après le Cercle des Escholiers. Petit à petit vinrent de nouveaux collaborateurs et quelques anciens se retirèrent. Les derniers venus récoltèrent ce que les premiers avaient semé.

Je désirerais consulter la collection de cette Revue. Un lecteur peut-il me dire où l'on peut la trouver à Liège ? CRAM.

Réponses.

Un dicton normand en Wallonie : Beaumont, ville de malheur (ci-dessus, p. 169). — Institutrice à Beaumont, voici l'anecdote que je ne manque jamais de raconter à mes élèves, pour agrémenter l'histoire de notre petite ville.

« Charles-Quint partit un jour à pied de Philippeville pour venir rendre visite à son ancien Précepteur, Philippe de Croy, gouverneur de Beaumont.

« Son riche costume disparaissait sous un long et simple manteau ; aussi les personnes qui le rencontraient, étaient loin de supposer qu'elles étaient en présence du « Roi d'Espagne et des Pays-Bas ».

« Arrivé entre Barbançon et Beaumont, à Capitaine, dit-on, il vit

trois Auvergnats couchés sur l'accotement de la chaussée; une hotte très lourde, remplie de leurs outils de chaudronniers, gisait à terre à côté d'eux.

« Ah ! mon fichton ! tu vas porter notre hotte fouchtra ; cha te fera du bien et à nous auchi. » Et nos trois Auvergnats forcèrent Charles-Quint à porter la hotte jusqu'à la porte de Charleroy (Esplanade) où il arriva couvert de sueur, suivi des chaudronniers, heureux et fiers de leur bonne farce.

« La porte de la ville était gardée par des soldats espagnols. L'empereur se fit connaître ; on arrêta immédiatement les trois malfaiteurs et à midi sonnant, le gouverneur les condamna à être pendus une heure après. L'un d'eux en mourant s'écria :

> **Beaumont, ville de malheur,**
> **Arrivés à midi, pendus à une heure. »**

« Depuis bien quatre cents ans que ce fait historique eut lieu dans notre ville, les étrangers se plaisent toujours à répéter ce vieux dicton. »

Une ancienne régente de notre école moyenne a écrit une poésie dédiée à M. Polliart, juge de paix, intitulée :

Les Auvergnats,

> **Vigoureux et bâtis comme Hercule, ils sont trois :**
> **Trois bons vivants, ma foi ! gais compagnons, alertes ;**
> **Ils vont par les chemins, trouvant portes ouvertes**
> **Toujours, et sont reçus partout comme des rois.**
>
> **D'habits grossiers vêtus, chaussés de hautes bottes**
> **Et coiffés de chapeaux pointus à larges bords,**
> **Ils marchent dos courbé quoique vaillants et forts ;**
> **Ce sont des Auvergnats, fouchtra ! porteurs de hottes.**
>
> **Etc., etc...**

M. A. Jonniaux, photographe à Beaumont, a publié une série de cartes postales où les trois scènes principales de l'histoire sont figurées d'après une reconstitution assez intéressante. Ces cartes ont eu beaucoup de succès et sont encore en vente chez les marchands de la région.

A. Ronveaux-Tilquin.

✤✤ Le dicton est très connu à Beaumont et dans toute l'Entre-Sambre-et-Meuse sous cette forme :

> Ville de Beaumont, ville de malheur :
> Arrivés à midi, pendus à une heure.

Quelle est l'origine de ces paroles ?

Voici ce qu'en dit la tradition, rapportée par de Raadt : Charles Quint avait toujours entretenu d'excellentes relations avec les princes de Chimay, châtelains de Beaumont, dont l'un, Charles de Croy, chevalier de la Toison d'or, mort en 1527, avait même été son parrain. Probablement pour passer quelques jours chez Philippe, sire de Croy, marquis de Renty, mari d'Anne, fille héritière de celui qui l'avait tenu sur les fonts, le puissant monarque se rendit, un jour, au château de Beaumont, avec une suite nombreuse et brillante. Chemin faisant, quelques-uns de ses serviteurs, retardataires, furent assaillis par les malandrins.

Par bonheur, les gens d'armes de l'empereur réussirent à saisir les chenapans et les conduisirent à Beaumont, où, arrivés à midi, on les jugea, condamna et pendit, en un tour de main.

A 1 heure, ils avaient rendu leur belle âme, non sans avoir clamé, en guise de malédiction :

> Ville de Beaumont, ville de malheur !
> Arrivés à midi, pendus à 1 heure.

Jules VANDEREUSE.

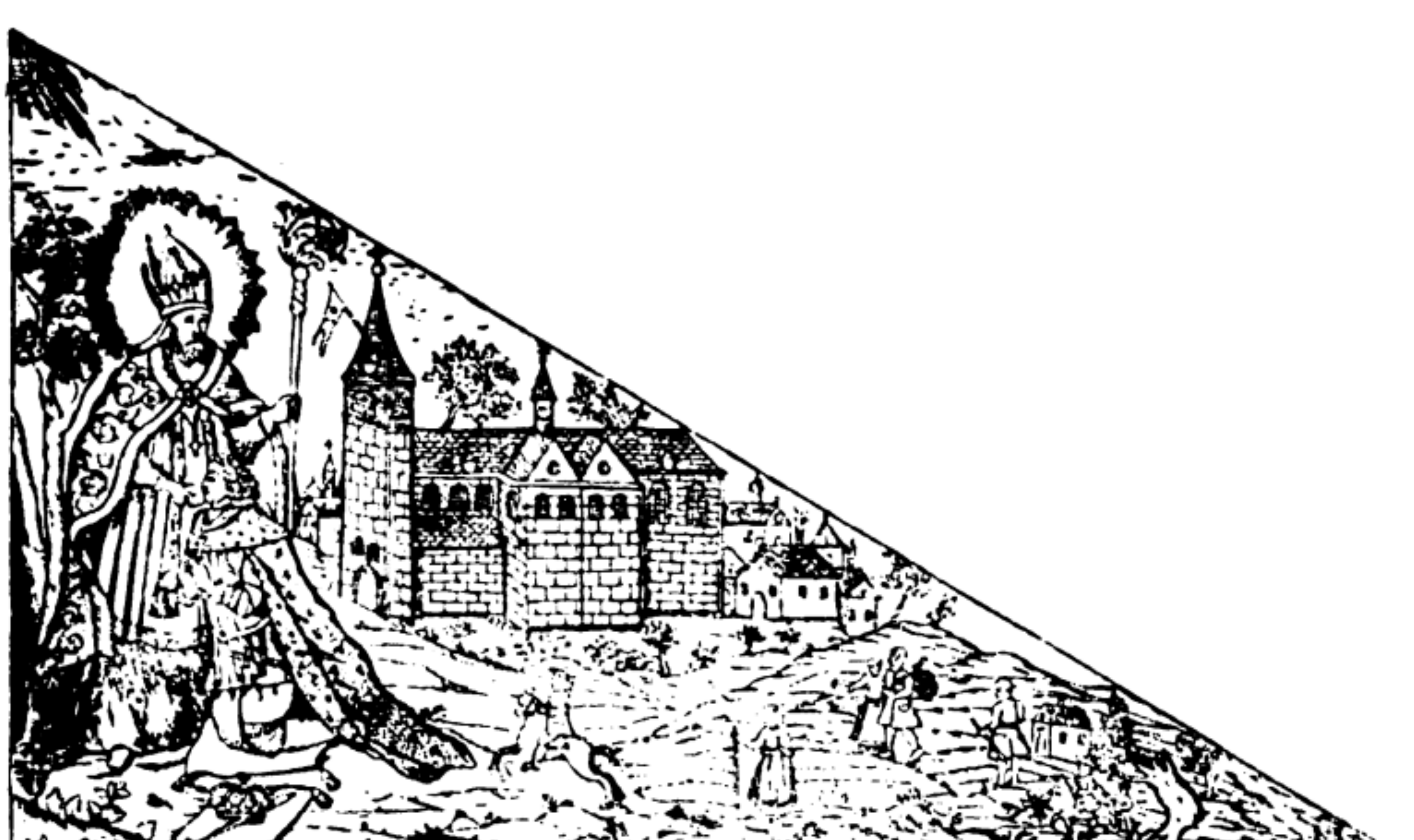
✤ ✤ Voir DE RAADT, *les Sobriquets des Communes belges*, p. 138, et BERNIER, *Histoire de Beaumont*, qui donnent des traditions différentes. Cette question a déjà été posée sans que jamais, jusqu'ici, une solution satisfaisante soit intervenue. Je souhaite que *Wallonia* soit plus heureuse que les autres. KAM. ILL.

Le mal de Saint Marcoul (ci-dessus, p. 28). — Le pèlerinage de Saint Marcoul à Grez-Doiceau, canton de Wavre, est encore très pratiqué, surtout par les Flamands. Feu M. C.-J. Schépers a donné un article à ce sujet dans *Wallonia*, t. VII (1899), pp. 177 à 183. L'auteur fournit de très intéressants détails sur la culte de ce saint en France : il est invoqué contre les écrouelles à Nanteuil en Cotentin, et à Corbeny, entre Laon et Reims.

On a recueilli peu de détails sur ce culte en Belgique depuis l'article de notre collaborateur. Nous reproduisons ici la gravure qui accompagnait son article, et qui représente un drapelet de pèlerinage.

Le *Glossaire montois* de Philibert Delmotte, écrit en 1811, signale « le Mal de St Marcoux », qui est aussi les écrouelles.

Saint Marcoul était et est encore invoqué à Silly, j'ignore pour quel mal. Au pays de Liège, suivant BODY (*Vocabulaire des Agriculteurs*), il est invoqué contre la rage. O. C.



St MARCOUL guerissant les Ecruelles honore a GREZ le premier jour de May. St MARCOEN genesende het Koninck-seer geeert tot GREZ den eersten dagh Mey



La défense wallonne

D'une langue internationale. — Anvers est notre métropole, affirme-t-on sur l'Escaut, oubliant que métropole signifie cité mère. Seule, elle serait notre ville internationale ; propos plus véridique, car les Allemands surtout l'ont déjà plus qu'à demi conquise : ils auraient tort de ne point mettre à profit l'ostracisme qui meurtrit là-bas notre langue française ; mais ils auraient tort plus essentiellement s'ils en témoignaient une reconnaissance aux Anversois, qui ne le font pas exprès.

Ainsi, langue officielle du grand port, émerge le flamand. Toute la bourgeoisie parle français, l'idiome de Styn Streuvels exprimera les lois et les arrêtés municipaux. Foin des étrangers qui ne le lisent point à livre ouvert !

A Salonique, la ville aux beaux ciels, on sait que le turc est langue d'Etat. La plupart des affiches et avis des autorités sont publiées en osmanli et en français, langue internationale. (1)

Tout récemment le prince de Monaco fit à Vienne devant une société savante une conférence sur l'océanographie : en français.

M. Potowski, savant polonais, est appelé dans la même ville pour y exposer la question polonaise à un public composé de l'aristocratie austro-hongroise et de la colonie allemande : il s'exprime en français.

Je n'ose croire que ceci plairait à M. Pol de Mont et à ses amis.

Ces derniers préfèrent leur formule.

*** La **Vlaamsche gazet** nous en instruit en rédigeant pour le bon

(1) Le fait m'est rapporté par un élève de mon cours à l'Ecole des Hautes Etudes, et qui est de ce pays.

peuple des polders les conseils que lui inspire la « Section anversoise de l'association générale *néerlandaise* », notez bien : néerlandaise, non pas flamande, étrangère, non pas belge. N'ayant point le texte sous les yeux, je cite d'après le *Méphisto*.

Il faut soulever la masse pour qu'elle ne laisse plus impunie une transgression aux lois sur l'usage du flamand.

« Il sera bon, dit la « Vlaamsche Gazet », au moyen de la presse, de faire connaître qu'en vertu de la loi de 1878, un employé est punissable quand il écrit en français sur une carte avec adresse flamande : Inconnu à...; voir à.... ; etc. *Violent aussi la loi* (et cela se produit des centaines de fois tous les jours), *les gardes qui dans le pays flamand, s'adressent d'abord au public en français :* « *Votre coupon, s. v. p.* » ou qui lancent leurs appels en français d'abord : « En voiture ! », « Attention aux mains ! ». (Qu'est-ce que ça fait qu'un ouvrier ou un paysan flamand se fasse écraser les mains ?).

Cela doit d'abord être dit en flamand, et une circulaire du Ministre de Broqueville, du 24 juin 1911, ordonne clairement que chaque négligence sous ce rapport soit punie au même titre que les autres infractions.

« En ces derniers temps, à la suite de plaintes envoyées au ministre des Chemins de fer, nous avons pu constater que ces menaces ne restent pas lettre morte, et que *les employés fautifs* « *attrapent sur les ongles* », ce qui leur fait du bien, à en juger par la trogne confuse avec laquelle ces petits messieurs parlaient à l'enquête. Car, *il s'ensuit chaque fois une enquête à la station de la localité qu'habite le plaignant, au jour et à l'heure qu'il choisit*, et cette enquête est toujours dirigée par un inspecteur.

« Donc, Flamands, il ne dépend que de vous que, dans peu de temps, la loi soit respectée par les employés des postes et des chemins de fer. *A chaque infraction à la loi, faites une plainte*, mentionnant le numéro de l'employé. Mieux encore, prenez un témoin qui, plus tard, lorsque le coupable niera, pourra confirmer les faits. Envoyez votre plainte, en franchise de port, avec indication du jour et de l'heure, la constatation du nom du témoin, adresse, etc., au ministre des chemins de fer, avec indication, sur l'enveloppe : « *Pour le Conseil d'administration pour l'emploi des langues, chaussée de Louvain, 11, à Bruxelles* ». La plainte arrivera certainement à destination, et la suite souhaitée ne se fera pas attendre. »

Si les Wallons ne trouvent pas tout-à-fait exquis ces procédés de propagande, c'est qu'ils n'ont décidément point la meilleure des qualités du bon Belge à la manière de la *Vlaamsche Gazet*.

*** Toutes les publications de l'administration communale anversoise relative au port paraissent en flamand seulement. La plus grande majorité des lignes ayant des escales dans la « métropole » appartiennent à des sociétés étrangères, anglaises, françaises, allemandes, japonaises... A plusieurs reprises, les courtiers sollicitèrent qu'une traduction faite dans une grande langue internationale fût jointe à ces documents. Rien n'y a fait : nous supposons que ces messieurs n'ont pu se décider encore à choisir une grande langue internationale : le français, l'allemand....

De la Liberté. — On a sans doute fait bien des choses en son nom. On en a fait plus encore contre elle, et cela console ses partisans.

La *Ligue de l'Enseignement* ayant émis l'idée qu'il convenait de laisser aux parents le choix de la langue véhiculaire pour l'éducation de leurs enfants à l'école, les *Laatste Nieuws* protestent, s'indignent, adjurent.

Oyez-les :

« La décision concernant le choix, par les parents, de la langue véhiculaire, nous plait moins. Il s'agit, en effet, d'adopter la meilleure méthode d'enseignement, et de l'avis même de ceux qui assistaient à la séance de la Ligue, la langue maternelle est le moyen tout indiqué pour cela. Pourquoi, alors, laisser à des parents souvent incompétents en matière d'enseignement, le choix entre deux méthodes dont l'une (l'emploi d'une langue autre que la langue maternelle) devrait être rejetée. *Espérons que jamais cette décision n'aura force de loi.* »

Supposez qu'il s'agisse de religion : un homme s'avisera-t-il de dire que l'autorité doit choisir pour les parents la meilleure religion à inculquer aux enfants ?

S'agit-il donc moins ici de liberté, d'opinion, de sentiment ?

*** Un homme très pondéré et de jugement sûr, M. Renard, auditeur militaire de la Flandre occidentale, a prononcé le 10 décembre 1911 à l'assemblée générale de l'*Association flamande pour la vulgarisation du francais,* un discours dont nous extrayons, sans commentaire, quelques passages. Il s'agit de Bruges.

A l'Ecole Moyenne des garçons, tout se fait en flamand. L'élève surpris à parler français en récréation, est *puni* ! A l'Athénée, sur 16 élèves en 7me, un seul s'exprime habituellement en flamand au foyer paternel, et plus de 10 sont wallons (fils de fonctionnaires ou d'officiers); *la langue véhiculaire n'en est pas moins le néerlandais !*

Mais, m'objecterez-vous, pourquoi ne pas recourir au fameux article 5 ?

Le bon billet ! Vous oubliez que toute la filière administrative supérieure est aux mains de nos oppresseurs linguistiques ! Si un père de famille proteste, on lui répond illico que le nombre des protestations est insuffisant pour introduire un régime d'exception....

Il existe, il est vrai, un cours spécial de flamand pour mettre les non initiés en état de suivre les leçons. Certes, mais admirez cette beauté administrative : seuls les Wallons peuvent le fréquenter !

Les Flamands d'expression française en sont exclus : le fils d'un capitaine commandant, *né dans le Grand-duché du Luxembourg en fut écarté*, sous prétexte qu'il était Hollandais d'origine (sic). Or dans la famille, l'on parlait français, allemand peut-être, mais notre langue gouvernementale, jamais.

Une joyeuseté en passant : Le descendant d'un de nos chefs flamingants est forcé de prendre des répétitions particulières pour être tenu au courant, quoique des mieux doués ; il n'entend autour de lui que notre idiome préféré, sa véritable langue maternelle !

On est forcé d'acheter les livres classiques en français pour étudier sérieusement chez soi, et l'édition flamande pour les leçons et devoirs à l'école !

Dans une classe plus avancée, un élève *Wallon* fut *puni* récemment, à cause de la rédaction en français, d'un devoir du cours d'histoire ! Son professeur, indigné, le lui a reproché à peu près en ces termes : « Que venez-vous faire en Flandre, si vous voulez écrire vos devoirs en français ? »

A l'Ecole Moyenne des filles, brusquement, depuis l'année dernière, tous les livres durent être remplacés par des livres flamands, y compris ceux de géographie, de chimie, de physique, etc. ! N'est-ce pas grotesque ?

En regard, chez les dames de St-André, les points obtenus au cours de flamand, considéré comme une langue étrangère, ne comptent pas pour le prix général !

*** Si longues qu'elles soient, nous devons reproduire les questions posées à M. de Broqueville, ministre des chemins de fer, par M. le

député Augusteyns, et la réponse qui leur a été donnée le 10 avril (questions 567-8).

I° *Question* en flamand de M. **Augusteyns** du 3 avril :

Lorsque, récemment, je demandai à M. le ministre s'il ne croyait pas utile de confier désormais le contrôle relatif à l'emploi des langues à un fonctionnaire compétent pouvant communiquer directement avec le ministre et ne dépendant que de celui-ci, il me fut répondu :

« Ce contrôle a été rattaché au service des traductions flamandes et transféré avec celui-ci au Secrétariat, pour le rendre absolument indépendant des diverses administrations du département. »

De cette réponse, il résulte formellement :

A. Que le contrôle relatif à l'emploi des langues, pour être efficace, doit être indépendant ;

B. Que le contrôle relatif à l'emploi des langues, doit, pour agir en pleine indépendance, être séparé des services intéressés.

Ceci dit, je me permets de poser à M. le ministre les cinq questions suivantes :

1° Le secrétaire général n'a-t-il pas des attributions — tel le recrutement du personnel — qui exigent l'observation des lois et règlements relatifs à l'emploi des langues ?

2° Ces attributions du Secrétariat général ne tombent-elles pas également sous l'application du contrôle relatif à l'emploi des langues, tout comme les attributions des autres services du département ?

3° Peut-on loyalement exiger du service flamand de traduction que, le cas échéant, il dénonce les fonctionnaires supérieurs, dont dépendent ses intérêts matériels, qui ne se conforment pas à la loi ?

4° Ne prive-t-on pas le contrôle relatif à l'emploi des langues de l'indépendance nécessaire en le soumettant à l'autorité des fonctionnaires supérieurs du Secrétariat général ?

5° M. le ministre n'estime-t-il pas que le contrôle relatif à l'emploi des langues, pour être complètement indépendant, doit être confié à un fonctionnaire compétent qui s'adresserait directement à M. le ministre et ne dépendrait que de celui-ci ?

Réponse : 1° Le service du recrutement du secrétariat général a dans ses attributions la nomination des commis et des commis d'ordre destinés aux diverses administrations du département.

La correction des travaux des candidats recrutés par voie de concours est confiée à une commission d'examens centrale qui relève directement du ministre.

C'est le jury qui désigne les candidats admissibles, et les fonctionnaires supérieurs du secrétariat général y restant étrangers ne sauraient, en l'espèce, enfreindre la juste application des lois et règlements relatifs à l'emploi des langues.

2°, 3°, 4° et 5° Je m'en réfère à ma réponse du 26 mars 1912.

II° *Question* en flamand de M. **Augusteyns** du 3 avril :

Il résulte d'une réponse récente de M. le ministre que le contrôle relatif à l'emploi des langues a été organisé au département par l'honorable M. Helleputte.

M. le ministre ne voudrait-il pas me dire à quelle date il fut institué, comment les travaux furent déterminés et publiés ?

Réponse : Le service des traductions qui dépendait autrefois de la branche Exploitation de l'administration des chemins de fer a été transféré le 1er août 1909 au Secrétariat général parce qu'il fonctionne pour les besoins de tout le département.

A dater de cette époque toutes les infractions, soit aux règlements généraux du département, soit à la loi de 1878 sur l'emploi des langues nationales, ont été signalées au Secrétariat général et instruites par le service des traductions sous le contrôle du chef du département.

La matière a été spécialement réglementée *en 1911 par une décision ministérielle* adressée au Secrétariat général et notifiée le 5 août 1911 aux différentes administrations du département. Elle définit le rôle du service des traductions flamandes dans le contrôle linguistique en lui donnant pour mission de « signaler au ministre toutes les difficultés et toutes les irrégularités qui se produiraient à sa connaissance en matière linguistique et de lui soumettre toutes les propositions faisant suite aux plaintes et réclamations se rapportant au même objet ».

⁂ A en croire le *XXe Siècle*, journal flamingant, si les catholiques ont reculé à Anvers aux élections communales, leur intransigeance flamande y a contribué.

Il nous suffira pour faire comprendre l'argument de citer un passage (d'après le *Bulletin* de l'Assoc. flamande pour la propagation de la langue française, 1912, p. 50) :

A l'Association catholique, tout se passe en flamand, comme au Nederduitsche Bond, et un membre ne pourrait y prendre la parole en français. Que voulez-vous, dans ces conditions, qu'un Wallon aille y faire ? Nous ne parlons pas des Flamands préférant s'exprimer dans cette langue.

On nous a raconté à ce sujet un cas typique, démontrant l'absurdité du système. Un notable anversois, aujourd'hui décédé, d'origine wallonne, donnait généreusement pour les œuvres politiques et religieuses. Membre de l'Association catholique, il a fini par ne plus assister aux séances, parce qu'il ne lui était pas loisible de s'exprimer en français !

La justice. — Lorsque ces lignes quitteront le marbre pour la presse, les Chambres auront sans doute voté la loi sur la protection de l'enfance, que nos députés viennent de discuter.

Ils avaient une occasion, qu'ils n'ont pas saisie, d'introduire le wallon dans nos lois, en faisant justice.

Cette loi institue pour juger des enfants, le juge *unique*, siégeant seul, au lieu des trois magistrats qui composent les tribunaux ordinaires, et rend ce juge souverain de jeunes et malléables destinées.

Grâce aux lois flamandes, cet enfant, s'il est flamand, ne sera jugé que par un homme connaissant sa langue. Garantie pour lui.

En l'absence de loi sur le wallon, le jeune paysan de nos contrées pourra être jugé par un homme ignorant sa langue. Pas de garantie pour lui.

Et il s'agit de toute sa vie !

Finances. — A retenir l'article publié le 5 avril par M. Jules Destrée dans le *Journal de Charleroi*. L'éminent député avait dit l'essentiel à la Chambre.

Les Chambres accordent **7.500.000** frs à l'Exposition Universelle de Gand.

Le gouvernement n'a RIEN donné pour l'Exposition de Charleroi. « Il » a seulement *promis* des garanties de bonne fin pouvant s'élever à » 400.000 francs », — vingt fois moins.

Il a contraint Charleroi à courir les risques d'une tombola. Il donne à Gand cinq ou six fois plus que le bénéfice aléatoire du sort, et sup-

prime ainsi par un don certain l'immoralité des loteries, par lui tolérées en pays wallon.

Il n'a consenti à intervenir pour la ville noire que si la province donnait un subside au moins égal à celui de la Nation.

Charleroi faisait valoir l'industrie belge. Gand organisera la réclame des industries étrangères.

Pays wallon, pays flamand — inégale faveur.

On voudra lire dans l'original la déclaration du Ministre ; nous la recopions en y ajoutant les réflexions que nous transmet un ami.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. Séance du 1er avril 1912. Compte-rendu, Annales parlementaires, p. 538 :

M. LE PRÉSIDENT. — Le gouvernement propose de rédiger en ces termes l'art. 2 du budget :

.... « Le gouvernement est autorisé à conclure avec la Société [anonyme de l'Exposition de Gand] une convention additionnelle, ayant pour objet de remplacer les articles 5, 26 et 30 par une disposition accordant un subside de sept millions cinq cent mille francs (7.500.000 francs), payable en dix versements égaux d'année en année. »

.... M. A. HUBERT, ministre de l'industrie et du travail. — Le premier point acquis, c'est qu'il n'y aura plus, définitivement, de tombola. (*Très bien !*) J'ajoute que les expositions ne sont utiles que lorsqu'elles ne sont pas trop fréquentes.

M. LORAND. — Très bien !

M. A. HUBERT. — Ici nous engageons des crédits pour dix années. C'est assez dire que le gouvernement estime qu'il n'y a pas lieu d'ici à dix ans d'organiser encore une exposition en Belgique. (*Nouvelles approbations.*)

— L'art. 2 du projet est adopté dans les termes proposés par le gouvernement.

Traduction libre :

1° Sept millions et demi à Gand dans un an ; sept millions et demi à Anvers dans onze ans.

2° Liège condamnée à attendre vingt-et-un ans au moins avant de faire une nouvelle exposition.

3° 7 1/2 millions à la capitale ; 7 1/2 millions à la Wallonie dans vingt ans ; 15 millions au pays flamand !

Applaudissez, bons députés wallons !

Travaux publics. — La *Gazette de Charleroi* (1er avril) publia, d'après M. le député Buisset, le tableau des travaux prévus au BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1911. La somme dépensée pour les provinces flamandes représente QUATRE FOIS celle accordée à nos pays.

Voici la page, en sa rude éloquence :

I. — ROUTES ET BATIMENTS CIVILS

Indications des travaux	*Sommes dépensées*	*Partie flamande*	*Partie wallonne*
Travaux à exécuter au moyen du fonds spécial de 45 millions prévu à l'art. 3 du traité de reprise du Congo	1.705.494,76	1.705.494.76	

Routes et raccordements : construction, redressement, et amélioration	8:723.387,48	5.050.707,48	3.672.680,00
Palais de Bruxelles et aménagement de la place des Palais . .	1.037.901,61	1.037.901,51	—
Mont des Arts	141.561,96	141.561,96	—
Palais du Cinquantenaire . . .	224.195,88	224.195,88	—
Ecole de médecine vétérinaire .	33.862,57	33.862,57	—
		8.193.724,26	3.672.680,00

II. — Travaux hydrauliques

Canaux houillers	2.487.397,16	811.159.00	1.676.238,16
Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues . . .	5.442,73	5.442,73	—
Canal de Gand à Ostende . . .	795.733.56	795.733,56	—
Amélioration du Canal de Louvain à la Dyle	1.372,80	1.372,80	—
Canal de Bruxelles au Rupel . .	81.276,26	81.276,26	—
Canal de Gand à Terneuzen . .	1.035.247,23	1.035.247.23	—
Canaux de Liège à Anvers et embranchements	451.751,48	383.446,00	68.305,48
Canal de dérivation de la Lys . .	25.000,00	25.000,00	—
Canal de la Lys à l'Yperlée . .	1.711.475,77	1.711.475,77	—
Port de Nieuport	22,479,16	22.479,16	—
Port de Blankenberghe	5.055,77	5.035,77	—
Port d'Ostende	936.241.98	936.241.98	—
Port d'escale de Heyst	764.264,78	764.264,78	—
Rupel : Expropriations et travaux	1.047.450,82	1.047.450,82	—
Démer id. id.	49.252,80	49.252,80	—
Nèthes id. id.	76.463,29	76.463,29	—
Senne et Dyle id. id.	32.763,79	32.763,79	—
Meuse id. id.	1.440.061,42	497.756,00	942.305,42
Escaut id. id.	1.121.158.84	1.088.450,84	32.708,00
Ourthe id. id.	37.906,79	—	37.906,79
Lys id. id.	604.427,35	604.427,27	—
Sambre id. id.	215.459,03	—	215.459.03
Durne id. id.	39.132,24	39.132,24	—
Installations maritimes d'Anvers	1.705.731,11	1.705.731,22	—
Amélioration du cours de l'Escaut en aval d'Anvers	6.266.313.24	6.269.313,24	—
Assainissement et aménagement des terrains du polder de Borgerweert	1.163.117,36	1.163.117,36	—
Côte : Expropriation et travaux .	759.136,08	759.136,08	—
	34.747.517,10	28.101.914,22	6.645.602,88

Sur 320 millions de transport, le bassin de Charleroi en rapporte 40.

Pour 47 millions distribués au chemin de fer, le gouvernement accorde 700 mille francs à Charleroi.

En dix ans, de 1884 à 1894, le gouvernement avait encore moins donné : 1.200.000 frs, 120.000 frs par an.

J'emprunte ces chiffres à M. Buisset qui ajoute :

Nous payons cher les conséquences de cette injustice. A tout instant, il y a une crise des transports, les expéditions subissent des retards qui représentent une perte considérable en salaires et en bénéfices.

Voulez-vous encore un exemple de la partialité ministérielle à notre endroit, — exemple qui complète celui que je signalais, il y a trois ans déjà, dans une note de minorité lors de l'examen du budget extraordinaire, et où je prouvais que, pour la voirie, les provinces flamandes obtenaient 9 millions contre 3 millions 500.000 francs alloués aux provinces wallonnes ?

Et bien ! grâce à des renseignements recueillis de divers côtés, j'ai pu constituer un tableau des dépenses extraordinaires consacrées en 1911, au service des Travaux Publics. Ce tableau accuse : pour les routes et bâtiments civils, 8.193.724 fr. 26 au profit des régions flamandes, et 3.672.680 fr. au profit des régions wallonnes. Pour les travaux hydrauliques, la disproportion s'accentue jusqu'au scandale : 19.908.189 fr. 96 pour les régions flamandes et 2.972.922 fr. 88 pour les régions wallonnes. (*Exclamations.*)

L'Invasion. — Un Congrès flamand à Liège (Stad Luik. Groot vlaamsch Congres).

Le dimanche 14 avril, Mgr Rutten, évêque de Liège, invitait tous les Flamands de la grande agglomération wallonne dans la salle du Collège St-Servais, à un grand Congrès flamand.

« Pourquoi (dit la circulaire, que je traduis) ce Congrès flamand ?

» 1° pour défendre vos revendications flamandes ;

» 2° pour sauvegarder toujours et de plus en plus votre langue, Flamands et *Néerlandais* ;

» 3° et surtout pour fortifier en vos cœurs la foi de vos pères ».

« Entrée libre et gratuite pour tous les Flamands, hommes et femmes ! »

Un Congrès flamand, pour défendre les revendications flamandes, à Liège ! sous la présidence d'honneur de l'évêque !

Je ne doute point que les Wallons de Liège n'en gardent un souvenir reconnaissant à leur premier magistrat ecclésiastique.

C'est la croisade menée au pays des infidèles, c'est, dit l'affichette, le premier congrès flamand en terre wallonne.

∴ On nous signale à Marchienne-au-Pont des affiches officielles en flamand et des noms de rues traduits en cet idiome.

A Jumet, chacun peut lire à l'angle du « chemin Puissant », les mots *Weg Puissant.*

Heureux sommes-nous que le nom propre n'ait pas été traduit !

Un coup de ciseau dans la *Gazette de Charleroi* (18 mars) :

L'administration des Ponts et Chaussées fait placer un peu partout le long des routes, de nouvelles plaques indicatrices émaillées, pour remplacer les poteaux démodés. Savez-vous ce qu'on peut lire sur ces plaques, à Marchienne-au-Pont ? La traduction flamande du nom de le localité : Marchienne-au-Pont devient Marchienne-ter-brugge ! !

L'extrait des rôles des contributions de 1911, remis au contribuable, indique que le receveur habite « Chatelet-Straat « (rue de Châtelet) ; que le contrôleur habite à Charleroi, « Athenee-Straat » (rue de l'Athénée). Le bureau se trouvait auparavant Brouwerijstraat (rue de la Brasserie) ! ! Quant au receveur de Marcinelle, il perçoit les contributions à Mont-sur-Marchienne, chez Mme *Frédéric*, laquelle devient en flamand Mme *Frederick* !!!

Qu'en pensez-vous, Madame *Frederick* ?

Publications officielles. — Les départements ministériels publient

leurs cahiers des charges dans les deux langues. Mais les traducteurs ignorant les mots techniques hollandais inventent un jargon si barbare que les purs flamingants se résignent à consulter le texte français : l'autre va au pilon.

Les compagnies dont le réseau ferré ne sort point des terres où rugit le lion ne publient, expérience faite, leurs tarifs qu'en français. (*L'Antiflamingant.*)

R. I. P. — Après l'édition flamande du bulletin publié par le Touring-Club et du journal des Chasseurs et des Gardes, disparus sans laisser de traces, hors au budget, voici que le *Bulletin de la Société centrale forestière de Belgique* cesse de paraître en flamand. L'édition française, mensuelle, tirait à 2000 exemplaires; l'autre, trimestrielle, a réuni à peu près cent abonnés.

Et la Société des chemins de fer vicinaux, tenue à intervenir dans les frais d'édition de notre guide officiel, en est, pour 1910, à une somme de 11.920 fr. 24 centimes pour couvrir le déficit !

Vocabulaire flamand. — Le vocabulaire de nos flamingants ne satisfait point les Flamands lettrés :

Le *Bulletin de l'Association flamande* nous en signale plusieurs.

Il est plus amusant de voir la Société des Tramways forger des mots nouveaux : c'est ainsi qu'elle a inventé l'horrible « tramweg » ; ce vocable anglo-flamand est une monstruosité philologique.

Quand un mot étranger passe dans la langue, on l'accepte tel quel ou bien on lui donne une forme nouvelle : ainsi ont fait les Français pour le mot « paquebot ».

Jamais on n'en fait une demi-traduction.

Tramweg et baefstuk, — affiché par certains restaurateurs — sont des barbarismes.

*** Ces jours derniers, il s'agissait de soumettre à la Chambre le projet de loi sur la protection de l'enfance. Les députés flamands ne comprirent pas l'expression forgée par une tête académique dans les bureaux du Ministère. Ils réclamèrent. Un homme savant découvrit une loi hollandaise sur la matière, une expression claire et correcte dans cette loi.

Mais l'érudit fut désolé : il jura que la Néerlande oubliait les traditions du pur langage flamand. Malheureuse Hollande !

Les petites injures. — Avons-nous parlé de la diatribe que sous prétexte de conférence M. Bolland, professeur à Leyde, prononça chez nous contre le français ?

La chronique hollandaise du *Mercure de France* lui consacre à son tour quelques lignes :

« ...Les Flamands, M. Auguste Vermeylen en tête, ont furieusement applaudi, flattés d'ailleurs de s'entendre traiter de « bâtards » et de « mulets bilingues », toujours « aux trousses de la donzelle étrangère », c'est-à-dire de la langue ou de la civilisation française : je me demande où ce monsieur a pris le droit de juger de si haut et avec tant de suffisance une langue dont il ignore nécessairement les multiples et inépuisables ressources ».

Qui ne verrait à son esprit et à ses injures que M. Bolland n'a pas le génie français ? ni le génie celtique ?

Wallingant. — « Je voudrais protester et vous devriez protester dans *Wallonia*, nous écrit le bon écrivain Edouard Ned, contre l'emploi du mot affreux « Wallingant ». Qu'est-ce que ce vocable ? Je comprends Flamingant (de Vlaming, je crois). — Je ne comprends et n'admets pas Wallingant, mais bien *Wallonisant*. A la bonne heure, *Wallonisant*, voilà un mot français.

» Il me semble que ce serait gâter notre cause que de permettre que l'on nous appelât Wallingants. Même si l'on veut désigner par là les wallonisants qui vont à l'excès, je ne l'admets pas encore. Wallonisant suffit.

« Que si l'on me dit que wallingant s'est formé par analogie avec flamingant, je veux bien le croire, mais je n'admets pas l'analogie entre ces deux mots dérivés de langues différentes. C'est comme si l'on voulait appeler les Allemands, Allemagnais, parce que les habitants de la France s'appellent Français ! ».

Bien raisonné, cher confrère, et, je crois, en honnête philologue.

Mais la haine a ses raisons que la raison ne connaît pas toujours. Et parce que le mot est déplaisant et de formation monstrueuse, il plaira à nos adversaires. Il répond à une logique secrète qui ne se confond point avec celle de l'amour.

Propagande. — De plus en plus résolu, le défenseur anonyme des droits wallons a rédigé en ces paroles, qui sont un coup direct, la légende d'une nouvelle carte postale (c'est le n° 3) :

Au dessus des partis.

Catholiques, libéraux ou socialistes, les Flamingants marchent comme un seul homme dès qu'il s'agit de chasser le français de Flandre, de détruire l'Université française de Gand ou d'arracher à la Wallonie ses grandes voies ferrées.

Catholiques, libéraux ou socialistes, les Wallons doivent de même se donner la main et faire bloc pour défendre la patrie wallonne et la langue française.

Dans tous les partis, les Flamingants font impitoyablement échouer les candidats qui ne partagent pas leurs folies et leurs haines.

Wallons ! nous avons l'impérieux devoir d'écarter sans merci, — au poll ou au scrutin, — ceux qui, fermant les yeux devant le péril, s'apprêtent à nous trahir.

Cette carte postale, comme les deux autres, est en vente aux bureaux de *Wallonia*, au prix de fr. 0,75 le cent.

Lettres wallonnes. — Dans un article de M. Tito Zanardelli signalé ici même (p. 197), publié dans l'*Avvenire d'Italia*, le professeur colonais rend à nos lettres wallonnes une élogieuse justice, et conclut par ces mots :

« Tout démontre d'après ce que j'ai dit jusqu'ici, que le mouvement littéraire wallon poursuit une marche ascendante et puise sa force à la

fois dans l'impulsivité de la masse et dans l'intelligence d'une élite, deux leviers qui ne sont certainement pas faits pour le ralentir. Quelles que soient donc ses destinées futures et les résultats immédiats, qu'il fasse ou non atteindre à la dignité de langue — bien entendu en les unifiant — les dialectes qui en constituèrent le point de départ, le mouvement wallon est digne de toute l'attention du philosophe, du littérateur et du dialectologue... et c'est pour cela que j'en ai parlé. »

30 avril 1912.

F. MALLIEUX.

LES LIVRES

Les Primitifs français par L. DIMIER.
Catalogue des médailles du royaume de Belgique, par Victor TOURNEUR. Tome I.
*L'école liégeoise de musique au XII*e *siècle. L'office de Saint-Trudon*, par Ant. AUDA.
Hollogne-aux-Pierres, contribution à son histoire, par Léon JEUNEHOMME.

L. DIMIER : **Les Primitifs français**. Paris, Laurens (collection « Les Grands Artistes »). — 1 vol. avec 24 reprod. hors texte. Prix : broché, 2 fr. 50 ; relié, 3 fr. 50.

Dans la collection des Grands artistes de l'éditeur Laurens, M. DIMIER vient de publier un livre sur, ou plutôt contre, les *Primitifs français*. Alors qu'on est habitué dans les éditions de ce genre à voir traiter le sujet en termes sympathiques, M. Dimier, au contraire, nous démolit avec une sorte de rage, le monument que M. M. Bouchot et quelques autres critiques français avaient essayé d'élever à la gloire des artistes français des XIVe et XVe siècles. On se souvient du succès qu'eut, au lendemain de l'Exposition des Primitifs Flamands à Bruges, l'Exposition des Primitifs français à Paris. On avait découvert des peintres par dizaines, des œuvres par centaines, et trouvé des écoles à Avignon, sur la Loire, à Paris et ailleurs.

Pour M. Dimier, tout cela est arbitraire. C'est à peine s'il admet comme démontrée l'existence de Fouquet, de Quarton (Charonton) et de Froment et si, d'après lui, on peut leur attribuer avec certitude plus de quelques rares tableaux. Insuffisants à constituer une personnalité pour un artiste, ces œuvres de mérite dissemblable, le sont bien davantage à constituer une école. Il est impossible d'y rattacher les anonymes qui peuvent être des peintres étrangers. Il n'y a pas, il n'y a jamais eu d'école digne de ce nom à Avignon, lieu de passage où les styles se heurtaient ou se renouvelaient sans fin. L'admirable *Pieta* de Villeneuve est traitée de « composition lourde et barbare ».

Voici comment Fouquet est exécuté : « Tout cela est malheureusement sans honneur pour la peinture proprement dite. Le coloris de

Fouquet dans ses ouvrages à l'huile est tantôt rougeaud et noir, tantôt d'une crudité blafarde ; son dessin en grand est pauvre et incorrect. Dans le *S[t] Etienne* de Berlin, un raccourci manqué rend le visage de ce saint informe. Rien n'est si dur, si plat, si froid que l'exécution de la *Vierge* d'Anvers. Ajoutez la raideur de la taille tendue, l'insuffisance criante des draperies, le rouge et le bleu poli des chérubins qui semble être de bois mal dégrossi. Dans le portrait de *Jouvenel des Ursins*, l'exécution est molle et la couleur pesante, et l'expression participe à la fois de la grimace et de la fadeur. Le *Charles XII* est encore plus faible....

Froment n'est pas jugé avec plus d'indulgence : « Le *S[t] Lazare* et le *Buisson Ardent* sont d'un mérite très inférieur. Des ombres d'un noir de suie, une pâte terne et crue, les lointains durs, un ankylose du geste, les contours brutaux et inexacts... »

La composition de la *Vierge* de Charonton est « indigente et confuse...»

Singulier livre, on le voit, qui reste d'ailleurs très intéressant, malgré son parti pris, car l'auteur possède une érudition très avertie. Il est particulièrement intéressant pour nous parce qu'il montre combien la polémique est facile au sujet de ces questions d'écoles. En l'absence d'une tradition dans l'enseignement et dans la formation des artistes, née et prolongée dans un centre de production et de consommation, il n'y a de base solide pour une classification que l'origine démontrée des artistes. Tout le reste prête à controverse aisée, notamment les caractères tirés des œuvres elles mêmes. Il s'en suit que l'Exposition de Paris n'avait pas prouvé les Primitifs français. Il s'en suit encore que malgré toutes les polémiques, les notions nouvelles sont acceptables et utiles dès qu'on ne veut pas les exagérer.

M. Dimier nierait probablement l'art wallon avec la même passion qu'il met à nier les Primitifs Français. Il range délibérément André Beauneveu parmi les flamands; il nous révèle, toujours parmi les flamands, un Louis de Mons qui en 1375 décore de quatre compositions la Salle des Comtes à Valenciennes. Il cite, toujours parmi la production flamande, les miniatures de Beauneveu et de Jaquemart de Hesdin. Roger de le Pasture y est naturellement appelé « Roger vander Weyden, peintre des Flandres ».

Nous aurions mauvaise grâce à reprocher à M. Dimier d'avoir ignoré ou méconnu ces distinctions nécessaires, puisque son livre a pour ambition de démontrer, pour la France, la vanité de ces essais de précision et que les seuls groupes que M. Dimier consent à reconnaître à cette époque, c'est le flamand, d'une part, et l'italien d'autre part. Manière de voir qui peut se défendre, sans doute, mais qui apparaît tout de même comme un peu sommaire. JULES DESTRÉE.

VICTOR TOURNEUR : **Catalogue des médailles du royaume de Belgique** (Collection de la Bibliothèque royale), avec une introduction sur l'histoire de la médaille en Belgique. Tome I (1830-1847). Bruxelles, Dupriez. — 1 vol. 8° de LXVIII + 256 p. avec 36 pl. en phototypie et gravure dans le texte. Prix : 12 francs. (Publication du Ministère des Sciences et des Arts).

L'auteur de cet ouvrage, Conservateur-adjoint du Cabinet des Médailles de Bruxelles, n'est pas un inconnu pour les lecteurs de *Wallonia*. Déjà en 1896 il a publié dans cette revue une étude très remarquée sur *les Médailleurs de l'ancien Pays de Liège*. L'ouvrage qui paraît aujourd'hui sur les Médailles du Royaume de Belgique est d'une importance beaucoup plus grande. Il comprendra plusieurs volumes, l'auteur ayant divisé son travail en trois périodes : la première qui va de 1830 à 1847 et qu'il appelle époque de Braemt parce que c'est cet artiste qui l'a surtout illustrée ; la seconde qui va de 1847 à 1890 et qu'il appelle époque des Wiener, et enfin la troisième qui va de 1890 à la période présente ou période contemporaine. Au point de vue historique c'est certes la première période la plus importante. Ne rappelle-t-elle pas les médailles qui ce rapportent à la Révolution Belge et aux premières années de notre indépendance ?

Il a fallu toute l'ardeur du jeune et savant Conservateur-adjoint de Cabinet de l'État-Belge pour une entreprise aussi peu aisée et j'ajoute même aussi peu agréable.

M. Tourneur ne s'est pas contenté de cataloguer les nombreuses médailles du royaume de Belgique conservées dans son cabinet, médailles qui souvent ne sont pas signées ou qui ont des droits et des revers identiques parus à des moments différents pour les motifs les plus distincts, mais il a émis sur l'Art du médailleur et les artistes les remarques les plus neuves et les plus judicieuses. Il nous a donné la biographie des médailleurs belges et des médailleurs étrangers qui ont travaillé pendant cette période en Belgique. Il nous a fait connaître la marche et la valeur de leurs travaux et, pour plusieurs d'entre eux nous en a donné le portrait, ajoutant ainsi un grand intérêt à sa publication.

Il est vrai que M. Tourneur a franchi les limites de la Bibliothèque royale : il a visité de nombreux musées en Belgique et à l'étranger, il a frappé à la porte de nombreux amateurs. Je suis sûr qu'il a trouvé partout le plus bienveillant accueil. Il est d'ailleurs très sympathique de sa personne et il n'est certes pas avare de ses connaissances en numismatique; plus d'un collectionneur, j'en suis convaincu, aura été, après sa visite, entièrement édifié sur l'intérêt de sa collection.

L'auteur a classé des Médailles du Royaume de Belgique par ordre chronologique, par année et par nom de ville suivant l'ordre alphabétique : Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, etc. Quand il y a lieu, les médailles sont aussi classées par lettre alphabétique des légendes des droits puis des revers, ce qui est d'une très grande facilité pour les recherches.

L'ouvrage de M. Tourneur a été à la vérité précédé des ouvrages de Guioth, de Lebègue, des articles de la *Revue belge de Numismatique* ; mais ce n'est plus ici une description sommaire des médailles, une simple énumération, mais un catalogue raisonné comme nous l'appelons, accompagné, comme je l'ai dit, des considérations les plus intéressantes sur les médailles elles-mêmes ou sur leurs auteurs.

C'est dans son introduction que j'ai trouvé l'ouvrage de M. Tourneur le plus instructif. L'auteur nous fait connaître, avec de nombreux documents à l'appui, les médailleurs qui ont travaillé en Belgique pendant les occupations française et hollandaise, depuis le départ de Van Berkel à Bruxelles jusqu'à la Révolution Belge. Cette étude a été ébauchée il est vrai, par M. DE WITTE lors de l'exposition de Liège en 1905 dans la *Médaille en Belgique au XIXe siècle* mais d une façon trop substantielle et trop peu imagée. Il restait une lacune dans notre histoire de la médaille et M. Tourneur vient de la combler avec le plus grand succès, répondant ainsi aux vœux de tous les amateurs.



Médaille en l'honneur de la « Jambe de Bois » par Léonard JEHOTTE (1830).

L'auteur parle notamment de l'art du médailleur à Liège à la même période représentée à la mort de Jacoby par notre illustre graveur et médailleur Léonard Jehotte. Il nous le montre reprenant le burin à la fin du régime hollandais, nous donnant d'abord la médaille de Charlier Jambe-de-Bois, puis, peu après, une médaille de récompense pour la ville de Liège : *Au mérite* (V. pl. X, 4), peut-être la plus élégante de ses compositions. Jehotte nous donne ensuite, en 1833, la médaille du Roi, puis celle de Nicolas Anciaux, deux œuvres de très grande distinction.

Léonard Jehotte, dit M. Tourneur, possédait l'art de la perspective à un haut degré; il le montra en exécutant la médaille de l'inauguration du Pont de la Boverie (Pl. XIII, 8). Sur celle-ci, à l'avant-plan, se dresse le pont à cinq arches que barre une vue en perspective de la ville vers l'aval. Par delà le Pont on aperçoit diverses usines, le Moulin de Bèche, l'Abattoir, le Collège, le Pont-des-Arches, puis ce sont l'église Saint-Pholien, le quai Saint-Léonard et la Citadelle qui domine le paysage.

Nous pouvons nous résumer en disant que le *Catalogue des Médailles du Royaume de Belgique* par Victor Tourneur est un excellent manuel d'une superbe impression et avec des planches de gravures impeccables. Il a sa place marquée non seulement sur la table du collectionneur, mais dans la bibliothèque de tous les établissements belges d'instruction.

Dr JULIEN SIMONIS.

ANT. AUDA : **L'école liégeoise au XIIe siècle. L'Office de saint Trudon.** Paris, Bureau d'édition de la *Scola cantorum*.

C'est le pays de Liège qui a fourni jusqu'à présent, avec les travaux de MM. Dwelshauvers, Jorissenne et consorts, les plus nombreuses contribu-

tions à la musicologie wallonne locale. Il faut espérer que ce mouvement ne se ralentira pas, et que le dépouillement méthodique du fameux fonds Terry nous ménage encore d'agréables surprises.

En attendant, voici une brochure qui témoigne de la vitalité du mouvement. M. Auda y étudie le manuscrit n° 12 de la bibliothèque de l'Université, dont l'importance et la véritable nature avaient jusqu'ici échappé aux chercheurs, et même à l'auteur du catalogue. Ce manuscrit, provenant du monastère de Saint-Trudon et racheté à la vente publique que l'on fit à Liège, après la Révolution, des objets échappés à la destruction et au pillage, comprend tout l'office de saint Trudon (628-693), un des fils spirituels de saint Remacle, ainsi que quelques vies de saints dont l'auteur donne la nomenclature. L'office a pour auteurs : pour le poème, Thierry, abbé de Saint-Trudon de 1099 à 1107, et pour la musique Rodulphe, chantre célèbre, pédagogue musical éminent, qui travailla de concert avec Thierry à établir à Saint-Trond la règle de Cluny et reçut lui-même la consécration abbatiale en 1108.

On conçoit l'intérêt de ce précieux monument du lyrisme religieux wallon au XIIe siècle, se rattachant à l'école messine, une des plus anciennes de la Gaule et peut-être antérieure à l'école célèbre de Saint-Gall. M. Auda après un historique succinct de l'abbaye de Saint-Trond jusqu'à Saint Trudon et une biographie de ce dernier, étudie attentivement le manuscrit dans sa composition, dans ses caractères paléographiques et dans son esthétique, agrémentant son analyse d'une foule de particularités intéressantes.

La transcription de l'Office, confiée au savant spécialiste M. Gastoué, termine son travail.

E. Closson.

Léon JEUNEHOMME : **Hollogne-aux-Pierres. Contribution à son histoire.** Liége, Vaillant-Carmanne. 1 vol. in-4° de IX-302 pages, avec ill. et 1 carte.

Dans sa préface, l'auteur, déjà fort avantageusement connu par son essai sur le passé de son village natal (*Mon village, Flémalle-Haute. Glanures historiques*) dont *Wallonia* a rendu compte en son temps, se défend d'avoir voulu composer une véritable histoire de l'importante commune de Hollogne-aux-Pierres. Son ambition, trop modeste, disons-le lui, est de n'intéresser que les habitants de la localité et surtout la population scolaire, à laquelle il consacre déjà tous ses efforts en sa qualité d'instituteur communal.

Certes, ses concitoyens seraient bien difficiles, s'ils n'éprouvaient pas une intime satisfaction à la lecture d'un livre clairement écrit, sérieusement conçu, et en outre, — ce qui ne gâte rien, — très élégamment présenté par son éditeur, où l'on a condensé et résumé tout ce qui fait l'intérêt historique de la localité où ils ont vécu et grandi et où tant de choses leur parlent du passé, qu'ils connaissent probablement fort mal ; nous

disons probablement, n'osant dire certainement, car, lorsqu'on constate combien de gens de notre propre ville sont ignorants de son passé politique, artistique ou économique, on imagine qu'il doit en être au moins de même des ruraux de nos commune suburbaines !

Quant à intéresser la population scolaire, l'intention est des plus louables: à M. Jeunehomme et à ses collègues de l'enseignement primaire, à voir si un livre comme celui dont il s'agit ici, pourrait être mis tel quel entre les mains des enfants. Mais il peut et doit, certainement, être une source précieuse de renseignements pour le maître.

En tous cas, et quoiqu'en pense l'auteur, un « homme de science » serait bien imbu de son importance s'il parcourait, sans y trouver, à côté de l'agrément, un véritable attrait historique, la monographie sur la « grosse » agglomération industrielle et agricole de Hollogne.

Et cet intérêt, qui est naturellement en proportion avec celui que présente relativement la localité étudiée, est celui qui se dégage de l'étude de toute institution civile ou judiciaire ou religieuse, dans les siècles passés, de l'étude de la propriété foncière, de la vie domestique d'autrefois, de la naissance et du développement de l'industrie — ici, de l'industrie de la houille, — jusqu'à son épanouissement contemporain ; or, l'on sait que Hollogne est le siège d'un des établissements les plus importants de la Société de la Vieille-Montagne, l'usine de Valentin-Cocq, dont l'histoire, bien que sommairement exposée, ne peut être qu'intéressante pour tous.

Ajoutons que la documentation prouve que le jeune auteur a été bien conseillé, qu'il a pu alors puiser aux vraies sources et utiliser celles-ci avec tact et une réserve fort louables : nous voulons dire qu'il n'a pas voulu écraser le lecteur sous l'amas des citations et des références (1).

Certes, le nouveau livre de M. Jeunehomme « contribution à l'histoire de Hollogne » est plutôt fait de notes qui pourraient constituer comme les assises d'un futur travail, définitif.

Mais l'essentiel a été dit, pensons-nous, et en attendant cet hypothétique travail, le public et la Science (avec une majuscule !) seraient déjà bien heureux, s'ils avaient à leur disposition de pareilles monographies pour toutes les localités de la banlieue de Liège.

L'auteur, puisque le voilà initié aux bonnes méthodes et habitué aux recherches de l'histoire locale, ne pourrait-il nous laisser espérer voir son nom en dessous d'autres livres consacrés aux communes voisines de celles qu'il a étudiées jusqu'à présent ?

F. Magnette.

---

(1) Un chapitre qui intéressera certainement une catégorie nombreuse de lecteurs est celui où l'auteur a établi le *glossaire toponymique* de Hollogne (V. p. 231 à 262).

REVUES ET JOURNAUX

Jules Destrée. (*Les Marches de l'Est,* Paris, 23 avril). — En Wallonie, comme dans toutes les provinces de l'ancienne Gaule, tout mouvement d'esprit et de foule s'incarne naturellement dans un chef, un chef créé par les circonstances et ne devant son pouvoir, nécessairement éphémère, qu'à son talent, son action personnelle Il en est ainsi depuis César, de tous les « tumultes » gaulois pour employer un mot étrangement expressif dont les Romains se servent toujours quand il s'agit de nos pays.

Le mouvement de réaction de plus en plus violent que les Wallons opposent à l'effort flamingant se résume peu à peu dans la personnalité puissante et nuancée de M. Jules Destrée qui fait figure de chef.

Un chef, assurément, et le chef désigné d'un tumulte gaulois, tel est bien M. Jules Destrée, socialiste de conviction, démocrate de principes, aristocrate de tempérament. Il en a l'autorité consentie, l'éloquence naturelle, à la fois poétique et familière, l'allure dominatrice et généreuse. On le vit bien, l'an dernier, quand, prenant la parole au pied du monument de Jemappes, après le général Langlois, après M. Fulgence Masson, député de Mons, il fit battre le cœur de la foule d'une fièvre à la française. On le vit bien quand, au lendemain de l'exposition de Charleroi, dont il avait été l'âme, les artistes Wallons se groupèrent tout naturellement autour de lui qui les avait révélés à eux-mêmes. Un mouvement populaire, si grand soin qu'on prenne d'en écarter la politique de parti, se gâte presque nécessairement aujourd'hui de toutes les petites intrigues personnelles, de toutes les menées souterraines dont les mœurs électorales nous ont donné l'habitude. La difficulté, pour celui qui en prend la direction, c'est de se tenir au-dessus de ces petitesses. M. Destrée, précisément parce qu'il n'a point cherché la direction du mouvement Wallon et qu'encore aujourd'hui il refuserait de s'en dire le chef, y est arrivé sans effort. La haute situation morale qu'il occuppe en Wallonie est d'autant plus forte qu'elle n'est faite que d'une supériotité obscurément sentie et de quelques services rendus avec désintéressement. Et le plus singulier c'est que cette situation morale le met au-dessus des partis, bien que lui-même soit un homme de parti, et non des moins violents. Député socialiste de Charleroi, M. Destrée fut longtemps considéré comme un des socialistes belges les plus intransigeants. Comme pour se faire pardonner ses origines bourgeoises, il semblait prendre plaisir à se signaler parmi les artisans les plus violents de la lutte des classes, et l'on voyait, non sans étonnement, cet homme aimable, galant, spirituel, se transformer dès qu'il parlait au peuple en un tribun plein de haine, de colère et d'énergie. Est-ce parce qu'on s'est accoutumé au spectacle, ou parce que le socialisme de M. Destrée s'est adouci ? mais le contraste, aujourd'hui, ne choque plus personne. On sait, du reste, en France et ailleurs, ce que valent les déclarations démagogiques d'un jeune député

d'opposition. Du moins M. Destrée n'a-t-il jamais donné le droit à personne de suspecter en quoi que ce soit une sincérité politique à laquelle il a fait quelques sacrifices.

Comment cet intellectuel raffiné, cet artiste délicat, cet avocat brillant, est-il allé au socialisme, c'est-à-dire à la plus dure des disciplines mentales, à un parti qui, surtout à l'époque où il s'y enrôla, considérait toute élégance, fût-elle purement spirituelle, comme une tare, cela se peut expliquer. Au fond son histoire est peut-être celle de toute sa génération. Il ne fit qu'aller jusqu'au bout des velléités dont tous les jeunes gens qui ont grandi avec lui étaient agités. Jusqu'au bout? Jusqu'à l'un des bouts. Car son frère, Olivier Georges, aujourd'hui dom Bruno Destrée a pu, tout aussi logiquement, prendre une direction opposée. Avocat, député, professeur, écrivain, M. Jules Destrée est avant tout un artiste, et de même que c'est l'art qui ramena son frère au catholicisme, c'est l'art qui le conduisit vers un socialisme légèrement mystique. A l'époque où les deux frères avaient l'âge des premiers vers et des premiers rêves, à l'époque où, suivant en quelque manière l'exemple des Goncourt, ils publiaient ensemble le *Journal des Destrée*, on était en plein esthétisme et en plein naturalisme. La jeunesse était pessimiste. Elle voyait l'univers par la lorgnette boueuse de Médan, et s'en consolait en rêvant à des raffinements impossibles. Le « Monde bourgeois » lui paraissait d'autant plus laid, d'autant plus plat, d'autant plus vil qu'elle n'apercevait d'autre issue pour lui échapper que les perversités barbares de des Esseintes ou les élans troubles de Durtal. Ecœurée des vulgarités de l'art moderne, elle admirait avec une ferveur qui manqua souvent de discernement toutes les naïvetés de l'art primitif. Par horreur de Bouguereau, elle voyait la beauté suprême dans Grünewald ou chez les quattro-centistes italiens. D'autre part, en haine d'une société matérialiste et sans idéal, elle allait aux espoirs confus de toutes les doctrines antisociales. Qui donc, parmi ceux qui eurent vingt ans et quelque générosité d'âme entre 1889 et 1894, ne fit pas un héros d'Émile Henry, et même n'inclina pas à excuser Ravachol? Destrée, d'un peu leur aîné, n'alla pas jusque-là, mais au lieu de s'en tenir à des conversations de café, à des articles de petites revues, il entra délibérément dans l'action, se fit l'avocat des agitateurs poursuivis après les grèves et les incendies du Borinage (1886), et lors de la formidable poussée démocratique qui, aussitôt après la révision de la constitution, envoya à la Chambre belge une imposante minorité socialiste, il fut au premier rang, apportant au nouveau parti son ardeur juvénile, son éloquence entraînante et cette force de sympathie qui a fini par lui conquérir même ses adversaires. Ajoutez à cela l'ambition non des honneurs ni même du pouvoir, mais du rôle à jouer, l'instinct du commandement, le goût de la lutte, et surtout l'orgueil de son intelligence, et vous comprendrez que cet esthète aristocrate ait fait quelques sacrifices à un parti où il est un chef.

Dans le parti socialiste belge, il n'est qu'un chef parmi d'autres ; dans la démocratie wallonne, il est *le* chef, et ceux-là mêmes que le socialisme

épouvante reconnaissent son autorité morale. C'est qu'en Destrée, à côté du socialiste respectueux des décisions que peuvent prendre les Congrès internationaux, il y a un nationaliste Wallon, possédé tout entier par l'esprit de sa race. Au-dessus des patries politiques qu'il considère comme arbitraires et transitoires, il distingue les petites patries formées par la nature et l'histoire, les régions éternelles. Il sent profondément sa Wallonie, celle des usines et celle des forêts, celle que la France engloba, celle que les traités rattachèrent à la Belgique. Il s'en fait le héraut fastueux et le commentateur ému. Il en a retrouvé l'art original sous les fausses interprétations des critiques et comme le sentiment wallon, si particulariste qu'il soit, le rattache fatalement à la culture française, à qui il doit les aspects les plus ornés de son esprit, il apparaît comme un des meilleurs soldats des Marches, comme un des chefs sur qui la France spirituelle, qui veille aux frontières, peut compter.

CUEILLETTE.

Pourquoi pas, Bruxelles, 11 avril : numéro flamingant ; — 25 avril : n° consacré au mouvement wallon, avec portrait et autobiographie du montois Myen Vanolande.

Revue tournaisienne (mars). Suite de l'excellente histoire, par A. Dutron, de *Tournai sous le gouvernement des évêques*, et de l'étude de F. Desmons sur *les Cloches et le carillon du Beffroi*. M. Hocquet recherche laborieusement, d'après des documents d'archives, quelle peut être la maison natale du peintre tournaisien Sauvage.

Les Marches de l'Est, Paris, (25 avril). Compte-rendu de l'Exposition d'art de Roubaix, en 1911. Article anonyme sur Jules Destrée, qui ne manque pas de notations justes. — A partir de ce n°, notre distingué confrère double sa périodicité : cette revue paraîtra désormais tous les quinze jours.

Chronique archéologique du Pays de Liège, Liège (avril). Description, par Marcel Laurent, d'un Ivoire ancien du Xe - XIe siècle, décorant une couverture de livre, à la cathédrale de Liège. Copieuse liste d'anciennes et curieuses constructions existant encore à Liège en 1912, dressée par Alfred Lobet, qui témoigne d'un sens très averti du pittoresque et de l'archéologie.

Bulletin des Musées royaux, Bruxelles (mars). De E.-J. Dardenne, un Essai sur Paul-Louis Cyfflé, sculpteur, modeleur et ciseleur de Ladislas Leczinski, grand-duc de Lorraine ; l'arrière-grand-père de cet artiste était originaire de Feluy ; il est né en 1724. L'article bien illustré est à suivre.

La Belgique artistique et littéraire, (avril). De Joseph Chot, un joli croquis, ironique et bienveillant, d'un type de son pays, le Boubou. Dans ce même n°, Maurice des Ombiaux commence la publication d'un

essai sur l'Art wallon ou gallo-belge qui promet d'être fort intéressant, et dont nous parlerons lorsque l'étude sera complètement terminée. En attendant, qu'il nous soit permis de dire à l'auteur que nous ne comprenons guère l'utilité de sa seconde épithète. *Gallo* n'est qu'une autre façon d'écrire le mot *wallon*, et quant au qualificatif *belge*, on ne peut vraiment comprendre son utilité, puisque la Belgique comprend précisément, non seulement des Wallons, mais encore des Flamands. Il nous paraît qu'il vaudrait mieux s'en tenir au mot « wallon » tout seul, qui n'a pas besoin de cette explication qui n'explique rien : « gallo-belge ».

PIERRE DELTAWE.

LES CONFERENCES

L'Art wallon, par JULES DESTRÉE (Namur, 1er avril). — Cette conférence a été donnée à l'hôtel de ville. Sous la signature A. LEX, le journal l'*Ami de l'ordre* en a donné le compte-rendu suivant :

M. Jules Destrée, président de la Société des Amis de l'Art Wallon, était venu lundi, à l'hôtel de ville de Namur, évoquer les artistes de Wallonie que révéla l'admirable Exposition des Beaux-Arts de Charleroi.

M. l'avocat Destrée, dans une lumineuse synthèse, en un style clair, imagé, met en valeur, avec un sens esthétique délicat et profond, les maîtres de la sculpture et de la peinture dont notre Wallonie peut, à juste titre, s'enorgueillir.

Sans diminuer la gloire de l'école flamande, où les Van Eyck, Rubens et Jordaens triomphent, il importe de stimuler les énergies productrices de notre race, en lui donnant, par l'histoire de son passé, le conscience qu'elle est capable de s'élever aux conceptions les plus hautes qui couronnent l'activité d'un peuple.

Remontons au moyen âge. Le monde entier se pare d'une blanche parure d'églises. Les moines artistes, frère Hugo d'Oignies, Godfroid de Claire, ouvrent, pour l'honneur du culte et la glorification de la foi, leurs merveilleuses orfèvreries.

Mons, Tournai, Namur et Liège continueront la tradition de ces illustres orfèvres.

Ce sont les dinandiers, ces sculpteurs sur cuivre, martelant, ciselant, avec Renier de Huy, le célèbre auteur du baptistère de Notre-Dame aux Fonts, à Liège, Jehan Josez, Guillaume Lefèvre, tant de chefs-d'œuvre que l'exposition de Dinant remit en pleine lumière. Le Hainaut, qui, avant les conquêtes de Louis XIV, s'étendait sur plusieurs provinces aujourd'hui françaises, peut revendiquer des maîtres de la sculpture, tels André Beauneveu, de Valenciennes, Jacques Du Brœucq, de Mons, tandis que, dans l'ancienne principauté de Liège, Jean Delcour, dans le Brabant roman, Laurent Delvaux, affirment le sentiment artistique de

la Wallonie, avec sa grâce et sa sensibilité, son sens de la ligne et de l'harmonie.

Mais c'est dans le domaine de la peinture qu'il importe de dissiper un malentendu que des historiens ont accrédité, en rangeant systématiquement dans l'école flamande, des artistes au talent bien wallon. Tels, Roger delle Pasture, qui se forme aux leçons de Robert Campin, de Tournai, et dont l'art pathétique, le lyrisme tragique dans son admirable « Pieta », expriment si parfaitement l'émotivité de l'âme wallonne ; Gérard Lairesse, de Liège, que l'école hollandaise revendique, comme l'école française Watteau, ce poète de la sensibilité wallonne, et l'école allemande, Nicolas Neufchâtel, né à Mons et décédé à Nuremberg.

Joachim Patinier, de Dinant, Henri de Bouvigne, surnommé « met de Blès », emportent, du pays mosan en terre flamande, la vision des paysages familiers au milieu desquels s'écoula leur adolescence et qu'ils fixent sur leurs toiles.

La Flandre, avec ses riches cités, donna naissance à une école d'art, ce qui implique un ensemble de traditions qui ne peut se développer que là où la richesse, l'opulence créent des centres de consommation. La cour fastueuse des ducs de Bourgogne, la puissance des communes flamandes, le règne pacificateur des archiducs Albert et Isabelle contribuent à son épanouissement avec Rubens, Jordaens, dont la palette chante la magie des couleurs et l'hymne de la vie débordante de sensualité.

Sous un tout autre aspect se caractérise le génie artistique de la Wallonie, fait de grâce, de délicatesse, de sensibilité charmante, émue.

Rousseau, notre grand sculpteur, s'apparente avec Jacques Du Brœucq, dont l'œuvre subsiste en la collégiale Sainte-Waudru, à Mons.

Il n'est pas un siècle de notre histoire qui ne révèle en Wallonie des artistes trop longtemps méconnus, de qui l'on peut dire : « Il est des morts qu'il faut qu'on ressuscite » : le maître de Flémalle, Jennin Gossart ou Mabuse, Jean Bellegambe, Lambert Lombard, Lucidel, plus près de nous, François Navez, Hippolyte Boulenger, Antoine Wiertz, Louis Gallait, avec leur vision romantique de l'art, Félicien Rops, qui se plaît à affirmer ses origines wallonnes, et Constantin Meunier dont le génie s'éveilla à la vision formidable et poignante de la grande industrie, en terre wallonne, avec ses manifestations grandioses, mais aussi ses aspects douloureux de labeur pénible, écrasant.

L'éloquent conférencier termine par un vibrant appel. Ayons à cœur de mieux connaître notre petit et admirable pays. Rendons justice à notre passé, pour mieux préparer l'avenir. Prenons conscience de notre dignité, de nos droits, de notre place dans le domaine de l'art ; soyons fidèles aux traditions de notre race. Les *Amis de l'Art Wallon* forment un cercle de fraternité artistique, continuant l'œuvre d'art régional et wallon si magnifiquement affirmée par l'Exposition de Charleroi.

A. Lex.

LES EXPOSITIONS

A Bruxelles. — A LA LIBRE ESTÉTIQUE, l'envoi des sculpteurs wallons a obtenu un succès tout particulier. M. Victor Rousseau, dont on avait récemment vu à *Pour l'Art* un grand monument, y était représenté par un buste de jeune fille et deux bronzes comptant parmi ses meilleures créations; M. Paul Du Bois exposait une excellente statue, l'*Adieu*, cinq bustes (marbres et bronzes) tous extrêmement intéressants et une charmante statuette, *Crépuscule* ; enfin M. Armand Bonnetain exposait pour la première fois à la Libre Esthétique la série complète de ses médailles ; ce jeune artiste a pris place au premier rang de nos médailleurs.

Parmi les peintres, citons notamment M. Gisbert Combaz qui exposait trois paysages intenses et harmonieux de couleur, d'une belle allure décorative ; M. Thévenet que nous avons quelquefois vu mieux inspiré, et Mlle Leo Jo que de persévérants efforts conduiront au succès.

Enfin M. Marc-Henry Meunier faisait triompher le paysage ardennais par quatre magnifiques eaux-fortes d'un grand style.

AU STUDIO plusieurs expositions se sont succédé. Celle du Cercle *L'Éveil* était surtout remarquable par l'envoi de M. Fernand Verhaegen : un bon portrait, des vues de villes charmantes et fraîches de couleur et une suite d'études éblouissantes du Carnaval de Binche.

M. Revelard, dont on connaît la prédilection pour les fleurs, a exposé ensuite une série de tableaux où se retrouvent toutes ses qualités de finesse et de délicatesse.

AU CERCLE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE. La Commission des Beaux-Arts a eu l'heureuse idée de clôturer la série des expositions particulières par un salon consacré à *Quelques Peintres de la Figure*. Parmi les œuvres exposées citons de belles toiles de Charles de Groux, des œuvres intéressantes de Jean Delville, un magnifique tableau de Louis Dubois, des panneaux décoratifs de Fabry, un ensemble admirable de Léon Frédéric, deux tableaux de Camille Lambert, le portrait de Devigne, et un *Béguinage* de Xavier Mellery, une très belle série de tableaux et de dessins de Constantin Meunier, etc. etc.

AU MUSÉE MODERNE. Remarqué au Salon de la Société Nationale de Aquarellistes et Pastellistes, les envois de MM. Charles Bernier, Hector Cambier, Armand Jamar, Nestor Outer, Melle Leo Jo, Mme Mottard.

LE IVe SALON DE PRINTEMPS ET L'EXPOSITION INTERNATIONALE D'ART RELIGIEUX MODERNE. — Parmi les œuvres les plus remarquables, il faut signaler celles de de M. Léon Frédéric : *Les Saisons et les Ages* et *Avant la procession* ; on y retrouve toutes ces grandes qualités de composition, de dessin, de couleur, l'intimité du sentiment, l'émotion concentrée. Dans la section d'art religieux, la suite des tableaux illustrant

la vie de Saint François et surtout le triptyque de l'église de Nafraiture *La Sainte Trinité*, constituent avec les cartons de Puvis de Chavannes, les sculptures de Victor Rousseau, les œuvres de Maurice Denis et celles de quelques grands artistes anglais, un ensemble de chefs-d'œuvre qui domine de très haut toute l'exposition.

M. William Degouve de Nuncques qui, dans la stylisation du paysage s'apparente à M. Auguste Donnay, expose deux paysages brabançons d'une grande poésie ; on retrouve dans les œuvres de M. Alexandre Marcette les grandes qualités de couleur et de brio qui sont la caractéristique de son talent ; M. Fernand Khnopff se révèle une nouvelle fois comme l'un des peintres les plus pénétrants du paysage wallon et comme l'un des portraitistes les plus parfaits de notre école ; M. Derchain a un excellent tableau qui évoque celui qu'il exposait il y a quelques mois au *Studio* ; M. G.-M. Stévens expose un tableau d'un sentiment délicat et une nature morte charmante de couleur ; M. Rassenfosse continue à charmer les artistes et les amateurs d'art par la révélation du coloriste délicat et solide qui s'est caché si longtemps derrière le magnifique aquafortiste ; M. et Mme Wytsman, toujours fidèles au paysage wallon, continuent à nous en donner une vision claire, fraîche et ensoleillée ; M. Pierre Paulus, le vaillant peintre du pays noir, révèle une nouvelle fois les plus solides qualités. Citons encore les œuvres de MM. Anspach, Ahrtot, les paysages remarquables de M. Alfred Bastien, les envois de MM. Carpentier, Gisbert Combaz (un tableau charmant : *La Dune*), L. Danse, du Monceau, Alfred Duriau, Hagemans, Houben (*Soir sur le Loing*), Mlle Leo Jo, Camille Lambert, Leduc, Mlle Georgette Meunier, Charles Michel, Emile Motte, Albert Pinot, Fernand Verhaegen.

Dans la section de sculpture, M. Paul Du Bois expose une statue (*La Guirlande*) et deux bustes excellents, *Le Silence* et *L'Automne* ; Mlles Henriette Caleirs et Jenny Lorrain se font remarquer par des envois pleins de qualités et le statuaire Grandmoulin montre d'intéressantes études pour le monument Lambermont. Enfin, M. Armand Bonnetain expose une série de fort belles médailles, pour la plupart déjà vues à la *Libre Esthétique*, mais qu'on retrouve toujours avec un nouveau plaisir.

Dans la section d'art religieux, M. Victor Rousseau a exposé notamment une Vierge avec l'enfant Jésus d'un sentiment délicatement raffiné; c'est une des œuvres les plus charmantes du grand statuaire ; il est question de l'exécuter en pierre pour l'église d'Hastière qui deviendra un magnifique musée d'art wallon si ce projet et celui de la fresque d'Aug. Donnay se réalisent. L'esquisse de M. Donnay figure en place d'honneur au Salon avec deux autres esquisses, *L'Arrivée à Bethléem* et le *Calvaire* dans lesquelles, à la façon des anciens maîtres, M. Donnay ne craint pas de donner pour cadre à l'action le paysage liégeois qu'il affectionne et dont il rend la poésie avec tant de charme pénétrant.

Les œuvres de M. Degouve de Nuncques sont empreintes du mysticisme qui manque trop souvent aux tableaux destinés aux églises ; celles de M. Fabry se distinguent par leur grande allure décorative, et nous

retrouvons avec plaisir une ancienne œuvre de M. G.-M. Stevens, *L'Annonciation*. Dans des illustrations pour missels, M. Gisbert Combaz montre toutes les qualités précieuses du sens parfait qu'il a de la décoration ; M. Rion, un artiste auquel on a fait peu chez nous la place qu'il mérite, se révèle comme un remarquable artisan du métal ; M. Alexandre expose d'excellents objets en fer forgé ; et il vous faut encore citer les envois de MM Camille Lambert et Philippe.

Deux belles œuvres de Constantin Meunier, qu'il eût été désirable de représenter d'une manière plus complète, dominent la section belge de ce Salon qui mérite de grands éloges à ses organisateurs, parmi lesquels il faut citer en première ligne M. H. Fierens-Gevaert et Dom Bruno Destrée.

ROB. SAND.

José Wolff. (Liége : « Œuvre des Artistes »). — M. José Wolff, qui peignit naguère sous les beaux ciels d'Espagne des pages vibrantes et lumineuses, manifeste cette fois tout son talent dans des paysages ardennais.

Il possède des dons d'interprétation qui font plaisir à voir et sa technique est suffisante pour lui permettre de surmonter toutes les difficultés. La fougue et l'indépendance de son tempérament donnent à ses symphonies impressionnistes une vigueur à la fois virile et personnelle. Nous lui conseillerons néanmoins de se méfier d'une spontanéité qui gagnerait à être quelque peu contenue. C'est en se disciplinant qu'il arrivera à se recueillir devant la nature et à rendre le caractère du pays qu'il veut peindre. Il nous donnera alors des œuvres complètes.

Ces réserves ne nous ont pas empêché d'admirer longuement ces tableaux : *Biez du Moulin, Réservoir du Moulin, Coin du Moulin, les Peupliers, Soir Tombant, les Meules.* Des esquisses comme : *Un coin du Moulin, Heure douce, le Saule, Pins Sylvestre, Soleil d'Automne, Dernières feuilles.*

Nous garderons le meilleur souvenir de cette exposition et nous savons gré à l'Œuvre des Artistes, de nous avoir permis ces derniers temps de constater les progrès réalisés par de jeunes et vigoureux talents.

CLAUDE GENVAL.

FAITS DIVERS ET INFORMATIONS

LIÉGE. — **Exposition triennale.** L'organisation de l'Exposition a donné lieu à certains incidents qui ont eu leur écho dans la presse locale. M. Motte, qui était délégué par le vote des artistes wallons au Jury d'admission, n'ayant pas été choisi pour faire partie du jury de placement, a donné sa démission avec éclat, revendiquant les droits des artistes wallons. Les organisateurs du Salon ont répondu que les artistes wallons n'avaient pas été sacrifiés. La Fédération des Artistes wallons à réuni son Comité général, sous la présidence de M. Maurice des Ombiaux,

et a émis, à l'unanimité, le vœu de voir les Provinces wallonnes représentées directement, aussi bien dans les jurys de placement que dans les jurys d'admission des Salons triennaux.

CHARLEROI. — M. le Ministre des Sciences et des Arts vient d'accorder un subside extraordinaire de trois cents francs à la Société Archéologique de Charleroi, afin de permettre à cette Société d'acquérir les moulages qui avaient orné son Exposition de l'an passé. — Nous sommes heureux d'enregistrer l'octroi ce de subside, sur lequel l'attention bienveillante de M. le Ministre des Sciences et Arts avait été appelée par la Société des Amis de l'Art wallon.

MONS. — **Les anciens peintres de Mons.** — Une importante collection particulière a été vendue le 14 Mai à Amsterdam. Elle comprenait un tableau de Lucidel et un autre de Prévost. M. Jules Destrée, au nom des Amis de l'Art wallon, avait cru devoir attirer l'attention du Gouvernement et de la Commission des Musées sur le grand intérêt qu'il y avait à conserver ces œuvres à la Belgique.

La vente a eu lieu. Les délégués du Gouvernement n'ont pas trouvé le tableau attribué à Lucidel suffisamment authentique pour en faire l'acquisition. Quant au tableau de Prévost, il nous a également échappé parce que la famille van Hoogendyck l'a légué au Musée d'Amsterdam.

Le Cercle « Bon Vouloir » organisera pendant la durée de son Exposition, deux séances wallonnes intéressantes : la première aura lieu le Jeudi 13 Juin, et sera consacrée, sous la direction de Mlle Pitsch, à un concert Cesar Franck. La seconde le Jeudi 20 Juin comprendra une conférence de M. Jules Destrée sur les Arts anciens de Wallonie.

MALINES. — **Le Jubilé de l'Alliance wallonne.** — Les sociétés wallonnes du pays se sont rendues le 19 mai à Malines où a eu lieu une manifestation grandiose à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la création du Cercle local *l'Alliance wallonne* et de la présidence de M. Pierre Iserentant, professeur à l'athénée royal de Malines, qui, durant cette longue période, s'est dévoué avec un zèle remarquable à la fondation d'œuvres sociales, à la propagation de la langue française et s'est attaché à resserrer parmi la nombreuse colonie wallonne de la région les liens de patriotisme et de solidarité.

Ce jubilé wallon au cœur du pays flamand a été en quelque sorte aussi une manifestation de l'idée française. Des réunions intimes, des fêtes littéraires, théâtrales et artistiques se sont déroulées dès samedi 11 courant jusqu'au 25 mai à cette occasion.

BRUXELLES. — **Une Médaille.** — La société hollando-belge de numismatique vient de frapper une bien intéressante médaille, qui sera très appréciée par le monde des amateurs. Cette œuvre est due au talent délicat, distingué et souple de Mlle Jenny Lorrain et commémore le souvenir et la gloire du musicien Vieuxtemps, dont l'artiste a rendu avec beaucoup de finesse, d'expression et de goût, l'intéressante physionomie.

Mlle Lorrain est une artiste sympathique à laquelle l'art sculptural n'a valu jusqu'ici que de très marquants succès. La perfection, la beauté de sa dernière œuvre permettront au monde des arts de la considérer désormais comme un de nos meilleurs artistes médailleurs.

Nomination. — Un cours d'histoire de la musique et de culture artistique générale vient d'être institué au Conservatoire royal de Bruxelles. C'est notre collaborateur, M. Ernest Closson, qui en est le titulaire. Nous applaudissons de tout cœur à la distinction qui revenait, du reste, tout à fait naturellement à cet érudit esthéticien.

M. Victor Vreuls vient de terminer un drame lyrique en trois actes et six tableaux, *Olivier le Simple*, dont le poème a été écrit par M. Jules Delacre. L'œuvre, qu'il a fait entendre la semaine dernière, est extrêmement mélodique et charmera tout autant, par sa belle tenue d'art et son constant intérêt musical, les artistes que le public. C'est incontestablement, dit l'*Art moderne*, l'ouvrage le plus remarquable qui ait été écrit en Belgique. Le drame qu'il commente a de la grandeur, un accent lyrique fortement accusé. Bien interprété, il constituera un spectacle impressionnant dont le succès paraît certain.

Concert. Un très intéressant concert organisé par la Société Nationale des Compositeurs belges, vient d'avoir lieu à la Grande Harmonie.

Les compositeurs wallons y ont obtenu un succès mérité. Mlle Tombeur a chanté avec infiniment de talent des mélodies charmantes et très personnelles de Mme Van den Boorn-Coclet, du Conservatoire de Liège, et M. Dechesne a interprété deux compositions originales pour violoncelle, du même auteur. Mme Cousin a fait apprécier de gracieuses mélodies pour piano, de Théodore Radoux. Enfin, on a vivement applaudi des pièces symphoniques pour piano d'Albert Dupuis, auxquelles on a fait un très vif succès.

Un disparu. — Le peintre Félix Terlinden, né à Lodelinsart en 1836, vient de mourir à Bruxelles. Il eut son heure de succès comme portraitiste et comme paysagiste ; ses œuvres avaient d'excellentes qualités de composition, de distinction et d'élégance. Il fit, il y a de longues années, un voyage aux Indes d'où il rapporta une belle série d'études. Il est représenté au Musée Moderne de Bruxelles par un tableau : *Les Captives*.

CHRONIQVE DE LA SOCIÉTÉ LES AMIS DE L'ART WALLON

SECTION DE LIEGE

Le Comité de la Section s'est réuni sous la présidence de M. Xavier Neujean, le jeudi 18 avril.

Après un échange de vues entre M. le Président, MM. Oscar Colson, Fernand Mallieux, Charles Delchevalerie, Théodore Hoven, et Louis Boumal, il est décidé d'en référer au Comité central au sujet de l'autonomie des Sections.

L'assemblée a abordé ensuite l'étude du premier projet à réaliser, celui d'apposer sur la maison où habitait Edouard Remouchamps lorsqu'il écrivit *Tâti*, rue du Palais, une plaque rappelant sa mémoire. Sur la proposition de M. Louis Boumal, on convient de ne pas commander le mémorial à un sculpteur déterminé, mais d'ouvrir un concours dont le programme sera établi par MM. Paul Jaspar, Comblen et Lobet; ce programme sera ensuite communiqué aux Amis de l'Art Wallon, à la Fédération des Artistes wallons, à l'Association des Anciens Elèves de l'Académie des Beaux-Arts de Liège et à la Presse. Il comprendra un chiffre de dépenses que le sculpteur ne pourra dépasser; les projets des concurrents seront examinés par un jury composé de MM. Jaspar, Comblen, Lobet, Oscar Berchmans, Petit, et présidé par M. Xavier Neujean.

Le Comité ajourne la discussion relative au premier Congrès.

M. PAUL JASPAR s'est documenté au sujet du projet d'une exposition des œuvres du décorateur Carpay. Il estime que cette manifestation sera réalisable au cours de la saison prochaine.

M. CHARLES DELCHEVALERIE expose un projet des plus intéressants. Les œuvres de l'art wallon, étant disséminées dans tous les musées et collections particulières du monde, sont en somme peu connues à Liège. Puisqu'on ne peut songer à réunir ici un musée de ces œuvres, il serait utile d'en grouper au moins, en un local public, une collection de bonnes reproductions photographiques. Le comité approuve cette proposition et charge MM. Delchevalerie et Petit, aidés d'un troisième collaborateur qu'ils choisiront eux-mêmes, de dresser une liste des photographies qu'il faudrait se procurer.

A ce projet, M. Jos. M. REMOUCHAMPS voudrait voir joindre celui d'un musée de gravures. On décide de porter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion qui comprendra en outre, sur la demande de M. LOUIS BOUMAL, l'étude des moyens de propagande en faveur de la Société.

Le Secrétaire,
OSCAR THIRY.

INFORMATIONS

Nos membres. — La Société des Amis de l'Art wallon a enregistré, dans le courant d'avril, son cinq centième membre. Les adhésions continuent à affluer depuis, grâce à la propagande assidue que font ses premiers adhérents.

Adhésions communales. — La circulaire que nous avons publiée dans notre dernier numéro et qui a été adressée aux Administrations communales de Wallonie, a rencontré partout le meilleur acccueil. Les Villes et Communes suivantes nous ont déjà fait parvenir leur adhésion :

Beaumont
Bernissart
Charleroi
Couillet
Cuesmes
Engis
Gembloux
Gosselies
Jumet
Jupille
Liège
Marche-en-Famenne
Marcinelle
Monceau-sur-Sambre
Mons
Morlanwelz
Namur
Saint-Remy (Thuin)
Tournai

Nous faisons appel à nos membres pour que chacun, dans la sphère de ses influences, insiste pour obtenir l'adhésion des autres municipalités de notre région.

La décoration de l'église d'Hastière. — On connaît le séduisant projet de faire décorer l'église d'Hastière par le peintre Donnay. L'artiste wallon a pris pour sujet l'histoire de Saint Walhère. Nous publierons dans notre prochain numéro un rapport de Dom Bruno Destrée aux Amis de l'Art Wallon sur cet objet. D'autre part, le Comité des Amis de l'Art Wallon vient de demander audience à M. Carton de Wiart, Ministre de la Justice, aux fins de l'intéresser à la question de faire décider sans retard, l'intervention de l'Etat. Ajoutons que M. V. Rousseau, notre grand sculpteur wallon, désireux de s'associer à cette entreprise d'art, a décidé d'offrir à l'église d'Hastière une *Madone à l'Enfant* qui complètera merveilleusement les panneaux de Donnay.

Coopération. — Le Bureau permanent de la Société rappelle à tous les Membres que le Comité général attend d'eux autre chose qu'une contribution financière.

Ils peuvent nous aider : 1° en recrutant à l'Association de nouveaux membres. (Nous enverrons, si on le désire, des circulaires ou des bulletins d'adhé-

sion, ou nous les enverrons aux personnes dont on voudra bien nous donner l'adresse); 2° en veillant à la constitution définitive d'un groupe local et en s'associant à ses travaux; 3° en usant de toute influence propice pour faire accueillir favorablement les demandes de subsides que nous avons adressées aux autorités provinciales et communales de Wallonie; 4° en examinant la possibilité d'organiser en leur ville, soit sous le patronage des *Amis de l'Art wallon*, soit avec le concours d'une société locale, les conférences de notre Association; 5° enfin, en nous signalant, pour notre Bulletin, tous les faits intéressant notre domaine: publications, expositions, découvertes, concerts, conférences, projets ayant trait à l'art en Wallonie.

Notre Association ne rendra vraiment les services qu'elle est appelée à rendre, que si elle constitue un organisme vivant, objet constant de la sympathie attentive de chacun de ses membres.

Livres sur l'Art Wallon. — La Société a racheté à l'Exposition de Charleroi les quelques exemplaires restants du volume des conférences et du Catalogue général. Rappelons que les deux ouvrages constituent le manuel le plus complet et le plus récent des questions touchant à l'histoire de l'art wallon. Publiés par l'éditeur van Oest, dans une couverture de Mlle La Bruyère, ils sont copieusement illustrés. Le volume des Conférences compte 444 pages; le Catalogue général avec de nombreuses notices dues aux personnalités les plus autorisées, en compte 560. Le prix de ces deux volumes reste fixé pour le public à 2 et à 3 francs; mais pour les *Amis de l'Art Wallon*, il sera abaissé à un franc par exemplaire. Envoi franco contre un bon postal adressé à M. Jules Destrée.

Avis important. — Nous prions instamment les *Amis de l'Art Wallon* et en général les lecteurs de la Revue de tenir note que toutes les communications relatives à la Société doivent être adressées directement à son Président, M. JULES DESTRÉE, député, à Marcinelle (Charleroi).



Les panneaux décoratifs d'Auguste Donnay pour l'église d'Hastière

Rapport présenté à la Société des « Amis de l'Art wallon »

PAR

dom BRUNO DESTRÉE, O. S. B.

En parcourant dernièrement l'Entre-Sambre-et-Meuse en quête de trésors d'art religieux pour l'Exposition de Charleroi, j'étais frappé de constater une fois de plus combien ce pays caractéristique et charmant avait trouvé peu d'interprètes parmi les peintres. Deux artistes seulement, Xavier Mellery et Fernand Khnopff, se présentaient à mon esprit comme ayant évoqué, dans des peintures de petites dimensions, le pays que je traversais ou des sites très semblables des Ardennes. Encore que leurs tableaux ou leurs aquarelles fussent plutôt des études ou des impressions que des œuvres méditées et longuement travaillées, ces deux artistes avaient prouvé tout au moins qu'ils avaient compris et aimé la beauté poétique et souvent un peu sauvage de cette région pittoresque et accidentée, de son sol rocheux, de ses églises et de ses maisons de pierre, de ses longues routes blanches fuyant à perte de vue, son vaste horizon que l'on découvre de ses hauts plateaux.

Et je disais à l'ami qui m'accompagnait, combien il serait désirable que l'on fît ressortir et que l'on mît en relief la beauté de la Wallonie, en confiant à des artistes qui auraient fait leurs preuves, la décoration de murs d'école, d'hôtels de ville et d'autres édifices

publics où seraient représentés, en panneaux décoratifs, les sites les plus pittoresques et caractéristiques d'une région. Ces panneaux pourraient être faits de simples paysages destinés à



Saint Walhère réprimant son neveu
(Esquisse d'Auguste DONNAY).

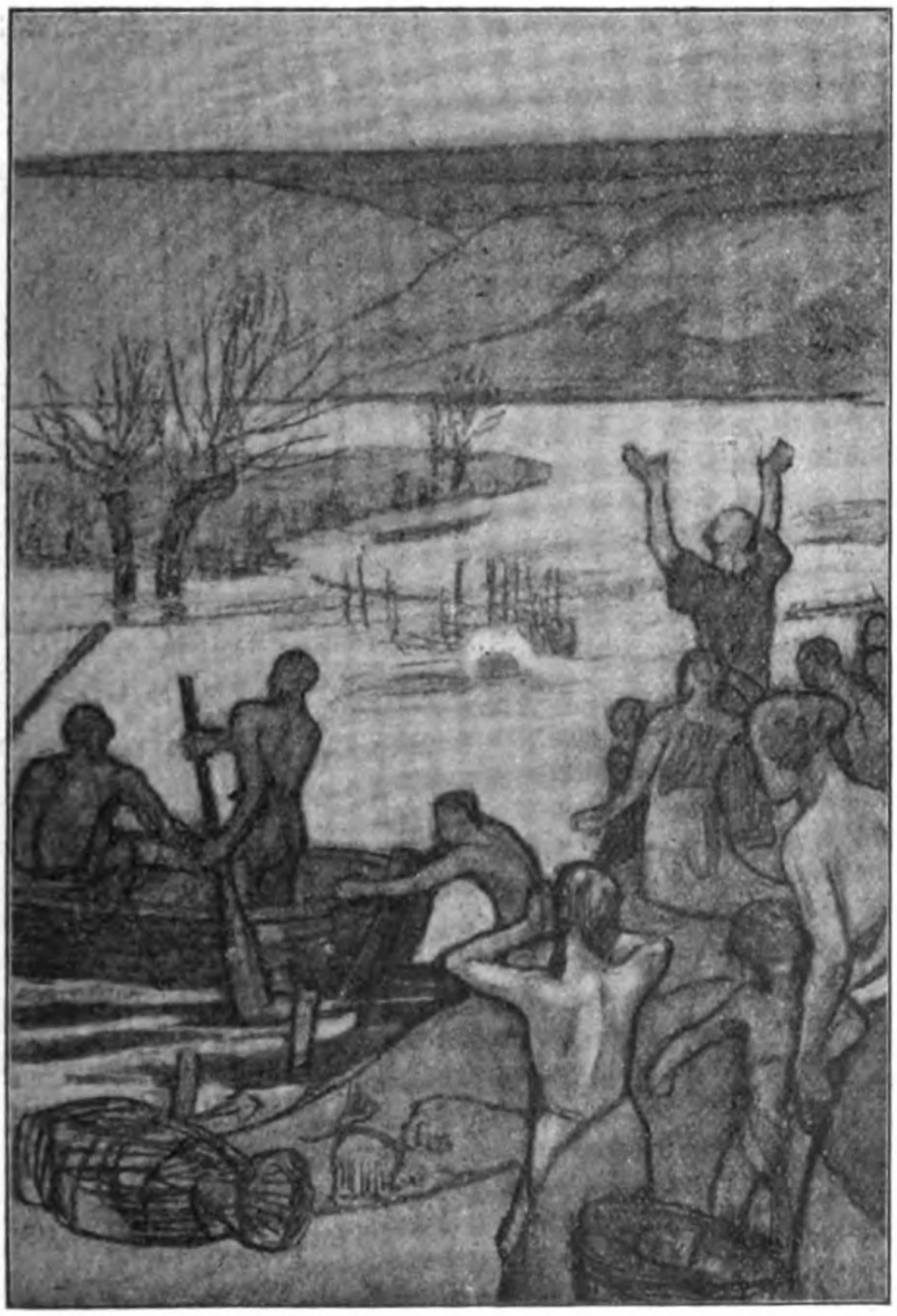
faire mieux comprendre de ceux-là mêmes qui y vivent la beauté des décors qui les entourent : ou mieux encore des compositions de nature à élever l'esprit et le cœur, comme celles de Puvis de Chavannes au Musée d'Amiens, mais dont le fond, comme dans les panneaux de Puvis, ne seraient que l'artiste interprétation du pays environnant.

* * *

C'est précisément d'une décoration de ce genre que l'on m'a

prié de signaler ici le mérite. Pour la vénérable église romane d'Hastière-par-delà, dont le zélé curé rêve de refaire un sanctuaire où tout serait à la hauteur du culte, M. Auguste Donnay a donné récemment trois panneaux, qui sont comme compositon décorative, comme sentiment religieux et comme compréhension de ce pays mosan, où l'action se passe, la décoration la mieux réussie que j'ai vue depuis des années.

L'œuvre sert à illustrer la vie et la mort de St-Walhère, curé-



Découverte du corps de Saint Walhère
(Esquisse d'Auguste DONNAY).

doyen d'Onhaye et qui, au commencement du XIII[e] siècle, d'après l'histoire ecclésiastique de Liège, aurait été mis à mort par un de ses neveux dont il blâmait depuis longtemps la conduite

déréglée. Dans le premier panneau, on aperçoit Saint Walhère — ou Saint Vôhî comme on l'appelle aussi dans le pays — apostrophant son indigne parent, qui, sur la terrasse d'un château dominant le fleuve, vient de se lever de table et écoute avec impatience les reproches de celui qui lui parle au nom du Christ dont le monogramme s'aperçoit brodé sur l'habit du saint doyen.

Dans le second panneau, le meurtre est déjà accompli; et tandis que des gens sur le rivage lèvent les bras au ciel en signe de douleur, on voit à un petit barrage naturel que des branches d'arbre ont formé dans le fleuve, le corps du saint arrêté, la tête environnée d'une mystérieuse auréole.

Le panneau principal représente l'enterrement de St-Walhère. Sur la gauche, des chevaux rétifs sont emmenés, qui n'ont pu traîner le char sur lequel le corps du saint était couché. Il a fallu suivant la légende y atteler deux génisses qui jamais jusqu'alors n'avaient porté le joug et qui, par des routes non encore frayées, transportèrent les dépouilles funèbres au lieu où s'élèvera plus tard l'église de Saint-Walhère.

* * *

Il y a dans ces trois esquisses, en même temps qu'un sentiment profond et dramatique, une science exquise de la décoration tant dans les détails que dans l'ordonnance générale des scènes. On a dit qu'elles faisaient penser à des Puvis de Chavannes. Ce serait une critique si l'on voulait signifier par là que ces compositions ne sont qu'une imitation des œuvres du grand décorateur français. Ce n'est plus une critique mais au contraire un éloge si l'on veut faire remarquer que dans l'ordonnance générale des groupes et des scènes il y a quelque lointaine parenté. Mais les paysages de M. Donnay suffiraient à eux seuls pour caractériser son œuvre et la comparer entièrement à celle du décorateur de la Sorbonne.

Dans les trois scènes de vie de Saint Walhère, M. Donnay a pris pour fond et rendu avec un art délicieux la claire vallée de la Meuse, avec le large ruban moiré du fleuve coulant à pleins bords, les collines aux lignes harmonieuses et tranquilles qui l'encadrent et les grands rochers gris qui, par endroits surplombant la route, se mirent dans les eaux rapides.

Seul un artiste wallon, ayant longtemps vécu dans ce pays, en connaissant la vie, la poésie et les légendes pouvait en résumer et en évoquer tout à la fois si heureusement toute la grâce et la

beauté. M. Auguste Donnay n'aurait peint que ces trois panneaux qu'il aurait fait assez pour s'attirer la reconnaissance de tous les



Le transport du corps de Saint Walhère
(Esquisse d'Auguste DONNAY).

artistes de Wallonie, parce qu'il a contribué ainsi à leur révéler et à leur faire sentir plus vivement le charme pénétrant de leur pays.

Aussi est-ce notre vœu bien cher, de lui voir continuer ce qu'il

a si bien commencé. Et que la décoration de tout ce vénérable sanctuaire d'Hastière soit confiée à ce même artiste qui tant au point de vue décoratif qu'au point de vue religieux a montré ce qu'on pouvait attendre de lui, dans les trois panneaux de l'histoire de Saint-Walhère.

Dom Bruno DESTRÉE, O. S. B.

Les clichés accompagnant cet article ont été obligeamment communiqués à Wallonia *par M. l'abbé Moeller, directeur de* Durendal, *qui les publia l'an dernier. On y voit l'esquisse première du projet, datant de 1910. Depuis lors, l'artiste a apporté à son œuvre diverses améliorations dont on pourra se rendre compte aussitôt que, bien prochainement, le projet définitif sera complètement achevé. Ce que nous en disons ici n'a pour but que de dater les photogravures illustrant le Rapport de dom Bruno Destrée.*

N. D. L. R.



L'Eglise d'Hastière-par-delà

PAR

M. Marcel LAURENT.

Il appartenait aux *Amis de l'art wallon* de célébrer par un digne hommage la belle, la vénérable église d'Hastière. Eux qui s'unirent pour revendiquer l'honneur d'une race trop méconnue dans l'histoire des Beaux-Arts, ils devaient porter leurs regards avec une dilection toute particulière sur ce temple qui atteste bien, par le prestige de l'âge et de l'originalité, l'effort glorieux de nos vieux maîtres. Le temps est proche où ils en feront une sorte de sanctuaire de leurs souvenirs et de leurs espérances, et il y aura de l'allégresse au cœur des pierres séculaires. Mais ce n'est pas à un modeste archéologue d'évoquer ces renouveaux d'art et de poésie ; le rôle qui lui conviendra le mieux et dont il sera très fier, sera de retracer sommairement l'histoire du vieil édifice et de montrer quels sont ses titres à notre respect, à notre affection.

Selon d'antiques traditions locales, l'église d'Hastière-Notre-Dame ou par-delà aurait été fondée au IV[e] siècle par saint Materne. C'est, comme on le sait, le propre des traditions locales d'accroître la noblesse des vieux monuments en les vieillissant encore et en rattachant leur origine à un nom prestigieux. En réalité, la tradition qui associe le nom de saint Materne à l'église d'Hastière remonte à une charte datée de 656, attribuée au comte Widric et d'après laquelle l'église aurait été fondée *a priscis temporibus*, par saint Materne « disciple de l'apôtre Pierre ». Le témoignage, en tout cas, n'aurait que peu de valeur, mais, de plus, le document est apocryphe : Mabillon et les Bollandistes l'avaient déjà reconnu.

D'autres traditions font vivre des saints et des saintes à

Hastière dès le VIIe siècle et auparavant. C'est aux historiens de discerner ce qu'il y a de vrai dans ces légendes ; du moins n'en peut-on rien tirer d'utile pour l'histoire des monuments.

Il en est tout autrement d'une charte de Charles-le-Simple de 915 Selon ce document, l'abbaye, alors en possession du comte Wigeric, fut donnée à Etienne, évêque de Liège, sous la réserve que le comte, sa femme et un de leurs fils, Adalbéron, garderaient le domaine en usufruit. Nous sommes ici en pleine histoire, car cet Adalbéron est le même qui devint évêque de Metz (929-964). Elevé au siège épiscopal, il n'avait pas oublié son héritage des bords de la Meuse. Il obtint, en effet, de l'empereur Othon Ier, que la donation précaire dont il avait bénéficié fût rendue définitive, et lui-même l'accorda aux moniales de l'abbaye de Ste-Glodesinde, à Metz. « Tout nous porte à croire, dit le P. Van Caloen [1] s'appuyant sur la Chronique de Waulsort, qu'Adalbéron restaura, ou plutôt reconstruisit lui-même l'église d'Hastière, en la donnant à l'abbaye de Ste-Glodesinde. » La Chronique de Waulsort dit « construire » et non restaurer ou reconstruire : *Sed quia ea ecclesia esse constructa cognoscebatur a domino Adalberone Metensium presule.* Tel est le texte et rien n'autorise à y chercher autre chose que ce qu'il dit.

En 969, cinq ans après la mort d'Adalbéron, l'empereur Othon Ier donnait à l'église de Metz l'abbaye de Waulsort, récemment fondée, et en outre l'église d'Hastière qui, désormais, devait dépendre du nouveau monastère. Les moniales retournèrent à Metz et furent remplacées d'abord par des prêtres, puis, au XIe siècle, par des moines de Waulsort. Hastière devint même, sous l'abbé Erembert, le siège de l'école monastique établie en l'abbaye. C'est le premier *magister* de cette école, Rodolphe, devenu abbé, qui fit construire (1033-1035) l'église romane restaurée aujourd'hui et que nous admirons. Le chœur gothique date de 1264 ; il fut l'œuvre de l'abbé Alard de Hierges. L'histoire d'Hastière est donc assez bien connue ; aussi faut-il s'en souvenir toujours quand on étudie le monument au point de vue archéologique.

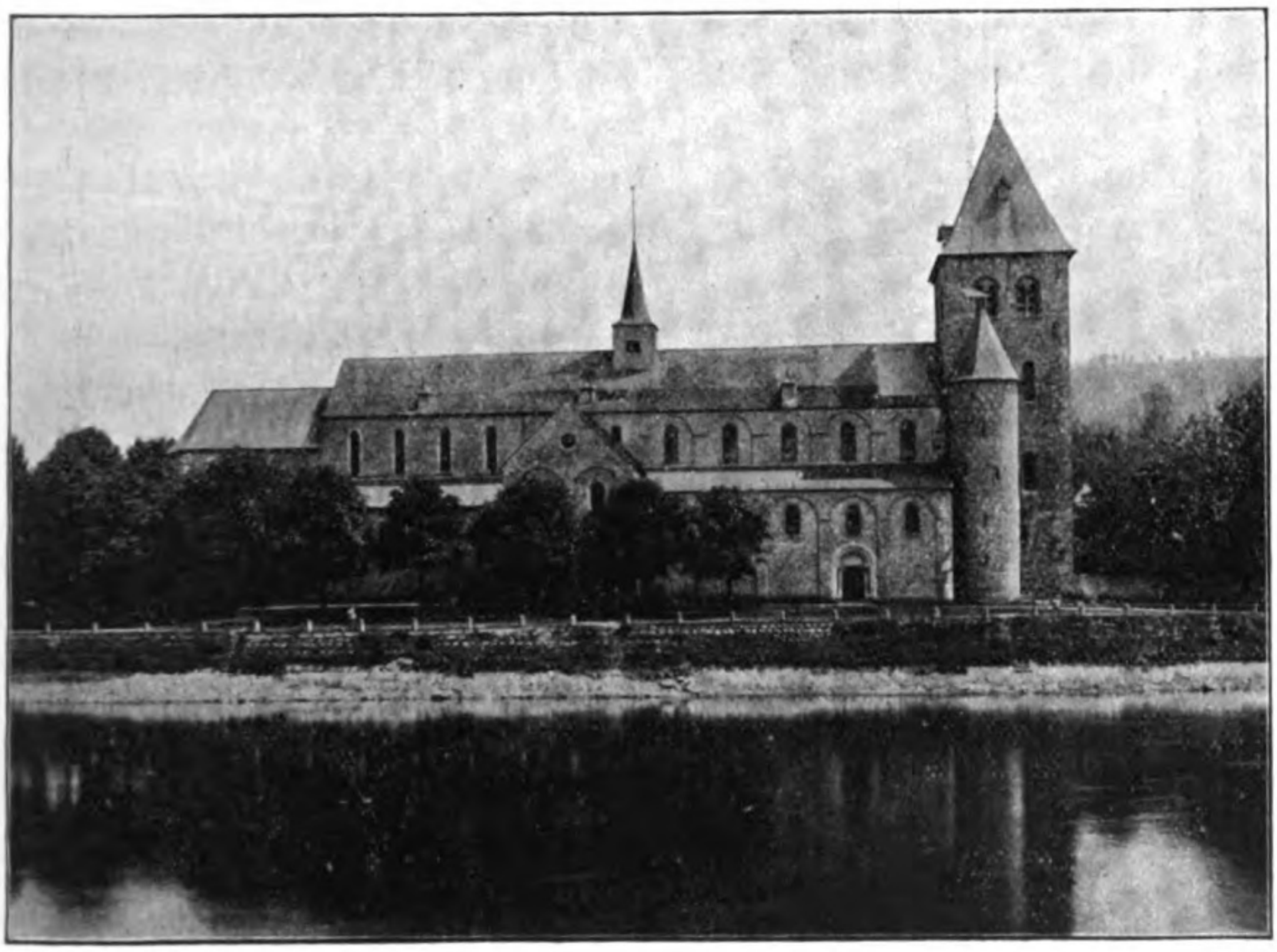
Il y a quelque trente ans, celui-ci n'était plus qu'une ruine au bord du fleuve. L'église et l'abbaye incendiées en partie lors de la Révolution française, vendues ensuite comme biens nationaux, passèrent de mains en mains. Le chœur seul était intact et, depuis 1826, servait d'église vicariale. Ce n'est qu'en 1878 que la com-

---

[1] *Annales de la Société archéologique de Namur*, XVII (1886), p. 1 et suiv.

mune d'Hastière-par-delà racheta le vaisseau et la tour en ruines. L'ère des restaurations archéologiques était ouverte : grâce aux subventions officielles, le monument fut sauvé. Mais d'abord, des fouilles avaient été entreprises (1885) : on découvrit la crypte et des substructions antérieures à l'église romane. Ainsi un problème archéologique se posait et des plus importants : de quelle époque était cette crypte ?

Le P. Van Caloen, à qui nous avons emprunté toutes les indi-

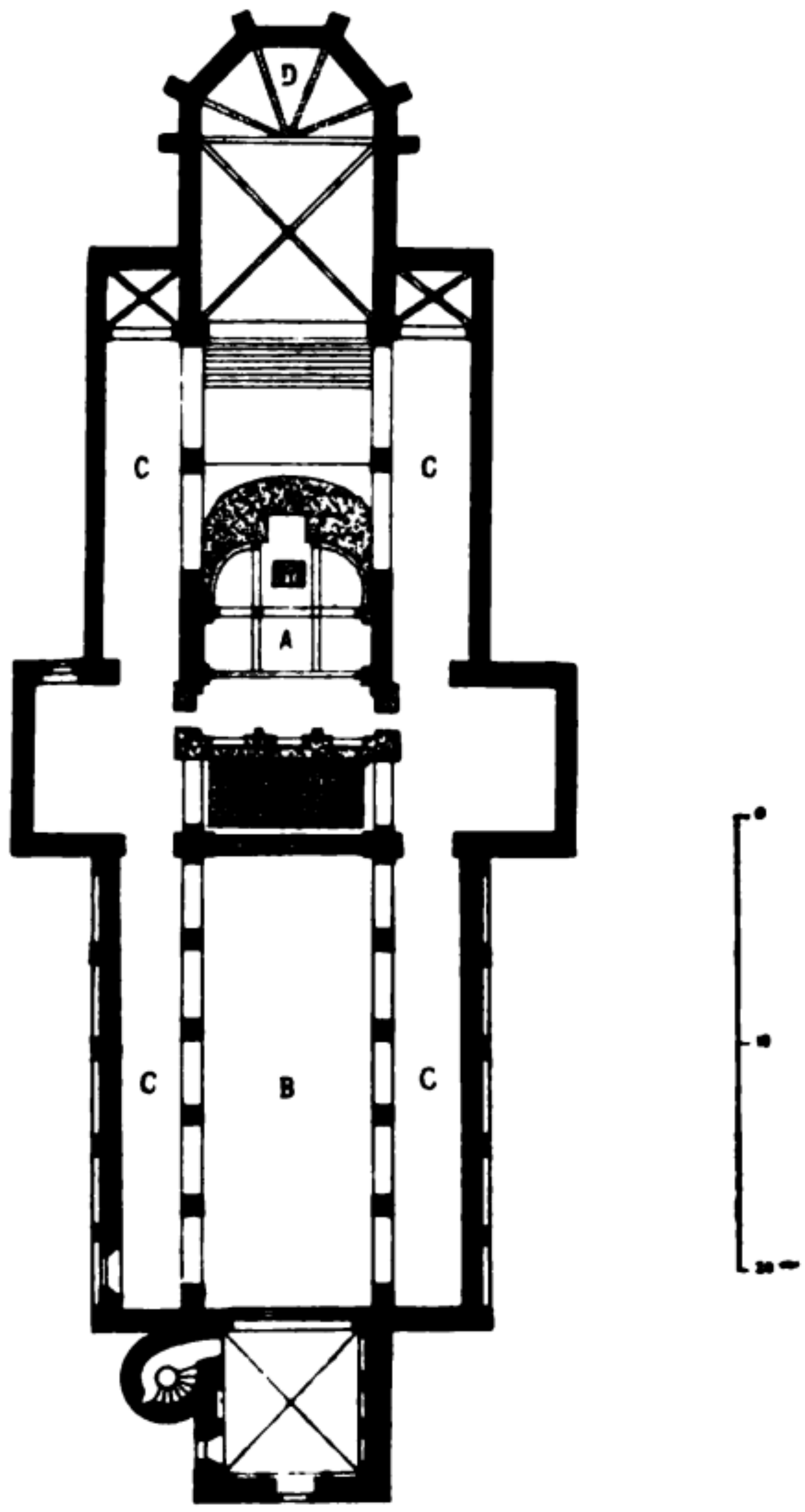


Eglise d'Hastière-par-delà.

cations historiques qui précèdent et qui donne une excellente description des fouilles, n'hésite pas à la considérer « comme la première église d'Hastière; celle que les chroniqueurs, à tort ou à raison, attribuent à Saint Materne ». Il la rapproche des temps apostoliques et la compare aux cryptes italiennes du VIe siècle. Elle existait, croit-il, en même temps qu'une église supérieure, à laquelle auraient succédé tour à tour les édifices du Xe et du XIe siècles.

En vérité nous pensons que l'histoire de l'église d'Hastière est beaucoup plus simple. La crypte, qui a la forme d'une chambre carrée terminée par une abside, nous paraît avoir reproduit en réduction le plan de l'église élevée au dessus d'elle, ainsi qu'il

était de coutume dès la fin de l'époque carolingienne. Sa voûte était supportée par quatre colonnettes formant trois nefs ; elle était éclairée par deux fenestelles et deux escaliers latéraux permettaient d'y descendre. Or, il n'y a rien là qui diffère de ce qu'on trouve ordinairement dans les cryptes du X[e] au XII[e] siècle. Et nous ne savons vraiment pourquoi on en ferait une église : c'était comme toutes les cryptes du moyen âge, une chapelle souterraine où l'on honorait les restes des saints (1). Si l'on se rappelle que la Chronique de Waulsort fait « construire » l'église par Adalbéron, on sera porté à attribuer aussi la crypte au même personnage. Et voici d'ailleurs, à l'appui de cette opinion, un témoignage matériel que nous tirons des indications du P. Van Caloen : « Le pavement ainsi que les rampes remontant à l'église supérieure sont composées d'un béton rouge très dur et épais recouvert d'un ciment semblable à celui des murs. » Ce béton n'indique-t-il pas une date ? Nous le croyons. C'est le même, semble t-il, qu'on retrouva en 1907, à Liège, dans les anciennes substructions de l'église de St-Lambert. Il formait selon toute vraisemblance, a-t-on dit (2), le pavement de l'église notgérienne. Ainsi le texte et le monument lui-même s'accordent pour faire dater la crypte du



Longueur : 65 m.
Largeur au transept : 25 m.
A : crypte ou partie la plus ancienne ;
B : Agrandissement de l'église au X[e] siècle (?) ;
C : église du XI[e] siècle ; *D* : chœur du XIII[e] siècle.

---

(1) De Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France, à l'époque romane*, Paris, 1912, p. 100.
(2) Polain, *Fouilles archéol. place St-Lambert* (Chronique archéol. du Pays de Liège, 1907, p. 84).

X[e] siècle au plus tôt. Au plus tôt, disons nous, car la crypte pourrait être contemporaine, simplement, de l'église romane du XI[e] siècle. On voudrait pouvoir affirmer que les substructions trouvées, selon le P. Van Caloen, sous la nef actuelle, sont bien les vestiges d'une construction plus ancienne, d'une église supérieure. En l'état de nos connaissances, il est difficile de se prononcer.

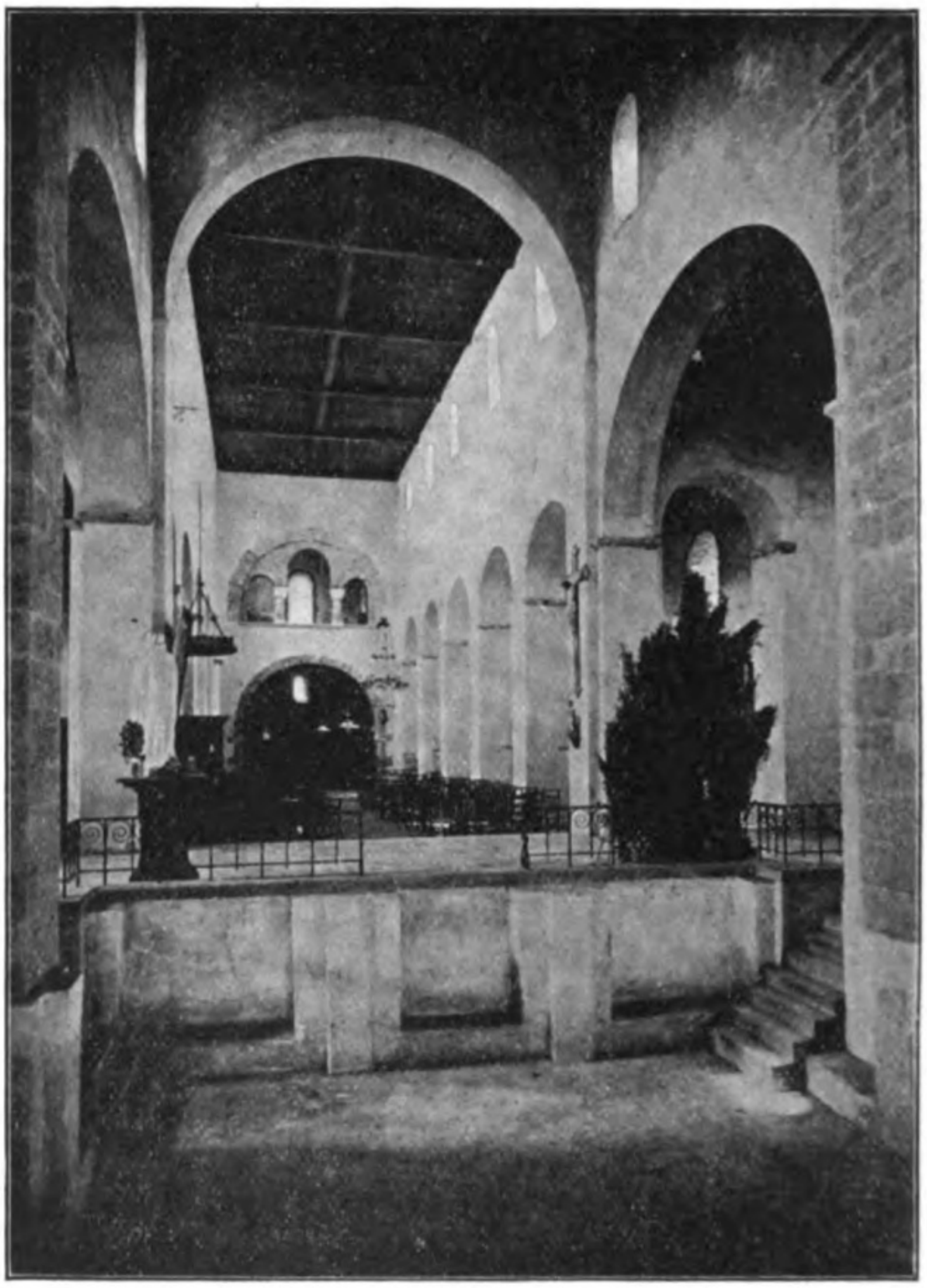
Au XI[e] siècle, l'architecture mosane vivait des inspirations artistiques de la vallée du Rhin, tandis que toute la Belgique occidentale suivait les traces des écoles françaises. Cela signifie qu'avec deux dialectes artistiques différents, notre race exprimait une même qualité de sentiment idéal. A ce titre, Notre-Dame d'Hastière et Saint-Vincent de Soignies sont pareilles et tout le Hainaut qui les sépare, en réalité les réunit par une suite de transformations progressives.

A Soignies et Tournai, les belles tours-lanternes au-dessus de la croisée du transept, les façades sans tours et dans lesquelles fut percée l'entrée principale, les tribunes placées à l'intérieur, au-dessus des arcades basses, voilà les principaux caractères de l'école française du Nord ; au contraire, les bandes en maçonnerie qui décorent l'église d'Hastière, sa tour située à l'occident et saillante, son entrée latérale, son abside qui était certainement circulaire, ce sont autant d'indices de l'influence rhénane. A l'intérieur, les piliers carrés ne sont pas moins révélateurs d'une origine germanique. Et ces caractères particuliers, Hastière les partage, pour ne citer que quelques exemples, avec les églises de Celles et de Thynes au pays de Namur, avec les églises romanes de Liège et Ste-Gertrude de Nivelles, avec les petits édifices ardennais dont l'église de Waha, également du XI[e] siècle, est le type.

Pourtant, qu'il y a loin de ces monuments wallons aux œuvres accomplies dans la vallée du Rhin ! Chez nous, il n'est point de voûtes, point de tourelles multiples — on aura remarqué qu'à Hastière, la seule tourelle qui existe est celle qui contient l'escalier à côté du clocher —, l'ornementation sculptée au dedans comme au dehors, est extrêmement réduite. Et voilà, dira-t-on des constatations assez décevantes ! Car il semble en résulter que notre architecture mosane, si elle ne fut pas vassale de l'archi-

(1) Les *graffiti* de la crypte reproduits par le P. Van Caloen n'indiquent en rien une date antérieure au X[e] siècle.

tecture germanique, n'en fut du moins qu'une parente modeste, disons le mot, une parente pauvre. Le terme serait cruel s'il ne contenait au contraire tout ce qui fait l'intérêt de nos anciennes églises. Orgueilleuses, elles auraient pu l'être, puisqu'il aurait



La nef de l'église vue du chœur.
La crypte à l'avant-plan.

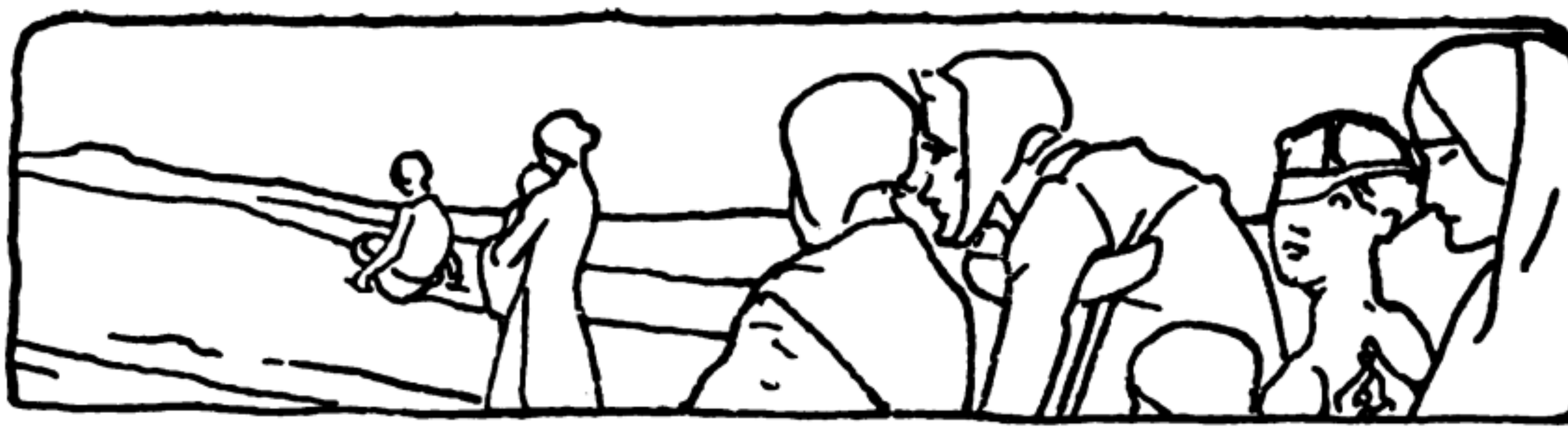
suffi pour cela d'imiter; elles se contentèrent d'être nobles infiniment, comme Ste-Croix ou St-Barthélemy de Liège, comme Ste-Gertrude de Nivelles, au si beau cloître. Elles eurent des grâces variées, charmantes et mesurées. Moins superbes que les cathédrales du Rhin, elles montrèrent, dans un style commun, des formes moins monotones. Et, pour tout dire, on leur sait grâce d'être si bien elles, dans leur calme dignité.

Allons revoir l'église d'Hastière. Au bord de son fleuve familier,

dans le site harmonieux que lui font l'eau, les arbres et les monts, elle se révèlera nôtre, rude et candide, avec des grâces qui sont rustiques, mais un regard infiniment doux. Simple comme une paysanne, charmante comme une aïeule, c'est ainsi que nous l'aimons.

MARCEL LAURENT.





La légende et le culte de saint Walhère à Onhaye

PAR

M. Oscar COLSON

Le peuple en sait beaucoup plus que l'historien sur la vie du bienheureux Walhère. La perte des archives paroissiales d'Onhaye, consumées dans un incendie du presbytère, empêche de confronter les documents avec la tradition. Interrogé en 1680 par le père Papebroch sur la vie, le martyre et le culte de saint Walhère, le curé d'Onhaye, Jean Porigneaux, déplore et explique dans sa réponse (1) cette pénurie de documents ; il se contente d'envoyer au rédacteur des *Acta sanctorum* une liasse de papiers, écrits par un de ses prédécesseurs, nommé Aux-Brebis, qui rapportent des guérisons de bestiaux et de personnes obtenues par l'intercession du saint.

La source la plus récente à consulter sur l'histoire de saint Walhère est un article de l'abbé F. Baix dans ses Notes historiques sur *Les doyens du Concile de Florennes*, publiées en 1910. Voici le texte de cet article.

Saint Walhère (*Galterus*, *Walterus*, *Walaerus*), dit St-Vohi ou St-Bohi, est un des saints les plus populaires du diocèse de Namur. Sa vie miraculeuse, embellie par la légende, a été vulgarisée dans de pieuses brochures. Nous ne donnons ici que les renseignements puisés aux sources authentiques. Saint Walhère est né dans la première moitié du XIIe siècle. Il fut curé d'Onhaye, de Flavion, et doyen rural du concile de Florennes. Il dut occuper en même temps les cures ou bénéfices d'Onhaye et de Flavion ; mais il était alors remplacé dans la première localité par un *presbyter*. Saint Walhère est cité d'une façon certaine, pour la première fois, dans un document de 1187, par lequel Albert le Grand, prévôt et archidiacre du Hainaut, unit l'autel de Loverval au couvent de Cornillon.

(1) Insérée aux *Acta sanctorum*, t. v, Juin.

Il fut appelé comme témoin à deux donations de Hugues de Florennes († 1126) et à un autre acte de 1197. Quelle est l'année de la mort de saint Walhère ? Une charte, publiée par M. le chanoine Roland, donne une réponse définitive à cette question. Saint Walhère est encore cité en 1199. Il est donc mort dans le courant de cette année (27 juin ?) puisque en 1199 nous lui trouvons déjà un successeur. [1]

L'abbé Baix donne en note la bibliographie de son sujet. Nous y renvoyons le lecteur, en signalant, de notre part, les *Légendes de la Meuse* par M. H. de Nimal, où se trouve racontée, sous une forme très agréable, la légende populaire de S. Walhère. L'historiographe ne cite pas cet ouvrage, sans doute parce que l'auteur n'y a traité que de la légende, et encore sous une forme littéraire. Le folkloriste ne peut s'arrêter à ces réserves. Les ouvrages littéraires qui traitent de légendes peuvent avoir une influence sur la destinée ultérieure de ces vieilles histoires. Ce fut le cas pour la littérature de colportage, qui confirma, parfois en les « complétant », en les ornant encore, les récits de la littérature orale. La littérature de colportage est aujourd'hui remplacée par les journaux, qui démarquent souvent le contenu des livres. Précisément, plusieurs articles que nous avons sous les yeux ont été inspirés directement, quoi qu'ils ne l'avouent point, du récit de M. de Nimal. Si cet auteur, emporté par son imagination poétique, a mis quelque peu du sien dans son récit, cette publicité nouvelle était de nature à influencer la tradition. On ne peut affirmer a priori qu'il n'en a pas été ainsi.

Quoi qu'il en soit, et tout intéressant que doive être l'examen des diverses versions de la légende, nous nous bornerons, faute de temps, dans le présent article, à rendre compte de l'état actuel de la tradition, d'après des témoignages oraux recueillis sur place assez récemment. Le lecteur qui se contentera de confronter les souvenirs encore vivants que nous avons pu recueillir, avec les détails fournis par la petite brochure qui se vend à Onhaye [2] pourra déjà remarquer quelques différences de détail.

Apportons donc, tel quel, notre modeste témoignage.

*
* *

Walhère est né dans le pays. Il était fils d'un fermier de Bouvignes. La situation aisée de sa famille lui permit d'étudier

---

(1) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, t. 6e (t. 36 de toute la collection). Louvain, 1910. Pages 107 à 109.

(2) *Notice historique sur la vie de S. Walhère, vulgairement dit S. Vohi uo S. Bohi*. 6e édition. Tournai, Casterman. 1909. 34 p.

pour devenir prêtre, et, aussitôt après son ordination, il fut nommé curé de la paroisse d'Onhaye (aujourd'hui commune). Son zèle et son aménité le firent bientôt nommer doyen.

A cette époque, un certain relâchement s'était produit dans les mœurs des religieux. Walhère se préoccupa de faire rentrer ses collègues dans le devoir ; et, par l'exemple de sa vie comme par ses conseils paternels, il y parvint généralement.

Un seul prêtre résista à ses exhortations, et cet homme se trouvait être le neveu du vénéré doyen. Il se nommait Norbert et il était curé d'Hastière. Ce prêtre indigne allait jusqu'à abuser de son prestige sacré pour séduire ses pénitentes, et il en était arrivé à entretenir l'une d'elles dans sa cure transformée en lieu d'orgies et de scandale.

Walhère usa de tout son cœur et de toute son autorité pour arracher son neveu à une vie si déréglée. Mais le curé d'Hastière résista à toutes ses remontrances.

Le 23 juin, veille de la St Jean-Baptiste, le doyen fit une nouvelle visite à Hastière, et encore sans succès. Le soir venu, Norbert reconduisit son oncle jusqu'à la Meuse et, comme d'ordinaire, il lui fit passer le fleuve sur sa barque pour lui permettre de regagner Onhaye.

Pendant le trajet, le doyen n'ayant pas cessé ses exhortations, le mauvais prêtre, pris d'une fureur soudaine, leva son aviron et en asséna un coup formidable sur la tête de son oncle. Le malheureux doyen s'abattit. L'assassin fit rouler le cadavre dans le fleuve, puis vira de bord pour retourner vers la rive droite qu'il venait de quitter.

Cependant le corps inanimé du saint ne fut pas englouti par les eaux. Préservé par une force miraculeuse, il fut au clair matin reconnu par trois femmes qui allaient faner l'herbe. Le saint leur apparut flottant sur les eaux.

A leurs cris, des villageois accoururent, embarquèrent le corps du martyr pour le ramener vers la rive, où ils le déposèrent pieusement, reconnaissant en lui la dépouille du saint curé d'Onhaye.

A l'endroit de la rive gauche où le corps fut ainsi déposé, dans le même instant jaillit une source, appelée depuis Fontaine de saint Walhère, et qui, jamais, dit-on, ne fut submergée par les eaux de la Meuse [1].

---

[1] On verra plus loin que cette source, maintenant définitivement submergée, n'a pas tardé à être remplacée dans la piété populaire.

Vinrent à passer des bourgeois de Bouvignes; apprenant la mort tragique de leur compatriote, ils réclamèrent pour leur ville l'honneur de recevoir la dépouille du martyr. Mais tous les efforts qu'ils firent pour soulever le corps restèrent infructueux.

Des habitants d'Onhaye revendiquèrent à leur tour le corps de leur pasteur. Accompagnant un char traîné par de forts chevaux, ils voulurent s'en servir pour transporter la dépouille de Walhère, et ils furent assez heureux pour soulever le corps et le placer sur le char. Mais, ô surprise! les chevaux refusèrent d'avancer...

Une pauvre veuve d'Onhaye offrit alors ses deux génisses blanches, disant qu'à pareil fardeau il fallait un attelage n'ayant encore jamais tiré.

Aussitôt attelées, on vit les deux génisses partir sans guide, non par la route, mais gravissant d'un pas rapide à travers les broussailles, la pente abrupte qui borde la Meuse, y traçant une voie nouvelle encore aujourd'hui connue sous le nom de voie de S. Walhère. Ce chemin est encore assez reconnaissable. Certains prétendent qu'on y peut toujours voir la trace des roues et les empreintes des pieds des génisses imprimées dans le roc.

Se dirigeant ainsi droit sur Onhaye, les génisses s'arrêtèrent au lieu dit Bon-air, où l'on a élevé et dédié depuis une chapelle à Saint-Walhère. Elles reprirent bientôt leur route à travers champs, jusqu'à l'antique église d'Onhaye, où le corps du saint fut pieusement déposé.

***

Cette poétique légende est attestée aux yeux du peuple par les plus précieux souvenirs : une chapelle érigée sur le bord du fleuve, la voie de S. Vôhî, la chapelle de Bonair, les reliques du saint à Onhaye. Elle a été au cours des âges confirmée par des sculptures et des gravures. Elle est encore illustrée par un culte populaire des plus robustes.

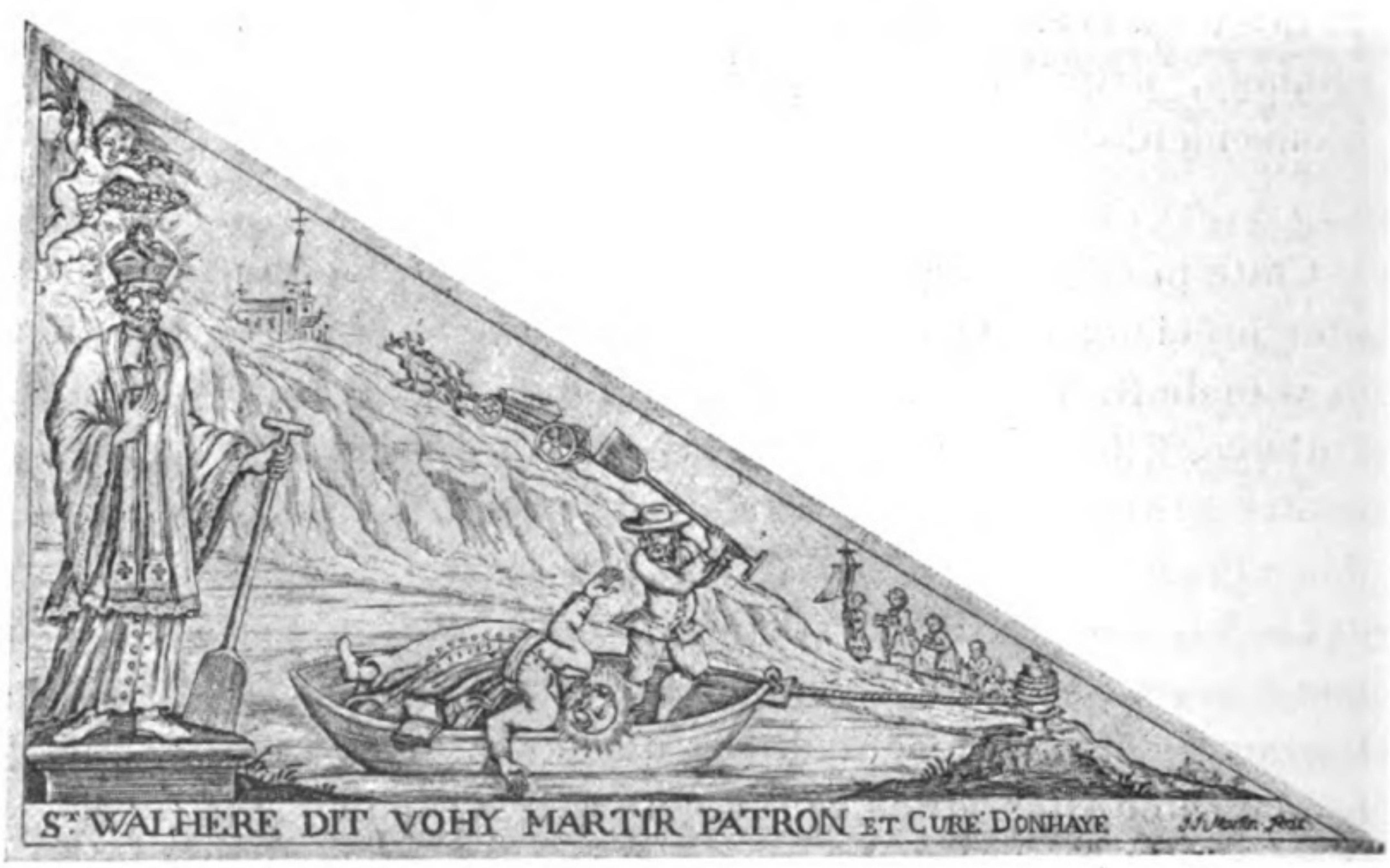
La fontaine, jaillie de l'endroit où le corps du saint fut amené sur la rive, s'est trouvée naguère à jamais submergée par suite des travaux d'élargissement du lit de la Meuse. Des riverains prétendent que, quand les eaux du fleuve sont bien claires, on peut encore voir sourdre la fontaine, dont les eaux tardent à se perdre dans les flots.

On donne à présent le nom de saint Vôhî à une autre fontaine qui se trouve à une grande distance et à un emplacement bien différent. Le chemin suivi par les pèlerins de la vallée est la grand'route qui part de Tahaut, hameau d'Hastière-Lavaux, vers

Anthée à travers la forêt. La nouvelle fontaine de S. Vôhî jaillit de la roche, au bord de cette route, vis-à-vis de deux cabarets de construction assez récente, et dont l'un porte l'enseigne : Café de la Source. Cette eau, dit-on, est tiède en hiver et froide en été, ce que les bonnes gens considèrent comme une merveille. La fontaine est, à présent, de plus en plus réputée chez les pèlerins : ils y emplissent des bouteilles qu'ils ont apportées, parfois même des tonnelets. Elle sert, comme servaient les eaux de l'ancienne fontaine de S. Walhère : on en fait boire au bétail pour le préserver des maladies, on en verse sur la tête des céphalalgiques pour les guérir. Le jour du grand pèlerinage, il est peu de fidèles qui ne viennent au moins y tremper leurs mouchoirs pour s'en laver la figure.

* * *

La paroisse d'Onhaye, siège du pèlerinage, est très ancienne. La dédicace de son église à saint Martin de Tours en est déjà le signe. Le sanctuaire, autrefois restauré et agrandi, fut reconstruit en 1860 dans des proportions plus vastes et d'après un plan qui permit de conserver dans le chœur de la nouvelle église, l'endroit où le corps du saint avait été primitivement enterré.

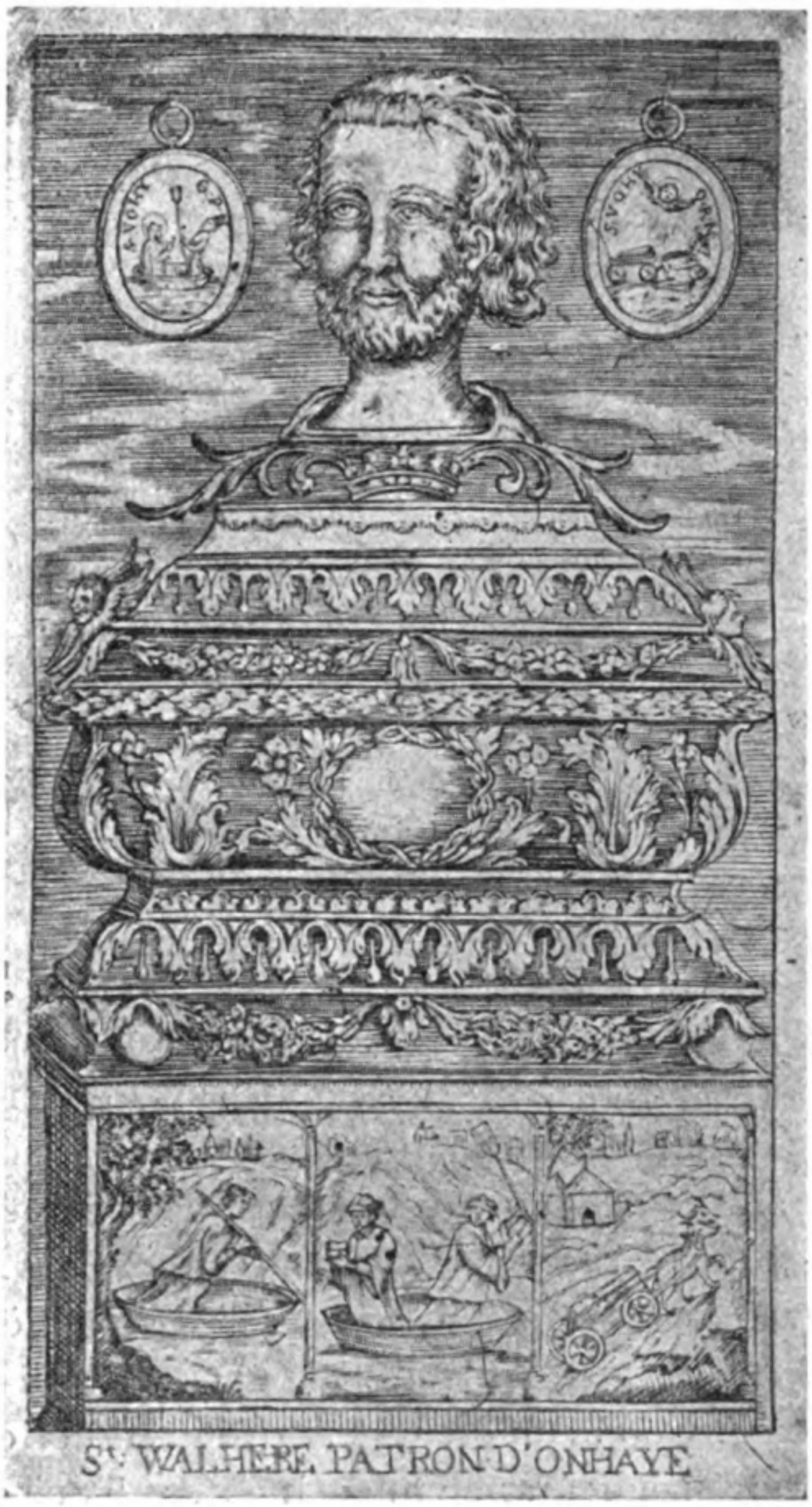


Ancien drapelet du pèlerinage.

La pierre tombale, qu'aiment encore à baiser les fidèles, est à présent placée sur le sol, au fond de la petite nef à droite. Sur cette pierre, le martyr est représenté en habits sacerdotaux,

tenant en mains un livre ouvert. On lit dans la pierre une inscription où le nom du saint figure dans sa forme populaire (1).

On voit au même endroit une ancienne peinture sur pans de bois, représentant « S. Walhère di Vohy, martir », avec la scène du meurtre ; cette peinture fait pendant à un tableau de composition analogue représentant S. Martin évêque de Tours et patron de la paroisse.



Ancienne « image de S. Walhère ».

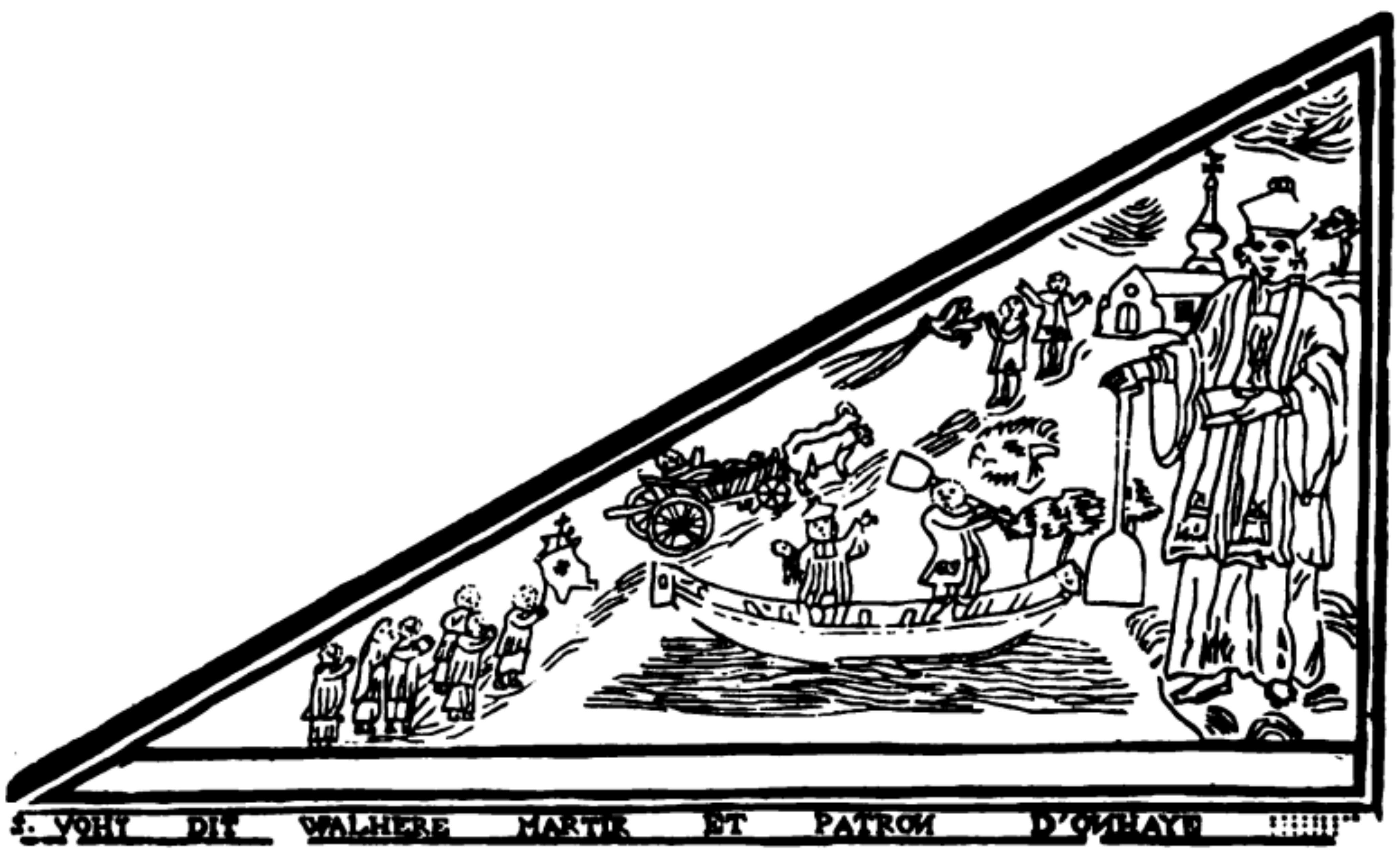
L'église d'Onhaye possède, outre une statue du saint à son autel particulier, une châsse en bois et un buste en cuivre doré renfermant les principales reliques du martyr. D'autres reliques ont été données notamment aux églises paroissiales de Bouvignes et de Tintigny, et au collège des Jésuites de Dinant.

La châsse primitive d'Onhaye était ornée de plaques en relief, dont quatre sont conservées dans la chapelle de Bonair. L'une représente un prêtre. Les trois autres figurent les scènes principales de la légende : le chapelain d'Hastière conduisant sa barque sur les eaux de la Meuse ; le saint ramené sur la barque et recevant par derrière le coup de son neveu; les deux génisses gravissant la montagne et ramenant à Onhaye le précieux fardeau. Des sculptures représentant aussi les diverses scènes du martyre figurent dans l'église de Tintigny (prov. de Luxembourg,

(1) Une photogravure de cette pierre illustre l'article de M. Jules FELLER, ci-après p. 327.

diocèse de Namur), consacrée elle-même à saint Walhère d'Onhaye.

Anciennement on distribuait aux pèlerins, surtout le jour de la fête, des médailles de St-Bôhî [1]. Cette distribution est depuis longtemps tombée en désuétude.



Projet de drapelet
d'après un ancien bois appartenant à M. Armand Weber.

On conserve à Onhaye les cuivres de deux vieilles gravures dont nous donnons la reproduction réduite. L'une est un penon de pèlerinage, du type triangulaire bien connu. Elle est signée : J. J. Martin. L'autre gravure rappelle le buste-reliquaire et la châsse du saint, ainsi que trois des scènes du martyre. Les cuivres de ces gravures étant devenus inutilisables, on a édité naguère, pour remplacer l'ancien penon, une chromolithographie qui en est l'interprétation moderne. Ce chromo est assez peu esthétique et l'on désire vivement restaurer les anciennes images. Tous les hommes de goût applaudiraient à la réalisation de ce dessein.

M. Armand Weber a trouvé, parmi les bois gravés de l'ancienne imprimerie des Depouille à Verviers, la gravure d'un autre penon qui paraît n'avoir jamais été en usage. Nous en donnons également la reproduction réduite [2]. L'archaïsme évident de la ligne, ces têtes en pointillé pourraient faire supposer qu'il s'agit d'un

---

[1] *Notice historique....*, p. 20.

[2] D'après la *Chronique de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, 1905-1906, où M. Weber a fait insérer la gravure tirée directement sur l'ancien bois qui est en sa possession.

modèle ancien que les Depouille avaient eu mission de reproduire [1]; toutefois, jusqu'à présent, rien n'est venu confirmer cette supposition.

***

« Saint Walhère est invoqué principalement contre les maladies du bétail. On a aussi recours à lui pour la guérison des maux de tête, et même de toutes sortes de maladies. Ceux qui implorent son intercession emploient différents moyens de piété : tantôt ils se contentent d'une prière fervente en l'honneur du saint martyr; tantôt ils entreprennent un pèlerinage à Onhaye, et se font imposer sur la tête le reliquaire qui contient le crâne de ce saint; tantôt ils font célébrer la messe en son honneur. Autrefois, ils employaient encore l'eau de la fontaine de saint Walhère bénite en son nom, ou du pain bénit en son honneur. » [2]

« Une société dite de Saint-Walhère existait autrefois à Onhaye. Elle s'adjoignait quelquefois d'autres sociétés des villages voisins; elle avait pour mission d'accompagner en armes la procession et de maintenir l'ordre en conservant les rangs des pèlerins. » [3]

La fête de S. Vôhî se célèbre à Onhaye de temps immémorial. L'office de S. Walhère fixé au 27 juin, est au nombre des offices propres du diocèse de Namur approuvés par le Saint-Siège en 1848; il doit être célébré sous le rite semi-double. [4]

Pour la facilité des fidèles, la fête de S. Vôhî (27 juin), comme celle de S. Pierre (SS. Pierre et Paul, 29 juin) se célèbre le dimanche suivant. Quand ces deux fêtes liturgiques tombent la même semaine, leur fête populaire tombe le même dimanche. C'est ce qui arrive le plus souvent et c'est ce qui arrivera cette année. Or, nous dit une paysanne, « quand S. Vôhî tient avec S. Pierre, nous n'avons pas tant de monde, car S. Pierre est réclamé dans beaucoup d'endroits, tandis que notre saint à nous est un pauvre saint qui n'a qu'un trou ! »

Le pèlerinage, cependant, jouit d'une grande popularité. Le

---

(1) *Ibid.*, p. 67.

(2) *Notice historique*... p. 24-25. — Nous savons que l'usage de l'eau bénite n'a pas disparu avec la fontaine de S. Walhère. On la puise ailleurs, mais c'est toujours « de l'eau de saint Vôhi ».

(3) *Ibid.*, p. 21-22. — Ce renseignement est le seul souvenir de ces « Marcheurs de S. Walhère », qui, comme tant d'autres « marcheurs » d'Entre Sambre et Meuse, eurent sans doute à l'origine la mission de protéger les reliques et leur cortège contre les entreprises des malandrins.

(4) *Ibid.*, p. 15-16.

jour de la fête, on estime le concours de peuple de 4 à 5.000 personnes. Le nombre des pèlerins qui se présentent pendant l'année est difficile à estimer; mais il est assurément très élevé, car il s'en présente tous les dimanches et même les jours ouvrables, soit isolément, soit par groupes.

« Les lieux que le saint martyr a honorés par ses dépouilles mortelles, sont particulièrement chers aux pèlerins : ils visitent avec vénération et respect la chapelle de Bonair et l'église d'Onhaye ; ils baisent avec confiance la pierre tombale ainsi que le reliquaire où le crâne du saint est renfermé, et s'empressent de se le faire imposer sur la tête ; ils déposent leurs charitables offrandes au pied de la statue sur l'autel particulier du saint martyr. A la grande procession qui a lieu annuellement le jour de la fête de saint Walhère, les pèlerins se disputent l'honneur de porter pendant quelque temps sur leurs épaules, la châsse qui contient les précieux ossements du saint, et ceux à qui cet honneur, ou plutôt ce bonheur n'échoit pas, s'empressent de toucher au moins ou de baiser cette châsse. » (1)

A ces détails on peut ajouter que certains pèlerins aiment à passer courbés sous la châsse pendant les instants de repos qui résultent du changement de porteurs. C'est là une pratique propitiatoire tout à fait primitive, dont la popularité est bien connue de nos lecteurs. (2)

Aussitôt que, des reposoirs établis sur le parcours de la procession, le clergé a bénit la foule, on voit la foule des pèlerins se précipiter pour se disputer les fleurs et branchages qui en sont l'agreste ornement. Et, lorsqu'au retour à l'église, le prêtre donne la bénédiction générale et finale, on voit les fidèles, pour faire participer leur aubaine à la grâce qui leur est faite, élever en l'air les fleurs et les branches feuillues qu'ils ont enlevées, ainsi que les bouteilles de l'eau qu'ils ont puisée à la fontaine de S. Walhère.

Cette eau, ils la réservent pour en donner, si le malheur l'exige, aux bêtes et aux gens malades. Et pourtant les sceptiques de l'endroit disent malicieusement qu'elle est très capiteuse, surtout pour les femmes.

C'est qu'à l'issue de l'office, les bonnes gens se répandent dans

---

(1) *Ibid.* p. 18-19.

(2) Voy. *Un vieux rite médical*, dans WALLONIA III (1895), p. 13 ; V (1897), p. 14 ; XIX (1911), p. 193.

les cabarets des alentours pour se reposer, rire et boire. Il n'est pas étonnant qu'au retour, on voit certains pèlerins, et surtout certaines pèlerines, manifester une joie exubérante que justifie encore la conviction du devoir traditionnel accompli suivant tous les rites, tant sacrés que profanes.

O. COLSON.



Le nom de saint Walhère

PAR

M. Jules FELLER.

Le peuple en sait beaucoup plus que l'historien sur la vie du bienheureux Walhère, dit l'auteur de l'article qu'on vient de lire.

Cet état de choses explique assez pourquoi le nom même de saint Walhère, comme celui de maints autres saints populaires, n'est pas absolument fixé. Des biographes modernes, dans leur pieux désir de découvrir des traces plus nombreuses de l'activité du saint, ont fait des recherches dans les actes de la fin du XII[e] siècle relatifs à Onhaye, Hastière, Waulsort, Bouvignes et Dinant. Ils ont noté les faits qui se rapportent aux *Galterus* et aux *Walterus* (1). Que l'on rencontre un *Galterus*, decanus de Flavion en 1196, on croit aussitôt que ce nom pourrait être identifié avec celui du curé d'Onhaye. Qu'on trouve un *Walterus* [*de Unhaia*] en 1190, on est encore bien plus tenté de reconnaître le curé Walhère dans ce Gautier d'Onhaye et l'on se demande alors si un *Walterus de Unhaia*, cité en 1163 (2), ne doit pas être aussi identifié avec notre saint. Quelques indications linguistiques nettoieront la légende du saint de certains traits parasites.

Le saint est connu sous les noms de *Walhère*, *Vohy* ou *Vohi*, *Bohi* ou *Bohy*.

Ces dernières formes, bien que wallonnes, sont des graphies empruntées à des livres. Elles négligent de donner aux voyelles

---

(1) L'Abbé Baix, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 36 (1910), signale les noms latins de *Galterus* pour 1196, dans une charte de Dinant (Bormans, *Cart de Dinant*, t. I, p. 23), *Walterus* pour 1190, dans une charte de Waulsort (*Analectes*, t. 16, 43), *Walaerus* pour 1187 (dans Miraeus et Foppens, *op. dipl.*, IV, 523-4).

(2) *Analectes*, t. 16, p. 28-30.

leur valeur et les font supposer brèves. En réalité ces voyelles sont longues et il faut prononcer *Vôhi* et *Bôhi*.

On se doute bien que ces trois noms n'en font qu'un seul, mais il y a lieu d'en rechercher l'origine et d'en expliquer les divergences.

Walhère est une forme dont le *w* initial trahit la provenance germanique. L'*e* final est le résultat d'une habitude romane. La forme réelle serait *Walher*. On y trouve un premier terme *wal*, d'origine obscure, et un second terme *her*, qui est *hari*, *heri* en ancien haut allemand, *her* en moyen haut allemand, aujourd'hui écrit *Herr*, seigneur.

On ne peut pas le confondre avec *Walther* (*Walter*, *Walthère*).



Pierre tombale de S. Walhère dans l'église d'Onhaye.

En effet, celui-ci devient en wallon *Wautî*, *Wåti*, *Wâti*, en picard *Wauthier*, *Wautier*, *Vauthier*, *Wattier*. *Wauters* est une forme wallonne qui a repassé en Flandre et pris l'*s* du génitif. Plus au sud, le *w* devenant *gu*, nous trouvons *Walther* représenté par *Gauthier*, *Gautier*, écrits également *Gothier* et *Gotier*.

Le nom de *Walher*, au contraire, deviendra corrélativement dans le Nord *Wauhî*, *Vauhi*, *Vôhi*, *Wocquier*, *Vocquier*. Au sud il est représenté par *Gohier*, *Goyer*, témoins le nom du fougueux journaliste Urbain Gohier et le nom de lieu Voroux-Goyer. *Gohy* est probablement une forme méridionale *Gohier* qui a repassé la frontière wallonne et subi la transformation de *-ier* en *-i*.

La forme *Vohi* est celle qu'on lit sur une pierre tombale en marbre qu'on mit en 1552 sur le caveau du saint dans l'église

d'Onhaye. La notice anonyme de 1909 citée plus haut (1) dit que cette pierre est conservée aujourd'hui dans la même église au fond de la nef de droite. Elle porte l'inscription suivante : *C'est. la. sépulture. Mons. S. vohi. martir. natif. de. Bouvigne. doyen. du. Concil. de. Florine. curé. d'Onhaye. et. de. Hastir. occis. illec. du Chaplain. — Mess. pier. de. Harroy. 1552.* (2) L'expression *occis illec*, tué ici, n'est pas favorable à la légende du meurtre en barque sur la Meuse ; mais laissons ce point aux historiens pour revenir au nom lui-même. Le *v* de *Vôhî* est le résultat d'une prononciation particulière, extra-wallonne, du *w* germanique. Songez à la façon dont le français prononce aujourd'hui le *w* comme un *v*.

Quant à *Bôhî*, usité en quelques lieux, dit la *Notice*, c'est le produit d'une confusion entre les labiales *v* et *b*. Mais c'est d'ordinaire *b* qui devient *v*. Tel est le cas du *b* ancien germanique, qui est devenu *v* dans l'ouest (cf. allemand *sieben*, Grand-Duché de Lux. *sieven*, limbourgeois *seven*). C'est aussi le cas du *b* latin intervocalique, qui devient *v* en roman (Cf. *caballum-cheval*, *lupa-louve*, *robore-rouvre*). Mais enfin on trouve aussi la permutation inverse, *b* pour *v*, dans *Besançon*, de *Vesuntionem*, et dans *brebis*, de *vervecem*. Seulement celle-ci est plus ancienne : les linguistes l'assignent à l'époque latine même, au latin populaire. Donc la transformation de *Vôhî* en *Bôhî* demeure isolée et peut-être faut-il y voir un jeu de l'analogie.

Quoi qu'il en soit de ce détail, on peut juger maintenant de la valeur du passage où REINSBERG-DURINGSFELD (3) insinue que *saint Bohy* signifie *saint Bouvignois* ou *de Bouvigne* : c'est une de ces étymologies qui égaient et encombrent le chemin du philologue et de l'historien. Il devient évident aussi qu'il est absolument inutile d'accumuler les extraits de chartes de la fin du XII[e] siècle où l'on trouve des *Galterus* et des *Walterus* avec l'espoir d'y rencontrer la personne du bienheureux *Walhère*. Le seul nom que les linguistes n'écartent pas d'emblée est celui du *Walaerus* de 1187.

JULES FELLER

---

(1) *Notice historique sur la vie de S. Walhère*. Tournai, 1909. P. 11-12.

(2) Il s'agit sans doute de Désiré Pierre de Harroy, doyen de Florennes. cf. *Analectes*, t. 36, p. 113.

(3) *Calendrier belge*, t. I, p. 411.



A propos d'Auguste Donnay

PAR

M. Richard DUPIERREUX

AUGUSTE DONNAY a longtemps été privé des tributs d'admiration qu'un pays doit à ceux qui le magnifient. Je ne veux point rappeler l'irrespect de certaine Triennale pour les œuvres du maître, ni répéter le récit attristant et grotesque de telle nomination ; je pense qu'il n'est pas mauvais que les Pouvoirs témoignent de béotisme et d'aveuglement. Cela tient en éveil l'esprit et la vue de ceux qui en ont un plus vif besoin. Je ne me souviendrai pas plus du silence ou de l'incompréhension de la critique officielle : dame ! c'est bien le devoir de M. Sander Pierron de n'avoir pas assez des six cordes de sa guitare pour célébrer les fastes de M. Franz Courtens ! Mais en bloc, je constaterai que l'opinion publique ne rendait pas à Donnay l'hommage qu'il méritait. On s'en aperçoit un peu à l'heure qu'il est ; le peintre s'est fait moins rare. A l'Exposition de Charleroi, l'an passé, à Bruxelles, salle Studio, à Anvers dans les salons de l'Art contemporain, récemment à l'Exposition d'art religieux du Cinquantenaire, de beaux ensembles ont témoigné de la noblesse et de la fécondité de son génie. Les projets de décoration de l'église d'Hastière ont soulevé l'admiration. Tout le monde commence à s'écrier que la Wallonie possède en Auguste Donnay, un des représentants les plus significatifs de la sensibilité septentrionale contemporaine. Aussi, en écrivant ces lignes, je me sens rempli d'une mélancolie : celle de constater, simplement, un revirement d'opinion, quand il eût été si doux de le devancer par l'enthousiasme.

Un devoir s'impose ici, que je ne veux point ne pas remplir. Deux études déjà ont été consacrées au peintre-illustrateur liégeois. La première date d'Avril 1901 : elle a paru dans cette revue même, sous une signature chère aux Wallons, celle de M. Ch. Delchevalerie. Une des monographies que M. Maurice des Ombiaux a réunies chez Van Oest, en 1907, sous le titre *Quatre artistes liégeois*, s'occupe d'Auguste Donnay. L'une et l'autre sont également pénétrantes, éclairées et sympathiques. Elles ont, autant qu'il était possible, mis en lumière les caractéristiques d'un art pourtant bien subtil. Le plus bel éloge qu'on puisse adresser à ces deux critiques, c'est d'avouer l'impossibilité d'écrire sur le maître de Méry sans les répéter beaucoup. Bon gré, mal gré, on doit leur rendre cet hommage.



Marque de l'imprimeur
Ch. Desoer, Liège.

On sait que Donnay est à la fois décorateur, paysagiste et illustrateur. L'unité parfaite de ces trois ordres d'expression artistique apparaît à tous ceux qui regardent une peinture murale, un carton ou un dessin de sa main : la première de ces formes est peut-être celle où ses dons s'expriment le plus entièrement. Donnay a la grandeur, l'eurythmie, le sens des masses figuratives et la science des horizons qui conviennent aux compositions décoratives ; les plein-air reposés de son projet d'hagiographie pour les murs d'Hastière ont la beauté des Puvis, avec un accent différent. Les campagnes picardes des *Ludus pro Patria* continuent en courbes virgiliennes les églogues humaines dont elles sont le décor ; c'est la Gaule latine qui s'y évoque en précises attitudes. C'est encore bien la





Marque de l'imprimeur
Math. Thone, Liège

Gaule que je sens chez Donnay ; mais les forêts d'Ardenne y étendent leur ombre, leur rêve et leurs légendes.

Si nous considérons les petits paysages dans lesquels le maître fixe avec piété le portrait de sa terre, nous sommes frappés de l'unité et de la variété d'impressions que nous y glanons. Il accorde avec simplicité ces deux exigences que la vie et l'art imposent aux hommes et aux créateurs de beauté, et que ceux-ci sont trop enclins à déclarer inconciliables : être à la fois toujours pareil à soi-même et toujours différent de soi-même. Le problème ne manque pas d'angoisser souvent. On y répond différemment. En général on s'imagine vaincre la monotonie par la multiplicité des sujets que l'on traite. La raison semble induire à cette pensée et la raison, encore une fois, se trompe. — La nature, en somme, est courte . on la réduit vite par quelques synthèses à des schémas peu nombreux dont elle a peine à se départir. Pourquoi nous semble-t-elle infinie ? Parce que nous lui prêtons l'ondoyante splendeur de notre sensibilité. De vrai, il n'y a de différences qu'en



Dessin de couverture pour la revue *Floréal*. Liège 1893.

nos perceptions, et les sujets les plus variés seront ennuyeux s'ils ont été vus par les yeux seuls Cet artiste, dont les yeux n'ont guère quitté les collines qui forment l'horizon de sa demeure campagnarde, réussit à soulever en nous, à chacune de ses œuvres, une



nuance inconnue d'admiration. Qu'est-ce ? C'est qu'il a mis dans ses travaux autant d'âme que de regards.

On connaît la théorie de la couleur pour la couleur ; elle fait, chez les techniciens de la peinture, autant de ravages qu'en peut faire chez les critiques d'art trop littéraires, la théorie de la couleur pour l'idée ; l'art flamand — je n'en médis point, qu'Apollon m'en garde ! mais je constate nos différences — est profondé-



ment pénétré de ce fétichisme intransigeant. Les Wallons sont enclins à plus d'intellectualisme. Doit-on entendre ce mot dans le sens d'idéisme ? Que non ! mais de sensibilité déliée par l'apport plus exalté du sentiment et de l'esprit. Il y a chez un Claus, une vision tout extérieure des choses. Un Donnay possède le don de la vision intérieure.



Frontons pour la revue *Floréal*.

Voici glisser sous ma plume une expression dont Tancrède de Visan s'est naguère servi pour caractériser l'attitude générale du lyrisme contemporain. Je ne suis pas fâché de ce rapprochement

fortuit. Il rattache Donnay à une forme de sensibilité toute récente et qui fut étudiée chez les seuls littérateurs. Il relie son art si admirablement intellectuel aux bases philosophiques du symbolisme français. Ouvrons le beau livre de M. de Visan : lisons ces quelques mots, qui mettent en lumière un exemple d'intériorisation artistique : « J'ai supposé une forêt regardée du point de vue de l'analyse et du point de vue de l'intuition. Dans le premier cas, on décrit la forêt, on en note les colorations, on décompose et recompose les formes, bref, on voit la forêt de l'extérieur. Dans la seconde hypothèse on s'efforce de sentir la forêt, de la vivre en quelque sorte, de se mêler à son souffle, de communier par une façon de panthéisme immanent à son ardeur, de devenir la forêt en l'identifiant à son état d'âme. » Forêts tendres ou magnifiques, de printemps ou d'automne, dont on subit le charme sans en pénétrer le mystère, grands bois au bord de l'Ourthe, composés par Donnay. Ce n'est ni sans ironie, ni sans contentement que je vous comprends aux lumières de M. Bergson.

Le mot de Léonard de Vinci s'inscrit ici, de lui-même : « La peinture est chose mentale. ». Mentale ! Assurément, avec tout ce que l'esprit renferme de grave et de grand, et surtout d'ineffable !

* * *

Il y a beaucoup d'ineffable dans un tableau de Donnay. L'émotion dont il nous remplit est souvent si subtile qu'elle échappe à l'analyse. — Telles sont les originalités des peuples et des âges de transition, des âmes très repliées et très profondes, dont les remous abyssaux s'expriment à la surface par des ondées aussi ténues que fils de soie. Au contraire, il n'est guère malaisé de fixer l'originalité des arts violents, frustes ou décadents, dont le rythme intérieur se traduit dans la forme avec intensité. Pareille n'est pas l'originalité wallonne ; pareille n'est pas l'originalité d'Auguste Donnay. S'il n'avait créé que des tableaux, il vaudrait mieux, sans doute, goûter l'ivresse et n'en étudier ni les causes ni les effets, de crainte de les amoindrir. Mais il nous a confié l'alphabet de son âme. — Me permet-on d'appeler ainsi l'imagerie qu'il a semée dans les revues et dans les livres, depuis quelque vingt ans ? Les dessins au trait, semblent schématiser sa pensée. J'insisterais volontiers sur la grâce que leur confèrent les exigences même de l'imprimerie : les nécessités pratiques ont parfois de charmantes répercussions esthétiques. Par elles on a





Couverture de *Wallonia*, 1894.

pu expliquer l'évolution des styles médiévaux ; c'est à elles aussi — en rapprochant des grandes choses les petites — qu'on doit ces illustrations d'accents si divers, où se joue un admirable génie. Elles ont eu, d'ailleurs, un autre mérite : elles ont forcé l'esprit du maître à des expressions moins complexes, plus immédiates, plus spécialisées. Alors que là, nous le lisons avec peine si nous le sentons à l'instant, nous suivons, ici, le cours et le décours même de son rêve.

« L'art est chose mentale ». Donnay rend plastiques des idées. Est-ce du symbole? Point encore. De l'allégorie. Le symbole est pur langage. L'allégorie est rhétorique. L'allégorie prend l'idée par le dehors ; le symbole la crée par le dedans. Donnay n'y arriva pas de suite: il se cherchait au travers des décors préraphaélites : jeunes princesses au bord des étangs que sillonnent les blanches mélancolies des cygnes ; jeunes princesses accoudées aux terrasses, devant les jardins fleuris de lys où dans les vasques,

sous la lune, chante un jet d'eau ; jeunes princesses, — était-il possible qu'on incarnât en d'autres formes qu'en vos corps souples, les rêveries d'alors ? L'âme n'était qu'un prétexte ; les



Aug Donnay. — *Faunesse.*
(Extrait de Micha, *Les graveurs Liégeois.* Bénard, édit.)

princesses, les lys, les cygnes, les sphères nageant dans un air pâle que seul respire encore avec fidélité M. Fernand Khnopff, étaient, en somme, la raison. Donnay ne se sent pas tout à fait à l'aise dans ces parcs trop convenus de la légende aristocratique : il lui tarde de fuir Dieu sait où ! au diable vauvert des taillis, des ronciers, des clairières et des champs. Le voilà parti : il rencontre, au creux moussu des sources, assise entre les pierres, la faunesse capripède, égarée des vieilles mythologies, qui boit à même une conque, la fraîcheur de l'eau pure.

Sur le balai, à chevauchons, la sorcière nue des sabbats déchiffre les grimoires de l'enfer. Elle joindra bientôt, dans leur course, ses sœurs au nez crochu qui passent sur les décors de la nuit où s'incruste le croissant fatidique.



Et ce sont elles, sans doute, qui rôdent autour des quatre chemins dont l'égorgeur de la poule noire a soigneusement choisi le carrefour.



Son esprit s'éveille anxieusement au surnaturel populaire ; des ténébreuses forêts du folklore, mille impressions viennent à lui. Assise entre les racines d'un vieil arbre aux branches duquel se sont perchés les corbeaux arrivés de cette plaine où se lève la lune, faucille d'art, dressée parmi les pierres druidiques comme

un rappel de séculaires superstitions, la tradition l'accueille et soulève à moitié, pour lui, le pan du manteau qui couvrait son grave visage.

Pour entendre de plus près la voix du passé, l'artiste s'assied au coin de l'âtre, dans les chaumières. Il écoute l'aïeule évoquer le vieux temps et le peuple vieux. Son âme se remplit du parfum des âges et maintenant, quand il regarde les paysages et les gens de son pays, il lui semble qu'il les voit pour la première fois : autour de ceux-ci qui font leurs quotidiennes besognes avec simplicité, l'âme des pères est éparse ; et les grands paysages sont lourds du poids immémorial des légendes.

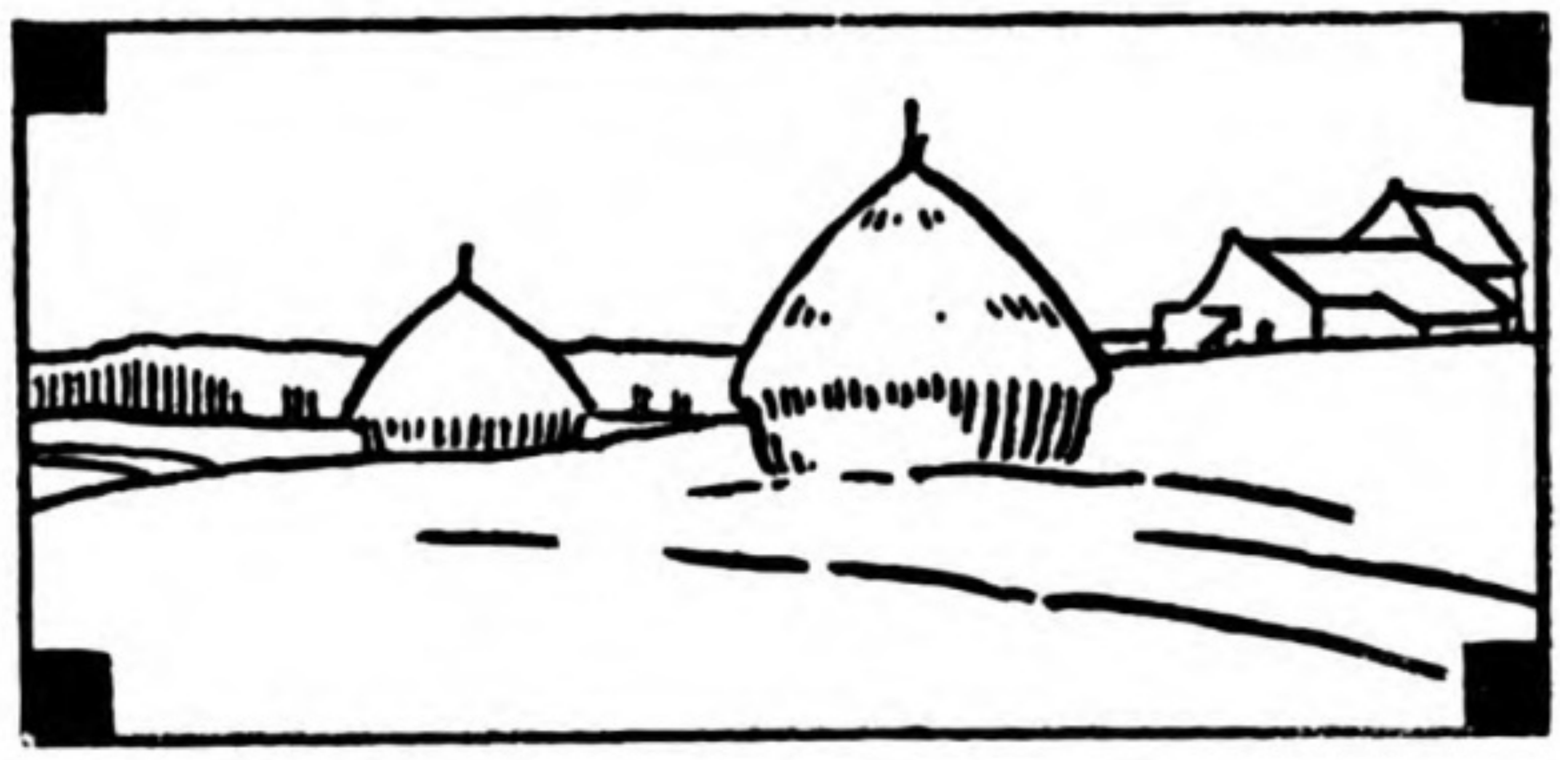
Le paysage ! En quelques traits, maintenant, Donnay l'enclôt sur un petit carré de papier. Il a surpris le secret de sa ligne et chaque fois qu'il en stylise les aspects une sensation d'intégrale réalité nous imprègne. Feuilletons le précieux *In mémoriam* des *Ecrits wallons de François Renkin* ; la cense chaulée, aux immenses toits à pans, est grande et tranquille comme la foi, autoritaire comme un dogme ; au bord du chemin qui monte, l'une



contre l'autre, se pressent les maisons villageoises ; le champ se mamelonne, où poussera le bon grain ; aux portes du fournil, où le pain roux cuira, le noyer s'apprête à feuiller pour le repos des aoûterons.



Ce sera l'heure où les meules se dresseront, hautes et blondes comme des châsses, sur l'éteule rase.



Les croquis de Donnay ont une vie prolongée : dans ceux-ci, toute l'existence du village se presse. Des sensations de couleur, de parfums et de musique s'agrègent en nous, grâce à l'accord magique des lignes. Son art réalise une synthèse puissante qui se développe dans nos âmes comme un parterre de fleurs au matin. Ces quelques arbres, dans les prés, ces buissons qui annoncent une orée, la pureté du ciel, n'est-ce pas toute la primevère, à l'aurore d'un mars venteux ?



Et ce croquis : l'eau lisse, les collines rondes, les arbres légers et ces maisons paysannes, si joliment blotties au bord du cadre, n'est-ce pas comme une bouffée d'air violent, chargé de la fraîcheur de la rivière débordante ?



On sent frémir, au delà de ces paysages que jamais ne hante un personnage, la vie heureuse et multiple des hommes : de parfaites fiançailles unissent les gestes de ceux-ci aux lignes de ceux-là. Ils s'achèvent d'un mutuel effort. « Entre la têle où écume le lait frais, l'été qui gonfle le pis du troupeau, la mélodie du pâtre et le rajeunissement éternel des âmes, il y a des relations harmonieuses. Un humain est le fils du fleuve, de la plaine ou des monts : il s'accorde avec la terre, la faune, la flore, la race ; il porte en soi toute la durée illimitée des ancêtres. » Ces mots, on les dirait écrits devant les dessins de Donnay : ils célèbrent le naturisme de Bouhélier. Claire vision qui distingue la noblesse intérieure des choses, la beauté éternelle des tâches humaines, dans l'adorable unité de la vie. « Les métiers conquirent de la dignité. Il y en eut, jusqu'alors ravalés, qui confinèrent à des sacerdoces. Le boulanger, le bûcheron, le maçon, le moissonneur, le boucher détinrent des tâches sacrées. L'Etat eut là ses ministres nécessaires, investis de la mission d'assurer la vie. Les uns accomplissaient le rôle de sacrificateurs et versaient le sang ; les autres ouvraient la main et versaient l'avenir. Tous, dans le cycle immense des gestes, prenaient une valeur de symbole ».

Donnay a conféré aux humbles gens des villages et des champs une noblesse inconnue ; à côté de l'hymne de bronze de Constantin Meunier, d'une voix modeste, il a chanté les louanges du travail ; il a dit le mineur couché dans les bouveaux, heurtant du pic le charbon croulant :



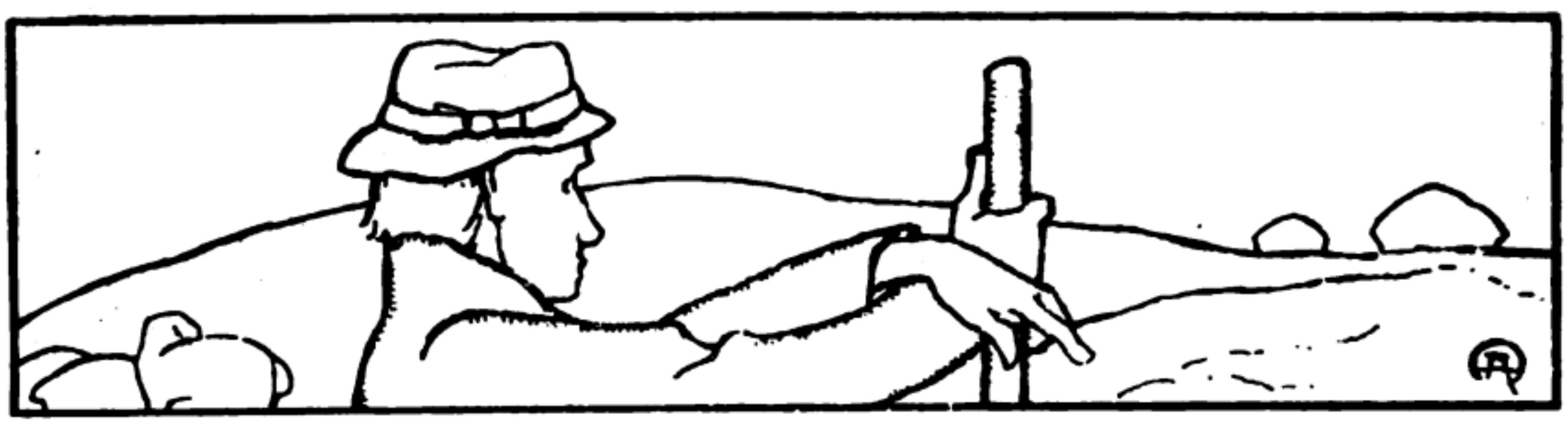
il a dit le bon menuisier des bourgs, dans l'atelier parfumé de copeaux :



il a dit la *cotch'tresse*, penchée sous le faix, tandis qu'au lointain des collines, le fleuve s'enfonce sous les arches ;



il a conté la douce aventure paysanne : le petit berger rêveur et souffrant, dans la solitude des prés,



la faneuse perdue dans un rêve d'amour, et tout alanguie par l'odeur des foins,



et le vieux faucheur, quittant au crépuscule les champs moissonnés où les gerbes s'accôtent. Il a dit tout celà avec une simplicité grave et pure qui élargit infiniment le cadre de ses petits croquis. Il y a peu de temps encore, il nous fut donné d'admirer dans ses illustrations pour l'*Ame des Humbles* de M. Louis Banneux, ce naturisme puissant et cette noble originalité qui magnifie les plus quotidiens spectacles de la vie.

* * *

En 1909, Auguste Donnay dessina pour les *Noëls Wallons*, publiés par M. Aug. Doutrepont, une série d'entêtes qui me

paraissent compter parmi les œuvres les plus grandes : rarement son sens de l'intimité, de l'âme populaire et de la légende purent s'unir aussi intimement. On cherche, à l'heure présente, à donner un élan nouveau aux productions d'Art religieux. Une visite au salon de Bruxelles laisse sceptique sur les résultats de cette initiative : serait-ce que les élans mystiques se soient brisés chez nos artistes ? Peut-être. Ils n'ont pas la ferveur qui inspirait le frère Angélico ; ils n'ont pas la naïveté qui conduisit le ciseau du sculpteur du Beau Dieu d'Amiens ou de la Visitation de Rheims. Les âges de la foi pure sont révolus. Il faut la retrouver dans les chaumières des villages : elle sommeille comme la Vierge du *Noël*, l'enfant entre les bras ; le décor paysan l'entoure : le coquemar et la tasse sont posés sur la table à côté du *crasset* ; des gens ont poussé la porte ; farouche et doux, le père agenouille sa petite fille



qui contemple le spectacle divin avec les yeux timides d'un naïf émerveillement ; des femmes prient derrière elle ; sur le seuil, le berger en houppelande, venu de loin, bourdon au poing, regarde gravement le sommeil de la Vierge et de l'enfant Jésus. Donnay, comme le berger de la Nativité, a découvert chez les humbles une religion simple et candide. Il nous l'apporte sans faste, telle qu'il l'a vue. C'est ce qui fait que, parmi tant d'artistes et tant d'efforts, il soit le seul qui possède encore le sens d'une foi véritable et profonde.

***

Un artiste religieux ! Cette formule enfermerait bien l'art du maître de Méry. Mais il convient de l'élargir au delà de l'acception ordinaire des mots ! La religion n'est pas formée des seuls rapports qui relient l'homme au Dieu, dont il a comblé son mystère. A la vérité, il y a du mystère partout : il n'est branche qui n'en soit pesante ; il n'est pierre qui n'en récèle des trésors. Rendre conscience de ceci, c'est déjà faire acte de foi ; et se comporter vis-à-vis des choses et des hommes dans cette constante pensée, c'est sanctifier sa vie. Chacune des œuvres de Donnay est sanctifiée de cette tendresse et de ce respect : il n'est pas un détail du paysage et pas un trait des visages humains qui ne s'infléchisse pour lui, selon les volontés occultes et vénérables ; les forêts et les vieux murs sont pleins d'esprits surnaturels ; il rôde des légendes autour de chaque demeure ; tout est chargé de songe et de passé. Une race ancienne se rêve aux travers de ces sites, de ces peintures murales et de ces dessins : jamais la vieille Wallonie, toute en nuances, en douceurs, en musiques, ne s'est mieux avouée que dans l'âme de ce Maître.

RICHARD DUPIERREUX.





PAGES DE CHEZ NOUS.

La Fuite en Egypte

PAR

M. AUG. DONNAY.

La lune d'automne diminuait dans le ciel ; un brouillard bleu indécisait le fond des vallées — et sur les sommets, par endroits, s'éloignant des champs cultivés, des bois de pins que le crépuscule agrandissait — limitaient l'étendue.

Sur le sentier solitaire un homme marchait, conduisant une ânesse, sur laquelle une jeune femme abritait dans les plis de son vêtement un tout petit enfant.

Mais des maisons apparaissaient dans un creux ; elles étaient en pierres grises, des toitures noires s'inclinaient sur leurs angles, et leurs portes étaient closes.

Alors l'homme faisait un détour pour les éviter, en contournant de grands espaces limités par des haies dominant des fossés — et il rencontrait des barrières, une meule sur un monticule ou un chariot abandonné.

— « Arriverons-nous bientôt ?...

» Pourquoi m'as-tu fait quitter Bethléem ?

» L'étable était si paisible, je m'étais habituée à son obscurité et j'allaitais Jésus sans inquiétude.

» Pourquoi nous a-t-il fallu partir ?

..... » Des bergers nous apportaient chaque jour du lait frais et du pain de froment et ils y joignaient à l'eau pure de l'amphore, de temps à autre, un peu de miel, des figues sèches, un fromage aigre.

» Ils connaissaient notre détresse, mais jamais ils ne nous ont fait sentir que nous étions pauvres.

» Le plus vieux s'enhardissait, sa grosse main noire allait vers le visage de l'Enfant, avec quelles précautions! et il le faisait rire!

» Et nous sommes partis, brusquement, sans les remercier, sans rien leur donner, sans rien leur dire !

» Ils auront trouvé l'étable vide.

» Cela n'est pas bien.

. . . .

» Ensuite ces étrangers, arrivés un soir, avec des esclaves —



Auguste DONNAY. — La fuite en Égypte.
(Dessin pour les *Noëls wallons*)

et une suite si nombreuse, qu'elle ameuta les paysans... Que voulaient-ils ?

» Leurs vêtements étincelaient et ils s'agenouillaient avant de parler. Ils déposèrent devant nous, un coffret d'or, un vase d'encens, une cassette pleine de myrrhe. Pourquoi ?

» Je ne comprenais pas leurs langages — mais l'interprète m'expliquait leurs paroles.

» Ils avaient marché longtemps, en observant la grande étoile que je voyais la nuit entre deux solives du toit.

» Ils se disaient des rois puissants... Cela n'était cependant pas impossible.

» Le plus jeune avec sa figure noire osait à peine me regarder, et le plus âgé m'a baisé la main avec tant de respect...

» Il eût fallu les avertir que nous partions.

» Peut-être nous auraient-ils accompagnés les premières heures et même emmenés avec eux.

» L'Enfant les intéressait — certainement. — Ils ont même embrassé ses pieds. Et celui qui offrit l'encens s'est incliné trois fois ; il prit, comme en échange, sept brins de paille de la crèche où reposait Jésus... Peut-être était-il superstieux ou magicien ?

» Mais que l'étable me sembla éclairée ce soir-là!... Notre petite lampe cependant s'était éteinte... Et comme l'Enfant souriait à ces hommes!... Je venais, il est vrai, de lui donner le sein et mon lait scintillait encore sur sa bouche...

» Non, je n'ai point rêvé... un dromadaire avait même avancé sa tête par la porte que l'on n'avait pu fermer, et une clochette tintait à son cou.

. . . .

» Tu as laissé le coffret d'or à la femme veuve qui nous avait permis de nous installer dans son étable et elle nous a donné son âne et une couverture de laine. C'était bien nécessaire... Les gens de Bethléem nous furent hostiles, mais s'ils avaient su que nous aurions payé ainsi, ils nous auraient accueillis !

» Surtout le premier auquel nous avons demandé et qui buvait du vin, à l'ombre.

» Au lieu de nous répondre par des insultes, il nous eut sans doute donné une chambre, même dans l'aile de sa maison où il loge ses serviteurs.

» Mais la poussière de la route avait souillé nos vêtements... Et recevoir une femme malade !... J'étais si faible, ce jour-là !

Le coffret d'or aurait payé facilement son hospitalité... mais il ne savait pas... et puis, si j'étais morte dans sa maison !

» Et ce soldat qui est venu, comme il m'effraya ! Heureusement, tu avais conservé le papyrus où le scribe du recensement avait tracé des signes... Cependant ne parlait-il pas du palais d'Hérode?...

» Mais je ne sais plus !...

» Puis, ce départ précipité !

» Il faisait à peine jour, l'Enfant dormait paisiblement... Et comme l'air de l'aube était froid !

» Depuis quand sommes-nous partis ? J'ai oublié le nombre de jours...

» Et je voudrais tant me reposer !

» Ne plus aller ainsi par des pays inconnus où les routes montent et descendent sans cesse et où il faut chercher loin des maisons, péniblement, l'abri d'un arbre, l'eau d'une source, et ensuite repartir ! »

. . . .

Et l'homme qui était beaucoup plus âgé, ralentit un moment sa marche fatiguée.

— « Nous ne sommes pas encore arrivés.

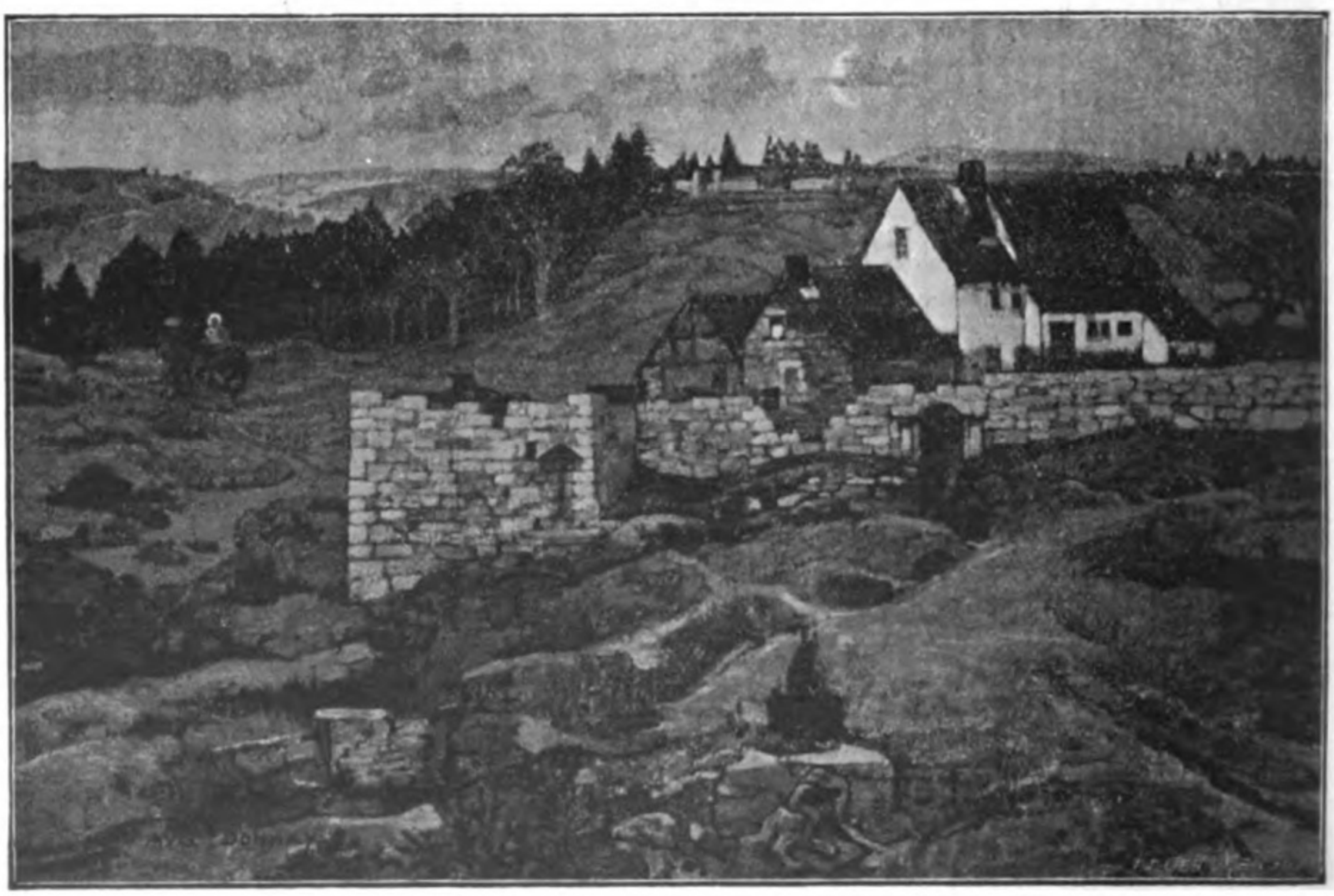
» L'Enfant que tu portes doit dominer la Terre... Il ne sait pas encore parler... mais je te le dis en vérité, en vérité, l'heure viendra !

» Alors sa voix fera tressaillir la lumière du printemps, elle s'étendra majestueuse comme la houle des moissons ; elle dominera les vents d'automne et la tempête, et la neige de l'hiver sera moins lumineuse que sa clarté. »

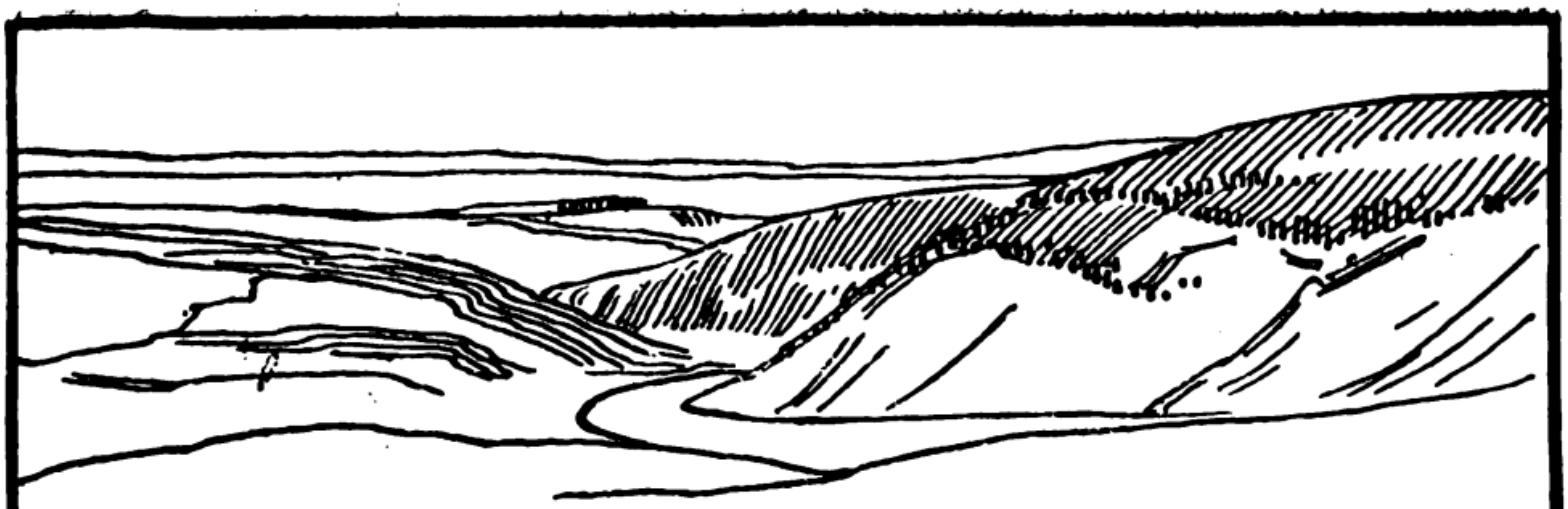
. . . .

C'est ainsi que la benoîte Vierge Marie avec Jésus et Monseigneur saint Joseph, arrivèrent un soir de lune sur la terre violette aux lointains sombres, la terre où les pierres sont pensives comme des visages, — au vieux pays de Wallonie.

Méry, 1910. AUG. DONNAY.



Auguste DONNAY. — La fuite en Égypte. (Peinture)



INTERMEDIAIRE WALLON

Questions

Conrad van Norrenborgh « de Namur », sculpteur. — En feuilletant la revue *l'Art monumental* de 1885, j'ai trouvé une gravure représentant le jubé de l'église de St-Jean à Bois-le-Duc, œuvre de Conrad van Norrenborgh de Namur.

Le jubé est de 1625 et a été vendu par les échevins de Bois-le-Duc en 1871 pour 22.500 fr. au Musée de South Kensington à Londres.

Il me paraît intéressant de signaler ce namurois auteur d'une véritable œuvre d'art.

Mais van Norrenborgh était-il wallon ? On peut, sans l'être, vivre à Namur et se dire de la ville. D'autre part, Norrenborgh est évidemment une fausse prononciation d'un nom de ville allemande, et le prénom est allemand.

W. Delsaux.

Un numéro du « Bien public ». — Je désirerais consulter le n° du *Bien public* en date du 26 mai 1911.

Le lecteur de *Wallonia* qui pourrait me l'envoyer, ne fut-ce qu'en prêt, me fera bien plaisir. On m'obligerait déjà en me disant où je pourrais, à Liège, consulter la collection de 1911 de ce journal.

O. Colson.

Réponses

Bibliographie liégeoise, par de Theux (ci-dessus, p. 110, 170). — Il existe de cet ouvrage deux éditions : la 1re en 2 vol. in-8°, Bruxelles, Olivier, 1867, xv + 713 p. ; la 2e en 1 vol. in-4°, Bruges, Desclée, de Brouwer et Cie, 1885, 571 p. à 3 col.

Sur la bibliothèque du chevalier X. de Theux de Montjardin, voyez un article de M. Oscar Grojean dans la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, t. II (1904), p. 12 et suiv., et une note du même auteur dans la même Revue, t. III (1905), p. 86.

JOB.

Un dicton normand en Wallonie : Beaumont, ville de malheur (ci-dessus, p. 169 et 271). — M. le secrétaire communal de la ville de Beaumont nous a fait l'honneur de nous écrire la lettre suivante, qui, pour cause de retard, n'a pu être insérée dans le dernier numéro :

« Le dicton en question est tiré de la légende bien connue ici, de Charles-Quint et des trois auvergnats.

» Le 12 février 1872, fut organisée une cavalcade donnant la première représentation de cette légende, laquelle fut reprise en 1880. Des cartes postales illustrées reproduisant les scènes principales sont dans le commerce.

» Charles-Quint visita Beaumont le 21 août 1549. Il y fut reçu de façon brillante. L'empereur, de son côté, fit des dépenses considérables dans la ville. On croit communément que c'est à cette ville que se rattache l'histoire apocryphe des savoyards.

» Voici cette légende, telle que la narre Théodore BERNIER dans son Histoire de la ville de Beaumont, éditée par l'imprimeur Dequesne-Masquillier, à Mons.

» Il y avait à Avesnes (d'autres disent à Chimay ou à Philippeville), trois colporteurs auvergnats qui se préparaient à venir à Beaumont. Par malheur, au déjeûner, ils avaient trop fêté la dive bouteille. L'heure du départ venue, ils eurent toutes les peines du monde pour charger et emporter leurs balles ; ils suaient, soufflaient, se démenaient, les soulevaient à peine d'un demi-pied et plus vite les laissaient retomber, criant qu'il fallait que Lucifer se fut mis au fond. Un quidam les regardait du coin de l'œil et ricanait. Ce que voyant, un des colporteurs lui dit, jetant sa balle à ses pieds : « A ton tour, muscadin ! voyons si tu t'en tireras mieux que nous ! » L'autre, sans mot dire, reprit l'énorme ballot, et se le jeta lestement sur l'épaule, comme il eut fait d'un simple oreiller. «Ah ! c'est ainsi ! hurlèrent les porte-balle, plus furieux encore qu'avant. Eh bien ! camarade, puisque tu as les reins si solides, tu te chargeras des trois paquets.» Et tombant sur le malheureux à grands coups de pieds, à grands coups de poings, ils le forcèrent d'enlever l'énorme fardeau, et le firent marcher devant eux, plié en deux, jusqu'à Beaumont. Mais à Beaumont, changement à vue : Voilà tout-à-coup qu'aux portes de la ville on rencontre le gouverneur, le mayeur et les jurés escortés des serments. Jugez de la stupéfaction de nos trois colporteurs en voyant les magistrats qui saluent jusqu'à terre leur victime. L'homme aux trois ballots, de son côté, se redresse, jette ses paquets au nez des trois bourreaux, et dit d'une voix impérative : Ça ! qu'on empoigne ces gaillards-là, et qu'on leur dresse une belle potence au milieu de la place du Marché.

Les malheureux avaient eu la malchance de plaisanter avec Sa Majesté Charles-Quint en personne. Et ce fut ainsi qu'une heure plus tard, ils donnèrent naissance au dicton rapporté ci-dessus, et amusèrent toute la population de leurs contorsions entre ciel et terre ! »

L'aviation et les Wallons (XVII ; XVIII ; XIX, 230). — Différents journaux annoncent que deux sous-officiers du 10e de ligne à Arlon ont inventé un stabilisateur pour aéroplanes qui rendrait plus rares les chutes mortelles.

Nous pouvons affirmer qu'un jeune ingénieur de Dampremy, M. Jules-F. Dupuis, a établi les plans d'un stabilisateur automatique qui parait absolument certain.

M. Dupuis espère pouvoir faire construire à bref délai un avion pour expérimenter et démontrer lui-même ses nombreuses inventions en aviation.

Dragons wallons (XVI, 301, 342). — Le spirituel journal *Pourquoi Pas*, dans son n° du 23 mai, publie l'amusante note ci-après, qui se rattache à notre sujet :

« Un peintre de nos amis, faisant ces temps-ci un séjour en Autriche, assistait à une réception dans la plus haute société de Prague. Comme il n'entend pas très bien l'allemand, il ne prenait point part à la conversation générale. Mais tout-à-coup, son oreille fut frappée par un mot bien français, celui-là. C'était une jeune et charmante femme qui racontait comment elle avait été reçue, peu de jours auparavant, par une de ses amies.

» — Elle m'a reçue, dit-elle, à la *j' m'en fous*.

» Notre peintre se dit qu'après tout l'argot se répand, même en Belgique, dans la meilleure société. Mais, peu après, il entendit la même dame dire en souriant à son voisin :

» — Wollen Sie mir *couilloniren* ?

» Cette fois il se décida à questionner ceux de ses voisins qui parlaient le français.

» On lui expliqua que l'expression « agir à la j' m'en fous » était parfaitement correcte en Autriche, de même que le verbe « couilloniren », et l'on ajouta que c'était aux officiers des régiments wallons de l'ancien régime que l'on devait l'introduction de ces mots français dans le langage des cours ».

Un vers de Defrecheux (XVIII, 57, 96, 172). — Les vers suivants, dont La Harpe a fait un grand éloge, sont l'avant-dernière strophe d'un poème intitulé *Ode à Calliope*, écrit par François Sarasin au sujet de la victoire de Lens remportée en 1648 par Condé sur les Impériaux :

Il monte un cheval superbe,
Qui, furieux aux combats,
A peine fait courber l'herbe
Sous la trace de ses pas.

> Son regard semble farouche,
> L'écume sort de sa bouche ;
> Prêt au moindre mouvement,
> Il frappe du pied la terre,
> Et semble appeler la guerre
> Par son fier hennissement.

Le sujet de ces vers nous éloigne très sensiblement de la belle inconnue dont le poète Defrecheux a dit :

> *Nole hièbe n'esteût couquèye wice qu'elle aveût passé.*
> (Aucune herbe n'était couchée où elle avait passé.)

La légèreté idéale de sa marche ne peut être comparée à la vitesse du coursier. Mais l'effet poétique est le même : l'une et l'autre sont telles que l'herbe est à peine froissée.

Il y a là une simple rencontre, mais elle est assez amusante.

Sarasin, bouffon et souffre-douleur du prince de Conti, fit partie de la petite société qui avait pour centre Mlle de Scudéry et pour principaux représentants Pellisson, Ménage, Conrart, Scarron. Après Voiture il fut le plus brillant des écrivains de salon du XVIIe siècle. La plupart de ses œuvres en vers sont de spirituelles improvisations sur des riens. « Il faisait, dit Segrais, de son esprit tout ce qu'il voulait. » Il sut écrire, en effet, non seulement des églogues et des odes fort convenables, mais deux petits chefs-d'œuvre de style historique, *la Relation du siège de Dunkerque* et *la Conspiration de Wallenstein*, restée inachevée. L'*Ode à Calliope* compte aussi parmi ses œuvres les plus marquantes. Né en 1605, Sarasin mourut en 1654, sans avoir rien imprimé. Ce fut Ménage qui publia en 1656 un choix de ses œuvres. Ses poésies ont été réimprimées par Octave Uzanne en 1877. Des lettres de lui, écrites avec talent, ont été citées par Victor Cousin dans ses *Etudes sur la Société française au dix-septième siècle*. On peut lire l'une des plus agréables, adressée à Balzac, dans le *Trésor épistolaire de la France*.

O. C.





La Manifestation du 12 mai contre le Détournement des Grands Express. (1)

La manifestation du 12 mai, à Liège, fut grandiose. Plus de 20.000 personnes en cortège ont défilé dans les principales rues de la ville. Aux nombreux cercles du pays de Liège — cette ville en avait réuni plus de 200, l'arrondissement de Verviers, 74, Bruxelles, 25, — étaient venues se joindre les sociétés et associations wallonnes du pays entier : Ostende, Bruxelles, Namur, Charleroi, Huy, Spa, etc. comptaient des contingents serrés. On remarquait aussi les conseils communaux de Liège, Verviers, Hodimont, Dison, Welkenraedt, Huy, un grand nombre d'édiles d'autres communes, les députés, sénateurs, conseillers provinciaux et députés permanents de la région. On comptait dans le cortège plus de 500 groupes avec drapeaux et étendards de toutes sortes et, de place en place, des pancartes et des banderoles précisant les revendications des Wallons

Une foule considérable s'était échelonnée sur les boulevards pour assister au défilé du cortège, en tête duquel avait pris place le Comité organisateur composé de MM. Jean Roger, conseiller provincial, président, le général Gustave Fivé et Oscar Colson, vice-présidents, Jules Bérard, secrétaire et Henri Mug, trésorier.

---

(1) **Notre dévoué collaborateur, M. F. Mallieux, qui fait ici le compte minutieux de tous les faits justifiant la plus ardente Défense Wallonne, n'a pu ce mois rédiger sa chronique, étant en voyage à l'étranger. Nos lecteurs le verront avec plaisir reprendre sa tâche dans le prochain numéro. — N. D. L. R.**

Une adresse au Roi avait été rédigée par les soins du Comité organisateur. Elle a été remise en main du gouverneur de la province, M. Delvaux de Fenffe, par le président M. Roger, entouré des membres du comité, des édiles communaux et provinciaux, des sénateurs et députés.

Voici le texte de cette adresse.

Sire,

Les Liégeois et tous les Wallons qui, en 1830, donnèrent toutes leurs forces, sans compter, pour fonder la Belgique, se plaignent d'être menacés dans leurs intérêts les plus chers par un certain projet officiel de détournement des grands express internationaux. Depuis longtemps déjà, ils sont au regret de constater que les subsides leur sont plus mesurés qu'au restant du pays, quand il s'agit de l'entreprise de travaux publics dont la nécessité est cependant reconnue.

En l'occurrence, ce n'est plus seulement une augmentation de richesse qui leur est refusée, mais un bien acquis et, semblait-il, imprescriptible, doit leur être enlevé: Liège, Verviers, Huy, Namur, Charleroi, placées, dès les origines de notre réseau de voies ferrées, sur l'une des grandes routes internationales, seraient, d'après les plans qui ont été annoncés et publiés par le ministère des chemins de fer, laissés désormais à l'écart de la circulation mondiale. Une voie nouvelle partirait de Bruxelles et passerait uniquement par Louvain, Tongres, Lixhe, pour aboutir à Aix-la-Chapelle. Sa suite inévitable est que, grâce encore à la jonction Nord-Sud, bientôt réalisée à Bruxelles, les relations avec l'Allemagne, l'Angleterre et la France se feront hors de la Wallonie.

Faut-il énumérer tous les dommages que ce détournement nous causerait? C'est toute une région, plus de la moitié de la Wallonie saccagée. Notre force, actuellement, est d'être la jonction des grandes routes françaises, anglaises et allemandes. De Paris, de Londres, de Berlin, et par là de Saint-Pétersbourg, de Pékin même, viennent des étrangers qui, passant par nos vallées héroïques, en admirent l'effort gigantesque, l'entrain, les richesses incessantes. Quelle publicité dépasse celle de ce paysage ardent, offrant ses produits et sollicitant l'offre extérieure? Nous ne pouvons renoncer à cela.

Pas davantage nous ne pouvons accepter, de gaîté de cœur, que l'on crée au nord de Liège une voie de communication modèle, ayant un outillage perfectionné et tel que nos lignes tomberont dans l'abandon.

Si les relations entre l'Europe et l'Asie septentrionale d'une part, et l'Angleterre, l'Amérique et la France d'autre part, se font par Tongres et Bruxelles, nos lignes, perdant une bonne partie de leur clientèle, seront négligées. Toute promesse ministérielle qu'on pourrait nous faire ne tiendra pas devant ce fait inéluctable: le déficit de la ligne secondaire. Nous perdrons nos bons trains vers Ostende, vers Berlin, vers Paris. Enfin, voyez, Sire, l'importance du chemin de fer dans une région comme la nôtre: à peine sait-on les projets ministériels que déjà l'on annonce, dans les journaux spéciaux, l'établissement, plus haut que Visé, presque en Hollande, d'usines et de dépôts de charbon. Les villes se fondaient jadis au bord des fleuves, et maintenant sur les rives des grands chemins de fer. Créer Bruxelles-Tongres-Lixhe-Aix-la-Chapelle, c'est comme si l'on jetait au nord de Liège un aimant qui attirera la majeure partie de notre industrie... Liège ne veut pas déchoir.

Au point de vue de la défense nationale, nous voulons croire que le gouvernement a tout prévu. Mais nous ne pouvons comprendre cependant qu'après avoir créé, à grands frais, les forts de la Meuse, vraisemblablement pour protéger une des grandes routes stratégiques du pays, l'on puisse sans danger ouvrir, en bordure de la région fortifiée, une voie nouvelle dont on nous dit qu'elle sera en dehors d'une défense efficace.

Sire, nos populations sont alarmées. Elles estiment que Liège, Verviers, Huy, Namur et Charleroi n'ont pas démérité et qu'elles ont droit, comme les autres grandes villes belges, à voir leurs légitimes intérêts respectés. Elles prétendent encore que toute politique qui, sous prétexte d'intérêt général, nuirait à l'activité des provinces, serait contraire aux traditions et aux principes qui sont à la base de notre Constitution.

Au nom des Comités de protestation de Liège et de Verviers, au nom des nombreuses Sociétés protestataires, au nom des villes wallonnes et l'on peut dire de toute la Wallonie, nous avons l'honneur de soumettre ces considérations à votre Majesté, confiants que le zèle éclairé qui l'anime pour le maintien des intérêts de toute la Belgique vaudra à la Wallonie menacée la justice qu'elle réclame.

M. Jean Roger, en remettant l'adresse s'est exprimé ainsi :

Monsieur le Gouverneur,

La vive émotion qui étreint en ce moment la Wallonie à la menace de l'isolement de ses grandes villes et de ses agglomérations importantes, vient de trouver son expression dans l'imposante et grandiose manifestation qui, à cet instant précis, se déroule dans les rues de notre vieille cité.

Le peuple wallon, par l'organe de ses mandataires aux Chambres législatives, a, plusieurs fois déjà, signalé au pays l'imminence du péril et sa ferme volonté de l'écarter. Il veut aujourd'hui parler plus haut encore... Il veut que sa protestation soit entendue du chef de l'Etat, dont la clairvoyante sagesse — nous en avons la conviction absolue — éloignera de notre belle et laborieuse Wallonie la calamité qu'elle redoute.

C'est pourquoi, Monsieur le Gouverneur, la présente délégation, composée :

Des bourgmestres, échevins et conseillers communaux de Liége, Verviers, Huy, et de communes importantes de nos agglomérations;

De nos sénateurs, députés et députés permanents;

Des représentants autorisés de nos Associations commerciales et industrielles et de notre classe ouvrière,

Et enfin, des membres du Comité de protestation, parlant au nom des quelque cinq cents groupes divers qui défilent en ce moment aux portes de ce Palais;

C'est pourquoi, dis-je, la présente délégation vous apporte cette protestation de notre peuple.

Et vous répondriez aux vœux unanimes de tous en acceptant de la remettre au roi en notre nom.

Nous serions heureux de votre acceptation, Monsieur le Gouverneur, parce que nous savons posséder en vous un ami fidèle et convaincu de la cause sacrée que nous défendons en ce moment. Nous n'ignorons pas que — dès la



M. Jean ROGER
Industriel, Conseiller provincial
Président du Comité organisateur.

première apparition de la menace, — vous avez été parmi ceux qui s'effrayèrent des conséquences désastreuses que le détournement du trafic international aurait pour les agglomérations liégeoise et verviétoise, et pour toute la Wallonie industrielle. Nous n'avons pas oublié les efforts que vous fîtes alors pour obtenir le retrait d'un projet néfaste, et, hélas! toujours debout...

Et c'est pourquoi nous avons la certitude, Monsieur le Gouverneur, que vous saurez être auprès du roi l'éloquent interprète de nos émois et de l'ardente volonté qui vous anime, comme nous tous, comme la Wallonie tout entière, de ne pas être sacrifiés et de ne jamais déchoir. Votre appui nous sera infiniment précieux et nous vous exprimons, dès maintenant, notre vive gratitude.

M. le Gouverneur a répondu en ces termes :

Soyez persuadés, Messieurs, que j'apprécie grandement l'importance de vos revendications actuelles. Le siècle dernier a mis en lumière l'influence sur la prospérité des pays des grandes voies ferrées qui les traversent. En 1908, dans mon discours inaugural du Conseil provincial, j'en ai parlé longuement. Je connais vos craintes et votre présence ici doit être considérée comme un acte de bon citoyen; vous voulez défendre la splendeur des villes dont vous êtes justement fiers. Ce sera donc pour moi un agréable devoir de porter au roi vos vœux. J'ajoute que j'y joindrai avec plaisir les miens.

M. Delvaux rappelle alors les déclarations de M. Berryer, jadis, au Conseil communal de Liège; il les a renouvelées récemment. Si un revirement se produisait, M. Berryer joindrait certainement ses instances à celles de tous les Wallons.

La question du détournement est, en effet, d'importance, elle touche à la richesse de la région et concerne tout le monde; le salaire même des ouvriers est ici en jeu.

Je crois, dit encore M. Delvaux, je crois que M. de Brocqueville examinera avec attention vos réclamations; ses déclarations de ces jours derniers me paraissent nettes.

Et le gouverneur lit un extrait de l'*Analytique* sur les paroles prononcées au Sénat.

Il ajoute· Quant à vous, je me réjouis que vous soyez entendus, et je n'en doute pas.

C'est sur ces mots que la délégation a pris congé du Gouverneur de la province.

Elle s'est rendue alors à la grande salle de la Renommée où devait avoir lieu le meeting et qui, pouvant contenir 10 à 12.000 personnes, s'est trouvée trop étroite pour l'immense foule des manifestants.

M. Roger, président, après avoir dit son émerveillement et sa joie d'assister en ce jour au spectacle de la Wallonie, toujours ardente, résolue à défendre ses droits, remercie tous ceux qui ont répondu à l'appel du Comité. Il rend aux acclamations de l'assemblée un particulier honneur aux Wallons du Brabant et de Flandre, aux amis Flamands qui se sont joints au cortèges, enfin aux Allemands de Liège, qui viennent de pétitionner auprès du chancelier de l'Empire pour qu'il soit fait droit aux justes revendications des Wallons.

M. Falloise, échevin de la Ville de Liège, associe l'édilité locale aux efforts de la population.

Tous les Wallons, dit-il, quels que soient leurs sentiments politiques, doivent être d'accord, car il y a ici une question de vie ou de déchéance pour le pays wallon et en particulier pour la ville de Liège.

L'orateur rappelle les déclarations de M. Helleputte, qui voulait rassurer les Liégeois. Il remémore aussi le discours de M. Dupont avant l'adoption de la convention avec l'Allemagne. Et cependant, un nouveau projet fut présenté, sacrifiant Liège. Mais la Wallonie, immédiatement protesta; elle n'a pas cessé depuis lors.

Des paroles récentes paraissent nous donner un semblant de satisfaction, mais nous ne devrons déposer les armes que lorsque nous aurons la certitude que le néfaste projet sera retiré. Jusque là, il faut veiller. Il ne suffit pas que des compensations nous soient données. On a parlé d'un nouveau canal. Ce ne sera pas une faveur, c'est un droit que nous avons de l'obtenir.

Nos parlementaires ont demandé des explications nettes. Nous ne les avons pas encore. Lorsque M. Magis a demandé catégoriquement: « Est-ce que la ligne passera par Liège? », M. de Brocqueville n'a pas répondu simplement: Non!

Nous avons le droit d'être méfiants, car jusqu'à présent, les grands travaux sont allés presque exclusivement aux Flamands. Il est vrai que, l'autre jour, le Ministre des chemins de fer a paru vouloir s'exécuter, mais le passé nous permet de douter, malgré tout.

Donc, tant que la convention définitive ne sera pas signée et les plans définitifs adoptés, restons debout et continuons à défendre haut et ferme les droits de la Wallonie. (Longs applaudissements.)

M. Léon Lobet, conseiller communal de Verviers, fait en termes éloquents, maintes fois interrompus par les acclamations de l'auditoire, le tableau des conséquences néfastes du mauvais coup qui se prépare. C'est, dit-il, un acte de folie que de sacrifier une fois de plus la Wallonie alors que les villes flamandes sont gorgées de richesses par le gouverne-

ment ; c'est folie de compromettre la sécurité nationale en complétant par la nouvelle voie de pénétration rapide, unique, merveilleusement équipée, la ligne stratégique allemande. Mais dit-il, nous n'entendons pas être frustrés et trahis, nous entendons ne pas reter des ilotes ou des parias dans la grande famille belge. (On crie : « Séparation ! séparation ! »).

M. Charles Magnette, sénateur de Liège, accueilli par les acclamations de l'assistance, prononce d'une voix vibrante le véhément discours suivant :

C'est un spectacle réconfortant, c'est un encouragement précieux de voir la Wallonie tout entière, personnifiée par ses innombrables sociétés, qui ont défilé tout à l'heure dans nos rues ensoleillées, debout, ardente, frémissante; prête à la lutte, prête à tout pour défendre ses droits; disposée à se réjouir des succès dès à présent conquis; mais fermement, implacablement décidée à faire tout, oui tout, pour que les promesses ne restent pas vaines, pour que des actes suivent les paroles, pour que la lueur d'espoir qui s'est levée devienne le grand soleil de la délivrance et du triomphe!.

On la croyait, cette pauvre Wallonie, mâtée et aveulie; on croyait l'âme wallonne tombée dans une léthargie mortelle. Et voici qu'on s'aperçoit qu'elle sommeillait à peine; que l'approche du danger, que le sourd grondement du péril menaçant ont suffi à la réveiller, à la dresser, altière et impérieuse, devant ceux-là qui avaient fait le rêve fou de l'endormir à jamais.

On a dit que la manifestation de ce jour était devenue inutile.

On a dit et écrit que les concessions arrachées, lambeau par lambeau, à un ministre dont le mauvais vouloir vis-à-vis de la Wallonie était évident, rendait superflue et même dangereuse la grandiose démonstration à laquelle nous assistons.

Rien n'est moins vrai.

D'abord j'ai — nous avons tous — la persuasion que l'annonce de cette inoubliable manifestation, que la certitude, chaque jour plus croissante de son succès, que la faveur rapide et enthousiaste qu'elle a rencontrée dans toute la population wallonne, en dehors même de notre région liégeoise et verviétoise, n'ont pas été pour peu dans l'éclosion subite des sympathies dont il y a quelques heures le ministre se targuait.

Et c'est pourquoi, si des remerciements ont pu être adressés en guise d'encouragement à un homme d'Etat qui semblait renoncer à un projet néfaste, la Wallonie, elle, n'est tenue à aucune gratitude, on ne remercie pas celui qui, ayant voulu vous étrangler, vous lâche le collet!

La Wallonie n'a qu'à prendre acte, sans plus, fièrement, dignement, de ce qu'on a reconnu son droit imprescriptible et sacré.

C'est là la haute portée de la réunion d'aujourd'hui, et c'est aussi un avertissement.

C'est un témoignage que, jusqu'au succès final, définitif, nous serons debout, l'arme au pied; c'est une preuve que nous ne nous payons pas de mots. Nous craignons que ce projet funeste ne soit pas frappé à mort. Nous savons que, selon le vieux proverbe wallon, les mauvaises bêtes sont celles qui ont la vie la plus dure.

Nous savons — je l'ai dit à M. de Brocqueville — que son administration

est puissante, obstinée, sans scrupules, et que si ses intentions à lui sont sincères, il lui faudra, malgré tout, de l'énergie pour les réaliser.

C'est tout cela que signifient votre présence, votre foule compacte, vos acclamations!

Notre cause est invincible parce qu'elle est celle de la justice même.

Il faut que nous puissions, en tout temps et en toutes circonstances, compter sur vous, comme vous pouvez compter sur nous.

Faisons, en ce moment émouvant, un serment réciproque et solennel.

Réjouissons-nous, mais veillons!

Et que notre mot d'ordre, notre cri de ralliement, soit: « En garde! toujours en garde!... »

Il faut renoncer à exprimer l'enthousiasme que provoquent les exhortations de M. Magnette.

M. Troclet, député de Liège, très vivement acclamé, insiste particulièrement sur le langage peu précis qui est opposé par les ministres compétents aux questions pressantes des députés et sénateurs wallons. Qu'on sache, dit-il, que nous sommes décidés, que nous ne changerons rien à notre attitude énergique, et que ce n'est pas en vain qu'on s'attaquerait à une population vaillante et courageuse comme celle de Wallonie. (Longs applaudissements).

M. Coppieters, sénateur pour Liège, s'exprime en ces termes :

Je suis sénateur de Liége et pourtant Flamand. Il y a dans les revendications des Wallons, une grande part de vérité. Pour ce qui est de la question qui nous occupe, les explications du gouvernement ne m'ont pas satisfait et je vous engage à rester méfiants.

Si le ministre est tenu à une certaine discrétion vis à vis de l'Etat allemand, nous n'avons pas à nous occuper de cela, puisqu'on ne nous a pas tenus au courant.

Il ne s'agit pas d'attendre qu'on présente aux Chambres une convention tout établie. Dans une question de l'espèce, un gouvernement ne peut engager celui qui le suivra et ne peut non plus engager toute une nation dans un acte d'injustice.

Ne vous en laissez pas imposer. Jadis, en Flandre, nous avons eu à intervenir dans une question de l'espèce, celle du canal de Terneuzen. A force de persévérance, nous avons fait modifier les plans alors que les travaux étaient déjà commencés.

L'orateur reconnaît que la Wallonie a été scandaleusement négligée dans la question des travaux publics, cependant que pour la Flandre on va jusqu'à gaspiller des millions pour des travaux inutiles: le port de Bruges a coûté 75 millions; on demande encore 6 millions pour le recreuser, parce qu'il s'ensable constamment — et il n'y vient pas un bateau.

Soyez persévérants. Dans toutes vos réunions, réclamez les grands travaux qui vous sont dus et protestez contre toute tentative de création, loin de vos centres industriels, de toute voie ferrée internationale. Vous obtiendrez justice, si vous êtes énergiques. (Applaudissements prolongés.)

A leur tour **MM. Jennissen, Delaite et Achille Chainaye,** caractérisent l'heure présente, applaudissent à l'union de toutes les forces wallonnes et font appel à l'énergie de l'opinion publique.

Enfin, **M Jean Roger,** président du Comité organisateur, propose l'ordre du jour suivant qui est acclamé avec enthousiasme :

Dix mille Wallons réunis en la salle de la Renommée, à Liège, après la grandiose manifestation du 12 mai, proclament leur volonté inébranlable de s'opposer à la création de toute ligne de communication entre Bruxelles et Aix-la-Chapelle, qui ne passerait plus par Liège, Verviers et Welkenraedt.

Ils constatent que les dernières déclarations ministérielles sont loin d'être précises à cet égard.

Ils affirment la nécessité absolue de recourir à tous les moyens de défense si le gouvernement passait outre des avertissements du peuple wallon.

Ils font le serment de rester unis, énergiques, jusqu'au triomphe final.

Et la foule se disperse en chantant les couplets significatifs du *Chant des Wallons.*

A la sortie et au centre de la ville des meetings en plein air s'organisent, où l'on acclame les protestations contre le projet relatif aux express et contre les menées intolérables de Flamingants. On crie : Vive la Séparation !...

PIERRE DELTAWE.

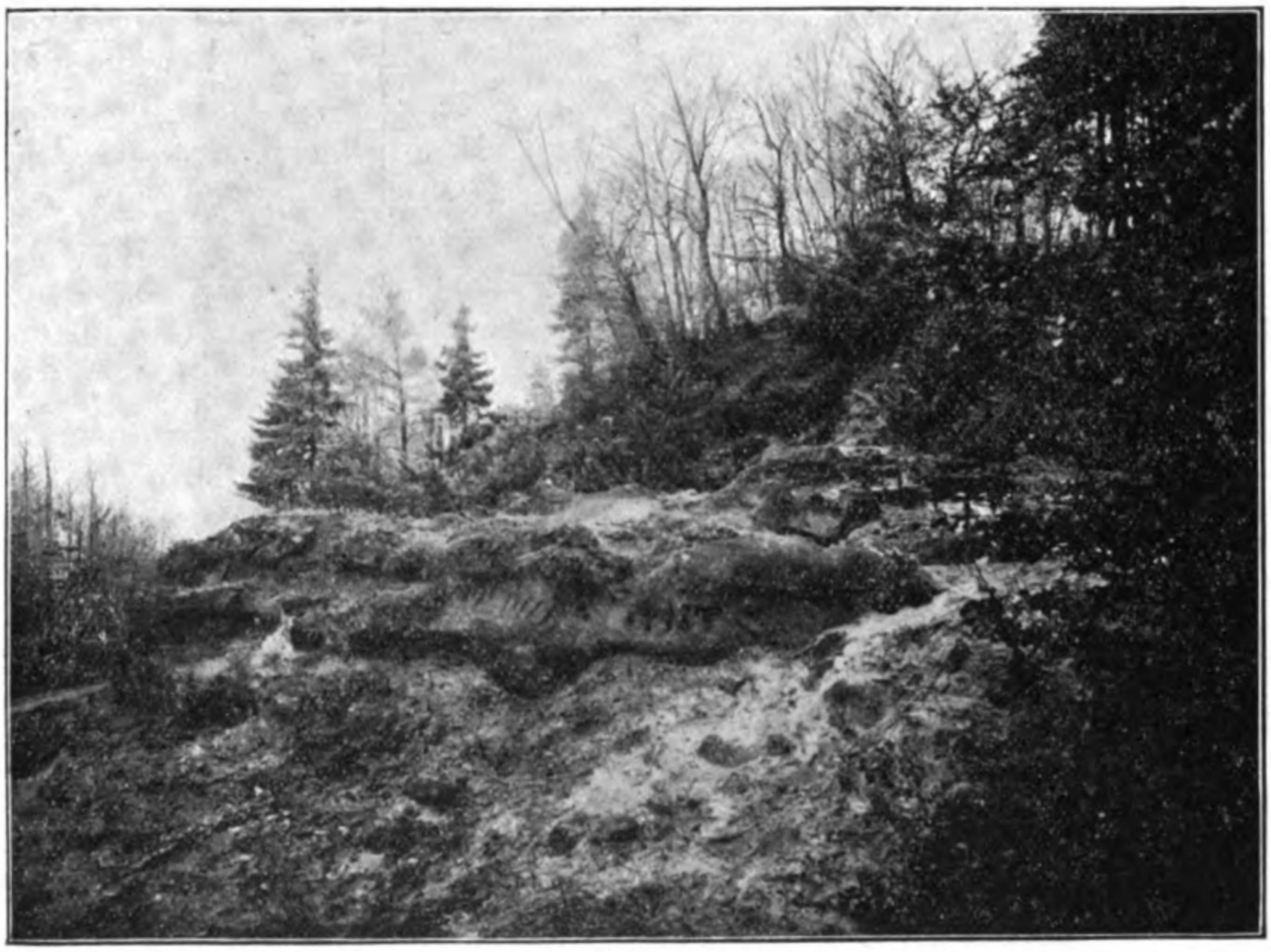
LES LIVRES

JEAN MASSART : **Protection de la nature en Belgique.** Bruxelles, Lamertin. 1 vol. abondamment illustré ([1]).

L'homme d'aujourd'hui a enrichi le domaine de sa noblesse morale d'un trésor de devoirs volontaires, ignorés de l'homme de jadis, souvent même de l'homme de naguère. Chaque fois qu'il s'impose un nouveau respect, l'esprit libre ajoute à son blason un fleuron nouveau. Il y eut d'abord l'admirable acquisition des scrupules altruistes : mais là ne se borna point — heureusement ! — le beau travail de l'élévation intérieure. On comprit bientôt que nos liens naturels vont plus loin que nos frères vivants. La vénération du passé est la première — la plus ancienne — extension de notre solidarité. C'est un commencement de la vénération de la nature : on respecte tel site parce qu'il conserve le souvenir de tel événement auquel est attaché le nom de tel ancêtre. Cette forme du sentiment de la protection due au paysage conserve cependant

([1]) [Les deux clichés qui ornent cet article sont extraits de ce volume et nous ont été obligeamment prêtés par l'éditeur. — N.D L.R.]

à nos yeux un caractère fétichiste qui la relègue au plan le plus inférieur de cette catégorie de préoccupations, à moins qu'elle ne se relève d'un intérêt de science historique spécial. Dans tous les cas, le respect esthétique dans la nature lui est supérieur : on conservera l'arbre, le rocher ou le ruisseau parce qu'ils ajoutent de la beauté à la terre, parce qu'ils en sont la parure gracieuse et qu'il est criminel d'attenter à la beauté comme il est criminel d'attenter à la vie. J'ai toujours aimé voir sous le masque réaliste de nos fêtes de l'arbre, sous le vêtement moderne des actions parlementaires et des campagnes des journalistes, une renaissance de l'éternel mysticisme naturiste. Ce qui était aux époques primitives enveloppé de liturgies symbolistes et poétiques, se présente maintenant dans



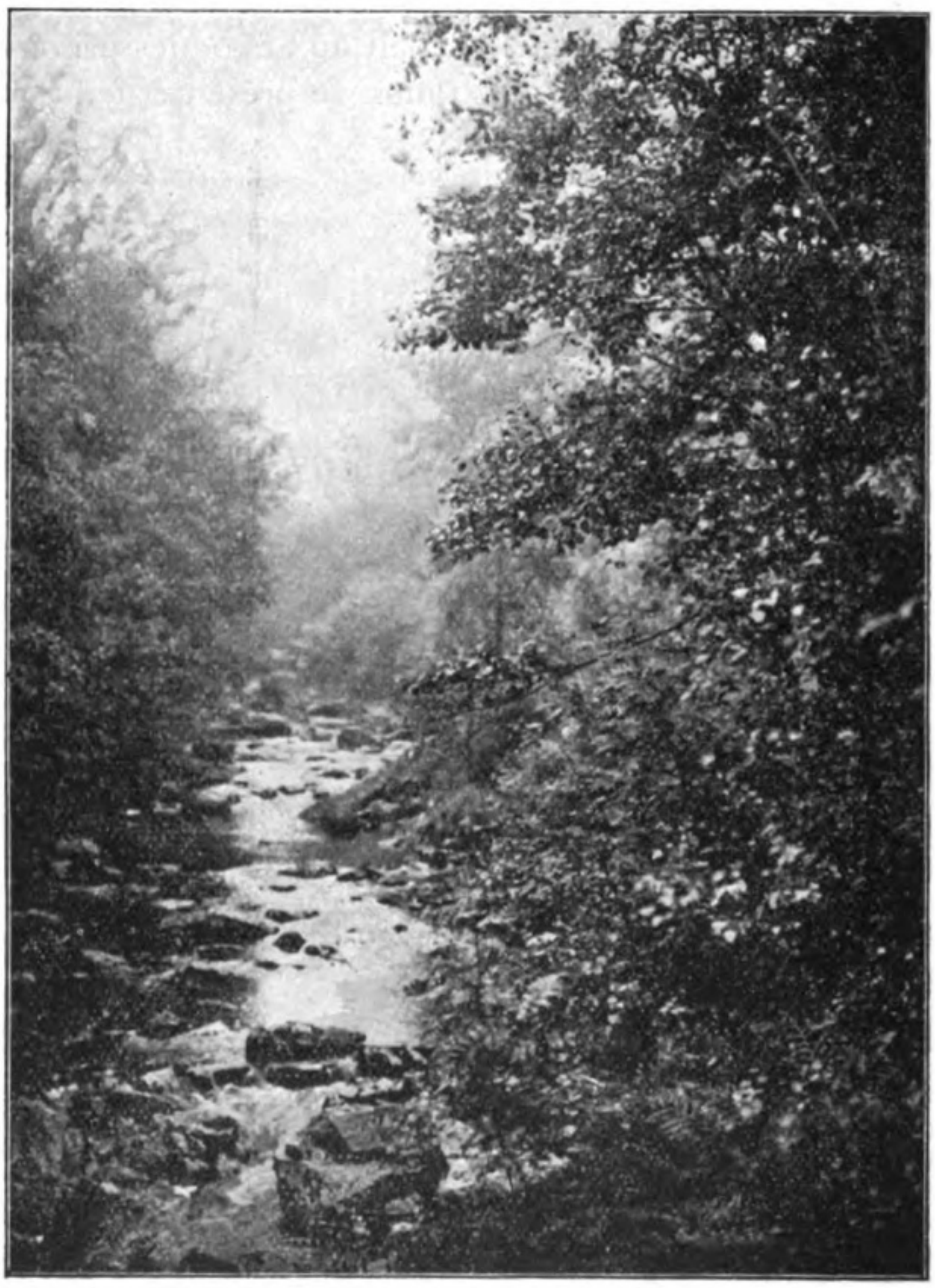
Versant gréseux, à Metzert.

la forme immédiate et pratique que notre siècle confère à toutes ses pensées. Mais il n'est pas inutile de constater qu'une des plus admirables attitudes des temps civilisés, n'est qu'une réminiscence des temps les plus reculés...

Plus strictement moderne apparaît cette raison nouvelle du respect dû au site dont M. Jean Massart fait le sujet de son récent livre : nous voulons dire, le scrupule scientifique. Il est le fait du géologue, du botaniste, du biologiste. On respectera une portion du littoral, de la roche ou de la forêt, parce qu'il s'y conserve une plante, une pierre, un insecte qui intéressent l'observateur et fixent la constitution primitive de la flore, du sol ou de la faune ; on aménagera des *réserves* scientifiques, que ne

pourra point violer l'envahissement de l'industriel. Cette idée a fait le tour du monde : Java, les Etats-Unis, la Suisse ont leurs *réserves*. D'autre part, et dans le même but, « des mesures internationales assurent la préservation des Girafes, de l'auroch, de certains oiseaux. »

Le Belgique n'a rien fait dans cet ordre d'idées (1) et il est déplorable de penser, comme le dit justement M. Jean Massart que « si l'on ne prend pas des mesures immédiates, les générations qui suivront ne pour-



Les bords de la Hoegne, à Hockai.

ront plus se taire la moindre idée de ce qu'était notre territoire avant sa défiguration par la culture et l'industrie. »

---

(1) Malgré les éloquentes campagnes de JEAN D'ARDENNE. On se souvient aussi du vœu émis pour le Congrès wallon en 1905, sur la proposition de M. CHARLES DIDIER, en faveur de la création d'un Parc national en Wallonie (Voy. *Wallonia*, XIII, p. 427-432 et 550).

M. Massart émet le vœu que soient protégé par le gouvernement certaines régions particulièrement intéressantes pour la science. Chacun se ralliera d'autant plus aisément à ce vœu que les désirs de la *Société pour la protection de la nature*, mus par des desseins scientifiques, concordent presque toujours avec ceux de la *Ligue pour la protection des sites*, dont les mobiles sont surtout esthétiques. Un paysage qui retient le savant retient le plus souvent l'artiste. Il est pittoresque en même temps que précieux. Les clichés qui illustrent cette note et que M. Massart nous a obligeamment prêtés, le prouvent à souhait.

M. Massart a dressé une liste des stations à protéger, en spécifiant les motifs qui justifient cette protection ; il nous a semblé qu'il ne serait pas inutile d'extraire de cette liste les mentions qui ont trait au Pays wallon. Nos amis pourront ainsi mieux étudier notre territoire régional et le protéger si l'éventualité s'en présente un jour avec plus d'efficacité. Ceux qui sont curieux de détails pourront les trouver dans le beau volume de M. Massart, aux pages notées entre parenthèses :

Terrain Flandrien :

Bruyère de la Boiterie à Blaton (p. 134).
Bruyère entre Hautrage et Stambruge (p. 134).
Camp de Casteau lez-Mons (p. 134).

Terrain Hesbayen :

Bois des Rocs à Fauquez (p. 173).
Bois, tourbière et bruyère à Oisquerq (p. 178).
Bruyère d'Odrimont à Ohain (p. 193).
Anciennes carrières de Limbecq lez-Hal (p. 196).
Anciennes carrières de Nil St-Vincent (p. 196).

Terrain crétacé :

Ancienne carrière à Ciply (p. 197).
Carrière Hélin entre Spiennes et St-Symphorien (p. 198).
Falaise et pelouse à Lanaye et Petit Lanaye (p. 201).

Terrain calcaire :

Rocher dolomitique entre Mazy et Onoz (p. 206).
Rocher dolomitique à Marches-les-Dames (p. 207).
Rocher calcaire et rochers schisteux à Samson (p. 213).
Rocher calcaire et psammites à Tailfer et Lustin (p. 217).
Rocher calcaire et schisteux à Champale et Houx (p. 225).
Rocher de la montagne au Breis et de la Roche à l'homme, entre Mariembourg et Nimes (p. 236).
Ravin du Colèbi (p. 239).
Rochers et plateaux de Bonne près de Modave (p. 241).
Coteau rocheux à Jemelle (p. 245).
Coteau rocheux à Marenne (p. 250).
Rochers à Sy (p. 252)
Ancienne carrière de calamine (p. 254).
Vallon des chantoirs à Remouchamps (p. 255).
Bruyères à Braibant (p. 257).
Cavernes à Spy (p. 259).
Cavernes à Furfooz (p. 260).
Rochers de Chaleux (p. 262).
Cavernes de Fond-de-Forêt (p. 263).
Grottes de Tilff (p. 265).
Grotte de Rosée à Engis (p. 267)

Terrain Ardennais :

Fagne de Rifontaine à Libramont (p. 269).
Fagne de Roannay à Francorchamps (p. 270).
Bois de chênes à Cetturu, près de Houffalize (p. 275).
Vallée du Ninglinspo à Sedoz (p. 275).
Rochers du Hérou à Nadrin (p. 277).
Rochers entre Salm-Château et Vielsalm (p. 281).

Terrain subalpin :

Hautes Fagnes et la baraque Michel (p. 285).
Hautes Fagnes et la baraque de Fraiture (p. 292).

Hautes Fagnes et forêt de St-Hubert (p. 294).

Terrain Jurassique :

Bois et pelouses à Torguy et Lamorteau (p. 299).
Marécages de la Semois, entre Chantemelle et Vance (p. 299).
Champ de tir de Lagland (p. 301).
Escarpement et bruyères sur sables de Metzert (p. 301).
Affleurements de Trias, de Hettangien et de Sinémurien, entre Bonnert et Attert (p. 304).
Faille dans la gare de Bouvert (p. 306).
Crou de Montauban (p. 306).

R. DUPIERREUX.

REVUES ET JOURNAUX

Exil, Bruxelles (juin). — Numéro 1 ! C'est une revue nouvelle : « Notre bannière se dresse pour te rappeler qu'il manque toujours à nos orgueils l'assentiment d'une patrie essentielle et le viatique délicieux d'une tradition unique. Nul Gœthe, nul Dante, nul Shakespeare ne nous permet d'y croire. De tels héros, dont le geste suffit à créer un peuple, ne nous ont pas rassemblés au carrefour où se croisent les routes variées de Brabant, de Flandre et de Wallonie Chacun de nous s'en inquiète différemment, mais « Exil » est au pied de nos pensées. Pour les uns, nostalgie d'une France promise ; pour les autres, souvenir lancinant d'une voix ancestrale qu'ils ne comprennent plus. Etc. » Bref, cette revue est faite pour consoler quelques jeunes gens, de talent du reste, et ceci est l'essentiel. — Dans ce numéro, notamment, *Un dimanche à Walcourt*, par G.-D. PÉRIER, et puis des pages très intéressantes de Pol STIÉVENART, illustrant le souvenir d'Antoine Bourlard. — (Mensuelle. Un an, 5 francs. Sur Hollande Van Gelder, 50 francs. Le numéro, 50 centimes. Bruxelles, 99, rue Albert. — Comité : Emile Le Jeune, Gaston-Denys Périer, Pol Stiévenart, Charles Viane.)

Flamberge, Mons (mai). — Numéro 1 ! « Il nous a semblé qu'il y avait place encore, en Belgique, pour une revue d'avant-garde, littéraire, artistique, sociologique. Et, comme nous la voulons ardente, vaillante, juvénile et fervente, nous l'avons baptisée : Flamberge. » C'est tout le programme. Pour le reste, on renvoie aux sommaires, et l'on a raison. A celui-ci, les noms de Remy DE GOURMONT, Camille LEMONNIER, Paul FORT et quelques autres. On lira de M. WILMOTTE quatre pages sur *Une école littéraire à Liège vers 1850* (Wacken, Weustenraad, Etienne Hénaux et autres), fragment de son prochain livre. Des vers très lyriques de Léon LEGAVRE ; des vers très doux de Marcelle HAUTIER ; les premières pages d'un roman bref de Léon-M. THYLIENNE. La couverture est ornée d'un beau dessin d'Anto CARTE. — (Un an, 8 francs. Un numéro, 1 franc. Mons, 72, rue des Capucins. — Directeur : Arthur Cantillon. — Comité : Mme Marcelle-Max Hautier ; MM. Raymond Hustin, Max Hautier, Jean Ghilain, R. Minor, Pierre Galichet.)

La Vie arlonaise (15 mai). — *Arlon sous le régime hollandais* : page d'histoire, documentation locale intéressante. *Arlon vu par les autres* :

discute ce qu'on a dit de cette ville et de ses habitants, notamment, proteste contre l'opinion de DUMONT-WILDEN qui dit qu'Arlon est bien une vieille ville germanique. *La collection Bourger* : Bourger était un éphéméridophile très compétent dont la collection de journaux, comprenant environ 7,000 numéros, a été léguée à la Ville ; on y remarque la collection de maints journaux régionaux et de plusieurs de ces petites feuilles à tapage publiées à Bruxelles par des réfugiés français. — *La Vie arlonaise,* dont nous venons de faire la connaissance et qui en est à son quatrième numéro, est une publication très bien conçue, élégante et bien rédigée : elle peut servir de modèle à ceux qui rêveraient de créer des organes locaux vraiment originaux.

Leodium, Liège (mai). — *Prospérité matérielle du village de Soiron au XVIII[e] siècle,* par Guillaume BONIVER. *Le cardinal Hugues de Saint-Cher en Belgique,* par E. SCHOOLMEESTERS : itinéraire de ce légat, qui passa notamment par Huy, Liège, Nivelles, Valenciennes, Stavelot ; l'auteur publie deux actes nouveaux.

Chronique archéologique du Pays de Liège, Liège (mai). — *L'ancienne brasserie des Dominicains au Pont d'Ile à Liège,* par Th. GOBERT, avec trois photographies.

Dans notre dernière chronique, nous avons attribué, par erreur, à M. l'architecte LOBET, une liste de maisons anciennes existant encore à Liège en 1912. Cuique suum : cette intéressante classification est de M. G. RUHL ; elle a paru en suite d'une communication faite par M. LOBET à l'Institut archéologique, reproduite dans les numéros d'avril et mai de la revue *l'Effort,* organe de l'Association des Anciens Elèves de l'Académie des Beaux-Arts de Liège. Dans cet article, M. LOBET fait avec compétence et talent une intéressante campagne en faveur de la restauration de Hors-Château, et de la création d'une Commission locale des monuments. La réalisation de ces deux projets est à l'étude.

Le Ralliement, Bruxelles (19 mai). — *La momie,* nouvelle, par Charles MAGNETTE : c'est l'exhumation d'une œuvre de jeunesse (1886) encore bien amusante. On sait que M. MAGNETTE est un des fondateurs de la première *Jeune Belgique,* où il signait Ch. Mettange. Il n'y resta pas longtemps, bientôt absorbé par le barreau et par la politique, pour devenir ce que l'on sait : un éminent avocat, un homme politique du plus brillant avenir et sénateur pour le moment.

Durendal, Bruxelles (mai). — Des vers exquis de Fernand SÉVERIN, *Les Nuages.* De Louis DUMONT-WILDEN, des *Notes de voyage,* au sujet d' « Images instructives » délicatement décrites.

Revue tournaisienne, Tournai (mai). — *Le pèlerinage des Tournaisiens à Hal sous l'ancien régime,* par le D[r] F. DESMONS. *Tournai sous le gouvernement des évêques* (fin), par A. DUTRON. Suite des *Notes* du comte DU CHASTEL sur les vieilles familles du pays.

Le catholique, Bruxelles (mai) : — *La procession du Car d'or,* à Mons, par George SOHIER. Souvenirs d'enfance de l'auteur, joliment contés.

XXe siècle, 31 mai. — *La Marche de Ste Rolende de Gerpines.* Article très écrit, qui prouve cependant qu'après l'étude de Camille Quenne publiée ici-même en 1894, il n'y a plus rien d'original à dire sur ce sujet, — sinon citer des vers, comme ceux-ci, de Paul Berlier :

> Le carillon lointain des cloches de Gerpinnes
> Vole et plane parmi des senteurs d'aubépines.
> Alleluia ! Voici venir la châsse d'or
> Où, relique sacrée, un cœur de vierge dort !
> La campagne est en fête et le ciel clair rayonne,
> Dès le matin la poudre incessamment résonne :
> Une ligne de feux encercle l'horizon.
> Et le bruit des mousquets pétaradant ; le son
> Du fifre et des tambours ; la rumeur de la foule
> Dont par les chemins creux le noir torrent s'écoule ;
> La ferveur de ces mille et mille pèlerins
> Navrés, navrants, traînant le pied, ployant les reins,
> Qui l'œil extasié, cherchent pendant la marche
> A se substituer à ceux qui portent l'arche ;
> Ce long ressouvenir d'un peuple déjà vieux
> Qui demeure fidèle aux us de ses aïeux
> Et croit comme évangile à l'étrange légende
> D'une fille de roi lombard, Sainte Rolende ;
> Tout ce fracas guerrier, ces hymnes, cette foi
> Laissent chacun saisi d'un invicible émoi..,
> On sent l'âme wallonne à ce pèlerinage
> Vibrer, barbare et tendre, ainsi qu'au moyen âge.

Revue de Belgique, Bruxelles (1er mai) : *La nouvelle Lotharingie,* par L. Dumont-Wilden. C'est une vieille idée, que nous avons autrefois entendu émettre par Paul Gérardy. Un paradoxe, ou un rêve. Mais les paradoxes sont parfois des prophéties. Qui sait de quelle étoffe notre avenir est fait ? M. Dumont-Wilden sous-intitule son article « Rêverie politique », mais il le documente de considérations historiques que d'aucuns jugeront impérieuses.

La Belgique artistique et littéraire, Bruxelles (mai). - Première partie de l'intéressante conférence que fit récemment M. Louis Delattre sous les auspices des Amis de la Littérature sur *L'inspiration populaire dans la prose française en Belgique.* Suite de l'étude de M. des Ombiaux sur *l'Art wallon ou Gallo-Belge.*

Pourquoi pas, Bruxelles (2 mai). — *Le sénateur Walter de Sélys-Longchamps,* « un savant, un timide, un agreste, un politicien » — un homme — et un Wallon. — (9 mai) : *Léon Hennebicq.* Un homme aussi, celui-là, est un Wallon, nous n'avons aucune difficulté de le reconnaître, bien qu'il ait manqué de faire beaucoup de tort au mouvement wallon, avec sa définition de l'Ame belge à la manière flamande. On a protesté, en tout premier lieu ici-même, contre cet abus. Mais il n'est si forte conviction qui ne soit salutaire, et *Pourquoi pas* explique très bien comment celle-ci le fut. Dans le réveil intellectuel de la Belgique, Léon Hennebicq a eu et conserve une grande influence, avec un rare désintéressement. « Il a vécu avec intensité la vie de son temps ; il a puissamment participé à la circulation des idées contemporaines ; il a contribué à créer une Ame.

Pourquoi voudriez-vous qu'il ait envie de devenir fonctionnaire ou député ? » *Pourquoi pas* dixit ! — Et puis, il y a les portraits de Ochs, spirituels et psychologiques.

Les Marches de l'Est, Paris (10 mai). — *Le voyage du roi en Flandre en 1670* par le capitaine M. Sautai : c'est l'édition critique de la relation, due au baron de Vuoerden, chevalier d'honneur au Conseil souverain de Tournai, du voyage de Louis XIV dans les régions picardes, après la conquête de Lille et de Tournai.

(25 mai). — *Albert Mockel*, par Maurice Wilmotte : étude que nous analyserons dans le prochain n°. Abondance des matières...

Revue Lorraine illustrée, Nancy. — Depuis le premier n° de 1910, cette superbe revue trimestrielle publie une monographie des *Images d'Epinal*, due à M. René Perrout. Cinq chapitres ont déjà parus qui traitent, les quatre premiers, de l'historique de cette production d'abord un peu partout en France, plus spécialement à Epinal, le cinquième de l'image militaire. Un grand nombre de reproductions réduites en couleurs grandeur naturelle, sur imitations de papier ancien et les bois originaux (il y en a déjà 32) illustrent le texte. L'exécution typographique est vraiment admirable et les couleurs utilisées correspondent assez exactement aux couleurs anciennes. Des renseignements souvent inédits, en tous cas très détaillés et très précis, que fournit M. Perrout sur l'évolution de l'imagerie spinalienne on pourra tirer quelques formules générales sur la nature et les facteurs de l'art dit populaire. Pour le moment on doit se contenter de signaler l'intérêt de cette publication. Il sera mis en vente fin 1912 un tirage à part de 300 exemplaires, avec préface de Maurice Barrès, et auquel on peut souscrire dès maintenant. (In-4° raisin, en carton, 200 illustrations en couleurs dans le texte et 40 pl. doubles tirées sur les vieux bois et coloriées ; papier du Marais fabriqué spécialement. En souscription : 30 fr. port en sus. Nancy, 39, rue des Carmes.) PIERRE DELTAWE.

LES CONFÉRENCES

La Vie artistique en Belgique, par JULES DESTRÉE (Liège, Palais des Beaux-Arts, *Exposition triennale*). — L'auteur, dont on connait la phraséologie élégante et l'élévation de pensée, a tracé un vivant portrait de l'artiste belge dans ses différentes manifestations : arts plastiques, littérature, musique. Après avoir souligné l'utilité du bourgeois qui n'est pas toujours « un être qui pense bassement », comme le disait Flaubert, et dont les connaissances, souvent superficielles mais générales, servent de trait d'union entre les différents cercles d'Art, M. Destrée a rappelé l'enthousiasme et le courage des hommes qui fondèrent la *Jeune Belgique* et dotèrent notre pays d'une littérature. Depuis lors, notre production nationale n'a fait qu'augmenter dans des proportions réellement gigantesques et d'autant plus admirables, que l'artiste n'a pas encore rencontré

dans le public l'aide pécuniaire qui fait la vie moins âpre et lui permet de travailler à l'abri des nécessités les plus élémentaires de l'existence.

Et malgré cela, les expositions deviennent de plus en plus nombreuses, les livres succèdent aux livres, et les compositeurs se comptent par douzaines. Si les peintres sont plus ou moins favorisés, les littérateurs et compositeurs belges travaillent pour l'amour de l'Art ...

Après avoir fait des différents genres d'artistes en Belgique, un portrait pittoresque, l'orateur a terminé en concluant que nous pouvons être fiers de notre temps, qui nous rend spectateurs d'une efflorescence vraiment unique dans tous les domaines de l'art. *Cl. G.*

LES EXPOSITIONS

Le premier salon triennal de Liège, n'est ni meilleur ni plus mauvais que la plupart de ses prédécesseurs ; on y rencontre des œuvres de valeur et les traditionnels repoussoirs qui sont la honte des manifestations de cette envergure. La vérité, c'est que parmi les envois des étrangers notoires, on rencontre fort peu d'œuvres capitales, brillant telles des planètes au milieu des étoiles. Il est incontestable que Roll a peint autre chose que cette grosse fille, aux belles chairs, je n'en disconviens pas, mais dont la ligne est peu harmonieuse, la tête trop petite et vulgaire. L'on quitte Maurice Chabas et Charles Cottet sans beaucoup de peine. Il en est d'autres qui ne méritent guère mieux qu'une rapide visite. Mais il me faut citer Vallotton, Angel Zarraga, Reboussin, Edouard Morerod, Signac, Duhem, qui, dans des notes différentes, imposent leur maîtrise.

Parmi nos nationaux d'origine flamande, quelques noms se détachent nettement. Emile Claus reste toujours radieux. Jean François Taelemans triomphe avec deux tableaux impressionnants. Gouweloos fait valoir sa fine sensualité, Wytsman sa poésie décorative, Heymans son incomparable technique et Bartsoen son ample vision tragique. Enfin Valérius de Sadeleer mérite d'être classé parmi les grands artistes de ce temps. Ici, je dois forcément m'incliner très bas. Je n'ai jamais vu M. de Sadeleer ; mais, dans mon imagination, il m'apparaît solitaire et méditatif, promenant sur ses campagnes hallucinées son regard profond et taciturne.

Ah ! la puissance irrésistible de cet art qui fait penser ! Comment n'aimerions-nous pas ce grand flamand, nous autres Wallons, qui promenons, dans nos atmosphères voilées de rêve, la sentimentalité poétique et méditative d'un Pirmez !

Et tout de suite, une comparaison me vient à l'esprit. Je songe à Auguste Donnay, qui, lui aussi, avec des moyens différents, a mis dans des pages d'une angélique sérénité toute l'âme de son terroir. A Donnay de plus en plus simple, de plus en plus profond, dont la participation à ce salon consacre de nouveau toute la grandeur décorative.

Et puisque j'ai parlé d'un de nos maîtres, me voici tout naturellement amené à clore ces préliminaires, et à aborder enfin l'examen de ce qui

doit constituer cette chronique : les œuvres de nos peintres et sculpteurs wallons.

***

Je devrais d'abord regretter certaines abstentions. Armand Rassenfosse, entre autres, brille cette fois par son absence, et François Maréchal s'est contenté de nous montrer son buste, fort bien modelé du reste par Georges Petit. Ce n'est pas assez.

Mais voici Emile Berchmans avec deux morceaux, *Faunesse* et le *Modèle*, où l'on retrouve les qualités maîtresses de cet artiste : finesse et distinction dans le style décoratif. On peut dire de Berchmans qu'il reste l'un des plus intellectuels de nos peintres. C'est le plus bel éloge que l'on puisse lui décerner.

Des particularités analogues distinguent les œuvres de M. Henri Anspach. Certes, il est chez nous des artistes dont l'émotion se manifeste de façon plus apparente. Anspach, qui semble contenir et discipliner la sienne, y ajoute les ressources d'une mentalité réfléchie et loyale. C'est ce qui donne à son art une sérénité, un équilibre qui charment infiniment.

Charles Michel a envoyé un beau morceau décoratif : *Les Canards de Barbarie*. Cette page séduit par sa distinction de couleur, sa chaude lumière et sa sensualité toute moderne.

On peut voir le réalisme et la puissance expressive de M. Léon Frédéric dans un magistral tableau qu'il intitule *Charité*.

Xavier Wurth, expose un paysage ardennais où s'étale toute la virtuosité d'une technique étourdissante. Comme sentiment, ce n'est pas là ce que cet artiste nous a donné de mieux.

A côté de lui, j'ai admiré un intérieur de M. Jacques Sacré. Cette œuvre, malgré son inégalité, s'impose par son réalisme et la franchise de sa couleur. Elle fait regretter la parcimonie de son auteur.

Je pourrais en dire autant de M. Alphonse Mataive, dont l'envoi, *un vieux*, représente un des tableaux les plus remarquables du contingent wallon. La vie anime cette tête fouillée et profondément expressive. Elle fait honneur à l'artiste qui y a mis le meilleur de son probe talent.

Il faut aimer également la vision de M. Pierre Paulus, qui dans *l'heure calme au Pays noir*, se manifeste de façon tragique et personnelle. Non loin de là, je découvre deux admirables petits pastels de M. Maurice Pirenne; ces œuvres méritaient un meilleur placement. A signaler encore, les deux toiles de M. Albert Lemaitre. Elles chantent fort joliment dans l'ensemble et soutiennent avec succès plus d'une comparaison. De M. José Wolff, un portrait consciencieusement travaillé et un paysage lumineux et plein de brio. De M. Alphonse Caron, une vue panoramique de Liège poétiquement évoquée, et traitée avec la sincérité qui caractérise la facture de ce vibrant artiste. Je note également un vivant portrait de M. Raphaël Bauduin et un élégant morceau décoratif, *L'enfant aux roses*, de M. Emile Motte.

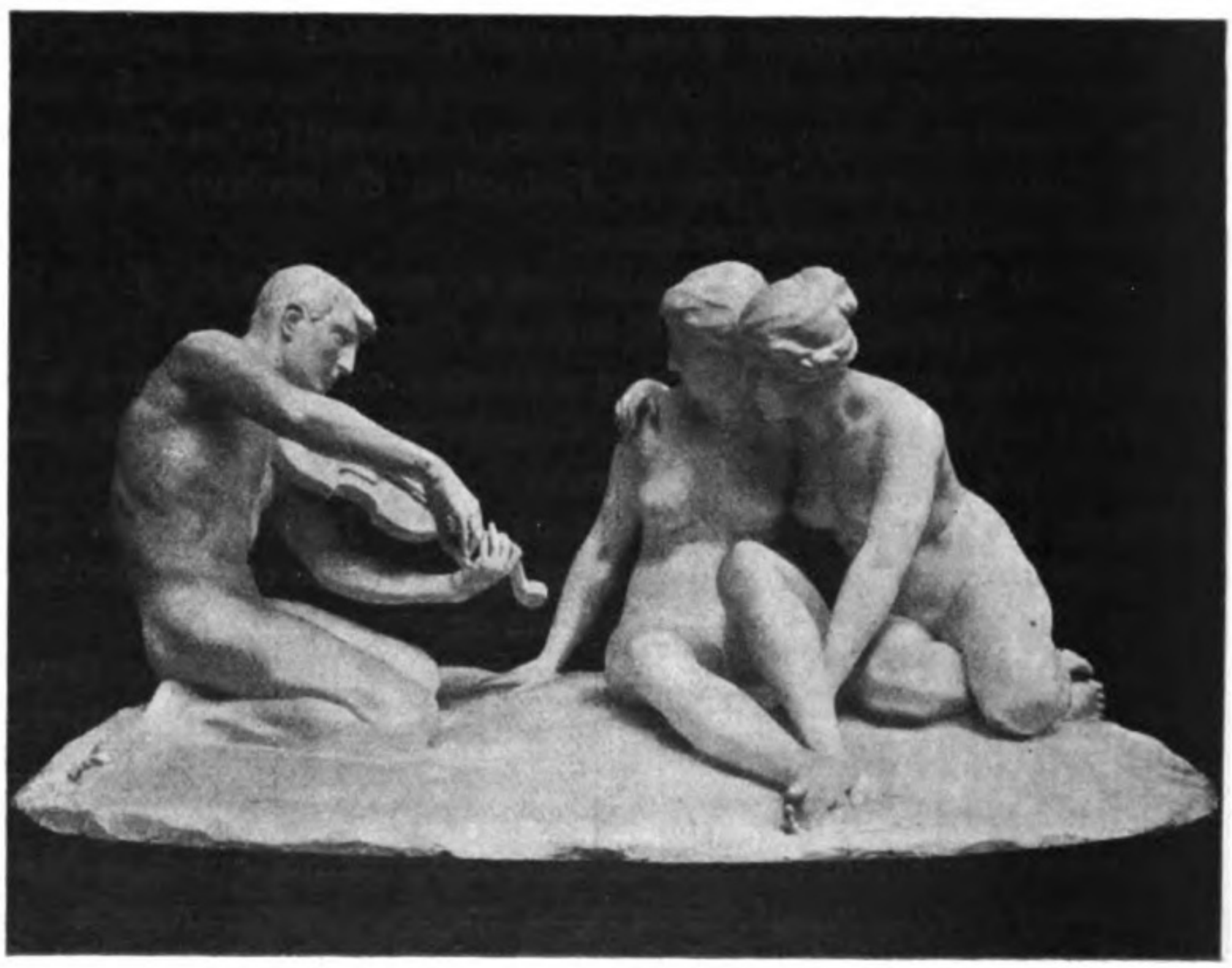
Ernest Marneffe, a donné un grand tableau, *Maternité*, d'une conception plutôt conventionnelle, mais solide de dessin et d'une couleur dont

la hardiesse fait plaisir. Marcel Caron se révèle avec une nature morte pleine de distinction, et qui nous promet des œuvres honnêtes et réfléchies. Edgard d'Hont présente un tableautin d'un sentiment délicat et captivant.

Enfin, je ne puis clôturer cette nomenclature copieuse, sans citer Mmes Pirenne-Keppenne et du Monceau ; MM. Louis Loncin, Edouard Masson, Antoine Carte, Jules Postel, Victor Colbrant, Désiré Merny qui ont mis du talent dans des œuvres diversement significatives.

J'en oublie, sans doute, parmi les meilleurs. Qu'ils me pardonnent. J'espère pouvoir leur rendre dans l'avenir ce qui leur revient.

Dans le compartiment de la gravure, Georges Le Brun se signale tout particulièrement avec un dessin rehaussé : *l'Eglise de Saint-Vith*. J'y ai retrouvé la grandeur du style, la gravité de l'âme repliée sur elle-même, la hauteur de pensée d'un honnête et remarquable artiste.



GEORGES PETIT. — *Aria.*

Me voici chez les sculpteurs. Après avoir admiré deux bustes de Paul du Bois, je m'arrête longuement devant le groupe *Aria* de notre concitoyen Georges Petit. C'est une œuvre harmonieuse et vivante, d'une pureté et d'un lyrisme impressionnants. Je ne m'étendrai pas sur la composition de ce groupe, dont « Wallonia » donne une reproduction ici même, et où l'on aimera la sentimentalité délicate et la culture classique d'un artiste sincère, duquel nous pouvons attendre de grandes choses. Et j'arrive enfin chez Victor Rousseau.

Victor Rousseau! Quelle gloire pour notre Wallonie! Quelle grâce ensorcelante et inexprimable dans l'harmonie! Quelle noblesse dans le sentiment! Quelle immatérialité musicale dans la matière!...

Il faut avoir vu ce buste de la petite princesse Marie José, pour subir l'empreinte inoubliable de cet art, où la grâce exquise d'un Donatello se joint à l'idéo-réalisme d'un Carpeaux.

Oui, c'est aussi à Carpeaux que me fait songer cette sculpture à la fois sensitive et palpitante; au grand Carpeaux de Valenciennes, berceau de tant d'illustrations fameuses, et que nous pouvons revendiquer un peu comme nôtre.

Et je ne voudrais pas terminer ces lignes sans former le vœu de voir les œuvres de Victor Rousseau réunies dans une salle de notre ville. Les « Amis de l'Art Wallon » sont là pour prendre l'initiative de les rassembler.

Claude Genval.

LA MUSIQUE

Je n'ai point encore parlé ici d'*Oudelette*, drame lyrique en trois actes et quatre tableaux de M. R. Ledent, musique de M. Charles Radoux, représenté le 11 avril sur notre première scène lyrique. On attendait avec curiosité ce début au théâtre du jeune compositeur liégeois, dont j'ai tâché de définir ici le talent plein de promesses, à l'occasion de son brillant prix de Rome en 1907 (¹).

A dire vrai, le succès de M. Radoux n'a pas été aussi décisif que cette première fois. Peut-être la faute en incombe-t elle un peu au livret de M. Ledent. Celui-ci relève du genre « vériste » inauguré avec tant d'éclat par la *Cavalleria* de Mascagni, continué par la *Navarraise* de Massenet, etc. : une action véhémente et rapide, sans développements psychologiques. Ceci ne serait rien, mais il faut ajouter que, parmi les personnages d'*Oudelette*, aucun n'est réellement sympathique et ne capte la sollicitude du spectateur. Ç'eût été le défaut des *Nibelungen*, avec comme personnage central la figure inconsistante et falotte de Wotan, si, là, la sympathie du spectateur ne trouvait à s'attacher à Siegmund, Siegfried et Brunnhilde.

La partition de M. Radoux, qui date de 1907 (²), n'est pas sans de grands mérites, spécialement au point de vue de la technique et de la tenue stylistique Ses défauts consistent tout d'abord dans cette sorte d'hypertrophie musicale qui caractérise souvent les œuvres des jeunes, dans lesquelles ceux-ci semblent toujours vouloir « tout dire », utiliser

(¹) Cf. *Wallonia*, t. XV, p. 361.

(²) Elle vient de paraitre pour chant et piano chez Schott frères, à Bruxelles, en une élégante édition.

toutes les expressions qui leur viennent pour un passage déterminé au lieu de se résoudre à ne prendre que la meilleure en sacrifiant le reste, de tendre à la noble discrétion qui marque les œuvres d'un Saint-Saëns ; ils y viennent, d'ailleurs, forcément, avec l'âge, qui raréfie les idées... Puis, M. Radoux est trop prisonnier du système qu'il s'est choisi, — en l'espèce, le système wagnérien. C'est là un défaut assez grave, celui qui a causé la faillite de *Fervaal*. Le compositeur est à ce point préoccupé du développement *logique* de ses thèmes que l'inspiration, l'émotion s'en ressentent. La musique d'*Oudelette* manque évidemment de lyrisme et d'envolée. L'instrumentation est intéressante; l'auteur renoncera certainement de lui-même à certaines combinaisons, plus bizarres que belles, qui l'ont séduit. — En résumé, et malgré ses défauts, *Oudelette* reste une œuvre fort attachante, permettant d'attendre beaucoup d'un talent qui est encore loin de sa maturité.

Les directeurs du théâtre de la Monnaie avaient entouré de soins particuliers l'œuvre de M. Radoux, qui fut bien défendue par Mmes Béral, Montfort, MM. Dua, Ponzio et Bouilliez et intelligemment dirigée par M. Corneil de Thoran, un concitoyen du compositeur.

***

On sait que beaucoups de grands compositeurs français, de Lully à César Franck, en passant par Campra, Gluck, Grétry, Spontini, Meyerbeer et même Offenbach, sont... étrangers et que les Wallons figurent là en très bonne place. On sait aussi que, parmi cette quantité de Liégeois qui trouvèrent à Paris une seconde patrie, on trouve pas mal de musiciens. Les violonistes Marsick, Debroux, Parent, qui occupent dans le monde artistique parisien une si grande place, sont nôtres. Et voici encore un éminent musicien liégeois dont la disparition laissera à Paris un grand vide. Il s'agit du harpiste **Hasselmans,** professeur au Conservatoire national de musique depuis 1884. Il était né à Liège le 5 mars 1845. Il laisse de nombreuses compositions élégamment écrites pour son instrument. Hasselmans était le seul virtuose et compositeur pour la harpe qui pût être considéré comme un digne successeur des deux frères Godefroid (Jules et Félix), lesquels laissèrent pour cet instrument assez exceptionnel une littérature devenue classique ; or, coïncidence curieuse, ceux-ci étaient des Wallons également, originaires de Namur.

Ernest Closson.

FAITS DIVERS

BRUXELLES. — **La Manifestation Pirenne.** Le monde universitaire belge et étranger a fêté l'éminent professeur de l'Université de Gand, à l'occasion de son jubilé de vingt-cinq années de professorat et de la parution de son *Histoire de Belgique*.

Ce fut un événement national dont toute la presse a parlé. M. H. Pirenne n'est pas seulement un historien de premier ordre,

une des gloires nationales à ce titre ; il est un esprit cultivé à tous les points de vue, ami des arts et des lettres, dont il disserte avec agrément. Aussi la plupart de nos écrivains ont-ils pris la plume en son honneur, — et le jubilaire a eu ce qu'on appelle une bonne presse.

Il nous reste fort peu de choses à dire. Les Wallons savent la participation M. Pirenne au Congrès de Liège en 1905. Dans une improvisation magistrale, qui débuta par quelques traits d'une ironie où il est passé maître, il rendit hommage à sa patrie wallonne avec la nuance qui sied à l'érudition. Et l'on sentit très-bien, à ce moment, la forte conviction du Maître se concilier avec le sentiment qui est le sien, comme il est le nôtre, l'amour de la Petite Patrie. Au fond, H. Pirenne n'est pas, comme on l'a dit, le créateur de l'Ame belge : l'Ame belge est un produit de folle exégèse littéraire. Pirenne n'est que le rénovateur de l'Histoire de Belgique : ceux qui sont compétents et qui ont lu, qui ont pris la peine d'étudier son œuvre, ceux-là trouvent que c'est déjà quelque chose. Ils comprennent aussi qu'on ait pu s'emballer...

M. Pirenne, qui est un homme d'esprit, a dû un peu sourire, parfois, au spectacle de cette exaltation. Mais quoi ? son œuvre, une fois parfaite, ne lui appartient plus : on en tire ce qu'on veut. Or, il n'est de science si positive qu'elle ne puisse faire rêver, dit le poète. Il n'est si clair texte qui ne se puisse solliciter, dit le journaliste. Et *tot papî s' lait scrîre*, dit le Wallon...

La manifestation Pirenne a débuté par une souscription. Toute la Belgique intellectuelle s'y est associée. Elle a rapporté 35.000 francs, et par la volonté du jubilaire, les fonds serviront à la création d'une bourse de voyage au profit de jeunes historiens.

La cérémonie a eu lieu au Palais des Académies. Tour à tour MM. Paul Frédéricq, Van der Linden, Rollin et Braun, au nom des historiens belges, des anciens élèves de M. Pirenne, de ses élèves actuels, de la Ville de Gand ont loué le jubilaire. Le recteur de l'Université de Gand, des savants hollandais, allemands, français ont salué M. Pirenne comme l'un des historiens les plus considérables de notre époque.

Le roi Albert s'est associé à tous ces hommages par un télégramme où il est rendu hommage à celui qui a « si magistralement mis en lumière notre vie nationale à travers les siècles et dans toute sa continuité ».

Au banquet, M. Léon Hennebicq, digne interprète de la Société des *Amis de l'Art wallon*, dont M. H. Pirenne est un des premiers adhérents, a pris, aux applaudissements de l'assemblée, la parole en des termes qui ont dû séduire le savant, l'écrivain et le patriote à qui elles étaient adressées.

Nous sommes heureux de pouvoir publier ce joli toste.

O. C.

C'est pour moi un plaisir personnel — après avoir excusé mon ami Destrée que je remplace — de prendre la parole pour les *Amis de l'Art Wallon* ; excusez-moi donc si, tout d'abord, j'évoque à cette occasion quelques brefs souvenirs qui me sont particulièrement chers.

Aux dernières années du XIXe siècle, nous étions un groupe de jeunes gens qui cherchaient une orientation. Au moment même où s'accentuait en eux l'idéologie radicale, ils sentaient le besoin de s'appuyer sur les réalités ambiantes de la race et du sol. Ah ! vous ne saurez jamais avec quel tressaillement ce groupe, celui du *Journal des Tribunaux*, prit connaissance de certain discours sur la Nation belge que vous prononçâtes à l'Université de Gand ! Nous avions alors un idéal vague, des désirs d'exprimer l'originalité de notre peuple ; en un mot, nous avions une foi. Et voilà qu'à ces aspirations du sentiment, à cette foi, vous apportiez l'arme d'un système, l'armure d'une doctrine.

Je n'oublierai jamais notre enthousiasme de croisade. Nous fîmes en groupe des conférences à Bruxelles, à Liége, à Charleroi. Tout cela avait jailli à votre geste. Votre magnifique « Histoire de Belgique » fit le reste.

Et voici qu'elle me fait penser aux *Amis de l'Art Wallon*. Avant vous, avant votre œuvre, la Belgique, pour la vulgarisation du grand public, n'avait de passé glorieux qu'en plaine thioise. Notre patriotisme, nos lettres de noblesse, tout paraissait flamand.

Depuis lors, quel revirement ! La réparation commence. Mais quelle part vous doit la réhabilitation de notre Cendrillon wallonne ! Je pense ici tout spécialement à votre dernier volume où l'on voit, nettement dessinée, en sa prospérité déjà miraculeuse, la destinée de cette bande de territoire, rumorante d'industrie, que forme la Belgique moyenne et le pays wallon. Si, malgré les guerres de religion et les guerres de Flandre, — qui devraient bien plutôt s'appeler les guerres en Wallonie, — le Nord des Pays-Bas et la Flandre ont survécu, nous savons maintenant, grâce à vous, ce qu'ils doivent à la partie méridionale de l'héritage bourguignon.

Je m'arrête et, avec une émotion que peuvent seuls comprendre ceux qui ont cru perdre un amour, et qui ont retrouvé leur patrie, je bois à vous qui êtes un fils de la terre wallonne. Mais en vous apportant l'hommage et la gratitude de vos frères, permettez que j'aille au devant de vos goûts en ne levant pas une coupe de champagne, vin qui, malgré son charme, nous est, en somme, étranger. Je porterai à mes lèvres un plein verre de vieux vin de Beaune, cher à notre goût du terroir, et en l'honneur de l'historien de Jean Sans Peur et de Philippe le Bon, je crierai, comme autrefois : « Vive Bourgogne ! »

LA LOUVIÈRE. — Le cercle *les Amis de l'Art* a ouvert au Palais de justice sa cinquième exposition, qui a en ce moment un vif succès. Y ont pris part les artistes dont les noms suivent : Mme Roland-Brohée, Charles Catteau, Gustave Carlier, Abel Boussingault, Mme Biarent-Lebacq, Léon Adant, Louis Greuze, Paul Leduc, Mme Marie Leguay, Edouard Cornet, Victor Dieu, G. Dooreman, Mme Marie Fontaine, Clémence Hanappe, Henri Heemskerk, Henri Jessen, Ch. Lamlé, Georges Laurent Jeanne van Meers, Joseph Pay, Claire Quenon, Marguerite Slekke, Ernest Tondeur, Ch. Van de Weghe, Mme Cl. Van Hassel, C. Van Landuyk, Cogen, Gottfried.

MONS. — **L'exposition de « Bon vouloir »**, la XVIIIe, s'ouvre en juin, au nouveau Musée. Ont été invités : Mme Montald, MM. Montald, Lemmen, d'Haveloose, Paulus, Wallaert, Coddron, Bonnetain, Delsaux. Membres exposants : Mmes Putsage, Dinah Levert, Stiévenart, Huriau, MM. Postel, Duriau, Caty, Dubois, Leduc. Guilbert, Menet, Tondreau, Carlier, Chaltin, Provins, Cantineau. Au cours de l'exposition, une séance musicale sera organisée par Mlle Valentine Pitsch et une conférence sera faite sur l'Art wallon par M. Jules Destrée.

⁂ **A propos de Jacques du Brœucq.** — Le jour même où M. Henry Rousseau se rendait chez M. le Ministre de la Justice (voir ci-après p. 375), une curieuse coïncidence lui faisait retrouver un article de son père, paru dans l'*Echo du Parlement* du 16 janvier 1874, traitant le sujet qui préoccupe actuellement les Amis de l'Art wallon au sujet de la commémoration du Brœucq et du jubé de Sainte-Waudru. On lira avec curiosité cet extrait de l'article signé J. R. établissant il y a trente-huit ans, l'intérêt d'un projet qui va enfin, nous l'espérons fermement, entrer dans la voie de la réalisation.

..... Mais alors, comment savoir que notre Montois a gagné sa statue? Où sont les preuves?

On en a au moins deux, qui paraissent généralement très concluantes. D'abord, le dessin original de l'ensemble du jubé de Sainte-Waudru, magnifique composition à la plume dont son possesseur, M. l'archiviste De Villers, a fait don aux archives de Mons. Ensuite toute la série des statues et des bas-reliefs qui décoraient le jubé détruit. L'ensemble de ces documents montre que le jubé de Sainte-Waudru ressemblait assez à l'admirable jubé de la Cathédrale de Tournai, à cela près qu'il lui était encore supérieur, plus élégant et plus fin de structure, plus riche et plus délicat d'ornementation sculpturale et ornementale.

Voici comment les contemporains s'exprimaient déjà sur le *doxal* ou jubé de Sainte-Waudru :

« C'est l'une des plus rare pièces que l'on peut veoir et qui ne cède, selon le jugement et raport des estrangiers, aux raretez des voisins royaulmes : c'est pourquoi Nicolas de Guise dit que les structures plus excellentes qu'il at veu ès églises de Saint-Denis en France, de Westmanster en Angleterre, ne sont à comparer à celle de laquelle nous parlons : de sort que l'on peut dire par admiration : portail de Rheims, nesve d'Amiens, chœur de Beauvais, doxal de Mons! »

Ce fut un curé de Sainte-Waudru qui eut, sous le premier Empire, la malencontreuse idée de démolir le jubé — soit qu'il gênât la vue des cérémonies religieuses, — soit qu'il ne parût pas d'un goût suffisamment classique à cette époque puriste. Cette dernière hypothèse a des chances d'être la vraie, car on abattit, avec le jubé, toutes les clôtures en marbre blanc et noir du chœur et des chapelles, également exécutées sur les dessins de du Brœucq et dans le même style que le jubé. Les débris de cette dernière construction ont été distribués dans le chœur, les nefs et les chapelles de Sainte-Waudru ; on a ainsi tout conservé, à part quelques fragments heureusement sans importance qu'on a laissé perdre, et qu'on pourrait retrouver à Mons, dans quelques maisons particulières. On n'imagine rien de plus élégant que ces sculptures, comprenant un certain nombre de figures de grandeur naturelle, des statues de vertus, la *Force*, la *Pudeur*, la *Modération*, la *Justice*, la *Foi*, l'*Espérance*, la *Charité*, et beaucoup de bas-reliefs et de médaillons de toutes les dimensions, avec des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le maître avec lequel du Brœucq offre peut-être le plus d'analogies est Jean Goujon. Moins serré d'exécution que le grand statuaire français, il a beaucoup de son goût et de son caprice d'ajustement, de ses tendances antiques, de sa grâce. Comment des moulages de du Brœucq ne sont-ils pas dans nos Musées? Il est vrai qu'on peut faire la même question pour tous les chefs-d'œuvre de notre ancienne statuaire qui sont encore dans le pays. Jusqu'ici notre Musée des plâtres au Palais Ducal et quelques musées archéologiques sont seuls à en faire collection. Nos autres galeries publiques, Anvers, Gand, etc., n'étalent que du grec ou du romain et ne semblent pas soupçonner que nous ayons jamais eu une sculpture à nous.

De l'architecture du jubé de Sainte-Waudru, il reste aussi quantité de

fragments intéressants, colonnes, frises, etc. Tout cela est d'une proportion charmante et d'un travail exquis.

D'où une réflexion assez naturelle, et que nous soumettons en toute confiance à MM. les archéologues du Hainaut.

A quoi bon une statue à Jacques du Brœucq ?

Est-ce bien là le plus pressé ?

Le plus beau monument qu'on pourra jamais élever — ou plutôt relever à sa gloire, — c'est son jubé.

Et rien de plus facile, car — nous le répétons — tous les éléments de cette reconstruction existent, à l'exception d'un seul. — L'argent.

NAMUR. — **Un décès.** — Madame veuve Dandoy-De Coster vient de s'éteindre en notre ville, âgée de 81 ans. Elle fut la femme du Liégeois Armand Dandoy, le bon paysagiste émule de Baron, qui se spécialisa dans la peinture des sites de la Meuse, un peu écrivain à ses heures et surtout connu du grand public comme photographe à une époque où la photographie était un art difficile et d'une pratique intelligente vraiment rare. Madame Dandoy fut aussi la sœur de Charles de Coster. On sait de quelle affection ce grand initiateur de notre renaissance littéraire entoura durant toute sa vie sa sœur Caroline, de qui souvent il parle dans ses lettres d'une si douce émotion. Et cette sœur lui rendait son affection et avait voué depuis trente ans un véritable culte à la mémoire du glorieux chantre d'*Uilenspiegel.*

De nombreux manuscrits, dont plusieurs inédits, de Charles De Coster, et de précieux souvenirs évoquant sa mémoire, sont légués par suite de ce décès à la Bibliothèque royale de Belgique.

LIÈGE. — **Le Cabaret Wallon de Liège** a clôturé, le dimanche 31 mars, sa 1re saison. Au cours de celle-ci, ouverte le 23 septembre, les bons chansonniers Vincent, Lagauche, Lemaître, Ledoux, Sculier et Claskin ont chanté 196 œuvres diverses, dont 77 créations. De nombreuses chansons d'autres auteurs ont été dites par les six chansonniers du Cabaret, par les auteurs eux-mêmes et par une pléïade d'artistes ou amateurs, qui ont apporté à *li K'pagnèye dès Tchansonts Lîdjwès*, le précieux concours de leurs talents. Sept conférences, avec audition des chansonniers de la compagnie, ont été faites par M. Julien Flamen, administrateur du cabaret, dans les Cercles Franklin de Liège et de la banlieue, ainsi qu'à la Ligue estudiantine antiflamingante. Cette propagande pour la bonne chanson populaire se ralentit à peine durant l'été ; elle reprendra avec une vigueur nouvelle, dès l'automne prochain.

CHRONIQVE DE LA SOCIETE LES AMIS DE L'ART WALLON

BUREAU PERMANENT

Le Bureau de la Société a obtenu une audience particulière de M. Carton de Wiart, ministre de la Justice.

Etaient présents: MM. Jules Destrée, président, O. Colson, Aug. Donnay, Dufour, Marcel Laurent, Henry Rousseau et Robert Sand.

L'entrevue avait pour but de demander au Ministre son intervention, afin de précipiter la réalisation de deux projets qui intéressent au plus haut point tous les amis de l'Art wallon.

Le premier consiste à reconstituer dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons, le jubé de Jacques du Brœucq, le grand sculpteur wallon (1).

Le second consiste à faire de la délicieuse église romane d'Hastière un centre d'art religieux wallon (2). A l'initiative heureuse de M. Maurice des Ombiaux, l'excellent peintre Aug. Donnay a conçu un projet de décoration se rapportant à une légende locale, et le sculpteur Rousseau a offert une madone.

M. le Ministre s'est déclaré extrêmement sympathique à ces deux projets, qui paraissent devoir entrer bientôt dans la période de réalisation. Diverses explications lui ont été fournies, et notamment pour Hastière, il a été signalé qu'il serait désirable de demander à M. Donnay des cartons de vitraux.

L'intervention des provinces intéressées et du département des Beaux-Arts sera ultérieurement réclamée, mais comme il s'agit de monuments religieux, c'était au ministre de la Justice qu'il fallait s'adresser tout d'abord. Son adhésion étant acquise, les *Amis de l'Art wallon* espèrent maintenant voir réaliser bientôt ces deux projets, qui seront accueillis avec une vive sympathie.

Le secrétaire général,
Rob. SAND.

(1) Voyez dans notre n° de mars, p. 95, le Rapport de M. Henry Rousseau, et la note que nous publions aujourd'hui, p. 373.

(2) Voyez ci-dessus le Rapport de Dom Bruno Destrée, et les articles de MM. Marcel Laurent, O. Colson, Jules Feller et Richard Dupierreux.

SECTION DE HUY

Le groupe de Huy vient de constituer son Comité, composé comme suit:

Président d'honneur: M. Louis Chainaye, bourgmestre;

Président: M. René Dubois, secrétaire communal;

Vice-présidents: MM. Théo Pirard, avocat, et Emile Vierset, docteur en droit;

Secrétaire: M. Léon Tombu, artiste peintre et rédacteur en chef de l'*Essor;*

Membres: MM. Fernand de Ville, docteur en droit; Joseph Schoenmaekers, curé à la Neuville-sous-Huy; Louis Schoenmaekers, architecte à Huy.

M. Léon Tombu, secrétaire de la section, a été désigné à l'unanimité comme délégué du groupe au Comité central de la Société.

SECTION DE CHARLEROI

Le groupe de Charleroi s'est réuni le jeudi 5 juin, dans la Salle des mariages de l'Hôtel de Ville, gracieusement mise à sa disposition, par M. le Bourgmestre Devreux. L'assemblée était assez peu nombreuse, en raison des événements politiques et divers adhérents s'étaient fait excuser, notamment M. Devreux, qui tint cependant à assurer la Société en termes chaleureux de toute sa sympathie, MM. Biarent, Dewandre, Buisset, Pastur, Deforeit, etc.

M. Destrée présidait. Dans la salle, on remarquait la présence de Mme Destrée-Danse, de Mlle Paula Evrard, de MM. Baudhuin, de Ponthière, Polchet, Dessent, Dupierreux, Vandervest, Coppée, Carlier, Roullier, etc.

M. Jules Destrée rappelle dans quelles conditions et dans quel but s'est fondée la nouvelle association d'art et d'activité wallonne, dont la revue *Wallonia* est devenue l'organe. Il apprend à l'assemblée que la Société compte actuellement 600 membres et a déjà pu s'intéresser efficacement à des projets intéressant la reconstitution du jubé de Dubrœucq à Mons et la décoration de l'église d'Hastière, pour lesquels le concours du gouvernement est virtuellement acquis. Des sections locales se sont déjà constituées à Liége, Huy et Nivelles. D'autres sont en formation à Namur, Mons et Tournay.

La section carolorégienne est appelée aujourd'hui à constituer son comité et à arrêter un programme de travaux.

A l'unanimité, le comité local est composé comme il suit:

Président d'honneur: M. Jules Henin;

Président: M. Devreux;

Secrétaire: M. Arille Carlier;

Membres: MM. Polchet, de Ponthière, délégué de la Société d'archéologie, Aug. Biernaux, Cl. Coppée et Lonfils.

Après un court échange de vues, l'assemblée détermine ainsi l'ordre de ses travaux:

1° La question d'un monument au travail, à Charleroi. MM. Destrée, Roullier et Carlier sont chargés de présenter un rapport à la prochaine réunion; 2° la question d'un Musée local; rapporteur: MM. Devreux, Foulon et Polchet; 3° la question d'un monument à Navez; rapporteurs: MM. Buisset, Coppée et Dupierreux.

M. le Président, avant de lever la séance, insiste sur la nécessité de recruter de nouveaux adhérents. La cotisation minimum est de 5 francs et donne

droit à l'abonnement à la revue mensuelle *Wallonia*. Le service de cet organe est le seul moyen de rendre effectif le lien social et il importe de le faire lire par le plus grand nombre possible de personnes sympathiques à la cause wallonne. Il prie les Amis de l'Art wallon de la région de Charleroi qui ont reçu en même temps que leur convocation un bulletin d'adhésion à faire remplir, de prendre soin de ce devoir de collaboration à l'œuvre commune.

Les assistants ont ensuite visité l'Hôtel de Ville, et admiré les tableaux de Paulus et de François, le groupe de Lambeaux, la série des plans de Charleroi, le buste de Navez, œuvres que tous ont revues avec un nouveau plaisir.

Le secrétaire,
Arille CARLIER.

NOS DISPARUS

Nous avons eu le chagrin de perdre ces jours derniers un des premiers membres des Amis de l'Art wallon : M. **Pierre Pohl**, de St-Ghislain, amateur d'art et collectionneur distingué, dont la contribution à l'Exposition de Charleroi fut remarquée.

Le père de M. P. Pohl était entrepreneur à Plittersdorf, petit village au bord du Rhin, touchant à Godesberg et voisin de Bonn sur Rhin. Il eut six enfants, dont Pierre, né le 18 février 1840, fut le troisième. M. P. Pohl fréquenta d'abord l'école du village, puis le gymnase de Bonn, où il fit de très bonnes études; mais dès l'âge de 15 ou 16 ans, il entrait comme commis dans une maison de porcelaine en gros à Cologne, pour laquelle il commença à voyager vers 21 ans.

En 1865, il arrivait en Belgique pour entrer comme voyageur au service de la manufacture de porcelaine de Mme Ve Defuisseaux à Baudour, visitant l'Allemagne, la Hollande, le Danemark, la Suisse et l'Italie.

Il avait fait à Baudour la connaissance de M. Gustave de Savoye, copropriétaire et administrateur délégué de la Société de Produits réfractaires de Saint-Ghislain et, en septembre 1867, celui-ci l'engageait comme voyageur pour sa société. Il visita alors, souvent en compagnie de M. de Savoye, une grande partie de l'Europe. Il se trouvait notamment à Rome à la fin de 1867 et aimait à raconter comment la police des Etats pontificaux, inquiète des menées garibaldiennes, l'arrêta trois fois dans la même journée en sa qualité d'étranger, l'obligeant chaque fois à recourir à son consul pour être remis en liberté.

Le directeur de la Société étant mort en 1868, M. Pohl remplit provisoirement ses fonctions et fut appelé à lui succéder en 1869. Sous sa direction, la Société se développa et prospéra rapidement; elle prit part avec grand succès à un grand nombre d'expositions. A la suite de l'exposition d'Anvers en 1885, il fut nommé chevalier de l'ordre de Léopold; aux expositions d'Anvers 1894, Bruxelles 1897 et Liège 1905, il fit partie du jury pour la céramique.

M. de Savoye était un amateur d'art de goût très sûr et un collectionneur; dans les voyages qu'il fit en sa compagnie, M. Pohl prit de lui le

goût des belles choses du passé et bientôt il commençait aussi à collectionner avec amour, tout particulièrement les anciennes faïences et porcelaines, auxquelles plus tard vinrent s'adjoindre aussi les meubles. C'était son délassement de contempler, de comparer, de classer toutes les pièces qu'il avait lentement et patiemment rassemblées et s'était sa joie et son orgueil d'en faire les honneurs aux nombreux amis que lui avait valus son caractère franc, généreux et cordial.

Il était resté toujours très bien portant et tous ceux qui le connaissaient étaient loin de s'attendre à une fin si prochaine. Il s'alitait le 26 avril et, le lendemain, se déclarait une pneumonie qui prit de suite un caractère grave et l'emporta dans la nuit du 6 au 7 mai.

Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

INFORMATIONS

Coopération. — Le Bureau permanent de la Société rappelle à tous les Membres que le Comité général attend d'eux autre chose qu'une contribution financière.

Ils peuvent nous aider: 1° en recrutant à l'Association de nouveaux membres. (Nous enverrons, si on le désire, des circulaires ou des bulletins d'adhésion, ou nous les enverrons aux personnes dont on voudra bien nous donner l'adresse); 2° en veillant à la constitution définitive d'un groupe local et en s'associant à ses travaux; 3° en usant de toute influence propice pour faire accueillir favorablement les demandes de subsides que nous avons adressées aux autorités provinciales et communales de Wallonie; 4° en examinant la possibilité d'organiser en leur ville, soit sous le patronage des *Amis de l'Art wallon*, soit avec le concours d'une société locale, les conférences de notre Association; 5° enfin, en nous signalant, pour notre Bulletin, tous les faits intéressant notre domaine: publications, expositions, découvertes, concerts, conférences, projets ayant trait à l'art en Wallonie.

Notre Association ne rendra vraiment les services qu'elle est appelée à rendre, que si elle constitue un organisme vivant, objet constant de la sympathie attentive de chacun de ses membres.

Livres sur l'Art Wallon. — La Société a racheté à l'Exposition de Charleroi les quelques exemplaires restants du volume des conférences et du Catalogue général. Rappelons que les deux ouvrages constituent le manuel le plus complet et le plus récent des questions touchant à l'histoire de l'art wallon. Publiés par l'éditeur van Oest, dans une couverture de Mlle La Bruyère, ils sont copieusement illustrés. Le volume des Conférences compte 444 pages; le Catalogue général avec de nombreuses notices dues aux personnalités les plus autorisées, en compte 560. Le prix de ces deux volumes reste fixé pour le public à 2 et à 3 francs; mais pour les *Amis de l'Art Wallon*, il sera abaissé à un franc par exemplaire. Envoi franco contre un bon postal adressé à M. Jules Destrée.

Avis important. — Nous prions instamment les *Amis de l'Art Wallon* et en général les lecteurs de la Revue de tenir note que toutes les communications relatives à la Société doivent être adressées directement à son Président, M. Jules Destrée, député, à Marcinelle (Charleroi).



Le "Monument au Travail" de Constantin Meunier

PAR

M. Jules DESTRÉE.

Successivement, le Comité Général des *Amis de l'Art Wallon* et le groupe local de Charleroi ont mis à l'étude la question de l'érection du *Monument au Travail* de Constantin Meunier.

On a bien voulu me faire l'honneur de réclamer de moi un rapport sur cet objet ; voici donc quelques notes qui pourront contribuer à cette étude et à hâter une réalisation qui est dans le vœu général.

I. — L'Artiste.

D'aucuns s'étonneront peut-être de voir ainsi notre sollicitude se tourner vers Constantin Meunier et rappelleront ironiquement qu'il est né à Etterbeck, le 12 avril 1832. Nous le savons bien. Et nous n'avons jamais songé à faire de Meunier un Wallon. Mais nous disons que la très grande partie de son œuvre est nôtre et que c'est à la terre wallonne qu'il doit le meilleur de son rude génie. « Constantin Meunier, a pu dire avec raison Camille Lemon- » nier [1], apparaît bien l'homme de la race et de la contrée. » Qu'importe qu'il ait vu le jour ailleurs si c'est ici qu'il ouvrit les » yeux au monde sensible de la pensée.»

Sans la terre wallonne, sans ses horizons hérissés de cheminées et de terrils, sans le peuple robuste et vaillant de ses houillères et de ses usines, Constantin Meunier reste inexplicable. C'est chez nous qu'il sentit, vers le milieu de sa vie, s'éveiller en lui des

(1) Conférence à l'Exposition des Beaux-Arts de Charleroi.

possibilités insoupçonnées, les velléités d'un art que rien n'avait annoncé. L'occasion, ce fut l'illustration de ce magnifique ouvrage que Camille Lemonnier dédia à *la Belgique*. Ensemble, l'écrivain et le peintre parcoururent nos provinces, pour mieux les connaître et les célébrer.

Et Meunier vit, et aima, nos paysages d'activité fiévreuse; il vit et aima nos ouvriers magnifiés par l'effort quotidien et opprimés par lui. Son œil d'artiste fut impressionné par le caractère des gens et des choses; son cœur large et bon s'émut de la souffrance partout attestée. Il se sentit attiré vers l'expression d'un rêve grandiose de force triste.



Mais le pourrait-il dire ce rêve, ainsi qu'il le sentait confusément ? Jusque-là, son talent avait été hésitant et relativement médiocre, comme sa vie.

Jusque-là, mêlé aux artistes de sa génération, il n'avait été qu'une unité effacée dans ce groupe sympathique qui succéda aux romantiques. Il avait à tâtons cherché sa voie, sans la trouver; il s'était essayé, sans originalité marquée et sans succès décisif, à la peinture d'histoire, à la peinture religieuse, à la peinture de genre et au portrait. Et il avait dépassé la quarantaine ! S'il fut disparu alors, son nom serait resté obscur.

Et le voilà touchant la terre wallonne, en recevant un choc profond, l'illumination nécessaire de sa destinée, la révélation de ce qu'il incombe à son génie de réaliser désormais.

On a pu parler, avec raison, des deux vies de Constantin Meunier. C'est sa seconde vie qui en fait un des plus grands artistes

de tous les temps ; c'est sa seconde vie qui est comme une avenue radieuse de chefs-d'œuvre. Elle naît et se poursuit aux régions de Wallonie, et cela suffit à justifier la vénération que nous — amis de l'art wallon — lui avons vouée d'un cœur reconnaissant.

La transition, cependant, exigea plusieurs années. Il fallut l'épreuve douloureuse du voyage d'Espagne. Celui-ci se place en 1882. Constantin Meunier en rapporta la copie du tableau du malinois Van Kempen, prétexte de sa mission, le beau tableau : la *Fabrique de tabacs à Séville*, actuellement au Musée de Bruxelles, et surtout la pleine possession de son métier, la maîtrise de son habileté technique. Les dessins de cette époque sont d'un trait ferme et sûr, puissant et grand.

Avant son séjour en Espagne, Meunier avait exposé le *Creuset brisé* (1879), la *Remonte des mineurs*. On y sent déjà, latentes, toutes les qualités de son art, mais l'expression est encore insuffisante. Pour mieux se réaliser, Meunier va revenir à la sculpture qu'il avait pratiquée en ses premières années, dans l'atelier de Fraikin. Et sculpteur et peintre, désormais, il prendra pour modèles, les ouvriers de l'industrie.

Dès les premières expositions du Cercle des XX, il subjugue nos jeunes enthousiasmes. Je me souviendrai toujours, comme de l'une des meilleures choses dont j'aime à me souvenir, de l'élan qui emporta mes vingt ans vers son œuvre. Nous fûmes quelques uns alors, Eugène Demolder entre autres, à crier dans les gazettes nos admirations passionnées. Meunier avait besoin de ce réconfort, car il n'était guère compris et encouragé. Ceux qui plus tard l'entourèrent d'une sollicitude un peu étalée, n'étaient point là au début, quand la vie était dure et la critique hostile et méfiante. Le grand public, lui, moutonnier comme toujours, ne le découvrit qu'à sa mort.

Lors de ces luttes héroïques des commencements, je ne pouvais prévoir que des liens familiaux m'uniraient par la suite à l'artiste (1), mais déjà je l'entourais de ferveur et d'amitié.

Je retrouve quelques lignes de 1887. Meunier venait d'être nommé professeur à l'Académie de Louvain. C'était le pain assuré et le loisir de travailler librement.

C'est surtout depuis quelques années que Meunier a montré quel artiste robuste et personnel il était. Certes dans ses œuvres du début se révélaient

(1) Madame Jules Destrée est la fille de M. Auguste Danse et d'Adèle Meunier, sœur de Constantin Meunier.

déjà des dons précieux ; ses études de moines, les tableaux rapportés d'un séjour à la Trappe, celui que possède le Musée de Gand : le *Martyre de Saint Etienne,* celui du Musée de Bruxelles : la *Guerre des paysans,* indiquaient un peintre de talent ; plus tard, au retour d'un séjour en Espagne où il fut envoyé copier un Kempeneer, il nous revint d'une manière inattendue et intéressante : de haute qualité restera sa *Fabrique de tabacs.* Mais le vrai Meunier, l'original et admirable artiste que nous chérissons, date de 1877. En cet an-là fut exposée *la Coulée de l'acier* puis suivirent : la *Sortie des Mineurs,* le *Creuset brisé,* le *Port d'Anvers*



Constantin MEUNIER. — **Hiercheuses.**

et tant d'autres chefs-d'œuvre. Ce sera l'impérissable gloire pour Constantin Meunier, d'avoir été à l'Ouvrier, comme Millet avait été au Paysan, d'en avoir compris et d'en avoir célébré la souffrante grandeur. En 1860, Meunier avait fait partie du groupe d'indépendants : De Groux, Rops, Baron, Du Bois, Boulanger, Artan, qui osa commencer la lutte pour l'art libre que les XX après eux continuent. Lorsque la vaillante phalange fut un peu dispersée, il fallut du courage à Meunier pour aller seul, en dépit des criailleries et des étonnements, vers le peuple

dédaigné de l'industrie. Le premier, il a vu la beauté du travail de ce siècle, de l'usine, avec sa vie ardente, son fracas grondant de roues et de marteaux, les feux incandescents courant à travers les halles fumeuses et noires, ces merveilleux contrastes d'ombre et de lumière. Il a vu la tragique horreur des machines pleines de fatalité muette, terribles broyeuses d'hommes et dompteuses de fer. Il a vu les charbonnages sinistres, avec leurs cheminées et leurs lourds terrils, avec leurs échafaudages fantastiques et menaçants étrangement silhouettés dans l'air. L'âpre mélancolie du paysage industriel, personne ne l'avait dit avant lui ; et dans ce magnifique décor, là où seulement l'homme moderne



Constantin MEUNIER — **Le Retour des mineurs.**

(Collection Ch. Jacques-Meunier, à Bruxelles.)

apparaît dans sa beauté plastique, Meunier a animé le travailleur, admirable dans son effort, comme un héros antique ! Et aussi avec la sympathie et la pitié d'un grand cœur, il s'est ému de l'infortune et de la misère des déshérités, et une large compassion pour les races écrasées donne à tous ses tableaux un caractère profondément humain et poignant.

Et cela ne lui suffisant pas, d'être grand peintre, il s'est souvenu de la sculpture qui avait occupé ses jeunes années, et l'Exposition des XX où nous avons vu son *Marteleur*, est trop près de nous pour que j'aie besoin de dire à quels pas de géant Meunier a marché dans cet art. Il envoie

au Salon de Paris qui va s'ouvrir, un Puddleur qui l'affirmera une nouvelle fois.

Qui dira la beauté de l'industrie et de l'ouvrier, demandait dans une de ses chroniques de l'*Art Moderne* J. K. Huysmans, étonné de ce que pas un artiste ne l'eût encore tenté. On peut répondre à présent. »



Constantin Meunier. — **Le Marteleur.**

Après vingt-cinq ans, je ne puis que redire les mêmes paroles, non sans constater combien le temps écoulé a vérifié mes éloges et justifié mon enthousiasme. Meunier aussitôt installé à Louvain, se mit à l'œuvre avec une énergie prodigieuse chez un

homme de cet âge. Les plus cruels malheurs — il connut coup sur coup, la mort de ses deux fils, — ne parvinrent point à ralentir l'élan de ce labeur magnifique.

Les statuettes du début devinrent des statues héroïques ; le *Débardeur* se dresse devant le Musée d'Anvers, comme la personnification même du travail de la grande cité maritine ; le *Marte-*



Constantin MEUNIER. — **L'Industrie.**

leur fut pareillement repris en grandes dimensions tel qu'il s'érige aujourd'hui dans la halle de l'Université du travail de Charleroi ; le *Puddleur assis* entra au Musée de Bruxelles ; le *Paysan à l'abreuvoir* fut campé dans les verdures du square Ambiorix. Les chefs-d'œuvre succédèrent aux chefs-d'œuvre.

Ce fut à Louvain, dans l'ancienne chapelle que la Ville avait mise à la disposition de l'artiste pour lui servir d'atelier que

Constantin Meunier conçut et exécuta son œuvre maîtresse, la plus poignante la plus pathétique de toutes, le *Grisou*, aujourd'hui au Musée de Bruxelles. Cette mère qui découvre son fils parmi les morts et se penche angoissée vers le cadavre brûlé, est d'une noblesse de lignes et d'une intensité de sentiment qu'on n'a point dépassées. Elle nous donne, transposée dans le décor moderne, cette émotion grave que cherchèrent à exprimer aux XVe et XVIe siècles, les auteurs de *Pieta* disant le désespoir de la Mère sur le corps du Fils. Meunier s'élève ainsi aux hauteurs atteintes par Roger de le Pasture ou Michel Ange.

Ce fut aussi à Louvain que Meunier chercha à réaliser une idée ancienne déjà, en coordonnant les divers éléments de son labeur, en les assemblant et les réunissant dans un Monument à élever à la gloire du Travail contemporain.

Lorsqu'il revint à Bruxelles, la gloire commençait à rayonner autour de son nom. Des expositions l'avaient fait connaître à l'étranger ; la critique mondiale avait proclamé son génie. Il eut ainsi, en ses dernières années, la réconfortante joie du respect universel. Il mourut à Ixelles, le 4 avril 1905 [1], laissant inachevé le monument Zola qu'on lui avait demandé de faire en collaboration avec le sculpteur français Charpentier.

Depuis, sa haute situation n'a fait que grandir. Des volumes français et étrangers l'ont consacrée. Une exposition rétrospective fut organisée en Mai-Juin 1909, à Louvain à l'occasion des fêtes jubilaires du 75ème anniversaire de l'Université Catholique, sous le patronage des personnalités les plus considérables de notre pays. A cette occasion, un catalogue remarquable fut publié, auquel je vais emprunter la documentation du chapitre suivant, par un Comité dont l'actif secrétaire fut M. le chanoine Thiéry à l'obligeance duquel les lecteurs de *Wallonia* devront les grandes illustrations dont s'accompagne ce rapport.

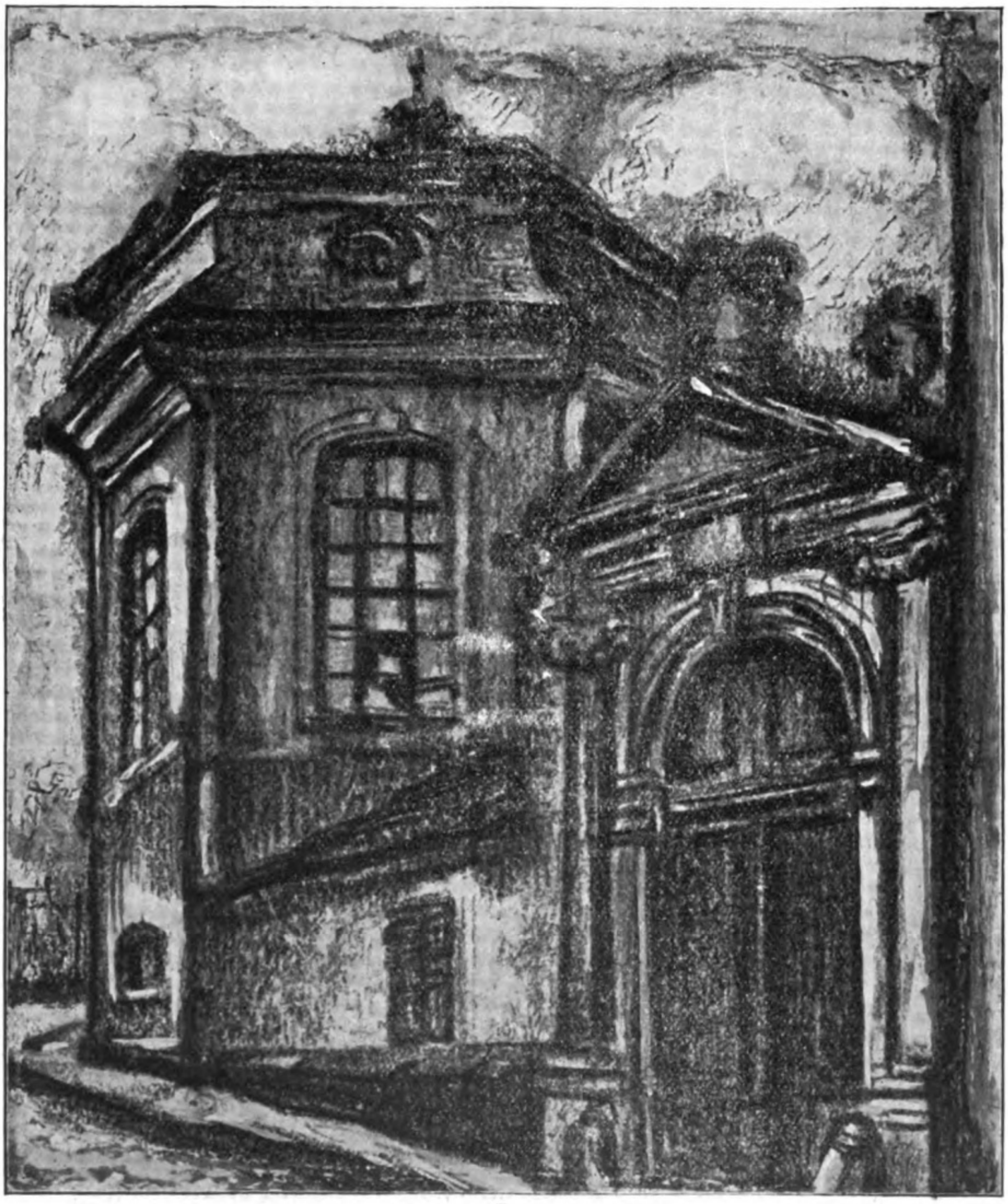
Bref, l'on peut dire que Constantin Meunier est à l'heure actuelle une figure aussi représentative de l'art belge au XIXe siècle, que Van Eyck l'est pour le XVe et Rubens pour le XVIIe. C'est l'un des artistes auxquels notre petit pays doit de compter magnifiquement dans l'histoire du monde.

---

[1] Le n° de *Wallonia* de mai 1905 lui est presque entièrement consacré : Opinions et critiques de MM. Camille Lemonnier, Deltawe, Fierens-Gevaert, Victor Rousseau, Ch. Delchevalerie, Hubert Kains et A. Mockel. Bibliographie.

II. — Le « Monument au travail ».

C'est l'œuvre maîtresse de ce Maître. Il ne la conçut point, dès l'origine, dans la forme qu'il devait lui donner. En 1880, déjà, il y songe vaguement. Peu à peu le projet se précise, se développe, se transforme. A mesure que passent les années, l'artiste com-



L'atelier de Constantin Meunier à Louvain.

D'après un fusain de A. Delaunoy.

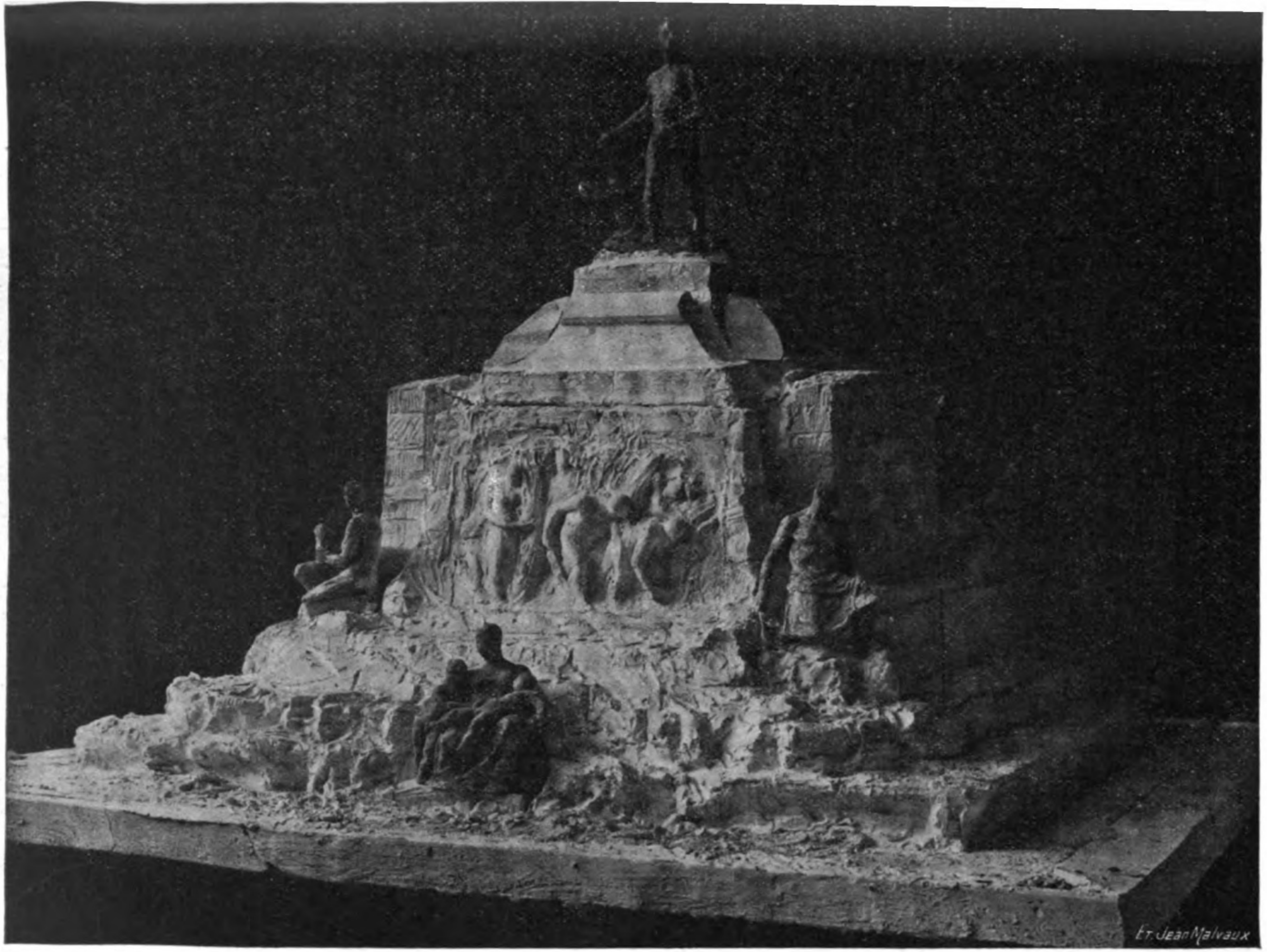
plète, ajoute, modifie sa pensée primitive. On peut dire que le *Monument au travail* fut sa préoccupation constante et dominante. Meunier devait mourir sans être parvenu à l'arrêter dans tous ces détails, en une forme définitive.

Dans le catalogue de Louvain, si précieusement documenté, M. le chanoine Thiéry raconte que, dès 1884, Meunier lui exposa un projet dont il fit une aquarelle. A Louvain, l'idée fut reprise et traduite en sculpture : quatre des reliefs devaient entourer un cube monumental, surmonté d'une figure symbolique. C'étaient l'*Industrie*, représentant le travail du feu ; la *Moisson* (air) ; le *Port* (eau) ; la *Mine* (terre). Des figures isolées devaient compléter cette pièce. « Je ne suis pas encore arrêté au sujet des figures à placer sur les angles du grand piédestal décoré de hauts reliefs, écrivait Meunier en 1898. Je crains que cela ne devienne trop vaste. Ils seraient empruntés aux divers métiers : marteleur, débardeur, paysan, mineur, types que je possède. Quant au groupe principal, celui qui doit surmonter mon monument de travail, il a subi plusieurs transformations. Étant toujours à la recherche d'une grande figure décorative, je pense l'avoir arrêté et trouvé depuis quelques jours. Le sujet en est la paix et la fécondité, représenté dorénavant par une figure d'homme qui, dans un geste large répand la semence sur la terre pour la féconder. Puis deux figures, une forte femme, fille de la terre, tenant contre son sein l'enfant. »

Ainsi, le *Semeur* et la *Maternité* vinrent s'ajouter au *Mineur accroupi*, à l'*Ancêtre*, au *Puddleur* et au *Forgeron au repos* et M. Arnold Goffin pouvait écrire dans la *Revue générale* (janvier 1903) :

« Le monument du travail que Meunier a conçu et patiemment amené à sa perfection, résume et abrège, comme en une expression suprême, la pensée assidue de sa méditative vie d'artiste. Tout ce qu'il a mis d'art attentif et grave, de compréhension émue et de puissance plastique, vit dans cette création éparses d'effigies de travailleurs à la physionomie forte et résolue, qui toutes nous apparaissent ainsi que des incarnations du labeur conscient et libre. »

Ces éléments réunis, il fallait les assembler, trouver la disposition architecturale qui les mettrait en pleine valeur. Constantin Meunier s'y essaya sans se satisfaire. Il consulta l'éminent architecte Horta qui lui soumit un projet cubique, très simple, laissant aux sculptures toute leur importance. Meunier d'abord séduit, ne



Constantin MEUNIER — **Le Monument au Travail.**

Maquette n° 3, caractérisée par les gradins élargissant la base.

put s'accorder avec Horta sur la présentation du *Semeur* et leur collaboration prit fin. Meunier chercha de nouveaux effets en élevant, soit la partie inférieure, soit la partie supérieure, sur des gradins. Trois maquettes furent exposées au Cercle artistique de Bruxelles en 1902. Ce fut une variante de ces esquisses qui fut réalisée à Louvain en 1909.

Incomplètement satisfait, Meunier s'orienta dans une nouvelle direction. Il étudia un projet concave, distribuant les hauts reliefs sur les murs d'un hémicycle ou d'un petit temple, et permettant ainsi au spectateur de les voir tous à la fois. M. Acker, l'architecte distingué qui vient de mourir, réalisa très heureusement ce dispositif après la mort de Meunier, à l'Exposition rétrospective de Bruxelles, en 1905. Il fut suivi, avec quelques modifications, aux expositions Meunier qui eurent lieu à Berlin, à Dresde et à Vienne. M. Vandevelde, le compatriote si bien doué qui s'en fut chercher la gloire et l'influence à Weimar, a aussi imaginé un projet mixte, compliqué d'escaliers et de rampes, que nous n'avons pu voir.

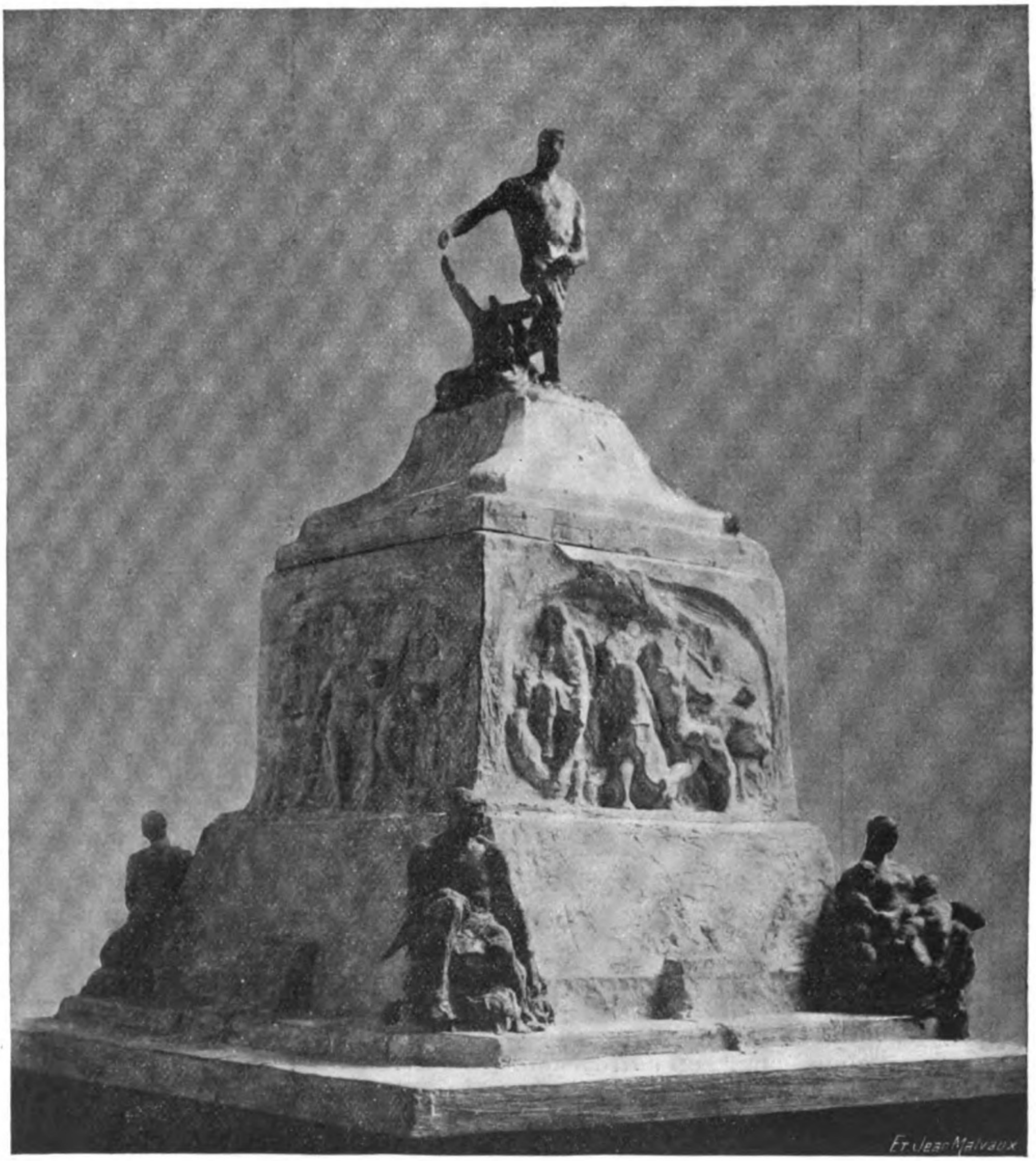
Enfin, à l'Exposition de Charleroi en 1911, dans le grand Hall de la Métallurgie, M. Hasse, architecte de l'Exposition, avait présenté les figures du Monument au Travail sur un double écran de style sobre et classique, chaque face de l'écran ornée de deux des grands bas-reliefs, avec le *Semeur* au-dessus et les autres figures distribuées sur les côtés. Cette tentative originale fut généralement bien accueillie.

Bref, trois types principaux, que nous pourrions appeler le cube, l'hémicycle et l'écran, et pour chacun de ces types, des variantes importantes, s'offrent à nous pour la réalisation architecturale du monument. On conçoit l'embarras du choix, d'autant plus que nous savons que Meunier lui-même était hésitant.

A ceux qui me demanderaient mes préférences et leurs raisons, je répondrai franchement que je n'en ai point d'arrêtées et que je ne pourrais me décider qu'en étant fixé sur l'emplacement destiné au monument. Selon l'espace dont on disposera, selon que les formes seront appelées à se détacher sur l'horizon et le plein air, ou sur un paysage urbain, ou sur un fond de verdures, telle disposition apparaîtra préférable. A mon sens, le choix de l'architecture doit rester subordonné au choix du décor en lequel elle devra s'incorporer.

On n'est pas mieux fixé sur la couleur que sur la ligne du monument. Meunier fit exécuter en pierre blanche des grands

reliefs et les trois qui sont au Musée de Bruxelles : La *Moisson*, *l'Industrie* et la *Mine*, sont en cette matière assez peu flatteuse. M. le chanoine Thiéry rapporte que Meunier regrette de ne pas les avoir faits en bronze ; et je me souviens, quant à moi, d'un désir analogue exprimé par l'artiste : il eût voulu pour les reliefs



Constantin Meunier. — **Le Monument au Travail.**

Maquette n° 1. Caractérisée par la juxtaposition immédiate des hauts-reliefs.

quelque granit noir, quelque pierre dure et sombre de Bretagne, mais il ne trouvait pas d'ouvriers pour la tailler.

A ces incertitudes s'en joignent d'autres sur la propriété artistique de l'œuvre. Un amateur Danois, M. Jacobs, en avait déjà acheté quelques figures isolées, lorsque l'Etat Belge se décida à acquérir tous les éléments du monument, ne laissant à l'artiste que le droit d'en exécuter les réductions aux deux tiers ou à échelle moindre. Le contrat, rédigé à une époque où Meunier n'était guère en situation de dicter ses volontés, est, autant qu'il m'en souvient, assez peu clair; et les intéressés, l'Etat et les héritiers de Constantin Meunier, ne sont pas d'accord sur son interprétation.

Tout cela explique des lenteurs, mais ne les justifie pas. Il reste déplorable et scandaleux que notre pays, ayant eu l'honneur incomparable d'un enfant tel que Meunier et d'une œuvre comme le *Monument au travail*, ne se soucie pas davantage de le voir enfin réalisé. Les ouvriers des usines Zeiss, à Iéna, nous ont depuis longtemps devancés, en exécutant le monument à demi grandeur.

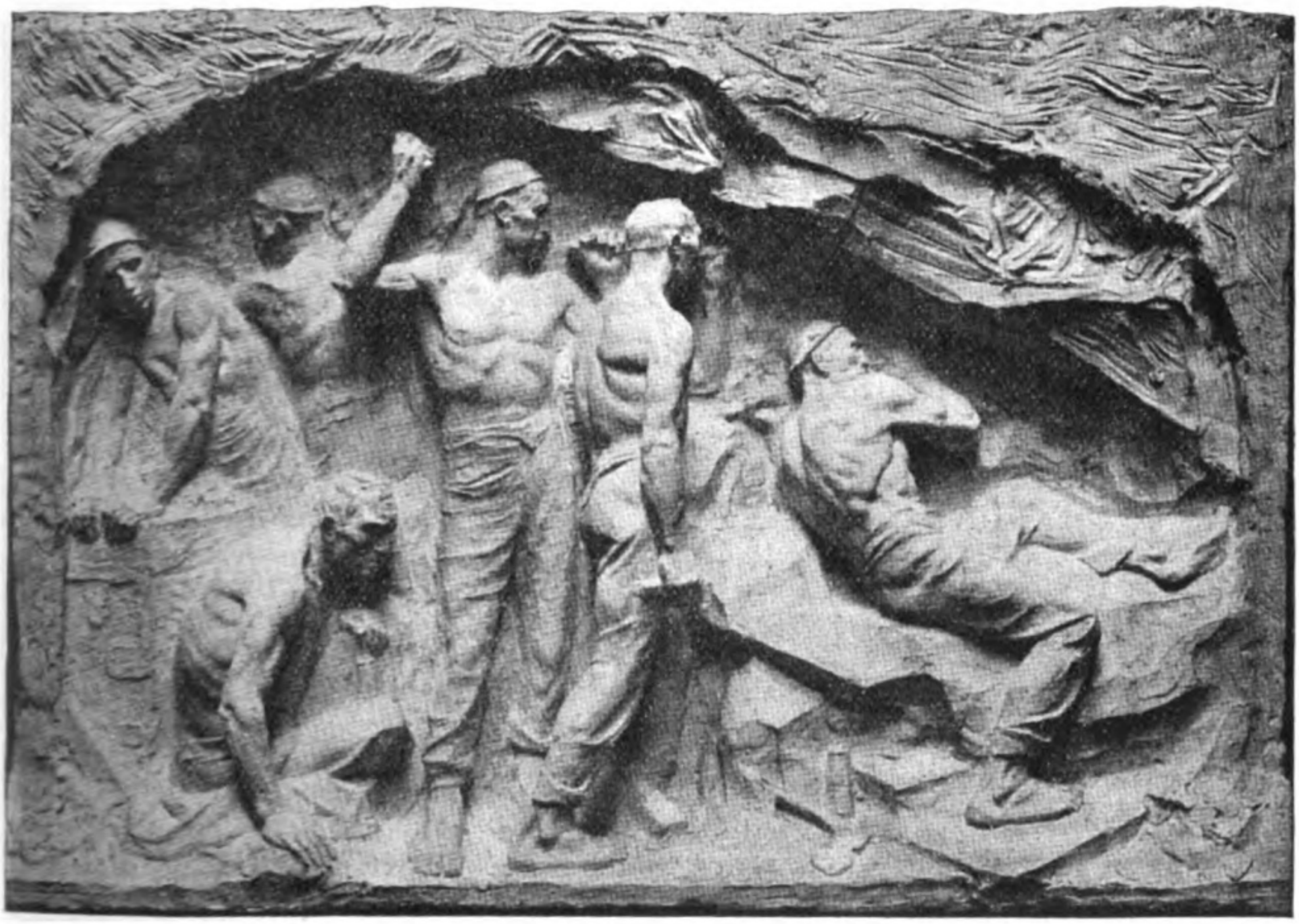
Léopold II et le ministre des Beaux-Arts, M. Van der Bruggen avaient choisi le Rond-Point de Tervueren, comme l'emplacement du Monument au travail. Depuis, les ministres se sont succédé et le roi est mort. Ni M. Descamps-David, ni M. Schollaert, ni M. Poullet n'ont repris l'idée de leur prédécesseur et si l'opinion ne s'émeut pas enfin, il est à craindre que l'inertie gouvernementale soit perpétuée. Peut-on du moins espérer que le Roi Albert, qui a donné maintes preuves déjà de sa sollicitude pour notre rayonnement artistique et intellectuel, stimule efficacement des ministres que les agitations politiques rendent trop oublieux de leurs devoirs envers l'art national ?

Souhaitons-le et mettons-nous à l'œuvre pour réclamer une réalisation qui n'a que trop tardé. Je propose donc ces conclusions aux *Amis de l'Art Wallon* : 1° Il est à désirer que le Monument au travail de Constantin Meunier soit érigé le plus rapidement possible, dans la capitale, et de préférence en plein air. 2° La disposition architecturale à lui donner dépendra de l'emplacement choisi pour son édification.

III. — **Le Monument au Travail, à Charleroi.**

Dès le 11 juin 1902 — il y a plus de dix ans ! — M. E. Devreux, le bourgmestre actuel de Charleroi, formulait la proposition

d'élever, sur une des places publiques de la ville, un monument à la glorification du travail et de l'industrie de notre pays. « Les » industries principales du bassin de Charleroi, les mines, la ver- » rerie, la métallurgie, les produits chimiques, l'électricité y » seraient symbolisés et des panneaux seraient utilisés pour ins- » crire les noms des hommes qui ont rendu de grands services au » pays ». La proposition fut renvoyée à la Section de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts qui, à l'unanimité, décida la nomination par le Conseil Communal d'une Commission d'études.



Constantin MEUNIER. — **Le Monument au Travail.**

La Mine.

Cette Commission instituée, son rapporteur, M. G. ROULLIER, fit en séance du 22 février 1906, un intéressant rapport dont nous extrayons les renseignements suivants :

« Dans sa séance du 11 Novembre dernier, le Conseil communal à institué une Commission d'études pour la réalisation du projet d'érection d'un monument à la glorification du Travail et de l'Industrie.

La composition de cette Commission était la suivante : « 5 membres du Collège échevinal, 8 membres du Conseil et 9 industriels représentant les diverses industries du bassin de Charleroi. A cette Commission

devaient être adjoints des délégués de la Province et des délégués de l'État.

MM. Paul Pastur et Armand Wanderpepen ont été désignés par la Députation permanente pour représenter la Province au sein de la Commission ; le Gouvernement n'a pas encore désigné ses délégués, mais il résulte d'une entrevue que M. le Bourgmestre a eue avec M. le Ministre des Beaux-arts, que le concours bienveillant du Gouvernement est acquis à l'œuvre.

Le premier point dont s'est occupé la Commission spéciale, dans sa séance du 17 Février dernier, est la question de l'emplacement du futur monument. Les places publiques ont été tout d'abord écartées. Des kiosques y existent, puis indépendamment de cela, ces places sont fréquemment occupées par des jeux populaires.

L'emplacement qui semblait s'indiquer est le point central entre les deux squares en face de la gare, dans l'axe de la place de la Station.

La surface à découvert est vaste et tout-à-fait convenable pour un monument de caractère grandiose tel que celui qu'on se propose d'y élever. Le cadre tracé par la gare, la poste, les squares et les quais bordés d'arbres est d'un bel aspect, et permettra au monument de se détacher nettement. Aussi votre Commission s'est-elle ralliée à cet emplacement.

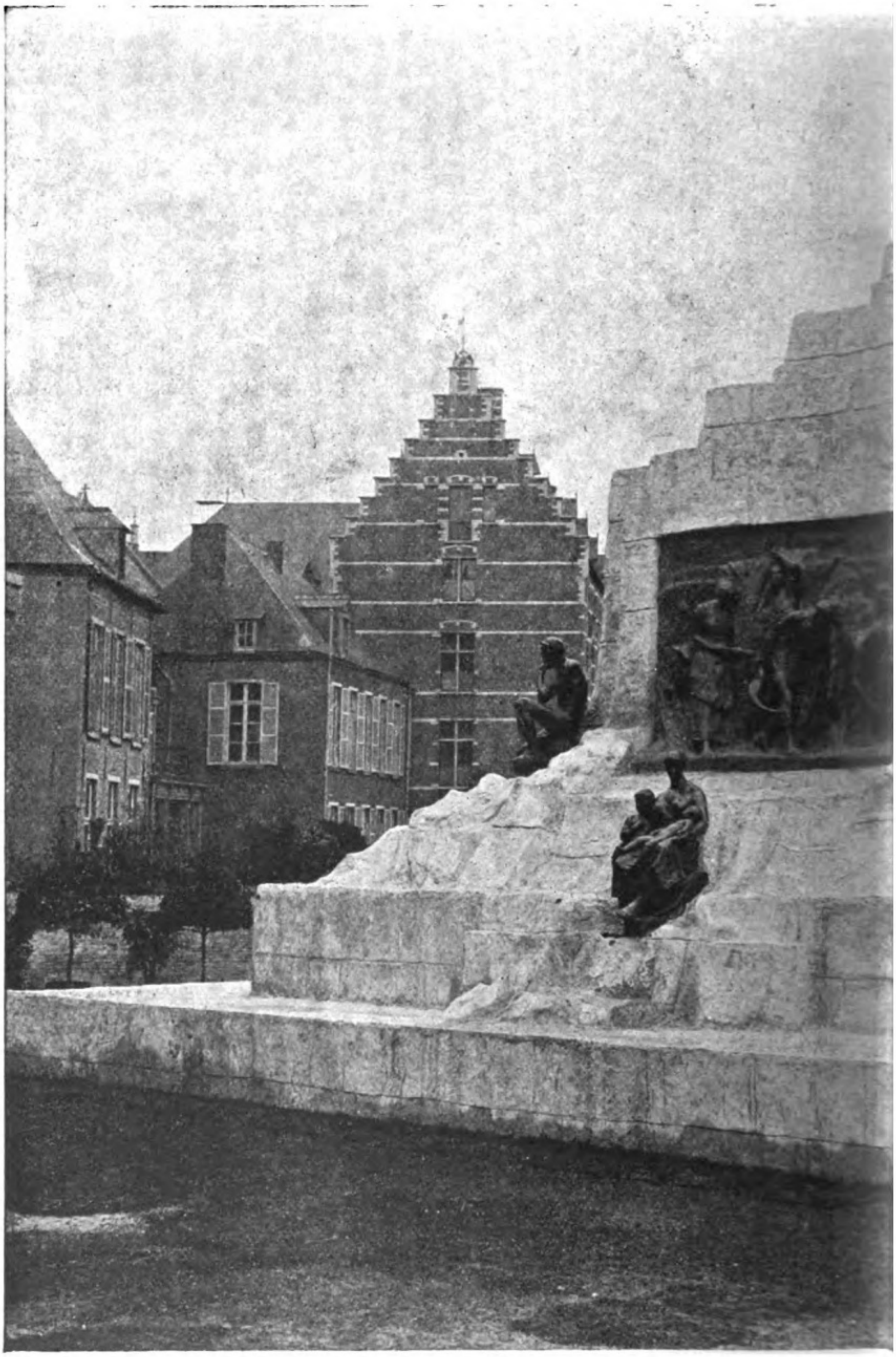
Venait ensuite la question de la dépense. — Le montant des souscriptions spécialement affectées au monument atteint à ce jour près de 42.000 francs. Il y a lieu d'espérer qu'il sera de 50.000 francs lorsque les listes auront été complétées par certaines souscriptions qui restent à recueillir dans le monde de l'industrie et du commerce.

La Caisse communale pouvant faire un sacrifice de 50.000 francs et l'intervention de l'État et de la Province pouvant être évaluée à une quotité de 100.000 francs c'est une somme de 200.000 francs qui pourrait être consacrée à l'érection du monument destiné à glorifier le Travail, l'Industrie et le Commerce dans le pays de Charleroi.

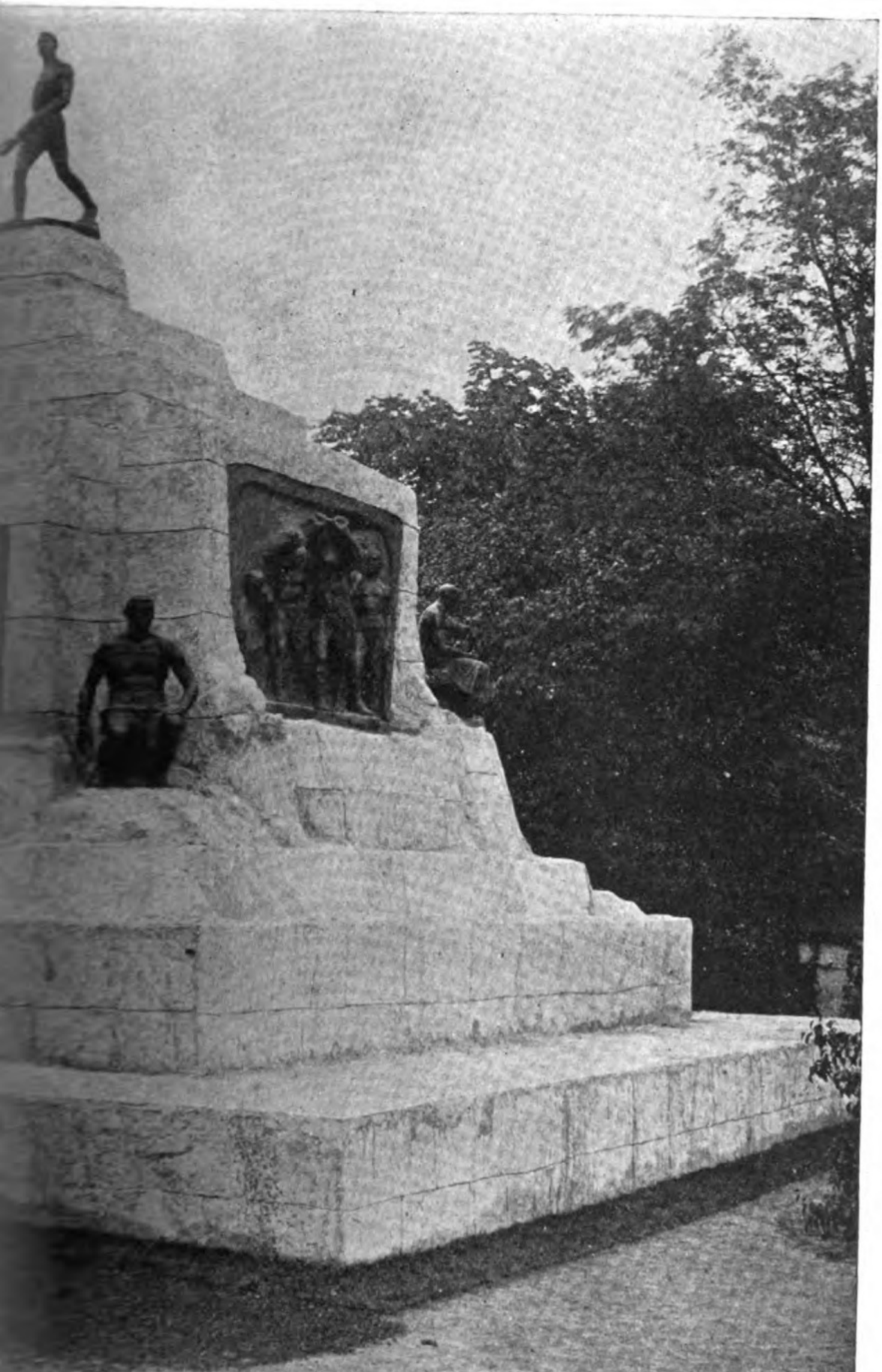
Dans les plus petites villes des Flandres, et même dans certaines villes de la Wallonie, il existe des édifices souvent considérables commémorant un événement ou une gloire locale. A Charleroi, nous n'avons rien ou peu de chose. L'événement, la gloire passée ou présente de notre région, c'est l'intense labeur industriel. L'idée d'élever un monument rappelant ou symbolisant le puissant et tenace effort des classes laborieuses, la sagacité des industriels, l'ingéniosité des commerçants a paru avec raison digne d'attirer l'attention du Conseil.

Certes, le chiffre de 200.000 francs est assez important, mais vu l'ampleur et vraisemblablement la décoration complexe du monument, en principe, la dépense ne paraissait pas hors de proportion. Puis il fallait que les artistes invités à présenter un projet pussent tabler sur un chiffre déterminé.

Néanmoins, votre Commission spéciale s'est arrêtée à la somme de 150.000 francs pour le monument, réservant 50.000 francs pour l'appropriation et l'embellissement des abords qui serviront à mettre en parti-



Constantin MEUNIER. — **Le Monument**



Travail, à Louvain en 1909.



Constantin MEUNIER. — **Le Monument au Travail**

L'Industrie.

culière valeur l'édifice : ensemble 200.000 francs. Ce crédit ne pourra être dépassé sous aucun prétexte.

Restait la question de réalisation. L'édification d'un monument réclame le concours à la fois de la sculpture et de l'architecture. Votre Commission, fidèle aux précédents en pareille matière, a décidé d'inviter par un appel public les artistes : sculpteurs et architectes, à concourir à l'étude du projet dans des conditions à déterminer par un règlement spécial.

Ce règlement devra prévoir l'hypothèse où le concours ne produisant que des résultats médiocres sera considéré comme nul.

Une somme de 5000 francs de primes sera affectée, s'il y a lieu, entre les trois ou les cinq auteurs des meilleurs projets. Un jury, composé des sommités artistiques du pays, sera chargé du classement des projets. L'auteur classé en première ligne sera chargé de l'exécution de l'œuvre.

Les concurrents pourront présenter des projets comportant des motifs de décoration déjà connus et qu'ils approprieront à leur œuvre.

Ils pourront aussi présenter des œuvres posthumes, telle la Glorification du Travail de Constantin Meunier.

Tous ces détails et d'autres seront réglés par le programme de concours dont le plan sera élaboré par MM. Dujardin et Devreux.

L'achèvement du monument en 1908, coïnciderait avec l'inauguration du superbe édifice de l'École industrielle supérieure, et la grande exposition industrielle qui aurait lieu cette même année en notre ville.

Le 22 février 1906, M. Van der Bruggen, ministre des Beaux-Arts, déléguait pour représenter le Gouvernement MM. Vinçotte et De Groote, statuaires et Acker, architecte. Le 6 avril suivant, il adressait à la Ville de Charleroi les observations suivantes :

Parmi les stipulations du concours qu'il est question d'instituer figure celle-ci : « Les concurrents pourront produire des éléments connus et même des œuvres posthumes comme celles de Constantin Meunier. » Je dois vous faire remarquer que l'ensemble des œuvres de Constantin Meunier groupées sous le titre de « Monument du Travail » que cette phrase semble viser, appartient à l'État aux termes du contrat conclu avec l'artiste. [1]

Mon département ne saurait envisager favorablement l'idée du concours. J'estime que l'organisation d'un concours public n'est pas une garantie en ce qui concerne la valeur artistique du monument à ériger, et que le contraire serait plutôt vrai.

---

[1] M. Van der Bruggen semble avoir été en cette revendication, trop absolu. La famille Meunier conserve le droit de permettre des réductions aux $^2/_3$, ainsi que nous l'avons vu. — D'autre part il ne se concevrait pas que l'Etat arguât, comme un commerçant, d'un droit privatif de propriété vis-à-vis d'une Ville qui, pour l'embellissement public, voudrait profiter d'une propriété nationale.



Constantin Meunier. — **Le Monument au Travail**

La Moisson.

Le premier effet d'un concours est d'éloigner les artistes de valeur reconnue qui ne se soucient pas de s'exposer à un échec.

Dans l'organisation des concours, il est d'usage de multiplier les règles et les formalités dans le but d'arriver à un jugement éclairé et impartial. L'expérience prouve que les mesures prises sont rarement efficaces.

A supposer qu'elles le soient, il se fera généralement que le projet couronné ne présentera que des qualités moyennes et banales : c'est que l'artiste qui prend part à un concours a une tendance à réprimer sa spontanéité, à se défier de son inspiration, à substituer malgré lui au désir de faire de son mieux le désir de réussir en ne choquant personne.

Un autre argument très fort contre les concours résulte de la notable différence qui peut exister entre la maquette soumise au jury et l'exécution de cette maquette en grandes dimensions. Fréquemment, il se produit des mécomptes et des désillusions, et la réalisation du monument révèle chez l'artiste des défauts et des insuffisances que la simple vue de la maquette n'avait annoncés à personne.

Au point de vue financier, les concours présentent également des inconvénients. A moins de vouloir renforcer l'effet naturel du concours, indiqué ci-dessus, qui est de détourner les artistes en vue, il importe d'arrêter d'avance le coût du monument à une somme qui puisse paraître suffisante aux artistes de cette catégorie. D'autre part, il est nécessaire de prévoir, en outre, les sommes qu'il convient d'allouer à titre de dédommagement, aux auteurs des meilleurs projets non couronnés, ce qui ne laisse pas que d'accroître sensiblement la dépense.

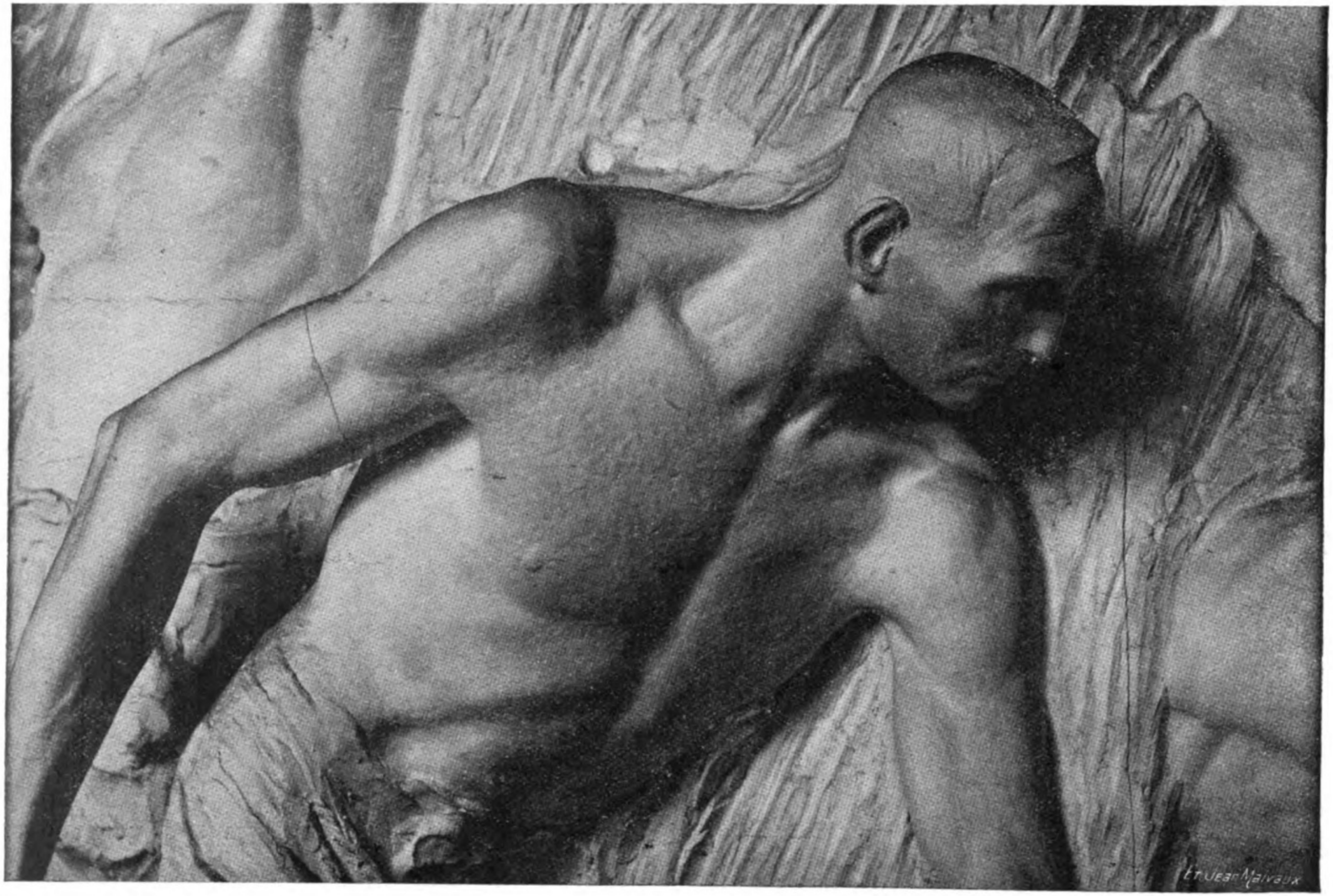
J'ai lieu de croire que la manière de voir que je viens d'exposer est conforme à celle de la plupart des sculpteurs. »

Les observations ministérielles furent appuyées par les artistes au sein de la Commission et celle-ci, après deux séances, se rallia à la proposition suivante que M. G. Roullier présenta au Conseil Communal le 16 juin 1906 :

« Quant à la question de savoir ce qui doit prédominer : de l'architecture ou de la sculpture, ou ceci dit, sous une forme plus simple : à qui on devra s'adresser tout d'abord : sera-ce aux architectes ou bien aux sculpteurs ? Cette question reste indécise au cours de la première réunion qui se termine par l'approbation unanime de la proposition suivante : MM. les délégués du Gouvernement dresseront un programme qui sera soumis à une prochaine réunion de la Commission d'études et renvoyé ensuite à l'examen du Conseil communal.

Dans la deuxième réunion de la Commission d'étude qui était fort nombreuse et à laquelle assistaient MM. les délégués du Gouvernement, les idées et les conclusions sont plus nettes, en suite de l'exposé fait par un des artistes délégués, d'accord en cela avec ses deux autres collègues.

Ce qu'il importait de mettre en parfaite évidence, c'est que l'emplacement de la gare où doit s'ériger le monument est fort vaste ; le monu-



Constantin MEUNIER. — **Le Monument au Travail**

Détail du bas-relief *La Moisson*.

ment pour répondre, tant à l'emplacement qu'au but qu'on se propose, doit donc présenter une certaine envergure.

Ce qu'il doit représenter, en tenant hautement compte de son caractère allégorique, c'est de la beauté unie à de la grandeur. C'est donc au monument qu'il faut penser tout d'abord. A cet effet, pour ne pas perdre de temps et voir se réaliser dans ce monument une belle unité de conception, il convient de s'adresser à un artiste dont la compétence soit manifeste et qui ait fait ses preuves. C'est pourquoi, MM. les délégués proposent de confier à un architecte le soin d'élaborer un avant-projet du monument. Cet avant-projet serait discuté par la Commission d'études avant d'être soumis au Conseil communal. Cet architecte serait chargé ensuite d'exécuter le projet définitif.

MM. les délégués indiquent, à ce propos, un homme de talent dont la valeur artistique n'est pas contestable : M. Émile Janlet, architecte de Bruxelles, membre de l'Académie royale, auteur du monument Anspach, érigé place de Brouckère.

Quant à la question très importante des groupes allégoriques, l'architecte désignerait la place de ceux-ci dans son avant-projet. Cette question serait du reste, comme l'avant-projet tout entier, soumise à la Commission d'études qui l'examinerait, en même temps qu'elle donnerait son avis sur le choix des matériaux, et enfin sur le choix du ou des sculpteurs admis par voie de concours ou autrement, le tout évidemment sous approbation du Conseil communal.

Un point qui mérite une particulière mention a été soulevé. Quel serait ou pourrait être le couronnement de l'édifice ? L'architecte devra s'en préoccuper spécialement dans son avant-projet. A ce sujet, on a fait remarquer, ce qui était déjà indiqué dans le premier rapport, que le monument doit symboliser ou synthétiser, par ses lignes comme par ses motifs ou ses groupes allégoriques, l'effort tenace et puissant du travail industriel.

Ce qui couronnera ou constituera le faîte du monument doit donc se ressentir de cette préoccupation, et il importait d'attirer sur ce point, l'attention de l'artiste architecte.

En résumé, la Commission d'études, à l'unanimité des membres présents, décide de transmettre au Conseil communal, la proposition de désigner un architecte, M. Émile Janlet, architecte à Bruxelles, pour dresser un avant-projet du monument. On remettrait à cet artiste, les plans de la place de la Gare, les rapports de la Commission d'étude et tous les renseignements de nature à lui permettre de déposer son travail dans un temps rapproché.

M. Janlet serait convoqué à une réunion ultérieure de la Commission d'étude pour y discuter son avant-projet avant de le soumettre à l'approbation des autorités compétentes.

Votre Commission d'étude vous prie de ratifier ses conclusions. »

M. Janlet exécuta, d'après les données qui lui furent ainsi soumises, un projet qu'il précisa dans une maquette de dimensions



Constantin MEUNIER. — **Monument au Travail. Le Puddleur au repos. Détail.**

réduites, qui se trouve actuellement à l'Hôtel de ville de Charleroi. Elle se compose essentiellement d'un obélisque tronqué flanqué des armoiries de la Ville de Charleroi, d'un coq et d'une chouette. La partie inférieure s'élargit de façon à présenter sous des arcatures renaissance, quatre bas-reliefs. Sous chácun de ceux-ci, une vasque au dessous d'un bassin plus large. Puis quatre bassins de plus en plus larges, agrémentés de monstres aquatiques : tortues, phoques, etc. C'est une variante de la fontaine Anspach. La sculpture n'y tient qu'une place tout à fait accessoire. La composition ne manque pas d'élégance et d'allure décorative, mais elle est sans originalité et sans grandeur. Elle n'atteint pas du tout le but proposé et personne ne pourrait y voir un monument au travail. Aussi fut-elle accueillie avec froideur et les choses en restèrent là. Les années passèrent sans que personne ne fît effort pour réaliser l'excellente initiative de M. Devreux.

L'an dernier, à l'Exposition de Charleroi, on put voir, fièrement campé dans la hall d'entrée de l'Université du travail, le *Marteleur* de Constantin Meunier, et l'impression fut profonde, non seulement en raison de la beauté de l'œuvre, mais surtout à cause de son adéquate adaptation à son milieu. C'était bien là l'œuvre d'art qui convenait pour symboliser, d'héroïque façon, le labeur de la contrée, la destination ouvrière et industrielle de cette magnifique maison d'enseignement technique.

L'impression fut analogue dans le hall de la métallurgie, où comme je l'ai dit plus haut, M. Hasse avait réalisé un dispositif nouveau du Monument au Travail de Constantin Meunier.

Enfin, au Palais des Beaux-arts, une exposition à peu près complète de l'œuvre de Meunier, soulevait d'unanimes et chaleureuses admirations.

On repensa alors à l'idée de M. Devreux et l'on regretta qu'elle parût abandonnée. Puisque Charleroi désirait un monument au travail, pourquoi chercher autre chose que l'œuvre superbe de Meunier ? Celle-là, du moins, ne donnerait point de déceptions et son incontestable valeur d'art suffirait pour enrichir notre ville d'une parure sans égale. Divers membres du gouvernement, MM. Poullet, Levie, Hubert furent pressentis et se montrèrent favorablement disposés.

Le projet est particulièrement séduisant et serait vivement soutenu par l'opinion publique. Il incombe aux Amis de l'Art wallon de l'étudier et de le préciser.



Constantin MEUNIER. — **Monument au Travail**

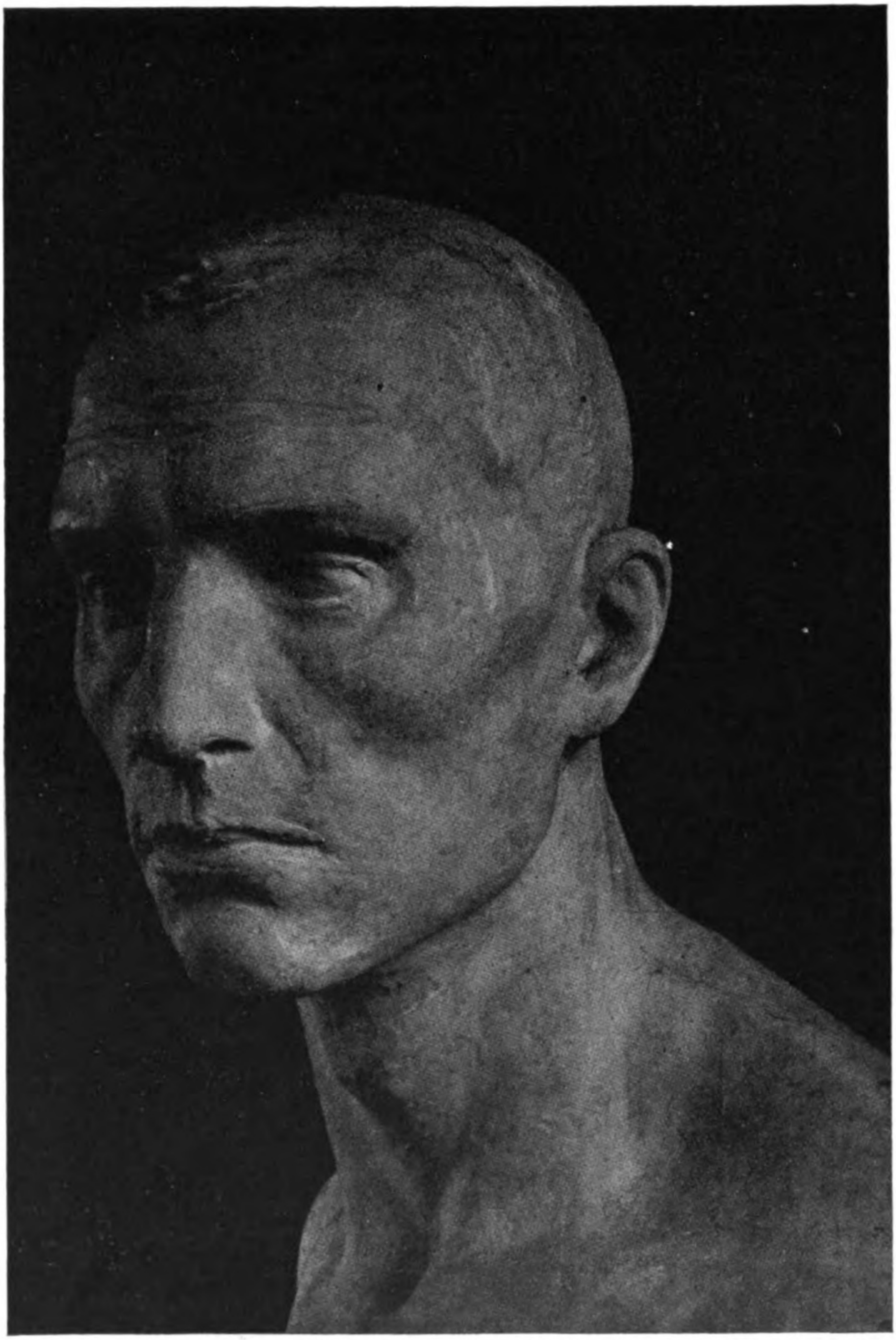
Mineur accroupi. Détail.

Ecartons tout d'abord, une objection : on a dit que le monument de Meunier n'était pas absolument conforme aux intentions arrêtées et qu'il ne glorifiait qu'imparfaitement les industries locales. Le reproche ne peut viser les bas-reliefs de *la Mine* et de *l'Industrie* ; il est sans valeur contre la *Moisson*, puisque certaines régions de notre Wallonie sont agricoles ; tout au plus, peut-il s'adresser au *Port*, et cependant qui ne comprend que nos industries, surtout travaillant pour l'exportation, ont l'activité des ports comme continuité et complément nécessaires ? Il y aurait, me paraît-il, une leçon constante, une féconde utilité à élargir ainsi notre vision. Quant aux figures isolées, il n'en est pas une qui ne soit à sa place à Charleroi. La critique ne vaut donc, à mon sens, qu'en ceci : la verrerie et l'électricité devraient être rappelées. Cela n'est pas impossible, soit par addition ou par substitution des figures : l'œuvre de Meunier comprend déjà, d'ailleurs, un *Souffleur de verre*.

Si l'emplacement auquel on avait primitivement songé, le terre-plein de la gare du Sud, était maintenu, la conception architecturale de M. Hasse paraîtrait tout à fait recommandable.

Mais peut-être pourrait-on trouver mieux et ériger le Monument, non loin de l'Université du Travail, à la Ville-Haute, sur l'éminence où se trouvait pendant l'Exposition le restaurant du *Faisan Doré*. Ceux qui y prirent leurs repas se souviennent du merveilleux panorama industriel qui se découvrait de là et des opulents soleils couchants auxquels ils assistèrent. L'œuvre se détacherait admirablement sur ce vaste horizon. Dans cette hypothèse, le dispositif cubique, tel qu'il fut réalisé à Louvain, par exemple, serait à préférer.

La dépense à prévoir serait vraisemblablement différente selon la solution adoptée. Les deux hypothèses devraient être toutes deux examinées à ce point de vue. Pour une exécution dans la grandeur originale, il faudrait obtenir l'adhésion du Gouvernement et tout la fait espérer. Il serait inadmissible, ainsi que je l'ai dit plus haut, que l'État vint se prévaloir de son droit de propriété pour en refuser le bénéfice à une Cité qui se veut embellir. Rien ne serait plus aisé lorsque le Gouvernement se décidera à élever le *Monument au Travail* à Bruxelles que de faire couler les sculptures en deux exemplaires, l'un pour la Capitale, l'autre pour Charleroi. Au pis aller, si l'on échouait de ce côté, on pourrait toujours négocier avec la famille Meunier une exécution aux $^2/_3$, analogue à celle qui existe à Iéna.



Constantin Meunier. — Monument au Travail.

Tête du Semeur.

Il incombe aux rapporteurs désignés par le groupe carolorégien des Amis de l'Art Wallon d'apporter sur tous ces points les éclaircissements et les précisions nécessaires,de les soumettre à la discussion d'une assemblée générale dont les vœux pourront alors être transmis aux Commissions et Autorités compétentes, auxquelles les Amis de l'Art Wallon n'ont point, faut-il le dire, la prétention de se substituer, mais auxquelles ils ambitionnent d'apporter une collaboration avertie, inspirée exclusivement par l'amour de l'art et de la Cité.

Les indications qui précèdent, par lesquelles j'ai essayé d'exposer aussi complètement que possible, l'état de la question, pourront sans doute faciliter la tâche de ces rapporteurs et intéresser les lecteurs de *Wallonia.*

JULES DESTRÉE.



Constantin MEUNIER. — **Hiercheuse.**



Le prince de Ligne, amateur de jardins

PAR

M. Eugène GILBERT.

Le propriétaire d'un jardin me surprend et me capture, sur le point même que j'en franchis le seuil. Tout en éprouvant la solidité de mes boutons, cet homme me sollicite et me persuade de visiter ses domaines. « Venez plutôt, me dit-il, — tout en me dirigeant d'autorité vers une charmille, — nous irons voir mes transformations ». Nul propriétaire qui ne soit pas transformateur. Cependant donc que le soleil complice braque sur nous toute la démoniaque artillerie de ses rayons, nous allons, foulant les terres, arpentant les prairies et les chemins ; car les « transformations », par un jeu subtil de la fortune adverse, sont régulièrement éloignées de tout ombrage. Et nous voici dans les déblais, dans les remblais, parmi les briques, les tuiles et les poutres, et dans les fossés qu'il faut sauter. Toutefois la visite aux « transformations » — dans lesquelles le confiant bâtisseur peut seul entrevoir un avenir grandiose — ne sont qu'un faible avant-goût du « footing » dont il a conçu le projet de nous imposer la performance. Voilà que nous passons bientôt de l'hypothétique à l'existant, et du futur superbe à l'état ancien du domaine. Ici sont les charmilles et là-bas les étangs. A droite, la futaie, à gauche les mosaïques. Et jusqu'aux couches à champignons, et jusqu'aux plants des fallacieuses carottes ou des attendrissants oignons — car nous avons investi le potager, — nous ne pourrons éviter un centiare de ce parc où notre admiration se doit évertuer avec un zèle sans cesse et sans accroc renouvelé. Enfin, la cloche libératrice du « lunchéon » tinte, alors que déjà nous marinons dans un état proxime du plus lamentable abrutissement. Ivres de lassitude

et de faim, les oreilles bourdonnantes, nous dirigeons sous la conduite de notre implacable cicerone, des pas titublants et désabusés vers les nourritures qu'il a fallu si douloureusement conquérir....

Depuis les époques les plus reculées, ce supplice porte un nom. On l'appelle « le tour du propriétaire ». Je ne connais point d'homme au monde, fût-il simplement cacique d'un ecclésiastique légumier ou vidame d'un minable fossé boueux, qui ait jamais eu l'héroïque résignation nécessaire pour l'épargner à ses plus chers amis....

Un grand seigneur, pourtant, s'est rencontré qui, propriétaire de terres immenses, réussit à faire de ce « tour » légendaire, un chef-d'œuvre de style inimitable dans son laisser-aller et un très savoureux délice pour l'esprit. C'est qu'il n'y voulut donner que « les préceptes d'un jardinier ». Lisez plutôt, si vous ne m'en croyez, le *Coup d'œil sur Belœil* du prince de Ligne, dont M. Félicien Leuridant vient de nous offrir une jolie édition nouvelle (1).

***

Il est des hommes dont le nom seul est une évocation. Le prince de Ligne est de ceux-là. Il évoque tout le dix-huitième siècle dans ce qu'il eut de plus séduisant, et avec plus encore que ses séductions, et en y mettant le minimum possible de ses défauts. Il était de haute taille, de belle et noble figure, avec un air martial intelligent, encore qu'il portât des boucles d'oreilles.

Il naquit en Belgique le 12 mai 1735, de l'une des plus illustres races d'Europe, tant par ses origines et ses alliances royales, que par ses possessions immémoriales. Ligne est une maison, d'ailleurs, qu'il suffit de nommer. Grand seigneur jusqu'aux moelles, il réunit la physionomie d'un guerrier intrépide au profil pensif d'un philosophe et d'un moraliste, et à l'incomparable silhouette d'un homme de cour aimable et galant, d'un « homme de société » comme on disait de son temps. Et ce fut, sans y songer, un écrivain rare et exquis, d'un abandon alerte et enjoué, et surtout, ah ! surtout, spirituel comme il n'est point possible de l'être plus.

Le 13 décembre 1814, sur le point de mourir, le feld-maréchal Charles-Joseph, prince de Ligne, se leva sur son séant, prit l'attitude d'un combattant et cria d'une voix forte : « En avant !

---

(1) *Coup d'œil sur Belœil*, nouvelle édition, à Ath, chez Coppin-Goisse, éditeur. (In-8°, illustré. Prix : fr. 2,50).

Vive Marie-Thérèse ! » Puis il expira. Car ç'avait été, dans toute l'acception du mot, un homme de guerre. Ses nombreux ouvrages de tactique militaire, — Bonaparte les annotait, dit-on, au cours de la campagne d'Italie, — le prouvent ; et le prince ne se consola point quand la mort de son ami Joseph II vint arrêter sa carrière de soldat avant qu'il eût pu donner sa mesure. Valeureux, il faisait la « guerre en dentelles », avec une singulière coquetterie dégagée, avec une sorte de hâtive hardiesse, toujours souriante, frémissante, enthousiaste de la fougue et du danger, des obstacles à surmonter et des privations à endurer. C'est en se jouant que ce « jardinier » conquit son grade de feld-maréchal. Et ce goût pour les armes « qui est plus encore, selon Sainte-Beuve, que l'instinct brillant de la valeur », voilà bien le premier et le plus important signe de race que nous aurons à signaler chez lui.

Spirituel et fin entre tous les hommes de cour d'alors, Ligne s'était proposé pour modèle le chevalier de Boufflers, et il se débarrassa vite d'un penchant qu'il tenait de son siècle, à raffiner sur l'esprit, « rencontrant le mieux, mais ne s'y tenant pas ». Très tôt, le naturel, qui était incomparable chez lui, prit le dessus. Il a laissé quarante volumes qui sont tous écrits dans une langue inoubliable pour qui en a lu une seule page. On l'y trouve tour à tour sensible, touchant, gai, piquant, ému — car il avait plus de sentiment qu'il n'aime à en accuser, — éloquent, malicieux, persifleur, naïf comme La Fontaine, soucieux, ici comme en tout, de fuir le banal, de n'imiter personne, et d'être, selon son expression favorite, « extraordinaire ».

Avec cela il se montre sérieux et solide, d'un jugement juste et presque inattendu dans sa philosophie qui est bien parfois un peu teintée de la couleur de son siècle. On regrette des tirades voltairiennes dans ces œuvres d'un dilettantisme plein de poésie vivifiante et de légèreté acérée. Pourtant malgré certain « amoralisme » et en dépit de ses concessions aux « fragilités » de son époque, Ligne n'était ni incrédule, ni impie. « Tout cela, disait-il en parlant des fanfaronnades d'impiété, est très joli quand on n'entend pas la cloche des agonisants ». Et il a écrit encore :

« L'incrédulité est si bien un air que, si on en avait de bonne foi, je ne sais pas pourquoi on ne se tuerait pas à la première douleur du corps ou de l'esprit. On ne sait pas ce que serait la vie humaine avec une irréligion positive. Les athées vivent à l'ombre de la religion ».

Avec une élégance raffinée, le prince de Ligne fut comme le

« recordman » de l'homme aimable. Il le fut par instinct, et il le fut aussi par principe. Plaire fut le but de sa vie, et quand la vieillesse vint lui rappeler qu'il existe malgré tout « un âge de plaire », cet homme exquis n'en prit point sans quelqu'amertume son parti. « Découragé sur la gloire et goûté de tous, dit encore Sainte-Beuve, il charmait la société autour de lui et trompait de son mieux le temps ». Subtile mousse d'esprit, fréquente chez ces aimables grands seigneurs « dont les épées avaient des fourreaux de soie », valeur intrépide sur les champs de bataille et sentimentalité délicate dans les salons, hélas ! l'heure approchait de ne plus vous rencontrer, car « la République n'a pas besoin de savants », ni la démocratie, d'hommes d'esprit.... Le fatiguant mugissement de M. Jaurès couvrirait aujourd'hui leurs réparties !

Vif, étincelant de traits, le prince de Ligne était l'ornement de toute compagnie où il se mêlait, et, comme chez lui la grâce incomparable de l'homme de race qui veut plaire se joignait au naturel qui émanait de tout son être, il fut par excellence un « homme de société ».

*
* *

Ainsi apparaît-il dans ces causeries sur l'art des jardins, dans ces esquisses nonchalantes, dans ces ébauches de ses projets horticoles, dans ces gloses ou dans ces descriptions négligées avec art de son parc, qui forment la matière du « Coup d'œil sur Belœil ». Amateurs de jardins, soyez amateurs d'humanité, s'écrie-t-il. Et ensuite, écoutez-le s'élever jusqu'au ton lyrique et savourez ce croquis qui donne une idée de sa manière d'écrire en même temps qu'il révèle son amour de la société, et de « l'humanité » ; car la conception de l'homme aimable à la campagne suppose un « sentiment d'affection et d'humanité » :

« Faisons-nous du bien, faisons-en aux autres. Faisons vivre, par exemple, augmentons le peuple des airs, de la terre et des eaux. Que sur la rive de nos fontaines tout retentisse des cris d'une augmentation considérable d'animaux. Que toutes les pièces d'eaux soient troublées par les sauts de plusieurs miliers de carpes. Que les canards fassent partout des nids. Que l'on rencontre jusqu'à des oies. Que les pigeons chassés de tous les côtés viennent se réfugier sur les toits. Il me semble que c'est augmenter la richesse de la nature que d'augmenter le nombre de ses enfants. Beaucoup de paons, surtout, quoique je déteste les orgueilleux. Que tout soit bien habité. Que l'on rencontre beaucoup de gens,

n'importe de quelle espèce ils soient. Eh ! mon Dieu ! Il y en a bien de quatre pieds qui serviraient d'exemple à ceux qui marchent sur les deux de derrière.

» Que le soir on entende le son aigu des trompettes de village, pour faire rentrer les bœufs et les génisses. Qu'on entende aussi le son de leurs clochettes, il est champêtre comme la voix de ceux qui les conduisent. Qu'ils s'arrêtent aux bords des rivières, qu'on fait quand on n'en a pas, et qu'ils boivent eux et leurs troupeaux avant de retourner chez eux.

» J'ai toujours tant aimé la société quelconque que je me suis défait, il y a quelque temps, presque pour rien, d'un Salvator Rosa, parce qu'il y avait des déserts et que les déserts ont l'air de l'anéantissement. Un tableau sans figures ressemble à la fin du monde. »

On voit combien la nature était comprise de façon neuve et personnelle par l'auteur du « Coup d'œil ». Il y avait en lui comme un désir de concilier l'esprit poli et sociable de l'ancienne société traditionnelle avec les nouveautés romantiques. A côté de Jean-Jacques qui invente l'âpre charme de la solitude et de la nature associée à nos états d'âme, le prince de Ligne aimait à voir l'homme habiter et embellir les pavillons sublimes mis par le Créateur à son usage et à sa merci.

Belœil est un composé de jardins français — dans le goût de Le Nôtre — dont l'honneur doit remonter au père de notre prince, — et de parc anglais, nouveauté pour le temps où l'auteur de « Coup d'œil » le créa. Ligne admirait beaucoup ce qui venait d'un père qui, d'ailleurs, ne semble point lui avoir été très doux. Mais il aimait mieux encore, sans doute, ses conceptions personnelles, à voir avec quel plaisir, sous prétexte d'art des jardins, il nous confie ses idées, ses projets, et combien ingénument et verveusement il nous fait les honneurs de ses créations.

« Tantôt, dit-il à propos du *Coup d'œil* — c'est une description de mes jardins, de mes maisons de campagne et de chasse ; tantôt c'est un mémoire raisonné sur les jardins de différentes nations ; quelquefois c'est de l'exactitude, d'autre fois c'est du roman, puis de la pastorale. J'aimais mieux alors la bergerie en livre qu'en amour. Puis c'est de l'imagination, je me laisse emporter par le sujet. La fable me transporte, le jardinier s'oublie.... Quand j'ai commencé ce petit ouvrage, je ne savais pas trop comment je m'en tirerais. J'étais comme le père Buffier qui disait : Voilà des

choses que je ne connais pas, il faut que je fasse un livre là-dessus. »

Et le voilà jetant, à bâtons rompus, ses idées, ses rêves, son humeur et toutes les boutades de son gentil esprit. Quelle aimable philosophie il mêle à cet art des jardins dont il édicte les lois nouvelles ! Comme, par exemple, quand il nous dit qu'« en jardins comme en amour, il ne faut pas tout montrer d'abord, sans quoi, le premier moment passé, l'on bâille et l'on s'ennuie ».

Ce n'est point en le lisant que je songe à bâiller. M. Félicien Leuridant, du reste, a été cet homme « d'attention et de goût » que souhaitait Sainte-Beuve pour faire un choix diligent et curieux qui mettrait en valeur tous les heureux passages des diverses éditions de ce petit livre, sorti d'abord à Belœil, en 1781, de l'imprimerie même du prince. Lire dans ce volume élégant et bien composé les plus charmantes improvisations, les notes spontanées, piquantes, relevées d'un goût sûr que Ligne jetait sur le papier, sans songer à écrire un livre, au fur et à mesure qu'elles passaient par sa « tête en liberté » — voilà un plaisir d'esprit dont l'essence est rare, je vous jure !

Le prince revenait fréquemment à des idées générales, au milieu du piquant des détails et des observations. Un parc, pour lui, est un poème qui a ses règles de composition comme le « Paradis perdu » ou comme « Athalie ». Il est mort en regrettant de n'avoir pu achever le sien....

Parlant des bâtiments de plaisance : « J'exclus, dit-il, tous ceux qui ont une façade bourgeoise, sans mouvement dans le toit ou la bâtisse, sans milieu, sans saillant sur les ailes ou en plâtre avec un air vulgaire : et je recommande encore le beau ou le simple, le magnifique ou le joli, et toujours le propre, le piquant, et le distingué. »

Ailleurs, parlant des fossés et des dessèchements qui sont nécessaires pour les établir, il engage à ne les point pousser trop loin : « Il y a bien des arbres, observe-t-il, qui, s'ils meurent de soif, s'en prendront à vous ». N'est-ce pas un trait délicieux ?

Il aime les bois, les quinconces et les percés. De belles routes doivent sillonner la haute futaie, mieux tenues que celles des jardins. Il aime l'air jardin aux forêts et l'air forêt aux jardins, et c'est comme cela qu'il compte travailler.

Il parle de tout, des étangs, des ponts, des ruines, des pavillons, des semences et de la vie aux champs. Sans doute mêle-t-il pour notre goût trop de pagodes, de temples, de statues allégoriques,

de paganisme désuet à ses conceptions. Cela est de son époque, et il en justifie la mode par des arguments d'une poésie vive et charmante. A chaque instant il y prend prétexte à brosser quelque tableau, à laver quelqu'aquarelle dont les couleurs châtoient et dont les lignes enchantent par leur harmonie.

« Tout cela, dit encore excellemment Sainte-Beuve, est dit d'un rien, avec une légèreté négligente et piquante, mêlée d'un certain aveu d'inexpérience, et comme par un Hamilton qui en serait venu à aimer sincèrement les champs ».

Je donnerais les œuvres complètes de qui je sais bien, pour cette simple boutade du prince, à propos des populations de ses parcs :

« J'aime autant les bêtes que je hais les sots. Une espèce discréditée parmi nous, bien mal à propos, sera de cette colonie. Le nom n'en est pas à la mode et paraît ignoble. C'est de l'âne que je parle. J'aime son genre d'esprit, sa malice, sa raison, son entêtement. J'y en aurais plusieurs, si j'en trouve d'assez philosophes pour vivre sans ambition, avec moi ; et si, me sacrifiant les premières charges, les honneurs et la faveur, ils préfèrent de se reposer sur mes gazons, à être assis à un bureau, dans un fauteuil.... »

Je m'arrête, ne pouvant faire miroiter toutes les facettes du prisme. Mais j'ai tenu à applaudir l'heureuse initiative de M. Leuridant. J'ai tenu à le faire, non seulement parce que le prince de Ligne « est le seul étranger – selon Mme de Staël — qui dans le genre français soit devenu modèle au lieu de rester imitateur », mais encore parce que ce merveilleux styliste n'est peut-être pas suffisamment connu de ses compatriotes. Vous savez que Ligne, Wallon d'origine, est l'ancêtre de tous les écrivains belges modernes. Artiste de la plume, doué d'un art entre tous délicat et juste, observateur rapide et bien informé, naturel et rare à la fois, plein d'esprit caustique et de bon sens, il fut le premier des « littérateurs belges d'expression française ». Jusqu'à nouvel ordre, je pense qu'il demeure le plus illustre.

EUGÈNE GILBERT.



PAGES DE CHEZ NOUS

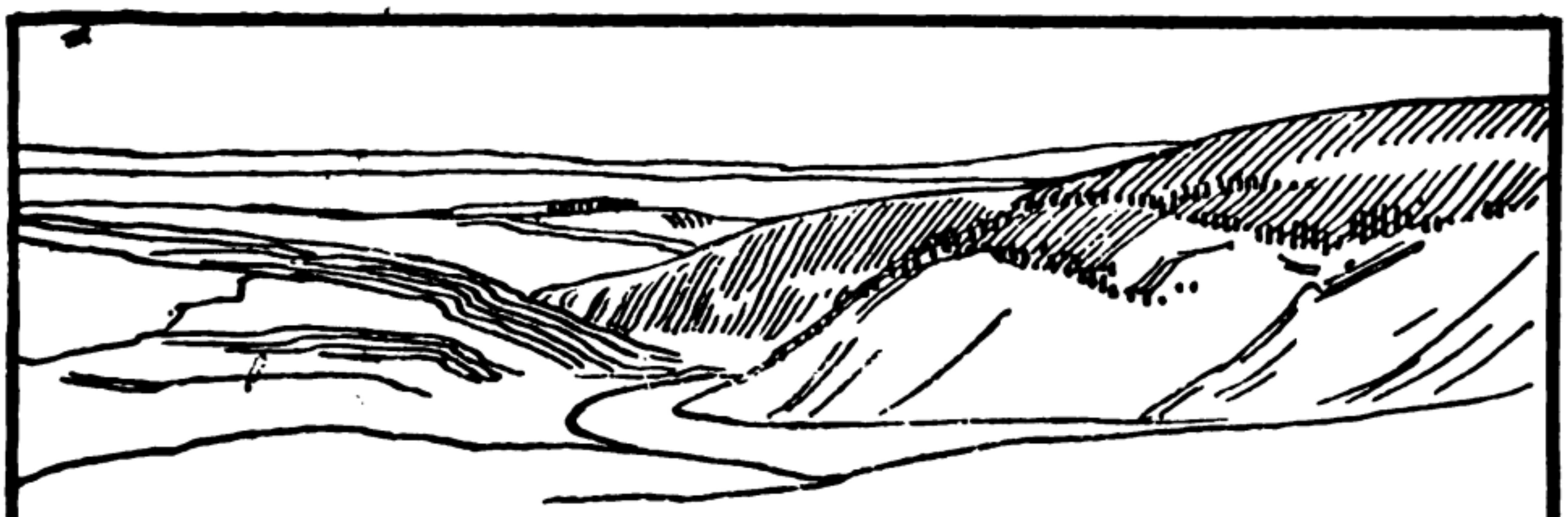
Poème.

A Mademoiselle E. Hanotier.

La beauté de ce soir m'est entrée jusqu'au cœur,
et son doux souvenir m'arrache encor des pleurs.
Tu contemplais, assise au bord de la fenêtre,
l'azur foncé des cieux où la nuit allait naître.
Une étoile, là-bas, scintillait au couchant,
unique, dans le ciel encor rose, et pourtant
si puissante déjà de fervente lumière...
C'était Vénus de mai, l'étoile des bergères,
et ce fut désormais notre étoile d'amour.
Nous l'admirions souvent dans la chute du jour,
quand l'odeur des lilas enlacés aux cytises
flottait, lourde d'un jour, dans la nuit indécise.
Un rossignol chantait dans les verts ébéniers,
et nous sentions en nous des cœurs émerveillés
en écoutant sa voix qui chantait pour nos âmes
son pur, son émouvant, son doux épithalame.
Nous nous taisions. Le soir parlait autour de nous,
comme un soupir ailé, comme un baiser très doux
et continu du vent nocturne dans la plaine.
La nuit aimante et tiède avait une âme humaine.
Ce fut un soir parfait aux désirs apaisés,
un de ces soirs divins où naissent les baisers,
où la beauté des cieux, surpassant tous les rêves
fait sangloter les cœurs qui vers elle s'élèvent !...

O souvenir !... Hélas ! Ce beau soir est défunt,
la voix du rossignol émouvant, les parfums,
le ciel d'ambre rosé comme ta chair si douce,
— les petits cris rêveurs du crapaud dans la mousse, —
tout celà, tout celà et nos profonds baisers,
et tes regards perdus dans la nuit, épuisés,
et notre amour, et notre enfance épanouie
dispersés par les vents contraires de la vie !

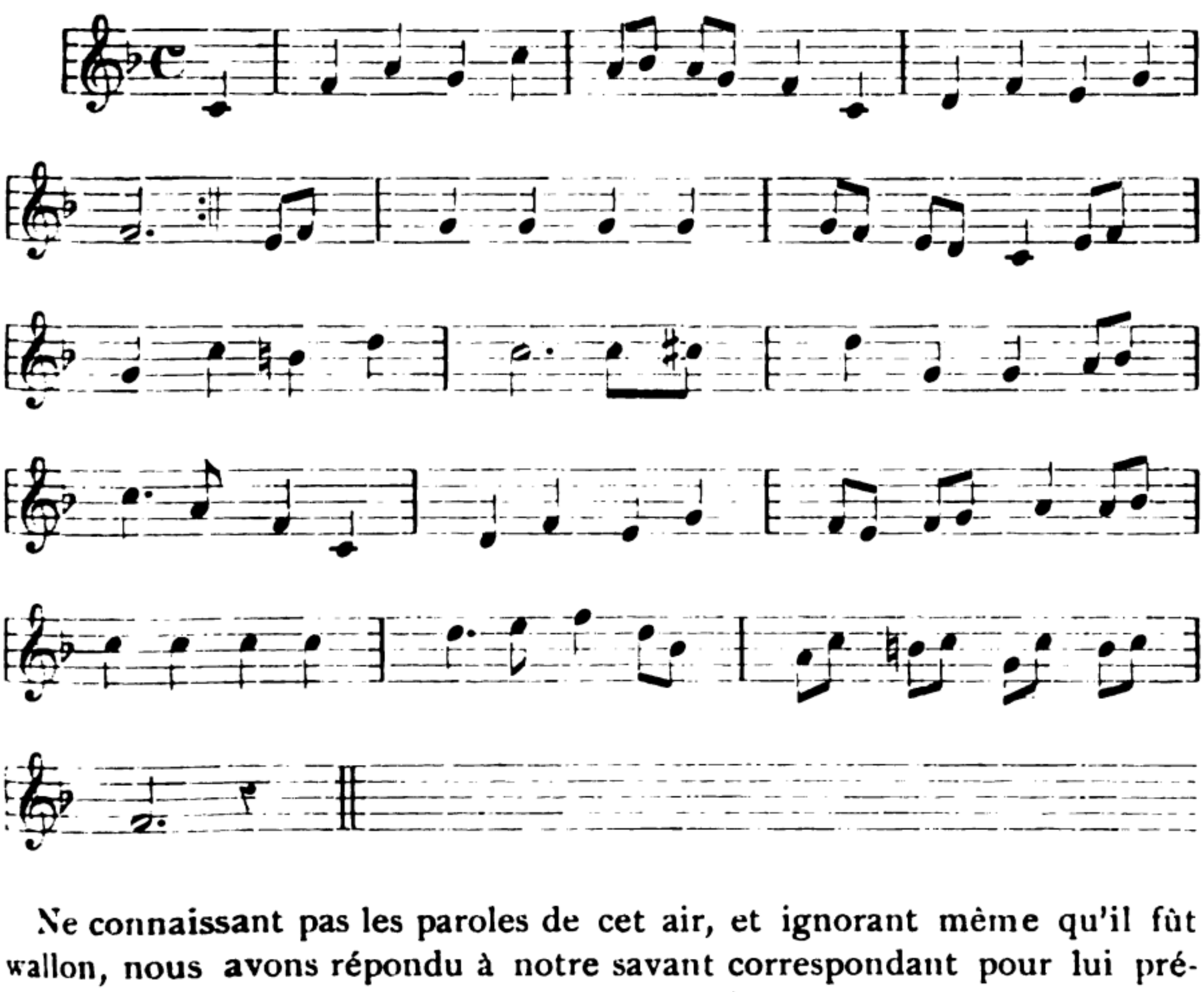
GEORGES GUÉRIN.



INTERMEDIAIRE WALLON

Question

Une chanson wallonne (?) — Un musicologue allemand, M. le Prof. D[r] Hubert, directeur du Gymnase de Géra (Reuss), m'a communiqué, il y a quelques années, l'air « wallon » suivant, en nous demandant le texte de cette chanson.



Ne connaissant pas les paroles de cet air, et ignorant même qu'il fût wallon, nous avons répondu à notre savant correspondant pour lui présenter au sujet de cette chanson, quelques observations.

M. le Dr Prof. Hubert a répondu en ces termes :

Une personne de notre ville, homme très musicien, a entendu l'air dont il s'agit à Clermont (Oise) dans la maison d'un maitre d'école où il était logé pour quelques jours, pendant la guerre franco-allemande.

C'était la femme de ce maitre, d'origine belge, qui aimait à chanter cet air *avec un texte français* que, malheureusement, ce monsieur a oublié. Mais il n'en a pas oublié la mélodie.

Et, chose étrange, une autre personne de notre ville, un ingénieur, la connait aussi, l'ayant entendu chanter maintes fois par des ouvriers *wallons* qui travaillaient sous sa direction.

C'est pourquoi, non sans fondement, je crois, on pouvait parler d'une chanson wallonne.

Vous avez raison en disant que la finale rappelle certain passage de la *Flûte enchantée*, et vous avez raison aussi en disant que la mélodie a le caractère germanique. Vous avez raison une fois de plus en comparant le commencement à l'air flamand du « Petit pêcheur »,

Mais comment faire accorder ces faits avec cet autre fait, savoir, de trouver la mélodie dans la bouche de différentes personnes d'origine belge ?

On est forcé de croire que notre chanson est populaire en Belgique.

Nous confessons toujours notre ignorance, et posons à nos lecteurs la question de savoir dans quelle région du pays cette mélodie est populaire, chantée sur des paroles françaises, — et quelles sont ces paroles.

O. Colson.

Réponses

Un vers de Defrecheux (XVIII ; XX, 349). — Dans le dernier n°, O. C. publie un entrefilet intéressant au sujet d'un vers fameux, qu'il rapproche d'un passage de l'*Ode à Calliope* de Sarasin.

Si Defrecheux s'est souvenu de quelqu'un, n'est-ce pas plutôt de La Fontaine? « Il avait vu, dit Walckenaer, la jeune princesse de Conti » parée et prête à partir pour le bal. Il en rêve la nuit. » Il compose *Le Songe* où se trouvent ces vers délicieux :

> Conti me parut lors mille fois plus légère
> Que ne dansent aux bois la nymphe et la bergère :
> L'herbe l'aurait portée ; une fleur n'aurait pas
> Reçu l'empreinte de ses pas.

[*Nole hièbe n'esteut coûquèye wice qu'elle aveût roté.*]

Guil. Kirsch,
professeur à l'école normale de Gand.

S. Walhère, légende et culte (ci-dessus, p. 316). — En lisant le dernier n° de *Wallonia*, je me suis rappelé que St-Walhère était l'objet de la dévotion des gens de Marcinelle. La fête principale du village s'appelle encore Foire St-Walhère. Dans notre vieille et charmante église, dédiée à St-Martin de Tours, un autel est consacré à St-Walhère.

La statue du saint est modeste et sans intérêt : elle figure un jeune prêtre, avec la soutane noire, le surplis blanc, et les palmes du martyre. Mais un tableau ancien, du dix-huitième siècle peut-être, et d'ailleurs sans valeur artistique, retrace les épisodes de la légende de St-Vôhî ou Walhère, tels que *Wallonia* les a rapportés. La dévotion n'est pas tombée en désuétude, presque chaque jour on vient invoquer le saint contre les maladies du bétail, spécialement celles des vaches. Le culte consiste en prières, sans aucun rite particulier. On conserve à la cure un reliquaire en argent, contenant, dans un soleil monté sur un pied et orné d'une guirlande, un fragment d'ossement du saint. Cette œuvre est datée de 1752. La paroisse de Marcinelle a fait autrefois partie de la principauté de Liège et cela suffit à expliquer que le saint mosan ait chez nous un autel.

J. D.

Je profite de l'occasion que nous avons de revenir sur le culte de S. Walhère, pour rectifier une erreur bien involontaire, si c'en est une, que j'ai commise dans mon article prérappelé.

Parlant de la pierre tombale du saint, qui se trouve exposée à la vénération des fidèles dans le fond de l'église d'Onhaye, j'ai dit (p. 324) que les pèlerins aiment à la baiser. Sur ce point, je m'en rapportais aux termes de la petite brochure officielle plusieurs fois citée au cours de mon article.

Les pèlerins qui viennent à Onhaye pendant l'année, isolément ou par petits groupes, baisent-ils la pierre ? Ils le faisaient sans doute autrefois, puisqu'on nous l'affirme, et ils le font peut-être encore puisque, du reste, cet acte est des plus naturels de la part de tout croyant sincère.

Mais, le jour du grand pèlerinage, les fidèles font autre chose, un geste plus original, je crois, et surtout bien joli.

Le 30 juin dernier, jour du grand pèlerinage, nous avons été quelques-uns à observer de près, pendant un certain temps, le défilé des pèlerins autour de la pierre. Nous en avons vu passer un bon nombre de tout âge et des deux sexes. Pas un seul n'a baisé la pierre.

La plupart tenaient en main, soit le drapelet polychrome soit la petite brochure dont nous avons parlé dans notre article. Arrivés, en tournant de gauche à droite autour de la pierre, au pied de l'effigie du saint, aucun ne manquait de « flatter » la sculpture en y passant le papier de face, puis de revers. C'était toujours un geste très doux, un peu lent et comme retenu, — presque une caresse de la part des femmes dont le regard, penché vers l'image du bon saint, témoignait même souvent d'une sorte de tendresse émue....

Certes, il faut distinguer entre le but du geste, et la manière dont il était accompli. Si les pèlerins avaient voulu réellement caresser l'image, ils eussent agi plus logiquement en la flattant avec la main. Sans contredit, leur naïveté se serait parfaitement accommodée de cet attouchement direct, qui se pratique dans une foule de cas analogues.

Il n'y a guère de pèlerinage, en effet, où l'on ne touche de la main la statue, la châsse, l'objet sacré qui requiert l'attention du fidèle. On veut par là s'approprier un peu de la grâce qui, réellement ou apparemment, sanctifie l'objet matériel du culte. Si celui-ci est protégé derrière une grille, s'il est haut placé sur un socle, on touche le socle ou la grille : on fait ce qu'on peut et le bon Dieu fait le reste.

Deux ou trois pèlerins d'Onhaye ont sous nos yeux touché la pierre ; respectueusement, c'est sur l'un ou l'autre bord qu'ils ont posé la main. Tous les autres ont fait l'espèce de caresse dont nous avons parlé. Leur geste était, sans aucun doute, également propitiatoire. Ils voulaient sanctifier l'image ou le livret déjà bénits par le prêtre, pour leur donner une valeur et une puissance nouvelles. L'image est destinée à être collée à l'intérieur des étables pour préserver le bétail de certaines maladies : c'est un talisman dont on ne saurait trop assurer l'influence. Quant au livret, il rapporte l'histoire du bon saint, mais il contient aussi des oraisons en son honneur. Qui ne voit que ce livre de prières sera beaucoup meilleur s'il a touché la dalle qui a recouvert les saintes reliques ?....

Nous avons aussi vu des pèlerins faisant avec un linge ce que d'autres faisaient avec le livret ou l'image. Leur intention était évidemment de sanctifier ce linge. A quoi peut servir un linge pas plus grand qu'un mouchoir ? Rappelons-nous que S. Walhère est invoqué contre les maux de tête, et que l'on guérit vulgairement les maux de tête par l'application de compresses. N'est-il pas évident que la grâce de S. Walhère doit avoir plus de force que la meilleure eau vinaigrée ?

Avouons que tous ces raisonnements populaires, quand on admet leur point de départ, sont d'une logique irréfutable.

O. C.





La Défense wallonne. [1]

Travaux publics. — Quelques chiffres:

Le canal de Gand à Terneuzen a coûté jusqu'à présent 45 millions. Et ce n'est pas fini.

Le port d'Ostende a coûté 35 millions. Et ce n'est pas fini.

Le port de Zee-Brugge, qui ne répondait à aucune nécessité, a coûté 60 millions et ne peut être utilisé.

Le port de Bruxelles a coûté 45 millions. Son achèvement atteindra les 200 millions.

Les travaux maritimes d'Anvers atteindront 200 millions.

On n'ose songer au chiffre fantastique qu'atteindront les travaux de la jonction de Bruxelles...

La Wallonie... verse son argent au Trésor et laisse faire.

Le budget extraordinaire de 1911 est, à cet égard, d'une singulière éloquence. Pour les routes et bâtiments civils, les Flandres empochent fr. 8.193.724,26; la Wallonie doit se contenter modestement de 3.762.680 fr. Pour les travaux hydrauliques, la différence est encore plus considérable: pour les Flandres: fr. 19.908.189,96; pour la Wallonie, fr. 2.972.922,88. Soit, sur un total de fr. 34.747.517,10 fr., 28.101.914,22 pour les Flandres, et fr. 6.645.602,88 pour la Wallonie. Celle-ci touche donc quatre fois moins que celles-là.

---

[1] Une grande partie de cette chronique est rédigée par un ami clairvoyant et fidèle, qui, en mon absence lointaine, a pris la plume et l'a maniée avec un enviable talent.

Dois-je rappeler que, pour ces pages d'histoire et de défense, nous réclamons le concours de tous nos frères? Un fait, une idée sont précieux à notre cause; que soient remerciés ceux qui, dès aujourd'hui, nous ont aidés.

F. Mx.

Ce déséquilibre à notre détriment, par lui seul inique et déloyal, devient dangereux. Il aggrave la division entre les deux races, en donnant à l'une des faveurs et à l'autre les charges.

Les villes d'eaux. — Extrait de *La Meuse*, 1 mai 1912:

Le gouvernement va soumettre aux Chambres un projet de convention accordant:

1° Une somme de 2.000.000 de francs à l'effet de solder, à la décharge de la ville d'Ostende, la part d'intervention de celle-ci dans les frais de construction d'un nouveau port de pêche sur la rive Est;

2° Une somme de 5.500.000 francs pour la construction d'un palais des Thermes, à Ostende;

3° Une somme de 2.500.000 francs pour l'amélioration et l'agrandissement du port de pêche de Zeebrugge;

4° Une somme de 6.000.000 de francs à affecter à la construction d'un port de pêche à La Panne;

5° 6.500.000 francs pour l'augmentation du capital de la Compagnie des Installations Maritimes de Bruges;

L'Etat accorde, enfin, à la ville d'Ostende, le 2e et le 3e bassin du commerce pour l'agrandissement de la gare d'Ostende-Ville et l'établissement de voies ferrées.

Après cela, si Spa n'est pas satisfaite, c'est qu'elle est bien difficile!

Sur le même sujet, voyez le *Compte-rendu Analytique*, Chambre des Représentants, séance du 3 mai 1912 (p. 784):

Un crédit de 200.000 francs, demandé par M. PIRARD, pour secourir la ville de Spa, a été refusé par assis et levé.

*** *Compte-rendu Analytique*, Sénat, séance du 30 avril 1912. Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux Publics (p. 150):

M. VANDERBORGHT. — « Je constate qu'en 1911, le gouvernement a demandé au budget extraordinaire 4.378.966 fr. 45 de routes pour le pays flamand et 1.625.693 fr. 80 pour le pays wallon. En 1912, il y a 2.907.560 fr. » pour le pays flamand et 1.358.358 fr. 91 pour le pays wallon!

» Vous voyez que la Wallonie est particulièrement sacrifiée. »

*** *Compte-rendu Analytique*, Chambre, séance du 3 mai 1912 (p. 785):

Au vote sur l'ensemble du budget extraordinaire, M. MASSON, député de Mons, s'est abstenu « parce que les intérêts des régions wallonnes sont généralement sacrifiés dans les travaux publics ».

Quelques députés se sont abstenus pour les mêmes motifs.

Détournement des grands express. — Nous ne revenons point sans raison sur ce qui concerne le détournement des grands express.

Plusieurs s'étonnèrent que la manifestation de mai eût lieu après les paroles rassurantes prononcées au Sénat.

D'aussi rassurantes paroles n'avaient pas empêché des projets dangereux de naître, ni l'administration de persévérer dans ses projets.

Quelqu'un a dit qu'il fallait, pour réussir, de l'action, encore de l'action, toujours de l'action.

On jugera si cette objurgation est nécessaire.

Compte-rendu analytique. — **Sénat, 25 avril 1912.**

M. BORBOUX parle contre le détournement des grands express. M. FLÉCHET demande au ministre qu'il s'explique à ce sujet.

A noter (p. 700) une interruption typique. M. BORBOUX ayant dit que, pour développer une région ou une ville, il suffit d'y faire passer une grande voie de communication, M. PERSOONS s'est écrié textuellement : « On peut » soutenir, dès lors, que, dans l'intérêt de la Campine, la nouvelle voie » vers l'Allemagne doit suivre la ligne projetée ».

M. DE BROQUEVILLE a répondu à la séance du 26 Avril (*Analytique* p. 708). « **Je tâcherai d'arriver** à donner satisfaction à Liége, Verviers et Spa... » Je travaille avec la certitude d'aboutir à une bonne solution »

Mais il a dit aussi : « *J'étais partisan de la ligne directe par Tongres et je » ne dis pas qu'elle ne sera pas adoptée* »

N.-B. Les Annales parlementaires corrigent comme suit cette dernière déclaration :

« Nous avions un projet que nous considérions comme bon : c'est le tracé direct vers Tongres combiné avec ce qu'on a appelé le système Fontaine-Laloux que M. Helleputte a déclaré être réalisable et que, pour ma part, je serais heureux de voir réaliser. **Je ne pourrais d'ailleurs pas dire aujourd'hui que ce n'est pas une solution similaire qui prévaudra.**

Cette dernière déclaration ayant produit une émotion considérable en Wallonie, M. BERRYER, ministre de l'Intérieur, s'est empressé de faire publier (deux jours après), une lettre où il déclare « qu'il ne dépendra ni de » quelques minutes, ni de quelques kilomètres de plus, que les intérêts de » l'agglomération liégeoise, ne soient pleinement sauvegardés dans le sens » des déclarations faites aux Chambres en juillet et août 1907 ».

C'est assez élastique. Pourquoi ne pas faire une déclaration *nette* et *sans réticences?*

Le Ministre ajoute que le mouvement de protestation actuel est sans raison. Pourquoi a-t-il attendu six mois d'agitation avant de le dire? — Et pourquoi choisit-il le moment où cette agitation prend de graves proportions pour se décider à parler?

Mais ce n'est pas tout. Continuons notre citation.

Compte-rendu analytique, 8 mai 1912 (p. 216-217).

MM. MAGIS puis Van HOEGAERDEN demandent à M. DE BROQUEVILLE de déclarer *nettement* que les grands express passeront par Liége.

Le ministre ne répond pas.

Le 9 mai 1912 (p. 236). M. DE BROQUEVILLE répond : ... « Je répète que le tracé Fontaine-Laloux est un des plus intéressants » ... « S'il s'agit de faire un détour de **quelques** minutes pour desservir l'une des villes dont on parle, nous n'hésiterons pas à le faire » .....

M. COPPIETERS déclare : « Mais la ligne passera à 15 kilomètres de Liége! »

M. MAGIS demande au ministre de dire qu'il n'en sera pas ainsi ?

M. DE BROQUEVILLE donne une réponse vague qui ne dément rien.

M. COPPIETERS : « Les express passeront-ils aussi près de Liége que les grands express passent près de Gand à Gand-St-Pierre ? »

Le **ministre** déclare ne pouvoir « entrer dans des détails *tout à fait minutieux* » et ne répond pas à la question.

p. 240. — Sur les instances de M. MAGNETTE, M. DE BROQUEVILLE répond : « *Je vous ai parlé de tous les systèmes possibles sans vous donner d'avis « formel sur aucun* ».

Puis il déclare s'en tenir aux paroles de M. HELLEPUTTE de 1907.

Donc, pas d'avis formel — par suite, pas d'engagement. La question de savoir si la ligne passera près de Liège est un *détail tout à fait minutieux.*

Si, pour le surplus, le Ministre s'en tient aux paroles de M. Helleputte, qui semblaient autrefois satisfaisantes, celles-ci n'ont pas empêché un retour offensif de l'ennemi.

Et enfin, restriction suprême, le chef du cabinet avait dit: «*Je ne vous ai donné d'avis formel sur aucun système*».

Or, le 18 février dernier, M. le ministre Berryer, discourant au Cercle Saint-Hubert à Liège, disait:

« Cette question est importante ; le Gouvernement, Messieurs, ne trahira » pas les intérêts de la Wallonie. Il négocie, rien n'est résolu. Les sacrifices » nécessaires seront demandés à la nation entière. *Liége devra t-elle faire » sa part ?* Je ne le pense pas : *mais si cela devait arriver*, vos mandataires » seraient là pour veiller, et *obtenir des compensations sérieuses*, tel un » développement notable des communications par eau ».

Et le *Journal de Liège* ajoute:

«Pas un mot, dans tout le discours de M. Berryer, des promesses de M. Helleputte, reniées, *ipso facto*, par le gouvernement. Ce dernier cherche à maquignonner en offrant aux Liégeois le canal de Liège à Anvers par la Campine, en compensation du détournement de la ligne internationale vers l'Allemagne.

Tel est le sens évident du discours de M. Berryer: il ne peut être interprété autrement.»

C'est pourquoi le Comité de protestation contre le détournement des grands express ne jugea point satisfaisantes les paroles de M. Helleputte, et vota l'ordre du jour suivant, dont le second et le troisième paragraphes indiquent bien les motifs de méfiance:

» Le Comité, réuni le 10 mai, a pris connaissance des derniers débats du Sénat concernant la question de la nouvelle ligne Bruxelles-Aix-la-Chapelle. Il applaudit aux paroles de M. de Broqueville qui sont en progrès notable au point de vue des intérêts liégeois et verviétois, sur celles que le gouvernement actuel a prononcées jusqu'ici.

» Mais, attendu que de précédentes promesses ministérielles, plus précises cependant, celles de 1907 entre autres, furent suivies d'une période de tergiversations regrettables ;

» Attendu d'autre part que nos mandataires n'ont reçu aucune promesse ministérielle constituant un engagement que les grands express, anciens et nouveaux, passeront toujours par Liége et Verviers ;

» Le Comité décide de poursuivre sa campagne jusqu'au triomphe final ;

» La manifestation du 12 mai que près de 500 adhésions de Sociétés font prévoir grandiose, fêtera l'avantage remporté et affirmera la volonté des Wallons de tenir la main à ce que toutes les promesses faites à la veille du 12 mai soient enfin réalisées.

» Tous au poste, sans distinction de parti, à la Manifestation de ce dimanche ! »

On comprend donc l'opportunité de cette manifestation.

D'autre part, l'annonce de la nouvelle ligne belgo-allemande ne laisse pas d'inquiéter l'Angleterre.

« Incontestablement, dit la *Westminster Gazette*, ce projet faciliterait une invasion allemande, et nous ne devons pas oublier que l'automne dernier un gros contingent de troupes germaniques était campé très près du point où la nouvelle ligne traversera la Meuse ».

Sans jouer au politicien de cabinet, on peut croire que le Royaume-Uni, garant de notre indépendance, se soucie fort peu de compliquer sa tâche en secourant malgré lui un peuple qui se livre à l'envahisseur.

Au dessus de l'intérêt même vital de nos deux provinces, plane la nécessité

d'une défense nationale: on la compromet, n'est-ce pas, en ouvrant de larges portes à l'ennemi possible.

Les eaux. — On nous annonce qu'à l'inspiration du Gouvernement, une conférence nationale des provinces eut lieu ces jours derniers — le Luxembourg seul ne s'y présentant pas —, pour rechercher les moyens de distribuer dans toute la Belgique de l'eau alimentaire.

M. Berryer fit, paraît-il, de savantes déclarations et déposera bientôt un projet de loi.

Nous savons que l'on draine, à prix de millions, les eaux de nos provinces vers les plaines flamandes, alors que tant de nos villages ne sont pas alimentés — nous savons que les eaux de Modave s'en vont aller très loin rafraîchir le groupe dolent des villes lointaines d'entre l'Yser et l'Escaut — alors que Grivegnée, par exemple, manque d'eau potable...

Mais nous ignorions que l'on voulût continuer.

Cela vaudrait bien de prendre garde.

M. Berryer est Wallon.

Voudra-t-il songer à fermement défendre nos intérêts menacés? pourra-t-il le faire?

Il en est qui prévoient une fois de plus le drainage.

Ceux-là disent: « Prendre de l'eau, on ne le peut que chez nous; en donner, il nous en faut aussi. Enlèvera-t-on nos richesses *naturelles* pour la Flandre avant que toute la Wallonie soit pourvue? »

⁂ Une chronique de cet excellent G. I., qui, tout de même, eut tort d'abandonner entièrement le burin pour la plume, — si aimable qu'elle soit en sa main —, nous rappelle une statistique réclamée il y a quatre ou cinq ans par le Ministre des Travaux Publics.

Il fallait établir la comptabilité de l'Ourthe, savoir au juste combien de bateaux passaient entre ses écluses...

Par bonheur, il en passait beaucoup.

Et le projet fut abandonné de déclasser la jolie rivière, de renvoyer à d'autres truites ses éclusiers, et de faire une économie de plus sur le budget wallon, au profit de l'autre.

Clesse chanterait aujourd'hui:

> Flamand, wallon, ne sont que des prénoms,
> *Budget* est notre nom de famille.

Détails. — C'est dans le détail, semble-t-il, par multiples et menues faveurs, que les Flamands s'attribuent peu à peu, le plus sûrement, la grosse part des recettes que nous fournissons à l'Etat:

Un apiculteur wallon fait ressortir combién l'élève rationnelle des abeilles est développée en nos contrées. Nous l'avons créée en Belgique. Les meilleurs traités, les meilleurs procédés, nous les avons publiés ou créés...

Mais les Flamands veillent.

« En 1911 déjà, l'appétit flamingant trouvait ses apaisements dans la répartition des conférences apicoles. Néanmoins, les Sociétés wallonnes en détenaient encore 254 contre 131 données aux Sociétés flamandes. Et voici que l'arrêté de cette année n'accorde plus que 175 conférences aux si prospères Sociétés wallonnes, alors qu'il en octroie 207 à celles de la région flamande, ce qui constitue, sur une même année, un recul de 155 conférences au détriment des Wallons, sur un ensemble de 382 pour le pays entier ! »

*** Le 5 mai, à la séance du Sénat, M. Magnette demande que l'infanterie des forteresses de Liège se recrute exclusivement dans le pays assiégé.

Notre dernière chronique signalait le danger de la situation actuelle: plusieurs de nos forts garnis de recrues flamandes, incapables de recueillir un renseignement sur place chez l'habitant, incapables de reconnaître au premier coup d'œil la situation d'un pli de terrain, d'un bouquet d'arbres.

L'Intolérance. La lutte contre le français. — Un homme qui passe pour un ami de l'Instruction populaire rédige, à la demande de la Députation permanente de Liège, un livre sur l'organisation des bibliothèques populaires. Le Gouvernement approuve cette publication et l'inscrit à son catalogue officiel. Croyant que l'ouvrage peut être utile, l'auteur sollicite la souscription des autres provinces et s'adresse même, ô candeur! aux provinces flamandes.

Le gouverneur de la Flandre Orientale lui a répondu que sa province *n'achetait pas de livres français.*

La réponse est écrite en français, sur du papier où toutes les en-têtes en français sont tracées à la machine à écrire. Apparemment, on n'a pas, là-bas, de feuilles officielles portant imprimées les indications courantes en français. Mais on veut montrer aux fransquillons que si l'on pourchasse notre langue, on la connaît. Ajoutez que ce fransquillon, wallon de race, parlait sa langue à lui, et que l'exclusion s'étend à *tous* les livres français...

Mieux: lisez le document.

2e Division
N° 6161
Organisation des bibliothèques,
Ouvrages, Souscriptions

—

LE GOUVERNEUR,

Fait connaître à M. . . . . , comme suite à sa requête du 11 avril 1912, que *tout en reconnaissant l'utilité* de l'ouvrage intitulé...., la Députation permanente regrette de ne pouvoir accueillir la demande introduite en vue d'obtenir une souscription à cet ouvrage, la Province ne subsidiant pas les bibliothèques populaires et l'ouvrage étant écrit en langue française.

Gand, le 30 avril 1912.

(S. *Illisible*).

Le fait n'est pas isolé. Un confrère, *La Plume* (12 juin), nous fournit cette note:

« La ville de Bruges, écrivant à l'un de nos confrères au sujet d'une souscription, lui a fait connaître qu'elle ne distribue « qu'exceptionnellement » des livres français aux élèves de ses écoles. »

*** Les docteurs en droit sortis de notre Université wallonne, ou d'origine wallonne, peuvent subir devant un jury spécial un examen qui leur permette d'entrer dans la magistrature en pays flamand.

Si j'en crois les confidences de jeunes *travailleurs*, les examinateurs sont amènes et faciles pour les candidats d'origine flamande, difficiles et sévères pour les autres... à tel point qu'avec des *capacités*, du *travail*, les candidats échouent, se découragent, laissent libre la place à leurs concurrents.

Le flamingantisme, œuvre de justice!

*** *A Anderlecht.* — Au commissariat de police comparaît un Wallon, appelé à déposer. En flamand, le commissaire constate que devant lui s'est présenté M. X..., rentier à Liége, lequel a exprimé le désir de s'exprimer en français... et la suite en français.

Dès lors, à quoi bon le préambule flamand? pour qui?

*** *Régime wallon.* — Nos lois flamingantes annoncent la création de sections wallonnes, pour les élèves wallons qui suivent les cours des athénées flamands.

Leur organisation seule est une persécution.

Citons l'Athénée de Bruges.

Il y existe un cours spécial de flamand à l'usage des Wallons. Mais il se fait en dehors des heures de classe, — le mardi, de midi à une heure — en sorte qu'il reste, après cinq heures de cours, 50 minutes aux élèves pour rentrer chez eux, dîner et revenir; le jeudi et le samedi, de 4 à 5!

Bien plus! ce régime wallon est un leurre. Il s'arrête devant la quatrième! Dès cette classe, bon gré mal gré, les élèves suivent le régime flamand. La loi n'est plus appliquée, même hypocritement.

Ce n'est point tout. L'article 5 de la loi de 1883 permet aux élèves placés devant ces difficultés, de réclamer une traduction française: requête a été adressée au Ministre; réponse n'est pas venue.

Toutefois, l'autorité académique céda cette fois. Mais les professeurs cèdent de mauvaise grâce, incomplètement, en fin de cours, à l'heure où le concierge prend en main la cloche libératrice.

Le professeur d'histoire aurait dit avec mauvaise humeur: « Si vous voulez connaître les noms des villes en français, vous n'avez qu'à prendre le guide des chemins de fer, vous y trouverez la traduction ».

Et voilà le régime que défendent M. Franck et M. Devèze, M. Van Cauwelaert et M. C. Huysmans! Ah, les bons apôtres de la liberté!

On me demande si tels faits que nous avons cités sont possibles.

Le jeune W... fut soumis au régime flamand parce que son père est né dans le Grand-Duché de Luxembourg, donc hollandais d'origine, donc flamand... alors que personne ne parle le flamand dans le Grand-Duché. J'ai fait contrôler.

Un autre, fils d'une ***parisienne*** et d'un père non flamand, est soumis au régime flamand parce qu'il n'est pas né dans la ***partie wallonne*** du pays (art. 7). Le Ministre a trouvé la chose bonne... Evidemment, l'art. 7 de la loi ne parle que des provinces wallonnes. Il ne parle pas de l'Angleterre, ni de la France, ni de l'Allemagne... Et l'on soumettra au régime flamand des jeunes gens qui ignorent le premier mot du néerlandais, mais qui, avec joie, feraient leurs études dans le parler de France.

*** Quelques documents encore, extraits du *Compte-rendu Analytique*. C'est officiel... et savoureux.

I. Chambre des Représentants, Séance du 25 avril 1912. Budget des chemins de fer (p. 697) :

M. Hendrickx. — On se demande pourquoi l'administration n'exige pas la connaissance des deux langues de *tous* les fonctionnaires en pays flamand, *même de ceux qui ne sont pas en contact avec le public* ; on exige bien d'eux la connaissance de l'algèbre, de la géométrie, du latin, etc., dont ils n'auront jamais besoin et qu'ils s'empressent d'oublier. Pourquoi ne pas exiger plutôt la connaissance de la seconde langue nationale ? On ferait ainsi bien des économies et le service n'en marcherait que mieux.

« *En général, on devrait exiger la connaissance des deux langues de tous les fonctionnaires, agents et magistrats belges dans tout le pays.* Mais ce n'est pas la question en ce moment ; nous ne nous occupons que de ce qui se passe en pays flamand.

[N.-B. — Aucun député wallon n'a protesté. Il convient de dire que M. Henderickx s'exprimait en flamand...]

II. Chambre des Représentants. Séance du 24 avril 1912. Budget des Finances (p. 684) :

M. Van Cauwelaert se plaint de ce qu'on nomme en pays flamand des agents wallons « *sous prétexte qu'ils ne sont pas en rapport avec le public* ». Il ajoute : « J'espère que M. le Ministre examinera cette situation et que d'ici peu il améliorera l'état présent des choses. Nous ne demandons pas que les agents en fonction ne connaissant pas le flamand soient privés de leur place...

M. Destrée. — Il ne manquerait plus que cela.

M. Van Cauwelaert. — ... Mais nous demandons que, pour l'avenir, les intérêts du public soient respectés.

M. Destrée. — Votre prétention est injustifiable, tout au moins pour les agents — et ils sont nombreux — qui ne se trouvent pas en rapport avec le public ».

III. Chambre des Représentants. Séance du 26 avril 1912 (p. 707) :

M. de Broqueville (répondant à M. Henderickx). — On fait remarquer que les Flamands sont dans une situation moins avantageuse dans les concours que les Wallons. J'ai modifié les règles en conséquence et les communiquerai à M. Henderickx....

M. Van Cauwelaert. — Que M. le Ministre me permette cependant d'insister sur la nécessité de ne nommer en pays flamand, *même dans les administrations centrales*, que des fonctionnaires connaissant la langue flamande. Ce matin même, je reçois communication d'une enquête faite la semaine dernière à Gand, au sujet d'un accident de personne. Des trois inspecteurs chargés de l'interrogatoire des ouvriers flamands, deux ne connaissaient pas un mot de flamand ! Ce sont là, évidemment, des situations déplorables ».

[Il ne s'est trouvé personne pour répondre que ces situations déplorables se produisent quotidiennement en Wallonie au détriment des ouvriers wallons].

Réponse du Ministre :

M. de Broqueville, ministre des chemins de fer, postes et télégraphes.— *L'idéal serait que tous les Belges connaissent* (1) *les deux langues, et je m'attache aux chemins de fer, à y arriver pour mes agents en instaurant des cours de flamand* ».

[Mais le Ministre, s'il crée des cours de flamand en Wallonie, se garde bien d'ouvrir des cours de français en Flandre pour le personnel inférieur !]

M. Pepin. — Il n'est pas nécessaire de connaitre le flamand en Wallonie.

M. De Buc. — Nécessaire, non, peut-être ; mais utile certainement.

M. Pepin.— Les Flamands qui viennent s'établir chez nous apprennent le français en trois mois ».

La petite histoire. — Celle qui dépeint la vie telle qu'elle est.

Nous découpons ces lignes dans les *Cheonq Clotiers* (Tournai, 8 juin 1912).

(1) *Connussent* serait plus correct, M. le Ministre : je me permets l'observation parce que vous nous parlez de votre idéal — *connaitre* le flamand..... le français....

Lors d'un meeting électoral qui eut lieu à Bruxelles, il y a quelques semaines, des fous furieux flamingants voulurent empêcher des orateurs de parler parce que ceux-ci ne s'exprimaient pas en flamand. Ils entonnèrent « le Lion de Flandre », hurlèrent comme des forcenés et le bureau dut accorder la parole à l'un de ceux-ci. Il regretta que les orateurs ne s'adressaient pas en Moedertaal au peuple Bruxellois, il réclama la flamandisation de l'Université de Gand et des écoles communales flamandes à Bruxelles !

Les journaux nous rapportent que le député Persoons en fut honteux. Il y avait de quoi ! !

Cela nous rappelle encore un incident particulièrement significatif qui eut lieu à Gand il y a un mois environ.

L'on célébrait l'anniversaire de M[lle] Rosalie (ou Virginie, elles sont deux sœurs) Looveling, l'un des meilleurs littérateurs de Flandre. Une bande d'apaches flamingants de l'Université de Gand poussèrent des huées lorsqu'on entonna la Brabançonne et répondirent par le « Lion de Flandre ». M[lle] Looveling dut être flattée de pareil scandale : que dirait-on de Wallons sifflant le chant national et répondant par « la Marseillaise » ?

Quoiqu'il en soit, les Flamingants viennent encore de recevoir une rude leçon. A plusieurs reprises nous avons parlé des progrès réalisés par la langue française en Hollande ; nous nous rappelons avoir dit un jour que les ouvrages scientifiques y étaient rédigés en français et nous en avons donné une liste nombreuse.

Voici encore des faits à épingler :

Une nouvelle voie de communication a été créée entre la Belgique et la Hollande (un service régulier entre Moerdijk et Willemsdorp). Le Touring-Club de Belgique avait été invité à l'inauguration.

M[r] Colard, Vice-Président du T. C. B. s'est excusé de ne pouvoir répondre en Néerlandais parce que « *Ayant commencé l'étude du Néerlandais officiel belge, il n'a été compris ni à Gand, ni à Bruges, nulle part, ni même aux Pays-Bas. Il a donc dû renoncer à apprendre à fond cette langue étrangère dans tous les pays* ». Voyez Bulletin du T. C. B., 15 mai 1912.

Et voici qui est plus récent encore :

La Reine Wilhelmine, lors de son voyage à Paris, répondant aux paroles chaleureuses du Président de la République, a dit :

« Je suis fière du sang français qui coule dans mes veines, et que le nom de ma race se rattache à la France ».

⁂ La première semaine de mai, M. Buisset, député de Charleroi, devait parler à Anderlecht avec l'un ou l'autre de ses amis politiques.

Que cette réunion électorale n'ait pu avoir lieu, cela ne concerne point *Wallonia*. Mais ce qui nous touche, c'est... la manière.

A peine M. Buisset apparut-il à la tribune que des vociférations retentirent: des auditeurs exigeaient qu'il parlât flamand: Vous êtes ici en terre flamande! parlez flamand!

Il dut renoncer à la parole — dans ce faubourg où vivent des milliers de Wallons, devant cette salle où *tout le monde* le comprenait, dans *son* pays, enfin, où on lui refusait le droit de parler *sa* langue!

La voilà, la séparation de fait, plus grave que l'administrative!

⁂ Le roi de Monténégro a rendu visite à l'empereur d'Autriche. Ils ont dîné, le 4 mai, à Schönbrunn. Et au dessert, le vieil empereur et le roi chenu se sont portés des toasts. En quelle langue? La Tsernagora parle le serbo-croate, qui est aussi parlé en Autriche, et sauf erreur, les deux souverains connaissent l'allemand, langue maternelle de François-Joseph.

C'est en français qu'ils ont prononcé les paroles officielles.

M. le bourgmestre d'Anvers, lui, parle flamand, dans les grandes circonstances.

Politique de villageois mal appris!

La garde de Groeningue. — Le *Journal de Liège* a protesté: il admet à Liège une maison flamande, mais il n'aime pas qu'elle soit une provocation à nos sympathies, que le prospectus du cabaretier soit injurieux, et que l'on y concentre, chez nous et contre nous, une garde de Groeningue en souvenir de la victoire des Eperons d'or, remportée par les communiers flamands sur la noblesse française.

Précisons. Il y a actuellement sept maisons flamandes à Liège, sept et non pas une, groupées sous le drapeau de la garde batailleuse. Traduisons cette en-tête de lettre: Garde de Groeningue, Liége. Siège social, rue de Bruxelles, 9. Siège des sections: rue de l'Eglise, 42, St-Nicolas lez-Liège; rue Ste-Marguerite, 37, Liège; rue de la Passerelle, 40, Tilleur; rue des Mineurs, 16, Liège; rue de la Fontaine, 28, St-Nicolas lez-Liège; rue Ste-Catherine, 4, Liège; rue de la Montegnée (?), 2, St-Nicolas lez-Liège; rue Vivegnis, 112, Liège; Pavé de Gosson, 86, Montegnée; rue St-Jean-Baptiste, 8, Liège; rue St-Séverin, 54, Liège; rue Blanche Planchard, 2, Glain. Et voici l'enveloppe: Groeningerwacht — Luik — un poème flamand, un lion, deux aphorismes et un vœu: Sans langue, pas de liberté! La langue est le peuple! Nous réclamons la « flamandisation » de la Haute-Ecole de Gand (1).

Ces malheureux, en reproduisant le blason de Liège, ont changé les lettres traditionnelles: L. G. A leur place, ils écrivent: L. K., oubliant, ignorant que des lettres, dans une armoirie, sont un dessin et qu'il faut les respecter.

Ils annoncent leurs travaux par une circulaire que nous traduisons:

VILLE DE LIÈGE

Flamands !

Nous sommes ici au nombre de 70.000 à Liège.

Nous formons le quart de la population !

On nous attire en Wallonie, parce que l'on sait que nous sommes les meilleurs ouvriers; mais reconnait-on aussi nos droits ?

Non ! Tout se fait ici en français, on ne comprend pas notre langue dans les services publics, nos enfants doivent fréquenter l'école française !

Pourtant pour quelques centaines de Wallons, tout se fait dans les deux langues dans la ville flamande d'Anvers.

Les 70.000 Flamands du pays de Liège exigent les mêmes droits !

Flamands, éveillons-nous ! On a ri de nous assez longtemps et cela parce que nous ne luttons pas avec unité de vues !

Eh bien ! Amis, sur la place St-Lambert il y a une maison flamande ouverte.

Affluez ici par milliers, réunissez-vous-y, parlez-y de vos intérêts flamands et vous formerez une force et vous obtiendrez justice !

Debout Flamands ! Entraidons-nous et tous à la Maison flamande, notre Maison.

Ils veulent que l'anniversaire de Groeningue devienne une fête nationale. Fut-ce une victoire *belge*? j'entends une victoire dont notre âme *collective*, supposée existante, se doive collectivement réjouir?

Plusieurs de nos amis écrivent, l'un à Jules Destrée, l'autre au « *Journal de Charleroi* », que la chevalerie hennuyère combattit dans les rangs

---

(1) Je dis Haute Ecole et non Université, car nul n'ignore qu'Université se dit Universiteit, et Haute Ecole ou Ecole Supérieure Hooge School.

français et vint avec les braves du roi de France s'enliser dans les marécages et se faire massacrer sans défense.

Il paraît excessif de consacrer la mort de nos compatriotes par une fête nationale!

*** De *La Chronique*, cet entrefilet intitulé: « N'exagérons rien! »

L'un d'eux, un Wallon, écrit à M. Jules Destrée, député, une longue lettre à l'appui de sa thèse. Nous en détachons ces lignes :

« Dire que l'on veut transformer en une fête nationale l'anniversaire de la » bataille des Eperons d'Or, alors que dans notre Hainaut, on devrait plutôt » sonner le glas funèbre ; la fleur de *notre chevalerie*, combattant dans les » rangs français y a été traîtreusement massacrée par les rustres flamands » aux champs de Groningue ; et l'on glorifie dans nos écoles primaires ce » fait d'armes, alors que l'on passe sous silence, ou peu s'en faut, le dévoû- » ment des six cents Franchimontois et l'héroïque défense de Tournai par la » princesse de Lalaing ! »

Ça c'est excessif. N'aurions-nous retenu de l'Histoire que deux faits, ce serait l'aventure de Léonidas aux Thermopyles et celle des six cents Franchimontois. On nous les a souvent enseignées !

Soit! on nous a parlé à l'école des six cents Franchimontois: en six lignes, et sur la bataille des Eperons d'or, on nous a lu vingt pages...

Wereldtentoonstelling. — Il était un pays dans toutes les provinces duquel on parlait une langue connue dans le monde entier; quelques-unes de ses provinces parlaient un autre langage très peu répandu.

Une société anonyme vint à organiser au cœur d'une de ces provinces une exposition universelle.

Et des admirateurs du parler local demandèrent que les employés attachés à cette entreprise internationale parlassent de préférence l'idiome inconnu, que tous les discours fussent en cette langue, et les circulaires, affiches et avis... Bons princes, ils admettaient, en place resserrée, sur les documents, une traduction dans la langue universelle.

Personne ne songea à demander, pour ces furieux, les Petites Maisons, — peut-être parce qu'elles seraient trop petites...

Oui, Monsieur, nous parlons de Gand, de la Belgique, et des Flamingants.

Ils n'en sont pas à une politesse près envers les étrangers et les hôtes.

L'Université de Gand. — « Ils n'avaient aux lèvres que des paroles de douceur. » — Ceci ne fut point écrit pour les protagonistes de l'Université flamande: ne dédaigneraient-ils pas telle louange?

Leur comité a fait imprimer des cartes postales, dont la légende peut se traduire en ces mots:

« Que disent ceux qui combattent l'université flamande ?

» *Aux savants flamands !* Pensez et écrivez dans une langue étrangère ; nous ne voulons pas que votre nom soit célèbre dans votre pays !

» *Aux paysans flamands !* Continuez à fouiller la terre et à peiner comme d'habitude ; entretenez, de votre argent, une école agricole, mais n'en profitez pas !

» *Aux ouvriers flamands !* Esclaves vous êtes et esclaves vous resterez ; aux Wallons et aux étrangers le meilleur ouvrage et les hauts salaires ; à vous l'ouvrage malpropre et les bas salaires !

» *Aux soldats flamands !* Demeurez les martyrs de l'armée ; que l'on vous punisse parce que vous ne comprenez pas la langue de vos chefs !

» *Au peuple flamand !* Payez des fonctionnaires qui ne vous comprennent pas ; envoyez aux Chambres des hommes qui combattent vos aspirations et vos intérêts les plus chers !

» Les Wallons qui nous combattent ne sont qu'injustes, mais les Flamands qui sont nos adversaires sont des traîtres à leur race, dénués de cœur. »

⁂ On sait que l'examen de docteur en droit comprend le droit pénal et la procédure pénale. Ces cours se font en français, comme tous les autres. Mais l'article 49 de la loi du 3 avril 1890 exige des magistrats en fonctions dans la partie flamande du pays qu'ils aient subi sur ces matières une seconde épreuve en langue flamande. Cette dernière n'a d'autre objet que de constater les aptitudes linguistiques du candidat.

Or, nos amis flamingants annoncent le dépôt d'un projet de loi qui modifierait cet état de choses.

La loi permettrait à tous les candidats de remplacer l'examen en français par l'épreuve en flamand, en sorte que le candidat n'aurait à subir qu'un examen au lieu de deux.

Il sera donc loisible au docteur en droit appelé à manier nos codes *français* d'ignorer la langue de ces deux codes.

Aucun ne pouvant se confiner dans l'étude de la terminologie flamande, on lui permettrait cependant d'ignorer l'autre, bien qu'il ne puisse s'en passer.

Et d'un.

On songe ensuite que l'étudiant, pour en finir plus vite, — les derniers examens sont très durs — s'arrangera pour simplifier sa tâche, et que, s'il peut supprimer un cours des matières imposées, il le fera. Prime à la paresse — prime effective.

Et de deux.

Enfin, dans un an, la limite d'âge atteint le titulaire actuel des cours professés en français sur le droit pénal et la procédure. Il va de soi que le brave homme, aujourd'hui chargé des mêmes cours en flamand, sera prié de reprendre la succession.

Résultat: un cours mal fait en français; un professeur conseillant à ses élèves de s'appliquer surtout au cours flamand; favorisant peut-être ceux qui, profitant du libre choix, éliront le dernier pour seul cours.

Prime donnée aux germes d'indolence, de .... respect humain, qui sont en tant d'étudiants.

Et de trois.

Résumé: suppression d'un cours français.

On dira alors:

Vous voyez bien que la flamandisation s'impose! les élèves préfèrent eux-mêmes les cours flamands!

Traduction. — Notre célèbre indicateur bilingue, dit le *Soir*, continue à faire des siennes. La nouvelle édition du 1er mai nous apprend, en effet, que l'horaire des trains n'est pas le même pour tous les Belges.

Ouvrez l'ineffable « Treinboek » (ou mieux, ne l'ouvrez pas et achetez plutôt l'indicateur français) et vous trouverez tout au début une page entière annonçant un nouveau train rapide Ostende-Cologne. La moitié supérieure de la page porte le texte français, la moitié inférieure, le texte flamand, et voici ce qu'on lit:

Pour les « Français », ce train part d'Ostende vers Cologne à 3 h. 35; pour les « Flamands », il part à 3 h. 25.

Pour les « Français », il part de Cologne pour Ostende à 10 h. 5; pour les « Flamands », il part à 10 h. 15.

Les Flamands partent d'Ostende avec 10 minutes d'avance. Par compensation, ils partent de Cologne avec dix minutes de retard.

C'est la justice même.

°°° Comment traduire en flamand *billet de corresp ndance?* Il s'agit de billets que délivrent les tramways et les vicinaux.

Le *Pourquoi Pas?* connaît cinq traductions employées à Bruxelles et en province .

Aux Vicinaux: « coupons de correspondance » se traduit par *overeenkomstkaarten;*

Aux Tramways Bruxellois: par *aansluitingsbiljetten;*

Aux Economiques, par *overstappingsbiljetten.*

Et il y a d'autres traductions en province, telles: *afwisselingskaarten, overzettingskaarten* et encore... *overgangsafsnijdsels.*

Et l'on prétend que cette langue n'est point artificielle!

Qu'ils parlent donc le hollandais et nous délivrent des jargons!

Un éloge du français. — M. Angenot rappelle, dans *Le Jour*, de Verviers, (9 mai), le préambule d'un dictionnaire flameng-français publié en 1589, par Mellema, linguiste italien, et dédié au magistrat communal de Harlem:

« ... Il y a esté tousiours trois langues souveraines, la Juive ou Hebrieue, puis la Grecque et la Romaine ou Latine, dont nous ne dirons rien à présent, fors que d'icelles sont derivez toutes les autres, et mesmement la tresnoble et tresparfaicte langue Françoise, laquelle di-je apres les trois susdictes (maugré que m'en sçaura l'Italienne) regne et s'use pour la plus commune, la plus facile, voire la plus accomplie de toutes autres au monde chrestien : laquelle a grande affinité avec la Grecque, mais surtout avec la Latine. Que si nous en voulons juger sans passion, il nous faudra confesser que tous les Flamengs avec leur seize provinces nommées les Pays bas, s'en servent quasi comme les Valons et François mesmes, ès marchez, ès foires, ès courts, les paysans en assez grand nombre, les citoyens et les marchans pour la plus part, les Gentils-hommes : brief, les Parlements et Secrétairies, le clergé avec les Estudiens. Quelqu'un en Canarie, aucuns en Peru, et en Afrique comme à Tripoli, Alger et à Faiz l'usurpent par ouy dire. Puis grande partie d'Alemaigne, du pays du Levant, de Moscovie, de Pologne, d'Angleterre et d'Ecosse usent de la dite langue. Le mesme se fait en Italie, en maints endroits, mesmement en Insubria, Piedmont et Lombardia, sans que je di de la Turquie et d'Egypte, comme à Cassa, à Pera, à Tripoli Asiatique, à Aleppo et à Alcaire ou Alexandrie ».

Le traducteur wallon. — La Cour d'Assises a condamné pour meurtre à 12 ans de travaux forcés, le nommé Emile Balthazar, mineur à Seraing.

L'accusé s'est exprimé en wallon à l'audience. Aucun interprète n'a traduit ses explications.

Il est parfaitement possible — et même probable — que parmi les membres du jury et de la Cour, il s'en trouvait qui ne comprenaient pas le wallon ou — *ce qui est plus dangereux!* — qui le comprenaient mal. ! ! ! ! !

Telle est la monstruosité autorisée par la loi belge, pleine de ten-

dresse pour ceux qui se servent des patois flamands, pleine de dédain pour ceux qui ne savent que les patois wallons.

Notez que l'accusé possédait quelque instruction. Les débats ont révélé qu'il s'adonnait à la lecture.

A rapprocher de ce fait : lors d'une précédente session, on jugea et condamna un valet de ferme, Don Juan campagnard, accusé d'un crime passionnel. Parmi les témoins à décharge, une fermière, ancienne patronne de l'accusé, répéta à diverses reprises: «*il esteût djinti!*» Magistrats et jurés riaient d'un air entendu et les journalistes traduisirent bravement: «Il était gentil!»

Pas un probablement ne savait que «djinti» signifie «laborieux».

Et voilà comment, en Wallonie, se forme la «conviction» du jury.

Dans la gendarmerie. — *La Meuse* du 6 mai 1912, reproduit cette question posée au Gouvernement à propos du budget de la Gendarmerie:

Des gendarmes flamands ne comprenant que peu ou point le français se trouvent en Wallonie. Pourquoi les y a-t-on envoyés ? Pourquoi les y a-t-on laissés ?

***Réponse.* — Tous les gendarmes d'origine flamande envoyés en Wallonie comprennent et parlent le français. Ceux d'entre eux qui prétendaient éprouver des difficultés à saisir l'idiome wallon ont rejoint des brigades de la région flamande.**

Ces désignations avaient été faites il y a un an environ à l'effet de suppléer à l'insuffisance momentanée des gendarmes wallons.

Les gendarmes d'origine flamande qui servent actuellement en Wallonie font partie de brigades situées dans des contrées industrielles où travaillent de nombreux ouvriers de la région flamande. Ils y sont absolument indispensables pour rendre possibles les enquêtes sur les affaires auxquelles sont mêlés des ouvriers flamands. Ils n'éprouvent d'ailleurs aucune difficulté à s'acquitter de leurs devoirs.

Par réciprocité, il est nécessaire de placer dans les brigades flamandes limitrophes de la frontière française, des gendarmes possédant nos deux principales langues nationales. »

On devrait ériger en règle que, seuls, les gendarmes connaissant le wallon de l'arrondissement soient chargés des enquêtes a faire dans cet arrondissement.

Sophismes courants. — I. «*Nos deux langues nationales.*» Quand donc mettra-t-on fin à cette formule inexacte qui reparaît constamment dans les textes et discours officiels?

Il n'existe, en Belgique, rien de national que ce qui se rapporte à tous les Belges, sans distinction de races ou de régions.

Dans ce sens, on peut dire que le français est, en Belgique, langue ***nationale***, puisqu'il est adopté par un grand nombre de Belges allemands, flamands ou wallons.

Mais le flamand? Pas un Wallon, pas un Allemand ne l'a adopté. Ce n'est donc qu'une langue ***régionale***; et il est aussi absurde de vouloir la faire passer pour langue ***nationale*** en Belgique qu'il serait absurde de vouloir faire passer le breton ou le provençal pour langues nationales de France au même titre que le français.

La formule est donc fausse et trompeuse, comme la plupart des formules flamingantes, d'ailleurs. Il faut la rejeter... malgré les protestations intéressées qui pourront se faire entendre.

II. «*C'est la Flandre qui sauvera la Belgique!*» Sans doute, connaissez-vous la formule. Elle exprime, sous une forme classique, la pensée des libéraux flamands. Dieu nous garde d'introduire ici la politique! On sait bien que nous ne manifestons le désir d'aucun succès personnel en ce domaine et que nous tenons à conserver l'indépendance nécessaire au sain jugement des choses. Ainsi convient-il d'analyser un sophisme de plus, surtout politique.

Voici peu de jours, M. Paul Frédéricq, universitaire de valeur, libéral de marque, farouche flamingant, écrivait à un journal ami (la *Flandre Libérale*), que le triomphe libéral viendrait de la Flandre. L'affirmation se démontre en deux mots: un jour viendra où le libéralisme triomphera sur la terre d'Artevelde. Ce jour-là, notre Belgique sera sauvée par Poperinghe et Dixmude. Et M. P. Frédéricq de plastronner.

Faites-moi le plaisir d'admettre, pour suivre le raisonnement, qu'en vérité le libéralisme seul sauvera notre pays. Sommes-nous d'accord, au moins par hypothèse?

Il se trouve donc que les provinces wallonnes procurent aux libéraux le plus clair de leurs succès; les provinces flamandes ne leur infligent que des revers.

N'était que la Wallonie en Belgique, le règne clérical serait fini. Il doit sa durée aux concitoyens de M. Franck.

Grâce à eux, le libéralisme connut la défaite persistante.

Un jour viendra où ils cesseront d'être cléricaux: c'est en cela qu'ils sauveront notre pauvre Belgique. Elle était donc perdue? Sans doute. Et par qui? Mais, je suppose, par les cléricaux. Et qui sont-ils? Les Flamands! Ils nous sauveront le jour où ils cesseront de nous perdre...

Mais ceux qui ne nous ont jamais perdus, ceux-là ne comptent pas: c'est eux que l'on sauve, c'est eux qui doivent de la reconnaissance! Quant à leur en accorder, de la reconnaissance ou de l'honneur, pour avoir été précurseurs, s'être battus au premier rang, avoir toujours été victorieux, non! Il faut qu'au premier plan, le jour du succès, soient les Flamands....

«Nous finirons par ne plus mal voter: ce jour-là, c'est nous qui aurons tout fait, ayant sauvé la Belgique».

N'est-ce pas que ce sophisme révèle toute une âme?

Nos amis. — L'heure n'est pas lointaine où M. Fierens-Gevaert refusait l'existence à l'art wallon; un dieu l'a converti, et l'a inscrit en bonne place chez les Amis de l'Art wallon. C'est un progrès dans sa pensée vers l'équité. Je crois bien que l'exposition Delcour ne fut pas étrangère à cette évolution. Surtout, l'abondant critique est orateur; et nul n'obtient le succès de la parole s'il ne subit l'influence de son public. Ainsi, M. Fierens-Gevaert discourant, par profession, en Wallonie, a-t-il — d'inspiration — reconnu qu'il fut au monde, sous le large ciel, des artistes wallons? Si parfois il l'oublie, n'y songeons pas. Mieux vaut sourire et attendre. Nous parlant, il dit: art belge, non pas wallon; parlant à Bruxelles ou Anvers, il dit· le flamand Lambert Lombard... Quel dommage qu'Anvers ne soit pas situé au cœur de Wallonie! Le conférencier n'userait que d'un langage. Mais on prétend qu'un des souverains les plus intelligents du siècle s'oublie en des intempérances de parole. Comment ne point les pardonner à un professeur qui volontiers parle et pérore? Attendez. Il comprend

assez de choses pour reconnaître un jour l'existence réelle, en forme et en substance, d'un art wallon.

Cartes postales. — La Ligue wallonne de Liège publie des cartes postales « passées au caviar ».

Des traits noirs n'y laissent subsister que les inscriptions françaises. Elles suivent le modèle des cartes officielles, mais l'emplacement des traductions flamandes est occupé par des bandes de deuil.

La dernière carte de *Wallonia* est relative à la question des grands express. Un premier croquis montre la Wallonie de Charleroi à Verviers et de Waremme à Spa, reliée aux grandes capitales Paris, Londres, Berlin par les lignes actuelles. Le second croquis montre cette partie du pays reléguée en dehors de ces grandes voies internationales. et l'on conclut: « Wallons, veillez à empêcher ce mauvais coup! » C'est imprimé en noir, cadre et dessins en rouge.

Séparation administrative. — *Wallonia* n'abordera jamais les problèmes de la politique, à moins qu'il ne faille en parler pour l'histoire de ses idées.

Mais l'on aura beau se faire rouge, noir ou bleu, on ne peut ignorer des faits tels que les manifestations récentes en faveur de la Wallonie autonome.

Que l'insuccès des anticléricaux aux dernières élections législatives en ait augmenté l'importance, personne ne voudrait le nier. Chacun constate que divisée en deux par la langue, par la race, par les mœurs, par les faveurs administratives, la Belgique se divise de même par les aspirations politiques.

On nierait l'évidence en soutenant que la vogue actuelle dont jouissent les projets de séparation administrative provient de la dernière campagne électorale.

Celle-ci n'en est que l'occcasion.

Il a fallu des causes de mécontentement plus graves, plus profondes. plus durables — une longue série de défaveurs — pour exaspérer l'opinion publique.

Notons, pour la vérité de l'histoire, et sans induire nos amis au péché politique, vingt articles de journaux favorables à la séparation administrative: MM. Jules Destrée, Buisset, et, ce qui nous étonne un peu, de M. Georges Lorand lui-même, enfin converti, pour avoir une fois de plus songé à la Suisse (sommes-nous assez heureux qu'il y ait au monde une Suisse!) et d'autres encore.

Sur l'initiative de M. Buisset, les Conseils provinciaux de Liège et du Hainaut ont voté un ordre du jour favorable à la séparation.

Nous donnons le texte soumis aux délibérations, ajoutant que les amendements n'en modifient pas le sens.

Considérant qu'il y a lieu d'affirmer la volonté des populations wallonnes d'être gouvernées désormais conformément aux tendances les plus généralement admises dans cette région du pays, au point de vue philosophique et social, comme au point de vue des intérêts matériels;

Considérant que ces tendances sont actuellement enrayées par la suprématie inéquitable due à la puissance électorale des populations rurales d'Anvers, du Brabant (Nord), des Flandres et du Limbourg ;

Considérant qu'un régime de large autonomie, reconnu aux provinces belges wallonnes peut seul rétablir l'équilibre indispensable à la nation,

menacé par l'état d'assujettissement complet devant lequel se trouvent ces régions sacrifiées ;

Considérant qu'il importe également d'assurer une meilleure et plus équitable répartition des deniers nationaux en matière de travaux publics, transports, hygiène, etc. ;

Considérant qu'il faut reconnaître loyalement et consacrer efficacement l'autonomie communale, permettant à toutes les cités et aux grandes agglomérations du royaume, d'assurer leur propre développement conformément à leurs intérêts et à leurs aspirations ;

Pénétrés de l'ardente conviction que le vrai moyen de réaliser l'UNITÉ NATIONALE dans l'entente et la paix, c'est d'éviter l'absorption d'une des races par l'autre, et proclamer leur droit incompressible à la liberté par l'autonomie ;

Protestant de leur attachement aux institutions du pays,... émettent le vœu de voir fixer au ... la séance d'ouverture de la session ordinaire du conseil, et proposent de porter à l'ordre du jour la question de l'élargissement des prérogatives des conseils provinciaux dans tous les domaines de leur activité morale et matérielle ».

SAGAX, dans la *Métropole* du 30 mai, consacre un article de tête à la question « Flamands et Wallons ».

Admirateur de l'œuvre de Pirenne, il reconnaît cependant les différences qui séparent nos races.

Surtout, il déteste la politique centralisatrice. Elle commet le méfait d'unifier contre leur gré des hommes dissemblables, de leur imposer, par l'arbitraire, des directions.

Et concluant, Sagax réclame une autonomie plus grande des provinces.

M. Jennissen revient lui aussi sur la question et publie une étude sur la séparation, et un débat s'annonce au Congrès qui doit se tenir à Liège le 7 juillet.

Pangermanisme. — Qu'il y ait, en Allemagne, des chauvins, ne nous en étonnons pas plus qu'il ne le faut. Il en est en France, et ailleurs, et partout. Nous n'en rendrons pas leur pays responsable.

Mais s'ils menacent notre patrie, nous avons le devoir de protester.

Or, nos correspondants nous apportent au moins deux faits que nous ne pouvons taire, et qui justifient nos appréhensions.

S'ils inspirent des craintes en révélant un état d'esprit agressif, de conquête, ils ne sont pas sans éveiller la pensée que Pol de Mont, d'autres flamingants avec lui, acclamèrent le pangermanisme, et que le pangermanisme nous réclame comme ses fils, — même nous, Wallons !

Un ami a l'obligeance de m'écrire sur le Congrès pangermaniste de Hanovre une note que je me borne à reproduire.

« Notre excellent confrère *Les Marches de l'Est* est très attentif aux manifestations du pangermanisme. Dans son dernier n°, nous lisons la relation du Congrès pangermaniste de Hanovre. On y voit que le conseiller de gouvernement Kurd von Strantz, faisant l'exposé le plus complet du mouvement pangermaniste, a proclamé la nécessité d'annexer la Belgique, pour débarrasser l'Allemagne d'un ennemi à son flanc. « Si la Belgique persiste dans sa germanophobie, a-t-il proclamé dans son rapport, si elle persiste, son sort, lors de la prochaine guerre européenne, pourrait bien être scellé ». La Belgique germanophobe ? Qu'en pensent nos flamingants, et en particulier cet admirateur sincère et véhément de la Mère germaine, M. Pol de Mont ? — Plus loin, on relate d'après la presse allemande, la nécessité prochaine d'annexer notre Congo. On y arriverait grâce à cette

théorie des « compensations » que l'on a vu si agréablement triompher naguère. — Comment se fait-il que la presse belge ignore avec une si parfaite unanimité les prétentions ... que dis-je ? les desseins officiels du pangermanisme ? Pourquoi les correspondants allemands des journaux belges sont-ils donc si discrets ? .... »

D'autre part, un correspondant nous remet des notes sur une brochure qui vient de paraître en Allemagne, sous le titre « Vous voulez l'Alsace et la Lorraine? Nous prendrons la Lorraine et plus encore ».

L'auteur, KURD VON STRANTZ, l'a publiée il y a longtemps déjà et la réimprime à la faveur de circonstances qui lui paraissent favorables. Dans un cercle étendu, elle obtient un réel succès. (*Ihr wollt Elsatz u Lothringen?...* KURD VON STRANTZ, Berlin, *Politik*, Wilhelmstr., 121, 1912.)

Toute une littérature de ce genre est née, prospère, ameute les ambitions, accumule les menaces.

Pour longue que soit la citation, nous tenons comme utile de livrer entière la note de notre correspondant.

Thèse : la Belgique, le nord de la France, l'Alsace et la Lorraine, la Suisse, sont historiquement des provinces allemandes. On en trouve la preuve dans les nombreux noms de lieux que l'influence française a couverts de son vernis, mais dont l'origine allemande transparait malgré tout. Exemples : (p. 25) Artois et Arras sont des noms de lieux allemands ; Boulogne vient de Boonen ; Coulogne de Keulen, comp. Köln ; — (p. 27) Enghien de Edinhem ; Marchienne de Marken ; Hautmont de Hochberg, et ainsi (p. 40 sq.) pour toute une série de noms.

Seule la faiblesse de l'Allemagne a laissé la France accaparer certaines parties de son territoire, ensuite, y a laissé pénétrer l'influence française. Malgré tout, la vie nationale allemande y est restée vivace et réapparaitrait rapidement sous un changement de domination ; « le sang est plus épais que l'eau. »

Cependant, l'influence française fait partout des progrès et « menace de détruire complètement la vie allemande, à l'occident, en dehors des poteaux frontière noirs blancs-rouges » (p. 57).

Or notre but, dit l'auteur, doit être de recréer la véritable Allemagne. Alors, la France ne sera plus pour nous qu'un adversaire trop faible pour être redouté et qui nous sera le bienvenu comme ami. Pour atteindre ce but il nous faut soutenir la vie allemande en dehors de l'Allemagne, à l'exemple de la France.

P. 59. « Les Français doivent nous servir de modèle, si nous voulons savoir comment, même en temps de paix, en un territoire qui nous est devenu étranger, nous devons réveiller et fortifier notre nationalité. Le *mouvement flamand en une lutte pénible, repousse peu à peu les fransquillons, et doit réussir, au-delà des frontières, dans les Pays-Bas français.* Dans la Suisse aussi la conscience du peuple allemand se meut, même si elle ne le fait encore qu'avec honte et faiblesse. *Nous devons ouvertement et officiellement soutenir ces efforts* »

L'auteur conçoit une fédération allemande où chaque pays conserverait son originalité, mais où les diverses parties de la race allemande se grouperaient autour de l'empire actuel.

L'auteur déplore que le mouvement flamand n'exige que l'égalité des deux langues en Belgique et ne songe pas* (p. 62) *« à la domination exclusive de notre nationalité commune dans les Pays-Bas. »

L'auteur attaque l'impudence « avec laquelle le congrès de Mons parla « de l'unité nationale de la France et de la Belgique » et s'indigne de ce que « le chef du cabinet belge (un français de naissance et belge simplement naturalisé) alla chercher avis à Paris, durant la crise politique de l'été dernier. »

(P. 63). « ***Lorsqu'on fêta la bataille des Eperons d'or, on ne songea guère à la grande communauté allemande, comme si une Flandre bas allemande pouvait être restaurée sans l'aide de l'Allemagne,*** **alors que la force du wallonisme belge ne repose que sur l'appui de la France et de sa langue mondiale.** ***Le malheureux esprit séparatiste allemand fleurit aussi sur le sol des Pays-Bas du Sud.*** **La Hollande se défend contre une union postale avec l'Allemagne qui ne lui donne que des avantages. Mais plutôt, dans l'isolement, devenir la proie de l'Angleterre et de la France, que se jeter sur la poitrine maternelle allemande, telle semble être maintenant encore la devise des néerlandais aveuglés de l'Escaut et du Rhin, et partout la continuation de leur existence indépendante est l'œuvre du glaive allemand, qui ne souffre pas la violation de nos pays filiaux. Qui empêcherait autrement la France de s'annexer la Belgique et l'Angleterre, de s'annexer les colonies hollandaises ?** »

J'en passe — et non des moindres — mais le reste concerne la Suisse, la France plus que nous.

Il nous appartient à nous, petite nation indépendante, de veiller à notre défense. Aucun Allemand raisonnable ne le trouvera mauvais.

Suivons donc attentivement cette littérature d'annexion et de menace, et sachons défendre nos droits.

F. MALLIEUX.

30 juin 1912.

Congrès wallon du 7 juillet

Texte des ordres du jour.

I. — Sur le rapport et la proposition de M. Edmond Schoonbroodt, avocat à la Cour d'Appel de Liège, le Congrès émet le vœu suivant:

Voir reviser la loi de 1889 sur l'emploi de la langue flamande en matière répressive.

II. — Sur le rapport et la proposition de M. Simon Sasserath, avocat, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles, le Congrès prend la délibération suivante:

Considérant que, d'après la loi Vander Linden du 22 février 1908, l'accusé, renvoyé devant la Cour d'Assises du Brabant, doit être jugé par le jury français ou le jury flamand suivant la réponse qu'il fait à la question suivante qui doit lui être posée par le Président: « Comprenez-vous la langue française ou flamande et dans quelle langue vous exprimez-vous le plus facilement? »

Considérant que la question ainsi posée ne permet pas à l'accusé de se rendre compte de sa portée et que sa liberté est vinculée, puisqu'il ne peut plus changer sa déclaration, lorsqu'il est mieux renseigné sur la portée de celle-ci;

Attendu que cette situation porte grandement atteinte aux droits de la défense en empêchant l'accusé, en fait, dans certains cas, de se faire défendre par un défenseur de son choix;

Considérant, d'autre part, qu'il est inadmissible qu'en cas de parité d'accusés wallons et flamands, c'est le flamand qui sera imposé; que ce système consacre injustement la suprématie des idiomes flamands sur la langue française, langue de circulation universelle;

Considérant qu'il est exagéré d'exiger de tous les magistrats, juges et substituts du Tribunal de première instance de Bruxelles, la connaissance du flamand, alors que six chambres jugent des affaires civiles qui *toutes* se plaident en français, et que les trois chambres correctionnelles jugent également quantité d'affaires en français; que dès lors le droit des Flamands d'être jugés par des magistrats qui les comprennent, serait équitablement sauvegardé par la création d'une chambre correctionnelle flamande au Tribunal de première instance de Bruxelles, qu'il en est d'ailleurs ainsi à la Cour d'appel de Bruxelles, où une section est appelée à juger les affaires flamandes quatre jours par semaine;

Qu'il suffirait amplement d'exiger la connaissance du flamand d'un quart des magistrats de Bruxelles pour assurer le service de la nouvelle chambre correctionnelle flamande;

Le Congrès émet le vœu :

1° De voir reviser l'art. 2 de la loi Van der Linden du 22 février 1908 (art 14 des lois coordonnées) en ce sens que la question suivante sera posée par le Président à l'Accusé : « Désirez-vous être jugé par le jury français ou par le jury flamand ? » et que l'accusé pourra se prononcer dans les trois jours où la question aura été posée ;

2° De voir reviser l'art. 9 des lois coordonnées en ce sens qu'en cas de parité d'accusés wallons et flamands à la Cour d'assises du Brabant, le régime français sera adopté ;

3° De voir réviser la loi de 1895 et la loi sur l'organisation judiciaire en ce sens qu'une Chambre correctionnelle flamande sera créée près du Tribunal de 1re instance de Bruxelles, et que un quart seulement des magistrats de ce tribunal devront connaître le flamand, ces magistrats seuls étant appelés, à tour de rôle, à siéger à la Chambre correctionnelle flamande.

III. — Sur le rapport et la proposition de M. Hector Chainaye, publiciste à Bruxelles, le Congrès vote le vœu suivant:

Voir les députés belges partisans de la liberté de l'emploi des langues, déposer sur le bureau de la Chambre un projet de revision des lois de 1883 et de 1910 sur l'enseignement moyen.

IV. Sur le rapport et la proposition de M. F. Mallieux, avocat, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes de Liège, le Congrès vote le vœu suivant:

Voir organiser une opposition irréductible au bilinguisme obligatoire en Wallonie.

V. — Sur le rapport et la proposition de M. Emile Jennissen, avocat à Liège, le Congrès vote le vœu suivant:

S'en référant aux ordres du jour votés par le Congrès wallon de 1905 et

par les nombreuses assemblées wallonnes appelées à examiner la question du détournement des grands express ;

Le Congrès proteste énergiquement contre la création d'une nouvelle ligne de chemin de fer qui, partant de Bruxelles pour aboutir à Aix-la-Chapelle, éviterait les importantes agglomérations de Liège et de Verviers ;

Félicite les associations qui jusqu'ici organisèrent la résistance ;

Engage les Wallons à s'opposer par tous les moyens à ce que le projet centralisateur et antinational annoncé naguère par le Gouvernement, reçoive exécution ;

S'en remet au « Comité de protestation contre le détournement des Grands Express » du soin de mener jusqu'à la victoire finale le bon combat pour la Wallonie menacée.

VI. — Sur le rapport et la proposition de M. Achille Chainaye, publiciste à Bruxelles, le Congrès prend la délibération suivante :

Considérant que la Constitution belge proclame que l'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif, qu'il ne peut être réglé que par la loi et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires;

Considérant que l'Université de Gand, assurée depuis près d'un siècle d'une réputation qui honore la nation, jouit d'un régime faisant de la langue française la langue d'enseignement de la généralité des cours;

Considérant qu'au point de vue scientifique, il est de la plus haute utilité que les cours de l'Université de Gand continuent à être donnés en français, langue de communication mondiale;

Considérant que si une Université dont les cours seraient donnés en langue flamande répond réellement à des nécessités reconnues en Flandre, il appartient à la législature, non de détruire l'Université de Gand telle qu'elle existe — ce qui serait un crime de lèse-civilisation — mais de créer un organisme nouveau;

Le Congrès émet le vœu que le Parlement s'oppose à toute modification du régime linguistique actuel de l'Université de Gand.

VII. — Sur le rapport et la proposition de M. Arthur Snyers, architecte à Liège, le Congrès émet les vœux suivants :

1° Voir les Institutions publiques ou privées et les Sociétés organisatrices de conférences, faire une large part à l'histoire des provinces wallonnes et à l'étude des œuvres d'art et de la vie des artistes qui ont illustré ou qui illustrent la Wallonie ;

2° Voir nos établissements d'instruction primaire, moyenne et artistique se documenter sérieusement de façon à pouvoir organiser des cours réguliers d'histoire au point de vue wallon ;

3° Voir les institutions publiques ou privées s'inspirer de l'exemple donné par la Ville de Liège en créant des prix et autres encouragements à l'étude de l'histoire du pays wallon ;

4° Voir publier en une brochure objective et scientifique l'histoire des grands faits et des grands hommes de la Wallonie.

Sur la proposition de M. Lucien Colson, instituteur communal à Herstal, le Congrès émet le vœu suivant:

5° Voir publier un manuel d'histoire nationale à l'usage des écoles primaires, dans lequel l'histoire du Pays wallon et ses enfants les plus illustres aient la place qui leur revient.

VIII. — Sur le rapport et la proposition de M. Jules Destrée, député, le Congrès émet le vœu suivant:

Désireux de soutenir les artistes de la Wallonie et de faciliter le développement propre de la sensibilité wallonne;

Le Congrès décide de favoriser les efforts de la Fédération des artistes wallons et de la Société des Amis de l'Art wallon dont la revue Wallonia *est l'organe.*

IX. — Sur le rapport et la proposition de M. Aug. Doutrepont, professeur à l'Université de Liège, le Congrès émet les vœux suivants:

a) *Voir créer à Liège une Académie wallonne, littéraire et philologique ;*

b) *Voir créer à l'Université de Liège, des cours de philologie wallonne et un cours d'histoire des lettres wallonnes.*

X. — Sur la proposition de M. Jean Roger, industriel et conseiller provincial à Liège, le Congrès

Décide la création d'un Comité d'action wallonne composé de délégués des provinces wallonnes, le Brabant wallon étant considéré comme une province; le nombre des délégués étant proportionnel à la population sur la base de 1 délégué par 40.000 habitants ;

Lequel Comité sera chargé de prendre toutes les mesures propres à développer et organiser l'action wallonne, sans atteindre l'autonomie des organismes existants ; et, suivant les nécessités et en tous cas au moins une fois par an, de convoquer et organiser le Congrès wallon dans l'une et l'autre des grandes cités wallonnes ;

Le siège de ce Comité étant établi à Namur qui est la ville la plus centrale de la région wallonne.

Le Congrès désigne ensuite les personnes qui sont appelées à faire partie pour la première fois du Comité, qui se complètera lui-même.

XI. — Sur la proposition de M. Jules Destrée, député, le Congrès vote le vœu suivant:

Toutes réserves faites sur les formes à donner à l'idée séparatiste.

Le Congrès émet le vœu de voir la Wallonie séparée de la Flandre en vue de son indépendance vis-à-vis du pouvoir central et de la libre expansion de son activité propre;

Désigne aux fins d'étudier la question une Commission composée d'un membre par 40.000 habitants (suivant la proposition n° 10).

LES LIVRES

Die Servatius Légende, ein niederländisches Blockbuch, herausgegeben von Henri HYMANS. Berlin, Cassirer. In-4° (27.5 × 20), 5 ff. non chiffrés, 24 pl.

Orfèvreries tournaisiennes du XVIIe et du XVIIIe siècles à l'Exposition de Tournai, 1911, par E. J. SOIL DE MORIAMÉ. Anvers. — In-8° de 144 p. Extrait des « Annales de l'Académie royale d'Archéologie ».

Tâtî l'Pèriquî, comèdèye-vaudeville di treus ac's, par Edourd REMOUCHAMPS. Quatrième édition, publiée par la Société de Littérature Wallonne. Liége, Vaillant-Carmanne. — In-8°, 188 p. Frontispice, planches et illustrations. — Divers tirages : voy. l'article.

Die Servatius Legende. — En 1873, Charles Ruelens, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, révéla l'existence d'une curieuse suite d'estampes qu'il venait de découvrir. Elles composent un recueil de 24 pages petit in-4° (18 × 13.5), et comportent 29 sujets, représentant des événements relatifs ou à la légende, ou au culte de saint Servais. Ce sont autant de petites compositions, gravées en taille d'épargne, imprimées en bistre pâle, coloriées en teintes plates au moyen d'un patron, et appartenant au genre *xylographique* ([1]) Ces xylographies sont, chacune, accompagnées d'un texte manuscrit de 3 à 7 lignes, rédigé en français et illustrant le dessin ([2]). Le coloriage a été exécuté sans soin mais l'impression a été faite avec si peu de foulage que, contrairement à l'usage vulgaire, le recueil est opistographe, c'est à dire imprimé des deux côtés des pages. Ce qui lui donne du prix, c'est la valeur esthétique des gravures, notablement supérieure à celle des xylographies ordinaires et qui ne peut être méconnue.

Charles Ruelens les reproduisit en 1877 dans les *Documents iconographiques et typographiques de la Bibliothèque royale de Belgique* mais, si le commentaire était copieux, la reproduction autographique était assez imparfaite. Henri Hymans, le regretté conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque royale, a réduit le commentaire au minimum mais, grâce au concours de la Graphische Gesellschaft, il a pu donner de l'original une reproduction pour ainsi dire parfaite.

Les xylographies sont, comme nous l'avons noté plus haut, consacrées

---

([1]) On appelle xylographies les estampes produites, au XVe siècle, par l'application à la vulgarisation artistique du procédé industriel de l'impression des étoffes, pour faire la concurrence aux œuvres des enlumineurs et des scribes.

([2]) Il faut lire : I nascetur (sur le phylactère), commanda ; III a saint Servais ; VIII sauoir (Ruelens : sermon); X comment, touttes, estoit paravant ; XIV affobly ; XV commant, oisoit (*it* a été rogné lors de la reliure); XVI mainsochelle (pour maisonchelle), fondre en l'ameur (pour : fonder en l'onneur); XXII devocion, lanoer (pour : l'oneur).

à la légende de saint Servais, 10e évêque de Tongres. Ce saint est encore vénéré dans maintes paroisses de l'ancienne principauté de Liège ; autrefois, il l'était tout particulièrement à Maestricht, où une église avait été placée sous son invocation et où, tous les sept ans, ses reliques étaient solennellement exposées aux fidèles : il est probable que nous avons affaire à un livret édifiant destiné aux pèlerins.

Les quatre dernières planches représentent l'ostension des reliques. Au point de vue documentaire, elles ne permettent aucune conclusion ; nous ne saurions juger de leur fidédité car l'église qu'elles figurent vraisemblablement, a perdu son aspect ancien à la suite de restaurations, et le chef du saint a également été remplacé en 1579 par Farnèse ; d'autre part, au point de vue artistique, elles sont d'un faire beaucoup moins habile que les autres.

Sur quels modèles ont été taillées celles-ci ? Nous sommes réduits à des conjectures.

Considérant le mérite incontestable de ces estampes et remarquant qu'elles concernent un saint dont la légende a fleuri au pays des Van Eyck, Ruelens les attribuait aux maîtres limbourgeois. En cédant inconsciemment à une tendance de son époque, qui était d'assigner aux frères Van Eyck toutes les œuvres anonymes et intéressantes du XVe siècle, il croyait de très bonne foi saisir, et s'appliquait à faire ressortir une analogie avec les cavaliers de la planche 12 et ceux du volet de l'*Adoration de l'Agneau*.

Henri Hymans ne partage point l'illusion de son confrère bruxellois : il est convaincu quant à lui, que les pièces 18 et 20 accusent un ensemble de caractères pouvant faire songer à Roger de le Pasture, qu'il appelle naturellement Van der Weyden.

Pour ma part, je ne serais pas aussi catégorique (1) : à supposer qu'il y ait entre les compositions du maître tournaisien et celles de notre *Légende* des ressemblances, elles sont bien imperceptibles !

Au vrai, si nous admirons le pittoresque, la perspective correcte, la science de composition de nos estampes, nous devons reconnaître que nous ne savons rien de précis ni sur leur date (2), ni sur leur origine ; nous devons avouer que nous ignorons de quels modèles s'inspirent ces planches, de valeur d'ailleurs inégale et de provenance sans doute

---

(1) M. Hocquet, le bon historien de Roger, à qui j'ai eu l'occasion de faire voir la xylographie originale, témoigne aussi de quelque scepticisme.

(2) Ruelens suppose, sans preuves, que la *Légende* a été exécutée entre 1426 et 1432 ; Hymans, plus prudent, la fait remonter « au milieu du XVe siècle », sans préciser davantage. Dans son grand ouvrage, *Manuel de la gravure sur bois et sur métal au XVe siècle* (Leipzig, 1891-1911), non mentionné par Hymans, W. L. Schreiber se trompe, à propos de la date (cf. t. IV, 1902, p. 393) dans son interprétation du texte de Ruelens : il lui fait dire exactement le contraire de ce que celui-ci avance !

diverse. Ce *Blockbuch* que Henri Hymans qualifie de *néerlandais*, était répandu dans la Belgique romane, comme le prouvent les légendes manuscrites : est-il un produit de l'art mosan ? (1) C'est un problème qui se pose aux historiens de notre art national. *Oscar Grojean.*

Orfèvreries tournaisiennes. — La belle exposition d'art ancien qui a eu lieu à Tournai l'an dernier a constitué un ensemble tout à fait remarquable d'œuvres venues d'un peu partout. Dans cet ensemble, l'orfèvrerie tenait une place très importante. M. S. en a pris prétexte pour résumer, d'après les travaux de Cloquet et de la Grange, des Croy et de Hocquet, ce que l'on sait des orfèvres de Tournai et de leurs œuvres ; il a utilisé en outre, certains documents importants restés inconnus jusqu'à présent.

Comme le titre l'indique, les recherches de l'auteur ont porté spécialement sur les 17e et 18e siècles. Un chapitre cependant concerne les temps antérieurs. C'est aux *œuvres* que M. S. s'est surtout intéressé, non à l'histoire interne du métier. A celle-ci ne se rapportent que quelques pages ; au contraire, des chapitres assez étendus sont consacrés aux *artistes* mêmes et à leurs *productions*,

Les Le Febvre notamment, dont les œuvres se suivent à travers quatre générations successives, sont dignes d'attention ; M. S. soumet à un examen minutieux les plus rares des pièces que cette dynastie nous a laissées et il en met en relief la valeur et le haut intérêt artistique.

De difficiles problèmes se posent souvent quand il s'agit de dater, au moyen des poinçons, les pièces d'orfèvrerie. M. S. s'est appliqué, à la suite de Hocquet (*Revue tournaisienne*), à élucider, notamment, la question des *dates décanales*.

L'identification des *marques* d'orfèvres est aussi très délicate. M. S. a rassemblé, à cet égard, beaucoup de renseignements utiles : le résultat d'ensemble de ses investigations est condensé dans un tableau qui occupe les pages 136 à 139 de son livre.

Une série de 36 planches hors texte, reproduisant les plus belles pièces de l'exposition, terminent le volume. *L. Verriest.*

La nouvelle édition de « Tâtî l'pèriquî ». — La *Société de Littérature wallonne* de Liége a enfin republié le chef-d'œuvre d'Édouard Remouchamps, *Tâtî l'pèriquî*, qui avait paru en 1886 dans le tome XXII de la collection du *Bulletin* (= deuxième série, t. IX). Depuis longtemps ce volume était devenu introuvable. Deux autres éditions parues en 1888 ont sans doute été absorbées en grande partie par les besoins des représentations. Aussi la nouvelle génération ne savait ni où ni

(1) Tout en trouvant (je ne sais pourquoi) que « le texte français parait chose peu normale », Hymans assure que la *Légende* « nous transporte en plein pays de Liége ».

comment se procurer cette pièce célèbre. C'est donc soigner à la fois la gloire de notre littérature et celle de Remouchamps, et celle de la *Société* qui a couronné l'œuvre, et les intérêts des lecteurs que de remettre *Tàtî* à la portée du public wallon.

Cette fois-ci la *Société* a fait quatre tirages différents :

1° une édition populaire contenant seulement le texte et les airs notés (4e édition D ; prix : 2 fr.) ;

2° une édition classique, contenant en outre le commentaire et le glossaire (4e édition C ; prix : 3 fr. 50) ;

3° une édition dans le *Bulletin*, t. 48, qui est l'édition complète, moins les planches hors texte ;

4° une édition complète, dont nous allons parler, contenant tous les textes et toutes les illustrations (4e édition B ; prix : 7 fr. 50.

Grâce aux soins pieux que M. Joseph-Maurice Remouchamps, fils de l'auteur, a mis à recueillir et à classer tous les souvenirs relatifs à l'œuvre de son père, grâce à un concours de bonnes volontés et de talents exceptionnels, on a pu faire à *Tàtî* une brillante résurrection.

M. l'avocat Remouchamps a mis ses documents à la disposition des éditeurs, articles de journaux et de revues, papiers de famille, dessins, photographies, caricatures, et, s'effaçant toujours avec une modestie charmante, laissant à chacun des collaborateurs sa liberté d'appréciation, il n'a voulu intervenir que pour donner à l'œuvre tout le cachet artistique et toute la vérité documentaire possibles.

Le texte a été retranscrit par M. Haust dans l'orthographe de la *Société*. Quand on s'est permis de légères retouches aux vers lui-même, ç'a été pour effacer de petites inadvertances de versification et de syntaxe que Remouchamps aurait corrigées lui-même. A ce travail, déjà long et difficile, M. Haust en a ajouté un autre : il a traité la pièce en œuvre « classique » et il s'est donné la tâche délicate de la commenter, à l'usage de Wallons non liégeois et des étrangers et spécialement des étudiants qui voudraient lire un document de dialectologie romane. Non seulement donc il explique les termes archaïques et les idiotismes, mais encore les noms propres, les figures de style, les proverbes et les *spots* ; il s'est efforcé de prévoir et de résoudre les multiples questions de phonétique, de grammaire et de signification qui peuvent arrêter un étudiant dans sa lecture. Mille sujets divers s'offrent ainsi tour à tour, au hasard du texte, à l'attention du commentateur : ils sont expédiés en notes brèves et substantielles. Leur réunion forme cinquante pages compactes de vraie philologie, que les profanes liront certes à grand profit et les initiés à grand plaisir.

La notice biographique sur Édouard Remouchamps est due à la plume alerte et originale de M. Oscar Pecqueur. Il a pu puiser à pleines mains dans le riche trésor de souvenirs accumulés par la famille Remouchamps. Il joint à cette abondance la sûreté de son goût, la finesse de sa critique et une vraie sympathie pour son héros. Guidés par lui, nous verrons d'abord revivre l'auteur dans les salles poudreuses du moulin paternel,

podri l'palàs. J'y ai moi-même visité vers 1882 le futur auteur de *Tàtî* et son frère, un beau vieillard, en compagnie de Victor Remouchamps, leur neveu, alors étudiant et poète, plus tard professeur de langues anciennes et de français à l'Athénée de Hasselt, enlevé bien jeune aux lettres. Or l'idéaliste qui a composé plus tard les petits joyaux des *Aspirations* et de *Vers l'âme* (1), se scandalisait souvent de la bonhomie narquoise et de l'esprit pratique de ses oncles. Ce sont pourtant ces qualités-là qui avaient produit *li Savetî* et *les Amours da Djèrà*, et qui allaient produire *Tàtî*. Mais Édouard Remouchamps, meunier avant d'être auteur, chansonnier et conteur de fabliaux plutôt que poète, ne mettait point d'auréole autour de son chef pour nous éblouir. Lui et son frère blaguaient nos « aspirations », avec cette malice, avec cette gaîté gauloise, franche et saine, qui sont les caractères de la vieille bourgeoisie wallonne.

On ne peut pas mieux juger *Tàtî* ni mieux analyser la pièce et les caractères que M. Pecqueur ne l'a fait. Il montre excellemment que le thème du billet de loterie, qu'on a tant reproché à Remouchamps d'avoir emprunté, est un vieux thème usé tombé dans le domaine public, et d'ailleurs sans importance ; que le mérite indéniable de la pièce est dans la finesse d'observation de la vie populaire, la peinture des caractères, la logique de l'intrigue, la vivacité du dialogue, l'humour, la saveur du langage. Il faut avoir été forcé de pratiquer beaucoup de pièces médiocres, traînardes, sans idées, sans esprit et sans style, pour apprécier à leur valeur les qualités de Remouchamps. Ces qualités, M. Pecqueur les reconnaît comme toute la presse du pays depuis trente-cinq ans, c'est-à-dire comme les G. Frédérix, les M. Wilmotte, les Ch. Delchevalerie.

La suite de cette étude biographique pourrait s'appeler le « triomphe de *Tàtî* ». Que de souvenirs accumulés sur les représentations de l'œuvre, sur les acteurs consommés qui promenèrent la pièce jusqu'à Paris, sur la fièvre d'émulation que le succès de *Tàtî* créa dans le clan des dramaturges wallons ! Et par dessus tout brochent la modestie, le désintéressement de l'auteur, qui ne voulut jamais tirer le moindre profit de son œuvre et en abandonnait le produit à des institutions de bienfaisance.

On donne en annexe de cette étude des chansons, des toasts, des vers de circonstance relatifs à la pièce, où rivalisent d'esprit Aug. Hock, A. Hubert, Is. Dory (*Tàtî è paradis*) et surtout Henri Simon (*Tot rim'nant d'Tàtî*) ; une liste curieuse des représentations de l'œuvre et des troupes liégeoises qui l'ont jouée ; plusieurs photographies représentant les interprètes de la pièce, Quintin, Rasquin, Fauconnier, Antoine, et tous les autres, de joyeuse mémoire, acteurs consommés, phalange d'élite qui a bien mérité d'être à la gloire dans ce livre, pour tout ce qu'ils ont mis de naturel, de verve, de finesse et de fantaisie épique inoubliables dans cette œuvre-type de l'esprit wallon.

---

(1) *Les Aspirations* (*poèmes en prose*), 1893, Paris, Léon Vanier ; *Vers l'Ame*, 1895, collection du *Réveil*, Bruxelles, Deman.

C'est M. Oscar Colson qui s'est chargé de la partie bibliographique. Il y a mis ses qualités coutumières d'exactitude et de critique. On peut être sûr que tout ce qui a été publié par Remouchamps et sur l'œuvre de Remouchamps est là, dûment catalogué, en fiches modèles, méticuleusement dressées et libellées avec une clarté qui a son élégance. La bibliographie de *Tàtî* est rangée sous une rubrique spéciale, et elle ne compte pas moins de 80 numéros sur les 191 articles du travail. Le plus original est sans conteste la couque de Dinant représentant les artistes du Théâtre wallon dans une scène de *Tàtî*.

Outre les photographies que j'ai citées, il y a encore un beau portrait de Remouchamps, eau-forte d'Aug. Danse, un autographe, des dessins et lettrines d'Aug. Donnay et d'Em. Berchmans, la musique des airs notés par Jos. Duysenx : ainsi rien ne manque à cette édition précieuse où les arts et l'érudition ont collaboré à l'envi.

Et maintenant que nous avons fidèlement énuméré les mérites de ce monument élevé à la gloire de Remouchamps et de *Tàtî*, un mot encore, un simple avertissement à la nouvelle génération qui lira *Tàtî* dans cette édition superbe et filiale. Dans quel esprit devront-ils lire et juger l'œuvre ? Ne court-elle pas risque de leur apparaître diminuée et inférieure à sa réputation ?

J'ai maintes fois entendu formuler des restrictions. Des gens qui ont la manie du classement s'écriaient : « Après tout, ce *Tàtî* n'est pas le chef-d'œuvre du Théâtre wallon. Il y a des pièces plus fines. Il y en a de plus exhilarantes. Il y en a de plus foncièrement wallonnes par le cadre de l'action et les mœurs... »

N'ayant pas du tout l'intention de distribuer des prix, je me contenterai de formuler une comparaison : on peut dire tout cela des pièces de Molière, de Lesage, même de Beaumarchais. Les comédies que combinent aujourd'hui les maîtres du Théâtre en France, reproduisent la vie avec plus d'âpreté et de vérité. Elles en suivent toutes les péripéties et dans ses replis les plus intimes. Les ressources de la scène, décors, figuration, machinisme, sont illimitées; aucune complication scénique n'effraie les auteurs.

L'art français peut réaliser des caractères plus complexes, saisir des nuances plus fuyantes, montrer des sentiments plus intimes que ceux des Orgons et des Argans, de Perrin Dandin, du Bourgeois gentilhomme et de Turcaret. L'analyse du cœur humain a gagné en puissance et en audace. Mais le Théâtre moderne serait impossible sans l'œuvre qui a précédé. Vous donc qui lirez ou qui relirez *Tàtî*, relisez-le comme une œuvre de Molière, dans le même esprit, en le replaçant dans son milieu littéraire. Juger une œuvre *in abstracto*, c'est être injuste, naïvement malhonnête et exigeant jusqu'à la déraison. *Tàtî l'pèriquî*, c'est du Molière, ce n'est pas du Donnay, ni du Porto-Riche, ni du Mirbeau, ni du Bernstein. Au reste le Théâtre wallon moderne n'en est pas arrivé aux psychologies violentes du Théâtre français et il n'y arrivera jamais. Une comédie dont on peut dire : « c'est du Molière » reste et restera toujours

chez nous un chef-d'œuvre. Il y a dans *Tàtî* assez de finesse d'observation, de verve, de traits merveilleux, désopilants, d'un comique intense pour contenter les plus difficiles, pourvu qu'ils aient le sens historique.

Jules Feller.

REVUES ET JOURNAUX

Albert Mockel, par Maurice Wilmotte. (*Les Marches de l'Est,* 25 mai.) — L'auteur tend à marquer la place, en somme assez particulière, qu'occupe l'auteur de *Clartés* parmi nos écrivains de terroir. Il estime, toutefois, que « plus exactement, M. Mockel est représentatif, et au plus curieux titre, d'un mouvement d'idées et d'une explosion de sensibilité qui n'ont rien de particulier à sa patrie. Nul, en Belgique, n'a participé plus résolument à cette croisade que savaient prêcher Verlaine et Mallarmé à Paris, nul n'y a dépensé plus de son temps et de sa moëlle. Et pourtant, dans une cohue où tous les peuples se coudoyaient, des Grecs et des Créoles, et aussi des Français de lisière comme Guérin, Rimbaud et même Samain, enfin de purs Flamands comme Verhaeren, Van Lerberghe, Elskamp, M. Mockel est reconnaissable, et tout de suite, à des attributs raciques, dont il se pare avec une vive et persévérante fierté ».

Un idéalisme imprègne, a toujours imprégné l'art de nos artistes wallons, même chez ceux qui ont une prédilection — voyez Maréchal — pour les sujets les plus prosaïques. Mais, « de tous, Mockel est assurément le plus pur parce qu'aussi le plus aristocratique. Il n'est point peuple, comme la plupart des autres dont la délicatesse sera une sorte un bien acquis encore un peu fragile » .... « C'est d'instinct, en quelque sorte, qu'il nous peindra des êtres imaginaires, auxquels il incorporera les passions dont il sera lui-même assailli. »

Et de fait, ceux qui ont lu Albert Mockel, connaissent son amour ardent pour la légende, la légende, comme il l'a écrit, « ...*interprétée avec simplesse, mais illuminée de symboles et grandie par les magies de la langue*. Et il voudrait aussi la chanson. *Elle serait d'allure ingénue, pourtant imagée, savoureuse, même subtile, mais toujours naturelle et franche d'aspect, et naïve à force d'art* ».

« Albert Mockel s'est attaché à retrouver et à décrire les traits émaciés, les gestes lents, le langage puéril et précieux des héroïnes de nos chants et de nos contes... »

Passant à l'œuvre critique du poète, M. Wilmotte s'efforce, avec succès, d'en faire ressortir la personnalité. Il signale les particularités des *Propos de littérature* où Mockel a défini son esthétique.

« Pour lui, un poème est une synthèse. Il peut avoir l'obscurité d'une pièce pour piano ou orchestre de Bach ou de Beethoven ; le vulgaire écoutera sans comprendre : seul l'initié goûtera le suprême plaisir de l'esprit. Ainsi s'exprime l'hermétisme de Mallarmé qui, à ces difficultés d'accès en joint une autre encore en procédant par allusions. L'allusion

est la consanguine de la métaphore. Mais « plus fine », moins familière, moins extérieure que celle-ci, elle crée une sorte de mystère, confère un ton de confidence à l'expansion lyrique. Pourquoi le plus souvent le lecteur ne peut-il comprendre ? Parce que son éducation est incomplète. Alors que « le poète, épris de beauté absolue, n'exprime que ce qu'il juge indispensable », le contact est toujours malaisé entre son initiateur et lui ; il est souvent impossible, car lui a faim de précision. Or, « préciser une idée, c'est la borner ; et c'est enlever d'avance au poème qui la contient ce frémissement *illimité* qui donne le chef-d'œuvre ». Le devoir de l'artiste est de suggérer, non de décrire.

Et l'auteur conclut : « La philosophie allemande a effleuré ce cerveau wallon de son aile un peu rude. Oserai-je dire que la sensibilité du poète liégeois se ressent aussi d'influences ancestrales et de contacts récents (séjour à Munich, fanatisme pour la musique allemande) où le germanisme est directement impliqué ? Ce n'est pas un cas isolé sur la rive mosane, et les noms des meilleurs devanciers d'Albert Mockel, de Weustenraad et de Wacken, sont déjà des avertissements. Mais pas plus pour les poètes de 1850 que pour lui, il n'est permis de conclure tout de suite à une participation abondante d'éléments étrangers au génie de la race. Au contraire, une réintégration s'est opérée au grand profit de l'essence latine. Nul poète de la Wallonie ne personnifie mieux que l'auteur de *Clartés* les aspirations, les tendresses et les finesses de discernement, sans quoi il n'est pas de critique ».

La vie, l'œuvre et l'enseignement d'Antoine le Généreux, par *** (*Revue de Belgique*, 15 juillet). — Cet exposé, « dont le caractère enthousiaste n'exclut ni l'exacte information ni la partie morale », est dû à « l'un des disciples les plus fervents et les plus chers de ce héros populaire ». L'auteur s'attache « à l'étude de cette physionomie si peu connue et appréciée encore du monde savant et lettré, dont l'action cependant a été si profonde sur le peuple, non seulement en Belgique, mais à l'étranger », et qui fut « un des plus purs caractères de notre temps ». Il raconte sa vie extraordinaire, sa mort due au surmenage, à l'épuisement résultant de son apostolat. Il expose cet « Enseignement, dont l'essence est si contraire à l'esprit matérialiste de l'époque, où l'on retrouve à la fois les plus idéales conceptions de la philosophie grecque et moderne, l'inspiration bouddhique dans ce qu'elle a de plus pur et de plus élevé. » « Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que cette doctrine morale est d'une admirable unité, qu'elle est l'œuvre d'un homme peu instruit, absolument dépourvu d'érudition, qui a tout appris par lui-même, non dans les livres, mais au contact des choses et des êtres, et tellement convaincu de la vérité qu'il révèle, que toute sa vie de travail et de désintéressement en est le plus éloquent témoignage ». [1]

---

[1] Voy. WALLONIA, t. XVIII (1910), p. 345 : *Chez Antoine le Guérisseur*, par Hélène DEFRANCE.

CUEILLETTE

Zeitschrift für Instrumentenbau, Leipzig (XXXII, nos 27-28). — M. Wilhelm ALTENBURG publie un travail très intéressant sur le célèbre facteur d'instruments de musique Adolphe Sax, de Dinant, qui, établi à Paris, fut le régénérateur de la facture française des instruments de cuivre. L'article, où l'auteur examine une à une les nombreuses inventions de Sax, est illustré d'un portrait, d'une vue de Dinant et de celle de la maison natale de Sax. E. CL.

Bulletin mensuel de la Société internationale de musique, Leipzig (juin). — M. Alfred KASTNER, de Londres, étudie la littérature de la harpe depuis le perfectionnement de l'instrument (*The Use of the Modern Harpe*). Parlant de Hasselmans, le harpiste liégeois, il le qualifie erronément de « *Dutchman* ». Par contre, l'auteur met en juste lumière le nom d'un autre harpiste wallon célèbre, François-Joseph Dizi. Celui-ci naquit à Namur en 1780. Dès l'âge de seize ans, il partait pour Londres et entrait dans la maison Erard. Durant un séjour de trente années dans la capitale anglaise, il acquit une notoriété artistique considérable. On le retrouve ensuite à Paris, appointé comme professeur de musique à la Cour. Il mourut en 1840. De ses nombreuses compositions, seules ses *Etudes* lui ont survécu et sont demeurées classiques. E. CL.

Durendal, juin. — De Georges Willame, *Mouscou,* histoire d'un de ces types nivellois dont l'auteur établit la psychologie avec autant de secrète sympathie que de sagacité. Que d'honnêteté dans cette littérature tout objective, qui n'invente pas un trait, pas un « mot » — mais quel talent dans le choix de ces détails, dans leur disposition !...

La Vie nationale, juin. — *Les Ateliers Mélotte autrefois et aujourd'hui* : historique très bien illustré de l'industrie créée par M. Jules Mélotte, de Remicourt, l'inventeur des célèbres écrémeuses et d'autres machines agricoles. — Juillet : *L'enseignement technique et professionnel en Hainaut,* par Arthur Pater : article bien documenté et illustré.

Le Thyrse (Bruxelles), juin. — Des vers de Renaud Strivay. Une nouvelle, *Le remords,* de Camille Mathy, située chez nous.

La Belgique artistique et littéraire, juillet. — Texte complet de la conférence de Paul André aux Amis de la Littérature, sur *le Modernisme dans la Poésie lyrique* ; fin de l'étude de M. des Ombiaux sur *l'Art wallon ou gallo-belge.*

L'Antiflamingant (Bruxelles), juillet. — Le premier article de cet intéressant organe nous informe qu'il existe à Bruxelles une Association pour la culture *française,* qui se nomme *Wallonia.* Un peu ému par cette nouvelle, le directeur de notre Revue a couru aux renseignements. Ce n'est pas qu'il craigne la concurrence. Mais tout de même... Bref, il résulte de son enquête que la société en question existe parfaitement. Sa fondation est toute récente, et c'est ce qui explique que le titre en ait été mal rapporté. En réalité, il s'agit de l'Association pour la culture *wallonne, Francia.* — Nous respirons...

Flamberge (Mons), juin. — *L'équilibre,* conte du pays, l'un des plus amusants que nous ayons encore lus de M. des Ombiaux.

Chronique archéologique du pays de Liège, juin. — Notice illustrée sur une maison à pan de bois, rue S[te]-Aldegonde, à Liège, par C. Bourgault. Une lettre de Reynier aux jacobins de Paris, par Félix Magnette.

Les Marches de l'Est, 25 juin. — A propos de Bonnot, Carrouy et autres fantaisistes, Louis Piérard rappelle les exploits de *la Bande Moneuse,* qui, à la fin du XVIII[e] siècle terrorisa l'Artois, la Picardie et le Hainaut, et dont le souvenir est resté si étonnamment vivace que le nom de Moneuse sert encore, chez nos paysans hennuyers, à faire peur aux enfants : on les menace de Moneuse comme ailleurs de Croquemitaine, et l'on appelle « franc Moneuse », « franque Moneuse » un effronté ou une éhontée.

Les Chants de l'Aube. (C'est l'*Oasis,* transformée). — En juin, quelques anecdotes bien amusantes de Victor Enclin. Et des vers.

Revue de Belgique (Bruxelles), 15 juin. — *L'abbé Raynal et les Pays-Bas,* par Anatole Feugère : c'est la seconde partie de cet article, laquelle est relative, notamment, à la la folle aventure de *la Nymphe de Spa.* Récit amusant.

La Société Nouvelle (Mons), juin et juillet. — Georges Lermusiaux publie des *Vers et Proses* d'Abel Noël, un jeune poète, décédé naguère, dont maintes pages sont charmantes. — L'auteur, dans sa préface signale qu'Abel Noël écrivit aussi « dans le patois du terroir, de délicieuses poésies et chansons, d'une saveur particulière, sentant bon la campagne ». Pourquoi ne les reproduit-il pas ?

Le Tout-Liège, 30 juin. — Article de Jean Laenen sur *Albert Mockel,* qui se fait encore lire après l'étude de M. Wilmotte.

Leodium, (Liège), juin. — *Waleran de Montjoie et sa pierre tombale au Val-Dieu,* par J. Ceyssens. Remarquable page d'histoire liégeoise. — Juillet : *Les granges de Val-Dieu au XIII[e] siècle,* par le même.

Revue Tournaisienne, juin. — *Le Tournoi d'Antoing en 1565,* par P. Delattre. *Le pèlerinage des Tournaisiens à Hal sous l'ancien régime,* par F. Desmons. *Histoire et description de la belle châsse des Damoiseaux,* par A. Hocquet, avec deux planches superbes.

Pierre Deltawe.

LES CONFÉRENCES

La Belgique française ou Wallonie, par M. Paul Magnette (Leipzig, *Cercle des Annales,* 5 juillet). — Les étrangers ne connaissent guère de la Belgique que Bruxelles, Anvers, Ostende. Le Pays wallon est ignoré tant de nos frères, les Français, que des Germains. Il y a lieu de parler de la Wallonie à la suite des événements actuels qui s'y passent.

L'orateur expose que les deux races n'ont produit de mélange hybride qu'à Bruxelles. La Wallonie est de race aussi pure que les provinces françaises ; l'histoire des régions wallonnes prouve leur attachement constant à la langue et aux idées françaises. En 1792, Liège se rattache à la France par 9960 voix contre 40. Après 65 années de vie administrative commune, l'âme belge est encore inexistante. Le mouvement flamand a indisposé les Wallons par son caractère de fanatisme et son intention de domination.

L'orateur décrit le pays wallon dans ses sites, la beauté de ses villes, le caractère de ses habitants. Il parle de ses grands hommes du passé dans tous les domaines ; et de la vieille langue, dont la culture a réveillé l'amour de la Petite Patrie.

La langue, l'histoire, la politique, le caractère même du peuple wallon l'unissent à la France. Il en est de même de l'art, dont les manifestations dans le passé et le présent font actuellement l'objet d'une attention fervente. La Wallonie se reprend au culte de ses grands hommes, inconnus, méconnus ou injustement annexés. Sous tous ses aspects, le mouvement wallon est essentiellement un mouvement de race, de réaction antigermanique et francophile (1). P. D.

LES EXPOSITIONS

Gilles Demarteau. (Liége, *Œuvre des Artistes*). — Parmi les artistes de tous les temps qui émigrèrent vers Paris pour y conquérir la renommée, l'exemple de celui-ci est curieux entre tous et comptera parmi les preuves les plus flagrantes de l'intime parenté qui nous lie à la France.

En effet, ce que son cas présente surtout d'intéressant, c'est la faculté d'adaptation avec laquelle ce Liégeois évadé de sa ville épiscopale, sut s'assimiler et interpréter l'essence même de l'art français de son temps.

Heure caractéristique dans l'histoire esthétique de la France, où, tandis que le monde sourdement s'éveillait à l'immense espoir formulé par les émancipateurs, le Paris raffiné vivait sans souci du lendemain dans un rêve épicurien d'élégance, de grâce sensuelle et de frivolité. Cet idéal voluptueux, les Fragonard, les Watteau, les Boucher surent magnifiquement l'exprimer. Mais la merveille, c'est qu'un Demarteau

(1) [Ce compte-rendu a été rédigé sur des notes fournies par un Wallon obligeant, habitant Leipzig. La presse locale n'a pas parlé de la conférence de M. Magnette, bien qu'elle fût représentée dans le nombreux public qui l'écoutait. C'est que l'Allemagne veut ignorer qu'il y a en Belgique autre chose que des germanophiles. Les journaux lipsiens ont été unanimes à garder le silence. — Le succès de l'orateur a pourtant été vif, et il est décidé à rendre sa conférence cet hiver dans différentes villes allemandes, ainsi qu'à Prague. — N. D. L. R.]

ait trouvé en soi les éléments de parenté intellectuelle indispensables pour traduire après eux, avec tant d'aisance compréhensive, tant de souplesse dans la technique, tant de fidélité psychologique, leur façon de comprendre et d'évoquer la sensibilité de l'époque. Et l'on s'arrête ravi, devant les gravures de ce Wallon dont la maîtrise lui permit d'égaler les maîtres de la gravure française du XVIIIe siècle.

Celui qui devait porter le titre envié de graveur du Roi de France, est né à Liége, Chaussée-Saint-Gilles, le 17 janvier 1722. Il avait 25 ans quand il partit pour Paris où son père était orfèvre. Il y arriva avec un talent très sûr et s'adonna, avec passion, à la gravure remise en honneur par Mme de Pompadour. Après de nombreux essais à la pointe et au burin, il s'attacha avec succès, à la gravure dite « à la roulette » inventée, dit-on, longtemps avant lui, au XVe siècle, mais dont on n'avait pas su tirer parti.

Ce nouveau procédé permit à l'artiste d'arriver à la vulgarisation des peintres dont il servit la gloire, et son succès grandissant lui valut bientôt, de la part du Roi Louis XV, une pension de 600 livres et un logement au Louvre.

Reçu à l'Académie Royale des Beaux-Arts de France, le 2 septembre 1760, Gilles Demarteau mourut, en pleine apogée, le 31 juillet 1776, enlevé par une attaque d'apoplexie.

Parmi les œuvres les plus belles du célèbre artiste on peut admirer *La Bergère au Cœur*, la *Bonne Mère*, l'*Éducation de l'Amour*, *les Baigneuses*, *les Grandes pastorales*, *le Plaisir innocent*, *Jeune femme à la guitare*, *Vénus couronnée par les Amours*, d'après Boucher, Van Loo, Le Prince, Bouchardon, Fragonard, Watteau, Huet, etc.

En commémorant par cette rétrospective le nom du grand graveur — dont l'ébauchoir de Mlle Berthe Centner a reconstitué avec talent les traits spirituels et fins — inventeur, peut-on dire, du procédé d'où naquit la lithographie, et en rendant à sa fine sensibilité, à son clair génie, l'hommage qui leur était dû, l'Œuvre des Artistes a mérité la reconnaisance des Liégeois sensibles aux efforts de ceux-là qui surent matérialiser dans leurs œuvres les caractéristiques de notre race et la faire aimer au dehors. *Claude Genval.*

LA MUSIQUE

A Liège. — Il n'y eut qu'un petit nombre de séances musicales au Salon Triennal. Celle donnée par Mlle Blanche Selva, mérite d'être signalée en tout premier lieu. Mlle Selva se spécialise dans l'interprétation des œuvres pianistiques de César Franck, malheureusement peu nombreuses. Elle leur communique une vie d'une intensité inouïe. Joué par elle, le *Prélude, Choral et Fugue* est une merveille d'expression, de grandeur et d'équilibre. A cette même séance, Mlle Marguerite Rollet, cantatrice, interpréta excellemment *La Procession* et *Roses et Papillons*, de César Franck.

Une audition consacrée aux œuvres de M. Max d'Olonne fit connaître, défendu par M. Léopold Charlier et ses partenaires, un *Quatuor* intéressant, mais trop dépourvu d'arête et de vigueur ; puis, fort bien dites par M. Jan Reder, un cycle de *Mélodies*. Musique aimable et floue. M. d'Olonne se révéla pianiste de talent dans deux de ses *Études* et dans le *Prélude, Aria et Finale*, de Franck.

Belle manifestation d'art que le récital de M. Louis Lavoye, parfait interprète du *Prélude et Fugue* en mi, de Mendelssohn, de la Sonate Op. 110 de Beethoven, de la Ballade en sol de Chopin, et d'une série de pièces de la jeune école française.

A la séance de clôture, une toute jeune et déjà remarquable pianiste, Mlle Germaine Lejeune, a joué très poétiquement des œuvres de Chopin, Rachmaninoff, Brahms et Liszt, tandis que Mlle Yvonne Bernard, une encore plus jeune, mais non moins remarquable violoncelliste, obtint un franc succès dans un concerto de Haynd, le *Kol Nidrei* de Max Bruch et une *Tarentelle* de Popper. Des mélodies chantées par Mlle Bertha Wastrade complétaient le programme.

Mentionnons encore une belle séance donnée, à l'Emulation, par le cercle « Piano et Archets ». Le programme comportait un *Quatuor* de Beethoven, fort bien rendu par MM. Maris, Bauwens, Foidart et Vranken, une *Rapsodie* pour clarinette et piano, de Claude Debussy, œuvre originale et quelque peu baroque, qui trouva en MM. Léva et Jaspar des interprètes distingués, et un *quatuor* de Vincent d'Indy, dont la partie de piano était également confiée au talent souple de M. Maurice Jaspar.

Mme Fassin-Vercauteren, la plus douée de nos cantatrices, présenta des mélodies de Dupin, de faible valeur musicale, des lieder de Fauré et, assez inattendu dans cet entourage, l'*Hidalgo*, de Schumann.

Carl Smulders.

FAITS DIVERS

TOURNAI. — La mémoire d'un Wallon de haut mérite, né à Mont-Saint-Aubert près de Tournai le 14 juillet 1832, a été hautement honorée le 22 juin dernier, à Poitiers. Il s'agit du P. Camille de la Croix S. J., archéologue, décédé le 14 avril 1911 et qui fut, au dire de M. Lefèvre-Pontalis, « le premier fouilleur de France ». A l'inauguration de la statue qu'on lui a érigée, les plus illustres archéologues de France ont fait le plus haut éloge de ce Wallon illustre, qui reste à peine connu de ses compatriotes. Auteur de plus de 170 ouvrages, études ou notices, le P. de la Croix est particulièrement célèbre dans le monde de l'archéologie par ses découvertes de l'hypogée des Dunes et du baptistère de Saint-Jean à Poitiers. A diverses reprises, il revendiqua sa nationalité. C'est pourquoi le Roi s'est fait représenter à l'inauguration du monument, à laquelle le Gouvernement et l'Académie d'archéologie se sont également associés.

Clotier.

LIÈGE. — **Le wallon à l'Université.** — Les patois ont une importance capitale pour l'étude historique du français, dont ils représentent une phase archaïque et immobilisée ; ils nous permettent donc d'expliquer maint phénomène de la langue littéraire actuelle et d'autrefois. Pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter la Grammaire comparée des langues romanes ou la plus élémentaire grammaire historique. Aussi, plus d'une Université étrangère inscrit-elle à ses programmes des cours officiels sur les dialectes *et particulièrement sur le wallon*. Pourquoi notre pays, qui possède les plus riches patois romans et les meilleurs patoisants, n'encourage-t-il pas de façon plus formelle et plus efficace ce précieux et nécessaire enseignement ? L'Université de Liègea deux professeurs de philologie romane, MM. Wilmotte et Doutrepont. Il n'a pas de cours de philologie wallonne. M. Doutrepont s'est fait au Congrès wallon du 7 juillet l'écho du vœu souvent exprimé de voir compléter ainsi cet enseignement qui nous touche de si près. De son côté, M. Wilmotte, dans une récente communication à l'Académie, désigne M. Jules Feller pour un cours sur les patois wallons.

Nous apprenons avec plaisir qu'*en attendant mieux*, M. Doutrepont, ayant souvent constaté combien l'étude de la langue familière est vivante et même passionnante pour les débutants, se propose de consacrer chaque année une série de leçons théoriques et d'exercices pratiques à l'interprétation de textes wallons anciens et modernes. *O. C.*

Succès d'un luthier liégeois à Paris. — Depuis plusieurs années, une revue française, le *Monde musical*, organise des concours internationaux de *violon* (nous ne disons pas de *violonistes*) qui présentent un vif intérêt. Le but est de déterminer si réellement les instruments anciens possèdent sur les modernes la supériorité qu'on leur attribue. Le concours consiste dans l'exécution d'un morceau par le même exécutant, invisible au public, dans une salle plongée dans l'obscurité, et ignorant lui-même l'origine des instruments dont il se sert. Aucun subterfuge n'est donc possible.

Le concours de cette année s'est terminé à la gloire de la lutherie wallonne. Les violons modernes présentés étaient au nombre de quarante-deux, chiffre qu'une sévère épreuve éliminatoire réduisit à sept ; les instruments anciens étaient admis de droit.

Le premier prix a été attribué à un violon de M. Auguste Falisse, luthier liégeois établi à Bruxelles ; viennent ensuite, dans l'ordre : M. P. Kaul, luthier à Nantes, un Stradivari (Crémone, 1644-1737), un Grancino (Milan, XVIIe siècle), enfin MM. Deroux (Paris, moderne) et Poirson (Lyon, id.). *E. Cl.*

MONS. — **Le jubé de Sainte-Waudru.** — Le *Patriote* annonce que « des délégués de la Commission royale des monuments ont examiné le gabarit d'un rétable qui serait réalisé à l'aide des fragments de l'œuvre de Dubreucq. Ils ont pensé, avec raison, que la dispersion définitive de la belle composition du vieux sculpteur montois devait être évitée. La

Commission a émis le vœu de voir reconstituer le jubé de Dubreucq, tout au moins dans sa face essentielle ».

Cette bonne nouvelle réjouira tous les amis de l'Art wallon, et en particulier les membres de la société présidée par M. Jules Destrée, qui a pris l'initiative de proposer la reconstitution de l'œuvre du génial sculpteur montois.

Au Bon vouloir. — A l'exposition de peinture, sculpture, gravure et art industriel organisé par ce Cercle, M. Jules Destrée a été invité à parler, le 20 juin, des Arts anciens du Hainaut. Cette conférence, qui avait attiré un nombreux public, a eu un très vif succès. La fondation d'une section régionale des *Amis de l'Art wallon* a été décidée. C'est chose faite, comme on le verra plus loin (Chronique de la Société).

Du 30 juin au 14 juillet, le vaillant cercle *Bon vouloir* a organisé une nouvelle exposition (la 18e), consacrée exclusivement à l'œuvre du maître graveur Auguste Danse.

Histoire wallonne. — Sur l'initiative de M. Emile Hublard, la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut a fondé un prix pour l'Histoire de la ville de Mons. Ce prix, du montant de 2000 francs, sera attribué en 1917 par la Société en question et sur l'avis conforme d'un jury composé de cinq membres désignés par elle. Les manucrits, non signés, devront être adressés au Secrétaire de la Société avant le 31 décembre 1916. Le règlement porte qu'on n'entend récompenser qu'un travail présentant, au point de vue scientifique, les plus sérieuses garanties.

NAMUR. — **Le souvenir de Félicien Rops** a été évoqué le 7 juillet, journée jubilaire pour le Royal Club nautique namurois. Il y a eu, en effet, cinquante ans que le premier président de ce club, l' « infâme Fély » lui-même, assisté de ses cousins, MM. Anatole et Victor Rops, du grand écrivain Ch. De Coster, du peintre Arm. Dandoy et de quelques autres esthètes et athlètes, constituait ce noyau de sportsmen avant la lettre. C'est toute cette forte et curieuse génération qu'on a surtout fêtée à Namur. Elle est, hélas ! bien éclaircie.

Exposition d'Art. — S'est ouverte en notre ville la XIIe Exposition provinciale des Beaux-Arts et Art appliqué, organisée par le Cercle *le Progrès* dans les locaux de l'Académie de peinture, Ecole Jeanly-Bodart, rue Verte. Elle obtient en ce moment un vif succès auprès des amateurs et du public en général.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ LES AMIS DE L'ART WALLON

SECTION DE MONS

Séance du 5 juillet 1912.

La séance est ouverte à 4 3/4 heures, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Jean Lescarts, bourgmestre de Mons.

M. Lescarts rappelle les origines de l'Association, qui prit naissance au lendemain de l'Exposition de l'Art wallon de Charleroi, et il rend hommage à tous ceux qui en ont assuré le succès et particulièrement à M. Destrée. Il y a quinze jours à peine, M. Destrée, dans une conférence intéressante, nous a parlé de l'importance de l'art wallon dans le passé. Cet art, trop longtemps ignoré et méconnu, que l'étranger attribue injustement à la Flandre, nous le revendiquons comme notre patrimoine, dit M. Lescarts, nous voulons le faire connaître et admirer. Le programme que nous nous proposons est vaste, il embrasse non seulement la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique, mais aussi les industries d'art si florissantes jadis dans tout le pays wallon. Les questions qui sollicitent notre attention sont nombreuses et variées; dans sa séance du 10 mars dernier, le *Comité général* a décidé de mettre à l'étude 16 projets dont plusieurs présentent pour nous une importance spéciale, notamment la reconstitution, dans l'église de Sainte Waudru, du jubé, chef-d'œuvre du Montois Jacques Dubrœucq, qu'un de ses biographes très récent, M. le Dr Hedicke, de Strasbourg, qualifie de maître *néerlandais*. Mais à côté de ces questions, il en est beaucoup d'autres qui, dans la suite, devront faire l'objet de notre attention et pour la solution desquelles la collaboration des *Amis de l'Art wallon* sera précieuse.

Cette allocution est chaleureusement applaudie.

Sur la proposition de **M. Abel Le Tellier,** avocat, l'assemblée nomme, par acclamations, M. Jean Lescarts, président du Comité.

Il est ensuite procédé à l'élection des vice-présidents, des secrétaires, du trésorier et des membres du Comité, qui est composé comme suit:

Président: M. Jean Lescarts, bourgmestre de Mons.

Vice-Présidents: MM. François André, vice-président du Conseil provincial, Président de la Fédération des Artistes wallons; Comte d'Auxy de

Launois, Président du Cercle archéologique de Mons; Harmignie, avocat, vice-président de la Chambre des Représentants; Houzeau de Lehaie, sénateur, Président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Secrétaires: MM. Emile Hublard, conservateur de la Bibliothèque publique de Mons; René Quinet, conservateur des collections du Cercle archéologique de Mons.

Trésorier: M. Abel Le Tellier, avocat.

Membres: MM. René Aubry, avocat à Mons; Clément Benoit, secrétaire du Cercle d'Art « Le Bon Vouloir »; A. Carlot, archiviste de Mons; Gonzalès Decamps, avocat et rédacteur au journal « La Province »; H. Desguin, conseiller communal et directeur du journal « Le Hainaut »; Emile Dony, professeur à l'Athénée royal, vice-président du Cercle archéologique; Gendebien-Hardenpont, membre du Comité directeur de la Section des Beaux-Arts à l'Exposition de Charleroi; H. L. Goffint, membre du Cercle d'art « L'Essaim »; le Comte de Goussencourt, membre du Comité des Beaux-Arts à l'Exposition de Charleroi, à Obourg; Ch. Greyson, ingénieur et industriel, à Baudour; André Harmegnies, bourgmestre de Dour; Alph. Lambilliotte, professeur à l'Institut commercial des Industriels du Hainaut, secrétaire de la Société « Les Amitiés françaises » à Ghlin; Jean Lemaire, juge au Tribunal de 1re instance; Léon Losseau, avocat, bibliothécaire de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut; Victor Maistriau, avocat, échevin de la Ville de Mons; F. Masson, avocat, échevin de la Ville de Mons, membre de la Chambre des Représentants; Joseph Moreau, avocat, secrétaire des Amis de la Littérature; Edouard Poncelet, archiviste de l'Etat; l'abbé Ed. Puissant, professeur, membre correspondant de la Commission royale des Monuments; Léop. Servais, avocat et conseiller communal; Clément Stiévenart, professeur à l'Académie des Beaux-Arts; Vicomte Adrien Vilain XIIII, bourgmestre, président d'honneur de l'Ecole des Professions et Métiers d'art, Maisières. Alph. Wins, juge, président de la Société des Bibliophiles belges, Mons.

M. Lambilliotte communique une lettre par laquelle M. Destrée recommande comme très utile l'adhésion des communes.

M. Le Tellier fait connaître que le projet de réédification de l'œuvre de Dubrœucq pourra être soumis à l'examen de la Société à l'une des prochaines séances. Il est décidé que celles-ci se tiendront de préférence le vendredi à 5 1/2 heures.

Avant de lever la séance, **M. le Président** remercie les membres d'avoir répondu avec autant d'empressement à l'appel du Comité provisoire. Il constate avec satisfaction que le nombre des adhérents s'élève aujourd'hui, rien que pour Mons et les environs immédiats, à plus de cent, et qu'il y a lieu d'espérer que ce nombre sera rapidement doublé.

Les Secrétaires:	*Le Président:*
Emile Hublard,	Jean Lescarts.
René Quinet.	

SECTION LIEGEOISE.

Séance du 22 juin.

Le Comité s'est réuni le 22 juin sous la présidence de M. X. Neujean, président.

M. **Ch. Delchevalerie** a exposé où en est le projet de réunir les reproductions photographiques des œuvres d'art wallon se trouvant dans les musées étrangers. Il résulte des premières études, entreprises avec le concours de MM. Jules Berchmans et Alphonse Caron, que le projet est parfaitement réalisable.

M. **O. Colson** estime que la question est d'intérêt général. Sur sa proposition, M. Delchevalerie est prié de rédiger, sur cette importante question, un rapport que publiera *Wallonia*.

Le Comité s'occupe ensuite de l'Assemblée annuelle des *Amis de l'Art wallon*, que la Section a mission d'organiser pour le mois d'octobre prochain. Différents projets sont envisagés. Après un échange de vues entre tous les membres, la fixation de l'ordre du jour est remise à la prochaine séance.

Le Comité ayant appris que M. Jules Berchmans, docteur en art et archéologie, prépare un important ouvrage sur la peinture wallonne, émet le vœu de voir le Conseil communal en encourager la publication.

M. **le président,** en suite d'une communication faite par un de nos amis à l'une de nos précédentes réunions, s'est informé de ce que sont devenues les toiles décoratives du Liégeois Carpay, qui furent données à la Ville. Il informe qu'elles sont actuellement conservées dans une dépendance de l'Académie des Beaux-Arts. A l'époque où cette œuvre considérable a été remise à la Ville, on n'a pas trouvé de local auquel elle pût convenir.

Le Comité décide d'insister pour que l'œuvre de Carpay soit utilisée.

M. **Paul Jaspar** fait connaître les résultats de l'étude qu'il a conduite avec le concours de MM. Paul Comblen et Alfred Lobet, au sujet de la commémoration Remouchamps. Il s'agit d'apposer une plaque mémoriale sur la maison où est né l'auteur de « Tâtî l'Pèriquî », rue du Palais, n° 44. Par cet hommage discret, la Société rappellera aux passants la mémoire de l'un de nos écrivains de terroir qui ont le mieux travaillé pour les lettres wallonnes et pour la Wallonie. Edouard Remouchamps ne fut pas seulement un auteur dramatique remarquablement doué, il fut surtout un éveilleur d'énergie, car c'est le succès prodigieux de sa pièce « Tâtî l'Pèriquî » qui contribua pour la plus large part à l'épanouissement de notre mouvement littéraire et à la formation d'une conscience wallonne.

Le Comité décide de donner suite au plus tôt à ce projet. Il confie la confection du Mémorial au sculpteur Georges Petit, dont le beau talent vient de s'affirmer avec un si glorieux éclat au Salon triennal de Liège.

Afin d'associer à cette commémoration tous les admirateurs d'Edouard Remouchamps, le Comité décide d'organiser une souscription publique pour couvrir les frais du travail. Les souscriptions les plus minimes seront reçues avec reconnaissance. On est prié de s'inscrire au plus tôt chez le trésorier de la Section, M. Th. Hoven, 1, rue Fond Pirette, Liège.

Le Secrétaire.
O. THIRY.

NOS DISPARUS.

Nous empruntons à *l'Art moderne* cette note nécrologique sur **M. Alexandre Béon.** Il était de nos amis et ses séances de musique wallonne à l'Exposition des Beaux-Arts à Charleroi, en 1911, sont restées dans la mémoire de ceux qui y assistèrent.

« La mort d'Alexandre Béon, qui vient de succomber à Bruxelles dans sa cinquante-et-unième année, aux suites d'une affection de la gorge, causera une douloureuse émotion dans le monde musical, où le défunt était unanimement estimé.

« Directeur de la Maison Erard, récemment choisi comme directeur des Concerts populaires, Alexandre Béon était en outre compositeur; et sa modestie seule l'empêcha de prendre, à ce titre, la place que son talent délicat et fin lui désignait. Il travaillait pour lui, sans s'occuper de la diffusion de ses œuvres. Un certain nombre de celles-ci franchirent néanmoins le cercle de ses intimes, et notamment un ballet, *Maïmouna*, qui fut représenté avec succès au théâtre de la Monnaie, des mélodies, des pièces pour piano, etc. On lui doit aussi de judicieuses harmonisations de chansons populaires et d'airs anciens. Il était chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Léopold. »

LISTE DES MEMBRES

Deuxième liste

Arrêtée au 14 juillet 1912 (1).

A

M. Léon Anciaux, pharmacien, 28, rue Joseph II, Bruxelles.
M. E. Armbruster, négociant, 1, rue du Collège, Charleroi.
M. Léon Attenelle, homme de lettres, Wasmes.
M. René Aubry, avocat, rue du Parc, Mons.
M. le Dr Auguste Auvray, Gilly.
M. Charles Auvray, statuaire, rue Génart, Gilly.

B

M. Louis Banneux, chef de division au Secrétariat du Ministère des Travaux publics, 148, avenue de la Chasse, Etterbeek.
M. C. Barth, professeur, 21, rue Léon Bernus, Charleroi.
M. le Dr C. Baudoux, 305, avenue de la Reine, Laeken.

---

(1) **La première liste des Membres de la Société a paru dans notre n° de mars dernier, p. 139 à 150. La deuxième liste comprend les nouvelles inscriptions faites depuis lors.**

M. Charles Beaufaux, avocat, rue de l'Eglise, Gosselies.
M. Victor Bergeret, avocat, rue Verte, Mons.
M. Fernand Bernard, homme de lettres, 189, chaussée de Tervueren, Bruxelles.
M. Georges Bernard, ingénieur, bourgmestre, Mesvin.
M. F. Blanquaert, directeur commercial, 8, rue Froissart, Bruxelles.
M. Léon Bodart, ingénieur aux Aciéries de Grivegnée.
M. le baron Alfred Bonaert, bourgmestre de Ghlin, président du Comité de l'Ecole professionnelle des Métiers d'art, de Mons, château du Joncquoy, Ghlin lez-Mons.
M. Louis Borsu, agent de change, rue Emile Vankeerberghen, Huy.
M. Maurice Bouvet, commis à la Direction des contributions, 9 rue Rogier, Namur.
M. Bovesse père, contrôleur des contributions, 42, boulevard d'Omalius, Namur.
M. François Bovesse, homme de lettres, boulevard d'Omalius, Namur.
M. Thomas Braun, avocat, rue des Chevaliers, Bruxelles.
M. Paul Brenu, directeur du Pavillon de Flore, Liége.
M. Nestor Bresmal, receveur de l'Enregistrement, 14, rue de l'Indépendance, Namur.
M. Charles Bronne, homme de lettres, 31, rue de l'Ouest, Liége.

C

M. Georges Cambier, directeur d'assurances, rue de la Réunion, Mons.
M. Jacques Campion, 6, rue du Méridien, Bruxelles.
M. Armand Carlot, archiviste de la ville, rue d'Enghien, Mons.
M. Anto Carte, artiste peintre, Mons.
M. Gustave Casy, rédacteur au journal *La Province*, Mons.
M. Ch. Catteau, président du Cercle « *Les Amis de l'Art* », 60, avenue Rêve d'Or, La Louvière.
M. Iwan Cerf, artiste peintre, 21, rue Ste-Véronique, Liège.
M. Louis Chainaye, ingénieur, bourgmestre de la ville, Huy.
M. Renier Chalon, ingénieur, 14, rue St-Henri, Woluwe-St-Pierre.
Mme Vve Charlier, 90, rue de Fragnée, Liége.
Mlle Marguerite Charlier, 17, rue de l'Etat-Tiers, Liége
M. Achille Clerbois, rue Charles Harmignies, Bracquegnies.
M. Paul Collet, étudiant en droit, 14, rue de Mons, Nivelles (Brabant).
M. Georges Collin, architecte, chez M. Snutsel, rue de la Loi, Bruxelles.
Mlle Ch. Corbusier, artiste peintre, rue Lucien Namèche, Namur.
M. Félix Cordier, à Mousty (Ottignies).
M. Valéry Cousin, directeur, La Louvière.
M. Paul Cuttier, ingénieur, quai de Namur, Charleroi.

D

M. Georges Dandoy, artiste violoncelliste, 3, rue Grandgagnage, Namur.
M. le comte Albéric d'Auxy de Launois, président du Cercle archéologique de Mons, rue du Mont-de-Piété, Mons.

M. Gustave Debersen, bourgmestre de Jemappes.
M. Georges Defaux, artiste violoniste, rue Henri Bles, Salzinnes-Namur
M. Louis Deghelt, garnisseur, rue de Fer, Namur.
M. Degroodt, secrétaire du Cercle artistique *l'Essaim*, Mons.
M. Maurice de Haneffe, rue Charles Zoude, Salzinnes-Namur.
M. Karl Deharveng, étudiant en droit, Cuesmes.
M. L. Deladrière, ingénieur, rue de Bierchamps, Marcinelle.
M. Georges Delattre, industriel, Morlanwelz.
M. Henri Delbruyère, rue de Nimy, Mons.
M. Léon Delbruyère, rue de Nimy, Mons.
Mme Gustave de Lhoneux, château d'Ahin, lez-Huy.
M. Herbert Delport, 14, Rempart de la Vierge, Namur.
M. Pierre Demanet, antiquaire, 5, Marché aux Herbes, Namur.
M. Ad. Demoustier, avocat, rue des Compagnons, Mons.
M. le chevalier Jean de Patoul, avocat, 47, boulevard Dolez, Mons.
M. Léon Dequesne, éditeur, Grand'rue, Mons.
M. Jacques De Roeck, ingénieur, boulevard Cauchy, Namur.
M. Robert de Savoye, capitaine-commandant au 2e régiment de chasseurs à cheval, rue des Passages, Mons.
M. Stanislas de Savignac, directeur d'assurances, boulevard Dolez, Mons.
M. de Sélys Longchamps, avocat, 26, rue de la Boverie, Liége.
M. Maurice Desenfans, avocat, 6, boulevard Dolez, Mons.
M. Dethy, ingénieur, directeur des Ponts et Chaussées, rue Pepin, Namur.
M. Fernand De Ville, docteur en droit, rue du Marché, Huy.
M. Aug. de Wilde, agronome de l'Etat, boulevard Gendebien, Mons.
M. Emile Diskchen, architecte, rue Pepin, Namur.
M. Ghislain Dochen, avocat, 1, avenue Delchambre, Huy.
M. Albert Dolez, château du Festinoy, Ghlin-lez-Mons.
Mlle Irène d'Olsowska, 43, rue de l'Aurore, Bruxelles.
M. Albéric Dorzée, ingénieur, administrateur-délégué de la Société des Ateliers de et à Boussu.
M. Edgard Druine, artiste lyrique, rue Joseph Lefèvre, Marchienne-au-Pont.
M. Eugène Dubois, 4, rue de l'Indépendance, Namur.
M. René Dubois, secrétaire communal, rue Entre-deux-Portes, Huy.
M. Georges Dufour, ingénieur, Oignies-Aiseau.
M. Louis Dupont, directeur des Usines Baume et Marpent, Morlanwelz.
M. Edmond Duquesne, architecte paysagiste, 72, rue Allard, Marcinelle.

E

M. Justin Ernotte, ingénieur, 18, place Wiertz, Salzinnes-Namur.

F

M. Louis Faille, artiste peintre, boulevard de la Meuse, Jambes (Namur).
M. Henri Fauquel, secrétaire des Usines Baume et Marpent, Haine-St-Pierre.
M. Georges Fauconnier, industriel, rue N.-D. Débonnaire, Mons.

M. Félix Francart, avocat, conservateur des collections du Cercle archéologique, rue de Nimy, Mons.
M. Fromont, secrétaire communal, Gilly.
M. Henri Furnémont, 9, rue de la Montagne, Uccle.

G

M. Ed. Gailly, rue Patinir, Namur.
M. Maurice Gallée, ingénieur, 119, boulevard de l'Hôpital, Mons.
M. Léon Gaudier, 18, rue de la Montagne, Charleroi.
M. Georges Génard, 32, rue de Mons, Marchienne-au-Pont.
M. Henri Gérard, encadreur, rue de la Croix, Namur.
M. Maurice Gilbert, industriel, juge au Tribunal de commerce de Mons, à Cuesmes.
M. Maurice Goffin, avocat, quai de Brabant, Charleroi.
M. le juge René Goffin, 6, rue St-Georges, Nivelles.
Mme Janet-M. Greiner, rue des Ecoles ,Morlanwelz.
M. Jacques Greiner, 37, avenue des Nerviens, Bruxelles.
M. René Greiner, rue des Ecoles, Morlanwelz.
M. Eugène Guillaume, compositeur de musique, 169, boulevard de la Senne, Bruxelles.

H

M. Alph. Hanon de Louvet, membre de la Commission royale des Monuments, président de la Société archéologique de Nivelles, 11, rue St-Georges, Nivelles.
M. le Dr Edgard Haquin, rue de Montigny, Charleroi.
M. Adolphe Hambye, notaire honoraire, rue du Mont de Piété, Mons.
M. Alph. Harmignie,avocat, Vice-président de la Chambre des Représentants, rue du Gouvernement, Mons.
M. Ferdinand Harmignie, artiste peintre, rue des Arbalestriers, Mons.
M. Maurice Harmignie, avocat, boulevard de l'Hôpital, Mons.
M. Edmond Haux, avocat, 19, rue Lucien Namèche, Namur.
M. J. Henrijean, assureur-conseil, 63, rue Vandeweyer, Bruxelles.
Mme R. Herman, à Haine-St-Pierre.
M. Aug. Hospel, contrôleur de contributions, Beauraing.
M. Houba, rue Blondeau, Namur.
M. Georges Hubert, docteur en médecine, place du Chapitre, Mons.
M. Emile Hublard, conservateur de la Bibliothèque publique, 20, avenue d'Havré, Mons.
M. Hermann Hullen,, 23, rue Simonis, Verviers.

J

M. Georges Janson, ingénieur-conseil, Quiévrain.
M. Emile Jaspar, peintre décorateur, 61, rue Beeckman, Liége.
M. Maurice Jaspar, professeur au Conservatoire, rue des Croisiers, Liége.
M. Gustave Jomouton, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, rue Bas-de-la-Place, Namur.

Mme **J. R. Jones,** 44, rue Bosquet, Bruxelles.
M. **Emile Jottrand,** avocat, directeur de l'Ecole commerciale des Industriels du Hainaut, rue des Groseillers, Mons.
M. **Alfred Juste,** avocat, Houdeng-Aimeries.

L

M. **Lucien Ladrière,** négociant, Carnières.
M. **Ernest Lahaye,** sculpteur, 7, place Wiertz, Namur.
M. **Henri Latteur,** directeur d'assurances, rue du Gouvernement, Mons.
M. **Oscar Leblanc,** conseiller communal, Châtelet.
M. **E. Ledure,** 69, rue de la Madeleine, Bruxelles.
M. **Edouard Legaye,** 13, rue des Glacières, Marcinelle.
M. **Jean Lemaire,** juge au Tribunal de 1re instance, rue des Capucins, Mons.
M .**Maurice Leman,** négociant, boulevard de la Prison, Mons.
M. **Octave Leroy,** avocat, rue Neuve, Mons.
M. **Abel Le Tellier,** avocat, rue de la Grande Triperie, Mons.
M. **Jean Ligny,** ingénieur, Gilly.
M. **Aug. Ligot,** avocat, 43, rue du Progrès, Gosselies.
M. **Georges Lockem,** homme de lettres, rue Cuvelier, Namur.

M

M. **Gustave Mahau,** receveur des contributions, 197, chaussée de Waterloo, St-Servais (Namur).
M. **Jules Mahau,** instituteur, Marcinelle.
M. **Mallems,** ingénieur, rue Rogier, Namur.
M. **Georges Marcoux,** négociant, rue du Haut Bois, Mons.
M. **René Marcq,** avocat, chargé de cours à l'Université, 5, rue Hydraulique, Bruxelles.
M. **Gaston Marneffe,** capitaine-adjoint d'Etat-maojr au 2e régiment de Chasseurs à cheval, 8, rue du Miroir, Mons.
M. **Albert Mathieu,** 2, rue du Marché, Huy.
M. **Fernand Mélotte,** professeur à l'Athénée du Centre, Morlanwelz.
M. **Alfred Menu,** rue de la Petite Triperie, Mons.
M. **Merveille,** chaussée de Waterloo, Namur.
M. **Oscar Meurice,** rue Patinir, Namur.
M. **Maurice Midol,** ingénieur, négociant en charbons, boulevard de la Prison, Mons.
M. **Eug. Mignon,** architecte, 65, rue Salzinnes-les-Moulins, Namur.
M. **Ernest Mongenast,** capitaine au Génie, 21, rue Salzinnes-les-Moulins, Namur.
M. **le notaire Moreau,** boulevard de la Sauvenière, Liége.
M. **Joseph Moreau,** avocat, rue de Nimy, Mons.
M. **Fernand Mosselman,** avocat, Mons.

N

M. **Frédéric Nisoli,** professeur, Couillet.
M. **Louis Norbert,** vérificateur des Douanes, 9, rue Rogier, Namur.

P

M. **Julien Papart,** à Loverval, par Couillet.
M. **Paternoster,** avocat, à Haine-St-Pierre.
M. **Léon Paulus,** artiste lyrique, 6, rue Traversière, Jumet.
M. **Peduzy,** ferronnier d'art, rue Patinir, Namur.
M. **Jules Pélerin,** pharmacien, rue de Nimy, Mons.
M. **Pepin,** député, Pâturages.
M. **Paul Perracchio,** 26, rue de la Limite, Bruxelles.
M. **Georges Petit,** statuaire, 2, rue des Vergers, Liége.
M. **Lucien Petit,** artiste peintre, rue de la Chaussée, Mons.
M. **François Pieltain,** professeur de chant, rue Rogier, Namur.
M. **Théo. Pirard,** avocat, chaussée de Liége, Huy.
M. **Ed. Poncelet,** conservateur des Archives de l'Etat, membre de la Commission royale d'Histoire, rue du Parc, Mons.
M. **le Colonel Printz,** boulevard de la Meuse, Jambes (Namur).
M. **G. Protin,** directeur des Usines Cambier, Morlanwelz.

Q

M. **Charles Quinet,** agent de change, rue de la Réunion, Mons.
M. **René Quinet,** négociant, 24 ,rue des Marcottes, Mons (Hainaut).
M. **Charles Quinot,** 6, place d'Armes, Namur.

R

M. **Gaston Robert,** homme de lettres, boulevard de la Meuse, Jambes (Namur).
M. **Henri Roland,** avocat, sénateur, Mons.
M. **le Dr Jules Rondeau,** Morlanwelz.
M. **Gustave Roullier,** 3, boulevard Defontaine, Charleroi.
M. **Félix Rousseau,** archiviste de l'Etat, 13, rue de la Petite Guirlande, Mons.

S

M. **Léon Schietaert,** ingénieur, chef de la comptabilité des Ateliers de et à Boussu.
M. **Joseph Schmidt,** docteur en médecine, rue de la Terre du Prince, Mons.
M. **Joseph Schoenmaekers,** curé, Neuville sous Huy.
M. **Louis Schoenmaekers,** architecte, 47, rue du Marché, Huy.
M. **François Simon,** compositeur de musique, 38, avenue des Gloires Nationales, Jette St-Pierre.
M. **Edouard Simonon**, avocat, Ghlin.
M. **le baron Henri Siraut,** château de la Bruyère, Nimy.
M. **Jules Stiénon,** commis de Direction des contributions, 9, rue Rogier, Namur.
M. **Clément Stiévenart,** artiste peintre, 1, avenue de Nimy, Mons.

T

M. **Michel Tamagne,** négociant, 4, rue André Dumont, Liége.
M. **le capitaine Alfred Thonnart,** 88, rue César Franck, Liége.
M. **Ch. Tondreau-Quinet,** négociant, président du Tribunal de commerce, rue d'Havré, Mons.
M. **Pol Tordeur,** compositeur de musique, Wasmes.

V

M. **Jean vanden Eeden,** directeur du Conservatoire, rue d'Enghien, Mons.
M. **le Dr van Wilder,** 2, avenue Gillieaux, Charleroi.
M. **Edouard Verhaegen,** artiste sculpteur, 216, rue Pige-au-Croly, Charleroi.
M. **Robert Verschaeren,** 19, rue de Bériot, Bruxelles.
M. **Emile Vierset,** docteur en droit, rue Rioul, Huy.
M. **le vicomte Adrien Vilain XIIII,** bourgmestre de Maisières,
M. **Hector Voituron,** homme de lettres, Jemappes.
M. **Arthur Votquenne,** ingénieur, place Wiertz, Namur.

W

M. **Alfred Waillière,** agent en douane, boulevard Charles-Quint, Mons.
M. **Edouard Wautier,** ingénieur, 6, rue de la Prison, Charleroi.
M. **Paul Wéry,** ingénieur, rue de la Halle, Mons.
M. **Williame,** ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, La Plante-Namur.
M. **Georges Williame,** docteur en sciences, 109, boulevard Dolez, Mons.
M. **Alphonse Wins,** juge au Tribunal de 1re instance, président de la Société des Bibliophiles belges, rue Derrière-la-Halle, Mons.
M. **Georges Wouters,** vice-président du Tribunal de 1re instance, Grand'Place, Mons.

Adhésions collectives

Province de Hainaut, Hôtel du Gouvernement, Mons.

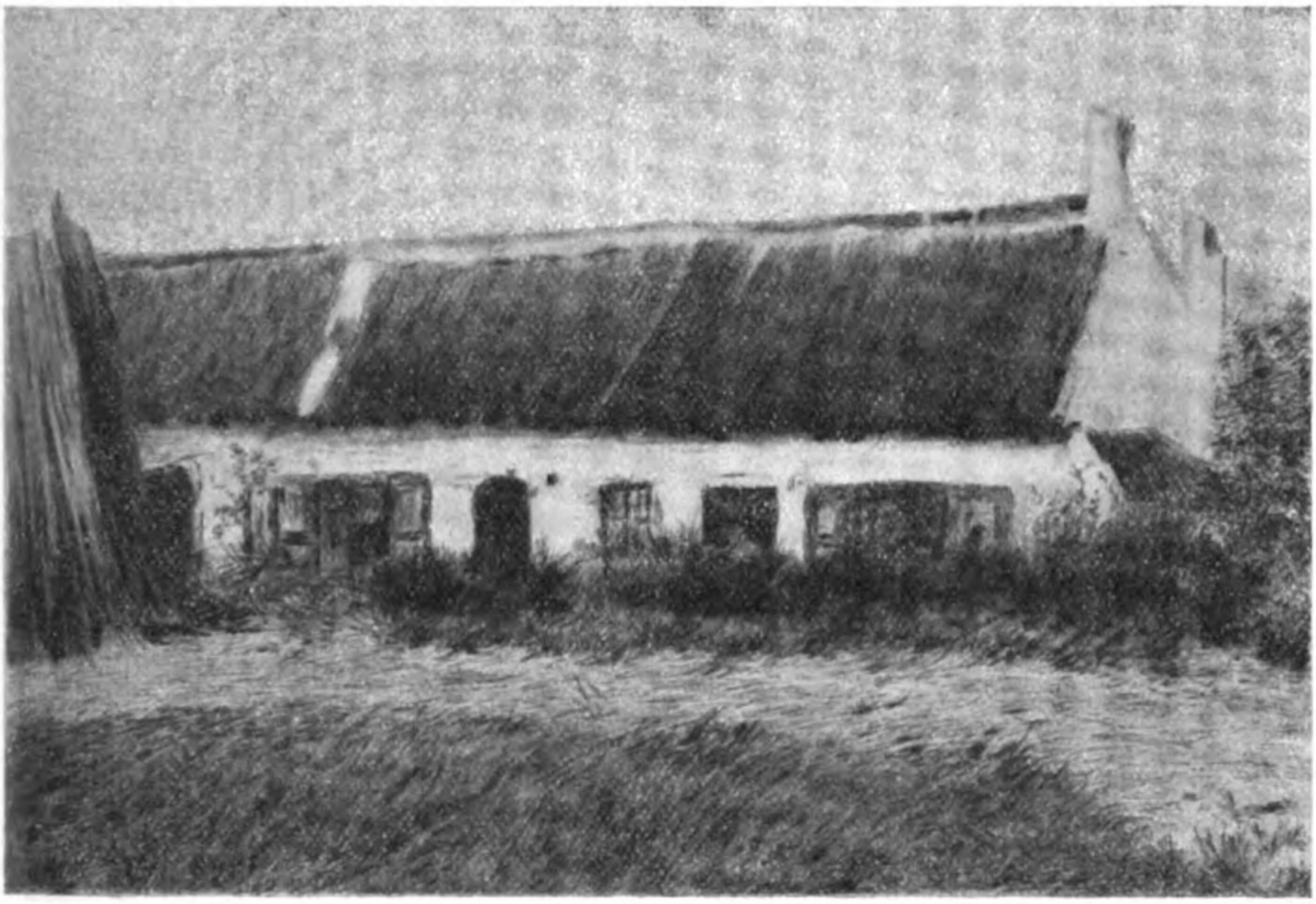
Ville de Beaumont.
Commune de Bernissart.
Commune de Couillet.
Commune de Cuesmes: Bibliothèque populaire.
Commune d'Engis.
Ville de Gembloux: M. Roulin, ancien instituteur, conseiller communal, Gembloux.
Commune de Gilly.
Ville de Gosselies.
Commune de Jemeppe-sur-Meuse.
Commune de Jumet: Archives.

Commune de Jumet: Bibliothèque communale.
Commune de Jupille: M. Edmond Jacquemotte, pharmacien, rue Chafnay, Jupille.
Ville de Liége.
Ville de Marche en Famenne.
Commune de Marcinelle.
Commune de Monceau-sur-Sambre.
Commune de Morlanwelz.
Commune de Pâturages.
Commune de Ransart.
Commune de Saint-Remy (arrondissement de Thuin).

Fédération des Artistes wallons, Section de Mons: M. Maurice Degroot, secrétaire, faubourg d'Havré, Mons.
Université populaire de Gilly: M. Léon Cognaux, instituteur, 19, rue de Fleurus, Gilly.
Université populaire de Jumet-Brûlotte.
Université populaire de Jumet-Gohyssart.
Cercle d'art *l'Essaim*, (délégué: M. Antoine Jacobs, ferronnier, rue d'Havré), Mons.
Cercle artistique *l'Essor*, (délégué, M. Léon Tombu, artiste peintre) Huy.
Cercle d'art *l'Eveil*, (délégué: M. Paul Collet, 14, rue de Mons), Nivelles.
Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Mons.
Société historique et archéologique de Tournai.

Rectifications à la première liste.

M. Léon Chevron, ameublements d'art, 22, rue du Pot d'Or, Liège.
M. Charles Delchevalerie, homme de lettres, 127, rue de la Campine, Liége.
M. Louis Delcorde, artiste peintre, 23, rue Froissart, Bruxelles.
M. Gausset, 5, rue Potagère, Bruxelles.
M. Arnold Goffin, 61, avenue Montjoie, Uccle-Bruxelles.
Mlle Jenny Lorrain, statuaire médailleur, 57, rue Thiéfry, Bruxelles.
M. Octave Maus, directeur de la *Libre esthétique*, rue du Berger, Bruxelles.
M. Erasme Raway, compositeur de musique, 1, rue Murillo, Bruxelles.
Institut archéologique liégeois, (délégué: M. l'avocat de Buggenoms), Secrétariat, 14, rue Fabry, Liége.
Société archéologique de Nivelles, (délégué: M. Léon Tamine), Nivelles.
Société de Littérature wallonne, (délégué: M. l'avocat J.-M. Remouchamps), à l'Université de Liége.



Aug. DANSE. — **Chaumières ensoleillées.**

AUGUSTE DANSE, A KNOCKE

par M. Richard Dupierreux

Je suis allé voir à Knocke, Auguste Danse. Il a coutume d'y passer deux mois d'été, ce qu'il appelle «ses vacances». Mais les vacances d'Auguste Danse ne ressemblent guère aux nôtres; je m'en suis aperçu, sitôt poussée la porte derrière laquelle une voix joyeuse me chantonnait de multiples «Entrez!». Une vaste chambre, inondée de lumière, transformée à la diable en atelier, s'encombrait de chevalets, de cartonniers et de tables à graver; deux lits, le long du mur, disparaissaient sous une accumulation d'épreuves et de dessins; le pouce fermé sur le porte-fusain, le maître me tendit quatre doigts de sa main laborieuse. Je m'informai de sa santé:

— Pas mal... Pas mal... J'ai fait quelques nouvelles choses. Attendez, je vais vous les montrer.

Tout Danse est dans cette réponse: il semble que, pour lui, le mot *vie* et le mot *travail* soient synonymes, au point qu'il est inutile de s'enquérir de l'un si l'on s'enquiert de l'autre.

— Oui, quelques nouvelles choses. Des portraits: voici celui de Paul Pastur, que je viens de finir.

Le profil ferme et spirituel s'accuse avec une netteté de médaille, sans aucune dureté cependant: le dessin suit la ligne en la fondant, comme l'atmosphère qui ouate les contours des choses en leur laissant malgré cela, toute leur précision. D'autres portraits glissent entre les doigts de l'artiste: un profil de fillette, dans cette manière blonde dont il a le secret et qui paraît emprisonner de la lumière sous le grain léger du crayon frôleur; une étude de jeune fille, à contre-jour, le visage mangé de soleil; puis, des copies, une tête d'homme d'après Rembrandt, âprement mordue, dans laquelle les blancs et les noirs vibrent avec truculence, et cette délicate *Madame* d'après Bellini, que le maître parfait de jour en jour et qui s'avère, par l'angélique expression du visage autant que par la finesse du travail, une de ses œuvres les plus charmantes.

— Je suis bien forcé de rester à l'atelier. Par ce temps de chien, que voulez-vous que je fasse ? J'aurais tant voulu, cependant, dessiner deux ou trois paysages !

Il dénoue les liens d'une farde. :

— Voilà quelques-uns des originaux que j'ai faits ici. Voulez-vous voir ?

Je m'approche: tandis que nous feuilletons les eaux-fortes et les pointes sèches, nous parcourons tout un coin de Flandre. En même temps, du geste et de la voix, le graveur décrit et s'enthousiasme: il n'est guère de décor qu'il préfère à celui-ci; la lumière chante et caresse, argentée ou blonde, fiancée aux nuances de la dune, du ciel et de l'eau, créant une atmosphère de repos et de joie, dans laquelle toutes choses se calment et s'unissent, adoucissent la rigueur de leurs arêtes, depuis les pierres jusqu'aux âmes; les aspects, cependant, se succèdent sans monotonie; peu de coins de terre sont, en Belgique, plus variés que celui-ci. Knocke, d'abord: à côté de la station balnéaire, le petit village de culture, confondu avec le vieux Zoute, disperse dans les polders une série de maisonnettes paysannes: vertes et blanches sous l'ardeur d'un toit de tuiles ou la mordorure d'un chaume, leur porte se blasonne de roses trémières ou de tournesols.

Elles apparaissent, celle-ci derrière un champ de maïs, celle-là au sommet d'un monticule planté d'oyats; cette autre, enfin, dont un beau dessin nous montre le pignon ensoleillé, au fond d'un chemin de saules, touffes de rameaux feuillés de clair argent jaillis d'un tronc noueux à l'écorce labourée de

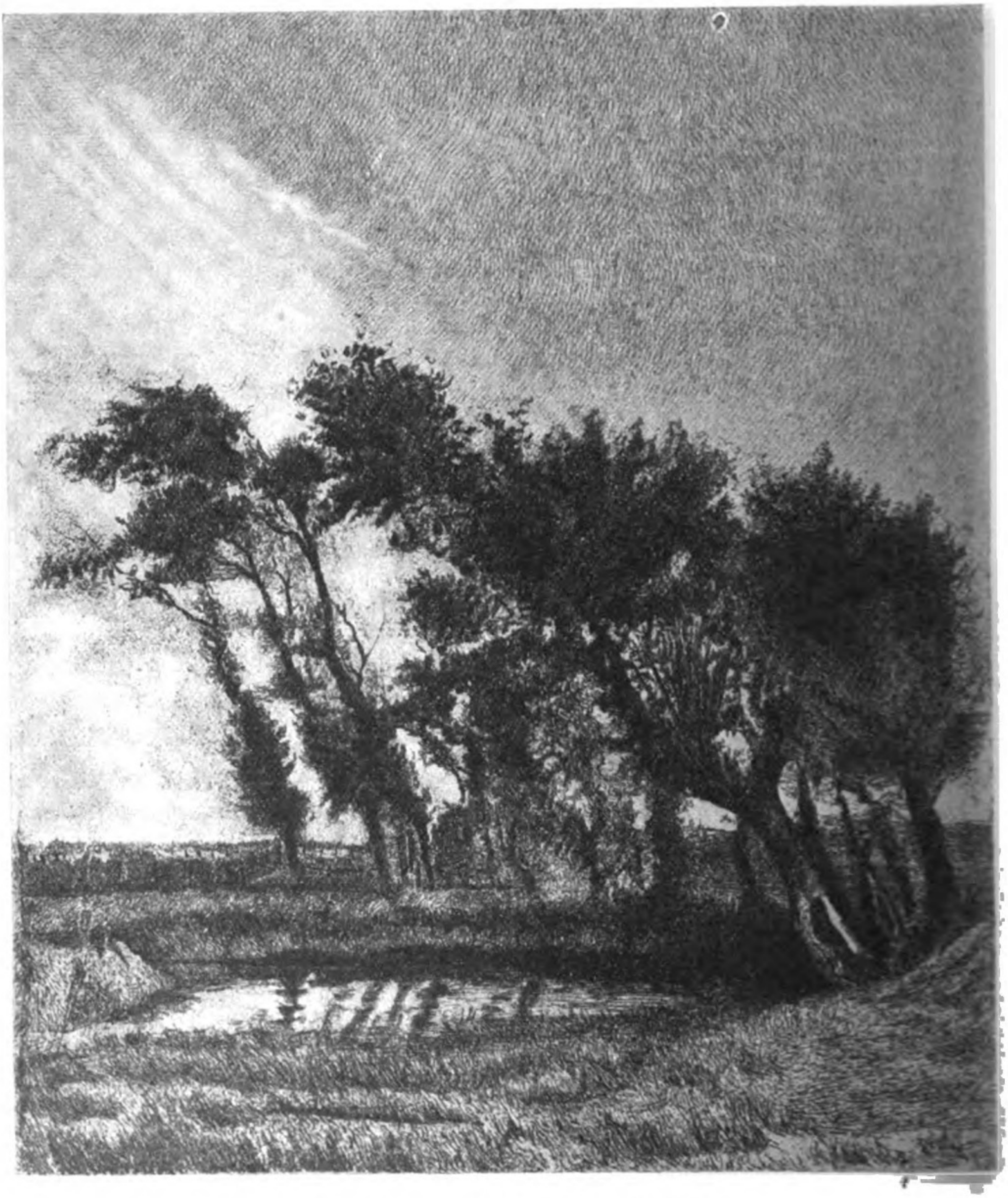


Aug. Danse. — **Brouillard. Ruisseau du Canal Isabelle.**

gerçures. Une fruste église de briques groupe autour d'elle les tombes du vieux cimetière, dont les pierres sont submergées par l'herbe sèche et longue. Ailleurs encore, le paysage campagnard s'imprègne d'un caractère tragique: la mare solitaire, bordée d'arbres que les rafales ont terrassés, n'eut point déplu aux rêverie du romantisme.

Le long de la mer se déroule la claire ondulation de la dune: ligne souple de crêtes, ici, doucement infléchies, là, brusquement insurgées, dévalement de sable nu, ridé comme une eau sous la brise; échevèlement des oyats, en touffes, sur les crêtes, en nappes, dans les combes; halliers d'arbousiers aux fruits d'ambre, bosquets de peupliers dont les feuillages, toujours agités font un bruit frais d'eaux courantes; sapins rapetissés, que les souffles ont obligés à des rampements, à des étalements, à des

rebroussements pleins d'extravagance; la dune, créée par le vent à l'image de la mer, comme la mer imprévue et multiforme. Je connais peu d'artistes qui en aient, aussi parfaitement, interprété les lignes et fixé les aspects. La légèreté d'une pointe qui n'appuie pas et semble plutôt caresser que griffer la plaque, en saisit les contours, si fondus et si souples, qu'on ne

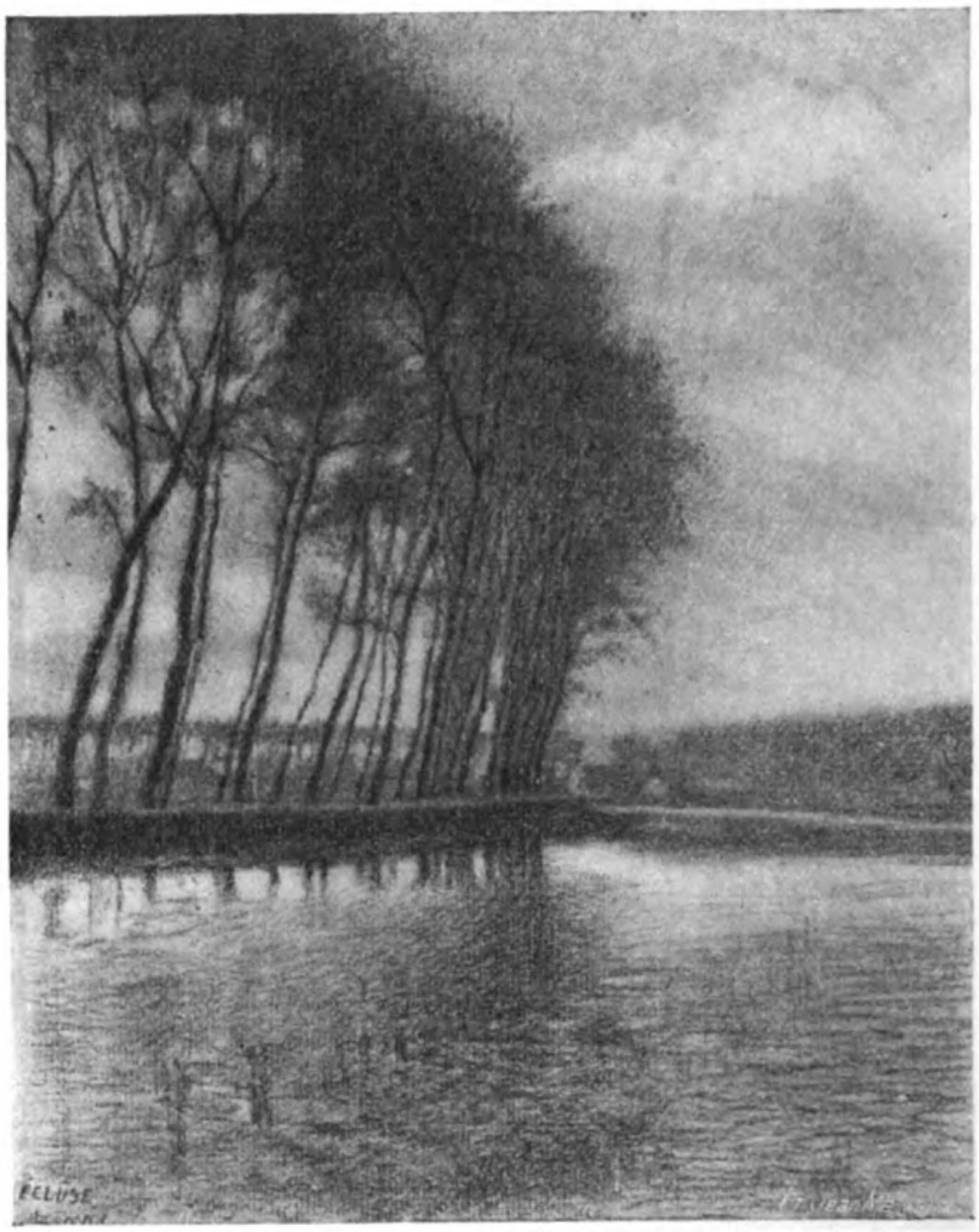


Aug. Danse. — **La Mare, à Knocke.**



Aug. Danse. — **Les Dunes, vers Systra.**

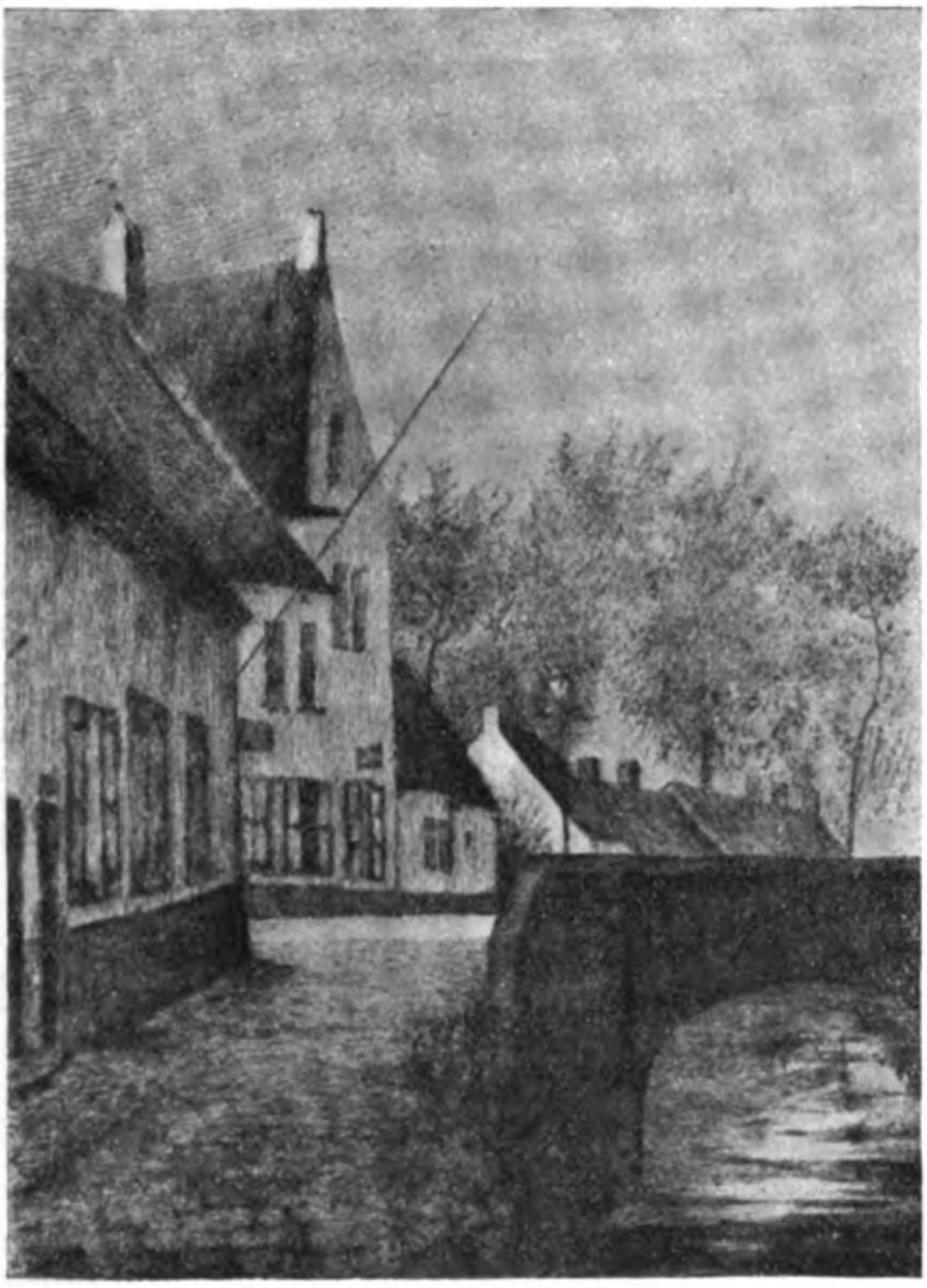
sait où finit la lumière et où commence le sable. Ces notations de clarté, de vent et de plein air parmi les feuilles, les herbes et la dune, je les retrouve dans tel beau dessin. *Le Tir à l'arc*, où le jeu populaire est le prétexte d'une vibrante étude du soleil et dans tel autre encore: *Un coin du Parc des dunes*, d'un mouvement si frais et d'une touche si délicate.



Aug. Danse. — **Tournant du Canal à Sluys (Knocke).**

Au delà de Knocke, vers la Zélande, la dune se rétrécit, éparpillant ses monticules, se meurt en pâturages semés d'eupatoires où Géo Bernier planta souvent son chevalet. Plus loin, le paysage, couvert à l'infini d'une fleurette dont la teinte mauve fait songer aux bruyères, prend des aspects de Hautes-Fagnes; et les grandes flaques marines de Cadzand, où tournoient les mouettes et les hérons, complètent l'horizon désolé que font au ras du ciel les frises mélancoliques des peupliers. Mais, à

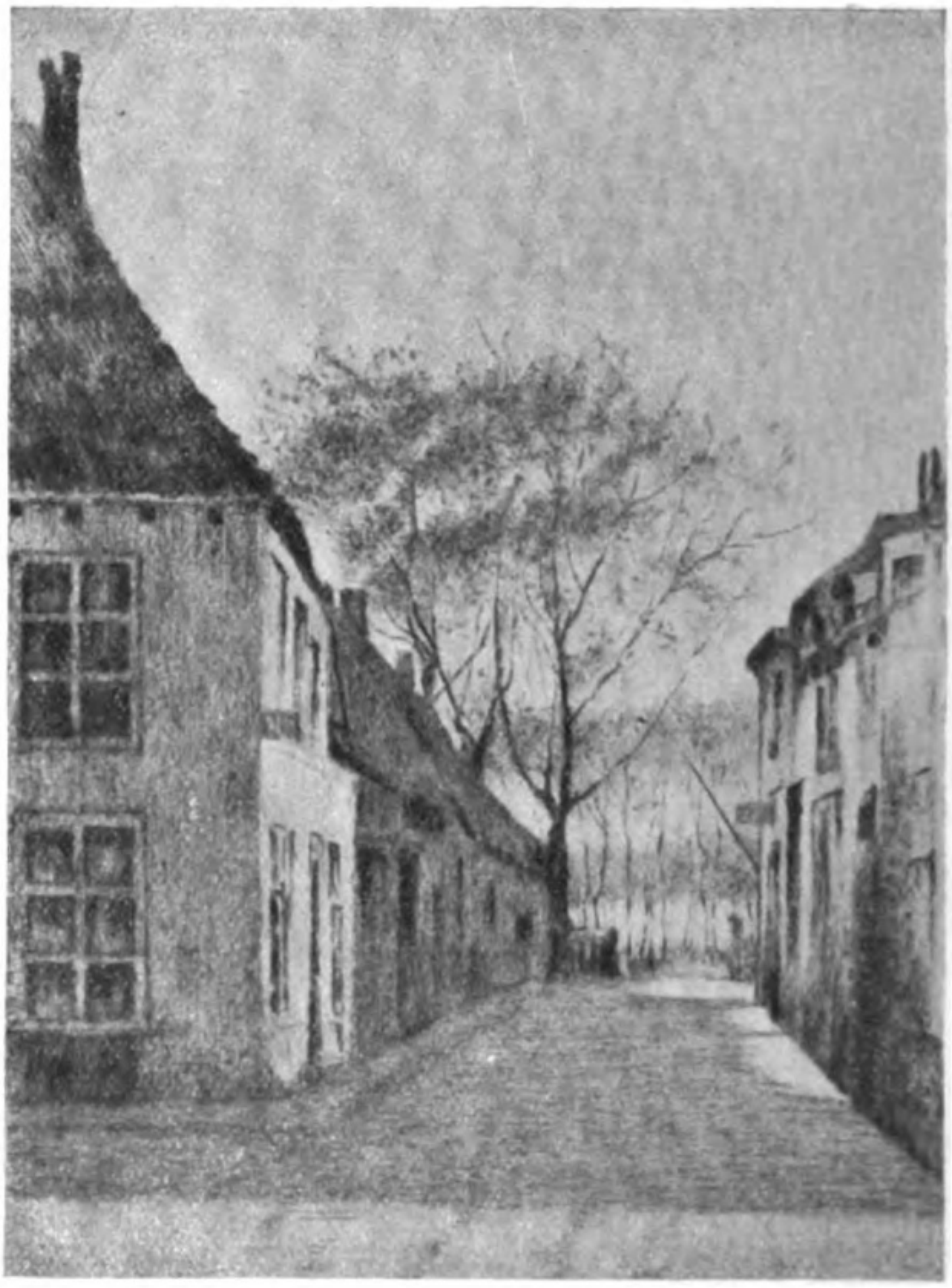
droite, dans les terres, Sainte-Anne, avec sa tour inachevée, a des coins d'intimité et de fraîcheur délicieux. Voici dans l'œuvre du maître, *Le Peintre de la place de Sainte-Anne*: le mail herbu, sous le soleil qui, tamisé par les feuilles, se pose sur le sol, sur les habits et les mains du peintre, sur les briques des façades, sur les vitres des petites fenêtres zélandaises, et rempli d'une douceur adorable de vie recluse et provinciale. Je la retrouve cette douceur, dans les deux petits paysages à Lisseweghe, émanant des mêmes recherches de lumière qui sont le charme majeur des œuvres actuelles d'Auguste Danse.



Aug. Danse. — **Le Pont de Lisseweghe.**

Sainte-Anne prélude aux grâces de l'Ecluse: voici la petite ville hollandaise, bourgeoise et campagnarde, et dans laquelle rien ne rappelle (comme le fait âprement, à Damme, l'hôtel de ville et les quatre somptueuses maisons qui l'avoisinent) les tragiques à-coups de sa destinée. Le canal lui-même, inutile moignon tendu par Bruges, vers l'Escaut et la mer, se pare

de trop de grâce vivante pour entretenir la moindre mélancolie. Les reculées de ses grands arbres, frissonnants dans le vent et des grands pâturages qui bordent l'eau ridée, animent délicieusement la sortie de la ville. On se souvient du chef-d'œuvre que ce paysage inspira jadis à Gilsoul. Danse l'a gravé, et lui a donné tant de sa vision propre, que son interprétation a la saveur d'un original.



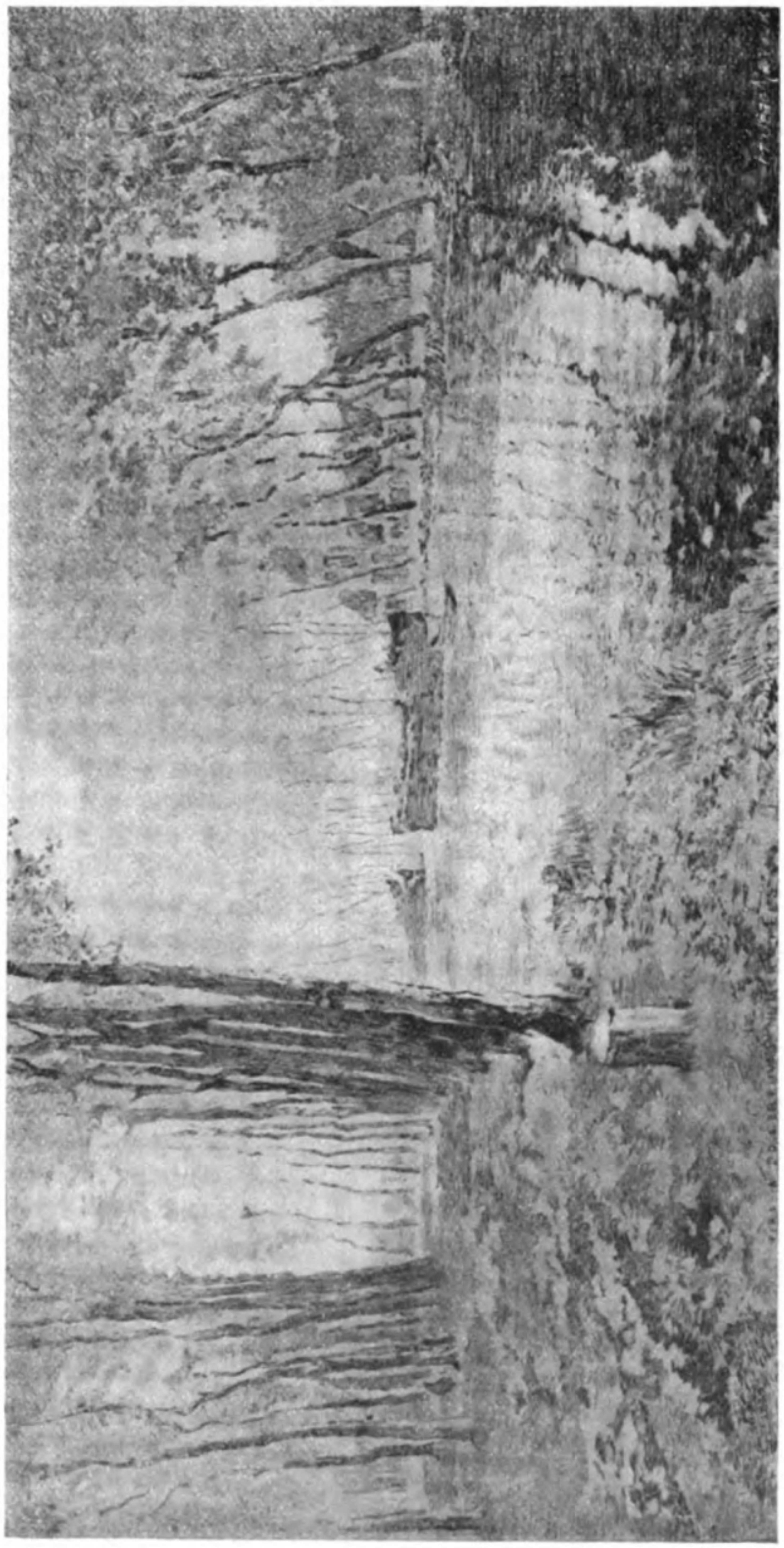
Aug. Danse. — **Une vue à Sluys (Ecluse).**

Mais il a travaillé pour son propre compte: la même perspective l'a séduit et il a su, dans le blanc et noir, en révéler une impression nouvelle.

Il n'a, d'ailleurs, point boudé au paysage de la Flandre classique, et son *Moulin à Calf*, dont la taille vigoureuse donne si crânement sur les fonds vaporeux du ciel et les avant-plans légers de la prairie, est un de ses plus puissants originaux.

* * *

— « J'ai fait tout cela ici, me dit le graveur, depuis une dizaine d'années. Ce sont mes travaux de vacances »... Puis, chiffonnant de la main sa calotte de soie noire, avec une pointe de gaminerie amusée dans les yeux, les lèvres, les joues, dans tous les plis du visage cachés par cette abondante barbe blanche qui



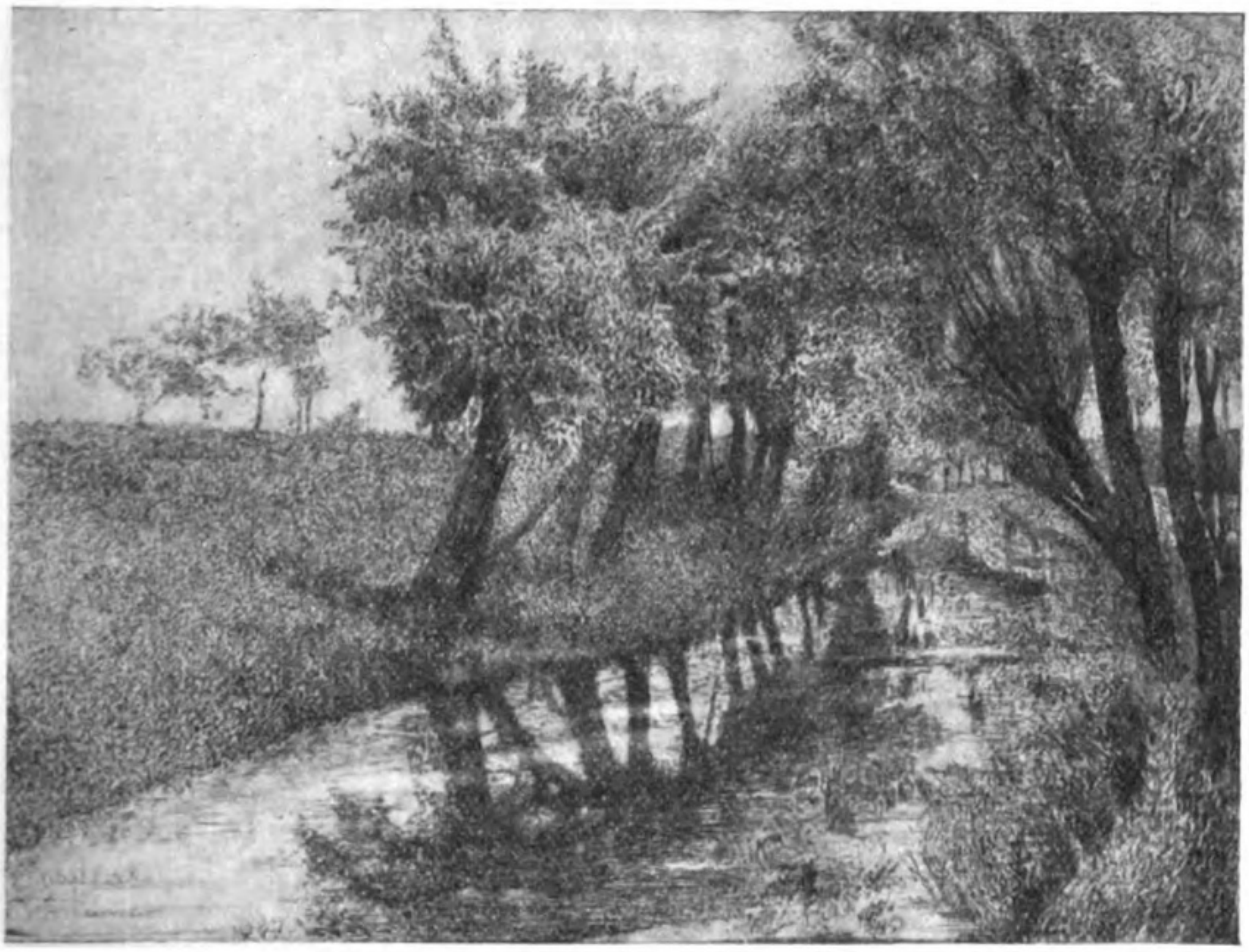
Aug. DANSE. — **Le Canal** (d'après GILSOUL).



Aug. Danse. — **Moulin, à Calf (Knocke).**

lui donne l'aspect d'un Tolstoï bon enfant: « Voyez-vous, on ne travaille jamais si bien que quand on est en vacances ! »

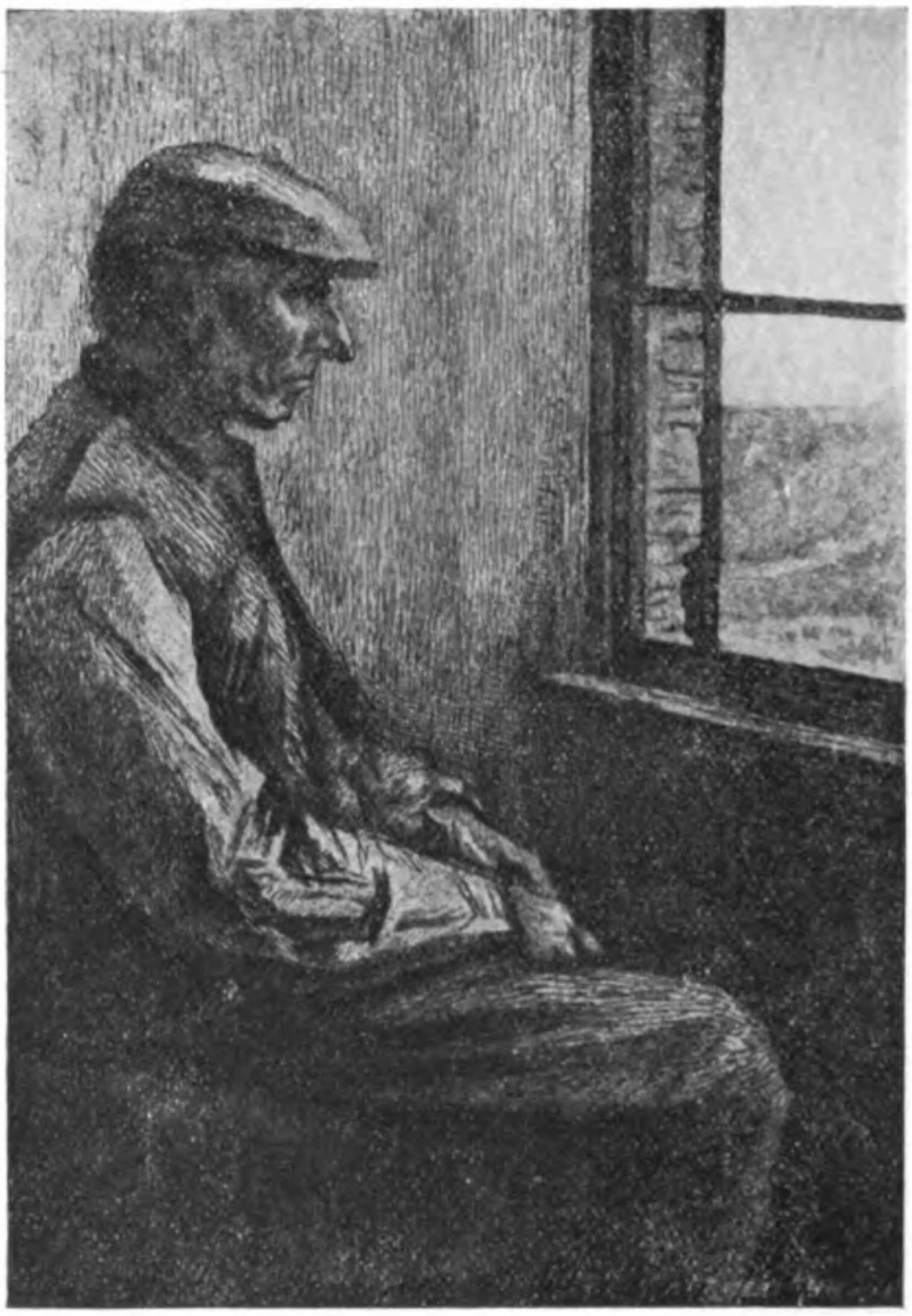
Notez qu'il se peut très bien qu'il n'y ait en cette boutade, ni l'ombre d'un paradoxe, ni le reflet d'une innocente forfanterie. Les vacances, c'est le moment heureux où l'esprit détend ses ressorts, retrouve sa vie libre et se laisse joyeusement aller à la dérive du bon rêve naturel. C'est la trêve où l'âme se retrouve elle-même après avoir dû, au cours des besognes quotidiennes, s'efforcer si souvent à se faire différente, à se diminuer en passant sous les fourches caudines de la nécessité. On dira que cette diminution, l'artiste la connaît moins que tout autre,



Aug. DANSE. — **Ruisseau à Oostkerke (Knocke).**

puisque son destin même lui commande de respecter le plus intégralement la fraîcheur de sa personnalité. Cette remarque, vraie dans la généralité des cas, ne l'est point s'il s'agit d'Auguste Danse: alors que tant d'autres apportaient à l'aube de leur vie, je ne dis pas l'originalité, mais le souci de l'acquérir, il était loin d'y pouvoir songer, quand, avant ses quinze ans, la nécessité le contraignait à graver des cachets et des boutons de guêtres; plus tard, le voilà qui dessine des cartes à jouer et compose, pour une fabrique de cotonnades, les petits sujets

que le cylindre y imprimera à l'infini, comme un refrain recommencé sans cesse. Durs débuts qui exilent bien loin toute volonté d'art. Chez Calamata, il est vrai, le jeune homme apprend à modeler une forme avec exactitude, à surveiller scrupuleusement la coordination des valeurs, à mettre strictement en place les éléments d'un dessin d'après nature. Mais l'invention, l'imagination sont impitoyablement exclues au profit des sévères exigences du métier : il suit, au reste, la tradition des vieux graveurs. L'ambition de son œuvre est alors la patiente reproduction des tableaux des maîtres. Mais, à force de les



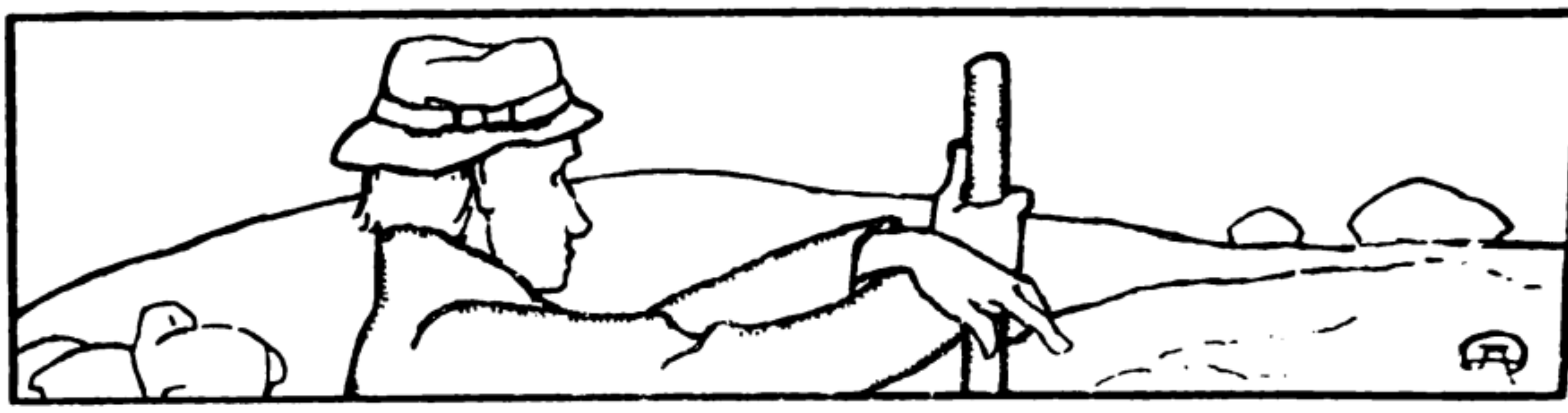
Aug. Danse. — **Paysan de Knocke**

copier, il pénètre leur âme et se sent travaillé par le désir de les interpréter. Il sent que la copie, sous la main d'un maître, comme le jeu d'une sonate aux doigts d'un virtuose ému, peut être la révélation d'accents souvent insoupçonnés de celui-là même dont l'œuvre sert de modèle ; et que, pareille à la dia-

lectique que Socrate qualifiait un « accouchement d'idées », une copie pourrait bien être un « accouchement de beauté » ! Et de quelles subtiles et diverses expressions de beauté ! Le navrement divin de Roger de le Pasture, la grâce souple de Botticelli, la profonde vie animale de Rubens, la mélancolie dorée de Watteau, la galanterie friponne de Fragonard, les finesses lumineuses de Claus, toutes les nuances que transposa sur la toile ou dans la fresque, le pinceau de tant de peintres, se traduisent, sans perdre rien de leur vigueur originelle, par la simple magie du noir et du blanc. Toutes trouvent en l'artiste un esprit également réceptif, immédiatement adapté à leurs modalités. Voilà que s'éveille en lui une sensibilité bien personnelle : à son tour, il crée. Ses originaux — paysages et portraits — s'imprègnent d'une vision lumineuse, pleine de grâce et de joie.

Taine remarque, dans sa *Philosophie de l'art*, que la moitié de la vie d'un artiste se passe en général à acquérir les procédés qu'il répétera jusqu'à la fin de ses jours : Danse illustre l'exception à cette règle. Pour ne parler que de cette série de Knocke, on peut dire qu'il y a saisi le caractère, compris l'essence, et a rendu l'aspect d'une contrée, avec une fidélité grave et une psychologie pénétrante. Or, toutes ces œuvres datent de quelques années : il y a dans cette simple constatation, le sujet d'une admiration et le motif d'un étonnement. N'est-il pas admirable qu'un artiste y soit parvenu aussi parfaitement ? Et n'est-il pas étonnant, le spectacle de ce vaillant vieillard qui, à quatre-vingts ans passés, trouve en lui l'énergie et l'audace de renouveler encore les sources de sa sensibilité et de sa création ?...

RICHARD DUPIERREUX.



PASCAL TASKIN

Facteur de pianos, né à Theux (1723-1793)

par M. Ernest Closson. [1]

Chacun sait que l'histoire du piano comporte trois phases distinctes, correspondant aux trois types organologiques du clavicorde, du clavecin et du piano. Ces trois phases se pénètrent d'ailleurs, le clavecin, arrivé à son suprême développement, étant resté en usage jusqu'à la fin du XVIIIme siècle, près de cent ans après l'invention du piano, et le clavicorde lui-même, dont on fait remonter l'origine au XIVme siècle, s'étant maintenu dans certains cercles jusqu'à la même époque. Le principe du clavicorde est la corde frappée, celui du clavecin la corde pincée, celui du piano derechef la corde frappée. Le vrai prédécesseur du piano est donc le clavicorde, l'intervention du clavecin constituant, dans ce long développement, une sorte d'*intermezzo*. Mais au point de vue historique, c'est lui qui joue le principal rôle. D'une part, en effet, ses brillantes qualités sonores ne tardèrent pas à lui assurer l'avantage sur le clavicorde, au timbre plus délicat et plus souple, mais à la sonorité infiniment plus faible ; de l'autre, le principe du piano — le timbre abominable des anciens pianos l'atteste.

---

(1) Ce travail a paru tout d'abord dans le recueil trimestriel de la *Société internationale de musique*, dont les éditeurs, MM. Breitkopf et Härtel, à Leipzig, ont bien voulu nous autoriser à le reproduire ici. L'auteur en a élagué certains détails trop spéciaux concernant la facture instrumentale. D'autre part, les lettres de Taskin, la plupart sans rapport direct avec la musique et dont, à ce titre, la publication originale n'a fourni que des extraits, ont été restituées ici dans leur intégralité.

— devait attendre, pour produire tout son effet utile, nos modernes perfectionnements industriels.

De tout quoi il résulte qu'en faisant abstraction de la période moderne, c'est le clavecin qui, dans le développement de la littérature des instruments à cordes avec clavier, joua le rôle le plus important. C'est à lui que, pendant deux cents ans, les plus grands maîtres de l'art confièrent leur inspiration. Dans un autre domaine, c'est encore lui qui, entre tous les autres instruments de musique, bénéficia le plus du faste ornemental déployé, précisément à l'époque de sa plus grande efflorescence, dans l'industrie du meuble ; c'est sur lui enfin, plus que sur tous les autres engins sonores du temps, que se porta l'effort des admirables générations industrielles du XVIIme et du XVIIIme siècle, qui s'ingénièrent successivement à corriger ses défauts et à suppléer à ses irrémédiables lacunes expressives.

S'il est intéressant de constater la part importante prise par les artisans des provinces belges dans cette facture du clavecin, qui occupait une place importante dans les anciennes industries d'art, il l'est davantage encore d'observer que, dans toute l'Europe septentrionale, elle se limite pour ainsi dire, à un siècle de distance, par des Flamands et un Wallon, ici Taskin, là les Ruckers.

On connaît la merveilleuse efflorescence artistique, industrielle, commerciale qui, de la fin du XVIme à la moitié du XVIIme siècle, entoura Anvers d'un si glorieux éclat. L'industrie qui nous occupe trouva dans la métropole un de ses centres les plus actifs. Les facteurs de clavecin successivement affiliés à la gilde artistique de St-Luc furent bientôt en nombre assez grand pour nécessiter l'organisation d'une section spéciale de la gilde (1).

C'est là qu'opérèrent, du dernier tiers du XVIme siècle au premier tiers du XVIIme siècle, les Ruckers, père, fils et petit-fils, les plus célèbres facteurs de leur temps, dont les excellents et somptueux instruments, avec leurs devises pieuses, leur marqueterie, leurs peintures où passa le pinceau de Rubens, leurs frises délicates imprimées par Plantin, illustrèrent dans tous les pays

(1) Voir, sur l'activité des anciens facteurs anversois, De Burbure, *Recherches sur les facteurs de clavecins et les luthiers d'Anvers*, Bruxelles, 1863.

civilisés la rosette frappée d'un génie ailé, marque des Ruckers [1].

Comment cette prospérité fit-elle place, le siècle suivant à un complet marasme ? Ce n'est pas ici le lieu de l'examiner. Toujours est-il que la décadence fut rapide et parut irrémédiable, puisqu'on peut dire que, de nos jours seulement, la facture nationale des instruments à cordes et à clavier a repris l'essor. Mais vers la fin du XVIIIme siècle, elle était complètement aux abois : le protectionnisme le plus exorbitant ne parvint pas à la garantir contre la concurrence étrangère et c'est à l'étranger même que devait se signaler l'artisan auquel sont consacrées ces pages.

* * *

La famille Taskin compte, du XVIIIme au XIXme siècle, plusieurs représentants dont les prénoms analogues peuvent donner lieu à confusion. Commençons donc par résumer la biographie, d'ailleurs peu compliquée, de ces différents personnages.

Pascal-Joseph Taskin, le vieux (celui qui va nous occuper tantôt), est originaire de Theux [2], petite ville située entre Verviers et Spa et faisant partie, avec cette dernière localité, de l'ancien

---

(1) Voir notre article RUCKERS, dans la *Biographie nationale de Belgique*, t. XX.

Les anciens historiens de la musique ont attribué aux RUCKERS l'invention de la plus grande partie des perfectionnements que l'on signale à cette époque dans le clavecin. La critique moderne a montré qu'il fallait en rabattre, et que les plus importantes parmi ces innovations se trouvaient déjà réalisées avant eux (voir notamment KREBS, *Die besaiteten Klavierinstrumente bis zu Anfang des 17. Jahrhunderts* [*Vierteljahrsschr. f. Musikwissensch.*, t. VIII]). Mais ces légendes mêmes montrent de quelle réputation jouissaient les célèbres artisans anversois qui, indépendamment de leurs inventions contestées, se signalent par les mérites de leur fabrication et par une activité productive extraordinaire. D'après une statistique de Hipkins, complétée par Galpin et Miss Hipkins, dans le Dictionnaire de Grove (art. Ruckers), non moins de 94 instruments des Ruckers existent encore dans les collections contemporaines. — Soit dit en passant, on peut regretter que dans l'édit. nouvelle de Grove (1910), cette statistique fort utile, indiquant les possesseurs « actuels » des instruments, n'ait pas été mise à jour d'une manière plus attentive. On y note bien la dispersion récente de la collection Pley à Bruxelles, mais celle de Régibo à Renaix, dispersée depuis treize ans, est renseignée comme encore existante.

(2) Et non de Spa, comme dit DE REIFFENBERG, ni de Liége, comme disent FETIS (*Biogr. univ.*), PONTÉCOULANT (*Organographie*), MARMONTEL (*Histoire du piano*), PAVARD (*Liégeois célèbres*), GALLAY (*Un inventaire sous la Terreur*), lequel en outre le fait naître en 1730.

marquisat de Franchimont. Il naquit, en 1723 [1], de Jean Taskin et son épouse Jeanne Rivier. On ignore s'il s'était déjà exercé dans la facture instrumentale avant de quitter le pays natal. Toujours est-il qu'il émigra de bonne heure et, à l'exemple de tant de ses compatriotes [2], re rendit à Paris, où il entra dans l'atelier du réputé facteur de clavecins François-Etienne Blanchet [3], rue de la Verrerie, « vis-à-vis la petite porte de St Merry [4] ». Blanchet décédé, Taskin reprit les affaires et, plus tard, épousa la veuve de son maître, dont l'atelier n'avait fait que prospérer sous sa direction. C'est en 1768 qu'il construisit son clavecin « à buffle » et, dès lors, sa réputation s'étendit rapidement. Le facteur Chiquelier [5] lui confia

---

[1] Acte de baptême, d'après Becdelièvre (*Bibliogr. liégeoise*) : *Hac 27 ma 1723 baptistatus fuit Paschasius Josephus filius legitimus Joanni Taskin et Joannae Rivier conjugum. Susceptoribus Joannae Paschasis Beaumont et Domicella Isabella Ursula Wolff* (Theux, registre nº 5, p. 13).

[2] De Limbourg, citant Grétry, Taskin, les Grandjean (oculistes du roi), remarque : « Ces artistes distingués sont accueillis au milieu de Paris, où on ignore leur patrie ; et leurs talents sont honorés par toute l'Europe. Les récompenses sont, dans les grandes villes, une amorce qui y attire la plupart des Liégeois, dont le génie est fait pour prendre un vol plus haut que dans ce petit pays » (*Amusements de Spa*, t. I).

Au sujet du même Taskin, l'*Avant-coureur* (journal de la Révolution liégeoise) honore dans les Français « un peuple d'artistes qui, se dépouillant de tous sentiments de rivalité, voyent (*sic*) avec plaisir un étranger occuper une place distinguée qu'un droit national semblait réserver à un Français. Mais les artistes, comme les hommes de lettres, ne connaissent de patrie que celle où règne (*sic*) les talents, ils oublient les droits que les préjugés consacrent pour ne reconnaître dans M. Taskin que le citoyen des arts ».

Le fait est que les Wallons de l'Est éprouvèrent toujours une attraction vers Paris qui leur offrait, avec le champ le plus favorable à leur activité, un milieu presque patrial, par la similitude linguistique et l'analogie du caractère national. Cette tradition n'est pas perdue, comme le prouve, pour ne parler que des musiciens, l'exemple de César Franck, des violonistes Parent et Debroux, du harpiste Hasselmans et de tant d'autres Wallons acclimatés à Paris.

[3] « Blanchet surpassa ses confrères par le son agréable et la légèreté de ses claviers. Il excella aussi dans l'art d'agrandir les clavecins flamands, auxquels il ajouta quatre notes au grave et à l'aigu. » (Constant Pierre, *Les Facteurs d'instruments de musique*). Van der Straeten (*La Musique aux Pays-Bas*, t. III, p. 338), renversant les rôles, fait erronément de Blanchet l'élève de Taskin.

[4] Une incertitude se présente au sujet du domicile de Taskin. Laborde, qui écrit en 1780, le renseigne encore comme étant établi rue de la Verrerie ; un piano de 1786 porte l'adresse : « 39, rue des Bourdonnois à Versailles », mais un autre, de l'année suivante, indique de nouveau l'adresse parisienne. Taskin aurait-il été établi passagèrement à Versailles, ou peut-être s'agirait-il ici du neveu et successeur de l'artisan, Pascal-Joseph ?

[5] Grégoir, avec sa suffisance habituelle, assure (*Les Artistes musiciens belges*, Supplément) que « ce facteur est inconnu aux biographes ». En quoi il se trompe, Chiquelier étant longuement cité dans Laborde, *Essais* (1780), t. I, p. 345.

la construction d'un nouveau clavecin de sa façon (1). Il fut, en 1775-1776, le dernier juré-comptable de l'ancienne corporation des faiseurs d'instruments, supprimée en février de cette même année (2) au cours de laquelle Taskin construisit son premier piano ; en 1784, il figure comme « supplément aux maîtres de musique » et, en avril 1791, comme accordeur dans le personnel de l'Ecole royale de chant, berceau du Conservatoire de Paris (3). C'est sans doute par Chiquelier, facteur des instruments du Roi et garde des instruments royaux, que Taskin parvint à ces charges officielles. Il donna, *dit-on*, des leçons de clavecin à la Cour de France et reçut la survivance de la charge de Chiquelier comme garde des instruments, fonctions qu'il exerça en effet de 1781 à 1790.

En outre, après la mort de Chiquelier, le roi offrit à Taskin le titre de facteur des instruments de la Cour, mais l'artisan refusa pour pouvoir se consacrer entièrement à ses travaux et, se trouvant sans descendance, fit admettre à sa place son neveu et élève Pascal-Joseph (4).

En 1788, il présenta à l'Académie le nouveau piano dont il sera question plus loin et, en 1790, construisit sa harpe-psaltérion *Armandine*. La date de sa mort est controversée. Mendel et Reissmann (5), Viotta (6), Weber (7), Chouquet (8) indiquent 1793, Fétis (9), Bernsdorff (10), Becdelièvre (11), C. Pier-

---

(1) Instrument dans lequel, suivant l'explication assez obscure qu'en donne LABORDE, la division enharmonique de l'octave se combinait avec le système du tempérament.

(2) CONSTANT PIERRE, *Les Facteurs d'instruments*.

(3) Id., *Le Conservatoire national de musique de Paris*.

(4) Il y a ici certaines confusions chez les biographes. DE LIMBOURG (*Amusements*) et DE VILLENFAGNE (*Histoire de Spa*) qualifient Taskin le vieux non seulement de « garde des instruments », mais aussi de « facteur de la Cour de France » ; les deux charges n'appartenaient pas nécessairement au même titulaire.

(5) *Musikal. Conversationslexikon.*

(6) *Lexikon der Tonkunst.*

(7) *Bibliogr. verviétoise.*

(8) *Catal. du Musée du Conservat. de Paris.*

(9) *Biogr. univers.*

(10) *Universallexik. der Tonkunst.*

(11) *Bibliogr. liégeoise.*

re (1), Riemann (2), Grove (3), 1795. Or, c'est la première date (le 9 février) qui est la bonne, comme il ressort d'une lettre que nous publions plus loin, ainsi que de la mention suivante, extraite des listes d'allocations payées au personnel de l'Institut national de chant et de déclamation :

Quartier de Janvier 1793, an II.

...Pascal Blanchet, accordeur de clavecins, qui faisait le service de son beau-père Pascal Taskin, *décédé depuis trois mois.*

Le 11 avril 1793. (s.) GOSSEC (4).

Une correction manuscrite pratiquée dans Becdelièvre par Ulysse Capitaine indique également l'année 1793.

* * *

Malgré sa célébrité, Taskin n'avait pas oublié son pays. Dans les lettres dont il sera question plus loin, on le voit s'intéresser à de jeunes concitoyens étudiant à Paris, solliciter pour eux des secours, prodiguer des conseils ; il s'inquiète des industries locales, discute longuement des travaux de voierie, se charge pour ses compatriotes d'une foule d'achats et d'expéditions, qui l'induisent en une véritable comptabilité. Ses compatriotes, de leur côté, ne l'avaient pas perdu de vue. On lui adresse des plumes de corbeau pour la fabrication de ses sautereaux ; on célèbre, dans les journaux du crû, son génie industriel; le prince-évêque, Velbruck, — que Taskin devait qualifier plus tard de « petit tyran », — s'était fait venir, en 1783 et 1784, trois clavecins de sa fabrication (5) (tout comme le roi de Prusse commandait, vers la même époque, trois clavecins à Broadwood de Londres) et, en 1789, la Société d'Emulation le nomma membre honoraire.

---

(1) *Les Facteurs d'instruments.*

(2) *Musik-Lexik.*

(3) *Dictionary*, artic. *Taskin*, par G. CHOUQUET. L'erreur de celui-ci, qui ailleurs (*Catal.*) donnait la date exacte : 1793, est d'autant plus surprenante qu'il affirme ici avoir rectifié les biographies antérieures d'après des papiers de famille.

(4) C. PIERRE : *Le Conservat. nation. de musiq. de Paris.*

(5) M. ALBIN BODY nous communique à ce sujet les lignes suivantes, publiées dans les Annonces de Spa (*Liste des étrangers qui sont venus aux eaux minérales de Spa pendant la saison de 1789*) :

A vendre un clavecin à deux claviers de cinq octaves, avec quatre rangées de sautereaux garnis en Buffle ; les deux unissons et la petite octave en plume : les variations sont en cinq parties et se font avec les genoux. Il est orné d'une très belle Peinture et d'un beau vernis

Ce clavecin, fait par le fameux Pascal Taskin, facteur de clavecins de Louis XVI, et garde

Les lettres (inédites) dont nous venons de parler sont en possession de M. Albin Body, le savant archiviste de la ville de Spa, et M. le chevalier Philippe de Limbourg, à Theux, qui ont bien voulu nous les communiquer. Datées de 1765 à 1791, elles sont adressées au docteur J. Ph. de Limbourg (1), à Gérard Deleau (2) et au fameux abbé Jehin (3). Elles montrent, comme on le verra, un homme à peu près illettré et (les lettres politiques tout au moins) d'une exaltation singulière. Elles sont un peu longues, mais nous n'avons pas cru devoir abréger ces documents hautement caractéristiques peignant à la fois l'homme et le milieu.

La première, adressée à Deleau, contient un passage significatif sur la répugnance qu'éprouvent les Liégeois émigrés à se débarrasser du patois patrial. Le neveu dont parle Taskin est Pascal-Joseph, dont il sera question plus loin.

Paris, ce 22 avril 1765.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous assurer de mes tres humbles respects, connoissant votre bonté envair M. Pouhan chirurgien, je prend la liberté de vous prier de vouloir bien lui continuer votre attention à lui fixer le temps plus longs qu'il ne se le propose de rester y-cy. Je scai que c'est vous seul qui pouvez lui persuader la necessités ausquel cette art demande une longue étude et le temps de s'ebeaucher une réputation convenable a un chirurgien. Je ne cesse de lui dire que ses dépenses sonts précisément des fonts de rentes qui se multiplieront

---

des instruments de sa Chambre, est d'une toute nouvelle Invention fort approuvée par les premiers connaisseurs de l'Europe.

S'adresser chez M. Goffart, à la Tête d'Or, rue du Pont, à Liège.

Ces lignes suivent celles relatives à la vente d'un carosse de gala signalé comme appartenant au prince-évêque (Hoensbroeck, successeur de Velbruck), qui « liquidait » aux approches des armées révolutionnaires; elles se rapportent donc bien à l'un des instruments dont il est question ci-dessus. Nous avons fait de vaines recherches pour connaitre le sort ultérieur de ceux-ci.

(1) Jean-Philippe de Limbourg, chevalier du Saint-Empire, maître de forges, docteur en médecine de l'Université de Leyde, bourgmestre de Theux, né à Theux le 19 octobre 1726, y décédé en 1811. Membre d'un grand nombre de sociétés savantes, il publia de nombreux travaux, intéressant surtout les eaux de Spa, dont il avait fait une étude spéciale.

(2) Bourgmestre de Spa et tenancier des jeux.

(3) Jehin (Thomas-Joseph), dit l'abbé Jehin, né à Theux le 10 juin 1732, religieux bénédictin au monastère de Saint-Hubert, décédé à Spa le 23 juillet 1806. Connu pour sa participation à la Révolution liégeoise, dans laquelle il joua un rôle important au pays de Franchimont; esprit combatif, il publia de nombreux écrits relatifs aux événements qui se déroulèrent dans la principauté de Liége à la fin du XVIIIe siècle (A. Body).

toutes sa vie. J'aurois déjà eu pris la liberté de vous écrire mais comme j'ai vû que votre volonté était de le faire rester sufissamment a paris avant de retourner j'ai differé jusqu'a cette occasion commode dont j'ai l'honneur de vous dire que le zele qui m'incline à ce discour n'est excité que du plaisir que j'ai de voire son assiduités aux études et les recis que m'ont faits ses amis êleves des meme professeurs dont ils lui fonts honneur. Il seroit tres a propos de lui ecrire qu'il voulu se faire un devoir indispensable de parler francois, tres souvant je lui met devant les yeux la necessité de plier sa langue a cette belle habitude en lui faisant souvenir que les étranger qui viennent dans notre païs n'ont point coutume de parler ni entendre les discours liegeois de la qu'il s'ensuit qu'il faut parler a eux en chirurgien francois. Je feray tous mes efforts pour le retenir y-cy tout au moin jusqu'au printant de l'année prochaine meme plus si je peus. Lui meme me dit souvant que plus on avance dans cette science et plus on appercois d'infinités de choses nécessaire a scavoir: je vous demande bien pardon monsieur de la liberté que je prand de continuer a vous prier d'une chose que me regards plus particulierement de dire en passant ou par occasion a mon neveu de s'appliquer aux études de sa pratique. C'est de vous seul que j'espere que vous lui ferez naitre quelque bonnes volontés je m'assure que par quelque moment de votre sage attention vous feriez plus que moi avec toutes les lettres que je leurs écrits. Je désirerois leurs voire prendre de bons arrangement ensemble. J'ai déjà fait touts ce qui dépand de mon foible pouvoir en montrand au jeune homme combien il s'elloigne de devoirs, et j'ai fait sentir au pere que tres souvant les jeunes gens revenent de leurs ècards que la patience souvent vaut mieux que de se trops redire pour redresser des mauvais plis. Je ne désir rien tant que de voire les hommes se servir de leur raison. Il est triste d'être sur une terre fertille sans en recuiller la moisson, de grace monsieur faite s'il vous plait que j'aie la douce consolation d'apprendre les heureux effets de votre bonté, je ne peus rien vous offrir qui fut digne de vos merites agréez que j'ai l'honneur de vous dire que je désir ardamment de voire avec plaisir ariver une occasion de vous faire voire l'etendue de ma reconnoissance et vous prouver que je suis très interieurement

Monsieur,

votre tres humble et tres obéissant serviteur,

Pascal TASKIN.

Mes respects et civilités s'il vous plait a Madame votre épouse.

La deuxième lettre, adressée à de Limbourg, donne d'intéressants détails sur le prix des clavecins et sur l'enseignement musical à Paris avant la Révolution; on remarquera également la note concernant la vie musicale à Mannheim.

A Paris le 6 octobre 1765.

Monsieur,

Agréez s'il vous plait mes respects, et l'honneur que j'ai de repondre a votre demande, le prix d'un clavecin neuf, et bon, vient au montant de six sept et

huit cens livres (1), de la fasson de M. Blanchet facteur de clavecins du roi, qui est le bourgeois pour lequel je travaille; ils sont a grands ravallement, terme de notre vocation (2), qui s'entant a deux claviers, dont chaque clavier est composé de soixante et une touches, lesquelles font, sinq octave chaqu'un, et l'exterieur est une peinture, noir, blan, gris, bleux, verd, ou rouge, avec des plattes bandes, est filets d'or regnant à l'entour et dessus le couvecque en ordres d'archidecture, les meme on peut les trouver de hazard mais rarement pour quatre ou cinq cens livres et cela à la faveur d'un dêlais de quelque demoiselle entretenue dont un tel present lui seroit resté par reconnaissance: on peut en avoir, fait par d'autres auteurs au prix de quatre et sinq cens livres neuf, et vieux ou hazard quelque cent lîvres de moin, mais se sont des ouvrages a y faire des dépenses, il m'en est déjà passés entres les mains pour y coriger quantités de deffauts: celui qu'on vous présente pour dix écûs argant du païs n'est point cher, si son armonie est bonne, j'en ay été voire plusieurs a vervier dont on vouloit me les vandres beaucoups plus cheres: Et quand au maitres de musique pour le clavecin M. Tourneur est celui qui donne leçon à la cour (3) j'ai tres souvant l'honneur de le voire et lui parler les leçons qu'il vient donner en ville sont de huite neuf et dix livres. M. et Madame couperins sœur et beaufrère de M. Blanchet (4) le donnent a six livres la leçon pour ses dernier je me flatte qu'ils auront grande attention pour moi pour en diminuer le prix, les Messieurs Balbade (5), Dufly (6) et le Grand (7) ce les meme prix, voila ceux qui sont certainement les meilleurs Maitres de paris; il y en a d'autres qui je connois tres scavant, que leurs réputations non pas encore trouvé jour a se procurer des connoissances pour etre en réputation comme ses autres, et qui néanmoint leurs leçons sont bonne et le donnent pour trente quarante sinquante sous, et un écu suivant les moiens de leurs écolliers, il y a une attention à faire c'est qu'il faut à touts ces maitres que

---

(1) Rappelons, pour l'intelligence de ces chiffres et de ceux qui suivent, que la livre française du temps équivaut à un peu moins d'un franc de notre monnaie, le sou à un peu moins de dix centimes, l'écu à frs. 5,82.

(2) Nous y reviendrons plus loin.

(3) Le Tourneur, maître de clavecin de la Dauphine et de Mesdames de France. Aux termes d'un brevet à lui conféré en 1765, il contribue à leurs amusements « depuis près de vingt ans ». A cette époque, il touche 1500 †† d'appointements comme professeur de la dauphine (L. DE LA LAURENCIE).

(4) Élisabeth-Antoinette Blanchet, qui épousa l'organiste Armand-Louis Couperin (1725-1789), petit-fils d'un oncle du « grand » Couperin ; elle-même organiste distinguée.

(5) Balbâtre, compositeur, organiste du Roi, 1729-1799.

(6) Duflitz, organiste, claveciniste et compositeur pour ce dernier instrument. Il possédait « beaucoup de légèreté dans le toucher et une certaine mollesse qui, soutenue par des grâces, rendait à merveille le caractère de plusieurs de ces pièces » (DAQUIN, *Siècle littéraire de Louis XV*, dans Pougin, Suppl. à la *Biogr. univ.* de Fétis).

(7) Probablement J.-P. Legrand, maitre de clavecin et organiste de Saint-Germain-des-Prés, auteur de sonates dans le style de Phil.-Emm. Bach. (L. DE LA LAURENCIE).

les écolliers soient munis de leurs instruments et un clavecin se loue par mois douze livres et l'épinette six livres : si s'est une personne qui veuille apprendre ces parties de musique, et qui soit dans le cas de ménager les depenses, pour lors il seroit a propos d'aller a Maanhem en palatin, la musique de cette cour ne sede rien a celle de paris, se sont touts des scavans, parce que cette cour a fondé a perpetuités des fortes pensions, a ses messieurs, et leurs leçons sont de douze quinze seize et vingt sous argans de leur païs, je le scay d'un amis qui a parlé a un qui étoit venu y-cy avec le prince de deuxponts. J'ai été avec pouhan chez le marchand qui fait et vands les termomettes, nous lui avons donné l'explication tel que vous annoncé dans votre lettre, il se fera plaisir et honneur de vous donner, touts ce que vous demandé, et qui sera de plus parfait, je lui ay dit que vous aviez une étendueus connoissance sur presque toutes choses, et je lui ay fait observer que chez vous il sy trouvoit pour besoin des princes et des seigneur et autres personnes de distinstions, scavants en touts genrs de sciences, et que s'étoit une occasion d'étendre sa réputation, j'ai pris chez lui memoire que pouhan vous annoncera dans sa lettre de trois sortes scavoir par cuivre estain et il m'en a montre le troisième dans un cilendre de veair dont on voit les divisions a travairs tres distingue et qui peut souffrir les dêgrés de frois et chaut en le plongant dans l'eau sont ceux que l'on se serve le plus communement et qu'il nous assure etre tres commode pour toutes sortes d'expérience et ne coutent que six sept livres, ceux sur cuivre 15, 18, 20 et sur estain neuf dix et douze meme quelque chose de plus si on demande de la graveure, ne vous donnez aucune inquietude pour l'acha quand il en sera question, vous la remetterez a mon beau frère pouhan dans le tems, et si je peus vous etre utile dans toutes les parties que ma faible intelligence poura agir, disposez de moi je m'y preteray avec honneur et zele, de meme pour toutes personnes de votre part ce sont les veritables sentiments qui ne cesseront toute ma vie de vous prouver que j'ai l'honneur d'être très naturellement

Monsieur,

votre tres humble et tres obéissant serviteur,

Pascal TASKIN.

M. Pouhan ne perd point une minute de temps de courir aux études avec la meme vigilance que les premiers jours, je ne doute nullement qu'aïant ramassés avec attention tants de bons principes, il ne soit en état d'en donner des preuves a l'occcasion, et du contentements aux personnes qui ont eù l'ame assez généreuse de vouloir bien l'exciter a cette sage êmûlation, mes efforts sur lui n'ont pas eù les memes progres pour l'accoutumer a parler francais, cependant je n'ai rien ommis pour le forcer a cette belle habitude, touts ce que j'ai pù dire et faire est devenu inutile, beaucoups de gens de chez nous sonts dans l'obstination de vouloir toujours prendre pour ridicule et les belles manier d'etre polis et la sage façon de scavoir s'annoncer.

Comme je scay que Mr est intéressé dans la partie des Mcds de fer, les mcds [marchands] de poilles a frirs de cette ville ont peur que ceux de theux n'ogmentent les pris de leurs marchandises, il seroit a propos que ces derniers puissent le faire ou tout au moins que ceux qui avoit baissés les prix les augmentent.

La fin de la lettre fait pressentir ce qu'on lira plus loin; c'est sûrement un disciple de Voltaire qui écrit:

La cour et le sage parlement sont toujours fort occupés a tacher d'annuler les faux prejugés dont une multitude de gens attachés à l'heronné société font des efforts pour accrediter leurs mauvais et obstinés sentiments, ces premier rameneront autant qu'ils le pourront l'église a sa primitife coutume en detruisant l'affreuse commairse qui la desonhore depuis si longtems et que la sage conduite de nos freres separés nous fait voire que l'interest seul a fomentés les nombres de touts ces nouveaux commendemants de croire a des miracles qui ne sont que supposé. Je vous demande bien excuse si j'abuse de votre patience a vous en dire trop.

D'autres lettres à de Limbourg touchent directement à l'activité industrielle de Taskin. Nous y viendrons dans la seconde partie de notre article.

Une lettre à Deleau (25 octobre 1783) fait allusion aux spéculations dont le papier-monnaie français était alors l'objet:

Monsieur,

Le tresor Roial a delivré très peut de billet de quatre cents livres. il paroit que l'on suivera la marche de ceux cy devant des six cents livres, c'est un agio pour faire désiré d'en avoir, et on fera comme aux autres payer une augmentation par chaque billet peut etre au commencement de six, neuf douze ou dix huit livres plus que les quatre cents livres, et cela augmentera suivant l'empressement que le public montrera d'en avoir, ainsi on ignore ce que l'on scaura sous peus de jours à quel prix des courtiers comis à cet effet les venderont, la furie du premier emprun se porté jusqu'a cinquante sinq livres de plus que le six cents livres ainsi Monsieur vous refléchiré et alors vous me menderez vos intentions, on dit qu'il y aura des grands avantages pour ceux que le sord tombera...

Dans d'autres lettres à Deleau, on trouve mention des clavecins fournis à Velbruck. Du 5 avril 1783:

Il y a actuellement un clavecin en route pour le prince de liege, je suis charmé que cet evecque respectable aime les arts cela est peu commun dans la place qu'il occupe aussi en est-il plus grand.

L'épiscopal client est encore «respectable». Du 6 avril 1784:

Monsieur,

Par l'occasion d'un clavecin que je vient d'envoier à notre prince de liège les derniers jours du mois passés, j'y ay joint soixante douzaine de dez a sept livres la douzaine fait la somme de quatre cents vingt livres que je vous prie de vouloir bien écrire a notre conte et dont je vous acuse la réception du billet que j'ai receu pour vous de cent huit livres.

Taskin, à cette époque, devait déjà être venu revoir sa ville natale. A Deleau:

Je vous réitère un million de remerciements de toutes les honnêtetés que j'ai reçues chez vous, ainsi que les miens, je m'assure que mon neveu pouhan vous a dit de bouche ainsi que je l'avait chargés par mes lettres, mille remerciments et souhait les plus heureux pour vos santés. Je me propose, dans quelques années, d'y aller moi seul et que j'aurai plus de loisir de vous voir, connaître et examiner Spa et ses environs charmants et cela dans un temps plus tempéré.

Dans une lettre du 16 juillet de la même année, il fournit au bourgmestre des renseignements sur quelques-uns de ces filous de haute marque qui pullulaient chaque saison aux jeux de Spa:

Au moment que j'ai receu votre lettre avec celle de change que je vous rejoint ycy, j'ai fait toutes les informations relatifs aux personne dont est chargé cette lettre de change. On ne connaît ces messieurs que sur des couleurs très vagues, en un mot il y a toute apparence que Montauban est ces associés sont une clique de peut de chose (*sic*), de même que le domicile dédeline dans une entresolle et [est] une apparence d'une négociation assez suspecte, tout le cartier n'en augure pas grand chose. Ce comte de St-Georges ne veaut pas mieux suivant mes informations de manière que je ne vous conseille nulement de vous charger de cette effet; j'espère que vous aurez receu les soixante douzaine de déz que je vous ai envoié vairs la fin de mars de cette année, par l'occasion que j'us d'envoier un clavecin à votre défun prince.

La lettre se termine par cette phrase ultra-moderniste:

Messieurs vos fils ne viendront-ils jamais voir cette grande ville, ainsi que nos spectacles? Il faut un jour leur permettre cette petite débauche...

Taskin était le fournisseur attitré de Deleau. Du 15 juin 1787:

Je viens de faire mettre aux voitures public deux pintes de vernis fait pour mettre sur le cuivre et fers dorés est emballé dans une caisse forte et à l'adresse de M. Maus directeur des diligences impériales a liège pour vous le faire remettre a Spa, ainsi qu'on été envoiés les assortiments de papier de tapisserie vairs le dix ou douze du mois dernier, je suis surpris du retard que vous éprouvés; Les cinq carquasses des lustres vont partir au premier jour de la semeine prochainne et M. de la Roux vous donneront les explications a vous faciliter a les monter, je serais charmé ainsi que les fournisseurs que l'on voulut donner du temps c'est à dire pour des choses qui mèritent des attentions de s'y prendre de bonne heure quand a Arthur les sortes de papiers que vous aviez demandé il n'avait point touts l'assortiment dans son magasin il a falut faire pour le completter, j'espère qu'une autre fois nous seronts plus heureux.

La lettre suivante, adressée à de Limbourg, montre à quel point Taskin restait attaché à son petit pays :

...Je suis charmé que la saison de Spa soit riche en personnages, je souhaite que cette influence, reabilite un peut les perdes immensses que le malheureux desordre ont occasionné l'année dernier et qu'une union parfaite soit durable, je doute si j'ai encore le bonheur de revoir mon endrois natal, si je serai contant des niveaux en général que j'ai toujours vus on ne peut pas plus malle dirigés et surtout lorsque mes yeux et ma pensée se portent a parcourir la distance affreuse de liège a theux qui est occasionné par les montagnes les plus theribile du païs, je gémis de cette imbécilité qu'un païs éclairé de tans de lumieres se soit trouvé a commettre une faute que toutes les postérités présente et avenir des hommes pensant, ne pardonneront jamais, d'autant plus que laissant aveuglement échapper un interest tres visible et sans contestation net et réel en passant a chaufonteaine, alors soustraction assurée de perdre pour aix la chapelle, et addition sans contredis pour la masse du païs, on me dira cinq ou six verges de terains appartenant a l'empire on [ont] arrettés de faire cette route, belle et spirituelle difigultés aussi facile a lever, que de terasser les bois de fraipon jusqu'a chaitifonteaine, et venir par la lisier des onaix de wisselé en laissant le tillot sur la droite et venir a theux par la prairie de M. cornesse et côtoier l'angle du mur de votre jardin, et par cette marche je sertifie et je peus prouver que je gagne au moin en racourcis cinq ou six quars de lieux et l'agréable d'une riviere et des maisons bordées sur la rive pour desaunier [désennuyer] et amuser touts les voiageurs, je vous assure que si j'étois homme de lettres que je serois en reproches plus mordans que voltaire et par la je serois humain comme rousseau, j'espere que vous vouderez bien me pardonner mon brouillon ce que je suis à tous moment interompus, j'espere etre plus heureux une autre fois.

J'ai l'honneur d'être avec touts les respects possible

Monsieur,

votre tres humble et tres obéissant serviteur,

Pascal Taskin.

A paris le premier aout 1786.

J'ai l'honneur d'assurer de mon respect le respectable cercle de votre famille, une pensée que j'ai pourquoi des longtems n'a t'on poins pris des platines de fer batus de tel grandeur que l'on veut et les coupper comme des ardoises et couverir les tois des maisons, celon moi cette nouvelle immagination seroit moin lourde que les ardoises, falut-ils dans des grandes chodieres de couleurs a l'huile les plongés pour que la rouille ne si mettre pas, il y a des couleurs est fond doneux adroite du four a chaux de hanri le marguillier et qui sont bonne j'enay fais l'expérience.

Je suis faché de n'avoir rien d'interessant a vous dire d'autres nouvelles du temps j'ai des projets de mon état en tête que lorsque je les aurai experimentés je vous en ferai part, porté je vous prie votre attention sur le prix et le pois des ardoises je crois que la grandeur de plaques de fer serent meillieure marché et beaucoups moin lourdes que ceusses de pière.

Taskin se préoccupe non moins de l'état social du pays. A Gérard Deleau, 22 janvier 1787 :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous souhaiter une bonne année, ainsi qu'a toute votre aimable famille, et je fais des vœux pour que votre santé soit assez forte, pour vaincre et surmonter les injustices de tous ces hommes suscitationneux; je souhaite que vous puissié rompre leurs déplassés fureurs, que des maux causés dans un petit pais par l'envie la plus noir, cette époque douloureuse, me fais voir de loing, que notre sol engandre et nouris des hommes vorase, presqu'au degrés des lions; ou s'etin dont le fruix de cette lumineuse éducation, que l'on recois et que l'on donne a ce jour, il est étonnant qu'un païs si petit, ne puisse pas être gouverné et soumis a des loix respectifs et cela pour amenner tous ces individus a une tranquilité, et jouir du vrai bonheur; nous avons des modeles, les Suisses et les holandois sonts heureux, leurs usages et leurs coutume en touts temps n'est qu'une, et pourquoi ne somme nous pas de même? un prince élùs doit être une loi qui parle, et son conseil avec lui, en dois mesurer les bornes. Je ne suis qu'un être très petit, et je vois des absurdités que le prince pouroit coriger, ces querelles influent beaucoups a confirmer les étranger de penser que nous somme un peuple méchans et cela doit alors arretter les volontés de ces honnaites voyageurs, celon moi monsieur il seroit tres a propos de scavoir arretter des effets aussi nuisible que malheureux...

La lettre se termine par l'envoi d'un compte se chiffrant par 1429 ††.

Mais voici le moment de la Révolution; et ici, la correspondance de Taskin devient tout à fait suggestive. Tandis que son rival Sébastien Erard s'en allait tranquillement à Londres attendre la suite des événements, Taskin, septuagénaire, se rallia aux idées nouvelles et se jeta dans la mêlée avec l'impétuosité propre aux habitants de son petit pays, dont il entreprit de hâter l'émancipation. Un clan de révolutionnaires liégeois fonctionnait à Paris. L'ancien garde des instruments du Roi le fréquenta sans aucun doute et y fut endoctriné.

Ci-dessous un extrait caractéristique d'une lettre à de Limbourg, 18 mai 1789 ; l'ancien fournisseur de l'évêque de Liége est devenu un anticlérical résolu :

...On ne s'assure point la douce esperance de voir terminer le touts, sans peut etre dit-on, voir encore des cruelles révoltes, la provence et surtout Marseille, la bretagne et la normandie sont échauffés excessivement, d'etre dés si longtemps fatigués des subsistes accablantes, de manière qu'il y aura aux etats generaux des débas des reformes et des regles nouvelles, qui comme on espere honnoreront la nation, tous les esprits sont d'accords actuellement, et

c'est une verité reconnue, que ce n'est pas un bien de tenir la classe moyenne et la basse, sous une presse aussi affligente que désonorante pour l'ame sensible on voit clairement a ce jour, qu'un Roi bienfaisant, c'est oublié, de n'avoir pas sûs assez a tant, les horreures qu'ont commis depuis si longtemps, des perfides ministres ainsi que le voille imbésille que nos pères et nous ont eûs jusqu'a ce jour mais qui actuellement est *dechiré*, on vas arrettés, l'avarice et les vols sourt et caché de ces gens d'eglise, ces erreures revoltantes sont y cy repettés dans toutes les bouches et que sans l'écrire ont portera cette belle et veritable armonie, dans toutes les posterités. Et la lumière sans voille devenant toujours plus pure, guideras nos pieds sur ces vers rongeur, qui minent les blés et jusqu'a l'avoine des malheureux. Et nous meme notre famille ma grande mere *maternelle* qui a vecûs quatre vingt et dix neuf ans étois cousine assez près a Mr le trefoncier de *charneux* et que toute sa vie il promettois a ma grande mere qu'il nous restituerest la ferme de charlecheche, a gauche des haut sarts, et il est mort sans avoir consomés cette acte de justice... que l'on feuilte toutes les greffes, on trouveras des execrables poliations pris et vollés dans presque toutes les familles par des gens d'eglises, un pere mourant assez ignorant pour croire un confesseur fourbe lui faire passer rapidement son ame a travairse les flames illusoires du purgatoire arrachoit parfois du mourant, une donnation quelqonque, hors des mains d'un malheureux fils pleurant la séparation de l'auteur de son etre; hélas que les trois cars des biens qui sont soit disant appartenant a cette bonne mère église, la déshonnore cruellement, mais l'evenement de ce jour nous montre visiblement que la mesure est remplis aux yeux du dieu des dieux. Hélas si ces ministre de paix, avoit vus avec des yeux d'humanité, cette mesure pencher et pres de culbuter la sienne, de quelle émotion alors, ne se serait-il pas écriés, dieu juste et clemant pardonne a un coupable obstiné, par l'aveut de son repentir; et vous pauvre victime de jevoumont [?] possesseur d'un fief honnorant et produissant, je sens d'icy que vos entrailles, ont dûs participer a la douleur qu'une vorasités d'hommes barbarre ont été commettre sur un sol ou le produit donne a peine a ceux de nos freres qui le habite, le produit de leurs existances. Il faut prendre garde d'affliger trop avant les hommes car un peuple qui gemit trop sous la tiranie saserdotal et qui est mis en proie a des contributions arbitraires; aujourd'hui le danger pouroit suivre de prés, notre pays es moin heureux qu'autrefois car a peine les pauvres peuvent-ils se procurer par leur travailles un morceau de pain noir pour soutenir leurs pauvres cœurs affligés tandis que le luxe le scandale les révoltent; il n'est plus le temps, de nous faire croire qu'ils font descendre du ciel les forces et le pouvoir de nous opprimer, voyez à quel degré d'avilissement ces ministres soit disant de Jésus Christ nous ont si longtemps réduis cette bien a notre honte que des Sulis, Neker, ces protestants suivent mieux que nous cette doctrine pure et sainte de J. Christ et sans emploiés le fer ni le feu, touts se dirige par la persuation. Et nous que d'horreures que nous voyons teindre de sang dans l'histoire, des malheureux papes et tants d'autres selerats de ministres, ont fait périr ignomineusement des inocents et des hommes vertueux; les jnquas brulés et volés par des prêtres espagnolles; nos princes evecque de liege sans aller chercher les premiers monstres, les ferdinans de baviere a fait périr Beeckman laruelle ettant d'autre, voila des pretres meurtriés, les jean clément ravâaque richelieu mazarin et tant d'autres, ont

fait avec les benedictions des papes, les masacre de la St barthelemy et de nos jours le damien, l'execrable abbé tercay, et ce jour passé brienne, voila une petite esquisse de gens de notre église, ont attand plus que l'ange exterminateur de lapocalispe sortir de Rome.

J'ai l'honneur d'etre avec touts les respects possible Monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur

Pascal TASKIN.

De cette même période datent les lettres adressées par Taskin à l'abbé Jehin, et retrouvées par M. Body dans des circonstances qu'il a racontées (1).

A Monsieur,

Monsieur l'Abbé Jehin, prêtre et professeur d'éducation à la maison de l'honorable défun M. de Sclessin, à Spa par Liège,

à Spa.

par express.

Monsieur et cher patriote,

J'ai reçeu votre lettre agréable avec bien du plaisir; elle m'apprend votre bonne santé et votre existence honnorablement assurée, vous êtes heureux de vous trouver en état de remplir les intentions de l'illustre et honnoré Mr de Sclessin, cette fondation éternisse sa mémoire; et nous avons à Rome aussi l'éternel Lambert Darcis (2) auxquels j'ai toujours admiré ces deux hommes immortels, comme les deux chef d'euvres de mon pays ; aussi ce dernier pour l'aimer, le connaître et l'embrasser, j'ai fait les frais de faire venir la copie de son busque (!) de rome, tel qu'il est, et que vous avez dû voir à côté de l'autel de la chapelle de l'ospice qu'il nous a fondé pour nous luminer; mon seul regret dans la vie, est celui de n'être pas assez riche pour faire pareille chose à Paris, pour l'instruction des pauvres jeunes gens nés avec des dispositions dans ma patrie et qui très souvent faute de moyens croupissent pour ainsi dire dans le néant. Vous me montrez un perspectif qui je crois deviendra heureux pour le pays de Liège; puisque le roi de Prusse veut bien prendre la défense de nos justes droits; et asseurément les intrigues du petit évêque de Liège ne serviront qu'à prouver combien il sera odieux et méprisable aux yeux de toutes les nations de l'Europe. Helas mon cher patriote peut-on sans frémir se rappeler l'époque cruel qui se sont passes a theux et surtout a jevoumont, est-ils des selerats plus cruelles que des prêtres de cette espèce qui tentent a nous faire egorger par des soldats même que nous payons (le régiment ci-devant garde de la ville de liège). Ce sont donc là les ministres de *paix*; non ce sont des ministres de cruauté et leur sang sans

(1) ***Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIII, p. 345.**

(2) **« Dans BECDELIÈVRE (*Biogr. liég.*), *d'Arcis*. Il s'agit ici de la célèbre fondation faite à Rome par le liégeois Darchis, et dont profita entre autres Grétry ». (A. BODY).**

contredit est formé du venin de vipères; que l'on ouvre l'histoire, on lira que le sacerdoce fut toujours cruel et que les prêtes ont de touts les temps voulus enchaîner les hommes, par le mensonge et les rois par les armes, de la il sensuit que ce sonts les deux tyran de la terre. On donne ici au théâtre français, la cruelle tragédie de Charle neuf on s'i porte à s'étouffer, et on y compare le petit évêque de liège, au voras cardinal de lorayne, qui bénis les armes destructifs, pour tuer nos frères protestants, et ceux de nous qui prirent la défance de l'humanité. Assurément hoensbrœck [1], par sa perfidie, à la nation, a salis excessivement son nom, il sera écrit en lettre noir dans l'histoire du pays de Liège, on lira que ce prêtre infracteur de nos constitutions et de nos lois a été un embitieux et persécuteur de notre innocence, et surtout Theux et Spa, mais il n'aura de jouissance de ces forfaits, aucun succès, et si on l'écrit a la postérité, ce que l'horreur comme la gloire (dit l'homme savant) va également à l'immortalité.

Nous avons actuellement ici la jouissence d'avoir vaincus presque touts les ennemis de l'humanité; j'espère que nous viverons vous et moi, encore assez longtemps pour apercevoir les heureux jours de nos suivants, ensuite nous verrons, si de passer d'une vie à l'autre, est un terme effreïant; quant à moi, je pense que le bon philosophe à cet instant doit fermer les yeux tranquillement. Si votre temps vous donnait le loisir de lire nos panflets, je les envoye de temps à autre à Monsieur de France à Liège, et je lui prie de les faire passer à Theux à nos chers et amis patriotes, vous pouriez vous aboucher ensemble et les lire chaqu'uns l'un après l'autre. On y voit des motions qui parfois sont très instructifs et consolantes pour les opprimés, pour moi je n'ai rien de plus à cœur, que de voir triompher le rétablissement de nos loix, et que sans verser de sang, les braves franchimontois à l'examplc et a la mémoire de nos braves aïeux, eux le cœurs tout du long, de réaliser les sentiments des mannes de nos anciens et braves pères, qui jadis se sont signalés pour conserver ce thresor precïeux, *la liberté* pour moi a mon âge je regrette de n'être point domicilié dans ma patrie, pour y joindre le feu qui m'anime pour la liberté, c'est a dire, cette liberté honnaite de ne pas être inquiété dans sa propriété, tel que la nature des choses l'exige ainsi que les droits d'en ûser, voila mes vœux et mes sentiments, qui ne finiront qu'avec moi et que je ferai écrire sur ma tombe...

J'oublie de vous dire que tous ces gueuts de petits dispotes de l'Alemagne tiennent comme la tigne pour faire exercer sur le peuple liégeois ces actes de despotisme, en voulant rétablir ce petit évêque dans la tyranie ordinaire, car ils craignent pour eux le même sort, et ce pourquoi il ne faut séder rien en faveur de votre obstiné évêque, et vous viendrez à bout de l'amener à jubé, voilà les pensées de nos hommes icy éclairés.

J'ai l'honneur d'être...

Pascal Taskin.

A Paris, le 18 avril 1790.

A l'occasion mille amitiés a touts vos parants tant a Spa qu'a theux et a vervier, et que je suis étonnamment surpris que Mr Caro le fils soit si négli-

---

[1] **Hoensbroech, prince-évêque de Liège, qui en 1784 remplaça Velbruck, l'ancien client de Taskin.**

gant a m'écrire d'autant plus qu'un garçon a des loisirs infiniment plus qu'un père de famille, ne fut cependant que des amourettes ne l'occupa de préférance, quand a vous vous me ferez toujours honneur et plaisir de me donner de vos nouvelles lorsque les circonstances vous le permettront c'est a dire le loisir, et par la poste rien ne me plus agréable que de me renouveller les amitiés réciproque entre vrais amis.

Mais les événements marchent avec rapidité. Tout le pays de Liége est en ébullition, particulièrement le marquisat de Franchimont, patrie de Taskin, centre du mouvement ultra-démocratique, — ce que nous appellerions aujourd'hui le parti radical. Les têtes chaudes du marquisat, impatientées des lenteurs du mouvement révolutionnaire, se réunissent à Polleur en un congrès particulier (26 août 1789). On en a assez des ménagements, il s'agit de brusquer la situation ; on prétend imposer des députés de la « nation franchimontoise » à l'Assemblée liégeoise, renforcer le parti démocratique par l'adjonction de députés campagnards ; on adopte des résolutions extrêmes qui effrayent le tiers lui-même, on rêve la république (1). Mais il s'agit de manifester ces sentiments révolutionnaires à la Convention, et c'est Taskin qui sera chargé de ce soin. Ci-dessous la délibération du 5 juillet 1790 :

Ayant appris, avec Enthousiasme, que, pour célébrer dignement l'Anniversaire du Grand Jour du récouvrement de la Liberté Françoise; l'Auguste Assemblée Nationale de la France a adopté le sublime projet de former le 14. Juillet une Fédération Générale des François armés, et a daigné permettre aux Députés de tous les Peuples de la Terre d'y assister et de s'y croiser en Frères d'Armes pour la défense et la propagation de la Liberté.

L'Assemblée représentant la Généralité des Citoiens du Marquisat de Franchimont, jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale du Pays de Liège soit Organisée et en activité, a arrêté et arrête de commettre et constituer spécialement Mr Pascal Taskin, Citoyen de Paris, originaire de ce Marquisat, et généralement tous les citoiens Franchimontois et Liégeois qui se trouveront à Paris le 14. Juillet, et notamment ceux que la Cité de Liége ou les Députés des Villes et des Campagnes, sous le nom de Tiers Etat du Pays de Liége, pourroient avoir delegués, pour prêter, à l'effet que dessus, avec les François et les Députés des autres peuples, le Serment d'Alliance sur l'Autel de la Liberté, au nom de tous les citoiens du Marquisat de Franchimont, tant comme Corps particulier, que comme partie de la Cité et de la Nation Liégeoise (2).

---

(1) BORGNET, *Histoire de la Révolution liégeoise*, t. I, p. 160.

(2) Ce document et les suivants sont extraits du *Journal du Congrès de Franchimont* (collection de Limbourg) et ont été signalés par M. Philippe de Limbourg.

Notre facteur s'acquitta à merveille de cette grave mission, comme il ressort de la délibération suivante (29 septembre):

Le Secrétaire aiant communiqué à l'Assemblée deux Lettres de Monsieur Pascal Taskin, qu'elle avoit nommé son Député auprès de l'Assemblée Nationale de la France, Elle a ordonné d'insérer dans le Journal de la Séance les Extraits suivants de ces deux lettres... et chargé le Secrétaire d'en témoigner toute la reconnoissance possible au respectable Pascal Taskin; l'Assemblée a déclaré d'approuver tous ses gérés et de lui donner derechef plein pouvoir de faire auprès de l'Auguste Assemblée de la France, tout ce qu'il jugera de plus convenable pour l'avantage et la Liberté de ce Pays.

Suivent les extraits en question des lettres de Taskin, vraisemblablement revues et corrigées:

Messieurs,

Je m'empresse de vous informer du résultat honorable que nous avons obtenu hier au soir 18. du courant, à l'Assemblée Nationale de la France, auprès de laquelle Votre Corps Légal Franchimontois m'a fait l'honneur de me nommer son Député. Je me suis joint à Messieurs Reynier, Henkart et Bassenge le jeune, Députés de l'Etat et de la Cité de Liège etc. et munis de nos Pouvoirs Nous nous sommes présentés à la Barre de cette Illustre Assemblée. M. Reynier y a commencé la Lecture de notre Mémoire; mais quelle surprise honorable pour Notre Patrie! à peine Mr Reynier en avoit-il lu une Feuille qu'un Honorable Membre, M. Merlin, Député de Douay, s'est levé, et d'une voix ferme et intelligible a dit qu'il fallait nous faire entrer dans l'Enceinte au milieu de l'Auguste Assemblée; mais ensuite il s'est élevé un murmure effroiable du côté des Noirs, c'est-à-dire de ceux qui enragent de se voir aujourd'hui réduits au Niveau de nous tous; trois quarts d'heure au moins, ont été employés en dispute: on a été aux Voix par assis et levé, et les deux tiers de l'Assemblée ont insisté et ordonné de nous entendre dans le lieu Honorable où l'on nous avait placés. M. Reynier a eu ordre de continuer la Lecture du Mémoire. Je vous jure, Messieurs et chers Compatriotes, que vous m'avez procuré la plus belle fête de ma vie: à chaque Phrase du Mémoire qui faisait mention de la Bravoure et de la Fermeté du Peuple Libre que nous représentons, des claquemens de mains retentissaient d'une extrémité de la Salle à l'autre. J'aurai soin, Messieurs, de vous faire passer ce beau mémoire qui a été vivement applaudi. Quant à la dette que nous avons a répéter de la France, nous en avons mis la note sous les Yeux de son Assemblée: Elle a annoncé qu'elle alloit l'envoyer au Bureau des Liquidations; mais pour en avoir le paiement, il nous faudra faire encore quantité de démarches. Au reste, soyez assurés, Messieurs, que mon zèle et mon activité ne se ralentiront point et que toute ma vie sera vouée au bonheur de ma Patrie. Soyez indulgens à me lire, l'heure du départ de la poste me presse.

J'ai l'honneur d'être, avec tout le respect possible,

Messieurs,

votre tres humble et tres obéissant serviteur.

(s.) Pascal Taskin.

Paris, le 19 septembre 1790.

Voici la seconde lettre:

A Monsieur Melchior Fion, Sous-Secrétaire du Congrès Franchimontois,
par Liège, à Theux.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer, ainsi que j'ai dit dans ma précédente, le discours imprimé que Monsieur Reynier a prononcé à l'Assemblée Nationale, et un journal François qui fait mention de notre admission, je vous prie de le remettre sous les yeux de votre Respectable Assemblée Franchimontoise qui, je me flatte, en sera contente. Je ne peus pas vous peindre assez vivement la sensation agréable que notre Députation a fait et fait encore dans Paris, on y admire plus que jamais l'Ame et le Courage de notre Brave Nation, on y abhorre la conduite de cet *Evêque* excécrable qui a sali et dégradé son *Nom* pour toute la Postérité, elle fremira, cette Postérité au récit de toutes ses Cruautés; il faut donc mes braves Compatriotes achever de ternir son nom en se conduisant toujours avec prudence, avec Sagesse, nous pensons ici que c'est l'unique moyen de Couronner vos justes entreprises; nous sommes arrivés au siècle de Lumière, profitons en et que les hommes en général deviennent plus sages et plus heureux. Voilà tout mon désir. Faites agréer mon profond Respects, à tous vos Messieurs, et soyez assuré que je suis pour la vie

Votre dévoué ami et serviteur,

(s.) Pascal TASKIN.

A Paris, 21 septembre 1790.

Enfin, voici la seconde lettre à l'abbé Jehin, postérieure d'un an à la fameuse délégation. Elle est beaucoup plus longue que la première; le bavardage de Taskin augmente avec son exaltation républicaine.

A Monsieur,

Monsieur l'Abbé Jehin, vicaire à la parroisse de Saint-Hilaire, à Givet.

Paris, le 16 novembre 1791.

Monsieur et très Zélé patriote,

Personne ne peut assurément juger plus scainement que vous, de tous les tirans de l'heurope, puisque l'expérience vous a frappé plus ignominieusement que tout autres; mais que pourai-je vous dire à cela de plus véridique, que de vous dire que le peuple est lâche; il veut pour ainsi dire, être gouverné et mené sous une verge de fer, puisqu'il est maintenant visible à toute l'heurope entièr que nous sommes arrivé à un moment heureux, où le peuple partouts peut se lever et brisser au même instant ses chaînes, car qui de nous, mon vrai ami, ignorant comme savant ne sent pas ses forces; hélas si la lâcheté des allemands, quoique bas et rampant, voulait s'éveiller et prendre feu avec nous, je dis seulement ceux de la grande masse qui sont les plus souffrans sous la presse de leur despote, s'ils veulent comme nous escouer leurs chaînes homicides, nous serions alors partoute la terre assuré de la victoire; mais non, mon vertueux ami, nous ne pouvons espérer ce beau jour; j'ai comme bien

d'autres suivis pas à pas les hommes, et surtout ceux de mon pays, j'y ay vus des ***braves***, et j'y ay vus des lâches qui ont cherché même des enclumes pour river leurs chaînes; cependant les franchimontois, soustraction faite de leurs pouris et gangrainés membres, ils ont étés ceux de touts les hommes que les lorriés ont pris les plus profondes racines, de sorte que les hommes éclairés qui écriront notre histoire, ne pourront assurément se dispenser de les mettre au premier rang, aux annales de la postérité, parce qu'ils ont voulus, ces braves et intrépides frères, faire connoitre et soutenir le droit de *l'homme*; et si leurs bras nont pas pu terrasser ses hortes de brigants, la justice peut etre, viendra un jour à sa maturité, et la lumineuse raison, éclairera, nos neveux plus profondément que nous ne le sommes a ce jour.

J'ai fait beaucoup d'attentions a la coâlition que vous me parlé, elle est la seule garante du renversement de touts les tirants, car si cette mesure de combinaisons ne leurs réussis pas, comme elle ne la fera pas, soiez assuré que la terre partout vas devenir libre, c'est a dire les hommes esclaves jouiront de leurs libertés ce n'est pas actuellement le moment ou la france, je dis l'Assemblée Nationale portera ses vueux sur notre pauvre et malheureux pays. son attention seul, est fixé au bonheur de tout son Roiaume. Se sera la France qui sera la boussole de l'univers entier car n'en doutez pas mon respectable ami, nous avons vainqu'us et nous vainqueront encore s'il le faut les bastilles du dehors comme nous avons vaincus celles du dedant: la victoire n'a nullement chancelé quoi qu'en disent nos ennemis du dedans et du dehors nous sommes à cet égard comme ont été les bons et anciens Romains, nous ne séderons pas la palme aux Barbares et avilissants tirands qui ont malheureusement eus les forces jusqu'ici de nous humilier sur cela; gloire et hommage soit rendus aux immortels philosophes: Rousseau, Voltaire, Mably, etc., etc., etc., et tant d'autres qui ont combattus et renversés tous les écrits de vos ténébreux et incompréhenssibles sophimes; grand Dieu donné nous a connoître par votre être tout puissant la manière et le moiens de faire rentrer en eux-mêmes vos ministres, je dis vos *prêtres dévorant* qui boivent à long trait, le sang de leurs frères qui plus visible que le votre ne le boivent plus. A cette transubtantiasion ténébreuse qui de nous respectable et amis de l'humanité, perdérois la moindre éteincelle du feu qui nous annime à ce jour, a dêtrôner ceux des tirants qui vouderont continuer de nous opprimer. Encouragés otant que vous pourez les liégeois nos frères, et dites leurs que le règne de leur petit tirant ne sera pas long. J'ai la douleur de voir dans notre petit pays, des divisions de partis, et dont le plus faible a soutenu et soutient encore le meilleur de touts, de renverser et annuler à jamais leurs perfides états; à cet égard, les franchimontois ont la judiciaire la plus pure et la mieux vue, une assemblée nationale, voilà le seul et unique moyen de soustraire à jamais cette fourmillière de despote et tiran, qui ont toute la vie mangés les biens des pauvres peïsants. Voilà je pence que j'ai répondus autant qu'il m'été possible a votre lettre remplie de désir vraiment patriotique. n'oubliez pas je vous prie de me renouveller aux amitiés de touts nos malheureux frères que vous avez occasion de voir, surtout encouragé notre brave et respectable monsieur Brische, ce digne homme qui a sacrifié toute sa fortune pour travailler aux biens général de la nation liégeoise, du moins après toutes ces souffrances scauras tonts l'apprécier, non sandoute car le public est toujours très ingrat envers ses bienfaiteurs; je présume que vous

serez indulgent a me pardonner mon grifonnage, mon âge, et mon temps plaideront en ma faveur.

J'ai l'honneur d'être avec touts les respects et amitiés possible, etc.

Notre assemblée nationale se montre actuellement intrépide au bien, Messieurs fion, le comte et Me son épouse et touts les amis vous saluent.

Je suis charmé que vous ayés trouvé une place convenable à la circonstance du temps en attendant que la justice supreme vous dedomage des peines que vous avez souffert en combattant contre les tirants, heureux pour vous qu'une portion de philosophie étois innée avec vous sans quoi vous auriez dès longtemps succombé, et aurié fait comme tant d'autres travailler a nous faire croire que des vessies était des lenternes... (1).

* * *

Nous n'avons aucun détail sur la fin du célèbre facteur, devenu un politicien burlesque, un vague fantoche de la Révolution. Ci-dessous quelques extraits de la lettre (2) par laquelle une dame Despau, qui avait vraisemblablement remplacé l'épouse de Taskin, annonce au citoyen Dethier (3) le décès de celuici :

Paris, ce 18 février 1793.

Citoyen et ami,

Je viens de perdre tout ce que j'avois de plus cher et pour comble d'infortune, l'on m'a mis à la porte, contre toutes les loix divines et humaines. Je pouvais m'y opposer, mais ayent perdu ma tête et ma raison, j'ai cédé à mes oppresseurs; je ne sais si mon... vous a parlé comme à un ami ou s'il vous a tais ses intentions à mon égard. Il a voulu les remplire, mais trop tard, les loix nouvelles si sont opposé, et je suis restée doublement malheureuse, jatand mon sort de parents impitoiables, je suis à plaindre mon cher ami. daigné maider de vos conseils; votre ami vous en prie. ce sont ses dernières paroles, écrivé moi sans crainte, et dites-moi si je puis agir de même: je vous écriroit plus en détail dans ma première. L'on doit lever le celé le

(1) « Combien ne rencontre-t-on pas, à ce moment, de ces discoureurs présomptueux qui se figuraient avoir l'envergure d'un Mirabeau ? Pas d'agglomération qui n'eût alors ses péroreurs. Ils peuplaient la France et la Belgique ; et la plupart se fussent volontiers attribué la qualification d'Anacharsis Klots, celle d'*orateur du genre humain*. On retrouve partout la même exaltation, les mêmes sorties véhémentes, les apostrophes au tyran, les invocations à la liberté, semées de mots retentissants qui grisaient le cerveau des auditeurs hébétés. » (ALBIN BODY)

(2) Communication de M. A. BODY.

(3) Laurent-François Dethier, homme politique et naturaliste, Theux 1757-1843 ; fit partie du Congrès de Franchimont et du Conseil des Cinq-Cents.

22 du courant, l'on m'a fait espérer la validité de mes droits, je le ignore. Jatant une lettre de vous sitôt que vous le pourré, je suis Votre amie la plus infortunée,

(s.) L. DESPAU.

Mon... (1) est mort et je n'ai plus qu'à mourir aussi. Dites s'il vous plait à Clair que je ne l'oublierai jamais, que je suis pénétrée des sentiments d'amitié quel ma témoigné pour son oncle, mais les autres motusse...

J'avois écrit au citoyen depresseux le jour que nous croiont le malade sauvé, il le pensoit lui-même, je lui ais faite la lecture de ma lettre avant de la cacheter il me dit ma bonne amie nous iront revoir ensemble tous nos amis, grand dieu j'étois loin de penser que 24 heures après il ne serait plus; adieu, la plume me tombe de main plaigné moi il ne me reste que des yeux pour pleurer si ce n'était Blanchet, je maniroit loin dici, voici mon adresse:

Despau, chez le citoyen Redouté, rue Notre-dame de nazarette, No 30, au premier.

A la suite figure cette mention, de l'écriture de Dethier: « NB. Mlle De Spau, bonne amie du défunt » et, au revers, cette autre, de la même main: « Triste et inopinée nouvelle de la mort du citoyen Pascal Taskin, reçue au moment où ses bons amis de Theux, Spa, Liége, etc., etc., s'attendaient au plaisir de le voir revenir passer quelques jours agréables au pays délivré de ses ennemis. »



Il n'existe, à notre connaissance, aucun portrait connu et authentique de Pascal Taskin. Mme Vve Ti-

(1) La signataire évite de donner à Taskin les noms de « mari », « époux » ou « amant » et remplace l'appellation par des points. — A noter que Spa, dans le patois local, se dit « Spau » ; « Despau » (de Spa) a donc bien la physionomie d'un nom du pays.

dens-Onnom, à Theux, dont la famille fut en relations étroites avec le célèbre facteur, possède un portrait à l'huile, non signé, qui, d'après une tradition de famille, est réputé reproduire les traits de Taskin. Nous n'avons aucune raison de mettre cette tradition en doute, mais comme elle n'est appuyée par aucun document, c'est avec les réserves d'usage que nous reproduisons ici le portrait en question, non signalé jusqu'à présent (1). Il représente, on le voit, un homme au regard vif et assuré, au nez droit, aux lèvres minces ; sous le sourire conventionnel commun à tous les portraits du temps se devinent une énergie concentrée et cette sorte de vivacité contenue et raidie, assez commune parmi les habitants de la région de Spa. Le bras gauche presse un tricorne, la main droite s'enfonce dans un gilet à fleurs sur lequel s'ouvre un habit vert.

Dans un angle se lit l'inscription suivante: *Comme je l'ayvû je l'ay peint, à Paris 1762*. Elle vient plutôt à l'appui de l'identification traditionnelle du portrait, la physionomie étant bien celle d'un homme dans la force de l'âge ; or, à cette époque, Taskin avait atteint 39 ans.

* * *

Nous arrivons à Pascal-Joseph Taskin, neveu du précédent, né à Theux le 20 novembre 1750, fils d'un riche manufacturier. Dès l'âge de 13 ans, il émigra à Paris et entra dans l'atelier de son oncle, dont il devint l'élève.

On a vu qu'en 1772 il reçut le titre de facteur du Roi, qu'il conserva jusqu'à la Révolution, et qu'au début de 1793 il remplaça son oncle comme accordeur à l'Ecole de chant. Il remplit encore les mêmes fonctions pendant le premier semestre de 1795. Toutefois, il ne continua pas longtemps les affaires du vieux Taskin. M. Constant Pierre (2) note, en effet, qu'un petit-fils de F. E. Blanchet, Armand-François-Nicolas (1763-1818), qui s'occupa de bonne heure de la facture et de l'accord des clavecins, était établi, en l'an IX, rue de la Verrerie 167, ce qui fait supposer qu'il avait repris la maison laissée à Taskin le vieux par son grand-père. Pascal-Joseph

---

(1) **Reproduction photographique due à l'obligeance de M. le Dr Delneuville-Tidens, à Spa.**

(2) ***Les Facteurs d'instruments.***

décéda à Versailles le 5 février 1829. Il avait épousé, en 1777, Marie-Françoise-Julie Blanchet, fille du vieux Blanchet, devenant ainsi le beau-fils de son oncle (1). En 1783, il était revenu, avec son oncle et sa femme, visiter le pays natal. De son mariage naquirent quatre enfants, dont deux fils, Antoine-Joseph et Henry-Joseph.

Antoine-Joseph, né en 1778, auquel on attribue des talents distingués comme violoniste, pianiste et chanteur, embrassa la carrière militaire, fit, en qualité d'officier, la campagne d'Egypte, suivit Lauriston en Amérique, se battit à Trafalgar, Saragosse et Wagram et décéda prématurément, en 1810, des fatigues de la guerre. Avec son frère, nous rentrons dans le domaine musical, mais il semble que nous ayons affaire soit à l'un de ces talents médiocres, éparpillés, qui s'essaient successivement dans toutes les branches d'un art ou d'une science sans réussir dans aucune, soit à l'un de ces enfants prodiges stérilisés par une éducation de serre chaude, fléau des talents précoces. Né à Versailles le 24 août 1779 (2), Henry-Joseph Taskin témoigna dès l'enfance d'une vive sensibilité musicale. Il travailla d'abord avec sa mère, puis avec sa tante, Mme Couperin, débuta à l'âge de neuf ans comme claveciniste, fut nommé page musical de Louis XVI et aborda de bonne heure la composition musicale. Il fut encore professeur de musique, éditeur de musique à Paris et réunit les éléments d'un ouvrage ambitieusement intitulé : *L'état de la musique en France et en Italie depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours.* Il décéda à Paris le 4 mai 1852. Comme compositeur, il laissait notamment un concerto pour piano et orchestre, des trios, de la musique pour violon, des mélodies (le tout publié par lui-

(1) C'est sans doute à raison de ce mariage que, dans l'extrait des comptes de l'Ecole de chant cité ci-dessus, le facteur est nommé « Pascal Blanchet », probablement pour le distinguer de son beau-père et oncle, qui portait les mêmes nom et prénoms.

GALLAY (*loc. cit*), confondant les deux Taskin, fait erronément épouser la fille de Blanchet par le vieux Taskin. Il confond également (id. p. 102) le vieux Blanchet avec son fils Armand-François, dont il fait l'élève de Taskin.

Plus tard, la même firme réunit les noms de Blanchet et de Roller, — ce dernier, un des fondateurs de la facture contemporaine du piano à Paris. Roller et Blanchet construisirent en 1827, à Paris, le premier piano droit (du genre buffet).

(2) POUGIN (Supplément à la *Biographie universelle* de Fétis) dit erronément 1778.

même) et trois opéras restés inédits. L'excellent baryton Alexandre Taskin (1853-1897), qui appartint pendant quinze ans à l'Opéra-Comique, où il créa de nombreux rôles [1], et qui termina une carrière brillante comme professeur de chant au Conservatoire de Paris, était un neveu d'Henry-Joseph.

Revenons maintenant, pour ne plus le quitter, à Pascal Taskin le vieux et à son activité industrielle.

* * *

On se trouve arrivé, à l'époque dont il s'agit, au tournant le plus important de l'histoire des instruments à cordes et à clavier : le clavecin commence à céder le pas au piano, de plus en plus perfectionné et qui, en dépit de ses détracteurs, gagne chaque jour des partisans [2]. C'est que, malgré l'état rudimentaire dans lequel il se trouvait — et pour longtemps encore, — le piano possédait sur le clavecin, en vertu de son principe mécanique, un avantage immense, celui du nuancement dynamique, impraticable sur le meilleur clavecin. Rappelons brièvement pourquoi.

Le principal organe du clavecin est le sautereau, plectre mécanique consistant essentiellement en une petite planchette de bois dressée verticalement sous chaque corde et dans laquelle est planté, vers l'extrémité supérieure, une sorte de dard généralement taillé dans la partie cornée d'une plume de corbeau. A l'appui de la touche, le sautereau bondit et le dard pince la corde au passage, puis l'accessoire retombe à sa place par son propre poids ; — nous passons sur les détails accessoires de l'étouffement, etc.

Ce qui précède suffit à faire comprendre comment l'action toute médiate du sautereau, jouant librement (par opposition au mécanisme rigide du clavicorde, où les modalités de l'attaque se répercutaient directement sur la corde, plus encore qu'au piano), rendaient illusoire toute *expression* proprement dite, tout nuancement, le son conservant invariablement le même timbre et la même intensité [3]. A ce grave inconvénient,

---

(1) Voir, dans le *Guide Musical* de 1895, pp. 23 ss., un article détaillé de M. DE CURZON sur la carrière d'Alexandre Taskin.

(2) C'est en 1777 que Mozart, dans une lettre à son père, déclare abandonner définitivement le clavecin pour le piano.

(3) Dans un article sur *Le Clavecin chez Bach* (S. I. M., t. IV, n° 5), Mme WANDA LANDOWSKA s'inscrit en faux contre cette opinion généralement

dont les conséquences sur le style musical furent considérables, on s'efforça de bonne heure de suppléer à l'aide des différents « jeux », faisant entrer en action, à l'appel de registres imités de ceux de l'orgue, d'autres rangs de sautereaux. Parmi ceux-ci, les uns ébranlaient des cordes qui, accordées à l'octave des cordes principales, corsaient la sonorité de ces dernières ; d'autres pinçaient les cordes à un endroit plus éloigné du point d'attache, d'où un timbre plus profond et plus velouté, ou bien, garnis de feutre, provoquaient une sonorité sèche : diversement combinés, ces jeux fournissaient jusqu'à une douzaine de timbres différents, qui assuraient à l'exécution un puissant élément de diversité. Au témoignage de Hullmantel (1), on aboutit ainsi à plus de *vingt* changements destinés à imiter, sur le clavecin, le son de la harpe, du luth, de la mandoline, du basson, du flageolet, du hautbois et d'autres instruments.

Mais les « jeux » offraient cet inconvénient majeur que, semblables à ceux de l'orgue, ils se juxtaposaient sans gradations intermédiaires. Or, le besoin d'un instrument à clavier susceptible de nuancement expressif, à l'instar de la voix humaine, des archets et des instruments à vent, devenait de plus en plus impérieux ; le style musical évoluait rapidement dans le sens de la mobilité expressive, on pressentait Beethoven ; et le vœu d'un clavier adéquat est exprimé, d'une manière plus ou moins formelle, par tous les écrivains musicaux du temps (2).

Seul, le piano était capable de remplir cet office. Mais on pense bien que le clavecin, arrivé alors à son suprême développement, ne se laissa pas détrôner sans protester par l'appareil rudimentaire que Voltaire avait qualifié sans ambage d'« instrument de chaudronnier ». On chercha par tous les moyens à le doter du nuancement dynamique propre à son rival, notam-

---

admise, mais j'avoue que son argumentation ne m'a pas convaincu et qu'en particulier aucune de ses citations ne me parait pertinente. Ce qui ne m'empêche pas d'être entièrement de son avis en ce qui concerne l'attribution au clavecin, par opposition au faible clavicorde, des œuvres de clavier de J.S. Bach.

(1) *Encyclopédie* (1791), partie *Musique*, article *Clavecin*.

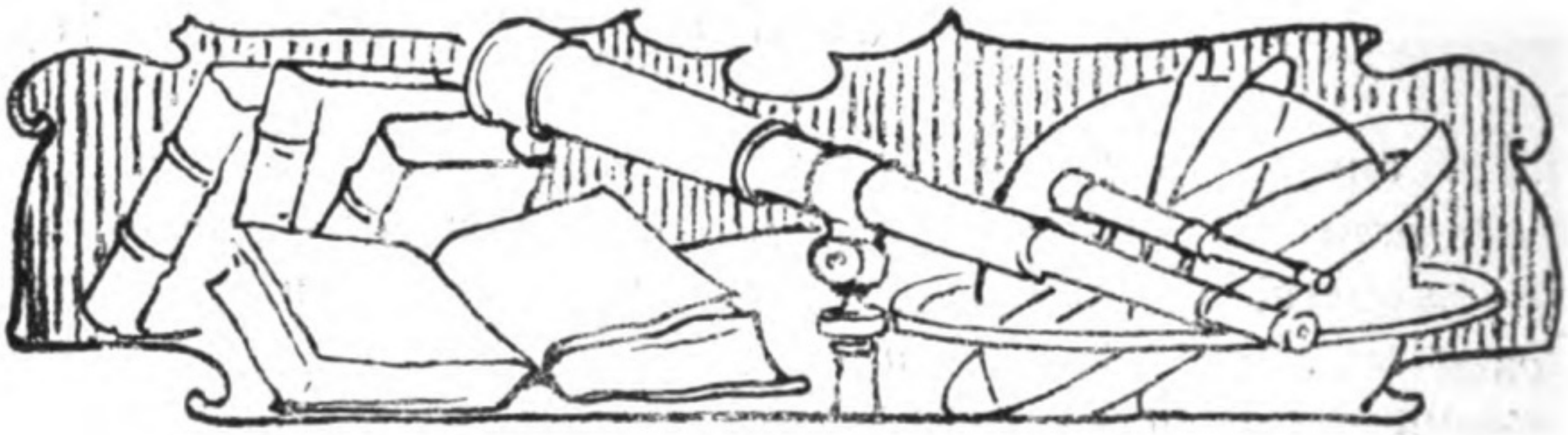
(2) On chercha même, vers la fin du XVIIIe siècle, à rendre l'orgue lui-même expressif. C'était le vœu exprimé par Grétry, qui voyait dans cette découverte « la pierre philosophale de la musique ». Jean-Sébastien Bach, en combinant un luth à clavier, fut évidemment guidé par un souci analogue.

ment au moyen de la « jalousie vénitienne » inspirée de la boîte expressive de l'orgue et qui, disposée au-dessus des cordes, s'ouvrait à l'appui progressif d'une pédale pour produire les < >. De cette émulation entre le clavecin et le piano résulta ce fait curieux que les pianos du temps, avec leur timbre grêle, évoquent encore le clavecin, tandis que ce dernier se rapproche de plus en plus du piano, non seulement dans sa forme, plus rigide et plus lourde, mais aussi dans ses qualités essentielles, la plénitude sonore et un nuancement relatif, — comme dans ces clavecins de Broadwood dont les cordes robustes, à la sonorité profonde, et la *venetian swell*, font presque un piano [1].

(*A suivre*). ERNEST CLOSSON.



[1] « On ne construit plus de caisses de cyprès, de cèdre, de sapin ; le style du mobilier introduit les caisses en noyer ou en acajou d'Espagne, de formes rigides. Les instruments ont plus de force et de majesté et, parallèlement avec le développement de l'orchestre et celui des registres de l'orgue, plus de variété de timbre, par une plus grande liberté dans l'usage des étouffoirs. » (Hipkins, ***History of the piano.***)



Les de Nuremberg

Architectes des XVIe et XVIIe siècles.

Notes biographiques

par M. F. Courtoy.

Dans le fascicule de juin de *Wallonia* (1), M. W. Delsaux attire l'attention sur le sculpteur Conrad Van Norrenborgh, de Namur, l'auteur du jubé de l'église Saint-Jean, à Bois-le-Duc.

Si ce maître, qui fut plutôt architecte que sculpteur, est bien connu depuis la notice que Ch. Piot lui a consacrée en 1867 (2), l'on ignore généralement l'existence de toute une famille d'architectes du nom de *Van Norrenborgh*, *Nuerenbrecht*, *de Nuremberg* ou *Noremberch* (3). Peut-être les lecteurs de *Wallonia* tiendront-ils à avoir quelques détails sur ces maîtres maçons d'autrefois.

A vrai dire, ils ne sont pas d'origine wallonne, comme leur nom l'atteste clairement. Cependant leur biographie nous intéresse, parce qu'ils ont travaillé sur les bords de la Meuse et parce qu'ils firent souche à Namur même.

L'un deux, vers la fin du XVIe siècle, prit part à la construction de l'ancien Hôtel-de-Ville de Namur. Ce fut le point de départ de nos recherches sur la famille de Nuremberg. Notre documentation est encore incomplète. Mais l'occasion nous paraît bonne de publier ici un tableau succinct de nos connaissances actuelles.

Le premier de la lignée est *Guillaume de Nuremberg*, bourgeois de Maestricht.

---

(1) *Intermédiaire wallon*, p. 347.

(2) *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, t. VI, p. 43.

(3) Ce sont les variantes principales que l'on relève dans les documents.

On connaît son existence en 1527, par un contrat qu'il fit avec la commune de Dinant et les mambours de l'église de Notre-Dame. Il s'engageait à livrer « un doxal (jubé) et huyt fenestres de vairrieres » (1) pour le prix de 800 florins et une robe. La commande était exécutée et payée en 1533.

On se demande, de prime abord, pourquoi les Dinantais firent venir de si loin des matériaux de construction qu'ils avaient en abondance sur place. Autrefois comme aujourd'hui, les carrières ne manquaient pas au pays de la pierre bleue. Depuis le moyen âge, le marbre noir de Dinant était célèbre ; on l'employait dans toute l'Europe pour les monuments funéraires. Mais il s'agit vraisemblablement d'un achat de tuffeau des environs de Maestricht. Cette pierre, d'un grain moins dur que le calcaire de Dinant, convenait mieux pour le genre d'ouvrage dont il est question dans le contrat. On sait d'ailleurs qu'à cette époque du style flamboyant, les jubés et les résilles des fenêtres étaient des pièces d'architecture d'un travail compliqué.

A en juger par les documents, Guillaume de Nuremberg vivait dans l'aisance ; il possédait divers biens à Maestricht et put largement doter son fils Conrad lors de son mariage. Nous ignorons le lieu et la date de son décès.

Conrad, Coesne ou *Cosme de Nuremberg* est dit *l'aîné* pour le distinguer de son enfant illégitime, Coenne le Jeune, qu'il eût d'Anne Van Vuecht, jeune fille de Maestricht (2). En 1549, il est établi à Namur et s'y marie avec Jeanne Dembourg (3). Son père Guillaume lui donnait en dot une maison à Maestricht « en la rue nommée Zeventrappe, toute accoustrée d'escrignerie », des terres sises « hors la porte de Maestricht, dedens le Potemberg » et un titre de rente ; de son côté, Jeanne Dembourg apportait une maison à Namur et une somme de 300 florins (4),

(1) BROUWERS, *Cartulaire de Dinant*, t. VII, p. 395.

(2) BORGNET, *Analyses des chartes namuroises qui se trouvent aux archives de Lille*, p. 82, n° 335.

(3) Archives de l'Etat à Namur, fonds des Echevins de Namur, convenances de mariage du 10 févier 1549.

(4) D'actives recherches n'ont pu faire retrouver un testament conjonctif de C. de Nuremberg et J. Dembourg, du 15 octobre 1574, approuvé le 7 janvier 1587, que mentionne un inventaire, déjà ancien, des testaments du Conseil provincial de Namur, aux Archives de l'Etat.

En 1589, Conrad se remaria avec Isabeau Le Maréchal [1].

Il devint, vers 1570 [2], maître sermenté des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur — profession à peu près équivalente à celle d'architecte provincial de nos jours —. Il figure, en cette qualité, dans l'expertise d'une muraille de l'enceinte urbaine de Namur, ruinée par les eaux de la Meuse en 1570 [3].

Pendant les années 1588-1589, il dirigea, conjointement avec Bastien Sion, maître sermenté des ouvrages de charpenterie, les travaux de la *Halle à la chaire*, bâtie par ordre du Conseil des finances de Bruxelles, au frais du Domaine. Leur salaire fut de 600 livres [4].

Le musée de la Société Archéologique occupe maintenant cette *Halle* qui déploie, le long de la Sambre, sa façade d'un style sévère. Une restauration des plus heureuses est venue récemment lui rendre une grande partie de son aspect primitif.

Notre maître sermenté est très probablement l'auteur des plans de l'ancien Hôtel-de-Ville de Namur, que les échevins avaient projet d'ériger depuis le milieu du XVIe siècle.

On voit, par les comptes communaux, qu'il fit, en 1572, le mesurage de l'emplacement [5] et qu'il dirigea la construction. Il existe encore, aux archives de la ville, un devis écrit et signé de la main de Conrad de Nuremberg. Le document, daté de 1590, fixe la quantité de pierres nécessaires pour la nouvelle demeure scabinale [6].

Infiniment plus pittoresque et plus gaie d'aspect que la *Halle à la chaire*, elle montrait une façade ornée de divers motifs, notamment de cartouches aux armoiries de Philippe II et du comte de

---

[1] Archives de l'Etat à Namur, Echevins de Namur, convenances de mariage du 29 janvier 1560. Charles de Nuremberg, que signale le registre aux baptêmes de St-Michel, à la date du 5 octobre 1574 (Hôtel de ville de Namur), doit être un fils du premier mariage.

[2] *Messager des sciences historiques*, 1855, p. 413.

[3] Archives communales de Namur, compte de ville, 1571, f° 61v°.

[4] *Annales de la société archéolog. de Namur*, t. XIV, pp. 242 et 253.

[5] Archives communales, compte de ville, 1572, f° 106. J. Borgnet a donné dans le *Messager des sciences historiques*, 1846, (p. 209 et suiv.), une notice sur l'Hôtel-de-Ville et le Perron de Namur, mais il arrête son exposé précisément à l'époque où apparait Conrad de Nuremberg.

[6] Archives communales, acquits de compte, liasse 1589-1590.

Berlaymont, gouverneur du comté [1]. De puissants modillons, taillés en pointes de diamant, supportaient la corniche sur laquelle s'érigeait un haut fronton, encadré de deux fenêtres « à la flamande ». Au milieu de la toiture, un « tourillon » de bois « paint en couleur de piere » [2] renfermait un carillon. Il existe, au musée de Namur, un relevé de la façade, pris avant sa démolition en 1826 et M. Franz Kekeljan s'en est heureusement inspiré dans un des tableaux de sa reconstitution picturale du vieux Namur [3].

Conrad de Nuremberg mourut peu après l'achèvement de l'œuvre, car, le 26 février 1596 [4], Charles Misson le remplaçait dans sa charge de maître sermenté.

Son fils *Coenne de Nuremberg*, dit, *le Jeune*, fut-il architecte comme lui ? Les documents ne le disent point, bien qu'ils nous fournissent tout son état civil.

Coenne, bourgeois de Namur en 1568 [5], légitimé en 1569 [6], eut de son mariage avec Marie le Bidard quatre enfants : Pierre [7], Jean, Isabelle et Guilleaume [8]. Il mourut le 2 novembre 1603 [9].

On ne peut donc l'identifier avec Conrad de Nuremberg, l'auteur du jubé de Bois-le-Duc, qui devint bourgeois de cette ville en 1608. « Il était, écrit Piot, probablement fils de Conrad de Nurenberg, maître des maçonneries du comté de Namur.... et il vit le jour dans le chef-lieu de cette province » [10]. N'ayant pas sous la main le livre où Piot a puisé ses renseignements, nous n'avons pu vérifier son assertion. Si elle est exacte, il faudrait en conclure que Conrad eût deux fils portant le même prénom : l'un, Coenne le Jeune, de naissance illégitime, mort à Namur en 1603 ; l'autre Conrad, bourgeois de Bois-le-Duc, dès 1608.

---

(1) et (2) Quittances du peintre Etienne de Jusaine, même liasse.

(3) Cf. *Wallonia*, 1906, p. 206.

(4) BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*, XVIe siècle, p. 594.

(5) Registre aux bourgeois aux archives communales.

(6) BORGNET, *Analyses des chartes namuroises, etc.*, p. 82.

(7) Registre aux rentes de Pierre de Nuremberg, 1601, Archives de l'Etat à Namur.

Un « Pierre *alias* Cosme de Nuremberg » figure comme parrain dans l'acte de baptême de Pierre de la Rue. Registre paroissial de Saint-Jean-Baptiste, à la date du 12 août 1618.

(8) Registre aux baptêmes de Saint-Michel, à l'Hôtel-de-Ville de Namur.

(9) Registre aux rentes cité.

(10) *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, t. VI, p. 48.

Quoiqu'il en soit, leurs actes de baptême ne figurent pas dans les registres paroissiaux de Namur.

L'architecte du jubé de Bois-le-Duc ne fit pas montre d'une grande originalité : il imita simplement le jubé de Notre-Dame d'Anvers, dû à Raphaël Van den Broeck (Paludanus). Le magistrat avait fait marché pour une somme de 11.000 florins que Conrad eut beaucoup de peine à récupérer. « Dans son ensemble, comme dans ses détails, ce petit monument, terminé en 1613, est bien conçu, bien exécuté ; les proportions en sont parfaitement comprises ; les moulures et l'ornementation d'une riche élégance. Tout ce qui touche à l'art du sculpteur y est bien traité, sauf quelques statues, dont on pourrait critiquer certains détails » (1).

Depuis 1871, le jubé figure dans les collections du *South Kensington Museum* de Londres.

Nous terminons ces notes en disant que Pierre de Nuremberg, petit-fils du maître sermenté Conrad, entra, par son mariage en 1601 avec Anne d'Harscamp, dans la famille d'un important maître de forges. Il fut père de dix enfants (2). Marchand, capitaine d'une compagnie bourgeoise, juré de la ville en 1626, il mourut le 29 février 1636 (3).

F. COURTOY.



(1) Id., p. 47.

(2) Bormans, dans sa notice sur les d'Harscamp (*Annales de la société archéol. de Namur*, t. XIV, p. 28), ne cite que 3 enfants.

(3) Registre aux rentes de Pierre de Nuremberg. Archives de l'Etat à Namur.



Littérature de chez nous

ARRIÈRE-SAISON

par L. Jeanclair



— Je voulais travailler pourtant, et ne rien savoir...

« Cûtès peû... werrr... »

Sur quatre notes, en majeur, alors que l'automne tout entier semble une symphonie mineure, le cri monte et s'enlève sur la rumeur confuse de la ville, comme là-bas, au loin, une coulée de feu se détache sur le fond de fumée industrielle...

« Cûtès peû...werrr ».

Cri musical, traînant, infiniment mélancolique, du chinois pour des étrangers, mais pour nous combien familier, évocateur et charmant !

De ma fenêtre, je ne vois point la rue, ni la femme wallonne bien connue, petite, noire, maigre et musclée, qui remonte vers les rues populaires, chantant ses poires cuites à toute volée. Mais son cri s'insinue, pénètre et vient me parler bon gré, mal gré, au milieu de mon travail.

Des images confuses et confondues défilent. Celle des vergers de chez nous, dominant la ville, ses toits entassés, ses cheminées, ses fumées, noyés d'une brume envahissante comme l'hiver et qui l'entraînera à sa suite. Voici les arbres demi-nus avec un dernier éclat d'or et où se balancent au vent d'automne ces poires qu'on va cuire dans la bonne chaleur des fours de boulanger. Toute la vie populaire et bon enfant qui grouille autour des « cûtès peûres », surgit à ma pensée et toute cette vie de la rue, plus gaie, plus active, plus pétrie de fraternité et de bonne humeur ici, semblerait-il, qu'en aucun endroit de la terre.

Des portraits : la femme qui cuit les poires, active et un peu revêche, une besogneuse levée au petit matin et qui se donne à peine le temps d'échanger avec le boulanger quelques mots wallons pleins de la saveur du terroir ; les petits enfants des villes, dépenaillés et vifs, avec de beaux yeux et des minois aussi sales que le ruisseau de faubourg d'où ils sortent, et qui entourent la marchande... J'entends des voix, je reconnais des intonations, les ruelles animées et mal pavées m'apparaissent, idéalisées un peu par un déclin de jour. C'est toute la vie populaire, vaillante et simple, le labeur, la fraternité et la misère...

Je ferme les yeux. Je ne voulais rien savoir et pourtant l'angoisse du sort des autres m'étreint. Je songe à ceux-là qui passent dans les rues, à ceux-ci qui rentrent dans des maisons qu'on ignore, à tous qui portent leur croix, qu'on ne saura jamais...

« Cûtès peû... werrr ! »

Je serais un jour dans de lointains pays du sud, plongé dans le luxuriant automne de là-bas, ayant tout oublié du passé, de ma vie et de ma patrie, que ces quatre notes chantées, qui sont comme une image, suffiraient à me rapporter, d'un coup, l'impression nette, intense, complète de l'automne spécial des villes, de ma ville...

Ah ! tous les théâtres, les cinémas et tous les livres du monde sont bien impuissants à refaire la vie, auprès de quelques notes ainsi, qui soient celles réunies au pays et qui bercèrent des morceaux de notre vie propre... Elles les chantèrent toujours, les femmes d'ici, plus ou moins musicalement, et celle que je veux dire, a su en faire une chose si vivante, qu'on n'oublie plus...

« Cûtês peû... werrr... »

Quatre notes et voilà tout l'automne qui revient, non le joyeux automne des matins laborieux et ensoleillés dont la rumeur gaie

monte de la ville, mais celui-là, spécialement, l'automne immobile qui coule en après-midis ternes et doux, gris et fermés, où la nature, lasse de créer, semble suspendue dans une attente paisible où la vie est presque arrêtée et retient son haleine, celui-là où le bruit des enfants commence à se réfugier dans les maisons, où la pensée est immobile et où la lumière s'adoucit, de ces jours quelconques, presque fades, qui n'apportent rien et doivent, mieux que les autres, glisser dans les limbes incolores et se perdre sans trace, dans l'infini du temps, de ces jours qu'on a sentis mornes, impersonnels, indifférents et qui pourtant, je le comprends à ce cri jeté comme un rappel, contenaient une âme pénétrante et inoubliable...

« Cûtès peû... werrr... »

... Travailler ?... je n'y pense plus, je ferme les yeux. C'est comme un « paysage de la vie » qui s'imprécise et dans lequel se succèdent des impressions si ténues qu'elles en deviennent presque sensations. Ce ne sont plus ni tout à fait des souvenirs, ni tout à fait des images, moins encore des idées, mais procède de tout cela ; c'est une sorte de synthèse, de caractéristique de l'automne, où s'enchaînent des associations d'idées ; c'est presque un « sentiment » de l'automne... Je n'ose plus bouger, ni ouvrir les yeux, de peur de rompre le charme, de peur de faire taire ces voix mystérieuses qui psalmodient du fond de la race, du pays, de l'enfance, du passé...

« Cûtès peû... werrr... »

Puis voici la jeunesse, qui n'est plus, la vie si grise et pourtant si longue, bien plus grise et plus longue qu'on n'aurait cru !... Quand un cri semblable chantait et qu'on était jeune, ah ! de quel cœur on pressentait la vie, de quel cœur on y croyait ! Chaque dimanche semblait un relai heureux vers le Bonheur... O vérité des grisailles indifférentes de l'automne, avant-coureurs des grisailles indifférentes de la vie !...

« Cûtès peû... werrr... »

La voix s'éloigne, la voix s'éteint dans le crépuscule qui gagne, mais, avec ses dernières vibrations, ma pensée suit la marchande et je crois voir encore cette heure si jolie dans l'automne de ma ville, où les gris bleuissent doucement dans le soir, par la lutte des deux lumières, celle de Dieu et celle de l'homme, si belle aussi. Je vois les réverbères, que le vent d'automne fait scintiller ou pâlir d'un mouvement unanime, se refléter en crâmignon dans

l'eau noire, puis les magasins joyeux qui éclaboussent de gaieté rassurante la brume des fonds de rue...

Heure d'espoir et de rêve avant le trou noir de la nuit, heure intime et solitaire, sur laquelle commencent à s'allumer les clartés du plaisir et de la vie factice...

L. JEANCLAIR.





INTERMEDIAIRE WALLON

QUESTION

P.-J. Dachet, Namurois, soi-disant duc de Bourgogne. — Dans une des chroniques, d'une critique si avertie et si pénétrante, qu'il publie dans le *Journal des Débats*, sur l'imposture de Naudorff, M. G. M. (G. de Manteyer) donne des renseignements sur un cas, probablement pathologique, de «substitutionnisme», dont fut affecté un Namurois, il y a quelque cent ans (1).

Il s'agit de Pierre-Joseph Dachet, qui prétendait être prince de la maison de France:

P.-J. Dachet était entré comme novice le 10 novembre 1768 à l'abbaye des Prémontrés de Floreffe-sur-Sambre. Il voulut absolument depuis 1772, être le duc de Bourgogne, frère aîné de Louis XVI, né le 13 septembre 1751 et mort à Versailles, le 22 mai 1761, dans la dixième année de son âge. Il voulait absolument être marié avec la propre fille du roi, Madame Royale, au détriment du duc d'Angoulême.
En réalité, il était né de Jacques Dachet et de Thérèse Lelièvre, le 27 janvier 1748 à Namur, et baptisé le même jour à la paroisse Saint-Loup, en cette ville.
Six volumes remplis des élucubrations insensées de ce prétendant parurent en 1809 à Voroux-Goreux: ils se dénomment *Tableau historique des malheurs de la substitution*, par M. d'Aché. L'auteur employa ses loisirs à les imprimer lui-même et il faut en avoir vraiment pour les lire en entier.

Le cas de Dachet, soi-disant duc de Bourgogne et imprimant six volumes à Voroux-Goreux, est assez intéressant pour qu'on désire plus de détails sur son histoire.

Quelque intermédiairiste namurois peut-il nous renseigner?

CISETTE.

---

(1) L'article de M. de Manteyer a paru dans le *Journal des Débats* du 15 août, en tête de la rubrique « Au jour le jour ». C'est par erreur qu'un journal belge, le signalant dans son n° du 22 suivant, l'a attribué à un autre écrivain.

RÉPONSES

Une chanson wallonne (?) (ci-dessus p. 415). — M. Georges Lermusiaux me communique une chansonnette française intitulée *Un vieux farceur,* et dont voici le premier couplet, ainsi que le cinquième et dernier:

Pendant que dormait sa goutte,
Un vieux mari, tout grivois.
Disait à sa femme: Écoute
Le récit de mes exploits.
Autrefois, bonne poulette,
Quand tu vantais ma vertu,
Je te fis souvent cornette.
Tu n'en as jamais rien su.

Ma confession tardive,
Entre nous, te montre au moins
Que tu fus assez naïve
Pour me croire en tous les points.
— Je feignais, répond la vieille.
D'être aveugle; car, sais-tu,
Je te rendais la pareille.
Tu n'en as jamais rien su!

Cette chanson, imprimée par H. Minot, à Paris, est éditée par Marcel Labbé, 20, rue du Croissant, à Paris. Elle est encore en vente (piano et chant, fr. 1,50 net; chant seul, fr. 0,35 net). Les paroles sont de Henry Nadot, la musique de Laurent Léon. La première page est ornée d'un dessin «d'après Cham». La mélodie est bien celle que nous avons publiée, avec quelques ornements en plus.

D'autre part, M. Eug. Paulus nous écrit en réponse à notre question: «J'ai reconnu dans cette musique, l'air d'une chanson que chante parfois mon père, qui la tient de M. Guilick, ancien professeur et bibliothécaire à Châtelet. Je me suis adressé à M. Guilick, lui demandant quelle pouvait être l'origine de cette chanson, qu'il chantait il y a environ trente-cinq ans. Il n'a pas pu me le dire, mais il m'a prêté les deux feuillets détachés d'un numéro de *Paris qui chante*, où se trouve publiée la chanson avec accompagnement de piano.»

La publication *Paris qui chante* est bien connue des amateurs. Elle donne dans chaque numéro les chansons, romances, chansonnettes à succès des artistes parisiens de café-concert. Et précisément, les feuillets communiqués par M. Eug. Paulus (ils ne portent pas de date) publient le portrait de Mme Anna Thibaud et un article à elle consacré, où il est dit: «Anna Thibaud, comme toutes les grandes artistes, a été tentée par les chansons anciennes et tous se souviennent du succès considérable qui lui a été réservé lors de son interprétation des chansons de nos ancêtres». Malgré le défaut d'indication, il est permis de croire que notre chansonnette est donnée à la suite, précisément parce qu'elle est un «numéro à succès» de cette artiste.

Au surplus, la publication de M. Marcel Labbé, suivant la regrettable coutume des éditeurs de musique, ne porte pas de date d'édition. Il en résulte que la reproduction qui en est faite dans *Paris qui chante*. n'indique pas non plus la date à laquelle la chanson a été publiée.

Quoi qu'il en soit, elle n'est pas d'à présent. M. Eug. Paulus en témoigne et nous avons la preuve que sa popularité d'antan fut assez étendue: Mme Jules Henry, de Liége, a également reconnu, dans l'air publié, la chanson favorite que son père chantait il y a une quarantaine d'années, et M. Louis Bodart, l'auteur dramatique namurois réputé, la connaît aussi, et la reporte à la même époque. M. Aug. Vierset, qui est du même âge que les précédents, a également bon

souvenir de l'air et d'une partie du texte. Enfin, M. le Dr van Wilder, de Charleroi, dans une intéressante lettre reçue au moment de mettre en pages la présente notice, confirme que la chanson, naguère répandue, est encore assez connue des «chanteurs de genre», mais qu'on ne peut la considérer comme populaire au véritable sens du mot.

Grâce aux indications de ces aimables correspondants, nous voilà en situation de répondre à M. le prof. Dr. Hubert.

La chanson a été répandue en Wallonie il y a une quarantaine d'années, mais elle n'est ni wallonne, ni belge. C'est une chanson créée à Paris, que ses auteurs ont signée et qui est encore en vente actuellement. O. C.

Saint Walhère, légende et culte (ci-dessus, 316,416). — La légende de St. Walhère a quelque analogie avec celle de «saint Renan», dont Ernest Renan parle en ces termes dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* (édition Nelson, p. 75-76):

«...Naturellement, le dernier saint que je viens de citer était celui qui me préoccupait le plus, puisque son nom était celui que je portais. Entre tous les saints de Bretagne, il n'y en a pas, du reste, de plus original. On m'a raconté deux ou trois fois sa vie et toujours avec des circonstances plus extraordinaires les unes que les autres. Il habitait la Cornouaille, près de la petite ville qui porte son nom (Saint-Renan). C'était un esprit de la terre plus qu'un saint. Sa puissance sur les éléments était effrayante. Son caractère était violent et un peu bizarre: on ne savait jamais d'avance ce qu'il ferait, ce qu'il voudrait. On le respectait; mais cette obstination à marcher seul dans sa voie inspirait une certaine crainte; si bien que le jour où on le trouva mort sur le sol de sa cabane, la terreur fut grande alentour. Le premier qui, en passant, regarda par la fenêtre ouverte et le vit étendu par terre, s'enfuit à toutes jambes. Pendant sa vie, il avait été si volontaire, si particulier, que nul ne se flattait de pouvoir deviner ce qu'il désirait que l'on fît de son corps. Si l'on ne tombait pas juste, on craignait une peste, quelque engloutissement de la ville, un pays tout entier changé en marais, tel ou tel de ces fléaux dont il disposait de son vivant. Le mener à l'église de tout le monde eût été chose peu sûre. Il semblait parfois l'avoir en aversion. Il eût été capable de se révolter, de faire un scandale. Tous les chefs étaient assemblés dans la cellule, autour du grand corps noir gisant à terre, quand l'un d'eux ouvrit un sage avis: «De son vivant, nous n'avons jamais pu le comprendre; il était plus facile de dessiner la voie de l'hirondelle au ciel que de suivre la trace de ses pensées; mort, qu'il fasse encore à sa tête. Abattons quelques arbres: faisons un chariot où nous attellerons quatre bœufs. Il saura bien les conduire à l'endroit où il veut qu'on l'enterre.» Tous approuvèrent. On ajusta les poutres, on fit les roues avec des tambours pleins, sciés dans l'épaisseur des gros chênes et on posa le saint dessus. Les bœufs, conduits par la main invisible de Renan, marchèrent droit devant eux, au plus épais de la forêt. Les arbres s'inclinaient ou se brisaient sous leur pas, avec des craquements effroyables. Arrivé enfin au centre de la forêt, à l'endroit où étaient les plus grands chênes, le chariot s'arrêta. On comprit: on enterra le saint et on bâtit son église en ce lieu.»

P. c. c. E. Godefroid.

Conrad van Norrenborgh, «de Namur», sculpteur (ci-dessus, p. 347). — Dans ce même numéro, page 508, M. F. Courtoy, archiviste

adjoint de l'Etat, à Namur, publie un article sur les Norrenborgh. de Namur, où l'on trouvera la réponse à la question posée.

Un dicton normand en Wallonie: Beaumont, ville de malheur (ci-dessus, p. 169, 271, 348). — Le journal wallon namurois, *li Couarneu*, dans son numéro du 26 mai, rapporte notre question et publie la réponse que lui a donnée J. D., un de ses fidèles collaborateurs. Nous la reproduisons textuellement:

Permettez à un vieux Wallon, âgé de 76 ans, de vous dire que l'histoire de Beaumont, Beaumont ville de malheur, arrivé à midi, pendu à une heure, sans avoir dîné, s'est passée en Belgique et qu'elle était très connue au siècle dernier dans notre pays. Tous les Wallons la connaissaient; malheureusement, avec le progrès, toutes les vieilles histoires s'oublient ou sont dédaignées!

Dès ma plus tendre enfance, cette histoire m'a été répétée cent et cent fois et je dirai par plus de cent Wallons qui ne variaient jamais dans leur récit; ceci est tellement vrai qu'elle était passée en proverbe (en spot), quand un malheur accablait quelqu'un on disait c'est comme à Beaumont, etc.

La femme qui me l'a contée la première était née en 1770; elle en parlait comme si cela s'était passé dans son enfance, elle faisait le récit en wallon, mais elle faisait parler les acteurs en français parce que, disait-elle, les Auvergnats chaudronniers venant de France ne connaissaient pas assez le wallon.

Voici donc l'histoire comme elle m'a été contée tant de fois:

Deux chaudronniers ambulants allaient à Beaumont en suivant la route venant de Thuin et en passant par tous les villages pour travailler; ils étaient toujours deux, le plus jeune allait à la recherche de l'ouvrage et le plus vieux travaillait.

Ils étaient arrivés à une lieue de Beaumont, suant, peinant, n'en pouvant plus: il faisait très chaud et ils devaient porter tous leurs outils et ustensiles; ils espéraient qu'un pauvre diable comme eux, allant à Beaumont, voudrait bien leur venir en aide.

A ce moment passe un jeune homme qui, bien loin de les aider, ne leur dit même pas bonjour; le plus vieux des chaudronniers lui dit:

— Si vous allez à Beaumont nous ferons route ensemble et vous voudrez bien porter une partie de notre charge pour nous aider.

Sur ce il lui met sur le dos une partie de ses outils et il dit au plus jeune chaudronnier:

— F...-lui la bigorne pour compléter sa charge!...

Le jeune homme forcé d'obéir leur demande ce qu'ils vont faire à Beaumont.

— Nous allons travailler.

— Vous n'y travaillerez guère!

Ils arrivent aux portes de Beaumont au moment où l'Angelus de midi sonnait à toutes les églises; le vieux chaudronnier dit:

— Nous arrivons, nous allons bien dîner.

— Vous n'y dînerez pas, dit le jeune homme.

Celui-ci fait un signe à l'officier de garde qui venait à leur rencontre avec ses soldats.

Aussitôt les deux chaudronniers sont entourés, jugés et condamnés à être pendus à une heure pour avoir manqué de respect au fils du seigneur de Beaumont.

Aussi, tout ahuris d'une justice aussi expéditive, n'ont-ils cessé de se dire l'un à l'autre jusque la potence:

Beaumont, Beaumont ville de malheur,
Arrivés à midi, pendus à une heure,
Sans avoir dîné.

La Marche de la Madeleine, à Jumet (III, p. 101; VIII, p. 35). — On n'est pas d'accord sur l'origine de cette marche; on a lu ici même la légende selon laquelle cette manifestation mi-religieuse, mi-profane, commémorait la guérison miraculeuse de la châtelaine de Heigne.

Le Pays Wallon, de Charleroi, dans son numéro du 5 août dernier, reproduit l'autre explication que *Wallonia* a également publiée: En 879, les Normands furent vaincus à Thiméon, hameau de Jumet, par Louis de Saxe, dont le fils fut massacré par les envahisseurs. A un kilomètre environ de ce hameau, se trouve précisément le champ où campent les troupes de l'escorte, tandis que les pèlerins dansent avec frénésie. N'est-ce pas à cette rencontre de Louis de Saxe et des Normands, que se rapporteraient ces coutumes? On sait qu'une procession semblable avait lieu, jadis, à Louvain, pour célébrer, dit-on, l'anniversaire de la délivrance de la ville après la défaite des Normands.

Voici une troisième légende qui n'a pas encore été publiée, à ma connaissance; je la tiens d'un vieillard de Thiméon:

Il y a belle lurette — *dou timps dou vî Bon Dieu* — il vint une année particulièrement pluvieuse. On sait la réputation des pluies de la Madeleine, souvent abondantes: elles font germer le grain sur pied. Cette année-là, il y avait quarante jours qu'on n'avait plus vu le soleil, quand vint le jour consacré à la patronne de Heigne. Une procession s'organisa, demandant à la Sainte d'arrêter l'eau du ciel et d'empêcher ainsi une famine inévitable. Le cortège avait parcouru la plus grande partie de son itinéraire actuel, quand, arrivés à la *terre al danse,* sous Thiméon, on vit au sud-est, poindre un soleil tout neuf. De joie, tous les fidèles d'organiser une danse endiablée, et de rentrer à Heigne au milieu de l'allégresse générale.

Peut-on voir dans cette explication assez curieuse, le caractère païen d'un culte du soleil à l'origine? Peut-être. En tous cas, on ne pourrait plus expliquer la présence d'hommes en armes dans ce cortège, que par le fait qu'autrefois, il était nécessaire de protéger les reliques et les assistants contre les entreprises des malandrins.

Ar. CARLIER.





DÉFENSE WALLONNE

Séparation administrative. — Pardon, dit M. G. Lorand, il faut dire: séparation *législative*. On verra. Pour l'heure, laissons le mot. L'idée est en marche.

Au Congrès wallon, elle reçut un enthousiaste accueil. Hommes politiques et hommes d'affaires, hommes de lettres et bon soldats wallons, se sont en nombre recruté, pour garantir l'autonomie wallonne et sauver notre idéal.

Un comité d'études s'est formé, qui n'aura de cesse qu'après avoir fait une œuvre.

C'est un manifeste que vient de publier M. Jules Destrée, dans la *Revue de Belgique* (nº du 15 août-1er septembre). Sa lettre ouverte au Roi expose avec éloquence, grandeur et vérité, le sentiment qui gonfle chez nous tant de cœurs. Visiblement, l'adversaire est surpris, et il répond mal. De la part des Flamingants, nous viennent quelques gros mots: hurluberlus, sans patrie, anti-belges... Ils sont trop lourds pour avoir le vol bien haut. D'autres, contre mauvaise fortune, font beau visage; ils crânent ou poitrinent: — Tant mieux, s'écrie M. Pol de Mont; la Flandre en sera d'autant plus riche. — Sans doute paiera-t-on de meilleurs salaires à Hamme et autres lieux infernaux — Nous réaliserons enfin notre développement économique, tonitruent de vaillants gardes de Groeninghe; apparemment, ils songent que la gare d'Anvers, le port de Bruges, celui d'Ostende ne suffisent pas à leur richesse, et qu'en dépensant le double, la Belgique eût mieux fait.

Bruxelles hésite: dans *Le Ralliement*, M. Franz Foulon voudrait lui réserver sa situation de capitale. *L'Antiflamingant* entreprend une enquête. Il pose du reste ses questions avec habileté, pour provoquer

des réponses, et il ne s'adresse, sauf deux ou trois exceptions, qu'à des personnes dont l'opinion lui est d'avance connue et est favorable à ses idées. Enquête sans valeur documentaire, par conséquent, faute d'impartialité. M. G. Rency, dans *La Vie Intellectuelle* (15 septembre) songe à un Bruxelles, élite intellectuelle, pénétrée d'idées «européennes», et qui imposerait à la Belgique le respect du français. Mais il oublie que, *toujours*, les députés et les sénateurs de Bruxelles, un ou deux mis à part, ont voté les lois flamandes et flamingantes. Il se trompe sur le caractère bruxellois, que la province wallonne n'aime guère, et sur les tendances, flamandes malgré tout, des gens qui l'entourent. Aimons pourtant les appels à la sagesse.

Enfin M. Pol de Mont, qui reproche à Destrée et aux siens un crime de lèse-patriotisme, oublie qu'il s'est réclamé autrefois à Dresde de la culture allemande au détriment de la culture belge. Il parlait au *Cercle pangermaniste*. Il n'éprouva aucun scrupule à déplorer la séparation de la Hollande et de la Belgique, à qualifier Rogier de traître à la patrie, à demander que les Allemands obligeassent leurs fournisseurs flamands à se servir d'une langue germanique... Et nous en passons, nous passons l'accusation qu'il lançait alors contre les Wallons de vouloir l'annexion de leur pays à la France: façon originale de recommander ses frères aux redoutables ennemis de la grande république; quoi d'étonnant après cela, si les Allemands, convaincus par des témoignages de ce genre, sont fermement résolus, en cas de guerre, à lancer leurs hordes innombrables sur un ennemi certain? La Flandre n'en souffrira point, puisque seule la Wallonie garde la frontière. Je cherche là-dedans le traître à la patrie... (cf. *Wallonia*, 1905, p. 486-7; *Dresdner Anzeiger*, 12 octobre 1905).

On oublie cette interview que relate Marc Grégoire de *La Chronique* (15 septembre); un Wallon de bonne volonté, établi à Anvers, lui aurait dit que l'entente était chose bien simple: reconnaître qu'il y a pour *toute la Belgique, deux langues* officielles; autoriser les pères de famille flamands établis en Wallonie, à réclamer pour leurs enfants l'éducation intégrale en flamand; donner même liberté aux habitants des Flandres. Concéder tout et n'obtenir rien.

Et un mot encore, emprunté à *La Gazette* (31 août):

«Dans la nouvelle édition du catalogue *français* du Musée royal d'Anvers, les prénoms des artistes sont indiqués *en flamand*. Cette manifestation d'un flamingantisme intransigeant nous fait faire la connaissance notamment de Huibrecht et Jan Van Eyck, de Quinten Metsys, de Peeter-Pauwel Rubens, de Jan Breughel de Velours, de Jeroen Bosch, etc. Détail typique: le catalogue cite *Hendrik* de Braekeleer (*vous notez bien, n'est-ce pas, qu'il s'agit d'un catalogue français*) et il reproduit cinq fac-similés de la signature du peintre, toutes libellées *Henri de Braekeleer*. Même cas pour Gustaaf den Duyts, qui signe Gustave Den Duyts; pour Jan-Pieter-Franz Lamorinière, qui signe François Lamorinière; pour Wauters, Karel-Emiel, qui signe Emile Wauters. On pourrait relever ainsi cent échantillons. Puérilités, dira-t-on. Soit. Mais combien déplaisantes...»

Réception de la Légia, l'illustre chorale meusienne: c'est un épithalame de fraternité. M. De Vos, devient tendre; au nom de ses

concitoyens, il proclame qu'en leur cœur, tout est amour pour les Wallons. Il est de fait que le chat aime les souris; et l'on eut pour nous ris et souris. Pour ne point compliquer le discours, personne ce soir là, ne parla du bilinguisme imposé à tous les fonctionnaires en Belgique, ni de bien d'autres sujets de fraternisation.

On oublia M. Wambach, nommé directeur du conservatoire flamand, et que les «purs» avaient menacé de jeter à l'eau parce que né en dehors des Flandres, demi-germain seulement, et parce qu'il avait sollicité la direction du conservatoire de Liège, en Wallonie. Jeté à l'eau! M. Radoux, l'excellent musicien, fils du directeur, qui reçut sa visite, dirait que le supplice a dû paraître effroyable à M. Wambach!

⁂ Pour la première fois, le 23 juillet, il fut question à la Chambre de la grande séparation. Aux séparistes on reprocha de ne pas aimer leur patrie.

M. Destrée: «L'idée dont je me suis fait l'interprète sera précisée: c'est l'idée que la Wallonie est sacrifiée» (*nouvelles protestations à droite*).

M. Van Cauwelaert: «Il faut une certaine audace pour prétendre celà!»...

La discussion se termine par des affirmations générales de patriotisme et l'annonce d'une interpellation de M. Destrée, en novembre, sur la Wallonie sacrifiée.

⁂ *Déjà!* — D'un correspondant, ce trait amusant — et éloquent: *La Meuse* rappelait récemment (6 juillet 1912), une mésaventure d'Alexandre Dumas père, lors d'un séjour qu'il fit à Liège... Descendu assez tardivement à l'Hôtel d'Albion, il y fut pris pour un Flamand et ne parvint pas à se faire servir à souper. La scène est racontée avec humour par Dumas lui-même dans ses *Bords du Rhin*.

Le lendemain matin, il s'en fut chez l'historien Mathieu Polain et lui demanda à déjeuner

— Tenez, lui dit-il, il faut que je vous avoue une chose, c'est que je crois qu'on m'a pris pour un Flamand, et que c'est cela qui m'a fait du tort.

— Oh! alors, cela ne m'étonne plus, répondit Polain. Il faut vous dire que notre mariage avec la Belgique est une espèce de mariage de raison; nous vivons séparés de corps, si bien que, lorsqu'un Liégeois va à Louvain, il dit: «Je vais en Flandre».

En 1838! Déjà!...

Simple rapprochement. — Parce qu'il s'agit de la Belgique, de «borgnes» Belges, comme écrivait Edmond Picard, grand prêtre de l'aménité, hurlent à l'idée d'une séparation administrative ou législative.

Les «Sans-patrie» qui nourissent ce dessein «criminel» préparent un véritable attentat contre la nation. Une séparation, — d'ailleurs «impossible», — serait la fin de la Belgique; car il n'est pas douteux que le régime actuel est la «sauvegarde» et la «condition *sine qua non*» de notre indépendance.

La «Belgique bilingue» ne doit donc prêter aucune attention aux «déclamations» des «Wallingants» dont le projet, «imbécile et sacrilège» (selon M. Edmond Picard), ne peut être considéré que comme une «sottise» imaginée par quelques «hurluberlus». Ainsi vont les *Journaux... bruxellois*.

S'agit-il de l'Angleterre, ils admirent M. William Churchill, grand homme d'Etat, et ils chantent sa gloire, bien qu'il s'agisse quant même de séparation administrative:

«M. William Churchill, le ministre de la marine, a prononcé, le 17 septembre, devant ses électeurs de Dundee, un important discours sur la possibilité d'un système de gouvernement fédéral pour le Royaume-Uni.

» Après avoir fait ressortir qu'il parlait en son nom personnel, M. Churchill, partisan, *comme la plupart des hommes d'Etat anglais*, d'une décentralisation toujours plus grande, *laissa entendre qu'il serait désirable d'accorder des Parlements distincts aux grandes régions populeuses* comme le Lancashire, le Yorkshire, les Midlands et la ville de Londres elle-même avec ses environs.

«Personnellement, ajouta le ministre, je ne reculerais pas devant » la création d'une douzaine de Parlements de ce genre subordonnés » au Parlement impérial. La tâche du gouvernement central s'en trou- » verait sensiblement facilitée».

» Si on rapproche ces déclarations importantes de celles absolument dans le même sens que fit récemment le chancelier de l'Echiquier, M. Lloyd George, il est permis de supposer que le gouvernement britannique envisage l'application d'un grand système de décentralisation intérieure.»

L'administration; les langues. — *Guide téléphonique*: Flamingantisme obligatoire. Obligation pour le particulier de demander la communication en flamand dans le pays flamand.

On abandonne ainsi le principe dont se réclament les Flamingants pour vexer leurs bons frères wallons, le fonctionnaire étant fait pour le public, doit répondre au contribuable dans la langue que ce dernier emploie. Le fonctionnaire est bilingue, le citoyen ne l'est pas.

On renverse les rôles et l'on oblige *le citoyen* à parler la *seconde* langue.

Pourtant la Constitution le *défend*.

Mais compte-t-elle?

En autorisant le nouveau guide, le ministre des postes lui manque impudemment.

Ajoutons que les fonctionnaires supérieurs, auteurs de ce méfait, avaient organisé une sorte de referendum, en priant les intéressés de faire connaître la langue qui leur convenait le mieux. A peine trouve-t-on, même en Flandre, des adresses en flamand. Réseau de Hasselt: un seul abonné désigné en flamand; groupe d'Anvers: tous les journaux désignés en français; 5 administrations communales en flamand, 10 en français; tous les hôtels et cafés en français; Bruges:

56 abonnés flamands, 556 français; Dixmude: 9 flamands. 27 français!!! En un mot, la Flandre riche et cultivée ne tient pas au flamand. La commune *wallonne* de Roclenge-sur-Geer est elle-même passée au caviar et devient, ôh surprise, Rukkelingen-aan-Geer.

Le guide bilingue des chemins de fer continue à paraître.

A propos d'une localité de la Flandre Orientale, Petit-Sinay, on nous fait observer que, la table alphabétique, lorsqu'il s'agit du nom français d'une ville flamande, renvoie le lecteur au nom flamand; mais lorsqu'il s'agit du nom flamand d'une localité wallonne, soit par haine du français, soit pour être plus agréable au lecteur flamand qu'on ne veut l'être pour le lecteur français, on lui donne tout de suite, et sans le renvoyer au nom véritable, les indications nécessaires.

Pourquoi donc n'en fait-on point tout d'un coup, un vrai guide flamand? On pourrait se contenter, pour les Wallons, de mettre en français l'indication du prix: nous paierions — les Flamands n'en demandent pas plus!

⁂ La contrainte du flamand aux Chemins de fer vicinaux. Article reproduit pas vingt journaux:

«La Société générale des Chemins de fer économiques à Bruxelles vient d'obtenir du gouvernement la concession d'une nouvelle ligne partant de la place St-Jean pour aboutir à la Barrière de St-Gilles, en passant par la rue Haute. Cette ligne est en voie d'installation et sera mise en exploitation d'ici deux mois.

» Eh bien, dans l'arrêté royal accordant la dite concession, il est bel et bien stipulé *que le personnel doit être exclusivement flamand* et qu'il devra d'abord adresser la parole en flamand aux voyageurs!

» On a beau être partisan du maintien de l'union dans la famille belge, que voulez-vous faire quand on vous flanque à la porte? Quand on vous refuse le pain et la place à la table commune?

» Il ne s'agit pas ici d'extravagance de quelque Comité ou de quelque virtuose ès-flamingantisme. Ce sont les pouvoirs publics qui donnent carrément dans la danse».

Hâtons-nous d'ajouter que *Le Soir* a démenti la nouvelle, assurant qu'on se bornait à exiger des employés la connaissance du français et du flamand. Espérons qu'il en est ainsi et souhaitons que, sous prétexte d'examen, on n'écarte pas systématiquement, ici encore, les Wallons.

Remarquons toutefois que pour les chemins de fer vicinaux qui parcourent les campagnes wallonnes, on n'exige nullement des employés la connaissance du wallon. Lorsqu'on mit en circulation la ligne Liège-Hollogne, dont la grande majorité de la clientèle ne parle que le wallon, le personnel était, en grande partie, composé de Flamands, incapables de donner aux voyageurs patoisants la moindre explication...

Aux chemins de fer. — Personnel. — Jusqu'à présent, les premiers chefs-gardes, nous dit une feuille namuroise, étaient choisis parmi les plus anciens chefs-gardes, n'ayant pas dépassé la limite d'âge voulue

et réunissant les aptitudes nécessaires pour remplir les nouvelles fonctions.

Jamais la connaissance de la langue flamande n'avait été exigée des candidats wallons pour l'accession à ce grade.

Aujourd'hui, rien n'est négligé pour écarter le plus possible les candidats wallons.

C'est ainsi que dernièrement M. de Broqueville ayant décidé d'élargir un peu le cadre des premiers chefs-gardes, quatre nouvelles extensions furent créées.

Croyez-vous qu'il y en ait eu une pour la Wallonie? Pas le moins du monde. L'administration choisit comme nouveaux postes: Anvers, Landen, Malines et Mouscron, où seuls les candidats flamands furent admis.

Il avait bien été parlé de Walcourt. Mais on préféra sacrifier totalement les nôtres.

Pendant que leurs collègues flamands, qui exercent les fonctions de premiers chefs-gardes, ne sont plus exposés à de nombreux accidents dont le moindre pourrait déterminer l'exclusion définitive du cadre des aspirants, les Wallons, eux, continuent à l'être.

Timbres-poste et psychologie flamingante. — D'un ami de *Wallonia*.

Les nouveaux timbres-poste édités à l'occasion du nouveau règne sont en circulation. Tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'ils détiennent le record de la laideur. Piqués d'émulation, les Flamingants ont saisi cette occasion pour battre un autre record: celui de la niaiserie. Il s'est trouvé, en effet, des fonctionnaires pour s'émouvoir de l'ancienne bandelette dominicale

Ne pas livrer le dimanche
Niet bestellen op zondag

et y voir une atteinte aux droits sacrés des Flamands. La nouvelle bandelette est donc imprimée comme suit:

Ne pas livrer	Niet bestellen
le dimanche	op zondag

N'est-ce pas ridicule? Et d'autres fonctionnaires ne vont-ils pas trouver que la modification adoptée est insuffisante? En effet, si nous lisons de haut en bas (la ligne du haut d'abord, la ligne du bas ensuite), nous le faisons aussi de gauche à droite (la colonne de gauche d'abord, et celle de droite ensuite). En sorte que, dans la nouvelle formule, le français précède le flamand comme dans l'ancienne!...

Proposons donc à ces messieurs des postes — qui ont vraiment du temps à perdre, — une troisième manière pour la prochaine édition: les deux mentions seraient imprimées l'une sur l'autre, fraternellement entrelacées...

*** A propos de timbres, il est une jolie observation de psychologie flamingante à faire. Vous êtes vous déjà demandé pourquoi les timbres et cartes postales sont bilingues alors que les

pièces de monnaies sont frappées les unes en français, les autres en flamand? En voici la raison:

Nous sommes bien obligés d'accepter la monnaie qu'on nous donne. Les Flamingants se sont donc empressés de faire faire des pièces exclusivement flamandes et d'en imposer l'usage aux Wallons. Les Wallons sont ainsi le seul peuple du monde utilisant des pièces émises dans leur pays et rédigées exclusivement en une langue moderne que pas un seul d'entre eux ne parle.

Pour les timbres et cartes, au contraire, si l'on avait fait deux éditions distinctes, le public aurait eu le droit de choisir celle qu'il désirait. L'expérience concluante de l'*Indicateur des Chemins de fer*, du *Bulletin du Touring-Club*, etc., serait renouvelée. C'est pourquoi l'on a admis le système bilingue, forçant ainsi les Wallons — et les Flamands francisés — à mettre bon gré mal gré, du flamand sur toute leur correspondance.

La solution rationnelle serait d'éditer timbres et cartes séparément dans les deux langues et de frapper de la monnaie bilingue. Mais combien de temps faudra-t-il pour qu'on le comprenne à Bruxelles?

Un moyen meilleur et plus simple encore serait d'adopter pour timbres et monnaies, comme on le fait en Suisse, le latin. Mais comme, de cette façon, on ne vexerait personne, nous pouvons être assurés que notre administration flamingante refusera énergiquement de prendre ce système en considération.

Puisqu'on parle, cependant, d'une nouvelle édition de timbres plus artistiques, — et qu'on prêche d'autre part l'apaisement des conflits de races et de langues, — il y aurait là une belle occasion à saisir et un geste élégant à placer...

Publications flamandes. — Assemblée générale du *Touring-Club*, du 30 juin 1912. Extrait du procès-verbal paru dans le Bulletin officiel, 1er août, page 342, 2e colonne.

M. Devis demande si la rédaction du Bulletin officiel ne ferait pas bon acceuil à des articles en langue flamande.

M. Leroy demande que la question des langues ne soit pas posée au T. C. B. On a fait plus que ne le demande M. Devis, *pendant trois ans, le T. C. B. a publié un bulletin flamand qui a du être abandonné parce que les Flamands eux-mêmes ne le soutenaient pas.* Le jour où ils seront assez nombreux pour permettre la publication d'un organe écrit dans leur langue maternelle, le Conseil ne demandera pas mieux que d'examiner à nouveau la question.

M. Devis insiste et dit que sa proposition ne tend qu'à faire admettre quelques articles flamands parmi les articles français.

M. Leroy oppose que les Touring-clubs des pays trilingues ou bilingues, comme la Suisse et le Grand Duché de Luxembourg, ont exprimé à maintes reprises leur regret de n'avoir pas adopté un Bulletin en seule langue française.

M. Ooms ajoute qu'au temps du Bulletin flamand, dont il avait assumé la rédaction avec notre regretté délégué Jaspers, il a fait des appels nombreux, mais toujours vains, aux écrivains flamands. Jamais il n'a reçu le moindre article, et c'est également de cette

pénurie qu'est mort le Bulletin flamand. Il estime comme M. Leroy qu'il n'y a pas lieu d'admettre au Bulletin officiel des articles flamands.

Exposition de Gand. — Les Flamingants ne cessent de protester parce que la part réservée au flamand ne leur suffit pas. A toute lettre écrite au Comité de l'Exposition, il est répondu dans la langue employée par le correspondant, sans préférence: flamand ou français. Nos bons frères exigent que toute réclame envoyée en Australie ou au Japon, soit sinon flamande, au moins bilingue: à quoi bon? Japonais et Australiens n'en ont-ils pas assez déjà d'étudier trois ou quatre grandes langues étrangères? Faut-il leur brouiller les idées?

Menace, si l'on n'enseigne pas ainsi un peu de flamand aux Papous, Néozélandais et hommes du Soleil Levant, de fuir, comme une peste corruptrice jusqu'aux moelles, cette traîtresse Exposition de Gand.

Ces messieurs cherchent des qualificatifs violents; le vocabulaire ne suffit pas à leur indignation. Prière aux âmes secourables de leur venir en aide.

Et pourtant: l'Association Littéraire Wallonne de Charleroi ayant demandé à prendre part à l'Exposition de Gand, le Comité lui a fait parvenir une liasse de documents contenant les conditions imposées aux exposants, le tout, de la première à la dernière ligne, rédigé en flamand, — sans traduction.

Alfred Stevens faillit devenir directeur du *Musée d'Anvers*. C'était en décembre 1890. L'artiste toujours aussi habile, était malheureux. Poussé par un groupe de peintres anversois, le bourgmestre lui fait des ouvertures. Dans une lettre, du 22 décembre 1890, Stevens conte la fin de l'incident à son ami Verwee: «C'est très charmant, » mais la lettre ajoute: nous croyons utile d'ajouter que la connaissance de la langue flamande est indispensable à Anvers.» «Comme, malheureusement, je ne connais pas le flamand, quoique né à » Bruxelles, et j'en rougis, j'ai donc écrit au bourgmestre d'Anvers » une lettre très aimable, très patriotique, où j'exprime toute ma re- » connaissance aux artistes anversois, mais qu'ignorant le flamand, à » ma honte, je ne pouvais me présenter pour cette haute situation». Ce fut tout.

Liberté de l'enseignement. D'un catholique wallon cette lettre au *XXe Siècle* (12 juillet), d'où nous extrayons cinq lignes très judicieuses:

«Les catholiques réclament la liberté de l'enseignement contre l'en- » seignement officiel, les Wallons réclament la liberté des langues » dans l'enseignement, contre l'enseignement officiel... On ne peut » pas plus violenter le langage que la conscience des individus...»

Les petits cerveaux. — Les persécuteurs. Lisez-vous *La Lutte wallonne?*

Un ami lui conte l'histoire suivante:

«Le vendredi 12 juillet, à 12 1/2 h. (je précise), je dînais dans un restaurant bien connu en face du Marché aux poissons de Bruxelles et voici ce dont un fanatique flamingant m'a gratifié, au dessert:

«Après avoir bien dîné, ce personnage, au moment de régler son compte, s'est informé auprès de la serveuse si elle connaissait le flamand; la serveuse, une Liégeoise, lui ayant répondu négativement, il s'est borné à lui dire *que c'était un manque de compétence et s'est abstenu de lui donner quoi que ce soit comme pourboire.*»

⁂ Un de nos fidèles amis, négoçiant domicilié à Bruxelles, écrit à l'un de ses fournisseurs sur une carte postale de la ligue wallonne, où sont effacées les inscriptions flamandes: lorsque le fournisseur reçoit la carte, elle porte ces mots «*Quelle hauteur d'esprit!*», qui attestent l'indiscrétion et l'intervention au moins inattendue d'un fonctionnaire.

De quoi se mêle-t-il cet employé que nous payons pour faire son service, c'est-à-dire, en somme, pour nous servir?

⁂ Du *Méphisto*. Les avantages du pangermanisme:

«D'avoir clamé aux quatre coins de l'univers qu'Emile Verhaeren était un poète germain, ne leur suffit plus, voilà qu'ils nous prennent encore Maurice Maeterlinck. Témoin cette petite anecdote, dont nous garantissons l'authenticité.

» M. Maurice Verne, l'auteur français, de passage dans notre ville d'Anvers, entre dans une librairie et demande un livre de Maurice Maeterlinck.

» En allemand ou en français? demande le libraire. Le livre allemand est préférable... Il vous donnera la véritable expression du *génie germanique* du poète.

» Sans commentaires n'est-ce pas?!!!»

Travaux publics. — Les locaux universitaires de Liége servent à 2.700 étudiants, dont 1.650 pour les écoles spéciales. Leur transformation s'impose, car ils furent établis pour 500 élèves au plus. Nour réclamons une nouvelle faculté: l'Etat refuse de «marcher».

Même inertie gouvernementale lorsque nous demandons, pour l'accroissement de notre industrie minière et en général pour toute notre industrie, des voies de pénétration vers l'Allemagne et la Hollande, des voies navigables par la Meuse et les canaux vers le Rhin, vers Anvers, la canalisation de notre fleuve.

On nous répond que la Hollande s'oppose à ce que le fleuve frontière soit canalisé: les journaux nous apprennent que les Pays-Bas vont commencer le travail.

On nous annonce que les ministres renoncent à écarter très loin de Liége les grands express: à la même heure, nous sommes informés de ce que l'Allemagne avait modifié son tracé et exigeait une ligne arrivant plus près de l'ancienne.

Les hôteliers ardennais — après tant d'autres — se lamentent: il leur faudrait de meilleures voies de pénétration. Autant que nous, ils attendront.

Nous voudrions vers ce Limbourg limitrophe avoir des lignes rapides: l'administration étudie, elle étudie depuis 40 ans, et comme

la puissance des locomotives a changé plusieurs fois dans l'intervalle, elle va recommencer ses études — attendons encore 40 ans.

⁂ Un train-bloc, on l'a dit déjà, circulera, l'an prochain, entre Bruxelles et Ostende. Ce nouveau service exige, on le sait, la construction d'une voie nouvelle entre Denderleeuw et Gand-Saint-Pierre. Les travaux d'établissement de cette voie sont très avancés déjà, car elle doit faciliter aussi le trafic intense qui ne manquera pas de se produire à l'occasion de l'Exposition de Gand.

Il ne reste plus, en somme, qu'à terminer les travaux d'art entrepris déjà à Denderleeuw. Et l'on espère que les essais pourront se faire vers la mi-janvier.

Après le train-bloc Bruxelles-Anvers, le train-bloc Bruxelles-Gand-Ostende. Parfait.

Bien entendu, on ne parle pas de train-bloc Bruxelles-Liége. Une agglomération de 500.000 Wallons, est-ce que cela compte, en Belgique?

Il y a mieux; sous ce titre: *Liége et les Express*, on écrit à l'un de nos journaux (août 1912):

«Les Liégeois qui ont protesté avec tant d'énergie contre le détournement des grands express, ne se sont pas aperçus que l'administration des chemins de fer venait de se jouer d'eux. En effet, elle a créé un train direct qui prend à Ostende à 3 h. 25 du matin, les voyageurs pour Herbesthal et au délà, arrivés de Douvres par la malle de nuit. Le train ne descend pas de voyageurs à Liége.

» Les Liégeois doivent attendre le train de 3 h. 42, qui passe par Bruxelles et ne les débarque à Liége qu'à 7 h. 24, alors que le premier train les y eût amenés à 6 h. 10. Une fois de plus, on méconnait nos droits au profit du trafic international».

⁂ Pour le baptême des malles belges.

Les malles belges qui font le service entre Ostende et Douvres portent toutes ou presque, des noms flamands. Les deux dernières s'appellent «Pieter de Koninck» et «Jan Breydel».

Deux journaux catholiques, *La Patrie* et *Le Journal de Bruxelles*, ont réclamé pour les malles qui seront lancées après celles-ci, des noms wallons. Notre passé est riche en héroïsme, disent-ils.

A quand le baptême?

⁂ D'un correspondant: Pendant les vacances de 1912, sur la table des «salons de lecture» d'hôtels, vous avez probablement vu traîner un album assez luxueusement édité *L'Eté en Belgique* (1). Si vous l'avez ouvert, vous y aurez trouvé de copieuses notices en quatre langues et d'abondantes photographies concernant: Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges, Ostende, Blankenberghe, Heyst, et même quelques localités wallonnes. Le moindre village du littoral est l'objet d'un petit boniment et toute une page est consacrée à la province de Limbourg.

(1) *L'Été en Belgique*. — 1912. — Edition de la Cie de Propagande, Bruxelles.

Mais n'y cherchez pas Liége, Verviers ou Huy ; — ni Mons, Charleroi ou Tournai... Il paraît que ces villes ne se trouvent pas — l'Eté, — en Belgique.

Vous avez certainement remarqué aussi, un peu partout, en Belgique et à l'étranger, de grands cadres contenant des photographies en couleurs et placés, par les soins de l'*Etat belge* pour attirer les voyageurs dans notre pays.

Or, ces cadres contiennent *seize* photographies, et la Wallonie s'y trouve représentée par *trois* vues, en tout et pour tout. Liége, Mons, Tournay, Namur, Spa, Huy, presque toute la vallée de la Meuse, presque toute l'Ardenne, n'ont pas l'honneur d'une seule reproduction.

Combien M. Van Cauwelaert a donc raison de qualifier d'audacieux ceux qui prétendent que la Wallonie est toujours sacrifiée aux intérêts de la Flandre !

Fêtes Conscience à Anvers. — Conscience, né français, fut l'écrivain populaire de la Flandre. Soit qu'il craignît de trop grands rivaux s'il entreprenait d'écrire en français, soit qu'il voulût entrer en communication directe avec le peuple, il mit en langage flamand sa pensée française ! Parfois même il fut anti-français.

Anvers a célébré avec éclat l'écrivain populaire. Mais cette ville, rendue à la vie par les armes de France, après avoir été condamnée à mort par la Hollande, en a profité pour exalter le pannéerlandisme (excusez-moi pour ce mot barbare) et crier son animosité contre nos voisins du midi.

Elle a oublié qu'en 1830, les Français nous sauvèrent, alors que la Prusse offrait son concours au Roi de Hollande pour reconquérir nos provinces.

En *conscience*, elle devait agir autrement.

Fête des Eperons d'or : même antienne.

Joyeuse entrée du Roi : tous les discours sont prononcés en flamand, en présence du corps consulaire qui ignore cette langue. Parlant deux langues, pouvant choisir celle qui est la plus connue, ils ont préféré l'idiome que plusieurs ne comprenaient pas. Et, furieusement, ils ont réclamé la suppression de notre Université française en Flandre.

La fête de l'héroïsme wallon. — Tous en parlent. La Flandre ayant sa fête, la Wallonie aura la sienne. Certain journal imprime « fête nationale », caractérisant ainsi notre glorification ethnique.

Elle n'est pas choisie encore l'action d'éclat qu'il faut élire. *Pourquoi Pas* en a fait l'objet d'une enquête (1).

Les six-cent Franchimontois ? La Paix de Fexhe ? Jemmapes ? Le départ des volontaires wallons pour Bruxelles, en 1830 ?

On ne sait encore.

Personne n'a rappelé qu'il y a huit cents ans, les Liégeois donnèrent l'hospitalité à cet empereur Henri, dépossédé de son trône, poursuivi

(1) Voyez dans ce numéro une notice sur Colson et un portrait.

par les armées allemandes, et s'en furent combattre pour que le malheur fut respecté, et avec lui, l'indépendance du pouvoir civil. Grande date aussi, et de bien noble mémoire, qui évoque les principes des gouvernements modernes.

Il est vrai qu'à l'échéance du huitième centenaire, en 1906, l'administration communale de Liége, assez peu au courant de ces choses, ne fit rien pour nous rappeler un héroïsme merveilleux: mais qui nous empêche de faire mieux qu'elle?

Walthère de Sélys. — C'est une perte lourde au cœur de la Wallonie. Le sénateur radical de Namur-Dinant-Philippeville servit de toute son âme l'idéal de sa race. Il portait en lui la double aristocratie du sang et de la pensée. Pour les siens, noblesse du nom signifiait toujours devoir. Et il se vouait au service de tous avec une admirable simplicité, poursuivant dans la chaîne des années la tradition de sa famille.. Pour son père et pour lui, science était un mot religieux. De toute leur puissance intellectuelle, ils l'aimaient. Naturaliste éminent, le père assembla d'incomparables collections et publia de brillants mémoires. Naturaliste passionné, le fils observait le vaste livre dont la page s'ouvre à toute heure, sous les étoiles ou le soleil, partout où passent des hommes. Né à Liége, étudiant de l'Athénée et de l'Université wallonne, il prolongea ses études par des séjours à l'étranger, en Allemagne, en France, visitant, fréquentant les laboratoires que des maîtres tels que Van Beneden et Spring lui avaient appris à aimer, y prenant un goût toujours plus vif pour le vrai, s'y rencontrant, dans un sentiment de parfaite égalité, avec les chercheurs pauvres ou riches, nobles ou plébéens, égaux tous, sauf par l'intelligence, devant le mystère souple qui glisse dans nos mains.

Il avait conçu la distance qui sépare des sommets les plus hauts d'entre nous, et il possédait la vraie modestie, la vraie simplicité, celles données à l'homme qui mesura la valeur humaine et l'idéal, et dans les progrès les plus splendides, reconnut les étapes d'une marche infinie vers le mieux.

Ainsi doué, il fut étrange: simple autant que ses paysans, sincère comme les plus naïfs, bon à l'égal des meilleurs, et instruit ainsi que pas un, et fin, et enthousiaste.

Elu par Waremme, son père avait été président du sénat. Il siégeait parmi la gauche modérée. Le fils, lorsqu'il y entra, prit place à côté des progressistes (1896). Dans les conflits d'idées qui déchiraient cette époque, père et fils ne cachèrent point, sur ce qu'ils croyaient le devoir social, leur généreux désaccord. Mais à la fin de toute séance, le fils venait tendrement, respectueusement embrasser l'octogénaire, barbe brune contre tête blanche.

Nombreux sont les faits de sa vie publique ou privée qu'il siérait de rapporter, si *Wallonia*, malgré tout, ne craignait de faire ce que l'on appelle de la politique.

Comment taire, cependant, sa belle attitude de Wallon lorsque l'idéal de la race fut en cause? L'un des rares d'entre les mandataires

wallons, sa vigilance ne se laissa point déjouer. Lisez le beau discours qu'il prononça le 17 mars 1899 au sénat, pour réclamer, des officiers siégeant au conseil de guerre dans nos provinces, la connaissance du wallon. Il rencontra pour adversaire M. Edmond Picard. Son amendement fut rejeté. Qu'a-t-on fait chez nous pour le wallon en justice? Rien. Mais le plus beau, le plus pathétique des discours était le sien.

Pas de débats importants où sa parole n'ait jeté des lumières. Et tandis que sur lui, nos espoirs allaient reposer leurs ailes pour un vol plus haut et plus lointain, l'homme déchiré par la souffrance, courageux et calme, s'éteignait au bord de ce Léman qui baigna tant de grandes mélancolies, aux derniers jours de juillet.

Congrès de langue et de littérature néerlandaises. — C'est du 26 au 29 août que se sont réunis, à Anvers, les congressistes.

Nous proposant de lire le volume qui renfermera les rapports et les discussions, et d'en reparler si l'occasion s'en présente, nous serons bref aujourd'hui.

Non que le Congrès ne mérite pas au moins une mention. Il s'y fit, comme en toute réunion sérieuse, de la science, de l'art, et il y eut de la passion.

Mais ses travaux ne nous intéressent que pour autant qu'ils se rapportent à la Wallonie.

Nous les avons suivis dans les comptes-rendus de la *Vlaamsche Gazet van Brussel*. Il s'y fit de bonnes conférences, comme celles du professeur Te Winkel, sur Bosboom-Toussaint, femme de lettres néerlandaise, dont le centenaire écherra l'an prochain, de M. De Keyzer sur les carillons, et d'autres, qu'ailleurs nous citerions avec détail.

Il y eut aussi des communications faites par deux professeurs de flamand, qui enseignent à Liège: M. Ruyffelaerts fit un historique de l'enseignement du flamand dans les provinces wallonnes, et y présenta des vœux, très raisonnable comme le vœu que les maîtres de néerlandais aiment et inspirent l'amour de leur enseignement; ici, M. Ruyffelaerts mettait le doigt sur la plaie; — discutable, quand il souhaite que le néerlandais soit inscrit comme seconde langue au programme de nos écoles primaires; M. Vrijdags qui nous apporte des révélations: sur 349 élèves qu'il a examinés, à peine 16.5 % obtenaient la moitié des points, presqu'aucun n'arrivait à un résultat satisfaisant! La voilà, avec ses difficultés, l'obligation bilinguistique, la contrainte du flamand pour le wallon! M. Vrijdags attribue cet échec à ce fait, que les élèves se désintéressent du cours. Mettons que, pour une part, ils soient en faute; pour le surplus, fait-on en Flandre, quoi que ce soit pour rendre aimable cet enseignement? Les professeurs même y mettent-ils toujours du leur?

A l'assemblée générale du lundi, M. Louis De Raet, ingénieur chef de service au Ministère de l'Industrie et du Travail, a présenté un long rapport sur la néerlandisation de l'Université de Gand. Créer une nouvelle Université, est pour lui solution inacceptable: il faudrait trop

de temps, et puis l'Université flamande serait l'Université des pauvres, l'autre celle des riches, ce dont on ne veut pas!

Aux réceptions officielles, il fut vingt fois parlé, et dans le même sens, de cet irritant objet.

M. Meert a demandé aussi que tout à l'Exposition de Gand, se parlât et s'écrivît en flamand.

Un autre a réclamé la néerlandisation des conservatoires flamands.

S'il était déplacé de jeter par ces débats les étrangers dans nos affaires intérieures, et de les faire voter, il serait injuste de dire que le pangermanisme, ou l'esprit de réunion à l'étranger régnât dans les sections: un orateur s'est plaint du danger que faisait courir à sa langue l'école allemande d'Anvers; un autre a déploré que la littérature flamande fut encore plutôt néerlandaise que flamande: trop peu isolée, sans doute.

Toujours est-il que le discours de M. Pol de Mont, sur la séparation, sera imprimé dans les deux langues et vendu partout.

Les journaux ont peu parlé relativement de ce Congrès, et pour la raison bien simple qu'il ne s'y parla que le flamand. Les chefs du mouvement, là-bas, ne devraient-ils pas voir là un indice? comprendre, enfin, qu'ils travaillent à isoler la Flandre?

Terminons en rapportant ces paroles que la *Vlaamsche Gazet* ne donne pas:

Au banquet de clôture, M. Reitz, président du Sénat de l'Union Sud-Africaine, ancien président de la république d'Orange, a dit des choses qui ne manquent pas de bon sens. «Nous vivons, a-t-il dit, dans la meilleure intelligence avec les Anglais. Si nous sommes libres de parler et d'enseigner notre idiome national, nous ne songeons nullement à extirper de chez nous la langue anglaise que son caractère d'universalité rend indispensable. De même le français est une langue universelle que vous autres, Flamands, vous serez toujours impuissants à bannir.»

On s'étonne, dit un confrère, que le plafond ne se soit pas écroulé sur certains Flamingants qui assistaient à ce Congrès.

F. MALLIEUX.

REVUES ET JOURNAUX

Un gisant d'albâtre attribué à du Brœucq, par A. DUBRULLE (*L'Art flamand et hollandais*, 15 août). — Il s'agit d'une statue figurant au Musée de Douai. «Sur une natte de jonc, dont les extrémités se roulent sous la tête et aux pieds, un homme est étendu, rigide. Seul, un lambeau de suaire couvre le milieu du corps. Il est là, comme disait Bossuet avec une énergique simplicité, tel que la mort l'a fait, et dans la maturité de l'âge; et l'implacable maladie a marqué de son sceau les membres décharnés, le visage creux où ressort le vigoureux relief des pommettes. Et, découvrant les dents, la bouche douloureuse est ouverte, comme si elle venait d'exhaler le dernier soupir. L'œuvre est traitée avec un réalisme puissant; elle dénote chez l'artiste qui l'a

exécutée, non seulement une étude très poussée du corps humain, mais une pleine possession des ressources de la statuaire. Et la patine du temps, en donnant à l'albâtre la teinte de l'ivoire, a encore ajouté à son aspect saisissant ».

Cette image est celle d'un puissant seigneur, Charles II, comte de Lalaing, né en 1506, décédé en 1558. On lui érigea un somptueux tombeau de marbre blanc qui existait encore au XVIIIe siècle, et qui fut brisé et dispersé à la Révolution. Outre le gisant, une plaque de bronze doré échappa à la destruction: le musée de Douai les doit au duc d'Aremberg. L'auteur en est inconnu. M. Henri Hymans, Léon Palustre et M. Louis Gonse l'ont attribué à Jacques du Brœucq. M. Dubrulle a de son côté, réuni plusieurs preuves qui militent en faveur de cette attribution. Il les expose avec précision et conclut que les circonstances s'assemblent pour confirmer cette attribution, qui, en effet, ne paraît plus supporter le doute.

La bonté dans César Franck, par CAMILLE MAUCLAIR (*Journal de l'Université des Annales*, 1er septembre). — C'était un petit homme de peu d'apparence, un naïf, un sacrifié, c'était « le père Franck ». Seulement, son âme est une des plus belles qui aient jamais existé et César Franck est un des plus grands génies de la musique.

Sa musique est une révélation absolument fidèle de l'âme et du caractère qui se cachaient sous cet extérieur modeste. Sous un mysticisme tout spécial, qu'elle appartienne au genre profane ou soit directement religieuse par son sujet essentiel, elle est toujours représentative d'un état d'âme exclusivement chrétien. Le plus grand caractère de la musique de Franck est le pur primitivisme, qui l'apparente à la peinture de Giotto et du Frère Angélique. Personne, dans la musique religieuse, n'a eu ce charme unique, cette plénitude sereine, cette ferveur pure, cette faculté de joie surtout, de joie par l'effusion religieuse, cette splendeur de l'harmonie extasiée et ingénue, cette sorte de battement d'ailes frémissant vers l'infini.

Ce grand maître de l'effusion et de l'amour mystique a su être aussi un merveilleux lyrique de la passion. Le miracle de Franck est d'avoir fait une œuvre de joie vivante en l'extrayant de la souffrance elle-même. Cet apôtre a été un homme, et un homme ardent, vibrant, passionné. Auprès de son œuvre religieuse, il y a son œuvre profane qui est une des plus belles œuvres de musique pure de la seconde moité du XIXe siècle.

Tout semblait décider que Franck n'exercerait aucune influence, qu'il disparaîtrait totalement après avoir vécu obscur. Cependant il a été une force, et une des plus considérables de son temps. L'irruption de Wagner dans l'art musical a créé des perturbations très violentes. Après lui, l'effroi fut grand, dans le monde musical il y eut comme une stupeur découragée. César Franck apparut, comme, après l'ouragan, le bon pasteur, qui ramène l'ordre et la confiance dans le troupeau épouvanté. Franck méconnu, pauvre et timide, sut par le charme et la vertu de son doux génie de primitif, retenir sur la pente dangereuse des jeunes hommes qui devaient, quelques années plus

tard, former le seul groupe cohérent de l'École symphoniste française. Son enseignement, donné dans un coin, par un vieil artiste inconnu, a sauvé la musique moderne. Franck est l'exemple typique de ces influences secrètes qui transforment les idées d'une époque sans qu'on puisse les prévoir.

Mais son enseignement technique a été complété par son enseignement moral. C'était une âme toute rayonnante de vertus. Son insuccès scandaleux a été une leçon incomparable pour ses amis. Qui donc eût osé se plaindre, puisqu'il souriait, lui, pauvre, courant le cachet, refusé ou sifflé lorsqu'on le jouait par hasard? Ses disciples ont appris de lui la patience, l'intégrité, le dédain du succès facile, l'amour exclusif de l'art et la religion du scrupule artistique.

Franck eut la vertu suprême de Socrate, la faculté de découvrir le fond de l'âme de chaque disciple et de trouver pour chacun la façon de le persuader. C'est en quoi son enseignement fut infiniment opposé à celui de toute école où l'on verse la même leçon, la même substance en des êtres dissemblables, sans se douter que la même notion peut leur être aussi nuisible qu'utile. L'enseignement de Franck a été aussi supérieur à celui d'un Conservatoire officiel que celui de Léonard de Vinci aux cours des Académies, car il enseignait par amour. Il a pu léguer son savoir; mais son secret de douceur, de charité et d'apostolat est disparu avec lui, et il faut longtemps à la nature pour refaire un être pareil.

Une fête nationale de la Wallonie, (*Pourquoi pas*, 12 septembre). — C'était un referendum, et les avis ont été très partagés.

M. Jennissen opine en faveur d'une fête sans anniversaire déterminé, qui aurait lieu, par exemple, le 15 juillet, ayant pour but de magnifier toutes nos gloires du passé et d'exalter le présent réveil de la Wallonie.

Dans le *Journal de Liège*, un chroniqueur préfère, comme le proposa M. Paul Magnette, la Paix de Fexhe, qui «fut, pour les Wallons du pays de Liège, une victoire autrement grande et autrement belle que les plus fameux massacres glorifiés dans nos manuels d'histoire de Belgique». M. Nicolas Barthèlemy est du même avis: «Une telle commémoration viendrait à point pour réveiller au cœur des populations wallonnes la passion de l'individualisme et de la liberté».

M. Charles Delchevalerie se range également en faveur de «l'infiniment mémorable Paix de Fexhe»; c'est que, par ce choix, se trouverait réalisée, à ses yeux, la belle formule employée par ceux qui veulent à cette fête d'une race «un motif de fierté dans le passé, de confiance en l'avenir et de joie pour l'instant, sans provocation pour qui que ce soit».

M. Aug. Donnay se prononce pour l'exploit des Six cents Franchimontois: «Il faudrait seulement que cette idée ne s'embarrassât point de la multiple splendeur d'un vêtement politique, pour éviter la mascarade». M. Honoré Lejeune, journaliste verviétois, est du même avis. Et aussi M. Robert Sand: «La mort des Six cent Franchimontois fut aussi glorieuse que celle des Spartiates aux Thermopyles».

M. Louis Piérard propose la commémoration de la bataille de Jemappes. Et M. Hector Voituron, insistant dans le même sens, fait ressortir la part que les Wallons ont prise à cette lutte héroïque.

M. François André, pense que «ce que nous devons illustrer, c'est notre travail, nos œuvres, notre civilisation wallonne: notre fête doit être la fête de notre jeune vie». Il verrait avec plaisir exalter le renouveau de nos espoirs à l'occasion du renouveau de la nature.

M. Jules Destrée propose de célébrer, «non pas un fait local, quelque héroïque qu'il soit, comme celui des Franchimontois, mais le départ simultané des Wallons vers Bruxelles, dans les premiers jours de septembre 1830. Il y eut là une belle heure de flamme révolutionnaire et il suffirait d'en raconter les détails pour en sentir encore la chaleur et l'éclat». MM. Bufquin des Essarts, Alphonse Lambilliote, Gaston Talaupe, se prononcent dans le même sens. Et *Pourquoi pas* se range à cet avis: l'instinct wallon de Jules Destrée, dit-il, nous paraît sûr.

On peut croire que l'idée de M. Jules Destrée était assez en rapport avec l'état présent des esprits: elle a été adoptée d'enthousiasme à Liège et chez les Wallons de Bruxelles qui ont donné, cette année, à leur manifestation patriotique traditionnelle, un éclat nouveau et caractéristique.

CUEILLETTE.

Jadis, Soignies. — Depuis quelque temps cette revue publie, sous le titre d'«Archives des Arts et des Lettres», des documents d'archives relatifs à des artistes d'autrefois, flamands ou wallons. On y voit citer des artistes en tout genre, connus, peu connus et même inconnus.

Durendal, juillet. — Reproduit (sans indication de source) le *Rapport* de dom Bruno Destrée, publié ici-même, sur les Panneaux décoratifs d'Aug. Donnay, pour l'église d'Hastière. Dans le même numéro, reproduction du *Baiser de Judas,* de De Gouve de Nuncques et de l'*Arrivée à Bethleem,* par Aug. Donnay.

Pourquoi pas, 18 juillet: *Auguste Danse*; 12 septembre, *Oscar Colson.* Médaillons.

Sambre-et-Meuse (Namur), 11 août. — Numéro 1! Ce nouvel organe a l'heur de réunir une élite locale d'écrivains et d'artistes, autour de son berceau orné, à son fronton, d'une sculpture de H. Bodart. C'est de bon augure. Et, ce qui est mieux, il débute par un article en faveur de la décoration de l'église d'Hastière par Aug. Donnay. Pour cet article, la rédaction a fait appel à M. des Ombiaux. Elle ne pouvait mieux faire: c'est M. des Ombiaux qui a pris l'initiative de faire décorer l'église d'Hastière par Aug. Domay. Soit dit en passant, l'auteur, énumérant les revues qui ont approuvé son projet, oublie de citer *Wallonia* qui, l'an dernier (p. 41 à 13) a publié un article spécial signalant son heureuse initiative, justifiant le projet, donnant la composition du comité, faisant appel aux souscriptions.

Lorsque, ci-dessus, p. 375, *Wallonia* a rendu hommage à l'initiative de M. des Ombiaux, ce n'était donc pas la première fois.

La Belgique, août: Une amusante nouvelle, *Le Sourd,* par Franz Foulon. — Septembre: Des vers de L.-M. Thylienne, un conte de Gérard Harry.

Leodium, août-septembre. — Note du chevalier de Limbourg sur les relations du Congrès de Rastadt avec la principauté de Liège. Note de E. Schoolmeesters sur un doyen inconnu de la cathédrale à la fin du XIVe siècle. Enfin, historique du château de Brialmont, par A. de Ryckel.

L'Art et les Artistes, Paris (septembre): M. Paul Vitry consacre un élogieux article au statuaire wallon *Victor Rousseau,* «l'une des plus nobles et des plus délicates figures d'artistes dont puisse s'honorer l'art belge contemporain».

La Thyrse, septembre: *Flamands et Wallons après 1815,* par Maurice Wilmotte, fragment de son prochain livre sur la Culture française en Belgique. *Le Bréviaire du pauvre,* par Albert Mockel, proses philosophiques, courtes et exquises.

Les Marches de l'Est (Paris), 10 septembre. — Dans une étude analytique sur la pensée et l'œuvre de *François Coppée,* M. Georges Druilher recherche l'influence de son hérédité septentrionale. La famille Coppée, en effet, était d'origine montoise, comme on l'a dit ici même: MM. Emile Hublard et A. Lambilliotte l'ont confirmé à l'auteur. L'étude de M. G. D., intéressante, souvent ingénieuse, est à retenir.

PIERRE DELTAWE.

FAITS DIVERS

VIRTON. — **Hommage à Lenoir.** Un comité, dont M. Adhémar de la Hault est la cheville ouvrière, s'est formé pour élever un monument à Lenoir, l'inventeur du moteur à gaz, — ce moteur dont les applications ont été si fécondes et qui a permis à la science, à l'industrie de nous doter des automobiles, des sous-marins, des ballons dirigeables et des aéroplanes.

Ce Comité a ouvert une souscription nationale. Il a lancé à des milliers d'exemplaires, dans tout le pays, une carte postale illustrée du portrait de Lenoir, et portant ce texte, extrait d'une notice consacrée au grand inventeur, — brochure répandue à profusion, elle aussi:

Jean-Joseph-Etienne Lenoir était né le 12 janvier 1822 à Mussy-la-Ville, près de Virton. A 16 ans, ne possédant qu'une instruction rudimentaire, mais intelligent, observateur, débrouillard, il alla chercher fortune à Paris. Il y fut d'abord garçon de café, puis ouvrier émailleur, et en 1847, il proposa à son patron l'emploi d'un nouvel émail blanc. Ce fut la première de ses inventions, qui allaient se multiplier à l'infini: procédé de galvanoplastie en ronde-bosse, frein et signaux

de chemin de fer, télégraphe automatique, pétrin mécanique, régulateur pour dynamos, méthode d'étamage des glaces, perfectionnement dans le tannage des cuirs, etc., et qui furent récompensés notamment par l'Institut de France, par la Société d'Encouragement. Naturalisé pour les services qu'il avait rendus à son pays d'adoption, pendant le siège de Paris, nommé chevalier de la Légion d'honneur, Lenoir mourut dans une situation modeste, le 4 août 1900, à La Varenne-St-Hilaire.

Parmi ses inventions, il en est une absolument géniale, d'une importance économique énorme, qui eut dû suffire à assurer la célébrité à son nom, presque aussi ignoré aujourd'hui que l'étaient, il y a quelques années encore, ceux de Gramme et de Minckelers: l'invention du moteur à gaz applicable à l'industrie. — BOGHAERT-VACHÉ.

Elle se poursuit fort bien, cette souscription. Et, en attendant l'érection du monument, le Comité vient de faire placer une plaque commémorative sur la maison natale de Lenoir, à Mussy.

Ç'a été une cérémonie émouvante dans sa simplicité, et au cours de laquelle le comte de Briey, gouverneur de la province de Luxembourg; M. E.-L. Leclère, bourgmestre de Mussy-la-Ville; le docteur Loisel, directeur de *L'Avion*, de Paris; et M. Adhémar de la Hault, directeur de *La Conquête de l'air*, de Bruxelles, ont en d'excellents discours, rappelé la vie de l'inventeur, dit la portée de ses inventions.

BRUXELLES. — M. le Ministre des Sciences et des Arts vient de faire connaître le taux de son intervention (fr. 5.000) pour «la Légende de Saint Walhère», triptyque d'Auguste Donnay, destiné à l'église d'Hastière. Le projet est donc adopté et sa réalisation certaine. Tous les amis de l'Art wallon s'en réjouiront.

*** *Le Moniteur* a publié récemment la liste des Sociétés dramatiques reconnues par l'Etat comme régulièrement constituées.

C'est la province de Liège qui détient le record du nombre en cette matière: 173; suivent le Hainaut avec 20, le Brabant avec 13, la province de Namur avec 12, les provinces d'Anvers et du Luxembourg avec 2, et le Limbourg avec 1.

Les Sociétés dramatiques flamandes sont au nombre de cent quatre-vingt-dix-sept, réparties ainsi par province: Brabant, 78; Anvers, 55; Flandre occidentale, 29; Flandre orientale, 2; Limbourg, 11, et Liége, 2.

Les pièces dramatiques admises au bénéfice des primes du Gouvernement sont, pour la langue française, 7; pour la langue flamande, 34; et pour la langue wallonne, 52. Total: 93.

Pour que les pièces, jouées par des sociétés reconnues, participent effectivement au partage des primes, il faut qu'elles soient représentées dans des salles convenables, réunissant certaines conditions administrativement constatées.

D'où liste des «salles reconnues», qui sont au nombre de 329.

Il est logique que la province de Liége, qui possède le plus de cercles dramatiques, 173, mette à leur disposition le plus de locaux; aussi en a-t-elle cent soixante et un. Viennent alors, le Brabant, 61; Anvers, 35; la Flandre occidentale, 25; la Flandre orientale, 21; le Hainaut, 16; le Limbourg, 11; Namur, 4, et le Luxembourg, 2.

MONS. — Le cercle d'art *l'Essaim* ouvre sa Ve exposition annuelle, du 29 septembre au 31 octobre, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville. Cette manifestation d'art est honorée de la participation de nombreux artistes, dont les envois sont importants et variés. Le ferronnier d'art Antoine Jacobs y expose une série de ses œuvres. Ont également adhéré: Mlles Elisa Gaullet, Marguerite Le Tellier, Jeanne Mesens, Julienne Moulinasse; MM. Algave, Baes, Bertieaux, Buisseret, Carte Degroot, Goffint, Harmignie, Jacobs fils, Jamotte, Jonet, Locufier, Lucq, Mallet, Martin, Mercier et Regnart.

NAMUR. — En parcourant un catalogue de la fameuse édition populaire, Reclam, de Leipzig, nous tombions l'autre jour sur cette mention: ZSCHOKKE, J.-H.-D., *Der Blondin von Namur*. — «Le blondin de Namur»! Qu'est-ce que ça pouvait être? Zschokke (Magdebourg 1771 — Aargau 1848) est un écrivain estimé de la période romantique. Romancier, dramaturge, journaliste, historien, politicien, fonctionnaire, il parcourut une bonne partie de l'Allemagne et de la Suisse et se mêla activement à l'histoire mouvementée de son temps. Qu'est-ce donc qui pouvait l'avoir induit à situer une de ses nouvelles à Namur? Il y avait là, peut-être, quelques notations intéressantes: nous fîmes venir la brochure. Déception! L'anecdote, assez banale, mais contée d'une manière alerte, se rattache au siège de Namur par Louis XIV. Mais de couleur locale, point. Pourtant, le début même de l'histoire nous fournit une indication géographique piquante:

«In der schönen Stadt Namur *in Flandern*...» *E. Cl.*

NIVELLES. — Le 29 septembre s'est ouverte une exposition de photographies d'intérêt local, organisée par la Société archéologique au Collège communal. Cette exposition, qui est de nature à intéresser vivement les Aclots, obtient effectivement le plus vif succès. Elle laissera d'autant moins indifférents tous ceux qui connaissent quelque peu l'antique ville de l'Abbesse, qu'elle a donné lieu à un fort joli catalogue. Nous n'apprendrons rien aux Nivellois en disant que les collections exposées sont extraites des inestimables dossiers de notre collaborateur Georges Willame qui, depuis tant d'années, recueille sur le passé et le présent de sa ville des notations de tout genre, aussi précieuses que précises. Dans l'avant-propos du catalogue, M. G. W. a mis son humour et son émotion habituels, et surtout son grand amour de la cité natale. Le catalogue, dans lequel il a dépensé sans compter sa science profonde du passé nivellois, se lit avec infiniment de plaisir et constitue une contribution de premier ordre à l'histoire, au folklore, à l'ethnographie, à l'épigraphie et à la toponymie du pays.

La collection, qui comprend 500 photographies, se divise de la façon suivante: panoramas (1-17), église collégiale (extérieur, intérieur, 18-109), Grand'Place (110-127), autres places, palais de justice et hôtel de ville (128-167), rues diverses et monuments (168-232), collège communal et musée archéologique (233-255), autres rues, faubourgs, Dodaine, impasses, églises et chapelles (256-385),

anciens Serments (386-392), rampes d'escalier et cheminées (393-410), moulins, fermes, maisons isolées (411-457), procession, géants, canons (458-468).

L'ouvrage est orné de huit phototypies. Sur la couverture, le jacquemart, Jean de Nivelles.

Conclusion: catalogue à lire et exposition à voir. *J. Dewert.*

LIEGE. — Du 25 août au 1er septembre se sont déroulées en notre ville les solennités commémoratives de l'érection de la Sainte-Famille en Archiconfrérie. C'était le soixante-quinzième anniversaire de l'acte pontifical qui d'une Association simplement liégeoise, fit une œuvre mondiale. Les fondateurs de la Sainte-Famille furent le R. P. Dechamps, l'officier de génie Belletable, le tailleur Hacken et le menuisier Jongen, et c'est à Liége qu'elle fut créée en 1844.

Les collections Moxhon. — Ces inestimables collections, données à la Ville et récemment déposées au Musée Curtius, sont aujourd'hui accessibles au public. Liège a eu la rare fortune de ne point les voir disperser et il faut en savoir gré à la généreuse donatrice Mlle Moxhon, à qui l'hommage de la vieille cité a été rendu en termes émus par le bourgmestre M. Gustave Kleyer.

Il y a donc au Musée Curtius cinq salles nouvelles, pleine de richesses inestimables. C'est le conservateur, M. Jean Servais, qui vous explique et vous documente avec une cordiale bonhomie. On lui doit le classement méticuleux, méthodique et savant des collections diverses, et surtout, ce dont il faut le louer très haut, une artistique adaptation du milieu au style des objets rassemblés.

La céramique étrangère rutile de merveilleuses teintes sous la glace des vitrines. Il y a de vieilles faïences de Delft en bleu tamisé qui figurent des scènes bibliques, des chinoiseries ou des fleurs. Quelques-unes sont dorées, d'un spécimen rare. Des Nuremberg du 17e siècle donnent bien entre des grès de Nassau et de Saxe. Pêle-mêle voici des faïences de Rouen, de Milan, de Bruxelles. A côté de bibelots façonnés à Namur, une levrette en terre d'Andenne allonge une silhouette effilée. Une vitrine entière contient difficilement un merveilleux service de porcelaine tournaisienne. Il a, paraît-il, son histoire, qui est d'avoir appartenu au Régent. La teinte de fond du service est bleu de roi. Le décor est fourni par des dorures, des panneaux blancs où l'on a reproduit des Watteau minuscules et champêtres. Incontestablement c'est une des remarquables pièces de la collection Ailleurs s'accumulent de fines porcelaines d'Angleterre, de Hollande, d'Hoechst et de Vienne. Une grande vasque de Chine avec des céramiques roses, vertes ou de style indien, caressent l'œil ou lui offrent des sujets bizarres, comme un Charles II à cheval, fabriqué par les Célestes, et qui aurait laissé Gauthier rêveur. Encore faut-il que je résume! Le Dix-Huitième liégeois figure remarquablement avec quelques meubles précieux: des tables délicieusement travaillées, un bahut de sacristie Louis XIV, une armoire à horloge d'un opulent travail Louis XV, puis un baromètre Louis XVI un peu lourd. Sur des mar-

queteries étonnantes se pavane la masse lumineuse d'un lustre en cristal de roche.

Par exemple, les peintures qui s'étalent sur les murailles paraissent de valeurs très différentes. On n'a pas osé les identifier toutes, mais on croit fermement à des Fragonard, des Guido Reni et même à des Marguerite Van Eyck! Quoi qu'il en soit, on peut très bien n'être pas ébloui par la «Fête champêtre» de Fragonard qu'on présente dans un faux-jour. C'est que l'éclairage des salles convient peu aux peintures, sans qu'on y puisse rien changer. «L'apothéose de la Vierge» qu'on attribue à Guido Reni réjouit l'œil de teintes mêlées et très douces. A côté, un Louis David: «Apothéose de Bonaparte, premier consul» n'intéresse évidemment qu'au point de vue documentaire. On compte aussi deux tableaux de fleurs de Coclers, un beau portrait de jeune fille dans le genre délicat de Greuze et qu'a signé Philibert Ledoux; un «Persée décimant Andromède» de Lairesse, dont Diderot craignait que le moyen de découper et d'assembler les figures de la manière la plus avantageuse pour le groupe avant de le peindre, «ne rendît l'ensemble, sinon maniéré, du moins froid». Ailleurs on s'étonne de deux toiles du liégeois Defrance qu'il faudrait rassembler et tituler plus raisonnablement. Puis c'est l'admirable portrait de Descartes par Ravestein. On dirait mieux: «Le discours sur la méthode» tant il concrétise le système discursif du philosophe. Mais c'est aux dépens de l'histoire qui nous procure un Descartes bien différent dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale et dans la peinture de Franz Hals. Il reste une gouache sur vélin fort curieuse et qui s'intitule: «Tentation de Marguerite».

Evidemment le baptiseur inconnu manifeste pour Gœthe une sympathie outrée. Ce morceau piquant s'appellerait plus exactement: «Macette» car il fait songer de suite à Regnier:

> «... on a beau s'agencer et faire les doux yeux:
> quand on est bien paré on en est toujours mieux.»

A l'étage, on a réuni quelques gravures et des pastels, des dessins précieux de Lucas de Leyde, de Fragonard, de Lairesse, de Félicien Rops. «Un buste de jeune femme» au pastel, qu'on attribue, je crois bien, à La Tour, arrête la contemplation. C'est à la fois ravissant et doux avec des teintes un peu surannées et, en tout cas, il faut y revenir malgré soi comme grisé quelque peu par la chair blonde et fleurie du jeune modèle. Les collections si copieuses déjà se complètent de bibelots précieux, d'ornements d'église datés de Louis XIII, de la Renaissance, admirablement gardés!

Quant au manuscrit enluminé «par Marguerite Van Eyck», la question paraît délicate. On n'ose se prononcer avec la courageuse détermination des rédacteurs du catalogue. Un ode de Lucas de Heere, aux environs de 1565, inscrite sur les parois de Saint Bavon à Gand, déclare qu'elle étonna le monde par ses peintures.

Van Mander (*Schilder Boeck*) écrit qu'elle voulut rester vierge par amour de son art. Delaborde a retrouvé une Marguerite St Heyx, reli-

gieuse au béguinage de Bruges (1488-1405) (cf. *Ducs de Bourgogne* I, 395). M. Otto Seeh a prétendu l'identifier au Maître de Flémalle (cf. *Ein neues Zeugnis über die brüder van Eyck*, «Kunstkronik» 1899-1900, p. 86). On le voit, la discussion ne s'est guère orientée de façon définitive et le document des collections Moxhon devrait être sérieusement étudié.

On a rarement l'occasion d'une telle bonne fortune. C'est vrai non seulement du manuscrit qui nous occupe, mais aussi de la collection toute entière. Emanée en grande part des créations artistiques du 18e siècle, elle établit à l'évidence les délicats soucis d'élégance et d'harmonie qui hantèrent l'époque. Un Gentil-Bernard y puiserait d'éternelles délices et ce n'est pas en vain que ces merveilles cataloguées font songer à ses vers.

Le conservateur du Musée, M. Jean Servais, triomphe dans ce royaume féerique qu'il dispose à son gré. Il faut louer son œuvre encore et retourner souvent aux salles Curtius, se griser les yeux de la fête des ors et de l'enchantement des pastels et des porcelaines nuancées.

Louis Boumal.



CHRONIQVE DE LA SOCIÉTÉ LES AMIS DE L'ART WALLON

Convocation.

15 septembre 1912.

M.... et cher Collègue,

Nous avons l'honneur de vous transmettre l'invitation de nos amis de Liège qui ont été chargés de préparer, cette année, notre **Assemblée générale annuelle.** Celle-ci aura lieu à Liège le dimanche 13 octobre prochain. Vous trouverez ci-joint le programme arrêté par nos amis de Liège pour cette journée.

Notre revue *Wallonia* ne paraissant point pendant les vacances, nous vous prions de tenir bonne note de la présente communication et nous espérons vous voir à Liège le 13 octobre prochain.

Il serait à souhaiter que les divers groupes locaux tinssent vers la fin de septembre ou le début d'octobre, une réunion à laquelle ils examineraient les motions à soumettre à notre assemblée et les meilleurs moyens d'assurer à notre Association un nombre croissant d'adhérents.

Vous avez pu remarquer déjà les efforts que nous avons faits pour développer la revue *Wallonia*, devenue notre organe, et pour lui donner, avec le concours toujours dévoué de ses anciens collaborateurs, un caractère artistique plus marqué.

Nous sommes persuadés que, soutenus par vous, nous ne pourrons que l'améliorer encore.

L'abonnement à *Wallonia* équivaut largement à la cotisation minimum. Mais nous avons le désir de faire plus et mieux encore. C'est pourquoi nous demandons à tous les membres de la Société d'unir leurs efforts aux nôtres en vue d'augmenter encore les effectifs de l'Association.

Recevez les assurances de nos sentiments dévoués.

POUR LE COMITE:

Le Secrétaire, **Rob. Sand.**

Le Président, **Jules Destrée.**

Invitation.

15 septembre 1912.

M.... et cher Collègue,

Priés par le Comité central d'organiser l'**Assemblée générale annuelle** de la Société, nous en avons arrêté ainsi qu'il suit le programme et nous espérons que vous voudrez bien répondre à notre invitation.

Le samedi 12 octobre, à 8 heures du soir, à la Salle académique de l'Université, le Président de la Société, M. Jules DESTRÉE, fera, sous le patronage de l'Administration communale et sous les auspices de notre Section une CONFÉRENCE sur *Les arts anciens de la Wallonie.*

Le dimanche 13 octobre, à 10 heures, SÉANCE ADMINISTRATIVE à l'Hôtel de Ville, Salle des mariages.

ORDRE DU JOUR:

1. Nomination du Président et du Comité central.
2. Rapport sur l'activité écoulée.
3. Compte-rendu financier.
4. Décisions à prendre sur les projets rapportés:
   a) Le Jubé de Du Brœucq à Mons. — Voy. *Wallonia* de mars: Rapport de M. Henry Rousseau, p. 95.
   b) La décoration de l'église d'Hastière. — Voy. *Wallonia* de juin: Rapport de Dom Bruno Destrée, p. 303.
   c) Le Monument du Travail de Constantin Meunier. — Voy. *Wallonia* de juillet-août: Rapport de M. Jules Destrée, p. 379.

5 Mesures diverses de propagande et de travaux. Notamment: *a*) mise à l'étude de questions nouvelles; *b*) organisation de conférences de vulgarisation; *c*) recherche des adhésions collectives (villes et communes, sociétés d'art et d'histoire).

A 11 1/2 heures: RÉCEPTION OFFICIELLE par le Collège échevinal de la ville de Liège.

DÉJEUNER ad libitum.

Nous croyons devoir signaler à ceux de nos collègues qui n'auraient pas d'autre engagement, que le Restaurant Trianon, boulevard de la Sauvenière, offre un déjeûner à 2 francs (potage ou hors-d'œuvres, trois plats de viande au choix et dessert; bière ou vin en sus). Si le nombre des inscrits est suffisant pour justifier le service, ce déjeûner pourra être organisé par petites tables dans une salle réservée, à l'étage. Se faire inscrire chez l'hôtelier, le 10 octobre au plus tard.

A 2 1/2 h. à la Maison Curtius: RÉCEPTION des Congressistes par le Comité de l'*Institut archéologique liégeois.* — VISITE DU MUSÉE CURTIUS (collections archéologiques de l'*Institut archéologique liégeois* et de la Ville de Liège; collections Moxhon d'art ancien), sous la conduite de notre collègue M. Jean SERVAIS, conservateur du Musée.

De 5 h. à 6 1/2 h.: SÉANCE PUBLIQUE à la Salle académique de l'Université.

COMMUNICATIONS:

MM. Louis Boumal: Diderot et quelques artistes wallons.
Ch. Delchevalerie: La documentation artistique wallonne et nos Musées.
Ol. Gilbart: Quelques artistes wallons patoisants d'aujourd'hui.
F. Mallieux: Une philosophie de la beauté.
l'abbé Moret: La Crucifixion du Trésor de Tongres.

Veuillez, M et cher Collègue, agréer les assurances de nos sentiments dévoués.

LE COMITE DE LA SECTION LIEGEOISE:

Le Secrétaire,	*Le Président,*	*Le Trésorier,*
Oscar Thiry.	Xavier Neujean fils.	Th. Hoven.

Les Vice-Présidents: Paul Jaspar et O. Colson.

Les Membres: De Buggenoms, délégué de l'*Institut archéologique liégeois*; Alfred Lobet, délégué de l'*Association des anciens élèves de l'Académie des Beaux-Arts*; Jos.-M. Remouchamps, délégué de la *Société de Littérature wallonne*.

Emile Berchmans et Aug. Donnay, professeurs à l'Académie royale des Beaux-Arts; Oscar Berchmans et Georges Petit, statuaires; Louis Boumal; Paul Comblen, architecte; Paul de Bonnier, Ch. Delchevalerie et O. Gilbart, hommes de lettres; Julien Delaite; Maurice Jaspar et Carl Smulders, professeurs au Conservatoire royal de musique; Fernand Mallieux; Abbé Moret; Jean Servais, conservateur du Musée Curtius; Armand Rassenfosse, dessinateur et graveur.

Section de Liège

Dans sa réunion du 5 août, le Comité, sous la présidence de M. X. Neujean fils, après s'être occupé de l'organisation de l'Assemblée générale, a arrêté le détail de la Commémoration Remouchamps, dont la Société, dans son assemblée de fondation, lui avait confié l'étude.

M. O. Colson, signalant le fait qu'un tableau d'Aug. Donnay, *la Fuite en Egypte*, acheté par l'Etat, avait été refusé par la Commission du Musée de Bruxelles, a demandé s'il n'y aurait pas lieu de signaler le fait à la Ville de Liège, pour qu'elle revendique cette œuvre pour son Musée.

L'Assemblée a chargé son président, M. X. Neujean fils, conseiller communal, d'intervenir dans ce sens.

A la séance du Conseil communal en date du 7 octobre, M. Falloise, échevin des Beaux-Arts, a fait connaître que, sur les instances de M. Neujean, le Collège échevinal a demandé officiellement à M. le Ministre des Sciences et des Arts, le dépôt du tableau d'Auguste Donnay au Musée de Liège.

Le secrétaire ff.
Louis Boumal.

Section de Charleroi

En date du 15 septembre, la Section a informé les U.P., Extensions universitaires et Cercles de conférences de la région, qu'elle organise, à leur intention, une série de conférences sur les sujets suivants:

I. *Conférences générales*: L'Art wallon, les peintres wallons, les sculpteurs wallons, les musiciens wallons, les chansons populaires wallonnes, les écrivains wallons, le théâtre wallon, le paysage wallon, Gens de Wallonie, Les Amis de l'Art Wallon et les parlers wallons.

II. *Conférences spéciales*: Roger de le Pasture, Jacques Du Brœucq, Watteau, Navez et Meunier.

Les conférenciers qui ont bien voulu se mettre à notre disposition sont:

MM. Alphonse Bayot, chargé de cours à l'Institut de Commerce d'Anvers, Louvain; Auguste Biernaux, avocat, Jumet; Arille Carlier, avocat, Charleroi; Richard Dupierreux, homme de lettres, Bruxelles; Paul Gérard, avocat, Charleroi; Lucien Lebeau, avocat, Charleroi; Alix Pasquier, avocat, Bruxelles; Georges Vandervest, homme de lettres, Couillet.

Ces conférences seraient, ou bien accompagnées d'une partie musicale ou littéraire, à organiser selon les ressources locales, ou illustrées de projections lumineuses pour lesquelles les «Amis de l'Art Wallon» fourniraient une série de clichés.

Ces conférences seraient gratuites. Il serait seulement demandé au Cercle organisateur, une indemnité fixe de 10 francs pour couvrir le conférencier de ses divers débours, et un droit de location de 5 francs pour les clichés.

Les Cercles désireux de profiter de l'organisation dont il s'agit, sont priés de s'inscrire sans retard, auprès de M. Arille Carlier, secrétaire de la Section (36, route de Bruxelles, Charleroi), ou de M. Georges Vandervest, trésorier (91, rue de Châtelet, Couillet).

* * *

Le 3 octobre, la Section s'est réunie à l'Hôtel de ville de Charleroi, sous la présidence de M. Jules Destrée, remplaçant M. le Bourgmestre Devreux, empêché.

En réponse à la circulaire ci-dessus, de nombreuses demandes de conférences sont déjà parvenues. L'Assemblée charge son secrétaire, M. Arille Carlier, d'y donner suite.

Une discussion s'engage alors sur le projet d'élever à Charleroi, le Monument au travail de Constantin Meunier. Divers renseignements sont demandés à M. Jules Destrée comme complément de son Rapport paru dans *Wallonia* de Juillet. A l'unanimité, l'assemblée émet le vœu de voir ce projet se réaliser à Charleroi et charge MM. Destrée, Devreux et Rouiller d'examiner les mesures de réalisation.

On s'occupe enfin de la réunion de Liège et la Section charge MM. Destrée, de Ponthière, Biernaux et Carlier d'y représenter spécialement la section de Charleroi.

Le secrétaire,
Arille Carlier.

Section de Mons

Séance du 4 octobre 1912

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Jean Lescarts.

MM. le comte d'Auxy, le prince de Croy, Emile Dony. G. Descamps, H. Desguin, Jean Lemaire, A. Le Tellier, Emile Jottrand, Victor Maistriau font excuser leur absence.

M. le Président communique la lettre, en date du 15 septembre, par laquelle le Comité général annonce que l'Assemblée générale annuelle de la Société se tiendra, à Liège, le dimanche 13 octobre. Parmi les questions figurant à l'ordre du jour, il en est une: *Le jubé de J. Du Brœucq*. à laquelle la Section montoise attache une très grande importance. M. le Président rappelle que si le projet de reconstitution élaboré par M. Henry Rousseau est connu par le Rapport publié dans le numéro de Mars de *Wallonia,* il n'en est pas de même des autres projets et notamment de celui présenté au Conseil de fabrique de l'église de Sainte-Waudru, et dont personne, en dehors des fabriciens, n'a eu connaissance. Avant de prendre une résolution, pense M. le Président, il serait utile de connaître et de discuter les divers projets. Il fait remarquer que M. Le Tellier n'a pas donné suite à son intention de soumettre, aux *Amis de l'Art Wallon,* le projet du Conseil de fabrique et que celui-ci n'a pas même répondu à une demande de l'Administration communale sur cet objet.

L'Assemblée se rallie à cette manière de voir. Afin de bien marquer l'intérêt qu'elle porte à l'œuvre de J. Du Brœucq, la Section délègue ses secrétaires, MM. René Quinet et Emile Hublard pour la représenter à l'Assemblée générale, M. le Président Jean Lescarts étant empêché de s'y rendre.

Depuis la dernière réunion. deux démissions sont parvenues: celles de MM. Greyson et Gendebien.

L'Assemblée, sur la proposition de son président, nomme, par acclamation, membres du Bureau: MM. le prince de Croy, Doyen de Sainte-Waudru; Gaston Talaupe, Président de l'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers montois; Ph. Verdure, Directeur de l'*Avenir du Borinage*.

La séance est levée.

Les secrétaires,
EMILE HUBLARD,
RENÉ QUINET.

Le Président,
JEAN LESCARTS.





La Première Assemblée Générale des « Amis de l'Art Wallon ».

I

Nous avons publié, dans notre dernier numéro, la circulaire du groupe liégeois auquel avait été confié le soin d'organiser la journée. Le programme comportait, on l'a vu, une conférence, le samedi 12, par M. Jules Destrée, président de l'Association. Nous en empruntons le compte rendu au *Journal de Liége :*

La Conférence de M. Jules Destrée

L'assemblée générale annuelle des *Amis de l'Art Wallon* a lieu, aujourd'hui, à Liége; elle a été précédée, hier, d'une admirable conférence de M. Jules Destrée. Ce fut une noble leçon du patriotisme le plus vrai, une affirmation persuasive de notre passé artistique, une invitation au travail, un appel à la reprise de notre conscience wallonne.

Quelque informés que nous soyons de l'art, nous ne soupçonnons guère l'abondance, la variété et le prestige des œuvres wallonnes. C'est que partout, chez nous, en Italie, en Espagne, en Angleterre et en Allemagne, dans l'Histoire de l'Art et dans tous les manuels d'art, il n'est parlé que d'Ecole flamande et que nulle part, il n'est fait mention de peinture wallonne ou de sculpture wallonne.

Il est admirable qu'un peuple ait marqué trois fois dans le monde, au XV[e] siècle avec les Van Eyck, au XVII[e] avec Rubens, au XIX[e] avec Constantin Meunier. Or, de cette gloire, nous savons qu'une part nous revient.

Nous ne sommes pas des Flamands, nous ne voulons pas l'être, nous nous sentons différents d'eux et si éloignés que des peuples étrangers nous semblent plus près de nous; et nous ne pouvons pas perpétuellement entendre parler de gloire flamande, comme si les Flamands seuls étaient les artisans de celle-ci.

Dans le ménage belge, la Flandre s'avance, pompeuse avec sa couronne artistique; la Wallonie apparaît comme une bonne ouvrière peinant près de ses hauts-fourneaux, incapable d'être sensible aux beautés de la ligne et de la couleur.

Et nous-mêmes, nous finissons par penser ainsi. A force de répéter que dans ce patrimoine, nous n'avons rien à réclamer, on stérilise les possibilités d'avenir. Mais nous y avons notre part, nous avons des ancêtres.

Les *Amis de l'Art Wallon* veulent rendre à la race wallonne une confiance qu'elle a perdue, faire sortir de cette race et de notre terre toutes les bonnes choses qu'elles peuvent donner.

Dans la préhistoire, alors que les habitants des bords de la mer luttent contre les eaux, la Wallonie est déjà plus active; des industries s'y révèlent. Plus tard, la Wallonie amalgame la civilisation autochtone à celle des Romains et des Francs; des vélléités d'art se découvrent dans ses tombes; une race se forme.

Au commencement du Roman, nos églises, nos arts ornementaux, nos orfèvreries sont supérieurs à ceux de la même époque. A partir du XII[e] siècle, jamais un quart de siècle ne s'écoule sans qu'en Wallonie un nom éclatant ne s'affirme. Et cependant, ni dans les écoles, ni dans les Universités, on ne nous dit cela.

L'influence de la sculpture «flamande» sur la Renaissance française fut grande, a-t-on dit; et nous remarquons que presque tous les sculpteurs «flamands» d'alors étaient de Huy, de Tournay ou de Valenciennes, ville française, mais ville wallonne, de cette Wallonie qui va de Tournay à Malmédy.

Les vieux sculpteurs de Tournay ont préparé une école de peinture. Au XV[e] siècle, Roger de le Pasture, — que les Flamands se sont annexé en traduisant son nom: Roger Van der Weyden, — et le Maître de Flémalle ont enrichi le trésor de la grande école des Primitifs.

Les Flamands nous prennent aussi Jean Provost, de Mons; Gossart, de Maubeuge, dit Mabuse; Blès, de Bouvignes, Patinir, de Dinant; et les Wallons ignorèrent Lucidel de Mons, admirable peintre de portraits, connu en Allemagne, et le sculpteur Du Breucq, que découvrit un savant de Strasbourg.

Après Du Brœucq, en qui on note le souci de l'équilibre des masses et la noblesse, la Wallonie revendique Del Cour, qui exprime un rêve de grâce et d'élégance.

Quand Bruxelle organisa son exposition d'art du XVII[e] siècle, on oublia Del Cour, parce qu'il était Wallon. Puis toute une suite de bons peintres emplit le XVII[e] siècle. Au commencement du XVIII[e], c'est Watteau de Valenciennes, le maître de toutes les élégances. A la fin du XVIII[e], c'est un Wallon, Navez, qui relève la peinture flamande tombée, et l'influence de Navez fut grande; le XIX[e] siècle nous amène de nombreux artistes fameux.

Interrogeons les autres arts; la littérature — de Froissart à Oct. Pirmez —, la musique — de Roland de Lattre à César Franck. — En vérité, nous sommes devant une galerie d'ancêtres glorieux.

Et en même temps que ces artistes, que d'admirables artisans du feu, de la faïence, de la porcelaine, des arts du fer, du cuivre et de l'étain la Wallonie a produits!

Il y a certes un Art Wallon, il serait hasardé de dire qu'il y a une Ecole wallonne; mais on peut retrouver dans les artistes wallons des tendances semblables et rapprocher Victor Rousseau de Du Brœucq.

Malheureusement, cette généreuse et splendide productivité ne fut jamais encouragée; nos artistes ont toujours quitté nos villes pour gagner Bruxelles, Anvers, l'Allemagne, la France ou la Hollande. La Wallonie a toujours manqué de centre de consommation.

Mais les Artistes wallons d'aujourd'hui peuvent avoir confiance; ils sont capables de mêler leur rêve de beauté à la vie wallonne. Nous avons le devoir de célébrer nos artistes dans le passé et de les soutenir dans le présent.

M. Jules Destrée, avec une éloquence simple, avec une langue facile et claire, avec de belles images et de la vie, a, pour ces débuts des *Amis de l'Art Wallon* devant le public, créé un enthousiasme qui se manifestera certes en dehors de la salle académique et autrement que par les applaudissements qui furent là chaleureux.

M. Xavier Neujean fils, président de la Section Liégeoise des *Amis de l'Art Wallon*, avait présenté M. Destrée à ce public qui était très nombreux.

Aux Marionnettes Liégeoises

Après la conférence des *Amis de l'Art Wallon*, à l'Université, M. et Mme Jules Destrée, M. Xavier Neujean fils, M. et Mme Biernaux, M. et Mme O. Colson, M. Arille Carlier, M. Boumal, MM. Delaite, Oscar Thiry, Paul Jaspar, Maurice Jaspar, Remouchamps, Armand Rassenfosse, Georges Petit et de nombreux membres de la Société ont visité l'Exposition des marionnettes liégeoises, organisée dans la vaste et élégante salle des dépêches du *Journal de Liége*.

Le bon joueur Elias a donné, « au pied levé », une représentation de *L'Aveugle*, une farce morale où le Flamand a, contre toute attente, le beau rôle.

Ce public distingué a vivement applaudi marionnettes et joueur.

II

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

La séance administrative.

(Compte rendu officiel)

L'assemblée générale des *Amis de l'Art Wallon* s'est ouverte, le dimanche 13 octobre 1912, à 10 heures du matin, dans la salle des séances du Conseil communal, gracieusement mise à la disposition de l'Association par l'édilité liégeoise.

M. Jules Destrée préside, entouré de MM. Xavier Neujean fils, président de la Section Liégeoise, Paul Jaspar, vice-président, M. J. M. Remouchamps, Robert Sand, secrétaire général, Oscar Thiry, secrétaire de la Section Liégeoise, Carlier, secrétaire de la Section de Charleroi.



Cl. Bénard.

Liège. — Hôtel de ville.

Il donne d'abord à l'assemblée connaissance des excuses des membres empêchés: MM. Soil de Morialmé, de Tournay; J. Lescarts, le comte Albéric d'Auxy, Emile Dony, l'abbé Edmond Puissant, François André, Léopold Servais, Maurice Gilbert, Alphonse Lambilliotte, Gaston Talaupe; Albert Dolez, de Mons; P. Pastur, Piret-Goblet, Devreux, Dr Breuer, de Charleroi; Dupont-La Fontaine, de Thuin; Oger, de Namur; Fierens-Gevaert et Henry Rousseau, de Bruxelles; Mallieux, Greiner et de Buggenoms, de Liége; l'abbé Tichon, de Dinant.

1. Election du Président et des membres du Comité Central.

M. O. Gilbart propose à l'assemblée la réélection de M. Jules Destrée, à l'activité de qui est due la création de l'Association, et dont le concours est indispensable pour parfaire l'œuvre naissante. — *Longs applaudissements.*

M. Jules Destrée remercie et propose, pour les mêmes raisons, la réélection de tous les membres sortants du Comité. Il y aura lieu, toutefois, de remplacer M. Albert Mockel qui, à raison de sa résidence en France, a témoigné le désir de ne pas voir renouveler son mandat. La candidature de M. A. Rassenfosse est présentée et adoptée par acclamations

On approuve de même l'adjonction au Comité de deux membres nouveaux qui seront chargés de diriger les travaux de deux sections spécialisées: M. Victor Tourneur, attaché à la Bibliothèque Royale de Belgique (Numismatique), et M. Oscar Grojean, également conservateur-adjoint à la Bibliothèque (Bibliographie).

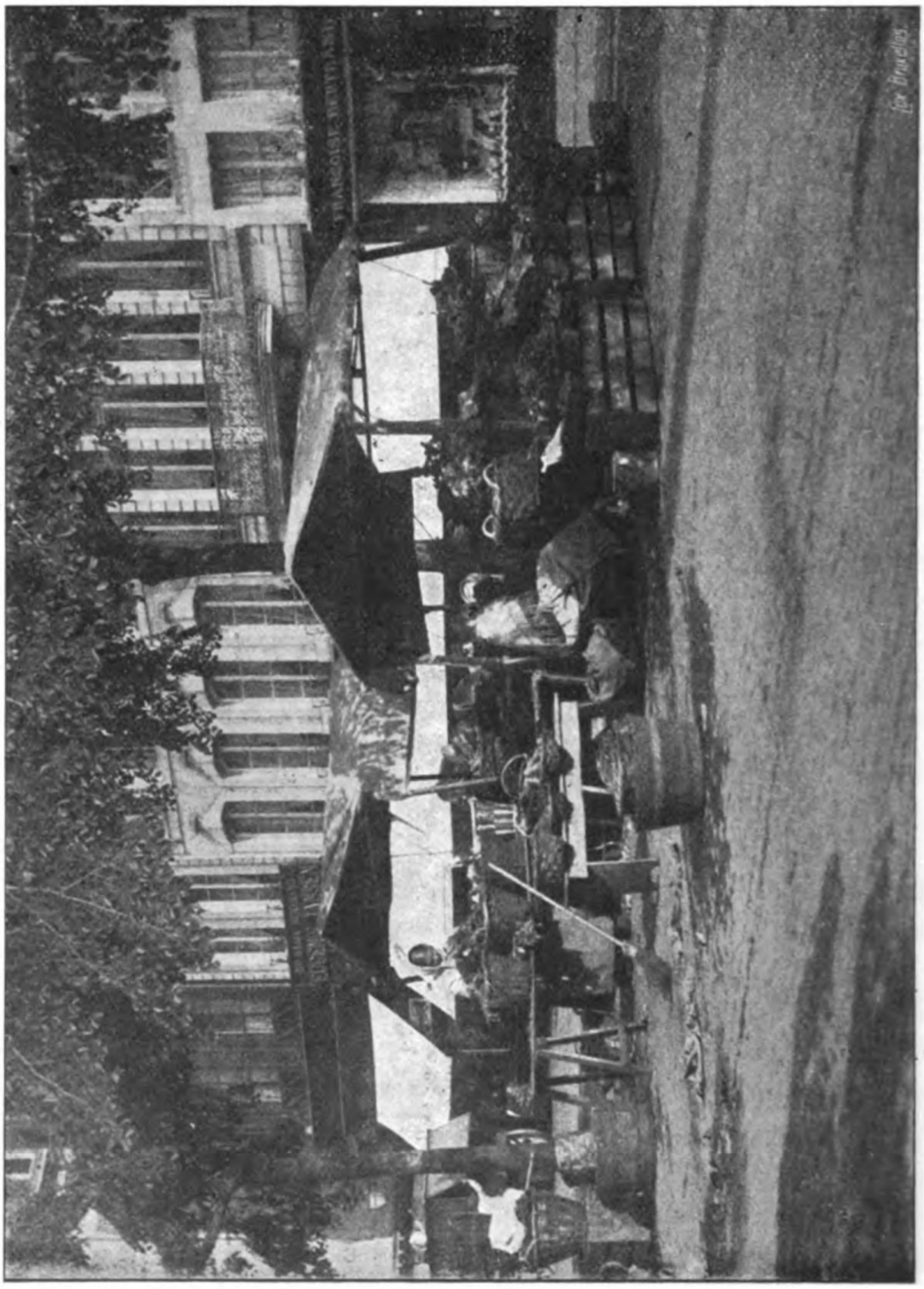
2. Rapport du Secrétaire général (M. Robert Sand) sur l'activité écoulée.

L'Association des Amis de l'Art Wallon est la suite logique, la continuation, pourrait-on dire, de l'Exposition de Charleroi en 1911. Elle s'est proposée de réunir par un lien permanent les compétences et les bonnes volontés qui s'étaient groupées occasionnellement autour des Salons des Beaux-Arts de Charleroi. C'est ce qui explique que M. le Ministre des Chemins de fer et des Postes, qu'il convient de remercier ici, a bien voulu nous autoriser à user de la franchise postale concédée à l'Exposition. pour la constitution de notre Association.

Celle-ci. fondée en février dernier, compte à ce jour plus de sept cents adhérents, recrutés non seulement parmi les Wallons soucieux de mieux connaître et de mieux faire apprécier leurs activités esthétiques passées et présentes, mais encore parmi tous ceux qui, hors Wallonie, suivent sympathiquement nos travaux.

Les membres de l'Association sont groupés de deux manières: d'abord en sections spécialisées d'après leur objet; et, pour la direction de ces sections, les personnalités les plus autorisées, les plus représentatives, nous ont accordé leur concours. Nous

avons ainsi un collège d'experts particulièrement qualifiés pour guider nos efforts et donner leurs avis sur nos entreprises. Ensuite, l'Association comprend des sections régionales. Celles de



Liége. — Place du Marché.

Liége, de Mons, de Nivelles, de Charleroi sont définitivement constituées. Celle de Bruxelles vient de se constituer à son tour, celles de Tournai et de Namur le seront incessamment. Nous avons tout lieu d'espérer pouvoir, au cours de l'an prochain, voir se constituer les sections de Dinant, d'Arlon, de Verviers

et de Spa, et nous nous efforcerons de créer des groupes à Lille, Valenciennes, Nancy et Paris.

Dès le début, notre désir fut d'établir entre nos membres un lien effectif et permanent par l'institution d'un bulletin périodique. Nous entendions leur donner, en échange de leur cotisation, quelque chose de tangible. La Revue *Wallonia*, qui s'était, depuis de longues années, consacrée aux études wallonnes, en dehors de toute tendance politique, accepta avec empressement de nous offrir l'hospitalité, d'élargir sa collaboration d'art et d'histoire, d'augmenter l'importance de ses livraisons et le nombre de ses illustrations.

Vous avez pu tous la suivre en cette évolution récente. Je ne puis vous faire d'autre rapport sur notre activité que vous renvoyer à ces numéros de *Wallonia* qui, de mois en mois, vous ont renseigné sur nos travaux. Vous y aurez trouvé, appuyés par une documentation graphique abondante, les rapports sur les sujets qui seront soumis tantôt à vos discussions: celui de M. Henri Rousseau sur J. Dubrœucq, celui de Dom Bruno Destrée sur Hastière, celui de M. J. Destrée sur le monument au travail de Meunier. Vous y aurez trouvé l'étude de M. Hocquet sur Roger de le Pasture, celle de M. R. Dupierreux sur Donnay, de multiples indications sur tous les faits intéressant notre domaine.

MM. Jules Destrée, Maurice Wilmotte, Fierens-Gevaert et L. Hennebicq ont inauguré à Bruxelles, sous les auspices du Touring Club, nos conférences sur l'art wallon. Notre Président a parlé des Arts anciens de Wallonie à Mons et à Namur.

Enfin, nous avons eu la satisfaction de voir notre œuvre secondée par les pouvoirs publics régionaux: les Provinces, les grandes villes, un bon nombre de communes nous ont voté ou promis des subsides, tandis que la plupart des sociétés s'occupant d'art et d'histoire en Wallonie nous accordaient leur collaboration.

3. Compte-rendu financier de 1912.

M. Jules Destrée rend hommage à M. Georges Van der Vest, qui a accepté, avec un rare dévouement, de se charger des besognes de bureau et de trésorerie. M. Van der Vest est empêché d'assister à la réunion, mais voici les renseignements qu'il a remis sur la situation financière de l'Association.

Situation financière de la Société au 1er Octobre 1912 :

RECETTES

Reliquat de la Manifestation Jules Destrée		364.75
Conférences au « Touring-Club »		800.—
Cotisations des membres (particuliers, groupes, communes) :		
Cotisations à 5 et 6 frs	2610.—	
» 10 et 15 frs	885.—	
» 20 et au-dessus	1290.—	
		4785.—
Vente volumes, Conférences et Catalogues		192.00
		6141 75

RECETTES PROBABLES

Subside du Hainaut	1000.—
» de Liège	1000.—
» du Brabant	500.—
	2500.—

DÉPENSES

Versements à *Wallonia* pour 653 abonnements		3265.—
Honoraires des conférenciers du « Touring Club »		600.—
Achat volumes, Conférences et Catalogues		300.—
Imprimés et frais de bureau		861.45
Association :		
Section de Liége	94.—	
» Namur	47.70	
» Charleroi	43.70	
		185.40
		5211.85

En caisse	929.90
A recevoir	2500.—
Total de l'actif	3429.90

4. Décisions à prendre au sujet des questions rapportées.

A) *Reconstitution, dans l'église Ste-Waudru à Mons, du jubé de Jacques Dubroeucq* (Cf. *Wallonia* de mars 1912, p. 95). — L'assemblée se rallie sans observations aux conclusions du rapport de M. Henry Rousseau, émet à l'unanimité le vœu de voir le projet aboutir et charge son Comité des mesures qui paraîtront utiles à cette réalisation.

B) *Décoration de l'église d'Hastière par Donnay.* (Cf. *Wallonia* de juin 1912, p. 303). — M. JULES DESTRÉE rappelle les démarches de l'Association pour hâter la réalisation de ce projet sé-

duisant. Le Ministère des Beaux-Arts vient de l'approuver et d'accorder un subside de 5.000 francs qui permettra vraisemblablement l'achèvement des fresques de Donnay. Mais on peut souhaiter davantage encore: l'exécution de la Madone de Rousseau, les vitraux, etc., de façon à faire de cette église un véritable centre d'art wallon.

M. ROGER demande quelles sont les raisons qui peuvent justifier pareille sollicitude.

M. J. DESTRÉE lui répond en lui signalant l'intérêt tout spécial que présente l'église d'Hastière, un des plus beaux spécimens de notre architecture romane, dans un cadre de nature délicieux. Il propose à l'assemblée l'ordre du jour suivant, qui est voté à l'unanimité:

« L'assemblée constate avec satisfaction que l'heureuse initiative de MM. Des Ombiaux, Nothomb et de la revue *Durendal*, à laquelle elle a été heureuse de s'associer, a reçu l'appui du Gouvernement. Elle présente au Ministre des Sciences et des Arts ses remerciements et charge son Bureau d'examiner ce qui peut rester à faire pour continuer la décoration de l'église d'Hastière. »

c) *Erection du monument au Travail de Constantin Meunier, à Bruxelles et à Charleroi* (Cf. *Wallonia* de juillet, p. 379). — M. JULES DESTRÉE complète le rapport qu'il a publié sur cette question, en indiquant les difficultés de tous genres qui ont retardé jusqu'ici une œuvre unanimement désirée. L'assemblée se rallie aux conclusions de son rapport..

5. Questions nouvelles à mettre à l'étude.

a) M. PAUL JASPAR. — En séance du 12 mars 1912, à Bruxelles, sur l'initiative de notre dévoué vice-président COLSON, vous avez décidé de commémorer, à Liége, le poète EDOUARD REMOUCHAMPS par un monument public. Vous avez chargé la Section liégeoise d'étudier cette question.

Au cours de diverses séances, la section a discuté divers projets: On proposa un mémorial en bronze ou en pierre, qui serait placé dans la cour de l'hôtel d'Ansembourg. Par la suite, cette cour aurait reçu d'autres monuments analogues et serait ainsi devenue en quelque sorte le « Panthéon » de nos gloires wallonnes, mot bien gros pour la modestie habituelle des nôtres.

On projeta aussi de donner à une rue le nom du poète, en justifiant cette appellation par un mémorial ainsi qu'il en fut fait pour la rue Léon Mignon.

Après avoir longuement délibéré, notre Section a résolu d'apposer, au-dessus d'une des fenêtres du rez-de-chaussée de la maison natale d'Edouard Remouchamps, rue du Palais, 11, à Liége, une plaque en bronze, et elle a confié ce travail au sculpteur liégeois G. Petit.

La dépense en résultant serait balancée: par la recette d'une souscription publique; par l'affectation d'une partie du subside qu'allouera à la Société le Conseil Provincial de Liége; enfin, par le produit d'une représentation publique de *Tâti l'Periquî*.

Le sculpteur G. Petit, avec son talent si gracieux, a modelé cette chose charmante que vous pourrez admirer bientôt à l'Hôtel de Ville: Tâtî accueillant d'un air de bravade les remontrances grondeuses de sa sœur Tonton.

Une gentille frimousse, hors cadre, rit au-dessus, d'un air malicieux; des guirlandes de mélèzes et de fleurs de nos bois, achèvent d'encadrer l'inscription que voici:

Le 14 Mai 1836 est né dans cette maison
Edouard Remouchamps, auteur de la célèbre comédie « Tâti l'Perriquî »
dont le succès détermina le réveil du Sentiment wallon.

La maison du poète vient d'être restaurée par son fils; rajeunie, elle n'attend plus que le mémorial que notre Section propose d'y apposer le 4 février 1913.

Cette date a été choisie parce qu'elle est celle du 25e anniversaire de la 100e représentation de « Tâtî l'Periquî » et parce que cette date marque, dans l'histoire de nos lettres wallonnes, un succès sans précédent.

b) M. Julien Delaite voudrait voir, dans les musées, la mention « Ecole wallonne » substituée à « Ecole flamande ».

M. Jules Destrée rappelle que cette question a déjà fait l'objet des préoccupations du comité. Mais il faut procéder avec beaucoup de prudence et faire admettre par le public et la critique l'existence des artistes wallons. Une première satisfaction au désir de M. Delaite pourrait peut-être être obtenue à l'occasion de Roger van der Weyden, pour lequel on pourrait demander, en s'appuyant sur des documents d'archives, de lui rendre son véritable nom: le nom français de Roger de le Pasture.

M. NEUJEAN FILS. — La Section liégeoise a aussi examiné cette question. Elle se rattache à celle de mieux documenter nos musées au sujet des œuvres wallonnes à l'étranger. Nous avons demandé un rapport à M. Delchevalerie.

c) M. BODART demande qu'on porte à l'ordre du jour d'une prochaine réunion la question d'un monument, à Namur, à Félicien Rops. — *Adopté.*

d) M. SERVAIS fait un chaleureux appel en faveur du Musée de Namur.

Au nom des archéologues liégeois, dit-il, et de la section liégeoise des *Amis de l'Art Wallon*, j'ai l'honneur d'attirer l'attention de la Société sur la situation difficile dans laquelle se trouvent les sociétés scientifiques régionales, et particulièrement celles qui ont créé et entretiennent des musées.

La question a déjà fait l'objet d'une enquête, lors du Congrès wallon de 1905. Cette enquête a révélé des faits étranges et nombreux. Le rapporteur, M. Oscar Colson, a fait voter, en faveur des sociétés régionales et leurs musées, des vœux généraux que l'on peut relire à la suite d'un exposé fortement documenté dans *Wallonia* et dans le *Compte rendu officiel du Congrès* (1).

Je ne veux pas reprendre la question dans toute son ampleur. Elle a fait l'objet de maints débats (2). Notre collègue et ami, M. Oscar Colson, a, du reste, à ce sujet, publié de nombreux articles dans la revue *Wallonia*.

Je voudrais seulement attirer l'attention de l'assemblée sur un fait particulier.

Charleroi, Liège, Verviers, grâce à l'intervention des pouvoirs communaux, possèdent aujourd'hui des musées qui prospèrent. Ce réveil des arts et de l'amour de notre glorieux passé est, pour tout cœur wallon, un spectacle des plus réconfortants.

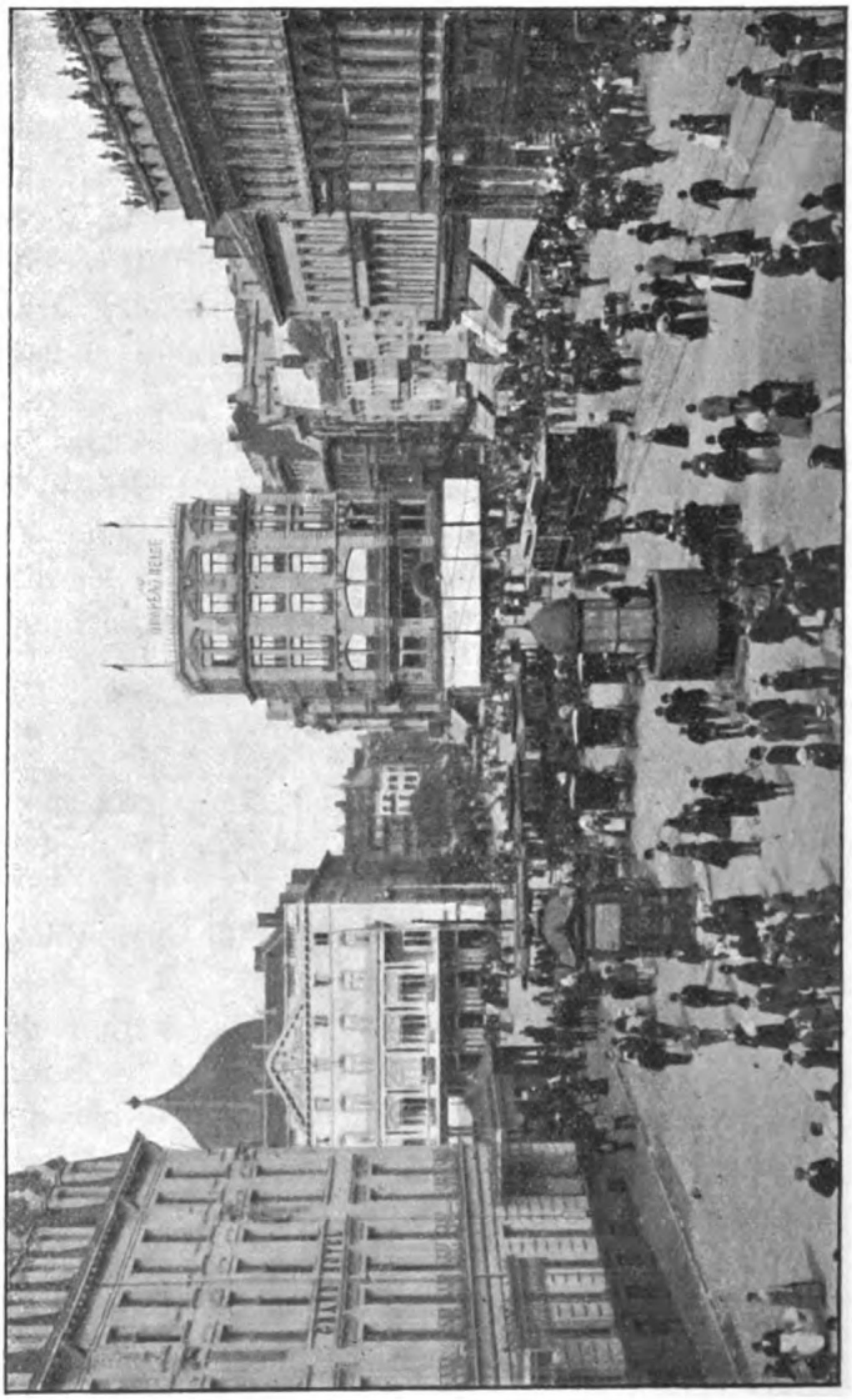
---

(1) *Compte rendu officiel* (Liége, Thone, 1905), pp. 176-187 et pp. 342-343 ou *Wallonia*, t. XIII (1905), pp. 408-419 et p. 550.

Notre Revue s'est occupé à diverses reprises du Musée archéologique de Namur. Cf. notamment t. IX (1901), p. 178 ; t. XIII (1905), p. 413 ; t. XIV (1906), p. 101. Voir aussi la notice : *La Société archéologique de Namur et son Musée*, par DD. BROUWERS (*Wallonia*, t. XVI (1908), pp. 317-330).

(2) Cf. notamment « *Nos musées de province et l'État* », par E. v. O., dans *Bulletin des Musées royaux*, mai 1906 ; et la réponse de M. O. COLSON, dans *Wallonia*, t. XIV (1906), pp. 267-271. Cf. aussi *Annales du XXIe Congrès de la Fédération archéologique de Belgique* (Congrès de Liége, 1909), t. I. Compte rendu des Séances, pp. 276-277 et 438-439.

Mais pourquoi faut-il qu'à notre joie se mêlent des regrets ? Pourquoi faut-il que nous ayons à déplorer le triste abandon dans lequel est laissé, par les Pouvoirs publics, le riche et intéressant Musée archéologique de Namur ?



Liège. — Place Verte et place St-Lambert.

Cl. Bénard.

Ce musée, si admirablement ordonné, est l'une des œuvres les plus considérables et les plus remarquables qui aient été réalisées en faveur de l'histoire des arts anciens dans notre pays. C'est une institution qui est bien à nous, bien wallonne, et qui

fait le plus grand honneur à la Wallonie. Elle est considérée comme un modèle par les archéologues du monde entier.

Elle est, de plus, très populaire dans la région: chaque dimanche, on voit des ouvriers et des paysans défiler en grand nombre devant les vitrines du musée; on voit les pères expliquer à leurs enfants le texte des pancartes appendues, comme des sommaires, en tête des vitrines. Grands et petits se prennent alors à rêver aux choses passées et se reportent, avec émotion, aux jours glorieux ou malheureux où vivaient leurs ancêtres.

Et cependant, ce beau musée végète dans un local mal approprié et beaucoup trop exigu ! Faute de ressources suffisantes, il lui est interdit de s'agrandir ! Son très compétent et très dévoué conservateur, M. Adrien Oger, se voit dans l'impossibilité de caser toutes les richesses archéologiques et artistiques dont il dispose !

L'historique publié par M. Brouwers nous apprend qu'en 1898, une proposition de cession des collections du musée de Namur au Gouvernement fut adressée par le Ministre de l'agriculture et des Beaux-Arts. Un projet fut élaboré par la Commission du Musée, mais ces pourparlers n'eurent pas de suite.

Depuis lors, aucune mesure n'a été prise, ni par l'Etat, ni par les autres Pouvoirs, en faveur du Musée dont les collections ne cessent de s'accroître et dont les ressources et le local restent notoirement insuffisants.

Au Congrès archéologique et historique de Gand, en 1907, un vœu fut, à ce sujet, présenté à l'assemblée.

Nous allons le rappeler textuellement:

« Considérant que le Musée archéologique de Namur peut servir de modèle aux autres musées locaux ou régionaux de Belgique; que les fouilles méthodiques pratiquées depuis plus de cinquante ans dans cette province, l'excellent classement de leurs produits, ainsi que leur étude et description dans une revue périodique, *Les Annales de la Société Archéologique de Namur*, ont acquis au musée de cette ville une *renommée universelle;*

» Considérant que le monde scientifique ne peut rester indifférent à sa prospérité;

» En rendant un juste hommage aux efforts de la *Société Archéologique de Namur* et au dévouement sans bornes de

son Comité, et particulièrement de son éminent président, M. Alfred Bequet;

» Les soussignés: baron J. de Chestret de Haneffe, Marcel De Puydt et Julien Fraipont, anciens présidents de l'*Institut archéologique liégeois*, ont l'honneur d'attirer l'attention de la *Fédération archéologique et historique de Belgique*, sur l'intérêt scientifique qu'il y aurait à seconder la *Société archéologique de Namur*, avec toute l'énergie possible, dans la campagne qu'elle mène pour obtenir l'agrandissement de son Musée et l'aménagement de ses collections dans des locaux suffisants et définitifs.

» Ils prient en conséquence les *Sociétés fédérées* d'émettre *un vœu unanime* pour que l'*Etat belge*, la *Province* et la *Ville de Namur* s'accordent afin que soient réunis au plus tôt, les fonds nécessaires à ces installations, et qu'ainsi la *Société archéologique de Namur* puisse poursuivre son œuvre scientifique si magistralement conçue et continuée jusqu'à ce jour » [1].

Ce vœu fut acclamé et voté à l'unanimité par l'assemblée spécialement compétente réunie à l'occasion du Congrès de Gand. En le signalant à la Société des *Amis de l'Art Wallon*, nous espérons n'avoir pas fait en vain appel aux sentiments patriotiques qui règnent parmi nous.

La Société fera œuvre hautement utile en s'intéressant au Musée archéologique de Namur et en aidant à l'amélioration de sa situation. - *Applaudissements.*

e) M. le professeur HUBERT voudrait une histoire populaire de l'art et les artistes wallons. Il regrette l'absence de tout livre scolaire de ce genre.

f) M. MAURICE JASPAR signale à la réunion l'intérêt des crâmignons et des chansons populaires.

Au moment où la Wallonie se réveille, dit-il, il est pénible de devoir constater combien la chanson populaire, nos typiques crâmignons et nos rondes se meurent. Depuis longtemps déjà, d'éminents folkloristes étrangers ont jeté le cri d'alarme, regrettant, comme nous, combien chez eux, ces chants si savoureux sont délaissés ou oubliés.

Il y a vingt, trente ans au plus, nos crâmignons, on s'en souvient, étaient très en faveur. Le peuple, et même la bour-

---

(1) *Annales du Congrès de Gand*, t. I, pp. 377-378.

geoisie, les chantaient en parcourant les rues à chaque retour de nos annuelles fêtes paroissiales; et ce tableau, plein de vie et de pittoresque, constituait l'une de nos plus curieuses traditions.

Malheureusement, les insipides chansons à la mode se glissèrent insensiblement parmi nos plus belles chansons de terroir, et finalement en si grand nombre, qu'actuellement elles règnent en maîtresses.

Si l'on n'y prend garde, la pratique de nos jolis crâmignons, coutume bien liégeoise, aura tôt fait de disparaître et ne sera plus qu'un souvenir. D'autre part, dans l'intimité, on ne les chante presque plus; les jeunes générations les connaissent à peine et les enfants les ignorent presque totalement. Non seulement on les délaisse, mais les parents ne les interprétant qu'en des occasions exceptionnelles, ne les transmettant par conséquent plus à leurs descendants.

Tous ceux qui s'occupent d'enseignement musical, ont pu constater le peu d'attention que l'on apporte aux rares auditions de ces chants si séduisants en leur naïveté. Il est grand temps de réagir contre cette coupable indifférence.

Ces observations s'appliquent tout autant aux chansons religieuses, aux vieilles romances, aux chansons tendres, aux chansons dramatiques, et même aussi aux chansons facétieuses de nos ancêtres qui faisaient la joie de leurs fêtes familiales, qui égayaient leurs foyers et qui étaient particulièrement charmantes, exécutées par les femmes. Toutes ces choses généralement gracieuses, souvent exquises, disparaissent, sans même avoir l'excuse de tomber dans l'enfance, puisque nos enfants eux-mêmes ne les chantent plus.

La Wallonie, qui compte parmi ses ancêtres de si grands et si personnels musiciens et on peut dire, après nos célèbres maîtres des XVe, XVIe et XVIIe siècles, des chefs d'école tels: Grétry, Franck et Vieuxtemps, a vu, en ces derniers temps, combien ses plus remarquables compositeurs produisaient d'œuvres fortes et affirmaient leur originalité indiscutable, leur expression essentiellement locale.

Le succès artistique des auditions de musique wallonne et des festivals wallons, de plus en plus nombreux en ces vingt dernières années, nous autorise maintenant à avoir pleine confiance en nos artistes, et l'on peut oser affirmer, qu'au point de

vue de notre originalité racique, le passé de la musique wallonne répond de son avenir.

Et d'ailleurs, plusieurs de nos meilleurs musiciens n'ont-ils pas puisé dans notre fonds populaire, les thèmes qui ont servi à composer nombre d'œuvres de valeur; citons: Henri Vieuxtemps, dans son 5e concerto de violon; Sylvain Dupuis, dans son ouverture de « Côur d'ognon »; Jules Debefve et Biarent dans leurs rhapsodies wallonnes; Théo Ysaye, dans sa Fantaisie sur un crâmignon; Joseph Jongen, dans sa Fantaisie sur deux noëls wallons; Albert Dupuis, dans l'entr'acte de « Jean-Michel », et d'autres encore.

Ces œuvres significatives, si chaudement accueillies, nous prouvent que la muse populaire a été un élément précieux pour ceux qui s'en sont inspirés, en stimulant leur imagination et en conférant à leurs productions, tout imprégnées d'une poésie très prenante et d'une si fine sensibilité, un coloris spécial.

Les écoles russe, espagnole, scandinave, tchèque, française et allemande, pour ne citer que les principales, à ce point de vue particulier, nous avaient depuis longtemps montré l'exemple dans cette voie, et très nombreuses sont les œuvres qui, bâties sur des motifs populaires, caractérisent si complètement ces différentes nationalités.

Au pays de Liége, les Terry, Chaumont, Oscar Colson, Henry Simon, Louis Loiseau, Jules Debefve, Théodore et Charles Radoux, Albert Dupuis, Ernest Closson, Auguste Doutrepont et d'autres, que j'oublie peut-être, tous Wallons, fervents de folklore, se sont passionnés pour notre chanson populaire, ont publié des documents précieux et écrit des ouvrages du plus vif intérêt. D'autres, au point de vue pratique: Dieudonné Meuron, Jules Debefve, Jean Deffet et Pierre Vandamme, ont laissé des arrangements de nos chansons populaires, vieux noëls et danses anciennes dont, pratiquement, les résultats seraient excellents, si l'on s'attachait, comme on devrait le faire, à les répandre. Et c'est là, évidemment, la tâche de tous ceux qui ont pour mission de faire l'éducation musicale de notre jeunesse.

La situation actuelle, au point de vue de la chanson populaire franco-wallonne, est celle que je viens d'essayer d'exposer, et il est urgent, je pense, que tous ceux qui ont foi en l'originalité de notre race, et qui gardent jalousement notre

patrimoine artistique, fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour y remédier sans retard.

Au point de vue didactique, M. Jules Debefve a pris une heureuse initiative en composant, sur des thèmes populaires, un *Solfège*, qui est en usage au Conservatoire de Liège depuis 1897.

Il y a quelques années, M. Emile Digneffe, alors échevin de l'instruction publique à Liège, a fait éditer par l'administration, les petits recueils de chansons populaires signalés à l'attention des instituteurs. Depuis lors, on chante dans les écoles de Liège des crâmignons français et wallons.

C'est là une belle tentative, qui mérite d'être imitée dans la Wallonie toute entière. Mais je voudrais demander davantage, et voir systématiser cette fructueuse idée.

J'émets le vœu de voir inscrire aux programmes de nos établissements d'instruction et de nos écoles de musique, depuis l'école Frœbel jusqu'à l'école normale, en passant par les écoles intermédiaires, l'étude de la chanson populaire wallonne, avec ou sans paroles, suivant les circonstances et le niveau des classes.

Une sélection s'impose, certaines d'entre elles ne pouvant être chantées par des enfants.

Dans ce cas, celles qui ne conviendraient pas en raison du texte, seraient seulement apprises comme exercice de solfège.

Je souhaite donc ardemment que l'Assemblée ratifie ce vœu que je me suis permis d'émettre au nom de la Section liégeoise, en faveur de la réhabilitation de la chanson populaire, par l'enseignement des écoles. — *Applaudissements.*

g) M. Delvaux émet le vœu de voir donner le nom de Bles à une rue de Bouvignes.

h) M. Louis Piérard parle en faveur de Lucidel, le peintre montois. Il souhaite voir cet artiste enfin représenté dans nos musées de Belgique qui n'ont aucune œuvre de lui.

M. Jules Destrée apprend à l'assemblée que les désirs de M. Piérard ont déjà fait l'objet des préoccupations du comité, dont les démarches, accueillies avec sympathie, n'ont pu réussir jusqu'ici, à cause de la rareté des œuvres authentiques de ce grand portraitiste. Il engage M. Piérard à donner prochainement à *Wallonia* une étude sur ce maître.

i) M. F. OLYFF réclame des membres de l'Association une propagande constante en faveur de *Wallonia*. Faire lire la Revue est la meilleure manière d'assurer notre prospérité.

j) M. LOUIS PIÉRARD attire l'attention de l'assemblée sur l'art des jardins. Il en est de fort beaux dans notre Wallonie. On les connaît à peine, on les maltraite souvent. La France s'apprête à célébrer Le Nôtre; il serait intéressant de rechercher si nous n'avons pas eu, nous aussi, des jardiniers de goût délicat et d'invention harmonieuse et élégante.

M. OSCAR COLSON signale, à propos des enquêtes de M. Piérard, que l'Intermédiaire wallon de *Wallonia* est ouvert à tous et que l'on pourrait user davantage de cette faculté de s'interroger et de se renseigner mutuellement.

6. Mesures de propagande et d'organisation.

A) *Conférences de vulgarisation.* — M. JULES DESTRÉE donne connaissance de l'excellente initiative de la Section de Charleroi. Elle a groupé quelques conférenciers de bonne volonté qu'elle mettra à la disposition des nombreux cercles d'éducation populaires pour traiter des sujets se rattachant à l'art, aux mœurs, à l'histoire ou aux paysages de la Wallonie. Une collection de clichés pour projections lumineuses sera constituée par les soins du Comité central. Il serait à désirer que les autres sections imitent l'exemple de Charleroi et poursuivent ainsi auprès du grand public, pendant toute la saison des conférences, une inlassable propagande pour notre œuvre.

B) *Recherche des adhésions collectives.* — L'Association, dit M. Jules Destrée, vise à réunir toutes les sociétés s'occupant, en Wallonie, d'art ou d'histoire. Les sociétés ont droit à une représentation au Comité central. Les résultats acquis jusqu'ici sont très satisfaisants et on peut espérer arriver à un ralliement complet de tous ces groupes épars, et qui souvent, s'ignorent.

D'autre part, les adhésions des communes de la Wallonie ont été sollicitées par circulaires, à deux reprises. Un grand nombre ont répondu sympathiquement. Mais les imprimés atteignent mal les destinataires et très souvent une démarche personnelle d'un membre dévoué à l'Association, sera beaucoup plus efficace. Nos amis sont donc priés d'agir, de ce côté, chacun dans la sphère de ses influences.

7. Divers.

M. JULES DESTRÉE propose, d'accord avec M. Soil de Morialmé, de choisir Tournay pour la prochaine assemblée générale. Cette ville donnera en juillet de grandes fêtes, dont une reconstitution d'un tournoi de chevalerie. — *Adhésion.*

M. JULES DESTRÉE propose enfin à l'assemblée de protester contre l'étrange décision de la Commission administrative du Musée de Bruxelles, qui a refusé un tableau de Donnay: La *Fuite en Egypte*, acheté par le Gouvernement à l'Exposition de Charleroi. L'œuvre est de qualité remarquable et Donnay est l'un de nos artistes wallons les plus caractéristiques. Il est donc à souhaiter qu'il soit représenté au Musée de Bruxelles.

M. NEUJEAN dit que la Ville de Liége a réclamé le tableau pour le Musée de Liége. La proposition de M. Destrée est votée à l'unanimité.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Le Secrétaire, R. SAND.

Le Président, J. DESTRÉE.

III.

La réception à l'Hôtel de Ville

Les *Amis de l'Art Wallon* ont été ensuite reçus par le Collège échevinal. Dans le cabinet du Bourgmestre, MM. Falloise, Fraigneux, Seeliger et Tombeur, échevins, et Rigo, secrétaire communal, attendaient leurs invités, qui leur ont été présentés par M. Neujean fils.

M. Falloise, échevin des Beaux-Arts, après avoir excusé le bourgmestre absent, leur a souhaité la bienvenue en excellents termes. Il a rendu hommage à M. Jules Destrée, dont la propagande révélatrice a contribué si puissamment à secouer l'indifférence ambiante, puis il a, en terminant, déclaré qu'il ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour seconder les efforts des *Amis de l'Art Wallon*.

M. Destrée a remercié en quelques mots éloquents. Nous sommes, dit-il, un peu pareils aux antiques porteurs de flambeaux : il y avait, chez nous, des lumières qu'on avait laissé s'éteindre ; nous les avons rallumées avant de les passer à d'autres pour qu'elles brillent davantage.

Ces discours ont été très applaudis, puis la réception a pris fin dans la rumeur des conversations familières. Nombre d'assistants ont tenu à contempler, avant de partir, le mémorial Remouchamps heureusement conçu par M. Georges Petit.

IV.

La Visite au Musée Curtius

Après un cordial déjeûner au Restaurant du Petit Trianon, les *Amis de l'Art Wallon* se sont rendus au Musée Curtius, où ils ont été reçus par M. Renard-Grenson et le Dr Jorissenne, délégués de l'*Institut archéologique Liégeois.*



Liège. — Quai de la Batte. Maison Curtius. Cl. Bénard.

M. Renard-Grenson, secrétaire de l'Institut, leur a très aimablement souhaité la bienvenue en ces termes :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En l'absence de notre président, M. Max Lohest, notre vice-président, M. le Docteur Julien Simonis, devait être parmi nous pour vous recevoir.

Il vient, hélas, de nous téléphoner, il y a quelques instants à peine, que, retenu à Jemeppe par ses devoirs professionnels, il se voit contraint, bien malgré lui, de faire défection au dernier moment. Il ose espérer que vous voudrez bien l'excuser.

Cette circonstance imprévue, me vaut l'honneur, en ma qualité de secrétaire de l'*Institut archéologique liégeois*, de vous souhaiter la bienvenue en ce Musée.

Nous avons été particulièrement heureux, croyez-le, de voir les *Amis de l'Art Wallon*, tenir leur première assemblée générale en notre vieille cité mosane. Dans l'histoire du monde comme dans celle des arts, Liège a laissé un sillon glorieux; aujourd'hui encore Liège se réclame avec fierté du titre de «capitale de la Wallonie».

La tâche que vous vous êtes assignée, Messieurs, est noble entre toutes: glorifier nos arts wallons trop ignorés des masses et faire revivre nos vieux artistes, maîtres ou artisans, tombés dans le plus complet oubli ou victimes de l'indifférence publique, tel est bien, dans ses grandes lignes, le programme que vous vous êtes tracés et que hier encore, en la salle académique de l'Université, votre dévoué président, M. Jules Destrée, a exposé avec la chaleur communicative de son âme toute wallonne.

L'*Institut archéologique liégeois* a, dès le principe, applaudi à votre généreuse initiative et son meilleur vœu, je puis vous en donner l'assurance, est de voir vos persévérants efforts couronnés d'un complet succès.

Soyez donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les bienvenus dans ce Musée, dont notre conservateur, M. Jean Servais, se chargera de vous faire les honneurs.

Après quelques mots de remerciements de M. Jules Destrée, qui s'est plu à proclamer l'importance du Musée Curtius, ainsi que la science et le bon goût qui présidaient à la présentation des collections, la visite a aussitôt commencé.

M. Renard, d'abord, M. le conservateur Servais, ensuite, ont fait les honneurs de leurs richesses avec la plus parfaite bonne grâce, mettant en valeur les pièces principales, donnant des explications avec une infatigable complaisance.

La ville de Liége possède, en ce musée archéologique, accru des magnifiques collections Moxhon, un instrument éducatif de premier ordre et les visiteurs, ceux de Liége comme ceux d'ailleurs, se sont retirés émerveillés et enchantés de leur trop court séjour à la Maison Curtius.

V.

La Séance Académique.

La séance publique des *Amis de l'Art Wallon*, réservée aux communications des membres sur les points d'art et d'histoire de Wallonie, a eu lieu à 5 heures, à la Salle académique de l'Université, sous la présidence de M. Jules Destrée. Elle s'est

prolongée jusque sept heures devant un nombreux public qui a manifesté, par ses applaudissements, le plaisir qu'il prenait aux discours des orateurs de l'Association.

Tour à tour, MM. l'abbé J. Moret, Louis Boumal, Charles Delchevalerie, Olympe Gilbart et Fernand Mallieux ont pris la parole sur les sujets annoncés. On trouvera leurs mémoires à la suite du présent compte rendu.



Liége. — Palais de l'Université. Cl. Bénard.

M. Xavier Neujean fils, président de la Section Liégeoise, a remercié et félicité les auteurs des communications. Il clôt la journée, dit-il, dans une impression réconfortante de satisfaction et d'espérance. Le caractère élevé et salutaire de nos débats a été compris du public, qui est entré en communion avec nous et soutiendra nos efforts. Nous avons bien mérité ce jour de l'Art et de la Wallonie (*Applaudissements*).

VI.

Après la Séance

La presse s'est montrée particulièrement bienveillante pour nous. Les grands quotidiens liégeois ont publié de longs comptes-rendus sympathiques. Les journaux de la capitale et ceux des

principales villes de Wallonie ont suivi cet exemple et attiré ainsi sur l'Association des Amis de l'Art Wallon l'attention du grand public.

L'impression générale nous paraît avoir été heureusement résumée par notre président, M. Jules Destrée, dans les quelques lignes que lui avait demandées notre jeune confrère: *Le Cri de Liége.*

Je reviens de Liège, y écrit-il, avec une impression charmée, et je n'avais pas espéré pareil succès pour la première assemblée générale des *Amis de l'Art Wallon*. La journée a été parfaite, comme enseignement et comme exemple. Il y a eu, dès la première minute jusqu'au moment de se séparer, une noblesse, une dignité grave et réfléchie, une ferveur d'art tout à fait réconfortantes.

Ceux qui s'occupent d'entreprises dénuées de lucre et de satisfactions matérielles doivent s'attendre, en notre pays, à rester isolés. Il leur faut se cuirasser autant contre l'indifférence que contre la raillerie.

Aussi, est-ce une joie précieuse que de constater à certains jours que cette triste règle n'a rien d'absolu et qu'il peut se rencontrer encore, en nombre notable, des gens pour s'émouvoir lorsqu'il s'agit de mieux connaître notre passé artistique.

C'est cela — en effet — rien que cela, que se sont proposés les *Amis de l'Art Wallon*. Pensant avec raison, — il n'en est que trop de preuves — que les artistes de notre Terre n'étaient pas suffisamment célébrés, que les aptitudes esthétiques de notre race étaient généralement méconnues, ils se sont groupés pour cet effort de vérité et de justice.

Et, chose merveilleuse en ce pays où tout est si fâcheusement divisé par les divergences politiques, ils se sont groupés sans se demander d'abord quelles étaient leurs convictions et de quelle manière ils votaient. On y a vu un abbé parler de la manière la plus savante à propos d'une Crucifixion d'ivoire du IX[e] siècle, sous la présidence d'un député socialiste, devant des doctrinaires et des radicaux notoires. Et aucun d'eux n'a même songé au caractère insolite de ce spectacle, tant tous étaient élevés au-dessus des mesquineries et des conflits habituels par un même désir de rendre un respectueux hommage à la Beauté, de révéler la richesse de notre passé, de faire mieux aimer notre pays.

Les édiles liégeois nous ont accordé la consécration officielle; la presse, le lendemain, par ses amples et bienveillants comptes rendus, apprenait à la foule distraite la variété et l'ampleur de notre effort. Ainsi seront attirées vers nous les sympathies nécessaires; ainsi notre Association verra croître le nombre de ses adhérents dans le bon pays de Liège. Que tous ceux qui ont contribué à la journée soient ici remerciés!

Le trait le plus notable peut-être, c'est que grâce à l'accueil liégeois, les amis venus des autres villes ont senti se former, au dessus des particularismes locaux, qui nous furent si souvent funestes, *une* Wallonie unie pour glorifier Roger de le Pasture et J. Du Brœucq comme César Franck ou Donnay.



Diderot et quelques Artistes wallons

Communication faite à l'Assemblée générale des « Amis de l'Art Wallon »,

par M. Louis Boumal.

Quand Diderot, sollicité par Grimm pour la *Correspondance*, entreprend ses premières recherches, la critique des « Salons » est une tradition déjà vieille qu'il suit à son heure (1). Ecrire, avec les frères Goncourt, qu'il inaugura la critique d'art, c'est lui marquer une déférence peu justifiée (2).

Cette impression se précisera davantage si l'on examine, avec le compte-rendu des Expositions, les traités d'esthétique et les conférences de l'Académie de peinture qui se multipliaient depuis la fin du siècle précédent. Au point que Brunetière a pu dire d'elles que, seules, elles avaient tracé à la critique une voie directe et certaine (3). Tenu de se documenter sur un sujet et sur une méthode auxquelles, jusqu'alors, il était peu entendu, Diderot tire son bénéfice des travaux antérieurs et exerce sa critique à leurs dépens. Il en a reproduit et examiné quelques-uns en tête de ses *Recherches philosophiques sur l'origine et la nature du Beau*, 1759 (4).

---

(1) Lafont de Saint-Venne : *Réflexions sur quelques causes de l'état présent de la peinture en France ; avec un examen des principaux ouvrages exposés au Louvre en 1746* (publié en 1747) ; Leblanc : *Lettre sur les tableaux exposés au Louvre en 1748 :* D'Estéve : *Lettre à un ami sur l'exposition des tableaux faite dans le salon du Louvre*, 1753, in-12 ; Lacombe : *Le salon en vers et en prose ou Jugement des ouvrages de peinture exposés au Louvre en 1753*, in-8° ; Lépicié : *Catalogue raisonné des tableaux du Roi*, 1754 ; Cochin : *Réflexions sur la critique des ouvrages exposés au Salon*, 1757. — Avant tous ceux-ci, il y a surtout Fénélon, à propos duquel on consultera utilement Paul Bastier : *Fénélon, critique d'Art*. Paris, Larose, 1903.

(2) « Diderot a inauguré le roman moderne, le drame et la critique d'art ». Cf. *Idées et sensations* 1866 et le compte rendu de *Sainte-Beuve : Nouveaux Lundis* (éd. Lévy, 1868), t. X, p. 393 et suivantes.

(3) Brunetière : *La Critique d'art au dix-septième siècle*. In Revue des Deux-Mondes, 1er Juillet 1883.

(4) *Œuvres Complètes de Diderot*, éd. Assézat et Tourneux, Paris, Garnier 1876, t. X : Examen des Traités du père André : *Essai sur le beau*, 1741 ; de Wolff : *Psychologie ou traité de l'âme*, avec un chapitre sur le Beau, Amsterdam, 1745 ; d'Hutcheson : *Recherche sur l'origine des idées que nous avons de la beauté et de la vertu*, 2 vol. trad. Eidous, Amsterdam, 1749 ; de Shaftesbury : *Essais sur le mérite et la vertu*, trad. Diderot, Amsterdam, 1745 ; de Crousaz : *Traité du beau*, 2 vol., Amsterdam, 1715 ; et de Batteux : *Les Beaux-arts réduits à un seul principe*, 1746.

Ainsi mêlé à des disputes d'esthétique, campé dans une définition qu'il s'est créée, moitié l'empruntant à d'autres et moitié la tirant de ses propres considérations, il noue des relations attentives avec Vernet, Carl Van Loo, Greuze, Chardin et Falconet (1), dont il tire un important bagage d'observations techniques. Ces études et ces remarques, jointes à un goût naturellement éclairé et délicat, soutenues par une incroyable imagination dont les images se coulent dans un style éloquent et rare, suffisent à donner l'illusion d'une critique souveraine, au moins pour ce qui regarde les salons de 1765 et de 1767. Soit que ses prédilections aient changé tout à coup de fortune, soit que le temps ou Falconet lui aient trop manqué, il perd subitement son enthousiasme et, dès 1769, incline à rejeter cette inconstance sur la pauvreté et la non-valeur des expositions (2).

Quoi qu'il en soit, dès cette époque, il raccourcit sa correspondance avec Grimm, ne lui expédie plus que des notes hâtives, observations succinctes qu'il n'a pas développées. Pourtant, son attention va toujours aux problèmes de l'esthétique.

Il est attentif à tout ce que l'époque lui révèle à ce sujet et rassemble ses enquêtes curieuses dans ses *Pensées détachées sur la peinture* (1798), qui font suite aux *Salons*. C'est là qu'il a défini Lairesse « un maître plus jaloux de la perpétuité de son art que sa propre réputation » (3) et qu'il fait usage de son œuvre critique.

Qu'il n'en ait rien dit ailleurs signifie assez qu'il le connut tardivement. Lairesse, aveugle, hospitalisé par les Pays-Bas, incapable de créer encore les lumineuses visions de ses toiles, s'appliquait à l'enseignement d'un art où il avait été glorieux. Ses leçons furent publiées en deux recueils posthumes : *Principes du dessin* (Amsterdam, 1719), et le *Groot Schilderboek* (Amsterdam 1720). L'un et l'autre connurent une vogue étendue. Les *Principes du dessin*, qui eurent plus d'une édition française (2e édition, Amsterdam 1729), furent traduits en allemand (Berlin, 1735, in-4° et Leipzig 1746, in-fol.) et en anglais (Londres 1730 et 1733). Le *Groot Schilderboek*, dont la première édition parut en néerlandais, fut à son tour traduit en allemand (1724); tandis que le « Mercure Français » lui consacrait des articles en 1722 et

(1) *Œuvres complètes*, éd. citée, t. XIII, Lettre à Falconet.
(2) *Ibidem*, t. XI, p. 386.
(3) *Œuvres de Diderot*, éd. citée, t. XII, p. 113.

1737 (1) et qu'une version française en était donnée en 1787 (2). Diderot, qui cite textuellement Lairesse en plusieurs endroits, mais qui s'engage ailleurs en des affirmations fausses, n'a transcrit nulle part le titre de l'un ou l'autre de ces volumes. Ses emprunts, il les a faits au *Groot Schilderboek*, quoi qu'il n'en ait rien dit. A-t-il eu sous les yeux les articles du « Mercure » ? Dans ces conditions, il faudrait expliquer encore qu'il n'ait pas retenu le titre de l'ouvrage; s'étonner du moment où il en parle, tandis qu'il ne disserte plus sur les « Salons » et a terminé depuis longtemps un *Essai sur la peinture* (1765) où Lairesse eut été bien en place. La traduction française de 1787 que le « Mercure » signale à son moment (3), parut après la mort de Diderot. Il reste que les *Pensées détachées sur la peinture* se soient documentées dans les traductions étrangères dont le succès fut fameux.

C'est Gessner qui écrit dans sa *Lettre sur le paysage*, traduite par Huber, que « l'ouvrage de Lairesse, si secourable pour les jeunes élèves, lui a mérité le titre de bienfaiteur des arts que ses travaux ont illustrés » (4). Le texte en lui-même ne peut rien fournir à ce sujet, car les traductions de Diderot, fort libres, apparaissent avec toutes les marques évidentes et précises de son style. C'est ainsi qu'il a traité Shaftesbury. « Je l'ai lu et relu; je me suis pénétré de son esprit; et j'ai, pour ainsi dire, fermé son livre lorsque j'ai pris la plume. On n'a jamais usé du bien d'autrui avec autant de liberté » (5).

Néanmoins, d'habitude, il est exact à rendre la pensée d'autrui, à défaut du discours lui-même. Il écrit : « Lairesse donne le nom de seconde couleur à la demi-teinte placée sur la partie claire du côté du contour, procédé qui fait fuir vers le fond les parties convexes du corps et qui leur donne de la rondeur (6). Lairesse avait dit : « Par secondes teintes, j'entends celles qu'on met sur les parties éclairées, contre le contour, par le moyen desquelles toutes les parties saillantes sont obligées de se fondre

(1) Mai 1722, p. 130 et 1er volume de Décembre 1737, p. 2652.

(2) Lairesse : *Le grand livres des peintres*. Paris, Imprimerie Royale, 1787, 2 vol. in-4°, trad. Janssen.

(3) Avril 1787, p. 187.

(4) *Œuvres complètes M. Gessner*, trad. Huber, 1778, 3 vol., Paris, P. Gazin.

(5) *Essai sur le mérite et la vertu* par Shafdesbury, trad. Diderot, Amsterdam, 1745 ; *Œuvres de Diderot*, éd. citée, t. I, p. 16.

(6) *Œuvres de Diderot*, éd. citée, t. XII, p. 108.

dans le fond et de l'arrondir » [1], c'est-à-dire de le mettre en relief.

Ailleurs, l'auteur du *Schilderboek* établit une distinction très juste quoique subtile entre la demi-teinte « qu'on place contre le contour du côté de la lumière », et celle « qu'on met entre le jour et l'ombre » [2]. Diderot, qui se souvient assez fidèlement de ce passage, écrit : « la teinte qui sert de passage de la lumière à l'ombre, s'appelle demi-teinte » [3].

Malheureusement, en des matières plus délicates et qui sollicitaient une attention plus scrupuleuse, il cite moins exactement. D'un passage, qu'il a d'ailleurs fort mal traité, il tire la condamnation des procédés de Lairesse, dont les tableaux, « précieux par leur beauté », sont « si obscurs que personne n'a pu... en expliquer le sujet » [4]. Selon lui toujours, le peintre de la « Pénitence de St-Augustin » « peignait ses figures, les découpait et les assemblait de la manière la plus avantageuse pour le groupe » [5]. Dans ces conditions, il fallait craindre que l'ensemble ne devînt « sinon maniéré, du moins froid » [6]. Une méthode aussi personnelle et, du reste, étrange, eût certainement passé dans les écrits de Lairesse. Précisément, on l'y chercherait en vain. Il n'est pas impossible cependant que Diderot ait été abusé par une tradition erronée, comme il en court d'habitude, ou par une interprétation inexacte d'un chapitre embrouillé de Lairesse, qui s'intitule : « De la composition et du groupement des personnages ».

Le peintre écrit : « Après qu'on aura arrêté la grandeur du champ que doit remplir la composition qu'on se propose de mettre sur la toile, on commencera par en indiquer les plans et par fixer les points de vue... Ensuite, on recueillera ses esprits pour examiner le sujet qu'on se propose d'exécuter, ainsi que la manière la plus convenable de le disposer, de même que de grouper les principaux personnages, ce qu'il faut indiquer sur

---

(1) Lairesse : *Grand Livre des Peintres*, trad. Janssen, Imprimerie Royale, Paris, 1787, 2 vol. in-4°, t. I, Livre 1, chap. VI, p. 66.

Les citations seront empruntées à cet ouvrage dont le texte, grâce à l'obligeance de Monsieur Paschal, professeur à l'Ecole de Guerre de La Haye, a été revu sur l'original néerlandais, édition de Haarlem, 1740.

(2) Lairesse, *op. cit.*, *ibid.*, p. 71.

(3) *Œuvres de Diderot*, éd. citée, t. XII, p. 109.

(4) *Œuvres de Diderot*, éd. citée, t, XII, p. 124.

(5) et (6) *Ibid.*, p. 99.

le champ, de même que leur grandeur, non par des figures, mais par de simples traits, sur le premier et le second plan ; ... ce travail étant fini, on le reprendra pour examiner avec soin ce qu'on aura fait, en commençant de nouveau par les principales figures et en considérant quelle est la passion qui doit les faire agir ; dans quelle attitude il faut les placer si elles volent, courent, marchent ou sont tranquilles ; comment elles sont éclairées, de quelle manière elles doivent contraster entre elles et se détacher les unes des autres. On tracera tout cela sur un autre morceau de papier... » (1).

D'où il résulte que le procédé de Lairesse exclut de lui-même l'interprétation de Diderot. A l'abri d'une érudition considérable (2) et d'une remarquable connaissance des lettres antiques, l'auteur du *Schilderboek* examine chacun des beaux-arts. Quelque part il a défini le critique : un technicien compliqué d'un philosophe et orné d'un styliste. Parti d'une définition aussi rigoureuse et exigeante, il entre en campagne contre les amateurs, appellation méprisante dont Diderot, plus tard, accablera Caylus.

Disciple de Poussin et de Claude le Lorrain, sa conception du paysage est empruntée aux exemples fameux que lui avaient donnés ses maîtres. Diderot n'y changera pas une idée. « Il faut qu'un bon peintre paysagiste... tâche de mettre dans ses sites ainsi que dans ses accessoires toute la diversité possible. » (3). Le critique des *Salons* croira de même que « mille beautés éparses dans l'univers » doivent être réunies dans un excellent paysage ; ce qui fut bien la manière de Poussin et du Lorrain ; et, qu'en résumé celui-ci doit présenter toujours une vue romanesque dont on suppose la réalité quelque part » (4). Avec un profit non moins tangible, on parcourrait quelques-uns des sites de Lairesse, je veux dire ces descriptions verbales dont il est

---

(1) LAIRESSE, *op. cit.*, t. I, livre 2, chap. I, p. 109.

(2) Peintre et critique à la fois, LAIRESSE était aussi excellent violoniste. S'il faut en croire un de ses biographes, tandis qu'Utrecht était assiégée par les troupes de Louis XIV, il y fut emprisonné pour avoir chanté dans les rues des vers français de sa composition.

On trouvera des renseignements à ce sujet dans BECDELIÈVRE : *Biographies Liégeoises*, Liége, Jeunehomme, 2 vol., 1836 et 1837, t. II, p. 203 sq.

Il faudra néanmoins contrôler les opinions de Becdelièvre qui attribue le jugement de Gessner, déjà cité, au « célèbre Gassendi » mort en 1655, soit 15 ans après la naissance de Lairesse.

(3) LAIRESSE, *op. cit.*, t. II, livre 6, chap. I, p. 2.

(4) *Œuvres de Diderot*, éd. citée, t. XI, p. 106.

prodigue et qui lui servent, sous l'agréable raison de « Promenades » à ranimer des souvenirs défaillants, à combiner des tableaux imaginaires et complexes, embrouillés de pastorales sur fonds sylvestres où les arbres et les choses inclinent des attitudes curieuses (1).

Sans qu'il faille y chercher autre chose qu'une commune méthode, sans doute naturelle à l'un et à l'autre, Diderot, comme Lairesse, publie dans les *Salons*, des pages digressives, fantaisistes, et quelque peu romanesques, sous le titre précisement de Sites ou Paysages (2).

Il ne faut pas d'ailleurs pousser trop loin ce parallèle où les talents d'écrivain sont d'une inégalité trop grande. Il reste que le peintre liégeois fut un consciencieux artiste, jaloux de perpétuer les leçons d'un art où il avait brillé. Diderot aura permis que sa mémoire fût fixée dans la partie la plus alerte, la plus chaleureuse et intelligente d'une œuvre à laquelle le génie n'a pas manqué, mais dont les beaux endroits sont affaiblis par les effets d'une déclamation, d'une philosophie et d'une sensibilité exaspérantes. D'une jeunesse toujours renouvelée et vive, d'un intérêt sans cesse alimenté par la passion même du critique, les *Salons* servent encore au profit de qui veut bien les lire. Brunetière les a repris, classés, jugés sévèrement mais avec justice, d'un point de vue étroit de technicien (3). D'autres, comme Faguet, les ont loués presque sans réserves (4).

Quoiqu'il en soit, le philosophe n'a jamais découvert, par delà les prédilections variables de ses contemporains, les œuvres qui s'affirmeraient un jour et résisteraient dès lors à la critique des hommes. Ses avis ont à leur base le goût commun, je veux dire, sous les fleurs d'un style à période, opulent et coloré, l'opinion souvent écoutée d'un public élu et d'artistes dont il fréquentait les ateliers, y cherchant la technique dont il irait plus loin faire usage. Ses préférences ont été longtemps pour Greuze, à raison de ce qu'il y a d'émotion bourgeoise dans sa manière; et il ne s'en débarrassera qu'à moitié en 1769. C'est devant lui qu'il déballe tous les développements oratoires d'une imagination sentimentale: « La jolie élégie! le charmant poème!

---

(1) LAIRESSE, *op. cit.*, t. II, livre 6, chap. XVII, p. 124 sq.
(2) *Œuvres de Diderot*, éd. citée, t. XI, p. 99 sq, Salon de 1767.
(3) *Etudes critiques*, 2e série, Hachette, 1904, 6e édition.
(4) *Le dix-huitième siècle*. Société Française d'imprimerie.

la belle idylle que Gessner en ferait! C'est la vignette d'un morceau de ce poète. Tableau délicieux! le plus agréable et peut-être le plus intéressant de ce salon » (1).

Des sujets comme « La jeune fille qui pleure son oiseau mort » flattent directement sa sensibilité, qui n'aura pas à progresser beaucoup pour tourner à manie humanitaire. C'est alors qu'il fait beau le prendre, assis sur un lieu commun, les cheveux à l'air, la poitrine nue, à la mode antique, déclamant tout à tour une scène du *Fils Naturel*, une imprécation contre la vie monastique, une élégie qu'il combine d'instinct devant Greuze! Jamais il ne s'est débarrassé de cette manière prédicante, qu'il imposait aux arts, aux lettres, à la Philosophie Morale. « Rendre la vertu aimable, le vice odieux, le ridicule saillant, voilà le projet de tout honnête homme qui prend la plume, le pinceau ou le ciseau » (2). Il a dit de la peinture qu'elle était « l'art d'aller à l'âme par l'entremise des yeux ». Poussin avait plus clairement vu que son but était la délectation. C'est pourquoi il n'a pas conçu le paysage sans personne humaine, cette personne que sa prédication voulait atteindre et cherchait partout. A-t-il à définir un site, il écrit: « On verrait au devant de ces portes (Thèbes), la statue de Memnon; autour de cette statue, des personnes de tout état attirées par la curiosité d'entendre la statue résonner aux premiers rayons du soleil. Des philosophes assis, traceraient sur le sable des figures astronomiques; des femmes, des enfants seraient étendus et endormis, d'autres auraient les yeux attachés sur le lieu du lever du soleil (3).

Dans ces conditions, qu'il ait blâmé les artistes dont l'inspiration tenait uniquement de la fantaisie et du rêve, je veux dire Watteau, Pater et Lancret, Fragonard et Boucher, cela n'a rien qui déconcerte. Voltaire, d'ailleurs, n'a pas mieux parlé de Watteau: « Il a réussi dans les petites figures qu'il a dessinées et qu'il a très bien groupées; mais il n'a jamais rien fait de grand; il en était incapable » (4).

C'est qu'il faut, à travers les arts, sentir le grand vent du siècle, son souffle oratoire et sentimental, satisfaire à sa passion

---

(1) *Œuvres de Diderot*, éd. citée, t. X, p. 341.
(2) *Œuvres de Diderot*, éd. citée, t. X, p. 502.
(3) *Œuvres de Diderot*, éd. citée, t. XI, p. 162.
(4) *Temple du goût* dans les *Œuvres complètes*, éd. Hachette, t. VI, p. 46, note 1.

déjà romantique de la couleur locale et préférer les thèmes d'histoire où le décor moderne ne puisse pas paraître.

Théodore de Banville a bien dit : « Si la peinture consiste non pas à traduire des tragédies sur la toile, mais à inventer avec la poésie et à impressionner par la couleur, Watteau est le plus grand des peintres français » (1).

Précisément, Diderot, qui crée le drame bourgeois et qui s'attendrit jusqu'aux larmes dans l'admiration de sa propre écriture, ne peut pas vouloir qu'un tableau n'évoque aucune tragédie historique ou intime. Watteau jamais ne lui a fourni l'occasion de verser sa bile ou de sortir ses larmes. Il a donc tôt fait de le toiser : « J'aime mieux la rusticité que la mignardise, et je donnerais dix Watteau pour un Teniers » (2). Il s'abusait du reste étrangement sur le mot mignardise, qu'on eut pu lui retourner avec une toile de Greuze et une poésie de Gessner. Ce qu'il pensait du peintre de « l'Embarquement », son siècle tout entier l'a cru, non pas que sa critique ait influencé de telle sorte, mais parce que lui-même réflétait fidèlement dans sa pensée les goûts du moment.

Au surplus, Louis Ménard écrivait encore de Watteau en 1866 : Il a inventé un très petit genre et il l'a porté à la perfection attestant ainsi que cette tradition n'était pas morte. La réaction pourtant fut en faveur des Gilles et des belles écouteuses, propagée d'abord par des articles et par des livres, fixée enfin par les gracieuses et folles « Fêtes galantes » de Paul Verlaine.

Dans un récent ouvrage, Edmond Pilon définit Watteau : « Le caractère français dans son expression la plus épurée et la plus haute » (4), ce qui semble au moins exagéré.

Qu'il ait incarné dans de chastes et lumineuses vi-

---

(1) Passage cité par ARSÈNE HOUSSAYE dans son *Histoire de l'Art Français au dix-huitième siècle*. Paris, Plon, 1860, p. 163.

(2) *Œuvres de Diderot*, éd. citée, t. XII, p. 75.

(3) LOUIS ET RENÉ MÉNARD : *Tableau historique des Beaux-Arts*. Paris, Didier 1860, p. 356.

(4) *Watteau et son École*, Bruxelles, Van Oest 1912. Préface p. VII.

Comme André Beauneveu, Watteau est un wallon de Valenciennes où plus tard naîtra Carpeaux. [J'entends : wallon, au sens où ce mot s'interprète en Belgique, c'est-à-dire comme une appellation qui convient aux wallons de l'ancienne Principeauté de Liége et aux picards du vieux comté de Hainaut]. Les qualités de sa peinture, l'essence même de son inspiration, indiquent assez qu'il ne prit rien ou peu de chose à l'école flamande, encore bien qu'il fut enthousiaste de Rubens. S'il eût pris garde à la géographie, M. Pilon n'eût pas été si fort en peine d'expliquer les vertus françaises de Watteau « peintre flamand ».

sions les élégances d'un temps qui fut libre et sans discipline, que de la sorte il ait traduit un moment de la tradition française, rien n'est plus apparent. Quant à l'estimer plus national et l'élever ainsi plus haut que Poussin ou Claude Le Lorrain, ces peintres cartésiens du mesuré et du raisonnable, c'est affaire de prédilections toutes subjectives. M. Gabriel Séailles a dit plus justement : « Sans faire de manifestes ni de théories, rien qu'en obéissant à son génie, il domine l'art de son temps » (1).

De cette fortune, Diderot n'a rien prévu. Il n'a même pas tenté, comme Voltaire, de justifier son blâme. Ses goûts sont la mesure de sa critique, alors qu'eux-mêmes échappent à la Raison. Au reste, il n'a pas un mot pour Lancret ni pour Pater, cet autre Wallon qui peignit « La Balançoire » et « La Baigneuse ». Fasciné par La Tour, il médit de Péronneau ; parfois il hésite entre Greuze et Chardin ; il juge mal Rubens, Boucher et Fragonard. Mais, vienne Demarteau avec sa manière nouvelle, ses gravures inspirées de Boucher, de Watteau, de Fragonard, il trouvera de l'enthousiasme et des éloges.

On a écrit qu'il n'aimait point le graveur liégeois (2) ; c'est ce qu'il faudrait établir. Il n'en a dit que du bien : « Ce sont de vrais dessins au crayon. La belle, l'utile invention que cette manière de graver ! » — « Sa gravure imite on ne peut mieux le crayon : elle est très nette et fait illusion. Je crois que personne ne peut en cela le disputer à Monsieur Demarteau » (3).

Sans qu'il ait prêté à cet artiste une importance plus considérable que celle qu'il attachait d'habitude aux graveurs, Diderot n'a pas manqué de lui rendre justice. Son jugement témoigne assez de la faveur qu'avait rencontrée la touche délicate, alerte et neuve, d'un des plus habiles ouvriers sortis de l'école liégeoise. Les vicissitudes de la critique de Diderot sont bien connues. Ces erreurs d'un esprit cultivé et délicat, communes d'ailleurs à tout un temps, étonnent au même degré que le discrédit du gothique avant Ruskin et Courajod.

A son tour, la réaction prépare un excès contraire dont il faut la garder, sous peine de voir se reproduire des fautes pareilles à l'oubli de Watteau. Documenté parfois incorrectement, ayant

---

(1) Gabriel Séailles : *Watteau*, Paris, Laurens, p. 119.
(2) *Catalogue de l'Exposition Gilles Demarteau*, Liège, Bénard, 1912, p. 6.
(3) *Œuvres de Diderot*, éd. citée, t. XI, p. 367 et p. 546 ; aussi t. X, p. 447, note 2.

erré beaucoup pour ce que son jugement, soumis à une pensée directrice, avait perdu toute sa souplesse critique, Diderot indique assez les précautions à prendre en des matières où les goûts particuliers s'affirment et ne tendent que trop volontiers à s'ériger en lois supérieures.

Louis BOUMAL.



La documentation wallonne et nos musées.

Communication faite à l'Assemblée générale des « Amis de l'Art Wallon »,

par M. Charles Delchevalerie.

Nous aimons notre petit pays, c'est certain. Nous avons la fierté de notre petite patrie. Mais notre fierté est fort mal renseignée. Nous ne connaissons pas nos artistes, en ce qui les concerne, notre documentation n'existe pas, notre documentation est à créer. Pendant longtemps, on ne s'en est pas préoccupé: aujourd'hui, un revirement s'accuse, l'indifférence s'émeut, grâce à l'effort d'éveilleurs comme M. Jules Destrée, dont la fervente conférence d'hier, venant après tant d'autres actes de propagande enthousiaste et lucide, aura montré à tous que les Wallons ont, sur ce sujet, un examen de conscience à s'imposer, un mea culpa nécessaire et salutaire. S'avouer qu'on a négligé l'acquisition de notions utiles à la compréhension plus complète de ce qu'il y a de plus haut dans notre conscience commune, c'est se promettre de ne pas persévérer dans cette ignorance. Entendons-nous bien. Nous honorons nos artistes dans le présent: ceux d'hier nous sont relativement familiers; disons que notre XIXe siècle nous est connu. Mais si nous remontons plus avant, nous entrons dans une zone que bien peu ont explorée.

Et pourtant la Terre wallonne a, elle aussi, on nous l'a rappelé hier avec autant d'éloquence que d'autorité, un passé artistique dont ses fils auraient le droit de tirer orgueil. Malheureusement, trop souvent indifférente aux trésors de la race, la grande majorité ignore ce patrimoine de beauté par la connaissance duquel chacun pourrait, pourtant, retrouver, dans une filiation émouvante et révélatrice, les modalités d'une sensibilité commune, à travers le temps, à tous ceux qui sont nés sur notre sol et que l'atmosphère du pays a imprégnés de ses subtils prestiges.

A l'heure augurale où nous sommes, il semble que la Wallonie ait enfin compris le besoin de se connaître, dans les actes et dans les œuvres de ceux qui ont tenté d'exprimer l'originale sincérité de son rêve. Une conscience collective s'est éveillée, qui paraît vouloir se fortifier par la recherche fervente et réfléchie et la mise en valeur des réalisations où se reflète, mystérieux et familier, le visage de la Muse wallonne.

Dans cet ordre d'idées, il y a un monde à découvrir. Considérons les arts plastiques et, spécialement, la peinture. Les provinces wallonnes ont enfanté des maîtres qui attendent encore leur légitime part de gloire. Il y a peu d'années, ils étaient, que dis-je, ils sont encore sereinement enrégimentés dans les cadres de l'école flamande. Les études sur leurs travaux sont rares et peu répandues. Le grand public ne les connaît pas, et les jeunes artistes, ceux dont la formation intellectuelle et morale tirerait un inestimable profit de la divulgation d'une tradition, qui est encore à élucider nettement, de l'idéal wallon, les ignorent, parce qu'on ne s'est jamais préoccupé de les leur faire connaître. C'est inconcevable, mais c'est ainsi.

Sans doute, tout vient en son temps, et l'heure de réparation sonnera pour tous ceux qui la méritent, comme elle a sonné déjà pour quelques uns. Mais une chose importe plus que les gloses et les panégyriques à venir ; une chose s'impose avant tout. C'est la révélation de nos richesses inconnues, c'est la possibilité donnée, à tous ceux qui veulent étudier la race à travers les maîtres, de contempler ce que ces maîtres ont réalisé de définitif et de caractéristique.

Il s'agirait donc — projet dont il fut déjà plus d'une fois question dans la presse et ailleurs, mais auquel on n'a jamais donné la solution pratique qu'il implique — de grouper, sous les yeux du public, une sélection de reproductions des œuvres caractéristiques des maîtres qui furent, en peinture, les interprètes originaux de la sensibilité wallonne.

Il fut, répétons-le, plus d'une fois question d'un tel projet, et c'est le moment de rendre hommage à tels de ceux qui en ont proclamé la nécessité. M. Auguste Donnay, en terminant le rapport si curieusement intuitif sur le Sentiment wallon en peinture, qu'il présenta au Congrès wallon de 1905, réclamait une collection de bonnes photographies des œuvres wallonnes

éparses à l'étranger (1). Ce vœu fut adopté à l'unanimité. Dans son discours de réception, adressé aux congressistes d'alors, l'échevin des Beaux-Arts en fonctions à cette époque, M. Alf. Micha, à qui l'on doit d'intéressantes initiatives, s'y était rallié. De même, deux ou trois ans plus tard, prononçant le discours traditionnel à la proclamation des récompenses à l'Académie des Beaux-Arts, le regretté Henri Berchmans, qui fut un professeur érudit et sagace, signalait les grands services que pourrait rendre à tous ceux qui s'occupent d'art, la révélation photographique des œuvres qu'ils ignorent.

Ces souvenirs prouvent que l'idée était dans l'air depuis longtemps (2), puisque nombre de nos autorités en matières esthétiques avaient pris la peine de souligner son opportunité.

Mais, il arrive souvent, hélas, qu'une idée met des années à devenir un fait. Et pourtant le travail qu'elle exige est d'une simplicité qui le rend aisément réalisable: il peut être commencé tout de suite et se poursuivre aussi longtemps que la matière ne sera pas épuisée. Il faut répertorier les tableaux connus de nos grands peintres du passé, de tous ceux qui dans nos provinces apportèrent une contribution de beauté personnelle à la mystérieuse tradition qu'il y aura lieu de formuler. De Roger de le Pasture, et de ce Lucidel dont nous parlait ce matin M. Piérard, à Auguste Donnay, de Lambert Lombard à Navez, de Patinir et de Bles de Bouvignes à Wiertz, du maître de Flémalle et de Jean Gossart dit Mabuse, à nos peintres d'hier, en passant par les Gérard Douffet, les Carlier, les de Lairesse, les Bertholet Flémalle, les Damry, les Defrance et tant d'autres, il faudra dresser l'inventaire de tous ceux dont la volonté de beauté a forgé les chaînons de la grande chaîne; il faudra dans les musées proches ou lointains aller à la découverte de leurs œuvres, dénombrer toutes

(1) Voy. ci-dessus t. XIII (1905), p. 355-359.

(2) En voici une preuve nouvelle. Au moment même où nous corrigeons les épreuves de ces feuillets, nous trouvons à la dernière page de l'intéressant *Essai sur l'Art wallon ou gallo-belge*, que vient de publier M. Maurice Des Ombiaux, ces lignes qui sont comme la conclusion pratique de cette instructive étude :

« Les démonstrations tentées à Liége, à Dinant, à Charleroi, à Tournai pourraient » être continuées par la création d'une sorte de musée où l'on rassemblerait les » photographies des œuvres authentifiées des artistes originaires de Wallonie. Ainsi » notre contrée entrerait en possession de la représentation graphique de son patri- » moine artistique. Si l'on joignait à cela les moulages que l'on pourrait obtenir » des sculptures de nos artistes qui se trouvent dispersées dans d'autres pays, on » créerait un inventaire expressif et singulièrement efficace de nos richesses d'art. »

celles dont la reproduction photographique existe, et faire reproduire celles dont la copie n'existe pas.

Pensez à l'imposante collection que l'on pourra constituer de la sorte, en réunissant les photographies des tableaux de maîtres wallons qui sont à Bruxelles, à Anvers, en Hollande, en France, à Londres, dans les musées d'Allemagne, à Vienne, à Madrid, à Naples et ailleurs ! Un tel travail offrira, certes un intérêt instructif puissant et imprévu, parce qu'il permettra pour la première fois à la foule des curieux d'art, d'envisager, d'un coup d'œil d'ensemble, l'effort wallon dans son importance et dans son originalité. Et que de remarques, que d'observations fécondes il permettra, concernant les caractéristiques du sentiment et de la façon de concevoir, propres aux artistes de chez nous ! Quand on pourra les étudier ainsi dans l'œuvre du passé, on comprendra comment ceux d'aujourd'hui se rattachent à ceux d'autrefois et, pour nos jeunes qui se cherchent, l'étude réfléchie d'une telle collection sera sans nul doute, fructueuse et révélatrice. En apprenant d'où ils viennent, ils sauront plus clairement où ils veulent aller.

Le Comité de la Section liégeoise de l'Association des Amis de l'Art wallon, saisi de ce projet, l'a accueilli avec grande sympathie, et sur ses conseils, celui qui vous parle a prié M. Jules Berchmans, un de nos jeunes critiques d'art, de l'aider pour en étudier la réalisation pratique. M. Jules Berchmans, que ses études antérieures désignaient tout particulièrement pour assumer avec méthode et compétence la partie documentaire de ce travail, s'est mis à l'œuvre fort obligeamment, et l'on peut attendre les meilleurs résultats de son initiative. Il va sans dire que, dans l'accomplissement de cette tâche, les Amis de l'Art wallon recevront, avec gratitude, les renseignements que les connaisseurs jugeront à propos de leur communiquer. Disons ici que le catalogue de la mémorable Exposition de Charleroi est, à ce point de vue, un guide très utile.

Ceux qui ont pris l'initiative de cette œuvre de vulgarisation esthétique wallonne espèrent doter bientôt le Musée de Liége, d'un de ces meubles à feuillets dont les cadres mobiles s'illustreront de bonnes photographies, en grand format, des œuvres les plus célèbres de nos maîtres, et dont les originaux ornent les cimaises de Bruxelles, de Vienne, de Naples, de Dresde, du Prado ou de la National Gallery. Il y aura d'abord vingt reproductions, puis cinquante, et l'on continuera aussi

longtemps qu'il y aura des œuvres représentatives à collectionner, aussi longtemps qu'il manquera quelque chose à cet inventaire graphique de l'expression picturale en Wallonie. Et quand cette histoire en raccourci de notre sensibilité artistique sera pour la peinture aussi complète que possible, on pourra passer à la sculpture, à l'architecture, aux autres arts. A chaque besogne son heure...

Les recherches que suppose un tel travail sont commencées. Il faut, en effet, dresser un catalogue des œuvres d'artistes wallons disséminées dans les collections privées, les églises et les musées du pays et de l'étranger. Comme corollaire à ce travail, il est également nécessaire de dresser la bibliographie de nos artistes, de constituer la table des études, monographies et articles qui leur ont été consacrés; il y faudra joindre la bibliographie des artistes flamands, car c'est dans les études relatives à l'art des Flandres que l'on trouvera le plus de renseignements concernant nos peintres et nos sculpteurs souvent confondus avec ceux des provinces du Nord.

La réunion de ces documents bibliographiques en une bibliothèque spéciale (celle de l'Académie des Beaux-Arts par exemple, qui déjà en contient quelques-uns et qui est toute voisine du Musée) faciliterait les études d'art local et provoquerait, à n'en pas douter des recherches et des monographies nouvelles.

Ces matériaux, joints à la collection de photographies que nous avons entrepris de constituer, seront la source où puiseront les historiens de demain, et notamment ceux qui voudront écrire cette histoire résumée des arts wallons qu'un orateur réclamait ce matin avec infiniment de raison pour nos écoles.

Grâce aux recherches de M. Jules Berchmans, nous avons pu dresser une première liste d'œuvres wallonnes, dont les reproductions photographiques pourraient être réunies sans grandes difficultés. De même, nous avons entrepris de rechercher les amateurs liégeois possesseurs d'œuvres de maîtres wallons — et cette besogne demandera à être continuée dans les autres régions du pays wallon. Enfin, l'on s'occupe de former une table d'ouvrages qui formera le premier appoint à la Bibliographie des artistes wallons dont nous avons signalé la nécessité.

Et maintenant, faut-il préjuger de l'avenir, et nous demander où nous conduira cette documentation? Rassemblons d'abord les matériaux; ce sera plus tard la tâche des écrivains

d'art de les étudier pour en tirer les conclusions que leur réunion et leur comparaison fera naître.

Evidemment, elle fera constater que nos peintres de jadis, dont tant d'œuvres qui furent peut-être des chefs-d'œuvre, sont à jamais détruites, ont subi des influences parfois tyranniques, et que tels d'entre eux eurent peine à élucider nettement leur personnalité ethnique. Le passé orageux des provinces wallonnes, l'attirance des milieux d'art étrangers, déterminèrent la plupart d'entre eux à l'émigration; ils connurent les circonstances et les voisinages qui transforment les mentalités.

Néanmoins, dès à présent, et malgré la pénombre dans laquelle nous vivons encore, il semble bien que l'étude que l'on veut rendre possible conduira à la définition des caractères de l'originalité wallonne dans les arts plastiques. Ne peut-on affirmer dès à présent, par exemple, que la place prépondérante faite au paysage dans les tableaux de Patinir et de Bles, le réalisme pensif et sans sécheresse des tableaux de Lambert Lombard et de Gérard Douffet en sont des signes? Tous les maîtres que l'on pourrait citer furent d'éloquents interprètes de la sensibilité de notre race, ils en attestent la psychologie nuancée, l'esprit réfléchi, l'individualisme fier et sain, la fervente tendance à l'idéalité. Sur ce sujet, M. Jules Destrée a d'ailleurs exprimé trop justement hier, les idées qui sont les nôtres pour qu'il soit opportun d'insister.

Mais je conclus:

J'ai cru utile d'attirer votre attention sur la nécessité de connaître, dans la mesure du possible, les trésors de nos arts anciens en vous disant ce que veulent réaliser, au musée de la Métropole wallonne, les Liégeois amis de l'art wallon. Laissez moi ajouter que le même travail pourrait être efficacement exécuté (et peut-être y aurait-il lieu de s'entendre pour le réaliser de concert) dans toutes les villes wallonnes qui possèdent un musée: à Verviers, à Mons, à Namur, par exemple, et dans les autres centres wallons, où vivent des artistes auxquels il serait profitable, comme Charleroi, Tournai, etc..

Etudions dans le passé, pour mieux connaître les particularités et les réserves de notre race, la fleur éternisée du songe de nos Artistes.

Charles DELCHEVALERIE.

LA LITTÉRATURE WALLONNE
au pays de Liège.

Communication faite à l'Assemblée générale des « Amis de l'Art Wallon »,

par M. Olympe Gilbart.

Je voudrais vous dire quelques mots des tendances actuelles de la littérature wallonne au pays de Liége. Vous n'attendez pas de moi un palmarès. Rien ne me paraît plus fastidieux que l'énumération d'une série de noms affublés de qualificatifs plus ou moins flatteurs. Aussi m'efforcerai-je de rester dans le domaine des aperçus généraux et me suis-je proposé de dégager des productions littéraires de notre terroir quelques indications.

Longtemps la littérature wallonne ne consista, au pays de Liège, qu'en un délassement aimable réservé à la bourgeoisie. Des magistrats, des professeurs, des médecins, des abbés, amateurs d'un flacon poudreux de bourgogne ou du vin de Huy, clairet, spirituel et malicieux, se réunissaient pour parler le langage expressif de nos *tayons* et de nos *ratayons*. Certains d'entre eux, qui taquinaient la muse, mirent leur coquetterie et leur esprit à composer des poèmes, des chansons, des *pasquèyes*, des crâmignons, voire des pièces de théâtre. Nous devons à ces écrivains originaux quelques œuvres vraiment remarquables où, à côté des nobles accents lyriques de Simonon dans *Li Côpareye*, on trouve les strophes savoureuses et pittoresques du *K'tapé Manedje* de Forir et la charge énorme de la *Chanson des Prussiens*. Faut-il aussi citer le *Bourgogne* de Lamaye, *Li complainte d'ine pauve Bot'resse*, de Ramoux, *Li Pantalon trawé* du curé Duvivier?

Mais on ne peut pas qualifier de mouvement littéraire ces manifestations heureuses et intéressantes, et souvent isolées, de l'esprit de terroir.

A vrai dire, le mouvement littéraire wallon ne commença à se préciser qu'au lendemain de la représentation triomphale de *Tâti l'Pèriqui*, d'Edouard Remouchamps. Nous sommes alors en 1884. Nicolas Defrecheux est mort depuis dix ans, laissant une

œuvre lyrique incomparable. Delchef avait écrit, en 1857, *li Galant del Siervante*, qui obtint un succès considérable, et Dieudonné Salme avait mis à la scène, en 1876, *Fiyâsse et Belle-mère*, une œuvre de réelle valeur.

Mais à l'époque où Defrecheux et Delchef écrivaient, où était fondée la *Société liégeoise de littérature wallonne*, on ne peut pas dire que l'on se trouvait en présence d'une école.

C'est *Tâti*, ou plutôt le succès triomphal de *Tâti*, selon nous, qui a donné le déclanchement à l'admirable mouvement littéraire wallon dont on connaît la floraison resplendissante.

On pourrait, à notre sens, considérer *Tâti* comme le point de départ de ce mouvement et diviser les productions littéraires wallonnes en deux périodes bien distinctes: avant *Tâti* et après *Tâti*.

Avant *Tâti*, on comptait quelques littérateurs brillants, à qui l'on doit des œuvres définitives, des chansons adorables, des *pasquèyes* pleines d'esprit, des *crâmignons* délicieux, des poèmes colorés, mais c'était là un plaisir de dilettante auquel la foule ne s'associait que fort peu.

Après *Tâti*, on constate une espèce de transfiguration du mouvement littéraire wallon. C'est la chiquenaude qui met en branle des énergies qui sommeillaient. En quelques années, on assiste à un épanouissement d'œuvres véritablement extraordinaire. C'est une floraison luxuriante. *Tâti* avait produit ce miracle de créer une conscience wallonne. Grâce au triomphe remporté par ce barbier naïf et divertissant, les écrivains avaient pris conscience en leurs propres forces et, une fois l'impulsion donnée, ce fut un spectacle merveilleux.

Nous entrons tout à coup dans une ère marquée bientôt de la plus brillante prospérité.

Car, que l'on ne s'y trompe pas, notre littérature wallonne peut être comparée à la littérature des félibres.

Vous vous rappelez les vivants tarasconnais de Daudet, qui aiment tant à faire du bruit: *Fen dè brut! Fen dè brut!*

Nous avons fait moins de bruit qu'eux et c'est toute la différence.

Nos écrivains ont abordé tous les genres, nous ne dirons pas avec un égal bonheur, mais avec un égal enthousiasme.

Nous possédons quelques romans wallons dus à Dieudonné Salme à Tilkin, à Vrindts, à Lucien Colson. Avouons que s'ils renferment des pages exquises, ils ne peuvent ambitionner de

former, dans notre production de terroir, un genre particulièrement brillant. Ils constituent de valeureux efforts, mais il faut bien reconnaître qu'en général ils sont aussi malaisés à lire qu'ils ont dû être difficiles à composer.

Parlerons-nous de nos chansonniers et de nos poètes? Ils sont innombrables. *Oûye, on n'compte pus les feus d'pasquèyes*, comme dit Jean Bury, et nous ajouterons que parmi tous ces poètes et tous ces chansonniers, il en est de très richement doués, qui ont su traduire avec une originalité expressive, un esprit du meilleur aloi et une tendresse émouvante toutes les manifestations de l'âme wallonne.

Quant au théâtre, vous savez s'il est riche. A ce jour, notre répertoire se compose d'au moins 1100 pièces ; notre province compte une centaine de sociétés dramatiques et tous les dimanches, les pièces wallonnes font florès dans les localités les plus reculées.

Ce sont là des constatations fort heureuses, d'autant plus que parmi cette production formidable, il est bon nombre de pièces tout à fait excellentes et quelques-unes que l'on peut considérer comme des chefs-d'œuvre.

Mais ici, une autre observation s'impose. J'ai dit qu'au début, le mouvement wallon avait un caractère essentiellement bourgeois.

A partir de *Tâti*, ce mouvement s'élargit et l'on peut dire que depuis vingt-cinq ans, il est devenu véritablement populaire. Là est le caractère principal de la transfiguration que je signalais. Presque tous nos écrivains sont des ouvriers. Les trois meilleurs poètes lyriques du moment sont l'un un ancien savetier, le second un modeste employé, l'autre un mineur qui descend chaque jour dans la bure.

Et ainsi notre littérature wallonne, qui naguère encore n'était qu'une sorte de récréation pour archaïsants, est à présent l'expression même, originale, vivante, spontanée, de la vie populaire.

C'est là un phénomène qui, à mon sens, n'a pas été jusqu'à présent suffisamment indiqué.

Dans notre littérature de terroir au pays de Liége, nous trouvons le miroir fidèle de toutes les aspirations de notre race, puisées aux sources les plus pures et les plus claires.

Nous avons donc le droit de nous réjouir, car notre terroir a fait éclore des œuvres nombreuses et admirables.

Mais que constatons-nous maintenant? Nous ne sommes pas ici pour nous endormir dans la vapeur énivrante de l'encens. Il

y a trop longtemps déjà que les Wallons s'accoutument à l'ombrage attirant et perfide du mancenillier de l'indolence et du nonchaloir.

Nous sommes actuellement assez forts pour affronter la critique.

Eh bien, nous devons reconnaître qu'à l'heure présente, la littérature de terroir semble subir un temps d'arrêt.

On pourrait croire qu'elle a tout dit, tout exprimé, tout observé.

Ah certes, le champ d'action réservé à la comédie de *mœurs* et de caractère est fort notablement rétréci et déjà nos poètes lyriques ont traduit, sous mille formes, avec bonheur, l'émotivité wallonne!

Mais ce que nos auteurs paraissent perdre de vue, et ce qui, à mon sens, pourrait leur être infiniment précieux, c'est l'inépuisable trésor folklorique, dont *Wallonia* a rassemblé les joyaux épars dans tous les coins de nos provinces. Il y a là une *mine* d'une richesse surprenante et susceptible de fournir à nos écrivains une matière merveilleuse.

Henri Simon, dans quelques-unes de ses délicieuses comédies, et Joseph Vrindts, dans quelques-uns de ses meilleurs poèmes, l'ont compris.

C'est aux fontaines cristallines de la tradition qu'il faut recourir pour rajeunir sa sensibilité. Nos légendes, nos vieilles chansons sont pleines de trouvailles exquises. Nos écrivains doivent s'en imprégner tout comme nos hommes d'actions, qui y trouveront des ressources inattendues de puissance et de foi dans la cause sacrée qui nous unit en ce moment.

Ce ne sont pas les subventions des pouvoirs publics qui donnent du talent aux écrivains; c'est leur propre fonds renouvelé sans cesse par les apports de la tradition respectée, aimée, cultivée.

Là est d'ailleurs le véritable fondement du mouvement wallon qui s'affirme aujourd'hui avec tant d'allègre ferveur et de vigueur joyeuse.

Olympe GILBART.



Une philosophie de la Beauté

Communication faite à l'Assemblée générale des « Amis de l'Art Wallon »,

par M. Fernand Mallieux.

L'année 1900, quelques initiés purent voir, en France, un spectacle admirable. Deux vieillards, âgés l'un de 87 ans, l'autre de 85, rédigeaient dans la retraite des travaux philosophiques où se marquait un progrès de leur pensée et qui, bientôt publiés, allaient provoquer l'admiration des amateurs d'idées. C'étaient Charles Renouvier, l'auteur de la Nouvelle Monadologie, et Félix Ravaisson, qui préparait son testament intellectuel.

Il était né à Namur en 1813. Et s'il nous appartient par la naissance, Ravaisson nous appartient aussi par des traits de l'esprit et de la sensibilité qui en font un celte. C'est un des rares, très rares philosophes nés sur notre sol. Il n'y vécut du reste pas, — la chose est apparemment difficile. — Toute son éducation, il la reçut en France, et sa carrière, il la fit en ce pays. Mais tout de même, il est nôtre, et c'est à bon droit que l'on pourra, l'an prochain, si l'on y songe, célébrer le centenaire de sa naissance en terre wallonne.

Peu d'ouvrages marquent les bornes milliaires de sa longue pensée, — une thèse célèbre sur la Métaphysique d'Aristote, un essai sur l'habitude, un rapport sur la philosophie française au XIXe siècle, son testament, c'est à peu près tout.

Mais sa Métaphysique d'Aristote et son rapport sont restés classiques. Ils lui valurent la vénération et la reconnaissance de toutes les générations de philosophes qui ouvrirent sur le monde des yeux interrogateurs depuis 1837 jusqu'à nos jours.

Ce qui manqua le plus à la philosophie française jusqu'au second tiers du siècle dernier, Comte mis à part, c'est une pensée originale, assez fière en face des problèmes éternels pour n'abdiquer aucun de ses droits et pour tenter la grande aventure.

Alors que le philosophe naît pour être prophète et déchiffrer

les cieux cachés sous l'horizon, des hommes tels que Victor Cousin songeaient beaucoup plus à l'utilité politique de leurs doctrines qu'aux vérités dernières.

Sans doute Maine de Biran se présente-t-il en esprit vigoureux, mais sa discipline est étroite.

Quant à Auguste Comte, un peu court de vue dans sa négation des systèmes spéculatifs, il ne forme pas école. Seuls, émergent Renouvier et Ravaisson, formés d'eux-mêmes, en un sens, le premier admirablement doué pour la synthèse et la critique, l'autre attiré par tout ce qui est grâce et beauté (1).

A quatre-vingt-six ans, il s'était remis au travail, rédigeant des notes, coordonnant des pensées, songeant à laisser, de la jeunesse inaltérable de ses rêves, un fruit doux et rafraîchissant.

Passe encore de bâtir, mais penser à cet âge... Il pensait néanmoins, l'âme juvénile et sereine, avec l'espoir d'achever une œuvre. La mort vint le cueillir entre deux émerveillements sur les destinées de l'univers.

Mais, achevés dans leur forme, il laissait des fragments qui, réunis par Xavier Léon, composèrent les pages intitulées Testament philosophique (Revue de Métaphysique, janvier 1901), et qui, mis en ordre, se suivent sans soudure apparente, parfois concentrés, condensés, comme les nues fécondantes, parfois ouverts et dégagés comme le ciel bleu. Au sens propre, ils ne constituent point une philosophie de la Beauté, mais la beauté y monte sur un trône de rayons et resplendit partout, dans le Temple.

Pour mettre les choses au point en peu de mots, disons que c'est une philosophie spiritualiste, chrétienne même, mais l'auteur n'est pas un chrétien de la stricte observance, il ignore les dogmes; la fraîcheur et le parfum des sources pleines de promesses, de rêves, de fraternité le ravissent et inspirent son chant.

Volontiers, Ravaisson écrirait qu'au commencement étaient la bonté, la générosité, le courage...

Si le monde progresse et s'améliore vers un bien, c'est qu'en lui repose le principe de ce bien, — dès l'origine —, de même que pour écrire un poème, tracer une figure, il nous en faut au préalable posséder l'idée.

---

(1) Pour être juste, il convient de rappeler Cournot dont les études sur la méthode des sciences valaient mieux que tout ce que les officiels publièrent. Taine et Renan viennent plus tard, et leur centre d'activité est ailleurs.

A ne parler que de l'univers matériel où nos heures s'écoulent, dès l'aurore des jours il exista des héros, et, avant qu'il y eût des hommes, les êtres qui les précédèrent et d'où ils sortirent, renfermaient en germe nos puissances : sinon, d'où sortiraient-elles ? Rien ne se crée, pourtant...

Et le monde a marché, éveillant peu à peu le rêve qui dormait en lui. Aux premiers siècles déjà vécurent les héros, ceux qui se donnaient pour les autres, y trouvant le plus grand bonheur et le plus bel emploi de leur supériorité. De leur côté, les choses tendaient à devenir belles, à acquérir de la grâce.

La grâce, c'est de la beauté en mouvement, de la beauté qui se donne, de la beauté généreuse, de la beauté héroïque et divine.

Si l'acte du héros est de se dévouer, d'aimer — l'amour est-il autre chose que le don de soi-même ? — sa représentation a pour image la beauté, et la suprême beauté est celle qui se donne, s'abandonne, s'offre au regard, à l'ouïe, à notre émotion.

Gardez-vous de prendre ces mots en leur sens immédiat et de supposer que Félix Ravaisson réclame une peinture, une sculpture édifiantes, des poèmes à moralités...

A supposer un plan de la création où la beauté prenne ce rôle, tout rythme en harmonie avec l'idéal lointain révèlera de la grâce et portera en lui son caractère de beauté et, si l'on veut, de moralité. Mais ce dernier mot est un peu lourd à nos oreilles et semble nous ramener à un art utilitaire, alors que pour le vieillard, il s'agit d'une conséquence naturelle.

Imaginerait-on ses doigts raidis couchant, en lettres anguleuses sur les feuilles blanches, des pensées comme celles-ci :

« ...L'onde soulevée qui s'abaisse, comme en s'abandonnant, est
» par excellence la ligne de la grâce, maximum de la beauté
» à laquelle tend, autant que sa nature le comporte, toute es-
» pèce et, si elle est la ligne de la grâce, c'est qu'elle est surtout,
» dans le second des deux mouvements de l'onde, l'expression
» naturelle de l'abandon et de l'abnégation essentielle à l'amour. »

Et alors, après le sentiment du poète, la synthèse du philosophe qui élargit l'horizon au-delà du présent :

« Et de ces mouvements, la formule générale est, pourrait-on
» dire, l'abandon ou la condescendance. Le principe créateur,
» avec les lignes où il s'incarne, se répand, comme une source
» qui s'épanche, dans toutes les parties de l'ensemble et s'y
» transforme pour qu'il en renaisse d'autant plus digne d'admi-
» ration et d'amour.

« ... observe en toute chose, disait Vinci, si tu veux la bien con-
» naître et la bien représenter, l'espèce de grâce qui lui est propre.

» ...ce sera le moyen d'apprendre et de se rendre capable de
» bien exprimer la nature et le degré de la bonté ou encore de
» la divinité d'où elle procède.
» A tout cela, il y a un élément. Cet élément est le battement,
» le mouvement propre au cœur...

» Ainsi se développe donc le poème immense de la création.

» Ainsi marche la nature dans ses parties les plus hautes
» que les autres imitent, dans un déroulement de fécondes ondu-
» lations. »

Admirez sans réserve la beauté de la synthèse : je ne vous demande pas d'en admettre la vérité — nous jouissons en artistes de toutes les œuvres belles, qu'elles représentent ou non des sentiments qui sont les nôtres — jouissons en philosophes, — artistes de l'idée — de la beauté d'une idée.

Voici une remarque sur la grâce.

Une onde se brise à ses pieds. Une femme fait un geste charitable — et la grâce du flot qui s'abandonne lui paraît un symbole, mieux : c'est la forme du Bien. Et aussitôt il retrouve partout ce mouvement, accompli ou en germe, et il étend à l'infini le domaine possible du beau et de l'art : il lève les yeux et dit : voici un monde...

Pour cet homme, la morale est la beauté de l'âme. Et l'âme étant la plus fine des choses, l'art suprême sera donc de se bien conduire et d'élever son âme dans la joie et la générosité.

C'est une philosophie claire, gaie et paisible, empruntée aux beaux jours d'été ou de printemps, de printemps plutôt que d'été, avec ses promesses et sa grâce neuve ; elle est juvénile et charmante et elle conduit l'homme aux plus hautes vertus.

Il reprend, en lignes souples, une pensée quasi stoïcienne de Descartes : « J'estime tant l'amitié que je crois que ceux qui
» vont à la mort pour ce qu'ils aiment en sont heureux jusqu'au
» dernier moment ». Et il ajoute : « En conséquence il était d'une
» âme noble de tenir peu compte des plus grands maux qu'on
» eût à souffrir, et de compter pour beaucoup les plus petits
» qu'eussent à souffrir les autres... c'est au fond l'esprit même
» et du Christianisme et de l'héroïsme, *et en fin de compte ainsi*
» *aime quiconque aime véritablement.* »

Il est vrai, tant de nobles pensées ordonnent leur marche vers la bonté ; la grâce, et la beauté même, ne sont rien qu'une

manifestation du plus grand bien: le don de soi. Et l'on nous reprochera d'avoir qualifié philosophie de la beauté un hommage à la bonté souriante.

D'une œuvre qu'on lit et qu'on ne relira peut-être plus, reste un souvenir, une sève qui alimente notre vie intérieure et se transforme en feuillage, en fleurs et en fruits. Peut-être incorporée à notre substance, diffère-t-elle infiniment de ce qu'à l'origine elle était. Mais notre conscience, touchée et changée par elle, porte témoignage de sa puissance et de son action, mieux qu'un livre, où d'autres — libre à eux! — cueilleront la semence d'autres pensées et d'autres inspirations.

Après la lecture de ces pages, une grâce nous avait touché, qui, sans doute, toucherait de semblables à nous: un soleil de beauté nous semblait apparaître au-delà des landes et donner aux choses toute leur vie.

Pourtant quand, à onze ans d'intervalle, je relis ces notes, j'aperçois bien que la beauté n'est pas la racine de l'Etre, mais la simple manifestation de sa nature, la traduction en formes, en couleurs, en harmonies, du Bien, du Bon; — et même, si l'aspect le plus haut, le plus ravissant de la beauté, c'est la grâce, pourquoi, sinon parce que, beauté en mouvement, symbole du don et de la sympathie, la grâce, par essence, exprime la Bonté?

Mais vous connaissez des bourrus bienfaisants et une façon disgracieuse d'accomplir le devoir... Rassurez-vous, c'est par la grâce qu'existe la bonté suprême; qui offense l'œil ou le goût, n'est pas entièrement bon...

Et nous voici très loin, commentant la pensée du sage.

Si l'on plaçait à côté de ses fragments, de la musique de Franck, un poème de Séverin, un paysage de Donnay, on trouverait, je gage, un pareil fond de pensée celtique, rêve, exaltation et sourire.

Une éloquence intime et pénétrante, une beauté discrète, une gradation liée et insensible du temporel au sublime, un royaume de clarté, d'ordre et de mesure, du goût, et partout, insaisissable, léger, flottant, un voile bleuté qui adoucit les contours et approfondit les allées frémissantes.

Par toutes ses ascendances, Félix Ravaisson est-il de chez nous? Nous pouvons l'ignorer. Mais, en le lisant, nous sentons en lui un frère de nos cœurs et de nos rêves. Sur sa tête fleurissaient les grands lys lorsqu'il détourna les yeux de la mort pour écrire, en sa quatre-vingt-septième et sa quatre-vingt-huitième année, son Testament Philosophique.

Le difficile quand on prêche vertu est de donner à la grande figure le sourire.

Ravaisson lui prêta la grâce.

Autour de la vierge fière, s'empresse la fraîcheur du printemps, les bourgeons entr'ouvrent leurs lèvres aux caresses du soleil et un parterre d'âmes jeunes distille parfums et couleurs pour la joie de l'été.

F. MALLIEUX.



Le Crucifixion du Trésor de Tongres.

(Couverture d'Evangéliaire en ivoire).

Communication faite à l'Assemblée générale des « Amis de l'Art wallon »

par M. l'abbé J. Moret.

Bas-relief de forme rectangulaire, encadré par une simple moulure, représentant la Crucifixion. On l'a dit du VIIIe, du IXe, du Xe et même du XIe siècle.

Dimensions: 0 m. 183 de haut sur 0 m. 108 de large.

Dans le haut de la plaque, au sommet de la croix, la main de Dieu le Père, sortant des nuages et faisant descendre la couronne de la victoire, que des anges, à droite et à gauche, tiennent suspendue au-dessus de la tête du Christ. Cette conception se rapproche déjà de la conception romane, où le Christ sera couronné et vainqueur des ennemis de l'Eglise. A côté des anges, deux médaillons renfermant les figures du *soleil* et de la *lune*. Le premier est un personnage masculin, dont la tête est ceinte de rayons; la seconde, une femme avec un voile sur la tête, qui est surmontée d'un croissant. Tous deux sont entourés d'un cercle de nuages; ils portent chacun une torche et font un geste de tristesse pour marquer la part qu'ils prennent à la mort de leur Créateur. Ils personnifient la nature céleste, participant à la rédemption opérée par les souffrances et la mort du Christ. Au centre de la composition, le Christ sur la croix. Il est imberbe et sans nimbe; il a les reins recouverts du perizoneum. Ses pieds reposent sur un support ou suppedaneum; les clous ne sont pas indiqués.

A côté du divin crucifié, l'Eglise: une femme portant une lance avec un fanion et un rameau verdoyant (1) ou une espèce de trèfle, emblème de la Sainte-Trinité (2), à côté d'elle, la Vierge. Du

(1) J. HELBIG: *La Sculpture et les Arts plastiques au pays de Liége et sur les bords de la Meuse*, 2e éd. Bruges, Desclée 1890, p. 16.
(2) REUSENS. *Archéologie chrétienne*, 2e éd. Louvain Peeters, 1886, p. 548.

côté opposé, une femme, la Synagogue, portant une palme desséchée, végétal exotique, emblème de la mort (1), s'éloigne en tournant la tête, pour jeter un dernier regard d'insulte et de haine à Jésus-Christ; à son côté, Saint-Jean.

Dans le bas, des personnages qui ressuscitent, l'un sortant d'un socle, un autre d'un édifice sphérique à coupole, le troisième, au centre, peut-être Adam, sortant d'un tombeau. Ils s'élancent joyeux vers leur divin Libérateur, qui les a délivrés de la mort. Cette résurrection des morts proclame hautement la victoire remportée sur la mort par le Sauveur expirant sur la Croix.

Aux extrémités inférieures, la Terre et l'Océan. La terre est une femme à demi-nue, allaitant un serpent; elle serre de la main droite un arbre verdoyant. L'océan est personnifié, comme les fleuves dans l'art classique, par un vieillard barbu, tenant un poisson et une urne renversée d'où s'épandent des flots. Il porte une double corne à tête de serpent.



Cette manière de représenter le drame sacré du Calvaire, avec ses accessoires historiques et allégoriques, fut usitée depuis le IXe jusqu'au XIIe siècle.

Le sens général de cette représentation est celui-ci: La nature entière, angélique, céleste et terrestre, assistant au sacrifice de l'Homme-Dieu sur la Croix, pour en recueillir les effets salutaires, en même temps que pour venir pleurer et s'associer à la douleur universelle; la synagogue ré-

---

(1) Palmam mortis. PRUDENCE. *Peri Stephanon*, IV, 106, d'après HELBIG, *op. cit.*, p. 16.

prouvée, l'Eglise formée, le genre humain réparé et recevant le gage de la résurrection de la chair.

L'ivoire de Tongres se distingue non seulement par les rappels du symbolisme antique : la personnification de l'*Océan* et le serpent à côté de la *Terre* ; mais les qualités intrinsèques du travail en font une œuvre d'art exceptionnelle. Ce qui nous frappe le plus, c'est la clarté de la scène, dont l'acteur principal, le Christ en Croix, s'impose impérieusement à l'attention ; tous les accessoires historiques et allégoriques convergent vers lui. L'unité et la clarté de la composition le rendent vraiment remarquable parmi tous les ivoires de cette époque qui représentent la scène de la Crucifixion.

Il faut aussi admirer la belle ordonnance des personnages, l'élégance des draperies, unie à une réelle valeur des formes, la noblesse des attitudes, surtout dans le Christ.

L'ivoire de Tongres est intéressant comme document iconographique et aussi par la pensée religieuse et par la façon idéale de la représenter aux yeux. Il y a là tout un poème.

Mais cet ivoire n'est pas isolé ; il fait partie d'une série assez nombreuse d'ivoires qui paraissent avoir été exécutés sur les bords de la Meuse et du Rhin.

Longtemps, on les a dits *allemands* ; certes, ils ne sont ni italiens, ni byzantins. Ils appartiennent à un art nouveau, l'art carolingien, éclos sous le règne régénérateur de Charlemagne et qui s'épanouit plus tard, au IX[e] et au X[e] siècle, en Allemagne, grâce aux empereurs Saxons, les Othons, tandis que la France, manquant d'un pouvoir puissant, demeurait presque stérile.

Les contrées baignées par le Rhin et la Meuse, de Maestricht et Cologne à Trèves et Metz, se trouvant en marge de l'empire, dont en réalité elles faisaient partie, participaient au rayonnement de l'art allemand.

C'est ce qui permet de rattacher tous ces ivoires à l'art carolingien, qui constitue comme la famille générale. Mais si on les compare aux ivoires saxons ou proprement allemands, on constate une réelle opposition. Ils se distinguent par un tour d'esprit spécial, ainsi que par des techniques particulières.

Rechercher les différentes provenances, les divers ateliers qui les exécutèrent, est une question délicate. Déjà, pour quelques-uns d'entre eux, Jules Helbig a essayé d'établir une sculpture mosane : à vrai dire, il en a eu plutôt une intuition remarquable, qu'il n'en a apporté précisément des preuves.

M. Marcel Laurent, qui a fait une étude approfondie des ivoires de notre pays (1), estime également qu'il y a trois ou quatre ivoires, (parmi lesquels la Crucifixion de Tongres), qui par leurs caractères semblables, constituent un groupe particulier que l'on pourrait appeler la série mosane ou du pays de Liège. Elle comprendrait :

1° la crucifixion de Tongres ;

2° l'ivoire aux Trois résurrections de la cathédrale de Liège ;

3° la crucifixion du Musée du Cinquantenaire à Bruxelles ;

4° la crucifixion d'Essen, et, en plus, un petit diptyque conservé au musée de Berlin, sous les nos 460 et 461, cité par M. Joseph Destrée (2).

5° Nous croyons qu'on peut leur ajouter l'ivoire de l'évangéliaire de Notger.

Cette petite série marque une supériorité d'art incontestable sur les autres ivoires. Nous ne ferons que résumer à cet égard les remarques judicieuses de M. Laurent, qui notent surtout trois caractères distincts :

1° Les visages, sur les ivoires mosans, sont d'un type allongé, indiqué d'un trait très fin et très net, tandis qu'ailleurs les traits des figures sont plus brutaux, plus épatés ;

2° Les têtes sont toujours encapuchonnées par le voile qui enserre le cou comme une écharpe ; ce qu'on ne voit jamais ailleurs ;

3° Les draperies sont disposées en lignes harmonieuses et allongées elles enveloppent toujours des corps minces et grêles.

Ce sont là des différences notables qui opposent nettement ces œuvres aux autres ivoires. Sans doute toutes appartiennent à une famille que d'une manière générale on peut appeler allemande : mais il se peut que dans les abbayes mosanes, à Liége, à Lobbes, à St-Trond, à Huy, etc., on ait eu des habitudes d'art constituant dans l'art germanique une province spéciale En sorte que dans cette série allemande, on peut reconnaître tout au moins deux groupes ; et peut-être parviendra-t-on un jour à y faire d'autres distinctions régionales ou d'atelier ?

(1) M. Laurent. *Les Ivoires prégothiques conservés en Belgique*, Bruxelles, Vromant, 1912. Cf. *Note* présentée au Congrès archéologique de Liège en 1909 ; et aussi la Note sur l'ivoire de la Cathédrale de Liège, in Chronique archéologique du Pays de Liège, 1912.

(2) Joseph Destrée. *Catalogue des ivoires... du Musée du Cinquantenaire à Bruxelles*. Bruxelles, Bruylant, 1902.

Pour nous, retenons la série qui nous intéresse et tâchons de la rattacher à quelque chose qui a précédé ou suivi dans la sculpture mosane.

Si nous n'avons pas de monuments qui aient précédé immédiatement ces ivoires, du moins pouvons-nous les expliquer par des œuvres postérieures. En effet, comparons les caractères et les habitudes techniques que dénotent nos ivoires avec la Vierge de Rupert et avec les fonts de St-Barthélemi. Il y a là des analogies précieuses. De part et d'autre nous trouvons chez les femmes le voile qui forme capuchon et écharpe; le bas de la jambe à découvert et le pied qui se place identiquement sur la terre onduleuse, le même port, les mêmes attitudes, les draperies à longs plis, et surtout le désir et l'habitude de la vraie nature, qui ailleurs se montrera stylisée.

C'est par le travail de ces ivoires que se réapprit chez nous la plastique de la sculpture; on ne peut expliquer autrement des œuvres telles que la Vierge de dom Rupert, et surtout les fonts de St-Barthélemi, qui, sans les ivoires mosans, demeureraient à jamais inexplicables.

Qu'on ne s'étonne pas d'ailleurs de la supériorité qui caractérise les ivoires du pays de Liége: l'époque où ils furent exécutés fut une époque d'intense culture intellectuelle et de grande prospérité.

Si nous participons au mouvement artistique de l'Allemagne, du moins sommes-nous assez éloignés pour que nous possédions une pensée spéciale et des habitudes d'art particulières.

J. MORET.



DÉFENSE WALLONNE

Enseignement. — A l'Athénée de Liège, de nombreux élèves ont reçu en prix un livre de vulgarisation historique mal écrit, mal composé, mal illustré, dépourvu de science, et qui se termine par ces mots: « Nos pères ont conquis leur indépendance au cri de *l'Union » fait la Force*; conservons-la au cri de *Eendracht maakt Macht* ».

Après examen du volume, je ne pense pas que l'auteur ait voulu en cet endroit faire profession de flamingantisme. C'est tout bonnement un bonhomme qui ne sait pas écrire et, en voulant faire de la « moyenne mesure », dit des sottises. Au surplus, il est flamand. Ne le citons pas.

*** Nous avons parlé dans notre avant-dernière chronique du régime imposé aux élèves non flamands à l'Athénée de Bruges. M. le préfet des études nous a fait l'honneur d'une lettre de protestation. Nous avons le regret de confirmer ce que nous avons dit. Un élève dont le père est né au Grand-Duché de Luxembourg, et qui ne parle que le français, demande à suivre le cours de la section wallonne: refus du *ministre*. L'élève est étranger — la dispense du flamand s'applique aux Wallons, pas aux étrangers!

Rectifions un détail: le cours spécial de flamand se fait les mardi et jeudi de midi *un quart* à une heure; et de 1 à 3 non le jeudi, mais le *samedi*.

Cette année, le régime wallon est étendu à la quatrième.

*** De *Pourquoi pas?* cet écho: « Le haut personnel de l'enseignement moyen est de plus en plus flamingantisé. C'est à ce point qu'un professeur wallon, si éminent soit-il, ne peut être nommé inspecteur de français s'il ne sait pas le flamand. Il est vrai que l'en-

seignement du français est inspecté par un membre de l'Académie flamande...

Rigoureusement exact! »

*** Examens d'entrée pour la neuvième promotion du navire-école. 51 candidats. 40 examinés. 35 en français. 5 en flamand (*Belgique Maritime et Coloniale*).

*** On lit dans *La Chronique*: «On assure — mais je vous donne le fait sous réserves — que le Gouvernement serait tenté de formuler un projet transactionnel pour la question de la transformation de l'Université de Gand en Université flamande. Un très grand nombre de députés, dans tous les partis, seraient favorables à cette tentative.»

Cela nous promet du joli! Nous n'avons pas encore oublié le fameux «projet transactionnel» qui est devenu la loi Franck-Segers...

*** On nous parle d'une carte congolaise éditée par nos frères de l'Escaut et qui porte en traduction flamande les noms propres français donnés aux villes: Léopoldville, Elisabethville... sont ainsi transformés.

Principe absurde.

Nous ne traduisons pas Capetown en Capville, New-York en Nouvel-York, Belgrade en Blancheville.

Les Allemands, pour Montjoie, ne disent point Freudenberg.

Ekatérinoslaw, si dur à prononcer, ne devient pas chez nous «la gloire de Catherine».

— Intolérance ou sottise?

Beaux-Arts. — «*Tous les Belges sont égaux devant la loi*». D'un article d'Edmond Picard (*Chronique* du 8 septembre 1912), ce relevé des subsides accordés aux divers théâtres flamands et wallon. L'Etat verse:

au Théâtre flamand de Bruxelles, de 8.000 à 1.370 francs;
au Théâtre flamand de Gand, de 5.000 à 1.370 francs;
au Théâtre flamand d'Anvers, de 3.100 à 1370 francs;
au Théâtre wallon de Liége, de 1.000 à 535 francs.

La Ville d'Anvers verse en plus:

au Théâtre dramatique flamand: 30.000 francs;
au Théâtre lyrique flamand: 60.000 francs.

Ces chiffres ne sont-ils pas aussi éloquents que Me Edmond Picard lui-même?

*** Au dernier Salon triennal, le gouvernement achète un Donnay. Il l'offre au Musée de Bruxelles: celui-ci l'a refusé. Motif probable: incapacité de comprendre l'art wallon.

La Ville de Liège réclame l'œuvre pour ses collections.

Jusqu'à présent, elle n'a, du reste, pas acheté *une* œuvre wallonne exposée au Salon.

Justice. — Emploi des langues. Congo.

Un de nos compatriotes est cité devant le tribunal d'Elisabethville sous la prévention de je ne sais quel délit.

Comme il parle couramment le français, l'information se fait dans cette langue.

Son défenseur ne le parle pas moins bien.

Mais sans doute craint-on une condamnation et cherche-t-on à en reculer la date.

Devant le tribunal, Me Victor Jacobs demande que la procédure se fasse en flamand. Il n'ignore pas que les juges ne connaissent point cette langue. Sa prétention est purement vexatoire.

Va-t-on dire que nos lois sur l'emploi du flamand s'appliquent au Congo? Le tribunal a répondu par la négative.

Jugement motivé en raison et en droit, que nous pensons utile de reproduire:

Attendu, dit le tribunal, que les mots « l'emploi des langue est libre » ont été repris de la Constitution belge dans la charte coloniale, mais que l'on s'est abstenu de dire « les langues employées en Belgique »;

Qu'il suit de ceci que la règle de l'emploi libre des langues dans la colonie trouve son application dans les rapports sociaux des citoyens, dans les conventions qu'ils forment, dans les testaments et autres actes qui sont la manifestation de la vie sociale, mais qu'elle ne concerne pas les autorités, ni les différents représentants de l'administration centrale, qui doivent se soumettre aux lois particulières qui régissent la matière;

Attendu qu'en ce qui concerne le Congo belge, la charte coloniale a jugé utile de proclamer que les autres décrets sur la question des langues seront rendus à bref délai; que la question, au Congo, est d'une solution autrement importante et difficile qu'en Belgique;

Que le ministre Beernaert proclamait à la Chambre le 22 juillet 1908 qu'il faut agir avec justice, et que dans cette question il faut non pas seulement se préoccuper de la langue flamande parlée par un très petit nombre d'habitants et de séjournants au Congo, mais surtout des langues usitées au Congo et parlées par plus de vingt millions de Congolais;

Attendu que le français est la seule langue officielle qui pendant plus d'un quart de siècle a été employée dans les tribunaux du bas et du haut Congo, et depuis l'annexion a continué à être usitée.

Que l'article 3 de la charte coloniale n'a pas été modifié, et que, par conséquent, les conclusions incidentelles de la défense ne trouvent leur fondement ni dans la loi et encore moins dans les usages;

Attendu que s'il est vrai qu'aucun décret n'a déclaré d'une façon formelle que la langue française est la seule langue officielle devant les tribunaux de la colonie et qu'elle est seule admise devant les tribunaux, il est néanmoins certain que la tradition constante suivie depuis la fondation de l'Association internationale africaine jusqu'à nos jours est que les décrets des autorités sont rendus en français. Que le français est donc la seule langue officielle des autorités et que les jugements doivent être rendus en cette langue;

Qu'il résulte même des éléments du dossier que le prévenu connaît très bien le français; qu'il a répondu en cette langue pendant toute la durée de l'instruction, et que si les débats devaient avoir lieu en flamand, ce serait au désavantage des intérêts du prévenu, toutes les pièces devant être traduites en flamand, aucun membre du tribunal ne connaissant le flamand, et les témoins ne le comprenant pas davantage.

Le tribunal, déterminé par ces motifs, rejette les conclusions de la défense et ordonne que l'instruction et les débats auront lieu en français.

*** La criminalité en Flandre et en Wallonie. — Il résulte des *Statistiques judiciaires de la Belgique*, que c'est la partie flamande du pays, dit un confrère, qui pourvoit les prisons du plus grand nombre de détenus frappés de condamnations graves.

Sur 2.827 détenus, le 31 décembre 1909, dans les prisons, à la suite de condamnations à plus de trois mois d'emprisonnement, 779 ne parlaient que le français, 698 le français et le flamand et 1301 ne parlaient que le flamand, 16 aucune des deux langues.

Si l'on examine ensuite où les infractions, pour lesquelles ils subissaient des peines, ont été commises, on constate:

453 infractions dans la province d'Anvers;
415 dans la Flandre occidentale;
342 dans la Flandre orientale;
72 dans le Limbourg;
796 dans le Brabant;
427 dans le Hainaut;
179 dans la province de Liège;
70 dans la province de Namur;
38 dans le Luxembourg;
35 à l'étranger.

Le Hainaut a une population d'un tiers supérieure à celle de la Flandre occidentale et 12 détenus de plus. Et l'on sait qu'une notable fraction des crimes et délits y sont commis par des Flamands vivants dans les maisons de logements.

Intérieur. — Le Comité de l'Exposition de Gand s'efforçait de faire balance égale pour les deux langues. A la requête des Flamingants, il cède. Désormais, non seulement toutes les pièces officielles seront bilingues (quelle chance pour les Anglais de recevoir en flamand les pièces qu'ils liront en français!), mais la place d'honneur y sera réservée au flamand.

Travaux Publics. Un de nos confrères écrit:

«La *question de la canalisation de la Meuse* vient de faire un pas décisif, en Hollande: le gouvernement néerlandais, dans son budget de 1913, prévoit un «premier» crédit de 90.000 francs pour la constitution d'un Comité technique spécial qui établira les plans et devis pour cette canalisation dans le Limbourg hollandais. — Pour des gens qui ont la réputation d'être lents, nos voisins du Nord vont beaucoup plus vite que certains autres.»

Le *Moniteur maritime et Commercial* d'Anvers saisit l'occasion pour dire que la Belgique est trahie par les Wallons. Citons quelques injures et quelques violences: en un mot, Anvers d'abord, Anvers seul; la Belgique ensuite, si les intérêts anversois ne sont point lésés; aussi luttent-ils avec cette violence, lorsqu'ils veulent une chose:

Comment des hommes comme Fléchet, qui va *se pavaner* à Maestricht en affichant son titre de vice-président de la Chambre des Représentants, comment Castadot, président des bateliers wallons, *n'ont-*

ils pas eu honte de laisser passer sans protestation des paroles comme celles du président Bolsius, qui est allé jusqu'à dire qu'il ne fallait même pas attendre le consentement des Belges pour mettre la main à l'œuvre?

Des compensations à accorder à la Belgique et au port d'Anvers, plus mot; *comme s'il avait suffi d'offrir aux Liégeois d'étouffer les aspirations de leur patriotisme par le gain de quelques gros sous* sur le transport des marchandises destinées à l'exportation et envoyées par Rotterdam de préférence à Anvers.

Pour qui connaît les méthodes qui ont toujours été en usage Outre-Moerdyck, il est dès à présent certain que la canalisation de la Meuse se fera avec comme sans le consentement du gouvernement belge.

Mais ce que les Hollandais ne feront jamais et ne pourront jamais faire, ce sera de restituer à la Belgique, à Anvers, sa prospérité et sa grandeur que la néfaste canalisation de Meuse et, — disons-le, franchement, — la mollesse, le manque d'énergie, l'absence de toute clairvoyance et de tout esprit de prévision chez nos gouvernants, auront fait fuir à jamais.

Car, et que l'on ne s'y trompe pas, la canalisation de la Meuse est une des questions les plus redoutables non seulement pour le port d'Anvers, mais même et surtout pour notre indépendance et notre existence comme peuple et comme nation (vraiment?).

Supprimer l'importance commerciale et maritime d'Anvers et annihiler sa puissance mondiale, c'est enlever à la Belgique toute raison politique et tout motif économique d'existence, c'est mettre à néant la Révolution de 1830, c'est fournir à d'aucuns les armes qui serviront à nous dompter et, chose plus grave encore, *c'est enlever aux autres toute velléité, toute nécessité, de contribuer au maintien de l'indépendance belge*.

Ah! les petits esprits que ces Fléchet, ces Castadot, ces Mélard qui ne voient pas qu'ouvrir la Meuse à Visé, c'est saigner la Belgique à son artère la plus généreuse, c'est séparer Anvers du reste du pays, c'est faire de la Wallonie une véritable colonie hollandaise.

Et si les Hollandais faisaient jamais ce dont ils nous ont impudemment menacés à Maestricht et se permettaient de toucher, sans notre consentement, à cette Meuse qui fut nôtre, toute entière de 1830 à 1839, pour avoir été achetée au prix du sang de nos pères, à cette Meuse qui, malgré tout, est restée nôtre, pour moitié, depuis 1839, *il faudrait bien que nous l'en empêchions et que la voie de fait réponde à la voie de fait*...

Cultes. — *La Libre Parole* se plaint de l'attitude prise au Congrès Eucharistique de Vienne par Mgr Heynen, évêque de Namur. Ce pasteur est flamingant. Il a obtenu du Comité organisateur, dont il était président, que le français ne fût pas admis comme langue internationale et que les orateurs français fussent tenus à l'écart.

Est-ce à Namur que le prélat a pris cette haine de notre langue? Est-ce pour cela qu'il dirige un diocèse français?

Dieu le sait. Et peut-être aussi quelque président de ligue flamingante.

⁂ Une plainte des flamingants anversois, ces éternelles victimes : il se prononce à Anvers trop de sermons français! S'ils veulent soigner leurs intérêts spirituels, les Wallons doivent se donner la peine d'apprendre le néerlandais; qui sait? Paris, un jour, valut bien une messe; pourquoi le Ciel ne vaudrait-il pas une leçon de flamand?

même un peu de contrainte? même envers des fidèles? même si ces fidèles n'en ont aucun besoin? Raison de plus pour les contraindre!

Travaux Publics. — Anvers, la riche ville, possède deux sociétés pour la protection des sites: l'une dont le titre s'énonce en français, l'autre qui porte un nom flamand.

Or, elles ont entrepris une campagne pour défendre la bruyère de Calmthout menacée par une route. Récemment, la société flamande priait à sa tribune M. Massart, le botaniste éminent que possède l'Université de Bruxelles. Il s'excusa de ne pouvoir s'exprimer qu'en français. L'orateur flamand désigné pour parler après lui, M. Van den Broeck, refusa de le faire, la tribune de son cercle ayant été, d'après lui, profanée. C'est M. Arthur Cornette, conseiller communal, qui le remplaça.

Evidemment, M. Van den Broeck est un homme d'esprit, et il dira qu'il ne hait point la langue française!

Chemins de fer, postes et télégraphes. M. Herbé, rédacteur du journal *La Plume*, de Bruxelles, raconte dans son journal ce qui suit:

«Devant obtenir un renseignement de l'Administration des télégraphes, je m'adresse hier par téléphone au bureau de la seconde section technique (Bruxelles-Nord). Lorsque j'eus obtenu la communication avec le A.-8906, qui est son numéro, je voulus entamer la conversation. A peine avais-je dit 6 mots que, avec un accent bizarre, on m'interrompit:

— Nous ne comprenons pas.

Je répète, étonné.

— Nous ne comprenons pas.

— Comment, vous ne comprenez pas? Quelle langue faut-il parler?

— Flamand.

— Et il n'y a personne à votre bureau qui connaisse le français?

— Non.»

Et voilà! Est-ce assez raide?

Il y a des moments où l'on deviendrait «séparatiste»!

*** Et encore:

Une nouvelle instruction du ministère des chemins de fer: elle prescrit de faire emploi de papier avec en-tête bilingue.

Finances. — Opérations de la Caisse d'Epargne au 31 décembre 1911.

La Wallonie tant agricole qu'industrielle, prend place de loin avant les provinces flamandes.

En effet, le nombre des livrets d'épargne se répartit comme suit, par 100.000 habitants, dans les différentes provinces: Namur, 50.296; Brabant, 46.137; Luxembourg, 43.008; Hainaut, 42.096; Liége, 40.621; Flandre occidentale, 34.020; Flandre orientale, 31.730; Anvers, 31.313; Limbourg, 25.869.

Frontière linguistique. — Du 7 au 12 octobre, l'Institut de Sociogie Solvay a consacré une série de conférences à la question des langues.

Son directeur, le sociologue éminent qu'est M. Waxweiler, passe pour un flamingant décidé.

M. Van Langenhove, secrétaire de l'Institut, affirme la suprématie internationale du français, dont il a pu se convaincre par un récent voyage dans l'Europe orientale. Le docteur Houzé affirme que, sans la contrainte, pas un ouvrier flamand ne réclamerait pour son fils l'éducation dans cette langue plutôt qu'en français. Dans 50 ans, dit M. Monsœur, Bruxelles ne parlera plus que français. — Des débats semble se dégager la conclusion que «le français est et sera, par la force des choses, l'outil qui s'impose et s'imposera toujours davantage aux exigences économiques et industrielles de la nation».

Le lendemain de cette discussion, les Congressistes s'en furent à Russeignies, près Renaix, frontière linguistique. Le nord de la commune est occupé par des fermes que louent des Wallons; parmi eux sont disséminés quelques métayers flamands. Or, depuis plusieurs années, les Wallons abandonnent, au profit des Flamands, leurs positions du Nord.

Plus prolifiques, les Flamands exploitent leur terre en famille, sans main d'œuvre étrangère. Ils s'en tirent à meilleur compte. D'autre part ils acceptent un étalon de vie plus bas.

Quant aux Wallons, ils abandonnent les champs pour l'industrie.

Néanmoins la frontière linguistique n'avance pas vers le Sud; elle recule plutôt vers le Nord, ces nouveaux fermiers envoyant leurs enfants dans les écoles françaises. Entre eux, ils parlent leur langue; mais ils connaissent la nôtre. Ils cèdent à la séduction séculaire du français. Mais ils vivent à part des Wallons et n'épousent que des Flamandes.

Bilinguisme. — Le conseil général des jeunes gardes libérale et progressiste de Belgique, présidé par M. Devèze, député de Bruxelles, a décidé, ce 20 octobre, que les présidents et secrétaires de Sections du prochain Congrès des jeunes gardes devaient savoir les deux langues.

On s'était mis d'accord au préalable pour ne pas soulever la question des langues. Cela fait, le président pouvait dire, avec un sourire, à un Jeune garde qui eût protesté: «Ne soulevez donc pas la question des langues!» Et il exclut ainsi du Congrès tous les Wallons.

*** Le groupe anversois de la Ligue pour la Liberté des Langues vient de lancer un éloquent et vigoureux manifeste.

Le tort des lois flamandes, dit-il, est de recourir à la contrainte, «principe néfaste, cause du malaise profond actuel». De ce moment s'introduit dans nos lois l'idée qu'il n'y a pas de Belgique, mais une Flandre, avec ses lois propres, et une Wallonie, avec d'autres lois. Et le principe de la séparation est posé dès lors. Le manifeste développe cette idée et fait appel à tous pour assurer le respect de la liberté.

⁂ Ce que pensent les Hollandais, d'après le journal *L'Antiflamingant* qui traduit le renseignement d'une feuille flamande:

«Le neuvième rapport annuel de la Chambre néerlandaise de Commerce de Bruxelles vient de paraître. Il rend compte de l'extraordinaire activité de la Chambre durant l'année passée.

Bien que les noms des rues de Bruxelles soient bilingues, nous constatons avec étonnement que les adresses des membres de la Chambre néerlandaise de Commerce sont renseignées dans le rapport sous leurs dénominations françaises. Le fait qu'il s'agit bien ici d'un phénomène pathologique, ressort de ce que même des membres domiciliés à Anvers sont inscrits avec une adresse française.»

Assemblée wallonne. — L'Assemblée wallonne s'est réunie à Charleroi, à l'Université du Travail, le 20 octobre.

Au Congrès de Liège, s'était formulé le projet de constituer un Comité permanent d'études, pour amener à sa fin l'idée de séparation administrative. Plusieurs délégués furent désignés. On crut devoir en limiter le nombre à un par 10.000 habitants et ne les choisir qu'en Wallonie.

Bientôt, avait lieu une réunion de ces premiers délégués. M. Jules Destrée proposa de faire appel aux hommes politiques pour compléter les cadres.

A cet appel, répondirent des députés, des sénateurs, des conseillers provinciaux. En sorte qu'à Charleroi, cent à cent vingt personnes se rencontraient unies par des espérances wallonnes.

M. Jules Destrée présida. Il dirigea les travaux avec une autorité, une adresse, une éloquence qui menèrent toutes choses à bien.

L'encombrement des cadres obligeait à une sorte de partage des attributions. Il fut entendu que les délégués seraient effectifs ou suppléants. Entendu aussi, que l'on ne ferait point de politique, que tout l'effort porterait sur l'étude des intérêts wallons. Admis, que le but à jamais fixé des travaux ne serait pas la séparation administrative: ce qui serait résoudre, dès ce jour, la question; mais que la sauvegarde et l'autonomie des provinces wallonnes restaient la préoccupation capitale de l'Assemblée.

Et pour que l'étude des projets fût sage et fructueuse, on décida de créer autant de comités d'études qu'il est d'ordre de questions à examiner. Des présidents de groupes furent nommés.

Jamais autant d'hommes occupant dans la politique un rang considérable ne s'étaient réunis pour défendre notre terre et nos traditions.

Parmi eux, plusieurs venaient pour la première fois à la cause wallonne; certains l'avaient méconnue. A côté d'eux, des militants d'hier et d'avant hier. Entre tous, un frémissement de vie et de fraternité nouveaux. Les hommes se sentaient frères, menacés, et au-dessus de leurs personnalités, sentaient planer l'âme de la race; elle les unissait, brillait dans leurs regards, passait dans leurs cœurs et leurs mains rapprochées. Pour la première fois, nul désaccord ne suspendit le mouvement des volontés.

Destrée fut acclamé secrétaire général et il fut décidé que la prochaine Assemblée se réunirait à Mons.

F. MALLIEUX.

LES LIVRES

JULES LEROUX : **Jehan Bellegambe.** Douai, Foulois. — In-4°. 24 p. et 2 dessins. Prix : 1 f. 25.

Lorsque nous eûmes, pour la rédaction du catalogue de l'Exposition de Charleroi, à nous préoccuper de Jehan Bellegambe, c'est à l'opuscule de M. Jules Leroux que nous nous référâmes avec le plus de bonheur.

Jehan Bellegambe est un des peintres du Nord qui ont retenu le moins l'attention des critiques : ce n'est point que ses œuvres n'en vaillent la peine ; au contraire, c'est plutôt, comme le dit M. Leroux, qu'il eut l'infortune de naître et de travailler dans une ville des *bords* franco-flamands, à une époque de transition. Les historiens de l'art français — sauf M. Emile Male qui le cite à plusieurs reprises dans son *Art religieux à la fin du Moyen Age en France*, — le rangent volontiers parmi les Flamands, et dans les grands travaux relatifs à l'art flamand, il est oublié comme français. Il est mentionné en 1567 par Guichardin, cité par Vasari en même temps que Patinir et Thierry Bouts. L'âge classique l'oublie peu à peu : seuls, les annalistes d'Anchin et les poètes locaux Jean Loys et Jean Fresneau de Lestoquoy célèbrent au XVIIe siècle la mémoire du peintre. Le dominicain Pierre Petit le signale en 1653. On l'ignore tout à fait pendant le XVIIIe siècle après l'extinction de sa famille, à Douai. — L'attention des érudits fut attirée au siècle dernier sur le polyptique d'Anchin, reconstitué en 1832 par le docteur Escallier et attribué à Memlinc. En février 1862, Preux publiait dans les *Souvenirs de la Flandre Wallonne* quelques documents concernant Jehan Bellegambe, sans soupçonner qu'il fût l'auteur du retable d'Anchin. A la même époque, M. Wauters vint étudier le polyptique. Trois jours après son retour à Bruxelles, il trouvait dans le ms. n° 7876 de la Bibliothèque Royale, un document d'une authenticité incontestable, qui donnait à Bellegambe le retable du docteur Escallier. Les travaux de Preux, Asselin et Dehaisnes fournirent les éléments d'une biographie et d'un catalogue. En 1890, Mgr Dehaisnes publia sa savante monographie *La Vie et l'Œuvre de Jehan Bellegambe* C'est, en somme, le meilleur ouvrage concernant le maître douaisien. Mais les faits eux-mêmes se chargèrent de le démoder : depuis la mort du digne prélat, sept ou huit œuvres de Bellegambe furent découvertes, dont quelques-unes de première importance

Le travail de M. Jules Leroux résume les recherches antérieures et insiste sur les directions que devrait prendre une investigation complète de l'œuvre de Bellegambe. — Il met l'artiste en rapport intime, quant à lui, avec son milieu : Douai, ville de haute bourgeoisie et centre monastique très vivant. — Le père de l'artiste, qui était « cayetier », c'est-à-dire fabricant de chaises, appartenait à la classe aisée de cette cité. Aussi, l'artiste fut-il encouragé par la société riche et les monastères d'Anchin, Saint-Vaast, Marchiennes, Flines, Hénin Liétard, qui étaient, à cette

époque, d'ardent foyers de théologie et d'art. Il exécuta d'abord pour l'échevinage et pour les églises de Douai différents travaux de décoration dont il ne reste rien. On suppose qu'il fit l'apprentissage de son art chez un maître de l'école d'Anvers, encore que rien n'y autorise expressément. Il épousa en 1504 Marguerite fille de Jean Lemaire, épicier en gros ; le 20 avril 1506, il fit l'acquisition d'une maison sise rue Saint-Pierre, à Douai, où il resta jusqu'à la fin de ses jours. Son œuvre capitale est le retable à doubles volets qu'il peignit entre 1516 et 1520 (actuellement à la Cathédrale de Douai), pour Charles Coguin, abbé d'Anchin. Les autres tableaux sont dispersés dans les musées de Douai, Lille, Arras, Berlin, Bruxelles, Walraff Richartz à Cologne, dans l'église Notre-Dame à Douai, à la Cathédrale d'Arras et dans les collections Wéber (Hambourg), Gréau (Paris), Poncelet (Douai), Thiébault-Sisson et de Tavernost (Paris).

La notice de M. Jules Leroux met en valeur avec une belle piété tempérée par un esprit critique pénétrant, la figure de cet artiste oublié. — Elle nous laisse espérer qu'il aura à cœur de l'étendre en un volume définitif ; le peintre du *Bain Mystique* le mérite assurément et nul n'est désigné pour écrire ce livre plus que M. Jules Leroux.

R. D.

WALTHER RAVEZ, **Tournai évoqué par la chanson,** imprimerie Lesage et Bontemps, Tournai, 1912.

M. Ravez, qui aime les épigraphes, a réservé pour la couverture ces deux vers de Le Ray, où il semblait annoncer le sens de son livre :

> **Le Tournaisien, rossignol de l'Europe,**
> **Chante en hiver aussi bien qu'en été.**

Voilà qui nous promet des chansons, me dis-je, sans être d'une philosophie compromettante. Je m'apprêtais donc à rire. Mais la dédicace qui suit prenait un ton mystique dont on pouvait s'inquiéter : « Je dédie ce modeste travail, qui est avant tout l'œuvre des autres, aux Tournaisiens et Tournaisiennes habitant l'étranger, afin qu'ils n'oublient point la *Sainte-Image* de leur ville, si puissamment évoquée par les poètes du terroir ». Je rectifie donc la position et je m'apprête à voir la Sainte-Image et à la recevoir sérieusement ; d'autant plus qu'on passe ensuite à une préface mélancolique où l'auteur évoque les silhouettes brumeuses de *Bruges-la-morte*....

Par bonheur, ce sentiment ne dure pas. Il ne sert que pour le cadre, au commencement et à la fin. Un antidote bienfaisant s'offre à temps pour détourner l'auteur d'une lente intoxication de tristesse. Le Hainaut d'ailleurs, si combattif, si vivant, si gouailleur, ne s'y fût pas reconnu. On sait bien que Tournai a deux raisons de mélancolie que n'ont pas Mons et Charleroi, mais ne vaut-il pas mieux puiser dans le passé des leçons d'activité et d'ardeur que des leçons d'indolence et de lâcheté. La mélancolie est une vertu moisie de phtisique ; les regrets, la résignation, la tristesse sont des aveux d'impuissance. Combien je sais gré à l'auteur

de s'être laissé détourner des lentes ruminations de souvenirs le long des quais déserts et d'avoir entendu à temps les échos suggestifs des chansons qui lui venaient d'un cabaret wallon. Aussitôt tout change de couleurs. Une débandade de couplets dansent devant son imagination enthousiasmée, revêtant l'énorme cathédrale et le beffroi et les canaux d'une atmosphère transparente et claire. La vie et la gaîté se répandent dans les rues, qui se peuplent de *balotils*, d'ouvrières, de maçons, de pêcheurs, de marchands ambulants et de gagne petit. Et l'observation rassérénée se cristallise en ressouvenance des couplets les plus caractéristiques de chansonniers tournaisiens, Le Ray, Ritte, Prayez, Vernet, Debève, Delmée, Viart, Thauvoye, et d'autres, et d'autres.

Des métiers il passe aux monuments d'art ou d'histoire, le groupe des ***Aveugles***, de Charlier, la statue de Gallait, les bustes de Le Ray et de Delmée, sans oublier tout à fait Bara et Dumortier. Puis, à la manière d'un folkloriste, il suit les événements généraux de la vie humaine, du berceau à l'hospice ; il suit l'ordre des fêtes annuelles, traditionnelles ou religieuses, du premier janvier à la fin de décembre ; et les chansons de défiler ! On comprend qu'elles viennent se placer d'elles-mêmes dans ce cadre. On pourrait même les y placer toutes, mais M. Ravez s'est contenté de nous en cueillir un gros bouquet On doit dire que cette anthologie est composée de fleurs bien choisies et qu'elles sont rattachées par les commentaires savoureux d'un patriote plus optimiste que le début ne le faisait présager. (1)

Le dernier chapitre est un vibrant appel aux chansonniers tournaisiens. M. Ravez veut, comme Jules Destrée, « que la littérature aille au peuple ». Il développe ce thème « que la littérature de l'avenir est celle du régionalisme ». Il parle de l'originalité de la *Terre Nôtre* et du *Sol Natal* avec une ferveur et des majuscules qu'on aurait mauvaise grâce à taquiner. Sentiments généreux que je partage, juvéniles idées que je ne parviens pas à trouver justes ; mais est-il bien nécessaire que l'auteur ait raison dans le détail pour donner aux chansonniers wallons l'excellent conseil de continuer à chanter ? Nous faisons des vœux, nous aussi, pour que la chanson ne meure pas de sitôt sur les lèvres de nos poètes, et nous croyons que ces vœux se réaliseront sans peine et sans arguments, parce que la poésie lyrique est la dernière chose qui recoure, pour s'exhaler, aux tortillages d'une langue étrangère.

Jules Feller.

Société d'Archéologie et de Paléontologiede Charleroi. Notice descriptive du musée. Conférences. Charleroi, Hallet. 1 vol. 8°.

A l'occasion de l'Exposition de Charleroi, la Société d'Archéologie et

(1) L'auteur aurait pu rendre son commentaire plus complet en consultant *Wallonia*, qui s'est occupée aussi du folklore tournaisien. On a parle ici, avec des détails très curieux, du Roi des radis de Kain, des festins du Lundi perdu, de la fête du Roi *broûzé*, etc.

de Paléontologie de cette ville, chargée de l'organisation de la classe I (archéologie), a publié, dans une brochure de 206 pages, bien éditée et gentiment illustrée, les résumés des diverses conférences données par quatre de ses membres lors de l'Exposition, ainsi qu'une notice sur la Société elle-même, ses travaux et son musée.

Dans cet exposé, nous apprenons que de 1863, date de sa fondation, à 1909, elle a publié 31 volumes de *Documents et Rapports*, échangé ses publications avec 73 sociétés savantes du pays et de l'étranger. Ces publications forment le fonds principal de sa bibliothèque, qui comporte actuellement plus de 6000 livres et brochures.

En 1888, elle organisait à Charleroi, le IV[e] Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique.

Les études publiées par ses présidents MM. VAN DER ELST, VAN BASTELAER et KAISIN, notamment sur les voies romaines et les grès cérames ornés de l'ancienne Belgique et des Pays-Bas, font autorité.

Grâce à des fouilles souvent heureuses, la Société n'a cessé d'enrichir son musée, qui renferme actuellement des pièces de la plus grande valeur, telles : l'urne cinéraire en albâtre de Fontaine-Valmont, les bijoux du cimetière belgo-romain de Strée, le grand dolium de Monceau-sur-Sambre, le bracelet en jais avec fermoir en or, du IV[e] siècle, trouvé à Presles, etc.

Poursuivant son œuvre de progrès, elle a chargé à l'occasion de l'Exposition de Charleroi, quatre de ses membres de donner une série de conférences de vulgarisation dont elle a publié les syllabus.

La première, donnée par M. ACHILLE BERTIAUX, ingénieur au corps des mines et professeur à l'Ecole industrielle provinciale supérieure de Charleroi, a pour titre *Esquisse géologique et paléontologique du globe terrestre*. L'auteur, dans un style clair et précis, explique l'origine de la terre par la « théorie nébulaire » ou « théorie de Laplace ». Après avoir parlé de la formation et de la classification des roches, il passe à la classification des terrains qui composent l'écorce terrestre.

Il fait de chacun de ces terrains une étude sommaire et substantielle. (caractères lithologiques, caractères paléontologiques, distribution géographique, etc). Il montre clairement qu'au fur et à mesure de l'évolution du monde inorganique, s'est accomplie l'évolution du monde organique, et que la première a été souvent la cause déterminante de la seconde. Jusqu'au bout de son exposé, l'auteur sait éveiller l'intérêt et maintenir l'attention.

M. EMILE DEBAILLE a pris comme sujet *La Belgique préhistorique*. Après la définition de la Préhistoire, il en indique les grandes divisions : âge de la pierre, âge du bronze et âge du fer. Il passe ensuite à l'étude sommaire de l'âge de la pierre ; il rappelle que cet âge a lui-même été divisé en plusieurs périodes (éolitique, paléolitique et néolithique) lesquelles se subdivisent à leur tour en diverses époques ; il donne enfin d'assez nombreux détails sur les phénomènes géologiques, les variations de climat, la faune, les caractères des diverses races humaines, les mœurs, croyances religieuses et industries de celles-ci, pendant l'âge de la pierre.

Dans sa conférence sur *Les Ages du Bronze et du Fer et la Périod Belgo-Romaine* M. Adrien Oger, Conservateur du Musée archéologique de Namur, reprend l'étude du Préhistorique au point où son collègue l'a laissée dans la conférence précédente. Il donne tout d'abord des indications très intéressantes sur la population de l'Europe à l'apparition du bronze, c'est-à-dire au 3e millénaire avant notre ère : origines, traditions religieuses, rites funéraires, industrie, commerce, etc. Il explique comment a pu être établie la chronologie de l'âge du bronze (fouilles d'Hissarlek aux neuf villes et bourgades superposées) ; pourquoi le bronze, très anciennement comme en Egypte (avant le 4e millénaire), en Grèce, dans les îles de la mer Egée, etc., fut importé dans le nord, le centre et l'ouest de l'Europe (commerce de l'ambre et exploitation des gîtes d'étain, en Espagne) ; enfin, quelles furent les grandes voies commerciales suivies : voies maritimes, Méditerranée et Océan Atlantique ; voies fluviales, Danube, Rhin, etc. M. Oger donne alors une chronologie de l'âge du bronze (2500 à 850 ans avant J. C.) pouvant s'appliquer à la France, la Belgique, les Iles Britanniques, la Suisse, l'Allemagne du Sud et la Bohême. Pour chacune des périodes, il indique les instruments, armes, bijoux caractéristiques (l'auteur en donne de nombreux et bons dessins), les genres d'habitations et de sépultures, ainsi que les endroits où furent découverts les principaux dépôts.

Après la 6e période (Hallstatt 850 à 600 avant J. C.) qui est déjà une époque de transition, on entre dans l'âge du fer, on se trouve au seuil de l'histoire : c'est le temps des premières invasions kimriques, puis de la puissance et de la décadence celtiques, suivie bientôt de l'arrivée des Belges dans le nord de la Gaule. Dans la deuxième partie de sa conférence, M. Oger, après quelques mots sur les anciens Belges et la conquête de leur pays par Jules César, fait la description détaillée des villas romaines d'Anthée, de Jemelle et du Péruwelz à Rognée ; de la ferme du IIe siècle à Sauvenière (Namur); d'un *taberna* (cabaret) du IIe siècle à Serville, (Namur) et du petit établissement de bain de Chastrès (Namur) datant également du IIe siècle. Ces descriptions, accompagnées de plans dressés avec le plus grand soin, sont suivies de renseignements fort intéressants sur les grandes voies romaines, sur l'industrie (agriculture, travail du fer, verrerie, émaillerie, etc.) et sur les sépultures à l'époque belgo-romaine. L'auteur a su condenser en peu de lignes une quantité énorme de faits et de documents qu'il expose toujours avec la plus grande clarté.

La dernière conférence sur *La période franque*, donnée par M. Léon Foulon, conservateur du musée archéologique de Charleroi, est des plus attrayantes. Après avoir rappelé les principales causes de la décadence et de la chute de l'empire romain ; les nombreuses incursions des Francs et leur établissement définitif en Gaule, sous Clovis ; donné l'origine des mots « Franc », « Franc-Ripuaire » et « Franc-Salien », M. Foulon fait une description complète de l'armement et de l'équipement des guerriers francs ainsi que de leur manière de combattre. Il dit quelques mots de leurs habitations ; décrit minutieusement leurs bijoux avec les diverses

modifications qui y furent apportées, de la fin du IVe à la fin du VIIe siècle ; parle ensuite de la verrerie, des différentes espèces de poteries et de leur ornementation, et termine par des détails très intéressants sur les modes d'inhumation chez les Francs, sur leur religion et leurs institutions. Comme dans les travaux précédents, les descriptions d'objets sont le plus souvent accompagnées de bons dessins.

Ajoutons que les auteurs font suivre les résumés de leurs conférences, d'une liste indiquant leurs principales sources ou les ouvrages à consulter. C'est une initiative dont il faut les féliciter et qui donne à leur attachant ouvrage de vulgarisation une portée remarquable.

Jean Servais.

BULLETINS ET ANNALES

Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. Tome XIV. Tournai. Casterman (1912), in-8° de 200 pages. — Ce volume beaucoup plus mince que ne le sont généralement les *Annales* de la vieille Société historique de Tournai, comporte quatre mémoires d'inégal intérêt.

Le premier est une bonne étude de géographie historique. Le docteur Desmons, qui la signe, est un des plus actifs historiens de Tournai. Depuis une dizaine d'années, il a publié toute une série de travaux intéressants, consacrés au 17e et au commencement du 18e siècle. Il connait à fond l'époque de Louis XIV. Aussi a-t-il traité très consciencieusement dans le volume qui nous occupe, (pp. 1-33) la question très intéressante de l'*Extension territoriale de Tournai* pendant le règne du Grand Roi. Une bonne carte accompagne ce mémoire.

Le second et le troisième articles du volume ont aussi pour auteur le Dr Desmons. En 13 pages (*Le mémorial irlandais de Fontenoy*), il relate l'inauguration du monument élevé, il y a quelques années, dans le célèbre champ de bataille.

Puis il consacre une centaine de pages à l'histoire, banale et sans relief, de la *Chartreuse du Mont Saint-André à Chercq près Tournai.* Fondé en 1375 par Jean de Werchin, fils de Gérard, sénéchal de Hainaut et par Chrétien de Ghistelles, prêtre de Tournai, cet établissement religieux vécut sombre et ignoré. Atteint par le décret de Joseph II portant suppression des couvents inutiles, il disparut en 1783. S'aidant de documents et de renseignements patiemment recueillis, M. D. a dressé (pp. 123-145) une liste complète des prieurs de Chercq.

Les « Annales » se terminent par une « *Notice historique sur le hameau de Vergne à Wiers* (*Belgique*) *et à Flines lez-Mortagne* (*France*)». M. A. Bocquillet en est l'auteur. Cette petite seigneurie fit jadis partie du Tournaisis. M. B. a apporté tous ses soins à nous en apprendre le passé ; celui-ci n'offre d'ailleurs rien de bien important.

L. Verriest.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXX.

(p. 1 à 169.) COMTE CH. DE VILLERMONT : *La baronnie de Vierves.* — Cette jolie localité des bords du Viroin forma jusqu'à la fin de l'ancien régime une seigneurie importante relevant de la principauté de Liège : c'est l'histoire de ces feudataires que M. de V. nous présente maintenant, d'après les sources imprimées et d'après les archives de cette localité, conservées en partie à Namur, en partie à Vierves même. Le plus ancien seigneur connu est un Guillaume de Vierves qui apparaît dans les documents du XI[e] siècle comme vicomte dans un domaine appartenant à l'abbaye de Saint-Hubert et situé à Anseremme. A partir du milieu du XIII[e] siècle, la série des seigneurs est connue : tout d'abord ce sont des membres de la famille de Barbençon, puis du XVI[e] au XVIII[e] siècle, se succèdent les maisons de Trazegnies, de Ville, de Luxembourg, et surtout les de Hamal. A propos de chaque seigneur, M. de V. raconte les principaux faits qui ont marqué l'histoire de cette localité, les rapports des suzerains avec les populations rurales, les occupations militaires du XVII[e] siècle, les procès, entre autres ceux de sorcellerie qu'il avait étudiés dans une monographie précédente (*Annales*, t. XXIX).

(p. 171 à 176.) A. MAHIEU : *Un rachat de droit de mortemain au XVIII[e] siècle.* L'auteur publie l'acte accordé aux habitants de Wayaux par leur seigneur en 1704.

(p. 177 à 193.) A. MAHIEU : *Petites fouilles exécutées par la Société archéologique de Namur* pendant les dix dernières années, à Anthée, Rouvaux (Chevetagne), Maison-Saint-Gérard, Aisemont, Nettine, Neffe (Arbre), Somzée, Ciergnon, Leuze-Longchamps, Brumagne, Gennimont (Villers-sur-Lesse), Mettet, où l'on a découvert des traces d'occupation romaine ou franque.

(p. 194 à 202.) E. NIFFLE-ANCIAUX : *Repos de Jesus alias Jesueau.* — Note complémentaire déterminant l'orthographe du nom de ces jolis berceaux de Noël, auxquels l'auteur a consacré une importante et fort belle étude en 1896.

(p. 203 à 235.) F. ROUSSEAU : *Les propriétaires de l'abbaye d'Aulne à Namur au XIII[e] siècle.* — Une question bien intéressante, au point de vue tant social que juridique, est celle qui est relative à l'histoire de la propriété foncière dans nos villes au moyen âge. Depuis le beau travail du savant archiviste de Bruxelles, M. G. Des Marez, basé sur l'étude des documents dans les villes flamandes, je ne sache pas que des recherches analogues aient été entreprises pour l'une ou l'autre de nos villes wallonnes, sauf pourtant par M. Kurth qui a consacré quelques pages de son tome III de *la Cité de Liège au moyen-âge* à la propriété foncière à Liège. Ce n'est pas cependant que les documents fassent défaut, et pour cause : les abbayes, si nombreuses dans notre pays, avaient presque toutes des propriétés dans les villes et leurs archives renferment de nombreux documents qui pourraient servir de base à une étude de ce genre. M. R. a retrouvé à Mons une série de chartes relatives aux biens que l'abbaye d'Aulne acquit à Namur au XIII[e] siècle ; il les publie dans le présent article et les fait précéder d'une introduction explicative.

(p. 234 à 245.) F. Baux : *Les Lorrains dans l'Entre-Sambre et Meuse.* — Déjà ont été mis au jour de nombreux actes d'archives relatant les pillages et les désastres occasionnés par les bandes de Lorrains pendant la guerre de Trente ans dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. M. B. a retrouvé à la cure de Florennes une petite chronique fort intéressante, rédigée par un contemporain, qui raconte en long et en large les déprédations commises par cette soldatesque, M. B. l'a publié avec soin et y ajoute de multiples annotations.

(p. 247 à 297.) Chanoine Roland : *Charles Namuroises inédites* (3e série). — Le savant chanoine namurois continue la publication des anciens documents relatifs à diverses communes de la province de Namur ; dans la nouvelle série, il nous fournit en quelque sorte le chapitre initial des monographies qu'on pourrait écrire sur les villages de Gerpinne, Longchamp, Saint-Gérard, Cerfontaine et Senzeille, et surtout Franchimont (près de Philippeville). Mais, par la publication de ces documents du XIIe au XVe siècle, M. R. en arrive peu à peu à établir d'une manière plus nette la géographie historique du Namurois, les droits du Comte de Namur, le rôle des avoués locaux, les caractères des différentes classes de la population, l'administration ecclésiastique de notre pays, etc.

Aussi convient-il de féliciter l'auteur de ces études particulières de la manière dont il sait tirer des documents, même isolés, tout ce qui peut être intéressant au point de vue de l'histoire générale.

(p. 299 à 321.) F. C. *Table onomastique* du volume.

DD. Brouwers.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. Tome XL, 2e fascicule.

(pp. 131 à 203). J. Delaite : *Les comtes de Dammartin en Goële et leurs ancêtres (Saint-Riquier, Montreuil-sur-mer, Montdidier, Arcis et Ramerupt) du VIIe au XIIe siècle.* — S'il faut en croire une légende rapportée par l'historien J. de Hemricourt, un chevalier français, du nom Rasse de Dammartin, aurait émigré au début du XIIe siècle dans la Hesbaye liégeoise et, par son mariage avec Alice de Warfusée, serait devenu l'ancêtre d'une notable partie de la noblesse hesbignonne. M. Delaite avait recherché, dans un premier travail produit au Congrès archéologique de Liège en 1909, la filiation de ce chevalier français et prouvé qu'il était fils de Pierre, comte de Dammartin en Goële. Dans la présente étude, l'auteur reconstitue l'histoire généalogique de cette noble famille de France depuis le VIIe siècle jusqu'au début du XIIIe siècle.

(pp. 205 à 226). Eug. Polain : *Notes sur quelques musiciens liégeois antérieurs au XVIIIe siècle.* — L'école liégeoise de musique ne date pas d'hier. Notre ville épiscopale, qui comptait une église cathédrale et sept églises collégiales, posséda de tout temps des maîtrises très renommées. Déjà au moyen âge, nos musiciens avaient une grande réputation à l'étranger : il suffit de rappeler les noms de Francon, d'Etienne, de Radulphe de Saint-Trond, Brassart, etc. Malheureusement la destruction

de Liège en 1468 a fait disparaitre toutes les traces de cette première efflorescence musicale. Au XVIe et au XVIIe siècles, l'école liégeoise de musique produisit encore quelques hommes de talent et des chantres de renom : nous citerons spécialement Arnold de Hamal (1480), Jean Guyot de Chatelet, Jean de Castro, Rinaldo del Melle, dont le nom italianisé cache un de nos compatriotes, Lambert de Saive, Léonard de Hodimont, Lambert Pietkin, etc. etc. Tous les Wallons féliciteront de grand cœur M. Polain, chercheur érudit autant qu'infatigable, pour cette utile contribution à l'histoire artistique de notre race. Il nous prouve par son exemple qu'en dépit des déplorables lacunes de nos archives, il est encore possible de reconstituer une bonne partie du patrimoine artistique des Wallons liégeois.

(pp. 227 à 234). Th. Gobert : *Le Palais princier de Liège. Son véritable architecte.* — Le même éloge doit être dispensé à M. Gobert, à qui nous devons déjà tant de découvertes intéressant le passé de notre ville de Liège. Pendant longtemps on a attribué à François de Borset la gloire d'avoir conçu les plans de notre grandiose palais. M. Gobert établit, à l'aide de plusieurs documents inédits, que le constructeur de ce monument fut Art. Van Mulken, originaire de Tongres. Cet habile architecte surveilla aussi la construction de l'église de Saint-Séverin en Condroz. Comme nous avons conservé les comptes de la construction de ce temple, on peut supposer avec vraisemblance que les entrepreneurs cités dans ces documents ont aussi collaboré à l'édification du palais d'Erard de la Marck.

(pp. 235 à 242). F. Tihon : *Le duc Charles de Lorraine et la principauté de Liège.* — Publication de trois documents relatifs aux excès commis par les Lorrains dans notre pays en 1651.

(pp. 243 à 260). Joseph Destrée : *Le retable de l'église de Saint-Denis à Liège.* — Le retable de Saint-Denis peut être compté parmi les joyaux de nos collections d'œuvres d'art anciennes. Il est formé de deux parties comprenant l'une le retable proprement dit, consacré au drame de la Passion, et l'autre la prédelle, qui nous montre des scènes de la légende de Saint Denis l'Aréopagite. Ces deux parties, sculptées en bois de chêne, mesurent ensemble 4m,85 de haut et 3m,16 de large. Elles émanent de deux mains distinctes mais sont des productions d'une seule et même école.

Depuis plusieurs années, M. Destrée soutient que cette œuvre d'art relève de l'école brabançonne. Son opinion est fortement combattue par d'autres experts et Jules Helbig, entre autres, la repoussait avec obstination, parce qu'il retrouvait dans ce retable le style du travail, les costumes et la collaboration de Lambert Lombard. Et Helbig n'était pas loin de reconnaitre une œuvre des Suavius, tant l'ordonnance des groupes est analogue avec les groupes représentant la légende de Saint Lambert figurée au socle du buste-reliquaire de ce saint, sculpté par cet artiste. Aucun renseignement d'archives ne permet malheureusement de trancher d'une façon formelle cette controverse et il est presque cer-

tain que cette ressource manquera toujours, car nous ne possédons plus les comptes de la fabrique de l'église Saint-Denis pour la première moitié du XVIe siècle.

D'autre part, on a relevé sur le retable trois lettres *A L T* gravées sur le cimeterre d'un guerrier figurant dans la scène du crucifiement. C'est probablement la signature de l'artiste, mais jusqu'à présent aucun document, aucune trouvaille n'a pu permettre d'identifier la personnalité qui se cache sous ces trois initiales.

Il faut bien reconnaître que la démonstration par laquelle M. Destrée s'efforce d'attribuer le retable de Saint-Denis à l'école brabançonne de Jean Bormans est peu convaincante. Elle repose entièrement sur des rapprochements de figures et de détails architectoniques, rapprochements dont on ne peut contester, d'après M. Destrée, la valeur probante sans rendre impossible toute étude et toute la science archéologique. Il n'en reste pas moins vrai que le procédé est purement subjectif, et que Helbig, autre autorité en matière d'art, s'est servi d'arguments de même ordre pour aboutir à des conclusions tout à fait différentes. Il existe au début du XVIe s. une école de sculpture brabançonne très prospère, qui a essaimé ses produits jusqu'à dans le pays rhénan. Le retable de Saint-Denis, œuvre anonyme d'une facture supérieure, *doit* provenir de cette même source. C'est en se servant du même syllogisme que les auteurs d'épopées ont groupé autour de leurs héros tous les exploits guerriers les plus retentissants, sans aucun souci de la vraisemblance et de la chronologie. Un proverbe familier dit aussi qu'on ne prête volontiers qu'aux riches. Il a été souvent appliqué en archéologie pour dépouiller nos provinces wallonnes d'œuvres anonymes attribuées à l'art flamand ou à l'art français. Nous ne prétendons nullement que ce soit le cas pour le retable de Saint-Denis, car l'opinion de M. Destrée a pour elle la valeur qui s'attache à toute affirmation d'un savant compétent en archéologie du moyen-âge. Mais nous le répétons encore, ses rapprochements ne peuvent cette fois-ci nous convaincre. Il a illustré sa démonstration par la reproduction de sept planches dans lesquelles des scènes du retable de Saint-Denis sont mises en regard de groupes semblables choisis dans des retables dont l'origine brabançonne est tout à fait certaine. Qu'il y ait dans la reproduction des mêmes scènes traditionnelles beaucoup de détails identiques, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Par contre, on ne peut confronter les groupes de la *Descente de Croix* et de la *Pieta* de notre retable avec les mêmes scènes du retable de Güstrow, sculpté par Jean Bormans, sans constater l'écrasante supériorité artistique du premier : il y a dans l'œuvre liégeoise une observation de la réalité, un sens artistique qui témoignent qu'entre ces deux œuvres est venu se placer l'enseignement ou l'exemple d'un très grand artiste.

A côté des rapprochements, M. Destrée invoque pourtant encore un autre argument. En 1480, l'église collégiale de Saint-Martin de Liège a commandé un retable à Anvers pour son maître-autel. Mais on ne peut comparer cette époque de désordre et d'anarchie, avec les belles années

du règne d'Erard de la Marck, illustrées par une magnifique renaissance des arts. Il nous paraît donc que le travail de M. Destrée n'élucide pas encore cette question de l'origine du retable de Saint-Denis et la discussion restera ouverte jusqu'au jour où quelque compte exhumé des archives viendra nous révéler la personnalité de l'artiste qui a signé ce monument des trois lettres *A L T*.

(pp. 261 à 274). L. RENARD : *Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées en 1910 par l'Institut archéologique liégeois.* — Ce rapport signale notamment la découverte de sépultures franques à Herstal et Engis, de tombes mérovingiennes à Ampsin et Lixhe, de substructions belgo-romaines à Visé, Juprelle et Bonsin, etc....

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. Tome XLI, 1er fascicule.

(pp. 1 à XLI). L. RENARD-GRENSON : *Rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1910.*

(pp. 1 à 61). Th. GOBERT. *Le rôle de la France au pays de Liège durant le second quart du XVIIe siècle.* — L'occasion de cette dissertation a été fournie à M. Gobert par la publication des mémoires d'Antoine de Lumbres, qui fut résident français à Liège de 1646 à 1650. Ces mémoires ont été édités, à l'initiative de la Société d'histoire diplomatique, par le comte Georges de Lhomel sous le titre de *Relations d'Antoine de Lumbres, seigneur de Herbinghen, etc., touchant ses négociations et ambassades.* Ce personnage avait remplacé Cadenet, puis le fameux abbé Mouzon, pour défendre à Liège la politique française. Il fut donc mêlé très activement aux dernières phases de la lutte entre Chiroux et Grignoux, et son récit nous initie à une foule d'incidents ignorés de cette période agitée de notre histoire et nous en fait connaître parfois les dessous.

Avant d'analyser ce document, M. Gobert essaie de caractériser dans ses grandes lignes la politique de neutralité observée à Liège depuis le XVIe siècle, ainsi que l'action de la France sur notre politique intérieure et l'action utile ou néfaste des partis qui se disputèrent la suprematie dans la principauté pendant ces deux siècles. Mais dans ce travail de synthèse, nous craignons bien que M. Gobert ait un peu manqué de l'objectivité, de la sérénité nécessaires à l'historien. L'histoire du XVIIe siècle à Liège est un peu comme l'histoire du XVIe siècle dans les Pays-Bas espagnols : c'est un champ clos où se heurtent encore nos passions politiques contemporaines. Pour les uns, les Grignoux sont des champions de la liberté, des martyrs de l'autonomie communale ; pour les autres, ce sont des traîtres à la patrie, des contempteurs de la légalité, d'imbéciles fantoches dont les agents français tiraient à volonté les ficelles. Ces deux appréciations sont également exagérées et il importerait une bonne fois d'étudier l'histoire intérieure de Liège au XVIIe siècle sans l'observer à travers les miroirs de nos préjugés contemporains et en se reportant au contraire dans le milieu de cette époque. Jusqu'à présent, seul M. Lonchay a su accomplir avec succès cet effort d'impartialité.

En réalité c'est un anachronisme d'accuser Beeckman, Laruelle et leurs partisans d'antipatriotisme et de les flétrir comme des mauvais citoyens. Patriotes, ces Grignoux l'étaient à leur manière. Pour eux, la patrie finissait avec leur Cité. Ce sont des champions attardés de l'idéal républicain des communiers du moyen âge. Ils veulent faire de Liège une ville impériale absolument indépendante du prince, formant un État dans l'État. Ils soutiennent une cause perdue d'avance parce qu'elle se heurtait au courant irrésistible qui assurait partout le triomphe d'un pouvoir centralisateur et monarchique. Leur victoire eût été détestable puisqu'elle aurait abouti, en fin de compte, à l'émiettement et à l'absorption de la principauté par des voisins mieux unis et mieux organisés. D'accord ! Mais ces gens ont combattu de bonne foi pour une cause qu'ils croyaient juste, dont ils ne pouvaient comme nous déduire les conséquences fatales. Ils aimaient leur ville, leur seule patrie ; les princes de Bavière, leurs légitimes souverains, étaient pour eux des étrangers, ennemis de leur Cité, contre lesquels on pouvait invoquer sans trahison l'appui d'autres étrangers. Il est donc injuste de les accuser d'avoir méconnu la grande patrie liégeoise. Combien d'esprits, d'ailleurs, pouvaient alors s'élever à cette conception de nationalisme telle que nous l'imaginons pour eux aujourd'hui ? A part une faible élite du Chapitre, tous nos ancêtres arrêtaient leur patrie à leurs villes, à leurs quartiers, à leur caste même. Étaient-ils patriotes ces États qui marchandaient les impôts nécessaires en s'efforçant d'en retenir les revenus le plus possible pour leurs caisses particulières, qui refusaient d'organiser la défense nationale par crainte des charges militaires ou par méfiance contre leur prince-évêque ? Patriotes ces princes bavarois, toujours absents du pays, qui lancèrent sur nos campagnes ces bandes d'Allemands et de Lorrains dont les pillages et les déprédations ne le cèdent en rien aux excès de la soldatesque de Louis XIV ? En réalité, le sentiment national comme nous l'imaginons n'était pas encore éclos, pas plus chez les Chiroux que chez les Grignoux L'idée de la solidarité nécessaire entre toutes les parties d'une même nation ne se développe que fort lentement, et surtout après de grandes catastrophes communes telles que les invasions étrangères. Le patriotisme, sentiment abstrait, doit être préparé par un amour plus réel, plus tangible, par l'amour et la ferveur dynastique, comme il le fut en France grâce aux Capétiens et dans les Pays-Bas grâce à la Maison de Bourgogne. Mais ce sentiment puissant, qui réalise le premier l'unité morale d'une nation, ne pouvait se manifester à Liège à pareille époque.

Contre des princes étrangers les démocrates liégeois appelèrent d'autres étrangers et la France utilisa habilement ces occasions d'intervenir et d'atteindre son ennemie séculaire, la Maison d'Espagne. Mais c'est encore exagéré de supposer que les agitateurs français ont créé les factions rebelles au prince-évêque. Ils n'ont fait que souffler sur un feu qui couvait depuis longtemps. C'est un peu faire injure à nos ancêtres que de les montrer comme des automates inconscients, des badauds impulsifs et

naïfs qui attirèrent sans profit, sans utilité, les pires catastrophes sur leur pays. Ce parti démocrate et républicain avait un long passé, un bilan sanglant sans doute, mais aussi parfois glorieux. Sans le vouloir peut-être, ces gens de métiers ont sauvé à plusieurs reprises le trône de leurs princes-évêques. C'est grâce au sang versé à Montenaeken, à Dinant, à Brusthem, à Liége, que la principauté ne disparut pas dans l'empire bourguignon, comme le fit la principauté d'Utrecht au XVIe siècle. C'est l'opposition triomphante de la Cité qui empêcha nos princes-évêques hispanophiles d'engager le pays de Liège dans l'effroyable tourmente qui laissa les autres provinces belges des Pays-Bas exsangues et ruinées pour deux siècles. C'est grâce aux Grignoux que Ferdinand de Bavière ne put compromettre notre pays dans la guerre de Trente ans, au risque de provoquer la ruine économique des Liégeois en les mettant en conflit avec les protestants hollandais.

Nous touchons ici à la plus grande lacune de l'exposé de M. Gobert. Il n'a pas dit qu'à côté de cette action turbulente et ouverte des agents français, il y avait une autre influence plus discrète, mais peut-être plus efficace et plus décisive : c'est l'action hollandaise. Depuis la fermeture de l'Escaut, nos industriels et nos commerçants devaient se servir des ports hollandais et pour eux la base de la politique extérieure devait être de maintenir à tout prix de bonnes relations avec leurs voisins du Nord qui pouvaient, en les écartant de la mer, étouffer leur commerce, comme ils l'avaient fait pour les Pays-Bas. Si, pendant le second quart du XVIIe siècle, la France n'avait pas été l'alliée des Provinces-Unies, il est certain que les Mouzon et les de Lumbre n'auraient pas été si populaires à Liège.

Toutes ces considérations ne servent qu'à montrer combien il est difficile et délicat de porter un jugement vraiment impartial sur les luttes civiles qui divisèrent les Liégeois au XVIIe siècle. Il est juste de dire que l'intéressante étude de M. Gobert a le grand mérite d'enrichir le dossier de cette affaire encore en suspens, d'un document de première importance.

(pp. 63 à 74). G. JORISSENNE : *Carillons et carillonneurs au pays de Liège et en Wallonie*. — On comptait à Liège, à la fin du XVIIIe siècle. 19 carillons. La plupart de ceux-ci datent du XVIe siècle, mais il est probable que certains d'entre eux ont une origine encore plus ancienne. M. J. nous esquisse l'histoire du carillon de la cathédrale Saint-Lambert, dont les débris se retrouvent aujourd'hui parmi les cloches du carillon de Saint-Paul, et nous révèle d'autres détails intéressants sur les autres assemblages de cloches liégeois, ainsi que sur certains fondeurs de cloches et certains carillonneurs renommés.

(pp. 75 à 79). Joseph DESTRÉE : *Groupes en albâtre provenant de l'église collégiale de Huy*. — Description de deux statues provenant apparemment d'un rétable. L'un représente la pâmoison de Notre-Dame et l'autre le groupe du Centurion et des deux Soldats dans la scène du Crucifiement. Ils datent, d'après M. Destrée, de la fin du XIVe siècle et l'on y retrouve des traces d'une influence française. Toutefois il paraît

impossible pour l'instant de hasarder quelques conclusions au sujet de l'origine de ces deux groupes, auxquels on doit comparer les groupes du retable de Haekendover.

(pp. 81 à 111.) M. DE PUYDT, J. HAMAL-NANDRIN et J. SERVAIS : *Mélanges d'archéologie préhistorique.* — I. Industrie microlithique à cailloux roulés de Zonhoven. II. Hache acheuléenne de Latinne. III. Instrument acheuléen remployé par les néolithiques. Silex moustériens du Hainaut. — IV. Pointe de Muno. Outils de Spiennes. Instrument poli à deux tranchants trouvé à Liège. — V. Deux dépôts de haches néolithiques. – VI. Instruments en pierre perforés trouvés à Tongres, Jesseren, Angleur, Maredsous, Fexhe-le-Haut-Clocher et Coninxheim. — VII. Peigne à carder néolithique et caverne du pré Brion ou Biron.

Le spécialiste lira avec beaucoup de profit cet excellent résumé de toutes les trouvailles importantes d'archéologie préhistorique qui ont été faites dans notre pays depuis le commencement de ce siècle.

Em. Fairon.

REVUES ET JOURNAUX

Bulletin de la société de l'histoire du Théâtre (Paris) n° 3. — *Un paquet de lettres,* par H. de C[urzon]. Parmi celles-ci, une lettre de Grétry, datée de 1796, au Directoire exécutif de France : « Citoyens » Directeurs, vous m'honorez comme citoyen français en m'annonçant » que vous avez bien voulu recevoir mes « Essais sur la musique » ; mais » des hommes éclairés dans les sciences et les arts, des hommes tels que » vous, honorent, encouragent l'artiste et l'homme de lettres qui obtient » votre suffrage. Puissai-je le mériter, ce suffrage flatteur, lorsque le » tems et vos travaux vous permettront de me lire, il sera ma plus belle » récompense. Je suis avec respect, votre concitoyen. (s) Grétry, de » l'Institut national.» On sait que Grétry fit paraître en 1789 un premier volume de souvenirs personnels de jeunesse et d'études ; en 1796, il en fit une nouvelle édition augmentée de deux volumes où il passait en revue ses ouvrages dramatiques, en les commentant. — *Comment la musique de Grétry, par sa popularité même, a pu devenir un danger public,* par Henry de Curzon. C'est l'article que nous avons analysé ci-dessus p. 194, d'après une autre publication.

La Belgique artistique et littéraire, depuis le 1er octobre (septième année), paraît deux fois par mois. L'épaisseur des fascicules n'en est pourtant presque pas réduite et l'abonnement est, pour les 24 numéros, maintenu à 12 francs. Le n°, fr. 0,60.

Dans le n° du 1er octobre, Aug. Vierset publie un article tout-à-fait remarquable sur le patriotisme en Belgique et déclare que son « premier devoir est d'aimer la Wallonie, la petite patrie, avant la grande » et être prêt à accepter ce que l'on a appelé la Séparation administrative s'il n'y

a pas d'autre moyen pour faire triompher les justes revendications wallonnes.

Durendal, septembre. — Pierre Bautier décrit un tableau du Musée de Crémone qu'il attribue à Jean Provost, de Mons. La revue publie une reproduction de cette œuvre peu connue.

Annales de la Société d'Emulation de Bruges, mai. — James Weale publie sous le titre « Peintres bourgeois » une étude sûrement documentée sur les Provost de Mons, avec des notices descriptives historiques et critiques sur des tableaux qui leur sont attribués. Dans le même n°, « Quelques notes sur les Van Eyck », par le même.

Le Florilège, (Anvers), septembre. — Rend compte de la pose de la première pierre du Monument Victor Hugo à Waterloo, et publie les discours prononcés à cette occasion ; on y lit notamment les nobles paroles prononcées par Iwan Gilkin : « La langue française est le parler le plus » doux et le plus parfait qu'il soit au monde. La moitié de mes compa» triotes ont le bonheur de l'avoir entendue murmurer autour de leur » berceau. C'est leur langue maternelle. Pour tous, c'est la langue de la » haute culture, de la Science et de la Philosophie. Et la grande voix de » Hugo l'a fait si intensément vibrer dans nos âmes, que chez nous aussi » quelques jeunes hommes ont tendu leurs mains vers la lyre française et » se sont pris à chanter. Voilà pourquoi, nous tournant vers la France, » nous, les poètes belges, nous attestons sur cette pierre la reconnaissance » profonde et la sympathie ardente dont nos cœurs sont remplis. »

Bulletin du Touring-club de Belgique, 1er octobre. — Un très beau portrait de Paul André, avec une bibliographie, le tout faisant suite à un article original. C'est une heureuse initiative du Touring-club, que de présenter ainsi nos écrivains à son nombreux public, par une œuvre inédite et une biographie parfaitement documentée. Le Bulletin du Touring-club étant une des publications qui sont le plus *réellement* lues, la propagande intellectuelle ainsi faite portera tous ses fruits.

Revue tournaisienne, juillet-août. — Jean d'Ennetières, poète tournaisien du XIIe siècle par W. Ravez. Un dessin du XVe siècle attribué à Roger van der Weyden, de Bruges, par A. Heins. Le peintre Sauvage et la Révolution, par Ad. Hocquet.

Revue d'Ardenne et d'Argonne, (Sedan) septembre-octobre. — Suite du vocabulaire wallon-français givetois par J. Waslet. De Ch. Houin et P. Collinet, suite du Bulletin bibliographique des ouvrages et articles concernant les Ardennes, parus en 1908-1909.

Le Thyrse, octobre. — Dans ce fascicule, bien composé, comme toujours, relevons la note où cette revue rappelle que les sommes dont dispose le Comité du Monument Max Waller, couvre à peu près les frais nécessités par l'érection de l'œuvre de Victor Rousseau. La souscription sera incessamment close. Le secrétaire du Comité est M. Léopold Rosy, directeur du *Thyrse,* 104, avenue Montjoie, Uccle.

La Vie nationale, 1er novembre. — Excellent article, non signé, sur Emile Banning (né à Liége en 1836). Avec portrait.

Chronique archéologique du Pays de Liége, août-octobre. — Description et relevés par C. Bourgault de 2 vieilles maisons de la rue St-Jean (dont l'une est célèbre dans nos lettres wallonnes par un exquis sonnet de Henri Simon, et par le dessin de la façade, dû à ce dernier encore, que nous avons publié ici même t. v, p. 82). Notre collaborateur Félix Magnette publie deux lettres inédites de Fabre d'Eglantine à Henkart.

Leodium, octobre. — E. Schoolmeesters recherche la date à laquelle Henri de Gueldre a reçu la consécration épiscopale et trouve que c'est entre le 2 mars et le 11 avril 1260. Dom Ursmer Berlière publie des lettres de Bénédictins namurois au XVIIIe siècle.

Bulletin de l'Académie royale d'archéologie, 1912, 1e livr. — Note sur un monument funéraire tournaisien, par Jos. Casier : il s'agit d'un bas-relief relatif à la famille de Louchier, exposé récemment à Tournai et appartenant au couvent des Clarisses de cette ville ; l'auteur insiste pour que les édiles tournaisiens empêchent l'exode de ce remarquable monument. Dans le même fascicule, J.-E. Janssen parle d'Amée (près Dave) et de sa station néolithique. — Dans le fascicule III, Ch. Hovedaere relève les Epitaphes de l'ancien couvent des Filles de Sainte-Marie de Mons.

L'Art moderne, 27 octobre. — *L'art wallon*, par Octave Maus : il est traditionnel de confondre, à l'étranger, les Flandres et la Wallonie. On englobe l'art belge dans une classification unique. L'erreur a servi à propager que les Flamands seuls, à l'exclusion des Wallons, possèdent le don de la couleur et de la forme, sont aptes à extérioriser leurs sensations esthétiques. Il importe de la détruire afin de rendre aux artistes wallons, avec la justice due à ceux de leur race, la confiance en soi-même indispensable à la création intellectuelle. Il faut applaudir aux efforts dirigés depuis quelques années dans ce sens. Depuis longtemps la Wallonie a vu reconnaître la gloire de ses musiciens : il est juste que celle de ses peintres et de ses sculpteurs ne lui soit désormais plus disputée.

PIERRE DELTAWE.

FAITS DIVERS

LIÈGE. — Le 6 octobre, au milieu d'un immense concours de monde, a été inauguré à Ans, le monument Goffin, destiné à célébrer la mémoire de l'acte héroïque, accompli par le mineur Hubert Goffin à la houillère Beaujonc, le 28 février 1812. On connaît le talent probe et vigoureux de l'auteur du monument, M. Oscar Berchmans, qui a sculpté le monument Montéfiore, le buste de Philippet, le mémorial Léon Mignon,

le mémorial Ramoux à Glons, et de nombreuses d'œuvres d'art pur et d'art appliqué qui le classent parmi nos meilleurs artistes wallons. L'œuvre qu'il a réalisée cette fois, est d'une simplicité émouvante et tragique. Elle a fait grande impression. En dotant cette vivante commune d'une belle œuvre d'art, le Comité organisateur a dignement célébré le courage tranquille, l'héroïsme ardent et l'énergie chevaleresque qui sont des caractéristiques du valeureux peuple wallon.

⁂ Le *Journal de Liège*, après la clôture de son Exposition de marionnettes, ouvrira sa Salle des dépêches à différents artistes, parmi lesquels Fernand Khnopff, Victor Gilsoul, Montald.

⁂ L'Association des Anciens Elèves de l'Académie ouvrira, du 11 janvier au 9 février prochains, dans le hall de la Bibliothèque central, sous le patronage des Pouvoirs publics, une exposition d'art et d'art décoratif qui groupera les œuvres les plus remarquables de ses membres. Les adhésions sont reçues jusqu'au 1er décembre.

⁂ Dans les premiers jours de décembre, les « Concerts Jaspar » donneront une audition Victor Vreuls, consacrée aux œuvres de musique de chambre de cet excellent compositeur wallon, directeur du Conservatoire de Luxembourg. M. Maurice Jaspar poursuit vaillammeut l'œuvre qu'il a entreprise, il y a dix-huit ans, en faveur de la production wallonne, programme qu'il a réalisé avec le concours de ses excellents collègues en Cercle « Piano et Archets » MM. Maris, Bauwens, Foidart et Vrancken, de M. A. Zimmer, et de nos cantatrices et chanteurs réputés. Après avoir fait entendre des pièces choisies de nos meilleurs musiciens, il organisa, on s'en souvient, une série de Festivals entièrement réservés à César Franck, Guillaume Lekeu, Carl Smulders et Albert Dupuis, qui obtinrent un brillant succès. M. Jaspar continue cette œuvre si utile et le prochain programme ne comprendra que les compositions marquantes de Victor Vreuls, qui furent toujours chaudement accueillies. Y figureront : le trio, la sonate, le poème pour violoncelle et piano et plusieurs mélodies qui auront pour interprêtes des artistes très appréciés : Mlle Marthe Lorrain, cantatrice et MM. Albert Zimmer, violoniste et Camille Vrancken, violoncelliste.

⁂ Le Collège échevinal vient de faire l'acquisition, pour les collections communales, de deux charmants albums dus au spirituel artiste, Draner. On sait que Draner (M. Renard) est d'origine liégeoise, et qu'il est le frère de M. Camille Renard, ancien professeur à l'Université et à l'Académie royale des Beaux Arts de notre ville. Ces deux albums comprennent : l'un une vingtaine de jolies aquarelles représentant José Dupuis — un autre Liégeois — dans les principaux rôles qui lui ont valu tant de succès à Paris ; l'autre renferme vingt aquarelles non moins jolies.

⁂ M. Charles Radoux, prix de Rome et professeur au Conservatoire, joué à la Monnaie l'an dernier, vient de terminer une grande opérette sur un livret de Georges Koister, le dessinateur, et de notre

excellent confrère Henri de Forge. Cette opérette serait créée à Paris, au printemps prochain.

⁂ *Pourquoi Pas* a raconté cette extraordinaire histoire qui, à notre connaissance, n'a pas été dementie.

« Le duc de Beauffort-Spontin, qui possède un château à Florenne, avait été amené à avancer une somme assez rondelette (une trentaine de mille francs) à la paroisse fort endettée de cette commune. Mais il avait exigée qu'on lui rendit comme gage la « châsse de saint Maur », chef-d'œuvre d'orfèvrerie mosane du treizième siècle, dont quelques-unes des pièces capitales étaient la gloire de l'Exposition d'art ancien de Charleroi.

» Inutile de dire que déjà à cette époque (cela se passait il y a quelques ans), le gage représentait au moins vingt fois la créance.

» En 1888, la Comité de l'Exposition rétrospective annexée au Grand Concours de Bruxelles, désireux de s'assurer le prêt de ce joyau, passa par les conditions du détenteur et inscrivit la pièce au catalogue avec la mention : « Appartenant au duc de Beauffort-Spontin ».

» Il y a quelques années, le duc se brouilla avec les habitants de la commune et se décida à quitter le pays pour un de ses châteaux de Bohême, où, croyons-nous, il réside encore.

» La fabrique n'était pas en état de rembourser les trente mille francs prêtés. Il lui donna quittance et emporta la châsse dans ses bagages.

» Elle est probablement encore en Bohême. »

Et *Pourquoi Pas* ajoute que, chose incroyable, le Gouvernement a prêté la main à cette étrange combinaison : ce serait même à la suite d'un arrangement auquel il est intervenu que la châsse merveilleuse a quitté le pays.

DINANT. — On a inauguré pendant les vacances, un monument dû à la collaboration de M. l'architecte Fondair et de M. Collette, sculpteur, à la mémoire de Benjamin Devigne, sculpteur, né à Dinant en 1827, mort en cette ville en 1894. Il fut professeur de dessin et directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Dinant. Il y a formé de nombreux élèves. Son œuvre principale est la chaire de l'église St-Loup à Namur.

NAMUR. — Notre excellent confrère *Sambre et Meuse* poursuit avec une vaillance remarquable et une parfaite intelligence la campagne qu'il a entreprise en faveur des artistes, de l'art et du Beau sous toutes ses formes. C'est un véritable moniteur esthétique régional dont la hauteur de vues, l'indépendance et l'impartialité méritent d'être données en exemple.

MONS. — Il vient d'être érigé à Unterpeiching, petit village de la Bavière, une croix commémorative de la fin glorieuse du général comte de Tilly, blessé mortellement en cet endroit le 30 avril 1632. L'inscription du monument porte que le souvenir de ce grand capitaine

« est impérissable dans la mémoire du peuple bavarois qui lui doit la conservation de sa patrie et de sa foi ». Le comte de Tilly naquit en 1559 au château de Tilly, en Hainaut. Il prit du service dans les armées bavaroises, dont il fut nommé feld-maréchal en 1610 par le duc Maximilien de Bavière Au début de la guerre de Trente Ans, les armées des princes catholiques l'élurent généralissime. Il fut vainqueur à Prague et fit la conquête de la Bohême et du Haut-Palatinat. Il battit le duc de Brunswick et le roi Christian IV du Danemark. En 1630, il succéda à Wallensteil en qualité de général en chef des armées impériales. L'année suivante, le roi de Suède Gustave-Adolphe, le battit à Breitenfeld. En 1632, il fut blessé à Unterpeiching dans une rencontre avec les Suédois et il mourut le 30 avril à Ingolstadt des suites de sa blessure.

⁂ La très remarquable Exposition de « l'Essaim », organisée à l'Hôtel-de-Ville, n'a pas vu décroître un seul instant son brillant succès. Diverses fêtes musicales et littéraires ont très heureusement illustré cette belle manifestation artistique dont la haute tenue fait le plus grand honneur aux organisateurs.

CHARLEROI. — M. Louis Delune a vu récemment se réaliser un rêve qui hante les jeunes lauréats de concours académiques et qui ne se réalise pour ainsi dire jamais : voir interpréter la cantate couronnée dans des conditions scéniques réelles. C'est le Théâtre lyrique flamand d'Anvers qui a monté le cantate de 1905, dont feu Eug. Landoy avait fourni les paroles. Il est vrai que le poème avait été traduit en flamand. De réelles difficultés scéniques ont été vaincues, et M. Delune peut s'estimer heureux d'avoir vu sa musique exécutée dans des conditions parfaites. Grâce a une interprétation remarquable, l'œuvre de M. Louis Delune a remporté tout le succès qu'elle mérite. On sait que le sujet est le drame célèbre de la Mort du roi Renaud, tiré d'une chanson populaire dont *Wallonia*, dans son tout premier numéro (il y a vingt ans !) a publié la seule version wallonne connue.

⁂ Le Cercle « Entre Nous », composé d'artistes et d'amateurs de la région, a ouvert dans les salons de la Bourse, son Exposition annuelle. Nous en reparlerons. Notons dès aujourd'hui l'importante contribution du peintre potier Delsaux dont la tentative pour faire renaître l'industrie artistique des grès de Bouffioulx se poursuit avec succès.

VERVIERS. — On a inauguré le monument élevé dans la cour de l'Ecole Professionnelle de Filles en l'honneur du philanthrope éclairé que fut Robert Centner. Le monument, placé dans un parterre entouré d'une bordure en granit, émerge d'un milieu de plantes et des fleurs : stèle monolithe simple et de belles lignes, en Syenit-Labrador clair, sur laquelle est posé le buste de feu Robert Centner, œuvre que le sculpteur, Mlle Berthe Centner, a réalisée en apportant le meilleur de son talent délicat et de sa tendresse pour le cher disparu.

PARIS. — M. Léon Jongen travaille à la musique d'un opéra que M. Claude Farrère vient de tirer d'un conte oriental. M. Léon Jongen est, on le sait, un jeune musicien liégeois fixé à Paris, qui remporta il y a quelques années le second Grand Prix de composition musicale au Concours de Rome. Outre des mélodies publiées par MM. Durand et Cie, M. Jongen a écrit un drame lyrique en deux actes, *Anne-Josèphe,* des œuvres symphoniques, des pièces pour piano, etc., toutes œuvres encore inédites. C'est le frère cadet de M. Joseph Jongen, professeur au Conservatoire de Liège et compositeur très apprécié.

⁂ M. Jules Destrée fait, le 11 novembre, une conférence sur l'Art wallon. Elle est organisée à la Société de Géographie (84, boulevard St-Germain), sous les auspices de notre excellent confrère *Les Marches de l'Est,* et du groupe local, en formation, des Amis de l'Art wallon.

HUY. — La première des expositions d'Art du cercle *l'Essor* s'ouvrira le dimanche 10 novembre pour se clôturer le mardi 19. Elle groupera les œuvres de Henri Colen, artiste peintre à Bruxelles.

⁂ Le 15 décembre, sous les auspices du groupe local des *Amis de l'Art wallon* et du vaillant *Cercle des Sciences et Beaux-Arts,* M. Jules Destrée parlera des Arts anciens de Wallonie.

⁂ C'est le jeune peintre Victor Thyse, de Huy, qui a remporté le Prix Donnay à l'Académie des Beaux-Arts de Liège.

NIVELLES. — La IIe Exposition de « L'Eveil », cercle d'Art de Nivelles, est ouverte du 15 Septembre au 14 Octobre, en la Salle Levêque (ancien couvent des Récollets). « L'Eveil » a invité : Mme Blariaux-Lebacq, MM. Auguste Levêque, Théo Hannon, Emile Lecomte ; Membres exposants : Mme Bosquet, MM. Ed. Boudart, Victor Bulens, Paul Collet, Louis Denne, Georges Froment, Hugon Gilbert, Maurice Ladrière, Henry Lempereur, Emile Patoux, Vital Wauters.

Le 13 octobre, à 3 heures, matinée d'art : conférence de M. G. Froment et concert, sous la direction de M. A. Grillaert.

Ce salon, qui ne compte que des œuvres d'exposants nivellois ou ayant naguère habité la ville de Djan-Djan, obtient un succès inespéré et prouve, c'est l'unanime avis des visiteurs, qu'il n'est si petite ville wallonne où l'art ne puisse fleurir et susciter l'attention publique.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ LES AMIS DE L'ART WALLON

Bureau permanent

Le Bureau permanent a tenu à Marcinelle une séance le 20 octobre dernier Il a pris les résolutions suivantes:

1º Adresser des remerciements à la Section liégeoise des *Amis de l'Art Wallon* pour la parfaite organisation de la journée du 13 octobre dernier.

2º Adresser des remerciements à M. Georges Vandervest, à Couillet, qui s'est chargé gracieusement pendant l'année 1912 des besognes de trésorerie et de bureau.

3º Accorder à M. Vandervest, s'il veut bien continuer à rendre ces services à l'Association, une indemnité de trois cents francs pour l'année 1913.

4º Adhérer officiellement à la Manifestation projetée, à Liége, à l'occasion du XXe anniversaire de *Wallonia*.

5º Souscrire à la Commémoration Remouchamps. Le chiffre de cette souscription sera déterminé ultérieurement.

6º Le volume des conférences de l'Exposition de Charleroi pouvant, à l'aide de quelques modifications, être publié sous forme d'édition définitive, faire cette publication et l'adresser aux souscripteurs de vingt francs au moins.

7º Acheter à la maison Schott des exemplaires du recueil de Chansons wallonnes de M. Closson, en nombre suffisant pour en faire la distribution aux mêmes souscripteurs.

Le bureau a pris note de la promesse de Madame Jules Destrée d'une eau-forte d'après le Christ de Boussu et de M. Armand Rassenfosse d'une estampe en couleurs qui seront publiées par les soins de l'Association.

Le Bureau a décidé que les nouveaux membres venant à s'inscrire après le 15 novembre, ne payeront pas de cotisation pour 1912. Le Directeur de *Wallonia* a résolu de leur envoyer, à titre gracieux, le nº de décembre de la Revue; en faveur des premiers inscrits de cette catégorie, il sera également disposé des exemplaires restants des numéros antérieurs.

Le secrétaire général, Rob. SAND.

NUMÉRO JUBILAIRE

13 décembre 1892

13 décembre 1912


WALLONIA 1893

CE

NUMÉRO JUBILAIRE

est publié

EN COMMÉMORATION

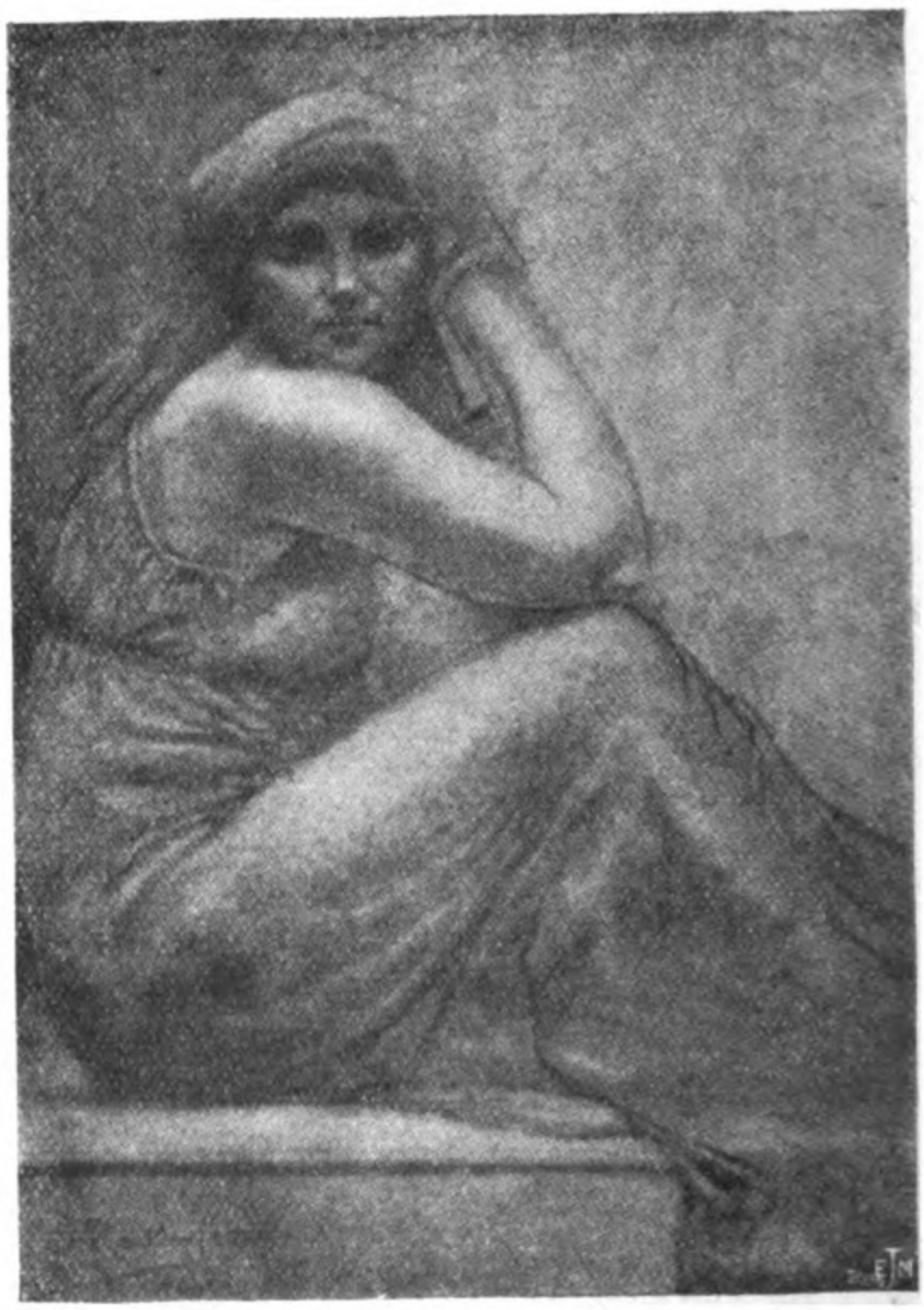
du Numéro Spécimen de "Wallonia"
(13 décembre 1892)

EN HOMMAGE

au dévouement cordial des Collaborateurs
artistes, écrivains et savants
tous également patriotes
qui ont fait de cette œuvre ce qu'elle est;

ET EN L'HONNEUR

des généreux Protecteurs de la Revue
lesquels
par le concours de leurs encouragements
moraux et matériels
par l'appui de leur haute influence
ou l'effort de leur propagande
ont assuré l'existence
et favorisé le développement
de la publication



Liste des Collaborateurs de “ Wallonia ”

depuis la fondation.

A

Emile ADEN, littérateur, Liège.

† Dr Joseph ALEXANDRE, archéologue, Liège.

Paul ANDRÉ, homme de lettres, directeur de *La Belgique artistique et littéraire*. Bruxelles.

Henri ANGENOT, conservateur de la Bibliothèque de Verviers.

Maurice ANSIAUX, professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Jean D'ARDENNE, homme de lettres, Bruxelles.

Gérard AUSSEMS, étudiant, Liège.

B

Arthur BALAND, directeur de la revue *le Florilège*. Anvers.

Louis BANNEUX, chef de division au Secrétariat du Ministère des Travaux publics.

Charles BARTHOLOMEZ, littérateur wallon, Liège.

Louis BAUES, artiste peintre, Liège.

Alphonse BAYOT, professeur, Louvain.

Christian BECK, homme de lettres, Paris.

Rudolf BERGER, Dr en philosophie, Berlin.

Paul BERGMANS, sous-bibliothécaire à l'Université de Gand.

† Th. BERNIER, archéologue, Angre-Dour.

BERTHALOR (Albert ROBERT), littérateur wallon, Bruxelles.

A. BIERNAUX, avocat, Jumet.

Charles BIHOT, professeur, Herve.

Laurent BIHOT, attaché à la Bibliothèque de l'Université de Liège.

Fernand BLONDEAUX, professeur, Bruxelles.

Albin BODY, archiviste de la ville de Spa.

Emile BOISACQ, professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Arthur BOITTE, éditeur, Paris.

Henri BOSSU, président de la Fédération des Sociétés wallonnes littéraires et dramatiques du Brabant, Louvain.

Ferdinand BOUCHÉ, littérateur, Bruxelles.

Louis BOUMAL, étudiant, Liège.

Théophile BOVY, homme de lettres, Liège.

Henri BRAGARD, président du Club wallon, Malmédy.

Paul BRIXHE, Bruxelles.

Charles BRONNE, homme de lettres, Liège.

DD. BROUWERS, conservateur des Archives de l'Etat, à Namur.

Jean BURY, littérateur wallon, Liège.

C

L. CAPUSSE, Beauraing.

Arille CARLIER, avocat, Charleroi.

Armand CARLOT, conservateur des Archives de la Ville de Mons.

Iwan CERF, artiste peintre, Liège.

Achille CHAINAYE, président de la Ligue wallonne du Brabant.

Hector CHAINAYE, président de la Ligue wallonne d'Ixelles.

Victor CHAUVIN, professeur à l'Université de Liège.

Joseph CLOSSET, littérateur wallon, Liège.

Ernest CLOSSON, musicologue Bruxelles.

Fernand COCQ, député, Bruxelles.

François COLLETTE, notaire, Erezée.

† Corneille COLLIN, à Polleur.

Mlles COLLIN, institutrices, à Liège.

Isi COLLIN, homme de lettres, Liège.

Arthur COLSON, homme de lettres, Herstal.

Lucien COLSON, homme de lettres, Herstal.

OSCAR COLSON, directeur de Revue depuis sa fondation.

Albert COUNSON, professeur à l'Université de Gand.

Abbé L.-J. COURTOIS, littérateur wallon, curé de Saint-Géry.

F. COURTOY, conservateur adjoint des archives de l'Etat, à Namur.

† François CRÉPIN, directeur du Jardin botanique de l'Etat, Bruxelles.

Nestor CUVELLIEZ, professeur à l'Ecole moyenne de Quiévrain.

D

† Y. DANET DES LONGRAIS, généalogiste-héraldiste, Liège.

Auguste DANSE, graveur, Bruxelles.

Louis DARRAS, professeur à l'Athénée royal de Mons.

Arthur DAXHELET, littérateur, Bruxelles.

Laurent DECHESNE, économiste, Liège.

† Jules DECLÈVE, homme de lettres, à Mons.

† Henri DEHEZ, de Malmédy.

Clément DEFOREIT, homme de lettres, Charleroi.

Hélène DEFRANCE, Liège.

Joseph DEFRECHEUX, sous bibliothécaire à l'Université de Liège.

† Jean DEGUELDRE, auteur wallon, Liège.

Alexis DEITZ, étudiant, Liège.

† Joseph DEJARDIN, ancien président de la Société de Littérature wallonne, Liège.

Julien DELAITE, président de la *Ligue wallonne* de Liège.

Louis DELATTRE, littérateur, Bruxelles.

Georges DELAW, dessinateur, Paris.

Charles DELCHEVALERIE, homme de lettres, Liège.

Laure DELCHEVALERIE, femme de lettres, Liège.

Edmond DELSA, artiste peintre, Liège.

Albert DELSTANCHE, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des estampes.

Pierre DELTAWE, publiciste, Liège.

Willem DELSAUX, artiste potier, Bouffioulx.

Célestin DEMBLON, député, Liège.

Amé DEMEULDRE, directeur de la revue *Jadis*, Soignies.

Adolphe DEMOUSTIER, avocat, Mons.

Albert DE NEUVILLE, bibliophile, secrétaire de l'Association pour l'Encouragement des Beaux-Arts, Liège.

† Arsène DE NOUE, homme de lettres, à Malmédy.

Auguste DEOM, auteur wallon, Liège.

Charles DERACHE, auteur wallon, Liège.

Hector DE SÉLYS, avocat, Liège.

Maurice DES OMBIAUX, littérateur, Bruxelles.

Emmanuel DESPRET, auteur wallon, Nivelles.

Dom Bruno DESTRÉE, O. S. B., littérateur, Louvain.

Jules DESTRÉE, député, Marcinelle.

† René DETHIER, littérateur, Charleroi.

† Louis DETRIXHE, secrétaire communal de la Ville de Stavelot.
† Léopold DEVILLERS, conservateur des Archives de la Ville de Mons.
Jules DEWERT, conservateur des Archives de la Ville d'Ath.
Charles DIDIER, homme de lettres, Bruxelles.
Auguste DONNAY, artiste peintre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, Liège.
Ernest DOUDOU, archéologue, Seraing.
Edmond DOUMONT, littérateur, Falisoles.
Auguste DOUTREPONT, professeur à l'Université de Liège.
Le comte Albert DU BOIS, littérateur, Nivelles.
René DUBOIS, secrétaire communal de la Ville de Huy.
Comte P.-H. DU CHASTEL, artiste peintre, Spa.
Alfred DUCHESNE, professeur, Bruxelles.
Louis DUFRANE, avocat, Frameries.
Louis DUMONT-WILDEN, homme de lettres, Bruxelles.
Richard DUPIERREUX, littérateur Bruxelles.
Arthur DUPONT, avocat, Anvers.
Emile DUPUIS, artiste peintre, professeur à l'Ecole du Livre, Liège.
Dr DUPUREUX, Gand.
Alfred DURIAU, graveur, Mons.
René DUSÉPULCHRE, professeur à l'Ecole moyenne d'Andenne.
DWELSHAUVERS-DERY, prof. émérite à l'Université de Liège.
Dr DWELSHAUVERS, musicologue Liège.
Georges DWELSHAUVERS, professeur à l'Université libre de Bruxelles.

E

Max ELSKAMP, littérateur, Anvers.
Justin ERNOTTE, ingénieur, Namur.
† Edmond ETIENNE littérateur wallon, Jodoigne.

F

Emile FAIRON, conservateur adjoint des Archives de l'Etat à Liège.
Arthur FASSIN, instituteur communal à Liège.
Jules FELLER, professeur à l'Athénée royal de Verviers.
FIERENS-GEVAERT, professeur à l'Université de Liège.
Ferdinand FLÉCHET, député, Warsage.
Eugène FORTIN, auteur wallon, Bruxelles.
† Julien FRAIPONT, professeur à l'Université de Liège.
M. FRANÇOIS, instituteur communal à Liège.

G

Claude GENVAL, homme de lettres, Liège.
Gilles GÉRARD, conseiller communal et provincial, Vottem.
Paul GÉRARDY, homme de lettres.
Charles GHEUDE, député permanent du Brabant.
† Oscar GHILAIN, littérateur wallon, Jemappes.
Olympe GILBART, homme de lettres Liège.
Eugène GILBERT, homme de lettres, Louvain.
† Auguste GITTÉE, professeur à l'Athénée royal de Liège, ancien directeur de *Volkskunde*.
Albert GIRAUD, homme de lettres, Bruxelles.
Jules GIROUL, député, Huy.
Edmond GLESENER, littérateur, Bruxelles.
Nicolas GOBLET, député, Liège.
Ernest GODEFROID, professeur à l'Ecole moyenne et à l'Ecole du Livre de Liège.
Winand GORRISSEN, homme de lettres, Liège.
Charles GOTHIER, littérateur wallon, Liège.

Ad. Greiner, directeur général des Etablissements Cockerill, Seraing.

Oscar Grojean, conservateur adjoint à la Bibliothèque royale de Belgique.

Georges Guérin, littérateur, Dinant.

H

Alphonse Hanquet, étudiant, Liège.

† Le capitaine Alfred Harou.

Gérard Harry, homme de lettres, Bruxelles.

Charles Hault, professeur honoraire à l'Ecole moyenne de Spa.

Prof. Dr Hermann Haupt, bibliothécaire en chef de l'Université de Giessen (Hesse).

Jean Haust, secrétaire la Société de Littérature wallonne, Liège.

Zéphir Hénin, littérateur wallon, Bruxelles.

Léon Hennebicq, avocat, Bruxelles.

Guillaume Hennen, attaché aux Archives de l'Etat à Liège.

Le colonel Hennequin, secrétaire général du Comité central de l'Association flamande pour la vulgarisation de la Langue française, Gand.

Joseph Hens, littérateur wallon, Vielsalm.

J. Heylemans, dessinateur, Saint-Gilles-Bruxelles.

Ad. Hocquet, conservateur des Archives de la Ville de Tournai, directeur de la *Revue Tournaisienne*.

Emile Hublard, conservateur de la Bibliothèque publique de la Ville de Mons.

Louis Hustin, professeur à l'Ecole moyenne de Liège.

I

Georges Ista, littérateur wallon, homme de lettres, Paris.

J

Jacob-Duchesne, secrétaire communal de la Ville d'Arlon.

Edmond Jacquemotte, linguiste wallon, à Jupille.

Paul Janson, député, Bruxelles.

Paul Jaspar, architecte, Liège.

Aug. Javaux, architecte, Liège.

L. Jeanclair, littérateur, Liège.

Emile Jennissen, avocat, secrétaire général des *Amitiés françaises*, Liège.

Prof. Dr Léo Jordan, de l'Université de Munich.

Dr Gustave Jorissenne, archéologue, Liège.

K

Guillaume Kirsch, professeur à l'École normale, Gand.

Georges Koister, artiste peintre, Paris.

Hubert Krains, littérateur, Bruxelles.

L

Camille Lambert, Namur.

Joseph Lambert, Amonines.

Marcel Laurent, professeur à l'Université de Liège.

Oscar Lefebvre, auteur wallon, Jumet.

Henri Leforgeur, instituteur communal à Ocquier.

Jean Lejeune, linguiste wallon, Jupille.

Jules Lemoine, directeur des Ecoles, Marcinelle.

Camille Lemonnier.

† J. Lens, rentier, Anvers.

Nicolas Lequarré, professeur émérite à l'Université de Liège, président de la *Société de Littérature wallonne*.

Antoine Leroy, étudiant.

Jules Leroy, instituteur communal à Ferrières.

† Théodore Lesneucq, archiviste de la Ville d'Ath.
Joseph Lesuisse, auteur wallon, Liège.
Félicien Leuridant, homme de lettres, Belœil.
J. Lhoneux, professeur à l'Athénée royal de Gand.
† Clément Lyon, directeur de l'*Education populaire*, Charleroi.
René Lyr, homme de lettres, Bruxelles.

M

Maurice Maeterlinck.
Alfred Magis, sénateur, Liège.
Charles Magnette, sénateur, Liège.
Félix Magnette, prof. à l'Athénée royal de Liège.
Paul Magnette, homme de lettres.
Abbé E. Malchaire, curé à Fronville.
Fernand Mallieux, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes, Liège.
Alphonse Maréchal, professeur à l'Athénée royal de Namur.
François Maréchal, aquafortiste, Liège.
Irma Maréchal, Bruxelles.
Roland de Mares, rédacteur en chef de l'*Indépendance belge*.
† Jean Marlin, Liège.
L'abbé A. Massaux, prêtre.
Ernest Matthieu, archéologue, Enghien.
Henry Maubel, homme de lettres, Mons.
Paul Mélotte, littérateur, Liège.
Paul Micha, instituteur.
A. Michel, bibliothécaire de l'Université Nouvelle, Bruxelles.
Joseph Milquet, Jumet.
Albert Mockel, littérateur, Paris.
Edouard Monseur, auteur wallon, Beaufays.
Abbé J. Moret, Dr en art et archéologie, Velroux.
F. Ch. Morisseaux, littérateur, Bruxelles.
Adolphe Mortier, auteur wallon, Bruxelles.

N

Henri Naus, littérateur, Liège.
Edouard Ned, littérateur, Bruxelles.
C. Nicolet, instituteur communal, Liège.
Oscar Noel, auteur wallon, Wasmes.

O

Henry Odekerke, critique d'art, Liège.
Franz Olyff, publiciste, Hasselt.
Nestor Outer, artiste peintre, Virton.

P

Edouard Parmentier, littérateur wallon, Nivelles.
† Edmond Passagez, littérateur wallon, Mons.
Camille Pelkus, commis des postes, Lustin.
Paul Pelseneer, professeur, Gand.
Pepin, député, Mons.
Gustave Perin, instituteur communal, Huy.
Edmond Picard.
Fernand Pieltain, étudiant, Liège.
Louis Piérard, homme de lettres, Bruxelles.
Abbé Nicolas Pietkin, curé de Sourbrodt.
H. Pirenne, professeur à l'Université de Gand.
Léon Pirsoul, auteur wallon, Namur.
Stanislao Prato, homme de lettres, Palerme.

Q

Camille Quenne, homme de lettres, Bruxelles.

R

Fernand Ramboux, Herstal.

Dr Séb. Randaxhe, archiviste de *la Société de Littérature wallonne*, Liège.

Emile Randour, Wasmes.

Armand Rassenfosse, dessinateur et graveur, Liège.

Walther Ravez, avocat, Tournai.

† H.-J. Raxhon, littérateur wallon, Verviers.

Jos.-M. Remouchamps, avocat, Liège.

† Abbé Michel-C. Renard, littérateur wallon, Bruxelles.

Georges Rency, directeur de la revue *la Vie intellectuelle*, Bruxelles.

Arnold Rey, pasteur, Liège.

Lucas Rizzardi, homme de lettres, Liège.

Jean Roger, ancien président de l'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons, président de la *Ligue nationale antiflamingante*, Liège.

Lucien Roger, linguiste wallon, Vonêche.

† Eugène Rolland, folkloriste et linguiste, Paris.

Henry Rousseau, conservateur au Musée du Cinquantenaire, Bruxelles.

Joseph Rulot, statuaire, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, Liège.

S

Charles Sadoul, directeur du *Pays Lorrain* et de *La Revue lorraine illustrée*, Nancy.

Henry Sage, Dr en sciences politiques, Paris.

Robert Sand, directeur des Expositions de *l'Estampe*, Bruxelles.

Simon Sasserath, président de la Ligue nationale pour la défense de la Langue française, Bruxelles.

† C.-J. Schepers, instituteur en chef, Braine l'Alleud.

Abbé Jos. Schoenmackers, littérateur wallon, curé de La Neuville en Condroz.

† Hubert Schuermans, archéol[...] Liège.

† H. Scius-Stouse, homme de le[...]tres, Malmédy.

Charles Semertier, linguiste w[...]lon, Liège.

† Gustave Serrurier, ingénieur, Li[...]ge.

Ad. Servais, instituteur commun[...] Vielsalm.

Jean Servais, conservateur du M[...]sée archéologique Curtius, Liège

Clément Sibille, Liège.

Henri Simon, littérateur wall[...] Liège.

Dr Julien Simonis, numismate, J[...]meppe-sur-Meuse.

Fernand Sluse, instituteur comm[...]nal, Lincé-Sprimont.

Jules Sottiaux, littérateur, M[...]gny-le-Tilleul.

Armand Spée, président de la Li[...] pour la liberté des langues, V[...]vers.

Louis Stainier, administrateur-[...]pecteur de la Bibliothèque roy[...]le, Bruxelles.

Clément Stiévenart, professeu[...] l'Académie des Beaux-Arts, [...]cien conservateur du Musée [...]chéologique, Mons.

Th. Strivay, compositeur de [...]sique, Liège.

T

Gaston Talaupe, président de [...]sociation des Auteurs dra[...]ques et Chansonniers mon[...] à Mons.

Gustave Terwangne-Delloye, [...]cien député, Huy.

Oscar Thiry, homme de lettres, Li[...]

Rosa Thiry, régente, Liège

Dr Ferdinand Tihon, archéolo[...] Theux.

Alphonse Tilkin, littérateur wa[...] Liège.

Victor Tourneur, conservateur [...]joint de la Bibliothèque ro[...]

Cabinet de numismatique, Bruxelles.

Marcel TRICOT, rédacteur en chef de *La Sennette,* Ecaussines-Lalaing.

Léon TROCLET, député, Liège.

Julien TROMME, instituteur communal, Liège.

U

Léopold URBAIN, Pâturages.

V

Pierre VAN DAMME, compositeur de musique, Liège.

Jules VANDEREUSE, littérateur wallon, Marcinelle.

Dr Valentin VAN HASSEL, littérateur wallon, Pâturages.

† Florimont VAN DUYSE, musicologue, Gand.

Emile VANHAY, instituteur communal à Trooz.

Charles VAN MARCKE, député, Liège.

René VAN SANTEN, avocat, Anvers.

Clément VAUTEL, homme de lettres, Paris.

Emile VERHAEREN.

† Dr VERMER, littérateur wallon, Beauraing.

Léo VERRIEST, attaché aux Archives générales du Royaume, Bruxelles.

Auguste VIERSET, littérateur, Bruxelles.

Hector VOITURON, homme de lettres, Jemappes.

Joseph VRINDTS, littérateur wallon, Liège.

W

Charles WATHELET, artiste peintre, Bruxelles.

Adolphe WATTIEZ, littérateur wallon, Tournai.

Armand WEBER, archéologue, Verviers.

Louis WESPHAL, littérateur wallon, Liège.

Georges WILLAME, littérateur, Bruxelles.

Maurice WILMOTTE, professeur à l'Université de Liège.

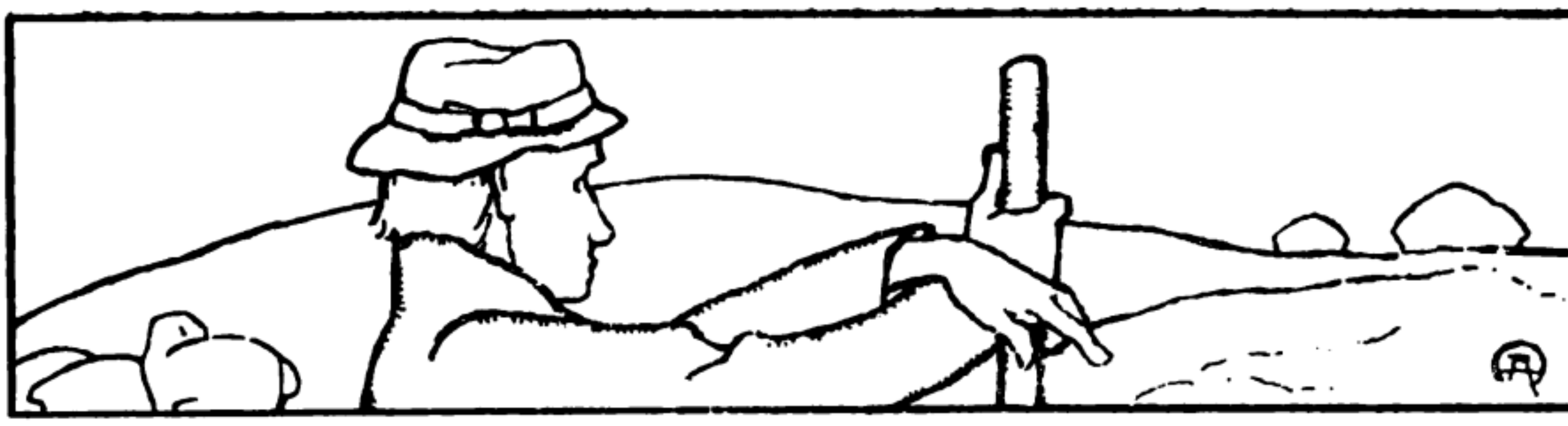
Hans DE WINIWARTER, bibliophile, Liège.

Pierre WUILLE, homme de lettres, Namur

Y

Félix YSERENTANT, Anvers.





Comme le fit Siegfried en la forêt germaine...

Motif de décoration verbale
pour une causerie sur la Chanson des Clochers Wallons

par M. Jules Destrée.

Siegfried dort dans la forêt. Il a longtemps marché sous l'ombrage des chênes. Il a longtemps erré par les monts et les plaines. Sur les sommets rocheux, il entendit les aigles; mais il ne comprit rien à leurs durs cris sauvages...

Il entendit aussi l'alouette éperdue, qui trillait son appel dans le haut de l'azur. Fauvettes et pinsons, mésanges et rouges-gorges lui parlèrent encor de force et d'avenir. Mais il ne comprit rien à leurs conseils charmants...

Le merle et le coucou, le gai chardonneret, voulurent à leur tour lui clamer son destin. Et le ruisseau d'argent qui fuyait sous les arbres, l'exhorta gentiment de son plus frais babil. Mais il ne comprit point ce que disaient leurs voix...

Et voici que dans l'aube, un jeune dieu s'éveille. Il écoute en rêvant la forêt qui murmure. Il veut chanter aussi, il veut dire aux oiseaux sa jeune joie qui chante en sa jeune énergie. De son glaive vainqueur, il taille des roseaux. Un peu du sang du monstre ainsi touche sa lèvre. Et soudain, il comprend, il se dresse, il bondit, vers son destin radieux de combats et d'amour.

Qui donc éveillera la Wallonie qui dort? Elle a longtemps vécu dans la fièvre et la peine. Son ardeur à l'effort jamais ne s'est lassée. Mais le bruit des métiers sur les bords de la Vesdre, le fracas des marteaux dans les usines rouges des rives

de la Sambre et de la grande Meuse, le tapage des charbons arrachés aux flancs du Borinage, l'étourdissaient. Elle avait entendu bien des chansons anciennes. Des clochers de Tournay, des plaines du Brabant, des refrains de vaillance avaient empli les airs. Mais elle ne s'en souvenait plus...

Mons avec son Doudou, Nivelle avec son Jean, Namur au Bia Bouquet, les Valeureux Liégeois de la Cité ardente, c'était partout l'appel de la race à la race. En chantant s'affirmait notre gaîté frondeuse et notre amour filial pour la Terre sacrée. Mais les voix du passé peu à peu s'étaient tues et nul n'entendait plus leur sens grave et profond...

Quel dragon faudra-t-il envoyer au trépas? Quel sang révélateur devra brûler ta lèvre, ô Wallonie, pour te faire écouter ce que disent ces voix, pour que consciente enfin de ton avenir clair, tu surgisses dressée, ardente et volontaire, pour ton radieux destin de combats et d'amour, — comme le fit Siegfried en la forêt germaine?

JULES DESTRÉE.





A propos de « L'Art Wallon »

par M. Louis Boumal.

Je voudrais en quelques lignes rencontrer les objections qu'on adresse à ce terme dont l'usage s'étend aujourd'hui.

Quelques-uns le contestent fortement, pour des raisons que nous voulons croire uniquement scientifiques, et lui substituent le qualificatif « mosan » mis à la mode et propagé par les excellents travaux de Jules Helbig.

Or, le terme « art mosan » ne peut convenir à une classification qui prétend englober toutes les réalisations artistiques dues au labeur des Wallons et distribuées un peu partout, dans tous les domaines de l'art, au cours de siècles nombreux. Dans la pensée de Jules Helbig, il existait une manière propre de peindre, de sculpter et surtout de bâtir, commune aux artistes de l'ancienne principauté liégeoise.

Il y démêlait une influence rhénane assez caractérisée. Pour le reste, il confondait les Flamands du Nord et les Wallons du sud dans un même mouvement artistique qui avait Liège pour cœur et pour centre. Ainsi les influences opéraient de la même manière et avec une vertu presque égale sur les Wallons et les Flamands de la principauté.

D'ailleurs, ceux-ci, comme les Van Eyck, passaient par Liège ou bien y prenaient résidence, rendant possible l'unification des génies, tout comme le dialecte francien, par la politique centralisatrice des rois de France, unifiait les dialectes rivaux et imposait sa prédominance à des littératures dialectales autrefois fameuses.

Quoiqu'il en soit de l'existence d'une école mosane, dont il est plus délicat de parler à mesure que s'approchent les temps modernes, on n'y saurait ranger les œuvres si originales et si

distinctes des artistes de la principauté qui travaillèrent en France; je veux dire: Jean de Huy et les « gisants » qu'il sculptait pour la comtesse Mahaut d'Artois (1317); Jean de Liège avec les statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon, dites des Célestins, avec le couronnement de la Vierge de la Ferté Milon, que Courajod lui attribue; Jean de Marville, venu du Luxembourg, qui fonda l'école dijonnaise et entreprit les premiers travaux de la Chartreuse de Champmol. Il n'y a rien qui s'oppose à ce que l'on qualifie de mosane telle période des écoles liégeoises; mais on voit qu'il faut bien alors sacrifier quelques-unes de nos gloires les plus authentiques, celles qui fixèrent dans le nord de la France les premiers stades d'une transformation qui devait précéder, dans le temps, l'incomparable mouvement de la Renaissance italienne. Pour une raison pareille, c'est se condamner à ne rien dire des arts anciens du Hainaut, si nombreux, si caractéristiques, si fortement marqués du sceau de la race; c'est s'arrêter au seuil des temps modernes et refuser de le franchir avec Bertholet, Lairesse; avec nos graveurs: Varin, Demarteau; avec Dubrœucq, de Mons, Del Cour; avec Watteau, de Valenciennes, d'où était déjà parti Beauneveu; c'est oublier nos musiciens grandioses, de Roland de Lassus à César Franck, en passant par Grétry; et se taire tout à fait sur une littérature dialectale qui n'a pas seulement prêté à la France les chroniques de Froissart, de Jacques d'Hemricourt et de Jean d'Outremeuse, mais encore la cantilène de Saint-Eulalie et la chantefable d'Aucassin et Nicolette, incomparable idylle, dont Defrecheux seul a renouvelé les accords légers, selon que dit M. Maurice Wilmotte:

« ...si mist sen cief parmi une creveüre de la tor, qui vielle » estoit et anciienne....

De ses caviax a caupés.
Là dedens les a rués ».

* * *

Si la notion d'« art wallon » est contestable, c'est parce qu'elle englobe, et d'une façon systématique, les artistes de Mons et de Tournay, villes picardes, où vit encore une variété du dialecte picard. Ainsi faudrait-il distinguer deux apports dans ce que nous appelons la gloire wallonne. Mais pour ce que la Wallonie s'est politiquement étendue aujourd'hui jusqu'aux confins du Tournaisis et pour ce que, de part et d'autre, de Mons à Charleroy, de Tournay à Liège, il n'y a que des gallo-romans dont

les prédilections sont naturellement communes et les génies assez semblables, on peut, nonobstant cette réserve, conserver l'appellation si âprement discutée. Elle n'exclut point d'ailleurs l'existence de l'école mosane, mais elle la fortifie au contraire en la rattachant, dans l'histoire, à ce qui fut le passé total de la race, quitte à y démêler l'apport des Flamands, — dont nous n'avons pas pour habitude d'usurper la gloire.

Louis BOUMAL.



Copèrerie à propos du vieux pont de Dinant

Hic pons factus est anno... M...A...C...
Le pont a été construit ici, l'an...

Li Blanc, d'mèrant esconte do pont,
S'mèleûve do d'ner l'esplicâcion
Do l'fameûse inscripsion latine
Ouç'qu'on dèchifreûve l'ôrigine,
C't à dire: èous, quand et comint
Aveûve sitî fait l'monumint.

« Hic pons factus est anno... *téle*
D'djeuve-t-i. Vloz l'traducsion fidéle?
Di malaujie la d'dins, gn'a rin
Po quî, comme mi, connait l'latin;
Et si vos vloz m'chouter sins rîre,
Mot par mot, dji m'vas vos l'tradwîre:

» Hic: *Ça pout iesse l'*hic *d'*hic, haec, hoc
Qui nos tradwijine: « Hi! qué coq! »
Trouvant, quand nos alline è scole,
Qui c'qui nos d'djine esteûve pus drole
Qui d'dîre: Cit-ci, c'tell'-ci, çoci.
Hic *est pronom vlant dir': cit-ci.*
Mins on aute hic *dins l'dictionére*
Ni vout pu dire li minme affaire:
Ça c'est le hic *di* Hic jacet
Li fameûs « ci-gît » *des Français.*

» A c'te heûre, des deûx « hic » li quéque est-ce.
L'adverbe ou l'pronom? Homme di tiesse,
L'auteur di nosse bèle inscripsion
S'a sûrmint dit: Poqwè l'pronom?

Traduction

Le Blanc, demeurant auprès du pont,
Se mêlait de donner l'explication
De la fameuse inscription latine
Dans laquelle on déchiffrait l'origine,
C'est-à-dire: où, quand et comment
Avait été construit le monument.

« *Hic pons factus est anno...* telle
Disait-il. Voulez-vous la traduction fidèle ?
Il n'y a rien en cela de difficile
Pour celui qui, comme moi, connaît le latin;
Et si vous voulez m'écouter sans rire.
Mot à mot, je vais vous le traduire:

Hic: Cela peut être le *hic* d'*Hic*, *Haec*, *Hoc*,
Que nous traduisons: Hi ! quel coq !
Trouvant, quand nous allions à l'école,
Que ce que nous disions était plus drôle,
Que de dire: celui-ci, celle-ci, ceci.
Hic est pronom, signifiant: celui-ci.
Mais un autre *hic*, dans le dictionnaire,
Ne veut plus dire la même chose:
Ça, c'est le *hic* de *Hic jacet*,
Le fameux « Ci-gît » des Français.

» Maintenant des deux *hic*, lequel est-ce,
L'adverbe ou le pronom ? Homme de tête,
L'auteur de notre belle inscription
S'est dit sûrement: Pourquoi le pronom ?

Pusqu'i gn'a qu'on pont, nos plans s'crîre
Pons *tot seû, qu'on poureuv' tradwîre:*
Li pont; nin dandji d'dir': Cit-ci,
Quand i gna qu'onk. A-dje don minti?
Et si c'n'est nin l'pronom, crwèyoz-me,
Ossi sûr qui c'est l'Blanc qu'on m'lome,
C'est l'adverbe hic *vlant dîre: Vaici!»*

Ça dit, l'Blanc continuwe ainsi:

» Factus est: *a sti fait, l'anéye*
Anno... *li dâte esst èfacéye;*
C'esteuv' des démons d'chifes romains
Qui l'diâle sûr n'î compurdeûve rin;
I m'ont chapé fô dè l'mémwére:
Po ça fôreûve rilîre l'istwére.
Ci dwèt iesse timps do vi bon Diè
Qui nosse Pont a sti fait, dji crwès!
Donc si v's avoz bin ril'nu l'swîte
Voci l'frase è patwès tradwîte:
Li Pont a sti bâti vaici
L'anéye... *one téle... comme dji vos l'dis!*

BERTHALOR



Puisqu'il n'y a qu'un pont, nous pouvons écrire
Pons tout seul, qu'on pourra traduire:
Le pont; il est inutile de dire: celui-ci
Quand il n'y en a qu'un. N'est-il pas vrai ?
Et si ce n'est pas le pronom, croyez-moi,
Aussi sûr qu'on me nomme le Blanc,
C'est l'adverbe *hic*, signifiant: Ici !

Cela dit, le Blanc continue ainsi:

» *Factus est:* A été construit, en l'année...
Anno... la date est effacée;
C'étaient de singuliers chiffres romains,
Auxquels le diable, sûrement, n'eût rien compris:
Ils me sont sortis de la mémoire.
Pour cela il faudrait relire l'Histoire.
Ce doit être du temps du vieux Bon Dieu,
Que notre pont a été construit, je crois.
Donc, si vous avez bien retenu la suite,
Voici la phrase en patois traduite:
Le Pont a été construit ici
En l'année... tant... comme je vous le dis !

ALBERT ROBERT.





La rénovation des grès de Bouffioulx.

L'atelier de Willem Delsaux

par M. A. Biernaux

Dans la vallée de la Biesme, encaissée et sinueuse entre les rochers de Montreuil et la côte de la Blanche Borne, s'étalent au long de la rivière, les maisons et les poteries de Bouffioulx. C'est un des beaux aspects du pays, près des enfers métallurgiques de Châtelineau et de Couillet et les sombres hauts fourneaux d'Acoz.

Vu du haut de Saint-Blaise, les coups de soleil font luire d'or rouge, les ocres des sablonnières et les souples rubans gris des routes, où passent les grands chariots à six chevaux amenant la terre aux poteries.

Au loin, les fermes de Chamborgniaux et les bois de Loverval mettent leurs lignes sombres. De hautes cheminées hérissent le val et quelques unes sont couvertes de l'épais nuage du « salage » qui roule ses volutes sur le ciel et les terres; les longues théories de tuyaux en grès rouge remplissent les cours, alternant avec les tas de terre, de sable ou de charbon. C'est une industrie silencieuse; à peine un grondement de machine, le vaste soupir et le grincement des tuyauteurs mécaniques, — c'est tout.

Dans le modeste atelier voisin, à courte cheminée, c'est le « potier en pots ». Le tour ronfle dans son châssis de bois et l'ouvrier tourneur, dans une quasi immobilité du corps, fait monter la terre au long de son bras, tandis que la paume et les doigts agiles de l'autre main contiennent et modèlent la forme qui se dessine en vase indou, en potiche chinoise, en amphore grecque, pour changer en lourd, gros et banal pot à beurre

« d'un compte », c'est-à-dire de 60 centimètres de hauteur. Le « gamin » pousse sa manivelle en cadence rapide, attentif aux *léc!* ou *sitt!* du tourneur. Et le casseur de terre pèse les blocs, les rompt sur un banc, puis les agglutine en turbans allongés qu'il passe au tourneur. Les pots s'alignent sur la planche, qui, chargée, se met sur des tréteaux, au long des murs. Le lendemain, passe l'*énanceur* qui colle les anses et on tournasse le *cul* du pot remis sur le tour. Avant le séchage complet, on passe les poteries à la *poutée*, dans des cuves d'engobe de terres fines. Puis, après le séchage complet, a lieu la mise au four rond, mesurant 3 mètres de haut sur 3 mètres de diamètre, où quantité de pots, petits et grands, serrés les uns sur les autres, trouvent place: ils sont retirés après un séjour de 5 à 6 jours, dont 52 heures de cuisson. Au moment où la température, variant, selon les fours, de 1200 à 1500 degrés, amène la poterie au blanc vif ou légèrement rosé, on procède au « salage » par les évents de la voûte et par l'épandage dans les foyers. Les vapeurs chlorhydriques se jettent sur la terre en ignition et vitrifient l'alumine. L'*engobe* est devenu un vernis brillant, et la terre du bois de Châtelet, de Joncret ou d'Hanzinnes, un produit dur comme la pierre.

Le métier du « potier à pots » n'a pas changé depuis des siècles. On voit les mêmes outils, fort rares d'ailleurs, qu'employaient les potiers de Faenza en 1450. Pourtant quelques améliorations ont été apportées au tours et aux fours, mais on a abandonné les grands soins apportés au choix des terres, à leur préparation, à la cuisson.

Quant à la forme, nous n'en parlerons pas. Elle manifeste une négligence complète des principes d'art, d'ingéniosité et de goût parfait qui guidaient les « maistres » d'autrefois. C'est ce que nous déplorions lors de notre excursion à Bouffioulx, il y a 6 ans, après une visite au Musée archéologique de Charleroi, où la collection réunie par D.-A. Van Bastelaer, vient confirmer, sûrement, les allégations contenues dans son livre si documenté: *Les grès wallons, grès cérames ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, improprement nommés grès flamands* (Mons, H. Manceaux).

Nous pensions avec mélancolie, que cet art charmant du potier (nous parlons de celui du 16e et 17e siècle), avait disparu à jamais de la Wallonie.

Depuis lors il nous a été donné de voir, à diverses reprises. les essais, les productions du peintre W. Delsaux: à l'Exposition de Charleroi, à la Libre Esthétique à Bruxelles, à Paris au Petit Palais, à l'Exposition particulière de l'artiste à la Bourse de Charleroi, au salon du Bon Vouloir à Mons. Nous savions qu'il s'était installé au pays des *Kinikes* et nous connûmes ses débuts dans la petite maison de la Prée, vite envahie par ses productions, en pleine fièvre de recherches et de travail.

Lors d'une toute récente visite au pittoresque atelier de l'Escarboucle, au Marais, à Bouffioulx, nous avons été enchantés. Grâce à ses études persistantes, à sa ténacité, le peintre potier est arrivé à des résultats assurant le succès; les formes anciennes ont été reconstituées, les émaux riches ou sobres ont été retrouvés et les buires, les brocs, les pichets et les cruches ornés de moulures, d'écussons, de figurines, de rinceaux, forment une collection variée et importante.

C'est une joie de retrouver entières et intactes tant de formes élégantes et pratiques, aux colorations joyeuses, que nous ne connaissions que par des tessons, fragments ou rebuts informes.

Les pichets à figure de Moïse, les grandes cruches d'abbaye, les gourdes de selle, les buires de table et les fontaines à vin, tout cela s'étale sur de vieux meubles ou s'accroche aux archelles de chêne.

A côté de ces recherches archéologiques, où W. Delsaux appuie par sa production le bien fondé des allégations de feu Van Bastelaer, l'artiste a donné libre cours à sa fantaisie, à son amour de la ligne et de la couleur, en créant des grès émaillés flammés et fumés, bien modernes, de forme simple, exempte du tarabiscotage des producteurs de «poteries des Flandres».

Les grès modernes de W. Delsaux, exposés à la Libre Esthétique, ont eu un vrai succès près du public; on s'accordait à louer l'harmonie des tons, le galbe simple des silhouettes.

Depuis lors, les progrès ont été constants et surtout intéressants, car l'affirmation d'originalité s'est complétée et nous nous trouvons devant une industrie du terroir, gardant un aspect bien individuel.

Ne voulant pas rester devant l'horizon borné de la «poterie à pots ou à vases», W. Delsaux s'est armé de nouvelle patience

et s'est livré à des essais qui lui ont permis d'agrandir l'aire de ses travaux et de les rattacher à cette admirable branche de l'art: la décoration architecturale.

S'inspirant d'illustres exemples, les maîtres céramistes italiens du 16ᵉ et du 17ᵉ siècle, Delsaux a modelé de grandes frises décoratives, qui, divisées en carreaux, iront subir les incandescences des fournées et les fumées réductrices pour revenir couvertes des émaux indestructibles des grès cérames. Une haute cheminée en style renaissance, occupe un des côtés de l'atelier; elle est couverte des émaux «en cru», si doux, sous leur ton mat de pastel, tandis que des esquisses de pilastres, en style mosan, se dressent sur la table du mouleur. Des dessins et des moulages d'un lambris Henri II, avec frise en archelle, permettent déjà de juger l'ensemble décoratif du bois de noyer, encadrant les panneaux de poterie émaillée surmontés d'un entablement portant des séries variées de la production de Bouffioulx au 16ᵉ siècle et de la faïence d'Oiron [1].

Par la volonté et le travail d'un artiste, par ses seuls moyens et son aptitude de décorateur, voilà la Wallonie dotée d'une manifestation d'art appliqué, comparable à celle créée par les anciens potiers: Crame, Gibon, l'Aventurier, Visnon Bertrand, Godart, trop longtemps oubliés. C'est d'eux que parlait Henri Manceaux, conservateur du Musée d'Auxerre, lorsqu'il disait, en 1887 (*Les carrelages historiés du Moyen Age et de la Renaissance*):

> Citons encore une variété spéciale aux pays belges et flamands et signalons les beaux carreaux émaillés pour pavement d'appartements et revêtement de murailles ou de cheminées, appartenant à la famille des grès cérames.
>
> Ces carreaux, d'un blanc gris, ornés d'émail bleu limité à la pointe, sortaient principalement des fabriques de Bouffioulx qui répandaient en même temps, *dans tout le Nord*, des poteries en grès à reliefs, *émaillés* de brun, de bleu ou de rouge, de réelle beauté.

Pour clore cet article, pourrons-nous mieux encourager W. Delsaux, qu'en lui citant cette page de Claudius Popelin, comme lui peintre, céramiste, émailleur et de plus admirable écrivain

---

(1) Ces œuvres trouveront leur place dans la villa d'un mécène bruxellois, qui les a acquises.

Assurément si une branche de l'industrie réclame impérieusement le secours de l'art, c'est la céramique. Depuis l'Héracléon, cette coupe d'or du soleil dans laquelle Hercule passa la mer à Erythie, jusqu'à l'amphotis de bois des campagnards de l'Hellade, depuis le vase géant qui décore l'Atrium de César, jusqu'à l'humble écuelle du pauvre homme, on ne saurait se passer de faire appel à la couleur ou à la forme, sous peine d'avoir de ces objets, sans plus de valeur que la poussière des routes et que l'humanité ne produira plus dans quelques siècles. Cette forme et cette couleur peuvent si bien s'emparer du vase et de l'écuelle, si bien les transformer et les ennoblir, qu'elles en fassent des chefs-d'œuvre et leur assignent une place honorable entre les plus belles productions de la peinture et de la sculpture.

Aug. BIERNAUX.





La Chambre de Rhétorique de Bouvignes aux XVIme et XVIIme siècles

par M. DD. Brouwers

Lorsqu'on veut étudier l'histoire des fêtes et des cérémonies religieuses ou profanes des temps écoulés, dans notre pays, il semble que les villes flamandes aient eu le monopole de ces réjouissances et que ce soit dans leurs archives seules qu'il faille rechercher des traces des amusements de nos ancêtres. Cependant, peu à peu, l'on arrive à découvrir, dans les provinces wallonnes, l'existence de sociétés et de cortèges analogues à ceux qui existaient dans la partie septentrionale de notre pays. A Ath, à Mons, à Nivelles, à Namur, nous retrouvons, au XVIe siècle surtout, les mêmes cavalcades, avec leurs chars symboliques, les géants, les jeux, si fréquents et si populaires dans les Flandres. Les archives de la ville de Dinant nous fournirent, il y a quelques années, une abondante moisson de documents (1), non seulement sur les fêtes religieuses, processions solennelles, etc., mais aussi sur la Chambre de rhétorique, fondée en 1491 et qui se maintint jusqu'au XVIIIe siècle.

La petite localité voisine, sa rivale au point de vue industriel, Bouvignes, elle aussi, a eu ses jeux de mystères, ses processions fastueuses avec danseurs, géant, chars; là aussi l'on constate l'existence d'une compagnie de rhétoriciens dès le début du XVIe siècle.

Comme dans les autres villes, les fêtes y étaient en partie organisées par le magistrat: on retrouve dans ses comptes, les

(1) Voyez DD. Brouwers, *Les fêtes publiques à Dinant du XVe au XVIIIe siècle*, Namur, Wesmael-Charlier, 160 p. in-8°, 1909.

dépenses faites à l'occasion des processions et des représentations dramatiques. En 1512, une société de jeunes gens joua à l'occasion de la fête de l'Annonciation, le 25 mars, le mystère de la Passion intitulé: *Secundum legem debet mori* (1). Quelques années plus tard, en 1546, le magistrat de Bouvignes accorda à la compagnie des rhétoriciens, une somme de six carolus pour les récompenser de leur zèle lors des festivités qui avaient eu lieu à la Fête-Dieu. Les comptes communaux de l'année suivante mentionnent: « aux confrères des réthoriciens de la ville de Bouvignes, pour remonstrez et juez par personaiges la résurection de Nostre Sauveur et Rédempteur Jesu-Crist, l'espace de trois jours, 6 carolus» (2).

Mais pour Bouvignes comme pour Dinant, l'époque de décadence définitive allait arriver: la destruction de la ville par les troupes du roi de France, Henri II, en 1554, les troubles des Pays-Bas sous le gouvernement du duc d'Albe, firent disparaître l'industrie de la batterie et avec elle les sources de richesses nécessaires à l'entreprise des fêtes publiques. La chambre de rhétorique de Bouvignes ne disparut pas cependant dans la tourmente.

En 1594, elle adressait la requête suivante au magistrat de la ville: «Remonstrent en toutte révérence les rethoriziens à Voz grace et clémence, comme il auroit plusieurs année qu'il se seroient employé à jouer histoire et farce moralizée, comme messigneur bien le pouve schavoir, tendant leur fin à voz porter honeur et à la ville, comme ontte fait leur maieur et comme il n'onte secheu ce faire sans depence, se retirente versse voz grace et clemence que il voz plaice sur ce considerer et de vostre grace leur voloyr acorder quelque denier et leur faire delivrer pour a ycelle fin demovoir leur esprit pour l'advenir, je dis vous doner meleur contentement que il n'auroient fait jusque au present; sur ce la fin salvant voz bonne grace priant à Dieu que tout bien il vous face». Le conseil ordonna au bourgmestre de payer aux compagnons rhétoriciens, la somme de trois florins, «affin les encourager pour l'advenir» (3). Comme on peut le voir par cette lettre, la compagnie donnait non seule-

(1) Borgnet, *Cartulaire de la commune de Bouvignes*, t. II, p. 284.

(2) Borgnet, *op. cit.*, t. I, p. 320 note.

(3) *Bouvignes commune*, arch. de l'Etat à Namur.

ment des représentations de mystères, mais aussi jouait des farces et des comédies morales dans le goût de l'époque (1).

Leur répertoire se renouvelait au bout de quelques années: il en fut ainsi en 1613, où à la suite d'une nouvelle requête adressée au magistrat, celui-ci octroya dix florins aux « rethourisiens et jouueurs d'histoires qui puis peux de temps du ça ont acheptez bon nombre d'histoires, comédies et farces pour quelque bonne somme d'argent».

La chambre de rhétorique remplissait un double rôle, public et privé. Lors de la procession de la Carité, à la grande fête, ainsi qu'on disait alors à Bouvignes, ils intervenaient comme acteurs dans le jeu du mystère de la Passion du Christ; comme encore de nos jours, dans la procession de pénitence qui a lieu chaque année à Furnes, le dernier dimanche de Juillet, les rhétoriciens jouaient le long du cortège les scènes de la Passion. Une représentation analogue se donnait aux fêtes de Pâques, mais pour celles-ci on construisait un théâtre sur la place publique (2).

Mais ce n'était pas les seules fêtes auxquelles les rhétoriciens prêtaient leur concours. Eux-mêmes organisaient, chaque année, des réjouissances et une représentation théâtrale particulière: cette fête avait lieu le jour de Sainte-Madeleine, patronne de la compagnie (3). A cette occasion, les membres de la chambre s'adressaient encore au magistrat qui, régulièrement, leur accordait un petit subside: il en fut ainsi en 1606, en 1608 et en 1613.

La pénurie des documents ne nous permet pas de pénétrer d'une manière plus approfondie dans l'organisation de la chambre des rhétoriciens de Bouvignes. Il est probable, qu'ici comme à Dinant et ailleurs, la société était soumise, tant au point de vue de ses statuts que de son répertoire, à la surveillance du magistrat communal. Nous renverrons le lecteur à notre étude pour l'examen des règlements d'ordre intérieur, qui ne devaient pas offrir de grande variété d'une ville à l'autre.

DD. BROUWERS.

---

(1) Voyez la liste des pièces qui furent représentées à Dinant, dans BROUWERS, *op. cit.*, pp. 148-149.

(2) En 1607, le magistrat accorda une indemnité de trente sous à Jean Drion et à Barthelemi Bouille qui avaient, pendant deux nuits, « gardé les gourdines et tappy servante aux theastre quy estoit dressé pour jouer le mistere de la Passion.... es feste de Pasques. »

(3) Tous ces renseignements sont extraits de la liasse de *Bouvignes commune*, citée ci-dessus.



PASCAL TASKIN

Facteur de pianos, né à Theux (1723-1793)

par M. Ernest Closson.

(Suite et fin. Voy. ci-dessus page 480.)

C'est au moment où le piano allait s'imposer définitivement qu'intervint Taskin, pour enrichir le clavecin de nouveaux effets et lui donner son suprême éclat. Sur le conseil, dit-on, de Balbâtre, organiste de Louis XVI, il imagina en 1768 (l'année même où Erard arrivait à Paris) de garnir un des trois rangs de sautereaux dont l'instrument était habituellement pourvu, non plus de dards en plume de corbeau, mais de morceaux de buffle [1]. Il en résultait un pincement plus doux de la corde, plutôt une « caresse », suivant l'expression de Mme Landowska [2], tandis que la rigidité de la plume donne au timbre une grande sécheresse et provoque, peut-on dire, presque autant de bruit que de son [3].

---

(1) Le nom de *buffle* est donné à cette époque au bœuf d'Italie. Mais le même nom s'applique, par extension, à toute espèce de cuir préparé comme la peau de ce ruminant, passée notamment à l'huile pour lui donner une résistance particulière. Sur la manière de préparer le « buffle », voir l'*Encyclopédie* au mot *chamois*.

RIEMANN (*Musik-Lexik.*) dit erronément que Taskin imagina de donner des tangentes de cuir au *clavicorde*, tandis que WEBER (*Bibliogr. verviétoise*) croit qu'il s'agit du marteau du piano.

(2) *Musique ancienne.*

(3) Parlant du *ché*, le grand psaltérion chinois, prototype du *koto* japonais, le missionnaire français Amiot écrivait : « J'ose assurer que nous n'avons, en Europe, aucun instrument de musique qui mérite de lui être préféré. Je n'en excepte pas même notre clavecin, parce que les sons aigres

Ici se place une question fort importante pour l'histoire de la facture instrumentale en général, et en particulier pour la place qu'y doit occuper Taskin. Dans les dernières années, en effet, on a émis des doutes sur l'originalité de l'invention de ce dernier. S'appuyant sur ce fait que la monture de buffle se retrouve sur des clavecins d'une période antérieure, on a conclu que ce mode d'ébranlement de la corde était connu et pratiqué bien avant Taskin. C'est l'avis de M. de Wit, qui assure avoir possédé une vingtaine d'épinettes anciennes garnies de cette façon, et de A. J. Hipkins (1), qui va jusqu'à prétendre, mais sans donner de preuve à l'appui, que le cuir aurait précédé la plume. C'est également l'opinion de M. E. Engel, qui cite (2) à l'appui un clavecin vénitien de 1574, au musée de South Kensington (N° 6007. '59), monté de la même façon, et de Brinsmead, qui décrit, assez obscurément d'ailleurs, le claviciterium comme un clavecin droit à plectres de cuir (3). Nous avons signalé nous-même que les claviers de Ruckers se trouvent dans le même cas (4).

Toutefois, à considérer les choses de plus près, ce procès semble devoir être soumis à révision. Constatons tout d'abord que les anciens ouvrages d'organologie, en décrivant le clavecin, citent unanimement la plume ; du buffle, pas un mot. Tel est le cas de Virdung (5), Praetorius (6), Mersenne (7),

---

des cordes de métal et le bruit que font quelquefois les touches et les sautereaux affectent désagréablement une oreille un peu délicate. » (*Mémoires.*) Il est incontestable que le *bruit* qui, plus que dans aucun autre instrument de musique, se mêle au son du clavecin, constitue l'un des plus graves défauts de cet appareil et le rend, au bout de peu de temps, intolérable à l'oreille moderne. Mais, tel quel, ce n'en est pas moins le clavecin « empenné », le *Kielflügel*, qui fournit le timbre classique, caractéristique de ce type instrumental.

(1) Grove, *Diction.*, art. *Jack* (sautereau).

(2) *A descriptive Catalogue of the musical instruments in the South Kensington Museum*, p. 276.

(3) « . . . A kind of harp of lyre . . with cat-gut strings arranged in the form of a half-triangle . . . in wich the organ-keys were employed to raise the *hard leather* plectra for snapping the strings. » (*History of the piano*)

(4) Notice sur les Ruckers.

(5) « . . . Das ist eben als das Virginale . . . *hat auch Federkile* . . . » (*Musica getutscht*, 1511.)

(6) « . . . In etlichen werden die Saiten mit *Raben-Federn*, . . . als das sein : Virginale, Spinette, etc. » (*Syntagma*, II, 1618).

(7) « . . . Le son de la chorde est autre . . . quand elle est touchée *d'une plume*, d'une touche d'ivoire ou d'un archet . . . Il faut tellement tailler *les*

Kircher (1). En ce qui concerne plus particulièrement les grands facteurs anversois du XVI[e] siècle, remarquons ce passage de l'ordonnance de 1558, par laquelle le magistrat, cédant aux instances des facteurs de clavecins, constitue ces derniers en une section spéciale de la gilde de St Luc:

L'épreuve consistera dans la fabrication complète d'un clavecin... Il devra avoir une bonne sonorité et être dûment monté *de plumes* et de cordes (2).

Il n'est toujours pas question de cuir.

Arrivant au temps même de Taskin, l'*Art du Faiseur d'instruments* (*Encyclopédie*), au chapitre très détaillé du sautereau, parle uniquement de la plume de corbeau ; quant au buffle, il fait l'objet d'un chapitre spécial, sous ce titre significatif : *Clavecins en peau de buffle, inventés par M.Paschal.*

Enfin, si Taskin n'avait fait qu'appliquer un procédé courant, comment expliquer, dès lors, la sensation réelle causée par l'apparition du clavecin à buffle et l'importance donnée par les contemporains à l'innovation de Taskin ? Et quand Mme Landowska relève le reproche adressé par A. Obrist (3) à la maison Pleyel de monter en buffle ses clavecins, ne se contredit-elle pas elle-même en parlant de l' « invention admirable » de Taskin ? Le fait même que celle-ci lui fut contestée de son temps prouve tout au moins la nouveauté de l'idée. On cita un facteur parisien, Renard, qui, dix ans avant Taskin, aurait employé le même procédé. Un maître de vielle, D'Laine, « ayant fait des essais en remplaçant les plumes par du cuir préparé spécialement, revendiqua, dans l'*Avant-Coureur* de 1771 (nº 36).

---

plumes, qu'elles n'excèdent les chordes que de leur épaisseur . . . » (*Harmonie universelle*, 1636). Du même, cette phrase curieuse, qui fait prévoir l'invention de Taskin : « Et peut-être que ce siècle produira des facteurs qui adiousteront de nouveaux secrets, et de nouveaux charmes aux instruments : par exemple, *l'on peut faire toucher les chordes par quelques corps qui imiteront la douceur des doigts, et l'harmonie du luth* ». Si ces « corps » avaient déjà été en usage, Mersenne n'aurait pas manqué de le dire.

(1) « . . . Quid subsilia in clauicymbale : Habent autem haec subsilia (Italis saltarelli, Gallis sautereaux vocantur) in medio epiglottidem setae percinae affixum, et in vertice festucam *ex penna coruina, vel aquilina.* » (*Musurgia*. 1650.)

M. Krebs (*loc. cit.*), qui fait un relevé minutieux des améliorations successivement apportées au clavecin jusqu'au XVII[me] siècle, ne parle même pas des sautereaux à buffle.

(2) « Behoorlicken *gepent* ende gesnaert. » (De Burbure, *loc cit.*, p. 13.)

(3) I.M.G., *Basler Kongress*, 1906, *Kongressberichte*, p. 255.

l'invention que Taskin s'appropriait en employant le buffle au lieu de cuir» (1).

En résumé, on doit se demander s'il est légitime de dépouiller aujourd'hui Taskin de ses mérites traditionnels, et si les garnitures de cuir si fréquemment rencontrées dans les anciens clavecins ne résultent pas de remaniements opérés à la suite de l'invention retentissante du facteur wallon.

Toujours est-il que ce dernier, qui s'était livré à des expériences méthodiques en vue d'améliorer le timbre de l'instrument (il avait essayé pour les dards de ses sautereaux jusqu'à la corne du sabot du cheval), régularisa et généralisa le système qui, sous le nom de «registre de buffle», lui valut le plus grand succès.

Nous possédons sur l'œuvre de Taskin les témoignages les plus élogieux. Le premier clavecin «à buffle» sorti de son atelier avait été construit pour le compte de Hébert, trésorier général de la Marine et des Menus plaisirs. Les organistes Armand Couperin et Balbâtre admirèrent fort, paraît-il, le nouvel instrument. C'est chez eux que de Limbourg entendit ce dernier, qu'il loue en ces termes :

Son degré de supériorité est dû à une justesse de proportions et de l'assemblage des pièces, mais surtout au choix du bois, par une connaissance particulière des fils, des pores et de ses qualités diverses. Ceux faits d'anciens clavecins et de bois également bien choisis par les trois frères Ruckers ou par Jean Couchet (2) et mis par notre compatriote à grand ravalement (3)

---

(1) C. PIERRE, *Les Facteurs d'instruments*.

(2) Les «frères» Ruckers n'étaient pas trois, mais deux seulement, Johannes (1576-1642 ?) et André (1579) — ?) : mais il faut leur adjoindre leur père, Hans le vieux, fondateur de la dynastie (1555-1598 ?) et André le jeune (1607 — ?). fils de l'André précité. Jean Couchet, facteur anversois non moins célèbre (? — 1655), était le neveu de Jean Ruckers le jeune.

(3) Les clavecins dont l'étendue dépassait quatre octaves étaient dits «à ravalement» ; ceux qui allaient jusqu'à cinq octaves (et dont le premier aurait été construit par Nicolas Dumont) étaient dits «à grand ravalement». — «Mettre à ravalement», c'était donc augmenter l'étendue primitive d'un instrument. On juge ce qu'un instrument ancien devait être abimé par cette extension du clavier de seize à dix-sept centimètres, laquelle, lorsqu'elle ne pouvait s'opérer par la suppression des tasseaux de bois qui terminaient chaque extrémité du clavier, entrainait l'élargissement de la caisse elle-même et, par conséquent, du couvercle avec son décor.

Et malheureusement, c'était l'usage courant. «Un examen attentif de tous les clavecins de Ruckers que nous avons pu voir de près, écrit M. V. MAHILLON (*Catalogue du Musée du Conservatoire de Bruxelles*, t. II), établit à l'évidence que l'étendue de ces instruments ne dépassait pas originairement quatre octaves incomplètes, mais que la plupart ont subi des agrandissements.»

passent pour des chefs-d'œuvres, principalement depuis qu'il y a mis un rang de sautereaux à peau de buffle, sorte de clavecin de son invention [1].

L'abbé Vogler se montre particulièrement enthousiaste du buffle, affirmant qu'il donne aux basses une « splendeur inconnue », un « timbre de contrebasse ».

Le nouveau système de garniture fut bientôt universellement adopté. Le facteur berlinois J. K. Osterlein l'employa à partir de 1773. Dans le « clavecin mécanique » (1776) qui fonda sa réputation, Erard n'eut garde d'oublier le « jeu de buffle ». Nous avons vu plus haut qu'on en munit les vieux clavecins et on le retrouve jusque dans le pionaforte, où on l'obtenait en abaissant simultanément les deuxième et troisième pédales, la troisième étant elle-même désignée sous le nom de « jeu de buffle » [2] (l'instrument en comptait alors une demi-douzaine, correspondant chacune à un effet particulier) [3].

Aujourd'hui encore, où le mouvement de la « renaissance musicale » réveille en divers endroits l'industrie du clavecin, le cuir est préféré à la plume par certains constructeurs. Il en est ainsi de l'*ibacorde*, construit par la maison Ibach à Barmen, d'un clavecin de Pleyel-Wolff de Paris, au Musée du Conserva-

(Soit dit en passant, n'est-il pas logique de conclure qu'une modification aussi importante implique pour ainsi dire celle, bien plus simple, du remplacement des dards de plume par du buffle ?)

L'extension graduelle du clavier, qui obéissait à d'impérieuses nécessités, se poursuit, sans interruption, dès les dernières années du XVIIIe siècle. Parlant du clavier de cinq octaves, HULLMANTEL (1791, *loc. cit.*) ajoute : « D'après plusieurs essais faits depuis quelque temps, on peut conjecturer que ces bornes seront bientôt reculées. » On sait que ce mouvement peut s'observer jusque dans l'œuvre pianistique de Beethoven, et comment Bulow transcrivit certains passages du maitre, évidemment *pensés* pour des claviers plus étendus.

(1) *Remarques sur quelques artistes liégeois*, etc. dans l'*Esprit des Journaux*, 1789. On voit par ces lignes (évidemment inspirées) que Taskin n'attribuait pas la supériorité de sa facture uniquement à ses nouveaux organes mécaniques, mais aussi à une longue expérience, au soin de la fabrication en général et particulièrement à celui apporté à l'établissement de la table, âme sonore des instruments à cordes. On y voit aussi la vogue persistante qui s'attachait aux Ruckers, puisqu'on préférait faire subir à ces vieux instruments des remaniements qui en bouleversaient, en somme, toute l'économie, à l'acquisition de claviers neufs, munis des derniers perfectionnements.

(2) LANDOWSKA, *loc. cit.*

(3) Le « buffle » fut fabriqué pour la première fois à Bruxelles par un facteur du nom de Bremers, un des signataires de la pétition réclamant, en 1785, des droits d'entrée sur les claviers étrangers. (VANDER STRAETEN, *La musique aux Pays-Bas*, t. II.)

toire de Bruxelles (N° 1598), ainsi que d'un clavecin et d'une épinette construits par M. Paul de Wit, le collectionneur leipzigois bien connus, et envoyés par lui à l'Exposition de musique de Rotterdam. Voici comment ce dernier, dans sa revue spéciale *Zeitschrift für Instrumentenbau* (1), justifie ses préférences:

En ce qui concerne l'organe du pincement, j'ai fini, après de multiples essais, par en revenir au cuir, employé déjà par les Français et par les Italiens il y a deux cents ans. En Allemagne, on utilisait jadis, de préférence, la plume d'oie ou de corbeau. Aujourd'hui, toutefois, il n'est presque plus possible de se procurer des plumes de corbeau (?) et, en outre, les plumes d'oie et de corbeau sont rapidement hors d'usage. Enfin, avec le temps, les plumes deviennent la proie d'un insecte invisible à l'œil nu et, dès lors, elles se consument rapidement... Des essais avec la plume d'aigle, la baleine, l'écaille, le caoutchouc, n'ont pas donné de meilleurs résultats. Toutes ces matières se sont trouvées trop dures et, manquant de l'élasticité nécessaire, se brisaient rapidement. Avec le cuir, convenablement préparé, cet accident ne s'est pas produit, même après un emploi prolongé. En outre, la souplesse du cuir assure au son une douceur, une plénitude et une rondeur irréalisables, même de loin, avec les autres matières.

Nous nous permettons de ne pas partager entièrement l'avis de l'éminent spécialiste. Nous avons justifié plus haut nos doutes au point de vue historique. Que le cuir soit plus durable et le timbre qu'il éveille plus moelleux, le fait n'est pas contestable; mais nous pensons que le timbre *classique* du clavecin, avec ses qualités et ses défauts, est celui de la plume (2). Taskin s'était borné à combiner le cuir avec la plume. L'élimination complète de cette dernière crée un type organologique nouveau, une sorte d'intermédiaire entre le clavecin et le piano.

* * *

Malgré sa notoriété, Taskin semble n'avoir construit qu'un nombre assez restreint d'instruments, nous verrons tantôt pourquoi. Dans les *Affiches, annonces et avis divers*, de 1752 à 1790, inventoriés par M. de Bricqueville au point de vue des ins-

---

(1) 29me année, n° 25, p. 933.

(2) Le défaut, c'est le caractère métallique et sec, le *bruit* déjà critiqué par Mersenne et Amiot ; la qualité, c'est la sonorité puissante, mordante de l'instrument, par opposition au son plus doux, mais étouffé du cuir. Cet inconvénient du cuir a été signalé à l'assemblée de la *Neue Bach-Gesellschaft* en 1907, par M. Beckmann, cela à propos de l'ibacorde, dont le son terne, remarque-t-il, se perd dans l'ensemble instrumental (*Bach-Jahrbuch*, 1907, p. 193).

truments de musique, Taskin ne figure pas une seule fois comme constructeur de clavecins, tandis qu'on y relève quarante-neuf fois le nom de Ruckers (1). D'autre part, Mme du Barry avait, à Versailles, un clavecin de Taskin, payé par elle 3000 livres, et ne figurant pas dans l'état dressé le 29 pluviose an II ; une madame d'Hibbert possédait de lui un « clavecin à mécanique » (2), le marquis de Laborde (ou le fermier général du même nom ?), un clavecin fond vert, à bandes dorées, daté de 1771 et restauré par Madreau (3) ; et parmi les instruments des Menus Plaisirs du Roi se trouvait un clavecin de Taskin, 1770, qui figura parmi les 500 instruments rassemblés ensuite au même dépôt et qui fut enlevé par la citoyenne Rebwel, femme du directeur (4).

Après ce qu'on vient de lire, on ne s'étonnera pas que les clavecins de Taskin soient aujourd'hui rarissimes. En Belgique, — la patrie même du facteur, — on n'en trouve pas un seul, tandis que le musée du Conservatoire de Bruxelles ne possède pas moins d'une dizaine de Ruckers. Le pianiste Jacques Herz exposa, à la section rétrospective de l'Exposition de 1878 à Paris, un clavecin à deux claviers de Taskin qui, à la mort de l'artiste (1880), aurait été acquis par un amateur américain (5) : Le baryton Alexandre Taskin possédait deux très beaux instruments de son aïeul qui furent revisés par la maison Erard et dont l'un passa ensuite aux mains du pianiste M. L. Diémer (6). Quant aux trois clavecins signalés par Chouquet dans l'article déjà cité, ils constituent des remaniements, non des instruments originaux.

---

(1) De Bricqueville, *Les ventes d'instruments au XVIIIe siècle.*

(2) Lettre à de Limbourg, août 1786.

(3) Gallay, *Un Inventaire sous la Terreur.*

(4) Ce dépôt fut si bien mis au pillage, que « quand on voulut installer le musée du Conservatoire, pas un seul de ces instruments ne put être retrouvé. » (De Bricqueville, *Le piano de Mme du Barry et le clavecin de Marie-Antoinette.*)

(5) Gallay, *loc cit.*

(6) Communication de M. Blondel, directeur de la Maison Erard. Nous n'avons pu obtenir de M. Diémer des détails concernant cet instrument. Les cas de ce genre sont fréquents, particulièrement en France. Que d'artistes et d'amateurs font la sourde oreille à toute demande de renseignement qu'on leur adresse ! Nous voyons là combien la musicologie a encore à gagner dans les sympathies du public, et combien celles-ci lui sont indispensables. L'information bibliographique à elle seule ne suffit pas toujours et, à moins de lointains et frayeux déplacements, il faut bien recourir (à titre de revanche) à l'obligeance d'un informateur ; et il suffit que celle-ci fasse défaut pour créer dans la documentation les lacunes les plus regrettables.

Sauf erreur, le seul musée public actuellement en possession d'un clavecin de Taskin est le South Kensington de Londres, dans le catalogue duquel l'instrument est décrit comme suit :

1121. '69.—1786. Caisse richement ornée de figures japonaises et de dorures. Touches diatoniques noires, chromatiques blanches, toutes plus étroites que d'habitude. Etendue: Cinq octaves et un demi-ton. Deux cordes pour chaque note... Sautereaux munis de plumes au lieu des morceaux de buffle habituellement utilisés par Taskin. Mais il semble que l'instrument a subi des remaniements au cours desquels cette substitution aura été opérée (1).

Enfin, A. J. Hipkins note (2) ce détail, concernant lequel nous n'avons toutefois pas pu obtenir de renseignements complémentaires:

MM. Erard eurent la satisfaction de reproduire un clavecin de Taskin, réputé avoir appartenu à la reine Marie-Antoinette. Contrairement aux modèles anversois et anglais, l'instrument offre cette particularité, commune à d'autres clavecins français et allemands que j'ai rencontrés, de posséder des cordes indépendantes pour les deux claviers.

Taskin est fréquemment qualifié de facteur de la Cour. Mais nous n'avons, quant à nous, trouvé aucun document permettant d'affirmer d'une façon positive que Taskin aurait fabriqué un clavecin pour la Cour de France (3).

L'activité de « Monsieur Paschal » se déploya surtout dans la réparation et le ravalement des instruments anciens, genre d'industrie dans lequel son maître Blanchet s'était déjà si-

---

(1) C. Engel, *loc. cit.*, p. 278.

(2) *History of the piano.*

(3) Citons à ce sujet une anecdote rapportée par M. de Wit dans un article dont il sera question plus loin, mais dont il ne peut certifier l'authenticité.

A l'arrivée en France de Marie-Antoinette, Louis XV, voulant faire apprécier à la Dauphine l'habileté des facteurs français, Pascal Taskin et Sébastien Erard se mirent à l'œuvre chacun de leur côté.

Ce fut l'occasion d'une joute entre les deux artisans, dont les instruments respectifs furent essayés simultanément en présence de la Cour. Erard qui, à cette époque, travaillait encore chez le facteur Le Voir, avait présenté un excellent clavecin, ainsi qu'un piano à marteaux, les deux instruments décorés par Boucher : Taskin, de son côté, produisit un clavecin « à buffle », dans lequel il avait réuni une foule d'effets extraordinaires, jusqu'à une musique turque * : excès de zèle qui assura la victoire aux instruments d'Erard, d'un goût plus mesuré et plus sûr.

L'historiette nous paraît suspecte à divers titres. Remarquons notamment qu'on la date du vivant de Louis XV, c'est-à-dire avant 1774, tandis qu'on s'accorde à fixer à 1777 la date de la construction du premier piano d'Erard. Mais après tout, le mécanisme à marteaux étant depuis assez longtemps déjà popularisé en Allemagne, il n'est pas impossible que le facteur alsacien s'en fût occupé avant l'installation de son atelier particulier.

* Ensemble d'instruments bruyants : cymbales, chapeau chinois, triangle, etc., constituant la musique des Janissaires, popularisée en Europe à la fin du XVIIIe siècle, et dont une réduction, mise en jeu par une pédale spéciale, figure souvent dans les vieux pianos.

gnalé [1]. Telle est même [2] la cause de la rareté relative des instruments nouveaux signés de son nom, quand on songe au nombre incroyable des Ruckers encore en circulation à la même époque. Du fait de son invention, Taskin, tel un habile restaurateur de tableaux ou un bon transcripteur pour piano, se trouvait voué aux travaux de seconde main. Ci-dessous la nomenclature de quelques-unes de ces restaurations :

Un M. de Bacquencourt possédait un clavecin, peint et doré, de Hans Ruckers, mis *en* ravalement par Taskin en 1771, et aux Menus Plaisirs figurait un clavecin, « peint en fleurs », remanié de même par Taskin en 1774 ; le marquis (ou le fermier général) de Laborde, déjà cité, possédait un clavecin à fond vert, bandes noires, arrangé de la même façon par notre facteur deux ans plus tard, et la princesse douairière de Kinsky, née comtesse Palfy, un clavecin à fond blanc, pieds dorés et sculptés, et un autre, fond gris, à bandes dorées, tous deux refaits par Taskin en 1778 [3]. Un clavecin à deux claviers ayant appartenu au prince de Chimay (première branche), et offert par lui au duc de Boissy, avait été réparé par Taskin en 1781, de même qu'en 1789 un clavecin de Nicolas Dumont [4], actuellement au Musée du Conservatoire de Paris (N° 329).

Antérieurement aux dates ci-dessus, en 1767, Taskin mit au grand ravalement un clavier de Ruckers, 1636, mis au diapason normal par Jacques Herz en 1864 et prêté par le baron de Rothschild à l'Exposition universelle de Paris en 1867.

Est-ce le désir d'attacher son nom à une création entièrement originale ? Toujours est-il que peu d'années après avoir construit son clavecin à buffle, Taskin se lance dans une autre direction, il tente de doter le clavecin de ces capacités modu-

---

(1) « C'est dans cet art d'agrandir les clavecins flamands de Ruckers et de Couchet que feu Blanchet, facteur français, réussit si bien. Il a encore été surpassé par M. Paschal Taskin, son élève. Un clavecin des Ruckers ou de Couchet, artistement coupé et élargi, avec des sautereaux, registres, claviers des habiles facteurs modernes, tels que Blanchet, Paschal, devient un instrument infiniment précieux. » (*Encyclopédie, 1785, Art du faiseur d'instruments.*)

(2) Voir ci-dessous la *Lettre* du chanoine Trouflant.

(3) Gallay, *loc. cit.*

(4) Nicolas Dumont est généralement considéré comme le premier facteur qui ait porté l'étendue du clavier à cinq octaves, point de départ du procédé du « ravalement » des anciens claviers, pratiqué avec tant de virtuosité par Taskin.

latoires et de ce nuancement si longtemps désirés, cela au moyen d'un mouvement *progressif* des différents jeux. Déjà dans l'instrument primitif, il avait essayé de faciliter les alternances de timbre par la suppression des registres à main. Dans ce but, il avait rendu le jeu de « buffle » fixe; quant aux deux registres « empennés », ils étaient commandés par des baguettes de fer qui, traversant le sommier de l'instrument, s'arrêtaient à la hauteur des genoux de l'exécutant. Ce système, analogue aux genouillères de l'orgue-harmonium, n'était pas nouveau. M. Alex. Kraus (1) en attribue l'invention à un facteur siennois du nom de Pietro Prosperi, en 1700. Les facteurs Berger en 1765, Virbès en 1766, l'appliquèrent également, le premier dans un clavecin organisé, le second dans un clavecin (2). Taskin l'utilisa, on l'a vu, dans l'un tout au moins des clavecins fournis par lui à l'évêque de Liège, ainsi que dans ses remaniements d'anciens claviers, comme le montre la note suivante des *Affiches, Annonces et Avis divers*, de Janvier 1777 (3) :

> Clavecin à grand ravalement fait en 1612 par Rukers, supérieurement peint par Van der Meulen, orné de bronzes. Il a été mis en état par le sieur Pascal Taskin, artiste célèbre. Il contient quatre registres, dont un est le jeu de buffle inventé par ce facteur. Il est composé de six mouvements *que l'on échange avec le genou*, sans retirer les mains de dessus le clavier; ce qui donne le piano, le forte et le crescendo de la manière la plus nette et la plus sensible. Prix : 260 louis comptant, chez le sieur de la Chevardière, maître de musique, rue du Roule (4).

Après le ravalement, l'adaptation des genouillères, la substitution du buffle à la plume, que restait-il de l'instrument primitif ? — Le même système fut encore appliqué par Taskin, en 1782, à un clavecin à deux claviers de André Ruckers, 1631, ayant appartenu à Marie-Clotilde de France, femme du roi de Sardaigne Emmanuel IV, et actuellement au Musée civique de Turin.

---

(1) *Italian Inventors for Instruments with a Keyboard*, dans les Recueils trimestriels de la S. I. M., t. XIII, p. 442.

(2) C. Pierre, *Les Facteurs d'instruments*.

(3) De Bricqueville, *Les ventes d'instruments*.

(4) Un clavecin de même date, mêmes auteur et décorateur, fut exposé à Londres, à l'*International invention exhibition* de 1885, par le Vte Powescourt, qui l'avait acquis en 1842, à Rome ; il s'agit probablement de l'instrument cité ci-dessus. Dans le catalogue londonien, il est dit avoir appartenu à la reine Marie-Antoinette (?). Il se trouve actuellement entre les mains de Sir Edgar Speyer (Grove).

Plus tard, Taskin remplaça les genouillères par un tirant qui. manœuvré par les pieds comme les pédales du piano, commandait le déplacement progressif des « jeux », système également appliqué par lui dans ses restaurations :

Clavecin de Couchet refait à neuf et mis à grand ravalement par P. Taskin, avec des peintures précieuses et mécanique au pied pour varier le jeu de 10 à 12 manières (décès de M. Demarville, receveur général des finances, rue du Sentier) (1).

Le clavecin à pédales, encore une fois, n'était pas une idée nouvelle. D'après M. H. Quittard (2), la pédale se trouve déjà appliquée, au XVII[e] siècle, dans l'instrument précisément désigné sous le nom de *pédale*, attribué à John Hayward de Londres et décrit comme « une sorte de clavecin dont on pouvait modifier et graduer (?) les sons au moyen de pédales appropriées ; quatre de ces pédales (deux pour chaque pied), se combinant ensemble, permettaient de produire des effets de piano et de forte et aussi quelques variétés de timbres ». En France même, on cite (3) un facteur de Grenoble, nommé Berger, « auquel MM. de l'Académie avaient donné un certificat avec beaucoup d'éloges, en Août 1765 », pour « une mécanique fort simple qui fait rendre à l'épinette le crescendo » ; les détails de l'appareil sont perdus, mais on lit que « le genou ou le pied presse un levier qui aboutit à la mécanique ; alors on a des sons plus au moins forts ».

Quoi qu'il en soit, l'instrument à buffle et à pédale représente le type définitif du clavecin de Taskin — et à la fois l'état de suprême développement de l'instrument à cordes pincées et à clavier. C'est à cet appareil que se rapporte le document le plus intéressant que nous possédions sur les travaux de Taskin, la *Lettre sur le Clavecin en peau de buffle inventé par M. Pascal Taskin*, adressée en 1773 au *Journal de Musique* par l'abbé Trouflant, chanoine semi-prébendé de l'église de Nevers, « très grand musicien, organiste de son église, un des plus habiles théoriciens de ce siècle », affirme Laborde, qui reproduit le

(1) *Affiches*, etc., dans De Bricqueville, *loc. cit.* Le clavecin de Couchet au Musée du Conservatoire de Bruxelles (n° 276) offre des traces d'un mécanisme de ce genre. Un trou traversant les tables livrait probablement passage à une tringle reliant une pédale à un jeu quelconque.

(2) *L'orchestre des concerts de musique de chambre au XVII[e] siècle*, dans les *Bulletins mensuels* de la S. I. M., 11[e] année, N° 1.

(3) *Encyclopédie* (*Art du faiseur d'instruments*).

morceau dans ses *Essais* [1]. Ecrit dans le ton hyperbolique où s'exprimait en ce temps la louange, celui-ci offre un exemple caractéristique de la chaleur et de l'enthousiasme que les hommes d'église, tels l'abbé Arnaut avec Gluck, le père Kircher avec Carissimi, le père Martini avec Chrétien Bach, mettaient à prôner les artistes dont ils se faisaient les thuriféraires. Ci-dessous quelques extraits.

L'auteur débute en rappelant les défauts du clavecin ; on remarque le postulat habituel d'un mécanisme plus expressif dans les instruments à cordes et à clavier :

...Jamais on ne toucha au but qu'on aurait dû se proposer, de graduer les sons comme la nature et le goût l'inspirent à une oreille délicate et à une âme sensible.

Les facteurs ne furent pas les derniers à s'apercevoir de cette imperfection, mais ils préfèrent le sommeil de l'usage à l'activité du génie, et ne cherchèrent point à perfectionner ce bel instrument, ni à le mettre en état d'exécuter les *forte*, *piano*, *amoroso*, *giustoso*, *staccato*, etc., et toutes les autres gradations qui figurent avec tant de charme dans la Musique moderne.

Il était réservé à M. Paschal Taskin de porter ses vues plus loin et de triompher des obstacles qui avaient pu arrêter ses prédécesseurs. Livré à de fréquentes méditations, cet artiste, aussi ingénieux que modeste, se détermina à faire l'essai de toutes sortes de corps, pour en tirer des sons agréables...

Trouflant nous explique le mécanisme des sautereaux à plumes, à buffle, des baguettes de fer remplaçant les registres à main et en expose ainsi les avantages :

De sorte que si l'on veut imiter l'effet d'un grand chœur, d'un écho, et toutes les nuances dont la musique moderne est susceptible, on y réussit au-delà de ses désirs sans déplacer la main du clavier. Quelle prodigieuse variété dans un instrument auparavant si ingrat! La magie des sons qu'il fait entendre aujourd'hui captive bientôt l'attention de l'auditeur, intéresse son cœur, l'enchante, le ravit... Le plaisir que vous goûterez en entendant ce clavecin enchanteur vous en fera bientôt éprouver un autre, non moins délicieux pour les âmes bien nées, celui de la reconnaissance.

Puis, les genouillères furent remplacées par les tirants à pédales, d'où extension des capacités expressives de l'appareil :

On parvient aisément alors à faire sentir toutes les variations possibles dans l'exécution, et l'on fait succéder à son gré les sons faibles ou forts, tendres ou éclatants; ce qui produit la surprise la plus flatteuse.

---

(1) Tome I. Elle fut encore reproduite dans l'*Encyclopédie* (*Art du faiseur d'instruments*) et parut également en une brochure devenue fort rare (Biblioth. royale de Bruxelles, fond Fétis, N° 4060).

Ces instruments se recommandent également par leur solidité. Celui fabriqué en 1767 pour M. Hébert

...a conservé jusqu'à ce jour (1773), quoique fréquemment exercé, la même égalité de force et d'élasticité propre à la peau du buffle, d'où l'on doit conclure que les buffles durent au moins cinq ans, et probablement beaucoup davantage; ce qui devient très intéressant pour les amateurs, qui étaient dégoûtés du clavecin par le prompt dépérissement des plumes.

Enfin, le nouveau mécanisme

...s'adapte à très peu de frais à tous les anciens clavecins français, flamands et italiens... Cette découverte devient sans doute l'époque de la résurrection des Ruckers, des Geronimi, des Marino, etc. De plus, les clavecins de M. Paschal, lorsqu'ils parviennent en province, n'ont rien à redouter de la maladresse de ceux qui se chargent de les maintenir en bon état (?). Pour peu qu'on examine le sautereau, sa mortaise, le buffle; qu'on veuille comparer les touches qui vont mal avec celles qui vont bien, rien n'est plus facile et plus amusant que d'y porter un secours aussi prompt qu'efficace. Un canif, des ciseaux, un morceau de buffle, voilà tout l'attirail qui convient.

Aussi,

...les premiers artistes de Paris n'ont pas tardé à vouloir jouir du bienfait de cette invention, et les grands de la Cour et de la Capitale s'empressent tellement de suivre leur exemple que M. Paschal *n'a d'autre regret que d'être occupé sans cesse à appliquer son mécanisme à d'anciens clavecins, et de n'avoir pas un moment pour achever les siens*, qu'il regardait avec raison comme les plus propres à assurer sa réputation.

Chose curieuse, et malgré la « réclame » retentissante qu'on vient de lire, les genouillères ou pédales de Taskin ne semblent avoir obtenu aucun succès. On voit tout de suite qu'au point de vue du nuancement, le système en question ne pouvait donner que des résultats médiocres. Le principe du clavecin, et non l'art du facteur, en était cause. Un « jeu » fonctionne ou ne fonctionne pas, suivant que les dards de ses sautereaux sont à portée des cordes ou non : un fonctionnement intermédiaire ne peut s'imaginer que sous forme d'un effleurement qui risque fort de rester silencieux.

Aussi peut-on se demander si l'enthousiasme de Trouflant n'était pas un peu forcé et (à moins qu'il ne fût inspiré par des considérations personnelles) s'il n'exprimait pas plutôt l'espérance suprême des ultimes défenseurs du clavecin, dont l'instrument de Taskin représentait l'évolution dernière ? Lorsqu'on juge celui-ci « bien supérieur au piano, qui nous vient de Lon-

dres (1) » cet éloge a un ton de polémique qui est significatif et qui fait songer à la *Défense de la basse de viole contre les entreprises du violoncelle.*

Trouflant lui-même, dans son panégyrique de Taskin, attaque vivement les *piano-forte* :

Quelqu'ingénieux que soient ces derniers, ils ne laissent pas d'avoir des défauts essentiels. Placés chez le vendeur, ils ont de quoi plaire et séduire : mais si l'on porte un coup d'œil attentif sur l'intérieur de leur construction, leur complication effraie à l'instant. Si les dessus en sont charmants, les basses dures, sourdes et fausses semblent donner la consomption à nos oreilles françaises... Enfin, pour peu qu'ils se dérangent, soit par le transport, soit par l'intempérie de l'air, ils sont bientôt condamnés à un éternel oubli dans nos provinces, où personne n'est en état de les entretenir comme il faut. Je passe sous silence leur excessive cherté.

Cela n'empêche que notre compatriote allait vérifier à ses dépens la loi qui rejette dans le néant tout organe devenu suranné, quel que soit le degré de perfectionnement auquel il est arrivé. Le clavecin « à buffle » venait trop tard, l'avenir n'était plus au clavecin, mais au piano, popularisé par Silbermann de Strasbourg, Stein d'Augsbourg, Frédérici de Gera, Backer de Londres, en attendant les coups d'éclat de Sébastien Erard. Partout déjà, l'instrument à cordes frappées remplaçait son archaïque congénère (2). Puis, la Révolution allait bientôt faire entendre d'autre musique et, la tourmente passée, l'ancien style, avec ses organes propres, n'allait plus être qu'un souvenir.

(1) Londres fut de bonne heure un centre actif de la fabrication du piano. Laborde raconte que Silbermann ayant inventé le piano (ce qui est d'ailleurs une erreur), « de la Saxe, l'invention pénétra à Londres, d'où nous viennent tous les pianos qui se vendent à Paris ».

(2) « Les *Annonces, Affiches et Avis divers* pour 1772 relatent fréquemment des ventes de pianos d'occasion. Le 17 Janvier, on y peut lire la note suivante : « Excellent piano-forte, choisi sur douze par les meilleurs maitres de Paris. S'adresser à M. Le Berton, directeur de l'Opéra, rue St Nicaise. » On vend le 12 septembre de la même année un piano-forte fait en 1772. Le nom de l'instrument est décidément passé dans la langue, car les sonates de J.-C. Bach, celles de Steffan et de Rutini, qui paraissent en 1774, sont présentées pour le piano. En 1776, un bon piano d'occasion coûte 150 livres, 13 ou 14 louis. Ce n'est donc plus un objet rare et, à maintes reprises, vous trouvez des avis ainsi rédigés : « Excellent clavecin à vendre ou à troquer contre un piano. » En 1782, quand commence la période brillante du Petit-Trianon, plus d'un clavecin disparait déjà sous la poussière des greniers. » (De Bricqueville, *Le Piano de Mme du Barry et le Clavecin de la reine Marie-Antoinette.*)

Le même auteur signale la vente d'un piano à Paris dès 1759.

Ce fut Taskin qui toucha, assure-t-on, le premier piano introduit aux Tuileries — probablement un instrument anglais

— Vous aurez beau faire, mon ami, lui dit Balbâtre, présent à l'expérience: *jamais ce nouveau-venu ne détrônera le majestueux clavecin.*

Il faut croire que Taskin fut d'un autre avis et qu'il se rendit parfaitement compte de l'évolution qui se préparait, car il abandonna résolument le clavecin et imagina, lui aussi, un modèle de piano.

* * *

Reprenons ici la correspondance de Taskin, dont deux lettres, adressées à de Limbourg, vont nous fournir d'intéressants détails. Du 1[er] août 1786 :

Je ne peus trouver des expressions assez sensible, pour vous faire sentir, l'obligation infinie que je vous doix, d'avoir incliné en ma faveur M. et Mme la Comtesse D'Hartig. J'ai eu l'honneur de les voir deux jours de suite chez moi avec la plus pure affabilité du monde, ma plume ne pouroit jamais vous peindre la profonde attention que cet homme scavant, ma montré, au récit simple et net que je lui ay fait, et montré, de mes foibles productions, surpris de la simplicité des mecaniques de mes instruments, et qui produisent successivement tants d'effets agréable et différents, il me dit par plusieurs repetitions, qu'il étoit obligé à Mr de Limbourg de lui avoir donné ma connoissance (parolles très flatteuses pour moi) et moi de mon coté je n'ai pas été en retard de lui dire les profondes obligations que je vous avois, de m'avoir procuré l'honneur de voir chez moi une personne aussi éclairé que M. le comte, Madame a part me dit milles choses honnaite de Mr et de Mme de limbourg et de votre aimable famille, discours je vous assure charmant et agréable pour moi, d'entendre des éloges de verités asseurement tres meritées de vos personnes. En dernier lieu je lui fis voir les effets de la plus heureuse de toutes mes pensées, c'est une mecanique nouvellement faite ou je réduis a la dernier simplicité possible, un forté piano qui a la forme d'un clavecin, dont j'ai fait porter à chaqu'un de ses marteaux son étouffement et ces étouffement reciproquement chaqu'uns leurs marteaux, chose admirable, qui ôte, ou pour me mieux expliquer qui annule a chaque touche de cet instrument, neuf frottement, et qui en les multipliant par soixante deux touches, ôte, incontestablement, cinq cents cinquante huit frotements, à l'entiereté de son clavier, j'ai reduis de meme une simplicité dans toute la mecanique dudit clavier ou j'ôte, au moin neuf cents frottements, et l'interieur de ce dernier, je ne le fais voir a personne. Mr le Comte ma dit en voiant le genie exterieur de mes étouffements, qu'il ne doutois pas, que j'usse negligé la moindre possibilité de corection endedans. Si j'etois aporté d'une academie de londres ou de berlin, j'aurois le frond, sans avoir trop de vanités, de faire recevoir cette instrument, pour faire epoque dans leurs memoires, je ne dis rien de celcy, elle n'est pas faite pour donner

la moindre emulation a personne, aussi l'oublie t'on en passant meme a coté d'elle. Madame D'Hibbert leurs amie les a accompagnés chez moi, et cette dame a ycy a son hotel un de mes clavecins a mécanique, elle en est enchantée, je pense meme, qu'au retour de leurs voiage, elle pourra peutetre bien m'en acheter un qu'elle ma déja demandé le prix, c'est une dame tres aimable, ces deux familles la me fond beaucoup d'honneur, leurs discours a table a deja rejalis de leurs attentions jusqu'a moi.

Si les clavecins de Pascal Taskin ne sont pas très nombreux, ses pianos sont des plus rares. Nous n'en avons relevé que trois : 1º un piano carré, du type ordinaire, clavier à gauche, cinq octaves, daté de *Versailles 1786* et en possession de M. le Vte de Bricqueville; 2º le piano à queue du musée de la *Hochschule für Musik* de Berlin, dont il sera question tout à l'heure (1787); 3º le piano carré du Petit-Trianon, à Versailles (1790) : caisse plaquée d'amaranthe, bordure en citronnier, pieds cannelés, meuble de style composite, extérieur Louis XVI, décor intérieur Louis XV ; cinq octaves de *fa* à *fa*, touches diatoniques noires, chromatiques blanches, — instrument qui a longtemps passé pour un clavecin et dont la véritable nature a été signalée par M. de Bricqueville dans sa brochure *Le piano de Madame du Barry et le Clavecin de la reine Marie-Antoinette* (1).

Mais du moins s'agit-il de spécimens de choix et en état de parfaite conservation, qui vont nous permettre de nous rendre compte très exactement du mécanisme de ces instruments. Nous insisterons quelque peu sur ce point, en prenant pour

(1) Cette histoire réjouissante mérite d'être rappelée ici : « En 1867, écrit M. De Bricqueville, quand l'impératrice Eugénie entreprit de réunir les objets ayant appartenu à Marie-Antoinette, M. de Lescure fut chargé de rédiger le catalogue. Or, en ouvrant l'instrument qui fait l'objet de cette notice, le secrétaire de la commission aperçut, sur la rose qui décore la table, les initiales du facteur Pascal Taskin. Il inscrivit donc : « le *clavecin* porte en lettres de cuivre doré la marque P. T. »; et, entre parenthèses, il ajouta gravement (« Petit Trianon »). » L'auteur remarque que la date même de l'instrument, 1790, rendait suspecte son attribution à Marie-Antoinette, la reine ayant quitté Versailles, pour n'y plus revenir, en Octobre de l'année précédente. L'histoire du clavecin-piano a été réimprimée par M. Paul Eudel dans son ouvrage *Trucs et Truqueurs*. Faut-il rappeler que, pour les amateurs, un vieux piano, aux dimensions restreintes et au timbre grêle, *ne peut être* qu'un clavecin ? Combien de fois, au Musée du Conservatoire de Bruxelles, n'avons-nous pas reçu la visite d'un particulier venant révéler avec mystère la possession d'un « clavecin » dont il était disposé à se défaire : quand nous y allions voir, ce clavecin était toujours un vieux piano!

Il est à noter que Chouquet adopta, lui aussi, la légende créée par L. de Lescure ; il l'inséra dans son article *Taskin* du Dictionnaire de Grove (d'ailleurs complètement erroné) et elle vient d'être réimprimée dans la nouvelle édition de cet ouvrage.

objet le piano de 1787, conservé au Musée de Berlin (n° 1082), et dont nous reproduisons ici la photographie (1).



Celui-ci a fait l'objet d'un long et excellent article de M. Paul de Wit, de Leipzig (2), son précédent possesseur, qui l'avait acquis du secrétaire communal de Eben-Emael (Limbourg belge, près la frontière hollandaise), lequel le tenait lui-même du marchand de piano Leyser, de Maestricht. Nous allons résumer ici le dit article, en le complétant par quelques notes empruntées au catalogue du musée berlinois, par M. Oscar Fleischer, ainsi qu'au rapport académique dont il sera question plus loin.

Le meuble du dit instrument impose déjà par son caractère somptueux et massif. Il est en acajou, frises en bois de rose et filets de bois d'essences diverses, incrustations, cannelures et chapiteaux des pieds en cuivre massif, au poids de trente ou quarante livres de métal ; table peinte au vernis-martin, rosette coloriée avec la marque : *Pascal Taskin, Paris 1787* ; touches diatoniques noires, chromatiques blanches ; clavier de cinq octaves et une note, de *mi* à *fa*. Le couvercle, au lieu de se relever, comme d'habitude, offre la disposition exceptionnelle d'une porte se rabattant sur le côté. Le nom du facteur figure non-seulement dans les peintures de la rosette, il est encore imprimé dans les touches et, à l'intérieur, on trouve deux étiquettes libellées comme suit : *Pascal Taskin, facteur de clavecins et garde des instruments de musique du Roi, Elève et Successeur de M. Blanchet, rue de la Verrerie, vis-à-vis de St-Méry, à Paris, 1787*. Enfin, M. Fleischer a récemment dé-

(1) Due à l'obligeance de Mme R. Freudenberg-Hirsch, de Berlin

(2) *Zeitschrift für Instrumentenbau*, 10e année, n° 16, 1er mars 1890.

couvert sous les touches graves une autre étiquette manuscrite, ainsi conçue : *Vendu par Blanchet au citoyen Belefroid en germinal* (1) *1795* (2).

Examinons maintenant l'intérieur de l'instrument, — que M. de Wit considère avec raison comme une des pièces les plus remarquables levées par lui au cours de sa longue et fructueuse carrière de collectionneur.

Il nous paraît inutile de donner ici une explication détaillée de la mécanique ; bornons-nous à en donner une idée.

Remarquons tout d'abord que cette mécanique est dépourvue de toute espèce d'échappement. Lorsque l'on appuie sur la touche, celle-ci, en basculant, soulève l'extrémité d'un levier qui actionne le pilote, lequel à son tour agit sur le marteau (garni de cuir (3)) et le projette contre la corde ; par le fait, un étouffoir fixé obliquement à la tige du marteau, et qui précédemment reposait sur la corde, s'écarte de cette dernière pour la laisser vibrer librement. Les points de contact sont garnis de feutre, l'attache du levier et celle du marteau sont en parchemin. Il y a une sourdine, dite « jeu de luth », et un registre commandés chacun par une genouillère qu'un mouvement latéral fixe dans leur position nouvelle. Le premier a pour effet d'intercaler entre les marteaux et les cordes une lame de bois feutrée, le second soulève tout l'ensemble de la mécanique, y compris les étouffoirs, lesquels, par conséquent, demeurent écartés des cordes. Le dispositif de ces dernières mérite de fixer l'attention. Chaque son est fourni, non par deux cordes géminées, comme d'habitude, mais par une seule corde de longueur double qui se replie sur elle-même après avoir passé par un « crochet d'accord » en fil de laiton s'enfonçant dans le sommier et commandé par un écrou ; il suffit de tourner celui-ci pour faire avancer ou reculer le crochet d'accord dans le sommier et, par conséquent, tendre ou détendre la double corde, fixée à l'autre extrémité de la table à des points d'attache.

(1) Mars-Avril.

(2) Nous avons dit déjà que F.-X. Blanchet avait repris à Pascal-Joseph Taskin les affaires cédées au vieux Taskin par son grand-père.

(3) Les marteaux de feutre furent introduits quelques années plus tard par Pape, facteur allemand établi à Paris. Il est à remarquer que ce sont des Allemands de nationalité ou de race, Erard (Ehrhardt), Roller, Pape, Pleyel, Herz, etc., qui fondèrent l'industrie française du piano.

Que vaut cette mécanique ? L'absence d'échappement constitue évidemment un défaut considérable et même surprenant à une époque où ce principe mécanique, déjà découvert soixante-dix-huit ans auparavant (1) par Cristofori, était déjà presque universellement connu et adopté. Les genouillères sont une application nouvelle du principe déjà adopté par Taskin dans le clavecin à buffle. Le détail le plus intéressant est évidemment celui de la double corde, permettant un accord simultané des deux parties vibrant à l'unisson, d'où une simplification considérable de cette opération compliquée. D'après M. de Wit, le procédé offre les meilleurs résultats ; la traction de la boucle d'accord se répartit sur les deux parties vibrantes avec une égalité telle qu'il suffit d'exercer une légère pression, à l'aide d'un petit morceau de bois, sur l'une ou l'autre moitié de la corde (le procédé du violoniste soulevant du doigt la corde qu'il s'agit de faire redescendre légèrement) pour régulariser l'accord (2).

Nous avons vainement cherché une application antérieure du système de la double corde, diversement utilisé depuis, et que les contemporains eux-mêmes signalaient comme une nouveauté (3) ; aussi considérons-nous Taskin, jusqu'à preuve du

---

(1) Le fait est mis en doute, il est vrai, par M. de Wit, se fondant d'une part sur l'absence d'échappement à tous les pianos de la moitié du XVIIIe siècle maniés par lui, de l'autre sur ce fait même qu'à la fin du siècle un artisan de l'habileté et de la notoriété de Taskin ignorait encore l'échappement. Le dessin de la mécanique de Cristofori de 1709, par Scipione Maffei, reproduit en 1768 par Adlund dans sa *Musica mechanica organoedi*, et d'après lequel Broadwood et Sons de Londres reconstituèrent la dite mécanique (Musée du Conservatoire de Bruxelles, n° 1643), lui parait apocryphe. Mais l'argument ne nous semble pas pertinent, le même principe figurant dans les instruments de Cristofori, datés de 1720, dont les spécimens sont encore conservés. D'après Hipkins, cité par M. Mahillon (*Catalogue du Musée du Conservatoire*, t. III, p. 244), la mécanique de Silbermann n'aurait été autre chose que cette mécanique de Cristofori de 1720 (même musée n° 1644).

(2) Il en serait tout autrement si celui-ci s'opérait, à l'aide de chevilles, aux extrémités même des cordes. Dans ce cas, les deux parties, nettement séparées par la boucle qui partage la corde, se tendent indépendamment l'une de l'autre. Tel est le cas des pianos contemporains de nombreuses firmes allemandes et américaines où le principe de la corde double se trouve appliqué : or, telle est l'indépendance vibratoire des deux moitiés de la corde, que celles-ci servent souvent pour deux sons différents. Quoi qu'il en soit, le procédé de Taskin ne parait que pouvoir difficilement satisfaire une oreille moderne. Mais on sait que naguère, — les anciens instruments à vent l'attestent à suffisance, — on n'était guère exigeant sur la justesse de l'accord.

(3) Cinquante ans plus tard encore, en 1839, lorsque Boisselot applique la même idée à son piano *clédi-harmonique*, c'est à Taskin que se réfèrent les critiques (v. De la Fage, *Visites musicales à l'Exposition universelle de 1855*, p. 30 ; Pontécoulant, *Organographie*, t. II, p. 387).

contraire, comme l'initiateur de cet intéressant principe organologique.

Tels qu'ils sont, les pianos du facteur theutois révèlent, on le voit, un ensemble de qualités qui, à première vue, rend assez surprenante l'obscurité relative qui entoure aujourd'hui cette phase de l'activité de Taskin, ignorée même des spécialistes (1). Indépendamment, en effet, des spécimens conservés, des documents du temps renseignent sur le mécanisme de ces instruments, tout particulièrement le rapport dressé en 1788 par Vandermonde (2), l'abbé Hauy (3) et le baron de Dietrick, délégués par l'Académie des Sciences pour examiner le piano de Taskin, rapport publié dans les *Annales de l'Académie* et reproduit par l'*Avant-Coureur* de l'année suivante et, partiellement, dans l'*Encyclopédie*, à l'article *Clavecin* (4). Ce rapport, très élogieux mais assez confus, et qui trahit chez ses auteurs plus de bienveillance que de réelle compétence, est trop long pour être reproduit à cette place. Outre les diverses particularités mécaniques indiquées ci-dessus, on y signale la recherche par Taskin du point de percussion de la corde le plus favorable

(1) Voir les ouvrages de FISCHHOF, RIMBAULT, PONSICCHI, C. PIERRE, CHOUQUET, HIPKINS, ainsi que la majorité des biographes de Taskin. M. Blondel, le distingué directeur de la maison Erard, nous écrit que, des pianos fabriqués par Taskin, il n'en a vu et n'en connait aucun. Dans l'article dont il vient d'être question, M. DE WIT écrit : « Si Taskin était jusqu'à présent connu comme facteur d'excellents et somptueux clavecins et épinettes, notre piano apporte la preuve qu'il s'occupa également de la facture du piano à marteaux et s'y signala de telle sorte qu'il mérite d'être placé à côté de son grand contemporain et confrère Erard. Il est du devoir de la presse compétente d'attirer l'attention sur ce fait afin de lui restituer dans l'histoire de la facture instrumentale la place d'honneur qui lui revient incontestablement, d'après le témoignage nouvellement retrouvé de son art. »

(2) Vandermonde (Alexis-Théophile), mathématicien, fondateur du Conservatoire des Arts et Métiers. Mélomane convaincu, il en était arrivé à une conception mathémathique de la musique, d'après laquelle, en s'aidant des sciences exactes, le premier venu aurait pu devenir compositeur. Il exposa sa théorie à l'Académie, en 1778 et en 1786, dans deux mémoires qui furent approuvés par Gluck, par Philidor et par Piccini (1735-1796).

(3) René-Juste Hauy, célèbre minéralogiste (1743-1822).

(4) Par FRAMERY, en annexe à l'article de HULLMANTEL sur le clavecin. L'écrivain applique erronément le rapport aux *clavecins* de Taskin, erreur partagée de nos jours par RIMBAULT (*History of the pianoforte*, p. 81). WINZINGERODE (*Encyclop. der gesammt. musikal. Wissenschaft*) lit erronément dans la relation de DE LIMBOURG que le piano de Taskin était muni d'un système de *transposition*, « non par recul des marteaux, mais par tension ou détente d'une cheville commune. »

au point de vue de la résonnance harmonique (question qui restera une des préoccupations de la facture moderne), ainsi que le souci d'élégance et de symétrie qui conduisit le constructeur à combler, à l'aide de cordes « postiches », les vides laissés entre les groupes de doubles cordes (préoccupation d'autant plus singulière que les mêmes vides existaient, depuis deux siècles, entre les cordes géminées de tous les clavecins et pianos).

De Limbourg, dans l'*Esprit des Journaux*, ayant parlé assez longuement du piano de Taskin, dont il loue l'intensité et la pureté sonore, la simplicité, la précision et la solidité de la mécanique, la durabilité de l'accord, le facteur le remercie dans la très intéressante lettre que voici (18 mai 1789) :

Monsieur,

J'ai attendu pour vous écrire la seconde livraison des deux volumes des transactions philosophiques, que je vous envoye par Maizière, j'ai payé neuf livres, que je vous prie d'adjouter a notre compte; on se plain avec raison, de leurs peus d'activités, et l'addoucissement qu'ils font naitre, c'est de dire, qu'ils vont aller plus vitte, que leurs mathériaux sont pret.

Je vous suis infiniment obligé, de l'écrit que vous avez si sagement dicté dans l'esprit des journeaux, touchant les Buffles, et mon nouveau forté piano, j'ai lus avec plaisir, l'article (remarques sur les artistes liegeois) vous avez asseurement pein a merveille, et avec des expressions propre et frappantes, les verités qui existent dans ce que j'ai fait, et qui sont *visible*, je n'ay meme dit, comme vous le verez, que tres succetement a l'académie, que ce que je ne pouvois refuser de leurs dire, je me suis reservés quantités de choses a leurs expliquer, que leur écrit, auroit trops donné de lumières, a ceux qui vont tacher de me copier, et je pence que vous approuverez cette embission réservé, étant l'unique moyen, de survivre dans mes ouvrages longtemps apres ceux qui vienderont meme apres moi; la simplicité auquel j'ai réduis cet instrument, etonne touts ceux qui sont susceptible de bien le juger.

Madame victoire tente du Roi [1], m'en a acheté un 4000 et elle meme me la payé des deniers de sa cassette, Monsieur le duc de Bery, en demande un et qui est un peut moin décoré, mais Monsieur de Serant son gouverneur ne veut point le payer mille écus, de sorte qu'ils attenderont, jusqu'à que j'en aye un de finis, qui puisse etre a plus bas prix, on ne se doutterois pas, que la Reyne en ayant été pour ainsi dire entousiasmé, se soit privé d'en acheter un, est cela sandoute relativement à la circonstance du temps qui ne nous laisse pas de nous inquieter...

[1] Victoire de France, fille de Louis XV et de Marie Leczynska, 1733-1799.

A la fin de la même année, le *Mercure de France* consacra au piano de Taskin un long article, dont nous extrayons ce qui suit :

Le premier mérite de tout instrument, c'est l'intensité et la pureté du son; or, l'une et l'autre sont nécessairement très altérées par la complication des mécanismes adaptés aux instruments à touches. Les frottements nombreux des leviers qui meuvent les marteaux et les étouffoirs rendent toujours un bruit désagréable, qu'il était très important d'éviter.

En donnant aux étouffoirs un point commun de départ et de renvoi, le sieur Paschal est parvenu à retrancher neuf frottements dans le jeu de chacune des touches de son Piano. De la diminution des frottements, il résulte que les touches répondent à l'interrogation du tact avec une prestesse sans exemple. On en comprend facilement la raison, puisque moins les doigts ont de résistance à émouvoir, plus le caractère de leur impression se communique à la corde immédiatement et sans altération, plus par conséquent l'exécutant peut modifier les nuances au gré de sa sensibilité: avantage inappréciable dans un instrument dont, peut-être, le vice principal était de trop ressembler, par la monotonie de ses effets, à ces instruments à cylindre que l'on fait agir par une mécanique purement aveugle.

L'article fut reproduit, en 1793, dans le *Musikalisches Wochenblatt* de Berlin, — lequel s'alimentait volontiers au *Mercure* (1); celui-ci à son tour fournit les éléments de l'article Taskin dans le Dictionnaire de Gerber (1792) qui, pour plus amples détails, renvoie au *Wochenblatt* et à ses « obscurs éclaircissements » (*sic! dunkle Erklärungen*).

Cependant, le rapport académique et la notice du *Mercure* semblent plutôt le résultat d'une réclame habile que l'expres-

---

(1) Le passage ci-dessus inspire au rédacteur (... *rld*) ces réflexions intéressantes, en ce sens qu'elles montrent la vogue persistante dont jouissait, en Allemagne, l'antique clavicorde, susceptible du *vibrato* (*Bebung*), ce moyen expressif qui échappe aux instruments à marteaux comme aux clavecins : « L'auteur confond ici deux choses très différentes, l'obtention du son et l'expression... De la diminution des frottements, il fait résulter une faculté de coloration qui n'a rien à voir avec la première particularité... La suppression des causes qui entravaient la production du son peut favoriser la promptitude de l'effet sonore en général et permettre à l'intrumentiste de maitriser davantage les *f* et *p*; mais le son une fois formé n'est plus susceptible de la moindre modification, puisqu'au même instant le marteau quitte la corde. Peut-être serait-il possible de doter le piano d'un nuancement véritable; peut-être même M. Paschal a-t-il trouvé un moyen d'atteindre ce résultat : mais son invention, fort notable si elle est véridique, se limite, on l'a vu, à la suppression des frottements et à l'amélioration de l'accord, deux perfectionnements qui n'ont rien de commun avec le but poursuivi. Si donc la monotonie machinale demeure le défaut capital du piano (et qui ne le reconnait?), ce fier instrument semble rester encore infiniment loin du modeste clavicorde, lequel, s'il est incapable de remplacer tout un orchestre, est, parmi tous les instruments de ce genre, le plus souple et le plus émouvant, celui dont les sons expressifs réagissent sur l'âme sensible qui les éveilla. »

sion d'une opinion unanime. Ils recommandent un produit nouveau, mais ne nous apprennent rien sur l'accueil que le public lui a fait. Sur ce point, les documents anciens sont muets et il nous faut bien reconnaître qu'en réalité la notoriété de Taskin, facteur de pianos, est loin d'atteindre celle d'un Silbermann, d'un Frédérici ou d'un Erard. Sur trente-trois pianos mis en vente dans les *Annonces, Affiches et Avis divers*, il n'en est pas un seul de Taskin. Fit-il des pianos pour la Cour ? C'est douteux. On a vu plus haut que si le prétendu clavecin de Marie-Antoinette est en réalité un piano de Taskin, rien ne permet de supposer qu'il aurait été touché par la Reine. Le piano de Berlin est également réputé avoir appartenu à Marie-Antoinette, mais aucune preuve n'est donnée de cette attribution [1]. Enfin, Taskin lui-même reconnaît que si la reine fut « enthousiasmée » de son piano, elle s'abstint cependant de lui en commander un ; et la « circonstance du temps » pourrait bien n'avoir été ici qu'un prétexte. Or, on sait qu'Erard avait fabriqué pour la souveraine un piano muni d'un appareil transpositeur, la voix de Marie-Antoinette étant d'une étendue très restreinte. — On peut même se demander si cette préférence ne fut pas pour quelque chose dans l'ardeur républicaine du bouillant Theutois.

A quoi faut-il attribuer cet échec relatif ? Peut-être Taskin n'eut-il pas le temps de produire assez d'instruments pour se faire valoir, peut-être succomba-t-il simplement sous la concurrence de confrères plus puissamment protégés ou plus méritants. Dès 1777, en effet, Sébastien Erard avait construit son premier piano dans l'atelier mis à sa disposition par la duchesse de Villeroy, et telle fut la vogue de cet instrument qu'en peu d'années les claviers d'Erard surpassèrent en réputation ceux de tous les autres facteurs de France, d'Allemagne et d'Angleterre [2]. Le génial strasbourgeois inaugurait par un coup de maître la carrière brillante qui, après toute une série d'inventions et de perfectionnements, devait le conduire à son œuvre maîtresse, la mécanique à double échappements, qui dota le piano d'une sensibilité de toucher incon-

[1] Celle-ci nous paraît démentie par l'étiquette mentionnant la vente de l'instrument par François-Nicolas Blanchet en 1795, de laquelle il semble résulter que le piano n'aurait pas quitté les ateliers de son constructeur.

[2] *Les Grandes Usines de Turgan* (Paris), juin 1887.

nue jusque-là (1823). Aussi apparaît-il dès lors comme personnifiant la nouvelle industrie du clavier.

C'est M. Sébastien Erard, lit-on dans l'*Encyclopédie* (1), et ensuite ses deux frères, qui ont commencé à perfectionner cet instrument à Paris. Leur fabrique est toujours la plus renommée, quoiqu'ils aient quelques rivaux qui semblent vouloir parfois balancer leur succès.

Contre un tel rival, Pascal Taskin ne pouvait lutter. Indépendamment du talent, les années assuraient à son adversaire un avantage considérable. Non seulement Erard (né en 1752) avait vingt-neuf ans de moins que Taskin, mais encore, et surtout, il avait marché beaucoup plus vite. A dix-sept ans, on nous le présente comme un artisan de premier ordre. Taskin avait quarante-cinq ans lorsqu'il créa le clavecin à buffle, et cinquante-trois lorsqu'il lança le piano dont il vient d'être question. C'est à vingt-cinq ans qu'Erard construisit le sien: il avait du temps devant lui.

Toutefois, une question fort intéressante se pose ici. Le premier piano d'Erard est de 1777, celui de Taskin, au témoignage du consciencieux Becdelièvre (2), d'un an auparavant. Cela donne une certaine consistance à l'affirmation de Chouquet (malheureusement non documentée) (3), d'après laquelle c'est à Taskin que reviendrait l'honneur d'avoir construit en France le premier piano. Autre question. La mécanique des pianos construits par Erard «vers 1780» ne manque pas de ressemblance avec celle de Taskin ci-dessus décrite (4). Il n'y a pas de double corde et les étouffoirs, indépendants des marteaux, se manœuvrent par une pédale au lieu de genouillère : mais l'échappement manque encore et le pilote est commun aux deux mécaniques. Laquelle est la plus ancienne et dans quelle mesure l'un ou l'autre des deux constructeurs a-t-il pu profiter de l'expérience de son rival ? Le rapport académique en faveur du facteur wallon est, il est vrai, postérieur de onze années à l'invention d'Erard, mais n'oublions pas que l'instrument analysé est le résultat de longs tâtonnements et de perfectionnements successifs, comme l'atteste l'article du *Mercure* cité plus haut.

(1) De Momigny, article *Piano* (dans la partie *Musique*).

(2) *Bibliogr. liégeoise.*

(3) Grove, *Diction.*, art. Taskin.

(4) *V. Les Grandes Usines de Turgan*, pp. 26, 27.

lequel débute ainsi : « Le Sr. Paschal Taskin... occupé, *depuis quelques années*, des moyens de perfectionner le Forte-piano, vient d'en construire un... ». On l'a vu dans cette lettre où il se plaint de l'indifférence académique, depuis deux ans déjà son piano se trouvait prêt. Et dans ces mêmes lettres, dont la sincérité n'est pas douteuse, la fierté qu'il montre de ses ouvrages, le soin qu'il a mis à ne montrer aux rapporteurs que « ce qu'il ne pouvait refuser de leur dire », afin de ne pas donner « trop de lumières à ceux qui voudront tâcher de le copier » et d'ainsi « survivre dans ses ouvrages », tout cela est non d'un plagiaire, mais d'un créateur indépendant.

Toujours est-il que Taskin ne jouit pas longtemps de son succès. Une année après la publication du rapport académique commençait l'agitation révolutionnaire ; et le facteur devenu politicien décédait obscurément quatre ans plus tard, tandis que la Convention venait de proclamer la République et que la France s'apprêtait à lutter contre l'Europe coalisée ; quand l'Empire ramena un calme relatif, Erard tenait le haut du pavé, et Taskin était oublié.

* * *

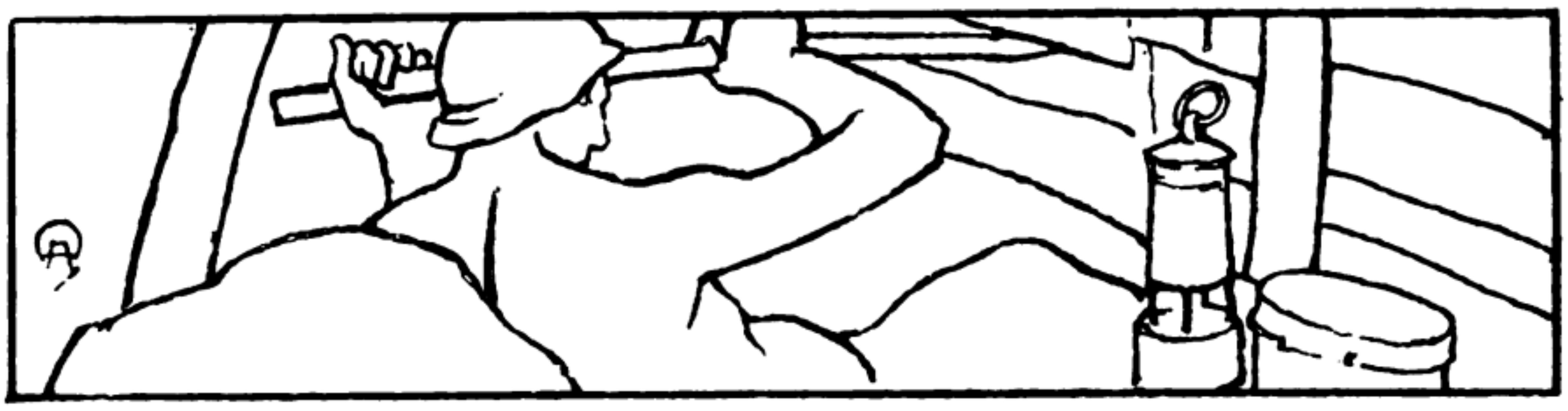
Nous avons dit qu'en 1790, Taskin avait encore construit un nouvel instrument, auquel il avait donné le nom d'*Armandine* (Musée du Conservatoire de Paris, N° 312) ; ce nom est expliqué par Chouquet ainsi qu'il suit :

> Pascal Taskin nomma cet instrument *Armandine* parce qu'il l'imagina, en 1790, pour la jeune Anne-Aimée Armand (1774-1846) (¹), qui aimait à jouer debout et fût devenue une virtuose célèbre, si elle n'avait renoncé à la musique instrumentale pour se vouer à la carrière lyrique et prendre rang parmi les meilleures cantatrices de l'Opéra-Comique d'abord, puis de l'Opéra.

C'était une sorte de harpe-psaltérion d'un mécanisme assez ingénieux, montée de cordes et de boyaux, avec de jolies peintures sur la table. L'*Armandine* n'obtint aucun succès. Elle appartient à cette nombreuse catégorie d'appareils composites, harpes-luths, lyres-guitares, etc., qui bénéficièrent parfois d'une faveur locale ou momentanée, mais dont aucun ne parvint à s'incorporer d'une façon définitive à notre matériel sonore, dont les types principaux se fixent à partir du XVIIe siècle.

Ernest Closson.

(¹) Élève de F.-A. Blanchet, le neveu par alliance de Taskin.



Une colonie de Vonêche au Val-Saint-Lambert.

par M. Ernest Godefroid

Les Cristalleries du Val-Saint-Lambert occupent les bâtiments d'une ancienne abbaye de Cisterciens, construite au XIIIe siècle et réfectée complètement à la fin du XVIIIe (1). Ces bâtiments furent achetés en 1825 par MM. Kemlin et Lelièvre, directeurs des Verreries de Vonêche: le Congrès de Vienne ayant rattaché Vonêche à la Belgique, le propriétaire des Verreries, M. D'Artigues, alla fonder les usines de Baccarat tandis que les deux directeurs acquéraient l'ancienne abbaye — naguère vendue comme bien national — pour y transplanter leur industrie. Ils amenèrent avec eux toute une colonie de leurs ouvriers de Vonêche: ce fut le noyau de la population de la « Cour » du Val. Dès les débuts, en effet, la direction créa, dans l'enceinte même de l'établissement, de nombreuses cités ouvrières.

A l'heure actuelle, il existe encore dans la population ouvrière du Val plusieurs familles descendant des « déracinés » vonêchois; elles parlent le patois de là-bas et un français d'accent particulier (les expressions « la petite France » et « le français de la Cour » sont très courantes, au village du Val-Saint-Lambert, pour désigner la Cour et le parler spécial de ses habitants). Ces familles ont contribué à la conservation de plusieurs jeux populaires du pays de Givet. Nous en reparlerons tout à l'heure.

(1) M. Léon Ledru, attaché aux Cristalleries, a procédé à des recherches archéologiques au sujet de cette abbaye, et les a publiées dans le Bulletin et la Chronique de l'Institut archéologique liégeois.

Les habitants des cités ouvrières de la Cour du Val vivaient jadis dans la plus complète intimité : originaires d'une même région, astreints à la même discipline, voisinant de très près, ils constituaient une « grande famille », nous dit une vieille femme, née dans la Cour et y ayant vécu quatre-vingts ans. « Jamais nous dit-elle, plus de cordialité ne régna parmi les membres d'une colonie. Nos familles étaient toutes très nombreuses ; et cependant, l'on s'en partageait volontiers les charges : que de fois, par exemple, j'ai moi-même veillé aux enfants d'une voisine, pendant que celle-ci lessivait ou était au travail ! Le dimanche, on se réunissait régulièrement, à dix ou douze : à la lueur d'un *crasset* (1) et d'un *macaron* (2), les hommes jouaient *aux couyons* (3), tandis que nous tricotions en bavardant, auprès du foyer ». Les fêtes, elles aussi, étaient d'aspect très simple, très amical. « En ces jours de liesse, continue notre interlocutrice, les demeures étaient ouvertes à chacun ; la table toujours servie recevait toute la journée des hôtes amis. Et l'on ne voyait pas alors les jeunes filles se rendre seules au bal : nos galants étaient bien plus aimables... » Une franche et grosse gaîté animait ces fêtes, dont les danses et les jeux composaient le menu. Isolés dans leur Cour, n'ayant que peu de communications avec la ville, les ouvriers du Val ne corsaient leurs réjouissances d'aucun « numéro » raffiné. Seuls, les jeux populaires de leur pays, « des Ardennes », avec leur déploiement d'adresse et leur allure de grosses farces, plaisaient à ces rudes travailleurs.

Il nous a paru intéressant de retracer, dans leur fruste originalité, ces festivités populaires.

* * *

La fête du Val-Saint-Lambert, à cette époque (c'est-à-dire avant l'érection de l'église, le hameau du Val relevant de l'église de Seraing), avait lieu à la Saint-Laurent, patron des verriers (4).

Un mois environ avant cette date, la *Jeunesse*, association des jeunes gens de la Cour, s'assemblait. Elle choisissait quelques-uns des siens, représentant chaque métier pratiqué à l'établissement (deux verriers, un tailleur et un employé, par exemple),

(1) Lampe à huile grasse et à mèche de coton.

(2) Boule de verre, comme en employaient les cordonniers, remplie d'eau claire et pendue par le col devant une chandelle allumée.

(3) Sorte de jeu de cartes.

(4) De nos jours, elle a lieu le dimanche qui suit la célébration de N.-D. du Mont-Carmel (16 juillet).

et les instituait *capitaines*, ou organisateurs des réjouissances. Les capitaines recevaient les inscriptions des nouveaux adhérents à la Jeunesse et percevaient le montant des cotisations. Ils s'engageaient à prendre sous leur responsabilité l'ordonnance complète des fêtes : ils tenaient compte, en un registre, des recettes et des dépenses. — L'installation des capitaines terminée, on se répandait, tambour en tête, dans les cabarets voisins, l'humeur égayée par la perspective de la kermesse prochaine.

La veille de la fête, le samedi soir, les réjouissances étaient annoncées par les traditionnelles *imbâdes*. Précédée de « l'Harmonie », la Jeunesse faisait le tour de la Cour, s'attardant dans presque toutes les maisons : on offrait du cassis aux groseilles, on exhibait les lapins « déshabillés » qui, le lendemain, devaient constituer, avec les inévitables *dorêyes*, le menu des copieuses ripailles (1).

Ce n'est que depuis l'érection du Val en paroisse (1861), qu'une procession parcourt les rues du village et la Cour. A cette occasion, le dimanche matin, les maisons de la Cour sont pavoisées ; de grands « mais », arrachés aux taillis du bois du Val, ornent les façades. Dans les différents quartiers, des reposoirs s'élèvent, où des enfants trônent, costumés en N.-D. de Lourdes, en Bernadette, en saint Jean (jadis, les enfants, simplement habillés de mousseline blanche, se tenaient agenouillés sur les côtés de l'autel, en manière d'anges adorateurs). La bénédiction donnée, les enfants suivent le cortège religieux. Une bannière retient spé-

(1) Parfois, les *imbâdes* se compliquaient de mascarades joyeuses. On nous raconte que, pendant plusieurs années (vers 1860-65), un ouvrier travesti en femme menait la ronde, et chantait un « crâmignon » que les assistants reprenaient en chœur :

« N's irans planter des canadas,
Avu Marie Doudouye ;
S'is vign'nut bin is sèront bias,
Avu Marie Doudouye, et lon la ! »

A une autre époque (vers 1887-90), après la création du chemin de fer Liége-Namur, on procédait à une parodie très facétieuse : « la réception du bourgmestre ». Un ouvrier, revêtu de la « redingue », coiffé d'un gibus, ganté de blanc, prenait le train à la halte dite Pont-du-Val, et descendait à la gare, située au centre du village, à un kilomètre à peine de la halte. Là, l'attendait la bande joyeuse de la Jeunesse. Une vigoureuse Brabançonne saluait l'apparition du « bourgmestre ». Celui-ci s'inclinait, très raide dans sa dignité fictive ; il prononçait quelques paroles émues (?) auxquelles répondaient les ovations populaires. Puis, en cortège, la foule parcourait le village et la Cour, précédée des gais musiciens de « l'Harmonie des Macrales » (mirlitophiles du quartier des Macrales, une des « cités » de la Cour du Val) lesquels, affublés grotesquement, soufflaient dans leurs « mirlitons », leurs pistons, battaient la caisse ou jouaient de l'accordéon — ; et, jusqu'à l'heure de la fermeture des portes, l'harmonie des Macrales escortait le « bourgmestre » et sa suite de cabaret à cabaret.

cialement notre attention: la « bannière de la Jeunesse », achetée par celle-ci, vers 1850, avec les bénéfices réalisés lors de la fête, et consacrée à la Vierge: elle est portée par une jeune fille de la Cour, et les rubans en sont tenus par des petites filles en blanc, ornées de gaze bleue [1].

L'après-midi, commençait la série des festivités. Ce premier dimanche était réservé à la « jeune garde », à la Jeunesse, qui se livrait à son plaisir favori, la danse. On dansait, presque sans relâche, depuis quatre heures jusque minuit, heure précise du galop final. Depuis déjà de nombreuses années, une salle spéciale, « la salle de l'Harmonie », est le local du bal. Jadis, on dansait... où l'on pouvait: dans une « guinguette » élevée au milieu de la Cour, sur un plancher provisoire, recouverte de bâches et ornée de « mais »; — plus souvent, dans une halle dont l'un des deux foyers était éteint: on masquait le four allumé par une palissade en planches, des tréteaux étaient installés contre un des murs, et là, dans l'atmosphère surchauffée, sur un parquet plutôt rugueux, entre les deux fours on dansait à perdre haleine: les robes blanches et les bas blancs se souillaient; les visages, que la sueur inondait, se maculaient d'un fard imprévu... mais qu'importe, on s'amusait ferme! On y dansait la polka, la mazurka, la valse, le quadrille, l'« Ostendaise » aussi [2]. Les capitaines allaient de groupe en groupe, percevoir le « cachet » [3]; chacun d'eux était accompagné de sa « capitaineresse », choisie spécialement pour ces jours de fête, et à qui il avait offert un ruban de gaze bleue ou rose, que la capitaineresse portait en bandoulière, retenu à la hanche par un nœud. Elles étaient fières, les capitaineresses, de leur brillant insigne, du beau « ruban de fête »!

A neuf heures du soir, arrêt d'une heure. Les jeunes filles conduisaient leurs danseurs chez elles. Et l'on mangeait la « robette », qu'arrosaient quelques verres de cassis.

Puis, à dix heures, le bal recommençait, jusqu'au minuit fatidique.

---

(1) Cette bannière participait naguère encore aux funérailles des jeunes filles de la Cour.

(2) On se berce, au rythme évoqué de la mer, puis on feint de sauter par dessus les vagues.

(3) Les jeunes gens payaient, à la première danse, une cotisation de deux francs, laquelle leur donnait le droit de participer à toutes les festivités. Les « étrangers », eux, payaient vingt-cinq centimes pour chaque danse.

L'après-midi du même jour, pendant que la halle retentissait de joyeux flonflons, on *tirait à la cible* (tous les verriers, à Vonêche, étaient chasseurs; ils possédaient en propre un fusil et un chien); un jambon était l'enjeu du concours.

D'autres jouaient *à la balle*, au petit tamis, la main serrée dans un gant fait d'écorce.

D'autres enfin s'essayaient au *wastia*, jeu de quilles assez original, importé directement de Vonêche, où il est encore joué, autant qu'à la Cour du Val. Vers une heure, on promène, par toute la Cour, l'enjeu coutumier: le jambon. Rehaussé d'un bouquet de fleurs artificielles et d'un ruban colorié, suspendu à une perche que portent deux hommes, le jambon est escorté par le tambour de la Jeunesse. On va ensuite l'exposer à proximité du jeu.

Le jeu commence à deux heures, et est annoncé par un roulement de tambour. Il consiste en neuf quilles, disposées sur trois rangées parallèles, à un mètre l'une de l'autre, et vers lesquelles on *lance*, éloigné d'une quinzaine de mètres, les boules à tour de bras; ces boules ont environ douze à quinze centimètres de diamètre, et elles sont renvoyées vers le joueur, dans une rigole de bois inclinée, par des « gamins » ou apprentis de l'usine. Chaque « volée » de cinq boules se paie dix centimes. Si, de la volée, on abat quatre quilles, on « tient le jambon ». Quand on n'a rien abattu, ou peu avec les trois premières boules, et qu'à la quatrième, on soit plus heureux, on crie « Coup bon! ». Ce dernier coup est alors considéré comme le premier d'une nouvelle volée (on reçoit trois autres boules) qu'on paie aussi dix centimes. Quand deux joueurs tiennent le jambon, ils « rebarrent », c'est-à-dire jouent entre eux. Le soir vers huit heures, peu avant la clôture, a lieu le rebarrage définitif entre ceux des gagnants qui se seraient éloignés. Jadis, le vainqueur porteur du jambon, était reconduit en triomphe à la salle de danse, puis chez lui, salué de batteries de tambour.

* * *

Le lendemain lundi, dès cinq heures du matin, le tambour rassemblait les capitaines. Aux appels de sa caisse roulante, les maisons s'éveillent. Les jeunes gens ont vite fait de se joindre au groupe. Et, de demeure à demeure on « s'empare », le terme n'est pas exagéré, des jeunes filles. Quelques-unes dorment encore, accablées des fatigues de la veille: on interrompt leur sommeil par des cris bruyants; d'autres sont à peine habillées.

qui en jupon court, qui en sabots : on les entraîne de force. Ici, « la goutte » est versée ; là, on sert « du chaud café ». Et le plus grand entrain anime la troupe toujours grossissante, qui se dirige enfin vers la salle où l'on va danser « *les Olivettes* ». Il est sept heures et l'on dansera jusqu'à neuf heures.

Des chaises, peu distantes l'une de l'autre, sont disposées en rangées, sur toute la surface de la salle ; elles reposent sur des bouchons de liège découpés en rondelles, ce qui en compromet la stabilité. Les danseurs, jeunes gens et jeunes filles entremêlés, se tiennent par la main, forment un long « crâmignon » qui, en de multiples circonvolutions, serpente entre les chaises. Répondant aux accords de l'orchestre, l'on chante à pleine voix :



Lon lon la, lèyans-les passer,
Les Français dè la Lorraine !
Lon lon la, lèyans-les passer,
Il auront do mau assez ! (1)

Mais le chant s'interrompt maintes fois, coupé par des cris et des rires : de facétieux danseurs ont poussé du coude leur compagne, occasionnant ainsi la chute d'une ou de plusieurs chaises, et la « maladroite » doit s'acquitter d'une amende d'un sou par siège renversé. Parfois, le crâmignon se disloque en de véritables bousculades. Puis, l'alerte passée, les vigoureux *Lon lon la* sont repris en chœur, et la ronde continue son joyeux serpentement jusqu'à ce que tous les sièges soient renversés (2).

Cette même matinée, après la danse des Olivettes, on « *battait la poule* » : on enterrait une poule vivante, dont la tête seule dépassait. Les joueurs engagés, les yeux bandés, et armés d'une per-

(1) Allusion aux incursions de la soldatesque lorraine, dans le sud de notre pays, vers 1650 ; ou peut-être au passage des troupes de Napoléon, au retour de Russie.

(2) Les Olivettes, qui ne sont plus dansées depuis assez longtemps à Vonèche, l'étaient encore il y a à peine dix années, dans la salle de l'Harmonie de la Cour du Val. De nos jours, les affiches annoncent que « le lundi, à neuf heures, on dansera les Olivettes » ; mais il n'en est rien. Les jeunes filles sont encore conduites, après un réveil tintamarresque, à la salle de bal ; mais l'on n'y danse plus, au lieu des traditionnelles Olivettes, qu'une danse quelconque, au cachet.

che, cherchaient à décapiter le volatile, à le « faire saigner » tout au moins: celui qui y parvenait était déclaré propriétaire de la poule. On avait préalablement fait faire aux joueurs trois tours sur eux-mêmes, et tandis qu'ils tâchaient de s'orienter, le tambour s'évertuait, par ses roulements, à les égarer et à les éloigner de la poule.

Dès sept heures du soir, tous les couples se rendaient à la salle de bal, et l'on dansait ferme jusqu'à minuit.

* * *

Le deuxième dimanche, ou dimanche de l'octave, était le « jour des capitaineresses »: elles payaient une cotisation et étaient autorisées à « engager » au bal les danseurs (1).

Avec le troisième dimanche se terminaient les festivités de la kermesse. Ce jour-là, appelé « jour des houyons », la « vieille garde », c'est-à-dire les personnes mariées et spécialement les vieillards, était conduite en cortège à la salle, où elle « ouvrait le bal », en dansant *la Maclotte* (2), qu'accompagnaient le refrain

Grand'mère a mettu s'capia...

et des martellements de sabots.

Ernest GODEFROID.



(1) Depuis une vingtaine d'années, tout l'après-midi du dimanche de l'octave est consacré aux jeux populaires. La Cour présente, pendant plusieurs heures, un aspect des plus animés et des plus curieux : on y joue *à la cuvelle, au sabot, au blanc et noir, aux miches, aux œufs, au wastia ;* des *courses,* entre autres la *course dans les sacs,* sont organisées ; on n'y oublie pas le traditionnel *mât de cocagne.*

(2) *Maclotte,* ou passe-pied : les danseurs, deux à deux, se faisaient face ; ils levaient deux fois la jambe, se présentant la pointe des pieds, puis le talon ; s'entre-frappaient ensuite à pleins pieds ; tournaient deux fois sur eux-mêmes, puis sautaient en lançant un cri ; les cavaliers faisaient enfin, avec de multiples salutations, le tour des danseuses.



Légendes condruziennes

Le pont du Chêne et le bûcher des Houssales

par M. Winand Gorrissen.

Ce n'est point dans les récits des guerres et des tueries que revit l'âme d'autrefois de notre terre wallonne. Sans doute, sentinelle perdue du pays latin aux marches de la Germanie, la Wallonie liégeoise ne connut pas de bien longues paix, mais son peuple, jamais, ne prit les armes que pour défendre ses libertés en péril; l'esprit de conquête, la vanité batailleuse n'eurent point de part à nos querelles et, quoique chatouilleux à l'endroit de nos privilèges, nous ne fûmes pas des belliqueux.

Voilà pourquoi, semble-t-il, les épisodes terribles de notre vie passée ont laissé si peu de traces parmi les échos que les siècles nous ont transmis. Partout ailleurs, la tradition parlée nous eût apporté, défigurés, grossis jusqu'au merveilleux, ces hauts faits de notre histoire. Au contraire, si la chronique nous en entretient, les récits populaires les ignorent et s'attachent à de menus incidents dont les plus gros n'eussent pas laissé, en d'autres contrées, le souvenir le plus léger.

Parce que nos légendes sont souvent d'une puérilité qui en fait tout le charme, nous ne devons pas, néanmoins, les laisser s'enliser dans l'oubli. Elles apportent à l'histoire une utile contribution pour la reconstitution des états d'âme collectifs, du décor psychologique dans lequel se meuvent les personnages qu'elles font revivre et dont, bien souvent, les actions ne s'expliquent que si l'on tient compte de l'ambiance.

Combien de ces curieux vestiges *Wallonia* n'a-t-elle pas arrachés à l'oubli définitif? Ce ne sera point le moindre de ses

titres à la reconnaissance des amoureux du passé que d'avoir sauvé toute cette documentation. Et nous ne croyons pas pouvoir lui témoigner plus efficacement notre reconnaissance, à l'occasion de cet heureux anniversaire, qu'en lui confiant deux légendes menacées elles aussi, car elles n'avaient plus qu'un seul dépositaire [1] de qui nous les tenons. Elles ont rapport, toutes deux, au joli village de Saint-Séverin en Condroz.



Naguère, garçons et fillettes les contaient quand, par les beaux soirs d'été, ils venaient prendre le frais sous les hauts peupliers veillant comme des hommes d'armes autour du « flot » profond qui s'étend sur la place du village, devant le parvis de la belle église romane, la perle du Condroz.

A présent, les jeunes gens n'ont plus le temps de s'intéresser aux légendes locales; ils lisent les romans policiers et fréquentent les cinémas; le « flot », lui aussi, s'est presque tari : il est rare que sa vanne puisse encore grossir le ruisseau qui dévale vers le fond de Falogne. Seul, ce gentil filet d'eau, fidèle aux traditions passées, s'en va, comme autrefois, cascader joyeusement sur les aubes de la roue du moulin de Falogne, et porter au meunier, avec le rire de sa chanson, le secours de son effort. Cette mission, il y a beau temps qu'il la remplit et déjà, à l'époque où se passe notre histoire, le tic-tac des trémies égayait le vallonnet où le moulin s'abrite.

(1) M. Théophile Menten, directeur de banque à Huy, ancien receveur de Saint-Séverin où il naquit et passa sa jeunesse.

C'était vers 1250; un beau matin de printemps, la cloche de l'église du prieuré de Saint Séverin jetait aux alentours ses appels harmonieux. Elle conviait les paroissiens au mariage du meunier de Falogne, Duchesne, qui jusqu'alors, rebelle à l'hyménée, faisait ses adieux au célibat pour épouser une des plus gentes filles de la région.

Certes, les Condruzettes sont jolies. Si elles n'ont point les appâts plantureux et la beauté sculpturale des filles du Hesbain, elles possèdent plus d'entrain et de grâce mutine. Entre toutes, la fiancée du meunier était piquante à damner un saint. Quand la noce défila au son de la viole et des flûteaux, un murmure d'admiration s'éleva parmi les manants. La mariée était plus



Vieux moulin de Falogne.

belle vraiment que la madone des vitraux du temple, et sous son modeste béguin aux barbes de lin fin, elle avait plus haute mine que les dames du castel de La Gotte, du manoir de Clermont et même que les filles du seigneur de La Neuville avec leurs hennins drapés de gaze d'or.

Or, pendant que le prêtre unissait les époux, le pas d'un homme armé résonna sous les voûtes de l'église. Le costume du nouveau venu tenait tout à la fois du guerrier et du religieux, et l'épaule gauche de l'ample manteau blanc qui l'enveloppait, était brodée de la croix rouge du Temple. L'homme était, en effet, un templier de la Commanderie qu'avait fondée tout récemment à Villers, messire Gérard, seigneur de l'endroit.

Le moine-soldat, venu pour faire visite au prieur officiant, attendit donc que la cérémonie fût terminée. Au sortir de la nef, le cortège nuptial passa devant lui. Les charmes de la mariée

troublèrent profondément le templier. Jamais les brunes Sarrazines, enfants du diable aux yeux noirs fendus en amande, jamais les filles mahométanes dont les chevilles menues et les poignets d'enfant sont cerclés de lours anneaux, n'avaient fait impression si vive sur le guerrier chrétien au temps où il allait par les routes des Lieux-Saints.

Tout en devisant avec le prieur, le moine apprit de lui qui était la jeune femme; il sut aussi qu'elle était autant sage qu'elle était belle. Le soir venu, en s'en retournant à Villers, le templier pensa, malgré la rigueur de ses serments: « Heureux celui qui aiderait la gente meunière à jeter par dessus le moulin de Falogne, son joli bonnet tuyauté... »

Le meunier Duchesne et sa jeune femme se mirent courageusement à la besogne; avec leur « varlet » et leur servante, ils cultivaient les quelques arpents de terre qui entouraient la maison, car le moulin n'était pas suffisant, à lui seul, pour fournir la pâtée au nouveau ménage et à la nombreuse lignée qui ne manquerait pas d'en sortir. C'est à peine si, en dehors des temps de fortes pluies, le barrage qui endiguait le ruisseau pouvait alimenter le biez durant quelques heures par jour. Souvent, la clientèle devait attendre; mais Duchesne était si gai vivant et la meunière si gentille sous sa toison brune que la « sotte farine » poudrait à frimas, que vraiment les villageois eussent été bien marris d'être trop tôt servis, tant ils se plaisaient en leur compagnie.

Quand vint décembre, les rudes gelées tarirent les sources et, faute d'eau, le moulin cessa de tourner.

Les chalands ne pouvaient attendre indéfiniment, et Duchesne se résolut à demander aide à son confrère le meunier de La Vaux, plus favorisé que lui, car le torrent de La Vaux continuait à envoyer ses eaux claires au « ry de la Chapelle ».

Sur son plus solide fardier, attelé d'un limonier puissamment râblé, il entassa les sacs de blé des manants et s'en alla les conduire au moulin de La Vaux.

Duchesne et son attelage avaient traversé le village et s'engageaient dans le « tige » de Fraineux, quand, subitement, le fidèle barbet qui gambadait devant le cheval en l'excitant de ses jappements, s'arrêta et dressa l'oreille, pris d'une soudaine inquiétude; puis on le vit s'enfuir éperdûment dans la direction de Falogne. Et le meunier eut beau crier, siffler, le chien, si docile d'ordinaire à ses appels, ne l'écouta mie.

Intrigué, Duchesne confia la garde de son attelage à un habi-

tant du Petit-Fraineux et, armé de son seul fouet au solide manche en brins de saule tressés, il reprit à la hâte le chemin du moulin. Un spectacle affreux l'y attendait.

Au milieu de la cour, gisait le varlet, le crâne rompu jusqu'aux dents; dans la cuisine, la servante était tombée, rougissant le carreau de son sang: un coup d'estoc lui avait ouvert la gorge: la meunière avait disparu.

La petite fenêtre qui trouait le pignon vers le chemin de l'aval était ouverte. Duchesne se pencha: au pied de la muraille. dans la couche de neige que, la nuit même, le ciel avait semée sur la terre durcie, il vit des traces de lutte que le sol piétiné avait gardées. De là, à travers les prés du fonds de Falogne, les empreintes d'un lourd pas d'homme se marquaient profondément Le meunier sauta dans la neige et suivit cette piste qui s'accompagnait d'une large traînée comme si le fuyard avait emporté un embarrassant fardeau.

Bientôt. le meunier affolé perçut au loin les aboiements furieux de son barbet et, après qu'il eut fait encore un bon millier de pas, il vit au bord du ruisseau (1) sa femme se débattant entre les bras du templier qu'ils avaient rencontré au parvis de l'église. le matin de leurs noces. Le moine s'efforçait d'entrainer la belle meunière, tandis que le chien qui avait mis en pièces la robe et les chausses du ravisseur, lui plantait ses crocs dans les jarrets.

Duchesne accourut; le templier, absorbé par la lutte qu'il soutenait contre la jeune femme, ne prit point garde à lui, et le meunier, faisant tournoyer comme une massue, le manche de son fouet qu'il tenait par le petit bout, lui en asséna sur la tête un coup si furieux que le religieux chancela et s'abattit. Duchesne lui arracha la masse d'armes qui pendait à sa ceinture et assomma le ravisseur qu'il laissa pour mort sur la place. Puis ayant réconforté sa femme, il reprit, avec elle, le chemin du val de Falogne.

Tandis que Duchesne et la meunière rendaient les derniers devoirs à leurs domestiques si lâchement assassinés, les sergents de la cour de justice vinrent au moulin, car la nouvelle d'un si abominable forfait s'était rapidement répandue aux alentours. Tous deux contèrent le rapt, l'affreuse scène de meurtre.

---

(1) Au lieu dit « au *Pékèt* », non donné à cet endroit à cause des nombreux genévriers qui y poussaient.

puis la fin du brigand. On ne trouva point le corps du templier, et pour cause, le ravisseur, revenu à lui, s'était empressé de regagner la Commanderie. Et puis, comment imputer un crime aussi affreux à de saints et puissants seigneurs comme les compagnons du sire Gérard de Villers? Quel sacrilège! Le manant fut traité d'imposteur; le seul coupable ne pouvait être que lui, et le meunier Duchesne fut condamné à être pendu.

Malgré ses protestations, l'innocent fut accroché par une belle corde de chanvre nouveau à une potence que l'on dressa, dans la campagne, entre Saint-Séverin et Yernée.

Le corps y demeura quelques jours, pour l'exemple des manants grands et petits de la région, puis il fut enfoui, non en terre chrétienne, mais au coin d'un bois, dans un endroit maudit, où les « méraudes » venaient, au dire du populaire, chevaucher leurs balais de genêt, la nuit du vendredi.

Et le gibet fut démoli, et de ses planches on fit un pont qui enjambait un fossé non loin du lieu du supplice. Mais, certain soir, alors qu'un villageois mettait le pied sur le ponceau, il vit, à l'autre bout, se dresser l'ombre du meunier, effrayant, la langue pendante et les yeux désorbités, comme le jour où le bourreau l'avait décroché de la potence, et dans la nuit, une voix plaintive réclamait justice et appelait au tribunal de Dieu, les juges prévaricateurs. Et l'ombre revint se plaindre encore à d'autres passants attardés.

On consulta le prieur des bénédictins; messire Jacques, seigneur comte de Clermont, venait de faire don à l'église d'un bel autel sculpté. Pour conjurer le maléfice, l'abbé ordonna de brûler les bois du gibet et de reconstruire le pont avec les quartiers de chêne de l'ancien autel démoli.

Le premier qui voulut franchir la passerelle recula, en se signant: les anges et les saints lui barraient le chemin. Et tous les soirs, les villageois apeurés entendaient des musiques célestes qui semblaient descendre des nuages. Derechef, le pont fut enlevé; on abattit un des chênes séculaires de la forêt voisine, et on le jeta en travers du fossé, que les manants purent désormais franchir sans crainte car, seule, l'âme du chêne n'y revint point.

Ainsi fut apportée par la tradition, la légende de la mort tragique du meunier de Falogne, et en souvenir de l'événement, on a gardé à la passerelle le nom de Pont du Chêne.

Le moulin, théâtre du drame, est toujours là, niché au creux d'un vallon charmant. Il a, depuis lors, peu changé de figure; sa situation et son isolement devaient fatalement en faire une

maison de légendes et, si les faits ne sont point vrais, l'imagination populaire aura eu beau jeu d'y suppléer.

* * *

Au sommet du coteau vers le Nord, entre Falogne et Magnery, est une butte, reboisée à présent, et qui eut, elle aussi, son histoire.

Le lieu qui s'appelle les Houssales tirerait son nom d'une funèbre aventure, où la justice de naguère n'aurait pas, une fois de plus, joué le beau rôle.

Au XVIe siècle, à l'époque où les biens du prieuré des bénédictins étaient joints à la mense épiscopale de Liége, demeurait à Saint-Séverin une pauvre veuve, la femme Houssale, qui n'avait pour tout bien au monde que sa fille, jolie, travailleuse, pleine de vertus.

La Houssale et son enfant vivaient très humblement du produit de leur travail. On faisait volontiers appel à leur aide, dans les fermes, au temps de la moisson ou de la cueillette des fruits, car elles étaient courageuses et regardantes du bien qu'on leur confiait autant que s'il leur eût appartenu.

A voir la jeune Houssale si diligente, si belle et si sage, le fils du censier s'éprit d'elle et la voulut prendre pour femme. Il s'en ouvrit à son père, que la timide demande mit en grande colère. Comment, lui, le fermier du Prieuré, il irait donner son gars, le plus gros parti du village, à une manante, sans sou ni maille! Le « flot » où la ferme trempe orgueilleusement son pignon, en se donnant des airs de castel, se fût tari plutôt que de le voir céder; pour sûr, il fallait que la Houssale et sa fille eussent jeté un sort au garçon.

Dare dare, le fermier sella son bidet et s'en fut, à Liége, trouver ces messieurs du Saint-Synode et leur compter son cas. Il n'ignorait point que les gens de justice coûtent cher et s'était lesté d'un gros sac d'écus; aussi la procédure fut-elle bientôt entamée.

Les deux Houssales, convaincues de maléfice et de commerce avec le Malin, furent envoyées au bûcher. Elles subirent leur supplice sur la butte qui, depuis lors, porte leur nom. On conserve, paraît-il, trace de ce procès dans les archives du Synode.

Et ne vous hâtez pas de conclure que les juges avaient cédé à la toute-puissance de l'or et des influences. La démonomanie était la folie du temps. « Tous étaient fous: accusés, juges, mé» decins, savants...; écrit Jean Lorédan. Tous tremblaient, se mé» fiaient, se dénonçaient les uns les autres. En foule on courait aux

» mystérieuses, aux hideuses assemblées de la « synagogue ».
» On buvait le malvoisie, qui « excite les chairs à la luxure » ;
» on mangeait les petits enfants, rôtis et dépecés ; on disait la
» messe à rebours en l'honneur de Satan, en dérision de Dieu ;
» on dansait des rondes éperdues, affreuses ; on s'enlaçait, on se
» vautrait, on se livrait tous ensemble à la sodomie, « à la pail-
» lardise, à la bestialité ». On habillait de vert des démons à
» formes de crapaud et l'on baisait dévotement le derrière du
» Diable. On oubliait un instant au fond des bois et des cavernes,
» dans ces immondes plaisirs et dans ces puants ébats, les misères
» de la vie. On était si malheureux ! Et puis, on s'en allait ra-
» conter à des prêtres, à des moines, à des juges ces joies passées
» et ces aventures merveilleuses ; et l'on était fier ; et l'on ne
» doutait point de toute ces choses qu'on avait vues, et de tous
» ces bonheurs qu'on avait eus. Et de nouveaux bûchers s'allu-
» maient, et des pauvres corps se tordaient dans les horreurs
» des tourments, et c'étaient d'autres supplices, d'autres victi-
» mes, dont ces cendres jetées au vent, engendraient d'autres
» démences » (1).

Notre pays de Liége fut un de ceux qu'épargna le plus la grande hystérie démoniaque. Sans doute, le mélange de clercs et de séculiers à qui appartenait le gouvernement, contribua à maintenir, dans les sphères dirigeantes, par sa composition bigarrée, un bons sens qui les mit à l'abri des dérèglements de l'esprit, auxquels étaient exposés ceux que la séparation des pouvoirs confinèrent dans le seul domaine spirituel ou temporel.

D'un autre côté, l'industrialité de la race et les libertés dont elle jouissait lui avaient ouvert l'intelligence, rebelle désormais à ces emportements maladifs ; elle avait trop de charges à veiller sur ses droits et trop de sens pratique, en même temps, pour s'attarder longuement à la sorcellerie.

Si les brûlements de sorciers furent rares chez nous, nous avons d'autant plus le devoir de noter soigneusement les souvenirs tragiques, comme celui des Houssales de Saint-Séverin.

W. GORRISSEN.

---

(1) Jean Lorédan : *Un grand procès de sorcellerie au XVIIe siècle.*



Pages de chez nous.

POÈME.

Je suis doux et fervent comme ma douce lampe,
ce soir, et ma pensée va loin, vers mon pays
où par la nuit d'hiver sans fiel, la lune lente
veille le blanc sommeil de mon jardin chéri.

J'aime très doucement, sans joie et sans tristesse;
je me sens engourdi comme le vieux tilleul
qui ne se souvient plus des frôlantes caresses
de l'abeille au corps blond gonflé d'un tendre miel.

Ma solitude, heureuse, hélas ! d'être sans rêve,
laisse couler au fil des heures, longuement,
comme glisse un soupir paisible entre les lèvres,
ma vie sans avenir, sans passé, sans tourment.

Georges GUERIN.



Pages de chez nous

LES MAUVAIS JOURS

Nouvelle

par M. Hubert Krains

Les temps sont durs. La neige et le gel empêchent tout travail, les poules ont cessé de pondre, les pommes de terre se gâtent, la provision de lard est épuisée et les porcs meurent du rouget. Colpin et Benoît se confient leurs misères, assis contre la table, face à face, leurs coudes se touchant presque. Aujourd'hui, ils n'ont pas devant eux la petite « mesure » d'étain où d'ordinaire ils boivent tour à tour, à cette heure-ci, la gorgée d'eau-de-vie qui leur égaye le cœur. Prudence grelotte contre le poêle, les mains sous son tablier, et le carcel, dont on a baissé la mèche pour économiser l'huile, répand dans la pièce une lueur de veilleuse. La bise enlace la maison avec des sifflements de bête hostile. Puis, on entend un bruit de scie. C'est le « rat », l'hôte fidèle, qui tous les soirs, dès que le silence descend sur la demeure, par un trou cent fois comblé et cent fois débouché, apparaît dans la chambre voisine et ronge le pétrin.

Des paroles amères tombent des lèvres des deux hommes. Ils interrogent la destinée: D'où viennent-ils? Où vont-ils? Que font-ils sur cette terre? Comme rien ne leur répond, ils finissent par envier les morts qui dorment en paix sous leur manteau d'herbe, à l'abri du froid, de la faim, des inquiétudes et des souffrances.

— Il faut espérer qu'il y a un Dieu, soupire Prudence.

— Peut-être qu'il n'y a pas de Dieu, dit Benoît.

— Il n'y a pas de Dieu! fait Colpin.

Un long silence s'écoule pendant lequel ils restent tous trois sombres et le front bas, comme s'ils venaient de frapper leurs poings contre une porte verrouillée.

— S'il n'y a pas de Dieu, reprend Benoît, on peut voler...

Le silence recommence, plus lourd et plus long. Une braise rouge tombe dans les cendres, la mèche de la lampe crépite, l'horloge grince, les pas d'un homme crient dans la neige. Colpin rapproche sa figure de celle de Benoît:

— De l'autre côté du pré « aux Chardons », contre la haie, il y a un silo de pommes de terre...

Benoît fixe ses regards sur Colpin; celui-ci cligne de l'œil.

— Le moment est favorable, continue-t-il... Le garde est retenu chez lui par un mauvais rhume... Et il n'y a pas de lune...

— Il y a des étoiles...

— Ce n'est pas la même chose... Ce qu'il faut craindre, c'est la lune qui dessine des ombres dans la nuit et vous fait reconnaître de loin.

Benoît se tait. Prudence serre la baguette du poêle dans sa main crispée; sa gorge bat très vite et ses yeux ronds sont remplis d'effroi.

— Je n'ai pas de sac, dit Benoît, en détournant la tête pour éviter le regard de Colpin, dont la longue barbe lui frôle la figure.

— J'en ai deux...

Colpin se lève, ouvre la porte, et sort. Le claquement de ses sabots met le rat en fuite.

Benoît et sa femme restent seuls; ils ne bougent pas et ne se regardent point.

— Alors tu vas voler? demande Prudence.

— Je vais voler...

— Seigneur!

Benoît se déplace brusquement, comme si une bête venait de le mordre; puis il empoigne sa tête à deux mains.

Au bout de quelques minutes, on entend des pas le long de la muraille. C'est Colpin qui revient.

— Seigneur! répète Prudence.

Les pas grandissent, se rapprochent; la porte s'ouvre avec un grincement léger. Colpin montre sa tête. On ne voit qu'elle. Et cette tête barbue, hirsute, rouge et noire, est effrayante. On

dirait une tête de guillotiné, pendue, toute fraîche, au haut de la porte.

— Tu es prêt? demande Colpin.

— Je n'y vais pas, répond Benoît.

— Tu ne viens pas?

— Non.

— Lâche!

Colpin tire la porte et s'en va. Pendant quelques instants, on entend un bruit de neige froissée; puis la bise elle-même se tait.

Benoît lève les yeux. La lampe s'est éteinte et le feu est mort. Comme il quitte la table pour gagner son lit, il se heurte à Prudence, agenouillée devant une chaise, où elle prie avec ardeur, le front dans les doigts.

Dans la petite chambre, le rat recommence son travail nocturne et ronge le pétrin.

HUBERT KRAINS.





LES JARDINS DE BELŒIL

par M. Félicien Leuridant

On connaît surtout Belœil par le vers fameux de l'abbé Delille :

Belœil tout à la fois magnifique et champêtre.

Et il faut avouer, à regret, que, chez nous, bien des personnes éprises d'ailleurs profondément de ce qui est beau, ignorent tout à fait Belœil, ce joyau de l'art des jardins en notre belle Wallonie qui en compte d'autres cependant et d'admirables aussi.

« Nous visitons Versailles, écrivait naguère Charles de Bosschere, et nous ignorons que le parc de Belœil peut rivaliser avec celui dont s'enorgueillit la France, si toutefois il ne le dépasse point ».

Et Th. Jouret avait déjà dit : « ni à Versailles, ni à Schönnbrun, ni à Postdam, ni à Peterhof, ni à Willemshöhe, ni dans les riches manoirs de l'Angleterre et de l'Ecosse, non plus que dans les splendides villas de Rome, on ne trouve un coin de parc pareil ou équivalent à celui de Belœil ». N'est-ce pas un peu, comme le constate René Paillot, parce qu' « ici la nature seule parée, ajustée, fait tous les frais et qu'on y goûte un charme d'intimité qui ne se retrouve pas ailleurs » ?

La fastueuse résidence des Princes de Ligne, dominant une importante forêt, vestige de l'antique *Charbonnière*, possédait depuis longtemps les agréments d'un parc, — dont certains arbres plus de deux fois centenaires sont encore les témoins — quand, au début du XVIII[e] siècle, le prince Claude-Lamoral II transforma complètement les abords du château.

Les jardins de Belœil, si heureusement appelés *Versailles belge*, constituent, avant tout, un grandiose parc français, conçu

dans le type noble et régulier introduit par Le Nôtre dans le paysage avec la création de ce chef-d'œuvre du genre, le parc royal de Versailles, modèle devenu bientôt classique et dont la renommée et les copies coururent vite toute l'Europe.

Le genre solennel de l'art français est au-dessus de la fortune et de l'état des simples particuliers, car il exige toujours un espace et des dépenses considérables. Versailles était en harmonie avec les splendeurs de la cour de Louis XIV. Le prince Claude-Lamoral de Ligne, qui, en 1711, créa les jardins français de Belœil, étalait le faste le plus princier de l'époque et était presque un Louis XIV en jardins et en magnificence. Il dépensait des millions pour créer Belœil et des millions dans Belœil, où il donnait quelquefois des fêtes superbes et tenait l'état d'un roi.

C'est au prince Claude que la gloire de Belœil est due et — comme devait le proclamer son fils — il en a autant que d'avoir écrit un poème épique. Tout ce qui est grand, noble, majestueux, appartient à ce prince.

Il est manifeste que les plans du parc français ont été dessinés spécialement pour Belœil. De même, il est incontestable qu'ils sont l'œuvre d'un maître, et on les a attribués généralement à André Le Nôtre.

Il n'existe pas, à notre connaissance, de document qui puisse prouver ce dire. Dans son *Coup d'œil sur Belœil*, le Feld-Maréchal ne le laisse supposer en rien. Au contraire, il dit tout naturellement, simplement, parlant comme on le fait d'une chose certaine et incontestée, que les jardins [dans le genre de Le Nôtre] sont « les idées », « l'œuvre », la conception de son père.

Le prince Claude s'est, certes, inspiré de Versailles, mais créateur du parc, il en est aussi le maître-architecte, et nonobstant l'aide de quelque dessinateur comparse, on peut estimer qu'il n'en faut point chercher d'autre. N'avons-nous pas encore l'exemple de son fils et tant d'autres initiatives artistiques dans la noble Maison!

C'est l'analogie du genre des jardins de Belœil avec ceux de Versailles, création de Le Nôtre, qui a pu causer cette attribution erronée chez tant d'auteurs qui ont négligé de recourir aux sources originales.

D'autre part, André Le Nôtre étant décédé en 1700, âgé de quatre-vingt-sept ans, il est peu vraisemblable que le prince

Claude, un enfant qui n'avait pas quinze ans en ce moment, ait été en rapport avec l'architecte vieillard et qu'ils aient pu, à eux deux, concerter la création des merveilleux jardins de Belœil. Si Belœil est l'œuvre de Le Nôtre, il n'est donc pas probable qu'il lui ait été demandé par le prince Claude. L'idée première en reviendrait plutôt au père de celui-ci, au prince Henri-Ernest, décédé deux ans après Le Nôtre.

La vie de l'architecte de Versailles est peu connue et l'érudit conservateur du Musée National de Versailles et des Trianons, M. Pierre de Nolhac, — l'historien artiste et poète, qui a publié un superbe ouvrage sur les jardins de Versailles, et qui, vivant depuis quinze ans dans l'intimité documentaire des gloires du règne de Louis XIV, avait pu, mieux que nul autre, trouver sur sa route des indices précieux, — dans une aimable lettre qu'il nous adressait en 1907, nous disait qu'il « ne croit pas qu'il existe un document utile sur cette question, et qu'à son avis, toutes les vraisemblances pour Belœil sont que la tradition est fausse, au moins en ce qui regarde la participation personnelle et directe de l'architecte de Louis XIV. »

M. Lucien Corpechot, dans le remarquable ouvrage qu'il vient de consacrer aux Jardins de l'intelligence, écrit encore (page 203) que « l'activité de Le Nôtre ne se bornait pas à la France. Il avait planté à Belœil, en Belgique, un parc qui fut bouleversé avec éclat, au XVIIIe siècle, par le Prince de Ligne ».

Nous croyons bien que l'aimable grand seigneur faiseur de jardins eût été fort peiné de l'accusation de M. Corpechot. Introducteur de l'art anglais dans son parc domanial, créateur des jardins naturels de Belœil, il ne pensait certes pas qu'on pût lui reprocher un jour d'avoir *bouleversé* les jardins français; et c'est à juste titre, estimons-nous, qu'il a écrit qu'il n'avait ni dérangé, ni déparé la majesté de l'œuvre de son père:

« Satisfait de l'harmonie des grandes proportions que j'ai trouvée dans mes jardins, je n'ai eu garde d'y rien déranger et j'ai tâché de m'y faire un mérite dans un genre différent...

« Il m'est permis plus qu'à un autre de dire: « Je ne décide point entre Kent et Le Nôtre ». Et pour prouver que mon esprit n'est d'aucun parti, quoique mon cœur soit pour l'irrégulier, j'avouerai que les étrangers qui viennent à Belœil, sont frappés du genre français et ont de la peine à quitter l'admiration du superbe développement des ouvrages de mon père, pour aller rêver dans les miens; parce qu'on ne force point les gens à pen-

ser, et que le plus grand nombre aime mieux regarder que sentir ».



Le Feld-Maréchal
Prince Charles-Joseph DE LIGNE
(1735-1814)

Cette remarque du prince est vraie. Le simple touriste, l'amateur de jardins, l'intellectuel qui vient aussi à Belœil en pèlerinage au sanctuaire de la gloire européenne du prestigieux Prince de Ligne emportent surtout l'impression du parc français. Et ce « jardin de l'intelligence » est si peu « bouleversé » que Camille Lemonnier peut encore écrire : « Avec ses charmilles, ses exèdres, ses pièces d'eau et ses airs de petit Versailles, Belœil, tout empli encore du sourire et de l'esprit du galant Feld-Maréchal, rappelle à la fois Louis XIV et Le Nôtre, ces deux têtes pompeuses et symétriques que l'avenir finira par confondre sous la même perruque ».

D'élégants pilastres du XVIIe siècle, en pierre grise, soutiennent la grille d'entrée qui s'encadre de deux pavillons formant porterie.

La première cour, entourée de balustrades en pierre, bordées de tilleuls séculaires, est un tapis vert coupé au milieu par une avenue de Lauriers d'Apollon, en caisses, alternant avec des Clethras et plus loin avec des Grenadiers au feuillage vert tendre.

La grille franchie, l'élégant ensemble du château se découvre.

Le château actuel, reconstruit en moellons du pays, après l'incendie du 14 décembre 1900, sous la direction de l'architecte parisien bien connu, M. Sanson, a conservé l'aspect général

de l'ancien manoir, vaste bâtiment en fer à cheval allongé, aux angles garnis de tours, et entouré de vastes fossés.

Un pont gracieux, dessiné par Eugène Carpentier — qui fut à Belœil le maître de toute une école d'architectes, — orné d'un lion et d'un griffon héraldiques, donne accès à l'avant-cour. Celle-ci est encadrée de deux ailes en briques rouges du XVIIIe siècle, aux toits à la Mansard et aux pignons à frontons, qui constituent les dépendances du château proprement dit, auquel on ne peut parvenir qu'en franchissant un second pont conduisant à la cour d'honneur, après un portique à triple arcade agrémenté de masses d'armes sculptées.

Le château, avec sa façade principale donnant sur une grande pièce d'eau de six hectares et la perspective lointaine d'une grandiose avenue percée dans la forêt qui s'étend pendant une lieue, affirme l'axe par rapport auquel tout s'ordonne dans le parc français et en assure la belle unité classique.

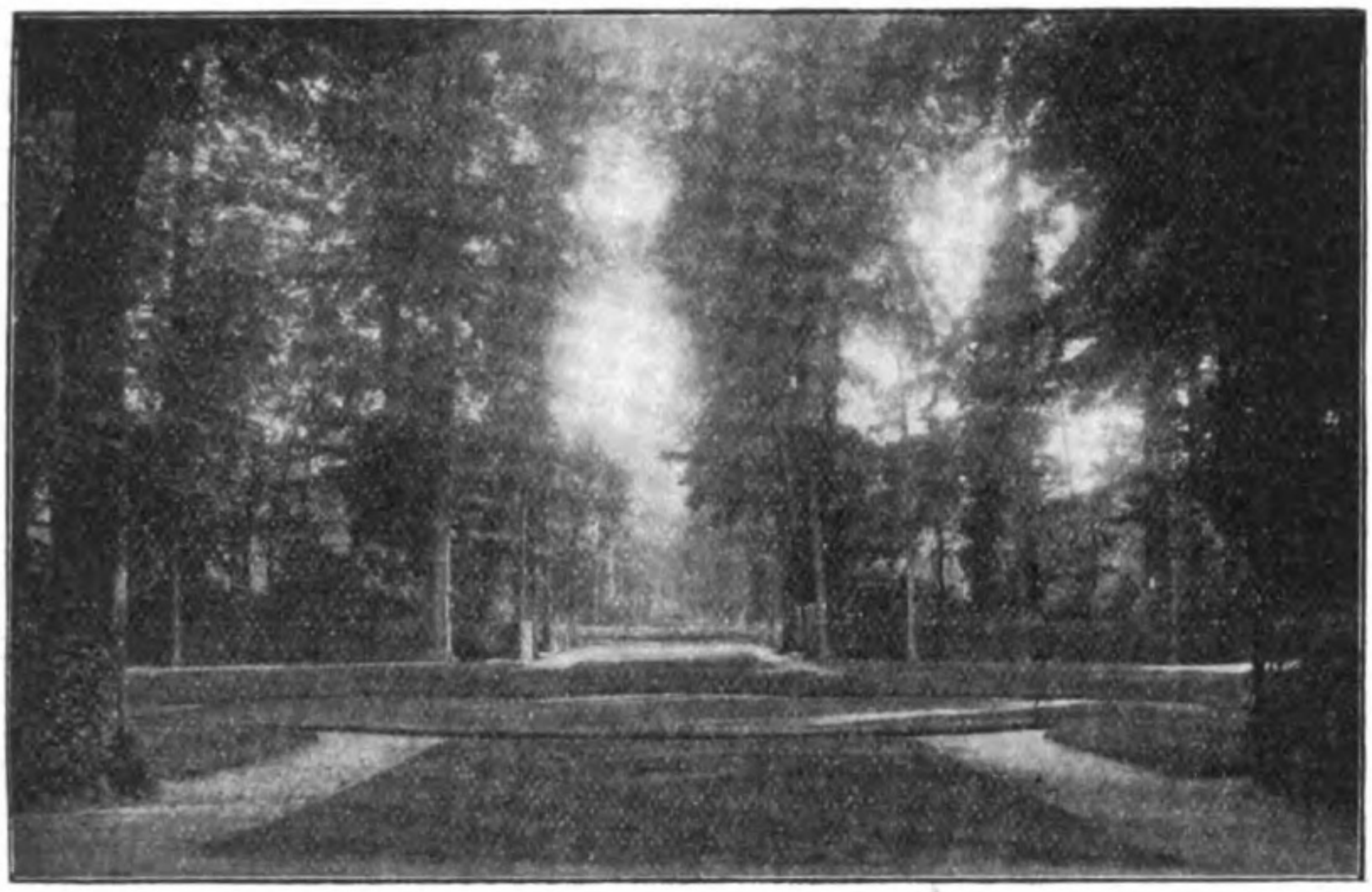
Chaque partie, à gauche et à droite de la pièce d'eau, est composée, en symétrie exacte mais sans monotonie, d'une enfilade de bosquets, de salons, de bassins, d'une longueur de plus de six cents mètres, coupée en tous sens par des allées et des contre-allées.

Des canaux rectilignes entourent le parc français. Ceux de gauche et de droite, avec les allées qui les cotoient et les percés subdivisant les deux parties, procurent autant de perspectives lointaines continuées par des avenues taillées dans la forêt, dont l'agencement est la suite naturelle de celui du parc.

Le visiteur ne manquera pas de s'arrêter dès la grille d'entrée et de jouir du délicieux coup d'œil de ces pelouses, de ces canaux, qui fuient entre les charmilles jusqu'à cet horizon indéfini où le ciel descend; enchantement du regard que le temps et l'heure du jour varient à l'infini, en lui faisant parcourir une palette féerique, de la fraîcheur exquise de la buée matinale, aux tons les plus chauds du midi ensoleillé et aux teintes non sans charmes du crépuscule qui s'annonce.

Les carpes de Belœil sont aussi fameuses que celles qui font la renommée des étangs de Chantilly et de Fontainebleau. Il en est ici dont l'âge et les dimensions sont remarquables. Du pont d'entrée, on assiste au curieux spectacle de ces carpes monstrueuses, poussant à qui mieux mieux, hors de l'eau, une gueule énorme, dans l'attente vorace de la provende habituelle des visiteurs amusés, miche de pain trop grosse et trop dure, disputée par les cygnes avec une malice qui ne cesse d'être majestueuse.

Tout droit, en suivant le percé, après le *Bassin vert*, parterre de gazon en creux dans un cadre en relief, on trouve le *Champ des rosiers*. C'est la petite forêt de roses dont parle le Feld-Maréchal. Les plantations de rosiers bengale et cramoisis entourent un rond-point de beaux tilleuls, au centre duquel on admire des parterres de bégonias.



Belœil. — Perspective dès l'entrée des jardins français.

Le promeneur passe sans s'arrêter devant deux salons de verdure, l'un, à droite, est disposé pour le gymnase, l'autre, à gauche pour les balançoires. Il arrive ainsi au bassin des poissons rouges qui s'ébattent joyeusement, prompts à se réunir pour réclamer les miettes de pain, que les enfants n'ont eu garde d'oublier de conserver à leur intention.

Autour de ce bassin, un vaste et superbe berceau de charmilles, aux ouvertures régulièrement aménagées, donne l'illusion parfaite d'un cloître.

Au delà un bassin ovale, résidence favorite d'un couple de cygnes, reflète les frondaisons superbes des hêtres pourpres alternés avec des platanes.

La suite du percé cesse ici d'être un tapis de gazon : ce sont désormais des canaux diaphanes, — avec des branches sur les côtés formant étoile — dont les eaux lisses et calmes justifient à souhait le nom de *Miroirs*.

***

Si au lieu de continuer à suivre le canal, le promeneur veut bien revenir quelque peu en arrière, tout en variant ce retour, en passant sous le cloître bien frais, promenade favorite du Maréchal, au fond du salon des balançoires, il trouvera une issue, un sentier large d'une aune et feutré de mousse, une petite cascade dont l'argentine et discrète sonnerie attirera son attention sur un ruisselet fuyant et disparaissant à deux pas, au détour de la sente qui serpente sous bois: c'est le *rieu d'amour*. A gauche, sur un monticule, un banc de pierre à demi-caché sous le berceau naturel d'un taillis très fourré: c'est le *banc d'amour*.

C'est charmant et imprévu, mais ce n'est plus du domaine de l'art français: c'est une introduction discrète d'un art plus naturel.

Satisfait de l'œuvre de son père, sans vouloir en déranger la grandeur des desseins et la beauté des proportions, le prince Charles-Joseph s'occupa d'y jeter le varié et l'imprévu, partant entre autres d'un principe qui peint merveilleusement sa manière: « en jardins comme en amour, il ne faut pas tout montrer d'abord, sans quoi, le premier moment passé, l'on baille et l'on s'ennuie ».

Le genre anglais s'introduisait alors en France, rompant l'harmonie et les grandes proportions de Le Nôtre. L'abbé Delille, favori du Prince et hôte de Belœil, publiait son poème des « *Jardins* ». Le Feld-Maréchal lui-même, composait et imprimait à Belœil, son « *Coup d'œil sur Belœil* », notes charmantes qu'il appelle ses préceptes d'un jardinier et qui, tout en étant la description et l'histoire de son parc, sont aussi et surtout le projet de « ce qui sera fait incessamment » (1).

« Ce petit ruisseau qui travaille à s'échapper, a fait mon bonheur à l'exécuter, plus encore qu'à le décrire », nous rapporte le grand seigneur, faiseur de jardins, satisfait d'avoir insinué

---

(1) Voir notre édition du *Coup d'œil sur Belœil (1912)* et l'étude de M. Eugène Gilbert sur *Le Prince de Ligne amateur de jardins*, dans WALLONIA (nº d'août 1912, pp. 407-413).

Le présent article est entièrement imprimé au moment où nous recevons le nº 12 de *L'Expansion Belge*, contenant les pages très bienveillantes de M. Louis Piérard, à propos de notre édition du *Coup d'œil sur Belœil*. Nous avons eu l'occasion d'annoncer à diverses reprises certaines études sur le Prince de Ligne: nous pouvons rappeler que notre édition de son œuvre est en bonne voie et sera publiée sous peu. F. L.

discrètement cette hardiesse anglaise sans nuire à la majesté de l'œuvre de son père.



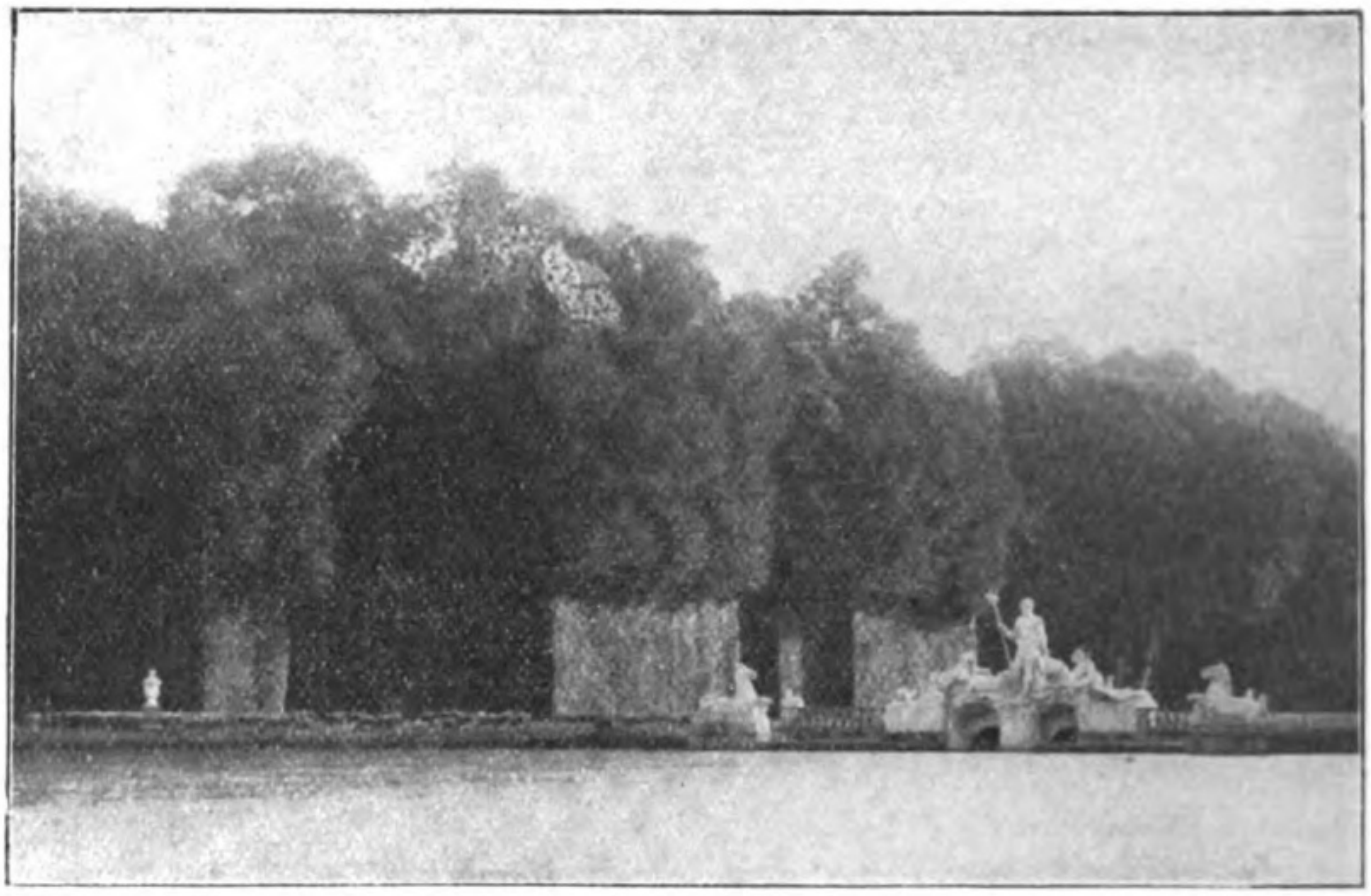
Belœil. — Le *rieu d'amour*.

Il faut suivre les sinuosités du rieu enchanteur et capricieux comme l'amour, entre les charmilles et sous les arbres tamisant la clarté, jusqu'à l'extrême limite de cette partie du parc où un groupe de trois fontaines, aux eaux limpides, se présente tout à coup dans une clairière, démasquant la source du *Rieu d'amour*. La plus grande des trois sources s'appelle la *Belle Baigneuse* et, au visiteur intrigué, on explique que la baigneuse se trouvait jadis en la place de l'aigle luttant contre un ser-

pent qui décore maintenant ce bassin. Les archives du château rapportent qu'en novembre 1755, les eaux de ces sources s'élevèrent soudainement à sept mètres de hauteur. Des savants de l'époque rapprochèrent ce phénomène du tremblement de terre de Lisbonne qui avait eu lieu le 2 avril de la même année.

***

Le visiteur contourne alors les grandes charmilles, des charmilles hautes, fraîches, superbes, ni fatigantes, ni fatiguées comme ailleurs. L'abondance des eaux vives, la fraîcheur des pelouses et l'élégance des charmilles sont de l'essence intime de la beauté non pareille du parc de Belœil. Les charmilles ont ici plus de trente mètres de hauteur et les charmes mesurent plus de un mètre et demi de circonférence.



Belœil. — Parc français. Le lac et le groupe de Neptune. Les grandes charmilles.

Dans ce cadre monumental, prolongé par des tilleuls rangés de chaque côté du grand lac qui s'étale presque jusqu'au perron, tel un immense tapis mouvant d'argent clair, le château apparaît dans un fond de verdure, perle sertie dans de l'émeraude. Le groupe de Neptune, faisant face au château et dominant la pièce d'eau, complète ce tableau imposant, unique.

Neptune sur un rocher, le front ceint du diadème, d'une main calme les flots et de l'autre tient le trident, emblème de sa triple puissance sur la mer, les fleuves et les fontaines. Au côté du dieu, se trouvent Eole, Aquilon soufflant dans une conque, divers

monstres et chevaux marins. Ce groupe date de 1761; il est l'œuvre de Henrion, élève de Pigalle qui, dit-on, s'y montra digne de son maître.

Derrière, c'est la forêt, la *grande vue*, avenue majestueuse qui se déroule en ligne droite pendant une lieue. Elle est large de cent vingt pieds. Les hêtres magnifiques qui la bordent en doubles rangées, éveillent l'impression mystique des nefs d'une grandiose et moyenâgeuse cathédrale et ajoutent encore de la grandeur à la sublime construction architecturale du parc français.

On voit, à droite, à gauche, d'autres avenues, disposées en « patte d'oie », qui ouvrent des coulées de verdure jusqu'à un lointain insaisissable.

* * *

Le promeneur pénètre dans l'autre partie du parc par un quinconce d'arbres superbes. Il faut signaler à droite, en entrant, un frêne de quatre mètres trente de circonférence.

Dans le fond de l'allée, l'Orangerie se dessine très avenante, précédée d'un grand parterre mosaïque de vingt deux mètres de diamètre.

En s'approchant jusqu'au boulingrin de l'*allée du mail*, qui longe le canal entouré de charmilles en cadres de miroirs, séparant le parc français du potager et des serres, on peut admirer un hêtre pourpre plus de deux fois séculaire et constituant, certes, un exemplaire unique. D'une extrémité à l'autre des branches, il mesure trente huit mètres de diamètre. A un mètre et demi du sol, au dessus du bourrelet de la greffe, il a six mètres trente cinq de circonférence.

Tout à côté se dressent un exemplaire rare d'un conifère californien, le *Wellingtonia gigantea*, qui a résisté au rude hiver de 1879-1880, et un faux vernis du Japon, de trois mètres soixante-quinze de circonférence.

De suite, à gauche de la première allée latérale qui limite le quinconce, une porte dans la muraille de verdure, engage à pénétrer dans une espèce de vestibule, coffre de charmilles, où l'on trouve bien vite une issue qui réserve la plus agréable des surprises: un salon encadré d'une double rangée de charmilles, perçées de fenêtres, avec au milieu une pièce d'eau délicieuse. Ce *cloître*... charmant et mondain, ainsi découvert à l'improviste, produit l'impression d'un magique décor de féerie, d'une psyché sertie d'émeraudes. Il semble qu'on va voir apparaître

à l'une ou l'autre issue, quelque jolie marquise en robes à raies blanches et roses et en coiffe de linon, comme en peignait Watteau.

Au centre du cloître, on retrouve avec l'allée, le percé qui forme la grande perspective médiane de la partie droite des jardins, et, après avoir admiré une double rangée de tilleuls « s'érigeant comme de gigantesques candélabres de vieil argent, dans des parterres de gazon », on oblique vers le lac de Neptune.

C'est d'ici que le château a son aspect le plus gracieux. Il pare et anime le miroir d'eau de sa ravissante façade.



Château de Belœil, vu des bords de la grande pièce d'eau.

Le « grand étang » a plus de cinq cents mètres de long sur une largeur de cent dix mètres.

Au temps du Feld-Maréchal, on y allait à voile. Les galères étaient ornées de banderoles et montées par des petits matelots à la livrée du Prince. « Dans les belles soirées d'été, dit-il, nos promenades sur l'eau avec de la musique et un beau clair de lune sont fort agréables ».

On rapporte que dans la guerre des Turcs, ce prince ayant fait quelques prisonniers, les avait ramenés à Belœil et condamnés à ramer. Au dire même de ces prisonniers, leur esclavage en Belgique leur parut beaucoup plus doux que la liberté en Turquie, et ils faisaient des vœux sincères pour n'être ja-

mais délivrés. Ce fut une grande sensation dans la contrée que le spectacle d'une felouque décorée à l'orientale et voguant sous la conduite de Turcs, en costume de leur pays.

Si Belœil n'a pas le privilège dispendieux des « grandes eaux » de Versailles, il est impossible cependant de rendre l'impression que procure à plus de quinze mille personnes accourues de tous les coins de la province, une fête de nuit autour du grand lac, quand des milliers de lampions lui font une bordure d'argent qui se dentelle dans l'eau agitée par un vent léger et que quelques cygnes étonnés sillonnent encore le domaine de Neptune, dont le groupe prend les apparences les plus fantastiques sous les feux d'artifice.

Le promeneur retourne à l'enfilade des bosquets. Des massifs de mahonias au feuillage lustré et d'azalées de pleine terre cadrent fort bien avec les charmilles.

Le Feld-Maréchal, qui n'oubliait jamais les dames dans ses aménagements champêtres, voulait, pour les mener au bain, « des sentiers bien battus pour qu'elles ne mouillassent pas leurs jolis pieds, des berceaux de roses, de jasmins et de chèvrefeuilles ».

On arrive ainsi au *Bassin des Dames*, jadis destiné aux bains. Ce bassin, entièrement pavé de briques, est aussi un de ces bains à la russe, « où l'on ne baigne que ce que l'on veut, et où des rideaux retroussés et drapés peuvent garantir les baigneuses de la curiosité des galantins indiscrets ».

Cette pièce d'eau est entourée de soixante-douze colonnes de charmilles, formant deux cent trente six guirlandes qui se relient et s'entrelacent comme de gracieuses danseuses faisant la chaîne.

Dans une perspective latérale, qui coupe les guirlandes, on aperçoit, dans le verger, le *Temple de Pomone*.

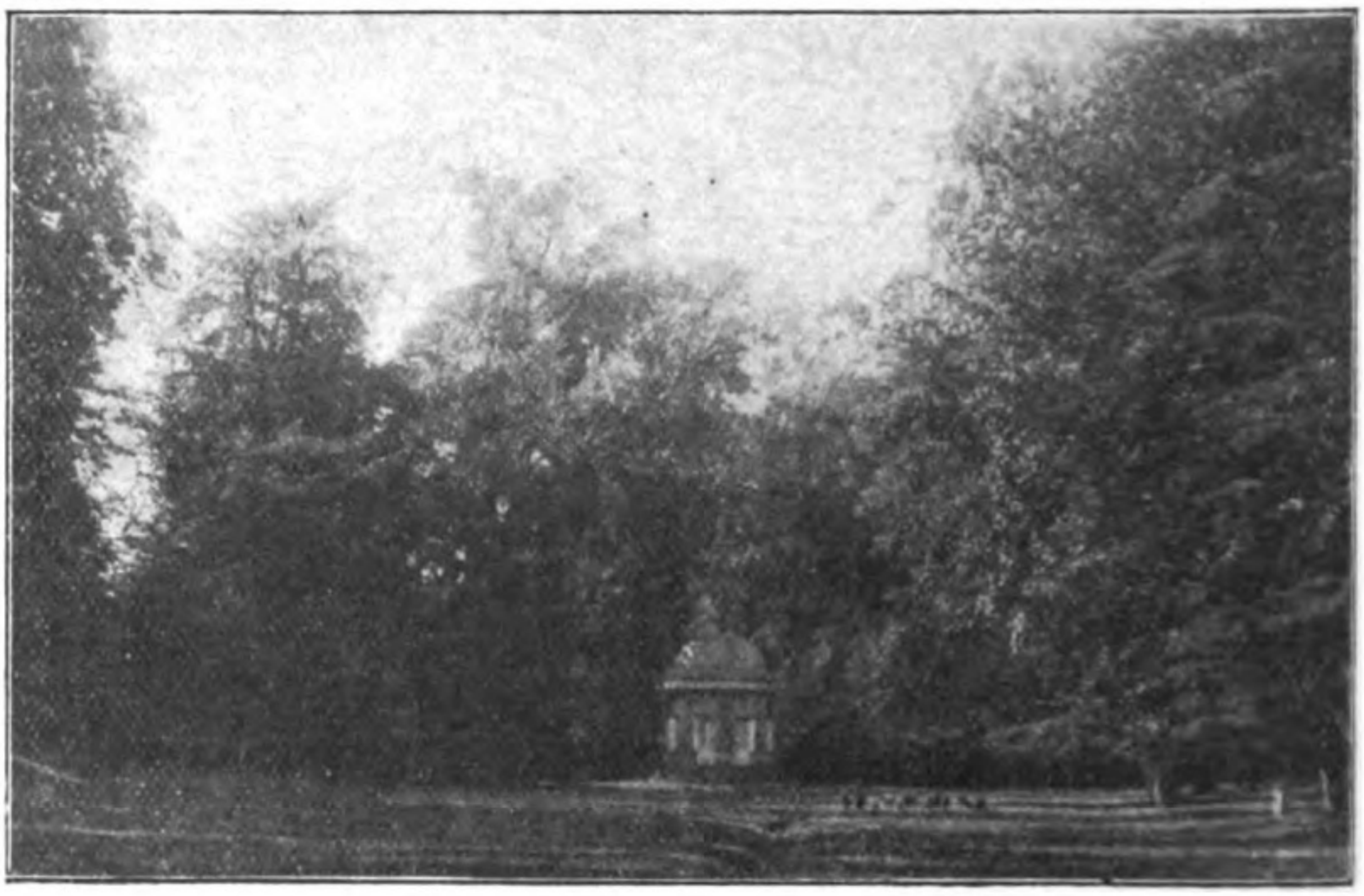
A deux pas, le *Bassin aux glaces* termine la partie droite du parc français.

Sur le pont du canal, — à côté se trouve la porte qui donne accès au potager et aux serres — il faut donner un coup d'œil à cette perspective extrême encadrée de charmilles, avant de quitter l'admiration du superbe développement des ouvrages du Prince Claude, pour aller rêver dans la création du Maréchal, en prenant le chemin ombreux, à gauche du tapis vert qui se déroule jusqu'à l'entrée, marquant nettement la séparation des deux genres d'architecture.

* * *

Après cette introduction timide de l'art anglais par la création du *Rieu d'amour*, le prince Charles-Joseph a plus audacieusement modifié, de 1781 à 1786, une partie des jardins. « J'avais sous les yeux, écrit-il, devant les trois salons, la partie la plus froidement et régulièrement dessinée, parterre d'eau sans effet, parterre de fleurs sans gazon, charmilles en cadres de miroirs. Voici comment je m'y suis pris. Je fis moi-même, en partant pour la guerre des Turcs, un plan en relief avec de la terre glaise et des petits branchages sur une table de vingt-cinq pieds de longueur. Après avoir été cinq ans sans voir Belœil, j'ai trouvé toute cette triste partie de mon jardin, métamorphosée en la plus jolie des prairies coupée par des buffets de fleurs et une rivière qui traverse le plus riant des vallons ».

La suite des événements de 1789, ne lui permit malheureusement pas de compléter son œuvre, son poème.



Belœil. — Jardin anglais. Le parc aux daims et le Temple de Morphée.

Au delà d'une rivière sinueuse, l'enclos des daims, où une quinzaine de ces gracieux quadrupèdes vivent en liberté. Dans le fond, le *Temple de Morphée*, le dieu du sommeil, un coquet pavillon, « où l'on trouve d'immenses divans en rond, où une vingtaine de fatigués peuvent à la fois reprendre de nouvelles forces ».

Sous les arbres, on aperçoit un temple en ruines qui présente les idées les plus riches. Il y a dans le sanctuaire quatre pilastres du plus beau marbre de Gênes, travaillés en arabesques. Il y a des sièges composés de morceaux de marbre échappés aux corniches. Cette ruine est une de ces fantaisies chères aux philosophes du XVIII[e] siècle et rappelle les frontispices allégoriques de Cochin et de Moreau. « Il n'y a presque point un morceau de marbre, dit le Feld-Maréchal, que je n'ai changé dix foix, pour être sûr que chacun ferait de l'effet; et on prétend que j'ai réussi ».

* * *

Sur la rive du cours d'eau, des bancs bien disposés permettent de goûter un repos agréable, qui prédispose à songer dans l'atmosphère enchanteresse de ce jardin naturel, qui évoque si bien l'aimable Feld-Maréchal.

S'il n'était interdit de franchir un ponceau rustique, jeté sur la capricieuse rivière, le promeneur trouverait sur la rive gauche un monument dédié par l'amitié à la valeur: c'est un obélisque en marbre blanc de quarante cinq pieds de hauteur. Sur l'un des trois côtés, il est écrit en lettres d'or:

A MON FILS CHARLES
POUR L'ASSAUT DE SABACTZ ET ISMAEL
L'AN MDCCLXXXXI

D'UN PRINCE VALEUREUX, MONUMENT DE LA GLOIRE
A LA POSTÉRITÉ FAIS PASSER SA MÉMOIRE. DELILLE.

En dessous de l'inscription se trouvent les armoiries de Ligne. La croix de Saint-Georges de Russie et celle de Marie-Thérèse sont suspendues en haut du monument. Le Feld-Maréchal avait conçu pour les deux autres côtés des inscriptions qui ne furent jamais placées. L'une de Virgile: *Nec te juvenis memorande silebo;* l'autre: *Sein Muth macht meinen Stolz, seine Freundschaft mein Gluck* (« Son courage fait mon orgueil, son amitié mon bonheur »).

C'est en 1791 que le Maréchal écrit, de Belœil, à l'impératrice Catherine de Russie, qu'il vient de lui voler une vue de Czarskozelo, celle de la colonne de Kagul, à la place de laquelle il a fait élever cet obélisque pour perpétuer le souvenir de la brillante conduite de son fils Charles, aux assauts épiques de Sabactz et

d'Ismaël Il l'a dessiné lui-même, en a choisi et disposé spécialement l'emplacement pour rappeler un site des jardins impériaux.



Belœil. — Parc anglais. Les platanes montres.
(Vue prise du côté de l'*Ile de Flore*.)

Ces assauts glorieux ont été pour le père, une admirable occasion de magnifier son fils bien aimé, auquel, quelques années auparavant, il écrivait déjà dans le post-scriptum d'une charmante lettre: « J'ai déjà dans la tête un bosquet pour mon Charles. Je vais y travailler dès que je quitterai Versailles pour dire à vous, *tutti quanti*, que je vous aime de tout mon cœur ».

Lors de l'occupation française, le fourrier qui commandait le détachement posté à Belœil et qui avait fait ses premières armes sous le Prince, laissa au départ, sur la table du Feld-Maréchal, une lettre que son secrétaire, Sauveur Legros, trouva quelques mois après, et dans laquelle il exprimait en termes simples, qu'il avait pris soin de la demeure de celui « dont il n'oublierait jamais les bontés ».

C'est à ce brave homme que le monument élevé du vivant du prince Charles, à sa gloire, doit de laisser encore éclater ses lettres d'or dans le site quelque peu mystérieux, créé par

le grand prince, son père. Avec le souvenir de hauts faits d'armes, d'une intimité de nobles sentiments sans égale entre le père et le fils, il est aussi d'une grande signification pour nous qui connaissons inconsolé, l'homme en apparence le plus léger de son époque.

Le promeneur suit le chemin du jardin anglais, très agréable, après les allées toujours régulières du parc à la française

Après un petit pont, dans la pénombre, il aperçoit avec autant d'étonnement que d'admiration, des platanes monstres, merveilles de grâce et de puissance, qu'Edmond Deffernez comparait à « des poulpes héraldiques, contorsionnant des bras ourlés de tentacules, sur le sable d'or d'un paysage sous-marin ».

Au delà, on aperçoit l'*Ile de Flore*, dont toutes les faces sont arrondies avec grâce. Le Feld-Maréchal aimait à y aller, dès son lever, s'asseoir sur un banc de marbre, pour lire paisiblement. La rue du moulin qui entoure la pièce d'eau de l'île, joue à merveille au travers du bois de haute futaie planté très serré, pour que les passants qui sont vus, ne voient pas ce qui s'y passe. « C'est, je crois une espèce de mérite que j'ai eu, écrit le prince Charles-Joseph, que de faire contribuer aussi les passants et les voisins à mon plaisir: on y voit tout sans être vu. »

* * *

Le visiteur du parc de Belœil, laissant ces endroits favoris de l'aimable jardiniste pour revenir à son point de départ, doit se rendre compte, après avoir parcouru ces soixante hectares, qu'il n'a pas tout vu encore ! Il ne connaît ni le potager, ni le jardin anglais qui s'étend en face des serres, ni la forêt environnante qui est bien la continuation des autres parties, car le Maréchal « aime l'air jardin aux forêts ».

Dans cette promenade trop rapide, à peine a-t-il pû songer à ce que le passé glorieux de la noble Maison évoque en ces lieux, témoins de fêtes éblouissantes et d'un faste souverain.

Et il reste, aussi, au guide, le regret de n'avoir pu préciser, en une première visite, l'aimable fantaisie allégorique qui fait parler tous ces bosquets, — au gré de l'imagination du plus spirituel des Wallons.

FÉLICIEN LEURIDANT.



ATTITUDES NÉCESSAIRES

par M. Paul Mélotte

On l'a dit assez: A la provocation qui vient du pays flamand, la Wallonie sacrifiée doit répondre par les mêmes armes, voire même, si besoin en est, par des flèches plus acérées encore. Mais la victoire est au prix de multiples difficultés qu'on serait coupable de ne point envisager avec la plus grande attention. Les erreurs de tactique que nous commettrions, les défaillances, les découragements feraient singulièrement l'affaire des Flamingants, et nos lendemains de révolte seraient pitoyables si nous n'obtenions pas la reconnaissance entière et formelle de nos droits.

Il sied, pensons-nous, qu'à ce tournant de l'histoire, le peuple wallon, prenne, simultanément, deux attitudes, en apparence contradictoires, mais certainement indispensables au culte que l'on doit à la Petite Patrie.

Les fervents défenseurs de notre individualité enseigneront tout d'abord qu'il faut s'efforcer de limiter provisoirement à la Wallonie les sentiments d'admiration, de vénération que l'on peut éprouver pour l'efflorescence artistique, littéraire, économique et scientifique de la Belgique. En d'autres termes, tout sera mis en œuvre, dans quelque domaine que ce soit, pour convaincre les Intéressés d'abord, les Etrangers ensuite, de l'existence, au sein des Brachycéphales bruns, de richesses et de qualités remarquables. Il n'est point jusqu'à l'éventualité de faire un accroc à l'objectivité de jugement, qui nous est chère, que l'on ne devra envisager si l'insatiabilité flamingante nous y contraint.

N'avons-nous pas une revanche à prendre contre notre inertie antérieure, d'autant que des esprits chicaneurs accusent souvent les Wallons de manquer de décision et de laisser étein-

dre leur enthousiasme en aussi peu de temps que les événements ont mis à lui donner naissance ? Pour un temps, l'oubli, volontaire de notre part, des vertus qui constituent le patrimoine d'énergie et d'intellectualité de ceux qui ont, près de nous, du sang germanique dans les veines, paraît opportune. Dussions-nous même, au besoin, commettre le sacrilège de ne point prôner comme il le mérite l'Art Flamand, qu'il ne faudrait point reculer devant le geste nécessaire de rappeler aux Dolichocéphales blonds qu'ils n'ont jamais rien fait — bien au contraire — pour restituer à notre race les artistes de génie qu'ils lui avaient pris. La guerre des idées et des pensées s'impose jusqu'à ce qu'un équilibre raisonnable assure de nouveau, des deux côtés de la frontière linguistique, l'égalité de traitement et de rendement à quoi elles ont droit.

Certes, la préconisation d'un tel remède, qui porte en soi l'obligation momentanée de « voir petit », ne va peut-être pas sans soulever des objections. Rien n'est moins sûr que l'on n'opposera pas *la Justice* aux dispositions un peu égoïstes que les Flamingants nous forcent d'adopter, et que ces vues n'apparaîtront point à certaines personnes comme entachées de *mesquinerie*.

Mais, oui ou non, la guerre existe-t-elle ? Nous l'a-t-on déclarée ? Défendons-nous alors avec les armes qui sont à notre portée. Il suffit de rester probe et loyal. Seuls seraient insolites et répréhensibles, les actes qui auraient pour conséquence le dénigrement de l'Art Flamand et l'éreintement systématique de la psychologie du peuple des Flandres, attendu qu'aux yeux des autres nations, — la France exceptée, sans doute — rien ne prouve que nous valions mieux que... nos frères.

Au demeurant, — répétons-le — l'attitude qui consiste à faire ouvertement le silence sur toutes les manifestations vitales de la Flandre, tandis que l'âme wallonne sera exaltée frénétiquement, n'est que provisoire, puisqu'une solution fatalement interviendra pour remettre toutes choses au point.

Et nous touchons ici à la seconde attitude, qui n'est rien de moins que l'inverse de la première. Elle concerne la manière dont la Wallonie doit être exaltée. Autant il y avait lieu, tout à l'heure, de faire montre d'une mentalité uniquement attentive à l'histoire et au sort de nos provinces, autant il siéra maintenant d'éviter tout excès de régionalisme à l'égard des différentes contrées de la Wallonie.

Bien qu'aussi peu facile à adopter que la précédente, cette façon d'agir nous dédommagera au moins de la contrainte qu'il aura fallu nous imposer pour ne plus honorer le sol belge que dans la moitié de son étendue. Les excellentes conclusions de M. Destrée à l'Assemblée wallonne de Charleroi, sont à retenir et à méditer : n'a-t-il pas été indiqué, en somme, que désormais l'on ne devait plus parler des intérêts namurois, carolingiens, liégeois, montois ou tournaisiens, mais tout uniment des intérêts wallons, cette appellation devant suffire à nous réunir, tous, enthousiastes, sous les plis d'un même drapeau. L'esprit de clocher est néfaste à la défense d'une cause. Il rapetisse regrettablement les gestes et ouvre la porte à tous les égoïsmes. En soulignant les différences infimes qui, peut-être, existent entre l'âme d'un Hennuyer, d'un Brabançon wallon ou d'un riverain de la Meuse, il risque de compromettre l'heureux aboutissement de nos revendications.

Pas davantage ne serait adroite, de la part de Liége, l'attitude qui consisterait à se prévaloir trop du titre de « Capitale de la Wallonie ». Comme il est nécessaire que tous les Wallons se connaissent, s'apprécient et s'estiment, l'on ne doit point tarder à créer d'étroits et fréquents rapports entre les diverses contrées de la Petite Patrie. A « chacune », il appartient de prôner « les autres », afin que l'étranger ne nous marchande point la confiance due aux gens, — quels qu'ils soient — qui s'acharnent à l'exaltation d'idées collectives plutôt qu'à la sauvagarde de petits intérêts individuels.

Encore ne suffit-il pas, à notre sens, que des œuvres d'art, religieusement rassemblées, distillent par petits flots, au profit des Etrangers et des Wallons mêmes, le labeur nombreux de notre race et la souplesse de nos talents. Sans doute, une documentation précise et analytique doit-elle sans cesse fortifier les actes que nous accomplissons en vue d'une libération de nos esprits et du rejet des préjugés, ne serait-ce que pour ne point susciter chez le Wallon non initié (assez sceptique par nature), le terrible sourire de l'ironie et du dédain. Mais que ne peut-on espérer alors d'études synthétiques de notre mentalité, d'une condensation de nos qualités et de nos défauts ?

C'est aux Belles-Lettres qu'il appartient surtout, pour l'instant, de camper l'état psychologique du Wallon, non pas uniquement par le canal de romans, de poèmes et d'œuvres critiques particularistes, mais bien, simultanément, par la voie des concep-

tions littéraires d'ensemble, plus perceptibles, plus rapidement assimilables pour un peuple qu'il faut instruire, que les synthèses picturales ou sculpturales. Qui n'aperçoit les premiers résultats heureux que l'on peut attendre de l'introduction, à l'école et au foyer, de telles œuvres à bon marché ? Nous voudrions que le véhicule de celles-ci fut la langue wallonne. Mais, précisément, parce que les dialectes diffèrent un peu de province à province, estimons-nous que le français s'impose plutôt. Cet idiome corrobore la synthèse en donnant plus d'air à nos façons de voir et de comprendre, et aussi en rapprochant notre esprit de la France, dont, *intellectuellement*, nous constituons, en somme, une province.

C'est donc de nos pédagogues, conteurs, poètes et critiques wallons de langue française qu'il faut attendre des ouvrages d'ensemble. Déjà, de talentueux écrivains ont commencé de travailler dans ce sens, sans autre intention que de servir fidèlement leur inspiration large et généreuse: *Le Pays wallon*, de Louis Delattre, ne se dresse-t-il pas comme l'un des monuments les plus suggestifs et les plus puissants de notre littérature synthétique ? Parmi les poètes, Séverin ne souligna-t-il pas d'un charme pénétrant la grâce, la chasteté et la fraîcheur de l'Ame wallonne ? Adolphe Hardy, le chantre enthousiaste de la *Route enchantée*, n'a-t-il point exalté la Wallonie ? Sottiaux, qui rechercha les caractères de notre race dans son étude sur *L'Originalité wallonne*, ne fit-il pas œuvre nécessaire ? Enfin, que ne doit-on pas au plus puissant de tous, au défenseur héroïque de nos richesses, à Jules Destrée, dont les gestes répétés amplifient son amour pour le Terroir, par delà les « merveilleuses fumées » du Borinage, jusqu'à l'amour de la Race elle-même ?

Sans doute, s'ils le voulaient, des écrivains qui furent jusqu'à ce jour plutôt régionalistes, nous donneraient des travaux d'ensemble tout à fait remarquables: Des Ombiaux fusionnerait à merveille, en des œuvres définitives, les études qu'il entreprit sur les habitants et les paysages de l'Entre-Sambre-et-Meuse, de la région de Liége et du Condroz; Krains et Stiernet élargiraient, pour notre ravissement, les horizons de Hesbaye; avec tout leur cœur, Garnir reculerait les bornes du Condroz et Glesener celles de l'Ardenne, tandis que l'enthousiaste Bonjean porterait son rêve en deçà des Fagnes. Et il n'est point jusqu'à Carton de Wiart, dont un jour on ne puisse attendre une

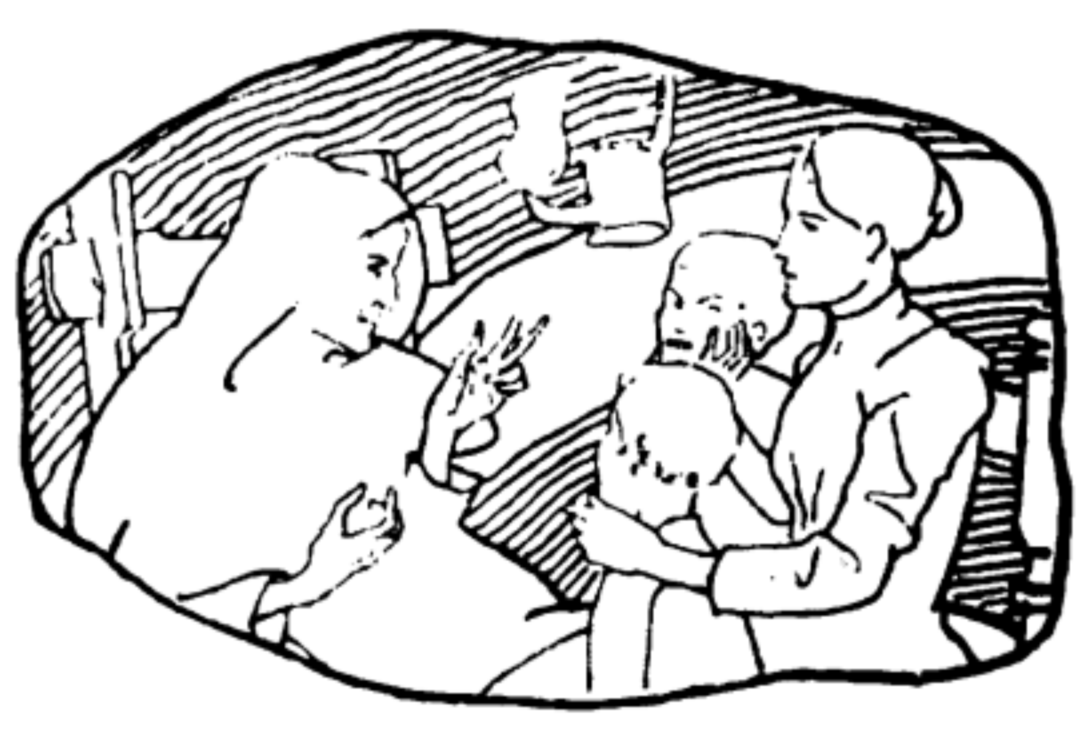
œuvre « wallonne », lui qui campa l'âme de la *Cité Ardente* au XVme siècle.

Qu'ils viennent en masse, les romanciers, les conteurs et les poètes qui feront agir en une action complexe les « Fées » à la sensibilité nerveuse, mélancolique un peu, et les « Nutons » frondeurs et sonores, ces frères des Sylphes et des Salamandres dont parle Anatole France dans « La Rôtisserie de la Reine Pédauque ». M. Ed. Ned, notateur de ces deux aspects de l'âme wallonne, rappelait dans la conférence qu'il fit à Louvain, en 1910, que quelqu'un paraphrasant les vues ingénieuses d'Albert Mockel, avait admirablement rendu, dans un roman, l'émerveillement ingénu devant la nature, cet amour de l'ombre et du mystère, qui sont le fond du grand rêve wallon ». Ce roman s'intitulait: « Au cœur frais de la forêt »; il était signé: Camille Lemonnier... Ah ! Si celui-là voulait récidiver !

Les écrivains qui, par le moyen de larges fresques, auront mis au cœur des populations wallonnes le désir de communier plus étroitement avec la Wallonie auront droit aux mêmes louanges que celles tressées par la Provence et la Lorraine à la gloire des Mistral et des Barrès...

Aux Individualités de chez nous à mitiger maintenant, par une ampleur de vues généreuses, les irréductibles principes qui leur imposent de ne vouloir être que wallonnes, et à croire, pour un temps, que la Wallonie est le plus beau pays du monde...

Paul MÉLOTTE.





Les Chalands de la Meuse

par M. Albert Mockel

De l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Midi, ils arrivent en un long glissement, et la Meuse les accueille entre ses hautes rives. Il en vient de très loin, là-bas, de la Hollande, par les avenues d'eau bordées d'arbres, où le chemin de halage ressemble à une digue. Pour les porter, parfois le canal tout entier s'élève en remblai sur la plaine, et le bateau sous sa toile blanche paraît alors voler par-dessus les prairies. D'autres fois les rives sont très basses, et lorsqu'on aperçoit de loin la lourde coque brune traînée par des chevaux, on dirait d'un chariot fabuleux qui roule sur la bruyère fleurie; mais si le canal est tout au bout de la plaine contre la ligne de l'horizon, à voir là-bas errer la voile on doute si la terre s'étend juesque-là, ou si peut-être la mer y écume et y chante.

Chalands du pays hollandais! Les plus brillants, les mieux lavés, les plus coquets de couleurs claires... Avec leurs formes trapues, leurs boules de cuivre et leurs frais atours, ils ont des airs de paysannes parées pour le dimanche; ils ressemblent à ces femmes de la province de Noord-Holland qui balancent leur beauté grasse, leurs bras hâlés, leurs bonnes figures rouges, sous un casque d'argent surmonté de dentelles. Comme elles ils sont joufflus, et leur proue est un rond visage gonflant sa masse charnue où brillent les petits yeux clairs de l'écubier. Comme elles aussi ils parlent des longs repos placides de la campagne, et c'est pourquoi la maisonnette blanche qu'ils portent à l'arrière a parfois tenté la paresse d'un artiste.

Emile Claus fit ainsi avec Camille Lemonnier le plus tranquille voyage qui se puisse rêver; et la maison de bois allait si lentement sur les eaux, elle s'arrêtait si volontiers le long

des bords, que sans songer à la quitter on pouvait à loisir laver une aquarelle.

C'est à Liége surtout que j'aime voir les chalands. Il en vient là, sinon beaucoup, du moins de toutes les sortes. — L'Allemagne n'en envoie guère, il faudrait de trop longs détours; mais du canal de l'Ourthe arrivent des bateaux fuselés, pareils à des insectes aquatiques. Leur grand gouvernail qui se recourbe en arc imite vaguement les pattes repliées des bêtes qu'on voit rôder à la surface des fontaines; leur proue en biseau, grêle et très haut levée, se dresse comme une antenne.

Ces êtres si longs et si minces sont pourtant chargés d'une lourde marchandise: ils contiennent les pavés de l'Ourthe et de l'Amblève, et de grandes pierres taillées dans ce calcaire bleuâtre qu'on appelle à Liége le « petit granit »; et si leur avant se soulève ainsi sur les flots, c'est parce qu'autrefois d'Angleur à Sainval et de Tilff à Esneux, le bateau d'Ourthe franchissait hardiment le pertuis des barrages et s'élevait dans la rivière sans le secours des écluses.

Par Dinant et Givet, du fond des Ardennes et de la Champagne, par la Sambre et par Charleroi, du fond de la Picardie, s'avancent les chalands et péniches du pays de France. Celles-ci portent du blé, ceux-là des pierres de sable, toutes blanches et poussiéreuses comme la Champagne elle-même; et quelques-uns, chargés de bois, superposent en multiples étages les longs rondins, les perches, les jeunes troncs de sapin encore parés de leur écorce rouge. Le poids étant léger, la cargaison paraît énorme; elle monte très haut, très haut, si haut qu'elle peut monter; en quelque sorte, le bateau, dont les plats-bords touchent presque le niveau du fleuve, a l'air de ramper à plat ventre sous sa charge. Accroupi au sommet du monceau, le marinier siffle à tue-tête; et l'on songe à la sorcière des frères Grimm, — celle qui força le jeune prince à porter un si lourd fardeau, et qui s'installa dessus par surcroît en glapissant comme une bête sauvage.

De l'Escaut et du pays thiois, de Bruges-la-Rosée, de Gand-l'Active et d'Anvers-l'Opulente, arrivent en files les bateaux flamands. Là-bas, à travers la basse plaine, ils ont véhiculé d'odorantes cargaisons de légumes et de fruits. Parvenus au grand port ils s'y emplissent du grain que les navires sont allés chercher dans les Amériques, et lentement traînés, de canal en

canal, par les chevaux de halage aux houppettes de laine rouge tendant parfois la voile au vent, — ils atteignent les vieux quais de Maestricht et débouchent dans la Meuse à Liége-la-Souriante.

Ceux-là, les bons chalands des Flandres, Emile Verhaeren les a chantés un jour:

> Sur l'arrière de son bateau,
> Le batelier promène
> Sa maison naine,
> Par les canaux.
> Elle est joyeuse et nette et lisse
> Et glisse
> Tranquillement sur le chemin des eaux.
> . . . .
> Le batelier promène
> Sa maison naine,
> Sur les canaux
> Qui font le tour de la Hollande
> Et de la Flandre et du Brabant.
> Il a touché Dordrecht, Anvers et Gand ;
> Il a passé par Lierre et par Malines
> Et le voici qui s'en revient des landes
> Violettes de la Campine.
> . . . .
> Et Mons, Tournay, Condé et Valenciennes
> L'ont vu passer en se courbant le front,
> Sous les arches anciennes
> De leurs vieux ponts,
> Et la Durme à Tilrode et la Dendre à Termonde
> L'ont vu, la voile au clair, faire sa ronde
> De l'un à l'autre bout de l'horizon.
> Oh la mobilité des paysages
> Qui tous reflètent leurs visages
> Autour de son chaland !
> La pipe aux dents,
> D'un coup de reins massif et lent
> Il manœuvre son gouvernail oblique ;
> Il s'imbibe de pluie, il s'imbibe de vent,
> Et son bateau somnambulique
> S'en va, le jour, la nuit,
> Où son silence le conduit.

* * *

Français et Hollandais, les Flamands comme les Wallons, les bateliers sont à peu près partout les mêmes. Une vie

pareille les a marqués d'une empreinte identique. Ils sont gens silencieux, faute de compères pour les bavardages, patients, car la barge est lente en sa marche, et l'écluse enseigne qu'il faut savoir attendre. Un peu lourds, faute des courses qui assouplissent les jambes, ils sont adroits pourtant et même prompts s'il le faut, lorsqu'ils se précipitent le long des plats-bords, pieds nus ou chaussés d'espadrilles, pour tendre la dérivote qui évite l'abordage ou pour interposer le boudin de cordes si la carène va râcler la rive. Paresseux, peut-être le sont-ils aussi, — c'est au moins la réputation qu'on leur donne, — et un peu songeurs à ce que je crois, à force d'avoir sommeillé sur le gros prélart goudronné qui protège la cargaison. Pourquoi se remuer, quand le remorqueur hale en pleine eau et que le chien lui-même, las de japer à vide, s'est roulé en boule à côté du tonnelet vert pomme ? Dormons ; la cincenelle est d'un chanvre solide, et il y a la femme pour veiller au gouvernail.

Quand j'étais petit gosse, n'ayant pu devenir amiral j'avais rêvé d'être au moins batelier. Une chose m'inquiétait pourtant. Comment pourrais-je me procurer la femme qu'il y a sur tout bateau ? Car la femme est ici un objet d'importance. On n'imagine pas plus une péniche sans femme qu'on ne la suppose sans crocs ni gaffes, sans petits rideaux blancs à sa cahutte verte, ou sans roquet pour aboyer. A y bien réfléchir, la femme est même certainement plus utile que le roquet. Elle épluche les légumes, mouche les enfants une fois par jour, allume le feu... et puis enfin c'est elle qu'on met à la barre quand on veut se reposer.

La question féminine est en effet très grave dans le petit monde des canaux et des fleuves. Etant de même race nautique, les bateliers se marient le plus souvent entre eux, et il est pour cela plus d'une raison. On sait mieux ainsi qui l'on prend ; filles et garçons connaissent le métier, peuvent compter l'un sur l'autre. Une femme qui sait peser au gouvernail, juste ce qu'il faut, appeler au halage ou héler à l'écluse, c'est un homme de plus dans l'équipage.

Parfois le marinier qui passe s'arrête à une fête de village. Il y a des bals où on le trouve, et quelque vaillante bachelette un jour s'en ira avec lui. Mais c'est par exception. Quand il a abordé il venait de la Campine, peut-être bien de la Hollande ; demain qui sait où il ira ? Là-bas dans la Picardie sans doute,

où l'aguichera quelque frisque Française... et sitôt les baisers échangés, on se quitte pour trois mois, pour toujours. Au contraire, s'il s'agit d'une fille née sur les eaux, il y a les voyages en commun, les escales; on se retrouve. Une grosse plaisanterie échangée d'un bord à l'autre, à la rencontre, se renouvelle et se prolonge une autre fois, de la poupe qui fuit à la proue qui écume, tandis qu'en long cortège les chalands glissent derrière le remorqueur. On s'accroche planche à planche, au même port fluvial; on rit, on s'entraide.

Un soir, une godille silencieuse pousse la nacelle du «valet» près du bateau de la bachelette; on se parle à voix basse, on se fait les grands serments, les mains s'étreignent... et l'on s'en va flaner si loin sur la rive, que la nuit enveloppe en même temps les noces et les fiançailles.

* * *

Les guerriers, autrefois, se reconnaissaient de clan à clan à la forme de leurs armes. De même les mariniers se reconnaissent de loin, de nation à nation, à la forme de leurs bateaux.

Il y aurait tout un chapitre d'esthétique à écrire sur le galbe effilé de certains chalands et sur la massive structure de tel autre type. L'influence de l'imitation, et surtout l'adaptation au milieu et aux conditions économiques, tout cela agit certainement avec force pour déterminer les formes de ces chars flottants. La race y fait aussi beaucoup, — la race, avec ce qu'elle comporte de traditions gardées, et avec le sentiment particulier de la beauté qui lui appartient. A Liége, à Toul ou à La Fère, on ne construit point de bateaux aux flancs bombés, à l'avant arrondi en grosses joues comme il s'en fait en Hollande, et qui sont l'image naturelle des bourgeois de la Calbstraat et du Heerengracht. Mais du bout de la Gueldre, ou de Nimègue la rhénane, ou de Compiègne sur l'Oise, on viendra vers la Meuse si quelque circonstance fait désirer une de ces péniches aux lignes nerveuses, dont le gouvernail se courbe et se tend comme un arc, — celles qui, de Liège à Charleville et jusqu'en Lorraine, font glisser leurs longues carènes aux deux bouts redressés, où survit comme un vague souvenir des «Drakkars» de Rollon.

Chaque pays a sa forme préférée, et n'en change guère. Lentement, peu à peu, tel type pourra conquérir une région nouvelle; mais les coutumes des bateliers, leurs traditions,

leurs goûts, s'opposent à un changement brusque. Les constructeurs aussi ont leurs habitudes, que l'on ne contraint guère.

Dans l'Ile de France, la Picardie, le Hainaut, les chalands sont simples et courts; leur avant à peine renflé plonge dans l'eau sa muraille carrée qu'affermit au centre une pièce de bois verticale. Le sommet de cette armature est toujours peint en blanc à l'endroit de sa rencontre avec la pièce horizontale qui va de chaque côté soutenir les plats-bords. Chaque bateau est ainsi marqué d'une croix. — L'arrière est presque identique à l'avant, hormis qu'il est encore plus plat. Le gouvernail, haut et lourd, emprunte vaguement sa forme aux barques qui vont sur la mer, et comme dans celles-ci il est mû par une longue barre horizontale toute droite. Tel est le chaland qu'on voit le plus souvent à Paris. De la Seine inférieure il en vient aussi de très grands et de presque informes — mais non sans caractère en leur robuste et roide allure, — monstrueuses caisses flottantes dont l'avant, grossièrement dessiné en pointe, montre deux disques tricolores pareils à deux gros yeux.

La Flandre a adopté le même type que la Picardie, mais en l'élargissant beaucoup. Ici le pont n'est plus tout plat. Il ondule légèrement de l'avant à l'arrière où il se relève pour donner place à une maisonnette blanche. La barre du gouvernail, souvent ornée d'un pommeau de cuivre, se creuse en une légère courbe: on pressent déjà l'influence d'une autre forme, — celle de la Hollande. Les vases aux couleurs crues qu'on aperçoit aux petites fenêtres, tout bourrés de roses de papier, les rideaux blancs à volants opaques, et jusqu'au tonnelet vermillon paré d'une grosse étoile jaune et verte, tout cela parle déjà le langage du peuple des Flandres.

Le défaut de ces chalands, c'est leur forme pataude. Leurs lignes n'ont point d'élan, rien qui marque l'effort en avant, la victoire de l'étrave sur les eaux qu'elle tranche, ou le glissement aisé sur la surface liquide. L'avant ne fend pas le flot, il le refoule; l'arrière n'est qu'une muraille inerte où l'on ne sent point le mouvement des courbes qui se dérobent au remous du sillage. Hormis une légère flexion du pont dans les bateaux du type bien flamand, et la tache amusante de la maisonnette à l'arrière, il n'y a rien ici que des lignes horizontales et droites, raides et non rythmées. Le mât lui-même n'est qu'une pauvre perche, trop basse pour alléger les proportions de l'en-

semble, trop mesquinement humble pour apporter aux yeux l'image d'un élément de force et d'action: au lieu de s'élancer, il pèse. Il prétend rester droit, se souvenant qu'il fut inventé pour porter des voiles; mais il s'est abaissé et réduit presqu'à rien, parce qu'il ne sert plus qu'au halage.

Mais attendons! Un peu plus au nord, le type va se transformer et reprendre soudain sa signification première. Les péniches de Hollande, et celles qui, de Gand ou d'Anvers, s'aventurent sur l'Escaut et naviguent parfois entre les îles zélandaises, offrent au flot des flancs rebondis et courbés qui semblent faits pour osciller à la vague sans lui donner jamais de prise Quelquefois même, surtout vers la Hollande, une quille se dessine vaguement, marquée en forte membrure à l'étrave, laquelle est toute ronde, mais cuvelée et de lignes fuyantes afin de s'élever au flot et de glisser sur son effort. L'arrière, cuvelé aussi, s'infléchit vers la quille au niveau du sillage. Le pont se redresse frièrement à la poupe; il porte sa maisonnette blanche comme le «château» d'une caravelle, et le gouvernail haut et droit, à la barre robuste et cambrée, nous dit avec emphase qu'on est près de la mer.

Car le vent marin souffle largement sur la grande plaine hollandaise et sur la basse terre des Flandres. Pour l'accueillir, le mât s'est tendu de toutes ses forces, sommé d'une flèche tricolore; et, quand les voiles sont larguées, deux grandes ailes de bois, fendant les eaux à chaque bord, s'opposent à la dérive et soutiennent le vol du lourd animal aquatique.

Mais sa fortune, l'a-t-elle égarée sur la Meuse, cet humble frère des barques de l'Océan paraît aussitôt mal à l'aise. Il est dépaysé, il détonne. Si par aventure il y a des échelles de cordes à son mât, on en admire l'orgueil en souriant, comme une inutile jactance. C'est que, rarement très puissante, la brise n'est jamais stable dans cette belle vallée; les rives montagneuses la contraignent et la rompent à chacun de leurs tournants. Ici triomphe un autre type de chalands: le type liégeois, comme on dit à Anvers, — le type «mosan» plutôt, puisqu'il règne aussi à Givet, à Charleville et, en se modifiant un peu, dans toute la partie de la France et du Luxembourg qui avoisine la Meuse. Notre chaland, de race noble, porte d'ailleurs un nom ancien et authentique, car il n'est autre que le vieux «poncet» dont parle déjà le moyen âge.

Son mât s'incline, le plus souvent, comme pour abdiquer

toute prétention aux voiles. Mais le bateau mosan semble s'aider lui-même dans sa marche par l'effort unanime de ses lignes, tendues tout entières en avant. Très long, il se redresse fortement aux deux extrémités, et les formes de l'arrière se recourbent sur elles-mêmes, attirées vers la proue. Celle-ci, dessinée en biseau, avance au-dessus du flot et fuit en descendant, comme pour leurrer les eaux en glissant mieux sur elles; et le chaland à l'air de rire de ce bon tour, tandis qu'un triple rang de ferrures vertes marque des plis joyeux autour de son honnête visage peint en blanc.



Dinant. — La roche à Bayard.

A l'arrière, incurvé puissamment au-dessus du sillage, tous les clains, — toutes les douves, — se rejoignent et s'élèvent en une sorte de gerbe nerveuse, d'un mouvement fort et fier. Et voici le surprenant gouvernail. Horizontalement très long dans sa partie immergée, le «saffran», et pareil à celui des bateaux de l'Ourthe, il est guidé par une double barre. La plus basse infléchit et relève sa courbe robuste, et vient s'encastrer dans l'axe lui-même, qu'elle perce et dépasse de la tête: c'est la «haminte» ou la crosse, toujours peinte en vert. L'autre forme d'abord avec la première une sorte d'ogive horizontale. Une

corde vibrante et tendue, en avant, la rattache à la «haminte»; mais elle se courbe au-dessus de celle-ci pour la rejoindre et la happer à sa sortie de l'axe du gouvernail. Alors, l'ayant saisie en son étau, elle dessine en arrière un arc immense et harmonieux qui va s'agriffer sous les eaux à l'extrémité du saffran: c'est le «reûdaî» ou le «bajou» qui, par un grand effort cambré, affermit la rigidité de l'ensemble.

Cette forme, très noble et très belle, a je ne sais quoi de primitif. Son élégance la défend de sembler barbare; mais elle fait songer à des temps très anciens où l'homme, n'ayant point de fer pour consolider ses planches, dut s'ingénier à en soutenir la faiblesse, et, d'une simple branche nouée à une écorce tordue, apprit la puissance du levier.

Mais ce sont là des réflexions bonnes pour les gens des villes. Que la «haminte» et le «reûdaî» puissent intéresser du monde, le batelier mosan ne s'en inquiète guère. Le batelier est philosophe. Ses lents voyages, en lui enseignant la patience, lui ont appris aussi à ne point penser trop vite ni trop loin. Sans se donner grand mal, il dirige sa frégate de rivière, qui s'appelle «Joli Cœur» ou la «Jeune Marie», ou même le «Chéri des Dames»... Arrivé près de l'écluse, pour se la faire ouvrir, il jette lourdement l'appel guttural usité dans le pays de Liège:

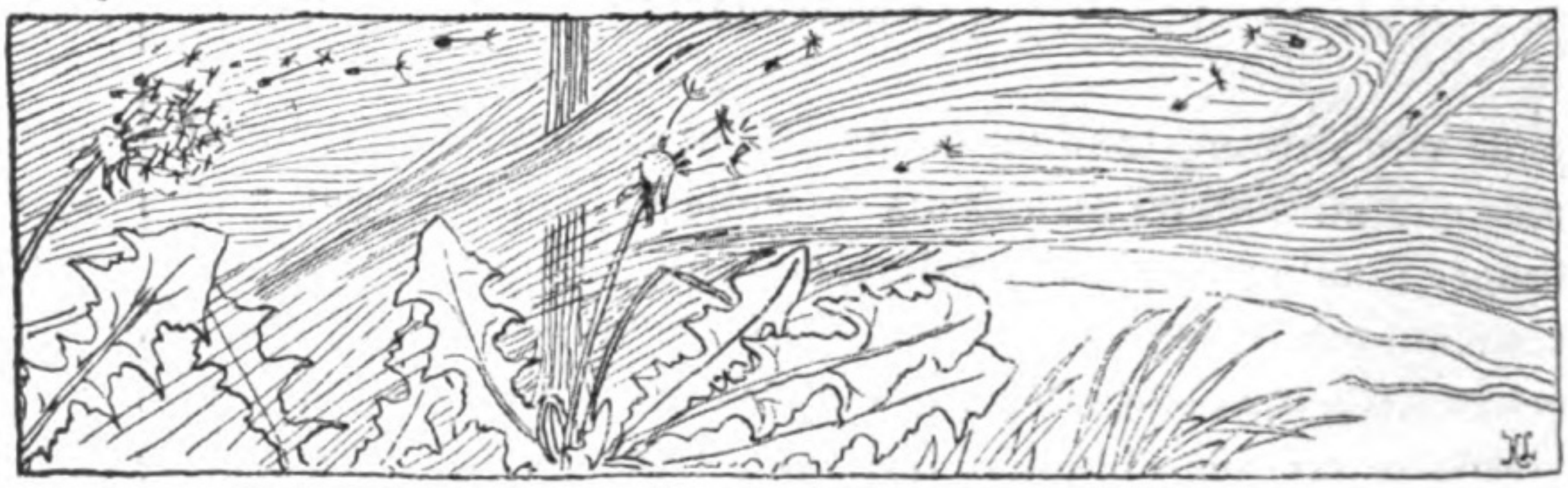
Houî... io.........oup!

Et ce chant rude et prolongé, qui va de la tonique à la quarte inférieure et remonte à l'octave de celle-ci, en une simple modulation, dit toute son âme tranquille et détachée des choses.

Houî... io.........

Le batelier ne se fatigue pas à raisonner: il aime mieux suivre le fil de l'eau. Et puis, si on l'embête avec des idées difficiles... «oup!» il hausse les épaules.

ALBERT MOCKEL.



Pages de chez nous.

L'ABBÉ

Nivelles (Brabant).

L'Abbé est mort.

Il ne verra plus les fleurs, qu'il aimait d'une passion si constante. Celles qui pousseront sur son corps seront frêles et clairsemées, car c'était un de ces petits corps tout fluets dont nous disons, à Nivelles, par dérision, qu'« il n'y en a pas ». Mais des nerfs solides frémissaient autour de ses os menus et sous sa peau tannée, puisqu'ils le soutinrent, toujours allant, toujours courant — et toujours sec — sans une seule maladie grave, pendant près de quatre-vingt-sept ans.

Il n'a jamais pesé, tout vêtu, cinquante kilogrammes, ce qui nous le faisait appeler l'archet, lorsque, étudiants espiègles rassemblés près du collège, nous le voyions descendre le faubourg avec son frère, notre gros professeur, qui devenait, lui, le violon.

Au moindre vent, l'abbé disparaissait dans son manteau, qui se déployait comme des ailes de chauve-souris. Mais il n'en ralentissait pas sa course et filait, des gestes brefs ponctuant son incessant monologue.

Au: « Bonjour l'abbé » qu'il recevait de chaque passant, il répondait par un: « Salut! » que lui seul pouvait prononcer ainsi, tant il y mettait de sécheresse familière. Que de fois ne l'ai-je pas entendu, ce Salut! éclatant, impérieux — à moins qu'il ne fût goguenard —, accompagné d'un geste rapide et jamais achevé de l'index porté au tricorne.

C'était un indépendant, presque un révolté. En rhétorique, il provoque une « grève » d'étudiants, que la démission du professeur visé termine glorieusement. Il assiste, non détaché, mais

narquois, aux luttes furieuses qui animaient, de son temps, les « périodes électorales » et qui se vidaient au chef-lieu d'arrondissement, le jour du scrutin, dans une bruyante et contagieuse exaltation.

Ce frondeur, impatient de toute apparence de subordination, exposait et défendait ses opinions républicaines. Cela, chacun a pu le savoir. Mais ses amis savent aussi que dans les débuts du mouvement moderniste, il penchait de ce côté, et s'il est vrai, selon la terrible parole de Bossuet, que « l'hérétique est celui qui a une opinion », peut-être devons-nous craindre pour lui.

Mais c'était un humble de cœur. Il garda toute sa vie une foi de charbonnier, dont la candeur lui faisait souhaiter d'être pape pendant un jour.

— Je les arrangerais! s'écriait-il avec un geste approprié au discours et visant tous ceux qui, dans l'Eglise et au dehors, n'obéissent pas à la Loi. Non pas à la loi faussée par les hommes et précisément par ceux-là qu'il importerait d'« arranger », mais à celle que Dieu a pris la peine d'inscrire dans la conscience de chacun.



Rassurez-vous, âmes pécheresses: plutôt que de châtier, il se repliera sur lui-même. Vicaire d'une de nos paroisses, il va trouver le ministre de la Justice, l'Antéchrist Bara, qu'il avait rencontré chez un avocat de Nivelles, et lui demande sa pension. Le ministre s'étonne de ce désir d'une retraite si prématurée:

— Le confessionnal me trouble, répond brusquement l'abbé.

— C'est bon, dit Bara. Et après lui avoir indiqué les « formalités requises », il sort avec lui du ministère, au grand ahurissement de l'huissier de service, que l'abbé avait dû bousculer pour forcer la porte du cabinet ministériel.

« Le confessionnal me trouble! ». Ces étranges paroles, il les répéta souvent, mais dans une forme mieux en harmonie avec son genre ordinaire d'éloquence. Il disait (j'adoucis un peu):

« Tous les hommes sont fourbes : j'aurais dû leur donner la planchette à tous. »

Cependant il passait pour un confesseur à la manche si large et d'une indulgence si expéditive, que les Nivellois mâles allaient de préférence vers lui, pour peu qu'ils fussent de dévotion tiède ou de mœurs relâchées.

Un jour, en temps pascal, il sorti avec fracas de son confessionnal, regarda de ses yeux gris, vraiment irrités, les deux files de pénitents qui s'alignaient jusqu'au milieu de la grande nef, et entreprit un rapide mais sévère triage. De l'index, il désignait chaque victime, qu'il interpellait par son nom ou par son sobriquet, et qu'il renvoyait sèchement à sa paroisse. Puis, avisant un de ses paroissiens, surnommé Quétot, à qui ce nettoyage avait fait gagner plusieurs places, il commanda, le bras tendu vers le confessionnal :

— Et vous, Quétot, avancez !

Et il reprit avec ardeur sa tâche de mansuétude.

Il eût fait un curé de campagne énergique et vigilant.

A la fin d'un sermon sur le repos dominical, il apostropha soudain un grand diable de fermier qui l'écoutait, les lèvres entr'ouvertes dans sa rude barbe noire :

— Et vous, censier de la Maille Botte, si vous travaillez encore le dimanche, c'est à moi que vous aurez affaire !

Il disait en chaire ce qu'il avait sur le cœur. Quelques Nivellois de ses amis ayant eu le mauvais goût de marquer devant lui leur scepticisme sur certains points de doctrine — car plus d'un de ses amis sentait le fagot — il les invita à venir l'entendre le dimanche suivant.

Ses sermons étaient toujours brefs.

— Ne vous en allez pas, je n'en ai que pour cinq minutes, criait-il lui-même un jour, en gravissant lestement les degrés de la chaire, à quelques fidèles — si je puis les qualifier ainsi — qui se disposaient à aller boire la goutte pendant le sermon.

Ce jour-là, sa parole acerbe s'en prit aux impies, et ses amis, groupés au pied de la chaire, en entendirent de dures. Quand il eut fini, il dévala et, sans s'arrêter, leur cria, triomphant :

— Avez ieu çà [1]?

---

(1) Avez-vous eu cela !

J'ai souvent entendu l'abbé prêcher, et ses sermons m'avaient laissé l'impression d'une œuvre si personnelle, que je regrettais la disparition des petits cahiers de papier bleu sur lesquels il les transcrivait. « Bah! me dit-on récemment, il démarquait Bourdaloue ». C'est une erreur: il démarquait le R. P. Félix, aussi de la Compagnie de Jésus, je le sais depuis peu; et parce qu'il m'en coûte d'abandonner mon idée de l'abbé orateur sacré d'un talent original, je m'efforce de me démontrer à moi-même que je ne m'étais pas abusé. D'ailleurs, il y avait le débit: rapide, saccadé, mais si clair, d'une netteté si tranchante! Il y avait l'attitude: le bras gauche collé au corps; le tronc penché, presque couché sur le bord de la chaire; le nez frôlant le petit cahier bleu et se relevant à chaque phrase, que martelait un geste peu varié de la main droite. Il y avait les petites allusions de circonstance, coups de boutoir qui n'étaient ni de Bourdaloue ni du R. P. Félix, pas plus que son invariable péroraison: « Que chacun en fasse son profit. Pour moi, mon devoir est fait, j'ai dit! »

Quand il donnait lecture d'instructions pastorales, il commençait par cette brève déclaration:

— L'Archevêque me charge de vous lire ceci.

Et il concluait philosophiquement:

— Qu'on comprenne ou qu'on ne comprenne pas, mon devoir est fait, j'ai dit!

Et, sans un amen, sans un signe de croix, il disparaissait, et ses auditeurs avaient à peine eu le temps de se lever et de retourner leurs chaises en échangeant des sourires malicieux — voilà bien une preuve de l'originalité de ses sermons —, que déjà l'abbé poursuivait l'office, dont chaque syllabe arrivait jusqu'au porche de l'église.

Il renonça de bonne heure à la prédication, ne gardant plus de son ministère sacerdotal que la célébration de la messe dans un couvent de religieuses cloîtrées.

Le reste de son temps, c'est-à-dire toute sa journée, se partageait entre ses amis et ses fleurs. Ses fleurs, surtout. Il rudoyait volontiers ses amis, mais il traitait ses fleurs avec une douceur cordiale. Il avait appris de son père à se pencher sur elles, pour demander le secret de leur beauté à l'observation de leurs vies, écloses, épanouies ou finissantes, au cours des saisons. Lui dont le sourire était un ricanement, il ne parla jamais d'une plante avec légèreté ni froideur, et les mains de ce petit

homme nerveux, qui s'épargnait l'immobilité comme une souffrance, ces mains frémissantes devenaient lentes, méthodiques et tendres pour soigner ses parterres et ses boutures.

Dans sa jeunesse, il pratiquait avec maîtrise la fécondation artificielle des fleurs. D'un pinceau minutieux, il déposait le pollen sur leurs pistils et il créa de la sorte certain glaïeul hybride et un œillet brun qui portent son nom.

Il avait mené jusqu'à mâturité trente semis « inédits » de ces pivoines en arbre dont la floraison ne s'obtient que par miracle sous notre ciel du Nord, et jamais avant la septième année. Tous les soirs, l'abbé entourait d'ouate chaque bouton et l'emmitouflait avec la vigilance inquiète d'une mère bordant le berceau d'un enfant souffreteux. Un matin de la fin d'avril, par un soleil encore blanc, il risqua de sortir les trente pots; mais une gelée printanière, subite et hargneuse, vint figer la jeune sève et tout fut perdu, même l'honneur: car l'abbé regrettait moins la petite fortune anéantie — une trentaine de mille francs — que sa méprisable imprudence.



Des administrateurs avisés lui confièrent l'ordonnance de deux jardins publics, d'abord le préau du cloître de la collégiale et, plus tard, le parc de la Dodaine. Dans l'un, puis dans l'autre, la même besogne l'absorba pendant des années: disposer les massifs; opposer et marier les tons des verdures et des fleurs; toujours accroître la richesse des espèces et leur variété; veiller cependant à ce que tout se fondît dans un ensemble harmonieux, c'était là son affaire, et cette tâche, modeste et jolie, le révéla plus que bon jardinier et qu'architecte habile, artiste, artiste qui savait voir et sentir.

Et pourtant, cultivait-il au fond de lui la petite fleur bleue de poésie qui éclaire les teintes sombres de la vie et en adoucit les éclats trop vifs? Son rêve se posait-il sur les choses, et tout ce qui avait vécu continuait-il de vivre un peu pour lui? Ainsi, quand il bêchait l'herbe du préau, songeait-il aux bons chanoines qui dorment la-dessous et dont certains, si l'on en croit les vieux papiers, furent animés, comme lui, d'un esprit espiègle et turbulent? Et quand il se reposait, pour reprendre haleine, ou s'il levait le nez vers l'horloge de la tour, lui arrivait-il de contempler en silence ces moellons poussiéreux, qu'une vieillesse faite de siècles n'appesantit pas, mais revêt d'une calme et forte majesté?

De même, dans ce parc de Nivelles, riant et pourtant recueilli, où les ormes des allées, qui suggèrent encore l'image classique d'une nef de cathédrale, mais vont bientôt pencher vers la terre leurs troncs épuisés, arriva-t-il jamais à l'abbé de s'asseoir à l'écart, sur un banc de pierre, et d'y oublier les âpretés de la vie pour en sentir avec force les douceurs? A-t-il, une seule fois, goûté pleinement la paix de cette solitude ombreuse, une seule fois rafraîchi son cœur, après ses yeux, de la vue des prairies voisines et souri au rajeunissement de leur verdure?

Nous ne le savons pas, nous ne savons jamais rien, et celui qui nous a dissuadés de sonder les reins et les cœurs avait pénétré la vanité d'un tel soin.

Chaque fois que j'ai vu l'abbé dans le préau ou dans le parc, il courait, de son allure hâtée, à une besogne immédiate, humble et précise; ou il bavardait, gesticulant et animé, de ces riens qui, dans les petites villes et aussi, j'imagine, dans les grandes, se renouvellent à propos pour remplir le vide des journées.

Mais je le méconnaîtrais en le jugeant sur les apparences de ces gestes et je préfère considérer son œuvre, où subsistent encore les marques de son art, c'est-à-dire de sa sensibilité extériorisée. Et son œuvre, c'est ce jardin fleuri, dont les multiples couleurs éclatent si joliment dans les parterres de la Dodaine, et qui apparaît d'autant plus aimable et frais qu'il s'épanouit tout entouré d'arbres de haute futaie, centenaires puissants et mélancoliques.

C'est sans doute à vivre auprès de ces bons géants, simples et solennels, que l'abbé s'éprit de plus en plus d'une nature non forcée et non dirigée, mais seulement aidée avec une affectueuse discrétion.

Il préférait les chrysanthèmes épanouis librement en bouquets à la fleur unique, dont l'apprêt maniéré lui gâtait la somptuosité. Les anémones et les hyacinthes sauvages croissaient en paix, sous sa protection, dans les massifs du parc, et il eût donné toute l'anthologie littéraire pour le vers du poète qui a demandé de laisser les roses aux rosiers. Une dame naïve ou taquine l'ayant prié de lui offrir une fleur, il laissa ses mains appliquées l'une sur l'autre contre sa soutane, qu'elles enfonçaient entre ses genoux saillants, et il répondit en accentuant encore la sécheresse de son ton :

— Pas plus pour vous, femme du maïeur, que pour une autre !

Un jour, il rencontre un ouvrier de la ville conduisant une brouette de terreau du parc chez un magistrat communal.

— Venez avec moi, ordonne-t-il, et il le mène chez le receveur, qu'il somme de constater la dette d'« un franc et demi » contractée par son chef vis-à-vis de la caisse communale.

Une catastrophe vint bouleverser sa vie. Un jour, en rentrant chez lui, il trouva sa sœur morte « sur le sofa ». Ils avaient toujours vécu ensemble, et cette mort le rendait une seconde fois orphelin. Il ne se plaignit pas, mais sitôt le corps enlevé, il déserta les pièces occupées jusqu'alors en commun et se confina dans une autre partie de sa bizarre maison, située au cœur de la ville. Quand il mourut lui-même, dix-sept ans plus tard, on trouva le vieil appartement tel, à la poussière près, que l'avait laissé la défunte, dont des vêtements traînaient encore sur une chaise, tandis qu'un pot de confiture entamé avait depuis longtemps achevé de moisir sur la table.

Pendant ces dix-sept années, l'abbé demeura tel qu'on l'avait toujours connu ; mais sa mise devint successivement négligée, malpropre, sale et crasseuse. Dans les derniers temps, sa soutane, après avoir passé du noir au vert, s'était acheminée de nouveau vers le noir, mais avec des tons moirés, que j'ai retrouvés, dans un splendide couchant d'août, sur une mousse de dune, à Coxyde.

Son dernier tricorne n'en était pas un. C'était un chapeau mou de feutre commun, qu'un élastique avait tourmenté de façon à en obtenir trois pointes. A la longue, ce tricorne approximatif s'était déformé, troué, rapetissé, pour devenir une petite friperie verdâtre, posée sur quatre cheveux et d'un aspect si étrange, que les meilleurs amis de l'abbé ne purent jamais s'y accoutumer.

— Mais enfin, l'abbé, lui disait une dame, vous devriez jeter cela au feu. Pourquoi ne portez-vous pas le tricorne neuf que vous avez chez vous?

— Je l'ai mis un jour, mais les gamins me suivaient en criant: « Eh! l'abbé a un nouveau chapeau... » Que voulez-vous!

Son barbier devait se quereller avec lui pour le décider à se laisser couper le bout de ses cheveux gris, qui traînaient sur son cou, roides et mêlés, et l'on pourrait compter le nombre de fois où l'abbé se résigna, en maugréant, à ce qu'il appelait le sacrifice d'Abraham.

Tout cela ne l'empêchait pas de trousser sa soutane avant de s'asseoir, de veiller à ce que les enfants n'en approchassent pas leurs mains poisseuses et même de ganter ses doigts, aux ongles d'ailleurs toujours noirs de terre, pour charger de briquettes de houille le vieux poêle ouvert qu'il tenait de ses parents.

Et je dis qu'il mettait une coquetterie à faire remarquer qu'une semence de pissenlit, — dont un souffle eût suffi à disperser les pétales — se trouvait depuis un an dans un vase, sur sa cheminée, et qu'il n'y manquait pas un brin.

Et si l'on n'enlevait pas chez lui les toiles d'araignées, je dis que ce n'était pas seulement parce qu'elles lui servaient de baromètre et qu'elles empêchaient la tapisserie de tomber en lambeaux, mais aussi pour le plaisir d'effarer ses visiteurs par ces explications pittoresques. Et je prétends qu'il se vantait lorsqu'il affirmait ne s'être jamais lavé les pieds.

On ne m'ôtera même pas de l'idée que si sa verve gamine se montrait surtout irrévérencieuse et outrée devant des gens qui, le connaissant peu, s'en trouvaient effarouchés, c'est qu'elle couvrait un fond de timidité et, partant, de sensibilité.

Si le morose La Rochefoucauld avait pu connaître l'abbé, peut-être n'eût-il pas affirmé avec une si belle assurance que chacun dit du bien de son cœur; car l'abbé n'a jamais rien dit du sien, et ce fut un spectacle imprévu, même pour ses proches, que celui des pauvres des quartiers de la Grosse Pompe et de la Rouge Porte venant demander à défiler devant son cadavre et se lamentant de sa perte.

GEORGES WILLAME.



INTERMEDIAIRE WALLON

QUESTIONS

Perron ou Péron? — Il y a quelques années, on s'amusait à remarquer que sur les deux plaques indiquant la dénomination d'une rue de Liège, près de l'Hôtel de ville, le nom de ce symbole et monument liégeois était orthographié de manières différentes: *Péron* et *Perron*.

On constate aujourd'hui que la faute a été réparée: les deux plaques portent l'orthographe... *Péron*.

Le peuple prononce Perron (*pèron*). On écrit généralement ainsi, par deux *r* et sans accent.

Quelle est l'orthographe exacte?

LÉGIA.

Jacques Le Boucq, peintre de portraits, de Valenciennes. Ses œuvres. — Un lecteur obligeant nous communique une lettre particulière qui pose, au sujet de cet artiste, un problème des plus intéressants.

Au milieu du XVI[e] siècle, vivait à Valenciennes un certain Jacques Le Boucq, collectionneur, amateur d'art et artiste lui-même. Sa science héraldique lui valut d'être choisi par Philippe II pour remplir, de 1559 à 1560, l'intérim de Roi d'armes de la Toison d'or. Il a laissé d'ailleurs un grand nombre de manuscrits généalogiques, ornés de miniatures. Quelques-uns disparurent dans l'incendie de la Bibliothèque de la Cour, à Bruxelles, en 1731. D'autres subsistent dans des bibliothèques privées ou publiques. On en a tout récemment retrouvé un à la Bibliothèque Nationale de Paris, un à la Bibliothèque Impériale de Vienne.

Mais Jacques Le Boucq n'était pas seulement miniaturiste: il était aussi un peintre de portraits. En effet, les deux épitaphes latine et française, qui surmontaient son tombeau dans l'église de Notre-Dame-la-Grande, à Valenciennes, y faisaient allusion.

«Imitator egregius Appelis», disait l'épitaphe latine. — «...Car de

peindre eut tel art qu'en mille et mille traits. Fit les hommes revivre en ses divins pourtraits», disait l'épitaphe française.

Jacques Le Boucq fut-il peintre «egregius»? Ses portraits furent-ils «divins»? — Méfions-nous de la pieuse bienveillance des vivants vis-à-vis des morts.

Mais le fait certain est que Jacques Le Boucq fut peintre, et peintre de portraits.

C'est ici que se pose un point d'interrogation.

Connaît-on quelque part une œuvre de Jacques Le Boucq?

Il semble impossible qu'aucune famille, aucun musée n'en possède. Mais, très vraisemblablement, les toiles ou panneaux sortis de la main de Jacques Le Boucq sont attribués à un peintre dont la gloire a été plus choyée, et peut-être à un peintre flamand.

Il y a donc encore ici une «gloire» à restituer à notre «plus grande Wallonie».

Auberon en Hainaut. — Nicolas de Guyse, dans son ouvrage intitulé *Mons Hannoniae* (Cambrai, 1621) dit que la légende attribue la fondation de la ville de Mons à Auberon, «roi des Francs orientaux»; il ajoute qu'on voit en cette ville une tour en ruines qui conserve parmi le peuple le nom de *turris Aubronii*, «tour d'Auberon». Suivant lui, comme suivant Rosières (*Antiquités de la Gaule Belgique*, 1549), c'est d'Auberon que descendent les Carolingiens et les Capétiens, les ducs de Lorraine, les comtes de Hainaut, et d'autres encore.

Gaston Paris, qui rappelle ces fabuleuses filiations dans son étude sur *Huon de Bordeaux*, signale que Hugues de Toul, au XIII[e] siècle, avait déjà trouvé vivante dans le Hainaut une légende d'un roi «faé» (magicien) nommé Auberon, «qui habitait dans les forêts, menait en guerre d'invincibles armées, accomplissait d'étonnantes merveilles, et qui, père d'un fils mortel, l'aidait à épouser, dans le lointain Orient, la fille d'un puissant roi». Cette légende, dit-il, paraît avoir été localisée au XII[e] siècle en Hainaut. Et il ajoute qu'il serait intéressant de rechercher s'il existe encore en cette région wallonne certains souvenirs d'Auberon.

C'est dans le volume *Poèmes et légendes du Moyen âge*, publié par Gaston Paris peu de temps avant sa mort, que nous avons lu son étude sur Huon de Bordeaux. Elle avait paru précédemment dans la *Revue Britannique* de 1861. En signalant à l'illustre maître le nom de la rue Tour-Auberon à Mons, nous avons pris la liberté de lui demander si l'enquête qu'il avait proposée avait eu quelque résultat. Il a eu la bonté de nous dire qu'il n'avait reçu à ce sujet aucun renseignement; qu'ayant été amené, vers 1880, à s'intéresser de nouveau à la question, il avait vainement questionné plusieurs érudits sur le point de savoir s'il existait en Hainaut d'autres souvenirs d'Auberon que le nom de l'ancienne tour de Mons.

On peut encore reprendre cette enquête à présent. Il est possible, en effet, qu'il existe des souvenirs d'Auberon ailleurs que dans la toponymie et les dossiers des érudits. Il ne manque point de vieilles familles en Hainaut, qui ont de vieux souvenirs et peut-être de vieilles

archives. On attache également plus d'attention aujourd'hui qu'autrefois aux récits populaires, à la littérature orale des illettrés.

Au surplus, il serait déjà intéressant de réunir ici les textes des anciens auteurs, expliquant à leur manière, le nom d'Auberon donné à la vieille tour de Mons.

O. C.

RÉPONSES

Les femmes wallonnes: ce qu'on en a dit (XVIII, XIX; XX, 29). — D'un ouvrage intitulé *La Guide Universelle de tous les Pays-Bas*, par le Révérend père BOUSSINGAULT (Paris, 1672), p. 27, ce texte:

> Dans tous les Pays-Bas et dans le Liége, mais principalement dans la Hollande, les maisons dehors et dedans sont si nettes et si propres que rien plus, les vitres sont claires et nettes comme quand elles viennent de chez le Vitrier; les Auvents, les portes, les chassis, les bancs et les selles, et ainsi de tout le reste, jusques aux serrures, aux gonds, aux barres de fer, tout cela est si clair, reluisant et poly qu'il semble que cela est neuf, et vient d'être fait; aussi tous les jours, hormis le Dimanche, les servantes frottent et nettoient tous ces ustancilles dès le matin, montant avec des petites échelles sur les auvents avec le seau à la main pour laver tout... Leurs chambres sont si proprement parées et sont si nettes et polies que les Etrangers font difficulté et scrupule d'entrer dedans, et sur tout d'y cracher: Et pour le dire en un mot, les femmes mettent toute leur gloire et leur contentement à la netteté de leurs maisons et de leurs meubles, tant dehors que dedans icelles.

CHRISTIAN BECK.

Dans l'*Histoire ancienne et moderne des Départements Belgiques* par M. L.-J. DEBOILEAU, Paris MDCCCVI, 1er vol., p. 261; après avoir cité le dicton «Liége est l'enfer des femmes, le purgatoire des hommes, le paradis des prêtres», l'auteur ajoute «Heureux comme un prêtre, maîtresse comme une Liégeoise, étaient les proverbes du pays.

ALBIN BODY.

Dans son ouvrage sur *Liége* (Bruxelles, Lebègue, S. d.), p. 85-86, Eug. DOGNÉE raconte cette anecdote:

> La mutinerie des Rivageois, provoquée par une disette chez les habitants de Jemeppe, Tilleur, Angleur, amena contre Liége une foule dangereuse, qu'on éloigna à prix d'argent. Au retour d'Erard de la Marck, alors absent, la répression fut sévère. A propos des exécutions qui eurent lieu, les chroniqueurs notent un curieux détail. Les jeunes filles de Liége jouissaient, disent-ils, du privilège de sauver de la pendaison le célibataire qu'elles prenaient pour époux. Ce choix *in extremis* s'affirmait sur le Marché pour les bourgeois de la Cité et banlieue qu'on y pendait, pour les étrangers, au gibet de Saint-Gilles, où conduisait la rude montée qui a gardé le nom de «route des Patients». Un Rivageois dut son salut à cette coutume: «Un jeune garçon, qui avoit porté lettres de deffiance à l'abbesse delle Vaux benoicte (Val-Benoît), venant desdis Rivageois, fust jugé d'estre pendu, mais une jeusne fille le reprit pour l'avoir à marit et par ainsi fut relaxé». Le consentement du condamné était naturellement nécessaire.
>
> Une tradition rapporte que, la corde au cou, du haut de l'échelle

dressée aux fourches patibulaires, celui que désirait sauver une jeune Liégeoise à physionomie décelant caractère acariâtre, murmura:

Tenne leppe, né agu;
Boie, tappe mi ju!
(Lèvres minces, nez aigu;
Bourreau, abats-moi.)

Le distique resta proverbial à Liége, longtemps avant la publication des études de Lavater.»

Plus loin (p. 91-92), le même auteur rappelle l'opinion d'un vieil écrivain liégeois, Jean DE GLEN, qui publiait en 1601.

Jean de Glen, dit-il, vante beaucoup les bourgeoises de sa ville «peu curieuses de la beauté du corps, ou de se parer, aorner, farder, déguiser..., très diligentes aux œuvres pieuses et laborieuses: car elles gouvernent non seulement les enfants et le ménage, mais encore la boutique, le trafic, acheptent et tiennent registre des mises et des receptes, sont courageuses, endurcies au travail.» Le graveur moraliste représente la bourgeoise de Liége se rendant à l'église pour baptême ou enterrement, s'abritant sous une faille dont un cerceau soutient l'auréole originale. Puis, il dessine la commerçante en costume de fête.

Ces boutiquières calculant à la *croye* (craie) le débit du client, se montraient fort chatouilleuses et irascibles dès qu'on discutait leurs comptes. Une cabaretière, établie près du pont d'Ile, à l'enseigne de la *Wage* (balance), appela son mari, pour obliger un capitaine de l'armée du prince d'Orange de régler son écot. Le partisan, nomme Turc, avait mis l'épée à la main. L'époux de l'hôtesse, armé d'un couperet, frappe le soudard qui s'enfuit. Aux cris de la dame du comptoir, les voisins accoururent, hommes armés de haches, femmes et enfants lançant des pierres sur le casque et la cuirasse du fuyard, qui avait enfourché son cheval. Poursuivi jusqu'à la Sauvenière, Turc tomba: un caillou l'assomma (1544). Le prince d'Orange protesta en vain.

De Glen, si élogieux en faveur des commerçantes, est plus sévère à propos des jeunes filles au milieu desquelles il revient vivre. «Je ne puis que blasmer l'abus de ma patrie pour la licence des filles, car ores qu'elles portent renom d'estre chastes, bien morigénées, aprises, stilées en tous exercices décents à leur aage, modestes en leurs vestements, peu soigneuses d'affeteries, entendues en faict de mesnage, en la connaissance des langues Wallonne et Flamande, aucunes sont ce néantmoins tant ardentes et brullantes après les jeux, bals et danses, que les festes; elles y emploient une bonne partie du jour, voire mesmes en places publiques». Après des compliments dont les jeunes Liégeoises pouvaient être fières, fussent-elles nos contemporaines, l'auteur s'indigne de voir la jeunesse s'amuser.

O. C.

« **Wallonie** » (XVII, 20, 65, 172, 206; XVIII, 26). — M. Oscar COLSON a signalé (XVII, pp. 66-67) que le mot *Wallonie* avait été employé dès 1858 par PIMPURNIAUX (Adolphe BORGNET) et dès 1859 par Jean STECHER.

Il est intéressant de noter que ce mot figure également dans un rapport de François BAILLEUX, du 15 janvier 1859 (*Bulletin de la Société de Littérature wallonne*, II, p. 29) et dans un discours d'Adolphe PICARD du 24 juin 1859 (même *Bulletin*, III, p. 25). BAILLEUX, de même que BORGNET, écrit le mot en italique et avec une seule N; PICARD en met deux.

D'après M. COLSON « il semble bien que BORGNET et STECHER avaient en vue plus spécialement le pays liégeois ». Pour BAILLEUX et PICARD, au contraire, le mot *Wallonie* avait déjà le sens que nous lui donnons aujourd'hui. L'un et l'autre s'en servent, en effet, pour parler d'une proposition faite en 1858 par le professeur J.-H. BORMANS et tendant à voir « dresser une carte exacte de *Wallonie* et fixer » d'une manière certaine, les limites des territoires que se sont assi- » gnés chacune des deux races et chacune des deux langues du pays.

La proposition de J.-H. BORMANS avait été faite à la séance du 22 novembre 1858. Le procès-verbal la signale comme voulant « dé- » terminer les limites du pays où se parle le wallon. »

A sa séance du 15 avril 1859, la *Société de Littérature wallonne* décida d'envoyer une circulaire à ses membres correspondants. Celle-ci soulignait l'utilité qu'il y aurait, « pour l'histoire de la langue ro- » mane, de posséder un tracé exact des limites entre les contrées de » langue thioise et celles où l'on parle le wallon » ; et elle demandait « une liste, aussi complète que possible, indiquant : 1° les villages ou » hameaux de la lisière où finit le wallon ; 2° ceux où commence » le flamand ou l'allemand ; 3° enfin, ceux où les deux langues se » parlent concurremment. »

On voit qu'il s'agissait bien du pays wallon entier et non du pays liégeois. C'est d'ailleurs avec le même sens étendu que JEAN STECHER lui-même emploie le mot *Wallonnie* dans un discours du 29 décembre 1861 (même Bulletin, V, p. 29). Parlant du succès de la *Société de Littérature wallonne*, il constate qu'elle a déjà fait sentir son influence « jusqu'aux frontières les plus reculées de la Wallonnie. »

M. COLSON se demandait si c'est à BORGNET que doit revenir l'honneur d'avoir donné un nom à notre pays wallon. Mais n'est-il pas curieux de noter que BAILLEUX et PICARD enploient l'un et l'autre le mot *Wallonie* en parlant de la proposition faite par BORMANS en 1858 ? BORMANS l'a-t-il imaginé à cette occasion ? A-t-il « lancé » ce mot neuf en même temps que l'idée, neuve aussi, de dresser notre carte linguistique ? C'est très possible. Malheureusement sa proposition fut faite verbalement et le procès-verbal, comme le montre la citation qui précède, ne contient pas le mot nouveau.

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer avec certitude que le mot *Wallonie*, — qui doit à M. Albert MOCKEL sa vogue définive, — était déjà en usage chez nous, *pour désigner le pays wallon entier*, il y a près de cinquante-cinq ans.

J.-M. REMOUCHAMPS.



DÉFENSE WALLONNE

Travaux publics. — Budget des travaux publics pour 1913. Flandres: 795.500 frs; Bruxelles et localités indéterminées: 285.000 frs; Wallonie: 245.000 frs. Voici le détail:

160.000 fr. pour la transformation du palais de justice de Gand;

200.000 fr. pour la construction de bureaux, de la salle des fêtes et la restauration de la salle des séances du Conseil provincial d'Anvers;

7.500 fr. pour l'achèvement de l'Hôtel du gouvernement provincial à Hasselt;

15.000 fr. pour la canalisation des digues de la Petite Nèthe canalisée;

30.000 fr. pour l'amélioration des berges du canal de la Meuse à l'Escaut;

35.000 fr. pour le renforcement des talus du canal de Turnhout à Anvers;

20.000 fr. pour la reconstruction du pont-levis établi à Loozen sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc;

35.000 fr. pour l'allongement d'une écluse au canal de Looz;

250.000 fr. pour les travaux du port d'Ostende;

50.000 fr. pour la Commission d'études du démantèlement des places fortes d'Anvers et de Termonde;

250.000 fr. pour la réalisation des mesures préconisées en vue de la protection des bâtiments de l'Etat, par la Commission constituée au lendemain de l'incendie de l'Exposition de Bruxelles;

35.000 fr. pour la construction de maisons d'éclusiers et pontonniers;

25.000 fr. pour l'amélioration du chemin de halage du canal de Liège à Visé;

35.000 fr. pour le relèvement des talus, l'élargissement et la rectification de la rivière de la Haine;

30.000 fr. pour la construction d'un pont fixe à Saint-Ghislain (canal de Mons à Condé).

105.000 fr. pour l'amélioration des chemins de halage et des canaux navigables de la Meuse;

50.000 fr. pour la consolidation des berges de la Sambre canalisée

*** Canalisation de la Meuse.

D'après le *Moniteur Maritime*, la Commission technique aurait émis un avis favorable à la canalisation de la Meuse. La Hollande pourrait donc bientôt commencer les travaux sur son territoire; elle aurait même déjà entrepris les mensurations préparatoires. Le plan de canalisation approuvé par la commission serait celui de l'inspecteur général des ponts et chaussées, M. Defourny, qui prévoit des écluses de 246 mètres, permettant le passage d'un train de 4 allèges de 2.000 tonnes chacune et d'un remorqueur.

Mais les Anversois s'indignent et M. Royers, député d'Anvers, interpellera le gouvernement.

*** Un Wallon chrétien, M. Demiomandre, publie dans la *Revue de Belgique* un article contre l'autonomie des provinces wallonnes, soutenant, qu'au point de vue budgétaire, la Flandre est sacrifiée. Epinglons cette réflexion du *Journal de Liège*:

« L'avantage net de la Wallonie sur la Flandre, dit M. D., au point de vue des travaux en cours, et cela malgré les travaux d'Anvers et la nouvelle ligne Gand-Saint-Pierre-Bruxelles, est donc de 31 millions de francs.

» *Et l'on va faire en Wallonie une nouvelle ligne qui coûtera 100 millions, la fameuse ligne des grands express.* »

« Le joli cadeau! 100 millions! Les ingrats que nous sommes, nous qui protestions contre le détournement des grands express! »

Et l'on en citerait d'autres!

*** Deux questions de M. Peel, député, à M. le Ministre de l'Agriculture (20 novembre, questions nos 3 et 4, C. R. analytique)

Les imprimés pour l'Administration des Ponts et chaussées — actes de cession d'immeubles, d'abonnement, etc., — sont rédigés en français. Ne pourrait-on les rédiger désormais dans les deux langues?

Réponse: Sauf pour les actes d'autorisation, les pièces sont rédigées au gré des intéressés dans la langue qu'ils préfèrent. Des formulaires viennent d'être imprimés dans les deux langues pour les actes d'autorisation.

Ne sent-on pas le procédé du chasseur à l'affût? Personne ne se plaint donc *pour soi*. Mais *on* a entendu dire qu'un acte avait été rédigé en français. Il suffit pour que l'on s'adresse au député. Celui-ci intervient: ses électeurs sont gênés de ce que l'on parle encore français autour d'eux.

La dépêche en date du 15 octobre 1901, administration des ponts et chaussées, 2e direction, nos 16 et 126 *a*, page 19, est conçue comme suit:

« Autorisations à traduire en langue flamande. Les projets de dé-

cision à soumettre au département, en vue de statuer sur des requêtes rédigées en langue flamande, sont dressés en français; mais il doit être remis à l'impétrant une traduction flamande de la décision qui intervient et du plan y relatif. Des exemplaires flamands du formulaire général sont mis à cet effet, par les soins du département, à la disposition des chefs de service.»

Ne pourrait-on pas, dans le but de restreindre ces travaux de traduction inutiles, faire rédiger directement en flamand par les conducteurs compétents les projets d'arrêté ministériel relatifs aux requêtes en langue flamande?

Réponse: En vertu de nouvelles instructions, la traduction en langue flamande des arrêtés d'autorisation se fera dorénavant par les soins de l'administration centrale.

Observons: 1° si la réponse est préparée en français, c'est que telle est la langue normale de ceux qui la rédigent; 2° on veut donc, ou bien *a*) les empêcher de parler leur langue, ou bien *b*) les écarter d'un emploi. 3° on favorise un mouvement artificiel.

Intérieur. — Un journal publie cette information que la ville d'Anvers ne répond pas aux lettres, à elle adressées de partout en Belgique, dès qu'elles sont rédigées en *français*.

Démenti dans la *Semaine politique*.

M. Maes, échevin de Bruxelles, explique qu'il a demandé, en français, pour Bruxelles, des renseignements à la commune de Berchem-lez-Anvers qui n'a point voulu répondre: la *Semaine politique* ne dément plus; elle donne raison à Berchem.

Sciences et Arts. — Le 18 novembre, à Louvain, les «Amis de la Langue française» et la «Fraternelle wallonne» organisent un meeting contre la néerlandisation de l'Université de Gand. Manifestations menaçantes d'étudiants flamands devant le local, dans les rues, coups et blessures. La police dut charger.

L'humanisme flamingant triomphe.

⁂ M. Poullet, ministre des Sciences et des Arts, vient d'enjoindre au personnel des écoles moyennes bruxelloises, de faire, au public, tous ses communiqués en *flamand*. Si l'intéressé proteste, le flamand et le français pourront être accolés.

Qui donc soutenait que l'on parle français à Bruxelles?

⁂ *Album historique de la Belgique.*

Les derniers fascicules de ce bel ouvrage, publié par M. Vanderlinden, professeur à l'Université de Liège, et A. Obreen, réduisent l'histoire de Belgique au passé des Flandres. M. Vanderlinden est flamingant.

Marine. — M. Augusteyns, député d'Anvers, pose une question au ministre (20 novembre, question 1). L'Association maritime belge n'a publié, pour les Cadets, que des ouvrages français. — Le gouvernement ne peut-il intervenir? (Chambre, séance du 12 août 1908).

Le Ministre répond:

«Les instructions données au commandant de «L'Avenir» portent que tous les ordres pour le service du pont proprement dit et pour les

manœuvres du navire se donneront peu à peu en flamand, afin de rendre familière aux Cadets cette langue indispensable aux officiers de la marine marchande belge».

«Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que sur 141 récipiendaires admis de 1906 à 1912, 133 avaient demandé à être interrogés en français et 8 en flamand.»

Affaires étrangères. — Le Comité International des Expositions a décidé, paraît-il, qu'un même pays ne pourrait inviter à une «foire des nations» (à quoi bon dire World's fair?) que tous les dix ans.

Liège ne reverrait donc plus les jours de 1905 avant 1933 ou 1943 — un peu tard!

Agriculture. — Il y a deux ans, une revue médicale flamande demande et obtient un subside du Conseil provincial de Liège.

L'année suivante, même requête, mais en flamand. Le Conseil provincial s'aperçoit alors, à la lecture des pièces, que la revue avait pour but essentiel de substituer dans le corps médical le flamand au français [1].

*** Frontière linguistique.

On nous répète, depuis que le magistral ouvrage de G. Kurth a eu ses pages coupées par le premier lecteur, que cette frontière, en dix siècles, n'a point bougé, chez nous.

On en conclut qu'elle ne changera pas avant dix autres siècles.

Singulière façon de voir les choses!

A l'intérieur du territoire flamand, partout, se sont formés des îlots toujours plus nombreux, plus larges, de langage français.

Le territoire flamand est envahi, réduit, il se rétrécit sans fin, le mouvement va du centre à la périphérie.

Que nous importe la frontière?

*** Tel est du moins l'avis des gens qui observent sans parti-pris les phénomènes économiques.

Les Flamingants, toutefois, réagissent contre eux, de toutes leurs forces, — c'est-à-dire par la force.

Un abonné du journal *La Vallée du Geer* se plaint de ce que le village de Roclenge, soit classé parmi les communes flamandes, sous le nom de Rukkelingen, dans le nouveau Guide officiel des Téléphones

Depuis que ce village a été ainsi baptisé, dit-il, les abonnés ne retrouvent plus le bureau et nous recevons moins de communications.

Roclenge est un village complètement wallon, en deçà de la frontière linguistique. Il est englobé dans la province de Limbourg.

Mais la province de Limbourg est flamande. Donc Roclenge doit s'appeler Rukkelingen. Et les habitants de Rukkelingen *doivent* être flamands. Et leurs correspondants n'ont qu'à bien s'adapter!

---

(1) Le recueil des dispositions légales sur l'art de guérir a été publié par le Ministère de l'Agriculture. Il n'y a que ce lien de commun entre les médecins flamingants que nous visons et les campagnes flamandes.

Patriotisme. — On inaugure à Blankenberghe une statue d'Henri Conscience. Une société joue *la Brabançonne*. Aussitôt, un groupe d'auditeurs entonne à tue-tête *de Leeuw van Vlaanderen*. On ignore qui chanta le plus fort et le plus faux.

Le flamand aux Chambres. — Chambre des représentants, 20 novembre 1912. Compte-rendu analytique, pp. 16, 17:

M. Hendericks (en flamand). — A la fin de son discours, M. le Ministre a fait allusion... (*Bruit. Interruptions à l'extrême gauche. Cris: Exprimez-vous en français.*) J'ai le droit de m'exprimer en flamand. En le faisant, je ne fais qu'user d'un droit sacré et j'entends ne pas m'incliner devant vos sommations. (*Bruit.*) Plus vous protesterez, plus nous ferons usage de notre droit et le jour n'est pas loin où nous nous exprimerons tous et toujours dans notre langue. (*Très bien! sur certains bancs. — Réclamations sur d'autres.*)

Puisqu'il en est ainsi, je vais monter à la tribune pour mieux encore affirmer mon droit. (*Le bruit continue*).

— L'orateur monte à la tribune et l'hémicycle se vide. Il était vide encore lorsque se lève un autre orateur.

M. Van Cauwelaert. — Je tiens à dire que je parlerai en flamand pour ne pas diminuer mes moyens de défense.

M. Destrée. — Parlez comme vous voulez.

*** Le *Recht door Zee* (organe du Liberaale Vlaamsche Bond) somme M. Franck de n'employer plus à la Chambre que le flamand.

L'honorable député refusera: il craint de perdre le sourire.

Assemblée wallonne. — Le Bureau a communiqué à la Presse les renseignements suivants:

Le Collège des Présidents des Commissions de l'Assemblée Wallonne, a examiné et arrêté la méthode de ses travaux. Il a décidé de faire connaître sa raison d'être et son action par des publications et des conférences.

Les Commissions seront convoquées incessamment; celle de l'Intérieur s'occupera immédiatement des occasions d'affirmer la cause wallonne (fête nationale, drapeau, chant, insigne, etc.); celle de la Défense Nationale, de la question militaire et de celle connexe de la marine, domaine dont les Flamands prétendent exclure les Wallons; celles des Finances, des Chemins de fer et Travaux Publics, examineront l'étude de M. de Miomandre; enfin celle des Sciences et Arts s'occupera de la flamandisation de l'Université de Gand et de la révision des lois sur l'Enseignement.

Un Comité des Griefs sera constitué à l'effet de recueillir et de vérifier les plaintes des Wallons tant en Wallonie qu'en Flandre.

Enfin, pour répondre au vœu de diverses notabilités, qui ont exprimé le désir de faire partie de l'Assemblée, et pour mieux organiser la représentation de tous les groupes et associations de Wallonie, le nombre des membres de l'Assemblée sera augmenté de moitié.

Les œuvres. — L'effort s'accroît et s'élargit.

Partout s'accusent des bonnes volontés.

A Charleroi et à Liège, les *Amis de l'Art Wallon* préparent des cycles de conférences.

Les Comités de l'Assemblée wallonne établissent leur plan de travail.

La Fédération des Cercles de langue française va se réunir, à Bruxelles, en Congrès.

Et il naît une *Union des Femmes de Wallonie*. Nous ne pouvons mieux faire, pour caractériser cette initiative, que de publier le manifeste; la sincérité de son éloquence entraînera, souhaitons-le, lecteurs et lectrices de Wallonie, à aider l'œuvre naissante[1].

Union des Femmes de Wallonie.

La Wallonie donne actuellement le spectacle d'un admirable réveil. Sous la poussée du flamingantisme, les forces wallonnes, que l'on aurait pu croire endormies à jamais, ont repris conscience d'elles-mêmes; les efforts patients des Wallons ont dressé contre les exigences flamingantes la puissance d'une opinion publique qui réclame pour la Wallonie une part égale dans tous les domaines de la vie nationale et le respect de son individualité.

Nous avons pensé que les femmes ne pouvaient rester indifférentes à ce mouvement et qu'il importait de réunir les vraies Wallonnes en une association consacrée à la défense et à l'illustration de notre Terre et de son génie, gracieux et héroïque à la fois.

Nous sommes persuadées que Liège et toute la Wallonie comptent un très grand nombre de femmes dont les tendances, les idées de progrès concordent et communieraient avec bonheur si ces aspirations étaient formulées et ne restaient indéfiniment sans effet, dans le silence et l'éparpillement de la réflexion privée.

Notre but tendra donc à dégager ces idées, à en susciter l'expression autour de nous, à les rapprocher, à les élucider pour les faire fructifier, à provoquer les initiatives de nos Sœurs wallonnes et à rendre ainsi vraiment efficaces les efforts de notre pensée en vue d'une culture générale plus large et plus généreuse de la femme.

Disons le bien haut: l'Union des femmes de Wallonie n'entend point faire de politique: elle est ouverte à toutes les femmes qui pensent, à toutes celles que préoccupent le souci de l'équité, de la solidarité, l'amour du sol natal, l'orgueil de notre peuple énergique et vaillant.

Notre Société, féminine et féministe sans excès, sans outrance, se propose d'aider, autant qu'il lui sera possible, l'admirable mouvement entrepris par nos frères wallons et qui s'est encore affirmé si magnifiquement à Charleroi; elle aspire à y ajouter l'influence des mères, des éducatrices, des artistes, des femmes de cœur en un mot, que notre Wallonie a vu naître ou qu'elle a généreusement adoptées.

Ainsi, agissant à côté des hommes et pour seconder leurs efforts, nous affirmerons l'existence d'une femme wallonne, au cœur fier, qui voyant ses enfants menacés par les prétentions d'une autre race, saura les instruire du danger qui les guette, qui aura l'ambition de prouver au foyer, à l'école, dans des réunions et des fêtes diverses, dans le domaine des arts, des sciences, de la philantropie, ce qu'elle vaut comme énergie, comme culture, comme idéal.

Que les bonnes volontés auxquelles nous faisons un chaleureux

(1) Disons enfin que l'*Antiflamingant* nous reproche d'avoir trouvé tendancieuse son enquête sur la séparation administrative. Ce n'est pas aux lecteurs de Wallonia, mais à ceux de son jeune confrère que notre réponse s'adresse et c'est à lui que nous l'avons envoyée.

appel nous accordent leur estime, ne nous ménagent pas leur confiance et nous avons le ferme espoir de fonder une union vivante, active, nombreuse, qui s'efforcera d'épanouir les qualités de notre peuple, qui inspirera aux jeunes générations l'admiration enthousiaste de nos grands hommes et de notre glorieux passé.

Nous y viserons par une action à la fois éducative, artistique, bienfaisante et sociale: conférences, causeries familières, fêtes de la jeunesse et de la nature, réunions instructives et récréatives, exposé des œuvres de protection sociale fonctionnant hors de chez nous et, en général, par tous les moyens que nous conseilleront les circonstances et que nous permettra le succès que nous espérons.

Et, en élaborant, non une œuvre de haine, mais une œuvre de défense et d'exaltation nécessaires, nous nous jugerons largement récompensées si nous parvenons à entretenir, plus vivace et plus ardent que jamais, au cœur des hommes et des femmes de demain, l'amour de notre belle Wallonie vibrante, laborieuse et trop longtemps méconnue.

La Présidente, Mme L. de Waha; *la Vice-Présidente*: Mlle M. Defrecheux; *la Secrétaire*: Mme M. Horion-Delchef; *la Trésorière*: Mlle Z. Fivé; *les commissaires*, Mmes L. Delchevalerie, M. Limage, B. Walch-Kérens.

N.-B. — La cotisation minima pour les dames (qui peuvent seules être membres titulaires) est de 3 fr. La cotisation pour les hommes est de 3 fr. minimum (adhérents) et de 10 fr. minimum (membre d'honneur). — Adresser les adhésions à la trésorière, Mlle Z. Fivé, 133, rue de Fragnée, Liège.

Les précurseurs. — « Il y aurait, il est vrai, un remède: la séparation administrative complète de la Flandre et de la Wallonie, avec un parlement pour chacune d'elles et l'union des deux petits Etats sous une Chambre fédérale, dont ils éliraient chacun la moitié. Il y aurait alors en Flandre un gouvernement ultra-conservateur et catholique, en Wallonie il serait libéral et socialiste, et l'on ne verrait plus comme à présent des heurts d'intérêts constants du nord-ouest agricole et des régions de l'est et du midi qui sont industrielles. Mais telle est la crainte de paraître révolutionnaire pour autre chose que du pain, tel est l'aplatissement de tous devant le « fait accompli » que *personne en Belgique n'a osé parler de cela* ». — Albert Mockel: *Etude sur Camille Lemonnier et la Belgique*, p. 101. *Mercure de France*, avril 1897 (tome XXII)

F. MALLIEUX.

LES LIVRES

Frameries dans le passé et Frameries pittoresque, deux brochures par M. Florent Ruelle (Ed. Dufrane-Friart, Frameries).

Relisez les discours qui furent prononcés cette année, en France, aux distributions de prix, par de simples professeurs ou des académiciens notoires et que des journaux comme *le Temps* ont publiés. Nombre d'entre eux vantent l'excellence, le charme de l'histoire locale qu'il était de bon ton naguère de négliger dédaigneusement. Dans certaines régions de la France, on est passé de ces belles déclarations, de la

théorie à la pratique et, à la faveur du renouveau régionaliste, plus d'une petite patrie comme la Normandie, la Lorraine, la Provence, a fait l'objet d'une ou de plusieurs monographies consciencieuses et attendries. Voyez, depuis deux ans, la floraison extraordinaire de livres sur l'Alsace et la Lorraine, les uns un peu factices et déclamatoires, les autres, — moins nombreux, — comme la *Blessure mal fermée*, de M. Georges Ducrocq, si simplement émouvants.

Pourquoi, semblablement, nos écrivains ne parleraient-ils pas de leur village natal, n'en feraient-ils pas simplement l'histoire et la description à l'intention de leurs « pays » ?

Il faut peut-être pour cela, par le temps qui court, un certain courage. Mais la littérature se meurt de généralités, d'abstractions ennuyeuses. Et qu'on ne craigne pas le danger d'une littérature de clocher. De qui donc cette image très juste d'un patriotisme qu'inspire d'abord le village natal, qui s'étend ensuite à la province, puis à la Grande patrie spirituelle (celle que crée la langue), puis enfin à toute l'humanité et dont on comparaît les différents degrés à ces cercles concentriques formés par les cailloux que l'enfant a jetés dans l'eau?

En attendant, de modestes érudits travaillent à cette histoire locale et de grands historiens au nom célèbre seront bien heureux de pouvoir, un jour, dépouiller les publications de nos cercles archéologiques, où paraissent leurs travaux.

M. Florent Ruelle, inspecteur des écoles communales de Frameries, a consacré à son village natal, qu'a rendu célèbre certaine chanson de Joseph Dufrane (*Bosquetia*), deux monographies intéressantes. La meilleure est à coup sûr, *Frameries dans le passé*, qui nous renseigne, avec précision, sur l'origne, l'étymologie, le dialecte, les vieux usages et les légendes de cette grande commune boraine, dont la physionomie est très marquée, très différente de celle de ses voisines. On lira surtout avec intérêt, les chapitres consacrés à une vieille gilde d'archers, la confrérie Saint-Sébastien qui existe depuis 1576, aux ducaces d'autrefois avec leurs Capitaines et Dames de place, à la légende du Noir Bonhomme, très semblable à celle de la *neûre poye* qui inspira une comédie amusante à Simon et de charmants dessins à Auguste Donnay.

L'autre brochure de M. Florent Ruelle: *Frameries pittoresque*, c'est beaucoup plus de la littérature; mais la partie documentaire en est également digne d'attention.

LOUIS PIÉRARD.

Chansons populaires franco-wallonnes, extraites du Recueil des *Chansons populaires des Provinces belges*, harmonisation et notes par ERNEST CLOSSON. Bruxelles, Schott (1912). In-4º. 92 p. — Prix: 1 fr. net.

Le magistral ouvrage dont le présent recueil est extrait a été ici-même l'objet d'une étude détaillée (t. XIV, 1906, pp. 322-326). Nous nous sommes étendu à cette occasion sur l'heureux choix des chansons, sur la méthode de l'auteur et le talent dont il a fait preuve, et sur toutes les raisons qu'on avait d'estimer hautement son œuvre, qui a obtenu, du reste, dès son apparition, le plus brillant succès.

Il faut louer l'initiative de M. Jules Destrée, qui a suscité la présente publication La chanson populaire est une des grâces de la Tradition. Tout archaïque qu'on la juge, on doit déplorer qu'elle se perde, car l'art de notre temps n'est point de nature à pénétrer, comme les productions aristocratiques d'autrefois, jusque dans les couches profondes de la population. Et, ce qui paraît devoir bientôt remplacer la vieille chanson dans la faveur populaire, qui oserait en louer la valeur? Ce qui excuse la chanson d'à présent, c'est qu'elle est parfaitement d'aujourd'hui. La chanson populaire, au contraire, a cette sincérité et cette pureté d'accents qui la fera vivre encore dans la mémoire des hommes de goût, lorsqu'un peuple sans naïveté l'aura pour toujours oubliée.

Ce qui fait le mérite de l'ouvrage de notre éminent collaborateur, c'est précisément de présenter dignement nos chansons populaires dans un monde qui les ignore peut-être, qui est en tous cas fort au-dessus, apparemment, de ce genre assez primitif. Dans l'élaboration de ses accompagnements pour piano, toujours si simples, toujours exquis, l'auteur s'est borné à dégager l'harmonisation latente des airs populaires. Il s'est donc effacé. Il n'a voulu ni habiller, ni surtout parer ses chansons: il a voulu, tout en soutenant le chant, faire ressortir davantage ce que les airs ont de beauté secrète. L'ingéniosité de l'artiste, la sûreté de son goût, la souplesse de sa technique sont donc mises au service de sa pénétration. Le résultat est absolument charmant: c'est bien la chanson elle-même qui se dresse devant nous. Et souriante, ou tendre, ou pathétique, qu'elle danse, chante ou pleure, elle charme et séduit. C'est de la beauté simple, de la beauté vraie, de la beauté tout court.

La Société des *Amis de l'Art Wallon* a pris cette publication sous son patronage. Elle la recommande aux Administrations qui cherchent de bons livres pour leurs bibliothèques et leurs distributions de prix. Ce faisant, elle donne occasion de répondre au vœu émis par M. Maurice Jaspar, en faveur du maintien de la chanson populaire. Quand verrons-nous dans les concerts populaires, chanter de vieilles chansons à côté des nouvelles? — Si l'on amène le peuple à se rendre compte qu'on retient ses chansons, non pour en rire, comme il le croit à priori, mais pour les honorer, peut-être comprendra-t-il combien il serait criminel à lui de se mettre à les dédaigner.

O. C.

BULLETINS ET ANNALES

Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 62e volume.

1. Emile Hublard: *Les Pierres de la Bastille et la première pierre de la colonne départementale conservées au Musée de Mons* (16 pages). — Les pierres de la Bastille décrites en cet article, furent offertes par l'entrepreneur chargé de la démolition de cette prison d'Etat: l'une, d'un type semblable à celles envoyées à toutes les administrations

départementales le 11 juillet 1790, parvint à Mons, probablement lors de la première occupation; l'autre fut dédiée à la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, constituée le lendemain même de la bataille de Jemappes, en la présence du vainqueur Dumouriez. La première pierre de la colonne départementale fut posée le 25 messidor an VIII (14 juillet 1800); cette colonne devait être élevée, sur la grand-place de Mons, en l'honneur des braves du département de Jemappes, morts pour la défense de la République (elle resta à l'état de projet).

2. GUSTAVE BOULMONT: *J.-F. Le Ratz de Lanthenée, savant mathématicien thudinien du XVIIIe siècle* (96 pages). — Etude très fouillée, écrite en petits tableaux descriptifs de la vie familière d'un savant peu connu: les premières études au château ancestral sous la direction d'un père savant lui-même, la vie d'un étudiant à Paris, vers 1730, les découvertes mathématiques de de Lanthenée, la fin d'un savant. L'élément le plus important de la documentation de l'auteur est la correspondance intime du père du mathématicien et de ses deux fils, le savant et son cadet. Cette correspondance s'étend de l'année 1729 à l'année 1752, pendant la période d'activité scientifique de de Lanthenée (1708-1778).

3. ALPH. GOSSERIES: *Monographie de Leernes* (148 pages). — Leernes village du Hainaut actuel, faisait, sous l'ancien régime, partie de la Principauté de Liège. Dès le VIIe siècle, l'abbaye de Lobbes possédait la seigneurie de Leernes, dont Fontaine (l'Evêque) n'était qu'une dépendance (séparée au début du XIIIe siècle); ce qui amena de nombreux conflits entre les comtes de Hainaut et leurs successeurs d'une part et les évêques de Liège d'autre part (en 1757, Marie-Thérèse fit encore occuper Fontaine par ses troupes). L'abbé de Lobbes avait constitué en fief l'avouerie de Leernes; celle-ci fut aux mains des familles de Fontaine (dès 1185), de Hennin (à la fin du XVe siècle), de Croy (1535), d'Argenteau (1587); en 1611, elle fut arrentée à Denis de la Jonchière et resta aux mains de ses descendants jusqu'à la fin de l'ancien régime. L'église de Leernes, dédiée à St-Martin, avait pour collateur le chapitre de St-Ursmer, à Binche; elle relevait du décanat de Binche (du diocèse de Cambrai). L'auteur donne la liste des curés (depuis 1245), des bourgmestres (depuis 1147), des maïeurs (depuis 1450)) et des échevins (depuis 1450), et fournit de nombreux renseignements sur les lieux-dits, l'industrie, les voies de communication, le château, l'organisation communale, la cour de justice, le folklore.

4. PAUL FAIDER: *Renseignements inédits concernant une librairie montoise* (16 pages). — Curieuse étude sur la décadence d'un libraire montois de la fin du 18e siècle, tirée d'un dossier de procédure. On y apprend le prix des caractères, du papier, des casses en bois, etc., le tarif des reliures, le salaire des ouvriers, le nom de nombreux libraires des Pays-Bas, de Liège et de France et surtout les titres des ouvrages les plus goûtés de l'époque.

5. LUCIEN GODEAUX: *Sur la surface du 4e ordre contenant une conique* (8 pages).

A. CARLOT.

LES EXPOSITIONS

Berthe Centner et Albert Lemaître (Liège: «Œuvre des Artistes»). — M. Albert Lemaître vient de réunir, en la salle de la Bibliothèque centrale, rue des Chiroux, sa production récente. Ce sont des paysages d'Espagne qui, cette fois, ont attiré le jeune artiste.

Albert Lemaître appartient à cette catégorie de privilégiés qui, grâce à une vision pénétrante et juste, une spontanéité intuitive dans la technique, ont fait triompher l'esquisse en y mettant les vibrations délicieuses de la couleur, la décomposition de la lumière, les fluidités atmosphériques, bref, toute la gamme des particularités séduisantes qui firent la fortune des impressionnistes de talent. Cependant, si la plupart des œuvres nouvelles du peintre reflètent avec un charme pénétrant l'émotion et les sentiments qu'il éprouva sous les beaux ciels limpides du pays où il a planté son chevalet, il en est parmi elles qui restent vraiment trop superficielles. On sent très bien dans ces toiles incomplètes et fragiles que l'artiste n'a même pas essayé de mettre son brio et ses facilités d'exécution au service de son cerveau. Et c'est assurément dommage, en ce moment où un retour sérieux et justifié en faveur des œuvres très poussées et longuement préparées semble vouloir se dessiner.

Parmi les pages les plus achevées de M. Albert Lemaître, citons: *La Mosquée de Cordoue*, *Campanario de Cordoue*, *La Lavandière*, *le Mont St-Salvador*. Ces œuvres sont lumineusement belles et font honneur au jeune artiste.

Les modelages de Mlle Berthe Centner retiennent l'attention. Ils ne manquent ni de sentiment, ni de caractère. Et s'il y a plus d'habileté que d'originalité dans la technique de cette artiste, son art intéresse par sa distinction et sa sincérité. *Son buste d'enfant*, *Portrait de mon père*, *Résignation*, sont à mettre hors pair.

Cercle des Beaux-Arts de Liége, Exposition générale. — Les membres du Cercle des Beaux-Arts se sont manifestés dernièrement par une Générale où nous avons admiré de fort belles pages. Entre autres:

Des gravures de MM. François Maréchal et Auguste Danse. Un très remarquable tableau de M. Ernest Marneffe, *Fête de Nuit*, d'une puissance de technique et d'une distinction qui réjouiront les admirateurs de ce bel artiste. Un bon tableau, *l'Aïeul*, de M. Alphonse Mataive. Deux toiles vibrantes et un pittoresque pastel de M. Albert Lemaître. Des tableaux pleins de poésie et de charme de M. Alphonse Caron. Un paysage heureux et hardi de M. Louis Loncin. Enfin, des œuvres bien venues de MM. Sirtaine, D'Hont, Delderenne, Géo Follet, Marcel Jaspar — dont la recherche promet des œuvres fortes, — de Mmes Angelina Drumaux, Louise Hiertz-Beer, etc...

Claude Genval.

LA MUSIQUE

LIEGE — **Premier concert du Conservatoire.** Dans l'interprétation des symphonies de Beethoven, les chefs d'orchestre contemporains s'écartent volontiers de la tradition. On se rappelle, dans cette même salle du Conservatoire, l'exécution très subjective de la Symphonie Héroïque, par Richard Strauss, et celle, teintée d'exotisme, par Arthur Nikisch. Sans précisément bousculer les traditions, la réalisation de M. SYLVAIN DUPUIS, entendue au premier Concert du Conservatoire, est très libre. Elle se recommande de la manière classique par la sagesse de l'allure générale; elle participe à la manière subjective ou impressionniste par les grands contrastes rythmiques et dynamiques, la spontanéité des nuances et les fluctuations des tempi. Le premier Allegro était impeccable, mais un peu plus de bonne humeur n'eût pas nui au Scherzo, d'ailleurs éblouissant de virtuosité. La marche funèbre a paru longue. De trop nombreuses redites déparent ce morceau. Toute la science d'interprétation de M. Dupuis n'y peut rien. La Finale avait un accent de grandeur qui faisait oublier que cette partie est plus riche d'idée que de beauté sonore. Du reste, la tonalité de mi bémol est une des moins agréables de l'orchestre. En résumé, exécution qui touche à la perfection. Celle de Don Juan, de Strauss, était absolument supérieure. Dans l'interprétation de la musique de Strauss, personne ne surpasse le directeur de notre Conservatoire. Haute en couleur, flamboyante, pleine des fulgurences propres à Strauss, l'œuvre a fait sensation.

Mlle Blanche Selva a joué de manière assez effacée le concerto de Schumann. Trop rarement l'instrument solo perçait la grisaille orchestrale. En revanche, sa traduction des *Variations Symphoniques*, de notre grand CÉSAR FRANCK, a été prodigieuse. Il faut remonter jusqu'aux plus belles inspirations de Bach pour trouver une œuvre aussi haute et aussi pure. La partie de piano et l'accompagnement orchestral, dont la mystérieuse couleur fait penser à une lumière tamisée par un vitrail, forment un tout d'un charme inanalysable. Dans la musique de Franck, Mlle Selva est sans rivale. Chaque note est une perle, chaque phrase une pensée.

Le concert se terminait par une superbe exécution de Stenka Râzine, poème symphonique de Glazounow, œuvre caractéristique, certes, mais lassante par la trop visible recherche du pittoresque.

La salle était bondée, fait qui dénote que Liège se réveille à la vie musicale.

Un concert russe, donné, le 21 novembre, à l'Emulation, a mis en lumière les beautés et les tares de la musique slave. Les chants populaires russes ont un charme profond, une mélancolie pleine de résignation. Mais lorsque Glinka et ses successeurs s'emparent de ces chansons, les pétrissent, les développent selon les données de la science occidentale, elle perdent une bonne partie de leur fraicheur. Plus

on avance dans l'histoire de la musique russe, plus riches sont les atours dont les compositeurs revêtent ces chants balbutiants, et plus l'antagonisme s'accuse entre les deux éléments: les thèmes ingénus d'inspiration populaire slave, et l'éblouissante technique occidentale. Le produit est hybride. Seuls, quelques artistes exceptionnels comme Borodine, Moussorgsky et Rachmaninow, ont su éviter l'écueil. D'ailleurs, plusieurs des auteurs figurant au programme n'ont de russe que le nom. La musique de Davidow et de Rubinstein est d'essence germanique, celle de Cui et de Tschaïkowsky, cosmopolite. Car si le lieu de naissance détermine la nationalité politique, la nationalité artistique et spirituelle dépend de la nature intime, de la modalité de penser et de sentir. Litolff, qui était né en Angleterre, se défendait d'être Anglais, en disant: Si j'étais né dans une écurie, serais-je un cheval pour la cause?

Mme Olga Nabokoff a mis au service de ses compatriotes, outre une ardente conviction, une voix facile, veloutée, charmeresse, qu'elle manie en artiste. M. Jean de Ponthière sait faire chanter son violoncelle et dispose d'une virtuosité dont peu d'amateurs peuvent se prévaloir. M. Maurice Jaspar était au piano, et sa collaboration a prêté au concert ce cachet de distinction, dont les œuvres slaves ont parfois grand besoin. En une charmante causerie, M. Florent Desoer a présenté au public les différents auteurs cités au programme.

Carl Smulders.

LES CONFÉRENCES

Le Président des *Amis de l'Art Wallon*, M. Jules Destrée, a fait le 11 novembre dernier à Paris, à la *Société de Géographie* et sous le patronage de notre excellent confrère *Les Marches de l'Est*, une conférence sur l'*Art wallon* qui a obtenu le plus éclatant succès. Nous ne croyons pas devoir donner de cette conférence dont nos lecteurs connaissent les grandes lignes, un compte rendu spécial; il nous paraît qu'on appréciera mieux l'importance qu'a pour nous l'événement et le nouveau service rendu par M. Jules Destrée à la cause de l'art wallon, en signalant les divers articles qui ont été publiés dans la grande presse — par exemple dans *Le Matin*, — dans les grands organes de l'intellectualité française, *la Vie*, *l'Opinion*, *les Marches de l'Est*. Il n'est pas jusqu'à la presse belge qui n'ait eu l'écho de cette triomphale conférence: témoin le très intéressant article «En écoutant parler Destrée» que M. Henry de Forge, correspondant parisien de *La Meuse*, envoyait à ce journal au lendemain de la séance. «Ce fut une belle fête d'éloquence, dit cet écrivain, que la courageuse conférence faite par le brillant député de Charleroi. Je dis, courageuse, parce que le public qui se dérange pour un orateur, est devenu singulièrement sceptique à la suite de tant et tant d'orateurs qu'on lui sert un peu partout Les Annales, Fémina, le Gymnase, l'Athénée, Le Lyceum, les Sociétés savantes, la Sorbonne, l'Université populaire, et d'autres en-

core, épuisent à peu près chaque jour les beaux parleurs et les beaux sujets. Tout l'Institut, tout le music-hall et même toute l'aviation y ont passé. Il était donc un peu téméraire de venir froidement, dès huit heures et demie, heure rétive aux digestions parisiennes, pas même commencées, affirmer avec force, avec émotion même, que dans le petit peuple belge, nos bons voisins, où deux courants contraires se précisent chaque jour davantage, en politique, en grammaire, en sentiment et jusqu'en art, il serait peut-être intéressant de connaître un peu les mérites de la Wallonie... »

L'Opinion, sous la plume de M. Georges Ducrocq, présente l'orateur dans un article, où, rappelant l'inauguration du monument de Jemappes, il s'exprime ainsi:

Nous regardions ce paysage fumeux et industriel où les petits bois emportés à la baïonnette sur les coteaux de Jemappes ont disparu; nous songions aux transformations subies par cette contrée jadis rustique et forestière, aujourd'hui envahie par les terrils, les usines et les cités ouvrières, quand les accents d'une voix très française nous rappelèrent tout à coup au monument de la victoire. Celui qui parlait au pied de la colonne était un orateur. D'une charpente extrêmement vigoureuse, un visage fort, léonin, tendu par l'émotion, des cheveux rejetés en coup de vent, une voix harmonieuse qui s'élève graduellement, avec autorité, par mesure et sang-froid, une figure de chef, de lutteur que rien ne surprend, habitué à séduire et à dompter les foules. Comme on l'écoutait! Comme cet auditoire turbulent, sanguin, connu pour ses révoltes, suivait la marche de ses idées! Ce tribun, c'était Destrée. Je compris ce jour-là que le cœur de la Wallonie battait avec lui.

Plus tard, je le retrouvai à l'Exposition de Charleroi. Elle était son œuvre. Fervent admirateur de l'art de son pays, il était allé de porte en porte, de presbytère en presbytère, lui, le socialiste, recueillir pieusement tous les morceaux splendides de l'orfèvrerie religieuse du moyen âge, dispersés dans les églises du Hainaut; il avait réuni les chefs-d'œuvre des collections particulières: les statues de du Brœucq dont Mons est si fière; celles de Delcour, orgueil de Liège; des primitifs auxquels il restituait leur vraie nationalité, comme ce Roger de le Pasture, né à Tournai, que les Flamands ont baptisé Van der Weyden, et des modernes comme Constantin Meunier et Victor Rousseau, images de la force et de la grâce wallonnes. Il avait eu raison de toutes les craintes et de tous les scrupules, il avait rassemblé, placé, mis en valeur tous les trésors recueillis par lui, et grâce à ce magnifique effort, la Wallonie retrouvait, dans l'exposition de Charleroi, sa gloire, ses enchantements et ses douleurs.

A cette tâche, Destrée était préparé par de fortes études artistiques. Le temps n'est pas si éloigné où, avec son frère Dom Bruno Destrée, aujourd'hui bénédictin, il étudiait les primitifs italiens. Un beau livre est sorti de cette collaboration. Puis, les deux frères se sont séparés. L'un, sous le froc, continue à servir la cause de l'art religieux wallon. L'autre s'est jeté dans la mêlée politique. Il y apporte un désintéressement, une hauteur de vues qui le différencient des politiciens. Destrée, en Belgique, est un homme à part, en dehors et au-dessus des partis. Il était le seul qui pût écrire cette lettre retentissante au Roi, où il exprimait avec éloquence, avec noblesse, les griefs et les revendications de la Wallonie.

Si *les Marches de l'Est* ont pris l'initiative d'organiser à Paris une conférence de Destrée sur l'Art wallon, c'est que nous avons pensé que ce sujet était trop peu connu du public et qu'il importait de faire entendre à nos compatriotes un homme qui lutte avec énergie pour

garder à son pays natal sa physionomie et sa beauté originelles. Destrée est un homme des Marches. La culture et la langue française ont en lui un vigoureux auxiliaire. On nous objecte qu'il est mêlé à la lutte des partis en Belgique. C'est comme ami de l'art wallon qu'il vient parler en France et nous révéler une province de notre royaume artistique que nous ignorons. Laissons les politiques froncer le sourcil. Il y a des terrains où les hommes de bonne volonté peuvent toujours s'unir et il nous plaît d'apprendre, de la bouche d'un orateur qui parle un aussi bon français que le nôtre, que la Belgique n'est pas seulement le pays de Mademoiselle Beulemans et de la bière lambic, mais aussi une contrée inquiète, tourmentée par le souci de la beauté productrice d'œuvres d'art aussi émouvantes que raffinées. Apprenons à connaître au-dessus de nos frontières ceux qui, par la pensée et le sentiment, sont près de nous.

D'autre part, dans *la Vie*, MM. Marius-Ary Leblond joignent leur appréciation sous le titre *Le Grand Wallon:*

Lundi, à la Société de Géographie, comme nous l'avions annoncé, M. Jules Destrée, député de Charleroi, a parlé sur *l'Art wallon,* sous les auspices de la revue *Les Marches de l'Est.*

Le sujet de la conférence sera longuement commenté dans *La Vie*, en maintes occasions. Aujourd'hui il convient de parler ici de l'orateur.

Très simple; d'une langue claire, facile, rapide et jamais embarrassée, passant sans éclat de la tiédeur persuasive à la chaleur qui emporte l'émotion et les applaudissements: pas l'ombre du cabotinage méridional auquel se laissent naturellement entraîner tant de nos principaux orateurs de la Chambre et qui peut être, comme les cothurnes pour la tragédie ancienne, est nécessaire à l'ampleur de notre scène parlementaire.

Ce député est un artiste, délicatement et fortement lettré, un homme de lettres devenu orateur parce qu'il est devenu par les devoirs de son talent, dans un milieu relativement restreint, l'homme public.

Ce milieu est la ville de Charleroi, naguère française, — toujours française par le génie de ses enfants. Milieu restreint, avons-nous dit, mais restreint comme un foyer, d'où rayonne, avec une force chaleureuse et vivifiante, la défense de tout un pays admirablement actif: la Wallonie.

Jules Destrée, c'est la défense et l'illustration de la cause wallonne, de l'âme wallonne, du génie français, de la civilisation latine, — sur cette marche de l'Est.

Des gens y travaillent avec une énergie qui a fait de la région une des industrielles les plus productives du monde. Le peuple, abondant, fécond, y peine, ses trois millions et demi d'êtres cantonnés sur un petit espace, enserrés dans un régime administratif oppressif et déprédateur, sous les piqûres incessantes du parasitisme des fonctionnaires étrangers. Cela l'oblige à la mesure, à l'économie, à la finesse, cela l'entraîne à la fermeté. Quelle vigueur de précision dans ses revendications calmes, dans l'éloquence d'un Jules Destrée — dialecticien aussi strict que souple, développant avec une science toute cicéronienne la multitude ordonnée de ses arguments, parlant, s'élevant avec la persuasion énergique qui crie dignement son droit et ne mêle à l'éloquence de son cœur le rire et l'esprit que comme la philosophie nécessaire à tempérer les révoltes de la conscience.

La parole de Jules Destrée est une action.

Elle a persuadé, enthousiasmé l'élite parisienne.

FAITS DIVERS

LIEGE. — Au moment où l'un des plus anciens de nos théâtres liégeois, le Pavillon de Flore, paraît vouloir reprendre vie, grâce à l'initiative de sa nouvelle direction, il nous a paru intéressant d'en conter brièvement l'histoire.

Le Pavillon de Flore fut construit sur les jardins des frères Ruth, horticulteurs, à Liège. Dès le début, on ne songea nullement à y faire du théâtre. On y dansait au son d'un orchestre placé dans un coin de la galerie. L'inauguration eut lieu le 15 mai 1864, avec le concours de la chorale la Légia. Après une année de café-concert, genre exploité par le premier directeur de l'établissement, appelé Mérini, les trois frères Ruth, dès 1865, commencèrent à donner à leur théâtre l'orientation qui devait en faire l'endroit particulièrement cher au public. C'est sous la direction Isidore Ruth que fut donnée, en plus de l'opérette, la première Revue locale. Elle s'intitulait: *Chiroux et Grignoux*, et était signée Jos. Dumoulin. Cela se passait pendant la saison de 1866-1867. Un peu plus tard, on put voir, réunis à l'orchestre, dirigé par M. Eugène Ysaye père, les trois noms d'Eugène Ysaye, César Thomson et Guidé. En 1870-71, Madame Judic fait partie de la troupe des artistes d'opérette. Isidore Ruth mourut le 15 juin 1886, après deux dernières années triomphales, pour lui et pour la diva Zélo Duran. Rodembourg succéda à Isidore Ruth et fit de la bonne besogne jusqu'en 1890, date à laquelle Victor Raskin lui succéda. C'est sous l'administration de ce dernier que les Liégeois firent la connaissance d'Yvette Guilbert. Que de noms chers à nos mémoires!

En 1892, les destinées du Pavillon de Flore passent entre les mains de M. Lenoir, puis de Louis Poirier, qui devait lui rendre une vogue qu'il avait quelque peu perdue.

Enfin, après les directions Druart, puis Druart-Keppens, 1899-1901, le malheureux théâtre commença à péricliter, pour finir par tomber au troisième dessous de nos salles de spectacles.

Or, c'est à un Liégeois, M. Paul Brenu, que nous devons sa résurrection. M. Paul Brenu, fils du propriétaire du Pavillon de Flore, a rendu au public la salle accueillante, châtoyante de lumière, de fraîche couleur, de velours et d'or, indispensables au genre qu'il compte exploiter.

Aidé par d'excellents collaborateurs, entre autres les décorateurs Alphonse et Marcel Caron, il est arrivé à donner à cette salle, le confort, la fraîcheur et la gaieté, si nécessaires à nos nerfs surmenés. Au surplus, il a réuni sur le plateau des artistes de valeur, dignes du cadre dans lequel ils sont destinés à évoluer, et ce, dans un répertoire qui ne se compose, — chose rare, — que de nouveautés. Bref, avec une hardiesse et une initiative admirables, M. Paul Brenu a prodigué ses efforts et semé son argent pour rendre aux Liégeois, dans ce vieux quartier d'Outre-Meuse, si pittoresque et si vivant,

les soirées enthousiastes de jadis. *Wallonia* ne pouvait oublier de rendre à la courageuse et belle tentative de ce jeune Wallon, l'hommage qui lui était dû.

CHARLEROI. — Le Cercle d'Art « Entre nous » a ouvert, à la Bourse, un aimable salonnet, du 1er au 10 novembre. MM. Alexandre, A. Belot, R. Cambier, G. Carlier, W. Delsaux, G. Devreux, J. Dubois, L. Dubois, Grosfils, N. Jonet, Leborgne, R. Melchers, P. Moors, Oppermann, A. Paquet, J. Polchet, R. Robert et P. Rouvez exposaient là plus d'une centaine d'œuvres. Il y avait, dans cet important contingent, une forte majorité de paysages, des aquarelles, des plans, des illustrations, des fers forgés, des céramiques, bref une grande variété. La plupart des exposants sont des amateurs dont la gaucherie revêtait l'inexpérience, mais leurs notations étaient souvent intéressantes par leur sincérité. Parmi ces bonnes volontés, dignes d'encouragement, on découvrait de réels talents: MM. Melchers, Carlier, Delsaux, par exemple. Ce dernier attirait particulièrement l'attention par ses nombreux grès de Bouffioulx, dans lesquels il s'efforce de ressusciter une vieille industrie d'art locale. Le dimanche 10 novembre a eu lieu une audition d'œuvres musicales de M. Oppermann qui trouve, au milieu de ses labeurs industriels, le moyen d'être un aquarelliste et un compositeur distingué.

⁂ *L'Association littéraire wallonne de Charleroi* a eu l'heureuse idée d'organiser une série de conférences-auditions destinées à développer dans le public la connaissance de la littérature populaire. C'est devant une salle comble qu'a eu lieu à la Bourse, la première de ces séances. M. Arille Carlier, avocat, a fort utilement parlé de l'origine du wallon et de l'historique de sa littérature, rencontrant les préjugés qui règnent à ce sujet dans le public bourgeois, lequel considère le wallon comme du français dégénéré, et les écrivains patoisants comme des auteurs sans élégance. L'orateur, qui s'intéresse au mouvement wallon depuis de longues années, pouvait documenter richement un pareil exposé. Il a également fourni des documents statistiques très intéressants sur le nombre des auteurs, des sociétés dramatiques wallonnes, etc. Sait-on, par exemple, qu'il n'y a pas moins de 1.400 pièces de théâtre en dialecte liégeois, et que le Hainaut, pour son compte, en a produit plus de 400?

La conférence de M. Carlier, dite avec une ardente conviction et une réelle éloquence, a eu un succès des plus vifs, qui a tenu aussi à la clarté remarquable avec laquelle l'orateur a su exposer la partie historique de son sujet.

⁂ Une Association littéraire wallonne régionale vient de se constituer à Farciennes sous le titre *La Sambréenne*. Elle a pour but et devise: La défense du wallon et le culte du vieux temps. Elle recherche les vieilles chansons, fables, devinettes, pièces, antiquités. C'est la première société de l'espèce qui voit plus loin que le bout de son nez. Nous lui souhaitons bon succès. Le président est M. Malburny, à Farciennes.

BRUXELLES. — Le Comité fédéral des Artistes wallons s'est réuni le 26 octobre sous la présidence de M. des Ombiaux, pour s'occuper tout spécialement de l'Exposition d'Art wallon, qui doit avoir lieu à Mons, en 1913.

M. Degroot a informé le Comité de ce que la province du Hainaut a voté pour l'exposition de Mons, un subside de 2.000 francs; la province de Liège donne 1.000 francs et le Brabant 500 francs. La Ville de Mons offre le local tout à fait aménagé. L'exposition se fera à l'ancienne boucherie. Le Roi se rendra à Mons en 1913. Ce sera, d'ailleurs, le but principal de son voyage. M. des Ombiaux a vu M. Verlant, et celui-ci lui a promis l'appui du gouvernement dont le subside ne sera pas inférieur à 6.000 francs.

Il est décidé que chaque artiste assurerait à ses frais ses œuvres.

Le catalogue sera l'objet de soins tout particuliers. Il doit être artistique Il contiendra une notice sur chaque artiste exposant. Ceux-ci seront placés dans le catalogue par ordre alphabétique et une de ses œuvres y sera reproduite. Ce catalogue sera comme le vade-mecum du visiteur. On étudiera la question d'un catalogue de luxe pour les artistes.

Chaque section sera représentée au sein du jury. Liège et Mons nommeront chacune un graveur. L'assemblée générale nommera le troisième membre. Les trois membres pour la sculpture seront nommés par l'assemblée générale. En ce qui concerne la peinture, chaque section nommera un membre. l'assemblée générale se réservant la nomination du cinquième membre. Les sections se réuniront en assemblée pour procéder à ces nominations. Les frais de voyage des membres du jury seraient remboursés.

Le jour de l'ouverture de l'exposition la mission du jury est terminée. La Fédération sera alors représentée à l'exposition de Mons par le comité hennuyer. Les membres du jury choisiront un président s'ils le jugent nécessaire.

Le règlement de l'exposition sera élaboré de concert avec les membres du jury. Un projet de règlement sera dressé par l'assemblée générale.

Au sujet de l'Exposition de Gand, il a été décidé de se mettre en rapport avec les organisateurs de l'Exposition de Gand; de demander au Ministre de répartir d'une façon plus équitable les membres du jury.

⁂ Par un récent arrêté royal, sont nommés ou promus dans nos Ordres nationaux, en même temps qu'un certain nombre d'écrivains flamands: MM. Eug. Gilbert, Iwan Gilkin et Rouvez, M. F. Carez, critique littéraire à Liège, le comte Maxime de Bousies, critique littéraire à Bruxelles. Dumont-Wilden, Max Elskamp, L. Foncoux, publiciste à Huy, Edmond Glesener, Ed. Ned, Albert Mockel, L. Ransy, publiciste à Charleroi. Henri Simon, auteur dramatique wallon, H. Stiernet, Georges Rency. Aug. Vierset, écrivain wallon et français, Joseph Vrindts, poète wallon. Albert Bonjean, José Perrée.

Toutes nos félicitations.

*** Notre ami le peintre Paulus, vient de vendre l'esquisse de sa *Maternité* à l'Exposition de Dresde. Tous nos complimets.

*** Les Amies de la dentelle (section du Brabant) ont décidé de fonder un prix de 500 francs qui sera décerné à un dessin de dentelle de Binche. Les conditions du concours seront affichées à l'Académie de dessin de Bruxelles et dans les écoles professionnelles du pays. On peut obtenir des renseignements complémentaires en écrivant à Mme Kéfer-Mali, rue du Noyer, 165, à Bruxelles.

HUY. — Le dimanche 15 décembre, M. Jules Destrée fera une conférence sur l'Art wallon, sous le patronage de la Section locale des *Amis de l'Art Wallon*, au concert qu'organise le Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts au Théâtre de Huy. La conférence est encadrée d'un brillant concert au cours duquel se feront entendre, Mlle Hélène Claessens, cantatrice des concerts du Kursaal d'Ostende; MM. Léopold Charlier, violoniste, Fernand Mawet, pianiste, professeur au Conservatoire royal de Liège, et M. Nestor Mouchette, ténor.

PARIS. — **La Wallonne de Paris,** société de secours mutuels, a fêté, dans les salons du Globe, son 25e anniversaire. Le dîner était présidé par le baron Guillaume, ministre de Belgique, qui, au dessert, a remis à M. Ernest Reumont, président de *la Wallonne*, le croix de chevalier de l'Ordre de Léopold.

Près de trois cents Wallons fixés à Paris sont groupés dans cette société et en tirent d'immenses avantages matériels et moraux. M. Ernest Reumont, qui préside *la Wallonne* depuis des années, habite Paris depuis quarante ans; mais il a conservé l'âme de chez nous et un peu de notre accent. Extrêmement simple, il est surtout très bon et presque paternel pour tous les Wallons en détresse qui s'adressent à lui. C'est un cœur d'or, un honnête homme et un administrateur intelligent.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ LES AMIS DE L'ART WALLON

Section bruxelloise

La Section bruxelloise des *Amis de l'Art Wallon* a été constituée le dimanche 6 octobre par l'assemblée générale des membres de l'Association habitant Bruxelles.

Le Comité a été constitué comme suit :

Président : M. Adolphe MAX, Bourgmestre de Bruxelles.

Vice-Président : M. Charles GHEUDE, Député permanent.

Secrétaire : M. Robert SAND.

Membres : MM. Thomas BRAUN, avocat ; Ernest CLOSSON, conservateur adjoint au Musée du Conservatoire royal de Musique de Bruxelles ; Gisbert COMBAZ, artiste peintre ; Léon DAVID, architecte ; Arthur DAXHELET et Maurice DES OMBIAUX, hommes de lettres ; Paul DUBOIS, statuaire ; Louis DUMONT-WILDEN, homme de lettres ; Emile FABRY, artiste peintre : H. FIERENS-GEVAERT, secrétaire de la Commission administrative des musées royaux de Peinture et de Sculpture ; Arnold GOFFIN, homme de lettres ; Léon HENNEBICQ, avocat ; Marcel LAURENT, Professeur à l'Université de Liège ; Alexandre MARCETTE, artiste peintre ; Marc-Henry MEUNIER, artiste graveur ; Pierre PAULUS, artiste peintre ; Louis PIERARD, homme de lettres, Victor ROUSSEAU, statuaire ; Auguste ROUVEZ, chef de division au Ministère des Sciences et des Arts ; Emile ROYER, avocat, membre de la Chambre des Représentants ; René VAN BASTELAER, conservateur du Cabinet des estampes à la Bibliothèque royale de Belgique ; Maurice WILMOTTE, Professeur à l'Université de Liège.

M. **René Van Bastelaer** a donné lecture d'une communication sur le Style rustique wallon, dont l'examen a été renvoyé à un prochain Congrès.

Le Secrétaire,
Rob. SAND.

Section tournaisienne

Le dimanche 24 novembre, à 4 1/2 heures, au Cercle littéraire, Grand'place, devant une assistance particulièrement nombreuse, s'est tenue la séance constitutive du groupe tournaisien des *Amis de l'Art Wallon.*

M. E.-J. Soil de Moriamé présidait, entouré de MM. H. Delcourt et Ad. Hocquet, respectivement président et membres du Comité provisoire. M. Léon Broquet, président du Cercle littéraire, avait bien voulu se joindre à eux.

M. Soil de Moriamé en ouvrant la séance, remercie M. Broquet et le Cercle littéraire de l'aimable hospitalité qu'ils avaient bien voulu accorder aux *Amis de l'Art Wallon,* ainsi que M. Jules Destrée qui a entrepris sa belle campagne en faveur de l'art wallon et de la place qu'il doit occuper.

M. Jules Destrée prit ensuite la parole. En une admirable conférence, il passa rapidement en revue toutes les manifestations artistiques en notre terre wallonne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours et il le fit avec cette clarté, cette érudition et cette éloquence qui lui sont particulières.

Il n'est pas nécessaire de s'appesantir sur ce point; de chaleureux applaudissements prouvèrent à maintes reprises à l'orateur convaincu et ardent que son auditoire sympathisait avec lui.

Après un appel aux adhésions qui vinrent nombreuses, sous la présidence de M. Jules Destrée se tint la séance d'installation de la Section tournaisienne qui fut confirmée dans ses fonctions et qui reçut mission de s'adjoindre deux membres à choisir parmi les adhérents tournaisiens.

M. Ad. Hocquet fut chargé de préparer un rapport sur la question Roger de le Pasture et d'un Mémorial à lui ériger, et la séance fut levée.

Section liégeoise

Le 4 octobre, le Comité, sous la présidence de M. Paul Jaspar, vice-président, puis de M. X. Neujean fils, président, a décidé que le Mémorial Remouchamps serait exposé à l'Hôtel de Ville, le 13 octobre, jour où l'Assemblée générale des Amis de l'Art wallon s'y réunira. Il a arrêté le programme de l'Assemblée générale du 13 octobre. Il charge M. Paul Jaspar d'y présenter un rapport sur le Mémorial Remouchamps, M. J. Servais d'y faire une communication sur le Musée Archéologique de Namur et M. Maur. Jaspar une communication sur la Chanson populaire wallonne.

Le 8 novembre, sous la présidence de M. Paul Jaspar, Vice-président, le Comité s'est occupé de l'organisation d'une soirée d'art wallon en janvier prochain, à l'occasion de l'inauguration du mémorial Remouchamps. Il est décidé de demander à la Ville la salle du Théâtre royal.

La Section liégeoise est invitée à intervenir dans la constitution d'une

commission mixte, créée sur l'initiative de la Société de Littérature wallonne, en vue d'instituer à Liège, un musée de la Vie wallonne. La même intervention est demandée à l'Institut archéologique et à la Société d'Art et d'Histoire. Le Comité désigne comme délégués de la Section liégeoise des *Amis de l'Art Wallon*, MM. O. Colson, Ch. Delchevalerie, Th. Hoven, Paul Jaspar et J. M. Remouchamps.

Le secrétaire,
O. Thiry.

* * *

Dans ses séances des 15 et 20 novembre, le Comité, sous la présidence de M. Paul Jaspar, vice-président, s'est occupé des détails d'organisation de la séance wallonne de janvier.

Il sera offert aux souscripteurs du Mémorial Remouchamps ayant versé au moins 5 francs, un exemplaire de la nouvelle édition de ***Tâtî l'Pèriquî,*** publiée par la Société de Littérature wallonne. Les souscripteurs de 10 francs recevront un exemplaire de luxe. Une circulaire en avisera le public.

Le Comité décide d'apporter son concours à l'*Institut archéologique liégeois*, qui se propose de poursuivre la restauration des anciens quartiers et immeubles liégeois. L'attention sera particulièrement attirée sur les cloisons de briques de la galerie Nord du Palais de Justice (deuxième cour), cloisons dont la démolition s'impose.

Le Comité décide d'organiser une série de conférences sur l'Art wallon et charge une commission spéciale d'élaborer un projet détaillé. Cette Commission comprend : MM. L. Boumal, O. Colson, Ch. Delchevalerie, O. Gilbart et F. Mallieux.

Enfin, le Comité décide en principe de créer une catégorie de Membres protecteurs de la Section liégeoise. Ils paieront un supplément de cotisation, destiné à alimenter la caisse de la Section pour des projets particuliers.

Le Secrétaire ff.,
J.-M. Remouchamps.

Informations

Clichés pour projections lumineuses. — Ainsi qu'on l'a vu dans une récente chronique, l'Association constituera des séries de clichés pour projections lumineuses qui pourront être mis à la disposition des Cercles de conférences, moyennant une location de 5 francs. Nous publierons dans le prochain numéro la liste de ceux qui sont actuellement exécutés.

Coopération. — Le Bureau permanent de la Société rappelle à tous les Membres que le Comité général attend d'eux autre chose qu'une contribution financière.

Ils peuvent nous aider : 1° en recrutant à l'Association de nouveaux membres. (Nous enverrons, si on le désire, des circulaires ou des

bulletins d'adhésion, ou nous les enverrons aux personnes dont on voudra bien nous donner l'adresse); 2° en veillant à la constitution définitive d'un groupe local et en s'associant à ses travaux; 3° en usant de toute influence propice pour faire accueillir favorablement les demandes de subsides que nous avons adressées aux autorités provinciales et communales de Wallonie; 4° en examinant la possibilité d'organiser en leur ville, soit sous le patronage des *Amis de l'Art Wallon*, soit avec le concours d'une société locale, les conférences de notre Association; 5° enfin, en nous signalant, pour notre Bulletin, tous les faits intéressant notre domaine: publications, expositions, découvertes, concerts, conférences, projets ayant trait à l'art en Wallonie.

Notre Association ne rendra vraiment les services qu'elle est appelée à rendre, que si elle constitue un organisme vivant, objet constant de la sympathie attentive de chacun de ses membres.

Avis important. — Nous prions instamment les *Amis de l'Art Wallon* et en général les lecteurs de la Revue de tenir note que toutes les communications *relatives à la Société* doivent être adressées directement à son Président, M. Jules Destrée, à Marcinelle (Charleroi).

LES XX ANS

DE

WALLONIA



M. Oscar Colson.

MANIFESTATION

ET

BANQUET

DU 11 JANVIER 1913

EN L'HONNEUR

D'OSCAR COLSON

Directeur-Fondateur de « Wallonia »

NUMÉRO SPÉCIAL

PUBLIÉ PAR

LE COMITÉ ORGANISATEUR

LIÉGE 1913



LES XX ANS DE WALLONIA

Dans le domaine wallon, tant en ce qui concerne la mise en valeur des trésors du folklore qu'en ce qui touche aux manifestations intellectuelles de l'originalité de la race, *Wallonia* passe pour avoir été assez complètement informée. Il serait, au surplus, malséant de le constater avec insistance, puisqu'elle n'a fait ainsi que réaliser la tâche pour laquelle elle fut créée.

Mais il est pourtant, dans l'ensemble documentaire qu'elle offre à ses fidèles, une lacune qui allait s'amplifiant et s'aggravant à mesure que la Revue avançait en durée. Il est un phénomène wallon sur lequel elle demeurait muette, — et pour cause, — bien qu'il soit un des plus intéressants témoignages de ce sentiment mystérieux et vivace auquel nous devons notre conscience collective. Ce phénomène, c'est *Wallonia* elle-même.

Comment elle a surgi, avec l'ingénuité et la confiance des choses nécessaires, comment elle a grandi, comment elle a vécu vingt années, quel rôle elle a joué pendant cette période caractéristique, voilà ce que d'aucuns ont estimé opportun de rappeler et de préciser, pensant que, par cette évocation, il y avait un acte de justice à accomplir en même temps qu'une démonstration utile et réconfortante.

Vingt ans, pour une revue, en Belgique, — et même en Wallonie, — c'est un bel âge. Il convenait de célébrer un anniversaire aussi exceptionnel et mémorable. C'était l'occasion de dire les mérites de la Revue et de rendre hommage à l'homme dont la tenace ferveur a rendu possible ce long effort salutaire.

Il y a des idées qui sont dans l'air et qui s'imposent dans le même instant, en vertu de leur seule et rigoureuse logique, aux esprits que sépare la distance. Des amis de *Wallonia* se ren-

contrèrent et s'écrivirent. Ils eurent la joie de se révéler mutuellement qu'en même temps, la haute nécessité de commémorer les vingt ans de la Revue leur était apparue.

Après avoir vivement protesté contre le caractère d'hommage personnel que devait prendre, à son endroit, la fête proposée. le directeur de *Wallonia* se rendit aux insistances de ses amis en reconnaissant qu'il ne pouvait qu'applaudir à l'idée de magnifier l'œuvre commune et la pensée qui n'avait cessé de la vivifier.

La commémoration fut annoncée par la circulaire que voici:

Liége, décembre 1912.

M

Au mois de janvier 1913, Wallonia *entrera dans sa vingt et unième année.*

Ces vingt années écoulées nous montrent plus vivante que jamais la petite revue de jadis, fondée, en un jour d'enthousiasme clairvoyant, par les trois bons Wallons qui s'appellent Oscar Colson, Joseph Defrecheux et Georges Willame. Consacrée dans le principe aux seules investigations folkloriques, elle s'est graduellement amplifiée pour devenir le périodique documentaire où sont consignées les manifestations importantes de l'intellectualité wallonne dans le domaine des études historiques, artistiques et littéraires. Elle a, à ce titre, reçu récemment une consécration significative, quand l'Association des Amis de l'Art wallon *a cru devoir la choisir pour son Moniteur officiel. On doit ajouter, sans crainte de contradiction, que son action vigilante et révélatrice a pu contribuer pour une bonne part à ce magnifique réveil de la conscience wallonne auquel nous assistons aujourd'hui. Pour avoir accompli cette tâche salutaire, elle a droit à la gratitude de tous les bons Wallons.*

Or, aux yeux de ceux qui ont suivi son développement, cette belle œuvre s'incarne en un homme. M. Oscar Colson a su, poursuivant avec une inlassable ténacité son lucide effort, l'orienter vers son but hautement efficace et déterminer à le seconder tous ceux dont il pensait pouvoir attendre une collaboration utile. On peut dire que la table des matières de Wallonia *constitue une source précieuse pour ceux qui auront à étudier notre race dans ses traditions et dans ses réalisations.*

Il a paru à quelques amis de Wallonia *que l'élémentaire justice leur commandait de saisir l'occasion qui se présente pour décerner*

un hommage qui s'impose à cette œuvre de noble et fervente énergie en honorant l'homme qui l'a accomplie.

Les signataires de cette lettre ont pensé à fêter les vingt ans de Wallonia *en offrant à son directeur son buste, dû au talent de l'excellent sculpteur wallon Georges Petit. Ce souvenir artistique sera remis à M. Oscar Colson, le Samedi 11 Janvier prochain, à 5 heures, dans les salons de l'Hôtel de l'Europe, à Liége. Le même jour, à 7 heures, un banquet intime réunira les Amis de* Wallonia.

Convaincus des sympathies que vous inspire certainement l'œuvre que nous venons de rappeler, nous prenons la liberté de vous inviter à participer à cet hommage.

Nous vous prions donc de nous renvoyer le bulletin de souscription ci-joint et d'agréer, M   , l'expression de nos sentiments distingués.

LE COMITÉ ORGANISATEUR :

Ch. **Magnette**, avocat, sénateur ; L. **Boumal**, étudiant ; Ch. **Delchevalerie**, homme de lettres ; H. **de Sélys Longchamps**, avocat ; Claude **Genval**, homme de lettres ; E. **Godefroid**, professeur à l'Ecole moyenne ; J.-M. **Remouchamps**, avocat.

D'autre part, les organisateurs de la commémoration, ayant demandé à un grand nombre de personnalités, dont les sympathies à *Wallonia* s'étaient fréquemment affirmées, de bien vouloir consentir à patronner leur initiative, ils purent constituer un Comité de patronage dont la nomenclature, qu'on va lire ci-après, est, à elle seule, un significatif hommage à la Revue et à son Directeur. Ajoutons que la plupart de ces notabilités, en adressant leur adhésion, l'ont exprimée en termes particulièrement éloquents et chaleureux.

Comité de Patronage :

MM. Paul **André**, directeur de la revue *La Belgique artistique et littéraire.*

Alphonse **Bayot**, président du *Cercle d'Etudes wallonnes de l'Université de Louvain.*

Paul **Berryer**, ministre de l'Intérieur.

Albin **Body**, archiviste de la ville de Spa.

Albert **Bonjean**, homme de lettres, président de la *Ligue pour la Défense de la Fagne*, à Verviers.

MM. Henri Bossu, président des *Amis de la Langue française* et de la *Fraternelle wallonne* de Louvain.

Charles Bronne, homme de lettres, à Liége.

Alphonse Caron, artiste peintre, à Liége.

Henry Carton de Wiart, ministre de la Justice et homme de lettres.

Achille Chainaye, président de la *Ligue wallonne du Brabant.*

Hector Chainaye, directeur du journal *La Lutte wallonne.*

Victor Chauvin, professeur à l'Université de Liége, vice-président de la *Société de Littérature wallonne.*

Léon Clercx, secrétaire général de la *Garde wallonne* de Liége.

Joseph Closset, président de l'*Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons* de Liége.

Ernest Closson, musicologue, professeur au Conservatoire royal de Musique de Bruxelles.

Isi Collin, homme de lettres, à Liége.

Paul Comblen, architecte, à Liége.

Corps professoral de l'Ecole professionnelle du Livre, à Liége.

A. Dandoy, président de la *Ligue des Etudiants wallons de l'Université de Liége.*

Auguste Danse, artiste-graveur, membre de l'Académie royale de Belgique.

Jean d'Ardenne, homme de lettres, président de la ligue *Les Amis des Arbres.*

Arthur Daxhelet, homme de lettres, à Bruxelles.

Louis de Buggenoms, avocat, à Liége.

Joseph Defrecheux, sous-bibliothécaire à l'Université de Liége, vice-président de la *Société de Littérature wallonne*, fondateur de *Wallonia.*

Henri Dejardin, président de la Société *La Wallonie* d'Ostende.

Julien Delaite, président de la *Ligue wallonne de Liége*, président d'honneur du *Cercle des Anciens Militaires wallons,* président de Commission à l'*Assemblée wallonne*, ancien secrétaire de la *Société de Littérature wallonne.*

Henry Delvaux de Fenffe, gouverneur de la Province de Liége.

Albert de Neuville, secrétaire de l'*Association pour l'Encouragement des Beaux-Arts*, à Liége.

Charles Desoer, président du Conseil d'Administration de l'Ecole professionnelle du Livre, à Liége.

Emile Despréetz, directeur de l'Ecole moyenne de Liége, vice-président d'honneur de l'*Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Moyenne.*

Jules Destrée, député, président des *Amis de l'Art wallon*, secrétaire général de l'*Assemblée wallonne.*

Chevalier Maurice de Thier, directeur du journal *La Meuse,* à Liége.

Mme la baronne Léonie de Waha, présidente de l'*Union des Femmes de Wallonie.*

MM. Adrien de Witte, artiste graveur, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts de Liége.

MM. Emile DIGNEFFE, président de la *Fédération nationale des Cercles de Langue française.*

Auguste DONNAY, artiste peintre, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liége.

Auguste DOUTREPONT, professeur à l'Université de Liége, membre de la *Commission du Dictionnaire wallon*, président du *Musée de la Vie wallonne.*

Alfred DUCHESNE, homme de lettres, à Uccle.

Eugène DUCHESNE, professeur à l'Athénée royal de Liége, ancien secrétaire de la *Société de Littérature wallonne.*

Georges DUCROCQ, directeur de la revue *Les Marches de l'Est,* à Paris.

Richard DUPIERREUX, homme de lettres, à Bruxelles.

Sylvain DUPUIS, directeur du Conservatoire royal de Musique de Liége.

Max ELSKAMP, homme de lettres, fondateur du *Musée de Folklore* d'Anvers.

Emile FAIRON, président de la *Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.*

Maurice FALLOISE, échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la Ville de Liége.

Fédération des Artistes wallons (section liégeoise).

MM. Jules FELLER, professeur à l'Athénée royal de Verviers, membre de la *Commission du Dictionnaire wallon.*

Ferdinand FLÉCHET, député, à Warsage.

Louis FRAIGNEUX, échevin de la Ville de Liége.

Léopold-J. FRÉNAY, directeur d'école, président du *Cercle des Anciens Normaliens*, à Liége.

Henri GAIDOZ, directeur de la revue *Mélusine*, à Paris.

Georges GARNIR, homme de lettres, à Bruxelles.

Charles GHEUDE, député permanent du Brabant.

Olympe GILBART, homme de lettres, président de la *Fédération des Artistes wallons* (section liégeoise), ancien président du cercle *L'Avant-Garde.*

Eugène GILBERT, homme de lettres, à Louvain.

Oscar GILBERT, président de la *Ligue wallonne antiflamingante*, de Charleroi.

Edmond GLESENER, homme de lettres, à Bruxelles.

Nicolas GOBLET, député, à Liége.

Mme Zénobe GRAMME, à Paris.

MM. Gaston GRÉGOIRE, député permanent de la Province de Liége.

Adolphe GREINER, directeur général des Etablissements Cockerill, à Seraing.

Oscar GROJEAN, conservateur à la Bibliothèque royale, secrétaire de la *Société pour l'avancement des Etudes historiques et philologiques.*

Alphonse HANON DE LOUVET, président du *Cercle archéologique* de Nivelles.

MM. Jean Haust, professeur à l'Athénée Royal de Liége, secrétaire de la *Société de Littérature wallonne*, membre de la *Commission du Dictionnaire wallon*.

Joë Hogge-Fort, président de l'*Œuvre des Artistes* de Liége.

P. Iserentant, président d'honneur-fondateur de la Société *L'Alliance wallonne* de Malines.

Maurice Jaspar, professeur au Conservatoire royal de Musique de Liége.

Paul Jaspar, architecte, vice-président de la société *Les Amis de l'Art wallon* (section liégeoise).

Emile Jennissen, secrétaire général des *Amitiés françaises*.

Gustave Kleyer, bourgmestre de la Ville de Liége.

Georges Koister, dessinateur, à Paris.

Hubert Krains, homme de lettres, à Bruxelles.

Godefroid Kurth, professeur émérite de l'Université de Liége, directeur de l'Institut historique belge à Rome, membre de l'Académie royale de Belgique.

Louis Lagauche, président de la Société *Les Djônes Auteûrs walons* de Liége.

Marcel Laurent, professeur à l'Université de Liége.

Marius-Ary Leblond, directeurs de la revue *La Vie*, à Paris.

Camille Lemonnier, homme de lettres, à Bruxelles.

Nicolas Lequarré, professeur émérite de l'Université de Liége, président de la *Société de Littérature wallonne*.

Alfred Lobet, architecte, président de l'*Association des Anciens Elèves de l'Académie royale des Beaux-Arts* de Liége.

Max Lohest, professeur à l'Université de Liége, président de l'*Institut archéologique liégeois*.

Félix Magnette, professeur à l'Athénée royal de Liége.

Ernest Mahaim, professeur à l'Université de Liége.

Fernand Mallieux, président de l'*Université populaire de l'Amicale des Anciens Élèves de l'Ecole moyenne*, à Liége

le Dr Ernest Malvoz, professeur à l'Université de Liége.

Georges Masset, directeur du journal *L'Express*, à Bruxelles.

Octave Maus, directeur de la revue *L'Art moderne*, à Bruxelles.

Alfred Micha, président du *Cercle des Beaux-Arts*, ancien échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la Ville de Liége.

Charles Michel, professeur à l'Université de Liége.

Albert Mockel, homme de lettres, ancien directeur fondateur de la revue *La Wallonie*, à Rueil (S.-et-O.)

Xavier Neujean fils, député, président de la Société *Les Amis de l'Art wallon* (section liégeoise).

François Olyff, directeur du journal *La Vallée du Geer*, à Hasselt.

Paul Otlet, président de l'*Union de la Presse périodique belge*.

Edouard Parmentier, littérateur wallon, à Nivelles.

MM. Paul PASTUR, député permanent du Hainaut, président de Commission à l'*Assemblée wallonne.*

Edmond PICARD, avocat et homme de lettres, à Bruxelles.

Louis PIÉRARD, homme de lettres, à Bruxelles.

l'abbé Nicolas PIETKIN, curé de Sourbrodt (Prusse wallonne).

Henri PIRENNE, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique.

le Dr Sébastien RANDAXHE, archiviste de la *Société de Littérature wallonne.*

Armand RASSENFOSSE, dessinateur et graveur, à Liége.

Lucien RENARD-GRENSON, secrétaire de l'*Institut archéologique liégeois.*

Georges RENCY, secrétaire général de l'*Association des Ecrivains belges*, directeur de la revue *La Vie intellectuelle*, à Bruxelles.

Albert ROBERT, littérateur wallon, président-fondateur du Cercle *Nameur po tot*, à Bruxelles.

Jean ROGER, président de la *Ligue nationale antiflamingante*, à Liége.

Léopold ROSY, directeur de la revue *Le Thyrse*, à Bruxelles.

Victor ROUSSEAU, statuaire, membre de l'Académie royale de Belgique.

Emile ROYER, député, à Bruxelles.

Robert SAND, secrétaire général de la Société *Les Amis de l'Art wallon.*

Jacques SCHROËDER, directeur du *Théâtre Communal wallon* de Liége.

Paul SÉBILLOT, directeur de la *Revue des Traditions populaires*, à Paris.

Jules SEELIGER, échevin de la Ville de Liége.

Charles SEMERTIER, linguiste et littérateur wallon, à Liége.

Jean SERVAIS, conservateur du *Musée archéologique Curtius*, à Liége.

Henri SIMON, littérateur wallon, à Liége.

Fernand SÉVERIN, homme de lettres, à Gijgenzeele.

Carl SMULDERS, professeur au Conservatoire royal de Musique de Liége.

Arthur SNYERS, président de l'*Association des Architectes de Liége.*

Société *L'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole moyenne de Liége.*

Société *Les Amis de l'Art wallon.*

Société de Littérature wallonne, Liége.

MM. Ernest SOLVAY, président de l'*Institut international de Bibliographie*, à Bruxelles.

Jules SOTTIAUX, homme de lettres, à Bruxelles.

Léon SOUGUENET, homme de lettres, à Mons.

Louis STAINIER, administrateur-inspecteur de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

Gaston TALAUPE, président de l'*Association des auteurs dramatiques et chansonniers montois.*

Alphonse TILKIN, président de la *Fédération wallonne littéraire et dramatique de la Province de Liége.*

MM. Emile TONGLET, président de la *Fédération wallonne littéraire et dramatique de la Province de Namur*.

Léon TROCLET, député, président de Commission à l'*Assemblée wallonne*.

Franz TROISFONTAINES, juge au Tribunal de Première Instance, secrétaire général de la *Société L'Emulation*, à Liége.

Jules VANDEREUSE, président de l'*Association littéraire wallonne* de Charleroi.

Charles VAN MARCKE, député, à Liége.

Auguste VIERSET, homme de lettres, à Bruxelles.

ADOLPHE WATTIEZ, président de la *Ligue wallonne du Tournaisis*.

Georges WILLAME, homme de lettres, directeur au Ministère de l'Intérieur, fondateur de *Wallonia*.

Joseph WILLEM, président du Cercle littéraire et dramatique *Le Caveau liégeois*.

Maurice WILMOTTE, professeur à l'Université de Liége, président de l'*Association internationale pour l'Extension et la Culture de la Langue française* (section liégeoise), membre de l'Académie royale de Belgique.

Les souscriptions affluèrent, émanant tant des Associations que des individualités. Le projet des organisateurs était, comme on l'a lu plus haut, d'offrir au directeur-fondateur de *Wallonia* son buste exécuté par un statuaire liégeois au talent éprouvé, M. Georges Petit, et de clôturer par un banquet intime, offert à Oscar Colson, la cérémonie commémorative.

Voici la liste des personnes qui, en souscrivant, tinrent à envoyer à cette manifestation, leur adhésion effective et empressée:

Liste des Souscripteurs.

MM. ANDRÉ, Paul, directeur de *La Belgique artistique et littéraire*, Bruxelles.

BALAND, Arthur, directeur du *Florilège*, Anvers.

BASTIN, J. (abbé), professeur à l'Institut St-Joseph, Dolhain.

BAUWENS, Gaspard, professeur de musique, Liége.

BAYOT, Alphonse, prés. du *Cercle d'études wall. de l'Univ. de Louvain*.

BÉRARD, Jules, Liége.

BERCHMANS, Oscar, artiste sculpteur, Liége.

BERGMANS, Paul, chargé de cours à l'Université de Gand.

BODY, Albin, archiviste de la Ville de Spa.

BOSSU, Henri, Louvain.

BOUMAL, Louis, étudiant, Liége.

BRETEUIL, Nello, rédacteur à *La Meuse*, Liége.

BRONNE, Charles, rédacteur à *L'Express*, Liége.

MM. **Brouwers**, DD., Conservateur des Archives de l'Etat, Namur.
Capelle, Aristide, professeur à l'Ecole Moyenne, Liége.
Carlier, Arille, avocat, Charleroi.
Carlot, Armand, archiviste de la Ville de Mons.
Caron, Alphonse, artiste peintre, Liége.
Chainaye, Achille, homme de lettres, Bruxelles.
Chainaye, Louis, bourgmestre à Huy.
Chaumont, Léopold, avocat, Herstal.
Chauvin, Victor, professeur à l'Université de Liége.
Closson, Ernest, musicologue, Bruxelles.
Cloudt, A., industriel, Mons.
Colard, Hector, Bruxelles.
Collet, Paul, directeur du *Roman pays de Brabant*, Nivelles.
Collin, Isi, rédacteur au *Journal de Liége*.
Colson, Arthur, homme de lettres, Herstal.
Comblen, Paul, architecte, Liége.
Cornesse, Eugène, greffier provincial, Liége.
Crabbé, Alphonse, chef de bureau au Gouvernement provincial, Liége.
d'Andrimont, Gustave, avocat, Liége.
Debefve, Jules, professeur au Conservatoire royal de musique, Liége.
de Buggenoms, avocat, Liége.
de Cock, Alphons, rédacteur en chef de *Volkskunde*, Anvers.
Defeld, Emile, directeur-gérant de l'Imprimerie Bénard, Liége.
Defrecheux, Joseph, sous-bibliothécaire à l'Université, Liége.
Delaite, Julien, conseiller communal et provincial, Liége.
Delchevalerie, Charles, homme de lettres, Liége.
Mlle **Delchevalerie**, Laure, rédactrice à *L'Express*. Liége.
MM. **De Lexhy**, Désir, ingénieur, Grâce-Berleur.
Delvaux de Fenffe, Henry, gouverneur de la province de Liége.
Demoustier, Adolphe, avocat, Mons.
de Neuville, Albert, Liége.
de Sélys Longchamps, Hector, avocat, Liége.
Desoer, Charles, éditeur, Liége.
Despréetz, directeur de l'Ecole moyenne, Liége.
Destrée, C., conducteur honoraire des Ponts et Chaussées, Liége.
de Thier, chevalier Maurice, directeur de *La Meuse*, Liége.
Mme **de Waha**, baronne Léonie, Liége.
MM. **Dewert**, Jules, archiviste de la Ville d'Ath.
Digneffe, Emile, avocat, Liége.
Dommartin, Léon, directeur de *La Chronique*, Bruxelles.
Donnay, André, professeur au lycée de Pau (France).
Donnay, Auguste, artiste peintre, Méry.
Doutrepont, Auguste, professeur à l'Université, Liége.
Drèze, Julien, avocat, Liége.

MM. DUCHESNE, Alfred, professeur, Uccle.
DUCHESNE, Eugène, professeur, Liége.
DUMONT, Jules, industriel, Liége.
DUPIERREUX, Richard, homme de lettres, Bruxelles.
DUPONT, Désiré, Inspecteur chef de service à l'Administration communale, Liége.
ELSKAMP, Max, homme de lettres, Anvers.
ERNOTTE, Justin, ingénieur, Namur.
EYMAEL, Ferdinand, industriel, Liége.
FAIRON, Emile, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat, Liége.
FASSIN, Jules, rentier, Liége.
FELLER, Jules, professeur à l'Athénée royal, Verviers.
FIERENS-GEVAERT, professeur à l'Université, Liége.
FIVÉ, F., Liége.
FLAMENT, Julien, rédacteur en chef du *Cri de Liége*.
FLÉCHET, Ferdinand, député, Warsage.
FRAIGNEUX, Louis, échevin, Liége.
FRÉNAY, L.-J., directeur d'école, Liége.
GAIDOZ, H., directeur de *Mélusine*, Paris.
GARNIR, Georges, homme de lettres, Bruxelles.
GENON, Raphaël, instituteur communal, Liége.
GENVAL, Claude, homme de lettres, Liége.
GERARD, M., Liége.
GHEUDE, Charles, député permanent, Bruxelles.
GILBART, Olympe, rédacteur à *La Meuse*, Liége.
GILBERT, Eugène, avocat, secrétaire de la rédaction de la *Revue Générale*, Louvain.
GLESENER, Edmond, homme de lettres, Bruxelles.
GOBLET, Nicolas, député, Liége.
GODEFROID, Ernest, professeur à l'Ecole moyenne de Liége.
GOOSSENS, Hubert, photographe, Liége.
GORRISSEN, Winand, homme de lettres, Liége.
GRAFÉ, Jean, négociant en vins, Namur.
Mme GRAMME, Zénobe, Paris.
Mlle GRAMME, Zoé, Arlon.
MM. GRÉGOIRE, Gaston, député permanent, Liége.
GREINER, Adolphe, directeur général des Etabl. Cockerill, Seraing.
GROJEAN, Oscar, conservateur à la bibliothèque royale, Bruxelles.
HANON DE LOUVET, Alphonse, Nivelles.
HAUST, Jean, professeur, Liége.
HENIN, Jules, industriel, Farciennes.
HENNEBICQ, Léon, avocat, Bruxelles.
HENNEN, Guillaume, attaché aux Archives de l'Etat, Liége.
HENRIJEAN, Jean, assureur, Schaerbeck.

MM. HENS, Joseph, auteur wallon, Vielsalm.
HERVE, Emile, industriel, Trooz.
HEUVELMANS, Louis, assureur, Bruxelles.
HONIN, Alfred, commerçant, Liége.
HORION, Alexandre, conseiller communal, Liége.
Mme HORION-DELCHEF, Liége.
MM. HOUIN, Charles, bibliothécaire, Paris.
HUBERT, Herman, professeur à l'Université, Liége.
HUBLARD, Emile, conservateur de la Bibliothèque publique, Mons.
ISERENTANT, Pierre, professeur, Malines.
JASPAR, Maurice, professeur au Conservatoire, Liége.
JASPAR, Paul, architecte, Liége.
JENNISSEN, Emile, avocat, Liége.
JORISSENNE, Gustave, docteur en médecine, Liége.
KAISER, David, instituteur communal, Liége.
KRAINS, Hubert, homme de lettres, Bruxelles.
LAGAUCHE, Louis, auteur wallon, Liége.
LAMBILLIOTTE, Alphonse, professeur, Ghlin.
Mme LAMBOTTE, Emma, femme de lettres, Anvers.
MM. LARDINOIS, Albert, Liége.
LAURENT, Marcel, professeur à l'Université, Liége.
LECOMTE, Maxime, vice-président du Sénat, Paris.
LEDURE, Edmond, Bruxelles.
LEMONNIER, Camille, homme de lettres, Bruxelles.
LEQUARRÉ, Nicolas, professeur émérite de l'Université à Liége.
LEURIDANT, Félicien, chef de bureau du Secrétariat de l'Acad. royale de Belgique, Bruxelles.
LOISEAU, Louis, auteur wallon, Ixelles.
LOMRY, Pierre, docteur en médecine, Bovigny.
LOSSEAU, Léon, avocat, Mons.
MAGNETTE, Charles, sénateur, Liége.
MAGNETTE, Félix, professeur à l'Athénée, Liége.
MAILLIEUX, Fernand, avocat, Liége.
MALPASSE, Benoni, directeur d'école, Liége.
MALVOZ, professeur à l'Université, Liége.
MARÉCHAL, A., professeur à l'Athénée, Namur.
MARLIER, Alfred, restaurateur, Liége.
MASSET, Georges, directeur de *L'Express*, Bruxelles.
MATTHIEU, Ernest, archiviste de la Ville d'Enghien.
MAUBEL, Henry, homme de lettres, Bruxelles.
MAUBEUGE, Lucien, auteur wallon, Seraing.
MAUS, Octave, directeur de *L'Art Moderne*, Bruxelles.
MÉLOTTE, Paul, avocat, Liége.
MICHA, Alfred, avocat, Liége.

MM. Michel, Charles, professeur à l'Université, Liége.
Mockel, Albert, homme de lettres, Rueil.
Mug, Henri, tailleur, Liége.
Odekerke, Henry, industriel, Bruxelles.
Olyff, François, publiciste, Hasselt.
Pâquet, Albert, artiste peintre, Charleroi.
Parmentier, Édouard, auteur wallon, Nivelles.
Parmentier, Léon, professeur à l'Université, Liége.
Pastor, Gustave, ingénieur, Jemeppe.
Pastur, Paul, avocat, député permanent, Marcinelle.
Paulus, Léon, artiste lyrique, Jumet.
Pecqueur, Oscar, professeur, Liége.
Pelzer, René, architecte, Liége.
Philippe, Émile, artiste peintre, Florennes.
Picard, Edmond, avocat, Bruxelles.
Piérard, Louis, homme de lettres, Bruxelles.
Pietkin, Nicolas (abbé), curé de Sourbrodt (Prusse wallonne).
Pirenne, Henri, professeur à l'Université, Gand.
Pirotte, Alexandre, chef de bureau à l'Administr. Communale, Liége.
Plomdeur, Jean, industriel, Liége.
Randaxhe, S., docteur en médecine, Liége.
Rassenfosse, Armand, dessinateur et graveur, Liége.
Raveline, Henry, auteur wallon, Pâturages.
Remouchamps, J.-M., avocat, Liége.
Renard-Grenson, L., secrétaire de l'*Institut archéologique*, Liége.
Rency, Georges, directeur de *La Vie Intellectuelle*, Bruxelles.
Reuleaux, J., ingénieur, Liége.
Reuter, Victor, architecte, Liége.
Rey, Arnold, pasteur, Liége.
Robert, Albert, auteur wallon, Bruxelles.
Roger, Jean, conseiller provincial, Liége.
Mme Romiée, Mariette, artiste peintre, Liége.
MM. Rops, Paul, avocat, Mettet.
Rosy, Léopold, directeur du *Thyrse*, Bruxelles.
Rousseau, Henry, conservateur aux Musées Royaux, Mousty.
Rousseau, Victor, statuaire, Bruxelles.
Royer, Émile, député, Bruxelles.
Rüfer, Philippe, compositeur de musique, Berlin.
Sand, Robert, secrétaire général des *Amis de l'Art wallon*, Bruxelles.
Schroëder, Jacques, directeur du Théâtre Communal Wallon, Liége.
Semertier, Charles, linguiste, Liége.
Servais, Jean, conservateur du Musée Curtius, Liége.
Séverin, Fernand, chargé de cours à l'Université, Gand.
Simon, Henri, artiste peintre, auteur wallon, Liége.

MM. SMULDERS, Carl, professeur au Conservatoire royal de musique, Liége.
SNYERS. Arthur, architecte, Liége.
SOLVAY, Ernest, Bruxelles.
SOTTIAUX, Jules, homme de lettres, Bruxelles.
SOUGUENET, Léon, homme de lettres, Bruxelles.
STAINIER, Louis, administrateur-inspecteur de la Bibliothèque Royale, Bruxelles.
Mme STIELS-VAILLANT, A., Liége.
MM. STIELS, Arnold, substitut de l'Auditeur militaire, Liége.
STIERNET, Hubert, homme de lettres, Schaerbeek.
STIÉVENART, Pol, artiste peintre, Uccle.
TALAUPE, Gaston, homme de lettres, Mons.
TONGLET, Émile, président de la *Fédération wallonne littéraire et dramatique de la province de Namur.*
TOURNEUR, Victor, conserv.-adjoint à la Biblioth. Royale, Bruxelles.
TRICOT, Marcel, éditeur, Écaussines.
TROCLET, Léon, député, Liége.
VANDEREUSE, Jules, Charleroi.
VANDERVEST, Georges, Couillet.
VAN MARCKE, Charles, député, Liége.
VAN OEST, G., éditeur, Bruxelles.
VERLANT, Ernest, directeur général des Beaux-Arts au Ministère des Sciences et des Arts.
VIERSET, Auguste, homme de lettres, Bruxelles.
WATTIEZ, Adolphe, président de la *Ligue wallonne du Tournaisis*, Tournai.
WÉGRIA-GNUSÉ, Arthur, greffier au Tribunal de première instance, Liége.
WILLAME, Georges, directeur au Ministère de l'Intérieur, Bruxelles.
WILLEM, Joseph, auteur wallon, Chênée.

ADHÉSIONS COLLECTIVES

Amicale des Anciens Élèves de l'École moyenne de Liége.
Amis de l'Art wallon.
Association des Anciens Elèves de l'Académie royale des Beaux-Arts de Liége.
Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons, Liége.
Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers montois, Mons.
Association littéraire wallonne, Charleroi.
Cercle des Sciences et des Beaux-Arts, Huy.
Cercle archéologique, Mons.
Corps professoral de l'École du Livre, Liége.
Fédération des Artistes wallons (section liégeoise).
Fédération des Œuvres d'Enseignement populaire de la province de Liége.

Fédération wallonne littéraire et dramatique de la province de Liége.
Garde wallonne, Liége.
Institut archéologique liégeois
Ligue nationale antiflamingante, Liége.
Ligue pour la Défense de la Fagne, Verviers.
Ligue wallonne de Liége.
Œuvre des Artistes, Liége.
Société de Littérature wallonne, Liége.
Société libre d'Émulation, Liége.
La Wallonie, Ostende.





LA MANIFESTATION

LA REMISE DU BUSTE

La manifestation était fixée au 11 janvier, à 5 heures de l'après-midi, dans les salons de l'Hôtel de l'Europe, à Liége.

Bien que le froid et la neige fissent rage au dehors, il y avait foule, à l'heure fixée, dans les élégants locaux de style Empire où devait avoir lieu la remise du buste. Sous la clarté des lampes électriques, dans un cadre verdoyant, l'œuvre du sculpteur Petit s'érigeait, voilée, sur un socle, qu'entourait une draperie aux couleurs liégeoises.

M. Charles Magnette, président du Comité organisateur, et les membres du Comité, recevaient les arrivants. Dans la nombreuse assistance, on remarquait: Mme Horion-Delchef, Mlles Delchevalerie et Fivé, du Comité de l'*Union des Femmes de Wallonie*, Mme Mallieux, Mme Stiels, Mlle Chauvin ; MM. Ch. Magnette, sénateur ; Ferdinand Fléchet et L. Troclet, membres de la Chambre des Représentants ; Victor Chauvin et Herman Hubert, professeurs à l'Université ; M. Falloise, échevin; Julien Delaite, Emile Digneffe et Al. Horion, Conseillers communaux ; J. Defrecheux et G. Willame, fondateurs de *Wallonia;* A. Carlier, de Charleroi ; A. Chainaye, de Bruxelles; P. Collet, de Nivelles , F. Olyff, de Hasselt; R. Sand, de Bruxelles; E. Tonglet, de Namur ; J. Bérard, O. Berchmans, L. Boumal, N. Breteuil, I. Collin, P. Comblen, J. Closset, de Buggenoms, G. d'Andrimont, Jean d'Ardenne, G. Defeld, Ch. Delchevalerie, H. de Sélys, Ch. Desoer, A. Despréetz, C. Destrée, E. D'Hont, Aug. Donnay, Eug. Duchesne, J. Dumont, E. Fairon,

J. Flament, J.-L. Frénay, Claude Genval, O. Gilbart, E. Godefroid, H. Goossens, J. Haust, A. Honin, M. Jaspar, E. Jennissen, Dr Jorissenne, H. Laduron, A. Lobet, F. Mallieux, P. Mélotte, H. Mug, O. Pecqueur, G. Petit, A. Pirotte, J. Plomdeur, Dr Randaxhe, A. Rassenfosse, J.-M. Remouchamps, J. Schroëder, Ch. Semertier, J. Servais, H. Simon, C. Smulders, F. Souguenet, A. Stiels-Vaillant, A. Tilkin, F. Troisfontaines, Warland, Wégria-Gnusé, etc..

Quant tout le monde fut réuni, M. Oscar Colson fit son entrée entouré des membres de sa famille, salué par les applaudissements de l'assistance. Son père, M. Louis Colson, et sa vénérable mère, Mme Oscar Colson, Mlle Colson, sa fille, et M. Arthur Colson, frère du jubilaire, prirent place à ses côtés.

Dans un grand silence, M. Charles Magnette, s'avançant vers le héros de la fête, prononça le discours suivant:

Discours de M. Charles Magnette.

MESDAMES, MESSIEURS,

Voici dix années, à quelques jours près, qu'ici même, à quelques pas d'où nous sommes, dans une cérémonie émouvante et inoubliable, la Wallonie intellectuelle magnifiait, à l'occasion de son cinquantième volume, le prestigieux écrivain auquel les lettres belges doivent «Un Mâle», «Le Mort», «Thérèse Monique», «Le Vent dans les Moulins», et tant d'œuvres, puissantes ou suaves, toujours inspirées par le haut souci de l'Art, toujours reflétant un profond amour de la terre natale.

Et j'entends encore Camille Lemonnier, disant de sa belle voix, pleine, sonore, prenante, un peu tremblante pourtant, les choses qu'il fallait dire à des Wallons rassemblés pour glorifier l'un de ceux qui, sans être de leur race, avaient le plus sincèrement et le plus subtilement exprimé l'essence de leur génie et de leur cœur.

— «L'âme wallonne, s'exclamait-il, l'âme d'un peuple qui efflora en grâces élyséennes et mystiques avec ce divin chanteur de cantiques, César Franck, et qui, sur les lyres dionysiaques, fit exulter la sensualité païenne d'un Raway! Il me semble qu'on touche là aux points extrêmes de la courbe spirituelle décrite par votre mentalité wallonne, si cordiale, si fraîche, l'âme qui vous fit grands dans le passé et qui, aujourd'hui

comme alors, exalte l'expansion sans trève de vos puissances individuelles ! »

« L'âme qui chante aux lèvres de vos poètes, tendre, ingénue, orageuse, âme de héros et d'enfants, comme l'oiseau sous la feuillée, comme l'enclume sous le marteau, comme le vent qui enfle les drapeaux, comme la chanson timide de l'amant, comme le fleuve aux ondes soyeuses qui passe sous vos ponts ! Ames frémissantes et profondes de votre Remouchamps, de votre Defrecheux, de votre Vrindts, de vos Colson !... »

Dix années ont passé sur ces paroles, les laissant plus intensément vraies, plus grandiosement prophétiques.

Dix années de labeur, de luttes, d'inquiétudes, de déceptions, d'espoirs aussi, d'espoirs surtout.

Dix années pendant lesquelles cette mentalité wallonne, révélée depuis si peu, si sincèrement analysée, si superbement décrite, s'est affirmée vivace, indestructible.

Et nous voici, après cette période, réunis pour contempler, un instant, le chemin parcouru et pour rendre hommage à quelques-uns de ceux qui ont tant travaillé et tant sacrifié pour le salut et la grandeur de la race.

Mais ici, tout de suite, avant d'aller plus loin, il importe de le dire : l'œuvre dont nous célébrons le vingtième anniversaire n'est pas une œuvre de haine : l'homme dont la collaboration, opiniâtre, attentive, éclairée, assura une durée aussi longue à une publication qui paraissait, à sa naissance, destinée à l'existence éphémère de tant de ses pareilles, n'est pas un apôtre de la lutte des races.

Nous savons que la diversité est une loi de la nature et de l'humanité, comme elle est une condition de tout progrès.

Nous savons que les différences ethniques sont inévitables autant qu'elles sont nécessaires, et qu'un nivellement absolu est aussi peu souhaitable qu'il serait irréalisable.

Nous pensons que l'idéal serait que chaque race pût apporter au trésor commun de l'humanité sa part de travail, de qualités, de dons naturels ou acquis. Au lieu de cette haine qui sépare et met aux prises, si souvent, hélas, des hommes que distinguent et séparent des langues, des couleurs, des origines diverses, nous aimerions voir grandir ce sentiment, qu'au-dessus de toutes ces divisions, plane et domine et commande la qualité d'homme !

C'est dans cet esprit que les fondateurs de *Wallonia* et leurs

continuateurs concevaient l'œuvre que nous glorifions aujourd'hui :

« Elle combat, — je lis ce passage dans un Bulletin datant de 1901, — elle combat la lutte des races, mais elle prône » l'émulation des Wallons et des Flamands dans l'étude de » leur passé, l'estime de leur présent et l'espoir en leur commun » avenir ».

Ce sont là de belles paroles qu'il convient de rappeler et de mettre en pleine lumière.

Œuvre d'amour, œuvre de piété patriale, œuvre à la fois d'instinct ethnique et de conscience de race ; ainsi peut se caractériser l'esprit qui a présidé à la création de *Wallonia*, et qui inspire encore aujourd'hui son directeur et tous ses collaborateurs.

Oh ! assurément, lorsque les circonstances l'ont voulu, la modeste petite Revue de folklore a pris de l'allure.

Elle a su, parfois, quand il le fallait, montrer les dents, et même, parfois, s'en servir.

Dame ! les Wallons sont bons enfants, mais leur longanimité n'est point sans limites, et il est bon, quelquefois, il est indispensable même, de le faire voir.

C'est ainsi que, tout doucement, *Wallonia* a étendu son rayon d'étude et d'action et que, successivement, après la tradition populaire, l'Art wallon sous toutes ses formes, la défense contre les atteintes à la culture wallonne, en un mot l'exaltation de l'âme wallonne devinrent et demeurent son but et sa raison d'être.

Mais, au milieu des espérances et des joies, que d'efforts, que de persévérance, que d'angoisses recèlent ces vingt années d'existence et de production !

Labeurs collectifs, labeurs individuels, *Wallonia* est faite de tout cela.

Mais les œuvres vraiment et exclusivement collectives sont bien rares, et il en est peu qui ne doivent en réalité, leur vie, leur croissance, leur prospérité, à un homme, qui en a fait sa chose, qui leur a donné sans compter le meilleur de lui-même.

Pour *Wallonia*, cet homme fut Oscar Colson, cet homme est Oscar Colson.

Eh ! Je ne veux point dire que Colson ait tout seul enfanté, nourri, élevé et développé *Wallonia*.

Pas plus que nous n'aurions la prétention de faire du Recueil

dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire, le pivot du mouvement wallon.

Celui-ci a des causes profondes et multiples, et présente des manifestations variées, dont chacune est accueillie avec joie par ceux-là qui voient, par dessus les détails et les contingences, la grandeur d'ensemble de l'œuvre à accomplir.

Non, Colson n'est pas toute notre *Wallonia*, et il saura le dire avec cette franchise modeste qui est une de ses plus belles caractéristiques.

Mais, ce qui est vrai, ce que je ne crains pas d'affirmer, ce que je sais, moi, qui ai été mêlé de près, et souvent — Oscar Colson s'en souvient — aux multiples incidents de la vie de *Wallonia*, c'est que, sans Colson, *Wallonia* n'eût pas survécu.

Et c'est pourquoi il n'est pas possible de célébrer un anniversaire mémorable et rare, d'exalter une œuvre magnifique et féconde, sans mêler à cette commémoration et à cette glorification le nom et la personne de celui à qui elle doit sa vigueur et son éclat.

Et vraiment, ce n'est pas un spectacle banal, c'est, au contraire, un exemple précieux, émouvant et réconfortant que celui de ce petit instituteur, mû par une idée, haute autant que désintéressée; sacrifiant à cette idée ses veilles, ses loisirs, renonçant pour elle à des avantages matériels que tant d'autres poursuivent et conquièrent ; courant, pour elle, des risques de toute nature; ne recherchant jamais, fuyant même les satisfactions d'amour-propre; prêt à toutes les tâches qui peuvent faciliter la route vers son idéal.

Je vous entends, mon cher Colson, me dire, en ouvrant vos grands yeux clairs et francs, je vous entends me dire: « Moi, je suis tout cela? C'est sans m'en douter! »

J'en suis convaincu. Vous êtes de ceux en qui le devoir, en qui l'enthousiasme, en qui l'idéal ont pris racine, jusqu'au plus profond des fibres.

Ils vont parce qu'ils sentent qu'ils doivent aller, qu'ils se sentent marqués, en un mot, parce qu'ils ont la foi, la foi qui les rend dédaigneux de l'indifférence, des sarcasmes et des obstacles.

Vous pouvez être heureux et fier du phénomène rare qu'il nous est donné, grâce à vous, de contempler.

Des hommes, venant de tous les coins de la Belgique, des hommes qui, sur des points essentiels, pensent et agissent différemment, tous ceux-là ont, un moment, fait trève à leurs di-

vergences. Ils se sont groupés autour de vous pour rendre hommage à un principe, honorer une race, qui a enfin pris conscience d'elle-même et louer un homme qui a tant aidé à ce réveil.

C'est pourquoi, mon cher Colson, la Patrie wallonne, dont vous êtes un enfant glorieux et fervent, vous remercie et vous acclame!

Ceux qui parlent en son nom n'ont pas voulu que pût s'éteindre trop vite, au hasard des événements sans cesse renouvelés, la mémoire de cette réunion qui laissera au cœur de tous ceux qui y prennent part de douces, revigorantes et indélébiles impressions.

Ils en perpétueront le souvenir par la publication d'un numéro spécial de votre chère *Wallonia*, et ils ont aimé, en plus, de vous rendre un hommage qui, nous en sommes sûrs, vous ira au cœur. Ils ont demandé à Georges Petit de mettre à leur disposition son talent pénétrant, fait d'énergie, de finesse et de bonté, et de fixer dans le bronze les traits si caractéristiques du héros de cette solennité.

Vous allez, Mesdames et Messieurs, voir avec quel bonheur Georges Petit s'est acquitté de la mission que nous lui avons confiée.

Et c'est ainsi, mon cher Colson, que l'Art wallon, par l'œuvre d'un de ses grands artistes, récompensera dignement un grand fils de la Wallonie, un de ceux qui ont le plus puissamment contribué à la faire connaître, aimer et admirer.

* * *

Et, tandis que M. Magnette tendait au héros de la fête ses deux mains que celui-ci étreignait avec émotion, la draperie qui cachait le buste fut enlevée et l'œuvre vigoureusement expressive de Georges Petit apparut à tous les yeux. Ce fut, pour l'artiste et pour son modèle, un instant pathétique. De toutes parts, les applaudissements crépitèrent, une enthousiaste ovation retentit, saluant l'homme dont on célébrait le haut effort tenace et désintéressé, l'artiste de chez nous qui avait inoubliablement fixé ses traits et donné à la matière une si vivante allure, et l'orateur qui venait d'exprimer en termes si élevés et si justes, la pensée de tous.

Cependant, trois membres du Comité, MM. Boumal, Genval et Godefroid offrirent à Mme Oscar Colson, à Mme Colson mère et à Mlle Colson, des gerbes de fleurs.



Buste d'Oscar Colson.

Bronze du statuaire liégeois Georges Petit.

Puis, quand les acclamations le lui permirent, M. Maurice Falloise, échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, parla à son tour.

Discours de M. Maurice Falloise.

Au nom de l'Administration Communale de Liége.

En une improvisation brève, mais chaleureuse, et débitée avec une énergique sincérité, M. Falloise tint à s'associer, au nom de l'Administration communale de Liége, aux félicitations et aux remerciements décernés au héros de la fête. Tous, dit-il, nous avons suivi avec le plus grand intérêt les succès toujours croissants de la Revue que M. Colson dirige avec tant de talent. Il faut saluer en lui l'enfant d'une race forte et consciente de ses destinées. Les Wallons ont le devoir de communier dans l'enthousiasme pour honorer ceux qui se sont, comme lui, créé des titres à leur gratitude. Et, dit en concluant l'orateur, c'est avec une vive joie que je suis venu féliciter un des champions les plus méritants de la cause wallonne et lui dire merci !

Cette allocution n'est pas moins chaudement applaudie, puis l'on entend le

Discours de M. Victor Chauvin,

Au nom de la *Société de Littérature Wallonne.*

CHER COLLÈGUE,

Dans cette fête, toute cordiale, où nous célébrons un glorieux anniversaire, la voix de la *Société de Littérature wallonne* doit être l'une des premières à se faire entendre, car, en vous présentant ses plus affectueuses félicitations, elle ne fait que remplir un devoir. Nombreux, en effet, sont les services que vous lui avez rendus avec un dévouement infatigable. C'est le 14 février 1902 que vous avez été élu membre titulaire et, depuis plus de dix ans, vous n'avez cessé de prendre une part active à ses travaux. Bien mieux ! Bibliothécaire-adjoint depuis le 12 décembre 1904, en titre depuis le 9 décembre 1907, vous n'avez cessé de consacrer votre science de bibliographe et votre zèle inlassable à former et compléter notre collection de livres

et à la tenir en bon ordre. Et, non content de cette besogne de tous les jours, vous avez pris l'initiative de deux grands travaux.

C'est d'abord, la *Table générale* systématique des publications de la société pendant son premier demi-siècle d'existence, de 1856 à 1906. Dans cette œuvre considérable, modèle de claire méthode et d'impeccable exactitude, vous avez fait le relevé de tous nos labeurs, créant ainsi un instrument de travail de premier ordre. Et la confection de ce vaste répertoire — il contient 1386 numéros — ne suffisant pas à votre ardeur, vous avez entrepris une *Bibliographie wallonne*, dont le premier fascicule, embrassant tout ce qui a paru en Wallonie pendant les années 1905 et 1906, a seul encore été publié et dont la richesse ne peut être justement appréciée que par les gens du métier; car d'autres ne savent pas quelles peines infinies il faut se donner pour réunir des renseignements dignes de confiance sur les contemporains.

N'eussiez-vous même pas fait ces grands travaux, dont nous ne vous saurons jamais trop de gré, encore la *Société de Littérature wallonne* aurait-elle le devoir de prendre part à cette fête. Jalouse de maintenir ses traditions en n'admettant dans son sein que des savants ou des littérateurs dignes de succéder à tant d'hommes éminents qui ont fait sa gloire, elle ne veut chez elle que des personnalités qui l'honorent plus encore qu'elle ne les honore en les choisissant. Or, ce principe, elle l'a appliqué une fois de plus et elle ne s'est pas trompée en s'adjoignant le fondateur, le directeur de *Wallonia*.

Dès le début de cette difficile et méritoire entreprise, vous avez su, cher Collègue, aidé d'abord de deux autres de nos amis, puis seul, attirer autour de vous une élite de collaborateurs; et cette élite, tout en conservant son caractère, n'a pas tardé à devenir une véritable armée: on peut, dans vos listes, relever 304 noms. Leur donnant l'exemple d'une ardeur infatigable au travail et d'une spontanéité qui imprime à toutes vos entreprises leur cachet d'heureuse originalité, les guidant dans leurs efforts, vous avez fait de votre Revue cette collection magistrale de tout ce que, en fait de folklore, d'art, de travaux savants, il importait de recueillir à temps ou d'accueillir pour montrer au monde quels trésors de poésie, de verve, de science récèle l'âme wallonne. De triomphe en triomphe sur la mauvaise fortune qui vous a si longtemps guetté, de progrès en progrès, — car chaque jour amène son enseignement. —

vous êtes parvenu à faire de *Wallonia* une œuvre solide, qui s'est imposée à l'estime de la république des sciences et des lettres et dont l'autorité ne se discute plus. Mais je n'ai pas besoin d'insister sur ce qui éclate à tous les yeux et je me borne, au nom de la *Société de Littérature wallonne*, à vous souhaiter longue vie pour vous et votre œuvre de prédilection, longue vie, ou, pour dire la même chose en d'autres termes, long succès.

* * *

M. Chauvin ayant exprimé l'hommage des savants, il revenait à M. Robert Sand de traduire, en ces termes, celui des artistes:

Discours de M. Robert Sand,

Au nom des *Amis de l'Art Wallon.*

MON CHER COLSON,

Vous regretterez avec nous tous qu'une voix plus éloquente que la mienne, cette voix frémissante et passionnée qui, l'année dernière à Charleroi et, plus récemment encore, ici même, à Liége, faisait vibrer la Wallonie toute entière, ne s'élève en ce moment pour vous parler au nom des *Amis de l'Art wallon.*

Jules Destrée, qui est avec nous de cœur pour vous fêter, eût trouvé les mots qui conviennent pour vous dire notre sympathie, notre estime, notre reconnaissance, notre joie aussi de voir tant de Wallons, peut-être séparés parfois hors d'ici, mais heureux d'avoir pu se réunir pour acclamer en vous le défenseur d'idées et de sentiments qui leur sont à tous chers au même titre. Permettez-moi donc de solliciter votre affectueuse indulgence en vous priant de me juger moins sur mes paroles que sur mes intentions.

Vous avez, mon cher Colson, presque inventé la Wallonie, si l'on peut dire. Ils étaient peu nombreux, il y a vingt ans, ceux qui connaissaient, dans le pays wallon, les richesses des gloires passées; et plus rares encore étaient ceux qui devinaient que, sur ce sol, de nouvelles moissons se lèveraient un jour pour se dorer au soleil de Wallonie. Vous avez eu le culte du passé et la foi dans l'avenir. Vous avez eu l'enthousiasme qui rallie toutes les bonnes volontés, la confiance qui surmonte tous les obstacles, le sourire qui discipline toutes les collaborations pour

diriger les efforts vers un même but. la persévérance qui conduit au succès.

Cette foi inébranlable que vous aviez, vous a fait trouver les moyens propres à nous passionner tous pour l'œuvre à accomplir. Dans les débuts de *Wallonia*. vous avez donné une large place au folklore, au dialecte, aux traditions populaires, devinant toute la joie qu'auraient les Wallons à retrouver leurs légendes, les vieilles histoires dont des voix douces et chevrotantes un peu, hélas! éteintes depuis tant d'années, émerveillèrent leur enfance, et jusqu'à ces locutions familières et patoisantes qui, même lorsqu'elles viennent d'un inconnu, nous arrêtent et nous font sourire: c'est un « pays ».

Vous avez, avec cette diplomatie supérieure qui est celle du cœur, réveillé en nous les plus douces émotions; vous nous avez rendu une patrie, vous avez rouvert la vieille demeure où les draps fleuraient la lavande, où les verres brillaient dans l'antique bahut, où la marmite chantait dans l'âtre et où, les jours de fête carillonnée, la cave livrait ses dernières bouteilles pansues, de vraies bouteilles liégeoises, poussiéreuses et vénérables. qui versaient à la ronde le vieux bourgogne couleur de pelure d'oignon.

Vous nous aviez émus; nous étions avec vous.

Alors vous nous avez entraînés; vous nous avez obligés à étudier tout le passé de ce pays dans ses manifestations les plus hautes comme dans ses traditions les plus humbles; puis vous nous avez révélé des peintres, des statuaires, des graveurs et des artisans modernes, fils glorieux de glorieux ancêtres; et quand, à Liége, en 1905, à Charleroi, en 1911, on voulut magnifier l'art wallon d'autrefois et imposer à l'admiration l'art wallon d'aujourd'hui, c'est dans *Wallonia* que les organisateurs puisèrent les renseignements les plus précieux et les inspirations les plus fécondes.

Les *Amis de l'Art wallon* se sont donné la mission de conduire avec vous vers des destinées plus belles encore, nous l'espérons, ce mouvement qui entraîne avec lui tous les enthousiasmes de ce pays.

En demandant à *Wallonia* d'accueillir leurs travaux, de défendre leurs revendications artistiques, d'être leur porte-parole auprès du grand public, les *Amis de l'Art wallon* ont voulu vous témoigner plus que leur estime et leur sympathie, toute leur

reconnaissance pour l'œuvre que vous avez accomplie, que vous avez su faire belle et indépendante.

Permettez qu'en leur nom je vous renouvelle l'expression des sentiments qui les animent et souffrez qu'à votre succès, nous associions celle qui, ayant été près de vous aux jours de dur labeur, doit être à vos côtés lorsque nous vous acclamons.

* * *

Bien qu'ils ne fussent pas directement mêlés à la vie de *Wallonia*, les divers organismes entre lesquels M. Oscar Colson a partagé son activité et dont, dans le passé ou le présent, il a contribué si vaillamment à assurer la prospérité, s'étaient fait représenter à la cérémonie.

En premier lieu, on entendit le

Discours de M. Alphonse Tilkin,

Au nom de la *Fédération Wallonne littéraire et dramatique de la province de Liége.*

MESDAMES, MESSIEURS,

MON CHER COLSON,

Après toutes les excellentes choses qui viennent d'être dites, et auxquelles je m'associe de tout cœur, je ne serai pas bien long.

Laissez-moi seulement me joindre à tous ceux qui vous congratulent à l'occasion des vingt ans de *Wallonia* et me permettre de vous dire toute mon admiration pour votre érudition, vos excellents travaux et, tout particulièrement, pour votre persévérance. Cette dernière qualité n'est pas toujours celle qui domine chez nous, Wallons, mais, par bonheur pour les amis de nos vieilles traditions, vous la possédez à un haut degré.

Nous connaissons, du reste, votre endurance au travail. La *Fédération Wallonne littéraire et dramatique de la province de Liége*, que j'ai l'honneur de représenter, est votre œuvre. Vous êtes son premier Président et c'est sous votre intelligente impulsion que, en quelques années, elle a conquis les faveurs et la confiance des pouvoirs publics. Les encouragements que la

Ville et la Province votèrent à nos vaillantes sociétés wallonnes. c'est à votre travail, à votre zèle, à votre dévouement et — encore une fois — à votre persévérance qu'on les doit: nous ne l'avons pas oublié, mon cher Président honoraire; aussi la *Fédération wallonne* a-t-elle tenu à s'associer à cette manifestation si méritée et à vous apporter ses plus chaleureuses félicitations. Elle m'a chargé, en outre, de vous exprimer toute sa reconnaissance, toute sa gratitude. J'ajouterai que je suis extrêmement heureux d'avoir été choisi pour remplir cette agréable mission auprès de vous.

Puissent *Wallonia* et son directeur, nous rester de longues années, de très longues années encore !

* * *

Puis, ce fut le

Discours de M. Emile Despréetz,

Au nom de l'*Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole moyenne de Liége.*

CHER PRÉSIDENT,

Après le Président d'honneur de l'*Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole moyenne*, M. Charles Magnette, permettez au Vice-Président de saisir l'occasion qui se présente à lui pour vous congratuler à son tour et rappeler aux amis ce que, indépendamment de la revue *Wallonia*, vous avez fait de bien dans l'intérêt général et avec le plus grand désintéressement.

Sitôt sorti de l'Ecole normale et tout en remplissant vos devoirs professionnels dans les écoles de Liége, vous avez éprouvé le besoin de donner cours à votre grande activité, et vous avez écrit, pendant de longues années, dans plusieurs revues pédagogiques, des articles justement remarqués.

En 1905, lorsqu'il fut question de fonder l'*Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole moyenne*, vous fûtes des premiers à vous inscrire et l'Assemblée vous confia le double mandat d'administrateur de la Société et de membre du Comité de rédaction de son organe bi-mensuel: le *Bulletin de l'Amicale*.

En 1908, lors de la crise que subit momentanément la société, vous fûtes appelé à la présidence, et la confiance que vos mandants placèrent en vous, vous n'avez cessé de la justifier.

Votre tact, votre énergie et votre ténacité surmontèrent des difficultés qui venaient de surgir et la paix et la conciliation ne tardèrent pas, grâce à vos efforts avisés, à régner au sein de nos membres, redevenus des amis.

Depuis lors, vous vous êtes employé à perfectionner les organismes existants déjà et avez pris de nouvelles intitiatives telles que la réorganisation de l'*Office du Travail*, dont l'essor est si considérable que nous pouvons dire actuellement: l'Amicale procure des emplois à tous nos élèves diplômés; la création de l'*Université populaire*, si florissante, dont vous avez élaboré le règlement et à laquelle vous avez su intéresser nombre de personnalités liégeoises et de la province ; enfin, les *Cours professionnels* qui bientôt, seront, espérons-le, constitués en école professionnelle pour employés. Telles sont, Messieurs, les belles et bonnes choses que je relève à l'actif de l'homme de bien, du bon camarade, que nous fêtons aujourd'hui.

Mon cher Président, le 27 octobre dernier, l'Assemblée générale de l'*Amicale* a pensé ce que je viens de vous dire, en renouvelant, par acclamations, votre mandat de Président. C'est, en même temps la proclamation de votre mérite et de sa reconnaissance.

Vive notre Président Colson ! Vive le Directeur de *Wallonia!*

* * *

Comme leur chef officiel, M. Falloise, les collègues de M. Colson dans l'enseignement primaire lui apportent leur confraternel tribut d'hommages. Il s'exprime par le

Discours de M. Léopold-Joseph Frenay,

Au nom du *Cercle des Anciens Normaliens.*

Mon cher Confrère,

Au nom du *Cercle des Anciens Normaliens liégeois*, je m'associe de tout cœur à toutes les bonnes paroles que l'on vient de vous adresser.

Depuis la première heure, votre nom est inscrit aux *Normaliens*. Vous y avez prodigué vos conseils avisés ; vous y avez été pour tous un bon, un aimable, un obligeant, un charmant confrère. Vous avez pris aux travaux du Cercle une part ef-

fective et des plus efficaces. Aussi, croyez-le bien, vos collègues apprécient les services que vous avez rendus et ils saisissent avec empressement l'occasion qui se présente de vous en remercier et de vous renouveler l'expression de leur fervente et cordiale gratitude.

Au risque de blesser votre modestie, j'ajouterai qu'ils sont heureux et fiers de compter parmi leurs membres, le sympathique camarade, le folkloriste érudit, l'excellent et distingué Wallon qui, indépendamment de ses occupations professionnelles et des nombreuses dissertations d'ordre et de propagande pédagogique qu'il a écrites, porte depuis vingt ans, haut et ferme, avec la foi persévérante qui sait agir sans aucune défaillance, le Drapeau aimé de la Wallonie.

* * *

Les Liégeois savent avec quel zèle M. Colson a entrepris l'organisation de l'*Ecole du Livre*, qui grâce à l'impulsion qu'il lui a donnée, fut prospère dès sa fondation. Il appartenait à ses dirigeants de traduire, à cet égard, leur sentiment par le témoignage de deux personnalités particulièrement autorisées:

Discours de M. Charles Desoer,

Au nom du Conseil d'Administration de l'*Ecole professionnelle du Livre.*

MESDAMES, MESSIEURS,

Comme vous le savez, M. Colson joint à ses nombreuses autres fonctions celles, très absorbantes, de Directeur de l'*Ecole du Livre.*

Quoique *Wallonia* n'ait aucun rapport direct avec cette Ecole, je suis heureux de profiter de l'occasion qui nous est offerte pour féliciter le jubilaire et le remercier au nom du Conseil d'Administration pour le zèle admirable et la réelle compétence qu'il apporte à l'exercice de sa mission.

Nous sommes heureux de l'avoir à la tête de notre institution qu'il dirige depuis sa fondation, et nous espérons qu'il continuera longtemps à s'en occuper.

Messieurs les Professeurs de l'Ecole, qui le voient à l'œuvre de plus près, ayant exprimé le désir de le féliciter eux-mêmes, je laisserai à M. Laduron le soin de parler en leur nom.

Discours de M. Henri Laduron,

Au nom du Corps professoral de l'*Ecole professionnelle du Livre.*

MONSIEUR COLSON,

Au nom du Corps professoral de l'Ecole du Livre, que j'ai l'honneur de représenter en cette belle circonstance, permettez-moi de joindre mes félicitations à celles qui viennent de vous être adressées par des personnes beaucoup plus qualifiées que moi-même pour dire toute la valeur du travail que vous avez accompli pendant vingt années, en dirigeant la revue *Wallonia* d'une façon si magistrale.

D'autres ont publié votre érudition et votre infatigable activité. Nous, qui vous voyons à la tête de l'*Ecole du Livre* depuis trois années, nous avons pu nous convaincre qu'outre ces qualités de labeur et de science vous possédez l'affabilité, le désintéressement, le tact; il nous a suffi d'être en relation avec vous de quelques jours pour qu'il nous fût impossible de ne pas vous accorder d'emblée toute notre estime, toute notre admiration, toute notre affection.

Aussi est-ce avec joie que je vous dis en ce moment que nous sommes heureux et fiers d'avoir trouvé chez le dévoué Directeur de l'*Ecole du Livre*, un travailleur perspicace, qui conduit ses Professeurs d'une façon bienveillante, sans pour cela négliger le moindre détail qui peut être utile à l'enseignement dont mes Collègues et moi sommes chargés.

En joignant mes modestes mais cordiales félicitations à celles des hautes personnalités qui ont voulu honorer votre labeur en organisant la belle manifestation de ce jour, je vous prie de croire à toute notre reconnaissance ainsi qu'à notre profonde estime.

Ayant, sous le coup d'une profonde et visible émotion, écouté tous ces discours et les vives approbations qui les ponctuèrent, M. Oscar Colson, d'une voix mal assurée, prit enfin la parole, devant l'assistance religieusement attentive ; il s'exprima en ces termes:

Réponse de M. Oscar Colson.

Monsieur le Président,
Messieurs les Membres du Comité,
Mesdames,
Messieurs,

Il y a quelques jours, l'un des membres du Comité qui nous réunit aujourd'hui, M. Charles Delchevalerie, au cours d'une série d'articles sur les manifestations wallonnes qui se sont succédées ces derniers temps, justifiait à sa façon, devant les lecteurs de *L'Express*, la fête de ce jour.

Dans cet article, l'auteur faisait montre, une fois de plus, de cette élégance de sentiments et de cette ferveur wallonne que nous admirons entre toutes.

Mais il parlait aussi de l'heure où nous sommes, et il en appréciait l'importance avec un enthousiasme qui m'a rempli d'anxiété.

A entendre les orateurs qui viennent de prendre la parole, à sentir la chaleur de leur conviction et l'ardeur de leur hommage, à voir comment vous y avez applaudi, je me rends compte que mes appréhensions n'étaient que trop fondées.

Certes, il est des traditions qu'il faut savoir respecter et des conventions qu'il faut savoir subir.

Vous avez entendu les échos sympathiques, trop flatteurs à la vérité, des divers milieux où mon activité est requise.

L'heure ardente où nous sommes, excuse la profusion d'éloges que vous venez d'entendre.

Cette heure d'enthousiasme est trop belle pour que je ne sois pas excusable d'avoir accepté, au nom de *Wallonia*, de la vivre au milieu de vous.

L'idée de fêter les vingt ans de *Wallonia* a, dès le premier jour, recueilli mon adhésion sans réserve.

Nul plus que moi, ne sait, en effet, combien a été laborieux et constant le dévouement des collaborateurs à qui cette œuvre est due.

Nul n'était plus que moi désireux d'applaudir au long succès de tant d'efforts consciencieux et désintéressés.

Malgré tous les attentats qu'une amicale conspiration devait faire subir à ma modestie trop justifiée, je suis heureux d'être

avec vous, pour applaudir à l'amitié qui a uni durant vingt ans une élite d'artistes, de littérateurs et de savants, en faveur de ce que nous avons nommé les Etudes wallonnes.

Je suis avec vous pour louer la continuité de tant d'efforts, pour honorer l'œuvre collective. Je suis avec vous, de toute la ferveur de mon cœur wallon, pour crier: Vive *Wallonia!*

On ne pouvait pas moins attendre de celui qui est le premier collaborateur en date de la Revue, et qui s'honore d'être encore, après vingt ans, son metteur en pages et son éditeur dévoué. C'est à ce titre seul que j'avais pu accepter la mission de paraître aujourd'hui devant vous.

Les éloges que vous avez entendus dépassent ma modeste personnalité; je ne m'en plains pas, puisque, si j'en apprécie tout le prix, il m'est d'autant plus doux de les transmettre à ceux qui en sont dignes.

Ma tâche a été limitée, — limitée par le temps, par les capacités et surtout par le talent.

Mes mérites, en tous domaines, ont été ceux d'un homme qui tâchait à réaliser le mieux possible ce qu'il croyait bon, suivant le principe de la plus simple loyauté. Et de pareils mérites sont fort communs, puisque ce sont ceux de tous les honnêtes gens.

Combien d'hommes, pourtant, ayant conçu un plan de vie, cherchent en vain à l'observer sans que nulle difficulté ne les en vienne distraire; combien, ayant en vue quelque œuvre, prêts à l'entreprendre avec courage, pour la réaliser suivant leurs forces, ne peuvent qu'user leur vie en tentatives infructueuses et, trahis par les circonstances, ou trahis par les hommes, meurent sans avoir vu la terre fleurie qu'ils s'étaient si ardemment promise.

Heureux sont ceux qui, bien compris, encouragés et soutenus, voient leurs vœux s'accomplir.

Mon existence, en ces vingt ans dont vous parlez, fut enviable.

Une élite nombreuse a réalisé l'œuvre rêvée, et je l'ai vue se poursuivre et se développer sous mes yeux. Quelle jouissance élevée, quelle jouissance constante peut être comparée à celle-là ?

Mais, surtout, ce qui a doublé le prix de cette période déjà longue de vie commune, c'est qu'elle s'est écoulée dans la paix, et répétons-le, dans l'amitié.

Si la Revue a eu cette force de sympathie qui reçoit aujourd'hui une consécration inoubliable, c'est encore aux collaborateurs qu'elle le doit, à tous ceux-là qui, dans leur tâche librement acceptée et librement réalisée, ont donné quelque chose de plus que leur conscience et leur talent — une cordialité généreuse et indémentie.

Travaillant dans une même pensée, ils ont vécu dans un même sentiment.

Ce fut — vraiment — une œuvre d'amitié.

Vous connaissez cette profonde tendance à la familiarité affectueuse qui fleurit si constamment l'âme wallonne, — cette cordialité qui fait que nos ouvriers et nos paysans, dans la conversation courante, s'appellent *fré,* frère.

N'est-ce pas cette grande vertu wallonne qui animait tous ceux qui ont pris la parole avant moi ?

Vous avez entendu ces hommes de cœur. Ce sont des Wallons !

Et vous-mêmes, Mesdames et Messieurs, à quel mouvement obéissez-vous à cette heure, sinon à un mouvement de ce joyeux enthousiasme qui est peut-être la plus vive, la plus belle des caractéristiques de notre race ?

A une œuvre d'amitié fervente, vous offrez le somptueux bouquet de votre admirable amitié. Et vous faites plus encore : vous voulez perpétuer le souvenir de cette heure délicieuse par un souvenir matériel.

D'un élan magnifique, vous avez favorisé l'intention exquise de laisser à celui qu'une convention désignait pour recevoir votre hommage, un souvenir personnel, — cette œuvre d'art où cet autre Wallon, Georges Petit, a mis tout son cœur avec son grand talent, ce souvenir précieux qui sera l'ornement de mon modeste logis, en attendant de devenir, pour mon enfant, le plus doux, le plus touchant des héritages.

Une fois de plus, je devrais me soustraire à ce que l'hommage, s'il est mérité, a de trop personnel.

Mais parmi vous, je vois des dames — des dames wallonnes de cœur et d'âme, des amies de *Wallonia,* elles aussi. Une cause qu'embrassent avec tant de cordialité des dames aussi gracieuses, est une cause gagnée. Je suis vaincu et je me rends, je dépose les armes, je renonce à discuter avec vous.

J'abolis toute réticence et je me déclare même heureux de la victoire remportée sur mes scrupules, du moment qu'elle est

gagnée par elles et en faveur de *Wallonia*, en faveur de l'Idée wallonne, en faveur du Sentiment wallon.

Car la fête à laquelle nous assistons est, à la fois, une manifestation wallonne, et une manifestation en faveur du Sentiment wallon.

Reconnaissons qu'il est trop tôt pour dégager sûrement parmi les éloges que vous décernez en les multipliant, ce qui est l'effet de la cordialité wallonne, ce qui est l'expression exaltée de la plus joyeuse amitié et ce qui est de froide et sévère justice.

Retenons pour celui à qui vous vous êtes adressés, la très honorable et trop flatteuse récompense d'un labeur modeste, consciencieux et persévérant.

Mais rendons-nous compte que ce que vous favorisez encore le plus, c'est, par dessus un homme et même au-dessus d'un groupe d'hommes, un mouvement d'idées; ce que vous fêtez, c'est l'allégresse qui porte aujourd'hui définitivement la Wallonie à instruire, à éduquer son patriotisme nécessaire.

Et voyez comme la journée est belle !

A l'honneur de notre petit pays, un jour inespéré a pu venir, où tant d'hommes, si éloignés les uns des autres par la situation sociale et la pratique de vertus diverses et adverses, ont pu se rencontrer sur un terrain propice et unir leurs cœurs en faveur de quelque chose qui touche aux plus hauts intérêts intellectuels et moraux de notre petite Patrie wallonne.

Ah ! Messieurs, que le cri de notre joie commune salue ce spectacle de concorde et de générosité dans le patriotisme wallon !

Avant de nous séparer, rendons-nous compte que sur nos cœurs, en cette heure fervente, a régné dans ses formes idéales la petite Patrie, cette Wallonie si douce à notre enfance, si tendre à notre âge mûr, et qui nous recueillera un jour dans son sein.

Vous tous qui appartenez à l'élite intellectuelle, à la plus noble, à la vraie élite de notre petite Nation, que, par delà les choses et les hommes, vous avez bien aimée aujourd'hui, — où que demain vous mène, aimez-la bien encore.

Aimez-la bien, elle le mérite.

Elle a la beauté fine, la grâce spirituelle, la dignité native de ces vieilles aristocraties qu'on dit parfois déchues parce qu'on leur a tout pris, fors l'honneur — qui se font un orgueil tranquille de leur passé tragique comme de leur passé brillant, — qui rêvent dans le présent, — et qui se relèveront, si elles le

veulent, par le travail dans le respect d'une tradition ardente. – dans le travail pour un avenir toujours plus noble, toujours plus beau, toujours plus fier !

* * *

Fréquemment interrompu par les bravos, M. Oscar Colson, sentant à certain moment une subite émotion lui étouffer la voix, avait failli devoir s'arrêter. Mais reprenant empire sur lui-même, il continua, et c'est sur un ton de solennelle et pathétique gravité qu'il prononça sa belle péroraison. Elle fut couverte par une enthousiaste et interminable ovation, tandis que l'orateur et le président du Comité, marchant l'un vers l'autre, se prirent les mains dans un geste de cordialité spontanée et s'étreignirent dans une fraternelle accolade.

Et, devant le vigoureux buste de Georges Petit, très admiré par tous, dans la joie attendrie de cette belle heure de communion wallonne, les conversations se prolongèrent longuement, tandis que le héros de la fête et les siens, émus et souriants, recevaient les compliments des nombreux témoins de la cérémonie.





LE BANQUET

A 7 heures du soir, les nombreux amis de *Wallonia* se sont retrouvés au banquet, servi dans la salle vitrée de l'Hôtel de l'Europe.

Autour de la vaste table, étincelante et fleurie, au bout de laquelle s'érigeait le bronze de Georges Petit, une soixantaine de convives avaient pris place.

La présidence était occupée par M. Charles Magnette, qui avait à sa droite M. Oscar Colson, M. Victor Chauvin, Mme Louis Colson, Mlle Colson, MM. Auguste Donnay, X. Neujean fils, L. Troclet, A. Chainaye, J. Roger ; et à sa gauche, Mme Oscar Colson, MM. R. Sand, Louis Colson, G. Willame, J. Defrecheux, Ch. Semertier, A. Horion, A. Rassenfosse, J. Haust.

Assistaient également au banquet, MM. Arille Carlier, P. Collet, E. Tonglet, F. Olyff, Georges Petit, Oscar Berchmans, Fernand Mallieux, E. Fairon, E. Jennissen, Arthur Colson, A. Lobet, Jacques Schroëder, Arthur Snyers, A. Stiels, Olympe Gilbart, Isi Collin, Charles Bronne, Nello Breteuil, Ch. Delchevalerie, J.-M. Remouchamps, Claude Genval, Ernest Godefroid, Hector de Sélys, Louis Boumal, de Buggenoms, Paul Comblen, J. Dumont, A. Pirotte, E. Despréetz, L.-J. Frenay, H. Mug, A. Honin, A. Wégria-Gnusé, H. Goossens, C. Destrée, E. Defeld, Warland, etc., etc..

Le menu, reproduisant, avec le dessin emblématique d'Auguste Donnay, la couverture familière de *Wallonia*, était conçu comme suit:

Menu.

HUÎTRES IMPÉRIALES
POTAGE AU COULIS DE VOLAILLE
SOLE BORDELAISE
CUISSOT DE CHEVREUIL METTERNICH
RIS DE VEAU RACHEL
PETITS POIS RÖDEL A LA FRANÇAISE
ROUENNAIS A LA PRESSE
SAVOURIES
SAVARIN CRÊME A LA CHANTILLY
FRUITS

Au revers, on pouvait lire les textes suivants:

Ce Banquet
termina la manifestation du 11 janvier 1913
au cours de laquelle
de nombreux Wallons,
heureux de fêter en Oscar COLSON celui qui,
avec ferveur,
magnifia la petite Patrie,
lui remirent solennellement
son buste,
œuvre du sculpteur liégeois
Georges Petit.

Oscar Colson eut, il y a vingt ans, l'intuition de l'avenir. Mais quand une cause va triompher il lui vient des défenseurs de partout; on perd de vue, dans la cohue, l'ouvrier de la première heure. Marmorifions donc ou bronzifions Oscar Colson, — cœur ingénu et front sévère, — et élevons-le sur un socle un peu au-dessus de la bagarre.

Léon SOUGUENET.

A l'intérieur de la simili-couverture, les convives eurent l'agréable surprise de trouver une reproduction photographique très réussie du buste de M. Oscar Colson.

On fit dignement honneur aux mets savamment préparés et aux crûs délicats de la maison. Et c'est dans une atmosphère de cordialité, particulièrement joyeuse et sincère, que sonna l'heure fatidique des tostes.

* * *

Les Lettres d'Excuse

Le secrétaire du Comité organisateur, M. J.-M. Remouchamps, se leva le premier, et donna lecture des nombreux témoignages de sympathie envoyés par les amis du dehors que les circonstances empêchèrent de s'associer à la fête autrement qu'en pensée.

M. J.-M. Remouchamps cita notamment les lettres et télégrammes de MM. H. Delvaux de Fenffe, gouverneur de la Province de Liége, A. Baland (Anvers), L. Banneux, A. Body (Spa), A. Bonjean (Verviers), Bovesse (au nom du groupe Namur-Luxembourg de la *Fédération des Artistes wallons* et du journal *Sambre et Meuse*), Eugène Breuer, DD. Brouwers (Namur), A. Carlot (Mons), H. Chainaye (au nom de *La Lutte wallonne*), E. Closson, A. Danse, J. Debefve, journal *La Dépêche*, J. Destrée, Mme J. Destrée, J. Dewert (Ath), A. Dubuisson, A. Duchesne, G. Ducrocq (Paris), A. de Neuville, Jean Dumont (Bruxelles), A. Dukers, R. Dupierreux, M. Elskamp (Anvers), J. Feller (Verviers), G. Garnir, Ch. Gheude, Eug. Gilbert, N. Goblet, G. Grégoire, A. Greiner, O. Grojean, Hanon de Louvet (Nivelles), Henrijean, J. Henry, J. Hens (Vielsalm), G. Aug. Hock (Glons), E. Hublard (Mons), P. Jaspar, L. Jeanclair, G. Keller, H. Krains, Lambilliotte (Mons), C. Lemonnier, N. Lequarré, F. Leuridant, L. Loiseau, F. Magnette, G. Masset, O. Maus, A. Mockel (Paris), L. Moreau, H. Odekerke, Mme F. Olyff et ses enfants, Parmentier, G. Pastor, P. Pastur (Marcinelle), L. Piérard, Eug. Polain, F. Ramboux (Herstal), E. Remacle, L. Renard-Grenson, H. Romus, L. Rosy, V. Rousseau, S. Sasserath et F. Pavard (au nom de la *Ligue nationale pour la Défense de la Langue française*), E. Sente, Hub. Smets, J. Sottiaux, L. Souguenet, L. Stainier, Stiernet, A. Straus, G. Talaupe (Mons), V. Tourneur, le personnel de l'imprimerie Vaillant-Carmanne, J. Vandereuse, G. Vandervest (Couillet), V. Van Hassel (Pâturages), Ch. Van Marcke, A. Vierset, J. Vrindts, M. Wilmotte, etc..

MM. G. d'Andrimont, Jean d'Ardenne, Ch. Desoer, E. Digneffe, M. Falloise, F. Fléchet, M. Jaspar, Dr Jorissenne, P. Mélotte, qui avaient assisté à la manifestation, s'étaient excusés de ne pouvoir prendre part au banquet.

On applaudit particulièrement la lettre touchante de M. Nicolas Lequarré et les quelques vers que M. Jules Destrée avait envoyés de Chamonix :

Sans doute, il est un peu fou
Que le Mont Blanc soit de la fête;
Mais savoir qu'on y pense à vous
Ne vous fera perdre la tête.
Or donc, mon brave ami Colson,
Nous crions avec les Wallons :
Wallons y a.
Wallonia !

Enfin M. Remouchamps donna lecture du sonnet gracieux que le bon poète liégeois Joseph Vrindts avait composé pour la circonstance :

Po Wallonia

A s'dirècteûr M. Oscar Colson.

I-n-a vint ans, — vint ans dèdja ! —
Qu'èle riçûvéve si prumîre bâhe.
Qui nos èstîs turtos binâhes
Dè vèy vini *Wallonia !*

Awè ciète, on 'nn' aveût mèsahe
Dèl pitite âme qui survina
Po rascoyî nos ad'vinas
Et nos fâves qu' ènn' alît al drâhe !

Asteûre, po rik'nohe sès binfaits,
Sès vint ans èt s' bone rinoumêye,
Di bon coûr chaskeun' èl fièstêye.

Qu'on lî done dès fleûrs a hopês ;
Po m' pârt dj'apwète al binamêye
Li meyeû di tos mès sohaits.

* * *

Ce furent de nouveaux applaudissements ; puis, quand on put estimer que l'assemblée était au complet, composée des présents et de ceux qui auraient voulu l'être, M. Charles Magnette prit la parole et prononça le toste suivant:

Toste de M. Charles Magnette.

Au nom du Comité organisateur

Tout à l'heure, je disais les qualités de l'écrivain, du publiciste, du savant, du Wallon.

Ici, dans ce milieu plus intime, dans cette atmosphère plus cordiale, plus familiale, je voudrais vous parler de l'homme.

Je n'ai ni qualité, ni mission officielle pour exposer ce que Colson a fait pour la grande œuvre de l'enseignement.

D'autres l'ont fait ressortir.

Il faut parler de l'homme, parce que son caractère éclaire sa carrière et éclaire son œuvre.

Oscar Colson est tout d'une pièce: il ne connaît pas les demi-mesures, les louvoiements, les tangentes.

Il est comme ça; il faut le prendre comme çà ou ne pas le prendre du tout.

Il y en a qui ne l'ont pas pris. Tans pis ; tant pis pour eux !

Aujourd'hui que l'on déplore, avec combien de raison, la déchéance et l'avilissement des caractères, il est consolant de rencontrer de tels hommes.

Mais, à côté de cela, Oscar Colson est essentiellement bon. Jamais, je ne l'ai entendu dire du mal de quelqu'un, le larder de ces propos consciemment ou inconsciemment perfides, s'agît-il de ses concurrents ou de ses adversaires les plus acharnés.

Cela, c'est très beau, parce que c'est très rare.

Et cela symbolise aussi l'esprit d'une race, de cette race wallonne, en laquelle s'unissent la bonté foncière, la jovialité, qui en est si souvent l'expression extérieure, avec les qualités de courage et de persévérance joyeuse et expansive.

C'est à ce Colson-là, — qu'il faut faire connaître, — c'est à lui que je bois.

Et j'associe à cette santé — car Colson est aussi l'homme de toutes les vertus familiales — sa digne épouse, dévouée et compréhensive, qui lui fut d'un réel secours et d'un réconfort constant, au cours des heures sombres, — ses vénérables parents et sa gracieuse jeune fille.

Et je m'en voudrais d'omettre ses frères — ceux dont déjà Camille Lemonnier parlait en 1903 et qui contribuent à rendre le nom de Colson l'un des plus populaires de la Wallonie.

A Oscar Colson, à sa famille ici réunie et à sa plus grande famille, à notre famille à tous: à la Wallonie!

* * *

Ensuite vint le tour d'un des pères de *Wallonia*, M. Georges Willame, qui raconta sur un ton charmant de fine et familière ironie, les débuts hasardeux de la petite Revue.

Toste de M. Georges Willame,

Au nom des Fondateurs de *Wallonia*

MESDAMES, MESSIEURS,

Lorsque votre Comité organisateur me choisit pour être, ce soir, auprès de M. Colson, l'interprète des co-fondateurs de sa revue, ma première impulsion fut de décliner ce très grand honneur et je répondis à M. Remouchamps: « Cela revient à Joseph ».



M. Joseph DEFRECHEUX.

Mais Joseph — c'est M. Defrecheux — se récusait aussi et je n'en fus pas étonné.

Il était, sans doute, comme moi, travaillé de vieux remords que nous espérions apaisés et qui, ces dernières semaines, se sont remis à nous tourmenter. Ils m'ont repris, pour ma part le jour où mon nom figura parmi ceux des membres de votre Comité de patronage, suivi de cette mention: fondateur de *Wallonia*.

Et cependant, rien n'était plus vrai; j'ai fondé *Wallonia*. Oui, Messieurs, j'ai fondé

Wallonia, j'en ai la conscience très nette, toute chargée qu'elle soit.

Mais pour savoir ce qui me revient vraiment dans cet acte, historique aujourd'hui, il faudrait consulter certain petit dossier qui renferme ma correspondance d'il y a vingt ans — et plus — avec M. Colson.

Je l'ai fait à votre intention, et si je crois que la vérité doit toujours être bonne à dire, je vous assure que les vérités trouvées dans mon dossier ne sont pas agréables à avouer.

On y fait une première constatation : toutes les initiatives, toutes les démarches, l'étude des moindres détails fut l'œuvre de Colson, activement aidé — alors — par Defrecheux.



M. Georges WILLAME.

Si encore j'avais toujours et tout de suite dit : Amen. Mais écoutez ceci :

Colson m'entretint pour la première fois de son projet le 15 novembre 1890, et ce projet est grandiose : on tirera à 400 les deux ou trois premiers numéros ; les autres pourront descendre à 200 ! Suivait un budget se clôturant, pour le premier exercice, par un déficit de 70 francs, moins de 25 francs pour chacun de nous.

Ici commence le calvaire de mes aveux : la perspective de ce déficit me faisait faire, là-bas, à Nivelles, une grimace qu'heureusement, on ne saisissait pas, ici, à Liége, dans toute sa laideur.

Mais Colson, qui avait rencontré d'autres obstacles que mon inertie, ruminait son idée. Au début d'octobre 1891, il m'écrit : « M. Vaillant-Carmanne prendrait tous les frais à sa charge » si nous avions cent abonnés à trois francs... N'est-ce pas fa- » buleux ? »

Ce qui me parut fabuleux, ce fut de trouver cent abon-

nés, et je le fis entendre à Colson, avec d'autres restrictions, toutes pesantes de sagesse et de prud'homie, dont je tirais avantage auprès des miens : « ils ont de la chance de m'avoir, leur disais-» je ; sans doute, Oscar est actif et ne manque pas de moyens. mais » son exubérance méridionale est inquiétante, et ce garçon fume » trop de cigarettes pour que beaucoup de ses projets ne s'en » aillent pas en fumée ».

Et, à ce propos, comment avez-vous fait, mon cher Oscar, vous qui ne fumez encore que la cigarette, pour vous procurer ces deux cents caisses à cigares qui servent aujourd'hui de grange à votre moisson folklorique ? Vous souvenez-vous que dans ces temps héroïques vous n'en possédiez qu'une seule, que vous en étiez très fier et que vous nous disiez, en nous la montrant : « J'en ai pour un an, nous verrons ensuite ! ». Eh bien, moi, après vingt années, je n'en ai que deux, et il y a des cigares dedans...

Cependant, vous m'écriviez, le 1er décembre 1892 : « Voici » le moment où *Wallonia* va paraître. Defrecheux est décidé » et j'espère que vous l'imiterez. L'heure est venue de révo-» lutionner les populations... Dois-je vous envoyer le contrat pour » la signature ? Defrecheux me donne carte blanche ».

Je vous répondis aussitôt que je faisais comme Defrecheux et pour mieux vous encourager, je demandais que mon nom ne figurât pas sur la couverture de la revue !

Wallonia paraît peu de semaines après et je vous écris, le jour de Noël : « Elle est vraiment bien, *votre* fille ».

Messieurs, le deuxième numéro mensuel n'était pas encore en train que notre zèle arrachait à Colson ce véritable gémissement : « Si je n'étais pas moralement et par dignité forcé de mar-» cher, m'écrivait-il le 17 janvier 1893, *Wallonia* serait per-» due à jamais. Cette œuvre est nôtre à tous trois en com-» mun ; sans vous deux elle n'aurait pas été entreprise. Or, tous » deux, vous retirez votre nom et vous me laissez seul dès les » premiers pas... Je continuerai donc, mais dans quelles condi-» tions ! ».

Et je répondais à cette plainte par ces paroles réconfortantes : « Ne vaut-il pas mieux revendiquer pour vous la direction et la » responsabilité de l'œuvre que vous dirigez et que vous sou-» tenez seul en réalité ? ».

Après quoi, il n'en reste pas moins que MM. Oscar Colson,

Joseph Defrecheux et même Georges Willame ont fondé *Wallonia.*

Messieurs, si je vous ai conté cette pénible histoire, ce n'est point pour me parer devant vous d'une fausse modestie, dont personne n'eût été la dupe.

Ce n'est pas davantage pour rétablir pédantesquement, ici, la vérité des faits.

C'est pour que vous compreniez combien nous sentons, M. Defrecheux et moi, le miracle de ces vingt années d'effort tenace et confiant; combien nous nous réjouissons de le voir fêté par vous, qui constatez des résultats magnifiques, mais ne pouviez aussi bien que nous en connaître tout le prix. C'est pour que, vous aussi, Messieurs, vous sentiez de quel cœur fraternel nous sommes ici et avec quelle émotion nous buvons à notre ami, qui a su réaliser, dans sa maturité, le rêve de notre jeunesse.

* * *

Toste de M. Emile Tonglet,

Au nom de la *Fédération Wallonne littéraire et dramatique de la province de Namur.*

M. Tonglet tint à dire combien la *Fédération Wallonne de la province de Namur*, s'associe à l'hommage rendu à l'activité et au zèle que dépense M. Colson au service de la cause wallonne. Elle a, en effet, à s'acquitter envers lui d'une dette de gratitude. Il en fut un des promoteurs les plus dévoués.

Délaissant ses nombreux travaux, il vint prêcher aux Namurois, avec la conviction persuasive qu'on lui connaît, la nécessité de la Fédération, et c'est certainement à sa propagande que cet organisme, aujourd'hui bien vivant, doit son existence. C'est pourquoi l'orateur a estimé qu'il était de son devoir d'apporter à M. Oscar Colson les félicitations des Wallons de Namur, en même temps que celles de la *Fédération namuroise.*

* * *

M. X. Neujean fils, président de la Section liégeoise des *Amis de l'Art wallon* se leva alors.

Toste de M. Xavier Neujean,

Au nom de la Section liégeoise des *Amis de l'Art wallon.*

M. Xavier Neujean fils déclare qu'il a revendiqué l'honneur de parler au nom de la Section liégeoise des *Amis de l'Art wallon* pour saluer l'anniversaire de *Wallonia*, et rappelle les circonstances dans lesquelles il fut heureux de répondre à l'appel d'Oscar Colson et de ses amis lorsqu'ils vinrent lui demander d'accepter la présidence de la Section. En termes éloquents et chaleureux, il exprime la gratitude de tous ceux qui s'intéressent à l'art wallon doivent à l'effort lucide et fervent d'Oscar Colson. Il s'est donné pour tâche de mettre en lumière, avec une clairvoyante vigilance, les œuvres par lesquelles, dans le passé et dans le présent, les maîtres de chez nous ont traduit en rythmes de beauté la sensibilité de notre race. *Wallonia* et son directeur ont, dans ce domaine, réalisé une tâche révélatrice qui doit leur valoir l'hommage reconnaissant de tous les bons Wallons.

* * *

Il convenait que la parole fût donnée aux collaborateurs de *Wallonia*. Le plus fréquent d'entre eux, le plus assidu, puisqu'il illustre chaque numéro, depuis des années, des imaginations charmantes, expressives et caractéristiques d'un crayon magicien, c'est M. Auguste Donnay. Il parla en ces termes:

Toste de M. Auguste Donnay,

Au nom des Collaborateurs de *Wallonia*

Wallonia naquit un 13! Coïncidence? ou bien voulûtes-vous cette date, d'ailleurs séant bien à une revue inclinée sur les mystères et toute la magie des traditions.

Ce 13 initial s'exagéra, il vous souvient, certain soir parallèle à celui-ci où 13 convives, le 13 d'un mois d'hiver, célébrèrent le 13e numéro de *Wallonia*.

Nul accident ne survint, *Wallonia* garda sa bonne santé et on en pourrait conclure à la bienfaisante magie de ce chiffre calomnié, si la sereine logique ne m'obligeait à affirmer que votre volonté tenace et nette fut surtout influente pour amener

Wallonia en sa vingtième année, et, l'influence des nombres, un ornement sans plus.

Sans doute, de nombreux collaborateurs vous aidèrent; il ne pouvait en être autrement pour l'œuvre que vous rêviez, mais encore, il les fallait découvrir, les amener à votre idée.

Et ici se trouvait un écueil.

Ces collaborateurs, de conditions diverses, des lettrés, devaient à leur éducation même de professer des opinions religieuses, politiques ou autres, — très différentes, opposées, contradictoires. C'est très humain et cela pouvait créer des antinomies regrettables.

Mais vous aviez fermé le Jardin des Discordes, et vos collaborateurs, en toute sérénité, aidèrent à votre idée, qui était de sauver des Idées.

Pour se manifester, l'Idée doit emprunter une forme.

Et que cette forme soit une locomotive, une cathédrale, un dolmen, un silex taillé ou les trois joncs réunis en l'espérance d'un fiancé par une jeune fille naïve, ces formes sont parallèles. Et c'est pourquoi, vos collaborateurs vous apportèrent beaucoup de menus faits semblant ne se rattacher à rien, des détails bizarres, d'incomplètes rimes, des choses à étonner les honnêtes gens aimant les choses finies. C'étaient des morceaux de forme, donc des idées.

Formes naïves ou compliquées, déformées, mutilées, surchargées à donner le vertige, incomplètes à devenir incompréhensibles, — mais témoignages tangibles de l'esprit populaire, et qui, rassemblées, patiemment réunies, se juxtaposent, se complètent et reconstituent en la vivante image du passé, un aspect très clair, très net de l'âme wallonne.

Or, cela seul est intéressant, l'aspect des âmes et des consciences.

L'Histoire, avec huit majuscules, une grande trompette, un glaive, un bouclier et des feuilles de laurier, s'occupa davantage des épopées où se manifeste tout le désordonné de l'esprit guerrier, avec des flammes, des hurlements, la peste et le choléra.

Vous et vos collaborateurs fûtes plus modestes ; au reste, vous ne leur aviez point demandé des horreurs magnifiques.

Les documents qu'ils vous apportèrent et que vous avez réunis en ces vingt volumes de *Wallonia*, permettront d'édifier absolument, s'ils n'édifient déjà, l'histoire réelle de la

Wallonie, — son histoire mentale.

Et cela suffit.

Mon cher Colson, il est sur les sommets en notre pays, une pierre d'une dureté particulière; c'est un conglomérat de menues choses, de petits cailloux. — Cette pierre défie la pioche et c'est ainsi que votre œuvre vivra.

* * *

On entendit enfin le

Toste de M. Charles Delchevalerie,

Au nom des Amis.

Mon cher ami,

L'amitié est un privilège hasardeux lorsqu'elle vous amène à parler après tous les autres. Et puis, comment parler au nom des amis, quand Donnay vient de parler, et si bien, au nom des collaborateurs? Car vos collaborateurs sont autant d'amis — cela vous en fait un beau chiffre — et il n'est guère d'amis dont, en directeur pratique, vous n'ayez, avec une insistance quasi mystique, essayé de tirer tout ce qu'ils pouvaient donner comme collaborateurs.

Et pourtant, laissez-moi dire que la fête ne serait peut-être pas complète si l'on n'y entendait la voix de ceux qui vous ont connu plus intimement et qui, plus longuement que les autres, vous ont regardé vivre. C'est que la fête de *Wallonia*, la vôtre, ils voudraient naïvement la considérer un peu comme la leur. Ils ne doutaient pas de son grand, de son mémorable succès. Mais ils ont un plaisir particulier, dont il serait évidemment cruel de les priver, à vous dire devant tous que vous avez le droit d'être fier. Fier de l'œuvre grande, qui fut lente et noblement obscure, que cette journée consacre; fier de l'élan à la fois enthousiaste et réfléchi qui a rassemblé, parmi les patrons de l'hommage qui vous est rendu, tant de noms hautement significatifs; fier de tant de concours chaudement empressés qui, sans les artifices d'une savante publicité préparatoire, ont réuni autour de vous, en une double manifestation, un si beau concert d'estime, de gratitude et, disons le mot, au risque de déterminer votre modestie à se cabrer une fois de plus, d'admiration.

Vos vieux amis, permettez qu'ils vous disent qu'ils sont profondément heureux de vous voir, arrivé à l'étape, goûter la douceur d'une récompense si dignement méritée, alors qu'en pleine vigueur, dans l'éclat d'une heure augurale et frémissante, vous avez la joie de constater que la bonne tâche est encore si loin d'être achevée. Jamais, en effet, le champ d'action de la petite revue de jadis ne fut aussi vaste et aussi attirant. A tous ceux qui vous ont secondé, d'autres recrues sont venues se joindre, animées du même esprit fervent, et jamais la troupe ne fut plus enthousiaste, éclairée par une haute conscience que votre effort a si puissamment aidé à fortifier, des bienfaits et des nécessités de la race.

De tout cela, vos amis se réjouissent, parce que, plus complètement que d'autres, ils savent la qualité de votre effort. Ils vous ont vu à l'œuvre. Ils savent que votre vie est une constante, laborieuse, magnifique et candide offrante de vous-même à votre œuvre et que vous lui donnez, sans compter, vos vacances, pourtant si bien gagnées, et le repos du jour et de la nuit après les dures tâches quotidiennes.

Vous avez peut-être eu le droit d'être jalouse, Madame, mais une œuvre comme celle-là, c'est une rivale dont on peut être fière et vous l'avez compris. Aussi bien, mon cher Colson, de vous prodiguer ainsi, vos amis cherchent à peine à vous en empêcher, parce qu'ils se sont dit que vous n'êtes pas responsable et que vous ne pourriez pas faire autrement. C'est que vous avez la foi, une foi absorbante, tyrannique, avec laquelle on ne discute pas. Elle incline votre front sous la lampe studieuse alors que d'autres se délassent; mais ne lui faisons point de reproche. C'est elle qui vous exalte, qui vous imprègne de lyrisme et vous donne votre indéfectible énergie. Elle a commencé par vous rendre sensible à la beauté de la petite patrie, au charme familier de ses traditions: Elle vous a incité à faire de *Wallonia* non pas un sec, ligneux et rébarbatif bulletin scientifique, mais une revue où, à côté du document et parmi les documents mêmes, l'artiste trouve à foison l'élément de poésie qu'il y cherche. Ne vous effarouchez pas, d'ailleurs, si je dénonce en vous un poète qui s'ignore ou se cache et qui, s'il avait eu le temps, aurait sans doute, obéissant à un instinct familial, donné des frères et des sœurs à ce poème délicat et profond qui se trouve gravé dans le bronze d'Esneux pour y magnifier la gloire des arbres fraternels. Vous les aimez, ces

arbres qui sont, comme vous le dites, solides, honnêtes et doux, et qui donnent leur fruit de tout leur pouvoir sans savoir qui s'en délectera. Avec la santé valeureuse de vos origines, vous êtes un peu comme eux, profondément enraciné dans le terreau wallon, et vous regardez comme eux plus haut que les têtes, vous avez comme eux, selon la charmante synthèse de Léon Souguenet, cœur ingénu et front sévère.

Front sévère qu'a puissamment modelé Georges Petit, le front du Wallon têtu qui sait non seulement s'emballer, mais aussi longuement vouloir. Front sourcilleux dont la menace est corrigée par la riante bonté des yeux tendres, mais front de volonté tenace, le front qu'il fallait pour faire, en Belgique, durer une revue pendant vingt années — et beaucoup davantage. Ce qu'on lui doit à ce front, ce qu'on doit à votre opiniâtreté vigilante et sagace, à votre activité dont rien ne peut décourager l'infatigable ardeur, d'autres l'ont dit avec l'autorité des voix et des paroles qui s'imposent.

J'ai voulu, moi, plus peut-être encore pour notre satisfaction que pour la vôtre, dire la joie qu'éprouvent, en cette heure de réconfort et de justice, ceux qui s'honorent d'être depuis plus longtemps vos amis, à voir l'accord unanime confirmer de façon si solennelle et si cordiale ce qu'ils pensent avec une conviction particulière parce qu'ils se croyaient les mieux informés.

Et je lève mon verre pour honorer en votre action fervente et désintéressée le haut principe qui anime toutes vos initiatives et qui fait battre nos cœurs à tous: la solidarité wallonne dans la religion de la petite Patrie.

* * *

L'émotion était vive quand on vit M. Oscar Colson se lever pour répondre à ces tostes multiples. Il voulut, une dernière fois, remercier, avec effusion, les amis de *Wallonia* et dégager en exaltant l'idéal commun, la haute signification de la journée:

Réponse de M. Oscar Colson.

MESSIEURS,
MES CHERS AMIS,

Pour la seconde fois, me voilà devant vous, le cœur plein de reconnaissance pour votre générosité, plein d'élan à l'aspect de votre cordialité et de votre enthousiasme.

L'heure est venue des remerciements. Mais comment pourrais-je m'acquitter ? La promesse d'une constance renouvelée, d'efforts sans cesse accentués serait-elle suffisante ? Je dois me contenter pour l'instant de paroles, et ne puis que vous unir tous dans l'expression chaleureuse d'une gratitude que je vous exprime du fond du cœur.

Qu'il me soit permis, cependant d'adresser tout spécialement un hommage de reconnaissance à votre Comité, qui a eu la délicate et touchante attention de réunir à cette table mes parents vénérés, ma femme et mon enfant, — tout ce que j'ai de plus cher au monde.

Et permettez-moi de dire aussi ma joie de voir à côté d'eux les premiers fidèles de *Wallonia*, qui furent ses indispensables soutiens et sont encore ses amis les plus dévoués, ses amis les plus chers, Joseph Defrecheux et Georges Willame.

Vous êtes venus fêter un passé de travail consciencieux, une œuvre collective accomplie avec persévérance.

Ils seront avec moi pour reconnaître que nul n'aurait pu prévoir le développement soudain que devait prendre une œuvre longtemps chancelante, l'efflorescence subite qui était réservée à une idée d'abord confuse, peu à peu précisée, aujourd'hui établie et demain triomphante.

Petit à petit, les fervents des Etudes wallonnes sont devenus légion. Et voici qu'à la voix éloquente de Jules Destrée, ils se réunissent de toutes parts, pour coopérer au labeur sacré de la Renaissance, auquel les travailleurs de *Wallonia* s'étaient l'un après l'autre allègrement consacrés. A l'appel de son verbe héroïque tous les amis de l'Idée wallonne se rassemblent sous un même drapeau.

Heure bénie que celle où se démontre aux yeux de tous, la nécessité bienfaisante d'élever l'âme wallonne par la contemplation de l'œuvre immortelle des grands esprits qui sont l'honneur de notre race.

Heure précieuse que celle où l'exaltation du sentiment national revêt sa forme la plus élevée, la plus noble et la plus désintéressée.

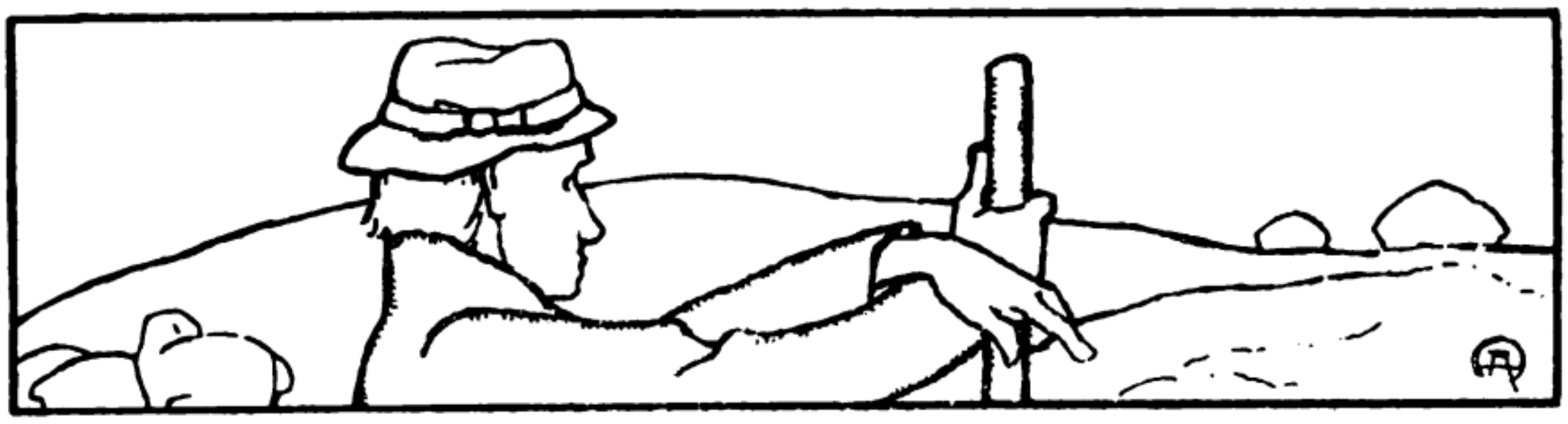
Artistes, littérateurs et savants, élite d'un peuple qui renaît au souvenir de son passé, à l'admiration du présent, à l'espoir fervent en l'avenir.

Que notre conscience collective aujourd'hui, que celle, tout entière, de notre race, adresse un hommage à ceux-là qui ont désormais, avec le meilleur de notre confiance, la plus grave et la plus noble des missions.

Que notre ferme propos soit d'honorer de plus en plus, ceux qui, héritiers d'un passé glorieux, rehaussent dans le présent le nom wallon en tous domaines.

Que notre fervent espoir soit de voir cette élite toujours plus nombreuse, perpétuer dans l'avenir le souvenir de notre petite Patrie, de notre chère Wallonie !





ANNEXES

Il a paru intéressant de reproduire ici quelques-uns des articles qui furent publiés à l'occasion de la manifestation Colson.

I.

De la revue française *La Vie*, du 11 janvier 1913:

Un grand Wallon : M. Oscar COLSON

« On va fêter à Liége, aujourd'hui, à l'occasion du vingtième anniversaire de la fondation de *Wallonia*, M. Oscar Colson. Les personnalités les plus diverses du monde politique et du monde des arts se sont réunies pour constituer le Comité de patronage de cette manifestation. C'est que M. Oscar Colson, lorsqu'il entreprit, en 1892, la publication à laquelle il s'est voué, eut le rare courage de se proclamer indépendant de tous les partis et de toutes les coteries. Pareilles attitudes sont périlleuses ; il arrive souvent qu'en répudiant toute vassalité, on n'aboutit qu'à sceller contre soi la conspiration de l'indifférence et du silence. Ceux qui pourraient être vos amis n'ont pas d'intérêt à vous pousser et à vous défendre, ceux qui pourraient être vos adversaires jugent sans utilité de vous attaquer et de vous combattre. Il faut, pour arriver, s'inféoder à un groupe de grimpeurs. Spécialement, dans notre petit pays si fâcheusement divisé par les controverses politiques, il est vraiment malaisé de ne pas être, — ou tout au moins de ne pas passer pour être clérical ou anticlérical. M. Oscar Colson eut cette audace : amoureux de sa terre et de sa race, il les voulut célébrer sans se soucier jamais de prendre parti pour ou contre le gouvernement.

» C'était s'assurer des débuts difficiles.

» Mais c'était s'assurer aussi les sympathies les plus nombreuses et les plus variées pour le jour où le succès, enfin, récompenserait sa crânerie opiniâtre. Et voici ce jour venu, après vingt ans d'efforts patients, de lutte jamais lassée à travers peines ou déceptions, voici le jour venu où les notabilités les plus dissemblables s'accordent pour saluer avec respect le probe artisan d'une entreprise vaillante: *Wallonia*.

» *Wallonia*, c'est toute la vie de M. Oscar Colson. Modeste instituteur communal de la Ville de Liége, M. Colson fonda la revue avec ses seules ressources ; et, passionnément attaché à son œuvre, il supporta seul les déficits des premières années. Ce que pareils sacrifices obscurs attestent de volonté fière, d'abnégation et d'amour, comment le dire ? Ne le disons pas trop, pour ne pas désobliger notre héros. Ce qu'il fit lui paraît tout naturel : il s'étonne qu'on s'en étonne ; il s'irrite quand on insiste.

» *Wallonia*, le titre était heureux et c'était un programme. Il fallait faire connaître la Wallonie, la révéler aux autres, et surtout à elle-même, qui s'ignorait, la célébrer au-dessus de ces particularismes locaux qui sont comme la caricature de l'esprit régionaliste, l'exalter toute entière en dépit des gloires et des susceptibilités de clocher qui sont chez nous, à raison de notre individualisme excessif, particulièrement exigeantes et irritables.

» M. Oscar Colson commença son œuvre par des explorations dans le paisible domaine du folklore. Il recueillit les mille riens de la tradition populaire. Il conta les légendes du pays comme un enfant émerveillé. Il nota les croyances et les dévotions des humbles, ainsi qu'il faut en parler, avec une curiosité déférente. Il interrogea les coutumes : il fit répéter aux grand' mères les refrains d'autrefois.

» Un savant allemand, pour s'excuser des minuties de ses recherches patientes, raconte: « J'allai par les chemins, ramassant » les cailloux foulés, et lorsque, le soir, sous la clarté amie de » ma lampe, je les examinai avec attention, je reconnus les os » de mes pères. »

» Cette belle image exprime heureusement l'émotion respectueuse du folkloriste. Dans ces petits faits dédaignés, il retrouve la vie même de sa race, avec ses joies et ses sanglots. Il rattache par ces mille fils ténus le présent au passé, mieux que ne le fait l'historien. L'érudition de M. Oscar Colson, en ces matières, est

surprenante. En son cabinet de travail, des rayons supportent d'innombrables boîtes à cigares emplies d'innombrables fiches. Tout le passé wallon est là, inventorié, noté, classé, et ses collections sont l'image de son cerveau.

» Du folklore à l'histoire, de l'histoire à la littérature, les distances sont vites franchies. Nous avons eu, depuis vingt ans, une magnifique floraison d'œuvres d'expression française ; M. Oscar Colson tint à orner ses parterres de quelques-unes de ces fleurs. Presque tous les écrivains dont s'honore la littérature de Belgique furent ses collaborateurs.

» Contes, nouvelles, poésies, théâtre, critique, critique d'art, M. Oscar Colson fut l'un des premiers à protester contre l'agaçante erreur courante qui veut attribuer aux Flamands seuls tout le mérite de notre grand passé d'art. Aussi, lorsque l'an dernier, à la suite de la Rétrospective de Charleroi, fut fondée la Société des *Amis de l'Art wallon*, nous songeâmes tout naturellement à demander à *Wallonia* d'être notre organe mensuel. Union heureuse d'efforts analogues et faits pour se seconder, et dont le résultat tangible est le volume de cette année, le plus copieux, le plus varié, le plus bellement illustré de toute la série.

» Les *Amis de l'Art wallon*, pleins de gratitude pour M. Oscar Colson qui leur permit de s'affirmer ainsi, seront donc aujourd'hui parmi les plus empressés à le féliciter. A leurs hommages reconnaissants, à tous les autres témoignages de sympathie qui convergeront vers Liège, *La Vie* a tenu à joindre le sien ; et je la remercie de m'avoir ainsi donné l'occasion d'exprimer, devant son public européen, l'estime et l'admiration affectueuses que j'éprouve pour ce grand Wallon.

» JULES DESTREE. »

II.

D'un « Médaillon » consacré à Oscar Colson dans le *Bulletin de l'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole moyenne de Liége*, du 15 janvier 1913.

« M. Oscar Colson, chacun le sait, est instituteur et directeur de l'*Ecole du Livre*. C'est aussi, et surtout, une des personnalités les plus éminentes de l'intellectualité wallonne.

» L'âme de la Wallonie s'éveille... Longtemps, elle sembla absente, ou distraite. Ainsi qu'une bonne fée discrète et bienfaisante, elle inspirait et vivifiait l'esprit de nos pères. Mais rares sont ceux à qui elle s'était révélée. Et M. Oscar Colson, il y a plus de vingt ans, avec sa belle intuition de race, sa sensibilité admirative et enthousiaste, résolut de la tirer de l'ombre, de nous initier à ses charmes, de nous la faire *aimer*.

» Et, du fond du passé, grâce à sa ferveur et à son attachement filial, des voix montèrent, berceuses et prenantes, tendres et nostalgiques, qui dirent la beauté émouvante des choses d'un autre âge, la douceur des choses exhumées en qui nous revivons. L'âme de la Wallonie chanta... Et ce fut le chœur odorant et savoureux des traditions patriales, des mélodies populaires, des légendes naïves ; M. O. Colson, pieusement, recueillit ces voix : *Wallonia* était fondée.

» Ces voix furent entendues. Par delà nos monts, de terre en terre, de l'Ardenne profonde au Tournaisis picard, elles éveillèrent des échos assoupis. Ce fut alors la belle et riche floraison des souvenirs glorieux, des joies et des douleurs passées de notre petite Patrie ; ce fut la Renaissance de notre conscience collective : *Wallonia* fit *connaître* et *comprendre* l'âme de la Wallonie.

» E[RNEST] G[ODEFROID]. »

III.

De la vaillante revue nivelloise *Le Roman Pays de Brabant*, mars 1913.

Les 20 ans de « Wallonia »

Au Maître Aug. DONNAY,
illustrateur de « Wallonia ».

« Voilà le moment où *Wallonia* va paraître. Defrecheux est
» décidé, et, j'espère, vous l'imiterez. L'heure est venue de révo-
» lutionner les populations ! Faisons notre deuil du calme plat
» dans lequel le monde a trop longtemps vécu, et que, soudain,
» un violent sursaut lui révèle l'ouverture solennelle d'une ère
» wallonne avant tout et surtout !... »

» Telles sont les phrases enthousiastes par lesquelles M. Oscar

Colson annonçait le 1er décembre 1892, à M. G. Willame, l'apparition prochaine du numéro spécimen de leur revue.

» Et voici, ce que, le 25 décembre, M. Willame écrivait à son directeur :

« Heureux père,

» Noël ! Noël ! La voilà née, cette *Wallonia* tant désirée et dont » la venue toujours prochaine était toujours retardée.

» Elle est vraiment bien, votre fille, et la voyant si gentille, » je ne suis pas fâché de passer, aux yeux de quelques-uns, pour » être un peu son père aussi. Ce sentiment est peut-être » égoïste, mais il est trop humain pour que vous ne le com- » preniez point ».

» Les amis de *Wallonia*, — et Dieu sait s'ils sont nombreux, — se demanderont sans doute, ce que signifie cette allusion à la « venue toujours prochaine et toujours retardée » de la revue liégeoise.

» Je me le serais également demandé si ses fondateurs n'avaient mis à ma disposition, avec une amabilité dont je ne sais assez les remercier, un certain dossier renfermant la correspondance qu'ils échangèrent au cours des quelques années qui précédèrent la naissance de *Wallonia*.

» Une méchante fée semble, en effet, avoir pris un malin plaisir à contrecarrer pendant longtemps, les projets de ses parrains...

» C'est en réalité en novembre 1890 qu'il fut pour la première fois question de fonder une revue de folklore, sous le titre : *Wallonia*. M. J. Defrecheux se chargait de la « bibliographie du folklore en Wallonie, des articles du calendrier, etc. », tandis que M. O. Colson, alors déjà un des meilleurs chercheurs de traditions du terroir, possédait de la matière pour un an ; « j'ai, écrivait-il à M. Willame, 60 chansons, quelques contes, 400 devinet- » tes, une quantité de jeux d'enfants, des notes de sorcellerie et, » en plus, de quoi faire quelques articles sur différents autres » sujets ».

» M. G. Willame lui, devait documenter la revue sur le Nord et l'Ouest wallons ; il dirigeait à cette époque, à Nivelles, avec une rare compétence, le journal *L'Aclot*, et s'occupait depuis plusieurs années de minutieuses recherches folkloriques, — avant

de savoir, je tiens ce détail de lui-même, que la science qu'il cultivait ainsi, s'appelait le Folklore.

» Mais des circonstances malheureuses et auxquelles ces messieurs étaient complètement étrangers, les forcèrent d'abandonner momentanément leur projet...

» C'était 1892 qui devait voir paraître *Wallonia* pour la première fois. Son numéro spécimen sortit de presse très exactement le 13 décembre 1892, et son premier numéro, second tirage du spécimen, vit le jour le 13 janvier 1893. Cette fois, *Wallonia* vivait, *Wallonia* était née à la vie intellectuelle wallonne et, sous des dehors simples et pas prétentieux pour un sou, allait se mettre à « révolutionner les populations » !

» Les résultats, il serait puéril d'insister sur ce point, prouvent que *Wallonia* a atteint son but. Et je crois ne pas me faire accuser de chauvinisme ni d'exagération, en affirmant que si un mouvement s'esquissait à Liége depuis très longtemps, ce fut *Wallonia* qui fraya la voie véritable et provoqua, en révélant au peuple de chez nous les trésors de son passé, la poésie et le charme de ses traditions séculaires, les talents artistiques et littéraires de nombre de ses enfants, « l'ouverture solennelle d'une ère wallonne avant tout et surtout ! »

» Dans ses débuts, *Wallonia* portait comme sous titre : « Recueil mensuel de folklore ».

» Pendant sept ans, en effet, cette revue s'occupa exclusivement de folklore. Elle publia une quantité énorme de contes, de fables et de légendes, de facéties et de chansons, de proverbes, de dictons et de formulettes, et d'articles sur les croyances et usages wallons. Je ne serais pas étonné d'apprendre qu'elle contribua, pour une large part, non seulement à sauver de l'oubli, mais aussi à faire refleurir des traditions qui commençaient à se perdre et qu'il eût été bien difficile, dans la suite, de rétablir ou même de recueillir.

» En 1900, apparaît un élément nouveau, avec un article de M. Ch. Delchevalerie, intitulé : *Simples notes sur les lettres belges* (1). Dès lors, *Wallonia* s'attache aux manifestations générales de l'esprit wallon, et ouvre ses pages aux productions littéraires de nos écrivains.

---

(1) *Wallonia*, n° 5. Mai 1900.

» Je me permets de reproduire ici une lettre du 26 décembre 1900, dans laquelle M. O. Colson s'ouvre à M. G. Willame de ses intentions:

« Je compte, écrit-il, ne pas négliger désormais dans *Wallonia* » cette partie de la littérature belge contemporaine qui est d'ins» piration wallonne. Il me paraît qu'à présent, notre race re» vit dans bien des livres, romans, poèmes de Delattre, de » des Ombiaux, de Krains, de F. Séverin, et d'autres. »

. . . .

» Je ne négligerai point, dans ce qu'il a de vraiment remar» quable, le mouvement wallon, en wallon.

» Il y a quelque temps que cette idée me tentait, mais inca» pable de la réaliser moi-même, j'attendais. Je crois qu'à pré» sent, le moment est venu.

» Espérons, — et ne craignez pas de voir se modifier *Wallonia*. » Il ne s'agit ici que d'un chapitre documentaire aussi, qui lui » manquait et qu'on va ajouter à son programme pour le com» pléter d'après une conception plus actuelle, — plus en rap» port, sans doute, avec le mouvement provincialiste qui se des» sine partout dans le bouquet des races latines. »

» Dans son numéro centenaire, le 13 avril 1901, le directeur de *Wallonia* annonçait lui-même à ses lecteurs les nouvelles aspirations de sa revue et leur exposait ainsi les motifs de cette heureuse transformation:

« A l'heure actuelle, où un renouveau d'Art en Wallonie ratta» che sur le terrain le plus élevé de la pensée, le passé de la » tradition au présent de la race, des tâches nouvelles s'impo» sent à la seule revue qui vive encore sur notre sol, et dont le » caractère régional et wallon n'a plus besoin d'être affirmé.

» Certes, *Wallonia* n'a pas l'envie de devenir une revue litté» raire ou de critique artistique. Telle ne peut être l'ambition » d'un recueil avant tout documentaire et d'un intérêt général, » mais nous pensons que certaines manifestations actuelles de » l'Art en Wallonie dans lesquelles revit incontestablement la » vieille intelligence esthétique de notre race, ont un caractère » de « tradition » aussi sensible que telle légende ou telle chan» son que le peuple a conservées ou adoptées parce qu'elles » satisfaisaient à merveille au tour spécial de ses sentiments » ou aux besoins essentiels de sa mentalité. »

» A partir de ce moment, *Wallonia*, devenue « archives wallonnes », inscrivit à ses sommaires la littérature à côté des contes

et légendes populaires, les beaux-arts à côté de l'histoire, des croyances et des superstitions et publia un grand nombre d'études sur les littérateurs et artistes belges d'origine wallonne.

» Ses qualités de revue-type du régionalisme wallon lui valurent le 4 février 1912, l'honneur de devenir le bulletin officiel de la société *Les Amis de l'Art wallon*, l'organisme « nécessaire » qui fut créé au lendemain de l'Exposition de Charleroi, et qui sera pour son fondateur et président, M. Jules Destrée, le plus beau titre à la reconnaissance des Wallons.

» Devons-nous ajouter que, dès ses premiers numéros, *Wallonia* séduisit ses lecteurs par sa tenue artistique. En homme de goût, et sachant qu'une revue mal présentée n'est jamais, quoique bien écrite, qu'une revue froide, une demi-revue, M. O. Colson s'était adressé pour l'illustration de *Wallonia*, à un artiste de grand talent, M. Aug. Donnay. Aussi, est-ce avec raison que M. Ch. Delchevalerie, dans une délicieuse étude qu'il consacrait naguère à l'artiste (1), disait: « Les dessins d'Aug. » Donnay sont depuis des années le sourire et la grâce et comme » le commentaire vivant de *Wallonia*. » Nul mieux que lui ne comprend l'âme et la poésie de la tradition du terroir ; personne mieux que lui n'a pu rendre, en une infinité d'en-têtes, de culs-de-lampe, de lettrines, — autant de petits tableaux, — le charme des paysages et des usages de Wallonie.

» Ainsi armée, il n'est pas douteux que *Wallonia*, désormais à l'avant-garde des régionalistes wallons, continue à mener le bon combat, et puisse arriver, en prospérant toujours davantage, à voir le triomphe du grand mouvement auquel, il y a vingt ans, elle donnait l'essor sans entrevoir peut-être la grandeur de sa tâche...

» Paul COLLET ».

---

(1) *Wallonia*, n° centenaire, 18 avril 1901.

IV.

Oscar COLSON

Les lignes suivantes ont paru, signées d'un pseudonyme de fantaisie, dans le journal humoristique liégeois *Tatène*, des 10-16 janvier 1913:

» Généralement, quand on bustifie quelqu'un, c'est que ce quelqu'un est un directeur d'usine médaillé dans une exposition, un professeur d'université décoré à l'ancienneté, un président de fanfare dont il faut reconnaître les libéralités multipliées, un haut fonctionnaire admis à la retraite après cinquante ans de bons et loyaux services. Or, ce samedi, des gens vont offrir un buste à un instituteur — oui Mossieû ! — à un simple « maîsse di scole », qui ne s'est même pas distingué en arrêtant des chevaux emportés... Ça ne s'est jamais vu, vous dis-je.

» Qua-t-il fait, cet instituteur, pour mobiliser les orateurs qui s'essayeront à fleurir d'éloquence le bronze de Georges Petit ? Quelque chose de pas ordinaire tout de même, — bien que l'exploit, aux yeux des dignes Liégeois habitués du cinéma, ne soit pas de ceux qui éblouissent à première vue.

» Ce qu'il a fait ? Ses amis vous diront qu'il s'appelle Oscar — ce qui est déjà bien joli — qu'il touche à tout, qu'il déplace beaucoup d'air et que, dans la conversation, « c'est toujours à son tour ». De fait, il a gardé, — ai-je dit qu'il s'agissait d'Oscar Colson ? — de son origine suburbaine une santé admirable de corps et d'esprit, qui l'incite à se dépenser avec une exubérance inépuisablement juvénile, et qui bouscule parfois, sans s'en douter, les copains plus timides ou de verve plus courte.

» Mais pourrait-on lui reprocher cette santé qui lui a donné aussi sa force de travail, laquelle n'est pas ordinaire non plus, son enthousiasme et sa ténacité, qui lui ont permis d'accomplir une œuvre dont bien peu se doutent, et à laquelle il n'est que juste de rendre, — enfin ! — un hommage solennel et sonore ?

» Il a créé, avec deux amis qui se sont bientôt retirés, une petite revue. La belle affaire ! Qui n'a pas sa revue mort-née sur la conscience ? Sans doute, mais à la différence de ses congénères falotes, *Wallonia* n'est pas morte.

» Elle dure depuis vingt ans. Elle est plus vivante que jamais.

Et, durant tout ce temps-là, elle n'a jamais cessé de *signifier*, de s'accroître en valeur et en importance, d'honorer avec méthode et lucidité le but poursuivi par celui qui est son âme: la recherche de tous les documents qui intéressent notre petite Patrie dans le domaine de l'histoire et de la tradition, l'exaltation de l'effort wallon sur tous les terrains intellectuels. Si bien qu'à l'heure qu'il est, quand quelqu'un entreprend une étude sur une réalisation de chez nous, il a tout à gagner à piquer une tête dans la collection de *Wallonia*.

» N'est-ce pas une œuvre utile ?

» Mais, direz-vous, ce n'est pas Colson tout seul qui l'a faite.

» Gros malin, va ! Sans doute, il n'a pas composé à lui seul les vingt volumes. C'est qu'il a voulu y mettre de la discrétion. Mais il a fait mieux. Il a trouvé ceux qui lui paraissaient qualifiés pour l'aider, il les a décidés à se mettre à l'ouvrage — il a su mettre de l'ordre dans la gerbe ainsi rassemblée. Il a su faire en sorte que sa revue fût complète, substantielle, et agréable à lire autant qu'exempte de fantaisie dans la nature des matériaux. Il l'a parée d'art. Il lui a donné la tenue digne et l'allure impartiale qui, au-dessus des luttes transitoires, devait lui assurer toutes les sympathies capables de servir la cause wallonne dans ce qu'elle a de plus élevé. Il a — cent et cent fois — pris sur ses nuits pour corriger des épreuves.

» Il a, à l'occasion, quand les temps étaient durs pour sa revue, connu l'anxiété: à force d'énergie et d'activité, il a su conjurer toutes les crises. Et *Wallonia*, qui est un monument wallon dans son genre, a bien mérité un brin de laurier.

» Voilà ce qu'il a fait. Il a fait bien d'autres choses aussi, car il est insatiable. Il a organisé l'*Ecole du Livre*, il a contribué fortement à réorganiser nos bibliothèques communales, il a écrit d'utiles et solides monographies, il a présidé la *Fédération wallonne*, il préside avec autorité aux destinées de la très vivante *Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole moyenne*, il a participé à la fondation de la section liégeoise des *Amis de l'Art wallon*, il a, comme bibliothécaire de la *Société de littérature wallonne*, accompli un travail de bénédictin.

» Il a secondé toutes les belles initiatives wallonnes. Et l'on a souvent, — ceci sans vouloir offenser personne, — congratulé maint gaillard de la politique ou des affaires qui n'en avait pas fait la vingtième partie. Et, chose à remarquer, le jubilaire d'aujourd'hui a, joyeusement et candidement désintéressé, dans

les limites de son rôle de promoteur et d'éveilleur, su mener à bien sa tâche multiple sans faire travailler les autres à sa place. Ce diable d'homme travaille lui-même ! Il est vrai que, quand on est instituteur...

» Il a dignement mérité d'être à l'honneur, et *Tatène* lui crie vivat en lui lançant la touffe de géranium de son corsage. »

[Ch. DELCHEVALERIE.]





TABLE-INDEX

Les noms en PETITES CAPITALES sont ceux des collaborateurs de ce volume.
L'*italique* est réservée aux titres des ouvrages analysés.

ERRATA DU T. XX

A la Liste des collaborateurs de *Wallonia,* ajoutez p. 643 le nom de M. Louis LOISEAU et p. 644 le nom de † François RENKIN.
Page 53, alinea 6[e], ligne 2[e] : au lieu de « *Journal des libraires* », lisez « journal *La Librairie* ».
Page 60, article *Distinctions* : supprimez le 2[e] alinea.
Page 342, ligne 4[e] en remontant : au lieu de « aux travers », lisez « au travers ».
Page 448, dernier alinea, 3[e] ligne : au lieu de « partie », lisez « portée ».
Page 772, en signature des comptes rendus des séances de la Section liégeoise des 15 et 20 novembre, lisez : « le vice-président, Paul Jaspar ».
Page 783, à la liste : au lieu de « Olyff, François », lisez « Olyff, Franz ».

QUATRIÈME

TABLE QUINQUENNALE

Analytique et Alphabétique

DE LA REVUE

WALLONIA

Tomes XVI (1908) — XVII (1909) — XVIII (1910)
XIX (1911) — XX (1912)



LIÉGE — 1913

Aux Bureaux de la Revue : 142, rue Fond-Pirette.

IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE (S. A.)

AVIS

1. — Les noms des collaborateurs sont seuls en PETITES CAPITALES. *L'italique* est réservée aux titres des livres analysés.

2. — Le nombre qui suit le chiffre romain indique *toujours* la page. La lettre *n* après ce chiffre renvoie aux notes de cette page. La lettre *s* (ou *ss*) indique que la page suivante (ou les pages suivantes) contient un autre ou d'autres renseignements de même ordre.

3. — Sur plusieurs points, la présente Table complète les précédentes, et elle rectifie le classement des détails de certaines de leurs rubriques. Le chercheur a donc intérêt à consulter *d'abord* la quatrième table, puis la troisième, etc.

On recevra avec reconnaissance toutes les observations, corrections et critiques que suscitera l'emploi de nos Tables quinquennales. Il en sera soigneusement tenu note pour de futurs erratas.

4[me] TABLE QUINQUENNALE

Analytique et Alphabétique

DE

WALLONIA

Tome XVI (1908) — XVII (1909) — XVIII (1910)
XIX (1911) — XX (1912)

A

B

C

D

E

F

H

K

L

N

O

Q

R

S

T

U

V

ERRATA

Première Table quinquennale. — Page 10, col. 1, au mot « Danses », supprimez 224. — Page 25, col. 1, au mot « Risettes », au lieu de 190, lisez 180.

Deuxième Table quinquennale. — Page 4, col. 2, ligne 3e en remontant, au mot « Berdjî », au lieu de *Mousnt*, lisez *Mousni*, avec *i* bref suivant la prononciation locale. — Page 19, col. 1, au mot « Qwâreux » supprimez cet alinéa, que nous avons reproduit ci-dessus en meilleure forme.

Troisième Table quinquennale. — Page 18, col. 1, au mot « Pirenne », au lieu de 527, lisez 535.